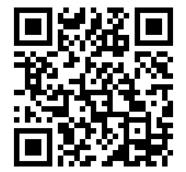
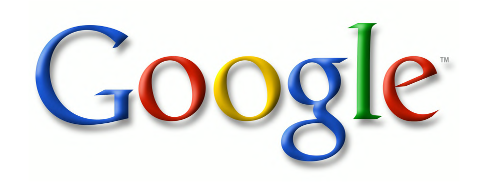
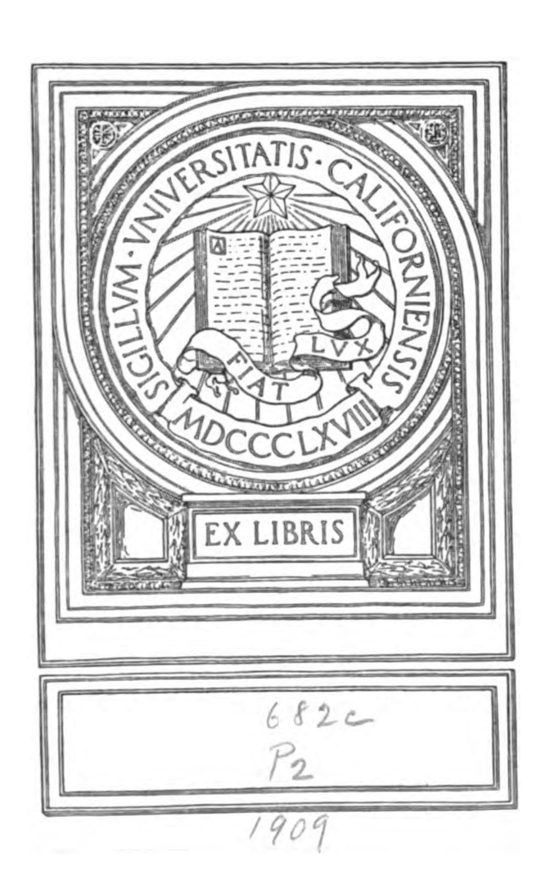







SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS
682c
P2
1909


Digitized by Google

ACADÉMIE

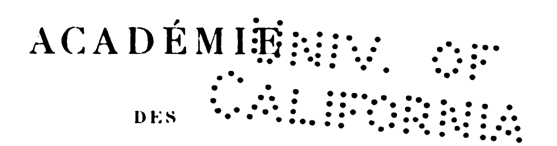
DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1909

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE



DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1909

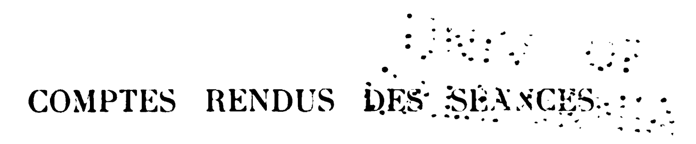
PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS,

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M DCCCC IX



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 1er JANVIER

(Séance avancée au mercredi 30 décembre 1908,
à cause du premier Jour de l'an.)

PRÉSIDENCE DE M. E. BABELON

La vacance du fauteuil de M. Hamy, membre libre, décédé, est déclarée.

Il est procédé au scrutin pour le renouvellement du bureau.

M. Bouché-Leclercq est élu président; M. Pottier, vice-président.

Il est donné lecture de la dépêche suivante adressée, au nom de l'Institut, à l'Académie dei Lincei :

« L'Institut de France s'associe douloureusement au deuil national qui frappe l'Italie à l'occasion d'une catastrophe qui concerne le monde entier. Il envoie à l'Académie dei Lincei l'expression émue de ses fraternelles condoléances. »

L'Académie procède à la nomination des Commissions annuelles. Sont élus :

Commission administrative : MM. Delisle et Alfred Croiset.

Commission des travaux littéraires : MM. Delisle, Bréal, Senart, Paul Meyer, d'Arbois de Jubainville, Alfred Croiset, de Lasteyrie, Clermont-Ganneau.

Commission des antiquités de la France : MM. Delisle, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, Paul Viollet, de Lasteyrie, abbé Thédenat, Valois.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Paul Meyer, Homolle, Collignon, Cagnat, Chatelain, Haussoullier.

Commission de l'École française d'Extrême-Orient : MM. Bréal, Senart, Barth, Chavannes, Cordier, abbé Scheil.

Commission de la fondation Benoît Garnier : MM. Senart, Barth, Cordier et abbé Scheil.

Commission de la fondation Eugène Piot : MM. Delisle, Heuzey, Héron de Villefosse, Saglio, de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Babelon, Haussoullier.

Commission du corpus des mosaïques : M. Collignon est élu en remplacement de M. G. Boissier, décédé.

L'Académie procède ensuite à la nomination des Commissions de Prix :

Sont élus :

Prix ordinaire (Budget), dont le sujet mis au concours était : *Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon :* MM. Senart, Barth, Chavannes, Cordier.

Prix Gobert : MM. Delisle, Valois, Élie Berger, Camille Jullian.

Prix Bordin : MM. Delisle, P. Meyer, G. Schlumberger, Émile Picot.

Prix de La Grange : MM. Delisle, P. Meyer, Longnon, Émile Picot.

Il est décidé que le Prix extraordinaire Bordin et le Prix Saintour, destinés, tous les deux, à récompenser des ouvrages relatifs à l'Orient, auront la même commission.

Sont élus :

MM. Senart, Clermont-Ganneau, Philippe Berger, Barth, Chavannes, abbé Scheil.

Prix Brunet : MM. Delisle, de Lasteyrie, Émile Picot, Omont.

Prix Stanislas Julien : MM. Senart, Barth, Chavannes, Cordier.

Prix de Chénier : MM. Foucart, Alfred Croiset, Salomon Reinach, Maurice Croiset.

Prix Prost : MM. d'Arbois de Jubainville, Longnon, Élie Berger, Omont.

Prix Honoré Chavée : MM. Bréal, P. Meyer, Philippe Berger, Thomas, Leger, Senart.

Médaille Blanchet : MM. Héron de Villefosse, Philippe Berger, Cagnat, Babelon.

M. Cagnat est autorisé à s'adjoindre comme conseillers au *Journal des Savants* : MM. Delisle, Haussoullier, Salomon Reinach, Élie Berger, Chavannes, Leger.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. Gabriel Marcel, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, section géographique, les trois publications suivantes : 1° La correspondance de Pierre-Michel Hennin, né à Magny-en-Vexin le 30 août 1728, mort à Paris le 5 juillet 1807, résident de France près la Cour de Pologne, puis près la République de Genève, l'un des deux premiers commis du Département des Affaires étrangères en mars 1778, avec le célèbre géographe d'Anville dont le diplomate avait fait la connaissance par l'intermédiaire de Gravelot, le fameux dessinateur; la correspondance s'étend de 1752 à 1768. — 2° Un essai de

biographie et de cartographie sur le géographe espagnol Tómas López de Vargas Machuca, né à Madrid le 21 décembre 1731, qui, publié dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, a eu les honneurs de deux éditions et d'une traduction en langue espagnole. — 3° Un travail fort intéressant sur le Père Yves d'Évreux, le célèbre capucin dont Ferdinand Denis publia en 1864 le *Voyage dans le Nord du Brésil fait durant les années 1613 et 1614;* d'après une pierre tombale scellée dans le mur de l'église de Normanville (canton d'Évreux), Yves se nommait Simon Michellet comme son père, receveur de la seigneurie de Normanville; Yves fit son noviciat dans le couvent des Capucins de Rouen et il connaissait le latin, le grec et l'hébreu; on sait que son ouvrage sur les choses advenues en Maragnon en 1613 et 1612 fut supprimé pour ne pas porter ombrage à la maison d'Espagne.

M. Pottier offre de la part de M. Georges Radet, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, correspondant de l'Académie, un mémoire sur *Cybébé, étude sur les transformations plastiques d'un type divin* (Bordeaux, Feret, 1909), dont les plus importantes parties ont été lues à l'Académie et résumées dans les *Comptes rendus* (1906, p. 282; 1908, p. 221). C'est un travail très détaillé sur le type communément appelé l'*Artémis Persique*, où l'auteur fait preuve de ses qualités ordinaires d'érudition précise et de méthode. Il attribue à la grande déesse, à la Πότνια Θηρῶν, un rôle et un caractère gréco-oriental que justifie l'examen complet des textes et des monuments. Il en restitue l'image et le culte dans l'Artémision de Sardes. Il montre tout ce que lui doit la création du type de la Niké volante dans la sculpture grecque. Un excellent index termine la brochure.

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« La *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, si bien dirigée par MM. Pierre de Nolhac et Léon Dorez, vient de s'enrichir d'un volume des plus intéressants, dont j'ai l'honneur d'offrir un exemplaire à l'Académie : *Les sources italiennes de la « Défense et illustration de la langue française »* (Paris, 1908, in-8°). Ce volume est dû à M. Pierre Villey, dont les thèses récentes sur les sources des *Essais* de Montaigne ont été si favorablement accueillies des érudits. M. Villey a constaté que l'ouvrage réputé le plus original de Joachim Du Bellay, sa *Deffense et Illustration de la langue françaisе*, qui marque une date dans notre histoire littéraire, est non seulement d'inspiration italienne, mais en partie traduit d'un des Dialogues de Sperone Speroni.

« Au mot « vulgaire » employé par l'auteur italien, Du Bellay s'est souvent borné à substituer le mot « françois ». S'il a cru devoir adopter une forme différente, il n'en a pas moins reproduit fidèlement tous les arguments employés par Speroni en faveur de la langue moderne, et ses conclusions sont les mêmes. Aucun critique n'avait encore relevé le fait, bien que dès l'année 1551, le traducteur des *Dialogi*, Claude Gruget, ait observé que l'on peut retirer grand fruit du VIIe dialogue « comme l'a bien sceu faire l'un de nos excellentz François en parlant de l'honneur de nostre langue ». On admirera encore plus l'érudition et la lecture de M. Villey si l'on songe qu'il ne peut lire qu'en empruntant les yeux des autres. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Victor Mortet, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, un mémoire intitulé : *Un Formulaire du VIIIe siècle pour les fondations d'édifices et de ponts d'après des sources d'origine antique* (extr. du *Bulletin monumental*, t. LXXI, 1907, avec additions) :

« L'auteur de ce mémoire, bien connu par ses travaux sur Vitruve et par ses persévérantes recherches sur la tradition romaine dans l'architecture, étudie aujourd'hui un ancien formulaire de construction pour les fondations d'édifices et de ponts au moyen âge. La *Mappae clavicula* est un traité professionnel qui remonte à une période où la recherche des traditions de l'antiquité était en honneur et vivement encouragée, où elle trouvait place dans des compilations très répandues : c'est un extrait de documents antiques. Ce traité nous initie à des pratiques et à des procédés usités dans les ateliers de l'Occident pendant les temps barbares, au moins jusqu'au VIIIe siècle, époque de la transcription du manuscrit 490 du Chapitre de Lucques qui en contient une copie. Après avoir établi d'une façon critique le texte de deux chapitres de ce formulaire, *De dispositione fabricae* et *De fabrica in aqua*, M. Victor Mortet les traduit et les commente d'une façon ingénieuse. La question du canon des proportions revient dans plusieurs pages.

« Le sujet est traité à fond ; il est étudié avec une compétence remarquable. L'auteur insiste sur certains termes techniques dont le sens avait besoin d'être éclairci, notamment sur le mot « addida » fourni par le manuscrit de Cheltenham et qu'il explique heureusement par l'emploi qu'en a fait le médecin africain du VIe siècle, Moschion, dans son traité sur les maladies des femmes. Il démontre que la véritable leçon est « ad didam », expression dont l'origine grecque ne lui semble pas douteuse.

« A côté de rapprochements, tirés du *De re rustica* de Palladius,

M. V. Mortet a mis en lumière un témoignage fort intéressant, emprunté à la chronique des abbés de Saint-Wandrille en Normandie, d'où il ressort avec évidence que les architectes religieux de l'époque carolingienne s'efforçaient d'appliquer, en exécutant leurs travaux, les procédés d'origine romaine transmis par les compilations antérieures ou conservés par la tradition. »

M. G. Schlumberger dépose sur le bureau deux brochures dont il est l'auteur :

Note sur les Eaux-Bonnes durant les années 1771 et 1772, communication faite à la Société des Sciences, Lettres et arts de Pau (Paris, 1908, in-8°) ;

Une médaille inédite d'André Tiraqueau (extr. de la *Revue de Numismatique*, 1907, in-8°).

SÉANCE DU 8 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

M. Babelon, président sortant, prononce l'allocution suivante :

Mes chers Confrères,

« Le début de cette première séance de janvier marque, suivant les traditions académiques, le terme de l'honorable mission que votre bienveillance m'avait confiée.

« Il y a un an, en dépit d'une réserve craintive, j'étais heureux et fier d'être porté par vos suffrages à la Présidence de notre Compagnie qui entraînait, cette année, par voie de roulement, la Présidence de l'Institut tout entier. Votre indulgente sympathie a facilité ma tâche et j'ai trouvé, — ce dont j'étais sûr d'avance, — auprès de notre cher Secrétaire Perpétuel, les conseils dont mon inexpérience avait besoin.

« Ma gratitude envers vous et envers lui n'a d'égal que l'inoubliable souvenir que j'emporte de ces douze mois pendant lesquels je me suis trouvé plus étroitement mêlé à l'ensemble de vos travaux, et où j'ai pénétré intimement dans la vie si inté-

ressante, si variée et si féconde de toutes vos Commissions. Il me semble, en vérité, que je suis maintenant plus de l'Académie que je n'en étais auparavant, et la cordialité des liens confraternels qui m'unissent à chacun de vous me paraît s'être resserrée.

« Le grand historien de l'antiquité que vous avez désigné pour me remplacer, sait déjà, par l'exercice de la vice-présidence, que la charge est rendue par vous agréable, autant que l'honneur est grand, de diriger vos pacifiques débats.

« Cette éminente fonction, faite de courtoisie et de bonne grâce, qu'on obtient, à tour de rôle, sans l'ambitionner, et qu'on quitte sans regrets, comporte pourtant une pénible épreuve : celle qu'imposent au Président les deuils que la destinée humaine dans sa marche impitoyable, nous inflige. Sous ce rapport, vous le savez, hélas ! je n'ai pas été épargné, et puisqu'en ce moment, dans cette dernière manifestation de l'autorité éphémère dont vous m'avez investi, ma pensée se tourne vers nos morts, je veux qu'elle revête la forme d'un souhait : c'est que mon successeur à cette place, plus heureux que moi, puisse, dans un an d'ici, se prévaloir d'avoir porté bonheur à l'Académie et de n'avoir présidé aucunes funérailles.

« C'est en formant ce vœu ardent et cordial que j'invite M. Bouché-Leclercq à me remplacer au fauteuil de la Présidence, et M. Pottier à prendre place à sa gauche en qualité de vice-président pour l'année 1909. »

M. Bouché-Leclercq, prenant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers Confrères,

« En prenant possession de la présidence à laquelle m'ont destiné d'abord, appelé ensuite vos suffrages, j'éprouve, comme tous mes devanciers, le besoin de vous témoigner ma gratitude pour l'honneur qui m'est fait et dont je sens tout le prix. Pour être manifesté à une échéance prévue et sous une forme qui ne peut pas être imprévue, ce sentiment n'en est pas moins sincère. Je vous prie d'en agréer l'expression toute simple et toute nue : il n'y a pas que les grandes pensées qui viennent du cœur.

« Je puis bien avouer, d'autre part, que ma reconnaissance se combine — sans contradiction — avec une certaine crainte, à peine atténuée par un an de noviciat, la crainte de faire preuve d'inexpérience en même temps que de bonne volonté. Je me souviens, peut-être trop, de l'aphorisme : *nemo honoratus, nisi oneratus*, et j'arrive à l'âge où, pour qui n'a pas les robustes épaules de nos patriarches, tous les fardeaux sont lourds. Sans doute, l'usage suivi pour la collation des magistratures dans notre petite république suppose le président entrant plus jeune que le président sortant : mais cela s'entend de la jeunesse académique, analogue à celle des chrétiens d'autrefois, qui dataient leur naissance ou renaissance de leur baptême. C'est ainsi que les auspices me sont transmis par un ancien qui, lui, — et je l'en félicite, — est jeune de la bonne façon, et non par fiction légale.

« Mon cher prédécesseur et ami, plus honoré encore, c'est-à-dire plus chargé que moi d'obligations professionnelles, a pu suffire à une double tâche, et je ne saurais assez dire avec quel zèle, quelle ponctualité, quelle entente des multiples affaires soumises aux diverses commissions, quelle courtoisie aussi et quelle amabilité souriante, il a gouverné notre Académie et l'Institut tout entier. Et, par surcroît, l'année qui vient de s'écouler ne lui a pas épargné, elle lui a prodigué, hélas ! ces devoirs soudainement imposés, qu'on remplit, le cœur serré, dans la tristesse et le deuil. A notre dernière séance encore, au lendemain d'une effroyable catastrophe, il élevait la voix pour adresser, en termes émus qui ont rencontré votre approbation unanime, l'expression des « fraternelles condoléances » de l'Institut de France à l'Académie *dei Lincei*, et, par elle, à l'Italie si cruellement éprouvée. Puissé-je, en m'efforçant de l'imiter, ne pas être contraint de l'imiter jusqu'au bout ! Puisse l'année qui commence n'être pas, comme l'année précédente, une série d'adieux !

« Mais les souhaits, qui furent autrefois des formules magiques efficaces par elles-mêmes, n'ont plus de prise sur l'impénétrable avenir. Ce qu'il recèle de préalablement connu, c'est pour nous le train ordinaire de la vie académique, le travail régulier de nos séances, publiques et autres. Pour le diriger

à votre satisfaction, je compte, et c'est ce qui achève de me rassurer, je compte sur l'assistance, régulière aussi, de notre Secrétaire perpétuel, qui est ici le gardien vigilant et respecté de la tradition. Ses conseils suppléeront à l'inexpérience dont je m'accusais à bon droit tout à l'heure, et, en les suivant, avec la déférence qui leur est due, j'arriverai peut-être, comme le disait spirituellement l'an dernier le président sortant, à savoir mon métier à la fin de l'année.

« C'est assez dire, Messieurs, que je ne chercherai pas à compliquer ma tâche en me mettant en quête de réformes. Réformes est le mot à la mode, et, à voir l'usage qu'on en fait ailleurs, je commence à croire qu'il tient lieu d'idées pratiques. Notre règlement n'a prévu que l'indispensable, et il faut lui laisser sa souplesse. L'autorité qu'il laisse au président lui suffit largement, d'autant qu'elle ne rencontre jamais de résistance. En fait de réformes, celles qui étaient utiles ont passé dans nos habitudes par convention tacite ; les autres entreprendraient sur les libertés nécessaires. Je sais maintenant — et c'est le profit le plus net que j'aie tiré de mon stage de vice-président, — je sais pourquoi le Bureau, retenu dans les séances de nos commissions, ouvre souvent tard la séance publique, et je ne puis qualifier temps perdu celui qui se passe soit à expédier les affaires administratives, sur lesquelles s'appesantit, de jour en jour plus lourde, la tutelle de l'État, soit à trier et apprécier les ouvrages, d'année en année plus nombreux, présentés aux concours, soit enfin à diriger et surveiller les publications de l'Académie. Autre point. Que, dans nos séances publiques, les communications et lectures soient toujours écoutées dans un religieux silence, je ne me risquerais pas à l'affirmer pour le passé et à le prévoir pour l'avenir; mais il ne faudrait pas assimiler une classe de l'Institut à une classe d'écoliers. Il ne messied pas à une Académie qui travaille — nos archives en font foi — d'être de temps à autre un salon où l'on cause. L'Académie Française, notre sœur aînée, n'était pas autre chose à ses débuts, et il en reste comme un souvenir inconscient dans ce mot vague et charmant de « Compagnie », qui suppose l'intimité, le libre échange des impressions, ce mot qui, appliqué à nos Académies, les distingue des assemblées bruyantes comme des aréopages muets.

« Enfin, Messieurs et chers confrères, j'espère que, votre bienveillance aidant, j'atteindrai sans encombre le terme de mon mandat, que ma présidence ne vous laissera aucun souvenir fâcheux, et que mon successeur désigné — à qui je souhaite la bienvenue — pourra, le jour où je lui remettrai mes pouvoirs, vous demander aussi pour moi le *satisfecit* largement mérité que vos applaudissements vont, j'en suis sûr, décerner à mon prédécesseur. »

Sur la proposition de M. Bouché-Leclercq, l'Académie vote, à l'unanimité, des remerciements au Président sortant.

Le Président annonce ensuite, en ces termes, la perte que l'Académie vient de faire par la mort de son correspondant, M. Pischel, décédé à Madras, en décembre 1908 :

« L'année qui vient de se clore sur un épouvantable désastre a été néfaste aussi pour notre Compagnie. Elle nous lègue encore un nouveau deuil, qui ajoute un quatorzième nom à la liste funèbre des membres ou correspondants de l'Académie décédés dans le courant de 1908. M. Richard Pischel, professeur de langue et littérature sanscrites à l'Université de Berlin, notre correspondant depuis décembre 1905, a succombé au cours d'un voyage dans l'Inde. Nos informations relatives à ce douloureux événement ne nous permettent pas encore d'en préciser la date, mais ce que nous en savons ajoute à nos regrets. La mort se fait particulièrement cruelle quand elle choisit le moment où celui qu'elle frappe est loin des siens et quand elle ne lui épargne pas au moins la souffrance. C'est à l'hôpital de Madras, et pour ainsi dire sous le couteau du chirurgien, qu'est mort notre infortuné correspondant.

« Né à Breslau le 18 janvier 1849, Pischel choisit de bonne heure sa voie et poursuivit ses études d'indianiste à Breslau, à Berlin, à Londres, à Oxford. Sa thèse de doctorat *De Kalidasae Çakuntali recensionibus* (1870), bientôt suivie de sa thèse d'agrégation, *De grammaticis prâkriticis* (1874), ouvre la copieuse série de ses publications : œuvres originales, comme ses *Vedische Studien* (3 vol. 1889-1901), sa *Grammatik der Prâkritsprache* (1900), éditions et recensions de textes prâkrits ou pâlis, traduits ou annotés soit en anglais, soit en allemand, articles nombreux

insérés dans la *Zeitschrift der Morgenländischen Deutschen Gesellschaft*, dont il fut un des directeurs à partir de 1886, et dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*.

« Le labeur persévérant de cet infatigable travailleur lui valut d'être appelé, dès 1875, à l'Université de Kiel, d'abord comme chargé de cours, puis, comme professeur titulaire (1877) de sanscrit et de grammaire comparée, enseignement qu'il professa ensuite à l'Université de Halle (1885), et enfin, à l'Université de Berlin. Les honneurs académiques ne lui manquèrent pas non plus. Lorsque nous l'élûmes correspondant, il était depuis 1889 correspondant de la Société Royale des Sciences de Göttingen, et, depuis 1902, membre de l'Académie des Sciences de Berlin. A ces titres, assez significatifs par eux-mêmes, on me permettra d'ajouter le témoignage rendu ici-même, avec pleine compétence, par un de nos confrères à la maîtrise de Pischel, dont l'activité « s'est étendue à toutes les branches de la philologie indienne, mais s'est particulièrement affirmée dans trois domaines: l'interprétation des Védas, l'étude de la littérature du sanscrit classique, et surtout celle de la philologie et de la grammaire prâcrites, un champ qu'il n'a cessé d'exploiter et où il s'est acquis une autorité sans rivale ». A la connaissance approfondie des langues et dialectes de l'Inde, Pischel joignait l'art de dégager des textes des indications utilisables pour l'histoire de la civilisation orientale. Il s'en servait, par exemple, pour éclaircir « l'origine des tziganes allemands » (1894), ou pour rechercher « la patrie du jeu des marionnettes » (1900). Un de ses derniers travaux, publié en 1906, est consacré à « la vie et la doctrine du Bouddha ».

« C'est une belle intelligence qui vient de s'éteindre, une vie laborieuse qu'a brutalement et prématurément tranchée un dénouement tragique. L'Académie s'associe au deuil du monde savant et adresse à la famille du regretté défunt l'expression de sa sympathique condoléance. »

MM. Théodore Reinach et Émile Rivière écrivent à l'Académie pour se porter candidats au fauteuil de M. Hamy.

Il est décidé que l'exposition des titres des candidats aura lieu dans la séance du vendredi 29 janvier.

M. Élie Berger, au nom de la Commission du Prix Gobert, donne lecture de la liste des ouvrages adressés au concours.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des concours de l'Académie pour l'année 1909 :

Prix du Budget (*Étude sur une période de l'histoire ancienne du Japon*) : aucun concurrent.

Antiquités de la France : 26 concurrents.

Prix Allier de Hauteroche : 1 concurrent.

Prix Gobert : 4 concurrents.

Prix Bordin (moyen âge) : 11 concurrents.

Prix extraordinaire Bordin (Orient) : 5 concurrents.

Prix Saintour (Orient) : 10 concurrents.

Prix Brunet : 7 concurrents.

Prix Stanislas Julien : 3 concurrents.

Prix de La Grange : 1 concurrent.

Prix de Chénier : 2 concurrents.

Prix Prost : 4 concurrents.

Prix H. Chavée : 5 concurrents.

M. Senart donne lecture de la note suivante :

« La mission Pelliot, ayant quitté la France en juin 1906, parvenait à Schanghai en novembre dernier, après avoir accompli heureusement l'exploration d'un certain nombre de sites archéologiques de l'Asie centrale. Le Dr Vaillant, n'ayant plus à prendre part aux travaux que MM. Pelliot et Nouette entreprenaient aux environs de Schanghai, se sépara de ses compagnons et revint en France. Il doit à ces circonstances fortuites l'honneur d'être le premier à apporter à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour le haut intérêt qu'elle a toujours bien voulu marquer à la mission, l'expression des respectueux remerciements et de la vive reconnaissance de son chef, M. Pelliot. Il appartient à celui-ci de l'entretenir des fouilles de Toumchouq où, en novembre 1906, les ruines d'un couvent bouddhique, ignoré même des

indigènes, furent mis au jour; de décrire les découvertes faites en 1907 dans les temples de Qoum-Tourâ et de Sou-buchi, où aucun travail de déblaiement n'avait été entrepris, malgré le passage des missions japonaise, allemande et russe; de donner la description des grottes des « Mille Bouddhas » de Tong-houen, dont il a fait une étude approfondie de février à juin 1908. L'acquisition, dans cette dernière localité, de nombreux manuscrits vint couronner d'une façon heureuse et inespérée ces patientes recherches. Le Dr Vaillant n'eut à s'occuper que secondairement des études archéologiques, soit pour lever certaines régions particulièrement intéressantes à ce point de vue, comme l'oasis de Koutchar et celle de Tong-houen, soit pour dresser les plans des fouilles entreprises; ses études principales furent de rassembler des collections d'histoire naturelle, de lever de nombreux itinéraires complétés par des observations astronomiques faites sur plusieurs points. La généreuse sollicitude et la grande confiance que l'Académie des inscriptions et belles-lettres n'a cessé de montrer à l'égard de la mission Pelliot ont contribué dans une large part à faciliter la réunion de ces collections destinées au Muséum d'histoire naturelle et ont permis de faire au point de vue géographique des déplacements parfois longs et dispendieux. »

Le Dr Vaillant, interprète de la mission tout entière, a considéré que, dès son retour, son premier devoir était une démarche de déférente gratitude auprès de l'Académie.

M. Maurice Besnier adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Caen, le 26 novembre 1908.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

La Mission scientifique du Maroc est très reconnaissante à l'Académie d'avoir bien voulu s'intéresser aux premiers résultats des fouilles entreprises par MM. Michaux-Bellaire et Buchet dans la nécropole romaine de Tanger. Elle me charge de vous faire parvenir une série de photographies qui pourront compléter et préciser les indications sommaires de ma lettre précédente. Ces photographies, que nous devons à M. Buchet et qui seront publiées dans le prochain numéro de la *Revue du monde musulman*, avec un compte rendu des

fouilles extrait des rapports de M. Michaux-Bellaire, mettront sous vos yeux quelques vues des travaux, deux types caractéristiques de tombeaux, l'un en pierre, l'autre formé de jarres de terre cuite coupées par le milieu et mises bout à bout, deux spécimens des décorations picturales qui revêtent les tombeaux de pierre, enfin une tuile portant la marque de fabrique d'un atelier impérial. M. Michaux-Bellaire a exécuté des reconstitutions en couleur de différentes peintures; je joins à cette lettre une reproduction en noir de sa reconstitution de la guirlande encadrant un oiseau, qu'on voit sur le tombeau découvert en janvier dernier, et une reproduction en couleur de deux détails de cette guirlande. Ces figures paraîtront également dans la *Revue du monde musulman*.

Depuis les premiers jours de novembre, MM. Michaux-Bellaire et Buchet ont découvert deux nouvelles tombes, qu'ils n'ont pu encore photographier; l'une d'elles présente des vestiges de peintures, assez peu reconnaissables. Des travaux de terrassement faits entre le lieu des fouilles et les murs de la ville ont permis de dégager un certain nombre de cercueils de basse époque, en plomb.

Deux textes épigraphiques nouveaux sont venus s'ajouter à ceux que je vous ai déjà signalés.

Le premier, dont nous avons un estampage, est une épitaphe mutilée en marbre, retrouvée dans les sables de la nécropole; elle n'était plus en place sur la sépulture à laquelle elle appartenait primitivement :

....NIVS v DEX
ter. SESQVAE*s*
plic ARIVS v ALA v
....MI v NATIONE v
....VTENVS·AN v L v
h. s. E v S v T v T - L v
....SIVS·MARTIA
lis. F v C v

Il est facile de reconstituer les mots *Dexter*, *sesquaeplicarius* (pour *sesquiplicarius*), *hic situs*, *Martialis*. Aux lignes 1 et 8, il devait y avoir deux noms propres du même type, par exemple, qu'*Antonius* et que *Volusius* et du même nombre de lettres. Les lignes 3 à 5 sont difficiles à interpréter ; d'accord avec M. Cagnat, je crois plus sage de ne proposer fermement aucun complément. *Ala* serait-il un ablatif de lieu, comme le pense M. Cagnat? ou l'aurait-on mis pour le génitif

alae afin d'indiquer le nom du corps (*ala Primi* ou *Firmi*) dans lequel servait *Dexter* comme *sesquiplicarius?* D'autre part, les seuls noms de peuples terminés en *utenus* que nous connaissions sont *Rutenus*, qui est trop court pour faire ici l'affaire, et *Carnutenus*, qui irait bien ; mais M. Cagnat me fait justement observer que parmi les peuplades de Germanie, du Danube et d'Orient, il peut y en avoir eu dont les noms conviendraient tout aussi bien et que nous ignorons.

Le second texte est l'estampille que portent plusieurs tuiles romaines retrouvées au lieu dit El Mahadi, à l'extrémité de la région occupée jadis par la nécropole :

EX FIGVL CAES N

Ex figul(inis) Caes(aris) n(ostri).

Il faut rapprocher cette marque de celle qu'on lit sur plusieurs tuiles et briques recueillies en 1891 « auprès de Tanger » — peut-être dans les mêmes parages :

IMP AVG

Imp(eratoris) Aug(usti)[1].

Veuillez agréer, etc.

M. J. LOTH, correspondant de l'Académie, fait une communication sur l'inscription latine de Gélignieux (Ain) et le ligure ou celtican du calendrier de Coligny :

« Pour certains savants, la langue du calendrier de Coligny est une langue différente du gaulois : pour les uns, c'est du ligure, pour d'autres du gaidélique, pour un dernier, c'est une variété particulière de celtique. Cette langue serait caractérisée par la conservation du *p* indo-européen initial ou intervocalique que perd le gaulois comme toutes les langues celtiques connues, et aussi du *qu̯* indo-européen que le gaulois et le brittonique changent en *p*.

« Or, dans la zone de Coligny, dans le département de l'Ain, une inscription latine nous a conservé un mot celtique, *petrudecameto*, quatorzième, qui nous montre le changement de *qu̯* en

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1891, p. 52 ; *Corp. Inscr. Latin.*, VIII, n° 22632, 1.

2. Voir ci-après.

p : *petru* remonte à un indo-européen **quetru*. La langue courante du pays a donc les caractères essentiels du gaulois. La langue de Coligny ne peut être différente : le calendrier est un document officiel et religieux, rédigé évidemment dans la langue officielle de la région (Sequani et Ambarri). »

COMMUNICATION

L'INSCRIPTION LATINE DE GÉLIGNIEUX (AIN) ET LE PRÉTENDU LIGURE OU CELTICAN DU CALENDRIER DE COLIGNY, PAR M. J. LOTH, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Jusqu'à ces derniers temps les celtistes étaient d'accord pour attribuer au gaulois ou celtique parlé dans la zone celtique et belgique de la Gaule, malgré des divergences dialectales, une réelle unité, reconnaissable à certains traits caractéristiques, tels que la disparition du *p* initial et intervocalique indo-européen, le changement du *qu̯* indo-européen ou labio-vélaire sourde en *p* [1]. — Le gaulois était ainsi d'accord pour le traitement du *p* indo-européen avec tout le groupe celtique insulaire, brittonique et gaidélique; il se séparait, au contraire, en ce qui concerne le traitement du *qu̯*, du gaidélique qui le lui conservait, pour se rapprocher du brittonique qui le change également en *p*.

M. d'Arbois de Jubainville, dans ses *Premiers habitants de l'Europe*, tome II, tout en revendiquant pour ses Ligures au VIe siècle avant J.-C., à peu près tout le territoire que nous trouvons plus tard occupé par les Celtes, et en retrouvant les traces de leur présence dans des noms de lieu, n'a jamais soutenu nettement que le ligure fût parlé, en

1. On peut encore mentionner le changement de *ē* long primitif en *ī* long, de la labio-vélaire sonore *gu̯* en *b*, etc.

Gaule, à l'époque de la conquête romaine, concurremment avec le celtique; d'après lui (p. 7), les Ligures vaincus auraient presque tous oublié leur langue primitive en apprenant le gaulois, comme plus tard ils oublièrent le gaulois en apprenant le latin. De plus, s'il admet que le ligure est indo-européen, il le laisse en dehors du groupe celtique et il continue, conformément à la doctrine reçue depuis Zeuss, à reconnaître au celtique de Gaule les traits caractéristiques dont il a été question plus haut.

Le premier, M. Seymour de Ricci, dans une note datée du 26 février 1896, communiquée à l'Académie des inscriptions le 1er avril et publiée dans la *Revue celtique* (XIX, p. 213), a soutenu expressément l'existence d'une langue courante, qui serait le ligure, dans la région du calendrier de Coligny : la langue du calendrier serait ligure, surtout à cause de la conservation du *qu* et du *p* indo-européen dans quelques mots de ce calendrier (cf. *Revue celtique*, XXI, 1900, p. 27). M. d'Arbois de Jubainville y voit lui aussi, sinon du ligure, au moins une langue y ressemblant beaucoup.

M. Nicholson va plus loin : dans ses *Keltic Researches* (1904), il revendique la plus grande partie du territoire celtique insulaire et continental pour un groupe linguistique conservant le *p* et le *qu* indo-européen; ce groupe, il l'appelle *gaidélique* ou même *gadélique*, ce qui, soit dit en passant, est un barbarisme[1]. Les Proto-irlandais, les Pictes, les Belges, les Brittons même de l'île de Bretagne, seraient des Gaidels. Seules, quelques tribus de l'Ouest et du centre de l'île, avec un petit groupe continental très réduit, auraient parlé une langue ayant les traits attribués par Zeuss au gaulois et au brittonique. M. Nicholson s'appuie principalement, pour la Gaule, sur le calendrier de Coligny et les

1. Le gallois *gwyddel* sort *immédiatement* de *geidelo-s* remontant lui-même à *gaidelo-s* : *ei* pour *ai* est dû à la non-accentuation de la diphtongue.

inscriptions de la fameuse tablette de plomb de Rom, dans les Deux-Sèvres, publiée par M. Jullian dans la *Revue celtique* d'avril 1898. Aussitôt après la publication de M. Jullian, M. Nicholson s'empressait de traduire ce texte, mystérieux pour tout le monde mais lumineux pour lui. Les théories de M. Nicholson n'ont guère trouvé d'adeptes parmi les celtistes, malgré l'abondante érudition de l'auteur : elles reposent principalement sur la linguistique celtique dont l'auteur n'a qu'une connaissance superficielle.

On ne peut, en revanche, contester la compétence de M. John Rhys en matière de celtique. Or, dans deux opuscules récents (*Celtae and Galli; The celtic Inscriptions of France and Italy*, extraits des *Proceedings of the British Academy*, tome II, 1907), il soutient une théorie qui est, en somme, celle de M. Nicholson : il aurait existé, en Gaule, à l'époque de la conquête romaine, un langage qu'il appelle *celtican*, caractérisé par la conservation du *p* et du *qu* indo-européen, et parlé concurremment avec le gaulois. Les seules différences qui séparent sa théorie de celle de M. Nicholson, c'est qu'il restreint l'étendue de la zone gaidélique, et qu'il voit dans ce *celtican* non un groupe gaidélique mais une variété de celtique s'expliquant plus facilement par le *gaidélique* et, de fait, plus étroitement apparenté à ce dernier que le brittonique ou le gaulois proprement dit. La zone de ce *celtican*, est fort importante, puisqu'il l'étend au Sud jusque dans le Nord de l'Italie et au Nord jusqu'à Évreux : le *celtican*, dit-il (*Inscriptions*, p. 81), paraît avoir couvert une aire qui, par excellence, a appartenu aux anciens Ligures. L'auteur eût bien fait de nous expliquer ce qu'il entend dans ce cas par *Ligures :* ce ne sont pas assurément ceux de l'histoire.

La thèse de M. Rhys repose aussi surtout sur le calendrier de Coligny et les inscriptions de Rom. Je laisse de côté les inscriptions de Rom, d'abord parce que je ne vise que la zone de Coligny et aussi parce qu'elles ne peuvent actuel-

lement fournir une base solide de discussion. Je me bornerai à faire remarquer que la tablette de Rom a un pendant à Paris : on y a découvert également une tablette de plomb portant une inscription tout aussi énigmatique publiée par M. Vacquer dans la *Revue arch.* de 1879, tome XX, p. 112, et reproduite dans le tome XIII, n° 3051, du *Corpus Inscr. lat.* Je m'étonne qu'elle n'ait pas attiré l'attention de MM. Nicholson et Rhys. Si j'avais une hypothèse à formuler pour le texte de Rom, je serais porté à croire, au cas où ce ne sont pas des mots vides de sens, que nous avons là une déformation involontaire en grande partie d'une prière traditionnelle en celtique conservée comme formulette, à une époque où le celtique n'était plus compris. J'ai recueilli phonétiquement le *confiteor* et le *pater* en latin, de la bouche d'une paysanne illettrée de la Haute-Cornouaille : tous les mots latins s'y trouvent déformés de telle sorte que l'exégète le plus perspicace ne pourrait sûrement pas en retrouver la forme primitive, s'il n'était prévenu. Que serait-ce si, au lieu d'avoir été apprises au catéchisme, ces deux prières avaient été transmises de bouche en bouche pendant plusieurs générations ?

Seul, des deux textes en question, le calendrier de Coligny peut entrer en ligne de compte.

Ce qui, manifestement, a amené les tenants du *ligure*, du *gaidélique* ou du *celtican* à leur théorie, c'est la présence de deux mots présentant *qu* : *equos* et *quimon*. Le *qu* restant intact, ils en ont conclu logiquement que les *p* du calendrier étaient primitifs. On a naturellement rapproché ces formes du nom des *Sequani*. Ce nom, auparavant, était regardé comme tiré de celui de la rivière *Sequana* ; on expliquait la forme anormale de *Sequana* conservant le *qu* indo-européen, en disant que c'était un reste et un souvenir de la population qui avait précédé les Gaulois dans cette région. C'est à la rigueur possible, comme il est possible aussi que des mots comme *equos* et *quimon* soient des emprunts faits

par les rédacteurs du calendrier : il date de l'époque romaine; il innove probablement : on y voit notamment un effort manifeste pour concilier l'année lunaire traditionnelle avec le cycle solaire et peut-être avec le calendrier romain. Mais est-il sûr qu'on ait bien affaire à *qu̯* primitif dans ces mots? Il y a toujours à se mettre en garde contre les défaillances et les imperfections de l'orthographe. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les inscriptions gauloises et de parcourir le *Corpus* même des Inscriptions latines de la Gaule, pour se convaincre qu'à l'époque de ces inscriptions, il y avait, en gaulois, plusieurs sons en évolution, difficiles ou même impossibles à rendre par les ressources de l'orthographe latine.

En ce qui concerne *Sequana*, j'avais fait la remarque que la forme primitive pouvait être un nom à deux termes comme il y en a tant en celtique : *Sĕko-u̯anā*, avec un *k* palatal. J'ai eu la satisfaction de voir mon hypothèse reprise par Walde dans son *Lat. Etym. Wörterbuch*, au mot *siat*.

On croyait être sûr de la forme du nom du célèbre roi *Bituitus*. Or, une monnaie inédite de Narbonne vient de nous en révéler la forme sincère : c'est *Bitouuiotouos* (Amardel, *Revue de numismatique*, 1906, p. 412-424). Ce qui, par contre-coup, nous amène à penser que la légende *Sequanoiotvos* sur une monnaie doit être corrigée en *Sequanoiotouos*.

Ce qui est possible pour *Sequana*, peut l'être pour *ekuos* et *quimon*[1]. Le *qu̯* de *quimon* peut ne pas être plus primitif que celui de *Quigo(n)*[2], *cognomen* d'un citoyen

1. *Equos* peut être pour *Ek-ou-o-s*. Ce mois paraît répondre à *février*; or, *février* joue un rôle particulier chez les Irlandais : c'est le début du printemps : c'est aussi, d'après le Glossaire de Cormac, le mois où le lait vient aux brebis (*òi-melc*). *Eku-* pour l'indo-europ. *peku-* paraît avoir aussi existé en celtique : M. Whitley Stokes voit dans le nom propre irlandais *Eoch-aid* un primitif *eku-ati-* = **pecu-pati-* (skr. *paçu-páti-ṣ*. Le sens de *peku* est fort compréhensif et comprend les bêtes à laine comme les bêtes à corne.

2. *Quigo(n)* peut être une graphie défectueuse d'un scribe ou graveur latin : pour *co-u̯igo(n)*, compagnon de route. cf. gallois *cy-waith*, com-

Trévire (Bulliot, *Annales de la Société éduenne*, 1863, p. 142; *Revue arch.*, 1863, p. 275).

Enfin, il faut laisser de côté les cas où la labio-vélaire *qu̯* (ou *ku̯*) est suivi de *u* : la labialisation, dans ce cas, disparaît : *Erkunia* (*Hercynia* silua) = **perqu̯-eu- perqu̯ou-* : cf. *querquetum* (Brugmann, *Grundriss* I [2], p. 515, 607).

Nous avons un point d'appui plus sérieux et qui dispense de toute hypothèse, pour repousser la théorie du maintien de *p* et de *qu* dans la langue de Coligny : il nous est offert par une inscription latine authentique, aujourd'hui en grande partie détruite, trouvée à Gélignieux, dans l'Ain, le département même où se trouve Coligny.

Il est assez difficile de dire si Coligny et Gélignieux sont sur le territoire des Ambarri ou des Sequani. Desjardins (*Géogr. de la Gaule*, II, p. 465, n° 9) croit que les Ambarri occupaient la Bresse actuelle et peut-être une partie du Bugey et du Valromey. Gélignieux est dans l'évêché de Belley qui correspond à l'ancien pagus Bellicensis; or Belley a toujours relevé de l'archevêché de Besançon. C'est une partie démembrée de la *Civitas Equestrium*, subdivision de la province *maxima Sequanorum*.

Il est regrettable que M. Rhys ait négligé les inscriptions latines de la Gaule : c'est une grosse lacune dans son œuvre et une imprudence. Je suis convaincu que la connaissance de l'inscription de Gélignieux l'eût rendu plus circonspect. La voici, telle que la donne Hirschfeld (*Corpus Inscr. Lat.*, XIII, n° 2494) :

Memoriae aeternae. M. Rufius Catullus curator n(*autorum*) *R*(*hodanicorum vivus sibi et R*(*ufio*) *Rufiano f*(*ilio*), *Ruf*(*iae*) *Pupae fil*(*iae et Rufiae saciratae fil*(*iae defunctae annorum XXII aediclam cum vinea et muris ad opus consummandum et tutelam eius et ad cenam omnibus Tricontis*

pagnon, coopérateur. Dans la prononciation populaire galloise, *cywy* est souvent réduit à *cwy-* au lieu de *cywyd*. *cwyd*.

ponendam (*denariorum binorum*) *in perpet*(*uum*), *sic ut petrudecameto consumatur. Hoc opus sub ascia est; haec o*(*pera*) *s*(*ive*) *l*(*ocus?*) *heredem*) *n*(*on*) *s*(*equentur*).

L'édicule est depuis longtemps détruit. La partie qui portait l'inscription a été employée, d'après Allmer, en 1785, dans la construction du presbytère de Murs, où se voit un fragment placé à l'angle sud-est, le haut en bas (*Inscriptions de Vienne*, III, n° 753 *b*).

Or, ce fragment qu'Allmer a vu et déchiffré, est celui qui renferme les mots celtiques *Tricontis* et *petrudecameto* : il est désigné par un petit *c* dans le texte de Hirschfeld. Ce texte n'est guère que la reproduction de celui de Philibert de Pingon, qui a vu le monument intact. Le duc Charles-Emmanuel a lu comme Pingon, et Allmer comme eux : *petrudeca*. Guichenon, dont l'autorité est mince, a lu *i et rudica*; de Veyle, *et rudica!*

Petrudeca finit la ligne; la fin *meto* commence la ligne suivante. Pingon, de Veyle, nous donnent *meto* avec la ligature ordinaire pour *-et-*, qui a été mal lue par d'autres (*-mto*, *-mio*). La lecture *petrudecameto* peut être considérée comme certaine. Quel en est le sens exact, ainsi que celui de *tricontis*? Pour *tricontis*, Hirschfeld pense qu'il désigne peut-être les collègues de celui qui édifia le tombeau (*signum collegarum eius qui sepulcrum fecit esse videtur*). Pour *petrudecameto*, il se sépare de Mommsen qui a supposé que c'était un nom de lieu, et se demande si ce n'est pas un terme celtique : *petrudecameto*, dit-il, paraît signifier *quatre* et *dix*, de sorte qu'il faudrait entendre par là un jour déterminé où le repas devait être consommé. Holder n'a pas hésité à traduire *Tricontis* par *trente* et *petrudecameto* par *quatorzième* (*Altcelt. Sprachschatz*), et il a eu raison. *Tricontis* a une terminaison latine qui, vraisemblablement, a remplacé le suffixe celtique de cas; mais il saute aux yeux qu'il est l'équivalent du breton actuel *tregont*.

trente = *trĭ-cont-, et du vieil-irlandais, nominatif trícha = trīcōs, génitif trichat = trī-cont-os: tricontis a ī long comme l'irlandais; l'ĭ bref du breton paraît plus primitif (Brugmann, II, 55, 499). Pour *petru-decameto*, c'est un composé par copulation où les deux termes ont la même valeur syntactique et pourraient être unis par *et*: duodecim, δώ-δεκα (Brugmann, *Kurzgoff.-Gr.*, I², 55, 369, B., 2). Il est composé de *petru-* quatre, bien connu par le nom des *Petru-corii*, et du dérivé *decameto*, dixième.

Dix serait en vieux brittonique et en gaulois *decan*; quatorze serait régulièrement *petru-decan*. Le nombre ordinal *petru-decameto-s* est tiré du nombre cardinal comme le sanskrit *ēkā-daśama-s*, onzième : le premier terme n'est pas fléchi. Suivant la doctrine acceptée par tous les celtistes, *m* syllabique indo-européen ou sonante devant une voyelle devient *-am-*; le suffixe *-eto-* est particulier au celtique dans la dérivation des nombres ordinaux : d'un indo-européeen *q̯etru-dekm̥m-eto-*, on a en gaulois et brittonique très régulièrement *petru-decameto-s*. Le vieil-irlandais *dechmad*, dixième, le gallois et le breton *degved* remontent à *decameto-s* (Brugmann, *Grundriss*, I², 55, 434. Sur *petru* = *q̯etru-, v. *ibid.*, I, p. 260). *Petru* a donné le gallois *pedry-* [1] qui entre dans bon nombre de composés avec le sens de *quatre* : *pedry-fan*, les quatre parties (du monde), *pedr-ongl*, quatre angles.

Il apporte aussi, parfois, au composé, simplement l'idée de perfection. Il est probable qu'il se retrouve dans le vannelais *perann* quart = gallois *pedry-rann*.

Ceci établi, quel serait le sens précis de la partie du texte qui contient ces mots ?

J'avais d'abord pensé que *Tricontis* pouvait désigner le nombre des convives, des collègues probablement du donateur. Il est remarquable, en effet, que dans une inscription

1. *Pedry* compte pour deux syllabes : il est possible que dans les anciens composés l'accent ait été sur *u* dans *petru*.



de Nimes (Dessau, *Inscript. lat. selectae*, 8378; *Corpus I. Lat.*, XII, 3861), le testateur exige que les convives ne soient jamais moins de trente; en cas de décès d'un des trente, on doit en élire un autre à sa place; si un des convives est empêché, il doit se faire suppléer. Mais, si on entend par *tricontis* le nombre des convives, *petrudecameto* s'explique plus difficilement. Dans le genre d'inscriptions auquel appartient celle de Gélignieux, m'écrit notre collègue M. Cagnat, que j'avais consulté à ce sujet, il est toujours stipulé qu'à *tel jour*, *omnibus mensibus*, *omnibus kalendis*, *idibus*, *nonis*, à l'occasion de telle ou telle fête, il sera donné un repas funèbre. C'est probablement ce qui devait être spécifié dans la stèle disparue qui complétait l'inscription de Nîmes. Celle de Gélignieux est complète. Il faut donc y chercher l'indication des époques et du jour du repas funèbre. Il me paraît probable qu'il faut traduire depuis *ad cenam* par « pour un repas de deux deniers par tête à servir tous les mois de trente jours, de telle sorte qu'il soit consommé le 14e jour ». En se reportant au calendrier de Coligny, on voit que seuls les mois de 30 jours, moins un, portent l'indication *matu*, bon, faste. Les mois de 29 jours sont tous *anmat-*, non bons, néfastes. Si un des mois de 30 jours (Equos) est néfaste, on doit y voir une innovation: on a voulu qu'il y eût autant de mois fastes que de mois néfastes dans l'année[1]. Pour quelle raison le repas doit-il avoir lieu le 14? Ordinairement le jour du repas est un anniversaire de naissance ou de mort (Dessau, *Inscr. lat.*, 8376, 8370, 8371, 8374). Mais le choix du jour n'est pas toujours justifié. Dans le testament d'un Lingon, établissant

1. Depuis ma lecture à l'Académie des inscriptions, j'ai eu la preuve que mon hypothèse était fondée. Le calendrier indou, tel qu'il nous est connu par le *Dharmasinahu* (Annales du musée Guimet, VII, 1884), présente avec le calendrier de Coligny les plus frappantes ressemblances : les mois lunaires sont divisés de même; on recommence à compter depuis 1 après 15. Or, il y a, dans le calendrier indou, 6 mois de 29 jours, et 6 de 30.



un festin annuel, un sacrifice est ordonné chaque année aux calendes d'avril, mai, juin, juillet, août, octobre (*septembre* a peut-être été involontairement omis). Le calendrier indou nous fournit une solution inattendue de cette difficulté. Mon ami Ferdinand de Saussure, la veille de la séance de l'Académie des inscriptions, avait appelé mon attention sur l'importance de la 14e nuit chez les Indous à propos de *petrudecameto*. M. Sylvain Lévi, auquel il m'avait conseillé de m'adresser pour de plus amples renseignements, ne s'est pas contenté de me signaler le calendrier dont je viens de parler en note. Il m'envoie très obligeamment la communication suivante : « En fait de rites funéraires, la 14e tithi (le mois indou était divisé en 30 parties portant ce nom) est réservée, — *par l'unanimité des docteurs pourtant si souvent en désaccord* — pour les *çrāddhas* ou banquets de l'ordre *kāmya* ou facultatif *en souvenir de ceux qui sont morts jeunes* ou ont péri par les armes. Les textes afférents sont réunis dans le *Catuwarya cintāmaṇi* de *Hemādri*, III, I, 217-221, et signalés dans Caland, *Ueber Todtenverehrung bei einigen der Indogerman. Völker*, 1888, p. 39. » Il est probable que, si *petrudecameto* a été employé à la place d'une expression latine (*quarto decimo die*), c'est que comme chez les Indous, il ne s'agissait pas exactement d'un jour mais d'une division analogue à celle des *tithi*. C'était une époque particulière ne correspondant pas à un *dies* latin. Il est, de plus, remarquable que le seul jour du calendrier de Coligny portant, à sa droite, en toutes lettres, *MAT*, bon, est le 14e jour de la première moitié (moitié blanche, comme chez les Indous) du mois de *Riuros* (cette mention ne se trouve qu'une fois, pour ce mois même).

Un point capital est acquis, c'est qu'il y a dans l'inscription de Gélignieux un mot appartenant évidemment à la langue courante du pays, *petrudecameto*, lequel prouve que cette langue changeait la labiovélaire sourde *qu*- (et *ku̯*) en *p*, caractère essentiel du brittonique et du gaulois.

Il est impossible que la langue du calendrier soit différente. On ne peut, en effet, raisonner ici comme on peut à la rigueur le faire pour l'inscription de Rom ou d'autres analogues ; dans les cas désespérés, on peut soutenir qu'un document de ce genre est dans la langue ou patois de la plèbe, laquelle plèbe a pu à la rigueur conserver une langue différente de celle de ses maîtres ou au moins en sauver quelques débris.

Or, le calendrier de Coligny est un document officiel et religieux, rédigé par le corps sacerdotal du pays, les druides fort probablement, dans la langue officielle de la région. Les druides appartenaient sûrement à la classe élevée du pays. Diviciacus (*De bello gallico*, II, cap. 10, 555) est à la tête de l'armée des Éduens, auxiliaire des Romains contre les Belges. Dans le cycle irlandais le plus ancien, un druide, Cathbad, passe pour le père du roi le plus illustre de l'Irlande. Dans le second cycle, c'est de souche druidique du côté maternel que sont encore issus les trois principaux personnages du cycle (d'Arbois de Jub., *Les Celtes et les langues celtiques*, p. 196). Les Bardes gallois, qui avaient hérité en partie des fonctions des druides, appartenaient encore, au XII[e] siècle, à l'aristocratie. De plus, d'après l'interprétation donnée à *Tricontis*, il semble bien certain que le testateur de Gélignieux faisait usage du même calendrier qu'à Coligny.

Il faut donc, si on veut arriver à élucider les mots de ce calendrier, partir du principe qu'on a affaire à du gaulois, au gaulois tel que l'a décrit Zeuss. Quant à sa celticité, tant au point de vue de sa structure que de sa langue, elle ne saurait être mise en doute. C'est ce qu'a nettement déclaré M. John Rhys. Si on tient à appeler cette langue *ligure*, il faut, dans ce cas, annexer le ligure au celtique, et même, d'après ce que je viens de dire, au groupe gaulois. Quant aux obscurités du texte, elles tiennent, en grande partie, à ses lacunes. De plus, le celtique continental ne nous a pas

laissé grand'chose ; il faut recourir au celtique insulaire : or, il est loin de nous avoir livré toutes ses ressources. L'étymologie, souvent même le sens, d'un grand nombre de mots du vieil et du moyen-irlandais sont encore à trouver. La riche lexicographie galloise est hérissée de difficultés; il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les contresens manifestes qui émaillent les vocabulaires manuscrits du XVI[e] siècle prouvent qu'à cette époque on ne comprenait plus bien la langue poétique du XII[e]-XIII[e] siècle.

Je ne tire point de cette rapide étude de conclusions générales ; je ne vise que la zone du calendrier de Coligny et le territoire des Sequani et des Ambarri. La situation cependant est probablement la même dans le reste de la Celtique.

Une dernière remarque cependant.

Il serait prudent, semble-t-il, d'avoir recours, dans l'état actuel de nos connaissances en celtique, moins facilement au préceltique, qu'on ne le fait aujourd'hui. Si chez certains érudits c'est une ressource seulement dans les cas désespérés, chez d'autres c'est devenu trop souvent un sport. Dernièrement, dans une revue bretonne, un écrivain dont j'estime l'ingéniosité et la claire érudition, à propos d'Alet, déclarait sans la moindre raison à l'appui, que c'était vraisemblablement un nom de lieu *préceltique*. Or, il y a un Alet en Cornwall, et un autre en Galles. Un des savants qui font autorité en Angleterre laissait échapper, il n'y a pas longtemps, la boutade suivante : *Les Gallois en majorité sont non-aryens.*

Il eût été bien empêché, si on lui avait demandé de justifier ce terrible arrêt, soit historiquement, soit linguistiquement, soit anthropologiquement. Immédiatement un disciple zélé découvrait que la syntaxe galloise était tout simplement la syntaxe égyptienne. Un second disciple se jetait tête baissée dans la *potamonomastique* et *déceltisait* ou *préceltisait* en grande partie les fleuves du pays de Galles ! Je pourrais multiplier les exemples.

La part du préceltique, là où préceltique il y a, pourra se faire lorsque la lexicographie préceltique sera entièrement connue; lorsque les formes, sinon le sens, des noms de lieu de régions celtiques auront été établies par l'étude de parlers locaux; vaste champ d'étude pour les linguistes (celtistes et romanistes) et pour les historiens.

LIVRES OFFERTS

M. Collignon présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. W. Deonna, un ouvrage intitulé : *Les « Apollons archaïques », étude sur le type masculin de la sculpture grecque au VI[e] siècle avant notre ère*, préface de M. Henri Lechat (Genève, 1909, in-4°, 407 p., 9 planches et 202 figures dans le texte) :

« L'auteur de ce livre, M. Waldemar Deonna, ancien membre étranger de l'École française d'Athènes, attaché aux collections d'antiquité classique de la ville de Genève, et privat-docent à l'Université de Genève, est déjà connu par de nombreux articles et par ses études sur la statuaire céramique. Deux volumes, l'un sur les *Statues de terre cuite en Grèce* (1906), l'autre sur les *Statues de terre cuite dans l'antiquité, Sicile, Grande-Grèce, Étrurie et Rome* (1908), ont attesté avec quelle sûreté et quelle précision il conduit ses recherches.

« Dans ce nouvel ouvrage, M. Deonna a entrepris d'étudier un groupe bien délimité de statues grecques archaïques, celles qu'on a longtemps désignées sous le nom d'« Apollons » et qui représentent en réalité, aux débuts de la plastique, le type très général et impersonnel de l'homme debout. Ce sont les *Kouroi*, les jeunes gens, première expression que trouve l'art grec naissant pour réaliser l'image idéale de l'homme dans sa jeunesse et dans sa force. Les *Kouroi* sont bien les frères des *Corés*, de ces jeunes femmes aux riches atours, dont les fouilles de l'Acropole d'Athènes nous ont livré les effigies. Les deux séries se développent parallèlement.

« M. Deonna a rendu un véritable service en publiant le *corpus* de ces statues en pierre ou en marbre; il en a réuni jusqu'à 161 exemplaires, qu'il a décrits avec soin et groupés par provenance : Grèce

continentale, Cyclades et îles du Nord, Grèce d'Asie. Les descriptions sont accompagnées de similigravures et d'une bibliographie très complète. Il faut remercier l'auteur d'avoir ainsi mis à la disposition des historiens de l'art grec d'abondants matériaux et un grand nombre de monuments inédits. Mais l'ouvrage de M. Deonna n'est pas un simple recueil de documents. L'auteur aborde l'étude de toutes les questions qui se rattachent à l'histoire de la formation et du développement du type des *Kouroi* dans l'art grec. Dans les chapitres qui servent d'introduction à cette sorte de *corpus* méthodique, il s'attache à discuter les hypothèses émises par ses devanciers sur la dénomination et la destination de ces statues; il examine quelle part revient à l'influence égyptienne, et dans quelle mesure on est autorisé à reconnaître dans les statues de *Kouroi* des traces de l'ancienne technique du bois. Un chapitre très instructif et très nouveau est consacré à l'étude des conventions adoptées par les sculpteurs archaïques pour traduire l'anatomie humaine, et l'on se rendra facilement compte de l'intérêt de ces recherches si l'on songe que des générations d'artistes se sont acharnées à perfectionner patiemment ce type uniforme, sur lequel elles ont concentré tout leur effort. Dans la dernière partie du livre, M. Deonna entreprend de constituer des essais de groupement, de classer les statues suivant les affinités du style et de distinguer les caractères qui permettent de les répartir entre les différentes écoles. Il constitue ainsi le groupe ionien auquel il rattache les exemplaires provenant de Rhodes et de Chypre, le groupe insulaire, avec les statues qu'il attribue aux ateliers de Naxos, de Chios et de Pharos, les groupes béotien, attique, et péloponnésien. Cette partie de son travail lui fournit l'occasion d'étendre son enquête, d'instituer des comparaisons avec les autres œuvres de la sculpture archaïque, et de se prononcer sur les questions controversées relatives aux écoles locales. Le livre de M. Deonna sera certainement accueilli avec faveur. Grâce au zèle avec lequel il a réuni ses matériaux, et à la classification nouvelle qu'il a adoptée, l'auteur apporte à la littérature archéologique une très précieuse et utile contribution. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le baron de Thomassin de Montbel, un ouvrage intitulé : *Manteville-en-Lorraine. La maison forte, la seigneurie, les seigneurs* (Nancy, 1908, in-8°, avec 8 pl. et plusieurs vignettes dans le texte) :

« Le château de Manteville est situé en Lorraine, près de la frontière du Luxembourg, dans l'arrondissement de Briey (Meurthe-et-Moselle) ; il fait partie de la commune d'Épiez. Une notice sur ses seigneurs,

remontant à l'année 1380, occupe la meilleure partie de ce volume ; elle fait connaître les alliances et la descendance de chacun d'eux, avec des renseignements biographiques qui, la plupart du temps, intéressent surtout l'histoire provinciale et celle des familles de la région. Des lettres patentes, datées de 1457, apprennent qu'Alexandre de Manteville avait rendu de nombreux services au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, pendant que les troupes bourguignonnes guerroyaient dans le Luxembourg. De bonnes illustrations sont consacrées au château de Manteville et aux divers monuments qui ont conservé le souvenir de ses anciens possesseurs. Si l'auteur avait eu la bonne pensée de joindre à son ouvrage une table détaillée, s'il avait indiqué d'une manière plus précise les sources manuscrites et imprimées auxquelles il a puisé ses renseignements, le service qu'il a rendu à l'histoire locale eût été encore plus complètement apprécié par les érudits lorrains. »

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« Je dépose sur le bureau de l'Académie deux volumes que je viens de publier en l'honneur des soldats de Napoléon. Dans le premier, on lira les lettres écrites de 1804 à 1815, de tous les champs de bataille de l'Europe, par le commandant Coudreux, officier des plus distingués, sorti du Prytanée de Saint-Cyr. Le second est le journal de route d'un paysan de France, Pierre Robinaux, conscrit de l'an XII, devenu capitaine en 1813 après dix années de campagne et de combats incessants. »

M. Cagnat offre à l'Académie les *Mélanges Havet* :

« Les élèves et les amis de notre confrère, M. Louis Havet, ont voulu, à l'occasion de sa soixantième année, lui donner une marque de reconnaissance et d'estime scientifique en lui dédiant un volume de Mélanges. Le comité d'organisation de cette fête philologique m'a chargé d'offrir le livre à l'Académie. Pour répondre à la curiosité éveillée et aux différents travaux de notre confrère, pour présenter comme un tableau de ses découvertes, il fallait que les articles touchassent à des sujets divers ; c'est ce qui est advenu. Les uns ont parlé de métrique, composition métrique ou clausules métriques, d'autres de Plaute et de ses personnages, d'autres ont présenté des corrections de textes ou traité de points de syntaxe latine, de grammaire comparée, d'épigraphie latine ou grecque ; d'autres enfin ont disserté de linguistique française, en indiquant, par l'orthographe réformée qu'ils ont adoptée, leur opinion sur la matière. Tout cela reflète fidèlement l'activité scientifique de notre confrère. Il fallait

aussi que le livre reflétât sa carrière de professeur ; c'est ce que fait la série même des collaborateurs. On y trouve le nom de parisiens, qui sont ses collègues au Collège de France ou à l'École des Hautes Études ; de provinciaux, ses anciens élèves ; et aussi d'étrangers, venus à son cours pour se former au contact de son érudition et de sa précision intellectuelle, et qui ont emporté dans leur pays, avec le souvenir du maître, celui du guide bienveillant et de l'ami dévoué. C'est de ces souvenirs et de ces amitiés qu'est formé le volume que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau. »

SÉANCE DU 15 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

MM. P. Fournier, F. de Mély et Adrien Blanchet écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Hamy.

M. Henri Cordier donne lecture de la notice qu'il a écrite sur la vie et les travaux de M. de Boislisle, son prédécesseur à l'Académie[1].

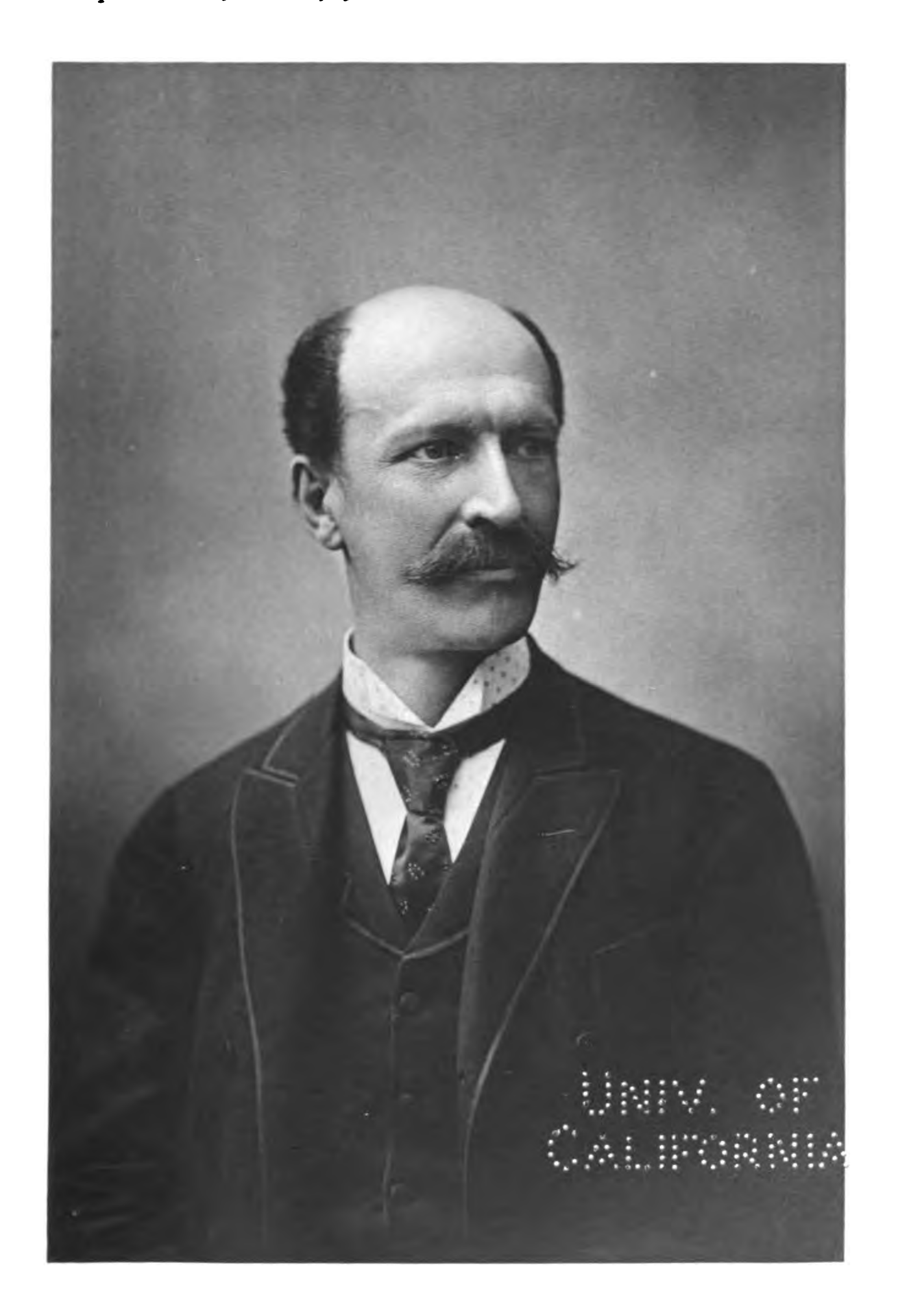
1. Voir ci-après.

APPENDICE

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. ARTHUR DE BOISLISLE, PAR M. HENRI CORDIER, MEMBRE LIBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1909.

J'ai eu l'honneur d'être mis en relations avec M. de Boislisle par un ami commun, défunt depuis longtemps : le duc de Saint-Simon, celui-là même que Mme de Maintenon, qui avait quelque raison d'être injuste à son égard, trouvait « glorieux, frondeur et *plein de vues* » et que nous plaçons aujourd'hui au premier rang des prosateurs et des historiens de notre pays. J'avais été chargé aux Archives des Affaires étrangères de classer les papiers contenus dans divers cartons verts renfermant, pensait-on, des documents relatifs à l'Annam ; j'y trouvai quelques pièces égarées provenant du dossier n° 169 de l'inventaire des papiers de Saint-Simon concernant le P. Foucquet et la Chine, que je publiai dans le premier volume de la *Revue de l'Extrême-Orient* (1882-1883) ; dans ce même recueil (1882), je fis également paraître la correspondance de ce jésuite missionnaire, plus tard évêque d'Éleuthéropolis, avec le cardinal Gualterio. De son côté, M. de Boislisle donnait à l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1888) les *Lettres de Saint-Simon au cardinal Gualterio*; nous avions donc trouvé par hasard un terrain commun de recherches.

Je rencontrais M. de Boislisle, lors de ses séjours à Aix-les-Bains, chez notre ami, votre regretté confrère, le savant orientaliste Charles Schefer ; né sur une terre étrangère, je retrouvais, au château de la Croix-Saint-Alban, ma



ARTHUR DE BOISLISLE

1835-1908

petite patrie savoyarde ; je voyais plus souvent encore M. de Boislisle aux Archives des Affaires étrangères, où ses recherches le conduisaient fréquemment, où les miennes me retenaient d'une façon régulière depuis un grand nombre d'années.

Arthur-André-Gabriel Michel de Boislisle naquit le 14 mai 1835, à Beauvais, place Saint-Pierre, premier rejeton du mariage de Gabriel-Arsène Michel de Boislisle et de Marie-Élisabeth-Amable de Manneville, qui n'eurent qu'un autre fils, Georges-Marie-Gabriel, né lui aussi à Beauvais, le 20 avril 1839, connu plus tard à Paris comme jurisconsulte sous le nom de Président de Boislisle, et décédé le 13 janvier 1906, laissant, au dire de M. Georges Picot, « le souvenir d'un des meilleurs magistrats que la Cour de Paris ait vus depuis longtemps ».

Les Michel étaient fort honorablement habitués dans le Beauvaisis dès le milieu du XIVe siècle. Eustache Michel, marchand drapier « drapant » au faubourg Saint-Quentin-les-Beauvais, mort vers 1400, est le premier du nom de cette filiation suivie jusqu'à nous. Il fut le père de Charles Michel, dont descendaient en ligne directe Arthur et Georges de Boislisle, et de Jean Michel, dit le Bienheureux (1387-1447), conseiller de Louis d'Anjou, roi de Sicile, qui se l'étant attaché en 1416, l'emmena à sa suite en Italie. Ce Jean était, de l'avis des frères de Sainte-Marthe, un homme aussi savant que vertueux, *virum litterarum scientia multifaria* ; devenu le secrétaire de la duchesse Yolande d'Aragon, veuve de Louis d'Anjou, il composa la généalogie des rois d'Aragon, afin d'établir ses droits à leur héritage. A la mort d'Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, le chapitre de cette ville acclama Jean Michel, chanoine d'Aix, archidiacre du Mans, chanoine de Beauvais, pour lui succéder sur son trône épiscopal (2 février 1439) ; mais, malgré la confirmation royale,

le nouveau prélat eut à lutter contre un rival, l'archidiacre d'Outre-Loire, Guillaume d'Estouteville, qui, soutenu par Rome, protesta contre l'élection faite et produisit même une bulle du pape Eugène IV, lui attribuant l'évêché d'Angers. Jean Michel fut excommunié ; mais un concile leva la sentence, et il mourut le 12 novembre 1447 en telle odeur de sainteté que plusieurs rois de France demandèrent, en vain il est vrai, sa canonisation. Son culte est resté dans le diocèse d'Angers l'objet de la vénération des fidèles, et de nombreux miracles opérés sur son tombeau ont été recueillis par l'histoire.

Partis de peu, les Michel grandirent par leurs mérites, leur industrie et l'intelligence de leur commerce ; au XVIIe et au XVIIIe siècle, ils formaient à Beauvais l'une des plus puissantes maisons de la cité, juges-consuls, pairs, échevins, maires, secrétaires, conseillers du roi, officiers de ses armées, membres du clergé.

L'un d'eux, sire André Michel (1660-1742), quatrième aïeul paternel d'Arthur-André-Gabriel Michel de Boislisle, trois fois maire élu de Beauvais en 1721, en 1723 et en 1731, ayant eu de graves difficultés en 1724 avec les juges-consuls qui siégeaient à l'Hôtel de Ville, fit dépaver la salle des séances et ôter les sièges et bancs : il fallut un ordre du Parlement pour les faire rétablir.

A la fin de l'ancien régime, les Michel, alliés à toutes les familles échevinales ou magistrales de Beauvais, formaient plusieurs branches, chacune notable. Sans « déroger à leur noblesse » [1], MM. d'Anserville, de Boislisle et de Goussain-

1. Dès 1739, on voit J.-B. Michel, sieur d'Anserville (1685-1752), secrétaire conseiller du Roi, maison et couronne de France, demander, par un placet au Roi, que deux de ses fils, auxquels il a cédé la blanchisserie de toiles qu'il exploitait à Beauvais, puissent suivre cette entreprise sans déroger à leur noblesse. — Arrêt conforme aux Archives nationales.

Le 28 février 1788, d'après un procès-verbal du Conseil de Commerce (A. N. F[12] 107, p. 41), le sieur de Boislisle, écuyer et négociant à Beauvais,

ville, chefs de ces diverses branches, dirigeaient encore plusieurs blanchisseries de toile et draperies « à l'anglaise » dont les bénéfices sagement administrés leur permettaient d'être à la tête de toutes les œuvres de charité et d'assistance aux pauvres du pays, où ils possédaient de nombreuses terres.

En 1789, à l'assemblée du bailliage de Beauvais réunie en l'église des Minimes de cette ville, sept membres de cette famille sont appelés à comparaître pour l'ordre de la noblesse [1].

La tourmente révolutionnaire dissipa les biens de ces bourgeois anoblis et enrichis par leur travail ; en même temps que le chanoine de La Roche-Lambert, que la comtesse de Boisgelin, née Boufflers, et M. de Corberon, Michel de Goussainville et son jeune fils, dit M. de Boissy, âgé de vingt ans à peine, furent arrêtés comme ci-devant nobles. Après un arrêt à la prison du château de Chantilly, ils furent tous ensemble décapités le 19 messidor an II de la République.

Les d'Anserville et les Boislisle se cachèrent prudemment, ceux-là à la campagne, ceux-ci au faubourg Notre-Dame-du-Thil, où naquit, le quatrième jour de pluviôse an IX, issu du mariage de Jean-Baptiste-Pierre Michel de Boislisle et de dame Anne-Marie Le Vasseur des Gennetais, Gabriel-Arsène, le futur père d'Arthur et de Georges de Boislisle.

demande la permission d'établir dans ladite ville sans déroger à la noblesse une manufacture de drap à l'anglaise. Les députés du commerce donnent le 11 avril un avis conforme (F[12] 724).

Enfin, on voit aux Archives nationales (H. 1439), Michel de Goussainville « écuyer, négociant à Beauvais, propriétaire d'une blanchisserie de toile au village de Saint-Just-lès-Beauvais que les siens font valoir depuis cent ans et plus » (1786). « L'opinion commune, dit l'enquête de 1785-1786, est que l'usage de blanchir à Beauvais, d'avoir des demi-hollande et ensuite les toiles de Laval, de Mayenne et de Châteaugontier a été introduite, il y a environ un siècle, à Beauvais par le bisaïeul des sieurs Michel requérants. » *Ibid.*

1. A. N. B. III, 28, p. 95 et suiv.

Il était le cadet d'une famille de dix-huit enfants dont plusieurs ont péri dans les guerres de l'Empire à la fleur de l'âge ; lui-même avocat, mais tout au plus inscrit au barreau, fort lettré d'ailleurs et amateur de livres, se maria le 1er septembre 1834, à La Villeneuve-le-Roy, avec la fille aînée d'un ancien lieutenant de l'armée d'Italie, André-Anne de Manneville, qui avait démissionné en 1811, pour épouser une belle Bolonaise, Marie-Anne Roschi.

Cette maison de Manneville, d'origine chevaleresque, est avantageusement connue dans le pays boulonnais dès le XVIe siècle : il semble qu'auparavant elle serait passée en Angleterre, venant probablement de Normandie, où l'on voit d'autres branches de ce nom et de ses armes. Au XVIIe siècle, des mariages l'amenèrent dans la sénéchaussée de Pontoise. Victor-François de Manneville (1711-1767), grand-père d'André-Anne, d'abord conseiller du Roi au Châtelet, fut reçu conseiller au Parlement de Paris en 1746. Son fils, François-Gabriel, fut capitaine au régiment de Languedoc-Infanterie, dans sa jeunesse. Il habitait le château du Fay, près de Méru. Sa sœur Élisabeth-Anne ayant épousé, en 1776, François-Léonard des Lyons, mestre de camp de cavalerie, châtelain et maire de La Villeneuve-le-Roy, cette terre revint, après leur mort, à leurs neveux, et ensuite à Arthur de Boislisle, qui y repose son dernier sommeil, près de sa mère et de son frère.

Gabriel-Arsène Michel de Boislisle fut enlevé à l'affection de sa famille par une mort prématurée, en 1847 ; sa veuve se consacra, dès lors, à l'éducation de ses deux fils, et s'installa avec eux à Paris [1], près du lycée Charlemagne, où ils devinrent les condisciples de nos confrères M. Fou-

1. Arthur de Boislisle avait fait ses premières études au lycée de Chalon-sur-Saône ; un palmarès de 1846 le montre récompensé de tous les premiers prix, excepté en histoire, où il est classé second.

cart et M. le baron Alphonse de Courcel. Tout jeune, Boislisle se sentit attiré vers les sciences, et fit beaucoup d'expériences de chimie au cours de ses vacances ; dans la suite, il exprimait souvent, paraît-il, le regret de n'avoir pas poursuivi cette voie. Ici, qu'il me soit permis d'ouvrir une parenthèse, pour un fait personnel : j'ai été, moi aussi, un premier prix de chimie, et mon vieux maître et ami, P.-P. Dehérain, ne se doutait guère que son enseignement me conduirait un jour à prendre place parmi vous. Au concours général de 1850, Arthur de Boislisle remporta le premier prix de version latine, comme élève de Charlemagne, et le 6 août 1853, la Faculté des Lettres lui accordait le certificat d'aptitude au grade de bachelier.

Dès sa sortie du lycée, il se suffit à lui-même ; le 2 mars 1854, il entre, comme surnuméraire, à l'administration centrale des Finances, où il est attaché à la Direction de la Dette inscrite ; en même temps, il poursuivait ses études de droit, et le 22 août 1856, il recevait à cette Faculté le diplôme de bachelier.

Au ministère des Finances, le jeune Boislisle eut la bonne fortune d'être placé sous les ordres de Jean-Pierre Clément, sous-chef de bureau et bibliothécaire-archiviste depuis le 14 avril 1855, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, qui, découvrant les rares aptitudes de son jeune subordonné, l'associa à l'œuvre considérable qu'il avait entreprise malgré la mauvaise volonté de M. Cintrat, alors garde du dépôt des Archives des Affaires étrangères : la publication des *Lettres, Mémoires et Instructions de Colbert*.

On sait le vif intérêt que l'empereur Napoléon III prenait aux études historiques et archéologiques ; il trouva un collaborateur dévoué et expérimenté en M. le marquis de Laborde, directeur général des Archives ; celui-ci, à la suite d'une décision prise, le 11 janvier 1865, par le ministre des Finances, M. Achille Fould, chargé de faire établir un

inventaire détaillé des correspondances de l'ancien Contrôle des Finances, désigna pour ce travail le jeune collaborateur de Pierre Clément, Arthur de Boislisle, dont la vocation se confirma à l'ouvrage.

C'est en préparant, sur la demande du ministre des Finances, l'inventaire des papiers du Contrôle général des Finances récemment transportés de la Bibliothèque impériale, où leur présence avait été signalée, en 1854, par Taschereau, alors administrateur général aux Archives de l'Empire (il y avait 5 ou 6000 cartons), que M. de Boislisle, dans le cours d'un travail préliminaire, retrouva un grand nombre de correspondances précieuses, et en particulier, parmi les papiers de l'Intendance de Bretagne, plusieurs lettres du fils de Mme de Sévigné, adressées par lui au Contrôleur général, en qualité de lieutenant du Roi au comté Nantais, pendant les dernières années du XVIIe siècle. Quelques-unes de ces lettres furent insérées, en 1866, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, avant de prendre place dans la *Collection des grands Écrivains*, éditée par Regnier.

D'autre part, M. de Boislisle découvrait dans le même fonds les lettres de l'économiste Boisguilbert, bien à propos pour prendre part à un concours de l'Académie des sciences morales et politiques ; en effet, cette section de l'Institut avait proposé pour sujet du Prix Léon Faucher, à décerner en 1866, la question suivante :

« Retracer la vie et les travaux de Pierre Le Pesant de Boisguilbert. »

Une *mention très honorable* fut accordée à M. de Boislisle, auteur du mémoire portant pour épigraphe :

« Toute ma doctrine n'a et n'aura jamais qu'un seul mot : « *Donnez au peuple, et il vous donnera.* » (Boisguilbert au Contrôleur général)[1].

1. *Séances et Travaux*, LXXVII, 1866, p. 389.

La *Notice historique sur Boisguilbert* est restée inédite; mais la correspondance de Boisguilbert avec le Contrôleur général et avec M. Desmaretz fut reproduite intégralement dans les appendices des tomes II et III de la *Correspondance des Contrôleurs généraux.*

Ces travaux signalèrent à l'attention de ses chefs et du monde savant le jeune de Boislisle. Sur un rapport de M. de Janvry à M. Rouher, du 11 avril 1867, la publication de la Correspondance des Contrôleurs généraux avec les intendants, les secrétaires d'État, les fermiers généraux et les principaux financiers lui fut confiée; et le 2 mai de la même année, nommé sous-chef du secrétariat des Finances, et spécialement attaché au service des Archives et des Bibliothèques du ministère, il put se livrer en toute liberté au dépouillement de ces pièces d'archives.

En même temps qu'il s'attaquait, pour la première fois, à l'étude documentée d'une des grandes administrations de l'ancienne France, Arthur de Boislisle s'amusait dans ses loisirs, où il ne lui plaisait jamais de rester oisif, à de petits travaux généalogiques; il y avait pris goût en feuilletant un livre de blason abandonné dans la bibliothèque du manoir de La Villeneuve-le-Roy.

Or, il fréquentait pendant les vacances de l'été le château du Lude, propriété du marquis de Talhouët-Roy, qui fut peu après ministre des Travaux publics dans le cabinet Ollivier (2 janvier 1870). Cet hôte aimable comblait Arthur de Boislisle de tant de gracieusetés, qu'un jour, celui-ci, éprouvant le besoin de les reconnaître, lui proposa d'entreprendre dans nos provinces de l'Ouest une tournée de recherches pour recueillir dans les archives des départements, des communes ou des châteaux, tous les actes, contrats, documents témoignant du passage des Talhouët en Bretagne, en Vendée, en Anjou. Le plus ancien document où figure le nom d'un seigneur de Talhouët remonte à la

première croisade de saint Louis ; il est relatif à Payen de Talhouët, chevalier breton. L'œuvre de Boislisle devait prendre la place du travail resté manuscrit de l'avocat au Parlement de Rennes, Tatin des Rivières, fait en 1775 sous le patronage du comte de Talhouët-Bonamour, avec le titre de : *Essais généalogiques, historiques et chronologiques sur l'ancienne maison de Talhouët*. Telle fut l'origine de la généalogie de la maison de Talhouët, publiée en 1869 sous les auspices du riche châtelain du Lude. On en parla beaucoup dans le monde ; Arthur de Boislisle se trouva sacré feudiste et chartiste sans le diplôme, et bientôt le marquis de Nicolay, héritier des papiers des Premiers Présidents de la Chambre des Comptes, tous Nicolay, au cours des trois derniers siècles de la monarchie, lui ouvrit ses archives.

La malheureuse guerre de 1870 avait seule interrompu l'essor de ces premiers travaux. Incorporé avec son frère Georges dans la garde nationale de la Seine, Arthur de Boislisle assista à la plupart des combats livrés sous les murs de Paris, et vit même périr cette gloire de l'art français, le peintre Henri Regnault, son ami, mortellement frappé à ses côtés, à Buzenval. Il souffrit cruellement de l'humiliation de la patrie, et de ne pouvoir la mieux servir en ces moments de détresse et de désordre. Aussi de quelle joie, de quel zèle nouveau témoignent ses lettres dès la fin du siège ! Mais survient la Commune, dont les excès ne pouvaient inspirer que de l'horreur à un homme comme lui, respectueux de la discipline et de la loi, hostile à toute manifestation de la force brutale, ennemi né de toute insurrection, de toute révolution. Ce respect de l'autorité, cet amour profond de l'ordre, si caractéristique de Boislisle, lui furent, sans aucun doute, inspirés par les désastres de l'année terrible, et les excès de la Commune en mai 1871.

Après la tourmente, Boislisle se remit avec ardeur à la tâche, partageant son temps entre le Louvre, où se réorga-

nisait le ministère des Finances, à peine sorti de ses cendres, et les Archives nationales, miraculeusement épargnées, où il reconstituait les dossiers disparus dans l'incendie.

En août 1871, M. de Boislisle venait de signer avec M. de Nicolay un traité pour entreprendre d'écrire l'histoire de sa maison, et dès 1873, paraissaient les *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des Premiers Présidents de la Chambre des Comptes de Paris* (1506-1791). On ne connaissait pas au XIIe siècle la séparation des pouvoirs; le roi ne menait à sa suite qu'un Conseil, ou plutôt qu'une Cour, à la fois religieuse, politique et militaire. Seulement sous saint Louis voit-on ce conseil se partager en deux sections : à l'une est dévolue la justice, à l'autre appartiennent les finances et le contrôle administratif; puis cette dernière section forme un corps distinctif, celui des premiers agents de la comptabilité qui deviennent les « Maîtres de la Cour de France », les « Maîtres des Comptes du Roi », qui cessent de suivre le souverain. Enfin, dans les premières années du XIVe siècle, on voit apparaître la dénomination de « Chambre des Comptes »; les ordonnances de Philippe le Bel achèvent la constitution et la composition de la Chambre en excluant les prélats, barons ou autres gens du Conseil royal qui avaient conservé l'habitude d'entrer dans le lieu des séances pour y causer « d'autre besogne ». Sortie avant le Parlement du Grand Conseil du Roi, la Chambre des Comptes fut le premier rouage administratif à revêtir tous les caractères constitutifs d'un corps organisé, perpétuel et sédentaire; elle fut installée par Philippe le Bel à la porte même de la Sainte-Chapelle, chargée de la garde des reliques et du Trésor des Chartes conservé dans les étages supérieurs de la sacristie. La stabilité devint définitive à partir du jour où Jean Nicolay, qui avait professé le droit avant d'entrer au Parlement de Toulouse, reçut la Première Présidence (22 juillet 1506). Dans les deux siècles précé-

dents, il y avait eu trente-six titulaires; de 1506 à 1791 on ne compte que neuf premiers présidents, se succédant de père en fils; en fait, la charge devient un préciput d'honneur pour les aînés de la maison de Nicolay. Le volume de M. de Boislisle renferme un choix d'environ un millier de documents, en réalité 964 pièces, du 22 juillet 1506 au 22 septembre 1791; plus 9 pièces (additions); les pièces 963 et 964 (19 et 22 septembre 1791) sont l'avis de la fermeture de la Chambre et l'apposition des scellés sur les dépôts. Napoléon Ier rétablit la Cour des Comptes qui, en 1841, cède à la Préfecture de Police l'hôtel auquel s'attachent tant de souvenirs, et s'installe au quai d'Orsay, où l'œuvre de destruction commencée en 1792 est achevée en mai 1871. Seules aujourd'hui, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale et la Correspondance des premiers présidents peuvent nous dire ce que fut la Chambre des Comptes de Paris. C'est grâce à la notice préliminaire placée en tête du volume que nous avons pu donner ce court résumé historique. Dans sa séance du 15 mai 1874, l'Académie des inscriptions et belles-lettres décernait à M. de Boislisle le premier prix Gobert pour cet ouvrage dans lequel elle « a reconnu l'alliance trop rare de qualités qu'elle apprécie, la nouveauté des matériaux et l'habileté de la mise en œuvre »[1]. Deux ans plus tard (1875), paraissait l'*Histoire de la Maison de Nicolay* qui contenait environ 770 numéros et 1200 ou 1300 pièces réunies par degrés de filiation et par personnage, depuis le 17 septembre 1373, date du bail de droit de traverse passé par l'évêque de Viviers au profit d'Ahoult Simondi, et le 18 décembre 1392, date d'une pièce relative à Guy Nicolay habitant du Bourg-Saint-Andéol; cette histoire forme le premier volume dont les *Pièces justificatives* publiés en 1873 constituent le second.

En 1874, 1883, 1897, parurent les trois volumes de la

1. *Comptes rendus*, 1874, p. 340.

Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les Intendants des Provinces de 1683 à 1715, publiée par ordre du Ministre des Finances, d'après les documents conservés aux Archives nationales, ouvrage qui, à lui seul, suffirait à assurer la réputation d'un érudit. Dans l'avant-propos, M. de Boislisle traite de : I. Colbert, Louvois et la formation des dépôts ministériels; II. Les archives de l'administration des finances sous les contrôleurs généraux Le Peletier et Pontchartrain; III. Desmaretz et le Dépôt des papiers du Contrôle général; IV. Travaux entrepris sous le ministère de MM. de Machault, de Boullongne, de Silhouette et Bertin. L'avocat Moreau et la bibliothèque des finances; V. Le Cabinet des chartes et ses premiers travaux; VI. Réunion des dépôts à la Chancellerie. La bibliothèque de législation. Versement des dépôts de la Finance à la Bibliothèque du Roi; VII. Les archives administratives et financières pendant la Révolution; VIII. Les papiers de finances aux Archives nationales. L'ancien dépôt du Contrôle général. On trouvera dans ces trois volumes la correspondance des contrôleurs généraux : Claude Le Peletier (6 septembre 1683-20 septembre 1689), Louis Phélypeaux de Pontchartrain (20 septembre 1689-5 septembre 1699), Michel Chamillart (5 septembre 1699-20 février 1708), et Nicolas Desmaretz (20 février 1708-15 septembre 1715), le dernier contrôleur général des finances de Louis XIV.

Dans l'avant-propos du volume III, daté du 31 décembre 1897, M. de Boislisle écrivait :

« Nous voici donc arrivés au terme de la première partie de la tâche qui m'avait été confiée il y a trente-deux ans, mais dont l'étendue n'avait pu être exactement évaluée dans les premiers temps, puisqu'il ne s'agissait d'abord que de donner un seul volume d'inventaire analytique, puis deux, et que le second a fini encore par se dédoubler de manière à laisser aux ministères de Chamillart et de Desmaretz toute l'ampleur que l'un et l'autre exigeaient.

« Il resterait maintenant à tenir la promesse faite de joindre à chaque volume de l'inventaire une introduction spéciale comprenant l'histoire raisonnée des finances pendant la période correspondante, et de mettre en tête une préface générale sur les attributions et le fonctionnement du contrôle. A supposer même qu'il ne me soit pas donné de mener à bonne fin cette seconde partie de notre entreprise, les matériaux que je n'ai jamais cessé de réunir à cet effet, et dont une partie déjà mise en œuvre pour le ministère de Claude Le Peletier, me permettent d'espérer qu'à mon défaut quelque successeur aura pour moi cette satisfaction, et je veux d'autant mieux y compter que, depuis la publication de nos deux premiers volumes, les documents qu'ils révélaient aux érudits curieux d'histoire administrative ont été rapidement mis à contribution. Non seulement en France, mais en Allemagne, mais jusque dans les Universités russes les plus éloignées, plusieurs thèses importantes ont été rédigées à l'aide de ces documents, soit sur le Contrôle général lui-même, soit sur nos plus grands intendants, et celles-ci ont fait rendre une justice tardive à une institution longtemps méconnue et calomniée. D'autres travaux, non moins intéressants, ont porté sur diverses branches de l'administration concentrée entre les mains du contrôleur, ou bien sur des sujets d'un intérêt régional ou local plus circonscrit. »

Le tome Ier fut présenté par M. Maury à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 12 mars 1875; le tome II fut également présenté par M. Maury dans la séance du 11 janvier 1884.

Le 1er août 1885, M. de Boislisle fut mis à la retraite d'office par le ministre des Finances. Si cette disgrâce imméritée allait permettre à votre savant confrère de consacrer tout son temps et toute son énergie à la grande publication des Mémoires de Saint-Simon, cette autre œuvre si considérable, la *Correspondance des Contrôleurs généraux*,

dont deux volumes seulement avaient paru, faillit être interrompue.

« La rupture de mes liens personnels avec le ministère des Finances, écrivait M. de Boislisle, et par suite avec les auxiliaires qu'il m'avait adjoints, m'eût mis dans une impossibilité presque absolue de continuer la préparation et l'impression de la Correspondance, si l'un de ces dévoués auxiliaires, M. Pierre de Brotonne, n'était resté fidèle au travail dans lequel il avait acquis une rare expérience depuis 1876, et s'il n'avait tenu à me donner, jusqu'au bout, son concours bénévole. »

Au moment où paraissait le premier volume de la *Correspondance des Contrôleurs généraux*, Boislisle venait de se lier avec Taine, dont son frère Georges, le Président, était l'intime; au reçu du livre, l'auteur des *Origines de la France contemporaine* qui se trouvait alors en Savoie, à Menthon-Saint-Bernard, écrivit le 16 juillet 1874, à Arthur de Boislisle :

« Je n'ai fait encore que le parcourir; il faudra que je le dépouille la plume à la main, c'est un trésor. Et à ce propos, tout de suite, en homme intéressé, je vous demande si vous pouvez m'indiquer aux Archives des documents analogues, ou équivalents, sur les quarante années qui précèdent 1789; voilà ce qu'il me faudrait pour écrire le chapitre final de mon premier volume sur le contribuable et sa misère : j'ai trouvé les preuves surabondantes de cette misère dans tous les documents imprimés et dans les cahiers; les paysans étaient très malheureux, de là la Jacquerie de juillet-août 1789 et des années suivantes; mais des documents authentiques, détaillés, positifs, complets comme les vôtres, seraient inappréciables. J'ai beau admirer Tocqueville, je trouve qu'il reste trop habituellement dans l'abstrait; je préfère à toutes les considérations générales des détails comme ceux de votre livre sur ces six pauvres paysans qu'on tient au fond d'un puits sec parce qu'ils

n'ont pas payé leur taille ; sur ces douze malheureux hommes et femmes, en tas dans une prison étroite d'où ils ne peuvent sortir une minute même pour se soulager et confinés dans leur ordure, parce qu'ils ne peuvent satisfaire le fisc, etc. Vous savez si j'aime la Révolution ; pour qui la voit de près, c'est l'insurrection des mulets et des chevaux contre les hommes sous la conduite de « singes qui ont des larynx de perroquets » ; mais l'ancien régime n'est pas beau non plus, et il faut avouer que les pauvres gens, notamment les paysans, avaient été traités comme des bêtes de somme... Laissez-moi compter sur le secours de votre érudition et de votre complaisance ; auprès des textes comme ceux que vous donnez, toutes les théories sont vides et je ne veux pas écrire une page sans la bourrer d'extraits. »

Personne comme M. de Boislisle n'a connu l'histoire administrative de l'ancien régime ; il était l'homme du document exact ; il négligeait la « littérature » de l'histoire qui est l'art d'accommoder les faits au goût du jour et des personnes, aussi bien que la « philosophie » de l'histoire qui consiste à tirer des lois instables d'événements souvent discutables, presque toujours choisis à l'appui d'une théorie. Pour ma part, je suis de l'avis de ce critique du *Spectator* qui écrivait le 4 août 1894 : « Le travailleur de bonne foi et qui a le respect de lui-même demande seulement des faits exacts, se croyant compétent pour se former sur les hommes et les mœurs un jugement honnête et probablement sain. »

Rien chez M. de Boislisle de ces marchands de viande creuse qui encombrent trop de nos jours le vaste domaine de l'histoire.

Lorsque la paix fut signée à Rijswijk en septembre 1697, la misère était grande en France depuis plusieurs années ; dès 1691, MM. de Chevreuse et de Beauvillier présentèrent au roi un mémoire sur la situation lamentable du peuple ;

leur exemple fut suivi par Catinat et par Vauban, puis par les prélats. Le duc de Beauvillier, en 1697, demanda aux trente-deux intendants de France une enquête générale sur l'état intérieur du royaume, travail destiné à l'éducation du duc de Bourgogne. M. de Boulainvilliers, chargé de l'analyse des mémoires et de préparer le manuscrit de l'*État de la France*, prétendait qu'aucun ne méritait d'être classé en dehors de ces trois catégories ; incapacité, négligence, prévention. Piganiol de La Force avait donné tort à ce juge trop sévère en tirant la plus grande partie de son meilleur ouvrage, peut-être, la *Nouvelle description géographique et historique de la France* (Paris, 1715, 5 vol. in-12), des rapports des intendants. De l'introduction au *Mémoire de la généralité de Paris* (1700) M. de Boislisle détachait pour les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris* (VII, 1880) un fragment sur les *Intendants de la généralité de Paris*. M. de Boislisle a pleinement réussi à démontrer, contre les dires de Boulainvilliers, le mérite reconnu et réel de la majorité des intendants.

En 1881, M. de Boislisle donnait, dans la collection des *Documents inédits*, le *Mémoire de la généralité de Paris*, dont le texte a été établi d'après les trois ou quatre meilleures copies, le manuscrit original n'existant plus. Ce mémoire, trop sévèrement critiqué par Boulainvilliers, fut sans doute moins l'œuvre de l'intendant de la généralité de Paris, M. Phélypeaux, que de Pierre Rolland, sieur de Panthenay, avocat au Parlement, trésorier de France au bureau des finances et subdélégué de l'intendance. La généralité de Paris avait des pouvoirs moins étendus que ceux de province à cause de la proximité de la Cour, mais on peut juger, par les textes des chapitres du *Mémoire*, quelle est son importance pour l'histoire de la capitale : I. De l'État de l'Église dans la généralité de Paris (diocèses de Paris, Sens, Beauvais, Meaux, Senlis, etc.) ; II. Du Gouvernement militaire ; III. De la Justice ; IV. Des

Finances, Maisons royales et châteaux, avec un appendice traitant des rivières, des établissements de bienfaisance et distributions charitables, de la Population, des Milices et de la Maréchaussée, etc. Assurément il est très regrettable, pour l'histoire politique aussi bien qu'administrative de la France, que ce premier volume n'ait pas été suivi de la publication des Mémoires des autres intendants.

Nous arrivons à l'œuvre maîtresse de M. de Boislisle, nous pourrions dire à la passion de sa vie : la publication des *Mémoires* de Saint-Simon :

« Ce génie si longtemps captif, subitement délivré, agit en vainqueur et en despote. L'enragé petit duc, toujours disgracié, se voyait offrir la seule place qu'il ait jamais jugée digne de lui : la première. Il s'y installa... Admirer Saint-Simon, rien de plus facile. Le moyen, d'ailleurs, de faire autrement? Le monsieur vous prend à la gorge, vous étreint, vous secoue, vous étrangle, il vous frotte le visage sur sa poitrine. On sort de ses griffes étouffant et ébloui. Le difficile, c'est de reprendre son calme et, après avoir vu, de regarder [1]. »

Aussi bien n'est-il pas inutile de nous arrêter quelques instants sur l'histoire et les écrits de cet illustre personnage.

Les *Mémoires* de Saint-Simon débutent ainsi : « Je suis né la nuit du 15 au 16 janvier 1675, de Claude, duc de Saint-Simon, pair de France, etc., et de sa seconde femme, Charlotte de L'Aubespine, unique de ce lit. » Ajoutons que cet heureux événement se passa dans la maison sise rue des Saint-Pères, 48, face à la rue Taranne, démolie depuis pour la percée du boulevard Saint-Germain ; M. de Boislisle, qui a consacré une *Notice* à cet hôtel, demandait que le nom de Saint-Simon fût donné à une rue : on sait que ce souhait a été depuis exaucé. La lecture de Bassompierre

1. Henri Roujon. *Un bénédictin gentilhomme* (*Le Figaro*, 24 mars 1908).

invita Saint-Simon à écrire ce qu'il verrait arriver de son temps, et il commença ses *Mémoires* « en juillet 1694, étant mestre de camp d'un régiment de mon nom, dit-il, dans le camp de Gimsheim, sur le Vieux-Rhin, en l'armée commandée par le maréchal duc de Lorge ».

C'est en 1729 seulement que le duc de Luynes communiqua à Saint-Simon les registres originaux où Dangeau, de 1684 à 1720, consignait jour par jour les événements de la Cour et de l'État, qui venaient d'être déposés dans la bibliothèque du château de Dampierre, registres auxquels il devait faire de si importantes annotations.

Le duc de Saint-Simon mourut, chargé de dettes, le dimanche 2 mars 1755, au coin de la rue Bellechasse, en l'hôtel de la rue de Grenelle, où il avait établi sa demeure depuis le 23 mai 1750. Pour sauvegarder les intérêts des créanciers, M. Delaleu, notaire au Châtelet de Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, fut le dépositaire des manuscrits et des lettres du noble duc depuis le 30 juin 1755, en exécution de l'ordonnance du lieutenant civil; à la suite d'un arrangement entre la maréchale de Montmorency, héritière, qui mourut peu après (4 janvier 1762), et le duc de Choiseul, alors ministre, arrangement qui constituait une véritable cession, un ordre du roi, daté de Versailles, le 21 décembre 1760, ordonna que les manuscrits de Saint-Simon, dont la plupart concernaient le service du Roi et de l'État, fussent remis à Nicolas Le Drau, premier commis du Dépôt des Archives du Ministère des Affaires étrangères, conservées à cette époque au donjon du Vieux Louvre. Les papiers de Saint-Simon suivirent les destinées des Archives des Affaires étrangères qui voyagèrent à Versailles en 1763, revinrent en 1796 à Paris, logées successivement à l'hôtel de Galliffet, puis à l'hôtel de Maurepas; en 1822, elles étaient transférées près de l'hôtel de Wagram, rue Neuve-des-Capucines.

L'abbé de Voisenon fut chargé de copier les Mémoires par extraits ; Duclos et Marmontel, historiographes, Soulavie et Anquetil eurent communication des Mémoires; Lemontey, qui fut le premier à signaler les annotations au Journal de Dangeau, les utilisa pour son *Histoire de la Régence* qui ne parut qu'après sa mort. Les fragments de Saint-Simon, qui ont été publiés en 1781 et 1818, date de l'édition de F. Laurent, ont été tirés de la copie de Voisenon ou des extraits des historiographes, et non du manuscrit original. Cependant la famille de Saint-Simon n'avait pas renoncé à l'espoir de rentrer en possession des papiers de son illustre membre. Déjà, dans la première période du règne de Louis XVI, l'évêque d'Agde, Saint-Simon de Sandricourt, adressa en vain un mémoire à Vergennes, pour revendiquer tous les papiers de Saint-Simon. Le 6 mai 1819, un petit-cousin du duc, le général marquis de Saint-Simon, fort bien en cour, obtint de Louis XVIII, malgré la mauvaise volonté du chef des Archives des Affaires étrangères, une partie des *Mémoires* contenus dans quatre portefeuilles, et au grand déplaisir de M. le comte d'Hauterive, alors à la tête du Dépôt, en janvier 1828, trois volumes complétant la collection des *Mémoires* de Saint-Simon furent remis plus tard à son héritier par ordre du roi. Il faut lire toutes les péripéties par lesquelles ont passé ces *Mémoires* dans l'ouvrage si curieux d'Armand Baschet : *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits*. Le général de Saint-Simon s'empressa de publier d'après le manuscrit original une édition qui parut en 1829-1830 et fut réimprimée en 1840 et en 1853; malheureusement il avait cru devoir faire des corrections et pratiquer des retranchements indispensables. Une nouvelle révision sur l'original étant nécessaire, elle fut confiée à M. Chéruel, et une édition qui semblait définitive parut en 1856 ; une nouvelle édition du texte de Chéruel fut commencée en 1873 avec le concours d'Adolphe Regnier fils.

Après un ensevelissement de plus d'un siècle, les *Mémoires* de Saint-Simon reparaissaient à la lumière, plus vivants, plus étincelants que jamais, et suivant l'expression heureuse de Taine : « Comme un lustre flamboyant et encombré de lumières, mais exclu de la grande salle de spectacle, il brûla en secret dans sa chambre, et, après cent cinquante ans, il éblouit encore. »

Malgré son labeur infatigable et sa science inépuisable, Chéruel a manqué d'ampleur dans son jugement sur Saint-Simon. On peut se demander s'il méritait l'honneur de publier ce qui est en vérité l'édition *princeps* de ce grand écrivain : il n'aimait pas son auteur et il a essayé de le diminuer sous l'acuité de sa critique et le poids de ses notes rectificatives ; pardonnons à Chéruel, remercions-le même, car son injustice nous a valu une admirable étude de Sainte-Beuve dans laquelle le maître de la critique française s'écrie :

« Ne vous repentez pas, Français, d'avoir eu chez vous, en pleine cour de Versailles et à même de la curée humaine, ce petit duc à l'œil perçant, cruel, inassouvi, toujours courant, furetant, présent à tout, faisant partout son butin et son ravage, un Tacite au naturel et à bride abattue. Grâce à lui, nous n'avons rien à envier à l'autre. Et qui plus est, par une veine de comique qu'il a intrépidement jetée, c'est ici vraiment un Tacite à la Shakspeare [1]. »

Montalembert consacra un long article à l'édition de 1856 dans le *Correspondant* du 25 janvier 1857 (pages 9-45) [2] ; son admiration pour Saint-Simon est sans bornes :

« Le XIXe siècle a découvert Saint-Simon. De toutes ses découvertes, c'est peut-être celle qui lui vaudra le plus de jouissances ; c'est à coup sûr la plus précieuse aux yeux

1. *Nouveaux Lundis*, X, p. 263.

2. Cet article sur *La nouvelle édition de Saint-Simon*... 1856, a été réimprimé dans les *Œuvres de... Montalembert*, VI (Paris, Lecoffre, 1861, in-8), pages 450-507.

des gens qu'anime le goût passionné des lettres... Quant à moi, j'avoue sans vergogne que je professe pour Saint-Simon une sorte de culte, et que je le range, après Bossuet toutefois, au-dessus de tous les écrivains de notre langue. Je mets son âme encore plus haut que son talent. »

Déjà Montalembert avait demandé à la Société de l'Histoire de France d'entreprendre une édition de Saint-Simon, et il examine si celle qu'on lui présente répond bien à ses désirs ; il trouve Chéruel avare de notes ; ces notes contiennent même des erreurs...

Saint-Simon « mérite tout autant que Racine ou Molière, Rabelais ou Montaigne, une explication scrupuleuse de son texte ; mais on doit le bien expliquer ou ne pas l'expliquer du tout ».

Et l'auteur de l'*Histoire des Moines d'Occident* de tracer une sorte de programme de l'édition qu'il rêve : notes destinées à rectifier ou à compléter les assertions de Saint-Simon relatives aux généalogies ; notes topographiques pour nous faire connaître l'emplacement des lieux où se déroulent les scènes décrites dans les *Mémoires* ; notes linguistiques et philologiques pour nous mettre au courant de tout le parti que Saint-Simon a tiré de la langue française.

« De tous les grands écrivains modernes, poursuit Montalembert, il est sans doute le seul qui n'ait eu aucune conscience de sa valeur et qui ait écrit à l'abri de toute recherche du succès et dans le seul but de servir la vérité. Et cependant nul n'a possédé mieux que lui tous les secrets du style, toutes les ressources de l'écrivain. Sans se douter de ce qu'il fait, il atteint les dernières limites de l'art, précisément parce que l'art lui manque. »

Et pour terminer :

« La modeste conclusion de cette étude, qui a pour unique but de prouver qu'il faut à un tel écrivain une édition à laquelle il ne manque rien ; une édition *variorum*

si l'on veut, comme on en a tant fait pour les classiques anciens et pour les nôtres ; une édition qui ne laissera rien à désirer aux plus exigeants sous le rapport historique, généalogique, philologique. Elle sera immense, je le veux bien ; mais, quand elle aurait trente volumes, comme le Cicéron de M. Leclerc, serait-ce trop pour un tel océan de faits, de vérités et de beautés? »

Il se trouva un savant pour exécuter le gigantesque programme tracé par Montalembert ; il se trouva des éditeurs pour entreprendre la publication rêvée par le grand écrivain chrétien.

Le savant était Boislisle ; les éditeurs, MM. Hachette et Cie.

Les Hachette avaient en effet acquis en 1863 les *Mémoires* de Saint-Simon de l'imprimeur Lahure auquel ils avaient été vendus en 1860 par le général de Saint-Simon. On jugera de l'étendue de l'édition projetée par la description du manuscrit autographe, unique en tant que complet, des *Mémoires* ; il se « compose de 173 cahiers in-folio, de 36 centimètres de haut sur 24 de large ; chaque page renferme environ 56 lignes, longues de 17 centimètres et demi et contenant parfois 40 syllabes. L'ensemble de ces cahiers, très uniformément et régulièrement écrits depuis le premier jusqu'au dernier, et paginés de 1 à 2854, est réparti dans onze portefeuilles de veau écaille, timbrés aux armes et chiffres du duc, et à l'intérieur desquels les cahiers sont retenus par des cordonnets verts. Dans un douzième portefeuille se trouve une table des matières, également autographe, que conserve encore le Ministère des Affaires étrangères, mais qu'il a permis, sur la proposition de M. le Directeur des Archives, de publier en 1877, à la suite de l'édition de MM. Chéruel et Adolphe Regnier fils[1]. »

1. Boislisle, *Saint-Simon*, I, p. IV-V.

Ce fut en 1876, qu'Adolphe Régnier fit choix d'Arthur de Boislisle pour préparer, sur le plan idéal de Montalembert, une édition définitive des *Mémoires de Saint-Simon* qui devaient prendre place dans la *Collection des grands Écrivains*. Dès 1879, le tome Ier de Saint-Simon paraissait. Dire qu'il justifiât toutes les espérances de ceux qui attendaient avec impatience le texte définitif, mais surtout les notes qui devaient jeter sur lui une clarté nouvelle, serait insuffisant ; il les dépassait. Outre un savant *Avertissement*, les *Considérations préliminaires* de juillet 1743, le texte des *Mémoires* de 1691-1693, ce volume renfermait un *Appendice* dont la première partie contenait les *Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau*, et la seconde des notes et pièces diverses et en particulier la Généalogie de la maison de Rouvroy Saint-Simon ; des *Additions* et *Corrections* et trois tables terminaient le volume : I. Table des sommaires qui sont en marge du manuscrit ; II. Table alphabétique des noms propres et des mots et locutions annotés dans les *Mémoires* ; III. Table de l'Appendice [1].

Malgré la richesse de sa documentation, Boislisle regrettait que les Papiers de Saint-Simon jalousement séquestrés aux Affaires étrangères ne fussent pas utilisés pour la rendre plus riche encore ; en 1881, heureusement, grâce à l'esprit libéral d'un ministre, le dépôt des Archives des Affaires étrangères fut largement ouvert aux travailleurs, et les Papiers de Saint-Simon furent rendus accessibles au public.

De l'année 1879 à sa mort, la publication des *Mémoires de Saint-Simon* fut sinon la seule, du moins la principale occupation de Boislisle ; d'année en année, de volume en volume, ce grand ouvrage s'enrichissait de notes et de dissertations précieuses parmi lesquelles je citerai celles

1. Indépendamment de l'édition in-8, il devait être tiré, à un petit nombre d'exemplaires, une édition de luxe in-4, avec 15 planches environ par volume.

relatives à : *Racine et la Comédie* (t. VI); *Desmaretz et l'Affaire des pièces de quatre sols* (t. VII); *Président Rose et les Lettres à la main; la mort de Madame Henriette* (t. VIII); les *Débuts de la Princesse des Ursins* (t. IX); *Boisguilbert et les Contrôleurs généraux* (t. XIV); *la disgrâce des Princes de Conti en 1685* (t. XVII); *la diplomatie de Chavigny* (t. XIX) ; tel mémoire sur les *Conseils du Roi sous Louis XIV* put former un volume à lui seul.

Vingt volumes des *Mémoires* avaient paru lorsque notre illustre confrère trouva trop brusquement un repos qu'il ne cherchait pas. Son œuvre monumentale allait-elle être interrompue? Question que se posaient avec anxiété les amis de M. de Boislisle qui étaient également ceux de l'histoire. Ces commentaires qui avaient fait des *Mémoires de Saint-Simon* une véritable « Encyclopédie du règne de Louis XIV » seraient-ils continués? On savait que 270.000 fiches non encore utilisées étaient soigneusement classées, prêtes à prendre leur place, lorsque le jour serait venu, dans le volume et à la date désignés: seraient-elles dispersées? Grâce à Dieu, et aussi aux éditeurs, il n'en sera rien : l'avenir de l'œuvre de Boislisle est assuré.

Pour la première fois, en 1901, sur le titre du volume XV, on lisait : « Avec la collaboration de L. Lecestre » ; M. Léon Lecestre, des Archives nationales, avait, en effet, bien voulu s'adjoindre, depuis la mise au jour du tome V, à M. de Boislisle qui jetait en arrière un coup d'œil sur le travail accompli :

« De 1879 à 1900, quinze tomes de cette édition ont paru sans discontinuation de travail... Quelques détails suffiront à faire connaître au prix de quel labeur la tâche a été remplie jusqu'ici. Quant au texte lui-même, la revision, répétée par trois fois pour chaque volume, a permis de l'améliorer encore conformément au manuscrit auto-

graphe, que Saint-Simon lui-même avait revu et corrigé avec un soin extrême après en avoir fait l'énorme mise au net. Il a été tenu un compte de plus en plus minutieux et des particularités orthographiques ou grammaticales, et de la ponctuation, et de la division en paragraphes. Quant aux commentaires et à l'annotation, je puis donner des chiffres significatifs. Le nombre des notes, sur 2.361 pages de texte nouveau, dépasse 28.000, à savoir, en chiffres ronds : plus de 4.000 pour les notices d'identification première des personnages, plus de 1.200 notes de lieux, plus de 13.000 notes de choses ou de faits. Les appendices, dont l'étendue, sinon le nombre, a été réduite par prudence après les premiers volumes, sont actuellement au nombre de 279... »

M. Lecestre, a, en effet, été chargé de continuer l'œuvre colossale à laquelle M. de Boislisle l'avait depuis longtemps associé ; mais pour que le nom du premier et illustre commentateur de Saint-Simon ne disparût pas de la couverture des volumes, on adjoignit au nouvel éditeur le fils même de notre savant confrère qui avait déjà, par des œuvres d'une érudition solide et patiente [1], montré qu'il se préparait à suivre dignement la route tracée si largement par son père. Heureux, les pères qui se survivent dans leurs fils !

C'est à M. Jean de Boislisle que je dois tous les renseignements si intéressants que j'ai pu donner sur sa famille.

Dans un article consacré au dernier volume de Saint-

1. Les Suisses et le marquis de Puyzieulx, ambassadeur de Louis XIV (1698-1708), documents inédits précédés d'une notice historique par Jean de Boislisle (Paris, Plon-Nourrit, 1906, in-8, pp. cxxviii-198).

— Mémoriaux du Conseil de 1661 publiés pour la Société de l'Histoire de France par Jean de Boislisle. — A Paris, Librairie Renouard, MDCCCCV-MDCCCCVII, 3 vol. in-8, pp. 394. + 1 f. n. ch. tab., 393 + 1 f. n. ch. tab., 313.

— Introduction. Ibid., MDCCCCVII, in-8, pp. xcviii.

Simon paru après la mort de l'auteur, M. Georges Picot écrivait :

« On a dit qu'une grande œuvre assurait le bonheur de la vie. Elle fait plus : elle la prolonge. M. de Boislisle est mort il y a quelques mois. Pour ses amis, pour les siens, le vide qu'il a laissé est de ceux que le temps ne comble pas ; mais, pour les érudits, comme pour les curieux, pour tous ceux que le passé attire, qui attendaient chacun des volumes des *Mémoires* afin de pénétrer à la suite de Saint-Simon dans tous les secrets du règne, le tome XX fait revivre l'éditeur avec son cortège de documents inédits, sa science si sûre, toutes ses qualités d'historien, son tact et son esprit [1]. »

A la profondeur, M. de Boislisle a joint l'étendue et la diversité des connaissances historiques : le XIIIe, le XIVe ou le XVe siècle, saint Louis ou Louis XI, lui sont aussi familiers que le XVIIe siècle et Louis XIV ; à l'appui de ce que j'avance, je citerai les quelques mémoires suivants. Dans *Une liquidation communale sous Philippe le Hardi*, M. de Boislisle étudie (1872), d'après des documents des Archives nationales, un projet de dépenses présenté à la ville de Noyon par son maire et ses jurés de l'année 1278, en vue de faire la « délivrance » de la ville ; la liquidation entreprise par la ville de Noyon n'aboutit pas à la « délivrance » projetée, mais à une sorte de banqueroute partielle que l'énormité de la dette communale ne faisait que trop prévoir. Dans un *Projet de croisade du premier duc de Bourbon* (1316-1333), M. de Boislisle remarque que « depuis saint Louis jusqu'à Philippe de Valois, les projets de croisade se renouvelèrent à chaque avènement. L'un de ceux qui eurent le plus de retentissement naquit de l'initiative particulière d'un des grands feudataires de la Couronne de France,

1. *Le Saint-Simon de Boislisle* (tome XX), par Georges Picot (*Journal des Débats*, 19 juillet 1908).

Louis, comte de Clermont, plus tard duc de Bourbon, dont le père, Robert de Clermont, digne fils de saint Louis, s'était également, et des premiers, engagé envers le pape Clément V à passer en Palestine ou à y envoyer des troupes » ; Louis de Clermont mourut en 1342 sans avoir vu ses efforts couronnés de succès. *Le Budget et la population de la France sous Philippe de Valois* (1875), *Coutumes curieuses en Vivarais* (1874), les *Comptes d'une Dame parisienne sous Louis XI* (1878), l'*Inventaire* dressé après la mort de Gabrielle de La Tour, épouse du comte de Montpensier, au château d'Aigueperse, en Limagne, et surtout la *Notice* consacrée à *Étienne de Vesc*, sénéchal de Beaucaire, doivent être mentionnés. Vesc, promoteur des grandes expéditions d'outre-monts, sans doute d'origine dauphinoise, mourut à Naples le 6 octobre 1511, dans une épidémie de fièvres, à cinquante-trois ou quatre ans, au moment « où une seconde conquête plus facile encore que la première » le rendait « le véritable maître du royaume que don Frédéric d'Aragon abandonnait ». Ajoutons que « c'est par Étienne de Vesc que Jean Nicolay, auteur de cette dynastie trois fois séculaire des premiers Présidents de la Chambre des Comptes..., fut introduit à la Cour de Charles VIII. »

On aurait pensé, par la nature de ses premiers travaux sur Boisguilbert et sur Vauban, que M. de Boislisle orienterait ses légitimes ambitions vers l'Académie des sciences morales et politiques. Au sujet du *Mémoire sur le projet de dîme royale* lu dans cette Compagnie, il écrit que « la pensée d'une réforme générale du système d'impôt avait été inspirée de bonne heure à Vauban par le spectacle du désordre et des misères que sa vie errante lui faisait découvrir dans toutes les parties du royaume » ; on sait quelle fut la triste fin du grand ingénieur militaire, et les documents inédits recueillis en 1875 par notre savant confrère ont pour but de « justifier en plus d'un point le récit de Saint-Simon et

montrer une relation directe entre la mort du maréchal et les rigueurs provoquées par les ministres de Louis XIV contre un livre qui les gênait ».

Personne ici ne regrettera que M. de Boislisle ait accordé ses préférences à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Dans sa séance du 5 décembre 1884, votre Compagnie faisait entrer dans son sein M. de Boislisle, élu membre libre à la place vacante par suite du décès de Charles-Joseph Tissot le 2 juillet 1884 ; notre ambassadeur à Constantinople et à Londres avait remplacé le 29 octobre 1880 Charles-Jules Labarte, l'auteur du grand ouvrage : *Histoire des Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*. La liste des titres de M. de Boislisle, imprimée en février 1884, forme une brochure in-4 de quatre pages à deux colonnes. Le 20 novembre 1896, l'Académie donnait à M. de Boislisle, qui n'était pas élève de l'École des Chartes, un témoignage éclatant de son estime en le désignant comme membre du Conseil de perfectionnement de ce grand établissement, en remplacement du regretté M. de Rozière.

Un juge compétent a parlé ainsi du rôle de M. de Boislisle à l'École des Chartes [1] :

« Non seulement [les élèves] trouvaient en lui un juge dont la compétence était reconnue par tous ses collègues, mais un juge dont l'obligeance et la bonté étaient égales à l'équité. Par ses penchants comme par ses méthodes, ce grand laborieux était des nôtres bien longtemps avant le jour où la désignation de ses pairs à l'Académie des inscriptions l'envoya siéger parmi les membres du Conseil de perfectionnement à l'École des Chartes. Aucune mission ne répondait mieux à ses préférences : ses amis se souviennent

1. H.-François Delaborde. Arthur de Boislisle et l'École des Chartes (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, mai-août 1908, pp. 520-525).

encore de l'intime satisfaction qu'il en ressentit. Il y rendit de grands services, car le choix de l'Académie répondait à un besoin... »

L'année qui suivit son élection, le 1er août 1885, M. de Boislisle fut « mis à la retraite d'office » par le ministre, « pour raisons de santé », disait l'arrêté ministériel. « C'était, écrit M. le comte d'Haussonville, l'année qui précéda les lois d'exil contre les princes de la Maison de France. Boislisle fréquentait Chantilly où M. le duc d'Aumale l'honorait de sa bienveillance[1]. »

Le brillant soldat, fils d'une illustre famille ayant jadis dirigé les destinées de la France, qui joignait au talent militaire la science de l'historien et le goût de l'artiste, devait trouver dans l'esprit chevaleresque, dans la réserve hautaine en apparence, dans un noble sentiment du devoir en même temps que dans l'inépuisable érudition de M. de Boislisle, un attrait tout particulier ; des liens d'une sympathie naturelle ne tardèrent pas à se transformer en une chaude amitié qui, avec la déférence d'une part, la bonne grâce de l'autre, ne priva ni le prince ni le savant de leur parfaite indépendance. Le duc d'Aumale avait compris tout ce que la réserve de Boislisle cachait de bonté et de dévouement ; il aurait voulu l'attacher à sa personne, mais notre confrère prit prétexte de ses travaux et de l'éducation de ses enfants pour conserver sa liberté ; il fut néanmoins désigné par le prince dans ses dernières volontés pour occuper une fonction importante à Chantilly ; aussi, à la mort du général Guioth, ancien aide de camp du duc d'Aumale, en 1899, les exécuteurs testamentaires et la Commission administrative de l'Institut désignèrent-ils M. de Boislisle pour lui succéder comme administrateur du domaine de Chantilly.

M. Georges Picot va nous dire comment M. de Boislisle s'acquitta de ses nouvelles fonctions :

1. *Le Testament d'un érudit* (*Le Gaulois*, 30 juin 1908).

« Il en accomplit les fonctions avec un scrupule de précision, une puissance dans le travail, un souci des détails et des responsabilités qui faisaient notre admiration. Ce qu'il a écrit de notes, rédigé de rapports, fait de voyages, a certainement pris la place d'un ou deux volumes de Saint-Simon. Jamais il ne s'en est plaint. Au-dessus de ce dépôt qui lui avait été confié par l'Institut, il voyait planer la pensée de M. le duc d'Aumale. Il se souvenait de l'accueil qu'il avait reçu dans la bibliothèque de Chantilly, des manuscrits feuilletés devant lui, des pièces d'archives communiquées avec des commentaires, des longues conversations du prince et de ce charme qui ne s'oubliait pas. En maintenant le domaine sur le pied où la mort du donateur l'avait laissé, il lui semblait qu'il accomplissait une mission sacrée [1]. »

Admis le 6 janvier 1863 dans la Société de l'Histoire de France, Boislisle devint membre de son Conseil le 7 mai 1872, puis secrétaire adjoint, enfin secrétaire à la place de Jules Desnoyers le 5 janvier 1885 : « Nous l'avons vu à l'œuvre dans ses fonctions de secrétaire, dit M. Gaston Raynaud, dans son discours prononcé le 5 mai 1908 à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France, se rendant compte de tout par lui-même, ne négligeant aucun détail, recrutant de nouveaux membres, revisant la copie des auteurs, stimulant leur zèle, gourmandant la lenteur de l'imprimeur, assistant à toutes les réunions du Conseil, intervenant avec autorité dans les discussions hésitantes, rédigeant pour nos Assemblées générales ces rapports si précis et si nets, faisant toujours enfin acte de décision et de direction. Sa qualité de secrétaire ne lui permettait guère de figurer au nombre de nos éditeurs, mais il avait accepté, au grand profit de plusieurs de nos publications, d'être le commissaire responsable de la *Relation de la cour de France par Spanheim*, des *Mémoires de Gourville*, des *Mémoires du chevalier de Quincy*,

1. *Journal des Débats*, 22 mars 1908.

des *Mémoires de Saint-Hilaire*, dont deux volumes seulement ont paru, et des *Mémoriaux du Conseil de 1661*, heureux en cette circonstance d'associer son nom à celui de son fils pour un ouvrage dont, hélas! il ne verra pas l'introduction imprimée! Il avait de plus collaboré au volume du Cinquantenaire de la Société, en y insérant deux articles, dont l'un avait été pour lui l'occasion de rappeler à notre mémoire le nom du regretté Léopold Pannier, son parent par alliance. Enfin, il enrichissait presque chaque année notre *Annuaire-Bulletin* de notices substantielles et de documents inédits les plus intéressants et les plus variés, où à côté d'un inventaire de bijoux et de livres, nous rencontrons une note sur les comptes d'une dame parisienne sous Louis XI, ou une étude historique, comme celle, si importante, qu'il consacra à Étienne de Vesc[1]. »

Notre confrère, M. Noël Valois, qui a succédé à M. de Boislisle comme secrétaire de la Société de l'Histoire de France, disait cette année dans son rapport[2] :

« Au cours des vingt-trois années durant lesquelles M. de Boislisle a été le secrétaire incomparable, j'allais dire l'âme de la Société, une seule fois, en 1900, une indisposition l'obligea à me confier la délicate mission de vous rendre compte de l'état des travaux. Toutes les autres Assemblées générales l'ont trouvé fidèle à son poste ; chaque fois il a donné lecture d'un de ces rapports précis, lumineux, suggestifs, pleins de science bienveillante et de verve aimable, qui formaient un des principaux attraits de nos séances, et dont je ne me flatte pas de reproduire le modèle. En 1897, il fit mieux encore : au compte rendu habituel des publications il joignit des instructions, qu'il ne faut point se lasser de relire, à l'adresse des futurs éditeurs, leur expliquant les ressources que leur offrent les catalogues et les

1. *Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, 1908, p. 95-96.
2. *Ibid.*, 105.

inventaires, surtout leur communiquant, avec une libéralité presque sans exemple, le résultat de ses trouvailles. »

Depuis 1872, les contributions de M. de Boislisle à l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'Histoire de France sont aussi nombreuses que savantes. Nous citerons le travail sur l'arcade de Nazareth ou de Galilée commencée en 1555, terminée dans l'enclos du Palais à la fin de 1558 par Guillaume le Breton (1872); *Jean Du Tillet et le Trésor des Chartes* (1873) : Jean Du Tillet, greffier du Parlement, reçut commission de François I[er] de transcrire et enregistrer toutes les « chartes, titres, papiers et enseignemens » que le désordre, la déplorable installation dans la Sainte-Chapelle et le temps rendaient inabordables ; il abusa de son privilège pour détruire les anciens classements et déplacer, ou même soustraire, les pièces relatives à ses travaux personnels; les *Lettres de Louis XIII* (1619-1626) (1873); le plan dressé en 1694, probablement par Fénelon et l'abbé Claude Fleury pour les *Études du duc de Bourgogne*, retrouvé parmi les papiers que Berger de Xivrey avait recueillis de l'académicien Gibert et communiqué à la Société de l'Histoire de France par Brunet de Presle (1874) ; sur la *Cérographie et les Figures de cire sous Louis XIV*, trois pièces de 1686, 1688 et 1700 : Antoine Benoist, sculpteur sur cire, auteur du médaillon du Roi qui se trouve à Versailles dans la chambre à coucher de Louis XIV, était élève d'un Mantouan qui fournissait les figures à Marie de Médicis ; il eut des imitateurs; des *Documents inédits sur Colbert* tirés de la collection formée par Pierre Clairambault, commis du ministre, et relatifs à l'origine écossaise des Colbert, les gratifications aux savants et gens de lettres, la mort de Colbert, etc. (1874); *Choix de pièces extraites des registres des Décisions du Roi :* « dans l'ancienne administration des Finances, on appelait *Décisions*, *Ordres* ou *Mémoires du Roi*, ou encore *Bons du*

Roi, des registres dans lesquels s'inscrivaient, suivant l'ordre du travail, les propositions soumises à l'agrément du prince ou de son représentant, le Contrôleur général des Finances » (1876) ; le *Mémoire de Fénelon sur le droit d'asile des Églises dans les Pays-Bas*, vers 1705, tiré des Archives des Affaires étrangères (*France*, 283) (1877) ; l'intendant général de la marine française d'Usson de *Bonrepaus*, avec Tourville et le maréchal de Bellefonds, l'un de ceux accusés du désastre de la Hougue pour innocenter le ministre Pontchartrain (1877) ; *Documents relatifs à la Bibliothèque du Roi et au Trésor des Chartes* (1736 et 1738) (1881) ; à propos d'un mémoire sur Jacques de Beaune de *Semblançay*, fils d'un riche marchand et banquier de Tours que Louis XI avait donné comme argentier au Dauphin, et beau-frère du cardinal Guillaume Briçonnet, principal ministre de Charles VIII, Boislisle prouve que la charge de chef et de surintendant des finances fut créée à son profit ; la dernière commission de surintendant fut délivrée le 21 février 1659 à Foucquet alors à son apogée ; Colbert prépara et provoqua la chute définitive de la surintendance et devint lui-même contrôleur général des finances ; le dernier qui porta ce titre fut Antoine Valdec de Lessart ; ce mémoire peut parfaitement être considéré comme une introduction au grand ouvrage de Boislisle sur les Contrôleurs généraux (1882) ; deux lettres inédites tirées des Archives nationales, adressées au duc d'Enghien, l'une par la Reine, le 22 mai 1643, sur la victoire de Rocroy, l'autre par le Roi en août 1645, sur le gain de la bataille de Nordlingen (1883) ; le *Secret de la Poste sous le règne de Louis XIV* (1890) ; des *Mémoires* politiques du duc du Maine (1893 et 1895) ; un *Recueil inédit de Portraits et Caractères* (1703) acquis en 1873 par le British Museum, renfermant un avertissement, cinquante-sept portraits dont ceux de Louis XIV, du Dauphin, etc., un article sur les Conseils, les portraits des Ministres, de Mme de Maintenon, du Père de La Chaise, etc. (1896) ; un mémoire important sur

Henri II de Condé, le grand Condé et le prince Henri-Jules à Chantilly ; enfin un travail sur le *Conseil et l'Assemblée de 1699* réunis inutilement pour déterminer et fixer « les moyens de tenir les nouveaux convertis dans leur devoir et de détruire les restes de la Religion prétendue réformée » (1906). Il me faut enfin signaler deux articles insérés dans le volume publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société de l'Histoire de France (1884) : *Un épisode de la domination des Armagnacs à Paris*, transcrit par son parent, le regretté Léopold Pannier, d'après une copie moderne des papiers de P. Dupuy, et une lettre écrite par Charlotte-Brabantine de Nassau, veuve de Claude de La Trémoïlle, sur le décès de Charlotte Arbaleste de La Borde, femme de Philippe Duplessis-Mornay, survenu le 15 mai 1606, du chagrin de la mort de son fils unique.

Arthur de Boislisle était depuis trente-deux ans, depuis 1874, membre de la Société de l'Histoire de Paris, lorsque, appelé à la présidence, il prononça un discours à l'Assemblée générale, le 8 mai 1906. Sa collaboration à la Société de l'Histoire de Paris, un peu moins active qu'à celle de la Société de l'Histoire de France, ne nous a pas moins valu un certain nombre de travaux remarquables qui placent leur auteur parmi les meilleurs historiens de notre capitale. Nous citerons l'intéressant récit des *Débuts de l'Opéra français à Paris* : Pierre Perrin, introducteur des Ambassadeurs auprès de Gaston duc d'Orléans, associé à Robert Cambert, organiste de Saint-Honoré, plus tard surintendant de la musique de la Reine, avait fait ses premiers essais en 1659 sur un théâtre champêtre, — précurseur des « théâtres de la nature » de nos jours, — dans la belle maison que possédait à Issy un maître d'hôtel d'Anne d'Autriche, M. de La Haye. Perrin obtint du roi, par lettres patentes contresignées de Colbert et datées de Saint-Germain-en-Laye,

28 juin 1669, le privilège exclusif de douze ans pour établir et exploiter à Paris ou ailleurs une « Académie des Opéras ». Il choisit pour sa salle le Jeu de Paume de la Bouteille qui s'étendait de la rue de Seine à la rue Mazarine, en face la rue Guénégaud, en bordure du passage actuel du Pont-Neuf; le mercredi 4 mars 1671, on donna le premier opéra, *Pomone* ; notre Académie de musique a été d'humeur vagabonde, car, depuis 1671, elle n'a pas occupé successivement moins de treize salles. — Dans l'*Ermitage de Franchart*, après nous avoir rappelé Philippe-Auguste, Agnès de Méranie et l'ermite Guillaume, M. de Boislisle publie un arrêt du roi, de Paris, 20 février 1717, ordonnant la destruction des restes de l'Ermitage transféré sous Louis XIV en la possession des Mathurins Trinitaires de Fontainebleau qui l'avaient négligé. — Bien curieux est le *Mémoire sur la sépulture des Valois à Saint-Denis*, rédigé d'après le dossier appartenant jadis aux archives de la maison de Nicolay, où il avait été formé par les deux premiers présidents de la Chambre des Comptes chargés, l'un après l'autre, de la direction des travaux (ce dossier est maintenant conservé aux Archives nationales) : le mausolée de Henri II devait, selon l'intention de Catherine de Médicis, reposer sous la voûte d'une magnifique construction, comparable aux plus parfaits ouvrages de la Renaissance ; il ne reste plus aucune trace de l'église Notre-Dame-la-Rotonde : le cœur de Henri II fut conservé aux Célestins dans un monument terminé en 1660 et dont les statues, de Germain Pilon, sont maintenant transférées au Louvre. La dépouille royale fut transportée à Saint-Denis le 13 août 1559. Grâce au marquis de Nicolay, héritier du dernier marquis de Bercy, M. de Boislisle comblait une lacune en publiant le mémoire rédigé en 1735, d'après les titres mêmes, par Charles-Henri de Malon, celui des anciens seigneurs de Bercy qui acheva la création de ce domaine unique comme importance et comme somptuosité, dans toute l'étendue du Paris suburbain, mémoire intitulé :

Topographie historique de la seigneurie de Bercy (1882). — M. de Boislisle a consacré un véritable volume à la Place des Victoires et à la statue de Louis XIV, élevée par François d'Aubusson, duc de La Feuillade, à la Place Vendôme, et aux nombreuses statues érigées en l'honneur du Grand Roi au Havre, à Caen, à Grenoble, à Rennes par Coysevox, etc. ; même par des particuliers au château de Bueil, à Boufflers, etc. Il réforme et amende le portrait peu bienveillant tracé par Saint-Simon du président Chrétien-François de Lamoignon (1644-1709); mais la principale part de collaboration de M. de Boislisle aux publications de la Société de l'Histoire de Paris comprend sans conteste les trois volumes des Lettres de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas. Rien de plus instructif, d'intéressant, je dirai d'amusant, que cette correspondance : les romans policiers de Gaboriau et de Conan Doyle ne valent pas dans leur fiction la réalité des rapports du préfet de police au milieu du XVIIIe siècle.

Dans la préface, M. de Boislisle traite, dans la première partie, de la charge et du travail du lieutenant général de police; dans la seconde, il parle de René Hérault, nommé lieutenant général le 29 août 1725, le septième depuis La Reynie et d'Argenson, qui eut pour gendre et successeur, le 3 janvier 1740, Claude-Henri Feydeau de Marville, né à Paris le 27 juin 1705.

Tire-laine, escarpes, malandrins, voleurs, assassins et malfaiteurs de toutes sortes que nous avons baptisés du nom peu académique mais pittoresque d'*apaches*, pullulaient alors comme aujourd'hui dans les rues de la capitale, et il n'était rien moins que sûr de s'aventurer la nuit dans les rues de la bonne ville de Paris. Oyez plutôt ce fait divers :

« A Paris, le 6 octobre 1742.

« Les cruelles aventures se multiplient dans Paris. Nous avons encore eu cette nuit deux assassinats, entre dix et

onze heures du soir : l'un rue Portefoin, et l'autre rue des Quatre-Fils. C'est toujours la même méthode d'assassiner : un coup de masse sur la tête qui ouvre le crâne, et fait voler la cervelle. Il y a deux heures que je raisonne avec M. Duval [commandant du guet], sur les mesures à prendre pour tâcher de prévenir de pareils malheurs, et nous sommes convenus qu'il feroit faire double service au guet, et qu'il distribueroit toutes ses brigades et escouades dans les différents quartiers. Dieu veuille que cela nous réussisse, et que nous puissions arrêter les auteurs de pareils meurtres! Je n'ose dire ce qui les multiplie ; mais, depuis les longueurs qu'il faut essuyer pour l'instruction des affaires criminelles, de dix coquins que l'on juge, il y en a neuf qui échappent à la justice par le dépérissement des preuves. D'ailleurs, les juges supérieurs sont trop indulgents, et l'on ne prononce que des bannissements, et un homme banni est un voleur de plus dans Paris [1]. »

Quelques années auparavant (1872), M. de Boislisle avait publié déjà, d'après les papiers de Marville, les lettres relatives aux démêlés de Voltaire avec la Censure au sujet des tragédies de *Mahomet* et de la *Mort de César*.

M. de Boislisle entra tardivement, le 4 mai 1881, à la Société nationale des Antiquaires de France, dont il fut secrétaire adjoint pour l'année 1888, secrétaire pour l'année 1889, et enfin président en 1894 ; il se félicitait, dans son discours du 9 janvier 1895, « d'une bonne fortune dont le retour périodique ne se fera certainement pas avant un demi-siècle, et qui suffirait à dater une présidence. Non seulement nos confrères de la Commission des impressions sont parvenus à mettre à jour la publication du *Bulletin* et celle des *Mémoires*, dont le retard momentané ne laissait pas de vous peiner, mais j'ai eu le grand plaisir, dans la

1. I, pp. 73-74.

séance du 21 novembre dernier, de prendre réception, en votre nom, de la Table alphabétique générale de toute notre collection. C'est là un événement si important, que force m'est encore de vous retenir quelques instants de plus. »

La collaboration de Boislisle aux travaux de la Société des Antiquaires allait, comme on devait s'y attendre, être moins active qu'à ceux des Sociétés de l'Histoire de France et de l'Histoire de Paris. Néanmoins, j'ai à signaler de lui deux mémoires importants : l'un sur les collections de sculptures réunies par le cardinal de Richelieu pour l'ornement de ses résidences du Palais-Cardinal, de Rueil et de Richelieu, qui n'est, en réalité, qu'un fragment d'une monographie consacrée au Palais-Cardinal sur le point d'être imprimée, si je ne me trompe ; l'autre, sur le camp situé dans la forêt de Montmorency, entre les villages de Taverny et de Bessancourt, connu sous le nom de Camp de César, dans lequel le commandant de La Noé ne reconnaissait qu'un spécimen assez bien conservé d'un castrum du moyen âge.

En qualité de membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, M. de Boislisle avait consacré (1876) une notice nécrologique à Avenel, né à Orbec (Calvados), le 28 mai 1783, mort le 19 août 1875, dans sa 93e année, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève depuis 1843, l'un des éditeurs de la *Collection des documents inédits*, et en particulier des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu* (1608-1642). M. de Boislisle publia encore un mémoire sur les Grands Jours de Languedoc, qui succédèrent aux Grands Jours d'Auvergne, tenus à Clermont jusqu'au 31 janvier 1666, par suite d'une déclaration royale de Vincennes, 23 août 1666, ordonnant que la nouvelle Chambre se réunirait en séances au Puy-en-Velay, et étendrait sa juridiction sur le ressort entier du Parlement de Toulouse.

M. de Boislisle était également membre de la Commission

supérieure des Archives de la Marine (28 novembre 1896), membre de la Commission supérieure des Archives nationales et départementales (14 août 1899), membre de la Commission spéciale à l'organisation des bibliothèques et des archives du Ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes (7 janvier 1905). Omission singulière, il ne fut jamais appelé à siéger à la Commission des Archives diplomatiques. M. Aulard, d'opinions politiques et religieuses fort différentes, rendait ce suprême hommage à M. de Boislisle, dans la séance trimestrielle du 10 avril dernier de la Commission supérieure des Archives :

« Je suis sûr de répondre à vos sentiments en exprimant le vif regret que nous éprouvons à voir vide la place de M. de Boislisle; c'était un homme de grand mérite, qui excella dans toutes ses entreprises, comme érudit, comme historien, comme éditeur de textes. L'expression d'éditeur impeccable, dont on a tant abusé, s'applique bien à lui; sa vigilance perspicace le mit, plus que personne, à l'abri des chances d'erreurs. D'autres servent surtout les intérêts de leur propre gloire; il servit surtout les intérêts de la science et des savants, sans cesse occupé d'aider les autres, avec une générosité vraiment noble. Son édition des *Mémoires de Saint-Simon*, par la richesse des commentaires, forme une encyclopédie historique du règne de Louis XIV, selon le mot de M. Léopold Delisle au Comité des Travaux historiques. Ce vaste magasin de faits et de documents, commodément aménagé, fournira des matériaux à plus d'une génération d'historiens. Mais en ce moment nous pensons aussi et surtout aux services que M. de Boislisle rendit à cette Maison et à cette Commission. Cette Maison, son zèle y habitait. Il y a classé tout un fonds à l'occasion d'une de ses éditions de textes, les fonds du Contrôle général, et les personnes compétentes s'accordent à dire qu'il l'a classé parfaitement bien. Cette Commission, il y siégeait avec assiduité; il collaborait à notre œuvre avec l'intérêt le plus

sympathique. Il représentait parmi nous à la fois l'esprit de tradition et l'esprit de progrès. Le récent plan de réformes que vous avez adopté, il travaillait à le réaliser comme membre de votre délégation. Ses avis nous étaient précieux, et rien n'était rassurant comme de se sentir d'accord avec M. de Boislisle. Son souvenir et son exemple nous encourageront dans nos travaux. »

M. de Boislisle avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 12 août 1874.

Ces Sociétés, ces Commissions ne suffisaient pas à l'activité scientifique de Boislisle; il donna aussi sa féconde collaboration à diverses publications périodiques. Dans le *Cabinet historique*, il publia (1877) un mémoire sur Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, un des plus actifs collaborateurs de Louvois et son continuateur, né à Paris, en avril 1630, mort aux bains de Bourbon le 21 juin 1719, dont Saint-Simon fit l'éloge, et un travail (1878) sur la trop connue première femme de chambre d'Anne d'Autriche, Catherine-Henriette Bellier, épouse de Pierre de Beauvais, lieutenant général de la prévôté de l'hôtel, dont les services personnels rendus au jeune roi Louis XIV assurèrent la fortune. A la *Revue des Questions historiques*, M. de Boislisle donna, d'après le manuscrit entièrement autographe conservé aux Archives des Affaires étrangères, l'*Éloge inédit du duc de Bourgogne* par Saint-Simon (1880); un travail considérable sur *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné* dans lequel il corrigeait bon nombre d'erreurs d'après des documents nouveaux (1894); plus tard, il traitait de Balthazard de Fargues et de la rébellion d'Hesdin, petite place forte de l'Artois créée en 1554 après la destruction de la ville primitive par Charles-Quint (1898); enfin il décrivait *Le grand hiver et la disette de 1709*. Dans la *Revue historique* (1893) il contait les aventures de ce marquis de Lan-

galerie qui, pillard et indiscipliné, avait déserté l'armée du duc de Vendôme pour aller chercher de l'avancement dans celle que le prince Eugène commandait de l'autre côté du Pô ou de l'Adige. Enfin signalons dans la *Revue archéologique* (1888) le marché passé par Baptiste Androuet Du Cerceau et le maréchal de Retz au nom du Roi, le 6 mai 1581, avec un maître menuisier de Paris, pour les ouvrages de portes et de fenêtres à exécuter au premier étage du rez-de-chaussée et aux trois autres étages de la basse-cour du château de Saint-Germain.

Ce fut à M. de Boislisle que M. Paul Mirabaud, le banquier bien connu, cherchant les origines de sa famille, s'adressa pour la notice consacrée à Jean-Baptiste de Mirabaud, élu le 22 août 1726 à la place laissée vacante par le duc de La Force à l'Académie française; Mirabaud en fut secrétaire perpétuel de 1742 à 1755. C'est une bonne action que fit M. de Boislisle, cette année même, en écrivant une préface en tête du volume consacré à la *Jeunesse du maréchal de Belle-Isle* (1684-1726) par le jeune archiviste paléographe Pierre-Mallebay du Cluzeau d'Échérac, enlevé le 29 janvier 1906 à la science et à sa mère éplorée.

Le dernier travail de M. de Boislisle est l'article qu'il a consacré au fondateur de la Diplomatique dans le volume de *Mélanges et Documents publiés à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Mabillon* (1908) et dans lequel il se proposait « de rassembler les principaux textes, d'en ajouter quelques autres, et de faire connaître par cet ensemble dans quelles conditions Mabillon, abdiquant malgré lui son humilité, fut appelé à prendre place au sein d'une Académie royale, dans quelle mesure il s'associa aux travaux de cette Compagnie, et comment aussi ses confrères ou successeurs ont voulu, à plusieurs reprises en deux siècles, honorer sa mémoire impérissable. »

« Écrire la biographie d'Arthur de Boislisle, s'écriait

notre Président[1], sera faire l'historique de ses recherches et de ses travaux historiques. »

C'est aussi, ajouterai-je, retracer la vie d'un honnête homme.

« Personne ne se montrait plus libéral que lui, dit M. le comte d'Haussonville[2]. Il ne défendait point avec un soin farouche l'accès de l'atelier où il travaillait aux Archives nationales ; j'appelle ainsi le cabinet où il avait entassé les innombrables fiches qui lui avaient été ou pouvaient lui être nécessaires pour faire son œuvre telle qu'il l'avait comprise : plus de quatre cent mille, m'a-t-on assuré. Un historien novice et un peu amateur, comme moi, avait-il besoin de quelque renseignement qui pouvait se trouver dans ses fiches, il y fouillait avec lui. Presque toujours le renseignement s'y trouvait et il lui permettait de l'emporter, sans même songer à lui demander d'en signaler la provenance. Pourquoi ne dirais-je pas qu'au moment où je fis paraître le premier volume d'une *Vie de la duchesse de Bourgogne*, à laquelle je viens de consacrer une dizaine d'années, il eut l'obligeance de revoir toutes les notes, dont un grand nombre étaient empruntées à son *Saint-Simon*, mais où mon inexpérience historique aurait pu laisser se glisser quelques erreurs. Les obligations que j'ai eues, pendant de longues années, à Brunetière, comme correcteur littéraire, je les ai également à Boislisle, comme correcteur historique, et je tiens à associer ces deux noms dans l'hommage de ma reconnaissance. »

Que d'autres auraient pu répéter ce que M. le comte d'Haussonville écrivait de si galante manière !

M. de Boislisle eut toute les joies de la famille : il s'était marié le 1er mai 1874 avec la fille de l'honorable Charles-

1. *Discours de M. Babelon... à l'occasion de la mort de M. de Boislisle...*, lu dans la séance du vendredi 20 mars 1908 (*Comptes rendus*, p. 136).

2. *Le Gaulois*, 30 juin 1908.



Claude-Philibert-Nicolas Pernolet, maire du XIIIe arrondissement de Paris pendant le siège et membre de l'Assemblée nationale : un fils sorti de l'École des Chartes promet de continuer son œuvre ; une fille a épousé un diplomate distingué, le comte de Manneville, son cousin, secrétaire de l'Ambassade de France à Londres.

Son frère Georges n'a pas moins bien réussi que lui : le 17 mars 1871, il avait été choisi par le général Valentin, alors préfet de police, comme chef de son cabinet ; mais démissionnaire dès le 10 mai, il avait été nommé chef du 1er bureau de la division de la sûreté au Ministère de l'intérieur, grâce à M. Dufaure qui connaissait son précoce talent d'avocat et ses idées libérales manifestées à la conférence Molé-Tocqueville. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 août 1875, Georges de Boislisle devait passer, le 9 février 1876, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, directeur de la Sûreté générale, avant de devenir un éminent magistrat.

De haute stature, svelte, raide, la figure grave, le front dégarni, le visage barré par une moustache rigide, l'air distingué, M. de Boislisle, sous un aspect sévère, un abord peu accueillant, une politesse froide pleine de dignité, cachait un cœur chaud et une âme fidèle. A la fin de sa vie, il avait abandonné le monde qu'il avait jadis aimé et fréquenté ; il avait les « haines vigoureuses » d'Alceste, et plus d'une fois dut-il, avec le *Misanthrope*,

....Chercher sur la terre un endroit écarté
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.

« Il fuyait le monde et aimait à se dire sauvage, écrit M. Georges Picot [1]. Ses amis savent ce qu'était le charme de sa conversation, son esprit, sa pétulance de réplique, la variété de ses souvenirs. Il n'avait rien de banal. Aussi ceux qu'il

1. *Journal des Débats*, 22 mars 1908.

aimait n'oublieront-ils jamais l'invariable fidélité de ses affections. »

« Il était curieux d'idées et non de bruit, dit encore ailleurs M. Picot [1]. Il aimait passionnément les découvertes, mais il en jouissait d'autant plus qu'il en réservait le privilège à l'élite pour laquelle seule il aimait à travailler. C'était un des charmes de son amitié : elle n'avait rien de banal et en même temps rien d'étroit. »

La mort de son frère aimé, le 13 janvier 1906, la disparition de la plupart de ses amis de jeunesse, la perte du prince auquel il était tout dévoué, des deuils de famille, attristèrent les derniers jours de M. de Boislisle, qui, véritable bénédictin laïque, chercha la consolation dans un travail où il dépensait toute la passion de sa nature ardente. C'était dans un labeur acharné de toutes les minutes qu'il trouvait la tranquillité et l'oubli. La mort lui fut douce : elle le vint prendre, entouré des siens, le mercredi 18 mars. Boislisle l'attendait avec la sérénité et la confiance dans l'au-delà de l'honnête homme et du bon ouvrier qui trouve, dans l'éternité, le repos qu'il n'a jamais cherché sur cette terre.

BIBLIOGRAPHIE
DES TRAVAUX DE M. ARTHUR DE BOISLISLE

1. Lettres inédites de Charles de Sévigné, de Mme de Grignan et de M. de Grignan (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, II, 6e sér., MDCCCLXVI, pp. 301-310).

2. Généalogie de la Maison de Talhouët suivie de pièces justificatives. Paris, imprimerie D. Jouaust, MDCCCLXIX, in-4, 4 ff. n. ch., f. titre, tit. et avert., pp. 408.

   L'avert. est signé A. M. B. = A. M. de Boislisle, et daté Paris, Janvier 1870.

1. *Journal des Débats*, 19 juillet 1908.

3. L'Arcade de la rue de Nazareth, par A. B[oislisle] (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1872, pp. 54-60).

4. Une lettre dictée par Saint-Simon, par A. B[oislisle] (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1872, pp. 69-72).

5. Une Liquidation communale sous Philippe le Hardi. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France.*) Paris, Typographie Lahure, 1872, in-8, pp. 10.

Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France, 1872, pp. 86-94, 214-5.

6. Voltaire et la Censure, par A. B[oislisle] (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1872, pp. 106-111, 197-200).

7. Projet de Croisade du premier Duc de Bourbon (1316-1333). (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Histoire de France*). Paris, Typographie Lahure, 1872, in-8, pp. 19.

Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France, 1872, p. 230-6, 246-255.

8. Chambre des Comptes de Paris. — Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers Présidents (1506-1791), publiées par A. M. de Boislisle sous les auspices de M. le marquis de Nicolay. Nogent-le-Rotrou. Imprimerie de A. Gouverneur, MDCCCLXXIII, in-4, pp. CXLII-789.

Notice préliminaire sur la Chambre des Comptes de Paris, pp. I-CXLII.

9. Note sur les Mémoires dressés par les Intendants en 1697 pour l'instruction du Duc de Bourgogne. (Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France.) Paris, Typographie Lahure, 1873, in-8, pp. 21.

A la fin, signé : A. de Boislisle.

Extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, 1873, pp. 149-160, 167-175.

10. Jean Du Tillet et le Trésor des Chartes, par A. B[oislisle] (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1873, pp. 106-111).

11. Lettres de Louis XIII (1619-1626), par A. B[oislisle] (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1873, pp. 182-192, 197-208, 213-224, 226-258).

12. Les études du Duc de Bourgogne, par A. B[oislisle] (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1874, pp. 54-60).

13. Coutumes curieuses en Vivarais (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1874, pp. 70-73).

1° Élection et intronisation de l'Évêque des fous [Pièces, 28 décembre 1442 et 15 janvier 1478].

2° Élection et installation de l'Abbé des nobles [Pièce, 23 mai 1537].

14. Saint-Simon et les Continuateurs du Père Anselme, par A. B[oislisle] (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1874, pp. 87-92).

15. La Cérographie et les Figures de cire sous Louis XIV (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1874, pp. 167-172).

16. La Naissance du Cardinal de Richelieu à Paris, par A. B[oislisle] (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1874, pp. 181-4).

Lettre inédite du Cardinal de Richelieu : A Paris, ce 13e avril 1633.

17. Documents inédits sur Colbert. (Extrait du *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*). Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur, 1874, in-8, pp. 32.

Extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, 1874, pp. 198-204, 215-224, 230-244.

18. Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les Intendants des Provinces, publiée par ordre du Ministre des finances, d'après les Documents conservés aux Archives nationales, par A. M. de Boislisle, sous-chef au Ministère des finances. Tome Ier, 1683 à 1699. Paris, Imprimerie nationale, MDCCCLXXIV, in-4, 2 ff. n. ch. + pp. LIX-695.

— Tome II, 1699 à 1708. *Ibid.*, MDCCCLXXXIII, in-4, pp. III-696.

— Tome III, 1708-1715. *Ibid.*, MDCCCXCVII, in-4, pp. III-808.

Le nom de P. de Brotonne, ancien élève de l'École polytechnique, est associé à celui de M. de Boislisle sur le titre du tome troisième.

19. Histoire de la Maison de Nicolay rédigée et publiée sous les auspices de M. le marquis de Nicolay par A. M. de Boislisle. Pièces justificatives, tome Ier. Titres, correspondances et pièces diverses. Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur, MDCCCLXXV, in-4, pp. XV + 4 ff. n. ch. (61 fascicules) + pp. 774.

Au recto du dernier f. n. ch. : Achevé d'imprimer à Nogent-le-Rotrou, par A. Gouverneur, mars 1875.

20. Choix de Lettres adressées à M. de Nicolay, évêque de Verdun, par le Dauphin, la Dauphine et divers Princes, princesses ou personnages de la Cour (1750-1767). Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur, 1875, in-4, pp. 41.

Extrait du tome Ier des *Pièces justificatives pour servir à l'histoire de la maison de Nicolay*. Tiré à 50 exemplaires.

21. La Proscription du Projet de dîme royale et la mort de Vauban par A. M. de Boislisle (Mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques). Paris, Alphonse Picard, 1875, in-8, pp. 48.

Extrait du *Compte rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques.*

22. A. M. de Boislisle. — Mémoire sur le Projet de dime royale et la mort de Vauban (*Séances et travaux de l'Acad. des Sciences morales et politiques*, 1875, 2e sem., pp. 229-247, 522-551).

23. Les Débuts de l'Opéra français à Paris par A. de Boislisle. Paris, 1875, in-8, pp. 19.

Extrait du tome II des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (pages 172 à 186).

24. Le Budget et la Population de la France sous Philippe de Valois (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1875, pp. 86-94, 181-190, 199-207, 232-240).

Tirage à part, in-8, pp. 33. — Nogent-le-Rotrou, imp. de Gouverneur, G. Daupeley, 1875.

25. L'Histoire des Bibliothèques de Paris, par A. B[oislisle] (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1875, pp. 54-61).

26. Notice nécrologique sur Denis-Louis-Martial Avenel, par M. A. de Boislisle, membre du Comité des Travaux historiques. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, 1876, in-8, pp. 8.)

27. L'Ermitage de Franchart. Par A. B[oislisle] (*Bull. Soc. Hist. Paris et de l'Ile-de-France*, 1876, pp. 23-26).

28. Choix de pièces extraites des registres des *Décisions du Roi* par A. de Boislisle. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*. Paris, 1876, in-8, pp. 48.)

29. Choix de pièces extraites des registres des *Décisions du Roi* (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1876, pp. 54-60, 71-76, 87-93, 156-160, 166-169, 182-189, 197-205, 215-221).

30. Mémoire de Fénelon sur le Droit d'Asile des églises dans les Pays-Bas (vers 1705) (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1877, p. 54-57).

31. M. de Bonrepaus, la Marine et le Désastre de la Hougue, par A. de Boislisle. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*. Paris, 1877, in-8, pp. 44.)

32. M. de Bonrepaus, la Marine et le Désastre de la Hougue (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1877, pp. 88-91, 105-111, 153-159, 166-175, 181-192, 196-203).

33. Une lettre de M. de de Bonrepaus (*Ibid.*, 1882, p. 265-272).
Communication de M. Didier-Neuville.

34. Note sur l'Hôtel de Saint-Simon, par A. de Boislisle (*Bulletin Soc. Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1877, pp. 150-1).

35. La Sépulture des Valois à Saint-Denis, par A. de Boislisle. Paris, 1877, in-8, pp. 52.
Extrait du tome III des *Mémoires de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (pages 241 à 292).

36. Le Marquis de Chamlay par M. A. de Boislisle, membre du Comité des travaux historiques. Paris, Henri Menu, M D CCC LXXXVII, in-8, pp. 17.
Extrait du *Cabinet historique*, t. XXIII, p. 21 et seq. Tiré à 125 ex., dont 25 sur papier vergé.

37. Madame de Beauvais et sa famille, par M. A. de Boislisle, membre du Comité des Travaux historiques. — Se trouve à Paris, chez Alph. Picard, libraire... Imprimé par les éditeurs Bonnedame et fils, typographes à Épernay. M D CCC LXXVIII, in-8, pp. 41.
Extrait du *Cabinet historique*, t. XXIV. Tiré à 125 exemplaires, dont 25 sur papier vergé.

38. Les Comptes d'une dame parisienne sous Louis XI (1463-1467), publiés par A. de Boislisle. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*. Paris, 1878, in-8, pp. 32.)
Annuaire-Bulletin, 1878, pp. 209-240.

39. Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, pour servir à l'histoire des expéditions d'Italie, par A. de Boislisle. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*. Paris, 1884, in-8, pp. II-298.)

40. Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1878, pp. 265-285; 1879, 293-334; 1880, 225-268; 1881, 275-316; 1882, 209-243; 1883, 276-316).

41. Sur les papiers inédits de Saint-Simon, par M. de Boislisle (*Académie des inscriptions et belles-lettres*, *Comptes rendus*, 1879, pp. 136-148).

42. Mémoires de Saint-Simon. — Nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau et de notes et appendices par A. de Boislisle Et suivie d'un Lexique des mots et locutions remarquables. — Tome premier — Paris, librairie Hachette et Cie, 1879, in-8, pp. LXXXIII-590 + 1 f. n. ch. tab. des mat.

— Tome II, 1879, in-8, pp. 546 + 1 f. n. ch. tab.; 1693-1695. — III, 1881, pp. VIII-581 + 1 f. n. ch. tab.; année 1696. — IV, 1884, pp. 579 + 1 f. n. ch. tab.; année 1697. — V, 1886, pp. 649 + 1 f. n. ch. tab.; année 1698. — VI, 1888, pp. 655 + 1 f. n. ch. tab., 1699. — VII, 1890, pp. 685 + 1 f. n. ch. tab., 1700. — VIII, 1891, pp. 714 + 1 f. n. ch. tab., 1701. — IX, 1892, pp. 501 + 1 f. n. ch. tab., 1701. — X, 1893, pp. 652 + 1 f. n. ch. tab., 1702. — XI, 1895, pp. 618 + 1 f. n. ch. tab., 1703. — XII, 1896, pp. 681 + 1 f. n. ch. tab., 1704. — XIII, 1897, pp. 675 + 1 f. n. ch. tab., 1705 et 1706. — XIV, 1899, pp. 700 + 1 f. n. ch. tab., 1706 et 1707. — XV, 1901, pp. IV-670 + 1 f. n. ch. tab., 1707 et 1708. — XVI, 1902, pp. 739 + 1 f. n. ch. tab., 1708. — XVII, 1903, pp. 677 + 1 f. n. ch. tab., 1709. — XVIII, 1905, pp. 560 + 1 f. n. ch. tab.; années 1709 et 1710. — XIX, 1906, pp. 607 + 1 f. n. ch. tab., 1710.

43. Éloge inédit du Duc de Bourgogne, par Saint-Simon, publié par A. de Boislisle. (Extrait de la *Revue des questions historiques*, juillet 1880). — Paris, Victor Palmé, 1880, in-8, pp. 22.

Tiré à 50 exemplaires. — Bruxelles, imprimerie de A. Vromant.

44. Fragments inédits de Saint-Simon, communiqués par M. de Boislisle (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1880, pp. 117-144).

Tirage à part; in-8, pp. 28. — Nogent-le-Rotrou, imprimerie de Daupeley-Gouverneur, 1880.

45. Inventaire de la comtesse de Montpensier (1474). Publié par A. de Boislisle, d'après l'original appartenant à M. le duc de la Trémoïlle. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*. Paris, 1880, in-8, pp. 41.)

Annuaire-Bulletin, 1880, pp. 269-309.

46. Fragments inédits de Saint-Simon (*Revue historique*, 1881, XV, pp. 333-348).

[Lettre de Boislisle] à MM. Monod et Fagniez, directeurs de la *Revue historique* — Paris, 1er février 1881.

I. Les Souvré et les Boisdauphin, le Commandeur de Jars et la marquise de Sablé.

II. Le duc de Richelieu, ses trois femmes et sa fille. — *Ibid.*, 1881, XVI, pp. 103-129.

III. Le comte de la Vauguyon.

IV. Le marquis et la marquise de Cavoye.

V. Le maréchal de Vauban.

7. Documents relatifs à la Bibliothèque du Roi et au Trésor des Chartes (1736 et 1738) (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1881, pp. 317-319).

Lettres de M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État de la Maison du Roi. — I. A MM. Clairambault et Lancelot, à Compiègne, le 12 août 1736. — II. A M. l'abbé Bignon, à Versailles, le 14 janvier 1738. — III. Au Contrôleur général, à Versailles, le 9 février 1738. — IV. A M. l'abbé Bignon, à Versailles, le 14 décembre 1738.

48. Les Intendants de la Généralité de Paris, par A. de Boislisle. — *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, VII (1880). — Paris, 1881, pp. 271-298.

49. Mémoires des Intendants sur l'état des Généralités dressés pour l'instruction du Duc de Bourgogne. — Tome I. Mémoire de la Généralité de Paris, publié par M. A. de Boislisle, membre du Comité des Travaux historiques. — Paris, Imprimerie nationale. — M D CCC LXXXI, in-4, pp. xciv-854.

Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

50. Les Collections de Sculptures du Cardinal de Richelieu, par M. de Boislisle, Membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France. -- Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome XLII. — Paris, 1882, in-8, pp. 60.

Mémoires, 5e série, II, 1881, pp. 71-128.

51. Semblançay et la surintendance des Finances par A. de Boislisle (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*). Paris, 1882, in-8, pp. 50.

52. Topographie historique de la Seigneurie de Bercy, par Charles-Henri de Malon Seigneur de Bercy, publié par A. de Boislisle, Paris, 1882, in-8, pp. 94.

Extrait du tome VIII des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (pages 1 à 94).

53. Le camp de Taverny, par M. A. de Boislisle... Lu dans la séance du 21 novembre 1883. — *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 5e série, IV, 1883, pp. 63-71, 1 pl.

Tirage à part, in-8, pp. 20. — Nogent-le-Rotrou, imprimerie de Daupeley-Gouverneur (1884).

54. Rocroy et Nordlingen, par A. B[oislisle]. (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1883, pp. 317-319.)

55. Travaux et Publications historiques de A. de Boislisle, membre du Comité des Travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, secrétaire-adjoint de la Société de l'Histoire de France. — Février 1884, in-4, p. 4 à 2 col.

Nogent-le-Rotrou. Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

56. Les Conseils du Roi sous Louis XIV, par A. de Boislisle. (Extrait de l'Appendice des tomes IV et V des *Mémoires de Saint-Simon*). — Tirage à trente exemplaires. — Paris, Hachette et C[ie], 1884, in-8, pp. 183.

57. — XIV, 1416-1417. — Un épisode de la Domination des Armagnacs à Paris. Document transcrit par feu Léopold Pannier et annoté par M. A. de Boislisle, in-8, s. l. n. d., ch. p. 219 à p. 242.

Extrait des *Notices et documents publiés pour la Société de l'Histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, 1884.

58. — XXII, Mai 1606. — Lettre de la Duchesse de La Trémoïlle sur la mort de Madame du Plessis-Mornay, publiée par M. A. de Boislisle. (*Notices et Documents publiés pour la Société de l'Histoire de France, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, pp. 345-348.)

59. A. de Boislisle. Exécution de livres liturgiques en 1351. (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLVI, 1885, p. 747.)

Acte tiré des *Archives de la Maison de Nicolaï*.

60. Les Grands Jours de Languedoc (1666-1667), par M. A. de Boislisle, membre du Comité. (Extrait du *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, n[os] 1-2 de 1886). In-8, pp. 24.

Imprimerie nationale, 1886.

61. Tribunal de Senlis. — Affaire de la pelouse de Chantilly. — Expertise. M. A. de Boislisle... M. G. Picot... M. Ad. Tardif, Ancien conseiller d'État, professeur de l'École nationale des Chartes, Officier de la Légion d'honneur, Experts. — Paris, Typographie Quantin, 7, rue Saint-Benoit, s. d. [1886], in-4, pp. 32, photog. d'une pièce.

62. A. de Boislisle. — Contrat de 1581 relatif aux ouvrages de menuiserie de la Basse-cour du château de Saint-Germain. Paris, Ernest Leroux, 1888, in-8, pp. 7.

Extrait de la *Revue archéologique*.

63. Lettres de Saint-Simon au Cardinal Gualterio, publiées par A. de Boislisle, Membre de l'Institut.—Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, tome XXV, année 1888. Année 1889, in-8, pp. 44.

Annuaire-Bull., 1888, pp. 239-280.

64. La Place des Victoires et la Place Vendôme. Notice historique sur les Monuments élevés à la gloire de Louis XIV, par A. de Boislisle, Membre de l'Institut. Paris, 1889, in-8, pp. 272.

Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XV, 1888.

65. Desmaretz et l'affaire des pièces de quatre sols (*Mémoires de Saint-Simon*, VII, 1890, pp. 521-591).

Cf. t. XX, l'appendice sur l'*Impôt du dixième*.

66. Le Secret de la Poste sous le règne de Louis XIV, par A. B[oislisle] (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1890, pp. 229-245).

67. Un Mémoire politique du Duc du Maine (1710) (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1893, pp. 241-255).

68. Trois mémoires du Duc du Maine (*Ibid.*, 1895, pp. 215-247).

69. Paul Scarron et Françoise d'Aubigné d'après des documents nouveaux, par A. de Boislisle, membre de l'Institut. Paris, Bureaux de la *Revue*, 5, rue Saint-Simon, 1894, in-8, p. 198.

Extrait de la *Revue des questions historiques*, t. LIV et LVI.

70. Extrait des procès-verbaux de la Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 9 janvier 1895. Br. in-8, pp. 17.

Allocution de M. de Boislisle, président sortant.

Nogent-le-Rotrou, imp. de Daupeley-Gouverneur.

71. Notice sur J.-B. de Mirabaud, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, 1675-1760. Paris, Librairies-imprimeries réunies May et Motteroz, 1895, gr. in-4, pp. 33.

Tiré à cent exemplaires.

Préface de A. de Boislisle.

72. Un recueil inédit de Portraits et Caractères, 1703 (Musée britannique, Ms. Addit. 29507). Par A. de Boislisle (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, t. 33, année 1896). — Paris, 1897, in-8, pp. 52.

Annuaire-Bulletin, 1896, pp. 206-252.

73. Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police au ministre Maurepas (1742-1747), publiées d'après les originaux par A. de Boislisle, membre de l'Institut. T. I, années 1742-1744. — A Paris, chez Champion, libraire de la Société de l'Histoire de Paris, 1896, in-8, pp. CI plus 1 f. n. ch. + pp. 238.

Imprimerie G. Daupeley, Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

74. Tome II. Années 1745-1746. — *Ibid.*, 1903, in-8, pp. 284.

75. Tome III. Années 1746-1747. — *Ibid.*, 1905, in-8, pp. 287.

Publications de la Société de l'Histoire de Paris.

76. Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas (1743-1747) publiées d'après les originaux par A. de Boislisle, membre de l'Institut. — Préface. A Paris, chez H. Champion, 1898, in-8, pp. 101 plus 1 f. n. ch. tab.

Extrait de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

77. La Rébellion d'Hesdin Fargues et le premier président Lamoignon (1658-1668), par A. de Boislisle, membre de l'Institut. — Paris, aux bureaux de la *Revue*, 5, rue Saint-Simon, 1897, in-8, pp. 120.

Extrait de la *Revue des Questions historiques*, t. 62.

78. Les Aventures du marquis de Langalerie (1661-1717), par A. de Boislisle, membre de l'Institut. — Extrait de la *Revue historique*, année 1898... Paris, 1898, in-8, pp. 90.

79. Le Grand Hiver et la Disette de 1709, par A. de Boislisle, membre de l'Institut. — Paris, aux bureaux de la *Revue*, 5, rue Saint-Simon, 1903, in-8, pp. 127.

80. Trois Princes de Condé à Chantilly, par A. de Boislisle, membre de l'Institut. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, années 1902 et 1903.) — Paris, 1904, in-8, pp. 104.

81. Trois Princes de Condé à Chantilly, par A. de Boislisle (*Annuaire-Bulletin Soc. Hist. de France*, 1902, pp. 195-228 ; 1903, pp. 200-269).

I. Les deux premiers Princes de Condé. — II. Monsieur le Prince Henri II. — III. Monsieur le Prince le Héros. — IV. Monsieur le Prince Henri-Jules.

82. Le Président de Lamoignon (1644-1709), par A. de Boislisle, membre de l'Institut. Paris, 1904, in-8, pp. 41.

Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 31, 1904.

83. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, le 8 mai 1906, par M. A. de Boislisle, président de la Société. — Paris, 1906, in-8, pp. 23.

Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 33, 1906.

84. A. de Boislisle, membre de l'Institut. — Le Conseil et l'Assemblée de 1699 pour les affaires de la R. P. R. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, année 1905.) Paris, 1906, in-8, chif. 205 à 252.

85. La Jeunesse du Maréchal de Belle-Isle (1684-1726), par Pierre d'Échérac, archiviste paléographe. Préface de M. A. de Boislisle, membre de l'Institut. Paris, Honoré Champion, 1908, in-8, pp. xvi-214 plus 1 f. n. ch. tab.

86. Dom Jean Mabillon et l'Académie des Inscriptions, par A. de Boislisle. — *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon*. — Ligugé [et Paris], 1908, in-8, pp. 313-353.

87. A. de Boislisle. — La désertion du Cardinal de Bouillon en 1710. — *Revue des questions historiques*, 1er octobre 1908, pp. 420-471.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs, l'ouvrage suivant :

Peintures et gravures murales des cavernes paléolithiques. La caverne d'Altamira à Santillane près Santander (Espagne), par MM. Émile Cartailhac, correspondant de l'Institut, et l'abbé Henri Breuil, professeur à l'Université de Fribourg (Imprimerie de Monaco, 1906, in-4°).

M. G. Perrot offre ensuite un volume intitulé : *L'Institut de France*, par Gaston Boissier, Gaston Darboux, Alfred Franklin, Georges Perrot, Georges Picot, Henry Roujon (Paris, André Marty et Jules Laurens, 1909, 2 vol. in-4°) :



« La Compagnie connaît le volume, publié par la librairie Laurens, qui a pour titre l'*Institut de France* et dont les différentes parties ont été rédigées par les secrétaires perpétuels des cinq Académies. Un autre libraire, M. André Marty, qui a fait ses preuves d'homme de goût, a eu l'idée de reprendre cet ouvrage et de le présenter sous une autre forme aux amateurs de beaux livres richement illustrés. Dans cette nouvelle édition, l'ouvrage, dont le texte n'a point subi de changements, forme deux volumes grand in-quarto qui ont été tirés à 125 exemplaires numérotés. L'impression, sur papier à la cuve, est belle et correcte ; mais ce qui fait ici la valeur et l'originalité de l'entreprise, c'est les images qui ont été jointes au texte, les reproductions d'anciennes estampes ou de documents de tout genre qui, à divers titres, se rattachent à l'histoire des Académies de l'ancien régime ou à celle des Académies dont la fédération constitue l'Institut de France. Les deux volumes contiennent en tout deux cent vingt-cinq documents de ce genre, tous tirés hors texte, avec un soin et un succès qui font honneur aux habiles artistes dont M. Marty s'est ménagé le concours. On croirait avoir sous les yeux les originaux mêmes des admirables gravures du XVIIe et du XVIIIe siècle qui nous ont transmis les portraits de nos ancêtres académiques.

« Pour donner une idée de l'intérêt que présente cette illustration, nous signalerons quelques pièces prises comme au hasard dans ce répertoire d'un aspect si varié. Pour l'histoire des bâtiments, voici de vieux plans du quartier et une pittoresque eau-forte de Callot, avec la tour de Nesle au premier plan, puis plusieurs vues du *Collège des quatre Nations*, tel qu'il était avant la Révolution et avant la construction du Pont des Arts. Dans le chapitre consacré à l'Institut considéré dans son ensemble, on remarquera les planches en couleur qui figurent les costumes des membres de l'Institut sous le Directoire et sous le premier Empire. Aux culottes courtes près, auxquelles nous avons renoncé, le costume que l'Empereur nous avait donné est encore celui que nous portons. Au titre de l'Académie française, on rencontre, parmi des portraits de toute beauté, reproduites en facsimilé sur un parchemin jauni auquel est attaché le sceau royal, les lettres patentes données par Louis XIV à l'Académie française et le texte du privilège accordé pour l'impression de la première édition du Dictionnaire de l'Académie. Pour ce qui nous regarde plus particulièrement, on trouvera dans ce chapitre, outre les vivantes effigies de plusieurs des membres les plus célèbres de l'ancienne Académie, tels que Mabillon et Montfaucon, une photographie d'Ernest Renan, encore jeune, qui avait été communiquée par M. Berthelot.

« J'arrête ici cette revue ; mais l'histoire des trois autres Académies

n'a pas donné lieu à la transcription de documents moins curieux, qui ont tous été choisis avec goût et reproduits en perfection. Ce livre, si le prix n'en était pas si élevé, devrait avoir sa place dans le cabinet de chacun d'entre nous. Si nous ne pouvons nous offrir ce luxe, nous serons heureux de le trouver à la bibliothèque de l'Institut, à laquelle M. Marty a offert l'exemplaire qui porte le numéro 19. »

M. Cagnat dépose sur le bureau de la part de M. Monceaux, professeur au Collège de France, une brochure sur l'*Isagoge* latine de Marius Victorinus. M. Monceaux, suivant une méthode féconde qui lui a déjà réussi, est parvenu à reconstituer le texte de cet opuscule, à l'aide d'un commentaire que Boèce lui a consacré.

M. Bouché-Leclercq a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, le volume que vient de publier M. George Foucart : *La méthode comparative dans l'histoire des Religions* (Paris, Alph. Picard, 1909, 236 pp. in-12).

« Ce petit livre, de style pressé et rapide, où chaque mot porte, répond pleinement aux promesses de son titre. C'est l'esquisse d'une méthode que l'auteur se propose de substituer aux procédés flottants, aux enquêtes dispersées et incomplètes, aux systématisations *a priori*, qui ont abouti à produire soit « des histoires de religions », soit des cadres artificiels et préconçus, dans lesquels entrent, bon gré, mal gré, les faits colligés au hasard par les histoires particulières.

« Ces élucubrations, tantôt superficielles, tantôt absconses, toutes également stériles, doivent faire place à une méthode qui soit vraiment méthodique et vraiment comparative, qui, disposant d'abord d'une somme de faits bien établis, permette d'en contrôler l'explication, le sens et l'enchaînement, par la comparaison avec des faits analogues. Pour comparer utilement, il faut avoir un instrument de comparaison, c'est-à-dire, une religion-type, pourvue de tous ses organes, une religion « naturelle », qui, préservée dans la mesure du possible des influences extérieures, ait vécu très longtemps sur son propre fonds, dans un milieu connu ; une religion dont on puisse analyser avec certitude les éléments constitutifs et suivre la lente évolution, de façon à saisir en action les instincts qui créent, les causes qui modifient rites et croyances. Or, ces conditions réunies ne se rencontrent ni dans l'Inde, ni dans la Grèce, ni — provisoirement du moins — dans la Chaldée, encore moins chez les non-civilisés, mais seulement dans la religion égyptienne. C'est de là qu'il faut partir pour comparer à chaque croyance définie, à chaque rite constaté, les similitudes ou analogies plus ou moins approchées que

l'on rencontre dans les autres religions. De cette façon, et non autrement, on aura chance de découvrir les lois psychologiques qui peuvent rendre raison des ressemblances, et mieux encore des différences, les unes et les autres dues à la réaction réciproque d'un élément constant, qui est la nature humaine, et d'un élément variable, que représente le milieu historique et géographique.

« Telle est, en raccourci, la méthode que recommande aux futurs historiens des religions M. George Foucart. Il en démontre l'urgente nécessité par l'insuccès des efforts tentés dans des voies diverses, divergentes et incoordonnées. Il le fait avec une force de conviction, une verve combative qui, épargnant les personnes, est impitoyable pour les systèmes. Laissant de côté ceux qui ont fait leur temps, comme le symbolisme de Creuzer ou la « maladie du langage » de Max Müller, il prend vigoureusement à partie ceux qui spéculent sur « l'homme théorique », le « primitif » que l'on prétend retrouver, miraculeusement conservé à travers les siècles, dans les non-civilisés d'aujourd'hui. Sa pensée ne s'attarde pas aux circonlocutions. Il dira qu' « il n'y a rien à espérer de la méthode sociologique » (p. 9); ou que le totémisme, indûment généralisé, est « parfois un véritable exercice d'acrobatie scientifique », et que les spéculations « expliquant par le *tabou* polynésien des pratiques importantes des religions de l'antiquité » sont « devenues dangereuses pour la science » (p. 79). Il use même jusqu'au bout de son droit en empruntant à un partisan non moins convaincu du totémisme l'aveu que telle application particulière de la doctrine rappelle « l'architecture des châteaux de cartes » (p. 90). Il entend que le *totem* reste à sa place, dans l'Amérique du Nord, et le *tabou* en Polynésie. L'un et l'autre sont des « résultats de l'usure du temps » (p. 82), de la régression qui s'opère fatalement chez les dégénérés. Il ne veut pas non plus qu'à la notion simple et primitive du « sacrifice alimentaire », nourriture des dieux, on substitue une série d'opérations magiques, combinaison hybride de subtilités védiques surchargées du « repas communiel », inconnu des Hindous, produisant une « accumulation d'électricité religieuse dans la victime » (p. 109), appareil dangereux à manier pour le sacrifiant et que l'immolation décharge de sa vertu mystique.

« Sur le terrain ainsi déblayé, il faut construire. M. G. F. ne se dérobe pas à l'obligation de montrer, par quelques applications de sa méthode, les résultats qu'on en doit espérer quand elle servira de règle aux travaux futurs. La partie positive de sa thèse va de pair avec la partie négative et remplace au fur et à mesure ce que celle-ci détruit. Il examine ainsi successivement les questions capitales : le

sacrifice; la *magie*, — partie intégrante de la religion et aussi rationnelle, à l'origine, mais séparable par dégénérescence (p. 160); — le *culte des morts*, essentiellement distinct du culte des dieux, véhicule d'idées de plus en plus optimistes sur la condition des défunts; la *morale*, de source indépendante de la religion; le *sacerdoce*, remplacé chez les dégénérés par les sorciers : la *divination* et l'ordalie, etc.

« En ce qui concerne l'évolution, M. G. F., écartant « le prétendu monothéisme primitif », — thèse arriérée et malfaisante s'il en fut (p. 198, 2), — montre comment, de la multitude indéfinie des forces animistes la sélection extrait une hiérarchie d'êtres divins, dont le sommet se déplace avec le centre politique, faisant passer chaque fois la suprématie au dieu de la capitale. Puis, sous l'effort de la spéculation théologique, obstinément ignorée du peuple, s'élaborent le symbolisme et le syncrétisme, qui incorporent les personnalités les plus diverses dans des « dieux panthées », et se construisent les théogonies ou cosmogonies, « production savante » et tardive de la pensée sacerdotale acharnée à débrouiller le problème de l'origine du mal.

« Je ne dissimulerai pas que, si le plan méthodique appartient en propre à M. G. F., j'ai eu plaisir à rencontrer çà et là, dans les divers compartiments, des idées que, pour ma part, j'ai toujours refusé de sacrifier aux théories nouvelles et qu'on s'est trop hâté de déclarer vieillies. M. G. F. s'est chargé de les rajeunir, au nom de la plus ancienne civilisation que connaisse l'histoire, et plus d'un lui saura gré, comme moi, de ne plus se sentir aussi arriéré après avoir lu ce brillant et vigoureux manifeste. »

SÉANCE DU 22 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts informe l'Académie que la chaire de langue et littérature arabes du Collège de France a été déclarée vacante par arrêté en date du 17 novembre 1908. Il adresse en même temps les dossiers des présentations des candidats par l'assemblée des professeurs du Collège de France et invite l'Académie à lui faire connaître, à son tour, ses propositions.

L'Académie procédera à cette désignation dans sa prochaine séance.

M. Salomon REINACH a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur d'annoncer à l'Académie qu'hier, 21 janvier, M. le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts a inauguré, au Musée de Saint-Germain, la salle contenant les collections archéologiques formées par M. le baron Joseph de Baye et données par lui à l'État. Ces collections, dont l'intérêt est considérable, en particulier pour l'époque néolithique et le second âge du fer en Gaule, pour les pays scandinaves et pour la Russie, seront désormais accessibles à tous les visiteurs qui en feront la demande, en attendant le jour prochain où elles seront ouvertes au public. »

M. CAGNAT communique, de la part de M. Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, diverses inscriptions récemment trouvées. L'une d'elles, découverte par M. le commandant Donau, fait connaître un fortin construit au temps de Septime Sévère sur le chemin de Ghadamès [1].

M. Maurice Roy lit un mémoire sur Jehan Cousin, le grand artiste de la Renaissance. Il établit qu'en réalité il y a eu deux artistes de ce nom, le père et le fils : l'un qui est né en 1490, et mort en 1560, et l'autre né vers 1522 et mort en 1594. Au premier il convient d'attribuer le célèbre « Jugement dernier » du Louvre, le « Tombeau de l'amiral Chabot » également au Louvre, le « Traité de perspective », etc. Le second est l'auteur des dessins du « Livre de fortune » qui appartient à l'Institut, du « livre de Pourtraicture », des portraits de la « famille Bouvyer », qui ont figuré à l'exposition des Primitifs, de nombreuses gravures, etc. Ce travail met fin à la légende d'un Jehan Cousin ayant vécu plus de 90 ans [2].

M. Salomon REINACH donne lecture, au nom de MM. Piroutet et Joseph Déchelette, du procès-verbal des fouilles faites récemment par l'un d'eux (M. Piroutet), dans un oppidum celtique situé sur la commune de Salins (Jura). Des débris nombreux d'amphores grecques et de vases peints de même provenance ont été recueillis dans les couches stratifiées de cet ancien

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

camp, occupé à l'époque hallstattienne. Les fragments de vases à figures rouges étaient superposés aux vases à figures noires et des fibules indigènes associées aux poteries classiques. Ces trouvailles, importantes pour la chronologie de l'époque hallstattienne, démontrent nettement que la fin de cette période dans la Gaule orientale se place bien vers le début du ve siècle avant J.-C., comme l'admettaient déjà la plupart des préhistoriens.

M. Héron de Villefosse communique une note de M. Max Ringelmann, professeur à l'Institut national agronomique, relative aux mortiers phéniciens et puniques. Il résulte de ce travail que les mortiers de Larnaca (île de Chypre) étaient des mélanges trop riches en carbonate de chaux, et que les mortiers puniques, provenant de Carthage et notamment de la nécropole de Douimès (viie au iiie siècle avant J.-C.), n'étaient que des terres pisées appartenant au crétacé et au jurassique des environs de Carthage.

COMMUNICATIONS

INSCRIPTIONS LATINES NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES EN TUNISIE, PAR M. A. MERLIN, DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

Plusieurs découvertes épigraphiques intéressantes ont été faites récemment en Tunisie. Je voudrais en signaler ici trois des plus importantes.

I

A Medeina, l'ancien *Althiburos*, la Direction des Antiquités a entrepris le déblaiement du Forum [1]. Cette place, qui mesurait dans son ensemble 37 mètres sur 45, était bordée sur chacun de ses quatre côtés par un portique

1. Sur ces fouilles, cf. *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. ccxxix et suiv.

surélevé d'une marche ; elle était décorée de statues, dont les piédestaux sont encore, au moins partiellement conservés. L'un de ceux-ci, trouvé en place au milieu du Forum, mérite d'attirer l'attention à cause de l'inscription qu'il porte. C'est une base rectangulaire, moins haute (0 m 71) que large (0 m 97), épaisse de 0 m 58, sur laquelle est gravé le texte suivant [1] :

C · IVLIVS · Q · F FELIX ·
AVRVNCVLEIANVS · AED ·
OB · HONOREM · AEDILITATIS · SIGNVM ·
MARSYAE · QVOD · EX · HS · II CCCC · N · CVM ·
LEGITIMA · SVM · TAXAVERAT · ADIECT ·
AMPLIVS · PEC · POSVIT ET DEDIC ·
D · D · IDEMQ · PRIMVS · LVDOS · DEDIT ·

A la partie supérieure, le socle présente deux cavités correspondant aux deux pieds de la statue.

L'image du Satyre Marsyas figuré nu, la main droite levée, avec une outre sur l'épaule, se dressait sur le Forum des colonies romaines de droit italique [2] ; nous devons en conclure qu'*Althiburos* a été doté de ce statut municipal privilégié, le plus favorable dont pouvaient être gratifiées les cités provinciales. Jusqu'ici la ville ne nous était connue que comme municipe ; elle l'était devenue sous Hadrien [3] et elle l'était encore sous Commode lors de la construction du Capitole [4] ; nous ne pouvons préciser quand elle obtint le droit italique ; peut-être fut-ce sous les Sévères [5] dont le nom revient souvent dans les dédicaces qui

1. Lettres 0 m 065 (lig. 1) ; 0 m 05 (lig. 2) ; 0 m 035 (lig. 3-6) ; 0 m 025 (lig. 7).

2. Mommsen, *Droit public romain*, VI, 2, p. 459 et suiv. ; Ballu et Cagnat, *Timgad*, p. 68-70.

3. *C. I. L.*, VIII, 1825 ; Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 420, n° 169.

4. Cagnat et Gauckler, *Temples païens*, p. 9.

5. Septime Sévère et Caracalla donnèrent le droit italique à Carthage, Utique et *Leptis Magna* (*Digest.*, L, 15, 8, 11).

ont été exhumées sur le Forum ou aux abords du Capitole.

En Afrique, nous n'avons que trois autres inscriptions où il est question d'un *signum Marsyae* ; elles proviennent d'Henchir-Aouitta[1], de Timgad[2] et de *Verecunda*[3]. Cette dernière, comme celle de Medeina, a été dédiée par un des édiles en fonctions au moment où la cité a reçu cette nouvelle condition juridique.

II

La construction du chemin de fer d'Aïn-Moularès vient d'amener entre Kasrin (*Cillium*) et Feriana (*Thelepte*) la découverte d'un assez grand nombre d'inscriptions qui ont été relevées avec beaucoup de zèle et de soin par MM. Kérouault, conducteur des Ponts et Chaussés, Carougeau, chef de section aux travaux de la voie ferrée, Chauvet, surveillant à la même entreprise, et que M. Gresse, ingénieur des Ponts et Chaussées, président de la Société archéologique de Sousse, a bien voulu me communiquer. La plupart sont gravées sur des tombes ou des bornes milliaires ; bien que certaines soient curieuses, je me contenterai d'en citer deux qui nous apportent un renseignement géographique intéressant[4].

A hauteur du kilomètre 193,1 de la voie ferrée, à 2 kilomètres à l'Est d'Henchir-Cheraga[5], on a reconnu un groupe de six inscriptions, dont quatre bornes milliaires et les deux bases présentant les inscriptions que voici :

I *a*) Haut. 1 m 36; larg. 0 m 46; épaiss. 0 m 45; lettres 0 m 05 :

1. *C. I. L.*, VIII, 16417.
2. *C. I. L.*, VIII, 17841.
3. *C. I. L.*, VIII, 4219.
4. On les trouvera publiées toutes dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 1908, 1 (sous presse).
5. Henchir-el-Garrat-el-Hamra-mta-el-Mraffi du *Corpus* (*C. I. L.*, VIII, p. 31-32, cf. p. 925 et 1177; *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 172).

IMPP̂ ❦ AVGG
L · SEPTIMIO ❦
SEVERO · PER
TINACI · AVG
ET · M · AVREL
LIO · ANTONI
NO ❦ AVG ·
ARAM · GENS
MVSVNIOR
REGIANORVM
CVRANTE ❦
THVLVLEM
FVE · FLAMI
NEM · AVGG ·
DD ❦ PP ❦[1]

b) Haut. 1^{m} 31 ; larg. 0^{m} 46 ; épaiss. 0^{m} 47 ; lettres 0^{m} 06 :

NVMINI
//////////////////////////////
. . . .
//////////////////////////////
. . . .
//////////////////////////////
. . . .
////////////////////////// *fili*
. . . .
IMPCAES L · SEP
TIMI SEVERI PII
PERTINACIS
AVGARABICI
ADIABENI · PAR *sic.*
MAXI · FRATR*is*
. . . .

1. A la ligne 13, ces trois lettres FVE, suivies d'un point, sont indiscutables. Serait-ce la filiation de *Thulul* et faudrait-il comprendre *Fue* (= *Phuae*) *filius* ?

IMP CAES·M·AV
RELLI · ANTO
NINI·AVG·PII
FELICIS PRINCI
PIS IVVENTVTIS
GEN*s* · REGIA*N*O
rum f ECERVNT

Le nom de Géta a été martelé.

L'intérêt de ces deux bases vient de ce qu'elles sont dédiées par la *gens Musuniorum Regianorum*. Le mot *Musuniorum* n'existe pas sur le second monument, probablement par une omission accidentelle du lapicide [1], mais il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse de la même *gens* sur l'une et l'autre pierre.

Les *Musuni* sont mentionnés par Pline au nombre des *nationes* comprises entre le fleuve *Ampsaga* et la Cyrénaïque [2], renseignement trop général pour que, grâce à lui seul, on puisse connaître l'endroit où ils résidaient. Ptolémée [3] est un peu plus explicite : il dit que les Μουσούνοι sont au Sud des *Miaidi*, situés eux-mêmes au Sud des *Mideni*, qui occupaient le Nord-Ouest de la Tunisie actuelle. Les textes récemment découverts s'accordent avec cette donnée un peu vague qu'ils précisent utilement et nous permettent de fixer l'emplacement où cette tribu habitait.

Ils nous autorisent en même temps à distinguer nos *Musuni*, localisés dans la région entre *Cillium* et *Thelepte*,

1. Il est possible aussi que le graveur de la première base ait passé par inattention le mot *Pio* entre *Severo* et *Pertinaci*, qui figure sur le second piédestal.

2. V. 30.

3. IV, 3, 6 : τῶν δὲ Μιδήνων [μεσημβρινώτεροι] Μίαιδοι (peut-être pour Μιδίδιοι, les gens de la ville de *Mididi*, cf. C. Müller, éd. Didot, I, p. 639, note), ὑφ' οὓς Μουσούνοι.

et les *Musones*, que la table de Peutinger[1] et Ammien Marcellin[2] indiquent au Sud-Ouest de Sétif[3]; jusqu'à présent, on s'accordait à tort à identifier les uns avec les autres[4].

Enfin, les nouvelles inscriptions nous fournissent la clef de deux abréviations, plus ou moins énigmatiques jusqu'ici, qui figurent sur une base découverte il y a quelques années par les brigades topographiques à Henchir-er-Rechig[5], à 3 kilomètres et demi au Sud-Est du point où sont signalés les documents actuels. Cette base est ainsi conçue :

IMP · CAIS *sic*
M · ANTO
NIO · GORDI
ANO · PIO · FELI
CI · AVG · ET ·
TRANQVIL
LINAE · AVG · VX
ORI · *e*IVS
GENS · MVS ·
REG · FEC · ET
DEDICAVER

Comme les hauts plateaux, à l'Ouest et surtout au Nord de Tébessa, depuis les environs de Guelma et de Khamissa jusqu'au delà de Thala[6], avaient été abandonnés aux *Musu-*

1. II, 2 et 3.
2. XXIX, 5, 27.
3. C'est peut-être plutôt des *Musuni* que des *Musones* que parle Julius Honorius (Riese, *Geogr. minores*, p. 54); le mot est orthographié chez lui *Musunei*, mais comporte de nombreuses variantes: *Mosenes*, *Monsanes*, etc. Il n'y a d'ailleurs rien à tirer de ce passage relativement à la situation géographique de cette peuplade.
4. Tissot, *Géogr. comp.*, I, p. 464, cf. 453-454; de Vit, *Onomasticon*, s. v. *Musini*, *Musones*.
5. Zeiller, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 199, n° 4.
6. Toutain, *Mém. des Antiquaires de France*, LVII, p. 271 et suiv.; cf. Cagnat, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1906, p. 478 et suiv.

lamii, on a supposé qu'une fraction de cette tribu, portant un surnom qui commence par *Reg*, s'étendait un peu plus au Sud, jusque sur les terres comprises entre Feriana et Kasrin, et on a complété aux lignes 9 et 10 : *Gens Mus*(*ulamiorum*) *Reg*(*iensium*)[1] ou *Reg*(*iorum*)[2]. Le nouveau document donne tort à cette interprétation, jusqu'ici assez plausible, et prouve que c'est sans aucun doute possible la *gens Mus*(*uniorum*) *Reg*(*ianorum*) qui a fait cette dédicace à Gordien et à sa femme, comme quelques années plus tôt elle avait élevé celles que nous publions en l'honneur de Septime Sévère et de Caracalla et en l'honneur de Géta[3].

Il faut rapprocher de l'épithète *Regiani* donnée aux *Musuni* sur ces différents textes, le cognomen *Regius* ou *Regia* porté par plusieurs villes de l'Afrique ancienne : *Hippo Regius*, *Zama Regia*, *Bulla Regia*, *Thimida Regia*.

III

Le Service des Affaires indigènes continue de prêter à la Direction des Antiquités son précieux concours pour l'exploration de l'Extrême-sud tunisien et l'étude de l'occupation romaine dans ces régions reculées[4]. M. le chef de bataillon Donau, commandant supérieur des territoires militaires à Métenine, dont on connaît les brillantes découvertes et les beaux travaux antérieurs, vient de faire à Siaoun une trouvaille importante.

1. Zeiller, *loc. cit.*
2. Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1903, n° 239.
3. Il est vraisemblable que ces deux piédestaux sont contemporains. Ils sont postérieurs au 1er avril 200, où pour la première fois Caracalla apparait avec les titres de *Pius Felix* (Pauly-Wissowa, *Real. Encyclopädie*, II, 2437) et fort probablement antérieurs à 210, année où les empereurs prirent le cognomen de *Britannicus*.
4. Pour les recherches antérieures, voir entre autres Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1902, p. 321 (avec bibliographie) ; Toutain, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 272 et 409 ; Gauckler, *Ibid.*, 1904, p. 142 ; Donau, *Ibid.*, 1904, p. 467 ; Péricaud, *Ibid.*, 1905, p. 259.

Siaoun est situé entre Foum-Tatahonine et Djeneien, à 115 kilomètres au Sud de la première localité, à 40 au Nord de la seconde. M. le capitaine Larminat y avait déjà signalé un joli mausolée hexagonal et les vestiges d'une petite porte [1]. C'est en pratiquant une fouille devant la porte de ce fortin que M. Donau a exhumé le document suivant :



Le facsimilé ci-joint a été exécuté d'après un excellent estampage que m'a remis M. Donau.

Haut. de la pierre : 0^{m} 375 ; larg. : 0^{m} 555 ; épaiss. : 0^{m} 205. — Lettres : 0^{m} 033.

Pro salute imp(eratorum) n(ostrorum) L(ucii) Septimi(i) Severi Pertinac(is) et M(arci) Aureli Antonini Aug(ustorum) et L(ucii) Septimi(i) Getae Caesaris, Q(uintus) Anicius Faustus, co(n)s(ul) de(signatus), praesidium poni jussit su[b] cura Aemili(i) Emeriti, dec(urionis) al(ae), praepositi coh(ortis) II Fl(aviae) Afr(orum) et n(umeri) Col(onorum ?).

1. Cf. Hilaire, *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 104 ; Donau, *Ibid.*, 1903, p. 396. — Carte au 200.000e, feuille d'El Kanbout.

A la ligne 2, le P de *Pertinac* présente en bas une barre horizontale perpendiculaire à sa haste droite, comme si le lapicide avait eu d'abord l'intention de lier ensemble P et E. — Le martelage qu'on a fait subir à une partie du nom de Géta est très léger, si bien que toutes les lettres sont nettement visibles.

Q. Anicius Faustus, qui figure à la 5e ligne, fut légat de Numidie de 196 à 201 [1] et, pendant sa légation, il devint consul, charge qu'il remplit sans se rendre à Rome. C'est en 198 qu'il fut *consul designatus* [2], et c'est de cette année, par conséquent, que date notre texte.

Aemilius Emeritus, signalé à la ligne 7, comme *dec(urio) al(ae)*, se retrouve, ainsi que l'a remarqué M. le commandant Donau, sur une autre inscription, contemporaine de la nôtre, où il est dit *decurio alae I Pannoniorum* [3]. Comme cette dédicace, provenant de Ména, à 50 kilomètres au Sud-Ouest de Lambèse, a été inaugurée le 3 mai 198, il est vraisemblable que c'est seulement dans la seconde partie de cette même année que ce personnage a été chargé par Q. Anicius Faustus d'aller présider à l'établissement du camp fortifié de Siaoun [4].

La garnison à laquelle fut dévolue la garde de ce fortin, sous le commandement d'Aemilius Emeritus, se composait de la *cohors II Flavia Afrorum* et d'un *numerus*, dont le nom commence par *col*. La *cohors II Flavia Afrorum* ne se montre dans aucun autre document [5] ; d'après son cognomen *Flavia*, elle semble avoir dû son origine, comme

1. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 406 et suiv. cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1901, p. 629 et suiv.

2. *Prosopogr. imp. rom.*, I, p. 55, n° 439.

3. *C. I. L.*, VIII, 2465, cf. 17953 ; Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, p. 255.

4. Sur le sens de *praepositus*, cf. Cagnat, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq.*, *s. v.*

5. Cf. Cichorius, art. Cohors, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, IV, c. 237 ; voir en particulier ce qu'il dit à propos de la *cohors [iii] Flavia Afrorum*.

tant d'autres troupes auxiliaires [1], à l'un des empereurs Flaviens. Quant à l'autre corps, il est jusqu'ici inconnu ; peut-être était-ce un *numerus col'onorum*) [2].

Nous savions déjà, par des auteurs et les textes épigraphiques, que Septime Sévère, après avoir vaincu les tribus belliqueuses qui infestaient la *Tripolis* [3], s'était inquiété d'éviter le retour de leurs incursions et de garantir la sécurité des relations commerciales, source de la prospérité des villes du littoral ; il avait fait occuper militairement, en avant de la frontière romaine, certains points sur les routes qui, de l'intérieur, menaient aux cités du rivage, et par lesquelles passaient les convois : en 201, le même légat Q. Anicius Faustus, apparaît sur deux dédicaces analogues faites par un détachement de la *legio* III^a Augusta, cantonné à peu près à la latitude de Siaoun, mais plus à l'Est, au Sud-Sud-Est de *Leptis Magna*, à Bondjem [4]. Cette garnison fut installée en même temps que celle de Siaoun, toutes deux furent envoyées pour confirmer la victoire des armées romaines sur les peuplades turbulentes des Garamantes [5].

Le camp de Siaoun barrait la piste qui vient de Ghadamès ; on en comprend par ce seul fait l'importance et la raison. Déjà Commode avait senti la nécessité de ces forts, destinés à observer et au besoin à contenir les remuantes tribus qui bordaient au Sud les territoires de l'empire : sous son règne [6], on avait construit des bastions retranchés à Ksar-Ghelan

1. *Cohors I Flavia Chalcidenorum*, *Cilicum*, *Commagenorum*, *Breucorum*, *Canathenorum*, *Hispanorum*, *Musulamiorum*, etc. — On connaît aussi une *ala Afrorum* ; elle était campée en Germanie (cf. par exemple Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1903, n°s 275-276 ; 1906, n° 99).

2. On connaît une *ala Colonorum* (*Ala I Augusta Gemina Colonorum*) qui tenait garnison en Orient (cf. Cichorius, art. Ala, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, I, c. 1238 ; Cagnat et Lafaye, *Inscriptiones graecae romanae*, III, n°s 797 et 1144).

3. Spartien, *Vita Severi*, 18.

4. *C.I.L.*, VIII, 6 : 10992.

5. Cf. Toutain, *Mélanges de Rome*, 1896, p. 63 et suiv.

6. *C.I.L.*, VIII, 11048.

(*Tisavar*)[1], et probablement ailleurs[2]. Septime Sévère, afin d'augmenter l'efficacité de ces *castella*, résolut de détacher en avant du *limes*, en plein pays étranger[3], des postes barrant les routes principales pour assurer la sécurité du trafic et arrêter les pillards. Sévère Alexandre devait suivre, en l'accentuant et en la complétant, cette politique d'occupation purement militaire, sans rien d'administratif, en dehors de la province soumise à l'autorité romaine. Nous connaissons deux des garnisons qu'il envoya ainsi : l'une était à Ghadamès[4] ; l'autre plus à l'Est, dans la direction de Bondjem, à Gharia-el-Gharbia[5]. Dès lors, Siaoun n'était plus au Sud la dernière forteresse sur qui reposait tout l'effort de la surveillance exercée sur les bandes barbares ; mais il restait un des centres les plus importants de la police qui, sur le sol étranger, procurait aux villes côtières la tranquillité, et assurait aux caravanes la libre circulation des oasis du Sahara aux ports des Syrtes.

1. Cf. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, p. 560-561 ; Lecoy de la Marche, *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 396 et suiv. ; Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1900, p. 541 et suiv. ; *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. CLXVIII ; Gombeaud, *Ibid.*, 1901, p. 81 et suiv.

2. A Ras-Oued-el-Gordab (Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. 145).

3. Siaoun est à 130 kilomètres, à vol d'oiseau, au sud-est de Ksar-Ghelan. Un castrum considérable, celui de Remada (cf. Lecoy de la Marche, *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 405) se trouve à 35 kilomètres environ au nord de Siaoun : il serait très intéressant de savoir quand il a été bâti. M. Donau, qui l'a déjà visité (cf. *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 396-397), se propose d'y entreprendre des fouilles, de concert avec la Direction des Antiquités.

4. *C. I. L.*, VIII, 10990.

5. *Ibid.*, 3.

LES DEUX JEHAN COUSIN (1490-1560 — 1522-1594)[1], PAR M. MAURICE ROY, CONSEILLER A LA COUR DES COMPTES.

Jusqu'à présent aucun point de la biographie du grand artiste Jehan Cousin n'avait pu être fixé d'une façon précise. On ignorait la date de sa mort et, comme la plupart des historiens s'accordaient pour placer sa naissance vers l'année 1500 et que son existence semblait encore constatée en 1593, on se trouvait ainsi conduit à le faire vivre au moins quatre-vingt-dix ans et à lui attribuer, au déclin de sa carrière, des œuvres qui étonnaient par la précision et la vigueur de l'exécution. Les écrivains les mieux documentés, depuis Félibien, dont les *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* parurent de 1666 à 1688, jusqu'à M. A. Firmin-Didot, qui a composé en 1872 une *Étude sur Jean Cousin*, n'étaient parvenus, malgré toutes leurs investigations, à éclairer une existence qui restait toujours mystérieuse. Après de longues recherches parmi les anciennes minutes de diverses études de notaires à Sens et à Paris, nous avons enfin obtenu la satisfaction de découvrir plusieurs actes authentiques qui permettent de fixer la date de la mort de Jehan Cousin et d'établir qu'il a laissé un fils portant le même prénom, grand artiste comme son père, avec lequel la postérité l'avait constamment confondu.

Né vers 1490, vraisemblablement d'une famille de modestes vignerons du village de Soucy, à quelques kilomètres de Sens, Jehan Cousin père débuta fort modestement ; dès 1526 il est qualifié de peintre demeurant à Sens et s'occupe surtout de dresser des plans comme géomètre expert au bailliage de cette ville, mais son talent s'élève

1. Cette communication n'est que le sommaire d'une étude détaillée et documentée qui sera publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*.

progressivement : de simple arpenteur il devient un véritable artiste chargé de l'exécution des travaux d'une certaine valeur, comme les peintures du retable de l'abbaye de Vauluisant (vers 1530) et les vitraux des chapelles de Saint-Eutrope et de N.-D. de Lorette dans la cathédrale de Sens (1530 et 1542). Il avait épousé vers 1520 Christine Rousseau dont la condition était fort honorable puisqu'elle paraît être la fille de Lubin Rousseau qui fut lieutenant général au bailliage de Sens.

Après avoir exercé pendant la première partie de son existence comme géomètre, peintre et verrier, Jehan Cousin père quitta Sens vers 1540 pour venir s'établir à Paris. En arrivant dans cette ville, il logea d'abord vieille rue du Temple et prit de suite la qualité de maître peintre et de bourgeois de Paris, ainsi que le constate un marché du 6 janvier 1541 ; puis il acheta en dehors de la ville, près de la porte du bourg Saint-Germain-des-Prés, un vaste terrain faisant le coin de la rue de Seine et de la nouvelle rue des Marais (11 nov. 1543), sur la censive de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés ; il y fit élever un hôtel important composé de plusieurs corps de bâtiments avec cour et jardin et comprenant des salles d'étude qui lui servirent sans doute d'ateliers. C'est là évidemment que notre grand artiste préparait les plans et dessins de ses œuvres dont l'exécution était le plus souvent confiée à des entrepreneurs de professions spéciales. Car il résulte des quelques marchés connus jusqu'ici (ceux du 6 janvier 1541 avec la confrérie Sainte-Geneviève-du-Mont, des 16 juillet et 29 nov. 1557 avec la corporation des orfèvres de Paris), que Jehan Cousin, possédant une certaine aisance et d'ailleurs trop absorbé par les nombreux travaux qu'on lui demandait, devait fournir uniquement des patrons ou modèles. Il était l'inventeur, mais non l'ouvrier. Son inspiration paraît avoir exercé une grande influence ; en dehors de ses deux chefs-d'œuvre, le tableau du Jugement dernier et la statue de l'amiral Chabot, on peut lui

attribuer la composition de belles estampes, comme celles de l'Annonciation, de la Descente de Croix, de la Sainte Famille (1544 et initiales I + C), etc., les illustrations de l'entrée de Henri II à Paris le 16 juin 1549, etc.; enfin il semble avoir couronné son œuvre par la publication d'un grand traité de Perspective où se trouvent réunies les connaissances de son art et sa science en géométrie. La seule édition connue de ce bel ouvrage est de 1560, Paris, Jehan Le Royer, imprimeur du roi ès mathématiques. Il mourut cette même année ou au plus tard en 1561. La date est aujourd'hui fixée avec la certitude la plus absolue par les actes authentiques que nous avons eu la bonne fortune de retrouver parmi les minutes d'Adrien Arragon, notaire royal au Châtelet de Paris. Jehan Cousin père laissa de son union avec Christine Rousseau une nombreuse descendance dont six filles (on est loin, on le voit, de la fille unique, Marie Cousin, seule connue autrefois) qui se marièrent presque toutes dans le milieu de la bourgeoisie commerçante de Paris, et un fils, Jehan Cousin le jeune, qui devait continuer brillamment l'œuvre paternelle. Jehan Cousin le jeune, né sans doute à Sens vers 1522, était encore étudiant en l'Université de Paris en 1542, ainsi que le constate une donation du 20 nov. de la même année. Cet acte avait déjà été signalé[1] par M. Guiffrey qui, ne sachant ce qu'était devenu le fils de Jehan Cousin, proposait son identification avec le chanoine de Sens du même nom. Nous voyons au contraire que Jehan Cousin le jeune avait été le meilleur élève de son père et fut bientôt digne de prendre à son tour la qualité de maître peintre (1560). Sa femme se nommait Étiennette Belin ou de Belin. Il recueillit dans l'héritage paternel la portion principale de l'hôtel de la rue des Marais où se trouvait son atelier. Bien que résidant à Paris, on constate qu'il fit souvent d'assez longues absences, surtout dans son pays d'origine,

1. *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, XLI, p. 141.



notamment en 1563 où il travaille au château de Fleurigny et est chargé par l'Assemblée municipale de Sens de préparer les décorations pour l'entrée de Charles IX. La délibération, prise le 11 novembre 1563 par la Chambre de cette ville, l'appelle *le jeune*, et ce surnom donné par des contemporains au fils de Jehan Cousin doit lui être conservé.

On le retrouve encore à Sens en 1582 où il dessine la gravure de l'autopsie de Colombe Chatry et peint le portrait de son neveu Jehan Bouvyer. Les quatre autres portraits de la famille Bouvyer appartiennent sans doute à son pinceau.

L'influence de la tradition et l'application d'une même méthode d'exécution rendent fort délicates, pour ne pas dire presque impossibles, les distinctions qu'il conviendrait d'établir afin de discerner avec quelque certitude l'œuvre du fils de celle du père. Toutefois, l'année de la mort de Jehan Cousin père étant connue, il paraît logique d'attribuer à Jehan Cousin le jeune les œuvres portant une date postérieure.

Pour cette raison nous devons le regarder comme l'auteur des superbes dessins du *Livre de Fortune*, précieux manuscrit appartenant à l'Institut et publié en 1883 par M. L. Lalanne. Ce manuscrit avait été préparé pour l'impression et porte, avec le nom du libraire, Jacques Kerver, la date de 1568 ainsi que la mention : *de la main de Jehan Cousin ;* il est dédié au duc d'Alençon, le dernier des fils de Henri II, alors âgé de quatorze ans. Les deux cents belles compositions allégoriques qu'il renferme sur les divers emblèmes et symboles de la Fortune furent demandées à Jehan Cousin le jeune par Imbert d'Anlezy, seigneur de Dunflun en Nivernais, qui les paya, suivant son propre aveu, un prix très élevé, les réunit dans un certain ordre, y ajouta des légendes et une épître au lecteur, datée de mars 1568, dans laquelle nous relevons le curieux passage suivant : « L'artiste, dit-il, pourra revendiquer une grande part dans cet ouvrage, lui qui a dessiné les figures avec un tel art qu'il

semble avoir surpassé Praxitèle, Apelles et Zeuxis. Cependant il n'en emportera pas tout l'honneur, car, comme il a tiré de ma bourse un très riche salaire, je pense que par droit d'achat j'ai acquis tout ce qui pouvait lui en revenir, outre que dans son travail je l'ai dirigé, guidé et aidé. » Ces lignes semblent bien prouver que l'artiste était vivant au moment où elles furent écrites, et l'attribution de l'œuvre à Jehan Cousin le jeune ne saurait être douteuse.

Bien que l'on ne connaisse pas la première édition du fameux *Livre de Pourtraicture* et que Jehan Cousin père ait annoncé la préparation d'un ouvrage analogue dans l'avant-propos du traité de Perspective, il est vraisemblable de considérer Jehan Cousin le jeune comme le principal auteur du Livre de Pourtraicture qui eut un succès considérable (il en existe plus de 24 éditions) et semble être resté jusqu'à nos jours comme le livre de classe des artistes.

On peut encore attribuer au même maître les dessins des verrières de Saint-Gervais à Paris (1586), ainsi que de nombreuses et belles compositions dont plusieurs furent gravées sur cuivre, telles que le Moïse montrant au peuple le serpent d'airain et la Forge de Vulcain (1581). Les dessins pour gravures sur bois qu'il fournit aux éditeurs parisiens paraissent être innombrables. Plusieurs écrivains contemporains, Louis le Roy dit Regius, Guy Le Febvre de La Boderie, Jean des Caurres, citent d'ailleurs son nom parmi les plus habiles dessinateurs et les plus grands peintres du XVIe siècle.

Jehan Cousin le jeune mourut vers 1594. Cette date est déterminée par un avis placé en tête de l'édition de 1595 du Livre de Pourtraicture et par la mention contenue dans le censier de Saint-Germain-des-Prés pour la même année.

Il m'a paru intéressant pour notre histoire nationale de signaler l'existence de ces deux grands artistes confondus jusqu'ici dans une même personnalité. Ce dédoublement, pour ainsi dire, de l'un des principaux maîtres de la Renais-

sance française permettra sans doute d'expliquer bien des attributions incertaines en ouvrant un nouveau champ plus vaste à la sagacité des chercheurs et à la critique de l'art.

LIVRES OFFERTS

M. Barth dépose sur le bureau une note, dont il est l'auteur, publiée dans « The Indian Antiquary » et qui est intitulée : *The inscription P on the Mathura Lion-Capital.*

M. Perrot offre au nom de Macridy-bey l'ouvrage suivant : *La porte des sphinx à Euiuk, fouilles du Musée impérial ottoman* (*Mitteilungen der deutschen orientalischen Gesellschaft*) :

« Macridy-bey, directeur adjoint du Musée impérial ottoman, a visité, avec le professeur Winckler, au moment où celui-ci se livrait à l'exploration de Boghaz-Keui, les ruines d'*Euiuk*, toutes voisines, qui avaient été, au milieu du dernier siècle, signalées par Hamilton et par Barth, et dont j'avais, en 1862, fait le premier relevé complet, avec photographies à l'appui (Exploration archéologique de la Galatie). Les fouilles qu'il a entreprises sur le site de ce palais n'ont été d'ailleurs que de rapides sondages. Elles ont confirmé l'exactitude de ma description, et elles ont ajouté à la série des bas-reliefs que nous avions photographiés deux nouvelles plaques, où sont représentées des scènes de chasse. Macridy-bey a aussi dégagé les propylées dans lesquels s'ouvre la principale entrée du palais, cette porte dont les pieds-droits sont formés par des figures de sphinx. Les deux bas-reliefs récemment découverts contribuent à permettre de deviner le sens de la série des bas-reliefs qui décoraient cette façade. Selon toute apparence, ces bas-reliefs représentaient le roi ou le satrape conduisant une pompe religieuse et se livrant au plaisir de la chasse. »

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Tout le monde connaît, du moins de réputation, le grand ouvrage, véritable encyclopédie, que M. Alfred Grandidier, notre savant confrère de l'Académie des sciences, a consacré à l'*Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*, qui comprendra environ 52

volumes gr. in-4; déjà l'Histoire des Oiseaux, celle des Poissons, celle des Lépidoptères diurnes et celle des Formicides sont complètes, ainsi que l'Histoire de la Géographie; d'autres portions sont imprimées en partie ; d'autres, fort avancées, sont en préparation.

« Les deux volumes que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Académie renferment le commencement de la quatrième partie consacrée à l'*Ethnograhie* et sont l'œuvre de M. Alfred Grandidier lui-même, qui s'est associé dans son travail son fils Guillaume, jeune naturaliste qui a donné déjà des preuves de son profond savoir dans sa thèse de doctorat consacrée aux Lémuriens. Ces volumes traitant des *Habitants de Madagascar* forment deux parties ; la première parle de l'origine et de la division des Indigènes; la seconde des Étrangers. Il est impossible en quelques mots de donner une idée même succincte des richesses contenues dans les 711 pages de l'ouvrage. Nous dirons seulement que si les opinions les plus diverses ont été émises sur l'origine des Malgaches, M. Grandidier est d'avis « que l'île de Madagascar a été peuplée par des immigrations successives, remontant à des temps fort éloignés, de nègres indo-océaniens ou orientaux, qu'il désigne sous le nom général d'Indo-Mélanésiens pour rappeler que la branche orientale du tronc nègre existe non seulement dans les îles de l'Asie et de l'Océanie, mais aussi sur le continent.

« Outre de belles planches, dont l'une représente du « vieux Chine » trouvé sur les côtes N.-O. et N.-E. de l'île, l'ouvrage renferme quatre cartes en couleurs ; trois au 1/ 6.000.000ᵉ : carte administrative de Madagascar en 1905; carte administrative sous les souverains Merinà; puis carte ethnographique montrant la répartition des peuplades indigènes; enfin une grande carte topographique de l'Imerina (province centrale de Madagascar), dressée au 1/ 200.000ᵉ par M. Grandidier avec les PP. Roblet et Colin, S. J., tous les deux bien connus par leurs travaux sur la grande île africaine.

« On sait en quelle estime le grand travail de M. Grandidier est tenu non seulement en France, mais aussi à l'étranger; souhaitons que notre savant confrère, arrivé à peu près à la moitié de sa tâche, trouve le temps et la force nécessaires pour la conduire à bonne fin. »

SÉANCE DU 29 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire de langue et littérature arabes, vacante au Collège de France.

Il y a 36 votants; majorité 19. Au premier tour de scrutin, MM. René Basset et Casanova obtiennent chacun 17 suffrages; M. Blochet, 2. Au second tour de scrutin, M. René Basset obtient 19 suffrages; M. Casanova, 17.

En conséquence, M. René Basset sera présenté en première ligne au choix du Ministre.

On procède au vote pour la présentation en seconde ligne.

Au premier tour de scrutin, M. Casanova obtient 21 suffrages; M. Blochet, 14; M. Marçais, 1. En conséquence, M. Casanova sera présenté en deuxième ligne au choix du Ministre.

LIVRES OFFERTS

M. Alfred Croiset présente de la part des auteurs, MM. Hubert et M. Mauss, un volume intitulé : *Mélanges d'histoire des religions*, LXII-236 p. (Paris, Alcan 1909).

« Ce volume des deux savants collaborateurs de l'*Année sociologique* contient trois mémoires étendus, déjà publiés antérieurement dans divers recueils, et une préface inédite. Les mémoires ont pour sujets: le sacrifice, l'origine des pouvoirs magiques, la représentation du temps. La Préface, qui compte 62 pages, est consacrée à mettre en lumière « quelques résultats de la sociologie religieuse ».

« On connaît l'information étendue, l'analyse pénétrante, la synthèse hardie qui caractérisent les œuvres sorties de l'École à laquelle appartiennent les deux auteurs. Tous les morceaux qui composent le présent volume en donnent de nouveaux exemples. Il est inutile d'y insister, mais je signalerai particulièrement deux points.

« Le morceau sur l'origine des pouvoirs magiques est, selon l'expression des auteurs, « un spécimen du travail critique » auquel ils se livrent dans leur enseignement pour « dégager et la valeur du témoignage et la portée sociologique du fait enregistré ». Les lecteurs de ce travail seront frappés de l'extrême scrupule et de la méthode sévère qui président en effet à leurs recherches. Ailleurs, les auteurs ont surtout montré des résultats, et ceux-ci ont pu paraître parfois trop schématiques et abstraits pour obtenir une adhésion sans réserve. Ici, on voit par quels minutieux travaux de critique et d'analyse ces résultats ont été préparés.

« La préface n'est pas moins intéressante : d'abord par les faits qu'elle met en lumière et que les auteurs considèrent comme acquis provisoirement; ensuite par l'absolue sincérité scientifique avec laquelle eux-mêmes confirment leurs erreurs ou leurs doutes et reviennent, au besoin, sur une opinion antérieure que de nouvelles recherches leur paraissent avoir ébranlée.

« On peut discuter les idées de MM. Hubert et Mauss; on ne saurait mettre en doute l'importance de leur œuvre. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M[me] veuve Paul Tannery, une *Liste des travaux de Paul Tannery*, précédée de notices nécrologiques par MM. Jules Tannery et Pierre Duhem (Bordeaux, 1908 in-8°, 115 pages ; extr. des *Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, t. IV, 6e série) :

« Cette liste des travaux scientifiques de M. Paul Tannery, dont l'Académie a entendu à diverses reprises et accueilli dans ses recueils d'importantes communications sur l'histoire des sciences au moyen âge, a été dressée avec un soin pieux par la veuve du regretté savant. Une biographie, où son frère, M. Jules Tannery, a fait revivre au lendemain de sa mort, en quelques pages émues, l'homme et le savant, est réimprimée en tête de cette liste de travaux, dans laquelle on trouvera avec beaucoup de précision les titres d'une quinzaine de volumes, qui ont renouvelé l'histoire des sciences et de la philosophie, ainsi que près d'un millier d'articles sur le même sujet, dispersés dans différents ouvrages ou revues françaises et étrangères. »

Le Gérant, A. Picard

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 5 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

MM. de Mély et Rivière écrivent au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer qu'ils retirent leur candidature au fauteuil de M. Hamy.

M. Haussoullier, au nom de la Commission de la Fondation Eugène Piot, donne lecture de son rapport sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation [1].

1. Voir ci-après.

APPENDICE

RAPPORT DE M. BERNARD HAUSSOULLIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT, LU DANS LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1909.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission de la fondation Piot, le rapport annuel sur l'emploi des arrérages de ladite fondation en 1908.

Suivant l'usage, j'ai divisé mon rapport en deux parties, consacrées, l'une aux fouilles, explorations et missions, l'autre aux ouvrages subventionnés.

I. *Fouilles, explorations et missions.* — Comme de coutume, c'est l'Afrique française qui a reçu la plus large part de subventions. Une somme de 4.000 fr. a été attribuée à M. Alfred Merlin, directeur du service des antiquités et des arts de Tunisie, pour des recherches sous-marines près de Mahdia. Il s'agissait de reprendre les fouilles commencées en 1907, à 40 mètres de profondeur, par des pêcheurs d'éponges et d'enrichir le Musée du Bardo de toute une cargaison de marbres et de bronzes, parmi lesquels se sont trouvés des statues et des vases remarquables. L'Académie ne s'est pas bornée à intervenir auprès du Ministre de la Marine : elle n'a pas hésité à subventionner ces travaux que M. Merlin a su mener à bonne fin et qui lui font le plus grand honneur. Il vous en a d'ailleurs rendu compte dans deux importantes communications (*Comptes rendus*, 1908, p. 386 et 532). Votre Commission a demandé que les éti-

quettes placées sur les objets provenant des fouilles fissent mention du concours prêté par la Fondation Piot.

Notre dévoué correspondant, le R. P. Delattre, a reçu de nouveau une somme de 3.000 fr. pour continuer ses fouilles à Carthage. Les travaux, entrepris cette année dans le flanc sud de la colline de Bordj-Djedid, ont amené la découverte de sépultures puniques. D'après les poteries retrouvées dans les chambres funéraires, le R. P. Delattre estime que ces sépultures sont postérieures à celles des collines de Junon et de Douimès (VIIIe-Ve siècles av. J.-C.), antérieures à celles de Sainte-Monique (IVe-IIe siècles av. J.-C.). Correspondant aussi exact que dévoué, le R. P. Delattre n'a pas manqué d'envoyer son rapport qui est imprimé dans les *Comptes rendus*, p. 592-601.

Une subvention de 500 fr. accordée tout récemment au Dr Carton, pour ses fouilles à Bulla Regia en Tunisie, n'a pu être encore employée.

Il en est de même de deux subventions de 500 fr. chacune accordées l'une à M. Pierre Paris, professeur à l'Université de Bordeaux, pour ses fouilles à Santa-Helena en Espagne, l'autre à M. Albert Grenier, maître de conférences à l'Université de Nancy, pour ses recherches dans les nécropoles des environs de Bologne.

Les rapports que MM. Grenier et le Dr Carton adresseront à M. le Secrétaire perpétuel seront analysés dans le rapport annuel qui vous sera présenté par la Commission en 1910.

Les dernières recherches qui aient été subventionnées par la Fondation Piot et qu'il me reste à citer, ont un trait commun : elles ont eu pour objet des monuments d'architecture, et elles ont été entreprises en commun par un architecte et par un archéologue. L'Académie s'est toujours montrée favorable à cette collaboration, sans laquelle les recherches de ce genre ne donnent pas tous les résultats qu'on a le droit d'en attendre.

Le palais de Dioclétien à Spalato, en Dalmatie, est étudié depuis plusieurs années par M. Ernest Hébrard, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, qui en prépare une restauration. M. Hébrard a reçu, en 1907, une première subvention de 1000 fr. Une somme de 600 fr. a été accordée cette année à son collaborateur, M. Jacques Zeiller, ancien membre de l'École de Rome, aujourd'hui professeur à l'Université de Fribourg. Dès le mois de juillet, M. Zeiller faisait connaître à l'Académie, dans une communication qui a été insérée aux *Comptes rendus*, p. 423 et suiv., les principaux résultats de la campagne de 1908. Ils ont paru présenter assez d'intérêt pour valoir à M. Hébrard une seconde subvention de 1000 fr. qui sera employée en 1909.

La mission de M. Jean Ebersolt à Constantinople n'était pas subventionnée par la Fondation Piot, mais M. Ebersolt s'est souvenu qu'il avait donné aux Monuments Piot des articles sur l'art byzantin, et il s'est adressé à votre Commission pour lui demander la collaboration d'un architecte. Ayant obtenu l'autorisation d'étudier dix des plus anciennes églises byzantines de Constantinople et d'y faire tous les relevés et photographies qu'il jugerait utiles, il avait besoin d'un architecte expérimenté. La Commission a désigné M. Adolphe Thiers, qui avait déjà voyagé en Orient, et lui a donné une subvention que vous avez portée à 2.000 fr. Le rapport de M. Thiers ne nous est pas encore parvenu, mais dans une lettre à M. le Secrétaire perpétuel, il annonce une prochaine communication sur les églises byzantines qu'il a étudiées et sur d'autres monuments assez mal connus, la colonne de Marcien, par exemple.

II. *Ouvrages subventionnés.* — M. Ernest Leroux a reçu, en outre de la subvention ordinaire de 3.000 fr., la somme de 2.000 fr. pour le tome XIV des *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot, qui vous a été récemment distribué. Le volume est consacré tout entier aux peintures

murales et aux mosaïques trouvées à Délos par l'École française d'Athènes. Il ne compte pas moins de 15 planches hors texte et en couleur, et de 69 gravures dans le texte. C'est assez dire que pour le mener à bonne fin, il a fallu d'autres bonnes volontés que celle de votre Commission. M. le Secrétaire perpétuel s'est plu à leur rendre justice dans la Préface qu'il a tenu à rédiger lui-même : il a remercié, comme il convenait, l'inlassable evergète de Délos, M. le duc de Loubat, et aussi félicité l'auteur du volume, M. Marcel Bulard, qui est à la fois un archéologue consciencieux et un dessinateur habile.

Tel a été, Messieurs, le rôle de votre Commission qui s'est efforcée de répondre aux vœux de l'Académie tout entière ; tels sont les comptes que nous vous demandons de vouloir bien approuver.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Notre regretté confrère, M. le Dr Hamy, avait entrepris la publication d'une *Bibliothèque d'histoire scientifique* dont le premier volume pour l'année dernière renfermait la *Correspondance d'Alexandre de Humboldt avec François Arago* (1809-1853) ; c'est le second volume de cette collection que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au nom de Madame Dubard-Hamy ; il renferme vingt-quatre mémoires du plus grand intérêt, relatifs à Lamarck, à Adanson, à Cuvier, à Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, etc., rédigés avec le souci de l'exactitude et la minutie des recherches qui caractérisaient les travaux de notre ami. »

M. Antoine Thomas offre de la part de l'auteur l'ouvrage suivant de M. Marcellin Boudet : *Saint-Flour et sa prévôté pendant les révoltes des Armagnacs et des Bourbons au XVe siècle* (Paris, Champion, [1909] ; extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne*) :

« C'est une excellente monographie, reposant sur l'étude directe des documents originaux et écrite d'une plume alerte, comme toutes les publications antérieures de l'auteur. Côtoyant l'histoire générale et en éclairant parfois certains épisodes, M. Boudet nous fait connaître à fond l'histoire locale de Saint-Flour de 1418 aux premières années du XVIe siècle. On remarquera particulièrement la place qu'il fait à l'histoire économique, et les documents publiés en appendice sur la fausse monnaie dans la Haute-Auvergne. »

SÉANCE DU 12 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Adrien Blanchet, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, annonce qu'il retire sa candidature au fauteuil de M. Hamy.

M. G. Perrot fait la communication suivante sur les découvertes de M. Gauckler à Rome, au Janicule :

« L'Académie a connu, par des communications faites en séance et par des relations insérées dans les *Comptes rendus*, les résultats des recherches qui ont été entreprises, dans l'hiver 1907-1908, par M. Gauckler, sur le Janicule, dans la villa de M. Wurts et dans le terrain contigu, appartenant à la Société immobilière du Janicule. Ces travaux ont conduit à la découverte du *lucus Furrinæ*, où a été tué Caius Gracchus, et elles ont permis de constater qu'à la fin du second siècle de notre ère le culte de la vieille déesse latine Furrina avait fait place, dans ce ravin boisé, à celui de divinités syriennes, dont les rites, introduits à Rome dès le temps de Néron, furent surtout en faveur à partir de Commode, et de ses successeurs immédiats, les Sévères.

« Les fouilles, qui avaient déjà fait connaître de curieuses inscriptions, ont été reprises, à l'automne de 1908, dans le terrain de la Société immobilière, aux frais de M. Henri Darier, banquier à Genève, sous la direction conjointe de M. Gauckler, promoteur de l'entreprise, de M. Gaston Darier, fils du donateur, et de M. Georges Nicole, fils du savant professeur de Genève. Elles viennent d'aboutir, tout récemment, à des découvertes des plus importantes, dont il importe de réserver l'honneur à ceux qui en sont les vrais auteurs.

« La marche régulière des travaux a fait reconnaître que les édifices consacrés aux divinités syriennes formaient un ensemble très complexe. Les ruines du temple principal doivent se trouver dans le parc de M. Wurts, où, pour le moment, on n'a point l'autorisation de fouiller; mais ce qui indique la place de cet édifice et ce qui en fait prévoir l'importance, c'est l'escalier de marbre blanc qui y donnait accès. Ses marches monolithes sont encore en place, au milieu du côté sud du terrain que les fouilles ont dégagé. Dans ce terrain, des deux côtés d'une large esplanade, il a été déblayé deux grandes chapelles, dont chacune paraît avoir eu sa destination spéciale, et qui toutes deux ont fourni de précieux débris des statues qui y étaient proposées à la vénération des fidèles.

« Tout en bas du terrain, à gauche du spectateur tourné vers le fond du ravin, on a trouvé, dans une cachette soigneusement ménagée, une statue de marbre de Dionysos, élégante copie d'un type praxitélien, à laquelle il ne manque que le bout du nez. Ce qu'elle a de particulier, c'est que les mains, le visage et les cheveux étaient tout dorés; la dorure est encore partout adhérente et visible. La pièce où a été ramassée cette statue est attenante à une grande salle, au centre de laquelle se voient des substructions qui sont celles d'une sorte d'autel en forme de large cuve triangulaire; mais la grande surprise de la fouille a été de trouver, au fond de ce massif de maçonnerie, et exactement orienté dans l'axe principal du sanctuaire, un petit caveau absolument intact et qui renferme encore, soigneusement couchée sur un lit de terre, à l'abri d'un plafond de tuiles, une statue de bronze doré, qui représente une divinité féminine. Les bras allongés le long du corps, elle a l'aspect d'une momie enve-

loppée d'une gaine dont le visage seul émerge. Un dragon fait sept fois le tour de cette gaine, enroulé de gauche à droite, la queue appliquée en arrière contre les talons de la déesse, la tête posée sur le front de celle-ci. En avant de cette même chapelle ont été recueillis les fragments, se raccordant exactement et formant un tout complet, d'une autre statue en basalte noir, de style égyptisant. Elle représente un jeune dieu, peut-être un Osiris.

« De l'autre côté de l'esplanade, faisant face au bâtiment ci-dessus décrit, une seconde chapelle, précédée d'une sorte de narthex, et terminée à son fond par une abside. Au centre de cette pièce, les restes de ce qui semble un autel triangulaire. Dans l'abside du fond, une niche, où on a ramassé les débris d'une statue assise, masculine, qui paraît être celle d'un Zeus d'un caractère particulier.

« Voici vers quelle explication de cet ensemble inclinerait maintenant M. Gauckler, en attendant que des recherches ultérieures lui permettent des conclusions définitives :

« On aurait là un temple syrien dédié à *Jupiter Hieropolitanus* (Hadad), dont la statue aurait trôné dans l'abside de l'édifice de droite, et à sa parèdre *Atergatis*, la *Venus cœlestis* des Romains, que représenterait l'idole enfermée sous l'autel ou la cuve du bâtiment de gauche; mais il y a une distinction à faire entre les deux constructions. La première aurait été réservée au culte proprement dit. Ce serait la demeure du dieu, où l'on aurait sacrifié sur un autel central. La seconde chapelle aurait été réservée aux cérémonies d'initiation et de consécration. Il y aurait, entre les deux parties, la même différence qu'entre la basilique et le baptistère dans les sanctuaires chrétiens. L'analogie du second monument avec un baptistère se poursuit jusque dans les moindres détails. C'est le plan octogonal de la cella centrale, voûtée en coupole, ce sont les deux vestiaires symétriques qui la précèdent, c'est surtout le massif du milieu qui rappelle étrangement la cuve baptismale.

« Un texte de Macrobe, cité par M. Gauckler (*Saturnales*, l. I), atteste que, dans le temple d'Hiéropolis, devant le trône du dieu, se dressait l'image d'une déesse, flanquée à droite et à

gauche de deux idoles féminines, dont le corps était entouré par les replis d'un dragon [1].

« Il a été trouvé aussi dans cette chapelle plusieurs tombes d'adultes en tuiles contrebutées ; l'une de ces dernières porte le cachet des *Figlinae Domitianae minores*, qui la date du temps de Commode ou des premiers Sévères. »

M. Dieulafoy présente quelques observations.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. Hamy, décédé.

Le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection d'un académicien libre.

Il est procédé au scrutin.

Il y a 44 votants ; majorité 23.

Au premier tour de scrutin, M. Théodore Reinach obtient 22 suffrages ; M. Fournier, 21. Il y a un bulletin, marqué d'un signe.

Au second tour de scrutin ; M. Théodore Reinach obtient 23 suffrages ; M. Fournier, 21.

En conséquence, M. Théodore Reinach, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1908 [2].

1. Il ne faut pas confondre Hiéropolis (aujourd'hui *Maboug*, sur l'Euphrate), avec Héliopolis (*Baalbek*). C'est le temple de Hiéropolis et ses statues de culte que décrit Macrobe. Voici le texte en question :

« Hieropolitani prætereа qui sunt gentis Assyriorum, omnes Solis effectus atque virtutes ad unius simulacri barbati speciem redigunt... Ante pedes imago feminea est cujus dextra lævaque sunt signa feminarum, ea cingit flexuoso volumine draco... Signa duo æque feminea quibus ambitur hylen naturamque significant confamulantes, et draconis effigies flexuosum iter sideris monstrat. »

Il est vrai que les dieux locaux syriens représentent tous la même entité divine, ce qui permit aux Romains de l'époque impériale de les confondre tous avec le plus célèbre d'entre eux, le *Jupiter Heliopolitanus*.

2. Voir ci-après.

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1908, lu dans la séance du 12 février 1909.

Mes chers confrères,

Depuis le rapport sur les travaux et les publications de l'Académie que je vous ai présenté dans la séance du 24 juillet 1908, voici ce qui a paru des recueils dont nous avons la charge :

Le fascicule IV du tome I de la quatrième partie du *Corpus inscriptionum semiticarum* (*inscriptions himyaritiques*) et le fascicule III du tome II de la *partie phénicienne*, enfin livré par l'imprimerie.

Le tome XIV (premier et deuxième fascicule) des *Monuments et Mémoires* (*fondation Piot*). Ce volume est consacré aux *peintures murales et mosaïques de Délos*. Grâce aux sacrifices consentis par l'École d'Athènes et par l'Académie, ainsi qu'au libéral concours que nous a prêté notre confrère M. le duc de Loubat, il a pu être donné, dans de nombreuses planches en couleur, des images fidèles de ces peintures et de ces mosaïques.

A été distribué, comme extrait d'un volume en cours d'exécution, du tome XXXIX des *Notices et extraits des manuscrits*, le tirage à part d'un article de M. Paul Meyer, intitulé : *Notice sur la Bible des sept états du monde de Geufroi de Paris.*

Il me reste à vous fournir, d'après les notes qui m'ont été remises par mes confrères, quelques renseignements sur l'état d'avancement des volumes de nos différents recueils qui sont en préparation.

Pour l'*Histoire littéraire de la France*, 23 feuilles en pages et les placards 80 à 128 contiennent deux articles de M. Paul Viollet sur Guillaume de Mandagot, canoniste, et sur Bérenger Frédol, canoniste, puis deux articles de M. Noël Valois, le premier sur Jacques de Thérines, cistercien, le second sur Jean de Pouilly.

Il a été envoyé à l'Imprimerie nationale, pour la seconde partie du tome XII des *Mémoires des savants étrangers* :

Un rapport de M. Slousch, auxiliaire de l'Académie, sur un *Voyage d'études juives en Afrique;*

Un mémoire de M. Cumont, correspondant de l'Académie, sur la *théologie solaire du paganisme romain*.

Le troisième volume des *Chartes et diplômes* relatifs à l'histoire de France contiendra l'*Introduction aux actes que Henri II, roi d'Angleterre* (1154-1189) *a émis comme duc de Normandie et de Guyenne et comme comte de Poitou*. L'importance et l'intérêt que présente ce travail ont déjà été signalés à l'Académie. Depuis l'été dernier, M. Delisle n'a pas cessé d'en pousser l'impression avec une activité que l'âge ne ralentit point. Le bon à tirer de 62 feuilles a été donné. On peut considérer ce volume comme terminé. Il ne restera plus ensuite qu'à exécuter les planches de l'atlas où seront reproduits en facsimilé les documents dont M. Delisle a fait exécuter à ses frais les photographies.

Les *diplômes de Louis d'Outremer*, que M. Lauer est chargé d'éditer, sont toujours en placards, M. Lauer a pensé qu'il devait laisser paraître d'abord le volume procuré par M. Delisle. M. d'Arbois, qui dirige avec tant de zèle et de compétence la publication de ce recueil, n'a pu qu'approuver ce scrupule.

M. Longnon, aidé par les auxiliaires qu'il a choisis, ne fait pas avancer moins rapidement le travail du *Recueil des historiens de France*. Dans la série des *Obituaires*, les tomes III et IV de la province de Sens sont en cours d'exécution. Du tome III, les 78 premières feuilles sont tirées ou en bon à tirer, les deux dernières feuilles du volume, 79 à 80, en pages. La copie de la

préface va être remise à l'imprimerie et le volume sera terminé dans quelques semaines. Du tome IV, les feuilles 1 à 40 sont tirées ou à tirer; les feuilles 1 à 44 sont en pages. Il y a aussi deux volumes des *Pouillés* en train et près d'aboutir. Du tome V (province de Trèves), les feuilles 1 à 49 sont en bon à tirer. L'index est en préparation et sera probablement livré à l'imprimerie vers Pâques. Du tome VI (province de Reims), les 91 premières feuilles sont tirées. L'index est terminé et va être mis sous presse. Il comprendra au moins trente feuilles.

Nous avions pu, pendant quelques années, craindre que ne languisse cette entreprise du *Corpus inscriptionum semiticarum* qui fait tant d'honneur à notre compagnie; mais le travail de préparation des volumes qui restent à paraître semble, depuis quelque temps, entrer dans une nouvelle phase d'activité. Le tome II de la partie phénicienne s'achèvera prochainement avec le quatrième fascicule, dont les dix premières feuilles sont déjà tirées, ainsi que les planches correspondantes. Le reste du fascicule est prêt pour l'impression. Le tout paraîtra au cours de ce semestre. Ce cahier comprendra la fin de la série interminable des ex-voto à Tanit, dont le classement présentait de grandes difficultés. Il se terminera par les inscriptions funéraires de Carthage et par quelques inscriptions d'un intérêt très particulier qui ont été découvertes par le R. P. Delattre ou par le Service des antiquités.

En ce qui concerne la partie araméenne, dont un volume a été achevé l'an dernier, une portion notable de la copie du prochain fascicule va être remise à l'imprimerie. Quant à la partie himyaritique, le savant auxiliaire que s'était adjoint M. Hartwig Derenbourg avait, après la mort de notre regretté confrère, surveillé le tirage des dernières feuilles qui restaient à tirer du quatrième fascicule par lequel est venu se compléter le tome I de cette section. Il continuera son concours à notre nouveau confrère M. Scheil, qui a bien voulu accepter de recueillir la succession de M. Derenbourg. Sous sa direction, on s'occupe en ce moment de classer les inscriptions sabéennes, en vue du fascicule par lequel s'ouvrira le tome II de cette série. En même temps, on dépouille les revues et volumes qui paraissent, pour tenir au courant les fiches bibliographiques et lexicographiques.

Cette mise en ordre des matériaux qui devront ensuite entrer dans le *Corpus* est facilitée, vous le savez, par la publication d'un recueil, le *Répertoire d'épigraphie sémitique*, où doivent être enregistrés, à mesure qu'ils sont découverts et signalés, tous les textes qui intéressent cette épigraphie. Le laborieux travailleur auquel a été confiée cette tâche, M. l'abbé Chabot, m'annonce comme prochaine l'apparition de deux livraisons de ce répertoire.

Sous la direction de MM. Foucart et Cagnat, le recueil des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes* fait de rapides progrès. Le premier fascicule du tome IV est en tirage. Les *addenda* du tome I et le début des tables vont être livrés à l'impression.

L'impression aussi est commencée pour cet *inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique romaine* à l'exécution duquel a présidé M. Cagnat. Le premier fascicule est imprimé en placards. Il comprend la liste des mosaïques qui ont été découvertes dans la partie de la Gaule située au Sud de la Loire.

Enfin, le premier fascicule du tome XVI des *Monuments et Mémoires* est tout entier en bons à tirer chez l'imprimeur. Si celui-ci s'était hâté davantage, cette livraison vous aurait été distribuée avant que fût lu ce rapport.

Nos *Comptes rendus* ont continué à paraître par livraisons mensuelles, avec aussi peu de retard que le comportent la remise des manuscrits et le mouvement des épreuves que les auteurs de communications ne se pressent pas toujours assez de renvoyer au rédacteur, M. Léon Dorez. Celui-ci n'épargne rien pour hâter la distribution des fascicules, pour obtenir une impression soignée et d'une rare correction, pour veiller à la bonne exécution des figures que nous insérons de plus en plus nombreuses dans ces pages. Cette illustration a beaucoup ajouté à l'intérêt de ce bulletin. Je tiens à remercier M. Dorez, en mon nom et, permettez-moi de le dire, aussi en votre nom, pour la peine qu'il a prise d'ajouter à la notice que j'ai consacrée à M. Boissier cette ample bibliographie qui donne une idée si complète de la richesse et de la variété que présente l'œuvre de notre éminent et regretté confrère.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« On sait qu'il existe dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la Chine un grand nombre de tribus non chinoises. Il y a quelques mois j'avais fait hommage à l'Académie d'un mémoire sur les Lo-los ; aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter un travail sur une autre tribu, les Mo-sos, de parentage tibétain, dont l'ancienne capitale était Li-Kiang, dans la province de Yun-nan. J'ai reproduit à la fin une planche d'un ouvrage chinois, le *Nan Man tche*, consacré aux Barbares méridionaux, et des spécimens de divers manuscrits rapportés de Li-Kiang par M. Jacques Bacot. »

M. H. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

« J'offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. Édouard Philipon, ancien député de l'Ain, aujourd'hui conseiller à la Cour d'appel de Dijon, son ouvrage intitulé : *Les Ibères, étude d'histoire, d'archéologie et de linguistique*. M. Philipon a autrefois, étant député, suivi assidûment mon cours au Collège de France. J'ai mis une préface en tête de son volume ; mais tout en constatant le talent et la science de l'auteur, je ne me considère pas comme caution de la thèse qu'il prétend démontrer dans ce volume et que déjà il a exposée aux pages 237-269 du volume de Mélanges à moi offert en 1906. Cette thèse est que les Ibères d'Espagne sont indo-européens et qu'on a tort de chercher à expliquer leur langue par le basque, comme Guillaume de Humboldt l'a prétendu faire en 1824 dans son mémoire dont le titre est : *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst der Vaskischen Sprache*. La doctrine de Humboldt est celle que j'ai cru devoir adopter dans mon ouvrage : *Les premiers habitants de l'Europe*. En 1893, Émile Hübner, publiant son volume in-folio : *Monumenta linguae ibericae*, a mis en tête une dédicace : *Memoriae Guillelmi de Humboldt sacrum*, et, aux pages XXIV-XXV de son introduction, il expose que, sauf quelques réserves de détail, il accepte la doctrine de ce célèbre prédécesseur. En 1907, M. Hugo Schuchardt, le savant linguiste de Graz, a inséré dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale des sciences de Vienne un mémoire de 88 pages intitulé : *Die Iberische Deklination*, ou il combat la doctrine exposée par M. Philipon dans le volume de *Mélanges* cité

plus haut. M. Philipon ne se tient pas pour battu, et, dans le volume qu'en son nom j'offre à l'Académie, il maintient sa thèse avec beaucoup de science et de talent. Je ne puis avoir la prétention de m'ériger en arbitre entre lui d'une part, Guillaume de Humboldt et Hugo Schuchardt d'autre part. La cause, mes chers confrères, est soumise à votre jugement. »

SÉANCE DU 19 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Babelon est désigné pour porter la parole, au nom de l'Académie, au Congrès archéologique du Caire.

M. Dieulafoy a la parole :

« A la dernière séance, notre Secrétaire perpétuel a présenté, au nom de M. Gauckler, une note relative aux fouilles du Janicule. Il s'agit de la découverte de deux temples et de quelques statues fort intéressantes. Désireux de ne pas retarder l'élection, je me suis borné à faire une observation relative à la dorure partielle de l'une des statues. Je demande la permission à l'Académie de m'étendre un peu plus longuement. Il est manifeste que les deux temples étaient conjugués et se complétaient. Celui de l'Ouest, ouvert sur la cour, présente une enceinte rectangulaire précédée d'un vestibule et terminée par une abside elliptique trilobée dont la forme est d'origine perse indiscutable. Celui de l'Est reproduit les dispositions caractéristiques de cet *âyadana* mazdéen de l'époque des Achéménides que j'ai déblayé dans le voisinage de Suse.

« L'*âyadana*, je le rappelle, était l'édifice consacré au culte du feu sacré, le feu Bahrâm. Il se composait d'une cour entourée d'un déambulatoire, de la salle nommée *atechgâ* au centre de laquelle était entretenu le feu sur l'*atechdân*. Pour éviter au feu toute

souillure, même celle du regard d'un Mazdéen qui n'eût pas été

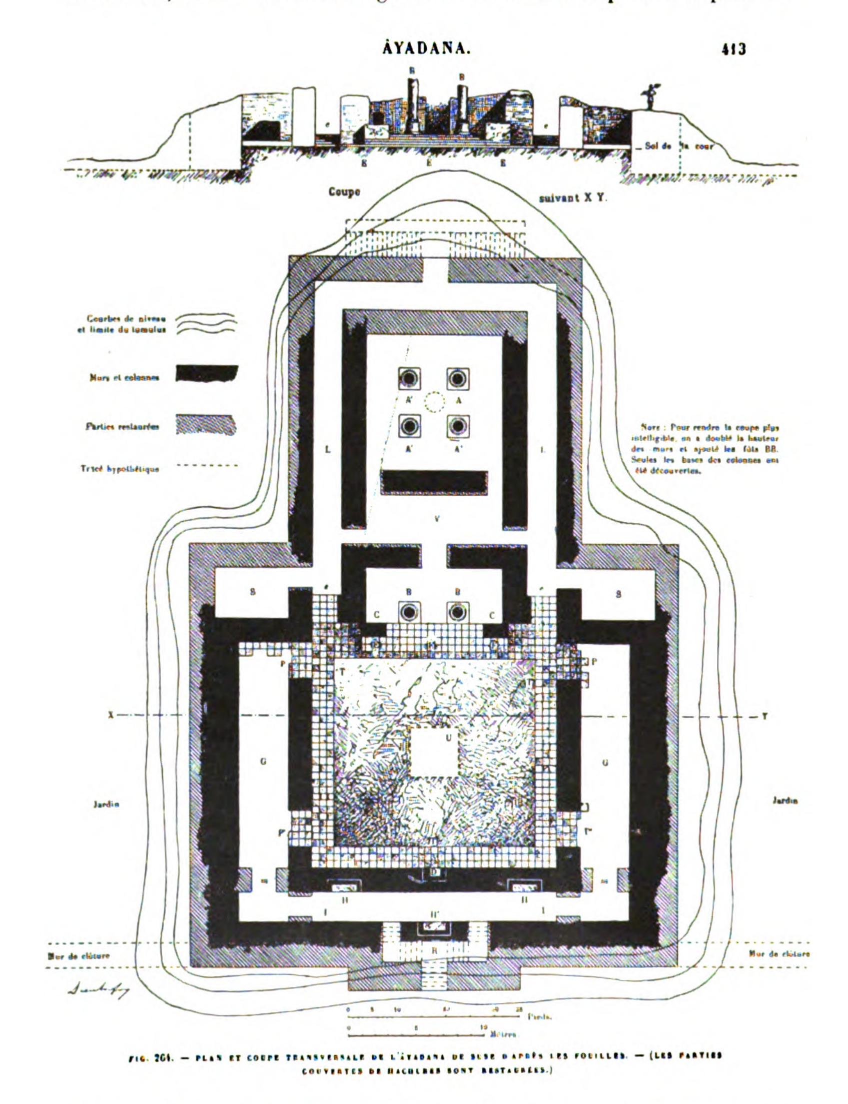


FIG. 261. — PLAN ET COUPE TRANSVERSALE DE L'ÂYADANA DE SUSE D'APRÈS LES FOUILLES. — (LES PARTIES COUVERTES DE HACHURES SONT RESTAURÉES.)

en état de pureté parfaite, on ne pénétrait dans l'*atechgâ* que par des portes latérales ouvertes en bayonnette à une distance de

plus de 30 pas de l'autel et comprenant entre elles une sorte de sacristie. Or, si l'on considère le temple Est du Janicule, on y retrouve les entrées latérales combinées en bayonnette avec les portes de la cella, les sacristies intermédiaires et l'autel central. Je me garde de prétendre qu'il y eut une analogie entre les cultes célébrés à Rome et à Suse, mais je reconnais déjà un transport de plan et de forme. Mais il y a mieux. A l'époque des Achéménides, l'*âyadana* était isolé et il était interdit d'y célébrer des sacrifices sanglants, ce qui fit dire à Hérodote que les Perses n'avaient pas de temples. Les victimes étaient en effet immolées en plein air sur des lieux élevés. Plus tard, sans doute, dès le règne des Parthes, les sacrifices symboliques furent substitués aux sacrifices sanglants, et l'on put réunir dans une enceinte générale, le *dâityógâtous*, d'une part l'*izechnè khanè* (maison de prière) avec son *arvezgâ* (autel) et, de l'autre, l'*âyadana* avec son *atechgâ* et son *atechdân*. Une grande cour affectée aux fidèles séparait les deux sanctuaires. L'un, l'*atechgâ*, continuait à rester inaccessible et fermé, et l'autre, l'*izechnè khanè*, était ouvert en mémoire des anciens sacrifices célébrés sur les hauts lieux, devant les fidèles assemblés. Ce dernier trait complète la ressemblance saisissante des doubles temples du Janicule avec le *dâityógâtous* mazdéen. »

M. S. Reinach communique, de la part de M. Vassits, directeur du musée de Belgrade, un exposé des fouilles faites par ce savant à Vinča sur le Danube. On a trouvé sur ce point une succession de couches dont les plus anciennes offrent des analogies avec celles de la seconde ville de Troie, tandis que les couches supérieures contiennent des objets semblables à ceux qu'ont fournis les stations préhistoriques de Hongrie, de Roumanie, de Bulgarie, de Thessalie et même de la Crète.

M. S. Reinach communique également, de la part de M. Vassits, une feuille d'un diplôme militaire inédit, daté de juin 120, qui a été récemment acquise par le musée de Belgrade. Le nouveau document rectifie le nom du consul de 120 et prouve que la quatrième puissance tribunice d'Hadrien se place en cette année.

Il ajoute aussi des renseignements intéressants sur le recrutement des cohortes romaines [1].

M. Clermont-Ganneau annonce que M. Seymour de Ricci a acquis en Égypte un fragment de papyrus araméen et quelques autres documents sémitiques.

M. Marius Archambault fait une communication sur les sculptures rupestres de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit d'un art très ancien. La taille très sommaire de la roche indique un embryon d'architecture. Le mode de sculpture décèle l'emploi du marteau et du burin. Les figures, parfois d'un relief étonnant, s'inspirent directement de la stylisation géométrique. Les croix, les spirales, les cercles et les croissants concentriques prédominent. Mais les représentations ne se limitent pas en réalité à la pure ornementation géométrique; la variété et la complexité des compositions sont très grandes; les sujets tirés soit du règne végétal, soit du règne animal, l'homme lui-même ou ses principaux attributs, les yeux, les mains, les pieds forment les motifs des épigraphes les plus remarquables. On peut aussi distinguer de nombreux instruments, parfois fortement stylisés, ou bien représentés de façon plus réaliste. A citer encore les figures rappelant certains sigles classiques de l'archéologie, comme le croc, la crosse, la corne, etc. [2].

MM. Viollet et Bouché-Leclercq posent diverses questions à M. Archambault.

M. Jules Maurice fait une communication à l'Académie sur les discours des orateurs latins des Gaules (Panegyrici latini) prononcés à la cour de Constantin, et sur l'évolution religieuse sous le règne de Constantin. Il montre que bien que cet empereur se fût converti en 312 lorsqu'il prit Rome, les discours officiels prononcés à sa cour demeurèrent païens après cette date, et que des formules païennes persistèrent dans les actes officiels, employés par une chancellerie et un « Consilium Principis », sorte de conseil d'État, en majorité composé de païens.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Pendant ce temps l'empereur affirmait sa conversion au christianisme par les faveurs dont il comblait les églises et le clergé catholique et par l'encouragement qu'il accordait aux magistrats placés à la tête des ateliers monétaires, qui inscrivaient les deux premières lettres grecques du nom du Christ formant un monogramme sur l'effigie même de l'empereur, sur les monnaies : ce qui eût été un crime de lèse-majesté, si l'empereur n'eût pas été chrétien. Constantin était converti, mais il laissait toute liberté religieuse à ses sujets et à ses fonctionnaires païens, suivant la promesse donnée à la célèbre conférence de Milan, se contentant de favoriser le développement de l'église catholique [1]

MM. Babelon, Bouché-Leclercq et Perrot présentent quelques observations à M. Maurice.

M. Seymour de Ricci, chargé de mission, envoie à l'Académie quatre nouvelles lettres datées du Caire, d'Assouan et de Louxor.

Dans la première il donne le texte de trois nouvelles épitaphes gréco-juives, dont deux acquises par lui et une troisième achetée par le musée du Caire.

La lettre datée d'Assouan contient la copie de deux inscriptions latines récemment découvertes en cet endroit. M. de Ricci a recopié à nouveau toutes les inscriptions grecques de l'île de Philae. Il y a découvert plusieurs textes nouveaux d'une certaine importance pour l'histoire du paganisme en Égypte cinquante ans après Théodose. Il publie et commente ces textes en y joignant des copies revisées des documents de même nature qui étaient déjà connus.

Il a acheté à Louxor une longue et intéressante épitaphe chrétienne en langue grecque avec formule liturgique très développée. Cette inscription est datée et présente dans l'orthographe d'un nom propre un signe alphabétique particulier à l'écriture nubienne. Ce signe se retrouve dans le manuscrit nubien récemment acquis par le British Museum et dont M. de Ricci communique cinq pages à l'Académie, de la part de l'inventeur, M. de Rustafjaell [2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.



COMMUNICATIONS

LE PREMIER FEUILLET D'UN DIPLÔME MILITAIRE, PAR M. MILOJE M. VASSITS.

Ce feuillet de bronze a été découvert, il y a quelques années, sur le site de Tricornium et acquis par le musée de Belgrade en 1907. Il mesure 158, 140 et 0,75 millimètres; le poids total est de 144, 45 gr.

Texte intérieur :

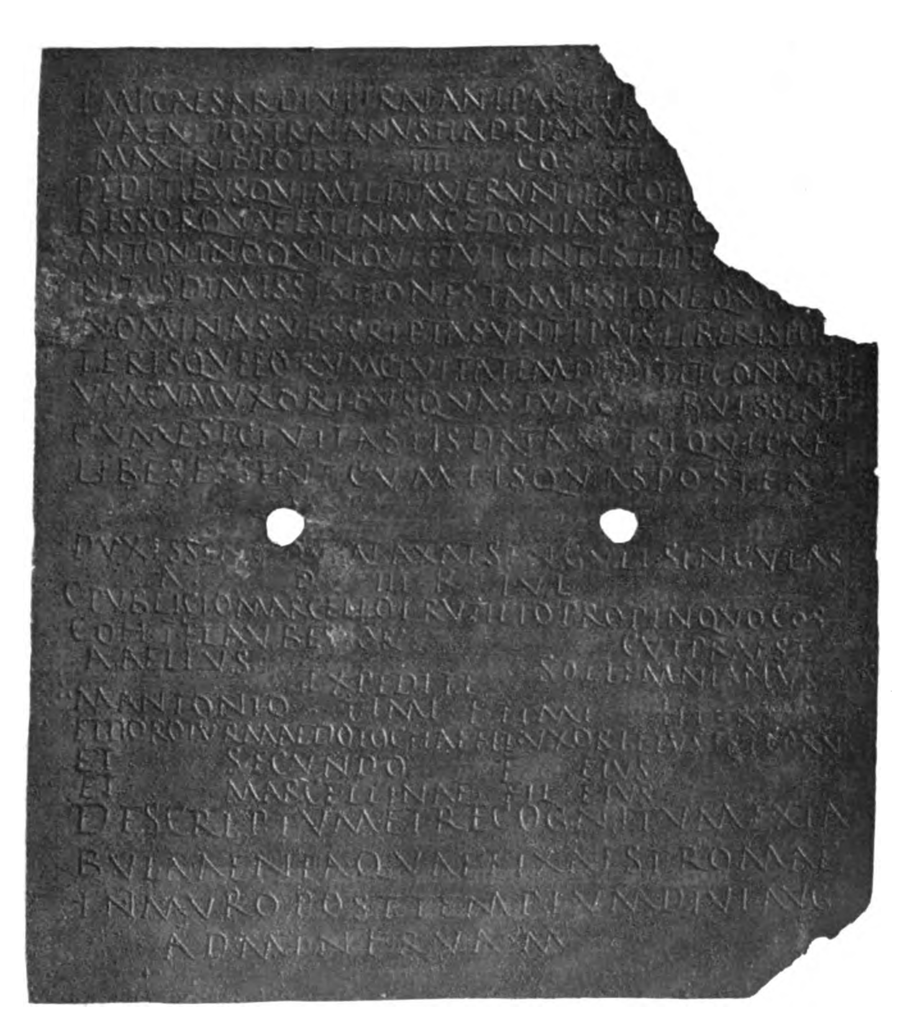
IMP·CAESAR DIVI TRAIANI PAR
THICI F · DIVI NERVAE NEPOS
TRAIANVS HADRIANVS AVG ·
PONTIF · MAXIMVS TRIBVNICIA
POTESTAT · $\overline{\text{IIII}}$ COS $\overline{\text{III}}$
PED·QVI MIL IN COH I FL·BESOR·QVAE EST
IN MACEDONIA SVB OCTAVIO ANTONINO
QVINQ · ET VIGINTI STIP · EMERIT · DIMISS ·
HON · MISS · QVOR ○ NOM · SVBSCRIPTA
*sun*T IPSIS LIBER · POSTERISQ · EOR · CIVI*t*
*at. dedi*T CONVB CVM VXORIB · QVAS TVNC
habuissent CVM EST CIVIT · IIS DATA AVT SI



Diplôme militaire. — Intérieur.

Texte extérieur :

IMP·CAESAR DIVI TRAIANI PARTHIC*i f. divi ner-*
VAE NEPOS TRAIANVS HADRIANVS A*ug. pont.*
MAX · TRIB · POTEST · IIII COS III
PEDITIBVS QVI MILITAVERVNT IN COH *i flavia*
BESSOR·QVAE EST IN MACEDONIA SVB O*ctavio*
ANTONINO QVINQVE ET VIGINTI STIPEN*diis eme-*
RITIS DIMISSIS HONESTA MISSIONE QVO*rum*
NOMINA SVBSCRIPTA SVNT IPSIS LIBERIS POS
TERISQVE EORVM CIVITATEM DEDIT ET CONVBI
VM CVM VXORIBVS QVAS TVNC HABVISSENT
CVM EST CIVITAS IIS DATA AVT SI QVI CAE
LIBES ESSENT CVM IIS QVAS POSTEA
○ ○
DVXISSENT DVMTAXAT SINGVLI SINGVLAS
A · D · III K · IVL
C·PVBLICIO MARCELLO L·RVTILIO PROPINQVO COS·
COH I FLAV·BESSOR· CVI PRAEEST
A·AELIVS SOLLEMNIANVS
EXPEDITE
M·ANTONIO TIMI F·TIMI HIERAPOL
ET DOROTVRMAE DOTOCHAE FIL·VXORI EIVS TRICORN·
ET SECVNDO F·EIVS
ET MARCELLINAE FIL·EIVS
DESCRIPTVM ET RECOGNITVM EX TA
BVLA AENEA QVAE FIXA EST ROMAE
IN MVRO POST TEMPLVM DIVI AVG·
AD MINERVAM



Diplôme militaire. — Extérieur.

Le texte démontre l'existence de la Cohors I Flavia Bessorum qui n'était encore que présumée (*Prosop. Imp. Rom.*, III, p. 107, n° 779).

Le fait que « M. Antonius Timi filius Timi » est né à Hiérapolis, en Asie, et a servi dans la Cohors I Bessorum, atteste une fois de plus que, sous le règne d'Hadrien, les cohortes ne se recrutaient plus, du moins à titre exclusif, parmi les peuplades dont elles portaient le nom.

Pour la première fois, on trouve ici les noms d'Octavius Antoninus, *praeses* de la province de Macédoine, et de A. Aelius Sollemnianus, *praefectus* de la *Cohors I Fl. Bessorum*.

Le diplôme est daté du 29 juin 120, C. Publicius Marcellus et L. Rutilius Propinquus étant consuls. D'après les Actes des Arvales, ils étaient consuls dès le mois de mai de cette année ; mais les actes donnent à Rutilius le prénom de T., tandis que L est très lisible sur le diplôme.

Il est désormais établi sans conteste que la quatrième puissance tribunice d'Hadrien tombe en l'an 120 ; jusqu'à présent, il y avait doute à ce sujet (voir les deux textes, *C. I. L.*, III, 12493 et 13625, qui doivent être datés l'un et l'autre de 120).

NOTE SUR L'ÉPIGRAPHIE DES MONUMENTS LITHIQUES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE,

PAR M. MARIUS ARCHAMBAULT.

Notre possession océanienne de la Nouvelle-Calédonie possède des monuments qui peuvent tenter la curiosité des archéologues. Les roches à sculptures ou à inscriptions s'y comptent par centaines. La variété, la complexité des compositions, les tendances abstraites dont elles témoignent,

les procédés appliqués par l'opérateur, les rendent d'une étude des plus intéressantes.

La première mention de cet art rupestre est due à M. Glaumont, fonctionnaire des pénitenciers. Ce chercheur eut occasion de constater l'existence de quelques roches gravées ou sculptées dans les localités du Diahot et de Bourail-Nessadiou. Ces travaux furent communiqués en 1895, à la Société d'anthropologie de Paris, par M. Bonnemère.

La découverte de M. Glaumont n'avait eu aucun écho dans cette colonie. J'ignorais complètement l'existence de monuments de ce genre jusqu'aux premiers jours de juillet 1898, date de ma première constatation. A partir de ce moment, j'ai constamment poursuivi ces recherches.

Le caractère d'ancienneté de l'art dont il s'agit est incontestable. La partie sculptée est recouverte de la même patine que le restant du bloc, — et cette patine est toujours, selon la nature de la roche, de la nuance la plus sombre ou la plus chaude. Parfois les pétroglyphes apparaissent masqués en partie par le sol. Et même, d'après M. Glaumont, un certain nombre des blocs qui portent des figures, blocs sans doute de médiocre grosseur, auraient été découverts à Nessadiou, complètement enfouis dans le sol.

Je dois ajouter qu'une destruction partielle est parfois sensible.

On ne peut attribuer ces monuments aux Mélanésiens implantés dans cette grande île. Ces témoins d'une ancienne époque d'art attirent à peine leur attention. Le plus grand nombre des indigènes les ignorent complètement. Aucunes traditions ni même aucunes légendes ne les environnent. Rien, à part quelques imitations reconnaissables à la grossièreté du travail et au manque de patine, n'autorise à les placer à l'actif de cette race. Les plus qualifiés d'entre les canaques le reconnaissent : « Nous avons toujours connu ces pierres comme cela et nous ne savons pas qui les a travaillées », m'ont déclaré les grands chefs *Gravine* de Canala et *Mindia* de Houailou.

Aucune de ces sculptures rupestres ne se rencontre d'ailleurs dans les villages indigènes ni même dans le voisinage immédiat.

C'est exclusivement sur les roches dures, serpentine, rhyolite, cornéenne, schiste séériciteux, que l'outil du sculpteur s'est exercé. Le façonnage architectonique a été réduit au minimum. Le plus souvent, on a simplement adouci, dressé ou égalisé la table ou pan de roche. L'action du marteau se reconnaît au grain particulier de la surface parée.

Parfois cependant, on a taillé la roche de façon à lui donner une forme déterminée. Ainsi, la *pierre-Henriette* (Houailou) présente, par un seul côté, une apparence pyramidale nettement artificielle. La pierre *la Muette* (Négropo) a été visiblement entamée et ce travail a dégagé une large stèle rigoureusement égalisée.

Le mode de station du bloc à inscriptions peut exceptionnellement trahir l'intervention humaine. La *pierre Lucien Dubois* (Moneo), large et haute dalle, s'élève inopinément au milieu d'une vallée. On peut supposer que cette énorme stèle est plantée de main d'homme. L'un des blocs du *groupe Feillet* (Ponérihouen), en forme de long pylône quadrangulaire, se comprend érigé au sommet d'un tertre comme un menhir.

Le procédé de sculpture employé semble reposer sur l'emploi du marteau et du ciseau ou burin (fig. 32). Les traits ou entailles sont plus ou moins soigneusement lissés. Toutefois, là comme ailleurs, une évolution se peut constater. Les signes à apparence le plus archaïque ou le plus hiératique sont si largement et si profondément ciselés qu'ils se détachent en puissant relief [1]. Mais de cette gravure sculp-

1. Le procédé d'exécution repose toujours sur l'entaille plus ou moins fortement creusée. Mais le style concentrique employé amène la pluralité et le parallélisme des entailles ou sillons. Dès lors, c'est *l'épargne* ménagée entre ces entailles ou au bord extérieur, qui forme le véritable modelé de la figure. De là ce saisissant aspect en relief dû à l'alternance des « sillons » et des « billons ». C'est autant gravure que sculpture.

turale aux fignolages plus ou moins ornementaux, comme certains des pétroglyphes du *groupe Feillet* déjà cité, il y a tout un échelonnement facile à suivre. De plus, il y a des exemples de figurations en véritable demi-relief.

La même variation s'observe dans le groupement des épigraphes. Certains symboles, croix, spirales ou cercles concentriques, se montrent parfois aux regards, gravés isolément. Ou bien, le signe peut sembler répété à profusion sur la roche avec seulement des variantes dans le dessin. Mais il existe aussi de vastes compositions où des images très différentes sont rassemblées. La *roche Chambeyron* (P. I. de Bogota) en est une. Le *groupe Feillet* et celui des *Cent-Pierres* (Poro) apparaissent également comme des ensembles très importants, mais désavantagés par la dispersion sur des dizaines de blocs.

Ce symbolisme d'origine mystérieuse s'inspire directement de la géométrie. C'est une préoccupation évidente. La recherche de l'élégance ne fait pas défaut, mais reste toujours subordonnée à une certaine symétrie. La répétition concentrique de la figure initiale s'observe sur la plus large échelle.

La croix est le symbole omniprésent et surtout multiforme. A partir de la simple croix (fig. 1) et de l'X (fig. 7), on peut trouver toutes les réalisations possibles, notamment les étoiles à six (fig. 8) ou huit branches (fig. 11), la croix de Malte ou croix bifurquée (fig. 3 et 6), la croix scaliforme ou croix de Lorraine (fig. 4), la croix potencée (fig. 5). Mais la forme la plus caractéristique est bien, sans doute, cette croix à anneaux concentriques si souvent figurée (fig. 2). Il y a encore des dispositions en croix-hache (fig. 13), croix-épée (fig. 14), etc.

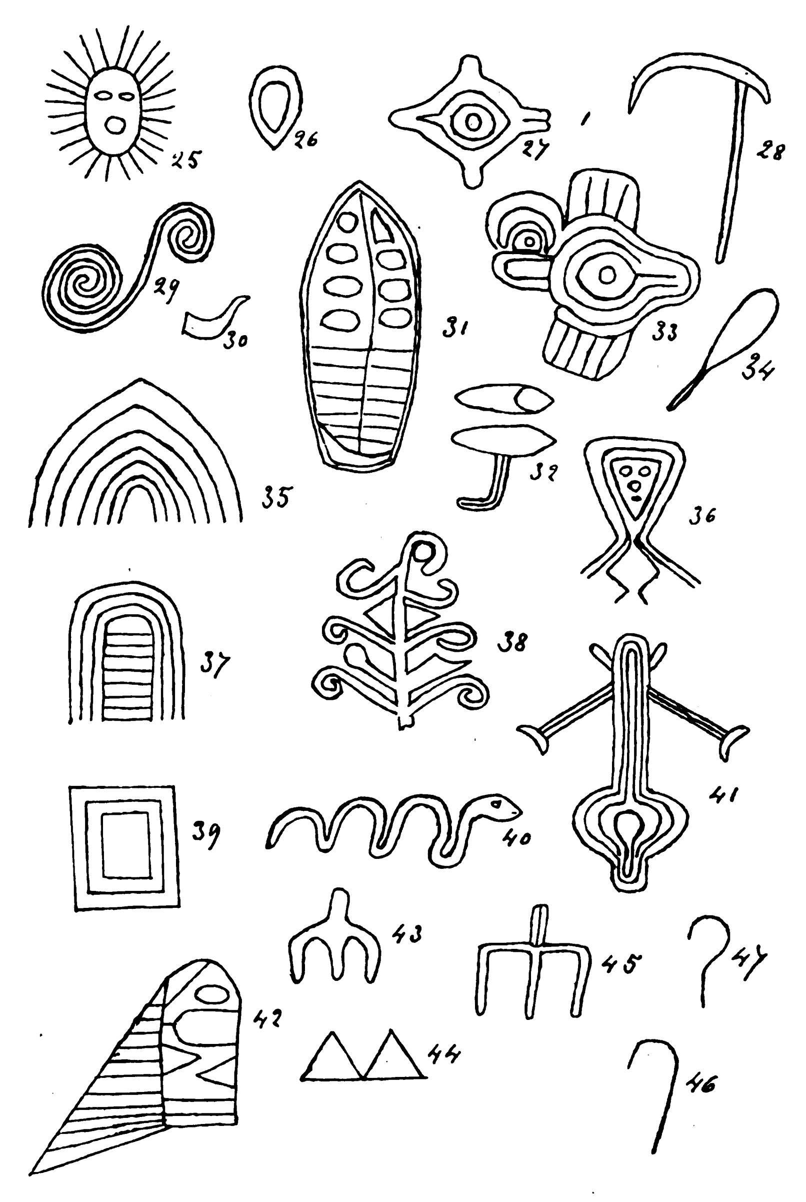
La spirale est également l'un des signes le plus fréquents. Ce symbole impose parfois par l'ampleur et la perfection de la sculpture, le cachet des ornements secondaires (fig. 21). Après viennent les cercles (fig. 17), et les croissants con-

centriques (fig. 20). Toutefois, on peut constater l'anneau



. I. — Pétroglyphes néo-calédoniens.

unique (fig. 16) et le croissant simplement figuré (fig. 19). Ces cercles et croissants concentriques sont fréquemment



11. — Pétroglyphes néo-calédoniens.

entourés d'une auréole de rayons divergents (fig. 18 et 20). Des gravures cupuliformes, disposées comme les yeux et la bouche dans le visage humain, anthropomorphisent quelques-uns de ces cercles concentriques radiés (fig. 18). On peut aussi remarquer des dispositions rappelant singulièrement certaines des images héliaques qui nous sont familières (fig. 25).

L'ovale est encore l'un des signes traités avec prédilection. Il apparaît parfois à l'état d'anneau unique (fig. 26). Il y a une figure caractéristique sur la *roche Badimoin* (Canala), où un ovale très allongé, sectionné par un trait longitudinal et de nombreuses lignes transverses, rappelle tout à fait le contour et la membrure d'une barque (fig. 31). On le retrouve encore sur la *roche-Chambeyron* marié avec la croix ou bien offrant tout à la fois le dispositif concentrique et la projection cruciforme (fig. 27). Enfin au *groupe Feillet* (fig. 33), à la *roche-Adam* (Dumbéa), à la *roche-Delta* (groupe du *Sphinx*, Gondé), l'ovale ou plutôt un schéma naviforme semble le principe de représentations plus compliquées.

Les figures ou sigles à simple aspect géométrique ou ornemental abondent. Je citerai notamment les cupules dont il existe des alignements remarquables, les carrés ou rectangles concentriques (fig. 39), les portiques courbes (fig. 35) ou rectangulaires également concentriques (fig. 37), les arceaux, les échelles, les peignes, les losanges, les chevrons ou dents de loup, les méandres, les triangles, simple ou double (fig. 44), les quadrillages, la rouelle (fig. 12), l'esse (fig. 29), l'*upsilon* à branches inégales très semblable au signe *jugiforme* des dolmens de Locmariaker (fig. 15). En outre, il existe des représentations dont l'objet ne peut être deviné. D'autres, et des plus intéressantes, n'ont pas été rendues avec assez d'évidence ou de netteté par mes reproductions photographiques. Des commentaires seraient donc prématurés.

Des armes, des instruments transparaissent plus ou moins nettement à travers cette stylisation où il peut y avoir une intention de hiératisme. L'un des plus étranges est l'instrument en forme de pic très recourbé de la *pierre des Mineurs* (Kouenthio) (fig. 28). A signaler encore deux tridents, l'un à branches courbes, *roche de Karagreu* (haute-Houailou) (fig. 43), l'autre à branches rectilignes (*groupe du Cher*, Nepoui) (fig. 45). Une sculpture rappelant le pavillon cono-cylindrique d'une trompe apparaît auprès de ce dernier. J'ai déjà parlé d'une croix-épée (fig. 14). La lame courbe, graduellement apointie, complète la ressemblance. La hache est également rendue, comme je l'ai dit, par le dispositif en croix (fig. 13). Il y a même une croix-hache à forme bipenne très probable (fig. 10). La rame (fig. 34), la fourche, la crosse (fig. 46), le croc (fig. 47), la corne (fig. 30), sont discrètement indiqués. Enfin, une brève mention est due aux cartouches ou écussons (fig. 42). Ces derniers suggèrent parfois l'idée d'une commémoration funéraire.

Les représentations inspirées du règne végétal ne sont pas très rares. J'ai trouvé deux fois la feuille de palmier. A l'un des blocs du groupe des *Cent-pierres*, il y a une plante mystique à port de fougère (fig. 38). Entre les folioles sont distribués des ornements géométriques : triangle, carré ou rectangle et sphère. Faut-il y voir la fructification de ce végétal bizarre ?

Les imitations du règne animal sont également curieuses. Un oiseau, assez mal agencé d'ailleurs, paraît, représenté les ailes étendues, sur le principal bloc du *groupe Jeanneney* (Fonwary). Bien plus net est le serpent replié en W, figuré sur un bloc du groupe *Feillet* (fig. 40). Ce reptile est représenté affronté à une simple croix et la dominant. Le bloc lui-même rappelle une tête de serpent surgissant du sol. Cette composition est d'autant plus remarquable qu'aucune espèce terrestre de serpent n'existe dans l'île. A citer encore

le lézard ou petit crocodile d'une sculpture en demi-relief, d'un modelé vigoureux, recueillie au groupe des *Petites-Pierres* (Houailou).

L'homme (fig. 36 et 41) ou ses principaux attributs : les yeux, la main et même le pied, ont fréquemment inspiré les sculpteurs de la serpentine. Le parti-pris d'abstraction ou de symétrisation géométrique n'est pas sans donner un certain air d'étrangeté et même de puérilité à ces figures. Les meilleures sont celles du *groupe Feillet* souvent cité.

Ce qui semble la main (fig. 24) montre bien l'outrance caractéristique de cette stylisation. Des anneaux ou ovales concentriques figurent la paume. Des digitations, au nombre de quatre ou de cinq, prenant naissance au bord inférieur et s'écartant symétriquement, complètent la signification.

On peut rapprocher de ce signe le peigne à cinq dents visible quelquefois.

J'ai trouvé le pied humain ou plutôt l'empreinte en creux de cet organe figurée par paires sur deux blocs du groupe des *Cent-pierres*.

Les yeux (fig. 22) paraissent former parfois le principe d'agencements de lignes compliqués, mais reconnaissables au double cercle central. Ou bien encore ils semblent représentés schématiquement, soit par deux cupules étroitement juxtaposées, soit par un signe en forme de double lunette.

Diverses relations font apparaître une recherche des nombres, et ces nombres accusent le système duodécimal. Le monument isolé est rare ; le couple existe plus souvent. Les groupes accusent, en général, le nombre-limite sept ; celui de douze est exceptionnel. Des groupements de spirales font ressortir le choix des nombres trois et sept. On reconnaît également le choix des nombres quatre, six, huit et douze, dans les dispositifs cruciformes, quatre dans un groupement de figurations héliaques, trois et quatre dans des groupements de croissants concentriques. Je retrouve encore le nombre douze dans un groupement de cercles

concentriques ; mais en réalité ce nombre est faussé par un treizième petit assemblage de cercles juxtaposé à l'un des grands.

Il n'y a pas de règle absolue pour le choix des stations glyptiques. Il y a certainement une préférence pour les blocs disposés dans le lit des ravines pierreuses, pour les accidents rocheux bordant ou brisant la nappe de l'eau courante. Mais j'ai trouvé également les blocs épigraphiés au bord de mer et sur le flanc des montagnes, au milieu de cirques ou de vallons solitaires, ou bien dans la plaine, mais toujours à distance plus ou moins modérée du cours d'eau.

Ces stations glyptiques semblent réparties dans toute l'île, mais plus abondamment sur la côte Est. Les grandes taches blanches de la carte signifient simplement que les recherches sont encore à faire dans ces régions.

Toutefois, dans le Nord de l'île, région de Pouebo-Oubatche, il existe quelques monuments où le travail humain consiste en dessins finement gravés, mais formant des lacis extrêmement compliqués (*roche Guillaume Douarre*, Pouébo). Cela tranche avec la belle gravure sculpturale dont il y a également des exemplaires dans cette région.

A une troisième catégorie paraît appartenir la roche gravée de *Nessadiou bord-de-mer*. Sur la roche tendre, traversée par un sentier de pêche, les figures, gravées à même le sentier, accusent, il est vrai, une main peu experte dans l'art du dessin, mais aussi des tendances nettement réalistes ; on y reconnaît notamment de grands oiseaux, des tortues, des pirogues. J'y verrais volontiers l'œuvre du canaque.

Au surplus, des blocs incisés de traits rectilignes plus ou moins confusément groupés m'ont été montrés deux ou trois fois. L'un de ceux-ci est même l'objet d'une jolie légende où perce l'humour canaque. Je demande la permission de la résumer en peu de mots : « Ces incisions

visibles sur la pierre à moitié immergée dans un grand trou d'eau, c'est la trace des coups de hache qu'on a donnés dans la roche. Cela a été fait par les hommes de l'ancien temps parce qu'ils voulaient se saisir de la lune dont le reflet brillait dans l'onde brunâtre ! »

LETTRES D'ÉGYPTE, PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

I

Le Caire, le 30 décembre 1908.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

En communiquant à l'Académie, il y a quelques semaines déjà, une inscription gréco-juive de l'an II d'Auguste, j'exprimais l'opinion qu'elle provenait de la nécropole juive de Tell el-Yahoudîyeh. J'ai eu depuis lors la bonne fortune de pouvoir acquérir, non seulement cette stèle, mais encore deux autres dont la provenance cette fois est bien certaine, et qui ont évidemment été découvertes en même temps que la première.

Voici la copie des deux nouvelles inscriptions :

ΕΤΟΥΣΖ̄ΦΑ̂Ζ̄	ΙΟΑΝΗΙΟΑΝ
ΣΑΒΒΑΤΑΙΟΣ	ΟΥΝΥΜΦΙЄ
ΣΟΜΟΗΛΟΥ	ΑϢΡЄΠΑϹ
ΑΩΡΕΧΡΗΣΤΕ	ΙΦΙΛЄΚΑΙ
ΧΑΙΡΕΩΣΕΤΟΝ	ΑΛΥΠЄΧΡΗ
ΚΕ	ϹΤЄΧΑΙΡЄ
	ϢϹ LΛ

Ἔτους ζ' Φαμενωθ ζ'. Σαββαταιος Σομοηλου ἄωρε χρηστε χαιρε ὡς ἐτων κε'.
Ἰοανη Ἰοανου νυμφιε ἄωρε πασιφιλε καὶ ἄλυπε χρηστε χαιρε ὡς ἐτων λ'.

Une autre inscription encore, de même provenance, a été achetée en 1906 par le Musée du Caire[1]. M. Maspero a bien voulu m'autoriser à la communiquer à l'Académie.

ΙΑΚΟΥΒΟϹ
ΑΩΡΕΚΟΜΨΕ
ΧΑΙΡΕ
ΩϹΕΤΩΝΙΑ
L Γ ΘΩΘΥ ΙΔ

Ἰακουβος ἀωρε κομψε χαιρε ὡς ἐτων ια'. (Ετους) γ' Θωθυ (lire Θωυθ) ιδ'.

Les noms propres que l'on relève dans ces inscriptions seront d'un réel intérêt pour les sémitisants. Celui de Σαββαταῖος est particulièrement curieux, car on a souvent nié que les Σαββαταιοι fussent des Juifs. Ce nom s'était déjà rencontré en Égypte, sur une épitaphe de provenance incertaine conservée au Musée d'Alexandrie, datée de l'an 37 d'Auguste et débutant par les mots : Εἰμι Μαχαων του Σαββαταιου. M. Wilcken avait d'ailleurs émis l'hypothèse que cette dernière inscription était juive.

Une autre inscription du règne d'Auguste (?), conservée au British Museum, et provenant de Naukratis, mentionne une Σαμβαθικη συνοδος qui a peut-être quelque rapport avec les Σαββαταιοι. La voici d'après ma copie :

ὁ δεινα Ἀ	ΜΜΩΝΙΟΥϹΥΝΑΓΩΓΟϹ
ἀνεθηκεν τῃ σ	ΥΝΟΔΩϹΑΜΒΑΘΙΚΗ
L *n* Και	ϹΑΡΟϹ ΦΑΜΕΝΩΘ Ζ

Le nom de Σομοηλος, vocalisation locale du nom très répandu de *Samuel*, s'est déjà rencontré à Tell-el-Yahoudiyeh même. J'ai pu, en effet, reconnaître sur l'original,

1. N. 38657 du Journal d'entrée.

conservé au Musée du Caire, qu'une épitaphe métrique, publiée comme étant celle d'un certain Σομοηδος, portait en réalité, comme notre stèle, le nom de Σομοηλος.

Le nom bien connu de Jacob, que l'on trouve généralement en épigraphie sous la forme 'Ιάκωβος, devient ici 'Ιακουβος, laissant ainsi prévoir dix siècles à l'avance la forme arabe usuelle *Yakoub*.

Enfin, sur la deuxième pierre, on remarquera l'orthographe 'Ιοανης avec un seul N. Cette variante n'est pas dénuée d'intérêt, car un ou deux des plus anciens manuscrits grecs du Nouveau Testament écrivent ainsi le nom du disciple préféré du Christ. Cette leçon se trouve aujourd'hui confirmée par un document contemporain dont la critique textuelle des Écritures devra désormais tenir compte.

J'avais communiqué à l'Académie deux autels du Musée d'Alexandrie[1] portant les inscriptions

IOVI AVGVSTE VINCAS

et

[IOVI CAES]AR VINCAS

La restitution que je proposais du deuxième texte vient de recevoir une curieuse confirmation.

Le catalogue des inscriptions grecques du Musée du Caire, rédigé par M. Milne, contient la description de plusieurs inscriptions latines, parmi lesquelles je viens de remarquer (n. 9278) un fragment ainsi conçu :

IOVICAE

ce que M. Milne propose de lire : *Iovi Cae[lesti]* ?.

Étant données la forme et les dimensions des lettres, il ne semble pas douteux que le Musée du Caire possède la moitié de gauche de la deuxième inscription d'Alexandrie.

Veuillez agréer..., etc.

1. *Comptes rendus*, 1908, p. 793.

II

Assouan, le 15 janvier 1909.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie quelques inscriptions inédites que j'ai pu copier aux alentours de la première cataracte.

Depuis quelques années, des travaux de déblaiement exécutés derrière la gare d'Assouan ont nivelé une petite partie des ruines de la Syène antique. On a notamment découvert, avec les ruines d'une église copte à colonnes de granit, plusieurs bases à inscriptions latines dont le texte a été communiqué à l'Académie en 1896 par M. Jouguet et, plus complètement, en 1905, par M. l'abbé Thédenat. Les derniers travaux ont amené la découverte d'un lourd autel de granit rose portant sur sa face antérieure une inscription fort mal conservée.

Bien que la lecture en soit extrêmement difficile, je crois pouvoir cependant en donner un déchiffrement provisoire.

Je dois à M. Maspero l'autorisation de publier cette inscription et la suivante, recueillies toutes les deux par les soins du Service des Antiquités.

IOVI·O·M·HEL·
I I Ɔ . . . . E
S·RIS . . . . PAS··II
AVG . . . . R·AIST
JAP·R . . . . . S
BERY . . . . . TAS

La lecture de la première ligne *Iovi O(ptimo) M(aximo) Hel(iopolitano)* est certaine. C'est avec beaucoup d'hésitation que je lirai ensuite *pro* (?) [*sal(ute) imp(eratoris) Ca*]*es*[*a*]*ris* [. . . . . *Ves*]*pas*[*ia*]*ni Aug(usti)*.

La fin est illisible, à l'exception du nom de la ville de *Berytus* au début de la dernière ligne, sans doute la patrie du dédicant.

Au même endroit a été découverte une dalle oblongue de grès portant l'inscription suivante d'une écriture tardive, mais soignée :

SALVISDDDNNN
VALENTINIANOVALENTEET
GRATIANOSEMPERAVGVSToS *sic*
FL·MAVRICIVSVC·COM·ETDVX
RENoVARIIVSSITHVNCLOCVMFLTRAIANVSPP
CVMTHEB·MIL·REPARAVIT

Saluis d(ominis) n(ostris) Valentiniano, Valente et Gratiano semper Augustos (l.-is). Fl(avius) Mauricius v(ir) c(larissimus) com(es) et dux renouari iussit hunc locum; Fl(avius) Traianus p(ræ)p(ositus) cum theb(anis) mil(itibus) reparavit.

Bien que l'île de Philae soit en hiver presque entièrement inondée, il m'a été possible, en la parcourant en barque, de collationner le texte de presque toutes les inscriptions grecques gravées sur les murs du grand temple d'Isis. Ce travail m'a permis de relever plusieurs textes intéressants, ayant, semble-t-il, échappé à mes devanciers.

Je signalerai tout particulièrement à l'attention de l'Académie deux curieux monuments du paganisme expirant. Ce sont deux graffites tracés à l'extérieur, sur le mur qui borde à l'Est la cour située entre les deux pylônes. J'en connaissais l'existence par une copie sommaire prise dès 1896 par M. Borchardt. En voici une transcription aussi exacte que possible :

το προσκυνημα Πασνους εκ πατρος
Παχουμιου προφητης Πτιρεως ποιω πα-

ρα τους θεους υπερ ευσεβιας χαριν
επ αγαθω Αθυρ θ = επι αρν Διοκλητι/
ο εξαλιψον ταυτα τα γραμ-
ματα εξαλιψουσιν το γε-
νος αυτου [1]

La date correspond au 4 novembre de l'an 434 après J.-C.

το προσκυνημα Παμητ εκ πα-
τρος Βερηου προφητου Πτιρ-
εως ποιω παρα τους θεους
επ αγαγαθω (*sic*) Φαμενωθ (récrit sur Φαωφι?) ιβ
εξαριψον ταυτα τα γρα-
ματα εξαλιψουσιν το γενο α-
αυτου

En bas de la deuxième inscription, à droite, se trouve la représentation très grossière d'un homme, sans doute l'auteur du graffite. A gauche, un troisième graffite de même époque nous montre sur un petit escabeau le dieu auquel s'adressaient les hommages de ces païens attardés : c'est un crocodile à tête d'épervier, coiffé du disque entre les cornes d'Isis. En dessous, la légende en deux lignes :

Πανουχημ Ταβολβελου

Ces inscriptions ne sont pas les premières de leur espèce. On en connaît depuis longtemps plusieurs autres qui ont fourni à Letronne la matière d'un de ses plus intéressants mémoires. Le plus long et le plus important se trouve sur le toit du grand temple de Philae, dans le vestibule de la petite chapelle dite *Chambre d'Osiris* et, très exactement, à gauche de la porte conduisant du vestibule dans la cha-

1. La formule de malédiction à la fin de l'inscription doit se comprendre de la façon suivante : « Celui qui effacera ces lettres, que les Dieux effacent sa postérité. »

pelle. Bien qu'elle soit déjà publiée (*C. I. G.* 4945 ; Lepsius n. 292), on me permettra d'en donner ma copie, différente de celles qui ont été imprimées :

το προσκυνημα
Σμητχημω πρωτο-
στολιστης εκ πατρος
Παχουμιου = προφη-
του μητρος Τσεν-
σμητ εγεναμην
πρωτοστολιστης
επι ρξε Διοκλητι/ — 448-449 ap. J.-C.
ηλθα ενταυθα
και εποιησα το
εργον μου αμα
και του αδελφου
μου Σμητ ο διατο-
κος του προφητου
Σμητ υϊος Παχουμιου
προφητου ευχαριστ-
τουμεν τ[η] δ[εσποι]να
ημων Ϊσις κ[αι τ]ω δεσ-
ποτη ημω[ν Ο]σιρις
επ αγαθω [ση]μερον
Χοιακ κγ = [ρξ]θ = — 18 déc. 453.
Διοκλητ[ια]νου

Un autre groupe de deux inscriptions relatives au même *Smêtchêm* existerait, selon Lepsius (n. 290-291 = *C. I. Gr.* 4946), au sommet du premier pylône. On les y chercherait vainement. Elles se trouvent en effet sur le toit du temple, sur une dalle horizontale dominant la cour et directement adossée à l'aile orientale du *deuxième* pylône.

La première inscription est placée sous la représentation de deux pieds humains que surmontent trois lignes de démotique :

ποδας Σμητχημ εκ πατρο[ς]
Παχουμιο(υ) προφητης Ισιδος
Φιλων.

Puis vient la deuxième inscription, encadrant elle aussi deux pieds humains :

Σμητχ[ημ]ω πρωτοστολιστης
υιος Π[αχου]μιου προφητου ·

Χοιακ ιε
ρξθ Διοκλ(ητιανου) — 10 déc. 453 ap. J.-C.

Smêtchêm eut pour successeur son frère cadet Smêt. C'est ce que prouve une inscription fort difficile à lire, relevée par Lepsius (n. 314) sur la paroi extérieure du mur oriental de la *cella*, mais que j'ai vainement cherché à retrouver. A en juger par le facsimilé qu'en a donné Lepsius. elle doit se lire à peu près comme suit :

[ε]πι Σμητ αρχιπρο-
φητης Πασνους
υιος Παχυμιου ρςε
Διοκλητι/ εγω ειμι ο
πρωτοκλιναρχος [1]
απσονρ? επορασαν
ο θεος εως της τρεπ-
ου εκ (?) θεισσφοτω (?)
επαν (?)
ουκ
επο-(?)
ρασεν
εως
ρος [2]

1. Le *clinarque* est un chef d'association déjà connu par une longue inscription de Talmis en Nubie.

2. Lire sans doute ροε.

Il serait fort désirable que l'on retrouvât cette inscription et qu'on en collationnât les passages douteux. Il en est de même d'un autre graffite encore inédit et dont M. Borchardt a pris, en 1896, une copie sommaire. Elle se trouverait, selon ses notes, à l'extrémité sud de l'île.

ΜΗΤΧ//////ωΤΠ
ΚΟΜΙΟΥ.ΠΡΟΦΗΤΟΥ
ΑΚΑΙΑΙΓΥΠΤΙΟΝЄΠΙΡΞЄλΙΟΚΙ
.ΗλЄΙCΚ≡ΤωΧ/////////
///////////

Il est question aussi de [Σ]μητχ[ημ]ω πρ[ωτοστολιστης εκ πατρος Πα]χομιου προφητου et de l'an 165 de l'ère de Dioclétien (κα[τ] 'Αιγύπτιον ἐπὶ ρξε Διοκ[λητιανοῦ]).

La dernière ligne est énigmatique.

Pour compléter ce petit corpus d'inscriptions païennes du v[e] siècle provenant de Philae et des environs, il suffirait d'y ajouter les *Deux ex-voto inédits de l'île de Philae* (aujourd'hui au Musée d'Alexandrie, nn. 355-356) publiés par M. Maspero dans la *Revue archéologique* de 1882[1] ; la courte inscription Φηου υιος Σμητχημω μητρος Τσενσνος qui surmonte trois pieds humains sur un bloc de pierre trouvé dans l'îlot de Salib, au Nord de Bigeh[2], et enfin une assez longue inscription copiée par Wilkinson (*C. I. G.* 4915 d) et par Lepsius (n. 195) dans l'île de Bigeh, vis-à-vis de Philae. La copie de Lepsius permet d'en améliorer notamment le texte que nous croyons pouvoir lire de la façon suivante :

Παχων ιε
το προσκυνημα
Σμητ υιος Πασκ[
ουι εκ πατρος ο?[

1. T. XLIII (1882), pp. 37-39.
2. *Catal. des monum. de l'Égypte*, t. I, p. 68.

ενταφρισφαι[
σεν τι Εισι[δι
Φιλων μητρος [Τσ-]
ενσμητ φρ ατι π[οι-]
ω παρα τοι κυ[ρια]
Ισιδι κα τοις συ[ν-
ναοις θεοις επ[οι-]
ησεν

Veuillez agréer, etc.

III

Louxor, le 20 janvier 1909.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur d'annoncer à l'Académie que j'ai fait l'acquisition à Louxor d'une inscription grecque chrétienne qui, tant par sa longueur que par son intérêt, peut compter parmi les plus intéressantes que l'on ait encore retrouvées en Égypte.

L'écrivain médiéval Abou-Salah l'Arménien, dans son intéressante description en arabe des *Églises et monastères de l'Égypte*, nous a appris qu'au XIIIe siècle de notre ère, les chrétiens de la Nubie employaient encore le grec comme langue liturgique. Si, par malheur, aucun manuscrit sur vélin ou sur papyrus n'est venu encore confirmer cette assertion, l'épigraphie, par contre, nous a conservé un fragment important de cette liturgie gréco-nubienne : je veux parler de la prière pour les morts, qui du reste se retrouve encore presque identique dans l'Euchologe actuel de l'Église orthodoxe.

Cette prière s'est rencontrée jusqu'ici sur six inscriptions.

1. La plus anciennement connue a été découverte en place à Colasucia (Nubie) vers 1820 par le comte de Vidua.

On l'avait cru perdue; mais je l'ai retrouvée en 1900 au musée égyptien de Turin (Lefebvre, n. 636).

2. Une autre inscription recueillie vers 1870 dans le commerce au Caire par Daninos Pacha et publiée par Dumont en 1879 dans le *Bulletin de correspondance hellénique* semblait également avoir disparu. J'ai été assez heureux pour la retrouver aussi : elle figure dans la collection particulière de M. Frœhner à Paris (Lefebvre, n. 664).

3. Une troisième pierre a aussi disparu; mais celle-là sans retour. Elle appartenait vers 1880 à un ecclésiastique anglais, M. Yule, demeurant à Alexandrie; elle périt quelques années plus tard dans le bombardement de cette ville. Fort heureusement un excellent estampage en avait été pris par l'évêque de Limerick; cet estampage qui a été reproduit en phototypie par la *Paleographical Society* est aujourd'hui en ma possession (Lefebvre, n. 665).

4, 5, 6. La même prière se retrouve sur une stèle acquise à Assouan pour le musée du Caire et publiée en 1902 par M. Lefebvre; sur une stèle achetée en Égypte par M. Rubensohn pour le petit musée formé au *Lyceum Hosianum* de Braunsberg (Prusse orientale) par les soins de M. Weissbrodt; enfin sur une tablette appartenant, depuis quelques années seulement, au British Museum. (Lefebvre, n. 564 et 666-667.)

A ces six inscriptions je puis en ajouter une septième : c'est celle que je viens d'acquérir à Louxor et dont j'ai le plaisir de donner la primeur à l'Académie; elle peut compter parmi les mieux gravées et les mieux conservées de la série. Ainsi que toutes les six autres, elle est datée en toutes lettres, ce qui lui donne une réelle importance paléographique.

Voici, en caractères épigraphiques, le texte de cette inscription qui est tracée sur une tablette rectangulaire fort simple en grès de Nubie (hauteur, 0 m 46; largeur, 0 m 28). Le creux des lettres est rehaussé de peinture rouge.

ЄΝΟΝΟΜΑ ΤΟΥ ΠΡC Ϛ ΤΟΥΥΥϚΤΟΥΑΓΙ

\+ Α + Ω Α +

ΟΘϹΤΟΝΠΝΑΤΩΝ·ϚΠΑϹΗϹ ϹΑΡΚΟϹ
ΟΤΟΝΘΑΝΑΤΟΝΚΑΤΑΡΓΗϹΑϹ ϚΤΟΝ
ΑΔΗΝ ΚΑΤΑΠΑΤΗϹΑϹ ϚΖΩΗΝ ΤΩ
ΚΟϹΜΩ·ΧΑΡΙϹΑΜЄΝΟϹ·ΑΝΑΠΑΥ
ϹΟΝ ΤΟΝ ΠΑΠΑϹΑ ⳨ ΥϹ ΜΑΡΑΨΑ
ЄΝΚΟΛΠΟΙϹΑΒΡΑΜΗ Ϛ ΪϹΑΚ Ϛ Ϊ
ΑΒΟΚ ЄΝΤΩΦΩΤΙΝΟΝ ЄΝΤΩ
ΟΧΛЄΙЄΝΤΩΠΟΑΝΑΠΥΞЄΩϹ ΤΑ
ΠЄΔΡΑ·ϚΦΔΗΝΗ ϚΟΛΥΒΗ ϚϹ'ΤЄΝΑ
ΓΜΟϹΠΑΡΑΥΤΟΥΠΑΡΑΜΑΡΤΙΜΑ
ΠΑΡΧΘЄΝΦΛΟΓΟΝΗЄΡΓΟΝΑΓΑΘΟϹ
ΗΚΑΤΑΔΙΑΝΗΑ·ΩϹΑΓΑΘΟϹϚΦΙΛΑΝΟϹ
ϹΥΝΧΩΡΙϹΟΝΟΤΙΟΥΚЄϹΤΙΝΑΝΟϹ ΩϹΥ
ϹЄΤΑΙ ϚΟΥΧΑΜΑΡΤΥΑϹ ϹΥΓΑΡΜΟΝΟϹ
ΑΜΑΡΤΙΑϹ ЄΚΤΟϹ ΥΠΑΡΧΗϹ ΔΙϚΟϹΥ
ΝΗ·ϚΔΙϚΟϹΥΝΗ ЄΙϹΤΩΝΑΙΩΝΑ ΚЄ
ΟΛΟΓΟϹΟΥ ΑΛΗΘЄΙΑ ϹΥΓΑΡΙ ΑΝΑΠΑΥΑϹΙΝ
ΤΟΝ ΠΑΠΑϹΑ ⳨ ΥϹ ΜΑΡΑΨΑ ϚϹΥ ΤΗΝ
ΔΟΞΑ ΑΝΑΜЄΛΠΟΜЄΝ ΤΟΥΠΡϹ Ϛ ΤΟΥ
ΥΥ ϚΤΟΥΑΓΙΟΥΠΝϹ ϤΘ ЄΤΙΤΗϹ ΖΩ
ΗϹΑΥΤΟΥ ΥЄ ΑΠΟΜΑΡΩϤΗΗΜЄΡΑ
ΧΟΙΑΜΙΝΟϹ·Α·ϹЄΛΛЄΝΗ·ΙΗ·
ΑΝΑΠΑΥϹΗϹ ΠΑΠΑϹΑ ⳨ ΚЄΙ
ΑΚ ... Ι ΜЄΤΗ ΤΗϹ ΖΩΗϹ
ΑΥΤΟΥ ΗΧΛ·Ξ·
Α

ΟΥΠΝϹ ΑΜΗΝ

Sans le secours des autres inscriptions de la même catégorie il serait peut-être difficile de comprendre les détails de notre texte, tant la langue et l'orthographe en sont corrompues. Aussi croyons-nous bien faire de reproduire en lignes parallèles les sept documents actuellement connus. Le texte rectifié se dégagera ainsi sans difficulté de la comparaison des textes superposés.

2 Εν ονοματι του π(ατ)ρ(ο)ς και του υ(ιο)υ και του αγιου
5 Εν ονοματι του π(ατ)ρ(ο)ς και του [υ(ιο)υ] και του αγιου
7 Εν ονοματι του π(ατ)ρ(ο)ς και του υ(ιο)υ και του αγιου

1 Ο Θ(εο)ς των πν(ευμ)ατων και πασης
2 Πν(ευμ)α(τος) αμην. Ο Θ(εο)ς τον πν(ευμ)ατον και πασας
3 Ο Θ(εο)ς των πν(ευμ)ατων και πασης
4 Ο Θ(εο)ς των πν(ευμ)ατω και πασης
5 Πν(ευματο)ς αμην. Ο Θ(εο)ς των πν(ευμ)ατων και πασης
6 Ο Θ(εο)ς των πν(ετμ)α[τ]ων και πασης
7 Πν(ευματο)ς, αμην. Ο Θ(εο)ς τον πν(ευμ)ατων και πασης

1 σαρκος ο τον θανατον καιταργησας και των αδην παθασης
2 σαρκος ο των θανατον καταργησας και τον αδιν καταπατησας
3 σαρκος ο τον θανατον καταργησας και τον αδην πατησας
4 σαρκος ο τον θανατον καταργησας και τον αδην καταπαθησας
5 σαρκος ο τον θανατον καταργησας και τον αδην καταπατησας
6 σαρκος ο τον θανατον καταργησας και τον αδην κατασπαθασας
7 σαρκος ο τον θανατον καταργησας και τον αδην καταπατησας

1 και ζωην του κοσμου χαρισαμενος αναπαυσον την ψυχην την
2 και ζωην τω κοσμον χαρισαμενος αναπαυσον την ψυχην μου
3 και ζωην τω κοσμω χαριζαμενος αναπαυσον την ψυχην τον
4 και ζωην τω κοσμω χαρισαμενος αναπαυσον την ψ(υχην)
5 και ζωην τω κοσμω χαρισαμενος αναπαυ[σ]ον τον δ(ουλον
6 και ζωην τω κοσμω χαρισαμενος αναπαυσον τον δουλον
7 και ζωην τω κοσμω χαρισαμενος αναπαυσον τον δ(ουλον)

1 . . . πσιν σου εν . .
2 την δ(ουλην) παπα Σινεθη (?) Τοσσινε
3 δουλον σου Ιω(αννο)υ επαρχου Νοβαδ(ων ?)
4 τον Μαριανου πρ(εσβυτερου)
5 σου) Ιησου υ(ι)ο(ν) Μαριαμη
6 σου Ισου
7 Παπασα πρ(εσβυτερον) υ(ιο)ς Μαραπ̄α

1 . . κολποσι Αβ[ραα]μ και Ισακ [και] Ιακ[ωβ] εν τω φωτινον
2 εν κολποις Αβρααμ και Ισακ και Ιακκωβ εν τωπω φωτινων
3 εν κολποις Αβρααμ και Ισαακ και Ιακωβ εν τοπω φωτινω
4 εν κολποις Αβρααμ και Ισαακ και Ιακωβ
5 [εν] κολποις Αβρααμ και Ισακ και Ιακωβ εν τω τυφω παραδ(εισου)
6 Αβρααμ και Ισαακ και Ιακωβ εν τοπω φωτινω
7 εν κολποις Αβραμη και Ισακ και Ιαβοκ εν τω φωτινον

1 εν τωπω χλον εν τωπω αναψυτω εντ απεδρα οδηγισας
2 εν τωπω αναψεξεως ενθα απεδρα ωδυνη
3 εν τοπω χλωης εν τοπω αναψυξεως ενθα απεδρα οδυνη
4 ενθ απεδρα οδινη
5 εν τωηλ χολη εν τοπο ανπυξεως εντα [απε]δρα και οδυνη
6 ε[ν το]πω αναπαυσεως [ενθ α]πεδρα οδυνη
7 εν τωο χλει εν τωπο αναπυξεως τ απεδρα και φδηνη

1 και αναμαρτιτων παρ αυτου παραχθεν
2 και λυπη και στεναγμος παν αμαρτιμα παρ αυτων προχθον
3 και λυπη και στεναγμω παν αμαρτημα παρ αυτου πραχθεν
4 και λυπη και στεναγμον πραχθεν
5 και ολυβη και στεναγμος παν αμαρτιμα παρ αυτω παραχθεν
6 και λυπως και στεναγμως παν αμαρτιμα παρ αυτων πραχθη
7 και ολυβη και στεναγμος παρ αυτου παρ αμαρτιμα παρχθεν

1 τα λογω εργον η κατα δηανοιαν ανις̄ αφες ος αγαθων και
2 λογω εργω η κατα διανοιας ως αγατος και
3 εν λογω η εν εργω η κατα διανοια ως μονος αγαθος και

4 λογον η εργω η κατα διανοια ανες αφες ως αγαθος και
5 η λογον η εργων αγαθος η κατα διανια και .
6 λογων εργων κατα διανια ως αγαθος και
7 φλογον η εργον αγαθος η κατα διανηα ως αγαθος και

1 φιλαν(θρωπ)ος και συνκωρησον οτι ου τιν αν(θρωπ)ων ως
2 φιλαν(θρωπ)ος συχρησος οτι συκ εστιν αν(θρωπ)οις ως
3 φιλαν(θρωπ)ος συνχωρισον οτι ουκ εστιν ανθ(ρωπο)ς ος
4 φιλαν(θρωπ)ος συνχωρισον οτι ουκ εστιν αν(θρωπ)ος ος
5 φιλαν(θρωπ)ε συγχωρησο[ν] οτι ουκ εστιν αν(θρωπ)ος ος
6 φιλαν(θρωπ)ος σνχωρισ[ον] οτι ουκ εστιν ος
7 φιλαν(θρωπ)ος συνχωρισον οτι ουκ εστιν αν(θρωπ)ος ως

1 ζησεται και χουκ αμαρτισε συ γαρ μονος ο Θ(εο)ς
2 ζησεται και ουκ αμαρτιας συ γαρ μονος Θ(ε)ο(ς) και
3 ζησεται και ουχ αμαρτισει συ γαρ ει μονος Θ(εο)ς
4 ζησεται ουχ αμαρτησει συ γαρ μονος Θ(εο)ς
5 ζησεται και ουχ ομαρτυσει συ γαρ [μ]ονος
6 ζησετα[ι] αν(θρωπ)ος και ουκ αμαρτιας γαρ [μ]ονος Θ(εο)ς
7 υσεται και ουχ αμαρτυας συ γαρ μονος .

1 πασης αμαρτιας εκτος υπαρχης δικαιοσυνη και η
2 πασις αμαρτιας εκτους υπαρχεις και δικαιωνη
3 πασης αμαρτιας εκτος συ υπαρχεις και η δικαιοσυνης
4 εκτος αμαρτιας δικαιοσυνη και η
5 [α]μαρτιας εκτος υπαρχεις και η δικαιοσυνηςς
6 η δ εμαρτιας εκτος υπαρχεις και δικαιοσυνη
7 αμαρτιας εκτος υπαρχης δικαιοσυνη και

1 δηκεοσυνη
2 σου δικαιοσυνη εις τον αιωνα κ(υρι)ε ο λωγου σου
3 σου δικαιοσυνην εις των αιωνα κ(υρι)ε ο λογος σου
4 δικαιοσυνη σου εις ταν αιωνα κ(υρι)ε ο λογος σου
5 σου δικαιοσυνης εις τον αιωνα κ(υριε?) ο λογος σου
6 [σου] δικαιοσυνη εις τον αιωνα κ(υριε?) ο λογος σου
7 δικαιοσυνη εις των αιωνα κ(υρι)ε ο λογος συ

1 συ γαρ οι αναπαυσης
2 η αληθεια συ γαρ ει αναπαυσεον
3 εν αληθεια συ γαρ ει αναπαυσις και η αναστασης
4 αληθεια διαμενη εις τον αιωνα συ γαρ ει αναστασις και η αναπαυσις
5 αληθεια συ γαρ η αναπαυσον
6 αληθεια συ γα[ρ] ει αναπαυσις και ανα(σ)τ[ασις]
7 αληθεια συ γαρ ι αναπαυασιν

1 την δ δουλ(ου) σου Ταμηρ επισ(κοπου) Παχωρας θυττ τασοχων χ̅π̅θ̅ Παχωρας και αναστασιν
2 την δ(ουλου) παπα Σινεθη (?) Τοσσινε και η αναστασις
3 τον σον δουλον σου
4 τον σων δουλ(ου) σου Μαριανου πρ(εσβυτερου)
5 [το]ν [δ(ουλον)?] Ιησου υ(ι)ε Μαριαμη
6 αμην ετ .ζ δο (ἔτη ἔζησεν οδ'?).
7 τον δ(ουλον) Παπασα πρ(εσβυτερον) υ(ιο)ς Μαραπ̅α

1 και σοι την δοξαν αναμεπομεν τω π(ατ)ρι και τω υ(ι)ω και τω
2 και σοι την δοξαν αναμελπωμεν τω π(ατ)ρι και του υ(ιο)υ και του
3 και σοι την δοξαν
4 και σοι την δοξαν αναμελπωμεν τω π(ατ)ρι και τω υ(ι)ω και τω
5 και συ την [δο]ξα αναπελπονμεν του π(ατ)ρ(ος) και του υ(ιο)υ
7 και συ την δοξα αναμελπομεν του π(ατ)ρ(ο)ς και του υ(ιο)υ και του

1 αγιαω πν(ευματ)ι νυν και αεη εις τοις οωνας ας τω ωνων
2 αγιου πν(ευμ)α(τος) αμην
3 εκοιμηθη δε εν μηνι Χοιακ κ̅θ̅
4 αγιω πν(ευματ)ι νυν και αει και εις τους αιωνας των αιωνων
5 πν(ευματ)ος ‾‾ ετι της ζωης αυτου π̅
7 αγιου πν(ευματο)ς ϥ̅θ̅ ετι της ζωης αυτου υ̅ε̅

1 ϥ̅λ̅ (?) τα ητη της ζωης επι της γης ημερα ε̄ αναπαυσον
2 απο μαρτ(υρων) 4θξ
3 απο μαρ(τυρων) ψ̅κ̅γ̅ τα ετη της ζωης αυτου μ̅η̅

4 αμην αυτου της ζωης ημερα σ̅γ̅ απο μαρτ(υρων) ω̅σ̅γ̅·
5 απο μαρτ(υρων) ω̅π̅θ̅ Φαμχνος κ̅ε̅
7 απο μαρτ(υρων) ω̅ϙ̅η̅ ημερα Χοια μινος α̅

1 Φαρ(μουθι) δ απο μαρτυ(ρω) ν υθ
2 σελλενι ι̅θ̅ Χοι(α)κ σ[ω]τ(ε)ρ αναπαυσο̅ο̅ [και τον] γραφον(τα)
3 συ δε κ(υρι)ε Ι(ησο)υ Χ[(ριστ)ε] πολυελεε αναπαυσον αυτον
εν τ[η] βασιλεια των ου(ρα)νων μετα παντω[ν] των αγιων σου
αμην γενοιτο αμη[ν].

4 Τηβη μηνος πρωτ(ης) αναπαυσον Ιω(αννο)υ
5 σελλενι κ̅ϛ̅ αναπαυσον
7 σελλενη ι̅η̅ αναπαυσης Παπασα πρ(εσβυτερος)
κει ⲁⲕϣϣⲓ μετη της ζωης αυτου ηχαλ (?) ξ

La stèle acquise par moi est datée du 1 khoiak de l'an 898 des Martyrs. C'est le 27 novembre de l'an 1181 ap. J.-C. De toutes les inscriptions grecques datées recueillies jusqu'à ce jour en Égypte, aucune n'est de façon certaine plus récente.

Les dates des six autres inscriptions de la même catégorie ne sont pas toutes établies avec une certitude aussi grande que pour la nôtre. A en croire le recueil de M. Lefebvre, elles appartiendraient respectivement aux années 692, 344(?), 1007, 1157, 1173, et 311 ou 351 (cette dernière date fort douteuse) de notre ère. On trouverait ainsi une formule épigraphique se conserver identique depuis l'époque de Constantin jusqu'à la fin du XIIe siècle, soit pendant une période de plus de huit cents ans. Cela est bien invraisemblable.

De plus, comme l'a rappelé Mgr Duchesne, la Nubie n'ayant été évangélisée qu'au milieu du VIe siècle, nous ne devons pas y trouver d'inscriptions chrétiennes antérieures à cette époque.

En fait, l'inscription n. 1 n'est peut-être pas de l'an 409 des Martyrs (692 après J.-C.). Au lieu de **YO** il faut vrai-

semblablement lire ΨΟ, ce qui nous reporterait au 4 Pharmonthi de l'an 709 des Martyrs, c'est-à-dire au 29 mars 993 ap. J.-C.

De même l'inscription n. 2 est sans doute de l'an 960 des Martyrs, soit de décembre 1243 de notre ère. La date enfin du n. 6 est à peu près indéchiffrable.

Ces sept textes si analogues seraient ainsi renfermés en un espace de deux siècles et demi, hypothèse qui a pour nous le grand mérite de la vraisemblance.

Une dernière particularité donne à la pierre que je viens d'acquérir une place à part dans la série des inscriptions chrétiennes de Nubie : c'est la présence dans le nom propre du père du défunt Μαραn̄α d'un signe bizarre Ϋ, étranger à la fois à l'écriture grecque et à l'écriture copte : les recherches récentes de M. Schäfer sur l'alphabet des manuscrits en langue nubienne nous ont appris qu'il contient deux ou trois signes additionnels parmi lesquels se trouve précisément celui que l'on rencontre dans notre inscription. Il aurait la valeur d'un *n* mouillé (*n̄ ?*). En tout cas notre stèle est à ma connaissance le seul monument épigraphique où se retrouve ce caractère[1].

1. Voici le texte rectifié de la prière :

'Εν ὀνόματι τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου Πνεύματος, ἀμήν. Ὁ Θεὸς τῶν πνευμάτων καὶ πάσης σαρκὸς ὁ τὸν θάνατον καταργήσας καὶ τὸν ᾅδην καταπατήσας καὶ ζωὴν τῷ κόσμῳ χαρισάμενος ἀνάπαυσον τὴν ψυχὴν τοῦ δούλου σου N. ἐν κόλποις 'Αβραὰμ καὶ Ισαὰκ καὶ 'Ιακὼβ ἐν τόπῳ φωτινῷ, ἐν τόπῳ χλόης ἐν τόπῳ ἀναψύξεως ἔνθα ἀπέδρα ὀδύνη καὶ λύπη καὶ στεναγμός, πᾶν ἁμάρτημα παρ'αὐτοῦ πραχθὲν ἐν λόγῳ ἢ ἐν ἔργῳ ἢ κατὰ διάνοιαν ἄνες ἄφες ὡς ἀγαθὸς καὶ φιλάνθρωπος συγχώρησον ὅτι οὐκ ἔστιν ἄνθρωπος ὅς ζήσεται καὶ οὐχ ἁμαρτήσει· σὺ γὰρ μόνος Θεὸς πάσης ἁμαρτίας ἐκτὸς ὑπάρχεις καὶ ἡ δικαιοσύνη σου δικαιοσύνη εἰς τὸν αἰῶνα Κύριε ὁ λόγος σου ἀλήθεια· σὺ γὰρ εἶ ἀνάπαυσις καὶ ἀνάστασις. τὸνδουλον σου N. καὶ σοὶ τὴν δόξαν ἀναμέλπομεν τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι νυν καὶ ἀει καὶ εἰς τοὺς αἰωνας τῶν αἰώνων ἀμήν.

IV

Louxor, le 25 janvier 1909.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Dans une précédente lettre à l'Académie, j'avais eu l'occasion de signaler trois manuscrits coptes sur vélin provenant d'une trouvaille importante dont tout le reste avait été acquis par le British Museum. Je donnais alors une liste fort sommaire des textes contenus dans les volumes aujourd'hui à Londres.

La bienveillance de M. de Rustafjaell, grâce à qui ces précieux manuscrits sont entrés au Musée Britannique, me permet aujourd'hui de pouvoir donner à l'Académie quelques renseignements sur le plus curieux de ces volumes : le manuscrit en langue nubienne qui renferme les Actes de saint Menas et les Délibérations du Concile de Nicée.

M. de Rustafjaell, qui réside aujourd'hui à Louxor, va prochainement publier, en un livre dont j'ai consulté le manuscrit, une description complète des *codices* recueillis par lui. Il a bien voulu sur ma demande me permettre d'en extraire un certain nombre de détails sur le manuscrit nubien dont le Musée Britannique doit donner sous peu une édition intégrale.

La provenance de ce codex ne paraît pas douteuse. Des laborieuses investigations de M. de Rustafjaell, il résulte nettement que ce manuscrit, avec les autres volumes dont on trouvera plus bas la liste, provient d'une cachette découverte par un Arabe, au milieu des ruines d'un monastère copte, situé à sept ou huit kilomètres d'Edfou. D'ailleurs, plusieurs des manuscrits en question proviennent, à en juger par leur suscription, du monastère de Saint-Merkourios de la montagne d'Edfou, sans doute le monastère dont M. de Rustafjaell a examiné les ruines. Un des

manuscrits cependant vient de Saint-Gabriel d'Esneh et un autre a été écrit par un Nubien de Pachoras (Bagrash en Nubie) ; mais ces deux derniers volumes ont sans doute été apportés à Edfou dès le XIe siècle de notre ère, ainsi qu'un troisième dans lequel il est aussi question d'Esneh.

Le codex nubien ne contient que dix-huit feuillets, mais il est bien complet, en deux chapitres, d'une écriture un peu différente. Il se distingue en cela du seul autre manuscrit nubien connu, celui du Musée de Berlin, que MM. Schaefer et Schmidt publieront très prochainement [1].

L'écriture est une onciale grecque verticale et ovale du Xe siècle environ, rappelant par son apparence celle que l'on trouve usitée au moyen âge dans la région des Balkans. L'alphabet grec est supplémenté par trois lettres coptes (ϣ = *sh* ; ϩ = *h* ; ϭ = *g* ou *j*) et par deux caractères nubiens (ⳟ et ⳡ) auxquels il semble qu'on puisse attribuer les valeurs *ng* et *ñ*. Le deuxième de ces caractères se retrouve sur une inscription grecque chrétienne de Nubie, acquise par moi à Louxor et dont j'ai l'honneur, dans une autre lettre, de soumettre le texte à l'Académie.

Il ne manque pas de textes grecs et orientaux relatifs, tant à saint Menas qu'au Concile de Nicée. Espérons que l'un d'eux contiendra une version du manuscrit Rustafjaell : l'étude d'un bilingue faciliterait singulièrement l'intelligence de ce document précieux, mais encore incompréhensible, dont le Musée Britannique prépare en ce moment une édition.

Veuillez agréer, etc.

P. S. — Vous trouverez ci-dessous une liste exacte des dix-sept manuscrits ou fragments dont se composait la trouvaille d'Edfou. Je l'ai composée (sauf pour les nos 15-17) à

1. M. Schaefer, qui revient de Nubie, m'annonce qu'il n'a pu recueillir dans cette région, malgré de patientes recherches, qu'un seul feuillet nouveau d'un manuscrit en langue nubienne.

l'aide des notes qu'a bien voulu me fournir M. de Rustafjaell. C'est à M. Crum et à M. Lacau qu'est due l'identification de la plupart des textes énumérés.

1. Vélin, 30 ff. Martyre de Saint Merkourios le Stratélatès. Daté de l'an 985 (?).
2. Vélin, 19 ff. Sermon sur saint Onnophrios par Pisentios, évêque de Koptos. Daté de l'an 1032.
3. Vélin. Sermon de saint Cyrille, évêque de Jérusalem, sur l'invention de la Croix. Daté de l'an 1052. Ce ms. a été écrit en Nubie.
4. Papier, 43 ff. Miracles de saint Merkourios, suivis du Martyre de ce saint par Akakios de Césarée (cf. n° 1).
5. Vélin, 4 ff. Fragment d'un éloge de l'archange Raphael par saint Jean Chrysostome.
6. Papier, 1 f. Fragment hagiographique.
7. Papier, 36 ff. L'Apocalypse. Incomplet du premier et du dernier feuillet.
8. Vélin, 24 ff. L'Apocalypse de saint Barthélemy. On n'en connaissait encore que 12 ff. épars, publiés par M. Lacau, et un treizième édité par M. von Lemm.
9. Vélin, 18 ff. Sermon sur saint Gabriel. Daté de 974. Provient de l'église Saint-Gabriel d'Esneh.
10. Vélin, 35 ff. Volume de Mélanges. Daté de 983 (Pp. 1-12 : manquent ; pp. 13-70 : Sermon sur saint Gabriel ; p. 71 : Évangile selon saint Matthieu ; pp. 72-73 : Psaumes ; p. 75 : Épître de Timothée ; p. 76 : Épître de saint Pierre ; p. 78 : Actes des Apôtres ; p. 80 : Évangile selon saint Luc).
11. Vélin, 36 ff. *a* Mort de saint Jean (15 pp.) ; *b* Début d'une homélie sur saint Grégoire par saint Grégoire de Nazianze ; *c* Homélie sur la Vierge par saint Épiphane de Chypre ; *d* Homélie (la fin manque) sur la Vierge par saint Cyrille d'Alexandrie. Daté de 990 (en *c*).

12. Vélin, 83 ff. *a* Martyre de saint Eustace et de ses enfants ; *b* Vie de saint Kuros par saint Pamba ; *c* sermon par saint Flavien d'Éphèse sur saint Demetrius, patriarche d'Alexandrie ; *d* et *e* Sentences de saint Ephraïm ; *f* Vie du moine Johannès. Daté de 1003.
13. Vélin. Vie et miracles des saints Côme et Damien, en grec. Ce ms. semble contenir un grand nombre de paragraphes nouveaux, inconnus des éditeurs les plus récents.
14. Vélin. 18 ff. Manuscrit en langue nubienne.
15-17. Vélin. Les trois manuscrits coptes dont j'ai signalé l'existence dans une précédente lettre à l'Académie [1].
15. Vélin. 43 ff. Théodore d'Antioche, Éloge de saint Théodore l'Anatolien.
16. Vélin. 48 ff. Ff. 1-17. Saint Jean Chrysostome, Éloge de saint Jean-Baptiste ; ff. 18-48. Saint Pachôme le Grand, Καθηγησις.
17. Vélin. 57 ff. Martyre (en trois parties) d'Apa Victor le Stratélate. Éloge du même par le pape saint Célestin I. Ce ms. a été écrit à Esneh.

LES DISCOURS DES PANEGYRICI LATINI ET L'ÉVOLUTION RELIGIEUSE SOUS LE RÈGNE DE CONSTANTIN,

PAR M. JULES MAURICE.

Cinq discours de la collection des *Panegyrici Latini* ont été prononcés sous le règne de Constantin [2]. Trois d'entre

1. Ils sont aujourd'hui au Caire, chez M. Nahman.
2. Panegyrici VI, VII, VIII, IX, X du recueil de Baehrens, prononcés en 307, 310, 311, 313 et 321.



eux sont antérieurs à la conversion de cet empereur qui eut lieu lors de la prise de Rome, le 28 octobre 312; deux autres ont été prononcés en 313 et en 321. Je voudrais expliquer pourquoi les deux premiers de ces discours prononcés pendant la période où Constantin était encore païen, en 307 et en 310, célèbrent particulièrement les divinités d'Hercule et d'Apollon, et pourquoi les deux autres, qui sont postérieurs à sa conversion, expriment encore des croyances païennes, mais néoplatoniciennes, que l'on voit poindre dans le discours intermédiaire de 311.

Le premier de ces discours fut prononcé à Trèves en présence de Constantin, le jour du mariage de cet empereur avec Fausta, fille de Maximien Hercule[1]. Celui-ci était également présent[2], et l'orateur devait, en raison des règles admises pour ce genre de discours, faire l'éloge des deux souverains, mais principalement celui de Maximien qui donnait sa fille à Constantin.

Maximien avait été adopté par Dioclétien qui, en l'associant à l'empire, l'avait placé sous la protection du dieu Hercule, tandis que lui-même s'était mis sous celle de Jupiter. Tous deux avaient pris les noms de ces divinités[3] et les avaient associées à l'empire. Deux dynasties avaient été fondées dont les empereurs se transmettaient les surnoms (cognomina) de Joviens et de Herculéens[4].

On ne pouvait, en raison de l'importance de ces dynasties, faire à cette époque l'éloge d'un empereur sans parler de son dieu tutélaire.

En l'occasion présente, les deux empereurs avaient la même divinité protectrice. En effet, Constance Chlore, père de Constantin, avait été adopté par Maximien Hercule. Aussi l'orateur qui prit la parole en 307 avait devant lui les repré-

1. Paneg. VI, cap. I et *C. I, L*, t. I, pp. 397 et 405.
2. Paneg. VI, cap. I.
3. Id., c. 3.
4. Lactance, de mort. pers. LII, les appelle « gentes Joviorum et Herculiorum ». J. Maurice, *Numismatique Constantinienne*, tome I, p. 9 et sq.

sentants d'une dynastie uniquement Herculéenne [1] ; il pouvait appeler Constantin et Maximien : « Imperatores semper Herculei » [2]. Il ne craignait pas d'attribuer au dieu Hercule tous les succès de Maximien. C'était ce dieu qui avait repris les rênes du char de l'état dévoyé [3]; et c'était de ses mains que Rome avait reçu Maximien lui-même : « Ille cujus tot aras, tot templa, tot nomina colo, Hercules dedit » [4]. L'allusion au culte d'Hercule prouve qu'il ne s'agissait pas dans ce discours de simples figures de rhétorique. Le mariage de Constantin avec Fausta avait toutefois été l'occasion de ce réveil du culte d'Hercule [5].

L'origine de la divinité célébrée dans le panégyrique suivant n'a pas encore été étudiée.

Ce panégyrique fut prononcé à Trèves au milieu de l'année 310 [6]. Maximien Hercule venait de disparaître. Constantin, son gendre, l'avait fait périr à la suite d'une conspiration, d'une révolte de palais et d'une guerre civile que Maximien avait provoquées pour reprendre le pouvoir [7]. La dynastie Herculéenne et son dieu tutélaire avaient sombré avec lui. L'orateur se savait autorisé [8] à revendiquer pour Constantin une nouvelle origine, la descendance de Claude II le Gothique, qui lui donnait des droits à régner sur tout l'Empire. L'hérédité par le sang, vraie ou supposée, triomphait avec cette descendance Claudienne, ainsi que l'a

1. Les inscriptions sur les monnaies en témoignent. Cf. J. Maurice, L'atel. mon. de Lyon. *Mém. des antiquaires de France*, 1904, p. 45. et sq.

2. Paneg., VI, c. 3.

3. Paneg., VI, c. 12.

4. Paneg., VI, c. 11.

5. C'est ce qu'a remarqué M. R. Pichon dans son livre : *Les derniers écrivains profanes* (Paris, 1906), pp. 100 et 101.

6. Paneg., VII, c. 20, 22. Le Panégyrique se date lui-même. Cf. J. Maurice, *Numismatique Constantinienne*, t. I, p. LXXIII et 190.

7. Ces événements sont racontés dans la meilleure histoire moderne de cette époque : *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, par O. Seeck, tome I, pp. 103 à 107.

8. Paneg., VII, c. 2 : *Qui te amant plurimum sciunt*, savent que tu descends de Claude II : *Ab illo divo Claudio manat in te avita cognatio.*

observé M. Pichon[1], et remplaçait pour Constantin l'adoption qui cessait de produire son effet parce que la mémoire de Maximien Hercule était condamnée[2]. On n'a pas remarqué que ce fut précisément à cette époque que la divinité tutélaire de l'empire invoquée par le panégyriste changea également. Ce ne fut plus Hercule déchu de son rôle, mais Apollon, dieu assimilé au soleil dans le syncrétisme religieux du temps. D'innombrables monnaies frappées dans les ateliers de Constantin à la même époque étaient dédiées : « Soli Invicto Comiti[3] ». Or si nous cherchons l'origine de ce culte du Soleil, nous pouvons rappeler que MM. Homo et Toutain ont montré que le culte de *Sol* devint une religion d'État, à Rome, sous Aurélien[4]; mais nous pouvons remonter plus haut, jusqu'au règne de Claude II, presque inséparable de celui d'Aurélien. Le Soleil étant déjà à cette époque un très grand dieu, on peut le considérer comme la divinité tutélaire de Claude le Gothique. C'est en effet ce que permettent d'admettre les monnaies de cet empereur présentant à leur revers la légende *Aeternitas Augusti* avec le type du Soleil[5]. D'autres encore portent avec la légende *Oriens Augusti* le même type divin ; d'autres enfin sont dédiées *Apollini Conservatori*[6]. Le Soleil et Apollon étaient des aspects de la même divinité solaire à l'époque de Claude II[7]. Ils ne furent plus représentés sous le règne de Constantin

1. Pichon, *loc. cit.*, p. 91 et sq.
2. *Numismatique Constantinienne*. Tome I, p. LXXV.
3. Voir dans : *Numismatique constantinienne*, I, pp. 396, 398, 407, 419, la proportion beaucoup plus grande des monnaies dédiées « Soli Invicto Comiti » à Trèves, à partir de l'année 310. Il en est de même à Lyon, à Londres.
4. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, tout le chapitre relatif aux monnaies (Paris, 1904), p. 180 à 191 ; J. Toutain, *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1904, p. 159.
5. Cohen, *Monnaies impériales*. Tome VII, pp. 132, 148, 149.
6. APOLLI CONS. (Cohen, t. VI, pp. 132, 133).
7. L'important mémoire de M. F. Cumont sur la *Théologie Solaire du paganisme romain* est en cours de publication dans les Mémoires présentés à l'Académie par divers savants étrangers, tome XII.

que par le type du soleil entouré de la dédicace : *Soli Invicto Comiti*[1] ; mais la divinité d'Apollon fut encore invoquée dans le discours que nous analysons. L'orateur, interpellant l'empereur, lui disait : « Vidisti enim credo, Constantine, Apollinem tuum, comitante victoria, coronas tibi laureas offerentem »[2]. Il ajoutait que les temples attendaient de lui leur restauration, et en particulier celui d'Apollon[3]. Enfin, pour l'attirer dans Autun, sa ville natale, il lui promettait qu'il y trouverait comme à Trèves « illos quoque Apollinis lucos et sacras sedes »[4].

Ainsi les deux aspects de la divinité solaire qui avaient pris une importance particulière sous Claude II furent célébrés en même temps, en 310, sur les monnaies et dans un panégyrique, à l'époque même où Constantin voulut se rattacher à la famille de Claude II[5]. L'importance que Constantin accordait à faire remonter sa dynastie à Claude II est encore signalée par les émissions de monnaies commémoratives de cet empereur qu'il fit frapper avant les guerres dans lesquelles il disputa l'empire du monde à Licinius en 314 et en 324[6], et par les récits des historiens de l'Histoire auguste postérieurs à l'année 310[7]. On peut donc voir, dans le choix du Soleil comme divinité tutélaire par Constantin avant sa conversion, moins l'expression d'une croyance religieuse que celle d'une revendication dynastique qu'il formulait. C'est ce qui explique également, avec une organisation de la chancellerie dont il sera question plus

1. J. Maurice, *Numismatique Constantinienne*, I, pp. 393, 396.
2. Paneg., VII, c. 21.
3. Id., *ibid*.
4. Id., cap. 22.
5. J. Maurice, *Numismatique Constantinienne*, I, p. LXXV.
6. *Ibid*., p. CXXVI.
7. Je me range à l'avis de Dessau dans: Über Zeit und Personlichkeit der Script. hist. Augustae, dans : *Hermès*, 1888, pp. 337-392, sur les vies d'Aurélien et de Claude ; tout en renvoyant aux travaux de Seeck et de Lécrivain.

loin, la persistance exceptionnelle du type du Soleil sur quelques monnaies sorties des ateliers de Constantin, jusqu'à la conquête de l'Orient en 324, alors que les images des autres dieux païens avaient disparu du revers des monnaies de cet empereur[1].

Le troisième panégyrique prononcé sous le règne de Constantin le fut à Trèves, en sa présence, à la fin de l'année 313, un an environ après la défaite de Maxence[2]. Il est postérieur non seulement à la conversion de Constantin, mais encore à de nombreuses mesures qu'il prit en 313 en faveur de l'Église catholique. Il avait en effet, après la promulgation de l'édit de Milan tout en faveur des chrétiens[3], pris parti dans la querelle des Donatistes en faveur des évêques catholiques[4], et dans une lettre à Caecilianus, évêque de Carthage, dans laquelle il indiquait les dons qu'il faisait aux églises d'Afrique[5], il parlait de : τῆς ἐνθέσμου καὶ ἁγιωτάτης καθολικῆς θρησκείας, en termes qui ne laissent pas de doutes sur sa religion personnelle[6]. Enfin il prenait des mesures en faveur du clergé catholique[7], et vers le temps où fut prononcé le panégyrique qui nous occupe, il réunissait un synode à Rome[8]. Aussi peut-on remarquer avec surprise qu'un orateur parlant en sa présence prononce à cette époque un discours païen, ainsi que nous allons le montrer. La divinité suprême qu'invoque le panégyriste n'est pas en effet le dieu des chrétiens; car se trouvant en rapports secrets avec l'empereur, elle délègue à des dieux

1. J. Maurice. L'at. de Sirmium. *Riv. It. de Numismatica*, 1904, p. 75.
2. C'est ce que dit le panégyriste lui-même (Panég., IX, c. 21).
3. Le rapport du proconsul Anulinus est du 15 avril.
4. Ainsi que l'a expliqué Gaston Boissier dans *La fin du paganisme*, t. I, pp. 40 à 61.
5. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, lib. X, c. vi. La lettre se date par son contenu.
6. C'est ce qu'a mis en lumière Mgr Duchesne; cf. L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. II, pp. 101 à 115.
7. Cod. Theod., XVI, 2, 7.
8. Sancti Optati, lib. I, c. 10. — Sancti Augustini contra Donat. 33, et epist. 152.

moindres le soin des simples mortels [1]. L'orateur interpelle ainsi Constantin : « Habes profecto aliquod cum illa mente divina, Constantine, secretum, quae delegata nostri diis minoribus cura, uni se tibi dignetur ostendere » [2]. Cet esprit divin, qui suivant l'orateur a dirigé Constantin dans sa campagne d'Italie, lui a permis de se mettre en marche « contra haruspicum monita » [3]. Mais ce dédain de l'haruspicine ne lui est reconnu comme un droit par l'auteur qu'en raison de sa divinité (quid in consilio nisi divinum numen habuisti? [4]); et parce que l'empereur n'est en rien soumis à la fortune commune (quid tibi est, imperator, cum inferiore fortuna?) [5], aussi Constantin est venu chercher en Italie « promissam divinitus victoriam » [6]. Il a agi dans les circonstances difficiles « divino monitus instinctu » [7]. On retrouve dans ces expressions les termes mêmes de l'inscription de l'arc de triomphe de Constantin, dans laquelle le sénat païen de Rome déclarait qu'il avait vaincu « instinctu divinitatis » [8]. On peut reconnaître dans ce récit du panégyriste la version païenne de ce que l'on disait dans l'entourage chrétien de Constantin de sa marche triomphale en Italie.

L'orateur, soulignant en quelque sorte ses croyances païennes, parlait fréquemment de la divinité (numen) de l'empereur; il magnifiait son courage (virtus divina), sa prudence céleste, ses discours divins, ses décisions divines [9].

1. Pichon, *loc. cit.*, p. 104.
2. Paneg., IX, c. 2.
3. Id.
4. Id., c. 4.
5. Paneg., IX, c. 9.
6. Paneg., IX, c. 3.
7. Id., c. 4.
8. *C. I. L.*, VI, 1139, p. 236.
9. Paneg., IX, c. 3, 11, 20, etc., etc. — M. Bouché-Leclercq, dans son *Histoire de la divination dans l'antiquité*, t. IV, p. 338 et sq., a montré qu'au milieu du IVe siècle l'astrologue Firmicus Maternus exprimait les mêmes idées que les Panégyristes sur la divinité de l'empereur. Firmicus ajoutait que c'eût été un sacrilège que les astrologues auraient commis en

Il le montrait brillant de l'éclat des dieux païens et possédant leur majesté (quae toti corpori circumfusa majestas)[1]. Enfin il rappelait que le Sénat païen de Rome lui avait donné l'image de sa propre divinité (Senatus signum dei dedicavit). — (Debetur enim et divinitati simulacrum)[2].

Ce rhéteur ne se posait toutefois plus, ainsi que l'a remarqué M. Pichon, en sectateur d'Hercule ou du Soleil[3]. Mais il était tout aussi païen que ses prédécesseurs, quoique professant une religion influencée par le néoplatonicisme, et il s'exprimait librement devant Constantin. Il est même probable que ses croyances étaient assez répandues à cette époque dans les écoles où l'on enseignait la rhétorique. En effet, les auteurs des panégyriques de 311, 313 et 321 expriment à peu près les mêmes idées religieuses. Le discours de 311 antérieur à la conversion de Constantin emploie la même expression (divina mens)[4] que les deux autres; et les auteurs certainement différents des discours prononcés en 313 et 321 font mention des mêmes dieux inférieurs ou esprits intermédiaires entre la divinité suprême et les hommes. L'orateur qui prit la parole en 321, aux fêtes anniversaires du couronnement des Césars (*quinquennalia*), donna à ces esprits un rôle plus actif que celui qui leur était attribué en 313. Ils composèrent les armées célestes qui avaient volé au secours de Constantin[5]. Les habitants des Gaules avaient tous vu passer ces légions célestes envoyées par la divinité. Bien plus, ils les avaient entendu répéter :

répondant aux questions sur l'empereur Constance. Il y a dans cette similitude des auteurs une preuve supplémentaire du paganisme des panégyristes.

1. Paneg., IX, c. 19.
2. Paneg., IX, c. 25.
3. Pichon, *op. cit.*, p. 104-105.
4. Paneg., VIII, c. 10; Pichon, *op. cit.*, p. 103. Voir aussi pour l'origine de ces Panégyriques, Pichon, pp. 282-283, G. Boissier, *Journal des Savants*, 1885, p. 10.
5. Paneg., X, c. 14.

« Constantinum petimus, Constantino imus auxilio »[1]. Il ne peut y avoir aucun doute sur la conception païenne de l'auteur, car c'était un Divus, Constance Chlore, qui était placé par lui à la tête de ces étranges légions (Constantius pater..... divinas expeditiones jam divus agitabat)[2]. Ces secours divins étaient comparés à tous ceux qui furent envoyés par les dieux aux premiers Romains[3], et les esprits célestes avaient disparu comme Castor et Pollux après la victoire du lac Régille[4]. C'était toujours la même divinité supérieure qui avait inspiré Constantin, dans la pensée de l'auteur du panégyrique de 321 comme dans celle du précédent (illa divinitas obsecumdare coeptis tuis solita)[5].

Constantin donnait pourtant en 321 toutes les preuves possibles de son adhésion à la religion catholique.

Il avait aboli le 31 janvier 320 les peines portées contre le célibat par les lois Julia et Pappia Poppaea, afin de délivrer les clercs, les prêtres et les diacres catholiques des servitudes qui pesaient sur leurs biens et sur leurs personnes[6].

Le 18 avril 321, il accordait au clergé catholique le droit d'affranchir les esclaves dans les églises sans les antiques formalités du droit romain[7].

Le 20 mai de la même année, un rescrit impérial adressé au peuple romain accordait à tous le droit de faire des testaments en faveur de l'Église catholique[8].

Enfin une loi du 3 juillet consacrait au repos le jour du Dimanche[9]. Schiller, dans sa *Geschichte der römischen*

1. Paneg., X, c. 14.
2. Id.
3. Paneg., X, c. 14.
4. Id.
5. Id., c. 13.
6. Cod. Theod., VII, 16, 1.
7. Cod. Theod., IV, 7, 1.
8. Id., XVI, 2, 14.
9. Id., II, 8, 1.

Kaiserzeit, a dit avec raison que ces privilèges appartenaient déjà sous une forme ou sous une autre au paganisme [1]. Mais l'innovation était de les accorder aux chrétiens et de les donner aussi complets. L'empereur avait fait au catholicisme une situation juridique au moins égale à celle du paganisme et donnait encore des preuves de sa faveur particulière aux catholiques en toute occasion, ainsi qu'en témoigne sa correspondance [2].

Cependant des discours officiels païens étaient toujours prononcés à sa cour. L'explication de ces phénomènes contradictoires a été fort heureusement suggérée par Gaston Boissier dans son étude sur l'édit de Milan. Il a admis, pour expliquer la contradiction qui existe entre le sens des décisions portées à la connaissance du monde par l'édit de Milan, et la forme dans laquelle est rédigé cet édit, que Constantin avait voulu le rendre tout en faveur des chrétiens, mais qu'une chancellerie païenne avait donné à la pensée même de l'empereur une forme païenne [3]. C'est dans ce fonctionnement des principales institutions de l'Empire qu'il faut, je crois, chercher l'explication de presque toutes les énigmes religieuses de cette époque. Constantin multiplia après sa conversion ses témoignages d'adhésion à la religion chrétienne, mais il tint la promesse de liberté religieuse qu'il avait donnée lors de la conférence de Milan (pro quiete temporis) [4]. Aussi toute l'organisation sociale et l'administration, héritées de l'empire païen, furent-elles respectées à cette époque. Les païens demeurèrent en très grand nombre dans la chancellerie et dans les bureaux, dans l'administration et dans l'armée; on peut croire qu'ils dominèrent dans le *Consilium principis* [5], à en juger par

1. Schiller, *Gesch. d. r. Kaiserzeit*, II, p. 203-209.
2. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, II, 60.
3. Gaston Boissier, *La fin du Paganisme*, I. L'édit de Milan, p. 53.
4. G. Boissier, *La fin du Paganisme*, I, p. 44.
5. Les membres du « Consilium principis » sont de hauts fonctionnaires sous le Bas-Empire et non des amis personnels du prince; aussi n'ont-ils

les formules païennes qui furent conservées dans les lois.

Deux courants d'idées et d'influences contraires se manifestèrent en conséquence à partir de l'année 312.

D'une part, on peut constater une influence personnelle du prince qui prend des conseillers intimes chrétiens [1] et assure par sa législation le libre développement de l'Église catholique [2].

D'autre part, une influence traditionnelle païenne se manifeste venant du conseil même du prince [3], d'une administration et d'une chancellerie païenne qui envoient aux ateliers monétaires des types païens, des corps publics qui pratiquent des coutumes telles que l'haruspicine officielle [4], du grand nombre des curies auxquelles Constantin défend par une loi, en 323, d'obliger les chrétiens à assister aux cérémonies païennes des lustres [5], des écoles dont sortent les panégyristes et les rhéteurs.

La numismatique nous fournit le plus curieux exemple de la rencontre de ces deux courants d'influences contraires. Des signes chrétiens se montrèrent sur les monnaies de divers ateliers de Constantin entre les années 314 et 320 ; ils y sont toujours accompagnés de types et de légendes païennes. Aussi a-t-on interprété l'existence de ces monnaies tantôt comme une preuve du christianisme, tantôt comme une preuve du paganisme de Constantin ; sans que

pas de raison d'être ses coreligionnaires ; cf. Hirschfeld, *Röm. Verwaltungsgeschichte*, I, p. 215 et sq.

1. Des évêques, tels que Osius de Cordoue. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, X, 6, le montre chargé de missions par l'empereur.

2. Les constitutions de Sirmoudi me paraissent même établir pour les chrétiens une juridiction limitée faisant contrepoids à celle des Édiles II *viri* et IV *viri* en majorité païens.

3. L'auteur du Panég., VII, 23 se félicite du nombre de ses élèves qui occupent des places importantes dans le cabinet du prince (Boissier, *op. cit.*, p. 53).

4. Cod. Theod., IX, 16 : les lois 1 et 2 autorisent les cérémonies publiques de l'haruspicine et les cérémonies dans les temples ; ces lois sont de 319.

5. Cod. Theod., XVI, 2, 5 ; loi de 323.



ni l'une ni l'autre de ces explications soient satisfaisantes.

J'ai expliqué dans ma Numismatique Constantinienne que les types et les légendes étaient souvent, à l'époque dont nous nous occupons, uniformément reproduits au revers de monnaies sorties de tous les ateliers d'un même empereur au cours d'une même émission. J'ai donné de cette uniformité, après M. Babelon[1], la seule raison qui paraisse plausible, à savoir que les types et légendes étaient envoyés par une même administration centrale, par une chancellerie unique, à tous les ateliers d'un même empire[2].

Si les types et les légendes sont demeurés en majorité païens sur les monnaies de Constantin pendant les années qui suivirent la conversion de cet empereur, c'est que la chancellerie continuait à les envoyer tels aux ateliers. Il y a en effet une antinomie, une opposition complète entre les actes officiels de Constantin par lesquels il affirme son adhésion au christianisme, ainsi qu'on l'a vu, et la reproduction de types païens sur les monnaies. Mais il y a plus encore, la contradiction se poursuit sur les monnaies. En effet, des signes chrétiens apparaissent dans le champ du revers de pièces au type païen. C'est la croix grecque qui est gravée la première en 314 sur les monnaies de Tarragone au type du Soleil entouré de la légende SOLI INVICTO COMITI[3]. C'est encore une croix ressemblant à la croix latine qui se voit sur les monnaies émises par le même atelier de Tarragone en 317, monnaies présentant un autel sur lequel deux Victoires soutiennent un bouclier présentant des vœux à l'empereur, tandis qu'on lit en légende : VICTORIAE LAETAE PRINC(*ipis*) PERP(*etuae*)[4]. A la même

1. Babelon, *Traité*, I.

2. J. Maurice, *Numismatique Constantinienne*, t. I, p. XXVI et XXVII.

3. J. Maurice, L'atelier de Tarragone, *Revue numismatique*, 1900, p. 288 à 290.

4. J. Maurice, L'atelier de Siscia, *Numismatic Chronicle*, 1900, p. 330 à 339, et *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, séance du 17 février 1909. Les lettres C R P alternent avec la croix et peuvent peut-être se lire « Crux Perpetua ».

époque, l'atelier de Rome inscrivit une lettre symbolique de la croix, le tau grec, T, dans une couronne de laurier au revers de pièces au type du Soleil analogues à celles dont il a été question pour Tarragone. Ces types des Victoires et du Soleil sont également païens. Quelle est donc la valeur de ces signes chrétiens qui se trouvent inscrits au revers des monnaies? Ce sont, ainsi que nous l'apprennent des inscriptions que l'on a trouvées sur des lingots de métaux précieux datant du IVe siècle, les signatures de certains magistrats monétaires placés à la tête des ateliers ou de leurs officines (*praepositi* ou *officinatores*)[1]. C'est pourquoi ces signes chrétiens ne sont reproduits que sur les pièces de certains ateliers que dirigeaient des magistrats chrétiens; qu'ils diffèrent de l'un à l'autre et qu'ils sont remplacés souvent par la couronne, l'étoile, le croissant, la palme qui sont d'autres signatures ou *différents monétaires* de magistrats ou fonctionnaires qui n'étaient pas chrétiens.

La variété de ces différents monétaires indique bien qu'ils n'étaient pas imposés par une chancellerie centrale aux magistrats des ateliers. Ils étaient la propriété de ceux-ci, leurs signatures; et c'était à leurs risques et périls que ces fonctionnaires inscrivaient une croix, le T; et plus tard, à partir de l'année 320, des monogrammes chrétiens, dans le champ du revers des monnaies[2]. Mais pour qu'ils manifestassent ainsi leur religion, il fallait qu'ils se sentissent soutenus en haut lieu, et puisque ce n'était pas par la chancellerie, nous venons d'en donner la preuve, ce ne pouvait être que par l'empereur lui-même.

Nous en avons une preuve éclatante. En l'année 317, tandis que la chancellerie envoyait encore aux ateliers des

1. J. Maurice, *Numismatique Constantinienne*, t. I, p. XXI; E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, colonnes 882 à 895; on y trouvera le renvoi aux travaux spéciaux.
2. *Numismatique Constantinienne*, I, p. 33, 34.

modèles de types païens pour les faire graver au revers des monnaies, un ordre venu de plus haut, concernant l'image impériale elle-même, fit inscrire deux monogrammes chrétiens sur le casque même de l'empereur au droit des pièces frappées à Siscia [1].

Les images impériales étaient envoyées par la chancellerie aux ateliers qui recevaient de cette administration centrale les types du revers, les images ou effigies du droit et les légendes. Mais l'image impériale avait, on le comprend, une importance considérable. Nous savons que tout ce qui la concernait était sacré. C'est ce que nous apprennent les lois qui condamnent à mort ceux qui osent altérer les pièces d'or, *solidi* « in quibus Nostri vultus ac veneratio est » [2]. L'empereur pouvait abandonner à une chancellerie traditionnelle le soin d'envoyer les types du revers aux ateliers, mais il ne pouvait pas être indifférent au choix de l'image par laquelle il entendait, suivant la formule de Cassiodore, voir son souvenir parvenir aux siècles futurs [3]. Aussi peut-on être assuré de ce qu'aucune modification importante dans le choix ou la composition de l'image impériale ne pouvait être apportée sur les monnaies sans l'autorisation de l'empereur lui-même. C'est pourquoi, lorsque nous voyons les deux monogrammes chrétiens ⁎ et ☧, formés des lettres iòta, khi et rhô, initiales des noms du Christ, Ἰεσοῦς Χριστός, paraître sur le casque de l'empereur au droit des pièces frappées à Siscia en 317 [4], nous pouvons être certains que c'eût été un crime de lèse-majesté que de les y graver sans

1. J. Maurice, L'atelier de Siscia, *loc. cit.*
2. Cod. Theod., IX, 22, 1.
3. Cassiodore, Variar., VI, 7. — Babelon, *Traité*, 1re partie, t. Ier, 859.
4. O. Voetter, *Erste christliche Zeichen auf römischen Münzen*, dans *Numismatische Zeits.*, 1892, p. 68 et pl. II, fig. 74 et 75. — J. Maurice, L'atelier de Siscia, dans *Numismatic Chronicle*, 1900, p. 34 et pl. XVI, n° 5. J'ai dû avancer de 320 à 317 le début de cette inscription des monogrammes chrétiens pour des raisons que j'exposerai dans le tome II de ma *Numismatique Constantinienne*.

l'autorisation de l'empereur. Ces monogrammes sont donc l'expression de la décision impériale elle-même et l'affirmation la plus éclatante de sa conversion au christianisme. Ce port des monogrammes sur le casque impérial est indiqué par un curieux passage d'Eusèbe. Cet auteur dit qu'après avoir adopté le *Labarum*, Constantin se mit à porter sur son casque le monogramme chrétien qu'il avait placé en haut de la hampe de son étendard :

δυὸ στοιχεῖα τὸ χριστοῦ παραδηλοῦντα ὄνομα.
ἃ δὴ κατὰ τοῦ κράνους φέρειν εἴωθε κἀν τοῖς μετὰ ταῦτα χρόνοις ὁ βασιλεύς [1].

Cette époque à laquelle Constantin fit graver le monogramme chrétien sur son casque est, suivant le témoignage des monnaies de Siscia, l'année 317 [2]. Les magistrats monétaires n'auront plus à craindre à partir de cette époque d'inscrire leurs signatures chrétiennes au revers des pièces. Mais les types du revers demeureront encore païens. Cela tient à ce qu'une liberté nouvelle, la liberté religieuse que les chrétiens seuls avaient réclamée par l'organe de leurs apologistes [3], venait de faire son apparition dans le monde à la conférence de Milan, et que les traditions païennes des institutions de l'empire survivaient et se manifestaient à côté du christianisme protégé par Constantin.

1. Eusèbe, *De Vita Constantini*, liber I, c. 31.
2. Je dois renvoyer pour le contrôle de cette date à mon tome II de la *Num. Constantinienne* en préparation.
3. Principalement Lactance à l'époque de Constantin ; cf. *Divin. Institut.*, V, 20. — Pour le cas discuté de Tertullien, voir Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, I, p. 286-287 ; G. Boissier, *loc. cit.*, I, pp. 48-49.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule de novembre 1908 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1908, in-8°).

M. Perrot présente une étude du docteur Vercoutre qui a pour titre : *L'identification du Silphium*. L'auteur cherche à démontrer que la plante qui donnait le produit si recherché à l'exportation duquel Cyrène devait une partie de sa richesse, ne croissait pas en Cyrénaïque, bien que les Cyrénéens l'aient figurée sur leurs monnaies. Le silphium ne serait autre chose que le *coprah*, la « substance solide, blanche, huileuse » qui constitue l'amande contenue dans le noyau du fruit d'un des plus grands palmiers connus, celui que les botanistes appellent le *Lodoicea Sechellarum*. Ces fruits auraient été appportés à Cyrène par des caravanes qui les tiraient probablement, d'après les indications que donne à ce sujet Strabon, des oasis de la Nubie occidentale, des environs de Dongolah. N'ayant jamais vu l'arbre qui fournit le *coprah*, les Cyrénéens n'en auraient donné, sur leurs monnaies, qu'une image de fantaisie, tandis qu'ils y reproduisent assez exactement celle de la noix du palmier. Certains des textes anciens cités par M. Vercoutre paraissent confirmer cette explication, et les erreurs contenues dans ceux qui ne cadrent pas avec elle s'expliquent par le fait que les Cyrénéens eux-mêmes n'avaient que de vagues données sur la vraie nature du végétal dont ils tiraient de si beaux profits. L'hypothèse présentée par M. Vercoutre a pour elle, paraît-il, bien des vraisemblances.

M. Henri Cordier offre à l'Académie une Notice qu'il a écrite sur le Dr Hamy (Paris, in-8°, extr. de « La Géographie »).

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de son auteur, M. Henri Defontaine, un ouvrage fort intéressant, mais qui s'écarte par le sujet de nos études habituelles.

« Il a pour titre en effet : « Du costume civil officiel et de l'uniforme militaire des officiers à la Cour ou auprès des chefs d'État français depuis 1806 jusqu'à nos jours ».

« M. Defontaine y traite avec des détails d'une rare précision et une remarquable compétence un chapitre spécial de l'histoire con-

temporaine. Un long article qui commence p. 91 nous intéresse d'une manière particulière, en ce sens qu'il a trait non seulement au grand uniforme, mais aussi au petit uniforme de l'Institut.

« Des très nombreuses illustrations ajoutent à ce volume un intérêt qui ne fera que croître avec le cours des années. »

M. Babelon présente, au nom de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Spiegel Memorial volume. Papers on Iranian subjects, written by various scholars in honour of the late Dr. Frederic Spiegel.* Edited by Jivanji Jamshedji Modi (Bombay, 1908, in-4°) :

« Les Parsis de Bombay viennent de publier en l'honneur du professeur Friedrich von Spiegel, décédé à Munich le 15 décembre 1905, un volume de Mélanges que je suis chargé d'offrir à notre Académie dont Spiegel fut le correspondant. Ce volume m'a été transmis par le gendre de ce savant regretté, M. Eugène Wilhelm, professeur de langues iraniennes à l'Université d'Iéna. Il contient trente-sept mémoires relatifs aux études iraniennes, rédigés par des Parsis et quelques professeurs européens, en particulier par M. Eugène Wilhelm qui a écrit une notice biographique sur Spiegel, et par M. Clément Huart qui représente la France dans cette collaboration internationale. Je manque de la compétence nécessaire pour examiner et juger ces travaux d'érudition. Je dirai donc seulement que j'y remarque, d'après la table, des dissertations sur certaines parties de l'Avesta ; sur la mythologie iranienne ; sur les relations entre l'Iran et l'Égypte, entre l'Iran et le monde hindou et le monde hellénique ; sur des analogies constatées entre le folklore iranien et arménien, sur l'époque de Zoroastre, sur des fêtes des Parsis, sur divers points de philosophie et de grammaire relatifs au pehlvi et au sanscrit.

« Je me borne à déposer ce volume, au nom de M. Wilhelm, sur le bureau de l'Académie, et à signaler cet hommage de reconnaissance des Parsis envers la mémoire d'un savant qu'ils considéraient comme l'un des érudits d'Europe qui, à notre époque, ont le plus profondément pénétré leur histoire, leurs traditions religieuses et leur vieille langue. »

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. S. Biarnay, une *Étude sur le dialecte berbère de Ouargla* (Paris, Leroux, 1908). Élève de M. Basset, l'auteur a pris pour modèle l'étude de son maître sur la Zenatia du Mzab. Au cours d'un séjour de près de deux ans à Ouargla, il a recueilli le vocabulaire des populations sédentaires de cette région, ainsi que les particularités grammaticales de leur dia-

lecte et un choix de textes dictés par des indigènes. Un intéressant appendice concerne les diverses espèces de mariages usités à Ouargla, suivant la condition des conjoints (non mariés, veufs ou divorcés) ; chaque espèce de mariage comporte des rites et des fêtes rigoureusement définis, dont la signification est oubliée de ceux qui les observent et qui semblent remonter à un état de civilisation très lointain. M. Biarnay n'a pas cherché à expliquer ces coutumes, mais il en a scrupuleusement noté tous les détails. Son ouvrage offre donc un intérêt égal pour la linguistique africaine et pour l'ethnographie. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le docteur Carton, une brochure intitulée : *Guide Express de Carthage* :

« Le docteur Carton a voulu procurer aux touristes qui n'ont que quelques heures à consacrer aux ruines de Carthage le moyen de les utiliser sans perte de temps. Ce petit guide est accompagné d'un plan sur lequel le parcours du nouveau tramway de Tunis à la Marsa, qui traverse Carthage dans toute sa longueur, a été soigneusement indiqué avec ses points d'arrêt. Les visiteurs, munis de ce fil d'Ariane, éviteront de s'égarer et, s'ils se conforment aux indications données, ils éprouveront la satisfaction d'emporter d'une rapide excursion à Carthage un souvenir durable et fructueux. »

SÉANCE DU 26 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret en date du 17 février 1909 qui approuve l'élection de M. Théodore Reinach à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. le Dr Hamy.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Théodore Reinach et le présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Président de l'Académie royale des Lincei écrit à l'Académie pour lui annoncer que le Comité de l'Association internationale des Académies se réunira à Rome, pour les séances de classe et pour la séance générale, les 1er, 2 et 3 du mois de juin prochain.

M. CAGNAT fait connaître à l'Académie une découverte qui vient d'être faite à Ostie par M. Vaglieri, professeur à l'Université de Rome, directeur des fouilles : celle d'un sanctuaire oriental, peut-être dédié à Sabazius, divinité phrygienne[1].

MM. CLERMONT-GANNEAU et DIEULAFOY présentent à ce sujet quelques observations.

M. FOUCART donne une première lecture d'un mémoire intitulé : *Les Athéniens dans la Chersonnèse de Thrace.*

M. CLERMONT-GANNEAU annonce que, grâce au « fonds d'acquisitions » dont elle dispose, l'Académie a pu faire acheter en Égypte, à un prix très modique[2], un petit alabastrum avec une inscription grecque signifiant : « Cinnamone de chez Krinippos », et un sceau en hématite, de forme conique, portant gravé en anciens caractères araméens le nom de Abychai, fille de Yanhoum, probablement d'origine juive. Il exprime le désir que, conformément aux précédents, les deux objets acquis dans ces conditions soient respectivement rétrocédés, au prix coûtant, au Musée du Louvre et au Cabinet des Médailles, et que la somme ainsi remboursée soit reversée au « fonds d'acquisitions », afin de servir à de nouvelles opérations[3].

M. René Pichon communique quelques observations sur le huitième *Natalicium* de Paulin de Nole. Il montre que, par les arguments qu'il contient en faveur des fêtes religieuses et du culte des martyrs, ce poème est une réponse aux thèses de

1. Voir l'un des prochains cahiers.

2. Coût de l'alabastrum : 25 francs; du sceau : 20 francs.

3. Voir l'un des prochains cahiers,

l'hérésiarque Vigilantius; cette constatation permet de préciser la date à laquelle Vigilantius a commencé à prêcher sa doctrine, et d'en mesurer le retentissement dans le monde chrétien.

M. Bouché-Leclercq soumet quelques observations à M. Pichon.

MM. Dieulafoy et Camille Jullian présentent également quelques observations.

M. Adrien Blanchet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, fait une communication sur l'ancien trésor de l'église Saint-André-le-Bas de Vienne (Isère). Le Musée de Lyon conserve deux camées remarquables : l'un, du IVe siècle, représentant l'empereur Constant Ier, et l'autre du xe, saint Nicolas. M. Blanchet démontre que ces camées ornaient une riche croix du moyen âge, reliquaire de la vraie Croix, conservée dans l'église Saint-André et dont Peiresc fit, en 1612, un croquis accompagné d'une courte notice. Le manuscrit du célèbre érudit provençal contient aussi une description d'un coffret byzantin fort intéressant, qui doit avoir disparu, en 1793, en même temps que la croix.

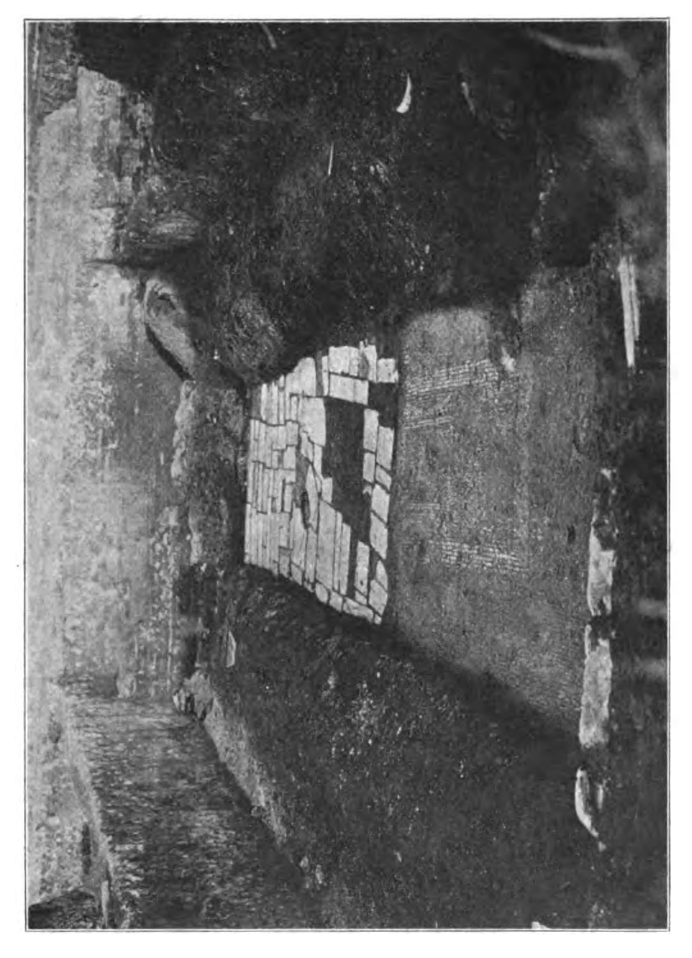
COMMUNICATION

UN SANCTUAIRE ORIENTAL TROUVÉ A OSTIE, PAR M. DANTE VAGLIERI, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE ROME.

On a récemment découvert à Ostie une rue qui se détache, dans l'intérieur de la cité, de la continuation de la rue des Tombeaux et se dirige vers la belle maison de bains où se voit une magnifique mosaïque représentant des dieux, des monstres marins et des nageurs.

Cette rue a été fréquentée et même refaite à une époque relativement récente, mais seulement dans sa première

partie ; la seconde paraît avoir été, à partir d'un certain moment, fermée à la circulation. Des restaurations se



Sanctuaire oriental d'Ostie.

remarquent sur quelques-unes des maisons qui s'y élèvent ; pour d'autres, il est indubitable qu'elles avaient été déjà détruites à une date ancienne, les matériaux en ayant été emportés.

Elles n'ont pas encore été complètement explorées; la fouille n'a été poussée que dans une des chambres qui offrait une forme plus caractéristique. Elle est longue de 12 m 15 et large de 5 m 60; l'entrée ne donnait pas sur la rue explorée; elle s'ouvrait sur le côté oriental, vers le fond. Elle offre la forme propre aux *Mitrhaea*, aux sanctuaires dédiés à Sol Mithra, qui ont été définis par M. Cumont de la façon suivante[1] :

« Dans cette sacristie, ou, lorsqu'elle faisait défaut, directement sous le portique, donnait un escalier de quelques marches, compris généralement entre deux murs parallèles faisant saillie. On descendait par ces degrés dans le sanctuaire proprement dit, la *crypta*. En pénétrant dans la crypte, on se trouvait d'abord sur une sorte de palier ou de narthex peu profond, mais occupant toute la largeur de la salle. Au delà, celle-ci se divisait en trois parties : un couloir central d'une largeur moyenne de 2 m 1/2, auquel on donne communément le nom de *cella* ou de chœur, et, à droite et à gauche, des soubassements maçonnés ou *podia*, qui s'étendent le long des murs latéraux du temple, formant ainsi deux bancs d'environ 1 m 1/2 de large. Tantôt ces *podia* sont à la hauteur du vestibule d'entrée et on descend alors par un petit escalier dans la *cella* située en contre-bas, tantôt au contraire celle-ci est de plain-pied avec le vestibule, et on monte deux ou trois marches pour parvenir sur les *podia*, mais toujours il existe entre le milieu du temple et les deux soubassements dont il est flanqué, une différence de niveau d'au moins une soixantaine de centimètres... On observe que la surface de ces bancs latéraux n'est pas plane, mais va en s'abaissant du côté de la muraille. L'inclinaison assez forte de leur surface ne permet pas de penser que l'on s'y soit assis sur des sièges, ni

1. *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, I, p. 59. Deux *Mithraea* se voient encore à Ostie; mais on en connaît l'existence d'au moins cinq.

même tenu debout. D'autre part, leur faible largeur semble exclure l'hypothèse que les initiés s'y soient étendus comme sur des lits tricliniaires pour y célébrer leurs agapes. Tout au plus ont-ils pu s'y coucher accoudés à certains moments des offices. On ne peut donc supposer aux assistants qu'une seule attitude sur ces supports en pente : ils s'y sont agenouillés. A la vérité, nous n'avons aucune preuve directe que les mystes de Mithra aient pris cette position, mais l'origine de leur culte suffirait à la rendre probable. Le Grec et le Romain priaient d'ordinaire debout; l'Oriental se prosternait pour adorer ses idoles... Nous admettons que la partie médiane de la crypte était réservée tout entière aux officiants. Ce chœur peu spacieux devait en effet être à peine suffisant pour la célébration des mystères, et tous les détails de son aménagement révèlent clairement cette destination. Au moins une fois, on a déblayé près de l'entrée une petite excavation cimentée, qui devait servir, comme le prouve un large couteau dessiné à côté d'elle dans le pavement, à recueillir le sang des victimes immolées... Un caractère de ces édifices frappe tout observateur : c'est leur exiguïté. »

Dans la salle que j'ai découverte, la *cella* centrale est large de 1 m 90; les deux *podia* latéraux, d'un niveau plus élevé qu'elle, sont inclinés vers la muraille. On descend à la *cella*, du côté méridional par trois gradins, et du côté de la rue par deux. Au fond du *podium* septentrional est un corridor avec la porte; celle-ci ne s'ouvre pas au niveau du corridor lui-même, qui est celui de la *cella*, mais au niveau du *podium;* évidemment elle donnait accès aussi bien à celui-ci que, peut-être au moyen de marches en bois, à la *cella*.

Le pavement de cette *cella*, dans la première partie, est fait de mosaïque noire, dans la seconde de dalles irrégulières de marbres divers. A l'endroit où finit la mosaïque noire pour faire place à l'autre, se voit une sorte de *tabula*

ansata en mosaïque noire entourée d'un cadre blanc; on y lit, en lettres blanches :

FRVCTVS
SVIS · IN
PENDIS
CONSVM
MAVIT

Un certain Fructus, probablement un esclave, a achevé — le pavement ou plus encore — à ses frais[1].

Dans le pavement en morceaux de marbre, sur un côté, on découvrit une cavité circulaire de 0 m 35 de diamètre, où était engagée une sorte d'entonnoir en marbre avec un trou à la partie inférieure. Il était recouvert d'un *oscillum*, d'un médaillon de marbre finement travaillé qui portait, d'un côté, la représentation d'un satyre jouant de la double flûte, de l'autre celle d'une Ménade dansante[2].

A gauche des gradins par lesquels on descend à la *cella* de l'entrée, existe encore une petite base en briques, quadrangulaire, irrégulière ; l'angle qui regarde l'Occident est arrondi. A droite, au contraire, se voit un trou rectangulaire sur le bord duquel on a placé des briques vers l'intérieur.

J'étais convaincu, au début, que je me trouvais en présence d'un autre Mithraeum. Pourtant, en dehors des caractères généraux, il n'y avait rien dans tout cela qui fût sûrement mithriaque ; et, d'autre part, il est bien probable

1. Dans un des Mithraea d'Ostie on lit sur le pavé en mosaïque : *Soli invict(o) Mithrae) d(onum) d(edit) L. Agrius Calendio.*

2. Cet *oscillum*, naturellement, n'a pas été fait pour cette destination : il était suspendu, à l'origine, entre deux colonnes d'un péristyle. C'est au jardin d'un péristyle que devaient appartenir aussi de petits hermès recueillis dans les décombres. Par contre, on reconnaîtra un caractère votif à une plaque de marbre sur laquelle sont dessinées deux plantes de pied.

que non seulement dans le culte de Mithra mais aussi dans d'autres cultes étrangers, on usait de sanctuaires semblables. Le temple oriental n'est pas, comme le temple romain, la maison du dieu, la chapelle où le dieu seul commande, mais la συναγωγή, l'ἐκκλησία, le lieu où les fidèles se réunissent pour assister aux cérémonies sacrées; et ces fidèles priaient agenouillés, non debout, comme l'a justement observé M. Cumont; c'est pour cela que les *podia* étaient disposés en plans inclinés.

Deux inscriptions, recueillies dans les fouilles, permettent peut-être d'assigner à ce petit sanctuaire le nom véritable de la divinité à laquelle il était consacré.

Sur une plaque de marbre veiné, on lit :

L AEMILIV*s*
EVSC · EX · IMPERIO · IOV
IS · SABAZI VOTVM · FECIT

Un certain L. Aemilius... a fait un vœu par ordre de Jupiter Sabazius.

Une autre plaque de marbre porte :

NVMINI · C*ae*LESTI
P · CLODIVS · *fl*AVIVS
VENERA*n*DVS
VI · VIR · *a*VG
SOMNO · MONITVS · FECIT

Numini C[ae]lesti, P. Clodius [Fl]avius Venera[n]dus sexvir [A]ug(ustalis) somno monitus fecit.

Sabazis est l'ancien dieu thrace phrygien bien connu, assimilé communément à Dionysos[1], et appelé, toujours dans les inscriptions latines, *Jupiter Sabazis*.

1. Preller, *Gr. Myth.* [4], p. 701 et suiv.

M. Cumont[1] a parlé de ses rapports avec d'autres cultes orientaux et spécialement avec celui de la *Magna mater;* il a démontré, d'autre part[2], que, déjà à une époque assez reculée, par l'intermédiaire des Juifs de Phrygie, cette divinité subit des influences hébraïques et fut identifiée avec Jahve Zabaoth, le dieu des armées de la Bible, le κύριος Σαβαώθ des Septante étant devenu le κύριος Σαβάζιος des barbares[3]. De ce culte et sous cette forme nous avons déjà un souvenir à Rome pour l'an 139 av. J.-C.[4].

L'influence hébraïque semble, suivant M. Cumont, se trahir aussi dans les peintures et dans les inscriptions célèbres du monument de Vibia, élevé par son mari, prêtre de Sabazis[5].

Sabazis subit en Lydie une autre influence. Là le couple Mithra-Anâhita est devenu Sabazis-Anaïtis[6].

Le *numen Caeleste* d'une des deux inscriptions trouvées récemment à Ostie est-il le même Sabazis ou la *Caelestis*, l'Anaïtis? Je préférerais cette seconde hypothèse, parce que les deux divinités furent vénérées aussi à Rome, peut-être dans le même sanctuaire.

En effet, sur le versant de l'*arx*, Aracoeli (Campidoglio), on a trouvé deux inscriptions qui rappellent Jupiter Sabazis[7], et non loin de là, en 1892, une inscription datée de

1. *Rev. des études grecques*, LIII, p. 1 et suiv.

2. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1906, p. 63 et suiv.

3. Plut., *Quaest. conv.*, 6, 6; *Tac.*, *Hist.*, V, 5; Lydus, *de Mens.*, IV, 51.

4. Val. Max., I, 3, 2: *Judaeos qui Sabazi Jovis cultu Romanos inficere mores conati erant repetere domos suas coegit.*

5. Cf. le travail le plus récent sur la question dans Maas, *Orpheus*, München, 1895: *Numinis antistes Sabazis Vincentius hic est, qui sacra sancta deum pia mente coluit. Manduca, bibe, lude et veni ad me, cum vibes benefac: hoc tecum feres.* Dans ce texte il faut entendre, avec M. Cumont, *manducare, bibere* et *ludere*, comme prendre part aux cérémonies sacrées, préparations au banquet céleste.

6. Cf. Reinach, *Chron. d'Orient*, I, 1891, p. 157: ἔκοψα δένδρα θεῶν Διὸς Σαβαζίου καὶ Ἀρτέμιδος Ἀναεῖτις; et Cumont, *Textes et monuments*, I, p. 235, n° 6.

7. *C. I. L.*, VI, 30948, 30949.

259 ap. J.-C.[1], qui permit à M. le professeur Gatti de rapprocher du culte de la *dea Caelestis* la Tanit de Carthage évoquée par Scipion; mais il me semble plus probable qu'il s'agit dans ce texte de l'Anaïtis lydienne.

Si le sanctuaire découvert à Ostie, au lieu d'être un *Mithraeum*, est un *Sabazeum*, nous avons là une nouvelle preuve de l'influence réciproque des deux cultes orientaux. Et, par sa forme même, peut-être faut-il constater que ce culte d'Ostie est plus asiatique que thrace, Macrobe indiquant expressément la forme circulaire comme caractéristique du temple de Zilmissos[2] : *Item in Thracia eundem haberi solem atque Liberum accipimus, quem illi Sebadium nuncupantes magnifica religione celebrant, ut Alexander scribit, eique deo in colle Zilmisso aedes dicata est specie rotunda, cujus medium interpatet tectum.*

Mais, après tout, il se pourrait bien que le nouveau monument d'Ostie, en dépit des inscriptions, fût un véritable Mithraeum, et que le *numen Caeleste* fût proprement Mithra.

LIVRES OFFERTS

M. H. Omont offre à l'Académie son *Inventaire sommaire des nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1907-1908* (Paris, 1909, in-8°).

M. Pottier offre, au nom de son confrère, M. Saglio, le 42e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Paris, 1909, in-4°).

1. *Not. degli Scavi*, 1892, p. 407 : *Flaviae Epicha[ridi], sacerdotiae deae virgini[s]* Caelestis *praesentissimo* numini *loci montis Tarpei Sextia Olympias h. f. et Chrestina Dorcadius h. f. honorificae feminae, conjugi Juni Hyle sacerd(otis) una cum sacratas, et canistrariis dignissimae.*
2. *Sat.*, I, 18, 11.



M. l'abbé Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, à titre d'hommage, le récent volume publié par l'expédition américaine qui fouille en Babylonie[1]. Dans cette entreprise, l'œuvre épigraphique dirigée par Hilprecht croît à vue d'œil et prend les proportions d'un grand monument. De dix fascicules parus jusqu'à ce jour, les deux premiers contiennent des textes historiques, les six suivants des textes juridiques appartenant aux époques de Hammurabi, des rois kassites et achéménides; l'avant-dernier enfin fournit un curieux recueil de documents mathématiques et métrologiques.

« Le présent volume se compose d'un choix de *lettres* de l'époque kassite (xve et xive siècle av. J.-C.) autographiées, en partie photographiées, déchiffrées et commentées. On ne saurait les comparer, comme intérêt, avec leurs contemporaines, les fameuses lettres d'El Amarna; il reste néanmoins qu'elles sont fort instructives pour l'histoire intime du temps. L'objet direct en est surtout l'économie rurale, semailles, récoltes, dégâts, irrigations, constructions, alimentation, comptabilité, laines, etc. Mais l'auteur, M. H. Radau, déjà connu par son histoire de la Babylonie primitive, a su relever le sujet par une série d'introductions où il traite de chronologie, mythologie, histoire générale, en se fondant sur l'onomastique et autres détails accessoires de ces lettres. Il a tiré ainsi le meilleur parti possible de documents difficiles en apparence ingrats et stériles.

« A ce propos, et pour terminer, j'ai mission d'annoncer ici que le Comité américain des fouilles en Babylonie a résolu, dans une de ses dernières séances, d'offrir à notre Académie toutes les publications qui paraîtront à l'avenir sous ses auspices, non par intermédiaire ou voie privée, mais directement et officiellement. »

M. Senart présente, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Publications de l'École française d'Extrême-Orient*, t. X. — *Répertoire d'Épigraphie Jaïna*, par A. Guérinot (Paris, 1908, in-8°) :

« Ce répertoire ne comprend pas moins de 850 inscriptions, presque toutes datées au moins d'une façon approximative, et qui se réfèrent à la religion des Jaïnas. Elles s'étendent sur plus de deux mille ans, commençant avec Aśoka pour se continuer jusqu'à nos jours. M. Guérinot les a inventoriées avec son zèle et son exactitude

1. H. Radau : Letters to Cassite Kings from the Temple Archives of Nippur (= *The Babylonian Expedition of the University of Pennsylvania*, edited by Hilprecht, series A, vol. XVII, Part 1), 1908, xii-174 pages et 68 + XII planches.

coutumiers; il en a établi la bibliographie et donné sous chaque numéro une rapide analyse. On conçoit quel commode instrument de travail il a ainsi préparé pour les futurs historiens du jaïnisme. Il a fait plus, et dans son introduction il a soigneusement groupé par dynasties, par localités, par écoles, tous les faits, toutes les données utiles révélées par les inscriptions. On y embrasse ainsi d'un coup d'œil tout ce que l'épigraphie de l'Inde nous a présenté jusqu'ici, parallèlement aux documents littéraires dont elle évoque la comparaison, sur les régions et les dynasties qui ont été favorables au jaïnisme, sur les fondations qu'il a inspirées dans ses établissements les plus célèbres, sur les lignées de maîtres qui ont acquis la transmission et la propagation des sectes ou écoles si nombreuses entre lesquelles il s'est ramifié.

« Au service qu'il avait rendu à cet ordre de recherches par sa Bibliographie Jaïna, M. Guérinot en ajoute ainsi un second non moins notable. Il serait vraiment superflu de louer l'application minutieuse, la scrupuleuse exactitude qui caractérisent toutes les publications de M. Guérinot. J'aime mieux exprimer un vœu : c'est que ces travaux d'approche animent leur auteur à entreprendre directement l'étude dont il réunit les documents avec tant de diligence. Nous ne pouvons que souhaiter que M. Guérinot puisse concilier avec des occupations officielles des loisirs suffisants pour appliquer à la littérature et à l'histoire critique du jaïnisme ses connaissances de philologue et la longue patience que réclame cette tâche. En attendant, je suis heureux de faire à l'Académie hommage des prémices très utiles et très méritoires qu'il nous en offre aujourd'hui. »

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« Notre correspondant à Amiens, M. Georges Durand, m'a chargé d'offrir de sa part à l'Académie une brochure intitulée : *Ernoul Boulin, Alexandre Huet et les autres huchers des stalles de la cathédrale d'Amiens* (Amiens, 1908, in-8°). Cette courte publication de 54 pages se compose de notices biographiques rédigées, à l'aide de documents inédits, sur les artistes auxquels on doit ces merveilleuses stalles de la cathédrale d'Amiens, que leur conservation et leur beauté ont rendues célèbres. On sait combien nous sommes peu renseignés, en général, sur les artistes du moyen âge qui ont travaillé à nos cathédrales. C'est une bonne fortune pour Amiens d'avoir conservé non seulement les chefs-d'œuvre en bois sculpté du début de la Renaissance qui en ornent le chœur, mais aussi d'être, grâce à M. Georges Durand, très bien renseignés sur les habiles huchers qui les ont exécutées et dont les noms méritent de prendre place parmi les

artistes de talent si nombreux aux xve et xvie siècles dans la région du Nord. M. Georges Durand complète et documente ainsi, chaque jour, par des recherches dans les archives, sa splendide monographie de la cathédrale d'Amiens, que l'Académie a honorée du prix Fould, il y a quelques années. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 5 MARS

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait connaître que la Commission du Prix ordinaire a décidé de retirer du concours le sujet qu'elle avait proposé pour 1909 et qui n'a pas été traité (*Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon*), et d'y substituer, pour l'année 1912, une *Étude historique relative au Turkestan oriental.*

Les mémoires sur cette question devront être adressés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1912.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce que M. Adrien Blanchet offre à l'Académie, pour ses archives, un document qui intéresse son histoire. C'est une double feuille, imprimée à Paris, chez la veuve d'Antoine Lambin, quelques semaines après qu'avait été édicté, en 1701, le règlement, obtenu par l'abbé Bignon, auquel notre Académie dut, à peu de chose près, la constitution qu'elle a gardée jusqu'à la Révolution. Cette feuille

porte comme titre : *Au roy, fondateur et protecteur de l'Académie royale des médailles et des inscriptions*. Au-dessous, le dessin d'un projet de médaille gravé sur cuivre et représentant au droit le buste lauré de Louis XIV accompagné de l'inscription : LUDOVICUS MAGN. FUNDAT. ET PROTEC. A l'exergue : ACADEM. REG. NUMISMAT. ET INSCRIPT., en deux lignes. Au revers, un médailler ouvert, orné au-dessus de l'écu rond fleurdelisé, couronné et placé entre deux palmes. Le meuble repose sur une table, supportée par des aigles éployés et ornée d'un chiffre formé de deux L entrelacés. Autour de cette face du médaillon, on lit : MAGNUS AB INTEGRO SÆCLORUM NASCITUR ORDO.

Au-dessous de la gravure, le texte suivant : DEVISE. *Un cabinet de médailles antiques rangées selon l'ordre des temps en diverses tablettes, avec ce vers de Virgile, Églogue IV :*

MAGNUS AB INTEGRO SÆCLORUM NASCITUR ORDO.

Au-dessous encore, un *madrigal* de six vers, et sur le revers de la feuille, un *Sonnet au roy, sur le même sujet.*

Madrigal et sonnet sont des plus médiocres; mais le *permis d'imprimer*, signé de Voyer d'Argenson, suffit à définir le caractère officiel de ce document.

M. Henri CORDIER a la parole pour une communication :

« L'attention du monde savant ne paraît pas avoir été attirée d'une manière suffisante sur la magnifique collection d'antiquités rapportées du Pérou par le capitaine Paul Berthon et exposées pendant quelques jours au Musée d'Ethnographie du Trocadéro.

« Faute de place — et il en est ainsi depuis un grand nombre d'années, malgré les légitimes réclamations des ethnographes — cet établissement n'a pu accepter le don que lui offrait généreusement le capitaine Berthon : il a dû se contenter de faire un choix, des plus belles pièces, il est vrai; toutefois le reste de la collection ne quittera pas la France, grâce au désintéressement de M. Berthon et au dévouement scientifique du Dr Capitan : celui-ci s'est rendu acquéreur, à un prix minime, du reste de la collection qui prendra quelque jour place dans les collections de l'État.

« Le capitaine Berthon m'a remis une *Note sur des instru-*

ments de musique du Bas-Pérou que je demande la permission de communiquer à l'Académie. »

Voici le texte de la note de M. Paul Berthon :

« L'antiquité américaine fournit des documents précieux pour la connaissance des civilisations précolombiennes. En particulier, des instruments de musique, que l'on trouve dans les sépultures du Bas-Pérou, présentent un intérêt spécial pour l'étude de la gamme et des questions qui s'y rattachent, chez les peuples disparus du Nouveau Continent.

« Parmi ces instruments on rencontre, notamment, de grandes coquilles jouant le rôle de la conque grecque ou romaine, des trompes et flûtes de Pan en terre cuite et de nombreuses flûtes en os, bois ou roseau. Les objets de ce genre que j'ai rapportés récemment d'une mission archéologique au Pérou, me permettent d'annoncer une étude nouvelle que M. le Dr Marage se propose de pousser plus avant en étudiant, par la méthode graphique dont il est l'auteur, les sons émis par quelques-uns des instruments de musique de ma collection. La plupart de ces derniers proviennent de fouilles que j'ai exécutées aux environs de Lima ; quant à ceux de Trujillo et de Nazca, je les ai achetés directement aux indigènes qui font commerce de les rechercher.

« Je vais les décrire ici sommairement, en commençant par ceux qui fournissent des sons monotones, pour finir par des flûtes donnant une véritable gamme. Ce sont :

« 1° *Les trompes en terre cuite de Trujillo.* — Elles sont formées d'un tube formant une boucle de 5 centimètres environ de diamètre aussitôt après l'embouchure et s'évasant ensuite pour se terminer par un pavillon orné d'une tête d'animal ou de personnage dont les attributs évoquent un usage rituel. Ces trompes donnent un beuglement très sonore.

« 2° *Conques de Nazca.* — Constituées par des coquilles que l'on ne trouve point sur les rivages péruviens et qui semblent provenir du Centre-Amérique, ce qui indiquerait des relations déjà anciennes entre les civilisations des différents points de la côte du Pacifique, elles présentent toutes une embouchure produite par usure, à l'extrémité massive de la columelle ; un ou deux trous, sur le test, permettant la modulation des sons ; et,

enfin, vers la partie effilée, un trou de suspension pour le port de l'instrument. L'un d'eux présente un petit tube d'argent enchâssé dans l'embouchure par une sorte de poix ; et par son trou de suspension passe un faisceau de sept ficelles de coton. Les conques portent parfois des rebouchages, après essai, des trous de modulation.

« 3° *Flûte de Pan en terre cuite de Nazca.* — Elle a une forme générale d'équerre rectangulaire dont la pointe la plus aiguë a été arrondie et l'autre coupée le long du plus petit des douze tuyaux qui la forment et qui s'échelonnent avec des longueurs variant de 23 à 4 centimètres environ. Les sons émis par cette flûte de Pan forment une échelle chromatique défective.

« 4° *Flûtes en os des environs de Lima* (Arambacru). — Trois flûtes à trois trous supérieurs et un trou inférieur, constituées par des os longs de lamas. L'une d'elles porte une deuxième série de trous qui ont été bouchés après essai. Le bord de l'ouverture servant d'embouchure a été aminci légèrement en biseau dans la partie qui reçoit le souffle du joueur. L'autre extrémité de la flûte porte quelquefois un trou servant, par immersion dans un vase d'eau, à donner une modulation spéciale.

« 5° *Flûtes en os de Pachacamac.* — Une de 23 et l'autre de 7 centimètres, analogues aux précédentes. La petite présente trois trous disposés irrégulièrement autour de l'embouchure ; et la grande, à quatre trous supérieurs et un inférieur, est percée à la base de trois trous permettant l'échappement de l'air, car l'os est fermé à cette extrémité. La forme irrégulière de l'embouchure a été rectifiée avec de la poix et elle porte une encoche avec amincissement de son fond.

« 6° *Flûte traversière en roseau de Pachacamac.* — Cette flûte dont la longueur totale est de 29 centimètres présente un trou-embouchure vers l'extrémité fermée et, à 23 centimètres de l'embouchure, un premier trou suivi par un deuxième à 25 millimètres plus loin et un peu dévié pour un plus facile placement du petit doigt de la main droite.

« 7° *Deux flûtes en roseau de Pachacamac*, d'environ 20 centimètres, l'une à six trous sensiblement égaux et à peu près équidistants, l'autre à six trous aussi, mais à diamètres croissants à partir de l'embouchure et à intervalles entre eux dimi-

nuant progressivement. Pour former embouchure, le tube est taillé obliquement à l'axe et, dans la partie supérieure du biseau ainsi obtenu, a été entaillée une encoche en forme d'U évasé, dont la courbe correspond à une partie amincie pour former anche vibrante.

« 8° *Flûte en terre cuite de Pachacamac.* — Cette flûte, en poterie noire, ornée de gravures géométriques rouges, a une longueur de 15 centimètres et demi environ et dérive, par son embouchure, de la flûte en roseau. Elle porte six trous sur la génératrice passant par l'anche, le dernier étant surélevé et dévié à droite légèrement, pour le placement du petit doigt. Au-dessous, est placé un trou pour le pouce de la main gauche.

« 9° *Flûtes en bois de Pachacamac.* — Deux flûtes identiques, en cèdre, constituées par un tube cylindrique de 51 centimètres de long, de 23 millimètres environ de diamètre intérieur et de 2 de diamètre extérieur. A l'embouchure est entaillée une encoche trapézoïdale de sept millimètres d'ouverture et de profondeur, terminée par un biseau formant anche vibrante. Sur la directrice, passant par l'encoche, se trouvent quatre trous prolongés par un cinquième légèrement dévié pour le placement du petit doigt de la main droite ; un sixième trou, correspondant au pouce de la main gauche, sur l'axe diamétralement opposé au précédent. Le centre de ce trou inférieur est situé à environ 23 centimètres du biseau de l'embouchure. Les six trous de chaque flûte sont égaux et équidistants de 39 millimètres, comptés sur l'axe de l'instrument ; ils donnent une gamme normale en ré remarquablement juste, suivant M. Lafleurance, premier flûtiste à l'Opéra.

« L'analogie évidente entre le principe de construction de ces grandes flûtes de Pachacamac, cylindriques, ouvertes entièrement aux deux bouts, percées de six trous équidistants et présentant une encoche à l'embouchure, avec les flûtes en roseau, également de Pachacamac, fait penser à une communauté de conception dans la fabrication de ces divers instruments. On remarque, en outre, que le trou des grandes flûtes le plus rapproché de l'embouchure en est situé à 23 centimètres, tout comme dans la flûte traversière précédemment décrite.

« D'autre part, la facture soignée des flûtes composées de deux

morceaux de cèdre, exactement raccordés et collés ensemble, ainsi que la gamme remarquablement juste obtenue avec ces instruments, sont bien faits pour surprendre.

« Je me propose d'approfondir ultérieurement cette coïncidence qui m'apparaît, pour le moment, comme le résultat de l'application, aux instruments incasiques, de la fabrication européenne ou d'une autre analogue. »

M. de Mély communique un jugement du 27 juillet 1457 qui, conformément à une ordonnance du 1er avril 1426, condamne plusieurs enlumineurs à l'amende, pour n'avoir pas signé les œuvres qu'ils avaient mises en vente. Il en résulte que non seulement les miniaturistes ont signé leurs œuvres, mais qu'ils étaient punis quand ils ne le faisaient point. Une ordonnance du 21 mars 1500 vient de nouveau rendre la chose obligatoire : elle est suivie des signatures des miniaturistes reçus maîtres dans l'année, qui accompagnent leur nom des marques qu'ils ont adoptées. Grâce à elles, M. de Mély a pu découvrir que presque tous les manuscrits portent à la première page une marque ou des initiales; dès aujourd'hui, M. de Mély en apporte vingt-six. Les typographes n'ont donc fait qu'emprunter aux miniaturistes le tradition qui existe encore.

M. Ebersolt expose à l'Académie les principaux résultats de sa mission à Constantinople. Au cours de cette mission, de concert avec M. Thiers, architecte, il a relevé un groupe d'églises byzantines, dont la plus ancienne date du ve siècle. Ces églises s'échelonnent sur un espace de dix siècles et présentent les types architecturaux les plus variés, de la basilique primitive à l'église à croix grecque sous ses multiples aspects. M. Ebersolt montre ensuite des photographies des mosaïques de Fetiyé-Djami et de la colonne de Marcien. Sur le soubassement de cette colonne subsiste mutilée une Victoire ailée qui constitue un des exemplaires les plus précieux de la sculpture du ve siècle.

M. Dieulafoy ajoute quelques observations.

M. Massignon fait une communication sur Al Okhaïder, château fort des princes de Hiraḥ [1].

1. Voir ci-après.

M. Dieulafoy présente les observations suivantes :

« Peu de découvertes, au point de vue de l'archéologie orientale, égalent en importance celle que M. Massignon a faite au cours de la campagne de 1908.

« Le château d'Al Okhaïder confirme les connaissances que nous avait données l'étude des châteaux voûtés du Fars, de la Mésopotamie et de la Syrie et des monastères coptes antérieurs à l'hégire, et les complète en bien des points. Il semble que l'architecte ait voulu rassembler dans un seul édifice toutes les formes de l'architecture civile et de l'architecture militaire éparses dans les monuments déjà connus.

« Les murs d'enceinte présentent des galeries casematées au-dessous du chemin de ronde, des archères très déclives qui rappellent les organes les plus perfectionnés des remparts de Suse et d'Assour.

« Franchit-on la porte, on pénètre dans une salle divisée en trois nefs par des colonnes massives qui ressemblent aux colonnes sassanides à chapiteau-tailloir, et notamment à celles du palais de Sarvistan. Les demi-coupoles sur trompes de ce même palais se rencontrent ici dans la cour et elles soutiennent une galerie en encorbellement. Les trois nefs dont il vient d'être parlé sont voûtées en berceaux elliptiques au grand axe vertical, montés par assises horizontales jusqu'au joint de rupture et par tranches sans l'aide de cintre depuis ce joint jusqu'au sommet.

« Au cours des fouilles de Suse, j'avais découvert sur la Kharkha un précieux édifice, le Tag-è Iwan, composé d'une galerie voûtée — comme l'indique son nom — que j'avais signalée comme le prototype de l'architecture nervée. Des copies exactes existent en France, à l'église de Saint-Philibert de Tournus (début du xi[e] siècle) et en Catalogne, à San Pedro de Tarrasa (milieu du x[e]). Or, cette forme si exceptionnelle se retrouve nettement reproduite dans une des galeries d'Al Okhaïder. Là aussi, les murs sont reliés entre eux par des arcs doubleaux qui, à leur tour, portent des voûtains dont l'axe est perpendiculaire à l'axe de la galerie. A Al Okhaïder, les deux têtes de ces voûtains, au lieu de buter contre les murs de rive, se terminent par des demi-coupoles sur trompes. C'est la solution de Notre-Dame du Puy, un peu plus moderne que Saint-Philibert de Tournus.

« On sait enfin combien fut tardive en Occident l'adoption des contreforts extérieurs, sauf pourtant dans les petites églises asturiennes d'origine romano-iranienne, où elles apparaissent dès le milieu du IXe siècle. Or, tous les murs d'Al Okhaïdher sont défendus par des contreforts extérieurs contre la poussée des voûtes.

« A ne considérer que le monument, à quelle époque doit-on le faire remonter, à quelle époque faut-il le rattacher? Il appartient à l'école perse sassanide; il ne peut y avoir de doutes à cet égard. D'autre part, l'emploi des courbes ovoïdes, abandonnées dès les premières années de l'hégire en faveur des courbes brisées et des courbes outrepassées, me fait également penser que le style seul n'est pas sassanide et que la construction est également antérieure à la conquête arabe, mais de peu d'années sans doute, ainsi que l'indique la présence dans quelques galeries secondaires de l'ogive persane dont ce serait, au moins jusqu'ici, la plus ancienne manifestation. Je fixerais donc la construction du château d'Al Okhaïder au dernier quart du VIe siècle. Les caractères si accusés de l'architecture ne permettent pas de franchir la période de bouleversement social qui suivit le renversement de la dynastie sassanide et d'atteindre au VIIIe siècle. Et, d'autre part, la construction d'un palais fortifié d'une importance aussi considérable dut être longue et reporte l'ouverture du chantier à plusieurs années avant l'arrivée des Arabes. »

COMMUNICATION

NOTE SUR LE CHATEAU D'AL OKHAÏDER, PAR M. LOUIS MASSIGNON.

On commence à entrevoir les attaches que l'Arabie eut avec le monde antique pendant la période antéislamique. Depuis quelques années, on a exploré le *limes* syrien. Tout le long glacis qui flanque le désert arabe à l'Ouest,

auprès de la cassure de la Syrie Creuse, du Jourdain et de la Mer Morte, a été fécond en surprises archéologiques : découvertes d'Aloÿs Musil (Qoṣayr 'Amrâ), de Dussaud (Namara), du R. P. Lagrange dans la terre de Moab. Elles ouvrent des aperçus nouveaux sur les relations et échanges entre Arabes et Byzantins.

L'autre frontière du désert arabe, à l'Est, — le *limes* mésopotamien, — a joué, semble-t-il, un rôle symétrique, tout aussi important, vis-à-vis de la Perse sassanide. Ce n'est plus le glacis coupé raide par l'étroite vallée du Jourdain, — c'est une pente doucement inclinée vers le vaste bassin du Tigre et de l'Euphrate. Mais, de même que le limes syrien était l'apanage d'une dynastie arabe, — de phylarques byzantins, les Ghassâniyîn, — pareillement le limes mésopotamien constituait une principauté arabe, — celle de Ḥîrah, — sous la dynastie des Lakhmiyîn, vassaux de la Perse. Ce furent, pour l'Arabie antéislamique, les intermédiaires obligés d'une influence persane qui ne semble pas jusqu'ici avoir été appréciée à sa valeur, faute de documents.

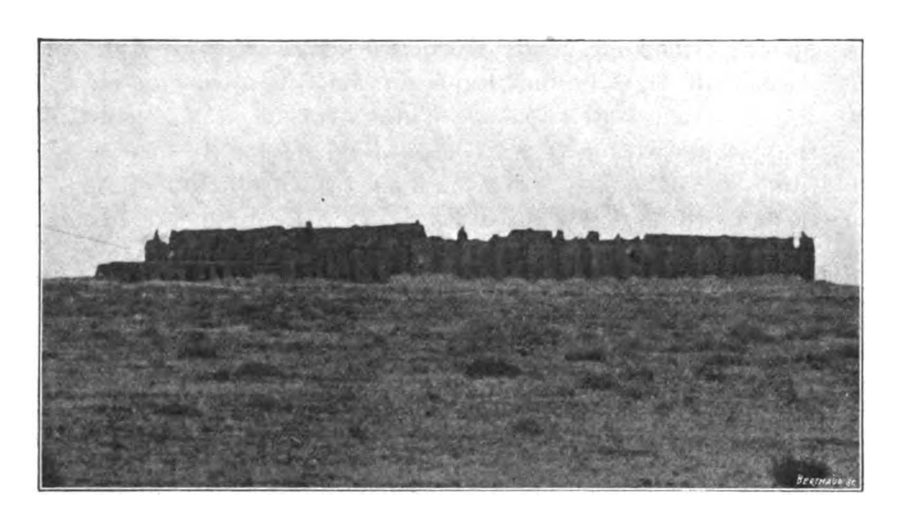
« Au cours de la mission qui me fut confiée en 1907-1908 par le Ministre de l'Instruction publique, — avec subventions du Comité des Missions et de l'Institut français d'archéologie orientale, — j'ai pu effectuer une première reconnaissance des sites historiques de la principauté de Ḥîrah.

« J'ai dû tout d'abord repérer une série de ruines méconnaissables comme Qal'at Sham'oûn, Birdâwî, — ou trop ensablées comme Dar Abi Thâbit, près de Shifâ tych ; — comme Dja'ara, Sinnîn, Koûfah, et le Khawarnaq près de Nedjef.

« Puis, à 50 et quelques kilomètres à l'Ouest de Kerbéla, célèbre pèlerinage shi 'ite, c'est-à-dire en plein désert, — à 100 kilomètres à l'Ouest de l'Euphrate, — j'ai été mis en présence d'un château entier, parfaitement conservé,

debout, à deux étages, avec près de 200 mètres de côté. Il est vu de très loin, 1 h. 1/2 à cheval avant d'arriver.

« C'est ce château fort qui fait l'objet de la présente note. Le nom actuel est *Al Okhaïder* (Al Okhaydhir آلأُخَيْضِر), le « Très Verdoyant ». Ce nom, une antiphrase en plein désert, s'explique par l'affleurement à 100 mètres de là d'une nappe d'eau sous le sable, qui entretient au printemps une zone circulaire d'herbes, fort



I. — Vue générale du château d'Al Okhaïder (face Ouest).

appréciées des chameaux des *rezzou* qui écument cette partie du désert. C'est d'ailleurs une appellation récente, due aux nomades, — ce n'est à aucun titre le nom ancien du château.

« Quel est ce nom? La légende locale, actuellement, n'a aucune hésitation. C'est le *khawarnaq*, — le célèbre château bâti pour le prince de Ḥîrah par un architecte du roi perse, Yezdedgerd II (420-451) ou Khosroès Parviz — ; cet architecte, Sinnimâr, est le sujet d'un cycle de légendes.

« Malheureusement, j'ai visité également, à 100 kilomètres plus au Sud, près de Nedjef, un tertre de décombres, appelé al Khawarnaq, et ce dernier emplacement coïncide avec la position géographique spécifiée par Yâqoût (XIIIe s.) pour le château de la légende.

« On répète pourtant, à Kerbéla et Shifâtiyeh, à propos d'al Okkaydhir, les deux vers de Mohalhil :

و ان شربت ازارب الخورنق و السد ير
ان صحت انارإعى الشا وى و البعير

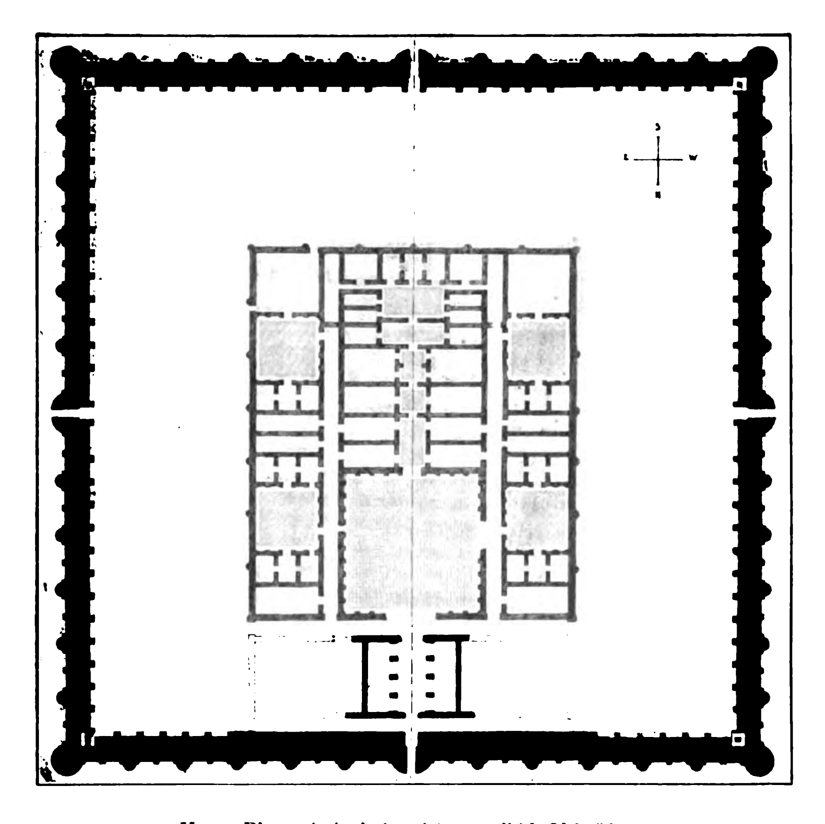
Si je bois, me voilà maître du Khawarnaq et du Sedîr...
Dégrisé, je suis pâtre de moutons et de chameaux.

« Al Khawarnaq n'était pas le seul château des princes de Ḥirah. Ils en avaient d'autres, que les poètes antéislamiques ont immortalisés. Là se réunissait une cour choisie, lettrée et polie ; là fraternisaient dans les fêtes des représentants des diverses religions, Ibâd de Ḥîrah même (très tôt nestoriens), mazdéens, ḥanîfs. C'est là que Moutalammis vit, sans doute, dans une cour, fureter la grosse mouche qu'il a si bien décrite dans le vers célèbre auquel il doit son nom. C'est là qu''Omayya ibn Abi'ṣ Ṣalt récita ses poèmes, où l'on a signalé, avant la lettre même du Qorân, — des passages si curieusement islamiques sur le paradis, l'enfer et les anges.

« Nous avons deux listes des noms de ces châteaux : un vers de Moutalammis en nomme dix :

Si tu es maître de Sedir, tu as Bâriq, Mohâyidh, al Khawarnaq, le qaṣr de Sindâd aux demeures carrées, — le Nakhl, le Monabbiq, le Ghamr, al Aḥsâ, Sâ', Daysaq, — et tout le pays depuis Qâdisiyeh (au Nord-Est, sur l'Euphrate), jusqu'au Djouf (Sud-Ouest ; route de la Mekke).

« L'autre liste est fournie par la Djaziratoul 'arab du Hamadhâni. Mais les descriptions abrégées d'Yâqoût ne les éclaircissent guère, — et la question n'est pas résolue ; je me résigne à garder provisoirement le nom d'*al Okkaydhir*



II. — Plan général du château d'Al Okhaïder.

(ou Kreider) — pour ce château, — sans désespérer de le voir identifier, sinon avec le Khawarnaq, du moins avec le qaṣr de Sindâd, aux « Ka'bât » carrées.

« Al Okhaïder est sensiblement au centre stratégique d'une boucle à grand rayon décrite vers le Nord-Est par

l'Euphrate, à égale distance de Hît, Anbâr, Bâbel et Ḥîrah. Il surveille ainsi, à l'orée du désert, un district jadis plus irrigué qu'effleure encore un effluent artificiel de l'Euphrate, le Ḥosayniych de Kerbéla. Et les lagunes où ses eaux dérivées se perdent, dans le désert, sont liserées de fourrés giboyeux, où les princes persans venaient chasser au printemps, comme dans la légende de Bahrâm Goûr. C'était donc à la fois une forteresse et un rendez-vous de chasse.

« Encore aujourd'hui, des traces de culture et l'ancien lit du canal de Sapor II (Hît-Obollah) se font remarquer entre Kerbéla et Al Okhaïder.

« Enfin le château protégeait, en sentinelle avancée, les terres mésopotamiennes et la route commerciale Ctésiphon-Damas, contre les pillards venus du Nedjed.

« Le château comprend actuellement :

« I) Une enceinte extérieure quadrangulaire (carrée), à deux étages ;

« II) L'édifice à deux étages qui relie la porte Nord de l'enceinte au palais intérieur ;

« III) Le Ḥarîm (palais intérieur) et la cour circonscrite ;

« IV) Les deux annexes :

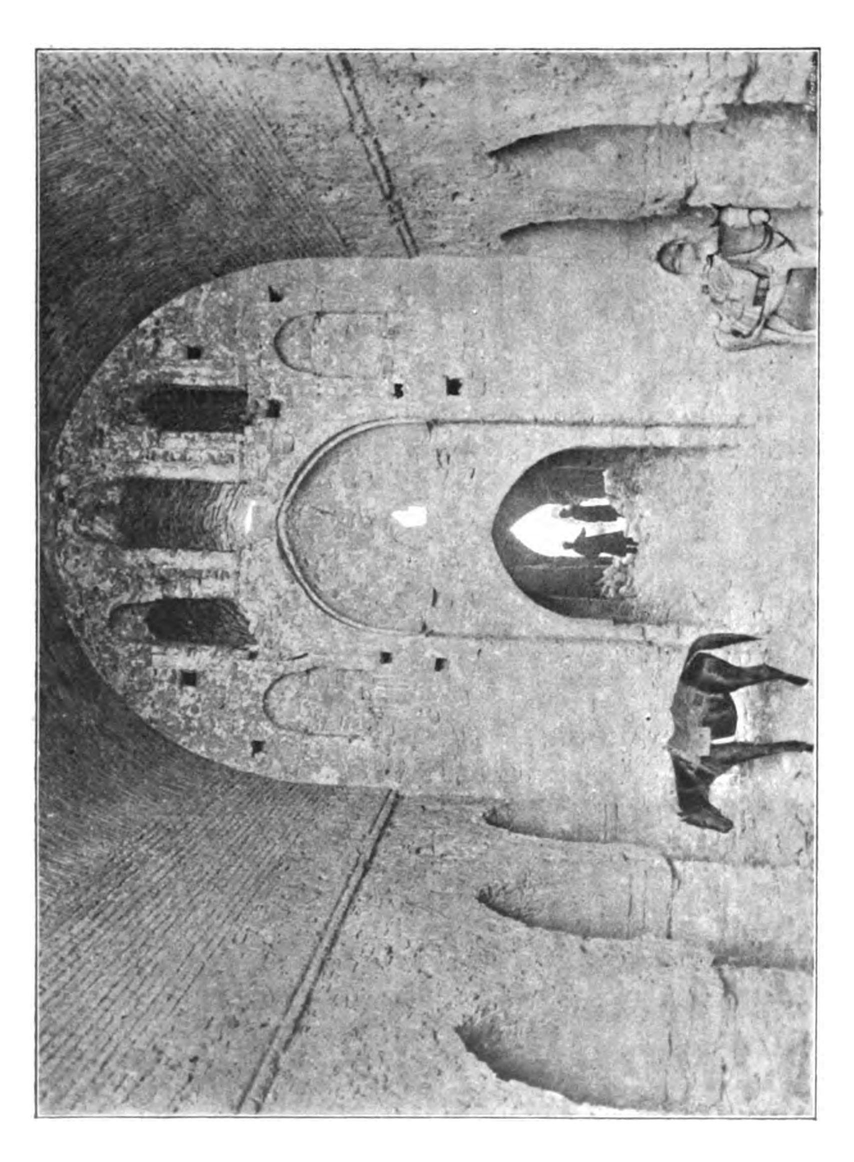
« *a*) intérieure (accolée à la face Est du Ḥarîm) ;

« *b*) extérieure (accolée à la face Nord de l'enceinte).

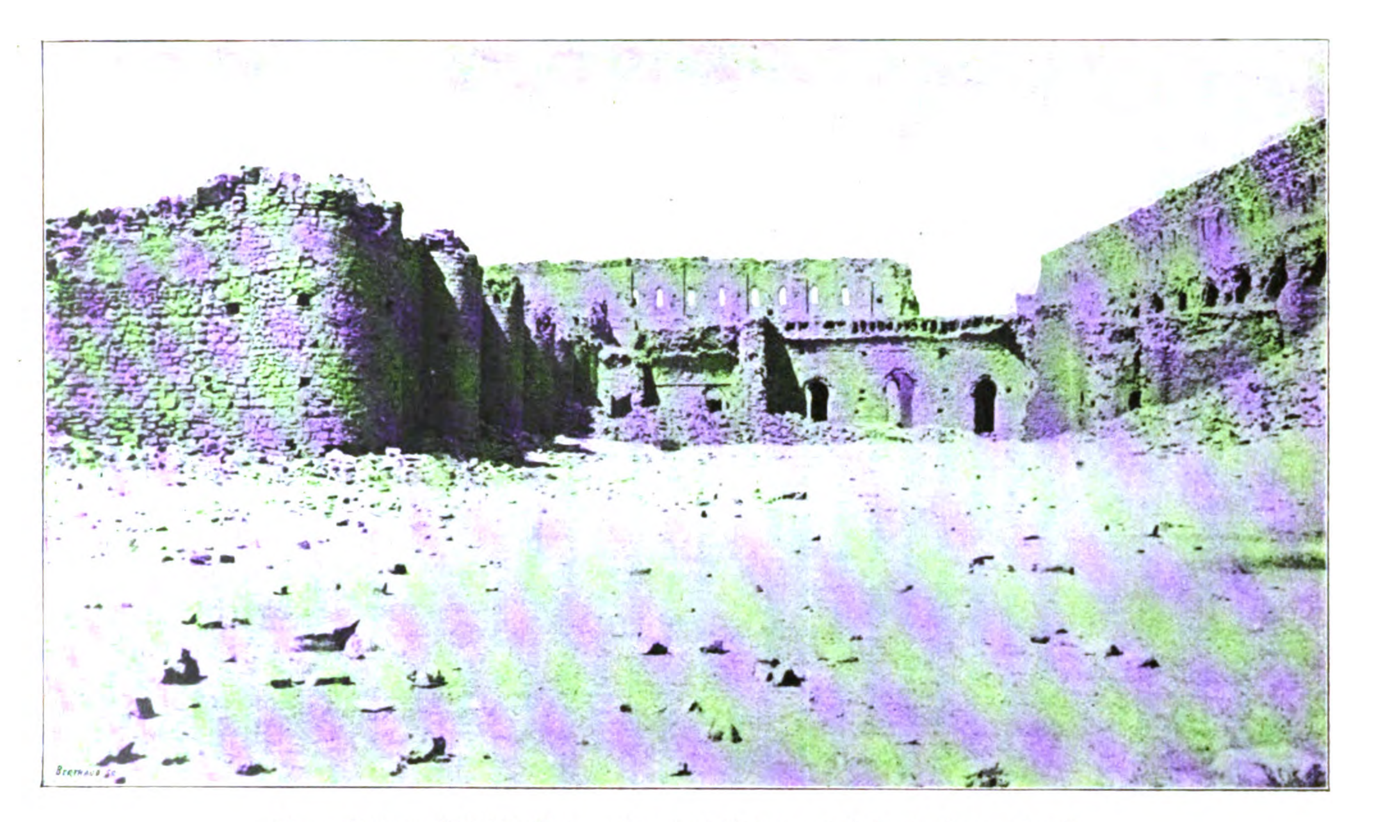
« L'ensemble a été levé au double décamètre (43 mesures) et à la boussole. Vingt-deux photographies ont été réunies.

I) *L'enceinte extérieure.*

« Elle est quadrangulaire, très sensiblement orientée par les faces. Chaque face a 170 mètres de côté et est percée en son centre d'une porte. Chaque demi-face contient six contre-forts extérieurs y compris la tour d'angle (contenant un escalier). Le premier étage a 7 mètres de haut avec couloir de ronde (2^m 50 large). Sur lui donnent : 1° des



III. — Château d'Al Okhaïder. — Voûte de la salle d'honneur.



IV. — Château d'Al Okhaïder. — La cour intérieure et le ḥarîm (mur oriental).

fenêtres alternées ; 2° des bâdgîr ; 3° des archères. Une salle de guet existe au-dessus de chacune des quatre portes (7^{m} 10 sur 4^{m} 20 et 4^{m} 80 haut.). Il y avait un second étage.

II) *L'édifice de la porte Nord.*

« La porte Nord était la porte d'honneur. Le couloir d'entrée, d'abord semblable à celui des autres portes, s'élargit bientôt et aboutit à une deuxième porte surplombée d'un coquillage (pecten Veneris), ouverte sur une grande salle voûtée.

« Cette salle voûtée a des proportions harmonieuses (7 mètres haut., 16^{m} 60 long., 21^{m} 10 larg.) ; la travée centrale a 6^{m} 80 de large ; elle et ses deux travées latérales sont parallèles et soutenues par deux rangées de trois piliers.

« A droite et à gauche, on accédait par des couloirs à de grandes et hautes salles voûtées avec des coupoles d'angle érigées sur trompes. Au-dessus de ce rez-de-chaussée, partout ailleurs, les 7 mètres de hauteur de la voûte sont subdivisés par un demi-étage à 3^{m} 80 du sol.

« Un premier étage se raccorde, à 7^{m} du sol, avec le couloir de ronde qui règne tout autour de l'enceinte. A 12 mètres du sol, se trouvent les traces d'un deuxième étage.

III) *Ḥarîm* (*palais intérieur*).

« Par la porte d'honneur et la grande salle voûtée on accédait au Ḥarîm. C'est une construction rectangulaire de 75 mètres de large sur 88 de long et 5^{m} 60 de haut : rez-de-chaussée recouvert d'une terrasse. On y pénètre par une grande cour centrale suivie, — en enfilade de la porte d'honneur, — par cinq courettes. — A droite et à gauche, des appartements intérieurs sont répartis symétriquement

autour de quatre cours latérales. J'ai compté environ quarante-sept pièces couvertes dans le Ḥarîm.

« La grande cour centrale (33 mètres Nord-Sud sur 24ᵐ 70 Est-Ouest) est limitée de murs ornés de niches à demi-coupole, au nombre de dix (Ouest-Est) et 6 (Nord-Sud).

« Dans l'enfilade des courettes donnent à droite et à gauche diverses salles. Il faut noter : à droite, une salle d'environ 9 mètres × 6 mètres, dont le plafond a une construction intéressante : niches latérales rattachées par des trompes à des demi-coupoles ; et à gauche, une autre salle à deux rangées de piliers, plus élancés que ceux de la grande salle voûtée, également sans chapiteaux.

« De ce palais intérieur, il faut encore retenir : 1° les contreforts massifs qui l'ornent au dehors (5 au Sud, 8 Ouest, 8 Est); 2° les courbes des portes, fenêtres et arcatures pleines qui encerclent les quatre cours latérales (9 au côté opposé au mur, 5 au Nord, 5 au Sud) ; 3° les vastes *sirdâb* (demi-souterrains) — pour les provisions — (pour passer l'été) ; 4° une curieuse canalisation d'air (1ᵐ 40 haut, 0ᵐ 55 large) ou bâdgîr, circule sous le rebord de la terrasse qu'elle allège durant tout son pourtour ; 5° dans la cour qui entoure le Ḥarîm, un vaste puits (comblé).

IV) *Annexes.*

« Ce plan primitif a reçu deux annexes. L'une, accolée à l'intérieur de l'enceinte, au côté Est du Ḥarîm. Les portes ont l'arc outrepassé. A l'angle Sud-Est, un couloir de descente, souterrain, mène, après deux tournants à angle droit, à une salle (cachette de trésors ? salle funéraire ?) où de grandes dalles de belle pierre ont été déplacées et brisées par les voleurs.

« La seconde, annexe extérieure, comprend : 1° une sorte de fortin quadrangulaire surmonté d'une tour, accolé au

dehors de l'enceinte (angle Nord-Ouest, face Nord); 2° un long caravansérail dirigé Nord-Sud (73m 60 de long) qui vient aboutir à la dépression dont nous avons parlé, — là où un canal d'adduction encore visible venait chercher l'eau pour l'amener à la porte Nord.

« Citons encore, à cinq minutes à l'Est du château, un petit édifice carré, d'environ 15 mètres de côté, qui n'a pu être relevé.

« La légende populaire de Kerbéla veut que les belles portes bardées de métal de son ancienne enceinte aient été prises au château d'Al Okhaydher. La comparaison des mesures a établi que les gonds d'Al Okhaydher sont trop petits pour contenir ces portes.

« Ainsi donc, bien au delà de Qaṣr Shîrîn et de Ctésiphon, des princes arabes, satrapes perses, avaient implanté en plein désert arabe un palais de style purement sassanide. Ils l'admiraient, nous le savons par la légende où Ibn al Faqîh nous montre l'un d'eux, an No'mân, pris d'un dernier regret au coup d'œil suprême jeté, avant de s'en aller vivre, sous l'habit d'anachorète, sur les routes du désert « fî manâzili'l qoffâli[1] ».

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Le fascicule de décembre 1908 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1908, in-8°) ;

2° Le fascicule I du tome IV des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, publiées sous les auspices de l'Académie (Paris, 1908, in-8°) ;

3° Au nom de M. de Mély, un mémoire sur les *Signatures des Primitifs; les Miniaturistes* (in-fol.).

M. Bouché-Leclercq dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ch.-Ém. Ruelle, la publication (*Rev. de Philol.*, XXII

1. Imrolqaïs.

[1908], p. 247-277) d'un texte du « Livre sacré sur les Décans » astrologiques d'Hermès Trismégiste, avec variantes et traduction. C'est une contribution utile à la future publication, dans le *Catalogus astrologorum graecorum*, des *Codices Parisienses*.

SÉANCE DU 12 MARS

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Secrétaire perpétuel est autorisé à remercier M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine des facilités qu'il vient de donner à l'École française d'Extrême-Orient pour une meilleure installation de son musée.

M. Paul Foucart lit un mémoire sur la politique des Athéniens dans la Chersonnèse de Thrace pendant le ɪvᵉ siècle.

M. Théodore Reinach fait une communication sur une inscription récemment découverte dans l'île d'Amorgos, intéressante pour l'histoire du droit hypothécaire grec. Cette inscription est le plus ancien exemple d'une *rente constituée*. M. Reinach discute quelques restitutions proposées par les premiers éditeurs et éclaircit le sens de certaines dispositions du texte. Les fonds prêtés à hypothèque rapportaient 10 pour 100 et ne pouvaient être ni remboursés ni réclamés.

M. Adolphe Thiers, architecte, lauréat de l'Institut, complétant la communication de M. Jean Ebersolt sur les édifices religieux byzantins de Constantinople, présente une série de dessins et relevés relatifs à la même mission. Les édifices relevés, d'époques différentes, s'échelonnent sur une période allant du vᵉ au xɪvᵉ siècle et fournissent ainsi les éléments à peu près complets de l'histoire de l'architecture à Constantinople. M. Thiers montre les dessins relatifs à l'église Saint-Serge qui n'avait jamais été étudiée en détail et présente de curieuses particularités de construction [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LES ÉGLISES BYZANTINES DE CONSTANTINOPLE PAR MM. EBERSOLT ET ADOLPHE THIERS.

Les dix anciennes églises de Constantinople, étudiées et relevées au cours de la mission que l'Académie et le Ministère de l'Instruction publique ont bien voulu nous confier, forment un groupe de monuments restés jusqu'ici imparfaitement connus et présentant les types architecturaux les plus variés. Voici la liste de ces églises connues aujourd'hui sous les noms turcs suivants : 1° *Mir-Akhor-Djami*, 2° *Kutchuk-Aya-Sophia-Djami*, 3° *Kalander-Djami*, 4° *Hodja-Mustapha-Pacha-Djami*, 5° *Gul-Djami*, 6° *Atik-Mustapha-Pacha-Djami*, 7° *Boudroun-Djami*, 8° *Kilissé-Djami*, 9° *Eski-Imaret-Djami*, 10° *Fetyeh-Djami*.

Basiliques, octogones, sanctuaires triconques, églises à croix grecque sous leurs multiples aspects, ces monuments s'échelonnent sur un espace de dix siècles (v^e-xive). Bien qu'enlevés à leur destination première, restaurés et mutilés, ces édifices ont conservé leur ancien caractère. Tandis que, sur les façades, la pierre et la brique forment des dessins ingénieux et charmants, les marbres polychromes, les sculptures et les mosaïques, apparents encore par petites parties, attestent à l'intérieur le souci d'une ornementation riche et variée.

Nous avons eu l'honneur de présenter à l'Académie les études relatives aux plus remarquables de ces monuments. La plus ancienne, *Mir-Akhor-Djami* (ve siècle), une basilique à trois nefs, précédée d'un atrium, dont une partie subsiste encore, avait été construite en matériaux très riches : marbre vert antique pour les colonnes intérieures, marbre blanc pour celles du narthex et les chambranles des

baies, portes ou fenêtres ; le pavement de la nef, une mosaïque de marbre et malachite, que nous avons déblayée en partie, les sculptures retrouvées çà et là dans l'église (fragment de chapiteau décoré d'aigles, dalles sculptées d'entrelacs) complétaient la décoration de ce monument aujourd'hui fort endommagé.

L'ancienne église Saint-Serge (*Kutchuk-Aya-Sophia*) a heureusement moins souffert ; les sculptures recouvrant l'entablement intérieur, les chapiteaux des colonnes de marbre jaune et vert, l'ampleur de la nef sur laquelle viennent s'ouvrir quatre grandes niches demi-circulaires, évoquent le luxe et l'élégance des constructions de Justinien. Cet octogone est recouvert par une coupole d'une structure fort originale ; les seize faces de cette coupole ne sont pas semblables, comme on l'a prétendu, mais alternativement planes et cintrées. Les huit côtés qui s'appuient sur les piliers de l'octogone sont concaves ; ils viennent s'amortir sur une surface horizontale et sont épaulés extérieurement par un système de contreforts à double étage. Les huit autres côtés, qui reposent sur les huit arcs, sont au contraire des surfaces planes portant les huit fenêtres de la coupole.

La mosquée de *Kalender*, une des rares églises de Constantinople qui ait conservé son ancienne décoration intérieure, produit, elle aussi, grand effet.

Jusqu'à la naissance des quatre grands arcs soutenant la coupole, la nef est tapissée de marbres polychromes qui charment l'œil par la juxtaposition harmonieuse de leurs couleurs.

Cet effet décoratif est enrichi encore par l'emploi de plaques sculptées, de pilastres élégants soutenant un entablement richement orné ; seule la décoration des voûtes a disparu, détruite ou simplement cachée peut-être par le badigeon.

Dans les monuments postérieurs, les architectes feront

une plus large part à l'ornementation extérieure. Ainsi à *Fetyeh-Djami*, des jeux de brique, des niches, des arcs, de gracieux pilastres décorent les façades dominées par des coupoles élevées sur de hauts tambours polygonaux.

Cette église présente un plan assez compliqué, une église latérale ayant été ajoutée au XIVe siècle pour servir de chapelle funéraire. A l'intérieur de celle-ci, des colonnes aux chapiteaux décorés de feuilles d'acanthe et de cornes d'abondance soutiennent un système d'arcs et de voûtes très élevés sur lesquels repose une coupole à tambour.

C'est dans cette coupole que se sont conservées intactes des mosaïques à fond d'or. Au centre, à l'intérieur d'un médaillon, le Christ est représenté en buste, bénissant de la main droite et tenant de la main gauche l'évangile. Sa tête fine et émaciée se détache sur un nimbe d'or barré d'une croix d'argent.

Autour de lui, dans la zone inférieure, apparaissent entre les nervures de la coupole, les douze prophètes tenant les rouleaux où sont écrites leurs prophéties. Leurs vêtements multicolores s'enlèvent harmonieusement sur le fond vieil or de la mosaïque. L'artiste a recherché la variété, non seulement dans la juxtaposition des couleurs, mais aussi dans les attitudes.

Les uns, de nobles vieillards, aux longs cheveux et à la barbe blanche, sont représentés de face ou de profil, le bras droit levé ou replié sur la poitrine ou tenant des deux mains le rouleau déployé. D'autres sont des hommes vigoureux ou des jeunes gens imberbes dont l'attitude mouvementée contraste avec l'immobilité sereine des vieux prophètes. Ainsi Moïse, le corps penché en avant, le visage tourné vers le sommet de la coupole, lève la main vers le Christ et semble lui dire les paroles qui sont inscrites sur son rouleau : « Celui-ci est le Dieu des Dieux et le Seigneur des Seigneurs. » Habakuk, la main à hauteur de l'oreille comme pour écou-

ter, redit au Christ ses paroles prophétiques : « Seigneur, j'ai entendu ton message. »

Cette noblesse et ce mouvement dans les attitudes, cette élégance des draperies, nous les avons retrouvés sur un monument du ve siècle, la colonne de Marcien, dégagée à la suite du terrible incendie du 23 avril.

Sur le soubassement de la colonne se détachaient primitivement deux Victoires ailées portant une couronne. Une seule subsiste aujourd'hui. Cette Victoire, dont les jambes enfouies dans le sol ont été dégagées par nos soins, reste, malgré les mutilations qu'elle a subies, un des exemplaires les plus précieux de la statuaire du ve siècle.

Le bras droit, la tête et les pieds ont disparu ; mais les plumes de l'aile soigneusement indiquées, les plis de la draperie dessinant les contours des seins, des hanches et des jambes et surtout l'attitude du corps de femme bien proportionné attestent la survivance des traditions antiques. Du relief de la colonne de Marcien aux mosaïques de Fetyeh, les artistes byzantins étaient donc restés fidèles à quelques-uns des principes essentiels qui avaient dirigé la marche de l'art antique.

Note de M. Thiers. — Retenu à Constantinople après le départ de M. Ebersolt, j'ai pu, grâce à l'obligeance de l'architecte des postes et télégraphes ottomans, Védad-Bey, qui mit à ma disposition instruments et ouvriers, mesurer les dimensions de l'hippodrome, son orientation, l'angle déterminée par son axe et celui de Sainte-Sophie, relever la courbe de la partie circulaire sur laquelle l'édifice s'appuyait vers la mer et constater aussi qu'une longue partie du mur de la face latérale sud-est existe encore. Enfin j'ai terminé ce travail par la mesure de trois monuments qui décoraient la spina, obélisques et colonne serpentine.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de novembre 1908 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1908, in-8°).

M. Salomon Reinach offre à l'Académie son volume intitulé : *Orpheus, Histoire générale des religions* (Paris, 1909, petit in-8°).

M. Paul Girard présente de la part de l'auteur M. L. Gernez, ancien élève de l'École Normale : *L'approvisionnement d'Athènes en blé au Ve et au IVe siècle* (Paris, F. Alcan, 1909 ; extrait du t. XXV de la Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris).

« M. Gernez s'est moins proposé dans ce mémoire d'étudier les moyens mis en œuvre par les Athéniens pour se procurer la quantité supplémentaire de blé nécessaire à leur subsistance, que de dégager le point de vue où ils se plaçaient pour en favoriser et en pratiquer largement eux-mêmes l'importation. Ce point de vue était celui de la richesse. Sans doute, le besoin entrait pour une part dans le drainage des blés au dehors; mais le désir du lucre y entrait pour une autre, au moins égale. C'est que le commerce des céréales entretenait à Athènes un mouvement d'affaires considérable, qui était une source de revenus pour les particuliers et pour l'État. Telle est l'idée maîtresse de ce travail. Pour la mettre en lumière, l'auteur cherche d'abord à déterminer approximativement les besoins d'Athènes, ce qui le ramène à la question si souvent débattue du chiffre de la population de l'Attique; il énumère ensuite les pays à blé; puis il examine la condition et le rôle des commerçants, ἔμποροι et σιτοπῶλαι; enfin il s'efforce de préciser l'attitude de la cité à l'égard des approvisionnements. Les lignes suivantes (p. 370) en donnent une idée assez exacte : « Athènes, pendant la plus grande partie du ve et même du ive siècle, ne fut pas menacée de la famine. Elle était une place de commerce active et vivante, et voilà pourquoi elle traita le commerce des céréales comme elle faisait tous les autres. Il était normal qu'elle cherchât à augmenter ses revenus de la contribution que lui aussi pouvait fournir. On y tenait, comme à tout ce qui faisait la richesse de la cité. Car les revenus des douanes étaient jalousement surveillés : la seule idée qu'on passait en con-

trebande des marchandises de Mégare suscitait des colères démocratiques. Il est probable que l'activité commerciale d'Athènes se traduisait pour le trésor par de beaux bénéfices. Les céréales constituaient un appoint considérable aux importations; dans le commerce des blés, on voyait donc aussi une occasion de richesse collective. »

« On peut discuter quelques-unes des interprétations de M. Gernez, et le parti pris même de considérer comme à peu près nulle l'initiative de l'État dans la question du blé, pour ramener tout, ou presque tout, au génie mercantile des citoyens. Mais il faut rendre justice au savoir étendu dont témoigne son mémoire et à tout ce qu'il renferme de personnel et de suggestif. Il constitue un précieux apport à l'histoire, si longtemps négligée, des idées économiques dans la Grèce ancienne. »

« M. Bouché-Leclercq présente à l'Académie, au nom de l'auteur, un mémoire de M. J. Carcopino : *Histoire de l'ostracisme athénien* (Bibl. de la Faculté des lettres de Paris, fasc. XXV [1908], pp. 82-272).

« La question de l'ostracisme est de celles sur lesquelles les dissertations abondent. L'état fragmentaire des sources disponibles — y compris l'Ἀθ. πολιτ. d'Aristote — perpétue les hésitations des érudits, et les conjectures, en se multipliant, ajoutent à l'obscurité de textes souvent contradictoires. M. C. a entrepris de résoudre enfin le problème, en précisant la valeur relative des textes, en soumettant toutes les solutions possibles à une discussion approfondie, telle qu'aucune objection imprévue ne pût être opposée désormais aux résultats ainsi obtenus.

« Il apporte sur tous les points des solutions nettes. L'ostracisme n'est pas pour lui, comme pour la plupart des historiens, synonyme d'ingratitude démocratique. Clisthène l'a substitué, comme « précaution d'hygiène politique », non comme pénalité, aux sanctions autrement dures de la mise hors la loi (ἀτιμία) et de l'exil (φυγή). La procédure ne comporte aucun débat, soucieuse en cela de la réputation du banni, contre lequel aucune accusation n'est proférée publiquement. Un citoyen ne peut être ostracisé que par 6000 suffrages réunis sur son nom (Philochore), et non par la majorité d'un *quorum* de 6000 votants (Plutarque). Au temps où fut institué l'ostracisme, 6000 suffrages représentaient réellement la majorité du peuple athénien. De l'histoire de l'ostracisme, M. C. élimine quatre noms d' « ostracisés imaginaires » (Clisthène, Callias, Miltiade fils de Cimon, Damon). Des neuf « victimes réelles », les trois premières sont bannies, de 487 à 486, comme amis des tyrans; les autres, par

actes de plus en plus espacés, comme chefs de parti (δημαγωγοί), au nom de la paix intérieure. L'institution, faussée par le bannissement d'Hyperbolos (417), à la suite d'une intrigue patiemment élucidée par l'auteur (pp. 221-266), n'est pas abolie, mais elle tombe en désuétude : d'abord, parce que 6000 suffrages ne représentent plus la majorité des citoyens ; ensuite et surtout, parce que la démocratie restaurée en 403, pour se défendre contre les menées des clubs, juge l'ostracisme insuffisant et se réserve de recourir aux anciennes pénalités, — la mort et l'exil, — à la fois plus redoutées et plus juridiquement justes.

« M. C. s'est acquitté de sa tâche avec une étendue d'information, un souci des circonstances ambiantes, une indépendance d'esprit et une vigueur de logique, qui mettent son travail hors de pair. »

M. le comte DE LASTEYRIE offre à l'Académie, de la part de M. Émile Mâle, un volume sur *L'Art religieux de la fin du moyen âge :*

« L'Académie n'a pas encore oublié l'ouvrage de M. Émile Mâle sur *L'Art religieux du XIIIe siècle en France*, auquel elle décerna, il y a quelques années, le prix Fould. M. Mâle vient de donner une suite à cet excellent livre. Dans un beau volume intitulé *L'Art religieux de la fin du moyen âge*, il recherche les sources auxquelles les artistes du XIVe et du XVe siècle ont puisé leurs inspirations, il met en lumière les sentiments nouveaux qui se manifestent dans l'Iconographie chrétienne, et finalement il expose comment l'art du moyen âge a fini, et détermine avec une grande sagacité les causes de sa disparition. Je n'ai pas besoin de louer les qualités de composition et de méthode qui rendent la lecture de ce livre particulièrement attachante. Ce sont des mérites qui se retrouvent dans les moindres écrits de M. Mâle et tout le monde sait à quel degré il possède l'art d'allier à la plus solide érudition un remarquable talent d'exposition. Mais je regrette de ne pouvoir signaler à loisir tout ce qu'il y a de neuf et d'original dans ce volume. Les archéologues, les artistes, les littérateurs qui ont si chaudement réhabilité au siècle dernier notre art du moyen âge, ont surtout envisagé l'art du XIIIe siècle. Presque tous n'ont vu dans les monuments postérieurs à cette grande époque que des œuvres de décadence, et ne les ont étudiés que de façon superficielle. Il n'y a pas longtemps qu'on a commencé à leur accorder toute l'attention qu'ils méritent, et personne encore n'a su faire ressortir avec autant de mesure et de goût les qualités qui leur sont propres. Mais, pour séduisant que cela pût être, M. Mâle ne s'en est pas tenu au seul point de vue artistique. S'il décrit avec une légitime complaisance les chefs-d'œuvre des grands artistes qui,

dans une voie toute autre que celle du XIIIe siècle, imprimèrent un nouvel essor à l'art français, il n'a garde d'oublier les œuvres moins brillantes, parfois même un peu banales, des modestes imagiers auxquels on doit les sépulcres de nos églises, les tombes qu'elles abritent, les innombrables vitraux dont leurs fenêtres sont garnies. M. Mâle expose, avec une sûreté de jugement et une abondance d'information remarquables, les idées maîtresses auxquelles obéissaient tous ces artistes. Il les montre s'inspirant des recueils populaires comme le *Speculum humanae Salvationis* ou l'*Ars moriendi*; empruntant à l'extraordinaire développement du culte des saints, d'inépuisables thèmes qu'ils amplifient avec une fantaisie et une naïveté charmantes; subissant, inconsciemment peut-être, l'influence des mystères dont la vogue universelle peut seule expliquer les similitudes qu'on relève entre des œuvres éparses en des lieux fort éloignés et dues à des artistes de talents et de tempéraments fort divers; enfin il retrace la lutte qui s'établit au XVIe siècle entre les idées nouvelles et le vieux symbolisme traditionnel, et la défaite de celui-ci vaincu par le souci de la vérité historique, dont se préoccupait peu le moyen âge, mais qui s'impose au Concile de Trente, et qui, sous l'influence de Molanus et des théologiens de son école, donnera naissance à une iconographie bien différente de l'ancienne. Dès lors, comme le dit si bien l'auteur, il y aura encore des artistes chrétiens, il n'y aura plus d'art chrétien.

« L'œuvre de M. Mâle est donc achevée et je suis heureux de pouvoir, en son nom, offrir à l'Académie le volume qui la complète si brillamment. »

SÉANCE DU 19 MARS

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Henri CORDIER est désigné pour représenter l'Académie aux fêtes jubilaires de Genève, à l'occasion du 350e anniversaire de la création de l'Université de cette ville.

M. Théodore REINACH est adjoint à la délégation de l'Académie au Congrès international d'archéologie qui doit se tenir prochainement au Caire.

M. Paul Foucart achève la seconde lecture de son mémoire sur les Athéniens dans la Chersonnèse de Thrace.

L'Académie présente à la Société centrale des architectes MM. Leroux et Courby, membres de l'École française d'Athènes, pour la médaille que cette Société décerne tous les ans à un membre de l'une de nos trois Écoles savantes. Cette récompense leur serait accordée, en raison du concours également dévoué qu'ils ont prêté, depuis plusieurs années, aux fouilles de Délos.

M. Jean Beck, docteur de l'Université de Strasbourg, fait une communication sur les mélodies des troubadours et des trouvères français du xie au xive siècle. Depuis longtemps on a essayé de déchiffrer les signes qui servaient aux troubadours et aux trouvères pour noter leurs chansons, sans arriver à résoudre le problème. M. Beck a repris la question à fond et a réussi, après avoir rassemblé et comparé toutes les mélodies conservées dans les manuscrits originaux du xiiie siècle, à retrouver la clef de la plus ancienne notation et à rétablir le rythme original, non exprimé par la notation, conformément aux règles des traités musicaux du viie et du xiiie siècle.

MM. Théodore Reinach et Louis Havet présentent, à la suite de cette communication, quelques observations auxquelles répond M. J. Beck.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le premier fascicule du tome XVI des *Monuments et Mémoires* publiés sur la fondation Eugène Piot (Paris, 1909, in-4°).

M. L. Delisle offre à l'Académie une *Notice sur M. Charles de Robillard de Beaurepaire*, par M. P. Le Verdier (in-8°).

M. l'abbé Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, un

recueil de Psaumes sumériens et babyloniens, déchiffrés par M. Stephen Langdon, lecteur d'assyriologie à Oxford, ancien élève de notre École pratique des Hautes Études, intitulé : *Sumerian and Babylonian Psalms* (in-8°, p. XXVI et 351).

« De son ouvrage, M. Langdon écarte systématiquement les prières, invocations, conjurations, etc., employées par la piété privée ou composant le Rituel magique. Il prétend ne recueillir que le canon officiel des psaumes, autorisés pour le culte public, dans les temples babyloniens. Cette catégorie de compositions lyriques se reconnait aisément à la suscription qui indiquait de quel instrument de musique, harpe, flûte, etc., il fallait en accompagner le chant ou le récitatif rythmés. Le fond consiste invariablement en louanges au dieu dont on exalte les attributs, en complaintes sur les calamités du temps, en passages pénitentiaux où la puissance et la justice divines sont mises en contraste avec la misère physique et morale de l'homme, etc.

« Les tablettes originales[1] de cette sorte de Psautier fragmentaire, copies de copies faites de l'époque d'Assurbanipal jusqu'à l'époque grecque inclusivement, sont conservées aux Musées de Berlin et Londres, et avaient été reproduites dans les publications officielles de ces établissements. Nombre d'entre elles sont de rédaction *seulement sumérienne* — en d'autres termes, se trouvent dépourvues de version sémitique interlinéaire. D'où surcroit de difficultés, et réserve bien naturelle chez les savants, à en aborder d'ensemble le déchiffrement.

« Notre jeune auteur l'a tenté, et l'on peut dire que de longtemps en Angleterre n'avait été fait un effort pareil, dans le champ des études assyriologiques.

« Les résultats obtenus sont instructifs pour le sumérologue; ils charmeront le lettré, amateur de lyrisme antique, et passionneront le nombre infini de ceux qui s'occupent d'histoire comparée des religions. »

M. Salomon Reinach a la parole pour deux hommages :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le capitaine Raymond Weill, deux ouvrages intitulés : *La presqu'île du Sinaï, étude de géographie et d'histoire* (Paris, Champion, 1908) et : *Des monuments et de l'histoire des IIe et IIIe dynasties égyptiennes*

1. Les chants à Tammuz (Adonis), au nombre de *six*, sont reproduits d'après les travaux de Zimmern. *Sächs. Gesellsch. der Wissensch.*, LIX Band. Sitz. 13 Juli 1907.

(Paris, Leroux, 1908). Ce sont deux thèses pour le doctorat ès lettres. L'auteur, ancien élève de l'École polytechnique et officier d'artillerie, s'est pris de passion, il y a quelques années, pour les études égyptologiques; il a accompagné M. Flinders Petrie dans son expédition de la presqu'île du Sinaï et a réuni, dans une de ses thèses, tout ce que l'on peut savoir sur la géographie historique et la cartographie de cette région, sans négliger l'histoire du Sinaï chrétien, depuis le IIIe jusqu'au VIIe siècle. Le second volume, plus considérable, est consacré à l'étude des civilisations thinite et thinito-memphite, d'après les résultats des dernières fouilles. M. Weill a surtout cherché à classer avec rigueur les monuments et les textes suivant leurs caractères propres et sans tenir compte des listes royales hiéroglyphiques et grecques, dont le témoignage ne doit pas prévaloir sur celui des monuments. L'étude des listes vient à son heure et conserve son intérêt. « Lorsqu'on compare aux listes royales, écrit l'auteur (p. 486), la liste des noms royaux des monuments, on constate qu'un petit nombre seulement de noms royaux monumentaux connus jusqu'à présent se retrouvent dans les listes classiques, mais assez bien à leur place dans chaque cas. » M. Weill est, du reste, persuadé que le « classement des rois antérieurs à la IVe dynastie est déterminé, presque partout, avec une certitude entière » et que la répartition des monuments nouveaux dans les séries constituées par sa méthode peut se faire par la comparaison avec les monuments déjà classés. Tous les savants qui s'occupent des temps primitifs de l'Égypte trouveront dans ce livre un guide parfaitement informé, où la part de l'hypothèse est aussi restreinte que le comporte l'obscurité du sujet. »

« J'ai l'honneur d'offrir ensuite à l'Académie, de la part de M. J. Loth, deux brochures relatives à l'archéologie armoricaine. L'auteur, à propos des fouilles de M. P. Le Nestour à Mané-Venguen, en Baden, s'est occupé du classement des pointes de flèche en silex à ailerons et à pédoncule, dont il a dressé une liste instructive. Sa dernière brochure est consacrée au type du vase à quatre anses, qui remonte, en Armorique, à la fin de l'époque néolithique et qui se rencontre surtout dans les sépultures de l'âge du bronze. Ce n'étaient pas des vases cinéraires, mais des récipients contenant de la nourriture. Ce type paraît être indigène et avoir passé d'Armorique en Cornouailles. »

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« M. Adrien Blanchet m'a chargé d'offrir en son nom à l'Académie

un volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Mémoires et notes de numismatique* (Paris, Leroux, 1908, in-8° de 454 pages). C'est un recueil de plus de 60 mémoires et notices publiés pour la plupart antérieurement, dans diverses revues françaises et étrangères. Quoique la numismatique grecque et romaine y soit représentée par quelques excellentes notices, telles que celles qui concernent les symboles des monnaies de Corinthe, une monnaie de Cos, le congiaire de Jules César et le monnayage de l'empire romain après Theodose, le principal intérêt du volume réside surtout dans les nombreux sujets de numismatique gauloise, médiévale et moderne qui y sont abordés et sur lesquels M. Blanchet apporte des éclaircissements nouveaux. Il met en lumière, par exemple, de curieuses imitations par les Gaulois, de types monétaires siciliens, italiotes ou romains ; il explique le type de Minerve sur les monnaies de Marseille ; il donne la liste de nombreux peintres-médailleurs français des xve et xvie siècles qui furent chargés de dessiner les types de nouvelles monnaies ; il définit certaines espèces monétaires comme le *croisat* ou des jetons de jeu comme les *pelhauquins ;* il publie de nombreux documents inédits relatifs à des émissions de monnaies, à la frappe de certaines médailles de la Renaissance française, à la fabrication de fausses monnaies dans les derniers siècles ; un bon nombre de jetons de corporations et de sceaux de particuliers sont aussi tirés de l'oubli et expliqués par M. Blanchet qui unit les qualités du curieux et du chercheur avisé à celles du savant de cabinet. Si je ne puis entrer dans l'examen de ces notices si variées, je dirai néanmoins que leur groupement facilitera les recherches de tous et que leur ensemble donne une excellente idée de l'activité féconde de M. Blanchet au cours des dernières années et de son érudition étendue et pénétrante. »

SÉANCE DU 26 MARS

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Perrot fait la communication suivante :

« M. Gauckler, par une lettre en date du 15 mars, fait connaître à l'Académie les derniers résultats des fouilles qu'il pour-

suit au Janicule, grâce au généreux concours de M. Henri Darier, de Genève, et à la collaboration de MM. Gaston Darier, fils de M. Henri Darier, et Georges Nicole. Sa lettre du 8 février avait mis l'Académie au courant des premières découvertes, qui, par leur étrangeté, avaient excité un très vif intérêt. Depuis lors, les travaux d'excavation activement poussés en profondeur ont conduit à se faire une idée de plus en plus exacte du nombre et du caractère des édifices religieux qui se sont succédé dans ce ravin du Janicule.

« Sous le premier temple syrien qui avait été dégagé tout d'abord, il a été découvert un second sanctuaire du même genre. C'est à celui-ci qu'ont appartenu et les belles statues que la récente campagne a fait sortir de terre, et les diverses inscriptions et ex-voto trouvés il y a deux ans dans un terrain contigu, celui de la villa Wurts. Les limites de ce second sanctuaire ont été déterminées, grâce à l'exhumation d'alignements d'amphores qui semblent tracer la frontière du terrain consacré. Dans ce même sanctuaire, on a reconnu, très bien conservé, le local destiné aux ablutions rituelles, le *delubrum*, partagé en deux cabinets d'inégale grandeur, dont la destination est très clairement indiquée par les canaux qui y amenaient une eau pure et qui pourvoyaient à l'évacuation des eaux souillées. Il y a là des dispositions très curieuses, dont nous ne connaissons pas d'autre exemple et qui rappellent d'une manière frappante celles que l'on rencontre dans le voisinage de toutes les mosquées. Il est intéressant de voir combien, dès lors, dans ces cultes des dieux syriens, prêtres et fidèles attachaient d'importance à la pureté physique.

« Le plus ancien des deux temples, celui de Gaïonas, est daté approximativement du règne de Commode par une tuile estampillée qui forme le seuil de la porte des latrines. Cet édifice parait avoir été plus vaste, mieux construit, plus richement décoré que le sanctuaire du IVe siècle. Celui-ci correspondrait à une tentative faite probablement sous Julien l'Apostat pour restaurer un culte qui venait de subir une première interruption. En tout cas, il n'aurait comporté que des constructions légères et médiocrement soignées. M. Gauckler ne prétend pas avoir encore résolu tous les problèmes qui se sont posés devant lui sur ce

chantier de fouilles. Il faut espérer que la patiente attention avec laquelle il étudie toutes les traces de murs et les fragments de toute espèce que les tranchées ont dégagés lui permettra sans doute de jeter quelque jour sur maintes de ces questions complexes. »

M. Clermont-Ganneau annonce une très importante découverte archéologique faite à Nazareth, en Galilée. Des fouilles entreprises par le P. Prosper-Marie Viaud, supérieur du couvent franciscain de cette ville, ont permis d'y retrouver, sous l'église actuelle, les substructions de l'ancienne basilique des Croisés. On y a recueilli, entre autres choses, cinq chapiteaux de forme polygonale, ornés sur toutes leurs faces de magnifiques sculptures représentant une vingtaine de scènes allégoriques ou illustrant des récits évangéliques. M. Clermont-Ganneau communique de nombreuses et excellentes photographies de cette suite de hauts-reliefs, spécimens jusqu'ici uniques de l'art médiéval importé en Terre Sainte par les Croisés [1].

M. de Lasteyrie donne lecture d'une note sur la cathédrale de Reims à l'époque carolingienne [2].

M. Paul Monceaux commence à exposer les principaux résultats de ses recherches sur l'épigraphie donatiste.

M. l'abbé H. Breuil entretient l'Académie des peintures rupestres qu'il a étudiées dans le bassin inférieur de l'Èbre, à Cretas (Aragon) et à Cogul (Lerida). Elles sont faites sous de petits abris de roches gréseuses; au voisinage, sont de petites stations à silex magdaléniens. A Cretas, les peintures figurent des cerfs, très remarquablement dessinés, des bouquetins et un bœuf; chaque silhouette est en teinte unie, rouge ou noire. A Cogul, il y a une harde de cerfs et biches et des bouquetins de même style, ainsi qu'un bison et un élan; on y lit aussi une chasse au cerf d'un dessin très barbare, comme en font tous les peuples primitifs; et deux autres scènes où apparaissent de nombreuses figures humaines. La première représente trois bœufs sau-

1. Voir un des prochains cahiers.
2. Voir ci-après.



vages en noir et rouge poursuivis par deux chasseurs vêtus de robes. La seconde représente une scène d'initiation ou de danse, où neuf femmes, au torse nu, mais portant de longues robes collantes, évoluent autour d'un petit homme noir, ne portant que des jarretières. Les animaux de ces fresques rappellent en général ceux de certaines cavernes de l'Ariège, mais ils sont beaucoup plus petits. Les figures humaines sont inséparables des premières; elles forment un ensemble très original, qui nous renseigne sur les vêtements à la confection desquels les couturières magdaléniennes employaient les jolies aiguilles recueillies dans les grottes de l'âge du renne.

COMMUNICATION

NOTE SUR LA CATHÉDRALE DE REIMS A L'ÉPOQUE CARLOVINGIENNE,

PAR M. LE COMTE DE LASTEYRIE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'église cathédrale de Reims présentait au xe siècle une particularité dont la description nous a été conservée dans des textes sommaires qui ont fort embarrassé les archéologues. C'était une partie voûtée, *fornix*, ou portée sur des arcades, *arcuatum opus*, qui occupait près d'un quart de la nef, et qui fut supprimée en l'an 976 par l'archevêque Adalbéron.

L'existence de cet ouvrage et le fait de sa destruction quelques années avant l'avènement de Hugues Capet sont établis de la façon la plus certaine par des témoignages irrécusables. Le continuateur de Flodoard et le chroniqueur Richer, qui vivaient l'un et l'autre à l'époque de cette démo-

lition, l'ont rapportée tous deux en des termes différents qui se complètent et se corroborent mutuellement.

Le premier s'exprime ainsi : « Adalbéron détruisit un ouvrage à arcades qui était *contre* les portes de l'église Notre-Dame de Reims, et sur lequel étaient placés l'autel du Sauveur et des fonts d'un travail remarquable[1]. »

Richer dit : « Adalbéron, au début de son pontificat, s'occupa beaucoup de sa cathédrale. Il détruisit complètement les voûtes qui formaient une haute construction occupant près du quart de la basilique à partir de l'entrée. L'église fut agrandie et embellie par cet heureux changement de plan[2]. »

Le sens littéral des deux textes que je viens de traduire paraît assez clair; mais ils sont trop peu explicites l'un et l'autre pour qu'il soit facile de se figurer la nature de la construction dont il s'agit.

Quicherat, avec quelque hésitation, y a vu une tribune adossée au mur de façade[3]. Mais cette explication a eu peu de succès, et le savant qui de nos jours a jeté le plus de lumière sur l'histoire de la cathédrale de Reims, M. Louis

1. « Destruxit Adalbero... arcuatum opus quod erat secus valvas ecclesiae Sanctae Mariae Remensis, supra quod altare Sancti Salvatoris habebatur et fontes miro opere erant positi. » (Flodoardi cont., dans Pertz, SS., t. III, p. 407, ou dans l'édit. Lauer, p. 160-161).

2. « Hic [Adalbero] in initio post sui promotionem structuris ecclesiae suae plurimum studuit. Fornices enim qui ab ecclesiae introitu per quartam pene totius basilicae partem eminenti structura distendebantur, penitus diruit. Unde et ampliore receptaculo et digniore scemate tota ecclesia decorata est » (Richer, l. III, c. 22, dans Pertz, SS., t. III, p. 613).

3. « Le continuateur de Flodoard nous apprend qu'elle [la cathédrale de Reims] posséda jusqu'à la fin du x[e] siècle une tribune adossée intérieurement au mur de la façade et cette tribune portait sur une voûte ; du moins *on peut* interpréter ainsi le témoignage du chroniqueur. » (Quicherat, *Mélanges d'archéol.* recueillis par R. de Lasteyrie, p. 133). Quicherat ne cite pas le texte de Richer, et je ne l'ai pas trouvé dans les nombreux extraits qu'il avait réunis et qui m'ont servi à annoter les fragments qu'il avait laissés et que j'ai publiés après sa mort.



Demaison, n'a pas cru devoir s'y rallier. « Comment, dit-il, se représenter une semblable tribune envahissant le vaisseau au point d'en occuper presque le quart à partir de l'entrée! A la rigueur on pourrait imaginer que cette *eminens structura* si encombrante était non pas une tribune, mais quelque construction très ancienne, englobée dans l'église carolingienne et mal raccordée avec elle. Il serait d'ailleurs fort difficile de dire en quoi aurait consisté cette construction, et quel motif l'aurait pu faire épargner[1]. »

Cette hypothèse d'un bâtiment antérieur englobé dans la cathédrale carlovingienne est bien peu vraisemblable; aussi M. Demaison s'est-il gardé d'y insister. Elle est inutile d'ailleurs, car elle déplacerait la difficulté, sans aider à la résoudre, l'embarras étant aussi grand pour dire en quoi consistait ce bâtiment et quelle apparence il pouvait avoir.

M. Ferdinand Lot a émis une opinion plus vraisemblable. Pour lui, cet *arcuatum opus* aurait été une crypte : « La cathédrale de Reims, dit-il, était occupée dans le quart de sa longueur, à partir des portes, par une crypte voûtée qui sortait à moitié du sol et qui devait être fort gênante. Adalbéron la détruisit de fond en comble [2]. » Mais M. Demaison n'accepte pas non plus cette interprétation. « La place des cryptes, dit-il, était habituellement sous les chœurs des églises, et une crypte si énorme faisant saillie dans une nef est fort invraisemblable[3]. » A cette objection on peut répondre qu'il y a des exemples de cryptes situées à l'extrémité occidentale d'une église et que les dimensions de celle-ci n'auraient point été si extraordinaires que M. Demaison l'imagine, car en supposant à la nef de la cathédrale une longueur totale équivalant à douze

1. L. Demaison, dans le *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1907, p. 43.
2. *Les derniers Carolingiens*, p. 73.
3. *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 45, note 1.

travées, ce qui est beaucoup, la crypte qui en occupait le quart n'aurait pas dépassé trois travées, ce qui n'a rien d'excessif. Néanmoins j'écarterai moi aussi cette interprétation, et voici pour quels motifs. Le continuateur de Flodoard spécifie que l'*arcuatum opus* était situé le long des portes de la basilique, *secus valvas :* on devait donc le traverser pour pénétrer dans l'église. Or une crypte est toujours enfouie partiellement au moins dans le sol. Il aurait donc fallu, pour entrer dans la cathédrale, traverser d'abord une partie plus ou moins souterraine. C'est bien peu probable, surtout si l'on songe que la ville de Reims n'est pas bâtie sur un terrain très accidenté, et qu'on ne saurait chercher dans les irrégularités du sol l'explication d'une pareille anomalie. D'ailleurs une crypte est toujours une construction peu élevée; même en admettant avec M. Lot que celle-ci sortît à moitié du sol, la saillie qu'elle aurait faite au-dessus du pavé de la nef eût été peu considérable, et jamais Richer n'eût pu la qualifier d'*eminenti structura*. Il me semble donc évident qu'il s'agit d'autre chose.

Le P. Jubaru, dans son étude sur le lieu du baptême de Clovis, a émis une opinion toute différente. Il suppose que l'archevêque Ebbon, en construisant vers 820 la cathédrale qui devait subsister jusqu'au XIII[e] siècle, en laissa la façade à l'endroit même qu'occupait celle de l'église bâtie jadis par saint Nicaise, et conserva, en le remaniant peut-être mais sans en changer l'emplacement et les dimensions, l'atrium qui s'élevait en avant de la façade. Ce sont les arcades de cet atrium qui auraient formé l'*arcuatum opus* qu'Adalbéron supprima à la fin du X[e] siècle en l'incorporant à la nef[1].

M. Demaison s'est rallié à cette opinion[2], et plus récemment M. Lauer dans son édition de Flodoard l'a acceptée

1. *Études religieuses, hist. et litt.*, publiées par les PP. Jésuites, t. LXVII (1896), p. 307 et s.
2. *Bull. archéol. du Comité*. 1907, p. 45 et s.

comme « de beaucoup la plus plausible[1] ». Je ne puis, quant à moi, partager cette manière de voir, qui me paraît soulever d'invincibles objections.

Notons d'abord qu'elle a pour point de départ une conjecture, qui n'est pas invraisemblable, mais que rien, dans l'état actuel de nos connaissances, ne vient confirmer. On sait qu'Ebbon, en remplaçant la vieille cathédrale du IVe siècle par une église neuve, lui donna de plus grandes dimensions, et, qu'à cet effet, il sollicita et obtint de l'empereur Louis le Pieux l'autorisation de détourner les voies publiques qui auraient pu être un obstacle à ses projets. Le P. Jubaru pense que les agrandissements portèrent du côté de l'abside, et que la façade principale ne fut pas déplacée. C'est là une pure hypothèse. Flodoard nous a conservé le texte du diplôme par lequel Louis le Pieux accéda aux vœux de l'archevêque; on y chercherait vainement un mot qui pût la confirmer[2]. Il est bien vrai que saint Nicaise ayant été massacré par les Vandales sur le seuil de sa cathédrale, le lieu de son martyre est devenu l'objet d'une vénération qui paraît, comme le dit M. Demaison[3], s'être perpétuée sans interruption à travers les âges. Il n'est donc pas impossible qu'Ebbon ait voulu respecter ce lieu vénéré, et ait rebâti la façade nouvelle sur l'emplacement de l'ancienne. Mais on peut supposer avec non moins de vraisemblance que pour mieux garantir ce lieu contre toute profanation, Ebbon l'aura enfermé à l'intérieur de la nouvelle cathédrale, ce qui donnait aux fidèles plus de facilités pour y venir faire leurs dévotions. Là serait sans doute le motif de la disposition insolite que présentait cette partie du monument.

1. *Annales de Flodoard*, p. 161, note.

2. Voici le passage important de ce diplôme : « Vias etiam publicas omnes, quae circa eamdem ecclesiam vadunt, et impedimenta esse possunt ad claustra et servorum Dei habitacula construenda, ut transferri atque immutari possint concedimus. » (Flod., l. II, c. 19).

3. *Op. cit.*, p. 46.

On peut évidemment hésiter entre ces deux hypothèses, mais la dernière, jusqu'à preuve du contraire, ne me paraît pas la moins plausible.

Le P. Jubaru suppose encore qu'il y avait devant la façade de la cathédrale carlovingienne un atrium entouré d'arcades occupant « exactement la même surface » que l'atrium primitif. Ceci est plus que douteux, car au IXe siècle, en Gaule, l'atrium n'était plus considéré comme une des dépendances obligées de toute église importante, et Ebbon, qui reconstruisit sa cathédrale dans des proportions bien plus vastes que l'ancienne, n'a pas dû conserver sans nécessité un accessoire occupant autant de place.

D'ailleurs, ni Flodoard ni Richer n'en font la moindre mention, et les auteurs qui nous ont conservé le souvenir des deux allongements successifs que la cathédrale carlovingienne a subis au Xe et au XIIe siècle [1], ne disent mot de cet atrium dont la conservation n'était pas compatible avec l'allongement de la nef.

Le silence des textes n'étant pas toujours très probant, j'admets qu'on ne rejette pas sans appel l'existence d'un atrium en avant de la cathédrale d'Ebbon; mais serait-elle prouvée, que je ne saurais accepter l'identification de cet atrium avec la construction supprimée en 976.

Il est bien vrai que les mots *arcuatum opus* dont s'est servi le continuateur de Flodoard indiquent des arcades, mais il y a plus d'une raison pour qu'on ne puisse y voir celles qui auraient entouré l'atrium.

Et d'abord pourquoi cette expression vague et peu intelligible, s'il s'agissait d'une construction ayant un nom connu de tous et universellement employé depuis plusieurs siècles? La langue technique du moyen âge étant assez

1. Elle fut allongée de trois travées par Adalbéron en 976, mais ce fut probablement aux dépens de l'*arcuatum opus* et sans qu'il ait été nécessaire de faire aucune construction neuve. Par contre, l'archevêque Sanson, en 1152, ajouta deux travées entièrement neuves. (L. Demaison, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 42 et s.).



pauvre, il n'est pas étonnant que les écrivains qui nous ont laissé des descriptions de monuments aient eu souvent recours à des expressions dénuées de précision. Mais ils le faisaient — ceux du moins qui écrivaient en prose — par nécessité et non par goût, et je ne puis croire que deux chroniqueurs complètement indépendants l'un de l'autre, ayant à mentionner la suppression de l'atrium d'une église, aient employé tous deux des périphrases peu intelligibles quand ils avaient à leur disposition un mot de la langue usuelle aussi clair et aussi répandu que le mot *atrium*.

J'ajoute que dans la périphrase employée par Richer, il y a une expression qui me paraît peu conciliable avec l'idée que nous pouvons nous faire d'un atrium carlovingien. Les portiques qui en encadraient les quatre côtés étaient, comme dans la plupart des cloîtres du moyen âge, couverts d'appentis en charpente; je ne crois pas que sous les deux premières races de nos rois, on ait jamais songé à les voûter; or dans l'espèce qui nous occupe, il s'agit d'un ouvrage surmonté de voûtes, *fornices :* il n'est donc pas possible que ce fût une partie de l'atrium.

D'ailleurs nous sommes fixés sur l'emplacement qu'occupait cet ouvrage : il n'était pas en avant de l'église, il était à l'intérieur du monument, le long des portes, *secus valvas ecclesiæ*, et il occupait près du quart de la basilique à partir de l'entrée, *ab ecclesiae introitu.*

On peut se demander si le chroniqueur en disant « le quart de l'église » a envisagé l'édifice entier, chœur et abside compris, ou seulement la nef; mais c'est là une question secondaire : le point capital sur lequel aucun doute n'est possible, c'est que la construction supprimée par Adalbéron était à l'intérieur de la nef.

M. Demaison, il est vrai, suppose que les mots *quartam basilicæ partem*, au lieu de s'appliquer à la seule basilique, doivent s'entendre de l'ensemble du monument, c'est-à-dire de l'église et de son parvis. Mais cette interprétation est tout

à fait arbitraire, et il serait facile de prouver par nombre de textes, depuis Grégoire de Tours jusqu'à Richer, que l'atrium était un accessoire indépendant de la basilique, qu'on ne le considérait pas comme en faisant partie intégrante, et qu'on ne pouvait en confondre l'entrée avec celle de la basilique elle-même.

D'autres preuves encore plus catégoriques viennent d'ailleurs nous montrer que l'*arcuatum opus* ne pouvait être à l'extérieur de la cathédrale.

On y avait installé les fonts baptismaux et un autel dédié au Sauveur. M. Demaison en conclut que l'on avait conservé « l'antique baptistère richement orné, suivant l'usage du temps, de marbres et de mosaïques et abritant l'*altare sancti Salvatoris* à côté de la cuve baptismale ». Et il invoque, pour justifier cette disposition, celle que présente aujourd'hui encore la basilique de Parenzo en Istrie [1].

Mais cette comparaison est mal fondée, car s'il est vrai que les fonts baptismaux de la basilique de Parenzo sont placés dans l'atrium et non, comme ce fut l'usage en Gaule depuis le IXe siècle, à l'intérieur de l'église, ils ne sont pas enfermés dans un baptistère et aucun autel ne les accompagne.

D'ailleurs, de temps immémorial, les baptistères étaient consacrés à saint Jean Baptiste, M. Demaison lui-même en fait la remarque. « Mais, dit-il, ce vocable ne s'oppose pas à la présence d'un autel dédié au Sauveur ; on peut d'ailleurs, si l'on veut, admettre que cet autel se trouvait dans une chapelle contiguë [2]. » Voilà qui eût fait un atrium bien encombré ! et j'aurais peine à admettre pareille hypothèse, même si elle n'était point formellement démentie par les textes précités.

Or le continuateur de Flodoard dit que les fonts et l'autel du Sauveur étaient placés sur l'*arcuatum opus*, et

1. *Op. cit.*, p. 47.
2. *Op. cit.*, p. 47.



non pas à côté, et comme on ne peut raisonnablement supposer qu'ils étaient placés au-dessus des arcades de l'atrium, il faut bien admettre que l'*arcuatum opus* qui les portait faisait partie d'une construction voûtée élevée à l'intérieur du monument. Ceci corrobore pleinement ce que j'ai dit précédemment.

M. Demaison a pensé pouvoir tourner l'objection insurmontable que la thèse du P. Jubaru rencontre dans ce point de fait, en prétendant que la préposition *supra* employée par l'annaliste ne doit pas être prise dans son sens habituel. « Elle ne signifie pas que l'autel et les fonts étaient établis *au-dessus* de l'*arcuatum opus*, elle exprime une idée de juxtaposition, de voisinage immédiat, acception fréquente dans le latin du moyen âge[1]. »

N'en déplaise à mon savant ami, je trouve cette assertion bien risquée, et j'aurais voulu qu'il nous citât quelques-uns des exemples qui l'autorisent à croire que le mot *supra* était fréquemment employé au moyen âge dans le sens de *juxta*. Pour moi, je n'en connais qu'un seul, c'est celui qu'il a emprunté à une charte de l'an 832 citée par Ducange, et qui parle d'une truie trouvée *super unam ecclesiam subtus unam arborem*. Il est bien certain que *super* ne doit pas se traduire ici par *sur*. Mais le sens qu'on doit y attacher ne serait pas bien rendu par l'expression *à côté de*. La vraie traduction est *au-dessus de*, c'est-à-dire *en amont*, si on pouvait employer cette expression pour une construction qui n'est pas sur un cours d'eau.

Cette citation n'a donc pas la valeur que M. Demaison lui prête. Mais l'aurait-elle, pourquoi s'écarter du sens usuel, pourquoi entasser tant d'hypothèses quand de la traduction littérale des deux textes qui nous occupent on peut tirer une interprétation parfaitement satisfaisante?

Cette interprétation, Quicherat l'a donnée depuis long-

1. *Op. cit.*, p. 47.

temps, et tout le monde l'eût acceptée si les idées qu'il professait sur l'origine des voûtes ne l'avaient empêché de l'exprimer avec toute la netteté voulue [1].

Oui, cet *arcuatum opus* était une sorte de large tribune portée sur des voûtes assez élevées. Elle était adossée aux portes de la cathédrale et occupait un espace correspondant à deux ou plus probablement trois travées. Était-elle séparée du reste de l'église par un mur percé d'ouvertures, comme l'avant-nef de l'église de Tournus, ou bien communiquait-elle largement avec l'intérieur par des arcades analogues à celles qui reliaient la nef aux bas-côtés? Cette seconde hypothèse est la plus probable.

Sur cette tribune étaient placés un autel dédié au Sauveur et les fonts baptismaux. A cela rien d'étonnant. La présence d'un autel en pareil lieu n'est pas anormale, car tout le monde sait que beaucoup d'églises carlovingiennes ont eu un autel à l'extrémité occidentale de la nef comme à l'extrémité orientale; et le fait d'avoir placé cet autel dans une tribune n'est pas davantage en désaccord avec les usages du IXe siècle, car nous avons d'autres exemples à cette époque d'autels placés dans les tribunes qui entouraient le chœur ou la nef. A la cathédrale du Mans, rebâtie par l'évêque Aldric, contemporain de l'archevêque Ebbon, il y en avait cinq [2], et ce nombre impair semble indiquer qu'on en avait mis deux au-dessus de chaque bas-côté et que le cinquième avait trouvé place dans une tribune adossée au mur de façade, comme celle dont l'existence me paraît démontrée à la cathédrale de Reims [3].

1. *Revue archéol.*, t. XI, p. 670, ou *Mélanges d'archéol.*, *moyen âge*, p. 133.

2. « Deambulatoria siquidem sursum per totum in circuitu ipsiusa ecclesiae fecit, in quibus et altaria quinque nobiliter construxit atque sacravit. » *Gesta Aldrici episc. Cenom.* dans Baluze, *Miscell.*, t. I, p. 81.

3. Cela ressort encore mieux de la suite du texte des *Gesta Aldrici* où il est dit qu'il y avait dans la tribune de droite : à l'Est, un autel dédié à saint Martin, au milieu, un autel dédié à saint Pierre; dans la tribune de gauche, à l'Est, un autel dédié à saint Denis, au milieu un autel dédié à

On m'objectera peut-être qu'il n'y a pas d'exemple de fonts baptismaux ainsi placés dans une tribune. J'avoue en effet n'en pas connaître; mais on sait que l'usage d'enfermer les fonts dans un baptistère distinct de l'église passa de mode assez vite dans l'église gallicane, et qu'on fut assez lent à trouver la place qu'il convenait de leur attribuer, quand on commença à les introduire à l'intérieur de l'église. Dans le plan de Saint-Gall, qui est de peu d'années antérieur à l'épiscopat d'Ebbon, on les voit intallés au milieu de la nef. Cela devait être fort gênant, et il était plus pratique, si on ne voulait pas, comme on l'a fait depuis, les reléguer dans un bas-côté, de les monter sur une tribune construite au bas de la nef.

Tout cela s'explique donc à merveille. Dira-t-on qu'avant d'admettre l'existence de cette tribune il faudrait prouver qu'il y en avait tout le long de la nef? Cela me paraît bien inutile et, quoique le fait soit assez vraisemblable, je ne m'arrêterai pas à le discuter, car il a existé plus d'une église dont l'extrémité occidentale était munie d'une *eminens structura* ou d'un *arcuatum opus*, sans qu'il y eût des tribunes sur les bas-côtés.

L'Allemagne, où les traditions carlovingiennes se sont conservées plus longtemps que chez nous, en offre plusieurs exemples qui paraissent inspirés de ces traditions, notamment à Saint-Godard d'Hildesheim et à Hersfeld. Récusera-t-on ces exemples sous prétexte que l'extrémité occidentale de ces édifices est terminée par une abside, ce qui n'était sans doute pas le cas à la cathédrale de Reims; alors je citerai l'église de Paulinzelle qui possédait une sorte d'avant-nef à deux étages, ou celle d'Hirsauge dont l'entrée était surmontée d'une tribune très profonde. Enfin, en France même, n'avons-nous pas les ruines de l'église de Jumièges, à l'entrée de laquelle s'est conservée une partie carlovingienne où l'on voit les restes d'une tribune plus

Notre-Dame; enfin dans la tribune occidentale, « in occidentali parte ipsius aecclesiae, in ipso solario », un autel dédié à tous les saints.

petite sans doute, mais placée de la même façon que celle de la cathédrale de Reims?

D'assez grandes différences distinguaient sans doute la tribune de la cathédrale de Reims de toutes celles que je viens de citer, mais il me suffit d'avoir prouvé que des tribunes de formes diverses ont souvent existé à l'extrémité occidentale des églises pour justifier l'interprétation que je propose des textes de Flodoard et de Richer, objet de la présente note.

J'ajouterai, pour terminer, que cette explication se serait sans doute imposée à l'attention de tous les archéologues, si la plupart n'étaient convaincus, comme l'était Quicherat, qu'il n'y avait pas de voûtes dans les églises carlovingiennes. C'était, en effet, la règle; mais il ne faut pas croire qu'elle ne comportât aucune exception. L'art de bâtir des voûtes ne s'est jamais complètement perdu, et si les constructeurs carlovingiens reculaient devant la difficulté de monter une voûte sur un vaisseau aussi large et aussi élevé que la nef d'une cathédrale, ils savaient fort bien voûter les petits espaces : les cryptes qu'ils nous ont laissées en fournissent la preuve. Ils ont même osé monter des voûtes à une assez grande hauteur quand la surface à couvrir avait peu de largeur; on le voit dans l'église bâtie par l'évêque Théodulfe à Germigny-des-Prés au début du IX[e] siècle, et je ne parle pas des voûtes de l'église d'Aix-la-Chapelle dont la hardiesse est tout à fait exceptionnelle.

Les voûtes de l'*eminens structura* qui occupait le bas de la nef de la cathédrale de Reims étaient sûrement moins élevées; c'étaient probablement des voûtes d'arêtes dont les supports étaient assez rapprochés; on comprend qu'Adalbéron les ait trouvés encombrants, et qu'en supprimant cet ouvrage il ait pu sensiblement agrandir sa cathédrale, quoiqu'aucun texte ne dise qu'il y ait fait des constructions nouvelles.

———— — —

LIVRES OFFERTS

M. Perrot fait hommage, au nom de son confrère M. le duc de Loubat, d'un plan des fouilles de Délos que celui-ci a fait exécuter par les soins de M. Convers. Les fouilles des campagnes successives y sont distinguées par des tons différents. Une première couleur représente les fouilles antérieures à 1903, la première année où notre confrère a prêté à l'École son libéral concours. La place qu'occupent sur la carte les autres tons, qui représentent l'œuvre accomplie depuis lors, indique quel admirable développement le travail d'exhumation a pris depuis le moment où des ressources si importantes ont été mises à la disposition de l'École.

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. de Mély, six brochures toutes relatives à l'étude des signatures d'artistes peintres, sculpteurs ou miniaturistes du moyen âge. Leur auteur ayant récemment exposé devant l'Académie le résultat de ses travaux et de ses recherches, je me bornerai à signaler au point de vue général deux de ces brochures ayant pour titre : *Signatures de primitifs ; miniaturistes*. Dans l'une sont reproduits et photographiés un certain nombre de signatures et de cryptogrammes, les uns déchiffrés, les autres inconnus. Dans l'autre sont rapportées ou discutées des signatures déjà connues. — La troisième brochure a trait aux signatures des sculpteurs. Je ne pense pas que les résultats en soient discutés. La quatrième est relative aux *Très Riches Heures du duc de Berry* où M. de Mély relève les noms de Henri Bellechose et de Hermann Rust. Dans le cinquième opuscule, l'auteur étudie la *Vierge et l'Enfant*, un tableau délicieux appartenant à M. de Richer, et la compare à la *Parenté de la Vierge* du Musée de Bruxelles, signée : Cornelius van Coninxloo. Il y a en effet, dans l'architecture des deux tableaux, des ressemblances de style saisissantes que vient appuyer le nom de Cornelius compris dans la phrase « Respexit ad me Cornelius » peinte sur un galon du manteau de la Vierge.

« Enfin le sixième fascicule est consacré à la suite des tableaux connus sous le nom du *Peseur d'or et sa femme* du Musée du Louvre, du *Collecteur d'impôts* de l'ancienne Pinacothèque de Munich, du *Banquier et sa femme* du Musée d'Anvers.

« Pour le premier tableau, M. de Mély substitue à la lecture reçue « *Quentin Matsys Schilder, 1519* » celle de *Quentin Malsys schildert, 1514* », très différente surtout comme sens. Quant au *Collecteur d'impôts*, il est clairement signé « *Roymerswall Marinus me fecit anno 1538* ». A s'entretenir au sujet, le *Banquier et sa femme* du Musée d'Anvers ressemble singulièrement au *Peseur d'or* du Louvre, mais il est d'un art très inférieur. Si l'on croit M. Donnet, il aurait été composé vers 1534 par un artiste nommé Van der Ferrien. Les dates et les attributions des deux premiers tableaux sont certaines. Je considère au contraire comme discutables la date et l'attribution du dernier qui m'a tout l'air d'un faux Marinus remontant à la fin du second quart du XVI[e] siècle. »

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 2 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. A. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« J'ai reçu du R. P. Delattre la copie d'une inscription latine, récemment découverte en Tunisie, dans la région de Zaghouan, aux environs de Mograne; elle présente une importance particulière. M. Gluck, directeur du domaine de Bir-Chana, én avait envoyé au R. P. Delattre la copie et un estampage.

« La pierre qui porte le texte, dit le P. Delattre, est brisée en trois morceaux; elle est incomplète à la partie inférieure; un encadrement entourait la face. Dans son état actuel, la pierre mesure 0[m] 70 de hauteur et 0[m] 50 de largeur. C'est un calcaire blanc et tendre.

S E X ❧ A S I
NIO ❧ M FIL
HOR RVFINO
FABIANO PRE



TORI AEDILICE
REALIABACTIS
SENATVS·COS ❧
*q*VAESTORI VR
*ba*N SACERDO
*ti la*VREN

« Hauteur des lettres, à la 1re ligne, 0^{m} 055 ; à la 2e, 0^{m} 05 ; à la 3e, 0^{m} 04 ; à la 4e, 0^{m} 035 ; à la 5e et aux suivantes, 0^{m} 03. Les caractères sont de forme très régulière. »

Ainsi le texte signalé par le P. Delattre et dont la partie inférieure manque concerne un personnage de la gens Asinia qui était préteur et qui, par conséquent, faisait partie du Sénat.

Sex(tus) Asinius Rufinus Fabianus est un inconnu : aucun texte littéraire, aucun texte épigraphique ne le mentionne. Peut-être était-il originaire d'Oudena (Uthina) dont les habitants sont inscrits dans la tribu Horatia [1] ? Après avoir exercé la questure urbaine, il devint secrétaire du sénat, puis édile Cerialis ; au moment où l'inscription a été gravée, il était parvenu à la préture. Son titre de prêtre d'un culte municipal adopté par l'État est inscrit à part.

La seule difficulté de transcription se trouve aux lignes 6-7 où les mots *ab actis senatus* sont suivis de l'abréviation *cos.* Il est évident qu'il ne s'agit pas d'un consulat exercé par le personnage honoré, mais que l'abréviation est liée aux mots *ab actis senatus* qui précèdent ; il en résulte que le mot représenté par cette abréviation doit compléter et préciser le titre de secrétaire du sénat.

En principe, les actes du sénat sont des actes consulaires ; ce sont les consuls qui les proposent. Cependant, sous l'empire, il y a des actes du sénat émanant de l'autorité de l'empereur, soit qu'il en fasse personnellement la proposition, soit qu'il fasse lire un discours au sénat par un questeur. Il est établi que l'empereur avait deux questeurs spécialement attachés à sa per-

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 3067.

sonne et portant le titre de *quaestor Augusti* ou de *quaestor imperatoris;* leur principal office consistait à lire au sénat les messages du prince. De même les consuls avaient chacun deux questeurs pour les seconder dans leurs fonctions de présidents du sénat; c'étaient les *quaestores consulum*. Il y avait donc au sénat deux sortes d'auxiliaires, ceux des consuls et ceux de l'empereur. Ainsi s'exerçait la souveraineté simultanée de l'empereur et du sénat sur laquelle était basée la monarchie impériale.

Une inscription d'Antium[1] nous a depuis longtemps fait connaître un certain C. Julius Proculus qui, après avoir été questeur de deux empereurs (sans doute Nerva et Trajan en 97-98) et chargé, par conséquent, en cette qualité, de lire au sénat leurs messages, devint après la mort de Nerva, sous le règne de Trajan, secrétaire du sénat. Cette fonction est désignée dans le texte d'Antium par les mots *ab actis imperatoris Trajani Augusti*. Le mot *senatus* manque, mais il est clair qu'à une époque où l'autorité de l'empereur était devenue prépondérante, on n'avait pas voulu placer le nom du prince après celui du sénat et rabaisser pour ainsi dire la majesté impériale jusqu'au second rang. Si l'inscription d'Antium, appuyée par un texte de Tacite[2], montre que l'empereur avait le droit de désigner un sénateur pour surveiller la rédaction des comptes rendus des séances du sénat, la nouvelle inscription, signalée par le R. P. Delattre, prouve que les consuls avaient le même droit et qu'il y avait aussi un sénateur chargé du même soin au nom des consuls. Cela paraît maintenant hors de doute. Il faudrait donc transcrire les lignes 6-7 du nouveau texte :

ab actis senatus co(n)s(ulum).

L'inscription tout entière peut se lire ainsi sans difficulté :

Sex(to) Asinio, M(arci) fil(io), Hor(atia tribu), Rufino Fabiano, pretori (sic), *aedili Cereali, ab actis senatus co(n)s(ulum), [q]uaestori ur[ba]no, sacerdo[ti La]uren[tium Lavinatium]*.......

1. *Corp. inscr. lat.*, X, 6658.
2. *Annal.*, V, 4. Fuit in senatu Junius Rusticus, componendis patrum actis delectus a Caesare.

Cette inscription tranche donc la controverse qui s'était élevée sur le mode de nomination de l'*ab actis*. Quand Mommsen soutenait que cette fonction était toujours donnée par l'empereur [1], il se trompait; et la qualification de *candidatus principis* qui se rencontre dans l'inscription grecque élevée à Argos [2] en l'honneur de Claudius Fronto à la suite de son titre de secrétaire du sénat, qualification qui, appliquée à une fonction donnée par l'empereur, n'aurait aucun sens, se comprend parfaitement quand il s'agit d'une fonction donnée par les consuls.

La plupart du temps, dans les documents épigraphiques, on ne fait pas la distinction entre les secrétaires du sénat choisis par les consuls et les secrétaires du sénat choisis par l'empereur; ils sont le plus souvent désignés tous par ces simples mots *ab actis senatus*. Mais l'examen attentif de chaque texte permet cependant de déterminer les conditions dans lesquelles a eu lieu la nomination de l'*ab actis* et par suite de reconnaître s'il dépend de l'empereur ou des consuls. Les uns, comme Julius Proculus [3], comme le futur empereur Hadrien [4], comme Neratius Marcellus, frère du jurisconsulte [5], et probablement aussi comme Junius Rusticus [6], sont choisis parmi les *quaestores Augusti* [7]; les autres, et c'est le plus grand nombre, sont d'anciens questeurs urbains comme C. Arrius Antoninus [8], M. Claudius Fronto [9],

1. Mommsen-Girard, *Le droit public romain*, V, p. 181, note 1.

2. *Corp. inscr. graec.*, 1133.

3. *Corp. inscr. lat.*, X, 6658 : *Quaestor Augustorum..., ab actis imp. Traiani Aug.*

4. Spartian., *Hadrian.*, 3 Quaesturam gessit Traiano quater et Articuleio consulibus; in qua quum, orationem imperatoris in senatu agrestius pronuntians, risus esset, usque ad summam peritiam et facundiam Latinis operam dedit. Post quaesturam acta senatus curavit. Cf. l'inscr. d'Athènes, *Corp. inscr. lat.*, III, 550, qui mentionne sa questure, *quaestor imperatoris Traiani*, mais omet ses fonctions de secrétaire du Sénat.

5. *Corp. inscr. lat.*, IX, 2456. *Quaestor Aug., curator actorum senatus*

6. Cité par Tacite, *Ann.*, V, 4.

7. Probablement C. Porcius Priscus Longinus, *allectus inter quaestorios, ab actis senatus*, est dans le même cas: cf. *Corp. inscr. lat.*, XIV, 3611; ainsi que L. Julius Ammius Maenius Pius Salamallianus, *allectus inter quaestorios, praepositus actis senatus. Ibid.*, VIII, 18270.

8. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 7030. *Quaestor urbanus, ab actis senatus*; cf. *ibid.*, V, 1874, où la questure est omise.

9. *Ibid.*, VI, 1377; III, 1457. *Quaestor urbanus, ab actis senatus.*

T. Statilius Maximus[1], L. Cestius Gallus Cerrinius Justus Lutalius Natalis[2], et aussi notre Sex. Asinius Rufinus Fabianus, ou d'anciens questeurs provinciaux comme Ti. Claudius Fronto[3] et T. Marcius[4]..... Les premiers sont les hommes de confiance de l'empereur : après avoir porté au sénat les messages du prince, il est naturel qu'ils soient appelés à surveiller en son nom la rédaction des procès-verbaux. Les seconds sont d'anciens questeurs urbains ou provinciaux qui ont eu la garde des décisions du sénat ; ce sont les hommes de confiance du sénat[5].

Il faut donc admettre que l'empereur et les consuls ont eu des secrétaires différents pour la rédaction des actes du sénat votés sur leur proposition respective. D'après la date des documents que nous possédons, ce fait paraît établi au moins pour le premier siècle et pour plus de la première moitié du second siècle.

M. Henri Cordier annonce qu'il a reçu de M. le général de Beylié les renseignements suivants de Saïgon, à la date du 6 mars. De grandes fêtes seront données en octobre à Angkor Vat dont on va rétablir le pèlerinage. M. Klobukowski, après entente avec le roi et le chef des bonzes, a donné des ordres pour rétablir la route du lac à Angkor par Siemneap. Quant à l'hôtellerie, elle sera constituée en matériaux légers (fibro-ciment); ce sont les travaux publics qui entreprendront les travaux qui devront être terminés *avant octobre*. Déjà la population cambodgienne commence à souscrire pour la construction d'un grand couvent de bonzes à Angkor. M. Commaille, le conservateur des ruines, était venu à Saïgon; il devait repartir pour Angkor avec le photographe (un soldat) du général de Beylié; on commencera en avril les photographies de la galerie d'Angkor Vat qui seront probablement terminées avant octobre.

1. *Ibid.*, X, 10336. *Quaestor urbanus, ab actis senatus.*
2. *Ibid.*, X, 3722. *Quaestor urbanus, ab actis senatus.*
3. *Ibid.*, X, 1122. *Quaestor pr. pr. provinciae Achaiae, ab actis senatus.*
4. *Ibid.*, XIV, 3595. *Quaestor pr. pr. provinciae Achaiae, ab actis senatus.*
5. Cette opinion est aussi celle de M. Éd. Cuq que j'ai consulté au sujet de ce texte et qui a eu l'obligeance de me répondre par écrit.

M. Léopold Delisle donne lecture de la note suivante de M. le comte Paul Durrieu :

« Dans ses deux volumes si précieux de *Recherches sur la librairie de Charles V* (tome I, p. 192-194), M. Léopold Delisle a mentionné un *Bréviaire à l'usage d'une religieuse de l'ordre de Saint-François* qui est conservé à la Bibliothèque du Vatican, n° 603 du fonds d'Urbin. M. Delisle n'a connu ce manuscrit que par une notice de Mgr Stornaiolo et par l'envoi d'une photographie dû à Mgr Stanislas Le Grelle; mais ces premiers éléments lui ont suffi pour deviner que le manuscrit en question devait être apparenté de très près aux remarquables livres de prières qui ont été exécutés au XIV[e] siècle pour des rois de France ou des personnages de leur famille. De son côté, le R. P. Ehrle, le savant préfet de la Bibliothèque Vaticane, correspondant de l'Académie, avait fait une remarque semblable, en se reportant à la *Notice de douze livres royaux* de M. Delisle, et, tout récemment, comme j'étais venu à Rome pour étudier les manuscrits de la Vaticane, il a bien voulu attirer spécialement mon attention sur ce *Bréviaire* du fonds d'Urbin.

« Sans entrer dans les détails, il me paraît intéressant de signaler à l'Académie le résultat de mes observations. En effet, le n° 603 du fonds d'Urbin est un manuscrit de premier ordre sous le rapport de la beauté de l'exécution matérielle où tout, depuis la régularité de l'écriture, la délicatesse et le grand nombre des miniatures, et le goût exquis de l'ornementation, jusqu'à la blancheur et à la finesse exceptionnelles du vélin, impose également l'admiration. Le volume date de la première moitié du XIV[e] siècle. Par tous ses caractères, à commencer par le style de ses ornements et peintures, il se rapproche extrêmement de deux célèbres manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, la *Bible de Robert de Billyng* et le *Bréviaire de Belleville*, sur lesquels M. Delisle a naguère découvert le nom du plus fameux des enlumineurs travaillant à Paris à cette époque, Jean Pucelle. C'est, en tout cas, un des plus parfaits chefs-d'œuvre de cette école d'enluminure parisienne contemporaine des derniers Capétiens directs, que M. Delisle a mise en lumière et dont j'ai parlé moi-même dans le n° de janvier dernier du *Journal des Savants*.

« A la beauté s'ajoute, pour le ms. 603 du fonds d'Urbin, l'attrait d'une provenance illustre et absolument certaine. L'étude du texte, où beaucoup de rubriques et d'indications liturgiques sont en langue française, et certaines notes inscrites au calendrier, montrent que ce *Bréviaire* a dû être exécuté pour une religieuse de très haute naissance et ayant des attaches avec la maison royale de France. Il m'a été possible d'arriver à découvrir l'identité de cette religieuse. En beaucoup d'endroits, les lettrines du manuscrit renferment des armoiries et, parmi celles-ci, trois blasons dominent par leurs fréquentes répétitions et leurs dimensions. Ce sont : 1° le blason royal de *France;* 2° le blason royal de *Navarre;* 3° le blason des *comtes palatins de Bourgogne* (d'azur au lion d'or, l'écu semé de billettes d'or). Or, il y a une princesse à laquelle s'appliquent tous ces indices; et, circonstance heureuse puisqu'elle empêche toute hésitation, il n'y en a qu'une seule. Il s'agit de Blanche de France, née du mariage du roi Philippe V le Long avec Jeanne de Bourgogne. En effet, Blanche de France était fille d'un roi de *France* et de *Navarre* et d'une *comtesse palatine de Bourgogne*, ce qui correspond bien aux trois blasons. D'autre part, dès sa jeunesse, elle fut destinée à l'ordre de Saint-François. Entrée à l'abbaye de Longchamp près Paris en 1315, elle y reçut l'habit en 1318 et continua à mener la vie monacale jusqu'à sa mort, survenue en 1358.

« Ainsi le délicieux manuscrit 603 du fonds d'Urbin au Vatican, jusqu'ici sans désignation précise, peut être dénommé désormais en toute certitude le *Bréviaire de Blanche de France, fille du roi Philippe V le Long.* »

M. Paul Monceaux, professeur au Collège de France, achève d'exposer les principaux résultats de ses recherches sur l'épigraphie donatiste :

« On a découvert dans l'Afrique du Nord, surtout dans la région qui correspond à l'ancienne Numidie, un assez grand nombre d'inscriptions qui intéressent directement l'histoire du Donatisme. Les trouvailles de ce genre se sont multipliées depuis quelques années; plusieurs sont encore inédites. Désormais, dans l'épigraphie chrétienne de la contrée, on doit distin-

guer un domaine à part, presque inconnu jusqu'ici : l'épigraphie donatiste ou antidonatiste.

« L'Église schismatique a joué un rôle fort important dans l'Afrique du IVe et du Ve siècle; dans le pays numide, elle l'emportait même sur l'Église catholique par le nombre des fidèles. Selon toute apparence, la moitié des inscriptions chrétiennes de cette région et de cette période ont été gravées par les dissidents ou pour eux. Mais ces dissidents avaient gardé l'organisation traditionnelle de l'Église locale, l'ancienne liturgie, et jusqu'au formulaire. Dans la plupart des cas, nous n'avons aucun moyen de distinguer les dédicaces ou les tombes des deux partis. C'est seulement par exception, par l'emploi de certaines formules particulières aux schismatiques, que nous pouvons reconnaître l'origine donatiste d'une inscription.

« La méthode à suivre est donc tout indiquée. Dans ces recherches, on doit prendre pour base l'étude des formules que nous savons d'autre part être donatistes, ou qui traduisent des idées propres aux schismatiques. On doit éclairer les documents épigraphiques à l'aide de la littérature polémique et des documents historiques. Enfin, l'on doit rapprocher sans cesse les inscriptions donatistes et les inscriptions antidonatistes.

« Le résultat de cette enquête ne manque ni d'intérêt ni d'importance : une centaine d'inscriptions, dont quelques-unes encore inédites, sont d'origine donatiste ou se rapportent à l'histoire du Donatisme. La plupart sont des inscriptions monumentales et fournissent une contribution précieuse à l'étude des polémiques entre les deux Églises.

« Parmi ces documents épigraphiques, on peut distinguer quatre groupes.

« Le premier groupe comprend les inscriptions qui reproduisent ou contiennent la devise des schismatiques : *Deo laudes*. Cette devise se lit sur des monuments très divers : fragments d'archéologie, piliers, pilastres sculptés, linteaux, chapiteaux, clefs de voûte, claveaux, bagues. Tantôt le *Deo laudes* se présente seul. Tantôt, il est accompagné d'un monogramme constantinien, ou d'une invocation au Christ, ou d'une autre formule. Tantôt, il est suivi d'un verbe : *Deo laudes dicamus* ou *agamus*. Le document le plus curieux de cette série est la dédicace d'un

baptistère donatiste de Sillègue. Sur d'autres monuments, les catholiques opposent aux schismatiques leur devise *Deo gratias* ou *Deo gratias agamus*.

« Dans un second groupe figurent les inscriptions monumentales qui se rapportent aux polémiques donatistes. Les adversaires se combattent dans leurs basiliques, comme dans leurs traités ou leurs conférences, tantôt à coup de formules, tantôt à coups de textes bibliques, où souvent des interpolations trahissent la main d'un sectaire. Les donatistes persécutés protestent naturellement contre la persécution, maudissent leurs ennemis, affirment leur confiance dans la protection divine; les catholiques justifient l'appel au pouvoir séculier en faisant l'éloge de la paix religieuse et de l'unité. Les donatistes qui se croyaient les seuls « Justes », qui prétendaient au monopole de la pureté et de la sainteté, glorifient le « Juste », vantent la pureté, s'attribuent le titre de « Saints »; les catholiques, plus modestes dans leurs professions de foi, en vertu de leurs principes mêmes, se qualifient de « pécheurs », reconnaissent la faiblesse de l'homme et recommandent la pénitence. Sur les pierres, comme dans leurs débats quotidiens, les deux partis se reprochent mutuellement leurs violences et affirment également leur prétention d'être la véritable Église « catholique ». Enfin, quelques inscriptions se rapportent à la liturgie donatiste et aux controverses sur le baptême.

« L'épigraphie martyrologique constitue un troisième groupe. Il n'est pas douteux que, dans ce domaine, la part du Donatisme ait été large. D'abord, les inscriptions de ce genre sont surtout nombreuses dans le pays numide, qui était le centre du Donatisme. De plus, le culte des saints était extraordinairement développé dans l'Église schismatique, qui s'appelait elle-même « l'Église des martyrs ». Enfin, la plupart de ces martyrs de Numidie sont des martyrs locaux, mentionnés seulement par des inscriptions du pays, inconnus hors d'un étroit district, oubliés ou tenus en suspicion par les catholiques de l'âge suivant. Autant de raisons pour croire qu'un grand nombre des martyrs cités par les inscriptions sont des schismatiques. Mais c'est par exception que nous en saisissons la preuve. Quelques documents épigraphiques visent la théorie des donatistes sur la dignité du

martyre. Une série d'inscriptions, qui mentionnent Emeritus ou d'autres confesseurs d'Abitima, paraissent provenir de sanctuaires des dissidents. D'autres séries de documents se rapportent soit à des martyrs sûrement donatistes, comme la Robba d'Ala Miliaria en 434, soit à différentes victimes des guerres religieuses entre donatistes et catholiques.

« Un dernier groupe se compose des épitaphes de clercs ou de laïques dissidents. Çà et là, dans l'épigraphie funéraire de l'Afrique chrétienne, quelque détail trahit des tombes de schismatiques. Ce groupe de documents s'est enrichi tout à coup par les découvertes de Benian (Ala Miliaria), en Césarienne. Il s'agit ici d'une petite nécropole exclusivement donatiste, où se pressaient des sépultures de dissidents : une martyre, trois évêques, trois prêtres, un diacre, deux religieuses. Ces documents sont d'autant plus intéressants, qu'ils sont datés : ils s'échelonnent de l'année 422 à l'année 446. Ils nous fournissent des renseignements précis sur le formulaire des tombes chez les donatistes de cette région et de ce temps. On y constate, à la fois, de nombreuses analogies avec le formulaire en usage dans les cimetières catholiques de la contrée, et de curieuses divergences. Haine entre les fidèles de l'Église officielle, théorie des schismatiques sur le martyre, tendance à substituer le mot et l'idée donatistes au mot traditionnel et à l'idée catholique, grande autorité des évêques dissidents; tous ces traits, si accusés dans l'histoire du Donatisme, se retrouvent dans l'épigraphie funéraire d'Ala Miliaria. »

M. H. Prost, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, expose les résultats de ses recherches sur la forme primitive de la coupole de Sainte-Sophie.

Son étude s'appuie sur un texte d'Agathias exposant les modifications apportées à la structure de l'église, à la suite de la chute de la partie orientale de la coupole.

Ce texte, traduit par M. Choisy, se résume ainsi :

1° La coupole primitive s'est écroulée;

2° Elle était sur plan rectangulaire;

3° On s'est efforcé par des remaniements des arcs Nord et Sud à faire que la nouvelle coupole couvre un espace carré, et cela en laissant intacts les arcs Est et Ouest ;

4° La nouvelle voûte était de 25 pieds plus élevée que l'ancienne.

L'examen de la construction de l'édifice montre, qu'en effet, une ancienne coupole a existé. La coupole actuelle a été élevée sur des pendentifs appartenant à la voûte primitive. Le pendentif Nord-Est porte encore les traces de déformations provenant d'une ancienne voûte.

On voit aussi que les arcs Est et Ouest n'ont jamais été modifiés, bien que leurs naissances aient subi un fort déplacement latéral sous les poussées de la première coupole. — Pour remédier aux déformations causées à la décoration architecturale par ces mouvements, on a préféré démolir l'ordonnance du premier étage des murs latéraux Nord et Sud, et la reporter vers le bas-côté, d'une distance égale au déplacement horizontal des naissances, plutôt que de modifier les arcs Est et Ouest.

Ces travaux justifient le texte d'Agathias disant qu'on a laissé tels quels les arcs Est et Ouest.

Au Nord et au Sud, on constate que les arcs extérieurs existaient dans le premier système de voûte, mais ceux de l'intérieur présentent plus de largeur au sommet qu'à la base, ce qui indique un travail plus récent que celui des arcs extérieurs contre lesquels ils s'adossent.

Les arcs Est et Ouest n'ayant pas été modifiés, l'espace couvert par la première coupole étant rectangulaire, d'après Agathias, on peut en déduire que ces arcs (Nord et Sud) n'auraient pas existé dans le système primitif, et qu'ils auraient été construits pour ramener au carré l'espace couvert.

On remarquera que les pendentifs, qui sont des fragments de l'ancienne voûte, s'appuyaient directement sur la face interne de l'arc extérieur.

Si l'on suppose construite la coupole génératrice de ces pendentifs, on constate que la voûte ainsi obtenue aurait environ 25 pieds de moins que la voûte actuelle (chiffre précisément indiqué par Agathias), et de plus elle couvrirait un espace rectangulaire.

Ces remarques font conclure que la voûte primitive aurait été une calotte sur pendentifs différente de l'actuelle qui est une *coupole sur pendentifs*.

Ce système de voûte explique pourquoi l'édifice s'est déversé si fortement vers l'extérieur, dès le début de son existence, car cette disposition a l'inconvénient de beaucoup pousser ; en réalité, cette coupole avait 45 mètres de diamètre, c'est-à-dire la diagonale du carré de base de celle qui existe (ce carré a 31 m 05 de côté). Les efforts considérables qu'elle exerçait sur des maçonneries très compressibles (briques de 0,04 d'épaisseur, joints de même dimension) causèrent des déformations qui amenèrent sa chute.

Pour arrêter ces déformations et empêcher la ruine complète du monument, on avait été obligé, dès l'origine, de l'étayer extérieurement par de nombreuses constructions faisant office de contreforts qui furent utilisées pour contenir des escaliers et les services annexes de l'église, masquant ainsi en grande partie les façades latérales qui semblent n'avoir jamais été achevées suivant le projet primitif.

Ces adjonctions ont partiellement disparu, noyées dans d'immenses contreforts élevés à une époque plus récente.

De même qu'à l'intérieur, à l'extérieur la coupole primitive différenciait notablement de la coupole actuelle. L'étude des maçonneries montre qu'elle avait ses arcs de soutien à extrados apparent et qu'aux angles s'élevaient quatre édicules abritant des escaliers auxquels on accédait par le sommet de contreforts moins élevés que ceux qui existent actuellement ; ces derniers ont été réédifiés lors de la construction de la seconde coupole.

Le dispositif de la construction de cette dernière voûte indique qu'elle fut élevée sur cintre.

Des remaniements postérieurs à la construction de la seconde coupole ont modifié l'aspect des tympans Nord et Sud. Ceux-ci ont été construits après le déplacement de l'ordre du premier étage, avec des retraites sur leurs faces internes pour pouvoir se raccorder avec l'ouverture des arcs extérieurs très déversés à cette époque. Un relèvement des toitures du gynécée a obligé à boucher la rangée inférieure des baies de ces tympans qui, primitivement, s'éclairaient au-dessus de ces toitures.

M. Dieulafoy présente, au sujet de cette communication, les observations suivantes :

« L'Académie a eu la bonne fortune d'entendre depuis quelques mois des communications extrêmement intéressantes relatives soit à l'architecture iranienne soit à l'architecture byzantine. Le général de Beylié nous a donné le résultat de ses recherches à Samara et à la Kalaa des Beni-Hammad, M. Massignon a découvert le magnifique château fortifié d'El Okhaïdher. On vous a parlé de la petite Sainte-Sophie, et aujourd'hui M. Prost vient de restituer devant vous l'état primitif de Sainte-Sophie.

« Cette dernière étude nous montre de la manière la plus évidente la genèse générale de l'art byzantin et la genèse spéciale de la coupole sur pendentifs. D'un côté, apparaît la calotte sur pendentifs, c'est à-dire la section d'une demi-sphère par un prisme carré inscrit, et de l'autre, tout l'appareil des voûtes en tranche construit sans cintres. Le premier motif, d'origine hellénistique, apparaît aux thermes de Caracalla, à l'arc de Salonique de l'époque de Constantin, puis dans les citernes de Constantinople et à la basilique de Philadelphie. L'autre est d'origine purement perse.

« On peut se demander pourquoi les premiers architectes de Sainte-Sophie choisirent la calotte au lieu de la coupole sur pendentifs qui pourtant était connue, comme le montre la coupole de Djerach. Ils voulurent sans doute simplifier les cintres et obéirent à cet égard à l'idée directrice de toute l'architecture voûtée de la Perse, dont ils subissaient la puissante influence. Mais quand l'expérience leur eut montré combien étaient plus intenses et plus redoutables les poussées exercées, à portée égale, par les calottes que par les coupoles sphériques, ils se ravisèrent et construisirent la coupole sur pendentifs, sans s'inquiéter du cube plus ou moins grand des bois à employer. On sait qu'elle devint non seulement caractéristique de l'architecture du Bas-Empire, mais qu'elle conquit tous les pays qui n'étaient pas tributaires de l'architecture de la Perse. »

M. Seymour de Ricci rend compte de son récent voyage en Égypte et présente un certain nombre des objets qu'il a pu acquérir pendant son séjour dans ce pays.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule de janvier 1909 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1909, in-8°).

Il offre ensuite, au nom de M. Theodor Gomperz, correspondant de l'Académie, le tome II de la traduction de son ouvrage : *Les penseurs de la Grèce* (Paris et Lausanne, 1909, in-8°).

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. le professeur Gatti, un article sur une inscription fort importante récemment entrée, par l'intermédiaire de M. Gatti lui-même, au Musée du Capitole. On y lit deux décrets rendus au camp d'Ascoli par Cn. Pompeius Strabo, père du grand Pompée, alors qu'il commandait, pendant la guerre sociale, les armées romaines concentrées dans le Picenum (664 de Rome). Ces décrets concèdent la cité romaine et des décorations militaires à des cavaliers d'un escadron auxiliaire, composé d'Espagnols, appelé *turma Salluitana*, du nom de leur patrie *Salduva* ou *Salluva?* ultérieurement *Caesaraugusta*, aujourd'hui Saragosse. L'*imperator* était assisté d'un conseil de soixante membres formé de sénateurs et d'officiers ; nous avons gardé les noms de quarante-huit d'entre eux.

Ce document est aussi intéressant pour l'histoire de Rome que pour l'onomastique ibère. Il se divise en quatre parties. En tête vient le décret relatif à la concession de la cité romaine ; puis l'énumération des membres qui formaient le conseil du général. Suit la liste des trente cavaliers composant l'escadron. L'énumération des décorations concédées termine le texte. Un commentaire aussi savant qu'abondant accompagne le texte reproduit en phototypie à la fin de la brochure.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie les mémoires suivants en son nom personnel :

1° *Une épingle à cheveux* (extr. de la revue *Pro Alesia*, 1908) ;

2° *La mosaïque de Rouquet près de Tarascon* (extr. du *Bulletin archéologique*, 1908) ;

3° *Stations légionnaires de Pontailler-sur-Saône et de La Noue* (*Côte-d'Or*) (extr. du *Bulletin archéologique*, 1908).

Il offre ensuite en son nom et au nom de M. Étienne Michon, conservateur adjoint au Musée du Louvre, un travail ayant pour titre : *XII. Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année 1908* (extr. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*).

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de son auteur, M. Goméz Carillo, un ouvrage intitulé : *La Grèce éternelle.*

« Ce livre excellent, écrit dans un style vif et imagé, traite tour à tour de la Grèce antique, de la Grèce byzantine, de la Grèce libre, de la Grèce d'hier et d'aujourd'hui. Les questions les plus délicates y sont abordées avec un esprit et une grâce charmante, mais l'exposé qui en est fait n'en révèle pas moins une connaissance approfondie des textes anciens et des documents comme des recherches les plus récentes. Ceux de nos confrères qui le liront — et je souhaite qu'ils soient nombreux — seront charmés de voir les justes éloges décernés à MM. Bréal, Croiset, Collignon, Haussoullier... Les citations des auteurs classiques sont choisies avec goût, sans banalité, et se mêlent de la manière la plus heureuse aux ingénieuses et fines digressions.

« L'intitulé seul des chapitres donnera une idée de la variété des sujets abordés. D'abord l'arrivée : A travers les rues d'Athènes, la Race, l'Ame nationale, les Femmes d'Athènes, le Paganisme éternel, l'Antiquité vivante. Puis l'antiquité : les Danses de Tanagra, les Mystères d'Éleusis, les stèles du Céramique, le Palais d'Oreste, les Courtisanes, la Légende d'Homère. Et en descendant le cours des siècles : l'Imagination populaire et le Romancero, deux poètes, Denis Salomos et Aristide Valaortis, Littérature nouvelle, avec la Mort du Palikare de Palamas, Pappadiamantis, Pol Arcas, le Théâtre moderne. Enfin le volume s'achève par une belle récitation de la Prière sur l'Acropole.

« M. Goméz Carillo est de tous les jeunes écrivains espagnols celui dont la réputation est la plus brillante et la moins contestée. Mais il écrit le français aussi bien que le castillan. Pourquoi a-t-il interposé, si léger soit-il, le voile d'une traduction entre sa pensée et ses lecteurs? Qu'il le supprime ou le déchire désormais. »

SÉANCE DU 7 AVRIL

(Séance avancée au mercredi, à cause du Vendredi Saint.)

PRÉSIDENCE DE M. AUGUSTE LONGNON, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Président annonce la mort de M. Roschach, de Toulouse, correspondant de l'Académie depuis 1899[1].

M. Philippe Berger entretient l'Académie d'une inscription punique communiquée au mois de décembre 1907 par M. Merlin et sur laquelle M. Vassel, de Tunis, a envoyé quelques réflexions M. Berger expose les opinions de M. Vassel et les discute[2].

M. Georges Villain lit un mémoire sur les falsifications qui ont été faites au XIIe siècle par les moines de Saint-Magloire de Paris, tant dans des actes royaux que dans le récit de la Translation des reliques de Saints Bretons à Paris. Déjà, MM. de La Borderie, René Merlet et Ferdinand Lot avaient montré que le texte de cette translation avait été modifié au XIIe siècle par les magloriens de Paris. M. Georges Villain, examinant certains actes et documents officiels relatifs à l'abbaye de Saint-Magloire, montre que ces documents ont été également interpolés. Le but de ces falsifications était de faire croire à l'existence à Paris, antérieurement au Xe siècle, d'une chapelle royale consacrée à saint Barthélemy, chapelle dont la prébende devait, de ce fait, revenir de droit à l'abbé de Saint-Magloire. Or la fondation de l'église de Saint-Barthélemy, dans la cité, est, ainsi que le montre M. Georges Villain, postérieure à la création de l'abbaye de Saint-Magloire. Toutefois les faux ont permis aux moines d'obtenir du roi Louis VII, en 1159, la confirmation de leurs prébendes.

M. Besnier lit une note sur deux manuscrits épigraphiques de l'intendant Nicolas Foucault prêtés à Grævius en 1701. D'après les renseignements que donne la correspondance de l'orientaliste Galland, le premier de ces manuscrits pourrait être identique à

1. Voir ci-après, p. 278.
2. Voir ci-après. — Cf. *Comptes rendus*, 1907, p. 804.



un manuscrit aujourd'hui perdu, dont s'est servi le mantouan Strada, au XVI[e] siècle, pour composer son recueil des inscriptions d'Espagne. Le second, qui contient des inscriptions de Narbonne par Garrigues, est conservé en Angleterre, au château de Chatsworth [1].

COMMUNICATIONS

L'ÉPITAPHE DE LA PRÊTRESSE HANNI-BA'AL,
PAR M. EUSÈBE VASSEL.

Dans la séance du 27 décembre 1907, M. Philippe Berger a fait connaître à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la part de M. Alfred Merlin, directeur des Antiquités et Arts de la Tunisie, une épitaphe punique des plus intéressantes. Mais le fascicule de décembre des *Comptes rendus des séances* ne contenant qu'une note très sommaire au sujet de cette communication (page 804), il m'a semblé qu'il ne serait peut-être pas inutile, en attendant que l'inscription soit commentée dans le *Corpus*, d'en donner ici une étude plus détaillée, pour appeler l'attention sur les divers problèmes qu'elle soulève.

Le monument, exposé au Musée Alaoui, a été recueilli au cours des fouilles opérées par notre service des Antiquités à Carthage, au lieu dit Bordj-Djedid, dans un terrain « habous privé » appartenant aux Oulad-l'Agha; il n'était plus en place. C'est un bloc de calcaire dur, d'un grain fin, d'un blanc jaunâtre, affectant grossièrement la forme d'un parallélipipède rectangle, et d'une conservation parfaite. Une seule face a été dressée, comme d'habitude, mais avec un soin assez rare; elle est haute de 10 centimètres et large

1. Voir ci-après.

de 15. L'épaisseur est de 13 centimètres. Bonne gravure ; écriture élégante, à hampes longues, en massue quand il y a lieu ; le *'aïn* est ouvert par le haut et d'autres lettres présentent quelques particularités de forme, ce qui aidera peut-être un jour à dater l'inscription ; les mots ne sont point séparés ; pas un caractère n'est ambigu. Il n'existe ni encadrement, ni ornement d'aucune sorte. Je lis :

𐤒𐤁𐤓 𐤇𐤍𐤁𐤏𐤋 𐤄𐤊𐤄𐤍𐤕 𐤔 𐤊𐤓𐤅𐤀 1
𐤀𐤔𐤕 [𐤏]𐤁𐤃𐤌𐤋𐤒𐤓𐤕 𐤁𐤍 𐤒𐤓 2
𐤕𐤉𐤕𐤍 𐤁𐤍 𐤒𐤓𐤕𐤌𐤔𐤋 3

La traduction est, à mon avis :

1 *Tombeau de Hanni-Ba'al, la prêtresse de Kravo'*,
2 *épouse de Bod-Melqart, fils de Qar-*
3 *t-jaton, fils de Qart-mašal.*

Il est à remarquer que la généalogie s'applique non à la morte, mais à son mari [1]. Nous avons là un témoignage de la condition effacée de la femme, même revêtue d'un sacerdoce, dans la civilisation punique ; l'absence de généalogie, excessivement rare pour les hommes, est d'ailleurs assez fréquente sur les épitaphes et les ex-voto féminins, y compris ceux des prêtresses [2].

La même déduction se tire du petit nombre de stèles offertes à Tanit par des femmes ; s'il y avait eu égalité sociale entre les sexes, ce nombre dépasserait au contraire, dans une large mesure, celui des offrandes masculines, la femme étant de sa nature bien plus encline que l'homme aux manifestations religieuses.

1. Cf. *Comptes rendus*, 1904, p. 508.
2. *Ibid.*, 1902, p. 672 ; 1903, p. 20 et 96 ; — *C.I.S.*, partie I, 386, 430, 441, 624, 760, 859 et 1163 ; — R. P. Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes du Musée Lavigerie*, p. 10, fig. 20, et p. 23, fig. 51.

LIGNE 1 :

הנבער.

La première lettre, surchargée, présente un trait parasite horizontal qui relie à la hampe le trait oblique supérieur; il semble que le lapicide ait commencé à graver une seconde fois le *reš* de קבר, ou peut-être à tracer le ʃ\ néopunique, et qu'il ait ensuite corrigé; quoi qu'il en soit, on ne saurait lire que *hé*. Il faut, je pense, identifier הנבעל avec חנבעל, en supposant que le *hé* s'est substitué au *ḥeth* non par erreur (nous mettons, en général, un peu trop de hâte à décréter fautive la leçon qui choque notre sereine ignorance), mais en conformité d'une prononciation de basse époque se répercutant sur l'orthographe usuelle ; celle-ci paraît être en effet chez les Phéniciens essentiellement phonétique, et un barbarisme proprement dit est bien improbable dans une inscription aussi soignée, commandée par une famille sacerdotale, une famille de *clercs*. Cet adoucissement du *ḥeth* se montre dans d'autres cas ; exemples · המן [1], הוע (pour חוא) [2], המשא [3], ממלהת [4] et surtout בעליהן [5].

Il est nouveau et il peut paraître bizarre de voir le nom d'Annibal porté par une femme ; mais le fait, en somme, n'a rien de stupéfiant, puisque ce nom est très voisin par la forme comme par le sens, *Faveur de Baal*, de celui de *Muttun-Ba'al* ou *Muttuni-Ba'al*, *Don de Baal*, fort usité pour les filles [6] et que des garçons reçoivent parfois [7].

הכהנת ש כרוא

Impossible de couper autrement, car l'article devant כהנת constituerait un solécisme si ce substantif était à l'état

1. *C.I.S.*, 302, 580, 774, 953 et 1197.

2. *Neopunica* 68 ; Schröder, *Die phönizische Sprache*, p. 81 et 272, n° 19.

3. Schröder, p. 81.

4. *C.I.S.*, 143.

5. *Ibid.*, 261, 631 et 1464.

6. *Ibid.*, 212, 216, 349, 495 et *dix* autres numéros.

7. *Ibid.*, 261, 662, 1461. *C.R.*, 1904, p. 507.

construit, et une faute, je le répète, n'est pas à présumer ; le ש qui suit est donc le pronom relatif devenu préposition et marquant le génitif [1], et nous voyons pour la première fois un nom divin כרוא (*Kravo'*, *Karvo'*, ou quelque chose d'approchant).

Les inscriptions relatives à des prêtres ou à des prêtresses mentionnent assez rarement la divinité à laquelle ces ministres étaient attachés ; pourtant, on en connaît des exemples. A citer notamment, à cause de l'emploi de la préposition ש, *la prêtresse de Notre Dame*, הכהנת ש רבתן[2].

On pourrait être tenté, au premier abord, de se demander si כרוא n'est point plutôt un surnom de la prêtresse : *Annibal*, *quae et Cerva* ; mais outre que ce serait bien extraordinaire, il me semble que dans ce cas le sobriquet serait placé entre le nom et la qualité [3].

LIGNE 2 :

Le nom du mari commençait par un '*aïn* qui est effacé et qui semble bien l'avoir été par le graveur même ; je lis donc *Bod-Melqart*, et non '*Abd-Melqart*.

LIGNES 2-3 :

קרתמשל — קרתיתן

Le premier nom, c'est *Qart a donné* [4], ou si l'on tient à

1. *C.I.S.*, 133, 139, 143, 144, 315, 317, 379 ; — *C. R.*, 1898, p. 245 ; 1900, p. 96 ; 1903, p. 198 ; — A.-L. Delattre, *La nécropole des rabs*, 2e *année*, p. 24, fig. 49; *Les grands sarcophages*, etc., p. 18, fig. 39 (où il faut lire *De 'Ammastart* au lieu de *Sammastart*) et p. 23, fig. 51 ; — Schröder, *Die phön. Spr.*, p. 164, n° 68.

2. R. P. Delattre, *Les gr. sarc.*, p. 23, fig. 51. Cf. *C.I.S.*, 10, 243, 244, 245, 379 ; et *C.R.*, 1900, p. 220, 1901, p. 848.

3. La table de Peutinger, segment V (*Recherche des Antiquités*, p. 236), mentionne deux localités, dont une s'appelle *Cerva*, l'autre *Chorevu* (*Coreba* dans l'Itinéraire d'Antonin, *ibid.*, p. 241). Faut-il comprendre *Hannibal, prêtresse du temple situé à Korevo*, conformément à l'une des hypothèses émises par M. Ph. Berger à la séance du 7 avril 1909 de l'Académie des inscriptions ? ou bien le lieu avait-il été ainsi appelé du nom d'une divinité, d'une fontaine par exemple ? (*Note ajoutée le 20 avril 1909.*)

4. Schröder, *Die phön. Spr.*, p. 195.

paraphraser, *Is quem Qartus dedit*. Une des traductions de l'hébreu משל, *imperavit*, *imperium exercuit* [1], fournit pour le second un sens très satisfaisant, *Qart a commandé* ou *Qart règne* (le participe משל, dans la *Sidoniensis prima*, ligne 9, se rend par *régnant* [2]).

Ce Qart joue donc un rôle divin. Je dis *ce*, malgré la désinence ת, parce que les deux verbes semblent être au masculin ; toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'à la troisième personne du parfait, l'orthographe est souvent la même pour les deux genres [3].

Qart est, j'imagine, proche parent de *Qar*, fourni par le nom d'homme קרפעל [4], *Qar a fait* (cf. l'orthographe עבדמלקר [5], les transcriptions 'Αμίλχαρ, Βουμίλχαρ (Appien), *Hamilcar*, *Bomilcar* (et *Bocchar* dont je parlerai plus bas), et se retrouve sans doute dans le nom de *Carthalon* (קרתאלן, *Qart est dieu?*) porté par le fils du suffète Malchus l'insurgé [6] et par le suffète condamné à mort en l'an 151 [7].

Quel que soit le sexe de la nouvelle déité, elle n'en est pas moins mystérieuse. La première idée qui vienne à l'es-

1. Gesenius, *Lexicon manuale*, éd. Hoffmann, p. 573 a.

2. M. A. Levy, *Phönizisches Wörterbuch*, p. 31 ; — Schröder, *Die phön. Spr.*, p. 209 et 210 ; — *C.I.S.*, t. I, p. 16.

3. Voir נדר devant un nom féminin *ne commençant pas par une aspirée* (*C.I.S.*, 469, 495, 532, 582 et *dix-huit* autres numéros), ainsi que עשתרת יתן (*ibid.*, 449) et בעלתיתן, celui-ci douteux à la vérité (Clermont-Ganneau, *C.R.*, 1898, p. 405 ; — *C.I.S.*, t. I, pl. XI, 1, n° 11).

4. *C.I.S.*, 713.

5. *Ibid.*, 1330. Schröder, *Die phön. Spr.*, p. 100 et 108.

6. Justin, XVIII, VII, éd. Tysius, p. 287.

7. Appien, VIII, LXVIII et LXXIV, éd. Didot, 1850, p. 127 et 131 ; — A. Pavy, *Histoire de la Tunisie*, p. 137 et 139. — J'avais cru retrouver Qart dans le gentilice *Cartilius* et le cognomen *Cartullus* (*C.I.L.*, VIII, 2476, 2477 et 4927) ; mais *Cartilia* et *Cartlia* apparaissent dans des inscriptions assez anciennes d'Italie (*ibid.*, I, 852 et 1350), ce qui suggérerait une origine latine ; il se pourrait donc que *Cartilius* et *Cartullus* eussent été empruntés aux vainqueurs par des Africains romanisés, comme présentant dans leur langue maternelle une étymologie satisfaisante (*Qart est dieu*) ; mais ils peuvent aussi être tirés de *Cartilis* (*Ville de 'El*), nom d'une localité de Maurétanie (Schröder, *Die phön. Spr.*, p. 129-130).

prit, c'est que Carthage a dû se diviniser elle-même sur le tard pour n'être point en reste avec sa terrible rivale ; *Qart* serait alors *la Ville* par excellence, « Urbs », et nous aurions affaire sans doute à une déesse. Un simple calcul va détruire cette explication. Le premier temple élevé à la *dea Roma* le fut en l'an 195, par les Smyrniotes : ... *seque primos templum urbis Romae statuisse, M. Porcio consule*[1].

Or, même en supposant que la prêtresse Hanni-Ba'al soit morte l'année de la *deletio*, même en donnant vingt-cinq ans seulement à son mari à cette époque et en ne comptant que vingt-cinq ans par génération, on trouve encore que l'aïeul Qart-mašal a été nommé ainsi en 221 au plus tard.

D'ailleurs, le premier Carthalon fut mis en croix vers l'an 520[2].

Il faut donc chercher autre chose.

D'après la note des *Comptes rendus*, M. Philippe Berger pencherait à voir dans קרת soit l'abrégé de Melqart, soit l'éponyme de Carthage.

Les deux hypothèses paraissent au premier aspect aussi invraisemblables l'une que l'autre. On ne se figure pas bien comment *Ville* tout court aurait pu devenir l'équivalent de *Roi de la Ville;* l'abréviation logique serait *Roi*, et c'est peut-être elle qui figure dans tant de noms propres sous la forme *Melek* (ou *Molok*, ou *Milk*). *Ville neuve* ne semble pas davantage donner prétexte à l'invention d'un éponyme.

Toutefois, un fait auquel on n'avait pas attaché grande importance paraît démontrer que Qart *peut* être l'abréviation d'un nom divin plus complet. A la fin du IIIe siècle, le roi de Maurétanie et un lieutenant de Syphax portaient tous deux un nom transcrit *Bocchar*[3] et *Bucar*[4] par les

1. Tacite, *Annales*, IV, LVI, éd. Garnier, t. I, p. 238 ; — L. Preller, *Römische Mythologie*, p. 705.

2. E. Babelon, dans *Grande Encyclopédie*, t. IX, p. 604 *b*.

3. Tite-Live, XXIX, XXX et XXXII ; t. IV, p. 460 et 464.

4. Pauly, *Real Encyclopädie*, t. I, 2e éd., p. 2513.

Romains; nous voyons plus tard ce même nom se substituer, avec l'orthographe *Boccar*, à celui des Barca [1]; des inscriptions latines et le texte trilingue néopunique n° 2 de Leptis Magna nous le montrent sous la forme *Boncar* [2]; à Aïn-Kerma, il est transcrit *Becar* [3]; enfin, une tessère latine donne *Boncarth* [4]. Que représente cet ensemble en punique? On avait songé à בעלקרת : mais *Citoyen de la ville* ne paraît guère admissible, et si on traduisait *Seigneur de la ville*, il serait fort étrange de voir cette qualification divine donnée comme nom, contre la coutume carthaginoise, non pas à un homme, mais à dix. Aujourd'hui que le dieu Qart nous est révélé, on ne peut hésiter, ce me semble, à reconnaître בדקרת dans *Boccar*, par analogie avec *Bomilcar* qui est incontestablement בדמלקרת.

Or, au latin *Boncar* et au grec Βωνχαρ correspond, dans la *Leptitana*, le punique בדעלקרת [5], que Levy de Breslau et Schröder interprètent par בדבעלקרת, mais qui, ainsi que je l'expliquerai ailleurs, me paraît plutôt représenter בדאלקרת. Quoi qu'il en soit, il semble assez improbable que les Romains d'Afrique, journellement en contact avec les indigènes, eussent, par défaut d'oreille, supprimé la syllabe médiane d'un mot sonnant *bod'elqart* ou *bod'alqart*, alors qu'ils ne faisaient rien de pareil dans le nom très voisin de *Bod-Melqart*, en latin *Bomilcar* et même *Bodmilkar* [6]; si donc ils prononçaient le premier *Boncar* (avec *n* non nasal, bien entendu), ne serait-ce pas que les gens du pays abrégeaient eux-mêmes usuellement en *Bod-qart* le nom théophore? La coexistence des deux formes, l'une ésotérique et

1. Ampelius, *Liber memorialis*, xxxvi; Schröder, *Die phön. Spr.*, p. 104.
2. Schröder, *ibid.*, p. 42, 103, note 3; 108, 259 et pl. X, 2; — *C. I. L.*, VIII, 15 et 68.
3. *C. I. L.*, *ibid.*, 6219.
4. M. A. Levy, *Phönizische Studien*, 2. *Heft*, p. 94.
5. *C. I. L.*, VIII, 15 transcrit בדלקרת, mais dans le facsimilé publié par Schröder (pl. X), le *'aïn*, lié avec le *lamed*, est fort visible.
6. *C. I. L.*, t. VIII, 9618.

l'autre populaire, une fois admise, on en induirait logiquement que dans Qart-jaton et Qart-mašal, la première partie du mot a pu remplacer par abréviation un primitif *'El-Qart* ou *Ba'al-Qart*.

Passons maintenant à la conjecture de l'éponyme. Quiconque a étudié l'Orient sait à quels écarts d'imagination l'on s'y abandonne en fait d'étymologie ; il ne jugera donc pas impossible que les Carthaginois aient de bonne heure perdu de vue la signification de קרתחדשת et cru y découvrir la trace d'une éponymie ; n'est-ce pas à peu près ce qui s'est passé cent fois en Grèce ? Or, la république africaine a subi l'influence grecque d'une façon très visible à partir du IVe siècle ; elle la sentait déjà, peut-être par la Cyrénaïque et la Sicile, dès le VIe [1].

Cette conclusion ne contredit en rien ce que j'ai avancé plus haut ; en effet, les formes abrégées Bod-qart, Qart-jaton, Qart-mašal étaient évidemment très propres à faire prendre d'abord par les ignorants, qui étaient la masse, puis par les autres, en vertu de la suggestion, le mot *qart* pour le nom d'une divinité. Serait-ce la première fois, en métaphysique surtout, que le vocable aurait créé l'idée ?

La supposition d'un éponyme de Carthage, que vient étayer la légende grecque de la fondation de la ville par Zoros et Carchedon [2], s'accorderait assez avec la fameuse invocation d'Annibal au panthéon carthaginois dans le préambule du traité qu'il imposait à Capoue, en l'an 215, à Philippe V de Macédoine [3]. Nous y voyons figurer dans la seconde triade de grands dieux, associé à Héraclès-Melqart et Jolaos-Tammouz, mais *passant avant eux*, un Génie des Carthaginois, δαίμων Καρχηδονίων, sur lequel nous

1. L. Heuzey. *C. R.*, 1900, p. 18.
2. Appien, VIII, I, p. 100. — M. Babelon (*Carthage*, p. 12, note 1), fait remarquer très justement que Zoros est la transcription de Tyr, comme Carchedon celle de Carthage.
3. Polybe, VII, IX. 2e éd. Didot, 1859, p. 380.

n'avons aucune donnée. On a voulu y reconnaître Tanit [1] : l'opinion n'est guère soutenable, car cette déesse est clairement représentée ici par Héra et ne peut l'être en conséquence par le δαίμων; d'ailleurs (et l'argument me paraît sans réplique), Tanit, chez les Carthaginois, ne saurait être reléguée au quatrième rang.

De plus, entre 161, avènement de deux Augustes, et 256, date présumée de l'affranchissement de la Dacie, un propréteur de Rhétie, *Olus* (sic) *Terentius Pudens Uttedianus* (Africain certainement, mais sur qui la Prosopographie ne nous apprend rien, sinon que lui-même ou un homonyme était *sodalis Augustalis* en 229 [2]), érigeait à Apulum, où il avait tenu garnison comme légat de la *Legio XIII Gemina*, un monument CAELESTI·AVGVSTAE || ET AESCULAPIO · AV || GVSTO · ET GENIO || CARTHAGINIS · ET || GENIO·DACIARVM || [3]. L'adjonction du Génie des Dacies paraît être de pure forme; il s'agit du seigneur du lieu, qu'on doit se garder de froisser. En réalité, l'hommage (dont le motif n'est pas spécifié, mais où l'on peut soupçonner une action de grâces de l'élévation à la propréture) s'adresse à une triade essentiellement punique dont Baal-Hammon est exclu et qui se compose de Caelestis-Tanit, d'Esculape-Echmoun et du mystérieux Génie. Ainsi, dans les deux seuls textes où ce personnage soit cité à ma connaissance, il est nettement distinct de Tanit et prend rang immédiatement après Echmoun. Or, *Genius Carthaginis* traduit presque littéralement אלקרת ou בעלקרת.

Je n'aurais pas d'objection à rapporter au δαίμων cette figure ailée, tenant devant elle le disque sur le croissant, que nous montre une stèle votive de Carthage [4]. M. Phi-

1. *Gr. Encycl.*, t. IX, p. 605 *b*.
2. *Prosop. Imp. Rom.*, *saec. I. II. III*, partie III, p. 303, n[os] 64 et 65.
3. *C.I.L.*, t. III, 993.
4. Ph. Berger, *Les ex-voto du temple de Tanit*, p. 15 et fig. ; — Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art*, t. III, p. 253, fig. 192, et p. 417 ; — Babelon, *Carthage*, p. 70 et fig. de la p. 161; — *C.I.S.*, 183, t. I, pl. XLV. C'est sûrement le même

lippe Berger est d'avis, il est vrai, que c'est Astarté, comme sur certaines monnaies de Cypre ; mais contrairement à ce que j'ai dit ailleurs [1] sur la foi d'un renseignement inexact, l'image, d'un dessin assez net, paraît plutôt représenter un adolescent qu'une femme : aussi M. Babelon y voit-il tantôt l'*ange d'Astarté*, tantôt l'*ange de Tanit*, désignations que naguère on croyait parfaitement synonymes. Du Génie à l'Ange la distance iconographique n'est pas grande.

Je me résume :

1° Il est vraisemblable que les Carthaginois ont connu une divinité appelée *'El-qart* ou *Ba'al-qart ;*

2° Il paraît rationnel d'identifier ce dieu avec le Génie de la ville et de lui attribuer par suite le quatrième rang dans le panthéon punique ;

3° Son nom semble avoir été abrégé par aphérèse dans le langage courant ;

4° Cet usage a pu favoriser la conception d'un dieu *Qart* éponyme de Carthage.

Ces résultats seront, je le crains, jugés maigres ; mais si j'ai cru bien faire de m'appesantir sur d'assez vagues possibilités, c'est qu'elles paraissent de nature à jalonner la voie vers une conclusion ferme, quand une trouvaille heureuse ou de savantes déductions viendront fournir de nouveaux repères. Jusqu'ici, il faut bien en convenir, nous n'avons pas de raisons suffisantes pour adopter l'une plutôt que l'autre des alternatives posées ou que toutes les deux, — et l'énigme du dieu Qart reste une énigme [2].

Génie qui est figuré sur un sarcophage et sur une pastille en pâte de verre trouvés également à Carthage : R. P. Delattre, *Sarcophage en marbre blanc orné de peintures* (extr. des *C. R.*, 1901), p. 3 ; *La nécropole des rabs, 2e année*, p. 14 *b* (*C. R.*, 1900, p. 92).

1. *La littérature populaire des Israélites tunisiens*, p. 141.

2. Les caractères de l'inscription de la page 260 ont été obligeamment prêtés par l'Imprimerie nationale.



DEUX MANUSCRITS ÉPIGRAPHIQUES DE NICOLAS FOUCAULT,
PAR M. MAURICE BESNIER,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE CAEN.

Au début du XVIII[e] siècle, le conseiller d'État Nicolas Foucault, ancien intendant de Montauban, de Pau, de Poitiers et de Caen, possédait, selon l'expression de Montfaucon, « un des plus beaux cabinets du royaume et peut-être de l'Europe [1] ». Des embarras d'argent l'obligèrent, dans les derniers temps de sa vie, entre les années 1715 et 1720, à se défaire de ses collections. Après différentes vicissitudes, la majeure partie des objets antiques qu'il avait recueillis fut acquise en 1727 pour le compte du roi et se trouve encore aujourd'hui au Cabinet des Médailles[2]. Une trentaine de ses manuscrits sont maintenant à l'Arsenal[3]. D'autres appartiennent à des bibliothèques étrangères ; M. Léopold Delisle en a dressé la liste, qui comptait, en 1874, une quarantaine de numéros [4]. Nous sommes en mesure de donner quelques renseignements sur deux recueils épigraphiques manuscrits prêtés par l'intendant de Caen à Grævius en 1701 et qui n'avaient pu être identifiés jusqu'ici ; l'un d'eux paraît avoir disparu, mais l'autre est conservé dans une bibliothèque privée d'Angleterre ; il faut l'ajouter à ceux qu'énumérait, il y a trente-cinq ans, M. Léopold Delisle.

C'est Théodore Mommsen qui a fait connaître, par une note adressée à Hübner et citée au tome II du *Corpus Ins-*

1. Montfaucon, *Antiquité expliquée*, I (Paris, 1717), p. XIX.

2. E. Babelon et A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1895), Introduction, p. XIII-XIV.

3. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Paris. Bibliothèque de l'Arsenal*, VII. Paris, 1896, p. 257 (Table, au nom de Foucault) ; VIII (Histoire de la Bibliothèque, par H. Martin), Paris, 1899, p. 325-326.

4. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, I (Paris, 1868), p. 374-380.

criptionum Latinarum, l'existence de ces recueils [1]. Ils sont mentionnés, en termes très vagues, dans le manuscrit latin nº 56 de la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht. Le manuscrit [2] contient des lettres et des copies d'inscriptions envoyées de tous les pays d'Europe à Jean-Georges Græ-vius en vue de la réédition des *Inscriptiones antiquæ* de Gruter qu'il préparait et qui fut publiée seulement après sa mort, en 1707, par les soins de Burmann. On lit, au feuillet 113, une lettre en langue latine, écrite de Caen, le 19 mars 1701, par l'orientaliste et numismatiste Antoine Galland, qui vivait alors auprès de Foucault et s'occupait du classement de ses livres et de ses médailles. Galland annonce à Græ-vius qu'il lui expédie, de la part de l'intendant, deux recueils d'inscriptions de Narbonne et d'Espagne et, en outre, la copie de plusieurs autres textes. Nous avons, aux feuillets 114-118, la deuxième partie de cet envoi : vingt-huit des-sins facsimilés d'inscriptions, treize latines, toutes de Gaule ou de Germanie, et quinze grecques. Les deux recueils de Narbonne et d'Espagne ne sont plus à Utrecht; Grævius les aura renvoyés à Foucault après en avoir pris connais-sance. Ils devaient être assez étendus, puisque Galland, dans sa lettre, les appelle *codices* [3]; le premier, d'après cette lettre même, renfermait peu de textes inédits, mais Grævius aurait eu néanmoins à y prendre beaucoup de choses suscep-tibles d'orner son ouvrage; le second devait lui fournir un grand nombre d'inscriptions nouvelles, relevées dans l'Es-pagne entière. Mommsen croyait qu'ils étaient tous les deux perdus à jamais.

1. *Corp. Inscr. Lat.*, II (Berlin, 1869), p. xx.

2. Grâce à l'intervention de M. Naber, professeur à l'Université d'Utrecht, nous avons pu le faire venir à la Bibliothèque de l'Université de Caen pour l'examiner par nous-mêmes.

3. Mommsen, *loc. cit.*, a raison par conséquent de se refuser à reconnaître le recueil d'Espagne dans une série de douze textes épigraphiques espa-gnols, tous très anciennement connus, qui figure au feuillet 44 du même manuscrit d'Utrecht.

Les papiers de Grævius sont déposés à la Bibliothèque royale de Copenhague, fonds Thott, n° 1263. M. Gigas, conservateur des manuscrits, a bien voulu me faire savoir qu'il n'y a dans ce fonds qu'une seule pièce concernant les relations de Grævius avec Foucault et Galland. C'est un autographe latin de Foucault, daté de Caen, le 21 février 1701 ; l'intendant félicite l'érudit de son zèle pour l'étude des belles-lettres et le remercie de songer à publier quelques-uns des monuments antiques qu'il a lui-même recueillis en France ; sa collection est confiée aux soins de Galland ; tout ce que Grævius pourra désirer lui sera aussitôt communiqué. Cette lettre, de pure politesse, n'ajoute rien à ce que nous savions déjà.

Le manuscrit français n° 6137-6138 de la Bibliothèque nationale de Paris nous donne, reliée en deux volumes, sous le titre inexact de *Lettres de Nointel*, la copie de lettres écrites par Galland et de réponses qu'il avait reçues pendant les années 1698-1701. Six de ces pièces, dans le second volume, se rapportent à la réédition projetée du *Corpus* de Gruter. L'une d'elles, adressée par Galland à l'oratorien Le Grand, le 11 juin 1700, contient des indications précises et intéressantes sur les deux recueils manuscrits d'inscriptions de M. Foucault, « dont M. Grævius pourrait beaucoup profiter [1] ».

Voici ce qu'on nous dit du premier : « L'un de toute l'Espagne, qui a appartenu à don Pietro d'Avila, où il y en a beaucoup qui ne sont pas dans le Gruterus. » M. Cirot, professeur d'études hispaniques à l'Université de Bordeaux, voit dans l'ancien possesseur du manuscrit le Pedro d'Avila, marquis de las Navas, seigneur de Villafranca, auquel Juan de Oznayo a dédié en 1544 sa *Relation de la bataille de Pavie* [2]. Le recueil de Foucault, tel que nous le font connaître

1. Biblioth. nation., ms. fr. 6138, p. 61.

2. Signalée par M. Morel-Fatio, *Catalogue des manuscrits espagnols de la Bibliothèque nationale*, I (Paris, 1881), p. 63, n° 173.

les deux lettres de Galland à Grævius et à Le Grand, présentait donc les caractères suivants :

1° il était assez développé et renfermait des inscriptions copiées non pas dans une ou deux provinces déterminées, mais dans toute l'Espagne ;

2° il datait, au plus tard, du XVIe siècle;

3° il était probablement anonyme ; Galland aurait indiqué le nom de l'auteur s'il l'avait connu ; c'est ce qu'il a fait, comme nous le verrons, pour l'autre manuscrit ;

4° il reproduisait un certain nombre de textes que Gruter ignorait.

Notons enfin que le n° 3664 du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, tome II (inscription d'Ebusus), figure dans la deuxième édition du Gruter d'après les papiers de Foucault, *ex schedis Foucaultii*[1], et que l'Allemand Christophorus Saxius, professeur à l'Université d'Utrecht à la fin du XVIIIe siècle, citait le n° 4287 (inscription de Tarragone) d'après les mêmes papiers[2]. Les deux fois, évidemment, il est fait allusion au recueil que Grævius avait reçu en prêt et dont il avait pris des extraits.

Ces données ne sont pas suffisantes pour nous permettre de retrouver le volume égaré ; aucun des manuscrits épigraphiques d'Espagne mentionnés dans le tome II du *Corpus* ne répond à son signalement. Tout au plus pourrions-nous proposer une hypothèse assez hasardeuse. Jacques Strada, de Mantoue, a imprimé en 1575, à la suite de son édition des *Commentaires* de César, 575 inscriptions d'Espagne et de Portugal[3]. Parmi ces textes se trouvent les n°s 3664 et 4287 du *Corpus*, qui manquent tous deux dans la première édition du Gruter. Il se pourrait que le recueil passé à la fin du XVIIe siècle entre les mains de

1. Gruter, *Inscriptiones antiquae*, 2e éd., 1707, p. 868, n° 11.

2. Chr. Saxius, dans les *Acta litteraria Academiae Rhenotrajectinae*, missus III (1801), p. 84.

3. Cf. *Corp. Inscr. Latin.*, II, p. IX.

Foucault fût précisément le manuscrit, aujourd'hui perdu, que Strada avait eu à sa disposition cent vingt-cinq ans plus tôt. Hübner estime que cette compilation, dont l'auteur est inconnu, devait dater du milieu du XVIe siècle : cela s'accorde bien à ce que l'on sait du recueil de Foucault. Peut-être celui-ci se cache-t-il dans une bibliothèque publique ou privée ; l'hypothèse que nous proposons, sous toutes réserves, ne pourra être vérifiée que si quelque hasard le ramène à la lumière et permet de le comparer au livre de Strada.

Sur le manuscrit de Narbonne nous serons beaucoup plus affirmatifs. Galland le décrit en ces termes : « L'auteur de celui-ci est Pierre Garrigues, qui estoit de la même ville, et en voici le titre : *Inscriptions antiques, Tumules et Epitaphes, qui se retrouvent en divers endroits de la ville de Narbonne.* La pluspart sont rapportées par Gruterus sur les papiers de Scaliger et d'un Allemand [1]. Mais, outre qu'il y en a dans celles-ci qui ne sont pas encore imprimées, les autres sont aussi plus correctes et représentées avec les desseins au naturel des pierres ou des marbres, soit en pied plat, en autel ou autrement, et des figures et autres ornemens dont elles sont accompagnées. Ainsi elles apporteraient un grand ornement à l'entreprise de M. Grævius [2]. »

On connaît à l'heure actuelle deux exemplaires autographes des *Inscriptions antiques* de Narbonne par Pierre Garrigues : l'un à la Bibliothèque municipale de Narbonne, l'autre en Angleterre, dans la collection du duc de Devonshire, au château de Chatsworth ; le premier composé de feuillets d'époques diverses, en partie postérieurs à l'année 1608, comprend 290 textes ; le second, tout entier de l'année 1608, 246 textes. C'est de celui-ci que dérivent deux

1. Cet Allemand est Gundelach, que nomme Gruter (cf. *Corp. inscr. latin.*, XII, p. 523).
2. Bibl. nat., ms. fr. 6138, p. 61-62.

anciennes copies manuscrites, conservées dans les Bibliothèques municipales de Narbonne et de Toulouse [1]. Nous croyons que Foucault avait en sa possession non pas une simple copie ou un troisième texte autographe, mais l'exemplaire du duc de Devonshire.

Tout d'abord, la description du manuscrit de Foucault par Galland coïncide de tous points avec celle du recueil de Chatsworth par M. Hirschfeld, d'après Mommsen, au XII[e] tome du *Corpus Inscriptionum Latinarum* : des deux parts nous retrouvons le même libellé du titre et les mêmes dessins très soignés et très fidèles.

En second lieu, si le manuscrit du duc de Devonshire ne porte aucun ex-libris aux armes de Foucault, on y lit cependant, au bas de la première page, quelques mots très significatifs. Mommsen, qui avait eu communication du manuscrit au British Museum, les déchiffrait ainsi : *La Duguerie p. m.* [2]. Mistress E. Strong, conservatrice de la Bibliothèque du château de Chatsworth, a bien voulu nous faire savoir que le nom propre est orthographié en réalité : *La Ducquerie.* Or les Callard de La Ducquerie ne sont pas pour nous des inconnus : ils étaient originaires de Caen, et plusieurs membres de leur famille ont joué un certain rôle dans cette ville au temps de Foucault. Jean-Baptiste Callard de La Ducquerie, né en 1620, mort en 1718, professeur de médecine à l'Université, fondateur du Jardin botanique et auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de botanique [3], eut deux fils : l'aîné, Jean-Baptiste, né en 1666, mort en 1726, entra dans la Compagnie de Jésus et écrivit l'histoire du

1. Sur ces documents, consulter (en les complétant l'un par l'autre) : O. Hirschfeld, dans le *Corp. Inscr. Latin.*, XII (Narbonnaise), Berlin, 1888, p. 524, et Barry, Germer-Durand, Lebègue, Allmer, réédition de l'*Histoire générale du Languedoc* de Devic et Vaissette, XV (Toulouse, 1893), p. 95-99.

2. *Corp. Inscr. Latin., loc. cit.*

3. Lelong et Fontette, *Bibliothèque historique de la France*, I (Paris, 1768), p. 190 : Frère, *Manuel du bibliographe normand*, I (Rouen, 1857), p. 389.

collège des Jésuites à Caen [1] ; le cadet, Jean-François, fut professeur de médecine à l'Université, comme son père, et secrétaire de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen en 1731 ; il mourut en 1754 [2]. C'est sans doute de l'un de ces personnages, et très probablement du jésuite, que l'intendant de Caen tenait le manuscrit de Garrigues. En tout cas, la présence de ce nom d'un caennais contemporain de Foucault sur le recueil de Chatsworth nous autorise à reconnaître en celui-ci le volume que Grævius avait reçu de France au mois de mars 1701.

Nous avons d'ailleurs une autre preuve du séjour que le manuscrit du duc de Devonshire a fait à Utrecht. Un ancien manuscrit de Leyde [3] qui appartenait à Burmann, le collaborateur et le continuateur de Graevius, reproduit une centaine d'inscriptions de Narbonne [4] ; Burmann y a intercalé, au début du XVIIIe siècle, une seconde série d'inscriptions de la même ville, qui se retrouvent dans les recueils de Garrigues, et en ont été certainement tirées. On pourrait se demander si Burmann n'a pas eu connaissance des textes de Garrigues par les copies de Guillaume de Catel, dans ses *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, publiés à Toulouse en 1633. Mais il est inutile de supposer l'utilisation d'un intermédiaire imprimé. M. Hirschfeld cite au *Corpus*, d'après M. Zangemeister, une lettre de Sexius à Cannegieter, dans laquelle cet érudit, à propos d'une inscription de Narbonne, parle du manuscrit de Foucault dont s'est servi Burmann pour faire des additions au Gruter [5]. Ce *manuscrip-*

1. A. Hamy, *Les jésuites à Caen* (Paris, 1899), p. 4, n° 1 ; p. 21 et 25 sq.

2. Formigny de La Londe, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des Belles-Lettres de Caen* (Caen, 1854), p. 46, n° 6.

3. Codex Leidensis Q 6 (décrit dans le *Corp. Inscr. Latin.*, XII, p. 523).

4. Elles sont toutes reproduites, sauf six, dans le manuscrit du milanais Cicerei en 1569 (*Corp. Inscr. Latin.*, *loc. cit.*).

5. Lettre conservée à la Bibliothèque de la Société de Leuwarden (Pays-Bas) et signalée par C. Zangemeister à O. Hirschfeld (*Corp. Inscr. Latin.*, XII, p. 523, n° 1). Hirschfeld l'attribue à *Christianus Saxe* ; il s'agit de Chris-

tum Foucaltianum ne peut être que celui dont il est question dans les lettres de Galland, c'est-à-dire l'un des deux exemplaires du Garrigues, et comme le manuscrit de la Bibliothèque de Narbonne n'a jamais quitté cette ville, c'est l'exemplaire de Chatsworth que Burmann a eu entre les mains.

Le volume n'est pas venu directement d'Utrecht en Angleterre. Il est rentré en France dans l'intervalle. Les auteurs de l'*Histoire* bénédictine du Languedoc nous disent, en 1730, que les inscriptions données dans leurs *Preuves* sont tirées, pour ce qui est de celles de Narbonne, d'un manuscrit qui « a passé de la bibliothèque de feu M. Foucault, conseiller d'État, dans celle de M. l'abbé de Rothelin [1] ». L'abbé Charles d'Orléans de Rothelin était membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions. Sa riche bibliothèque, dispersée après sa mort, en 1746, par une vente aux enchères, contenait entre autres manuscrits rares, une partie de ceux de l'ancien cabinet de Foucault. Le *codex* narbonnais de Foucault, de Rothelin et des Bénédictins n'est autre que le recueil de Garrigues aujourd'hui à Chatsworth [2]. On ne le trouve pas indiqué, il est vrai, dans le *Catalogue* de la bibliothèque de Rothelin [3], mais l'*Avertissement* nous apprend que ce catalogue, fait pour la vente de 1746, différait de celui que l'abbé avait dressé pour son usage personnel ; nous ne devons pas nous étonner qu'il ne soit pas tout à fait complet. Peut-être, d'ailleurs, M. de Rothelin n'avait-il plus le recueil de Garrigues dans sa bibliothèque

tophorus Saxius, de son vrai nom Sax, né à Eppendorf (Saxe), mort à Utrecht en 1806, auteur des scholies sur le *Thesaurus* de Muratori insérées dans les *Acta litteraria* d'Utrecht de 1793 à 1803 (cf. *Corp. Inscr. Latin.*, IX, Berlin, 1883, p. LXI).

1. Devic et Vaissette, *Histoire générale du Languedoc* (I, Paris, 1730), p. XIV.

2. Inutile de faire intervenir, ici encore, le livre de Catel, comme le voudrait Hirschfeld (*Corp. Inscr. Latin.*, XII, p. 525).

3. G. Martin, *Catalogue des livres de feu M. l'abbé de Rothelin* (Paris, 1746).

au moment de sa mort : il était très obligeant et prêtait volontiers ses livres [1]. Nous ne savons pas à quelle époque ni dans quelles conditions le volume de Narbonne est entré au château de Chatsworth, et sur ce point Mistress Strong n'a pu nous renseigner. En tout cas, de l'un au moins des deux recueils épigraphiques de Foucault cités dans le manuscrit latin n° 56 de la Bibliothèque Universitaire d'Utrecht, il n'est plus permis de dire, comme le faisaient Mommsen et Hübner en 1869 : *schedae vero illae nunc desiderantur* [2].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule Juillet-décembre 1908 du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* (Hanoï, 1908, in-8°).

M. Antoine Thomas offre au nom de l'auteur, M. J. Loth, correspondant de l'Académie, une brochure extraite de la *Revue celtique* et intitulée : *Les langues romane et bretonne en Armorique* (30 pages) :

« Dans ce mémoire, l'auteur donne un échantillon d'un travail de longue haleine qu'il poursuit depuis longtemps, et dont l'intérêt est considérable, sur les noms propres des chartes du haut moyen âge comparés aux noms actuels du cadastre dans la région où s'est produit le contact entre la langue bretonne et la langue latine populaire ou romane évoluant vers le français. Le travail est assez avancé pour qu'on puisse en escompter les résultats, qui touchent au fondement même de l'histoire de la péninsule armoricaine. M. Loth rectifie d'abord la carte dans laquelle feu A. de Courson a donné, d'après le cartulaire de Redon, la limite extrême de la langue bretonne au IXe siècle. Mais ce qu'il ressort de plus nouveau de son mémoire, c'est que dans une zone relativement considérable que l'on attribuait jus-

1. Fréret, *Éloge de M. de Rothelin*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XVIII, 1753, p. 391.
2. *Corp. Inscr. Latin.*, II, p. xx.

qu'ici exclusivement au breton, et d'où l'on s'étonnait que le breton eût disparu assez vite par la suite, le roman n'a jamais été réellement dépossédé, mais a continué à être parlé par les populations qui occupaient le pays avant l'arrivée des Bretons, si bien que, par assimilation ou par expulsion, l'élément breton, qui ne devait pas être très considérable, a fini par être éliminé, tout en laissant de curieux témoins de son existence dans le développement phonétique de l'élément roman indigène. L'extinction du breton dans cette zone mixte a dû se produire à des dates variables selon les lieux et les circonstances, du xe au xiiie siècle. On ne peut que féliciter l'auteur de la méthode qu'il a suivie dans une étude hérissée de difficultés de toute sorte, et souhaiter qu'il puisse publier prochainement l'œuvre d'ensemble où tous les détails seront précisés, et où nous pourrons mieux juger encore de l'influence réciproque que les deux langues enchevêtrées ont exercée l'une sur l'autre. »

SÉANCE DU 16 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. E. POTTIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le PRÉSIDENT retrace la carrière scientifique de M. Roschach, correspondant de l'Académie, dont la mort a été annoncée dans la séance précédente :

« Né en 1837 à Toulouse, où il fit ses études, Ernest Roschach avait d'abord débuté dans l'enseignement au collège de Moissac. Mais déjà l'étude des antiquités l'attirait et, fortement appuyé par ses anciens maîtres et par les membres de la Société archéologique, il obtint d'être nommé conservateur du musée de Toulouse. En 1865, il en publiait un excellent *Catalogue*, précédé de l'histoire des bâtiments où se trouvaient les collections, l'ancien couvent des Augustins, un des plus précieux monuments de la ville. Son mérite fut dès lors signalé à l'attention des savants du dehors et c'est sur les instances d'un ancien membre de notre Compagnie, M. de Rozière, qu'il fut nommé archiviste de la

ville. Il trouva un dépôt en grand désordre et en fit un classement très soigné. Le premier volume de son *Inventaire sommaire* est en même temps l'histoire complète de ce dépôt et du donjon du Capitole qui abrite les archives. C'est dans ce fonds très riche que Roschach a puisé la plupart de ses travaux. Rappelons les *Douze livres des Annales capitulaires*, les *Institutions municipales d'après la chanson de la Croisade*, le *Roman de dame Clémence*, la *Fleur de lys emblème national*, la *Collection des œuvres d'art de Jean du Barry*, et surtout son œuvre capitale, qui a obtenu en 1877 le second prix Gobert, les *Études historiques sur la province du Languedoc depuis le règne d'Anne d'Autriche jusqu'à la création du département.*

« Ses occupations si laborieuses d'archiviste n'empêchèrent pas Roschach de consacrer une bonne partie de son temps au musée. Il collabora à l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, en donnant dans le tome VII un *Catalogue raisonné des tableaux du musée de Toulouse*, et il fit paraître une *Histoire graphique du Languedoc* qui contient la reproduction d'environ deux mille dessins de sceaux, monnaies, médailles, tous exécutés à la plume par lui-même avec une minutieuse perfection, car il faut dire que ce savant se doublait d'un artiste et d'un excellent dessinateur.

« Il y avait aussi en lui un homme de lettres, un délicat écrivain auquel on doit un volume, *Foix et Comminges*, où les paysages de la région sont décrits dans une langue alerte et pittoresque; un roman historique, *Conquête d'Albigeois*, et même quelques poésies. Il collaborait à plusieurs journaux où il traitait surtout de la politique étrangère, prouvant ainsi qu'il n'entendait pas se confiner dans l'étude du passé, et que sa lucide intelligence ne se désintéressait pas des problèmes du présent. En même temps, il donnait à notre confrère M. Saglio des articles pour son grand *Dictionnaire des antiquités*, où il se consacrait spécialement aux choses de la marine antique (articles *Ancora*, *Catascopus*, *Caudicariae*, *Celox*, *Cercurus*, *Corbita*, *Cybæa*, etc.). La variété de tous ces sujets donne une idée de l'étendue des connaissances que possédait notre correspondant et qu'on s'accordait à louer pour leur sûreté et leur solidité.

« A Toulouse, Roschach jouissait d'une grande réputation

malgré la timidité de son caractère et son humeur presque sauvage, qui le tenait éloigné du monde. Il vivait seul au milieu de ses livres, entouré de respect et d'égards. Pendant quarante ans, il fit partie de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, dont il était le Secrétaire perpétuel, et ses confrères lui avaient offert dernièrement une médaille pour consacrer cette longue carrière académique. L'Académie des Jeux floraux lui avait décerné le prix Pujol pour son *Étude sur Nicolas Bertrandi.* Vous l'aviez nommé correspondant de l'Institut en 1899. Il laisse, paraît-il, dans ses papiers une *Histoire de Toulouse* qu'il était mieux que personne préparé à écrire et dont les éléments sont épars dans nombre de revues et de journaux locaux. Aussi la ville a-t-elle voulu honorer dignement celui qui avait tant fait pour elle, et elle a décidé de donner le nom de Roschach à l'une de ses rues. L'Académie s'associera à cet hommage rendu à un savant qui a montré une activité et une souplesse d'intelligence si remarquables, qui a vécu sans bruit, sans ostentation, uniquement pour la science. »

Le Président annonce ensuite la perte que l'Académie vient de faire par la mort de M. Whitley Stokes, associé étranger, et il communique à ce sujet la lettre suivante qu'il a reçue de notre confrère M. d'Arbois de Jubainville :

Paris, le 16 avril 1909.

Monsieur le Président et cher Confrère,

J'ai la douleur de vous prévenir que j'ai reçu hier soir une lettre datée de Londres, 14 avril, dans laquelle Miss Maive Stokes, fille de notre éminent confrère le Dr Whitley Stokes, m'annonçait la mort de son père, enlevé par une pneumonie la veille dans l'après-midi. Whitley Stokes, né le 28 février 1830, était âgé de 79 ans.

Il a eu deux carrières, l'une comme membre du gouvernement anglais dans l'Inde, où on lui doit le recueil officiel : *Anglo-Indian Codes*, 2 volumes in-8°; l'autre comme celtiste; je ne vous donnerai pas ici la longue liste de ses importantes publications dans cet ordre d'études qui ont été son principal titre pour entrer dans notre Académie comme associé étranger en 1891.

Veuillez agréer, etc. [1].

1. Voir ci-après, p. 319.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'un rapport de M. le chanoine Leynaud, curé de Sousse, sur les fouilles exécutées en 1908 dans les catacombes chrétiennes d'Hadrumète. Le résultat le plus intéressant a été la découverte de plusieurs inscriptions en mosaïque et celle d'un sarcophage orné de mosaïques de diverses couleurs[1].

M. Cagnat lit une note de M. le docteur Carton sur la découverte faite par lui de tombes berbères dans le Djebel-Ferza (Tunisie)[2].

M. Gustave Millet propose la restitution d'une inscription relevée par M. Grégoire dans une église souterraine de Cappadoce et dont le début se lira ainsi :

Ἡ προστάτ[ρι]α τῆς ἐνδόξου οἰκίας
εἰκὼν ὑπάρχει τοῦ σεβασμίου ξύλου.

Comme l'église, qui est entièrement peinte, ne présente aucune figure de saint, il est naturel de l'attribuer aux Iconoclastes. On peut prouver, soit au moyen des iambes Iconoclastiques, soit par les textes falsifiés présentés par les Iconoclastes à l'appui de leur thèse, soit enfin par les polémiques même des orthodoxes, que les Iconoclastes figuraient la croix dans les absides et qu'ils l'adoraient. L'inscription de Sinasos apparaîtra donc comme l'expression directe de leur pensée. La forme de la croix et les inscriptions qui l'accompagnent semblent permettre d'attribuer le monument à l'époque des Iconoclastes.

M. le comte Paul Durrieu entretient l'Académie de la célèbre Bible richement illustrée, de l'époque carolingienne, qui est conservée dans la bibliothèque de Saint-Paul-hors-les-Murs, près Rome. Les plus récents critiques qui ont parlé de cette Bible ont beaucoup rabaissé le mérite de ses peintures et ornements. Ils ont eu le tort de parler du manuscrit sans l'avoir suffisamment étudié et en répétant trop servilement une opinion toute faite. M. Durrieu, qui a étudié l'original même, feuille par feuille, estime qu'il y a

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

lieu de réformer ce jugement défavorable et que la Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs, exécutée pour être offerte à Charles le Chauve, doit être rangée au contraire parmi les plus importantes et les plus splendides productions de la calligraphie et de la miniature carolingiennes.

COMMUNICATIONS

RAPPORT SUR LES FOUILLES DES CATACOMBES D'HADRUMÈTE EN 1908, PAR M. LE CHANOINE LEYNAUD.

Après le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à l'Académie, le 24 juin 1907, sur les Catacombes d'Hadrumète, les travaux furent suspendus pendant quelques mois, puis repris, le 17 février 1908, sur mes instances, et avec le précieux concours de la section de discipline du 4[e] tirailleurs, commandée par M. le lieutenant Castela, qui avait sous ses ordres le sergent Moreau, mon fidèle collaborateur.

1. — Dès le lendemain, 18 février, notre persévérance était récompensée par la découverte d'une inscription assez curieuse, à peu près intacte, tracée dans la chaux, sur les deux tuiles d'un petit loculus.

iVLIA VAÇVLA *Julia Vagula.*

Long. de l'inscription, 0 m 70; haut. des lettres, 0 m 07.

2. — La petite vagabonde nous porta bonheur. Huit jours après, à l'entrée d'une nouvelle galerie et sur un loculus à trois tuiles, nous lisons sur la première tuile, gravé aussi à la pointe dans la chaux, le nom suivant, accompa-

gné de l'acclamation ordinaire, toujours si brève dans nos catacombes :

MARCIA///
IN PA — *Marcia in pa[c]e*
/// E

Long. de l'inscription : 1re l., 0 m 32 ; 2e l., 0 m 25 ; 3e l., 0 m 06. Hauteur des lettres, 0 m 08.

3. — A côté de Marcia :

VICTORINA — *Victorina*

Long. de l'inscription, 0 m 33. Haut. des lettres, la plus grande, 0 m 07, la plus petite, 0 m 03.

4. — Un nom, intéressant entre tous pour les chrétiens d'Hadrumète, était celui de Maiulus ou Mavilus, le premier martyr connu d'Hadrumète, qui, condamné au supplice des bêtes par le proconsul Tertullus Scapula (211-213), fut conduit dans l'amphithéâtre et déchiré par une panthère, le 12 mai 212. Nous avons découvert, le 11 avril, porté par un enfant dont les restes reposent derrière l'unique tuile d'un petit loculus, son nom bien tracé en caractères noirs :

MAIVLVS — *Maiulus*

Long. de l'inscription, 0 m 24 ; haut. des lettres, 0 m 04.

Cependant, le jeudi saint, 16 avril, nous arrivions à trouver l'entrée (C) d'une grande chambre dans laquelle nos hommes travaillaient depuis plusieurs jours. Elle mesure dans sa plus grande longueur 7 mètres, et, dans sa plus grande largeur, 4 mètres. Un passage (G) d'un mètre environ, y donne accès à un autre cubiculum (B) plus petit, 3 mètres × 2, dont la paroi (D) contient des tombeaux.

Nous donnons ci-dessous le plan de cette crypte dont le sol devait être tapissé de dalles de marbre recouvrant des

sépultures; elle était aérée et éclairée par les deux lucernaires, E et F (fig. 1).

L'escalier avec ses dalles de marbre est assez bien conservé; mais tout le reste, tombeaux, loculi, parois mêmes, a été atrocement dévasté. On a détruit pour détruire et non pour fouiller. C'est du vrai vandalisme : on recueille des centaines de morceaux de marbre au milieu des ossements.

5. — Un beau fragment gris, 0 m 30 × 0 m 20, marqué au revers de deux larges rainures indiquant qu'il avait précédemment servi à un autre usage, porte les lettres suivantes très bien gravées :

//////VTERIA //////PAC	[*De*]*uteria* [*in*] *pac*[*e*]

Long. de la 1re ligne, 0 m 32; de la 2e, 0 m 12. Haut. des lettres, 0 m 07.

Le 23 avril, nous entrions dans une galerie (H) qui devait nous donner de nombreuses inscriptions. Toutes celles des loculi qui garnissent les parois, à droite et à gauche, sont tracées dans la chaux qui recouvre les tuiles. Mais le sol est rempli aussi de tombes recouvertes d'inscriptions sur marbre et surtout en mosaïque. Assurément ce sont les plus belles que nous ayons découvertes jusqu'à ce jour. Je suis particulièrement heureux de pouvoir en offrir les prémices à l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui, depuis cinq ans, n'a pas cessé de me venir en aide.

6. — Sur marbre bleuâtre, en lettres très grandes et soigneusement gravées :

TVRTVRA IN PACE	*Turtura in pace*

Long. de l'inscription : 1re l., 0 m 80; 2e l., 0 m 25. Haut. des lettres, 0 m 12.

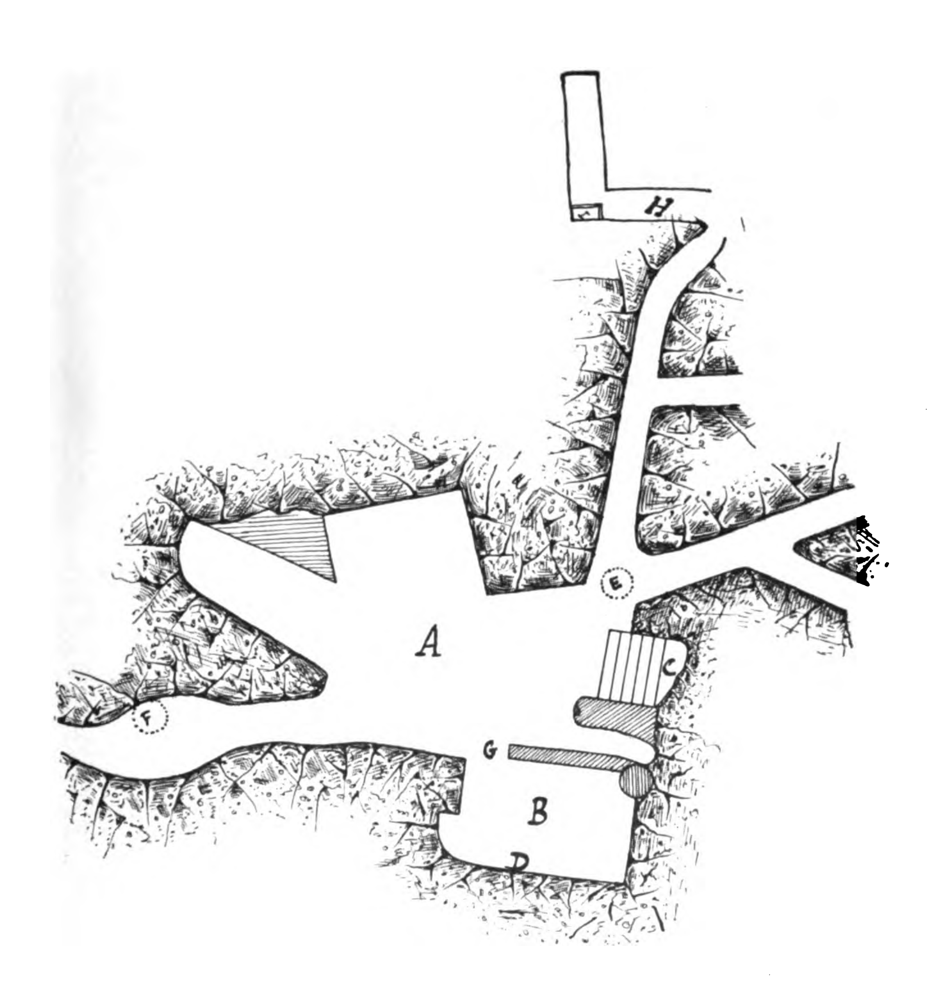


Fig. 1. — Catacombes d'Hadrumète. Crypte d'entrée des nouvelles galeries.

7. — Tout à côté, nous trouvons une première inscription en mosaïque. Les autres suivent, toutes formées de petits cubes noirs sur fond blanc :

ARISTILLA IN PACE

Long. de l'inscription, 1 m 10; haut. des lettres, 0 m 10.

8. — Inscription en mosaïque :

IAN·V·RIA VESTIARIA
IN PACE

Janu[a]ria vestiaria in pace

Long. de l'inscription : 1re l., 0 m 90; 2e l., 0 m 55. Haut. des lettres, 0 m 08.

9. — Inscription sur mosaïque :

AVRELIVS ROBVSTIVS·IN PACE

Long. de l'inscription, 1 m 30; haut. moyenne des lettres, 0 m 06.

10. — Inscription sur mosaïque :

BENATIA IN PACE

Long. de l'inscription, 0 m 85; haut. des lettres, 0 m 08.

11. — A l'angle de la galerie, et à peu près au milieu de ces tombes creusées dans le sol et recouvertes de mosaïque blanche et noire, s'élève, à 0 m 20 environ, un sarcophage plus richement orné de mosaïque de diverses couleurs très bien harmonisées. Il mesure 1 m 80 de long sur 0 m 90 de large. L'inscription, entourée d'une jolie guirlande rouge et blanche, porte, en caractères plus soignés que ceux des inscriptions précédentes, le nom du défunt et l'acclamation ordinaire :

EVTYCHIANVS
IN PACE

Long. de l'inscription : 1re l., 0 m 63; 2e l., 0 m 40. Haut. moyenne des lettres, 0 m 06 1/2.

La galerie (H), tournant ensuite à droite, se continuait avec ses trois rangées de loculi absolument intacts [1] et portant presque tous une inscription à la pointe sur la chaux.

12. — La plus intéressante de ces inscriptions se trouve sur une des quatre tuiles d'un grand loculus, dans un disque entouré de quatorze rayons et ressemblant un peu à celui que nous découvrîmes, au commencement des fouilles, dans la galerie Brumasa [2].

IN PACÆ KRISTE *In pacae Kriste*

Les deux petits traits qui surchargent l'A semblent bien indiquer la forme *pacae* déjà rencontrée dans l'inscription que les fils de Donatule consacrèrent à leur mère [3]. Au milieu du disque, dans un second petit cercle, 0 m 05 × 0 m 03, une petite tige ornée de deux feuilles semble porter une fleur qui doit être l'image de l'âme. Le tombeau n'a pas d'autre inscription.

Outre ces textes et beaucoup d'autres encore d'un moindre intérêt, nous avons découvert çà et là plusieurs lampes chrétiennes, terre rouge, forme oblongue, queue pleine, ayant servi, et portant comme sujet le cheval, le lièvre, le lion, des rosaces; sur l'une d'elles, nous voyons, pour la première fois, sur la couverte, entre deux trous, la croix haute de 0 m 05, large de 0 m 037, surmonté du P tourné à gauche.

La plus curieuse a été trouvée dans un arcosolium ruiné; en voici le dessin dû à la plume d'un de mes paroissiens (fig. 2). Elle est en terre jaune; dans sa partie la plus large elle mesure extérieurement 0 m 104 et intérieurement

1. Dernièrement, un éboulement s'est produit dans le fond de cette belle galerie, entraînant deux rangées de tombes; j'ai fait consolider immédiatement ce qui reste encore.

2. Cf. *Bullet. de la S. A. S.*, n° 7, p. 88.

3. *Ibid.*, p. 77.



0 m 094 ; le fond a 0 m 052 de diamètre ; la hauteur est de 0 m 05. A l'intérieur, se trouve un petit tuyau, haut de 0 m 02, percé, au fond, de deux trous qui permettaient à la mèche de tremper ses deux bouts dans l'huile. Cette lampe, ornée d'un petit rebord et de trente rainures, est intacte ; l'échancrure du dessin est faite pour permettre de voir l'intérieur.

Dans le fond est tracé un X traversé d'une barre.

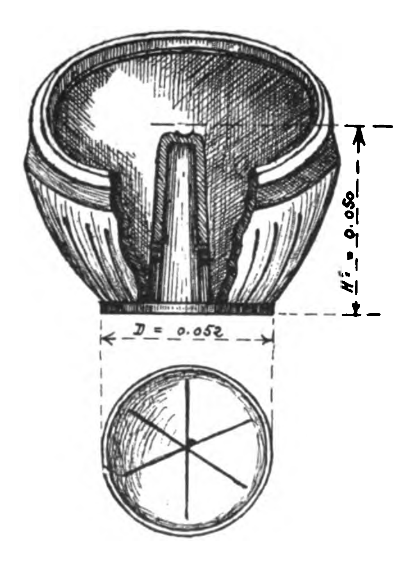


Fig. 2. — Catacombes d'Hadrumète.
Lampe romaine.

A côté des lampes, nous découvrons souvent de petites fioles. La plus petite que nous possédions mesure 0 m 12 de hauteur et 0 m 08 de diamètre ; la plus grande, 0 m 18 de hauteur et 0 m 15 de diamètre.

Enfin je suis heureux d'annoncer à l'Académie que nous venons de trouver dans le sol d'une grande chambre deux mosaïques très fines, avec sujets, qui feront l'objet d'une autre communication.

Tout semble donc se réunir pour nous exciter à poursuivre nos fouilles, et les dernières découvertes, et le concours fidèle du 4e tirailleurs, et les encouragements de la Société archéologique de Sousse et de la municipalité de notre ville, surtout la bienveillance du savant directeur des antiquités, M. Merlin, qui nous aide constamment de ses conseils et nous a fourni les subsides dont il peut disposer.

DÉCOUVERTE D'UNE NÉCROPOLE BERBÈRE ANCIENNE AU DJEBEL FERZA (TUNISIE), PAR M. LE Dr CARTON.

L'exploration de la *colonia* Thuburnica a montré que malgré l'aspect de ville romaine que lui prêtent plusieurs monuments publics, d'une si bonne conservation, cette cité fut essentiellement composée d'éléments africains qui, même sous la domination romaine, gardèrent la majeure partie de leurs caractères d'origine. C'est un fait qui a été observé souvent dans les cités africaines, mais jamais à un degré aussi prononcé qu'à Thuburnic. Voici, très brièvement et comme introduction à la découverte qui sera signalée plus loin, quelques-unes des observations les plus saillantes qui ont été faites dans cet ordre d'idées.

Sous les fondations de la citadelle romaine, j'ai trouvé une couche de charbon et de débris de cuisine renfermant des poteries berbères, semblables à celles des dolmens africains et que fabriquent encore les Bédouins de nos jours.

Mais ce qui a le plus frappé ceux qui ont visité ces ruines, c'est le caractère particulièrement grossier des sculptures qui ornent les monuments. Des édifices d'un caractère purement romain et d'un assez bon style y sont déparés par des représentations d'une naïveté tout africaine.

J'ai déjà attiré, à plusieurs reprises, l'attention sur ces énormes stèles funéraires en grès, hautes de 2 mètres et plus, qu'on trouve à Thuburnic, portant, il est vrai, une épitaphe latine, mais au-dessus de celle-ci, et sous le croissant, des représentations humaines analogues aux sculptures qui firent admettre et décrire par M. de La Blanchère un art africain, ou berbère, terme un peu trop laudatif pour de telles productions.

La forme de ces stèles, aiguës, aplanies seulement du côté de l'inscription, est tout à fait particulière, et celles-ci constituent, en réalité, de véritables menhirs modifiés par l'influence romaine juste assez pour en recevoir les principales modifications.

J'ai également trouvé, à Thuburnic, un certain nombre d'inscriptions libyques; je ne parle, pour mémoire, que des autres manifestations de l'influence berbère présentées par les ruines de la petite cité et qui leur sont communes avec les autres villes africaines : stèles à figurations bien significatives, noms africains sur les monuments d'épigraphie, sanctuaire de Saturne ayant succédé à un sanctuaire plus ancien.

Enfin, à l'époque romaine, les habitants de Thuburnic avaient également conservé le culte de leur génie local, le *genius Sesase* dont le nom se trouve gravé sur une dédicace *Mercurio Sobrio*.

On voit donc que si, comme je l'ai également indiqué, les terres fertiles qui s'étendent, dans la plaine, au pied de la ville antique, ont été centuriées, alloties et attribuées à des vétérans de l'armée d'Afrique, l'influence de ceux-ci, qui étaient d'ailleurs souvent des étrangers, ne contribua guère à la romanisation de ses habitants.

Il semble, d'ailleurs, que la colonia Thuburnica ait en quelque sorte été placée en marge d'un territoire non latinisé, celui de la haute forêt. La cité était en effet bâtie à l'endroit où la voie de Carthage à Hippone abordait le

massif montagneux et forestier qu'elle devait traverser et dans lequel on a trouvé, en si grande abondance, de vastes nécropoles à inscriptions libyques; je veux notamment parler de cette vallée de la Cheffia si complètement explorée par le médecin militaire Reboud. J'ai montré comment l'absence complète d'inscriptions dans les ruines de la montagne prouvent que l'influence romaine y avait peu pénétré. La colonia Thuburnica était donc en quelque sorte à l'entrée de cette marche, au point de contact d'une région plus complètement latinisée, celle de Bulla Regia, et d'une contrée à peine touchée par l'influence romaine.

Toutes ces constatations m'avaient depuis longtemps incité à penser qu'il devait y avoir, à proximité de ce centre, quelque vaste nécropole primitive analogue, soit à celles de la région occidentale, c'est-à-dire aux libyques, soit à celles que l'on trouve auprès des villes africaines de *Sua* (Chaouach), *Thubursicum bure* (Teboursouk), *Thugga* (Dougga), *Thimida bure* (Kouch Batia), *Bulla Regia*, pour ne parler que de celles de la région.

Jusqu'ici mes recherches avaient été infructueuses. J'ai bien découvert et fait connaître, il y a quelques années, l'existence d'un dolmen à l'Henchir Romana, et depuis j'ai constaté qu'il était entouré d'autres sépultures du même genre, en sorte qu'il y a là une petite nécropole mégalithique. Mais celle-ci est d'une importance réellement trop minime en regard de celle de la *colonia Thuburnica*.

J'avais en vain exploré la plupart des sommets voisins. Il est vrai qu'une broussaille inextricable rend extrêmement difficile l'accès de la plupart de ceux-ci, et que je n'avais pu les visiter tous. Cette année, un chemin, taillé en pleine broussaille pour l'aménagement d'un parc à Thuburnic, m'a permis d'accéder sur un des contreforts du Djebel Ferza, que je n'avais pu visiter jusque là. Situé immédiatement au-dessus de la source d'Aïn-Zerred et du Hammam des Oulad Ali, ce contrefort constitue une longue crête

rocheuse ayant la forme d'un croissant tourné vers le N.-O. et dont l'extrémité occidentale est formée d'un pittoresque chaos de blocs gréseux parmi lesquels pousse un peuplement de chênes-lièges. Le reste est recouvert d'une broussaille rabougrie. C'est sur le centre de cette crête et à son extrémité orientale que se trouve la nécropole.

Elle offre un mur rocheux long de près de deux kilomètres qui suit le bout de la crête en en épousant les sinuosités, formé de blocs irréguliers posés les uns sur les autres, en une ou deux assises. Ces pierres ont été prises sur place, le mur ayant été établi sur un banc de grès qui a déterminé la formation de la crête.

Ce mur, qui paraît avoir deux mètres de largeur en moyenne, est envahi et recouvert en grande partie par la broussaille; mais on distingue très nettement qu'il présente dans toute sa continuité un grand nombre de tombes qui, par moments, semblent se toucher et, de cette manière, se substituer au mur lui-même. Il y a, en outre, des sépultures du même genre de chaque côté du mur et à une certaine distance de lui.

L'extrémité orientale de la crête se relève en une forte éminence se terminant par un à-pic vers le Nord-Est et qui est couverte d'un grand nombre de tombes plus importantes que les précédentes. Beaucoup de ces dernières sont assez hautes pour que le sommet, s'élevant au-dessus de la broussaille, soit visible de loin. Évidemment, ce point culminant était réservé aux sépultures de personnages importants.

La falaise rocheuse, terminant le plateau, offre deux rochers de forme bizarre. Se détachant de la falaise rocheuse et vus à distance, ils offrent à certaines heures du jour et sous un certain éclairage, la forme de deux gigantesques statues, présentant la silhouette d'une femme et d'un homme, ce dernier coiffé d'une espèce de modius. Je signale ces deux rochers à titre de pure curiosité, rien ne m'ayant révélé de

manière certaine à leur surface l'emploi d'instruments humains pour la régularisation. Mais il faut reconnaître que sur ce grès peu résistant les intempéries auraient pu, depuis des siècles, faire disparaître ces traces.

Les plus considérables des tombes dont il vient d'être question sont soit de forme sensiblement ronde, soit, le plus souvent, elliptiques. Elles ont 2, 3 et même 5 mètres de diamètre dans leur plus grande longueur, et se composent d'une enceinte ou plutôt d'un mur périphérique à deux ou trois assises, en blocs irréguliers, sans lien, à l'intérieur duquel s'élève un cône en pierres brutes, entassées pêle-mêle. Quelques-unes de ces tombes ont une disposition différente; au lieu d'un cône, c'est une dépression qu'il y a en leur centre, et il est possible qu'elles aient primitivement offert une coupole ou un dôme recouvrant la sépulture.

Il y a certainement près d'une centaine de ces grandes tombes sur le promontoire oriental. Mais ici, comme dans toute la nécropole, les évaluations sont rendues très imprécises par la présence de la broussaille.

Les tombes plus petites, dispersées de chaque côté de la grande muraille, sont probablement au nombre d'un millier. Elles ont également les formes circulaire ou elliptique.

Je n'ai pas eu le temps de fouiller quelques-uns de ces tombeaux, mais leur aspect me permet de terminer dès maintenant par les observations suivantes :

1° Ces tombes elliptiques rappellent beaucoup, extérieurement, des sépultures étudiées par M. Ph. Thomas au pénitencier d'Aïn-el-Bey, en Algérie.

2° Elles sont très semblables à celles d'un cimetière musulman moderne, situé tout près de là, à Sidi-Béchouar. Du reste, les indigènes ont complètement perdu le souvenir de cette nécropole ancienne, et ils ne se doutaient aucunement de son existence.

3° Ces sépultures sont donc très anciennes, sans qu'il soit possible pour le moment de préciser la date de leur construction.

4° Elles n'ont, extérieurement, aucun rapport avec les tombes mégalithiques.

Depuis longtemps, j'ai l'impression que les tombes à inscriptions libyques sont complètement différentes des tombes « dolméniformes », quoique toutes deux soient désignées indistinctement sous le nom de berbères (ou libyques). Je me propose d'explorer les nécropoles à inscriptions de la vallée de la Cheffia pour étudier le caractère de leurs sépultures, et peut-être arriverai-je ainsi à établir nettement cette distinction. Il est en effet à remarquer qu'aucun des auteurs qui ont étudié et découvert ces inscriptions libyques n'a eu la curiosité de voir comment étaient disposées les tombes qu'elles recouvraient. Il y a là une lacune très importante dans l'histoire de la tombe africaine, que je me propose de tenter de combler.

Quoi qu'il en soit, les tombes du Djebel Ferza, complètement distinctes des dolmens, sont peut-être à ranger à côté des sépultures à inscriptions libyques dont, topographiquement, elles sont toutes proches.

Je dois, en terminant, signaler une autre découverte faite dans le Djebel Ferza et qui n'est pas sans rapport avec celle-ci. Sur un piton dominant l'Aïn-Zerred et que j'ai fait débroussailler, se dressent trois blocs pointus, visibles de très loin. Auprès d'eux, sur un rocher qui semble avoir été aussi une pierre pointue, brisée ultérieurement, a été tracée, très nettement, une croix à branches égales d'environ 5 centimètres, légèrement courbe. Tout à côté se trouve un sarcophage allongé formé de deux longues pierres surmontées d'une table mesurant environ 1^{m}30 de côté sur 40 centimètres d'épaisseur. C'est un véritable dolmen, et il n'y a aucune sépulture dans les environs.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, de la part de M. J. Roman, correspondant de l'Institut, une notice nécrologique sur Arthur de Boislisle, membre de l'Institut (Paris, 1909, in-8°).

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part des éditeurs MM. Letouzey et Ané, le fascicule XXXIII du *Dictionnaire de la Bible*, publié par M. F. Vigouroux (Paris, 1909, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, un volume intitulé : *Congrès archéologique de France; LXXIVe session tenue à Avallon en 1907 par la Société française d'archéologie* (Paris-Caen, LXXII-716 pages et 235 planches et figures, 1908, in-8°) :

« Le Congrès tenu en 1907 à Avallon par la Société française d'archéologie avait pour objectif la visite d'une région particulièrement riche en monuments anciens de tous les genres et de toutes les époques. Alise Sainte-Reine où des fouilles heureusement entreprises par la Société de Semur sous l'habile direction du commandant Espérandieu venaient de donner des résultats importants; Autun avec ses belles murailles romaines, ses imposantes portes de ville et ses riches musées; Sens avec son enceinte romaine élevée à une époque tardive et son riche musée lapidaire, devaient attirer à la réunion d'Avallon de nombreux amis de nos antiquités romaines. Notre archéologie nationale y réservait aussi d'agréables journées à ceux qui aiment et honorent le génie français : pour l'architecture religieuse, Saint-Lazare d'Avallon, la célèbre église abbatiale de la Madeleine à Vézelay, Saint-Père-sous-Vézelay, les deux églises de Saint-Genès et de Saint-Pierre dans la curieuse petite ville de Flavigny, Notre-Dame de Semur, l'ancienne collégiale de Montréal, Saint-Andoche de Saulieu, les cathédrales d'Autun, d'Auxerre et de Sens, l'église abbatiale de Pontigny et d'autres encore offraient aux congressistes des sujets variés d'observations et d'études. Pour l'architecture militaire, le château de Semur établi dans une enceinte retranchée de l'époque gauloise, le château de Druyes, construit au milieu du XIIe siècle par les comtes d'Auxerre et de Nevers, méritaient l'un et l'autre une visite détaillée et sérieuse. Sous l'habile direction de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, le programme scientifique a

été suivi de point en point et le 74e congrès de la Société française d'archéologie a donné, comme ses aînés, des résultats intéressants.

« Le volume que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau en apporte le témoignage. Aussi remarquable par la valeur du texte que par l'importance et la variété de l'illustration, ce volume ne renferme pas moins de 235 planches et figures en héliotypie qui reproduisent des photographies de MM. Eug. Lefèvre-Pontalis, Martin-Sabon, P. de Truchis, le docteur Briot, et de plusieurs autres membres du Congrès. Les mémoires insérés se rapportent pour la plupart à des monuments bourguignons; ils sont signés de noms connus : MM. l'abbé Parat, Ch. Porée, Adrien Blanchet, le Vte de Truchis, le docteur Briot, Émile Mâle, Ernest Petit, Camille Enlart, Jules Tillet, Nizet, l'abbé Villetard et surtout celui qui continue aujourd'hui avec autant de zèle que de talent l'œuvre éminemment utile d'Arcisse de Caumont. Rien ne peut contribuer d'une manière plus efficace et plus sûre à faire respecter nos vieux monuments que ces visites régionales accompagnées d'explications données sur place par le savant directeur de la Société française d'archéologie. De tels hommages rendus chaque année aux édifices élevés par le génie de nos pères, qui malgré les outrages et les malheurs qu'ils ont subis, forment encore la plus belle et la plus noble parure de la France, ont un côté particulièrement touchant et délicat. C'est une des manifestations les plus sincères du culte de la patrie; on y honore à la fois les hommes qui ont travaillé pour sa gloire et les œuvres que ces hommes nous ont laissées. »

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de M. le comte de Charencey : 1° quelques volumes rares qu'il avait en double et qu'il prie l'Académie de vouloir bien accepter pour sa bibliothèque; 2° une brochure dont il est l'auteur et dont le titre est : *Neuf étymologies basques*. Sur ces neuf étymologies, quatre consistent à expliquer par des emprunts à une langue celtique autant de mots basques. Je connais trop peu le basque pour pouvoir émettre au sujet de ces étymologies une opinion qui me semble voisine de la certitude. Il y a cependant un des rapprochements proposés par M. de Charencey qui me paraît très séduisant : c'est celui du basque *lur* « terre » avec le mot celtique signifiant « sol », en irlandais *lár*, en breton *leur*, en gallois *llawr*, mot qui sous ces trois formes a perdu, suivant la règle, un *p* initial conservé sous forme de *f* dans l'allemand *flur* « plaine, campagne » et dans l'anglais *floor*, « aire de grange, plancher, étage ».

M. Heuzey offre à l'Académie, de la part de M. le colonel Allotte de La Fuÿe, un travail extrait de la *Revue assyriologique* et intitulé : « Le *gour-souggal* et ses subdivisions ». C'est l'étude d'une très ancienne mesure chaldéenne, étude dont l'auteur a trouvé les principaux éléments dans l'importante collection de tablettes et d'autres documents pré-sargoniques qu'il a formée pour le plus grand profit de la science. Il y a là un problème de métrologie très minutieux et très délicat, mais qui intéresse aussi l'histoire, l'économie politique, par exemple pour la question des salaires dans la très haute antiquité chaldéenne.

SÉANCE DU 23 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. POTTIER, VICE-PRÉSIDENT

Le Président annonce que M. Karl Krumbacher, correspondant de l'Académie à Munich, assiste à la séance.

M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Académie, lit une note sur des hymnes ecclésiastiques inédites de Claude Santeuil, frère aîné du célèbre Jean Santeuil.

Mgr Addaï Scher fait une communication sur les œuvres littéraires du Syrien Joseph Ḥazzaya (VIIIe siècle) qui sont totalement inédites, et signale l'existence dans une traduction syriaque de l'un des plus importants traités de Théodore de Mopsueste (Ve siècle) dont on ne possède que quelques citations dans le texte original [1].

M. Clermont-Ganneau communique et explique un curieux monument découvert à Délos, dans les fouilles qu'y poursuit notre École d'Athènes, grâce aux subsides de M. le duc de Loubat. C'est un autel cylindrique sur lequel est gravée une dédicace grecque faite par Damôn, fils de Démétrius, natif d'Ascalon, à

1. Voir ci-après.

Jupiter Ourios, à Astarté Palestinienne et à Aphrodite Uranie, pour les remercier de l'avoir sauvé d'une attaque des pirates. L'Astarté Palestinienne apparaît ici pour la première fois[1].

M. Héron de Villefosse donne lecture de la note suivante sur la mouture du blé d'après les procédés des peuples anciens. Cette note lui a été envoyée par M. Max Ringelmann, professeur à l'Institut national agronomique :

« Les peuples anciens effectuaient la mouture des céréales en broyant le grain avec une molette en pierre, déplacée sur une dalle plate, ou meule gisante, également en pierre. Nous avons voulu nous rendre compte expérimentalement du travail qu'il est possible d'obtenir avec ces appareils primitifs, et nous avons fait tailler un de ces moulins en lave de l'Etna; nous avons traité du blé dur d'Afrique (dont le litre pèse 787 grammes).

« Bien que nous ayons cherché à obtenir, dans tous nos essais, des produits très fins, au lieu de farine nous avions surtout des semoules pouvant cependant subir la panification.

« Après des essais préliminaires, nous avons constaté qu'on avait intérêt, en vue de la facilité du travail, à chauffer légèrement ou à torréfier légèrement le grain, sans toutefois atteindre une température capable de modifier la boulange et gêner le développement du levain.

« Il résulte de plusieurs séries d'essais, en mouture basse et en mouture haute, dont les détails sont consignés dans un mémoire justificatif, que le poids de grain travaillé par heure oscille de 51 grammes (grain naturel) à 288 grammes (grain légèrement torréfié) — c'est-à-dire bien peu de chose.

« Si l'on tient compte des pertes de temps dues aux précautions à prendre dans de semblables essais, on n'aurait jamais pu augmenter les débits ci-dessus dans une forte proportion (au plus de 10 °/₀), à moins de faire du travail très grossier, donnant moins de marchandise panifiable. Avec une main-d'œuvre esclave, on ne devait pas dépasser nos résultats.

« Il est très probable qu'en vue de faciliter la mouture et sans modifier la valeur alimentaire de la boulange, on torréfiait ou on chauffait légèrement le grain.

1. Voir ci-après.

« Des résultats analogues ont été constatés avec des pièces céramiques (meule gisante et molette) ; cependant les produits obtenus étaient rougeâtres par suite de la légère usure des parties frottantes. Les pierres volcaniques conviennent très bien pour la confection de la meule gisante et des molettes ; toutefois elles s'usent à la longue, comme le montrent les échantillons de nos musées. — Suivant les pays, les meules et molettes pouvaient être en roche plus ou moins tendre ; dans ces conditions, un peu de la pierre réduite en poudre se mélangeait à la boulange, de sorte que les dents des personnes âgées, qui consommaient le pain ou les galettes préparées avec cette farine, étaient souvent usées jusqu'au ras des gencives, comme celles d'un âne hors d'âge ; cela a été remarqué sur les momies des plus hauts personnages[1].

« En résumé, d'après les faibles débits constatés dans nos essais, nous croyons que les peuples anciens devaient consommer très peu de galette ou de pain qu'ils ont dû considérer comme aliments de luxe[2]. Il est probable que les céréales ont été surtout employées après un trempage et une coction, comme cela se pratiquait pour la préparation culinaire d'autres graines, telles que les fèves, les lentilles et les pois chiches.

« La consommation du pain n'a pu se généraliser qu'à partir du moment où les hommes eurent à leur disposition une machine à grand débit, comme par exemple le moulin romain[3] dont on trouve des spécimens à Pompéi. »

1. Maspero, *Les Momies royales de Déir el-Bahari*, dans les *Mémoires de la Mission française en Égypte*, t. I, p. 581.

2. D'ailleurs, pour faire honneur à ses visiteurs célestes, Abraham commande de prendre de la farine pour en faire des galettes (*Genèse*, c. XVII, 6).

3. C'est à l'époque impériale qu'on entend le peuple réclamer du pain et des spectacles.

COMMUNICATIONS

JOSEPH ḤAZZAYA, ÉCRIVAIN SYRIAQUE DU VIIIe SIÈCLE, PAR MGR ADDAÏ SCHER, ARCHEVÊQUE CHALDÉEN DE SÉERT.

L'un des écrivains nestoriens les plus féconds est Joseph Ḥazzaya, ou Joseph le Voyant, qui, selon Ebedjésus de Nisibe [1], composa 1900 traités. Les seuls ouvrages de Ḥazzaya, parvenus jusqu'à nous, sont son livre de *Questions et Réponses* et celui des *Capita scientiæ*.

I

L'auteur nous est connu par Išô'dnaḥ de Baṣra [2]. Joseph Ḥazzaya, appelé aussi Abdišô', était persan d'origine de la ville de Nemrod. Ayant été fait prisonnier à l'âge de sept ans, sous Oumar bar Khâṭep, il fut rendu à un Arabe de Šigar, puis à un chrétien; après avoir été affranchi, il se fit moine dans le couvent de Ṣliba, sous Cyriaque, qui devint ensuite évêque de Balad. Il mourut dans une vieillesse avancée, laissant beaucoup d'ouvrages, qu'il fit sous le nom de son frère Abdišô ; il avait aussi écrit quatre traités, qui portèrent le patriarche Timothée à l'excommunier, en l'an 170 des Arabes (786-787). Sa biographie a été écrite par Nestorius, évêque de Beith Nouhadra.

Nous avons quatre observations à faire sur cette notice.

1° Selon Išôdnaḥ, Joseph aurait appartenu au VIIe siècle, ayant été fait captif sous Oumar Ibn Khaṭṭab, mort en 644. Mais *Ibn Khaṭṭab* est probablement une faute du copiste

1. Assemani, *B.O.*, III, pars I, p. 120.
2. *Livre de la chasteté*, éd. Chabot, n° 125 ; cf. R. Duval, *Littérat. syr.*, 3° éd., p. 227-228.

au lieu de *'Ibn Ḥakim* [1]. Celui-ci était Ibn 'Abdel-'Aziz, Ibn Marwan, Ibn Al-Ḥakim; et il régna de 717 à 720. En effet, le même Išô'dnaḥ dit que Joseph se fit moine, sous Cyriaque, et que ce même Cyriaque [2] fut ordonné évêque de Balad par Cyprien de Nisibe, qui vivait sous le Calife Al-Manṣour mort en 767. Joseph aurait donc vécu au VIII[e] siècle.

2° La même notice déclare que les ouvrages de Joseph ont été condamnés par Timothée en l'an 170 des Arabes. Ebedjésus de Nisibe, dans son *Nomocanon* [3], nous apprend que ce Catholicos tint deux synodes, l'un en 174 des Arabes (790), et l'autre en 189 (804). Les écrits de notre auteur auraient-ils été condamnés dans le premier synode, ou bien quelques années avant, comme le dit Išô'dnaḥ? A mon avis, l'an 170 chez cet auteur est très probablement une faute du copiste au lieu de 174. En effet, la phrase de Išôdnaḥ *anno centesimo et septuagesimo anno* n'est pas correcte; le mot année est répété deux fois; ce serait donc *anno centesimo et septuagesimo quarto* qu'il faut lire. D'ailleurs la rétractation que fit Nestorius avant de recevoir la consécration en qualité d'évêque de Beith Nouhadra, et qui fait allusion aux erreurs imputées à Joseph, est expressément datée de l'an 174 des Arabes [4].

3° On a faussement supposé [5] que Joseph a été excommunié, parce qu'il était partisan de Ḥnana qui, au VI[e] siècle, s'était rattaché à l'orthodoxie chalcédonienne et confessait en J.-C. une personne, une hypostase et deux natures. Joseph expose la doctrine nestorienne dans toute sa pureté : le Christ en deux natures, deux hypostases et

1. Cf. Chabot, dans le *Journ. Asiat.*, 1906, p. 266.
2. *Livre de la chasteté*, n° 102; Mari, p. 69-70.
3. Lib. IX, cap. 6.
4. Voir *Synodicon Orient.*, p. 608, n. 3; Labourt, *De Timotheo I Nestorianorum patriarcha*, p. 22.
5. Labourt, *ibid.*, p. 20-21 ; R. Duval, *Litt. Syr.*, 3[e] éd., p. 228.

une personne. Il a donc été anathématisé parce qu'il a été regardé comme meṣallien, parce qu'il disait que l'humanité de Jésus voit la divinité. L'évêque Nestorius, que nous venons de mentionner, dans sa rétractation anathématise les Meṣalliens, dont il dit : « Qui nunc dicunt divinitatem Unigeniti ab ejus humanitate videri. » Or Joseph a enseigné cette doctrine : « Outre l'humanité de N.-S., dit-il, ni les anges ni les hommes ne pourront voir Dieu, ni dans ce monde ni dans l'autre. » D'ailleurs c'est ce Nestorius lui-même qui a écrit la biographie de Joseph. Cet évêque était donc ami ou admirateur de notre auteur meṣallien ; et comme étant son partisan, il aurait été dénoncé au patriarche Timothée.

4° Est fautif ce passage d'Ebedjésus dans la nomenclature des écrits de Babaï le grand : « *Epistolae Iosephi Ḥazzaya* [1] » qu'on traduit : « Babaï adressa des lettres à Joseph Ḥazzaya. » Babaï est antérieur à Joseph de presque deux siècles, étant mort en 628. Dans le catalogue d'Ebedjésus, « Joseph » est une faute du copiste au lieu de « Jean ». La Chronique de Séert attribue à Babaï l'explication de la lettre ou des lettres de Jean Ḥazzaya, qui est le même que Jean de Lycopolis, le voyant de Thébaïde, auquel Ebedjésus attribue un écrit et Pallade des lettres [2]. Le passage d'Ebedjésus serait donc : « Babaï expliqua les lettres de Jean le Voyant. »

II

Le livre de Joseph intitulé *Capita scientiæ* est inédit; il nous est parvenu dans un ms. unique de notre bibliothèque de Séert (n° 78) ; ce manuscrit mesure 27 centimètres sur 18. Le premier cahier ainsi que les derniers ont

1. Assemani, *B. O.*, III, I, p. 97.
2 *Ibid.*, p. 17, n. 1, et p. 45 ; cf. Wright, *Catal.*, p. 747.

disparu ; il n'en reste que trente et un cahiers de dix feuillets. L'écriture semble être du XVI[e] siècle.

L'ouvrage est divisé en deux sections. La première section renferme vingt-neuf chapitres. Le titre de la plupart des chapitres est ainsi conçu : Chapitres I, II, etc., du Livre des *Capita scientiæ*; d'autres ont pour titre : Chapitre VI, VII, etc. du Livre des *Capita scientiæ* de Mar 'Abdišô' le Voyant. Le titre du chapitre XXVIII[e] est : « Traité sur le nouveau monde, sur les visions et les apparitions. » Enfin le dernier chapitre est intitulé : « Fruits naturels et surnaturels de l'esprit. »

Chacun des vingt-sept premiers chapitres contient cent *capita scientiæ* ou maximes de morale. Mais beaucoup de ces maximes ne sont que des jeux d'esprit. En voici quelques-unes.

« Heureux celui qui se prive de quatre et de cinq ; car il héritera de cinq et de trois » (chap. VII, 90).

« Deux ne sont pas unis à un, si un n'est pas uni à deux » (chap. IX, 33).

« L'un fait hériter, l'autre hérite, et le troisième s'efforce d'annuler l'héritage » (chap. IX, 59).

La II[e] section contient : 1° douze méditations sur la vie de N.-S. ; 2° l'entretien de Jésus avec Cléophas; 3° un traité sur l'opération du Saint-Esprit dans l'intelligence ; 4° vingt-huit prières ; 5° un traité sur la méditation ; 6° un traité sur la nature divine.

Ce dernier traité devait être le plus important de tous ceux que contient le volume ; mais malheureusement il est incomplet, les derniers cahiers ayant disparu. L'auteur, dans les dix-neuf feuillets qui restent, parle de l'essence divine, de la Trinité, de la création, des anges, du paradis et de la loi naturelle. Le reste du traité avait pour sujet, ainsi que l'indique le titre : la providence de Dieu, sa bonté, l'Incarnation et le jugement dernier.

III

Le livre de *Questions et Réponses* est également inédit; il existe dans deux mss., à Séert (n° 79) et à Diarbekir (n° 100). Le ms. de Séert mesure 21 centimètres sur 15; il est composé de dix-neuf cahiers de dix feuillets; il a été copié par un certain Abraham, de la ville de Séert.

En tête de l'ouvrage est reproduite la lettre écrite à Joseph, sous le nom de 'Abdišô', par un moine, qui n'est pas nommé, mais qui doit être probablement 'Abdišô' lui-même, frère de l'auteur, sous le nom duquel celui-ci fit tous ses livres, ainsi que nous l'apprend le Livre de la chasteté. La clausule de l'ouvrage l'indique clairement : « Fin des cinq traités par questions et réponses de Rabban Joseph Ḥazzâya. »

L'ouvrage est divisé en cinq traités ou chapitres. Le premier chapitre traite de la volonté de Dieu et de sa providence; des effets du Saint-Esprit dans les âmes; de l'Arbre de la vie; du séjour des âmes dans l'autre vie et du bonheur éternel.

Le 2[e] chapitre a pour sujet : la division des chœurs des anges ; les différentes passions, et comment le démon peut tenter l'âme, qu'il ne voit pas.

Le 3[e] parle de la division et de la définition des vertus et des passions.

Le 4[e] a pour sujet : comment les choses matérielles nous font connaître la vertu créatrice de Dieu, sa toute-puissance, sa sagesse, et comment la nature observe la loi qui lui a été imposée dès sa création.

Enfin, le 5[e] chapitre parle des malheurs et des châtiments; de la vie des moines, de la communion et de la résurrection [1].

1. Cet ouvrage est probablement le même que celui qu'Ebedjésus appelle : *Livre du trésorier*, contenant la solution des questions abstruses et traitant des malheurs et des châtiments ; Assemani a cru qu'il s'agissait de deux ouvrages différents.

Ce livre, quoique ascétique, contient toutefois quelques passages historiques, dont le plus important est celui qui nous donne des détails sur quelques écrivains syriens du ve et du viie siècle, et sur quelques ouvrages traduits du grec en syriaque. En voici l'analyse sommaire :

« Les traducteurs interpolent souvent les livres divins. Le plus célèbre interpolateur est cet écrivain, qui traduisit les écrits de Mar Denys (l'Aréopagite) ; comme il était aussi méchant que sagace, il changea des passages à son profit, et doua l'ouvrage d'un style élevé. J'ai vu le commentaire de ce traducteur sur l'ouvrage des philosophes ; eh bien, on y trouve la même beauté du style que dans l'ouvrage de S. Denys. Or il est certain que le style de Denys a dû être aussi simple que celui des Apôtres, dont il a été le disciple. J'ai vu aussi la version des *Centuries* de S. Evagrius faite par cet auteur. Eh bien, non seulement il les a interpolées ; mais il les a remplies aussi de beaucoup de blasphèmes; il a composé aussi des *Capita scientiæ*, et les a mis sous le nom d'Evagrius.

« Son compagnon Komaï, lui aussi de son côté, interpola les écrits du B. Interprète (Théodore de Mopsueste), en les traduisant du grec en syriaque. Dans le livre de l'Incarnation et dans celui de la Foi, partout où l'Interprète avait écrit qu'il y a dans le Christ deux hypostases, Komaï, qui était partisan de l'empereur Justinien, a écrit une hypostase [1].

« Cette tradition, qui dit que Komaï est l'interpolateur de ces passages de l'Interprète, a été transmise par R. Narsaï, supérieur du couvent d'Izla. R. Sourîn, interprète de l'École de Nisibe, qui l'a insérée dans son livre intitulé *Éloges des Pères du couvent de* (Babaï) *bar Nsibnayé*, dit

1. Preuve très faible. Cette tradition émane de Narsaï, contemporain d'Išô'yahb d'Adiabène, ordonné patriarche en 651, c.-à-d. un siècle et demi après Komai. Et puis, si Komaï était partisan de Justinien, il n'aurait jamais traduit les ouvrages de Théodore.



l'avoir reçue de R. Gabriel, supérieur du même couvent, qui lui aussi l'avait entendue de Rabban Narsaï. »

Ce passage historique de Joseph nous amène à présenter les conclusions suivantes :

1° Notre auteur émet des doutes sur l'authenticité des écrits du pseudo-Denys l'Aréopagite ; mais n'osant se prononcer, il se contente de déclarer qu'ils ont été interpolés.

2° Joseph ne nous dit pas quel était le nom de ce compagnon de Komaï, qui a traduit les ouvrages de Denys. On pourrait supposer que c'est Probus, qui selon Ebedjésus de Nisibe[1] était compagnon de Komaï et traduisit les ouvrages d'Aristote. Or, si vraiment c'est Probus qui a traduit les écrits de Denys, la composition de ces ouvrages ne doit pas être fixée entre 482 et 500, ainsi que le dit Stighnayer (*Das Aufkommem der Pseudo-Dionysischen Schriften*, p. 63); mais elle doit être placée avant cette époque, puisque Probus était contemporain d'Ibas, qui dirigea l'église d'Édesse, de 435 à 457.

3° L'ouvrage de Théodore de Mopsueste sur l'Incarnation dont parle Joseph et qu'on croit perdu, se trouve dans un manuscrit unique à notre bibliothèque de Séert. Le ms. est en parchemin, de 24 cent. sur 16. Il est composé de vingt cahiers de dix feuillets ; les deux premières feuilles ainsi que les dernières manquent. Les trois premiers cahiers sont un peu endommagés. L'écriture est antérieure au x[e] siècle. L'ouvrage est divisé en deux sections ; la première contient sept discours ou livres et la deuxième huit, qui font en tout quinze livres ; chaque livre est divisé en plusieurs chapitres plus ou moins longs; il y a en tout quatre-vingt-dix chapitres. L'ouvrage a pour sujet : la divinité et l'humanité du Christ et des controverses contre les Apollinaristes et les autres hérétiques.

Certes, le titre de l'ouvrage manque; mais nous avons des

1. Apud Assem. *B.O.*, III, I, p. 85.

preuves palpables qu'il est dû à la plume de l'évêque de Mopsueste.

a. Gennadius mentionne un grand traité en quinze livres : περὶ τῆς ἐνανθρωπώσεως, que Théodore composa : « adversus Apollinaristas et Anomoeos libros XV, in quibus ratione purissima et testimoniis Scripturarum ostendit Dominum Jesum sicut plenitudinem deitatis ita plenitudinem humanitatis habuisse[1]. » Or cette description est exactement la même que celle de notre ouvrage, ainsi que nous venons de le voir.

b. Les extraits des chapitres XI, XXXIII, XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, L, LI, LVI, LIX, etc., du livre de Théodore de Mopsueste sur l'Incarnation, publiés dans les *Analecta Syriaca* de P. de Lagarde, p. 100-106, sont les mêmes que ceux de notre ms. de Séert.

c. Enfin cette version du livre de Théodore est la même que celle qui a été faite par Komaï. La version de cet auteur, selon le témoignage de Joseph Ḥazzaya, disait qu'il y a en J.-C. une hypostase ; or notre ms. aussi, partout où il parle de l'union, dit qu'il y a une hypostase dans le Christ.

UNE DÉDICACE A « ASTARTÉ PALESTINIENNE », DÉCOUVERTE A DÉLOS. NOTE DE M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les fouilles poursuivies à Délos par les membres de l'École française d'Athènes, grâce aux larges et réguliers subsides de notre confrère M. le duc de Loubat, ont amené, entre autres découvertes, celle d'un monument intéressant pour l'archéologie orientale, en particulier pour l'histoire de la Palestine. C'est à ce titre que M. Holleaux a bien voulu le soumettre à mon examen, en me chargeant de le communiquer à notre Compagnie.

1. Cf. Batiffol, *Litt. Gr.*, p. 306.

Ce monument a été exhumé au mois d'août 1907, dans les excavations entreprises auprès de l'édifice dit « hypostyle ». C'est un autel cylindrique, mouluré à la base et au sommet. Sur le fût est gravée une inscription grecque de 7 lignes, répartie en deux paragraphes qui sont séparés par un grand intervalle. Le premier paragraphe se compose de 5 lignes; le second, de 2 lignes en caractères d'un module sensiblement plus petit. L'écriture et l'orthographe semblent indiquer le Ier siècle avant notre ère.

La lecture et l'interprétation ne présentent pas de difficulté :

Διὶ Οὐρίωι καὶ Ἀστάρτηι Παλαιστινῆι
καὶ Ἀφροδίτηι Οὐρανίαι, θεοῖς ἐπηκόοις,
Δάμων Δημητρίου Ἀσκαλωνίτης,
σωθεὶς ἀπὸ πειρατῶν,
εὐχήν.
Οὐ θεμιτὸν δὲ προσάγειν
αἴγειον, ὑϊκὸν, βοὸς θηλείας.

A Zeus Ourios, à Astarté Palestinienne
et à Aphrodite Uranie, divinités exauçantes,
Damôn, fils de Démétrius, originaire d'Ascalon,
ayant été sauvé des pirates
(a fait cet) ex-voto.
Il n'est pas loisible d'offrir en sacrifice
de la chèvre, du porc, de la vache.

La présence d'un Ascalonite à Délos n'a rien qui doive surprendre. Elle s'explique *a priori* par le rôle commercial de cette île, rendez-vous général des hommes d'affaires du bassin oriental de la Méditerranée. On y a déjà trouvé d'autres inscriptions attestant des relations assez suivies entre Délos et Ascalon. Par exemple la dédicace d'un Diodotos, fils d'Antipatros, Ascalonite, élevant une statue à son oncle et bienfaiteur, banquier ou changeur



Autel avec inscription grecque découvert à Délos.

d'Ascalon[1]; celle honorant Philostrate, Néapolitain, ci-devant Ascalonite, banquier à Délos[2]; celle d'Aphrodisios, fils de Zénodore, Ascalonite[3], etc.

Tous ces Ascalonites portent, comme le nôtre, des noms purement helléniques. Mais cela ne veut pas dire nécessairement qu'ils fussent de race grecque. Ce pouvaient être des Orientaux d'origine, ayant pris, selon la mode du temps, des noms grecs qui correspondaient plus ou moins exactement à leurs noms nationaux, soit pour le sens, soit par la consonance[4].

Des trois divinités auxquelles est faite la dédicace, deux nous sont parfaitement connues : Zeus Ourios et Aphrodite Uranie. Zeus Ourios, comme l'indique son surnom caractéristique, présidait à la navigation; il représentait le vent favorable qui pousse les vaisseaux : ὁ οὖρος, ἡ οὐρία (πνοή). Il avait un sanctuaire très vénéré au débouché du Bosphore thrace dans le Pont-Euxin, sur la côte de Bithynie. Aphrodite Uranie est la grande déesse d'Ascalon. Elle y avait un sanctuaire célèbre, le plus ancien de ceux de la déesse, sur la fondation et les destinées duquel Hérodote (I, 108) nous a laissé de précieux détails. Prototype des temples bâtis en l'honneur de la même déesse à Paphos, en Cypre, et par les Phéniciens à Cythère, il avait été pillé par les Scythes qui, à l'époque de Psammétique, envahirent

1. Ἀσκαλωνίτην τραπεζιτεύοντα (*Bull. de Corr. hell.*, I, 86).

2. Νεαπολίτην, τὸν πρότερον χρηματίζοντα Ἀσκαλωνίτην, τραπεζιτεύοντα ἐν Δήλωι (*ibid.*, VIII, 488, cf. 128 et IV, 190, VII, 12).

3. *Ibid.*, XXX, 688. Je dois ces indications à l'obligeance de mon confrère et ami M. Haussoullier.

4. Cf. par exemple l'Ascalonite Antipatros, fils d'Aphrodisios, à qui le Sidonien Domsalôs, fils de Domanôs, a élevé à Athènes un monument funéraire avec inscriptions grecque et phénicienne (*C.I.S.*, I, 115). Le défunt, dans la partie sémitique, est appelé Chem? fils de 'Abd'achtart. Les noms d'Antipatros et d'Aphrodisios semblent avoir eu une certaine vogue à Ascalon, à en juger par les inscriptions précitées et aussi par l'histoire de la famille hérodienne originaire de cette ville. Sur divers Ascalonites établis à Athènes, cf. Th. Reinach, *Décret en l'honneur d'Hyrkan*, p. 13 (avec les renvois au *C.I.A.*).

et saccagèrent ce qu'Hérodote appelle la Palestine Syrienne [1].

Quant à l'Astarté Palestinienne, c'est pour la première fois que nous voyons apparaître, du moins avec ce vocable, la déesse fameuse du panthéon phénicien. Inutile de rappeler tout ce que nous savons au sujet d'Astarté par les témoignages de l'antiquité. Elle offre, on le sait, avec l'Aphrodite hellénique de nombreux points de contact. Il est d'autant plus significatif de voir qu'ici elle en est expressément distinguée, bien qu'à l'origine elle ait pu lui être consubstantielle. Le vocable de « Palestinienne » que lui octroie notre inscription est un fait nouveau, du plus haut intérêt, et sur lequel il y aurait beaucoup à dire. Il s'agirait de savoir, avant tout, la portée qu'il convient d'attribuer à cette expression géographique. Faut-il entendre par là la Palestine au sens large du mot, y compris la région mésogéenne, ou bien proprement la Philistide, c'est-à-dire la région côtière, comme le fait Hérodote? J'inclinerais plutôt vers la seconde façon de voir, et cela pour une raison que j'indiquerai tout à l'heure.

Le motif pour lequel notre Ascalonite a élevé un autel aux trois divinités secourables est formellement indiqué : il avait été sauvé, grâce à elles, d'une attaque des pirates. On sait que la piraterie [2] était le grand fléau de la mer Égée, aux deux premiers siècles avant notre ère. Les forbans écumaient tous ces parages sillonnés par les nombreux navires marchands qui leur offraient de riches proies. Leurs principaux repaires étaient les côtes de l'Asie Mineure et aussi l'île de Crète. A plusieurs reprises les Romains essayèrent de porter remède à ce lamentable état de choses,

1. Ἐν τῇ Παλαιστίνῃ Συρίῃ. Cf. le vocable Παλαιστίνῃ donné à Astarté par notre inscription. A noter le châtiment infligé aux Scythes par la déesse courroucée, châtiment étrange rappelant singulièrement celui des Philistins qui avaient profané l'arche sainte de Jéhovah.

2. Cf. Sestier, *La piraterie dans l'antiquité*.

mais sans grand succès [1]. Délos elle-même fut saccagée par les pirates en l'an 69 av. J.-C., malgré la flotte de Lucullus, et c'est seulement peu après ce désastre que Pompée réussit à purger définitivement la Méditerranée orientale des corsaires qui l'infestaient.

Où et dans quelles conditions a pu se jouer le drame auquel notre Ascalonite fait allusion? Étant donné que Zeus Ourios est mentionné en première ligne dans la dédicace, on pourrait être tenté de croire que l'affaire a eu pour théâtre les eaux de la région où s'élevait le sanctuaire spécial de ce dieu, c'est-à-dire vers le Bosphore, soit à l'aller, soit au retour d'un de ces voyages que la marine marchande de l'antiquité faisait fréquemment dans le Pont-Euxin. Tout bien pesé, je ne le pense pas; je suis plutôt porté à supposer que la chose s'est passée simplement dans le trajet d'Ascalon à Délos. Voici comment on pourrait se représenter à peu près ce qui a eu lieu. Notre Damôn s'était embarqué à bord d'une galère ayant pour port d'attache, soit Ascalon même, soit quelque autre ville de la côte philistine ou palestinienne. Avant d'arriver à Délos, peut-être par le travers de l'Asie Mineure, on signale un ou plusieurs vaisseaux de pirates, parones ou myoparones, qui donnent la chasse à la galère. Naturellement grand émoi à bord. Tandis qu'on fait force de rames et de voiles pour échapper à la poursuite, l'équipage et les passagers se vouent, comme nous dirions, à tous les saints du Paradis. Damôn fait alors un triple vœu. En premier lieu, il s'adresse, comme de juste, à Zeus Ourios — à tout seigneur tout honneur — c'est-à-dire au maître du vent favorable, grâce auquel on put distancer les pirates. Cela semble indiquer que la galère dut son salut plutôt à la manœuvre de la voile qu'à celle de la rame. En second lieu, il s'adresse à Astarté Palesti-

1. Cf. l'effort peu efficace de Scipion Émilien en 143, celui de Sylla pendant la guerre contre Mithridate, les expéditions de Servilius *Isauricus* en 78 et de Metellus *Creticus* en 68.

tinienne, et ce pour une raison que nous essaierons de rechercher dans un instant. Enfin, en troisième et dernier lieu — *the last not least* — il invoque Aphrodite Uranie, c'est-à-dire sa divinité nationale, la déesse poliade d'Ascalon sa ville natale, qui doit le couvrir de sa protection personnelle.

Et maintenant à quel titre fait-il intervenir Astarté Palestinienne?

Je ne serais pas éloigné de croire que cette divinité, qui occupe le second rang dans la triple dédicace, était en rapport particulier avec la galère elle-même, soit que le port d'attache de celle-ci fût placé sous l'invocation d'Astarté — auquel cas on pourrait penser à quelque ville de la côte philistine, telle que Yamné ou Joppé — soit que la galère fût placée elle-même sous cette invocation et portât le nom de la déesse, ou un nom dérivé du sien : Ἀστάρτη, Ἀσταρταῖα, Ἀσταρτειάς? peut-être avec son image figurée à la proue selon l'habitude du temps. Nombreux sont les exemples de vaisseaux antiques baptisés de noms de divinités qui, parfois, n'ont rien de particulièrement maritime [1]. Tel pouvait être le cas ici. Ainsi s'expliquerait le triple ex-voto de Damôn en l'honneur des trois divinités qu'il considérait, à des titres divers, comme la cause efficiente de son salut. Arrivé sain et sauf à Délos, après cette si chaude alerte, notre pieux personnage s'empressa de s'acquitter de son vœu.

La clause additionnelle interdisant d'offrir la chair de certaines espèces d'animaux est fort curieuse. Les adeptes de l'école du tabou et du totem ne vont sans doute pas manquer de s'emparer de ce fait nouveau et d'essayer d'en tirer argument à l'appui des aventureuses théories dont ils sont engoués et qu'ils voudraient imposer comme un dogme fondamental expliquant toutes les religions de l'antiquité. On me permettra de ne pas les suivre ou, pour parler plus

1. Cf. les noms de navires Ἀφροδισία, Ἀφροδισιάς, Ἀρτεμισία, Διώνη Ἡφαιστία, Ἀσκληπιάς, etc. (cf. l'index des *Inscr. Att.*).

exactement dans le cas présent, de ne pas les précéder sur ce terrain qui ne me dit rien qui vaille. Je me bornerai, sur ce point, à quelques observations qui me paraissent ne pas sortir du cercle d'une critique sagement limitée.

On remarquera tout d'abord l'emploi des formes neutres αἴγειον, ὑϊκόν, pour désigner d'une façon générale les espèces caprine et porcine, sans acception de sexe : cela revient à dire, semble-t-il, que l'offrande de la chèvre et de la truie est implicitement interdite, aussi bien que celle du bouc et du porc. Le mot sous-entendu peut être soit ζῷον « animal », soit κρεάς « chair » ou μέρος « quartier » ou tel autre mot analogue. La tournure du génitif, employée pour désigner le vache : βοὸς θηλείας « du bœuf femelle », — s'il est permis de s'exprimer ainsi à l'instar du grec — invite plutôt à suppléer un mot appartenant à cette dernière catégorie. Après les expressions αἴγειον, ὑϊκόν, on attendrait, par symétrie : βοεικόν. Pourquoi ce changement de tournure? Il a certainement sa raison d'être. C'est pour distinguer le sexe de l'animal. Cette distinction, si soigneusement indiquée dans le troisième cas, fait d'autant mieux ressortir le caractère absolu de l'interdiction qui paraît englober *in genere* les deux espèces caprine et porcine. De plus, elle semble impliquer que, si la chair de vache était prohibée, celle de taureau ou de bœuf demeurait licite. La défense vise donc ici moins l'espèce que le sexe de l'animal.

L'antiquité grecque nous a laissé de nombreux témoignages, soit littéraires, soit épigraphiques, concernant les divers animaux qu'on devait ou qu'on ne devait pas sacrifier à telle ou telle divinité. Ces témoignages ont été recueillis et discutés dans des ouvrages spéciaux auxquels je me contenterai de renvoyer [1] sans entrer dans le détail de la ques-

1. Voir, entre autres : Stengel, *Quaestiones sacrificales* (en particulier, le chapitre *De nonnullis animalibus qui quibusdam deis immolari non licebat*, p. 27 sqq.). — Du même : *Die griech. Kultusaltertümer* (dans le *Hdb.* d'Iwan von Müller, p. 107, sqq.). — T. de Prott, *Leges Graecorum sacrae*

tion, d'autant plus que celle-ci est fort complexe, les textes étant souvent contradictoires, et les règles ayant varié selon les lieux et selon les époques. Il serait facile de multiplier les rapprochements à propos de l'inscription de Délos. Je laisse ce soin aux savants mieux qualifiés que moi. Je crois devoir toutefois citer au moins un document qui me paraît présenter avec le nôtre d'assez sensibles analogies. C'est l'inscription, bien connue et mainte fois publiée, qui a été découverte jadis à Thasos et qui est conservée dans le Musée du Louvre. Il ne sera pas inutile de la reproduire ici [1] pour en comparer la teneur avec celle de la nouvelle inscription de Délos. La voici :

A. Νύμφῃσιν κἀπόλλωνι Νυμφηγέτι θῆλυ καὶ ἄρσεν, ἅμ βόλῃι προσέρδεν. Οἶν οὐ θέμις, οὐδὲ χοῖρον.
Οὐ παιωνίζεται.

B. Χάρισιν αἶγα οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον.

On remarquera la formule οὐ θέμις, qui répond exactement à notre οὐ θεμιτόν. On pouvait donc, à Thasos, sacrifier aux Nymphes et à Apollon Nymphégète des animaux mâles ou femelles, exception faite de la brebis et du porc ; quant aux Grâces, on ne devait leur offrir ni chèvre, ni porc.

En examinant l'ensemble de notre inscription, je ne puis m'empêcher de faire un rapprochement. D'une part, nous avons une dédicace faite à trois divinités ; d'autre part, trois catégories d'animaux sont frappées d'interdit rituel. Je me demande s'il n'y aurait pas, par hasard, une corrélation, terme à terme, entre les trois divinités et les trois catégories d'animaux. Dans ce cas, on peut supposer que les animaux se succèdent dans le même ordre que les divinités auxquelles

e titulis collectae, fasc. I (*Pars altera* etc., par Ziehen) ; ouvrage encore inachevé et d'un usage difficile jusqu'à nouvel ordre par suite du manque d'index.

1. J'en emprunte le texte à l'excellent *Recueil d'inscr. gr.* de notre correspondant M. Ch. Michel (n° 706).



ils se rapportent respectivement. Cela nous donnerait le tableau suivant :

Zeus Ourios : chèvre et bouc interdits.
Astarté Palaistinè : truie et porc interdits.
Aphrodite Uranie : vache interdite.

S'il en est bien ainsi, la question se préciserait, et l'on pourrait chercher dans quelle mesure ces prescriptions se rapprochent ou s'écartent de celles que la tradition de l'antiquité nous fait connaître. Il est très délicat de déterminer les raisons, d'ordre mythologique ou autre, qui ont pu présider à ces exclusions, et je n'ai pas la prétention dans cette courte note d'aborder un tel problème. Je me bornerai à rappeler sommairement quelques faits [1] qui peuvent y être introduits à titre, sinon de facteurs, du moins d'éléments de comparaison. Agréé par Dionysos et Artémis, le sacrifice de la chèvre était interdit pour Athéna ; pour Isis (à Phocis) ; pour les Grâces (à Thasos) ; pour Héra (sauf à Lacédémone et peut-être à Corinthe) ; pour Asklepios, à Tithorea et à Épidaure (licite au contraire, à Cyrène). Je n'ai rien trouvé, à cet égard, concernant Zeus. L'interdiction qui apparaît ici aurait-elle quelque rapport avec la légende de sa chèvre nourricière Amalthée ? L'hypothèse est précaire ; elle le serait moins si l'interdiction s'appliquait spécialement à la chèvre et ne s'étendait pas implicitement au bouc. Le sacrifice du porc, qui était de règle pour Déméter, et d'usage courant pour Dionysos, était prohibé pour les Nymphes, Apollon Nymphégète et les Grâces (à Thasos) ; pour Isis (à Phocis) ; pour Zeus Abbretanos (en Mysie) ; enfin, et surtout, pour Aphrodite. Le porc était, en effet, par définition, l'animal ἀναφρόδιτος. La règle cependant souffrait des exceptions, témoin la fête des ὑστήρια que l'on célébrait à

1. Je renvoie pour l'indication des sources aux ouvrages précités de Stengel, de Prott et Ziehen.

Argos en l'honneur d'Aphrodite et les porcs ou sangliers qu'on lui offrait en Thessalie et à Cypre. Si la corrélation que je crois saisir dans notre inscription entre les trois divinités et les trois catégories d'animaux existe réellement, il faudrait, pour la maintenir, mettre au compte de l'Astarté Palaistinè ce que les auteurs anciens nous disent de sa congénère hellénique Aphrodite. Quant à ce qui est du sacrifice de la vache [1], nous savons qu'il était autorisé pour Héra (en Béotie, où, d'autre part, on sacrifiait le taureau à Zeus) ; en général, le bœuf pouvait être offert à toutes les divinités, sauf le bœuf de labour (à moins de circonstances exceptionnelles).

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le comte Paul Durrieu, une magnifique publication, intitulée *Le Boccace de Munich* :

« Je ne crois pas manquer à la réserve qui m'est imposée, en indiquant à l'Académie que le nouveau volume de notre confrère, le comte Paul Durrieu, renferme la reproduction intégrale des 91 miniatures ornant le fameux manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich dont l'ensemble constitue un des monuments les plus précieux qui nous soient parvenus de la peinture française au milieu du xv[e] siècle. Ces reproductions sont accompagnées d'une étude historique et critique du manuscrit et d'une explication détaillée de toutes les miniatures. »

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Le château de Coucy*, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis ;

2° *La cathédrale de Chartres*, par M. René Merlet :

« Ces deux ouvrages font partie d'une nouvelle collection, publiée chez l'éditeur H. Laurens, sous la direction de M. Eug. Lefèvre-Pon-

1. Pausanias, IX, 3 : 4, même expression que dans notre inscription : θήλειαν βοῦν.

talis, directeur de la Société française d'archéologie. Cette collection a pour titre *Petites monographies des Grands Édifices de la France ;* chacun des volumes qui la composent est d'un format commode, facile à mettre en poche, illustré d'un grand nombre de dessins et de phototypies et renferme la description d'un monument, choisi parmi les plus importants spécimens de notre architecture nationale. Les archéologues et les touristes, désireux de visiter sérieusement la France, ne pourront pas trouver de meilleurs guides : il leur suffira de connaître les noms des auteurs auxquels chaque notice a été confiée pour en être convaincus.

« L'histoire et l'archéologie doivent toujours se prêter un mutuel appui. Pénétré de cette idée, M. Eugène Lefèvre-Pontalis a prié M. Ph. Lauer de mettre au point l'histoire des sires de Coucy et celle des sièges de la ville à l'aide des documents conservés à la Bibliothèque nationale. Lui-même, dans une description complète de toutes les parties du château, s'est efforcé de démontrer l'importance du donjon et de signaler les intéressantes sculptures, dont quelques-unes ne sont plus aujourd'hui qu'à l'état de débris, qui ornaient les différentes pièces ; il a distingué avec soin les constructions du XIIIe siècle de celles du XIVe siècle afin de mieux faire comprendre l'intérêt exceptionnel du chef-d'œuvre de notre architecture militaire du moyen âge. Personne n'était plus qualifié pour traiter ce sujet avec une compétence particulière.

« M. René Merlet, ancien archiviste départemental d'Eure-et-Loir, qui a grandi à l'ombre des clochers de Chartres, qui, à diverses reprises, a exécuté d'intéressantes fouilles dans la cathédrale et qui étudie depuis longtemps tous les détails de ce merveilleux édifice, était naturellement préparé à en écrire la monographie. Les visiteurs qui s'arrêtent chaque jour dans cette ville, attirés par la renommée de la cathédrale, lui sauront un gré infini d'avoir écrit ce volume, court et substantiel, dans lequel il explique clairement et simplement l'intérêt d'un monument admirable, en conduisant ses lecteurs dans toutes les parties, hautes et basses, de l'immense construction et en leur faisant goûter le charme des sculptures qui décorent ses portails célèbres et qui ornent son jubé ou ses murs. »

SÉANCE DU 30 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. POTTIER, VICE-PRÉSIDENT.

M. Salomon REINACH communique un petit texte relatif à Jeanne d'Arc découvert par M. Seymour de Ricci dans une collection particulière anglaise. Ce texte, écrit avant la mort de Jeanne d'Arc, en parle comme de la « Sorcière de France appelée la Pucelle » ; il la représente « toute armée comme un homme d'armes » et raconte qu'elle « fut prise et amenée et gardée en prison par le roi et son conseil ». Il donne aussi de curieux détails sur les blessures reçues devant Compiègne par les capitaines de l'armée anglaise[1].

Le PRÉSIDENT annonce la présence à la séance de notre correspondant étranger M. Charles Michel, professeur à l'Université de Liège.

Le PRÉSIDENT rappelle la carrière scientifique de M. Whitley Stokes, associé étranger de l'Académie, dont le décès a été annoncé dans une précédente séance. Il emprunte ces renseignements à une notice nécrologique plus développée, qui a été rédigée par M. d'Arbois de Jubainville et qui doit paraître dans le *Journal des Savants :*

« Whitley Stokes, né à Dublin le 28 février 1830, mort à Londres le 13 avril 1909, appartenait à une famille qui occupa en Irlande au XVIIIe et au XIXe siècle une position élevée. Déjà son trisaïeul et son bisaïeul figurent dans le *Compendium of Irish Biography*, publié par Alfred Webb en 1878. Il était fils et petit-fils de médecins qui eurent en Irlande une grande réputation et qui furent l'un après l'autre professeurs de médecine à l'Université de Dublin.

« Au début de sa carrière, notre futur confrère paraissait destiné au barreau. Il débuta comme avocat en 1858. Ce fut comme juriste que, s'étant rendu dans l'Inde en 1862, il y occupa dans

1. Voir ci après.

l'administration anglaise de hautes situations dont la dernière fut celle de membre du Conseil du Gouverneur général (1877-1882). On lui doit dans ce domaine diverses publications dont la principale est l'ouvrage intitulé *The India Codes* (1887-1888).

« Mais, avant même son départ pour l'Inde, il s'était fait connaître comme celtiste par deux livres, un in-4° intitulé : *Irish Glosses*, Dublin, 1860; un in-8°, *Three Irish Glossaries*, Londres, 1862. Pendant vingt ans, de 1862 à 1882, période où l'auteur habita ordinairement l'Inde, la plupart de ses écrits furent datés de Calcutta. Citons la première édition du recueil de textes irlandais, *Goidelica*, 1866; la traduction d'un vocabulaire irlandais, le *Glossaire de Cormac* ; les vies de saint Patrice, de sainte Brigitte et de saint Colomban (1877) ; des Gloses sur le vieux breton (1879-1880). Dans l'entretemps et profitant de son séjour en Angleterre, il a publié un Mystère cornique, « *la Création du Monde* », paru à Londres en 1864; la vie de saint Meriadec en 1872 ; une édition du *Martyrologe d'Oengus* en 1880.

« De retour dans les Iles Britanniques, à l'âge de cinquante-deux ans, son activité ne diminua pas. Il fit paraître en 1883 dans les *Anecdota Oxoniensia* le « Psautier des Quatrains », recueil de poèmes religieux irlandais; en 1887, un recueil de Gloses irlandaises tirées des manuscrits de Würzburg et de Karlsruhe ; en 1890, un manuscrit appartenant au duc de Devonshire sur des Vies de saints irlandais, avec le texte, une traduction anglaise, les notes et les index formant deux volumes in-4°.

« Le 29 décembre 1878, Whitley Stokes avait été élu correspondant de notre Académie ; le 1er mai 1891, il fut nommé associé étranger. Le zèle érudit de notre confrère n'en fut que plus actif. Outre un grand nombre d'articles dans des revues spéciales comme les *Transactions of the philological Society*, la *Zeitschrift für celtische Philologie*, l'*Archiv für celtische Lexicographie*, l'*Erin*, etc., nous lui devons encore quatre ouvrages : en 1894, le *Wortschatz der celtischen Spracheineit*, avec le concours d'Adalbert Bezzenberger ; en 1895, le *Martyrologe d'O'Gorman* ; en 1902-1903, avec la collaboration de John Strachan, le *Thesaurus palaeo-hibernicus*, textes irlandais et traductions anglaises; en 1905, la seconde édition du *Martyrologe d'Oengus*.

« Enfin nous n'aurons garde d'oublier la *Revue Celtique* dont

M. Stokes a été, de 1872 à 1908, un des principaux collaborateurs et à laquelle il a donné d'importantes études. La mort de ce savant est pour les études celtiques une perte considérable et nous rendons un hommage reconnaissant à sa mémoire. »

M. Pierre Aubry, archiviste paléographe, a la parole pour une communication :

« Dans la séance du 19 mars dernier, l'Académie a entendu une communication de M. Jean Beck, de Strasbourg, sur l'interprétation des mélodies de troubadours et de trouvères et leur transcription en notation moderne. Je viens simplement ici combler une lacune bibliographique de cette communication, et rappeler qu'au mois de juin 1907 j'ai publié dans la *Revue musicale* et ensuite en tirage à part, c'est-à-dire quelques mois avant le livre de M. Beck, une longue étude à ce sujet, et que les résultats, auxquels j'ai abouti par des voies et par des procédés de démonstration autres que les siens, sont cependant ceux auxquels notre confrère est lui-même arrivé. Il convient de dire qu'en juin 1907 le travail de M. Beck était certainement très avancé et je sais qu'une partie même avait été déposée en manuscrit comme thèse de doctorat à l'Université de Strasbourg. En un mot, si nous devons à l'érudition allemande une marque nouvelle d'intérêt à nos antiquités nationales, il faut ajouter que la musicologie française ne s'est pas laissé devancer sur ce terrain et que c'est en France aussi qu'a été simultanément retrouvée la signification longtemps oubliée de la langue musicale qui fut celle des contemporains de Philippe Auguste et de saint Louis.

« Je désire maintenant vous exposer, aussi succinctement que possible, l'enchaînement de déductions qui m'a permis d'établir le caractère et la nature rythmique des mélodies contenues dans les manuscrits chansonniers, français et provençaux, de nos bibliothèques.

« Vous savez déjà que la difficulté du problème provient de ce que la notation musicale de ces mélodies n'indique pas le rythme. Toutes les notes sont semblables : ce sont de petites notes carrées posées sur les lignes ou entre les lignes de la portée ; une haste embryonnaire descend du côté droit. De place en place on rencontre des agrégats de notes, ce sont les ligatures. Au mi-

lieu du XIIIe siècle, des distinctions de durée apparaissent, les longues se distinguent des brèves ; mais c'est à l'extrême fin du XIIIe siècle, avec Francon de Cologne, que la musique mesurée, l'*ars mensurabilis*, atteint dans sa graphie et dans sa théorie interne le point de perfection. Et pourtant, si grande est la force de la tradition que même après la réforme franconienne, les copistes qui transcrivent les manuscrits chansonniers au début du XIVe siècle se servent encore de l'ancienne notation, tout insuffisante qu'elle soit. On comprend donc la difficulté que les musicologues ont eu à démêler le sens caché du rythme musical dans les chansons du XIIe et du XIIIe siècle. Mais les copistes de manuscrits contenant des pièces polyphoniques adoptent un peu plus tôt les réformes qui perfectionnent la notation mesurée : la multiplicité des parties qui marchent ensemble, dans les motets par exemple, faisait en effet désirer, plus que dans les chansons monodiques, l'emploi d'une notation plus précise et plus claire.

« Je reviens aux chansons. Il faut partir d'une constatation toute matérielle.

« Deux des principaux chansonniers français, les mss. 844 et 12615 de la Bibliothèque nationale, contiennent, comme on le sait, à la fois des motets et des chansons. Motets et chansons sont transcrits par la même main et dans un même système de graphie musicale. La conclusion de bon sens qui apparaît ici *a priori*, c'est que pour les uns et les autres une même lecture s'impose.

« Mais les motets des mss. 844 et 12615 ne sont pas dans ces mss. à l'état d'*unica*. Nous les retrouvons dans les recueils de Bamberg, de Turin, de Rome et de Montpellier, où la notation musicale plus avancée a, cette fois, un caractère indiscutablement mesuré. Nous sommes donc forcés d'admettre que l'exécution musicale des motets mesurés dans le recueil de Montpellier était également mesurée quand on chantait ces mêmes motets sur le texte des mss. 844 et 12615.

« Cette rythmique mesurée des motets en tant qu'œuvre musicale nous est connue dans ses moindres détails. Ayant à donner pour le compte de l'*International Musik Gesellschaft* (section de Paris) une édition du ms. de Bamberg, dont je parlais plus haut, j'ai pu dégager des motets de ce recueil les règles étroites et précises de leur doctrine rythmique. Elle n'est autre chose que la

mise en pratique de l'enseignement des théoriciens contemporains sur le *modus*.

« Je n'insisterai pas ici sur l'enseignement du *modus*. M. Beck a dû vous en entretenir. J'en résumerai l'esprit en disant que la rythmique mesurée des XIIe-XIIIe siècles est une reprise ou une continuation de la métrique antique, simplifiée et transformée, simplifiée en ce sens que de tous les mètres de l'antiquité on n'a dans la pratique conservé que l'iambe, le trochée et le dactyle et accessoirement l'anapeste, le spondée et le tribraque, mais transformée aussi, en ce sens que toutes les formules sont devenues, même le dactyle, l'anapeste et le spondée, des mètres ternaires et non plus binaires.

« Continuons maintenant après cette parenthèse la marche du syllogisme dont j'ai exposé les deux premières propositions. Il s'ensuit, à moins de nier l'évidence, que si, d'une part, il y a identité entre le système de notation des chansons et des motets dans les mss. 844 et 12615, que s'il est, d'autre part, prouvé par la comparaison des pièces communes à ces mêmes mss. et aux recueils de Bamberg ou de Montpellier que les motets appartiennent bien à l'*ars mensurabilis*, il faut admettre comme une conséquence nécessaire cette double conclusion :

« 1° Les chansons de troubadours et de trouvères sont musicalement mesurées;

« 2° Elles appartiennent à la technique musicale qui est celle des motets, c'est-à-dire à la technique de l'*ars mensurabilis*.

« Mais l'expérience doit ici garantir le raisonnement. Nous sommes assez heureux pour faire la preuve que notre déduction régulièrement conduite à l'aide de prémisses vraies peut supporter la critique qui résulte de constatations matérielles.

« Cette preuve, nous la trouvons d'abord dans le ms. fr. 846 de la Bibliothèque nationale. Ce ms. est un indépendant : seul, il nous donne, un peu trop souvent au hasard, la distinction graphique entre longues et brèves; à ce point de vue, il y a souvent aussi de l'incohérence dans ses indications, mais on sent chez le copiste, dont il est l'œuvre, la préoccupation d'écrire « mesuré ». M. Beck fait de ce ms. la cheville ouvrière de son livre; je lui donne, pour ma part, une moindre importance ; toutefois ce ms. a au moins la valeur d'un commencement de preuve.

« Mais un certain nombre de chansons nettement mesurées sont éparses dans les manuscrits chansonniers au milieu de pièces dont l'écriture n'indique pas le rythme; il faut y ajouter les refrains de *Renart le Nouvel* et ceux de la *Cour de Paradis*, les mélodies du *Jeu de Robin et Marion*, diverses chansons pieuses de Gautier de Coincy dans le recueil de *Miracles* du séminaire de Soissons; les *Cantigas de Santa Maria*, d'Alphonse le Sage, dans les mss. du palais de l'Escorial.

« Eh bien, la nature rythmique de ces pièces nous donne la confirmation rigoureusement exacte de tout ce que les hypothèses formulées plus haut nous permettaient de supposer.

« Il est donc permis de croire que l'étude des motets, c'est-à-dire de pièces dont l'écriture polyphonique ne laisse place à aucun arbitraire dans l'interprétation rythmique, doit être la voie la plus scientifique et la plus précise pour arriver à reconstituer avec quelque sûreté l'œuvre mélodique des troubadours et des trouvères.

« Enfin, je désire attirer l'attention de l'Académie sur un fragment de chansonnier français du XIII[e] siècle que, d'une façon tout à fait fortuite, j'ai récemment trouvé chez un bouquiniste, aussi heureux de s'en débarrasser que moi de lui rendre ce service.

« Ce fragment est matériellement peu important : il ne se compose que d'un double feuillet, soit de quatre pages. Mais il provient d'un manuscrit aujourd'hui perdu, dont les dimensions considérables (37 $\times$ 27) faisaient le plus grand par le format des mss. chansonniers. Il est écrit sur deux colonnes. La première strophe de chaque pièce est accompagnée de la mélodie notée dans l'écriture traditionnelle des chansonniers. La lettre initiale de chaque chanson est en or et silhouettée de rouge ou de bleu. Mais ce fragment sur lequel M. Joseph Bédier va prochainement publier une étude plus fouillée, est curieux parce qu'il nous fait connaître deux noms nouveaux dans l'histoire littéraire du XIII[e] siècle : un certain Gilles de le Crois, qui presque certainement appartient à l'école poétique du Nord de la France et « li roïne Blance », dont l'identification soulèvera sans doute un petit problème d'histoire littéraire.

« On trouve dans ces quatre pages, soit en entier, soit frag-

mentairement, neuf chansons. Toutes ces pièces sont des chansons pieuses, mais leur intérêt consiste en ce que six d'entre elles sont ici à l'état d'*unica :* le répertoire lyrique du XIIIe siècle s'enrichit donc d'autant, et ces pièces sont par conséquent à ajouter à la Bibliographie des chansonniers de M. G. Raynaud. Ces chansons pieuses sont pour la plupart, selon la coutume, des imitations de chansons amoureuses et le naïf rubricateur en a attribué quelques-unes à l'auteur de la pièce imitée. On connaît la chanson du roi de Navarre :

> Empereour ne roi n'ont nul pooir
> Envers Amours, ici vous vueil proer... (R. 1811)

« Le copiste de notre fragment attribue au roi de Navarre une chanson pieuse qui commence par :

> Empereour ne rois n'ont nul pooir
> Des maus garir ne des ames sauver, etc.

« On remarquera aussi une nouvelle attribution faite à Gace Brulé :

> Aussi bien puet ki le sens a
> De faire chans et dis.

« Ce trop court fragment nous fait regretter le manuscrit perdu, qu'il nous est impossible, étant donné que nous n'en connaissons à peu près que des pièces uniques, de rattacher à une famille de chansonniers de préférence à une autre. »

M. Émile Picot, au nom de la Commission du Prix Bordin, fait le rapport suivant :

« La Commission du Prix Bordin destiné au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, a partagé le prix entre MM. Henri Quentin, pour ses *Martyrologes historiques du moyen âge*, à qui une somme de 1 000 francs a été attribuée ; Albert Vogt, qui reçoit également 1 000 francs pour son *Basile Ier ;* Wartmann et Perdrizet, à chacun desquels 500 francs ont été alloués, au premier pour *Les vitraux suisses du Musée du Louvre ;* au second, pour son étude iconographique intitulée *La Vierge de miséricorde.*

« La Commission a dû par principe laisser de côté deux importants ouvrages qui traitent des temps qui ont précédé le moyen âge ; elle a dû également renoncer à récompenser une grande publication qui pourra être présentée à un autre concours. »

M. POTTIER lit des fragments d'un article destiné aux *Monuments Piot*, sur des vases à sujets homériques du Musée du Louvre et de Bruxelles. Il montre que l'on peut tirer de la peinture des vases des indications chronologiques sur l'apparition et sur la vogue de certains épisodes qui font partie des poèmes cycliques.

M. Camille JULLIAN fait une communication sur le siège de Marseille dans l'*Histoire de Jules César* écrite par Jehan de Tuim au XIII[e] siècle. Il indique l'importance, au point de vue historique, de certains écrits du moyen âge sur l'histoire romaine. La difficulté est de faire le départ entre les faits exacts et les inventions des auteurs. En ce qui concerne Jehan de Tuim, il paraît avoir agi avec beaucoup plus de discernement que ses contemporains. Non seulement il analyse avec prudence et sagacité sa principale source, Lucain, écartant ce qui chez Lucain lui paraît développement poétique, mais encore il complète Lucain à l'aide de César, et, en outre, il recourt à des sources aujourd'hui disparues et qui paraissent de bon aloi. Il nous donne en particulier sur le siège de Marseille une demi-douzaine de renseignements que l'on chercherait vainement chez Lucain, César, Polyen, Vitruve ou d'autres, renseignements très précis et que rien n'empêche de regarder comme exacts. Il ne serait pas impossible de croire que ces renseignements ont été empruntés par Jehan de Tuim à des scholies de Lucain.

COMMUNICATION

UN TEXTE INÉDIT RELATIF A JEANNE D'ARC,

PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

Le petit texte que j'ai l'honneur de communiquer à l'Académie a été découvert par moi il y a quatre ans déjà dans un manuscrit faisant partie de la riche bibliothèque de feu Lord Amherst of Hackney[1]. Ce manuscrit ayant récemment figuré dans une vente aux enchères à Londres[2], je ne crois pas inutile de publier ce passage.

Le volume en question est un exemplaire de la chronique anglaise dite *de Brut*, acheté par Lord Amherst en 1889 à la vente du duc de Buccleuch[3]. A la fin du volume, on trouve, comme dans beaucoup de manuscrits analogues, une continuation de la chronique proprement dite, continuation qui, dans l'espèce, se poursuit jusqu'à l'année 1431. Le dernier chapitre, relatif à Jeanne d'Arc, semble avoir été écrit avant la mort de la Pucelle. En voici le texte et la traduction :

F° 206 : And yn the same yeer the .xv. day of may there was made a iourney in ffraunce be side the towne of Compyne. And at that iourney were sclayne of the ffrensch

1. S. de Ricci, *A handlist of a collection of books and manuscripts belonging to the Right Hon. Lord Amherst of Hackney at Didlington Hall* (Cambridge, 1906, in-8°, p. 357, ms. n° 58.

2. *Catalogue of the magnificent library of choice and valuable books and manuscripts the property of the Rt. Hon. Lord Amherst of Hackney.* Vente du 3 au 5 décembre 1908 et du 24 au 28 mars 1909 (Londres, Sotheby, 1908, in-8°), p. 45, n° 216; adjugé à Quaritch.

3. *Catalogue of select and duplicate books from the library of His Grace the Duke of Buccleuch.* Vente le 25 mars 1889 (Londres, Sotheby, 1889, in-8°), p. 14, n° 293.

Armynaxs and Scottis the nombre off viii.C. good mennys bodyes. And there were take also also of the ffrenschemen and of here companye many cote armys. And at that same iourney was take the wycch of ffraunce; that was callid the pusshell. And sche was take all armyd as a man of armys, and be here craft and sorcery, all the ffrensch men and here cumpanye trustid for to haue ouyr come all the englysch peeple. But god was lord of that vyctorye and scomfyture. And so sche was take, and brought and kept yn holde, by the kyng and his counceill. Alle tymes at his comaundement & wylle. And at that iourney the englysch men were capteynes sere Iohn Mountgomery and sere Iohn Steward, knyghtis of the kyngs house hold with here retenewe. And there was sere Iohn Mountgomery his arme smetyn of .ij. And sere Iohn Steward was schot yn to the thigh deip a quarell. And yit god sent hem bothe hele and well fare and scomfyture of alle here enmyes blessid be god.

« Et la même année, le quinzième jour de mai, on fit un voyage en France auprès de la ville de Compiègne et à ce voyage furent tués des Français, Armagnacs et Écossais au nombre de huit cents hommes. Et l'on prit aux Français et à leurs compagnies beaucoup d'armures. Et au même voyage fut prise la sorcière de France qu'on appelait la pucelle et elle fut prise tout armée comme un homme d'armes. Et par son art et sorcellerie tous les Français et leurs compagnies étaient persuadés qu'ils triompheraient de tous les Anglais, mais Dieu fut le maître de cette victoire et déconfiture. Et ainsi elle fut prise et amenée et gardée en prison par le roi et son conseil, en tout temps à son contentement et désir. Et à ce voyage furent capitaines des Anglais sir John Mountgomery et sir John Steward, chevaliers de la maison du roi avec leurs suites. Et là sir John Mountgomery eut son bras brisé en deux et sir John Steward reçut dans la cuisse un carreau d'arbalète ; et cependant Dieu

leur envoya à tous deux guérison et santé et déconfiture à tous leurs ennemis. Loué soit Dieu. »

Ce texte, tel que nous l'avons transcrit, ne figure pas dans le recueil de *testimonia* étrangers sur Jeanne d'Arc rassemblés par Quicherat au tome IV de son *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Mais il semble bien que Caxton s'en soit inspiré pour le paragraphe qu'il consacre à Jeanne d'Arc dans ses *Chronicles of England*. Il y est question de la confiance que Jeanne inspirait aux Français [1] et de l'armure qu'elle portait quand elle fut prise [2]; mais là s'arrête la ressemblance.

Nous n'avons retrouvé nulle part l'histoire des blessures reçues devant Compiègne par les deux capitaines anglais; mais ce n'est que dans une bibliothèque anglaise qu'il serait possible de déterminer avec certitude si le passage ci-dessus reproduit est inédit ou publié.

LIVRES OFFERTS

M. H. Omont dépose sur le bureau la reproduction réduite en phototypie, exécutée par MM. Berthaud frères, du célèbre manuscrit de Paris du *Code Théodosien* (ms. lat. 9643). On ne possédait que trois anciens manuscrits en onciale, du ve ou vi^e^ siècle, du *Code Théodosien;* il n'en subsiste plus aujourd'hui que deux, depuis le déplorable incendie de la bibliothèque de Turin, le manuscrit du Vatican et celui de Paris, qui a fait l'objet de la présente reproduction et qui contient les livres VI à VIII du *Code Théodosien*.

M. l'abbé Scheil a la parole pour deux hommages :

« Au nom de M. J.-Ét. Gautier, élève diplômé de l'École pratique des Hautes Études, attaché à la Délégation scientifique de Perse, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie l'ouvrage qu'il a intitulé :

1. *They had a byleve for to have recovered all theyr losses by her.*
2. *...was taken in the felde, armed lyke man.*



Archives d'une famille de Dilbat, au temps de la 1re dynastie de Babylone (p. 120, in-fol., tome XXVIe des *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*).

« Nos inscriptions mentionnent assez fréquemment en Babylonie cette ville de Dilbat, dont les Arabes viennent, sans aucun doute possible, de découvrir les ruines. Voici, en effet, une soixantaine de tablettes authentiques, les premières connues de cette provenance, que M. Gautier a eu la bonne fortune d'acquérir et le mérite de déchiffrer. Toutes sont d'espèce juridique et, par une chance inespérée, *font corps*, en ce sens qu'elles se rattachent à des personnages d'*une même famille*, trois générations durant.

« Est-il au monde rien de plus intéressant que de suivre, à quatre mille ans en arrière, les efforts d'un patriarche comme Idin Lagamal cherchant à étendre son domaine champêtre ; puis de voir la fortune constituée s'augmenter encore entre les mains du fils, nommé Nahil, en attendant que le petit-fils, Ḫuzalum, plus modeste ou moins laborieux, se borne à de petites opérations commerciales : *gaudet tertius haeres!*

« Voilà ce qui résulte directement de l'étude de ces tablettes. Mais pour nous, au delà de l'intention de leurs auteurs, elles ont encore une autre portée. Par ce moyen, M. Gautier a pu restituer, en quelque sorte, le tableau d'une petite ville de province, à ces lointaines époques. On y trouve peu de fonctionnaires ; la religion et l'agriculture seules y florissaient. Avec son temple des dieux Uraš et Lagamal, Dilbat était doué d'une vie propre et d'un développement assez indépendant. Le temple avait son école, l'école avait ses traditions et des formules différentes de celles de Sippar et Babylone.

« Au double point de vue, sociologique, littéraire, c'est donc ici une bonne aubaine que nous devons à la science très précise et au dévouement de M. Gautier. »

« J'ai l'honneur de présenter ensuite à l'Académie, au nom de M. Cl. Huart, un opuscule intitulé : *Les séances d'Ibn Nâqiyâ*, 24 p. (*Journ. asiat.*, nov.-déc. 1908).

« On connaît le genre littéraire (particulier à l'arabe) des *Séances*, sorte de petits récits en prose rimée dans lesquels l'intérêt de l'anecdote est comme voilé par l'ampleur, la richesse, la redondance du style, où la recherche de la forme est généralement poussée jusqu'à la préciosité ridicule. Ces lectures étaient le triomphe du bel esprit dans les réunions de lettrés. Entre *el Hamadhâni*, le créateur du genre (début du XIe siècle), et *el Hariri*, le maître du genre (1054-1122), vécut à Bagdad *Ibn Nâqiyâ* dont les *séances* commémorées et

vantées par Ibn Khallikân, s'étaient perdues. Un hasard heureux a permis à M. Cl. Huart de les découvrir dans une bibliothèque publique de Constantinople. Qu'il me soit permis d'attirer l'attention de l'Académie sur ce fait que, ainsi, a été retrouvé le chainon indispensable qui relie entre elles les œuvres capitales des deux grands maitres de ce genre littéraire!

« Le *Préambule* et la *Séance du Lézard*, dont M. Cl. Huart nous donne ici la primeur, font vivement désirer de connaître aussi la suite. Les difficultés inhérentes au genre, et celles moins intrinsèques d'une écriture négligée, dépourvue de points diacritiques, ne sauraient arrêter l'éminent orientaliste qui nous a octroyé aujourd'hui un tel gage. »

M. L. Delisle offre à l'Académie le *Psautier de Paul III*, reproduction des peintures du ms. latin 8880 de la Bibliothèque nationale, par M. Léon Dorez (Paris, Berthaud frères, 1909, 93 pp. et 33 pl. petit in-fol.).

« Dans ce livre, M. Léon Dorez fait connaître en détail la composition et l'histoire d'un magnifique ms. de la Bibliothèque nationale, qu'on a souvent cité comme une œuvre italienne, exécutée en 1542 pour le pape Paul III. Les hypothèses jusqu'ici proposées au sujet de l'artiste chargé de décorer ce psautier ne reposaient sur aucun fondement. Grâce aux recherches de M. Dorez, il restera établi que c'est l'œuvre d'un artiste français, qui va prendre place parmi les plus habiles miniaturistes de la première moitié du XVIe siècle.

« Nous savons maintenant que le Psautier de Paul III, copié en 1542 par Frédéric de Pérouse, fut enluminé par Vincent Raimond, dont la personnalité sera désormais parfaitement connue. Il figure souvent sous le nom de *Vincent l'enlumineur* dans les comptes de dépenses des travaux exécutés de 1535 à 1549 pour la décoration des livres de la chapelle pontificale. Son nom et sa patrie sont indiqués en toutes lettres dans l'acte relatif à l'achat qu'il fit, en 1538, d'une maison sise à Rome : *dominus Vincentius de Raimundis, clericus, Lodovensis diœcesis, gallus*. Il est appelé *Vincentius Raimundus, clericus conjugatus, Lodovensis diœcesis, et miniator sanctissimi domini nostri pape principalis*, dans une obligation qu'il souscrivit le 6 mars 1548. Le pape Paul III, par un *motu proprio* du 27 mai 1549, le nomma enlumineur de sa chapelle et sacristie, en rappelant en termes élogieux les travaux qu'il avait faits de son temps et du temps de ses prédécesseurs Léon X et Clément VII. L'année précédente, Francisco de Hollanda le citait au troisième rang des enlumineurs célèbres de l'Europe. M. Dorez lui attribue, outre le Psautier de Paul III, la décoration

de deux livres conservés à la Bibliothèque nationale et qui furent offerts à François Ier : un exemplaire imprimé de la *Topographia urbis Romæ* de Marliani, et un exemplaire manuscrit des poésies latines de Fausto Sabeo. Mais il refuse de compter parmi les œuvres de Vincent Raimond un livre de prières, l'*Enchiridion* conservé au Musée Condé à Chantilly, et qui fut dédié à Georges d'Armagnac.

« M. Dorez a très exactement décrit la décoration du Psautier de 1542, celle des deux volumes offerts à François Ier et celle de l'*Enchiridion* dédié à Georges d'Armagnac. Il a apprécié avec une parfaite compétence le talent de Vincent Raimond, et il a recherché avec succès les influences dont les œuvres de cet artiste portent la trace.

« Les reproductions des frères Berthaud sont tout à fait satisfaisantes. »

APPENDICE

SCEAU SÉMITIQUE ET ALABASTRUM A INSCRIPTION GRECQUE PROVENANT D'ÉGYPTE,

PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les deux petits objets que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie ont été achetés, moyennant un prélèvement, sur le *Fonds d'acquisitions* créé par elle grâce aux donations du Dr Lortet et de M. le duc de Loubat.

Je les avais remarqués chez deux marchands d'antiquités en passant par le Caire, en 1908, pour me rendre à Éléphantine. Le premier avait été alors acquis par moi, séance tenante, au prix de 20 fr. Le second l'a été un peu plus tard, par les soins de mon collaborateur et suppléant, M. Étienne Gautier, à qui je l'avais signalé, n'ayant pu à ce moment conclure moi-même le marché ; il lui a été cédé au prix de 25 fr.

Conformément au but qu'on s'est proposé en créant le *Fonds d'acquisitions*, j'émets le vœu que ces deux objets soient, s'il y a lieu, rétrocédés au prix coûtant : le premier, au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale ; le second, au Musée du Louvre. Je ne doute pas que ces établissements n'acceptent cette combinaison, étant donnés, d'une part, l'intérêt archéologique de ces objets, d'autre part l'extrême modicité de leur prix. Il demeure entendu que les sommes remboursées (20 + 25 = 45 fr.) seront reversées au *Fonds d'acquisitions* pour être de nouveau employées à de semblables opérations. Je rappelle que ce fonds de roulement se monte actuellement à 10.200 fr., et je souhaite qu'encouragée par ces avantageux résultats, notre Compagnie en fasse à l'avenir de plus en plus largement usage, en ouvrant à nos missionnaires scientifiques

des crédits qui leur permettront à l'occasion d'enrichir ainsi à peu de frais nos collections nationales si menacées par l'activité de la concurrence étrangère.

I [1]

Sceau en hématite, de forme semi-ovoïde. Hauteur : 0m 016 ; diamètre de la base : 0m 013. Percé, de part en part, d'un trou transversal destiné à recevoir le cordon de suspension (le *phatîl* biblique ; Genèse, 38 : 18, 25).

Sur la base, trois lignes de caractères, d'aspect araméen archaïque, distribués en trois registres. Dans le registre du milieu, le disque ailé. Les caractères gravés à l'envers, de façon à fournir des empreintes à l'endroit, ne laissent aucun doute sur la destination sigillaire de la gemme :

לאביחי
ב ת
ינחם

A Abyehaï, fille de Yenahem.

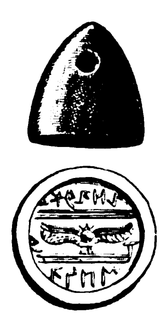
Quelques lettres sont un peu usées par le frottement, malgré la dureté de la matière [2]. Néanmoins, la lecture est sûre. A noter la forme du *khet*, à une seule traverse. On ne distingue pas, ou on ne distingue plus trace de la seconde barre du *yod* final de אביחי.

Les noms propres sont nouveaux et intéressants. Il ne serait pas impossible que les personnages auxquels ils appartiennent fussent d'origine juive.

Celui de la femme, possesseur du sceau, אביחי, *Abyehaï*, formé de אב « père » + יחי « vivifie », rentre dans la caté-

1. Leçon du Collège de France, 14-12-08.
2. Par suite d'une erreur du dessinateur, le *taw* n'a pas été exactement reproduit ; il est, en réalité, cruciforme.

gorie des noms théophores constitués avec le même élément verbal : כמשיחי, *Kemochyehaï*[1] ; מריחי, *Maryehaï*[2] ; בעליחי, *Ba'alyehai*[3]. Les noms de femmes formés avec אב comme premier élément sont assez fréquents dans l'onomastique sémitique : אביגיל[4], *Abigaïl*, אביה, *Abiyah*, אביהיל, *Abihaïl*, אביטל, *Abital*, אבישג, *Abichag* (bibliques) ; אבבעל, *Abibaal* אבעל, *Abbaal* (phéniciens).



A. Sceau en hématite.

Le nom masculin ינחם est du type des noms à forme verbale יפעל. Il se rattache au radical נחם « consoler » qui a fourni de nombreux noms israélites : *Naham*, *Nahoûm*, *Nehemiah*, *Tanhoûm*, *Tanhoumet* (fém.), *Menahem* (= Παρηγόριος). La forme *qal* étant inusitée, il doit être tiré, soit de la forme passive *niphal* (*Yinnâhem* « il est consolé »), soit, plutôt, de la forme factitive *piel* (*Yenahem* « il console »), ce qui l'apparenterait étroitement au nom *Menahem* (participe *piel*).

1. Renan, *Miss. de Phén.*, p. 35 ; Vogüé, *Mélanges*, p. 89.

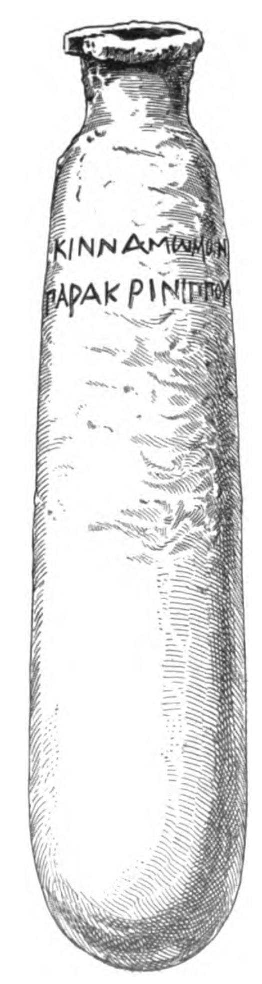
2. *C.I.S.*, I, 60 et 93.

3. Lenormant, *Comptes rendus de l'Acad.*, 1867, p. 64 ; cf. *C.I.S.*, I, p. 181 (néopunique).

4. S'est retrouvé, orthographié אבגיל, sur un ancien sceau israélite (*Rec. d'arch. orient.*, III, 154 ; *R.E.S.*, 383).

II

Flacon à parfum, en albâtre. Hauteur : $\pm 0^{m}$ 18. Sur la panse sont gravées, en caractères de l'époque ptolémaïque, les deux lignes :



B. Flacon à parfum.

Κιννάμωμον
παρὰ Κρινίππου

Cinnamome — de chez Krinippos.

J'ai déjà parlé incidemment de cet *alabastrum* dans une note accompagnant mon mémoire sur l'*Inscription bilingue minéo-grecque de Délos*[1]. L'épigraphe qu'il porte lui donne une valeur exceptionnelle parce qu'elle nous fait connaître à la fois le nom du parfum contenu dans le flacon, et probablement celui du parfumeur en vogue de chez qui il sortait.

Le flacon a subi une sorte de distorsion qu'on observe parfois dans les vases en albâtre.

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1908, p. 558. Y corriger la faute typographique κιννάμωνον, *cinnamone*.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 7 MAI

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. OMONT, au nom de la commission du prix Brunet, lit le rapport suivant :

« La Commission a partagé le prix entre les auteurs suivants :

« Une récompense de 1.500 francs a été attribuée à la *Bibliographie des impressions et œuvres de Josse Badius* (3 vol. in-8°), de M. Philippe Renouard.

« Trois récompenses de 500 francs chacune aux ouvrages suivants :

« 1° *Les filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier* (4 vol. in-4°), de M. A. Briquet ;

« 2° *Jacques Foillet, imprimeur-libraire et papetier (1554-1619)*, de M. L. Nardin ;

« 3° *Bibliographie générale des cartulaires français*, de M. H. Stein.



« La Commission a regretté de ne pouvoir récompenser la *Bibliographie de la syntaxe du français* (*1840-1905*), de MM. Horluc et Marinet, et elle tient à rappeler deux œuvres considérables de bibliographie savante : le *Catalogue général des incunables des bibliothèques de France*, de Mlle Pellechet, continué par M. L. Polain, dont le tome IV vient de paraître, et la *Bibliographie des imprimeurs lyonnais*, de feu M. le président Baudrier, continuée par son fils, et dont les premiers volumes ont déjà été couronnés par l'Académie. »

M. Chavannes annonce que la commission du prix Stanislas Julien a décidé de décerner ce prix à l'ouvrage de M. Aurel Stein, intitulé : *Ancient Khotan.*

M. Antoine Thomas, au nom de la commission du prix Honoré Chavée, fait le rapport suivant :

« La Commission du prix Chavée a décidé de partager ce prix de la façon suivante :

« 1° 1.000 francs à M. l'abbé Rousselot pour son livre intitulé : *Principes de phonétique expérimentale*, t. I et II ;

« 2° 800 francs à M. Ernout pour son livre intitulé : *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin*. »

M. Bréal propose une modification au libellé du prix Chavée. Ce prix serait désormais affecté aux livres et aux recherches ayant trait aux études romanes.

M. Dieulafoy présente à l'Académie un vase profond et une assiette formant soucoupe apportés récemment de Perse, mais dont la matière et l'ornementation d'ensemble présentent de curieuses particularités. Ces objets sont en faïence de couleur terreuse avec une couverte épaisse où sont incrustés les décors. Cette décoration se compose de personnages accroupis sur les genoux, de combinaisons géométriques et d'inscriptions cunéiformes perses. Les couleurs adoptées, très douces, très harmonieuses, sont le blanc, le noir, le rose fané et l'indigo. Malgré qu'elles soient inusitées dans la céramique, ni la nature des matières, ni le mode d'incrustation, ni les couleurs ne constituent une exception. L'intérêt réside dans la juxtaposition de décors rappelant le style des plus anciens monuments persans et d'une

inscription perse cunéiforme qui semble antérieure à l'ère chrétienne. M. Dieulafoy explique qu'à côté de certains mots corrects, tels que *bagi*, fém. de *baga* = *sacellum*, et de chiffres, tels que *3*, *4*, *6*, il y a des clous dont l'assemblage n'a pas de sens connu. Il pense qu'on se trouve en face d'une inscription hermétique analogue à celles qui furent en usage en Perse au XIe siècle et où figuraient même des caractères hiéroglyphiques, et qu'il s'agirait peut-être d'une formule de conjuration religieuse ou d'une incantation magique semblables à celles de certaines coupes fabriquées jadis en Orient pour des Israélites.

M. le comte Paul Durrieu expose qu'il vient de reconnaître, parmi les manuscrits conservés autrefois à Heidelberg et qui, donnés au Pape par l'électeur Maximilien de Bavière en 1623 se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Vaticane, un très bel exemplaire de la première traduction française du *Décaméron* que les documents du XVe siècle signalaient comme ayant appartenu à Jean sans Peur, duc de Bourgogne, mais dont la trace était perdue depuis l'année 1467. Ce manuscrit (*codex Palatinus* 1989), précieux par sa haute origine et par les cent miniatures qui l'illustrent, est encore très intéressant en ce qu'il semble bien émaner directement du plus ancien traducteur français de Boccace, Laurent de Premierfait, dont il porte le nom disposé comme une signature à la fin du texte [1].

M. René Pichon lit une note sur la magie dans le quatrième chant de l'*Énéide*. Il montre que les cérémonies magiques sont décrites par Virgile avec une insistance que ne commandaient nullement les nécessités du récit. Il se demande, par conséquent, si le rôle de magicienne que Virgile prête à Didon ne viendrait pas d'une source antérieure, peut-être du poème de Nævius. Il étudie à ce propos la manière dont Virgile s'y prend pour rappeler, par des allusions épisodiques, les traditions même qu'il élimine.

MM. Salomon Reinach, Philippe Berger et Bouché-Leclercq présentent à ce sujet quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE PLUS ANCIEN MANUSCRIT DE LA TRADUCTION FRANÇAISE DU DÉCAMÉRON,

PAR M. LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Durant les premières années du xv[e] siècle, la littérature française, pour la catégorie des livres destinés à la haute société, à ce que l'on pourrait appeler les « gens du monde », s'est enrichie d'un auteur nouveau. Cet auteur, dont la renommée, après cinq siècles écoulés, ne s'est pas démentie, était Boccace. De 1400 à 1414, certaines œuvres du célèbre auteur italien furent traduites en français, et de ces traductions on exécuta des copies souvent de très grand luxe et amplement illustrées de miniatures, qui vinrent prendre place dans les bibliothèques les plus fastueuses.

Le premier ouvrage de Boccace qui ait ainsi passé dans notre langue fut le traité écrit par Boccace en latin sous le titre de : *De casibus illustrium virorum*. La traduction de ce livre, appelé en français *Des cas des nobles hommes et femmes*, et dont il existe deux rédactions terminées l'une en 1400, l'autre en 1409, est due à Laurent de Premierfait, littérateur fort estimé de son temps, qui travaillait à Paris et qui a été l'objet d'une excellente thèse latine présentée pour le doctorat par M. Henri Hauvette[1]. Le traité *Des cas* eut un très grand succès. Il nous en est parvenu toute une série d'exemplaires, copiés successivement durant tout le cours du xv[e] siècle, parmi lesquels le merveilleux volume connu sous le nom de *Boccace de Munich*, auquel je viens

1. Henri Hauvette, *De Laurentio de Primofato* (*Laurent de Premierfait*), Paris, 1903, in-8°.

de consacrer une grande publication que j'ai eu récemment le plaisir d'offrir à l'Académie [1].

Après le traité *Des cas*, Laurent de Premierfait eut l'idée de s'attaquer à une autre production de Boccace, le fameux et j'ose dire trop fameux *Décaméron*. Laurent de Premierfait nous a laissé lui-même d'intéressantes indications sur la manière dont fut faite cette traduction. Pour le traité *Des cas*, l'original de Boccace étant en latin, Laurent, qui connaissait bien, non seulement la langue, mais encore la littérature classique romaine, n'avait eu aucune difficulté. Au contraire, Boccace a écrit le *Décaméron* en italien; or Laurent ne savait pas l'italien. Il a eu besoin d'un intermédiaire, et pour pouvoir mettre le *Décaméron* en français, il a commencé par le faire traduire d'abord d'italien en latin, en employant à cet effet les services, dûment rémunérés, d'un frère cordelier nommé Antoine d'Arezzo. Ce double travail de traduction prit trois ans et fut terminé à Paris le 15 juin 1414.

La traduction du *Décaméron* paraît avoir été infiniment moins goûtée du public français que celle du traité *Des cas*. Il est certain, en tout cas, qu'il n'en fut exécuté qu'un nombre relativement très restreint de copies: M. Henri Hauvette, dans sa thèse latine très soigneusement documentée, n'a pu en citer que sept, dont six à Paris, à la Bibliothèque nationale et à l'Arsenal, et une au British Museum, plus un fragment, peu important, égaré aux Archives de la Haute-Vienne.

Ces manuscrits, d'après les variantes de rédaction, peuvent se classer par familles. Mais, quelle que soit leur nature, tous ont un caractère commun, c'est d'être postérieurs comme date de confection à l'époque où vivait et écrivait Laurent de Premierfait.

Tel était l'état des connaissances sur le sujet, lorsque

1. Cte Paul Durrieu, *Le Boccace de Munich* (Munich, 1909, in-folio, avec planches hors texte).

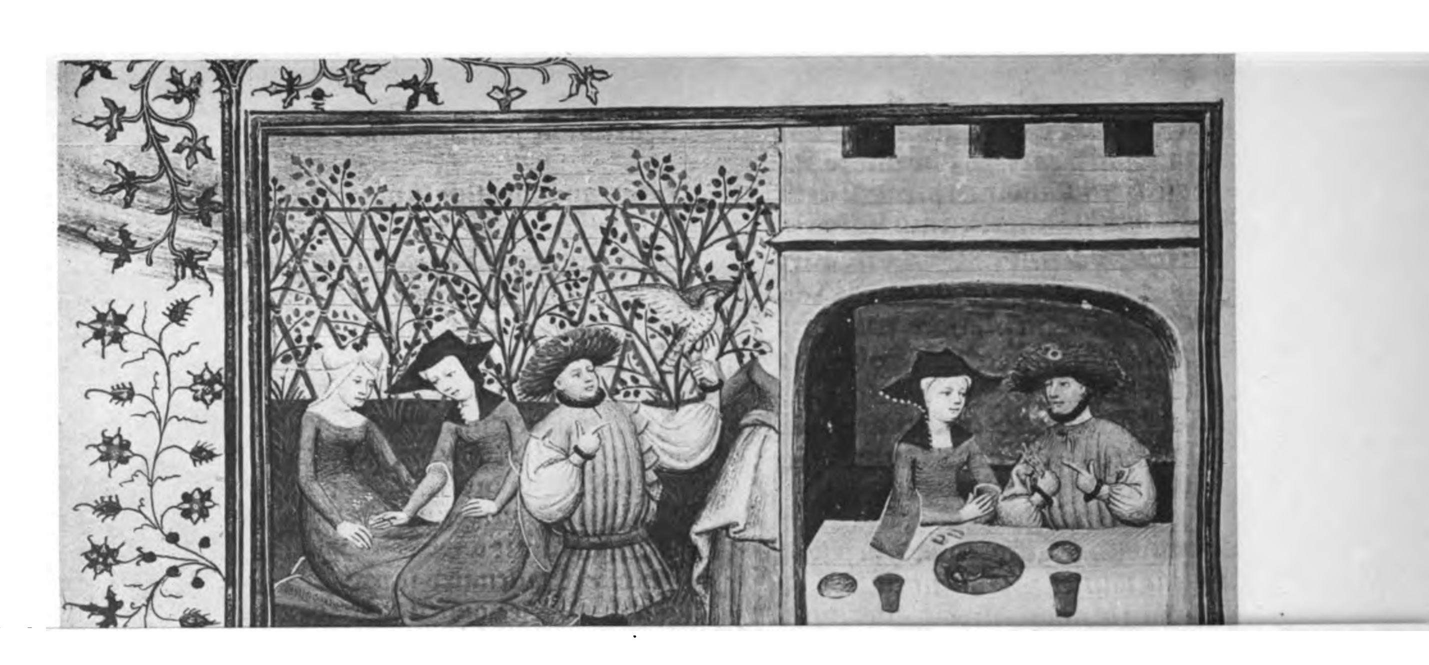
dernièrement, pendant que je me trouvais à Rome, notre éminent correspondant de l'Académie, le savant P. Franz Ehrle, préfet de la Bibliothèque apostolique, voulut bien me signaler l'existence, parmi les manuscrits du fonds Palatin au Vatican, n° 1989, d'un exemplaire de la traduction du *Décaméron* par Laurent de Premierfait resté absolument ignoré jusqu'ici. Mon attention fut aussitôt surexcitée, car il s'agissait d'une véritable primeur, d'un volume inconnu non seulement des érudits qui se sont occupés de Boccace ou de Laurent de Premierfait, mais encore de ceux qui ont parlé des manuscrits en langue française existant à Rome. Il n'est pas mentionné, par exemple, dans le grand travail que M. Ernest Langlois a donné dans le tome XXXIII des *Notices et extraits des manuscrits.*

Mon intérêt redoubla dès que j'eus le volume entre les mains. En effet, je n'étais pas seulement en face d'un superbe manuscrit, illustré de cent miniatures très remarquables[1]; mais encore, pour la première fois depuis bien des années que j'étudiais les traductions françaises de Boccace, je me trouvais en présence d'un exemplaire du *Décaméron* dont l'écriture et les miniatures indiquaient, comme date approximative d'exécution, les vingt premières années du XVe siècle, c'est-à-dire une période contemporaine ou du moins toute voisine de la rédaction du travail de Laurent de Premierfait.

Enfin, ce qui achevait de rendre le cas du volume singulièrement attrayant, son origine première était totalement inconnue. Tout ce qu'on savait de lui, c'est qu'il faisait partie de ces manuscrits de la Bibliothèque Palatine de Heidelberg qui furent donnés en 1623 au pape Grégoire XV par l'électeur Maximilien de Bavière. Mais, antérieurement à son arrivée à Heidelberg et à son transport à Rome, à qui avait-il appartenu? Sur le volume même, aucune

1. On trouvera ci-contre la reproduction d'une de ces miniatures (phototypie hors texte).

Comptes rendus, 1909, p. 344.



marque de provenance, ni àrmoiries, ni devises, ni signature ou nom de propriétaire valant *ex-libris*.

Cependant un indice m'était offert. Le *codex Palatinus* 1989 porte aujourd'hui une reliure, relativement récente, en veau fauve très ordinaire. Cette reliure en remplace une plus ancienne. Or, de cette reliure antérieure détruite, il est resté un souvenir; c'est une note en beaux caractères gothiques du XV[e] siècle, tracée sur un feuillet de garde et ayant constitué jadis ce que l'on pourrait appeler « l'étiquette » du relieur, auteur de la vieille couverture. Cette note est conçue en ces termes :

Stuvaert Lievin
Me lya ainsin
à Bruges.

Liévin Stuvaert est un relieur du XV[e] siècle bien connu, dont je me suis occupé après M. Léopold Delisle. Il travaillait tantôt à Gand, tantôt à Bruges, et, dans son pays de Flandre, il eut pour clients les derniers ducs de Bourgogne. La présence de son étiquette sur le *Décaméron* du Vatican me suggéra l'idée que le mystérieux manuscrit venu de Heidelberg pouvait bien être sorti originairement de la fameuse bibliothèque des susdits ducs de Bourgogne.

Le *codex Palatinus* 1989 offre ce double trait de signalement que son second feuillet commence par les mots : *ils peuvent à leur plaisir*, et son dernier feuillet par les mots : *long temps soit passé*. En me reportant à l'inventaire des livres de la librairie des ducs de Bourgogne dressé à Bruges en 1467, dont le texte est imprimé dans la *Bibliothèque protypographique* de Barrois, j'eus la satisfaction de voir que mon hypothèse était fondée et de retrouver, dans l'état dressé en 1467, mon manuscrit ainsi décrit : « Ung livre en parchemin, couvert de cuir blanc, escript en deux coulombes, historié en pluiseurs lieux, contenant *Les cent*

nouvelles de Bocace, quemenchant le second feuillet : *Ils pevent à leur plaisir*, et le dernier : *long temps soit passé.* (Barrois, *op. cit.*, p. 185, nº 1259).

Mais le manuscrit du fonds Palatin, d'après son écriture et son ornementation, est bien antérieur à 1467. Je suis donc remonté à un inventaire plus ancien, l'inventaire dressé à Dijon dix mois après la mort tragique du duc Jean sans Peur, qui comprend les livres recueillis par le fils et héritier du susdit Jean sans Peur, et dont une excellente édition a été publiée par M. Georges Doutrepont en 1906 pour la Commission royale d'histoire de Belgique. Dans cet inventaire encore, j'ai vu réapparaître le Boccace en question : « Ung livre de Bocace, autrement nommé *De Cameron*, autrement surnommé le prince Galehaut, couvert de satin blanc figuré de vermeil, à X clouz et deux fermouers de cuivre dorez, commençans ou II[e] fueillet : *Ils pevent à leur plaisir* et ou derrenier : *long temps soit passé.* » (Nº 238 de l'édition Doutrepont.)

Voilà donc éclaircie l'origine du *Décaméron* aujourd'hui à la Vaticane. Ce manuscrit est l'exemplaire de Jean sans Peur, qui se trouvait encore chez les ducs de Bourgogne en 1467, c'est-à-dire à l'avènement de Charles le Téméraire. Un point reste obscur ; c'est la manière dont le volume est sorti de la bibliothèque de Bourgogne pour courir le monde et arriver à Heidelberg chez l'Électeur Palatin. La question est d'ailleurs secondaire. Mais ce que je puis dire, c'est que le manuscrit a dû être distrait de bonne heure des collections de Bourgogne, car il n'est déjà plus porté sur un inventaire, dit de Viglius, qui a été dressé en 1577.

Le fait que le *Décaméron* du fonds Palatin est inscrit parmi les livres inventoriés à Dijon à la suite du trépas de Jean sans Peur resserre sa date dans des limites étroites. C'est le 10 septembre 1419 que Jean sans Peur est tombé mort au pont de Montereau ; c'est le 12 juillet 1420 que l'inventaire sur lequel sont portés ses livres a été clos. Il y

avait alors au plus six ans que le travail de traduction de Laurent de Premierfait, achevé le 15 juin 1414, était terminé. Il a fallu le temps, une fois la rédaction menée à bonne fin, de la calligraphier soigneusement dans le manuscrit possédé par le duc de Bourgogne, d'illustrer ce manuscrit de ses cent peintures, enfin de le recouvrir de cette reliure de satin munie de clous et de fermoirs de cuivre dorés, que mentionne l'inventaire dressé à Dijon. En tenant compte du délai nécessaire pour toutes ces opérations matérielles, on peut dire que le *Décaméron* conservé au Vatican est contemporain de la création littéraire de l'œuvre de Laurent de Premierfait; et ceci donne à son texte, d'ailleurs excellent, une valeur qui le met hors de pair. Mais j'irai plus loin encore.

L'étude que j'ai faite, à l'occasion de ma publication du *Boccace de Munich*, de tous les manuscrits qui contiennent non plus le *Décaméron*, mais le traité *Des cas des nobles hommes et femmes*, m'a fourni de curieuses constatations sur un manuscrit du traité *Des cas* qui appartient à la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 5193), manuscrit superbe et qui ne contient pas moins de 150 belles miniatures. Ce volume, dont l'origine n'est pas indiquée dans le catalogue des manuscrits de l'Arsenal, mais a été très justement pressentie par MM. Henri Hauvette et G. Doutrepont, est porté, comme le *Décaméron* du Vatican, sur l'inventaire dressé à la suite du trépas du duc de Bourgogne Jean sans Peur, ce qui le fait remonter à l'époque où vivait et travaillait le traducteur français Laurent de Premierfait. Or cet exemplaire du traité *Des cas* se distingue par deux traits qui lui sont absolument spéciaux. D'une part, il semblerait qu'on en eût commencé la confection matérielle, en particulier en ce qui concerne la répartition des cadres destinés à recevoir les images, avant que Laurent de Premierfait n'eût définitivement arrêté la teneur de son texte, lequel est souvent beaucoup plus une paraphrase développée qu'une

vraie traduction. A certains endroits, il n'a pas été laissé assez de place entre deux miniatures se suivant, ce qui a obligé le calligraphe à serrer les mots. Ailleurs, au con-

Souscription du ms. Vat. Palat. lat. 1989.

traire, l'espace ménagé était trop grand pour la longueur du texte, ce qui fait qu'il est resté des blancs inutilisés. Le manuscrit donc, tout en étant un livre de grand luxe, a presque une apparence de minute, et, tout au moins, de première mise au point. D'autre part, dans ce volume où l'on sent en quelque sorte encore le travail de composition

littéraire, on voit, à la fin de l'introduction de l'ouvrage, par une particularité qui, je le répète, ne se trouve que dans ce seul exemplaire du même texte, on voit, dis-je, le prénom du traducteur de Boccace : *Laurens*, placé au-dessous de la dernière ligne d'écriture, et bien détaché de celle-ci, comme une signature au bas d'une lettre ou d'un envoi d'auteur. Si bien que, en tenant compte de ces deux remarquables particularités, on peut légitimement considérer ce manuscrit du traité *Des cas*, provenant de Jean sans Peur et conservé à l'Arsenal, comme étant, je ne dirai pas un autographe, mais tout au moins une sorte d'original exécuté sous la direction personnelle de Laurent de Premierfait. Et je ne suis pas seul à penser ainsi. Après avoir tiré ces conclusions de l'examen direct, et fait sans aucune idée préconçue, du volume de l'Arsenal, j'ai eu la satisfaction de constater que M. Henri Hauvette avait été, avant moi, frappé des mêmes particularités, et qu'il en avait déduit des conséquences identiques. « Quem nos, a-t-il écrit à propos du manuscrit en question, Laurentii autographum, aut ipsius autographi diligentem transcriptionem, ejus ipsius utilitatem causa exaratam, credimus [1]. »

Cette disposition donnant l'impression d'une signature du littérateur français, dont je viens de faire ressortir l'importance, elle se retrouve précisément dans le *Décaméron* du fonds Palatin. Là également, au-dessous de l'*explicit* final et bien mis en vedette, on voit écrit le nom, cette fois complet : *Laurent de Premierfait*. Et cet arrangement qui fait ressortir la personnalité de l'auteur, si nettement accusé dans le *codex Palatinus* 1989, on le chercherait vainement dans tous les autres exemplaires du même ouvrage (fig. p. 348).

Je crois donc qu'il n'est pas téméraire de penser que nous avons dans le *Décaméron* conservé au Vatican, non seulement la plus ancienne copie qui soit aujourd'hui connue de

1. Henri Hauvette, *De Laurentio de Primofato*, p. 55, en note.

cette première traduction en notre langue des Nouvelles de Boccace, mais encore une copie émanant directement du traducteur lui-même.

La comparaison du *codex Palatinus* 1989 avec les autres exemplaires du même ouvrage pourrait encore suggérer plusieurs observations. Pour les développer entièrement, il me faudrait trop de temps. Ce que je viens de dire suffira pour permettre à l'Académie d'apprécier la rare bonne fortune qui m'est échue le jour où j'ai reconnu, dans un manuscrit en quelque sorte encore insoupçonné, le *Décaméron* de Jean sans Peur, volume dont l'existence au xve siècle était bien attestée par des inventaires, mais dont la trace était perdue depuis l'année 1467.

LVRES OFFERTS

M. l'abbé Scheil a la parole pour un hommage :

« Au nom de M. Hoffmann-Kutschke, attaché au Musée ethnographique de Berlin, j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un opuscule intitulé : *Die altpersischen Keilinschriften des Grosskönigs Dârayawausch I bei Behistun* (35 pp. in-8°).

« Les travaux mémorables de Rawlinson, Oppert, Spiegel, etc., ont épuisé depuis longtemps toute la matière historique contenue dans la grande Inscription de Darius. Pourtant, les copies fondamentales du texte par Rawlinson laissaient quelques lacunes à combler, quelques formes singulières ou suspectes à contrôler et à éclaircir. En 1903-1904, MM. Jackson, King, Thompson allèrent péniblement chercher sur les rochers de Behistun un supplément d'information. Sur ces bases revisées parurent aussitôt plusieurs nouvelles éditions du fameux texte. M. Hoffmann-Kutschke s'adonne spécialement à l'étude, dans la version *perse*, de quelques termes discutés. Le mérite de l'opuscule réside principalement dans le *Commentaire* où, avec un luxe extraordinaire d'érudition, l'auteur se livre à des recherches étymologiques ingénieuses, à d'intéressantes comparai-

sons linguistiques embrassant tous les rameaux du système indo-européen. »

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Henri Hauvette, un volume intitulé : *Les plus anciennes traductions françaises de Boccace* (*XIVe-XVIIe siècle*). Dans ce travail, extrait du *Bulletin italien* que publient les Universités du Midi, M. Hauvette, dont une thèse de doctorat soutenue en 1903 était déjà consacrée à Laurent de Premierfait, le plus ancien traducteur du *De casibus virorum illustrium* (1400) et du *Décaméron* (1411-1414), n'a cessé depuis lors de poursuivre ses études sur les versions françaises de Boccace ; il en a recherché les auteurs et il en fait connaître la valeur à l'aide d'exemples bien choisis. Il nous a donné ainsi un excellent chapitre d'histoire littéraire. »

SÉANCE DU 14 MAI

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Charles Diehl, correspondant de l'Académie :

Salonique, 8 mai 1909.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Permettez-moi, au nom de M. Marcel Le Tourneau et au mien, de vous envoyer quelques renseignements relatifs à la mission dont nous avons été chargés à Salonique. J'espère que l'Académie y trouvera peut-être quelque intérêt.

Des mosaïques fort remarquables, datant pour la plus grande partie de la fin du ve et de la première moitié du vie siècle, ont été, vous le savez, découvertes l'an passé dans l'ancienne église de Saint-Démétrius. Elles ont été, il y a quelques semaines, l'objet d'un travail important de M. Th. Ouspenski. Néanmoins, il reste beaucoup à faire encore pour l'étude complète de ces monuments, les plus beaux

peut-être que nous ait laissés l'art byzantin du VIe siècle. En outre, à la courbe des arcades qui supportent ces mosaïques, M. Le Tourneau en a découvert d'autres, de style purement décoratif, mais qui compléteront heureusement l'ensemble. M. Le Tourneau s'occupe de les faire nettoyer et remettre au jour.

A Sainte-Sophie de Salonique, les mosaïques remises au jour il y a deux ans par M. Le Tourneau, et dont nous avons entretenu l'Académie, sont garanties maintenant contre tout accident. Le gouvernement ottoman a commencé les travaux nécessaires pour la restauration de l'édifice incendié en 1890. Grâce à cette heureuse initiative et à la bienveillance de la commission financière internationale, ces travaux, déjà fort avancés, assurent la conservation des mosaïques, qu'une disposition très libérale laissera au reste apparentes dans la mosquée restaurée.

A la mosquée d'Eski-Djouma, basilique du Ve siècle, des travaux non moins considérables vont être entrepris par le gouvernement impérial. M. Le Tourneau a découvert dans l'édifice des portions encore visibles d'une décoration en mosaïque, et tout nous fait croire que des restes plus importants subsistent sous l'enduit qui recouvre les murailles. En tout cas, des travaux de nettoyage et de démolition permettront de restituer à la vieille basilique son aspect primitif, de remettre au jour sa galerie supérieure, empâtée actuellement dans une construction musulmane, de rétablir l'ancien narthex, bref, de faire à Eski-Djouma ce qui a été fait à Saint-Démétrius. Les travaux, dont l'exécution a été décidée ces jours derniers et auxquels sera consacrée une somme d'environ 15.000 francs, seront commencés dans la semaine qui vient. Le gouvernement ottoman a été heureux de profiter de la présence de M. Le Tourneau ici pour le prier de diriger officieusement et de surveiller ces travaux. Tout permet d'espérer que les résultats en seront tout à fait intéressants et justifieront les conseils que nous avons donnés. M. Le Tourneau tiendra l'Académie au courant des découvertes qui pourront être faites, et qui, si elles remettent au jour des mosaïques, comme nous l'espérons, ne pourront manquer d'être de grand intérêt.

Plusieurs églises byzantines, de date postérieure, conservent aussi des restes de peintures. A la mosquée Kazaadjilar, qui date de 1028, plusieurs fresques curieuses, des XIIIe et XIVe siècles, ont été dégagées par nous de la couche d'enduit qui les couvrait. En même temps, la démolition récente d'une maison mitoyenne a rendu visible la façade septentrionale, tout à fait intéressante, du monument. A l'église des Saints-Apôtres, qui date du commencement du XIVe siècle, nous avons reconnu les traces certaines d'une décoration peinte importante, que M. Le Tourneau s'efforcera de remettre au jour.

Ainsi l'ensemble de monuments byzantins que conserve Salonique, et qui s'échelonnent du ve au xive siècle, augmente chaque jour en importance, grâce aux découvertes faites et aux travaux engagés. Il nous a paru que l'Académie en recevrait avec intérêt la nouvelle, en particulier en ce qui touche Eski-Djouma, et qu'elle apprécierait, comme ils méritent de l'être, les efforts du gouvernement ottoman pour protéger les monuments historiques de Salonique. Elle ne sera pas, je l'espère, moins touchée de la bienveillance que nous avons rencontrée auprès de la commission financière internationale, tout particulièrement auprès de M. Steeg, délégué français, et auprès des représentants de l'administration impériale, et de l'empressement que nous avons trouvé partout à seconder nos recherches et à répondre à nos désirs.

Veuillez agréer, etc.

M. JULLIAN fait la communication suivante :

« Aimablement autorisé par le propriétaire, M. de Gasquet, notaire à Marseille, M. Charles Cotte a commencé l'étude d'un groupe de tumulus situés dans le domaine de l'Agneau, commune de Pertuis (Vaucluse).

« Les premières fouilles ont fait découvrir, dans le murger qui domine la source du Vallon du Four, divers vestiges, et notamment : les fragments, à demi fondus, d'un chaudron, ou, plus vraisemblablement, d'une cuirasse en bronze; un pendentif, de forme losangique, en bronze avec émail, et une urne cinéraire, également en bronze, de style grec, sorte d'œnochoé se rapprochant de l'aiguière par son pied large et peu élevé.

« Les sépultures de cette époque n'ayant pas encore fait, dans la région, l'objet de fouilles méthodiques, l'étude de la nécropole de l'Agneau présentera un intérêt tout particulier. »

M. Henri CORDIER communique les nouvelles suivantes qu'il a reçues du général de Beylié, en date de Saïgon, le 15 avril 1909 : « L'hôtellerie d'Angkor Vat, comprenant dix chambres et quatorze lits, sera définitivement terminée le 15 octobre. Les murs seront en briques; chaque chambre aura sa salle de bain; plus tard, on pourra l'augmenter de quatre ou cinq chambres. Il y a un salon et une salle à manger. Les frais (35.000 francs environ) seront supportés par la province de Battambang. On va s'occuper aussi de remettre en état la fameuse chaussée khmère

qui va de la rive droite du Mékong à Angkor; cette route, jamais inondée, peut servir en toute saison et a l'avantage de faire voir les plus grandes rivières du Cambodge. Malheureusement le désouchement des arbres qui ont poussé sur cette route sera une grosse affaire. La Société des Études indo-chinoises va charger M. Commaille, conservateur des ruines d'Angkor, de faire un guide pratique franco-anglais pour ces ruines; on le fera imprimer à Paris avec 50 ou 60 illustrations, format de poche. »

M. Paul Fournier, correspondant de l'Académie, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, signale une collection canonique d'origine irlandaise, fort peu connue, le *Liber ex lege Moysi*, qui était répandue dès le VIII[e] siècle en Occident; quatre manuscrits au moins en ont été conservés jusqu'à nos jours. A en juger d'après l'origine de ces manuscrits, le *Liber ex lege Moysi* aurait pénétré sur le continent par la Bretagne armoricaine.

Ce recueil est un témoignage de l'importance particulière qu'avait la Bible aux yeux des Irlandais. M. Fournier montre que les fragments tirés des livres saints tiennent une place considérable dans les recueils canoniques composés sous l'influence irlandaise. Il fait remarquer que l'exemple des Irlandais a été largement suivi à l'époque carolingienne, même par les canonistes qui étaient les adversaires des idées des missionnaires celtiques, tels le faux Isidore et Benoît le Diacre. C'est à l'influence des Celtes qu'il convient d'attribuer la diffusion des textes bibliques dans les recueils canoniques qui s'échelonnent du IX[e] au XII[e] siècle.

Enfin M. Fournier indique l'action exercée sur le développement des institutions canoniques par les textes bibliques qu'avaient réunis les Irlandais. Cette action est caractérisée par l'introduction de règles sur la distinction des aliments purs et impurs, sur la dîme, sur la valeur des témoignages et sur divers autres objets. M. Fournier termine en appelant l'attention sur l'intérêt qu'il y a à apprécier à sa juste valeur le courant irlandais qui s'est fait sentir dans le droit canonique de l'époque carolingienne et qui d'ailleurs a rencontré de très vives résistances.

M. C. Jullian pose à M. Fournier une question sur les rapports de saint Césaire d'Arles avec l'Irlande.

M. Ernest Babelon, président de la délégation de l'Académie au Congrès international d'archéologie tenu au Caire le mois dernier, donne lecture de son rapport sur ce Congrès[1].

COMMUNICATION

LE CONGRÈS INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE
2e SESSION. — LE CAIRE. — AVRIL 1909.
RAPPORT DE M. ERNEST BABELON, PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION DE L'ACADÉMIE.

Dans la première session du Congrès international d'archéologie classique qui eut lieu à Athènes en 1905, il avait été décidé que la deuxième session se tiendrait au Caire en avril 1909. L'Académie nomma pour la représenter dans cette réunion une délégation composée de MM. Babelon, président, Théodore Reinach et Thédenat.

Le Congrès du Caire a eu, comme celui d'Athènes, le plus grand succès. Son organisateur et président général, notre confrère M. Maspero, directeur du service des Antiquités de l'Égypte, n'avait rien négligé pour la préparation scientifique et matérielle de cette grande assemblée de savants, d'amateurs et de professeurs accourus à son appel de toutes les parties du monde; plus de 600 congressistes, dont 200 Français, s'étaient donné rendez-vous au Caire.

La plupart des travaux scientifiques présentés au Congrès avaient été envoyés à l'avance en manuscrit à M. Mas-

1. Voir ci-après.

pero, qui les avait examinés ou fait examiner par une commission compétente, et suivant leur nature, ils avaient été répartis entre les diverses sections dont se composait le Congrès. C'est dire que les mémoires admis à la lecture publique dans les différentes sections présentaient tous des garanties scientifiques et qu'aucune place, dans les communications, ne fut laissée à la phraséologie et à la redite. D'ailleurs, la plupart des savants qui se sont fait entendre avaient pris à cœur de ne donner que des travaux originaux, portant sur des points importants d'érudition et, le plus ordinairement, élucidant quelque problème de l'histoire ou de l'archéologie égyptiennes durant les périodes hellénique, romaine ou byzantine.

La séance solennelle d'ouverture eut lieu le samedi 10 avril, sous la présidence du Khédive entouré de ses ministres et en présence de tout le corps diplomatique, au théâtre de l'Opéra construit par Ismaïl Pacha pour la représentation d'*Aïda* en 1869. Le Khédive a prononcé en français un remarquable discours de bienvenue, remerciant les congressistes d'avoir choisi le Caire pour lieu de réunion de ces assises internationales.

Des adresses ont été lues ensuite par M. Cavvadias au nom du Comité permanent du Congrès, et par des représentants des Universités et Sociétés savantes. M. Babelon, désigné pour parler au nom des Académies du monde entier, a prononcé le discours suivant :

« Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

« C'est à l'ancienneté de sa fondation que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France doit l'honneur de porter la parole, par l'organe du chef de sa Délégation, pour saluer, au nom des Académies du monde entier, l'ouverture de cette deuxième session du Congrès international de l'Archéologie classique.

« Il était naturel et légitime que le premier congrès se réunît à Athènes à l'ombre protectrice du Parthénon : Athènes est le foyer lumineux qui éclaira et continuera à éclairer toutes les civilisations dignes de ce nom ; Athènes est l'apogée de l'art et de la raison humaine. Mais il est non moins naturel que les archéologues de tous les pays, mus par une commune pensée, aient songé à faire, en quelque sorte, une visite de famille à l'Égypte, l'aînée de toutes les civilisations, et qu'ils viennent, comme Hérodote, lui apporter l'hommage de leur reconnaissance.

« L'Égypte est le plus haut sommet de l'histoire et ses monuments grandioses confondent l'orgueil du monde moderne en forçant notre pensée à scruter l'étrange grandeur de son passé si lointain. Ce n'est pourtant pas l'Égypte égyptisante que nous sommes venus admirer et glorifier, comme l'a fait, à la suite de l'expédition de Bonaparte, le XIXe siècle tout entier. Nous sommes venus pour contempler, si je puis ainsi parler, la parure classique de littérature, de poésie et d'art dont les Grecs et les Romains avaient orné la vallée du Nil et que celle-ci a précieusement gardée, comme l'aïeule conserve avec tendresse les cadeaux de ses petits-enfants.

« Les hypogées de l'Égypte nous livrent aujourd'hui ces trésors avec une libéralité qui nous enchante et nous éblouit. Les Académies d'Europe et d'Amérique ont, les premières, depuis trente ans, applaudi à cette étonnante succession de découvertes qui rappellent celles que faisaient les humanistes du XVe siècle dans les bibliothèques des monastères. Ai-je besoin de vous citer un traité entier d'Aristote, des comédies de Ménandre, des mimes d'Hérondas, un poème de Bacchylide, des fragments d'Euripide, des poésies de Corinne et de Sapho, et bien d'autres, sans compter ces milliers de textes qui nous initient aux détails de l'administration publique sous les Ptolémées, les Romains, les Byzantins et jusque sous les Arabes ; ces comptes, ces

contrats d'intérêt privé, cette correspondance familiale ou commerciale, qui font pénétrer dans l'intimité de la vie sociale?

« C'est donc pour l'époque classique aussi bien que pour la période pharaonique, que l'on peut dire que l'Égypte est véritablement la terre des merveilles. Quelle que soit l'importance des découvertes du dernier quart de siècle, nous avons, tous, le pressentiment que celles de l'avenir les dépasseront au centuple, et nous caressons légitimement l'espoir que ce sol magique de la vallée du Nil va nous restituer encore bien des œuvres perdues du patrimoine littéraire de l'antiquité. Ainsi que le proclamait Théodore Mommsen, le xx[e] siècle sera le siècle de la papyrologie, comme le xix[e] a été celui de l'épigraphie monumentale et de l'archéologie figurée.

« Les Académies concourent à l'envi à ces captivantes recherches; elles encouragent de tous leurs efforts et de tous leurs vœux cette pléiade de passionnés chercheurs qui, pour un grand nombre, se trouvent rassemblés à l'occasion de ce Congrès, et dont les noms sont déjà illustres dans la science. Elles remercient Son Altesse le Khédive de favoriser leurs travaux.

« En faisant à ce Congrès d'archéologie classique un accueil aussi empressé, le gouvernement khédivial conquiert un titre nouveau à la reconnaissance des Académies. Déjà, par l'organisation admirable de son Service des Antiquités et de ses musées, et par la restauration si habilement conduite des monuments anciens, ces immuables témoins de son antique splendeur, l'Égypte moderne a témoigné qu'elle s'intéresse à son glorieux passé et qu'elle entend prendre une part active au grand mouvement scientifique contemporain.

« La protection accordée aujourd'hui si libéralement, par un prince éclairé, aux délibérations des savants du monde entier est comme la sanction officielle qui ouvre pour

l'Égypte une ère nouvelle, l'ère scientifique ; le Congrès en marquera la première étape et les Académies en saluent l'avènement avec gratitude et confiance. »

Dans les sections, les communications furent nombreuses; la langue officielle du Congrès était le français, mais on admit aussi les communications en grec, en anglais, en allemand et en italien. A titre d'indication générale, voici les titres de quelques-uns de ces Mémoires:

1re section. — ARCHÉOLOGIE PRÉCLASSIQUE :

H. Thiersch (Fribourg-en-Brisgau) : *Die Ausgrabungen von Tell el Mutesellim* (Megiddo).

A. J. Reinach (Paris): *Les rapports de la Crète et de l'Égypte, à propos des sarcophages de Hagia Triada.*

Dr Apostolidès (Caire) : *Origines égéennes de la civilisation de l'Ancien Empire Égyptien.*

P. Cavvadias (Athènes) : *Civilisation mycénienne à Céphalonie.*

A. Hamilton Smith (Londres): *The columns of the façade of the Treasury of Athens at Mycenæ lately discovered in Ireland.*

V. Staïs (Athènes) : *Sur un instrument musical du tombeau de Ménidi.*

G. Steindorff (Leipzig) : *Ausgrabungen der Sieglin Expedition bei der Chefren-Pyramide.*

2e section. — ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE :

Th. Schreiber (Leipzig) : *Character und Tendenzen der alexandrinischen Kunst.*

Georges Seure (Paris) : *Les mercenaires thraces et macédoniens à la solde des rois d'Égypte.*

B. Touraïeff (Saint-Pétersbourg) : *Sur les objets égyptiens et égyptoïdes trouvés dans la Russie méridionale.*

H. Thiersch (Fribourg-en-Brisgau) : *Der Pharos von Alexandria.*

A. J. Reinach (Paris) : *Les Galates en Égypte.*

Gustave Glotz (Paris) : *La diplomatie de Philippe avant la surprise d'Élatée* (339-338).

P. Cavvadias (Athènes) : *Sur la restauration de la Tholos d'Épidaure proposée par M. Thiersch.*

G. Caro (Athènes) : *Ueber mykenische und ægyptische Waffen.*

Jean N. Svoronos (Athènes) : *Asklépios enfant.*

N. M. Balanos (Athènes) : *Les derniers travaux de consolidation de l'Érechtéïon.*

B. Sauer (Giessen) : *Der Meister der neuen Niobiden.*

Pierre Paris (Bordeaux) : *Antiquités fausses d'Égypte en Espagne : le tombeau égyptien de Tarragone, et les statues égyptisantes du Cerro de los Santos.*

Chr. Tsountas (Athènes) : Περὶ τῆς προελεύσεως τῶν ἀρχαιοτήτων ἐν Ἑλλάδι σπειροειδῶν κοσμημάτων.

G. Sotiriadîs (Athènes) : *Der Bericht Polybs über die Schlacht von Sellasia.*

V. Staïs (Athènes) : *Sur un bas-relief votif du Ve siècle concernant le mythe d'Ion.*

Dürrbach (Toulouse) : *Le témoignage des inscriptions de Délos sous la domination des Lagides dans l'Archipel au IIIe siècle avant notre ère.*

Breccia (Alexandrie) : *Sur la guirlandomanie alexandrine ; — Sur un sarcophage à reliefs récemment découvert à Alexandrie.*

3e section. — Papyrologie :

Pierre Jouguet (Lille) : *Remarques sur l'administration des métropoles et villages égyptiens à l'époque romaine, d'après des papyrus publiés et inédits.*

Théodore Reinach (Paris) : *Un fragment littéraire sur papyrus.*

G. Lefebvre (Assiout) : *Quelques débris nouveaux du manuscrit de Ménandre ; — D'une trouvaille récente de papyrus.*

4e section. — ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE :

A. J. Reinach (Paris) : *Les armes des dieux comme principe de classification dans les études de mythologie classique.*

Rev. C. M. Kaufmann (Francfort-sur-le-Mein) : *Les quatre types de la basilique chrétienne dans les sanctuaires de Ménas au désert de Marioût.*

Jules Toutain (Paris) : *Remarques sur la diffusion des cultes égyptiens dans les provinces latines de l'empire romain ; — Les transformations subies par le mythe de la déesse phrygienne Cybèle aux époques alexandrine et romaine.*

Hubert Grimme (Fribourg) : *Eschmun-Asklépios.*

Sam-Wide (Upsal) : *Griechische Kultusinschriften und die LXX.*

Fritz Hommel (Munich) : *Pharus und sein astronomisches Vorbild ; — Ueber einige altbabylonische Analogien zur ægyptischen Mythologie ; — Ueber den arabischen Ursprung der Leto und des Apollon.*

N. G. Politis (Athènes) : Περὶ τῶν τελευταίων ἑλληνικῶν διασκευῶν τῶν ἑρμητικῶν βιβλίων.

MGR DUCHESNE (Paris) : *Sur les saints d'Aboukir.*

5e section. — ARCHÉOLOGIE BYZANTINE :

J. Zvétaieff (Moscou) : *Sur les sections spéciales de l'art oriental dans les Musées archéologiques des Universités de l'Europe.*

Sp. Lambros (Athènes) : *L'iconographie des empereurs byzantins d'après la décision du Congrès d'Athènes ; — L'origine de l'aigle byzantine à deux têtes.*

Jean Maspero (Caire) : *Théodore, premier évêque de Philae.*

Jean Clédat (Ismaïlia) : *Notes sur les Couvents Blanc et Rouge.*

Ch. Diehl (Paris) : *Les origines égyptiennes de l'art byzantin; — L'étoffe byzantine du reliquaire de Charlemagne.*

Théodore Ouspensky (Constantinople) : *Sur les mosaïques nouvellement découvertes à l'église de Saint-Démétrius à Salonique.*

G. Maspero : *Nom du prêtre qui convertit en église le temple de Kalabchéh en Nubie.*

C. Huart (Paris) : *La Calligraphie orientale dans ses rapports avec l'archéologie.*

N. G. Politis (Athènes) : Περὶ τοῦ καθορισμοῦ ἀρχαίων ναῶν μεταποιηθέντων εἰς ἐκκλησίας ἐκ τοῦ χριστιανικοῦ ὀνόματος αὐτῶν.

6e section. — Numismatique et Géographie :

E. de Stern (Odessa) : *Relations commerciales entre l'Égypte et les colonies grecques au bord septentrional de la Mer Noire.*

Théodore Reinach (Paris) : *A propos des monnaies d'Alexandre le Grand.*

Stéphane Gsell (Alger) : *Sur les rapports du Nord-Ouest de l'Afrique et de l'Égypte dans l'antiquité.*

Ernest Babelon : *Les monnaies royales de Tyr, avant et après Alexandre.*

Æginitis (Athènes) : *La brise de mer et la bataille de Marathon.*

Paul Perdrizet (Nancy) : *Le fragment de Satyros sur les nomes d'Alexandrie.*

H. Busson (Paris) : *Relations entre les anciennes populations des pays du Nil et du Niger, d'après un livre récent.*

Baron Guillibert (Aix-en-Provence) : *Sur un dessin de la colonne de Pompée près Alexandrie, d'un membre de l'expédition de Bonaparte.*

G. Radet (Bordeaux) : *Sur la géographie de l'empire des Perses achéménides.*

D'autres mémoires furent aussi présentés par MM. Lacau, de Bissing, Lampadakis, Gaillardot-Bey, Ducros, Leite de Vasconcellos, Émile Mâle, G. Fougères, Cartailhac, et d'autres savants dont les communications n'avaient pas été annoncées. Les volumes des Comptes rendus du Congrès contiendront soit une analyse succincte de ces travaux, soit leur reproduction *in extenso*. On pourra juger par là de la part prépondérante occupée par l'érudition française dans cette réunion internationale.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue de l'érudition historique que le Congrès du Caire aura eu son importance. Les classes éclairées de la société égyptienne ont été flattées que l'on eût choisi le Caire pour lieu de réunion : elles ont vu dans ce choix l'intention, de la part des savants d'Europe, de faire entrer l'Égypte dans le grand mouvement scientifique contemporain ; elles se sont trouvées honorées que l'Égypte fût désormais considérée, en quelque sorte, comme un prolongement de l'Europe. Elles ont constaté et fait remarquer avec complaisance, dans ce même ordre d'idées, que les Français étaient accourus au Congrès, beaucoup plus nombreux que les savants et les professeurs des autres nations. Aussi les Égyptiens ont-ils fait aux Français un accueil particulièrement empressé, ne négligeant aucune occasion de leur manifester leur sympathie, soit par les comptes rendus de leurs journaux, soit en insistant sur les grands souvenirs français : l'expédition de Bonaparte qui apporta en Égypte la civilisation européenne, Champollion, de Lesseps, Mariette, noms auxquels ils s'empressaient de joindre celui de M. Maspero. Après le Congrès, ce fut de préférence à des savants français que S. A. le prince Fouad-Pacha, oncle de S. A. le Khédive, demanda de faire quelques conférences publiques au monde lettré du Caire, dans la salle principale de l'Université égyptienne. Cette prédilection marquée pour la France et les Français était l'objet de tous les commentaires et faisait dire aux étran-

gers que si la France en Égypte paraît s'être laissé distancer par d'autres nations sur le terrain politique ou commercial, elle y a conservé son prestige moral traditionnel.

Les congressistes français ont rapporté de leur voyage des impressions dont la répercussion ne saurait manquer d'être utile et durable. Ils ont parcouru l'Égypte et visité les plus importants de ses monuments, soit ceux de l'époque antique, soit ceux de l'époque arabe. Quelle que soit la spécialité de chacun d'eux, ils ont acquis par là une expérience qui leur faisait dire que quiconque n'a pas vu les grandioses monuments de l'Égypte doit déplorer une lacune dans son éducation archéologique ou artistique; car aucun livre, aucune description, aucune image ne saurait suffire à en donner une idée complète. Ils se sont rendu compte des richesses prodigieuses de ce Musée du Caire qui est bien une œuvre française, puisqu'il a été créé par Mariette, développé successivement par MM. Grébaut et J. de Morgan, installé enfin dans le vaste palais qui lui a été récemment affecté, par M. Maspero. Ils ont vu, sur leurs chantiers respectifs, les employés du Service des Antiquités, dont plusieurs sont Français, et qui, dispersés sur les points archéologiques les plus importants de la vallée du Nil, comme M. G. Legrain à Karnak, M. G. Lefebvre à Assiout, M. Barraize à Medinet-Abou, restaurent et réparent, sous l'inspiration de M. Maspero, des temples et des palais dont les proportions gigantesques confondent notre imagination; empêchent la dilapidation des ruines par les touristes ou les marchands, chercheurs d'anquités; accomplissent, en un mot, une œuvre dans laquelle on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, de leur patience et de leur courage, ou de la conscience scrupuleuse avec laquelle est conduit ce travail de restauration nécessaire et qui ne va pas sans danger pour ceux qui l'entreprennent. C'est là encore une œuvre dont il était bon que des Français qui s'intéressent à l'histoire de l'art et de l'archéologie se rendissent compte.

Au point de vue actuel, il était utile également qu'un groupe important de Français, appartenant à l'enseignement supérieur ou secondaire, vinssent en Égypte constater que notre prestige scientifique et moral n'a pas diminué dans ce pays; que tout Égyptien de bonne éducation parle notre langue et lit notre littérature ; qu'il reçoit dans des écoles primaires et secondaires françaises une instruction et une éducation conformes aux nôtres; qu'il connaît notre histoire; qu'on lui a inculqué notre tournure d'esprit; qu'il a été façonné à nos usages et à nos mœurs.

A l'occasion de la réunion du Congrès, M. le Ministre de l'instruction publique avait chargé M. Babelon de le représenter à l'inauguration de l'installation de l'*Institut français d'archéologie orientale* dans le palais de Mounirah récemment construit pour lui, par la France. Cette institution scientifique dont la création remonte à 1881, et qui doit son existence à l'initiative de MM. Xavier Charmes et Maspero, pourrait être placée sous le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme le sont déjà les Écoles d'Athènes, de Rome et d'Extrême-Orient. L'Institut français d'archéologie orientale, dont le rôle est analogue, a pour but essentiel de former des érudits et doit devenir une pépinière de savants pour le recrutement du personnel de notre haut enseignement et de nos musées. Son domaine s'étend à l'égyptologie, à la papyrologie, aux études arabes et coptes, à l'assyriologie et, en général, à tout le vaste champ des études sémitiques.

Son importance scientifique ressort de l'exposé même de ce programme. Il importe seulement que son recrutement se fasse, peut-être un peu plus rigoureusement que par le passé, parmi de jeunes savants préparés à ces études par un stage prolongé dans nos écoles scientifiques telles que l'École pratique des Hautes Études et l'École spéciale des Langues orientales vivantes. La collection imposante des volumes de mémoires publiés, depuis 1881, par les membres de l'Insti-

tut français d'archéologie orientale, atteste la vitalité de l'œuvre et les services qu'elle a déjà rendus; elle est la garantie du brillant avenir qu'on peut présager pour cette grande institution et du développement scientifique qu'elle doit prendre. L'inauguration solennelle a eu lieu le 11 avril, sous la présidence de M. Babelon, représentant le Ministre de l'instruction publique, assisté de M. Geoffray, ministre plénipotentiaire de France, et de M. Chassinat, directeur de l'Institut. Tous les congressistes français, les principaux membres de la colonie française et un certain nombre de hautes personnalités officielles de l'Égypte assistaient à la cérémonie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule de février des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1909, in-8°).

SÉANCE DU 21 MAI

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Président annonce que l'Académie a apporté au programme du prix Honoré Chavée la modification suivante :

« Ce prix biennal a été institué par Mme veuve Honoré Chavée pour *les travaux de linguistique*. Il est spécialement affecté par l'Académie aux recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes. »

M. le comte Paul Durrieu communique des photographies qu'il a reçues de Rome, par l'intermédiaire du R. P. Ehrle,

préfet de la Bibliothèque apostolique, exécutées d'après le manuscrit de la traduction française du *Décaméron* dont M. Durrieu a entretenu l'Académie dans une de ses dernières séances et qui provient du duc de Bourgogne Jean sans Peur.

M. Chavannes, au nom de la commission chargée de juger les concours du prix Saintour et du prix extraordinaire Bordin, donne lecture des deux rapports suivants :

1° *Prix Saintour.*

« La Commission a décidé de partager le prix Saintour de la manière suivante :

« M. l'abbé Roussel, 1.500 francs pour sa traduction du *Râmâyana;*

« Le R. P. Antonin Jaussen, 500 francs, pour son livre intitulé : *Coutumes des Arabes au pays de Moab;*

« M. Macler, 500 francs, pour son livre intitulé : *Catalogue des manuscrits arméniens et géorgiens de la Bibliothèque nationale ;*

« M. François Martin, 500 francs, pour son livre intitulé : *Le livre d'Hénoch traduit sur le texte éthiopien.*

2° *Prix extraordinaire Bordin.*

« La Commission a décidé de partager le prix extraordinaire Bordin de la manière suivante :

« M. Edmond Doutté, 1.000 francs, pour son livre intitulé : *Magie et religion dans l'Afrique du Nord ;*

« M. le général de Beylié, 500 francs, pour son livre intitulé : *La Kalaa des Beni Hammad ;*

« M. de Genouillac, 500 francs, pour son livre intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire de la société sumérienne ;*

« M. Clément Huart, 500 francs, pour son livre intitulé : *Les calligraphes et les miniaturistes de l'Orient musulman ;*

« M. Lafuma-Giraud, 500 francs, pour la traduction du Sepher Ha-Zohar. »

L'Académie, par un double vote, attribue, conformément aux conclusions de la Commission, le premier prix Gobert à M. R.

Delachenal, pour son *Histoire de Charles V*, et le second prix à M. Louis Caillet, pour son volume intitulé : *Rapports de la commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI*.

M. Henri Viollet étudie plusieurs monuments arabes sis le long de l'Euphrate, en Mésopotamie; ces monuments des premiers siècles de l'hégire n'ont pas encore été signalés jusqu'à ce jour pour la plupart. M. Viollet restitue complètement le plan du magnifique palais Dahr-el-Khalife, construit au IXe siècle par Mutasim, fils d'Haroun-el-Raschid, le héros des Mille et une Nuits, et signale les ruines d'un beau château fort qui lui fait vis-à-vis sur la rive droite du Tigre [1].

M. Dieulafoy présente, au sujet de cette communication, les observations suivantes :

« M. Henri Viollet, au cours de la fructueuse mission dont il vient de rendre compte à l'Académie, a étudié d'une manière plus complète que ses prédécesseurs un certain nombre de monuments de l'époque de Haroun-al-Raschid et de ses fils, tels que les palais de Rakka et d'El-Aschick et les mosquées de Samara et d'Aboudolaf.

« Les documents artistiques relatifs à cette période, si peu connue il y a encore quelques années, montrent combien fut respecté par les Musulmans l'héritage laissé par les Sassanides. Il est seulement fâcheux que le palais de Dahr-el-Khalife, dont le plan et les dispositions générales ont été relevés pour la première fois, n'ait pas été l'objet de fouilles méthodiques. On pressent des constructions d'une richesse et d'une splendeur en harmonie avec les descriptions que les historiens et les conteurs nous ont laissées des demeures des princes abassides.

« Aussi bien est-ce avec instance que je demande pour M. Viollet, s'il doit retourner en Mésopotamie, une subvention qui lui permette d'exécuter sur ce site des recherches suivies.

« Enfin je signalerai, comme une contribution importante et nouvelle, le tombeau dit Slébia, près de Samara, composé d'une salle carrée, couvert d'une coupole sur trompes et d'un déambulatoire voûté dont les doubleaux jouent à l'égard de la cou-

1. Voir ci-après.

pole le même rôle que les arcs-boutants dans l'architecture gothique. Ce tombeau présente, ainsi, une variante à peine accusée des grandes salles de Firouz-Abâd, de Sarvistan, d'Hatra, de Kasr-è Chirin et de Machita remontant aux époques achéménide, arsacide et sassanide. Cette disposition est une de celles dont la fortune a été quasi universelle. Transportée en Occident dans les baptistères et dans les églises du Temple, on la retrouve en pays musulmans depuis les Indes jusqu'en Espagne, et depuis les premiers siècles de l'hégire jusqu'à nos jours. »

M. Leger rend compte de la mission qui lui a été confiée par l'Académie à l'occasion de l'inauguration de la statue de Nicolas Gogol qui a eu lieu à Moscou le 9 mai (26 avril) :

« Quatre Académies avaient répondu à l'invitation de la Société des Amis de la littérature russe de Moscou et de l'Université de cette ville. M. le comte de Vogüé représentait l'Académie française ; M. Bigourdan, l'Académie des sciences ; M. Bernier, l'Académie des beaux-arts. M. Anatole Leroy-Beaulieu, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques, absent de Paris, n'a pu malheureusement se joindre à la députation de l'Institut. Celle-ci a trouvé l'accueil le plus sympathique auprès de l'amiral Touchard, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, auprès du monde littéraire, de la Société de littérature russe, de l'Université et de la municipalité de Moscou. Dans la séance solennelle qui a eu lieu dans la grande salle de l'Université de Moscou le 9 mai (26 avril), MM. le comte de Vogüé et Louis Leger ont prononcé des discours qu'ils ont terminés par quelques paroles en langue russe. Le lendemain, M. le comte de Vogüé a été appelé à la vice-présidence de la séance de la Société des Amis de la littérature russe ; cet honneur est échu le surlendemain à M. Leger. Dans le banquet d'adieu, M. le Recteur de l'Université de Moscou a porté un toast chaleureux à l'Institut de France et à ses représentants. »

COMMUNICATION

LE PALAIS D'AL-MUTASIM, FILS D'HAROUN-AL-RASCHID, A SAMARA ET DE QUELQUES MONUMENTS ARABES PEU CONNUS DE LA MÉSOPOTAMIE, PAR M. HENRI VIOLLET[1].

Je partis d'Alep en novembre 1907, me dirigeant vers Bagdad en suivant le cours de l'Euphrate. Je me proposais d'étudier dans cette région tous les monuments se rattachant à l'art musulman, pour remonter ensuite sur Mossoul étudier les restes imposants de la même période, qui se dressent encore dans la vallée du Tigre.

Ma première étape fut pour Rakka, où les ruines importantes d'un palais et d'une mosquée de la fin du VIIIe siècle sont encore bien conservées, et mériteraient une étude approfondie (fig. 1).

Après avoir pris quelques croquis rapides des forteresses de Meyadin et de Salihiyé, d'une époque un peu plus récente, je m'arrêtai plus longuement à la petite mosquée de Mesched-Makam-Ali, dont les restes sont fort curieux. Une belle salle voûtée, sur plan carré, avec des peintures murales, retient tout particulièrement l'attention.

C'est ensuite l'île d'Anah avec un vieux pont romain et un beau minaret d'un caractère archaïque très remarquable. L'île d'Anah et ses environs couverts de ruines procureraient certainement d'agréables surprises, si l'on se décidait à y faire des recherches méthodiques.

A Bagdad, j'ai pu photographier pour la première fois un « Ivan » décoré de briques estampées et qu'on attribue aux premiers Khalifes. J'ai rapporté également la photographie

1. M. Henri Viollet publiera prochainement l'étude plus complète sur ce groupe de monuments, qu'il a lue à l'Académie.

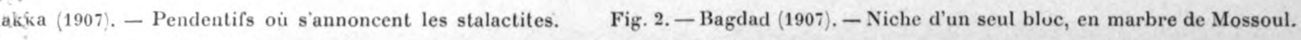


Fig. 1. — Rakka (1907). — Pendentifs où s'annoncent les stalactites.

Fig. 2. — Bagdad (1907). — Niche d'un seul bloc, en marbre de Mossoul.

Fig. 3. — Mosquée de Samara (1908).

Fig. 4. — Mosquée d'Aboudolaf (1908).

Fig. 5. — Imam Dor. — Tombeau (1908).

Fig. 6. — Ruine dite « Slebia » (1908).

d'une belle niche en marbre encastrée dans le mur extérieur de la mosquée de Hassaki (fig. 2).

J'arrive à la partie importante de mes travaux en Mésopotamie.

Après avoir minutieusement visité et relevé les mosquées de Samara, d'Aboudolaf, et photographié le tombeau inconnu d'Imam Dor (fig. 3, 4, 5), je campai sur les ruines de « Dahr el-Khalife », palais des khalifes, sur la rive gauche du Tigre.

J'entrepris alors de voir clair dans ce chaos de ruines. Je relevai tout ce qui restait encore debout, ainsi que les traces des murs disparus. Ce travail me donna toute la composition d'ensemble d'un superbe palais dont les auteurs arabes attribuent la construction à Al-Mutasim, vers l'an 221 de l'hégire. Il occupe une superficie de près de 21 hectares, s'étend sur le plateau qui domine le lit du fleuve, et s'inscrit sur le sol en forme de T. Trois belles salles voûtées, sans doute la partie ouverte et publique du palais pour les grandes audiences, occupent le centre de cet amoncellement. Des parties d'habitation privée, des cours d'honneur, des jardins agrémentés de canaux, de bassins où se jouaient peut-être des jets d'eau, une fosse à lions, un hippodrome, et probablement des arènes, tels sont les divers éléments encore aujourd'hui nettement tracés et qui permettent la reconstitution de ce palais du IXe siècle. J'ai ramassé sur le sol de nombreux fragments de décoration en marbre et en stuc.

En outre, j'ai relevé, aussi exactement que possible, le château d'El-Aschick, situé sur la rive droite du Tigre, en face de Dahr-el-Khalife. Ce château fort, moins important que le précédent, est d'une parfaite simplicité de plan. C'est un grand rectangle qui se prolonge sur sa face Nord par une aile également rectangulaire. Il est élevé sur de magnifiques caves de près de 13 mètres de hauteur, au fond desquelles je me suis fait descendre. J'y ai découvert deux ouvertures obstruées par les éboulis, qu'il serait du

plus grand intérêt de dégager. La composition décorative du mur extérieur de ce château est très intéressante. Des recherches et des études bien conduites donneraient sans nul doute de précieux résultats[1].

A une demi-heure de marche au Sud d'El-Aschick, se trouvent les ruines d'un tombeau que les Arabes appellent Slébia. Le plan de ce tombeau est dessiné par une galerie octogonale dans laquelle vient s'inscrire une salle carrée. L'appareillage des arcs-doubleaux qui servent d'arcs-boutants est fort curieux (fig. 6).

Tous ces monuments, du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art musulman, sont pour la plupart inconnus ou à peine étudiés. Ils mériteraient que l'on s'en occupât avant qu'ils disparaissent complètement. Des fouilles méthodiquement menées y devraient être pratiquées.

LIVRES OFFERTS

M. Léopold Delisle a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie de l'édition phototypique du Rouleau mortuaire du Bienheureux Vital, abbé de Savigni, conservé en original aux Archives Nationales. Ce document nous offre la réunion de plus de deux cents pièces en prose ou en vers, écrites la même année (1122-1123) en autant d'églises différentes, soit en France, soit en Angleterre. J'en avais signalé l'importance en 1847 dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, et l'Académie daigna accorder à ce travail de début une médaille du concours des Antiquités nationales. L'idée de compléter mon travail par une reproduction phototypique m'a été suggérée par M. Wilhelm Meyer, professeur de l'Université de Göttingen, qui a signalé aux auditeurs de son séminaire l'utilité des Rouleaux mortuaires pour l'étude de la paléographie et de la poésie latine du moyen âge. Voici un passage

1. Les planches relatives à ces deux palais paraîtront avec d'autres figures dans l'étude annoncée plus haut.



de la lettre qu'il m'écrivait le 31 juillet 1905, lorsqu'il s'occupait de l'histoire des caractères romains et gothiques employés par les calligraphes du moyen âge et de la Renaissance :

« Dans mes recherches, disait-il, je m'aperçois sans cesse d'une lacune en ce qui concerne les destinées de l'écriture gothique : la rareté des morceaux lithographiés des *Rotuli mortuorum*. Pourquoi vous, qui avez jadis travaillé sur ces documents, n'avez-vous pas donné en facsimilé le Rouleau de Vital?

« Les insertions sur les *Rotuli* sont certainement dues aux meilleurs calligraphes des églises et des couvents. Par ce genre de reproductions, on arriverait à établir sur de solides fondements l'histoire de l'écriture aux époques et dans les régions les plus importantes. Lors même que j'obtiendrais de la Société de Göttingen un ou deux milliers de marks pour l'exécution des photographies, je ne pourrais pas obtenir la communication des originaux; aussi paraît-il naturel que le travail soit fait en France. »

« Et après avoir cité les vers de Marbode intitulés *Ad nuntium mortis*, M. Wilhem Meyer ajoutait :

« Je crois que nos successeurs arriveront à cette conclusion : la France et l'Allemagne, du XIe au XIIIe siècle, ont, en poésie et en prose, surpassé de beaucoup l'Italie; si ce dernier pays est entré en concurrence avec les nôtres, heureusement, grâce aux souvenirs de son passé historique, à l'influence de la vieille littérature romaine et jusqu'à un certain point de la littérature grecque, il ne s'est pas borné à une imitation servile.

« Il en a été de même pour l'art, et spécialement aussi de l'art de l'écriture.

« Combien sont rares et imparfaits les manuscrits à peintures de l'Italie, du XIe au XIVe siècle, en comparaison de ceux qui ont été faits à la même époque au delà des Alpes! Par ces motifs, nous autres gens du Nord, nous devons mettre en lumière l'écriture romano-gothique qui est la gloire de nos patries. Du XIe au XVe siècle, la France a rendu encore de plus grands services que l'Allemagne. A elle doit revenir le mérite d'ouvrir cette voie à nos études. »

« Telle est la préface que j'aurais pu et peut-être dû mettre en tête du volume dont je dépose un exemplaire sur le bureau de l'Académie. »

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part de M. Clédat, deux brochures extraites : l'une, du *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne et assyrienne* (t. XXXI); l'autre, des *Annales du Service des antiquités d'Égypte* (1908).

« La première est consacrée à une inscription hiéroglyphique très

intéressante, découverte dans notre seconde campagne de fouilles à Éléphantine. L'inscription accompagne un magnifique bas-relief représentant le roi Sankhkera et contient au grand complet ses titres et surnoms protocolaires. Elle permet d'établir définitivement que ce pharaon appartient à la lignée royale des Montouhotep (XI[e] dynastie).

« Dans la seconde brochure, M. Clédat fait connaître un beau couvercle de sarcophage anthropoïde, au nom de Ouza-Hor-Risni, commandant du palais royal, qu'il a découvert dans ses fouilles de Tell el-Maskhoûta. Suit une série de monuments coptes, épigraphiques et figurés, qu'il a relevés à Assiout, Akhmîm et Assouan. Je ferai remarquer que l'inscription grecque peinte de la chapelle copte, inscription donnée en facsimilé à la p. 219, peut, bien que très mutilée, être restituée et lue ainsi en entier :

[Κύριος φυλάξει[1] τὴν] εἴσοδόν σου καὶ τὴν ἔξο[δον]......

« C'est une citation textuelle du Psaume 120 : 8, qu'on inscrivait très souvent au-dessus des portes d'entrée des édifices tant religieux que civils. Nous en avons de nombreux exemples en Syrie. Il est plus que probable qu'elle jouait ici le même rôle et que les fragments de plâtre qui nous en ont conservé les débris sont tombés de la partie du revêtement qui surmontait la porte faisant communiquer entre elles les salles I et II.

« Une autre inscription grecque, provenant du même endroit (p. 218), me semble devoir se lire :

[? ἐπὶ πάντ]ων ὁ θεός[2]· προσκ(υ)νήσωμεν αὐτῷ.

La fin contient peut-être une réminiscence du Psaume 95 : 6. Les lettres ϙθ qui terminent l'inscription sont les sigles numérales = *99*, équivalent isopséphique bien connu de ἀμήν.

« Cet emploi du grec au milieu des légendes coptes est intéressant. Il s'explique, je crois, par le désir de respecter, comme plus efficace, le texte original de l'Écriture sainte et des formules liturgiques qui s'en inspiraient. Il est comparable, dans une certaine mesure, au maintien du latin dans l'office de nos églises catholiques. »

1. Ou encore : [Κύριε, εὐλόγησον, etc.....]

2. D'ordinaire, il est vrai, la formule, usitée dans l'épigraphie chrétienne (cf. Prentice, *Greek and latin inscr.*, pp. 15, 214, 254), ne comporte pas l'article ὁ devant θεός. Peut-être vaudrait-il mieux restituer au début : [..... ἡμ]ῶν, etc. ?



M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. de Mély, un travail intitulé : *Les Primitifs et leurs signatures*. L'auteur donne une nouvelle édition des ordonnances et jugements des 1er avril 1426, 27 juin 1457 et 21 mars 1500, enjoignant aux miniaturistes flamands de signer ou plutôt de marquer leurs œuvres sous peine d'amende, et indique dans quelle mesure ces marques ont permis jusqu'à ce jour de restituer aux ateliers où ils ont été exécutés un certain nombre de manuscrits connus. Il observe à ce sujet que ces marques se rencontrent en général sur la première page, là même où les éditeurs placent encore leur marque (Poulet-Malassis) sur leur nom. »

SÉANCE DU 28 MAI

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« La mort, qui dans ces derniers temps et jusque dans nos rangs, a cruellement éprouvé la phalange des orientalistes, vient de frapper le savant que les arabisants de tout pays considéraient comme leur chef. Michael Jan De Goeje, notre correspondant depuis 1886 et associé étranger depuis 1900, est décédé à Leide le 17 mai, dans sa 73e année.

« Né à Dronrijp (Frise) le 13 août 1836, De Goeje eut pour maître à l'Université de Leide le professeur R. Dozy, dont il devint dès lors l'élève préféré, l'auxiliaire et comme l'héritier présomptif. Du premier coup, De Goeje avait trouvé sa voie. En 1860, une thèse intitulée *Descriptio al-Maghribi sumta e libro regionum al-Jaqubii*, avec traduction et commentaire, lui valut le grade de docteur. Après une excursion studieuse en Angleterre, à l'Université d'Oxford (1862), il fut nommé professeur extraordinaire (1866), puis ordinaire (1869) à l'Université de Leide, et *Interpres legati Warneriani*, fonction spéciale à

laquelle il était déjà initié à titre d'*Adjutor* depuis 1859 et qu'il conserva même après avoir pris sa retraite comme professeur.

« A part la continuation du *Catalogus codicum orientalium Bibliothecae Lugduno-Batavae*, commencé par Dozy et publié (en collaboration avec P. De Jong) en cinq volumes, de 1865 à 1873, De Goeje consacra son infatigable labeur à une tâche des plus vastes, mais cependant limitée par un plan préconçu. Dozy avait concentré son attention sur l'histoire et la littérature de l'Occident arabe, de l'Espagne et de l'Afrique musulmanes. De Goeje, après avoir d'abord suivi la même direction, comme l'attestent son *Liber expugnationis regionum*, *auctore al-Belâdori* (1866) et *Edrisi, description de l'Afrique et de l'Espagne* (1866), travaux publiés en collaboration avec Dozy, se choisit comme domaine propre la géographie et l'histoire de l'Orient musulman. Il s'occupa de colliger les *Fragmenta historicorum Arabicorum* (2 vol. 1869-1871), d'éditer une *Bibliotheca geographicorum Arabicorum* (8 vol. 1870-1894), ainsi que les *Annales quos scripsit Abou Djafar Mohammed at-Tabari*, qui parurent en 15 volumes, publiés de 1879 à 1901. Il ne s'est pas contenté de diriger ces laborieuses entreprises scientifiques et de choisir ses collaborateurs : il y a apporté, comme contribution personnelle, des introductions, émendations, glossaires, parfois des traductions, qui attestent une maîtrise complète, impeccable, de la langue et de la littérature arabes.

« Plus abordables pour les profanes sont ces excellents *Mémoires d'histoire et de géographie orientales*, dans lesquels De Goeje a réuni trois études, éparses dans des publications antérieures, sur *Les Carmathes du Bahraïn et les Fatimites* (1886), *La Conquête de la Syrie* (1900), *Les migrations des Tsiganes à travers l'Asie* (1903). C'est là que, pour mon compte, j'ai pu apprécier non pas l'érudit, mais l'homme, l'aménité et la loyauté de son caractère. Empressé à reconnaître les mérites de ses devanciers ou de ses contradicteurs, il est plein de gratitude pour le moindre service rendu. Bien que maniant notre langue avec aisance, il a cru avoir besoin d'aide, et il inscrit dans ses courtes préfaces les noms de ceux qui, dit-il, « ont eu la bonté de corriger mon style ». On n'est pas à la fois plus consciencieux et plus modeste. Pour les qualités dont je ne suis pas juge, le

témoignage unanime des orientalistes du monde entier supplée à mon incompétence. Tel biographe allemand les résume en louant « sa vaste érudition, sa méthode sévère et sa critique incorruptible ». Aussi est-ce lui que l'Association internationale des Académies choisit récemment pour diriger la publication de la future *Encyclopédie musulmane*.

« Comme professeur, De Goeje a formé autour de sa chaire des disciples qui maintiendront après lui le renom de l'Université de Leide et qui lui ont témoigné leur reconnaissance en lui dédiant, à l'occasion de ses 25 années de professorat, un *Festbundel* de dissertations en langue néerlandaise (1891).

« A cette époque, il y avait longtemps que d'autres hommages avaient devancé cette touchante manifestation. De Goeje était membre de l'Académie des Sciences d'Amsterdam (1869) et correspondant de notre Académie, qui l'élut plus tard associé étranger en remplacement de Max Müller. Maintenant, l'heure est aux regrets. Nous conserverons fidèlement le souvenir d'un savant qui a honoré son pays et voué au nôtre une affection sincère, de celui qui, au cours d'une vie laborieuse, a été non seulement un philologue éminent et un érudit consommé, mais, selon l'heureuse expression d'un de nos confrères, « un grand honnête homme ».

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre de M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui accuse réception de la lettre qui lui avait été écrite, au nom de l'Académie, pour le remercier de l'attribution à l'École française du bâtiment vaste et commode où elle va s'installer.

Il communique également une lettre de M. Kavvadias, correspondant de l'Académie, directeur général des fouilles dans le royaume de Grèce, sur des fouilles qu'il a faites à Céphalonie [1].

M. SENART propose à l'Académie de s'associer par l'envoi d'un télégramme à la célébration du cinquantenaire de M. Radlof, son plus ancien correspondant étranger.

Le télégramme est envoyé séance tenante.

1. Voir ci-après.

M. Élie Berger, au nom de la commission du prix Prost, annonce que la Commission a décerné le prix à M. l'abbé Dorveaux, pour son ouvrage sur les *Anciens pouillés du diocèse de Metz;* à ce recueil de textes fort intéressants, dont les plus anciens sont du xiii[e] siècle, et les plus récents du xix[e], se joint un atlas dû à la collaboration de MM. Dorveaux et Bourgeat.

M. Paul Viollet donne une première lecture d'un mémoire intitulé : *Les interrogatoires de Jacques de Molai, grand-maître des Templiers.* L'attitude du grand-maître au cours de divers interrogatoires qu'il eut à subir lors du fameux procès des Templiers, est singulièrement étrange et vraiment énigmatique.

Divers indices ont conduit M. Viollet à supposer qu'en 1308 le cardinal Bérenger Frédol, qui présida à l'interrogatoire subi par Jacques de Molai à Chinon, fit rédiger intentionnellement un procès-verbal mensonger qui relatait les aveux, alors que l'accusé avait protesté de son innocence. Cette fraude avait un but généreux, c'était ce que les théologiens appellent un *mendacium pietatis :* il s'agissait de sauver la vie du malheureux grand-maître, car le roi avait résolu de mettre à mort tous les Templiers qui ne confesseraient pas les crimes dont ils étaient accusés.

Ce procès-verbal trompeur fut transmis à Clément V. Plusieurs bulles du souverain pontife n'ont pas d'autre base, d'autre point d'appui : le mensonge du cardinal devient dans ces documents la preuve irréfragable de la culpabilité du grand-maître.

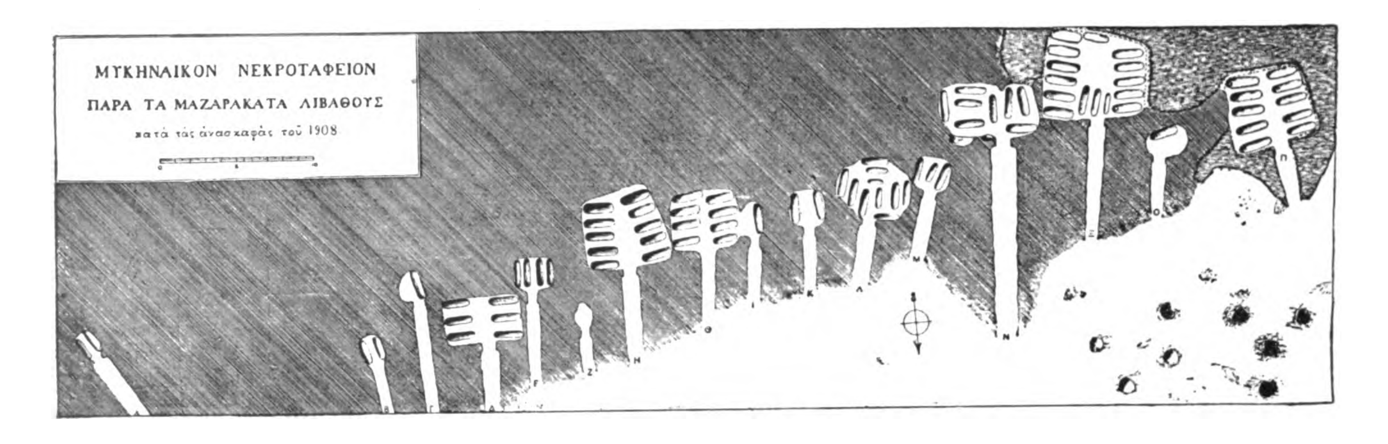
Une de ces bulles fut lue à Jacques de Molai, en 1309, lors d'un nouvel interrogatoire par devant une commission pontificale : à cette lecture, le grand-maître sursauta, indigné, et proféra des propos violents qui demeurent énigmatiques et vraiment inexplicables si l'on ne songe au *mendacium pietatis*, au mensonge compatissant du cardinal Bérenger qui a donné d'autres preuves de sa bonté d'âme.

COMMUNICATION

FOUILLES A CÉPHALONIE, PAR M. KAVVADIAS, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Après la découverte de Troie et de Mycènes, après tant de fouilles dans la Grèce orientale, qui nous ont fait connaître la civilisation mycénienne, la civilisation achéenne d'Homère, il était naturel qu'on eût le désir de faire des recherches dans la Grèce occidentale, surtout dans les îles Ioniennes, patrie et royaume d'Ulysse. On pouvait s'attendre à y retrouver les restes d'une civilisation semblable à celle de Mycènes. Cependant les fouilles faites à Ithaque n'apportèrent pas de preuves certaines de l'existence d'une civilisation mycénienne. Celles de M. Dœrpfeld à Leucade ne donnèrent pas de trouvailles mycéniennes et n'amenèrent la découverte d'aucune construction ressemblant à celles qui caractérisent la civilisation que nous a révélée l'Argolide. Il en a été tout autrement à Céphalonie. Dans les fouilles que j'y ai faites et dont je vais exposer les résultats, on a fait des trouvailles, dégagé des monuments semblables à ceux de Mycènes : il y eut donc dans cette ville une civilisation mycénienne.

En 1899, je fis quelques sondages à Samé de Céphalonie, dans l'intention de m'assurer s'il y avait eu dans cette région un habitat mycénien. Je trouvai quelques monuments assez remarquables, rien cependant qui datât de l'époque mycénienne. Ne trouvant pas à Samé ce que je cherchais, je fis des recherches la même année en un autre endroit de Céphalonie, à Livatho, près du village de Masara Kata. On y avait découvert quelques années auparavant un tombeau à coupole, que le propriétaire avait

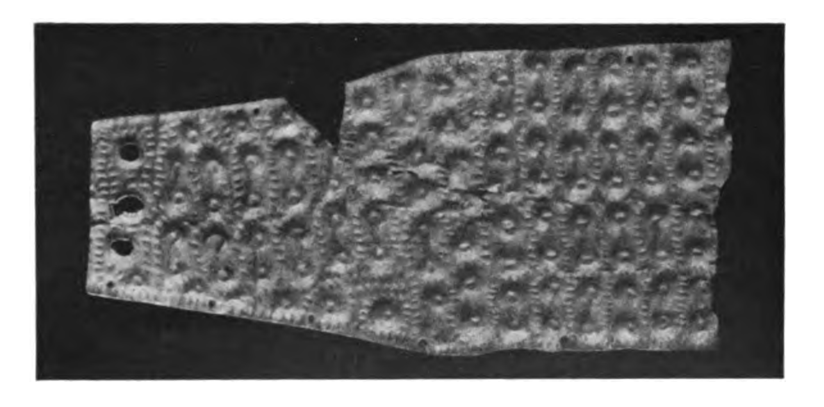


Fouilles de Céphalonie.

Fig. 1. — Nécropole mycénienne de Livatho.

démoli. Près de l'endroit où avait été trouvé ce tombeau, je reconnus quatre grottes creusées dans le rocher, dont chacune avait un couloir également taillé dans le roc. Je fouillai ces grottes, et je m'aperçus qu'elles contenaient de nombreuses tombes taillées dans le roc, mais toutes pillées. Par bonheur, je recueillis, au cours des fouilles, de nombreux fragments de vases mycéniens, qui ne permettaient pas de douter que ces tombes ne fussent d'époque mycénienne.

Je repris les fouilles au mois d'août de l'année passée, aux frais de M. Goekoop, l'auteur d' « Ithaque la grande » (1908). Les résultats dépassèrent toutes mes espérances.



Fouilles de Céphalonie.
Fig. 2. — Fragment d'une ceinture d'or.

Exactement dans le voisinage des grottes que j'avais déjà déblayées, je découvris, en un mois, douze nouvelles grottes contenant quarante-sept tombeaux creusés dans le rocher, la plupart intacts. Toute la nécropole mycénienne se trouva ainsi explorée : elle comprenait un tombeau à coupole dont il reste l'aire et une partie du mur, et seize grottes contenant en tout quatre-vingt-trois tombes taillées dans le roc (fig. 1).

Les objets trouvés sont des objets mycéniens d'or, de bronze, de verre, de pierre, qu'on recueille habituellement : deux fragments de ceinture d'or (fig. 2), deux agrafes de bronze du type mycénien connu, des épingles, des poignards, des pointes de flèches, des poids de fuseau en pierre, des perles en pâte de verre, etc. J'y trouvai aussi de nombreux vases de terre cuite, appartenant à deux catégories : 1° vases mycéniens parmi lesquels beaucoup de vases à étrier ; 2° des vases de fabrication indigène (fig. 3), semble-t-il. Ces derniers se trouvaient dans des



Fouilles de Céphalonie.
Fig. 3. — Vases de fabrication indigène.

tombes qui contenaient aussi des vases mycéniens ; mais on en a trouvé aussi dans des tombes qui n'en contenaient pas d'autre sorte. Il semble donc qu'à Céphalonie, comme en Troade, existait une céramique indigène avant l'importation des vases mycéniens, et que, même après cette date, la fabrication, ou tout au moins l'usage de cette poterie, continua.

On trouva également dans cette fouille un grand nombre de squelettes et de crânes en parfait état de conservation,

constituant une découverte de grande importance pour l'anthropologie (fig. 4 et 4 *a*).

Les grottes paraissent avoir servi de lieu de sépulture pendant longtemps. D'après les objets mycéniens recueillis, qui appartiennent à l'époque mycénienne la plus récente, nous pouvons estimer que cette période s'est étendue du



Fouilles de Céphalonie.
Fig. 4. — Crâne trouvé dans les fouilles.

XV[e] au XII[e] siècle av. J.-C. Nous ne pouvons descendre plus bas que le XII[e] siècle, ou tout au moins le XI[e], parce qu'on n'a nulle part trouvé la moindre trace de fer. Et comme dans certaines grottes on n'a trouvé que des vases de fabrication indigène, et que ces vases peuvent être plus anciens que les vases mycéniens, il est possible que la nécropole existât déjà antérieurement au XV[e] siècle.

Chaque grotte possède un couloir conduisant à l'orifice creusé dans le roc (fig. 5), à ciel ouvert. Le sol n'en est pas horizontal, mais en pente dans la direction de l'entrée.

Les grottes n'avaient pas de portes, mais de simples ouvertures légèrement rétrécies dans le haut.



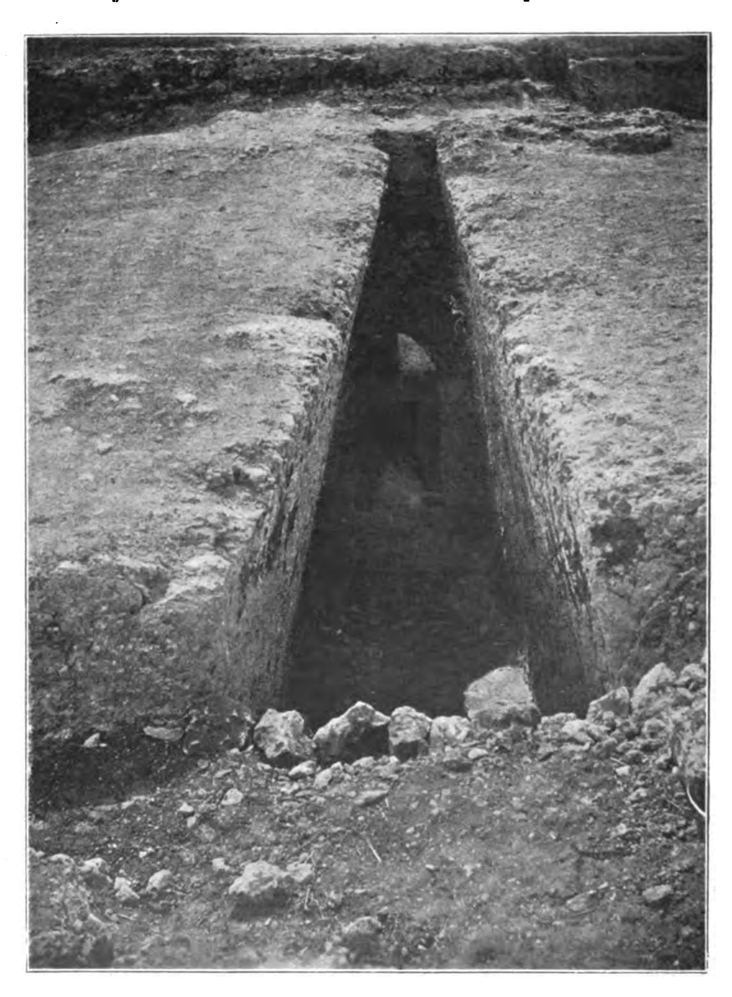
Fouilles de Céphalonie.
Fig. 4 a. — Crâne trouvé dans les fouilles.

Les grottes diffèrent entre elles par leurs dimensions et les facilités d'accès. Les unes ont une entrée irrégulière et basse ; il est difficile d'y pénétrer et de s'y tenir debout. D'autres, au contraire, sont vastes et hautes, d'accès facile, avec une ouverture haute et régulièrement taillée.

Les morts n'étaient pas déposés sur le sol des grottes, mais dans des tombes de la dimension d'un homme, et creusées dans le roc. Suivant l'orientation des tombes, les

morts étaient tournés les uns au Nord, les autres au Midi.

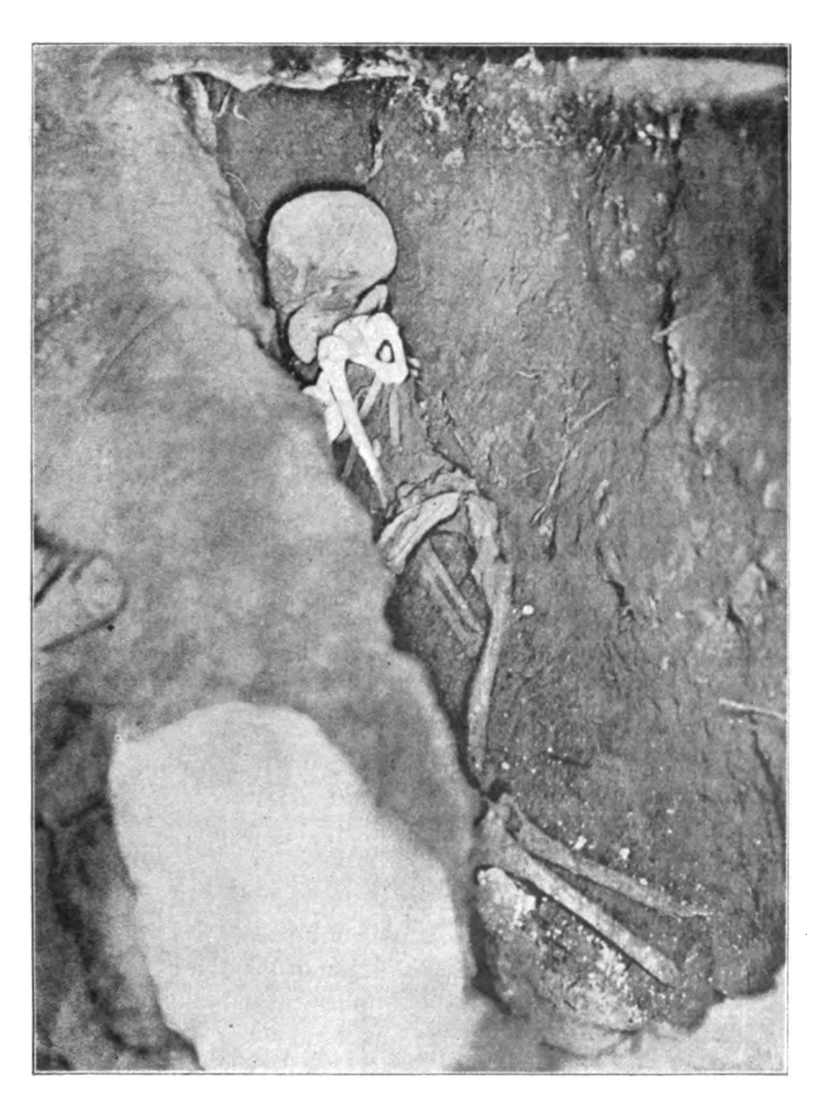
Les objets formant le mobilier étaient disposés sans ordre



Fouilles de Céphalonie.
Fig. 5. — Couloir d'une grotte.

les uns à l'extrémité, les autres au milieu de la tombe.

Les cadavres étaient ensevelis de deux manières.



Fouilles de Céphalonie.
Fig. 6. — Position d'un corps dans la tombe.

1er type d'ensevelissement. — Une fois le mort introduit dans la tombe, celle-ci était comblée avec de la terre et des pierres. Quand on voulait procéder à une seconde sépulture, on vidait la tombe de la terre, des ossements du premier mort, et du mobilier ; on introduisait le nouveau cadavre, puis on remplissait de nouveau la tombe avec tout ce qu'on en avait retiré. On procédait ainsi une troisième, une quatrième fois, etc.

2e type d'ensevelissement. — Le cadavre déposé, on ne remplissait pas la tombe de terre. Sur le premier cadavre on en déposait un second, un troisième, etc. D'une seule tombe, j'ai retiré six squelettes.

Position des corps dans la tombe. — Dans toutes les tombes de la nécropole où il était possible de vérifier la position des cadavres, on a pu constater qu'ils n'étaient jamais ensevelis les extrémités étendues. Toujours ils sont plus ou moins ramassés sur eux-mêmes, les extrémités inférieures repliées; en un mot, ils sont accroupis (fig. 6). Les uns gisent sur le côté droit, les autres sur le côté gauche, d'autres sur le dos, mais toujours repliés ; d'autres étaient complètement face contre terre. On les avait mis dans la tombe sans ordre, dans une position naturelle, celle probablement où ils étaient morts. Et si quelquefois on modifiait cette position, c'était non en raison d'un mode coutumier d'ensevelissement, mais par nécessité, pour pouvoir introduire plus facilement le cadavre dans la tombe.

Ensevelissement et non crémation. — Une autre constatation importante que ces fouilles ont permis de faire, c'est que les morts étaient *ensevelis* et non brûlés. Nulle part, ni dans les grottes, ni dans les tombes, ni dans les couloirs qui y conduisent, on n'a trouvé trace de feu.

Je ne sais si l'on a toujours fait des observations exactes sur le mode d'ensevelissement à l'époque mycénienne, ni si les tombes découvertes étaient toujours dans un état tel

que ces observations fussent possibles. Dans le cas de notre nécropole, les tombes étaient fort heureusement en un état de conservation qui permettait toutes les observations les plus minutieuses. Dans ces conditions, et comme on peut constater que la nécropole était encore utilisée à l'époque mycénienne la plus récente, celle du vase à étrier, celle où apparaît l'agrafe mycénienne, il est très important de noter que jusqu'à cette date on ensevelissait encore les morts, on n'avait pas commencé à les brûler.

Dans le voisinage immédiat des grottes ont été découverts un certain nombre de trous en forme de puits (fig. 1), plus étroits dans le fond, de dimensions variables. La profondeur en est à peu près d'un mètre, le diamètre supérieur d'un mètre en moyenne. Ces trous sont disposés sans ordre, à peu de distance les uns des autres. C'est la première fois que l'on en rencontre de semblables en Grèce. Je ne puis y voir autre chose que des récipients destinés à la conservation des grains, ou à tout autre usage de ce genre. Nous avons donc là un habitat préhistorique, des fonds de cabanes d'une colonie analogue à celles de l'âge néolithique qui ont été découvertes dans l'Italie du Nord, en France, en Allemagne, ou en d'autres points de l'Europe. S'il en est ainsi, on est naturellement conduit à penser que la nécropole a un lien avec cette colonie. J'espère pouvoir élucider cette question dans la suite des fouilles.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de mars 1909 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1909, in-8°).

M. Ph. Berger présente, de la part de M. Elieser ben Ichuda, un ouvrage intitulé : *Thesaurus totius hebraitatis et veteris et recentioris*, vol. I (Berlin, in-8°).

M. H. Omont dépose sur le bureau, au nom de M. le Dr Victor Leblond, de Beauvais, l'édition du *Recueil mémorable d'aulcuns cas advenus depuis l'an du salut 1573, tant à Beauvais qu'ailleurs* (Paris et Beauvais, 1909, gr. in-8°, xvii et 276 pages; Publications de la Société académique de l'Oise, II).

« C'est un journal, tenu par un bourgeois du nom de Ricquier, pour les années 1573 à 1598, des événements survenus à Beauvais et dans le Beauvaisis. Pendant les temps troublés de la Ligue, Ricquier a enregistré les événements auxquels il a été mêlé et dont il a souffert ; il s'est fait l'écho des réflexions et des plaintes des petits bourgeois, des artisans, des marchands comme lui. Le manuscrit original de ce journal, publié avec beaucoup de soin et de nombreuses notes historiques par M. le Dr V. Leblond, est aujourd'hui conservé au château du Vieux-Rouen, dans la bibliothèque de M. le baron de Bretizel. »

M. Barth a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie de l'ouvrage d'un savant brahmane mahratte, Bâl Gangâdhar Tilak : *The Arctic Home in the Vedas, being a new key to the interpretation of many vedic texts and legends* (Poona et Bombay, 1903) :

« Dans le public de l'Occident, l'auteur est surtout connu comme agitateur politique et chef de l'extrême gauche du parti nationaliste hindou ; en cette qualité, il a eu à plusieurs reprises des démêlés avec la justice anglo-indienne ; c'est en prison qu'il a préparé le présent ouvrage, et actuellement il expie en exil, en Birmanie, son intervention téméraire dans les troubles du dernier Congrès national. Pour les indianistes, il est avant tout l'auteur d'*Orion*, un livre qui a fait quelque bruit, il y a une quinzaine d'années, dont j'ai eu l'occasion de dire ici-même quelques mots à propos de recherches semblables mais beaucoup plus prudentes de M. Jacobi, et où il revendiquait pour la littérature védique une antiquité, dans l'Inde, de 25 à 60 siècles avant notre ère. Dans le présent ouvrage, il va beaucoup plus loin : il prétend trouver dans les textes védiques le souvenir très net de l'époque où, avec leurs frères, les autres Aryas, les Hindous habitaient le pôle Nord quelque 10 à 15 mille ans avant Jésus-Christ. Ces souvenirs, il les confronte avec les traditions analogues qu'il pense trouver chez les autres peuples aryens, chez les Iraniens, chez les Celtes, chez les nations de l'antiquité classique,

notamment dans le calendrier primitif des Romains, et aussi avec les conclusions en partie hypothétiques de la science occidentale sur le déplacement des pôles et sur la chronologie des périodes glaciaires. Le livre n'est pas le rêve d'un esprit simplement ingénieux; c'est l'œuvre d'un fort savant homme, profondément versé dans les antiquités de son pays, d'un philologue bien armé, qui même, à l'occasion, fait preuve d'esprit critique à l'encontre de la tradition de son propre peuple, enfin d'un hindou qui a loyalement travaillé à se mettre au courant des dernières recherches de l'Occident. Et pourtant le livre doit nettement se classer parmi les recherches du berceau du genre humain, les découvertes du Paradis terrestre et autres aventures scientifiques. C'est en somme un curieux et très remarquable exemple du danger qu'il y a à vouloir bâtir de l'histoire sur de simples possibilités philologiques. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Eusèbe Vassel :

1° *Un précurseur, l'abbé François Bourgade* (extr. de la *Revue tunisienne*);

2° *Inscription punique de Mateur.*

« L'abbé Bourgade a été le premier ecclésiastique français établi dans la Régence de Tunis. Aux vertus d'un apôtre, il joignait les qualités d'un travailleur infatigable; il fut en Tunisie l'un des plus ardents et des plus dévoués propagateurs de l'influence française. Par son aménité, par sa bienfaisance, par l'austérité de sa vie, il s'était acquis le respect et l'affection de tous. Avec les moyens d'action les plus humbles, il dota la Tunisie de son premier hôpital, de son premier collège, de sa première presse et son premier embryon de musée : son nom ne doit pas être oublié. Son activité s'étendait à tous les sujets; les orientalistes n'ont pas perdu le souvenir de ses consciencieuses recherches et de ses louables efforts pour arriver à l'interprétation des textes puniques.

« L'inscription votive à Tanit qui a été communiquée à M. Vassel comme trouvée à Mateur lui paraît provenir indubitablement de Carthage. »

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« Depuis quelques années l'Espagne et le Portugal ont entrepris la publication de recueils périodiques artistiques et archéologiques qui font le plus grand honneur à ces deux royaumes.

« L'aîné, le *Boletín de la Sociedad española de excursiones*, a déjà plus de quinze ans de date et a rendu des services éminents. Le

second, l'*Art et la Nature*, parait à Porto en français et en portugais et ne le cède à son aîné ni en intérêt ni en science.

« Le dernier né, édité à Barcelone sous le titre d'*Anuari*, constitue la publication de l'*Institut d'Estudis catalans* placé sous le patronage de la Députation Provinciale (Conseil général) de la Catalogne.

« L'*Annuaire* de 1907 vient de parvenir à notre Compagnie. C'est un beau volume in-4° de 531 pages, orné d'illustrations nombreuses et qui renferme d'excellents mémoires écrits, les uns en catalan et en espagnol et les autres en français. Les trois langues de la péninsule, le castillan, le portugais et le catalan, sont désormais représentées.

« Les mémoires de l'*Anuari* sont rangés en quatre sections : archéologie, histoire, droit, littérature, et à chaque section est jointe une chronique spéciale. Parmi les mémoires archéologiques catalans je citerai : « Les origines de la Renaissance à Barcelone (*Origens del Renaixement Barceloni*) », par Raimond Casellas; « La peinture romane catalane d'après les *antependia* ou devants d'autel peints des musées de Vich, de Barcelone et de Lerida (*Pittura romanica catalana : I paliotti dipinti dei Musei di Vich e di Barcellona*), » par Antonio Muñoz. L'auteur remarque que, sauf en France, toutes les peintures chrétiennes exécutées tant en Orient qu'en Occident jusqu'à la fin du XIe siècle présentent des caractères communs. La distinction s'établit par degré à dater de cette époque. M. Muñoz voit avec raison dans les plus anciens *antependia*, dont le musée de Vich possède une riche collection, une imitation peinte sur bois de devants d'autel émaillés ou métalliques. Puis il relève les caractéristiques du style local en comparant les monuments catalans aux monuments similaires conservés en Allemagne et en Italie, et il profite de ces parallèles pour établir la chronologie des précieux *antependia* qui sont rassemblés dans les musées catalans. — Un article non moins intéressant, dû à M. J. Puig y Cadafalch, traite des églises romanes couvertes en charpente des vallées de Bohí et d'Aran (*Les iglesies romàniques ab cobertes de fusta de les valls de Bohi y d'Aran*). Il s'agit de petits édifices situés sur le versant sud des Pyrénées centrales et orientales, de tout point analogues comme plan à ceux qui s'élèvent encore sur le versant nord : — le plus célèbre est Saint-Martin du Canigou. Ces églises, où l'on retrouve les dispositions générales de l'église-basilique, sont à trois nefs, avec abside et absidioles en hémicycle. Quelques-unes présentent un clocher carré et un porche. Il résulte de documents certains que la couverture en charpente était en usage dès les premières années du XIe siècle. Une charpente copiée sur le modèle primitif se trouve encore à Sant Climent de

Tahull. Elle montre qu'il s'agit, non pas de fermes proprement dites, mais d'arbalétriers formant chevrons appuyés sur les murs divisoires des nefs comme sur les murs de rives et assemblés au sommet sur un poinçon qui, au lieu de soutenir l'entrait, repose sur lui. A ces caractères, à la forme des chapiteaux et à certains ornements, je reconnais l'influence manifeste de l'Orient et du voisinage prolongé des charpentiers et des maçons musulmans.

« Enfin, la section archéologique comporte un excellent article de notre correspondant M. Pierre Paris sur quelques vases ibériques inédits des musées de Barcelone et du Louvre.

« Je parlerai plus brièvement de la section historique avec les *Historiens du Roussillon*, de Joseph Calmette; l'*Inventario de los bienes muebles de Alfonso V de Aragón como Infante y como Rey* (*1412-1424*), de Eduardo González Hurtebise; une *Nota de geografía histórica*, par Joaquim Miret y Sans; *Episodios de la historia de las relaciones entre la Corona de Aragón y Túnez*, par Andrés Giménez Soler, et *Atenes en temps dels Catalans*, par Antoni Rubió y Lluch.

« La section juridique est elle-même richement dotée. C'est assez dire combien s'ouvre brillamment la série des publications scientifiques entreprises par l'*Institut d'Estudis catalans* et combien la science française doit le féliciter des fructueux efforts accomplis grâce à son initiative. »

M. Homolle présente à l'Académie, au nom de M. le directeur des Musées impériaux ottomans et de M. Gustave Mendel, son auteur, le *Catalogue des figurines grecques de terre cuite du Musée de Constantinople* :

« Attaché à ce musée, en quittant l'École d'Athènes, sur la demande de notre confrère Hamdi-Bey, M. Mendel a passé en Orient cinq années, classant les collections, voyageant pour inspecter les essais de musées tentés dans les provinces, recueillir des antiquités, surveiller ou diriger des fouilles. Si les circonstances ne lui ont pas ménagé d'entreprise éclatante, il a rempli ces fonctions d'administrateur et ces devoirs de savant avec toute la conscience, le talent et l'érudition dont il avait donné en Grèce tant de preuves.

« Le catalogue qu'il publie aujourd'hui lui fait grand honneur; il rend très désirable la prompte apparition du catalogue des marbres dont il doit être suivi et qui est, je suis heureux de l'annoncer, à la veille d'entrer en impression.

« Ce qui fait la singulière valeur et l'originalité du Musée de Constantinople, c'est l'abondance des produits de provenance anato-

lienne ou insulaire et d'origine certaine. M. Mendel a donc été bien inspiré en adoptant le classement géographique qui permet de suivre, dans un même atelier, le développement des types et l'évolution des styles, de constituer des groupements régionaux, de comparer leurs produits, d'en étudier les rapports.

« Aussi bien l'auteur s'est-il efforcé — et il y a réussi — de rendre promptes et faciles toutes les recherches historiques ou archéologiques par un index très abondant, où l'on trouve d'un coup d'œil tous les spécimens d'une même figure ou d'un même accessoire, quelle qu'en soit la provenance; par un tableau archéologique où tous les monuments de chaque époque sont groupés sans égard à leur origine; par une table des matières distribuée avec une méthodique clarté.

« Quinze planches sont ajoutées qui ne reproduisent pas moins de 137 statuettes ingénieusement choisies pour représenter les divers styles, les divers types et les diverses fabriques ou provenances. On complétera les reproductions par celles qui ont déjà été publiées antérieurement, que M. Mendel n'a eu garde — sauf exception justifiée — de répéter, mais auxquelles il renvoie dans ses notices avec exactitude. Il a eu soin aussi de se référer pour toutes ressemblances ou analogies au recueil des *Terrakotten* de l'Institut archéologique ou aux *Typen*, de Winter, qui deviennent ainsi pour le Catalogue un supplément d'illustration.

« La bibliographie donnée en tête de chaque groupe géographique ou dans le cours des descriptions est complète, sans étalage inutile. Les descriptions concises se bornent à l'essentiel, les références sont réduites à quelques lettres suivies de chiffres.

« Cependant le volume ne compte pas moins de 663 pages, tant la matière est abondante : le Catalogue contient 3.554 numéros.

« M. Mendel a fait œuvre utile, et il l'a faite excellemment, en mettant à la portée des savants les ressources du Musée impérial dont l'importance croît chaque jour. »

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS L'ÎLE DE DÉLOS PAR L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES PENDANT L'ANNÉE 1908, PAR M. MAURICE HOLLEAUX, DIRECTEUR [1].

Les travaux exécutés en 1908 dans l'île de Délos, grâce à la générosité de M. le duc de Loubat, associé étranger de l'Académie, ont duré de la fin de mai au milieu de septembre. Ils ont été conduits par MM. Courby, Hatzfeld, Leroux, Paris, P. Roussel, membres de l'École. Trois architectes, MM. Gabriel, Gerhard Poulsen et Replat, ont relevé et dessiné les édifices anciennement ou nouvellement découverts; ils ont de plus, avec l'assistance de M. H. Convert, chef des services techniques de la fouille, procédé à l'établissement d'un plan définitif du téménos d'Apollon à l'échelle du 1/100e. MM. P. Roussel et Hatzfeld se sont particulièrement consacrés à l'étude des monuments épigraphiques, en vue de la préparation du *Corpus* des inscriptions de Délos ; M. Dürrbach, professeur à l'Université de Toulouse, qui préside à cette préparation, a terminé la revision, entreprise depuis trois années, des inscriptions financières et administratives de l'époque amphictionique et de l'époque de l'indépendance. M. L. Cayeux, professeur de géologie à l'École nationale des Mines, a bien voulu se rendre de nouveau à Délos pour y compléter l'étude géologique et géographique qu'il avait commencée en 1906. M. le capitaine d'artillerie Bellot et M. l'enseigne de vaisseau Bringuier ont achevé de dresser, l'un la carte topographique, l'autre la carte hydrographique de l'île. Le directeur de l'École a le

1. Voir *Comptes rendus*, 1908, p. 790.

devoir et se fait un plaisir d'adresser à tous ses collaborateurs, ordinaires ou extraordinaires, la très vive expression de la reconnaissance que mérite leur dévouement à notre grande œuvre.

I. *Fouilles sur l'emplacement du Port antique.*

Les fouilles pratiquées sur l'emplacement du Port antique ont duré du commencement de juin à la fin d'août. On se proposait de rechercher ce qui, sous les dépôts marins d'origine récente, pouvait subsister des constructions du port, d'en reconnaître la nature et d'en déterminer l'étendue.

L'exécution de ce programme entraînait d'assez graves difficultés. Toute la région à explorer avait subi l'action érosive de la mer. Après l'abandon du port, les vagues en avaient librement battu les ouvrages; elles les avaient, non seulement découronnés, mais ruinés et arasés jusqu'au-dessous du niveau marin ; puis elles les avaient recouverts de couches très épaisses de vase et de sables. Par surcroît, la nappe aquifère qui règne à travers tout le sous-sol de l'île avait pénétré par infiltration dans ces dépôts récents, et son niveau, à peu près égal au niveau de la mer, se trouvait généralement plus élevé que celui des débris conservés du port. En conséquence, il a fallu, pour atteindre ceux-ci, évacuer l'eau douce qu'on rencontrait jusqu'à fleur de sol et qui inondait les tranchées, en sorte que le travail d'affouillement s'est compliqué sans cesse d'un travail d'épuisement extrêmement pénible et fort lent. En certains points, l'abrasion avait été poussée si loin et l'eau affluait en telle quantité qu'on n'a pu mettre à découvert les vestiges des constructions ruinées. Mais ces lacunes sont heureusement rares ; et l'on peut, grâce aux observations de M. L. Cayeux, qui a constamment suivi le travail de fouille dirigé par M. Convert, se faire l'idée la plus exacte de ce qu'était le port antique de Délos. — Le résumé qui suit est emprunté,

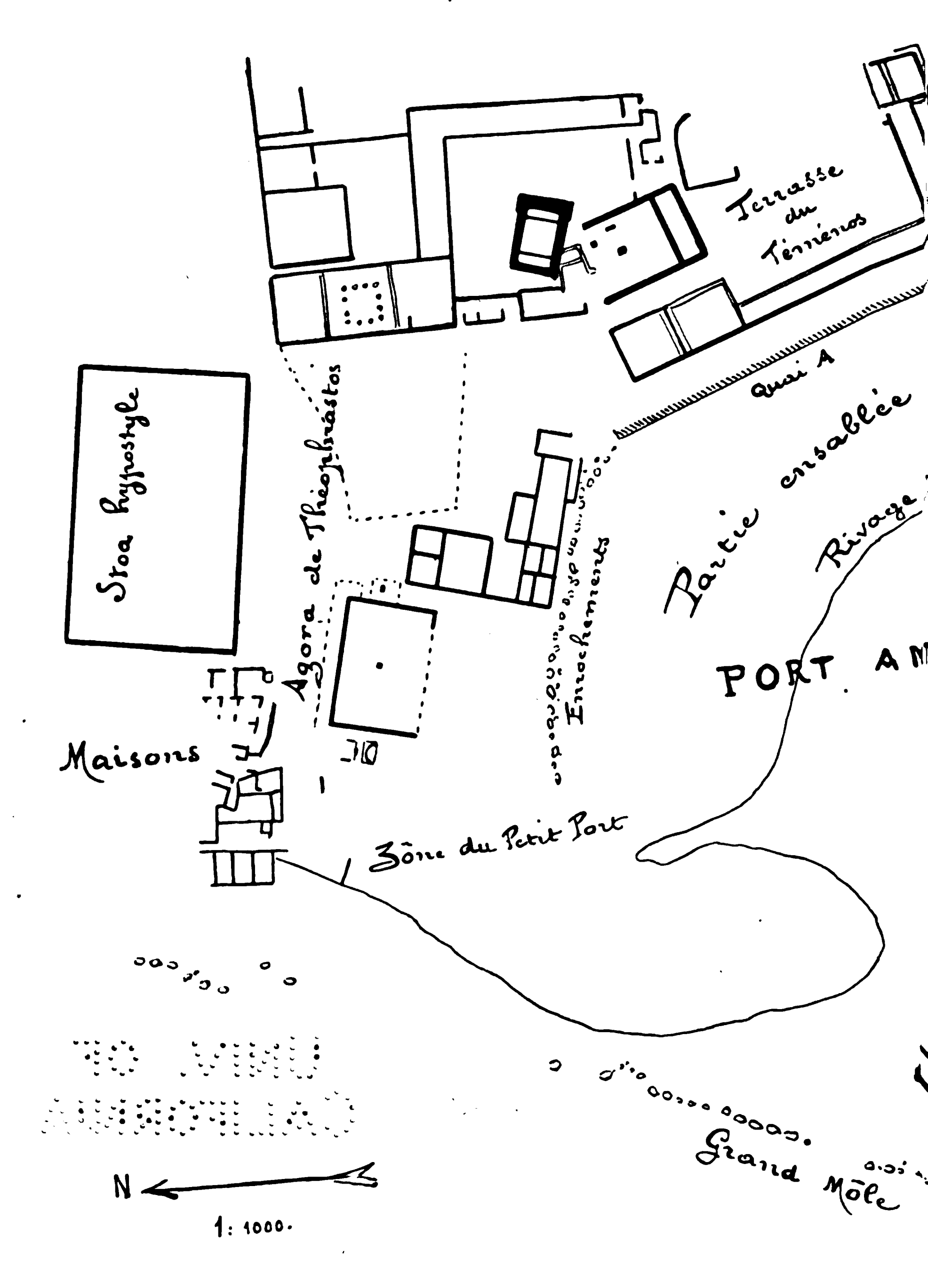
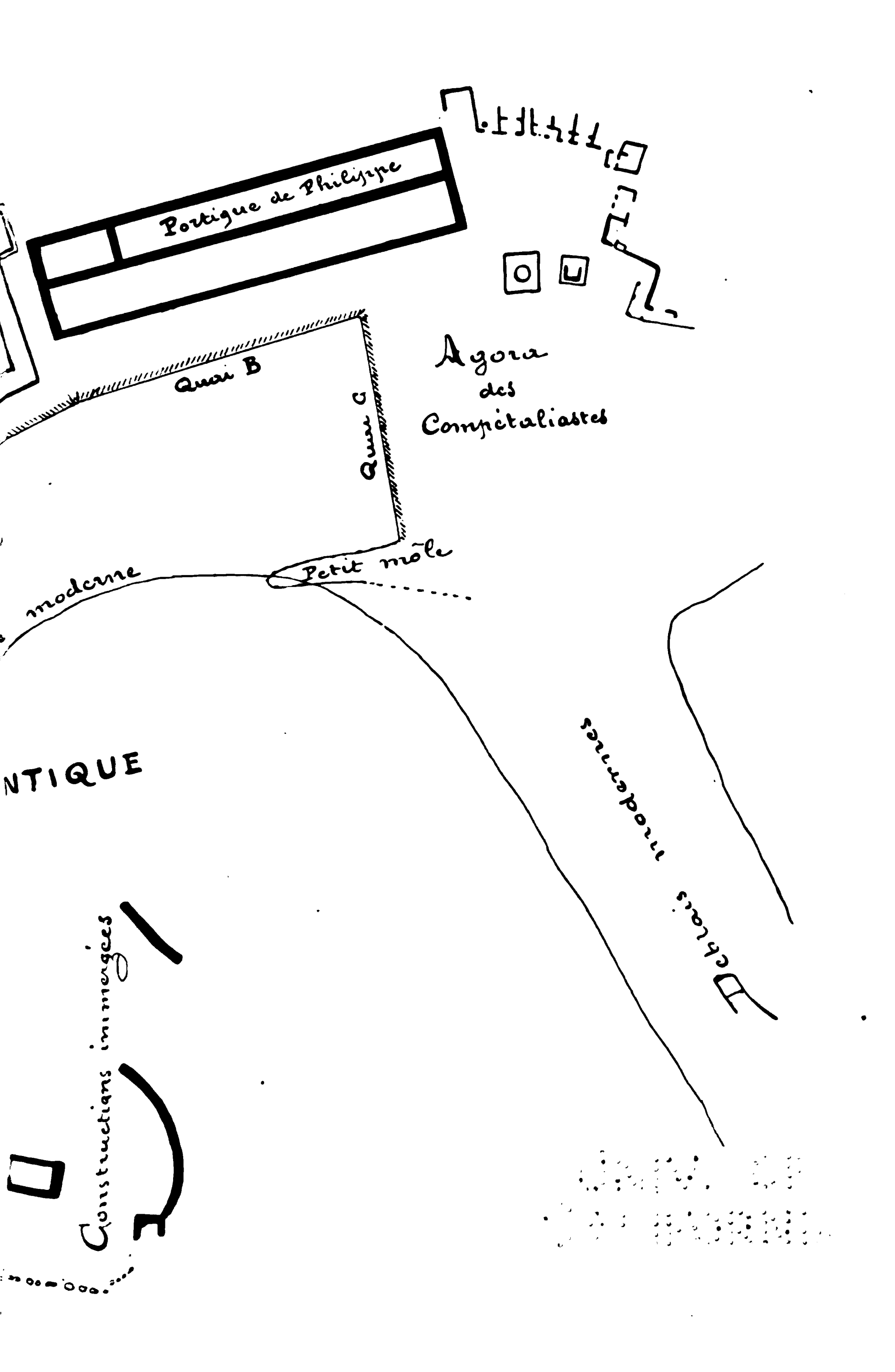


Fig. 1. — Port de Dél



…los (fouilles de 1908.)

pour la plus grande part, au rapport sommaire que M. L. Cayeux a bien voulu rédiger à ma demande.

Le port de Délos, à la suite des recherches faites par M. Ardaillon en 1894, était considéré comme un mouillage créé par la nature, peu ou point remanié par les hommes, entièrement dépourvu de quais et seulement protégé par une digue naturelle. Tel que le montrent les dernières fouilles, il ne répond plus du tout à cette conception. C'est un mouillage complet, d'origine artificielle, où l'on trouve réunis et savamment disposés tous les éléments d'un port moderne : des quais, des enrochements et des môles (voir le croquis ci-joint, fig. 1).

Le port était limité, à l'Est par le Sanctuaire, au Sud par l'*Agora* dite *des Compétaliastes*, au Nord par l'*Agora de Théophrastos*. Une première ligne de *quais* (quais A-B), faits de blocs de granit, parallèles au côté Ouest du sanctuaire, se développait du Nord au Sud, avec une largeur moyenne de 8 mètres, sur une longueur totale de 145 mètres. Une seconde ligne, perpendiculaire à la précédente et longue de 50 mètres (quai C), longeait l'Agora des Compétaliastes. Aucune trace de quai n'a pu être relevée du côté de l'Agora de Théophrastos; là, se trouvaient seulement des enrochements qui suivaient le bord de cette agora et qui s'avançaient vers le chenal de Rhénée, dans une direction très oblique aux quais Nord-Sud.

Deux *môles* abritaient le port contre les vents les plus redoutables de la région. Un *grand môle*, reconnu et décrit par M. Ardaillon, lui assurait une protection très efficace contre les vents du Nord. Long d'environ 280 mètres, il se détachait obliquement du rivage, au Nord-Ouest de l'Agora de Théophrastos, se rapprochait peu à peu de l'axe du chenal, puis se recourbait au Sud vers l'intérieur du port. Un *petit môle*, dégagé sur une longueur de 30 à 35 mètres, s'appuyait contre l'extrémité libre du quai Est-Ouest (quai C) et se dirigeait vers le Nord, à la rencontre du précédent. Le

port formait ainsi un bassin défendu de toutes parts et qui s'ouvrait seulement à l'Ouest sur le chenal. Le dessin primitif en est aujourd'hui masqué par les sables qui l'ont en partie comblé. Quelques blocs du grand môle et quelques débris du quai Nord-Sud sont les seuls vestiges qu'on puisse présentement observer, sans se livrer à une enquête approfondie. Les quais et le petit môle sont ensevelis sous les sables de la grève, et le grand môle, disloqué par les tempêtes, est en majeure partie détruit.

Ce port, que nous connaissons depuis l'an dernier dans toutes ses parties essentielles, a été créé entièrement par les anciens. Il correspond à une petite échancrure de la côte, peu profonde, beaucoup trop ouverte aux vagues du large et exposée à tous les vents, que rien ne prédestinait au rôle considérable qu'elle a joué. Les deux esplanades ou agoras, qui la bordent au Nord et au Sud, ne sont que des remblais faits de terres rapportées. Le grand môle lui-même, regardé hier encore comme une digue naturelle, trahit dans toutes ses parties l'intervention de l'homme : il n'est autre chose qu'un empilement d'énormes blocs de granit jetés pêle-mêle dans la mer.

Le port se révèle à l'analyse comme une œuvre de très longue haleine, d'apparence homogène à première vue, mais formée en réalité d'éléments d'âge différent. L'enchaînement chronologique des principaux travaux semble être le suivant.

On a commencé par construire le grand môle. Aucun indice ne permet d'en fixer l'âge absolu ; mais il est aussi ancien que le port lui-même, dont il est la condition nécessaire et qui n'a pu exister sans lui. Il importe de signaler dans son voisinage, au Nord-Ouest du point où il se détache de la côte, la découverte de tessons de poteries mycéniennes et archaïques, comme aussi la présence de plusieurs murailles de construction primitive, analogues à celles qu'on a mises au jour dans le sous-sol du téménos d'Apollon.

La construction des quais a suivi, semble-t-il, le développement même du sanctuaire. C'est ainsi que le quai Nord-Sud se décompose en deux tronçons, qui ont manifestement été édifiés à des époques différentes. Un premier quai (quai A), long de 81 mètres, est presque rigoureusement parallèle au bord occidental de la terrasse du téménos, et doit en être contemporain. Or des débris de poteries archaïques, découvertes en 1906 au devant et au pied de la terrasse, permettent de faire remonter la construction de celle-ci au moins jusqu'au VIII[e] siècle avant notre ère. Un second quai (quai B), long de 63 mètres, s'aligne le long du Portique de Philippe. De nombreux indices laissent reconnaître qu'il est indépendant du précédent et incomparablement moins ancien ; il n'est pas douteux qu'il ne faille voir en lui l'un des ouvrages qui ont accompagné ou suivi de très près l'établissement du portique. Le quai transversal Est-Ouest (quai C), qui forme le mouillage au Sud, est caractérisé par un mode de construction particulier et paraît correspondre à une phase encore un peu plus récente de l'aménagement du port. Celui-ci a pris fin avec la construction du petit môle, nettement postérieur au quai transversal, sans qu'on puisse d'ailleurs lui assigner une date précise. Quant aux enrochements qui protègent les remblais de l'Agora de Théophrastos et qui sont sans doute identiques aux χώματα mentionnés dans l'inscription gravée en l'honneur de l'épimélète, ils peuvent marquer l'achèvement de cette grande esplanade et dater de l'époque même de Théophrastos, c'est-à-dire de la seconde moitié du II[e] siècle avant notre ère.

C'est, on le voit, de toute une série de travaux, échelonnés sur près d'un millier d'années, exécutés d'une façon discontinue, sans plan d'ensemble et selon les nécessités de moment, qu'est né le port, entièrement artificiel, de Délos. Et ce port s'est trouvé être, en fin de compte, un ancrage excellent, bien abrité, d'une bonne tenue et d'une profon-

deur qui le rendait accessible aux plus grands bâtiments. Les observations très précises faites par M. L. Cayeux et M. l'enseigne de vaisseau Bringuier ont montré que les fonds allaient s'abaissant régulièrement du Nord au Sud. Très faible à proximité de l'Agora de Théophrastos, la profondeur dépassait déjà 2 m 50 au pied du quai parallèle au Portique de Philippe ; elle atteignait son point maximum le long du quai tranversal. C'est là que devaient accoster les voiliers du plus fort tonnage, les μακρὰ πλοῖα mentionnés sur une borne trouvée cette année, mais qui n'est malheureusement pas demeurée en sa place primitive. Le quai dressé en bordure de l'Agora des Compétaliastes et cette agora même apparaissent de la sorte comme le grand débarcadère du port; c'était, aussi bien, le débarcadère unique, car tout démontre que les embarcations de quelque importance ne pouvaient atterrir au Sud de l'Agora de Théophrastos.

La fouille du port a eu pour compléments ; 1° le déblaiement intégral de l'Agora de Théophrastos ; 2° la reconnaissance et le déblaiement partiel de l'îlot de constructions situé au Nord-Ouest de l'Agora et à l'Ouest du Monument hypostyle, entre ce monument et la côte.

1° Il est établi maintenant que le terre-plein de l'agora est formé par des remblais d'époques différentes : ceux du Sud, que bordent les enrochements signalés plus haut, sont les plus récents ; ceux du Nord sont beaucoup plus anciens. Il semble donc que l'œuvre propre de Théophrastos ait seulement consisté à prolonger dans la direction du Sud et à agrandir la place qui existait longtemps avant lui. — Sur l'agora même, la fouille a mis à nu les restes, malheureusement arasés au niveau du sol, de plusieurs constructions. Vers l'Ouest, à gauche du monument de Théophrastos, c'est un grand édifice de forme rectangulaire (long.,

25 mètres; larg., 20 mètres); au Sud, en arrière des enrochements qui bordent l'Agora, c'est un édifice coudé à angle droit, divisé en un grand nombre de salles d'inégales dimensions. Nulle donnée ne permet, au moins jusqu'à présent, de déterminer avec certitude la nature et l'âge de ces bâtiments. Il est toutefois probable qu'ils avaient une destination commerciale, et, dans le second, on peut reconnaître un groupe de magasins; d'autre part, il semble que l'époque en est récente : le grand édifice mentionné en premier lieu est certainement postérieur au monument érigé en l'honneur de Théophrastos, car ses fondations couvrent en partie le soubassement de ce monument.

2° Les constructions qui forment un amas serré à l'Ouest du Monument hypostyle sont toutes des maisons privées, et non, comme on l'a cru longtemps, des docks ou des magasins : c'est simplement l'extrémité la plus méridionale du quartier de la ville qui s'étendait entre le Lac sacré et la mer. Comme sur l'emplacement du Monument hypostyle, on distingue ici plusieurs étages d'habitations nettement superposées : byzantines et romaines dans les couches supérieures, hellénistiques et gréco-romaines à la partie basse. Le fait important et nouveau est la découverte en plusieurs points, au-dessous des maisons hellénistiques, de très anciens murs, au pied desquels ont été recueillis des débris de vases mycéniens et archaïques. On voit par là que cette région a été habitée à toutes les époques : la Délos primitive, comme la Délos byzantine, était une bourgade établie dans les proches alentours du port, qui se trouve être ainsi dans l'histoire de la ville l'élément central et permanent.

II. *Fouilles au réservoir de l'Inopos.*

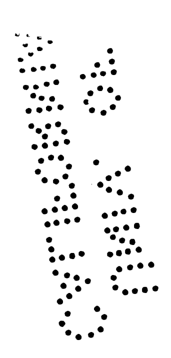
L'exploration géologique de Délos, commencée en 1906 et terminée en 1908, par M. L. Cayeux, avait montré que la rivière appelée *Inopos* prenait sa source sur le flanc

méridional du Cynthe, contournait à l'Ouest le petit massif de la montagne, et se jetait dans la mer au fond de la baie de Scardana. Très considérable aux temps préhistoriques, l'Inopos coulait encore dans la région du sanctuaire à l'époque historique. Plus tard, toute la partie basse de la vallée a été desséchée, et les constructions en ont entièrement recouvert l'ancien emplacement. — Les observations faites dès 1906 ne laissaient subsister aucun doute sur ces différentes phases de l'histoire du cours d'eau, mais il restait à résoudre un grave problème : Qu'était devenu le torrent, dépouillé par l'homme de toute sa vallée inférieure? Avait-il été détourné et rejeté vers la côte occidentale, ou bien les eaux en avaient-elles été captées et utilisées? A ces questions les fouilles de 1908 donnent une réponse précise et définitive.

Le bassin de l'Inopos se divisait originairement en trois parties : une haute vallée, étalée en une large plaine au Sud du Cynthe; une région moyenne, étroite, encaissée, où la rivière prenait brusquement une allure torrentielle; enfin, une vallée très basse, qui s'étendait depuis le Sud-Est du sanctuaire jusqu'à la baie de Scardana, située au Nord-Ouest de l'île. Dans sa partie torrentielle, l'Inopos baignait le bord occidental du Cynthe et pénétrait dans la ville, où l'on suit facilement son cours jusqu'au pied de la colline où est adossé le théâtre. Là, le torrent, très resserré, rencontrant des roches dures qu'il ne pouvait entamer, avait dû se détourner vers l'Ouest; dans cette direction nouvelle, on n'en peut reconnaître le cours que sur une dizaine de mètres; sa trace se perd ensuite parmi les ruines de la ville accumulées en amas compacts. — Au point d'inflexion de l'Inopos, les fouilles pratiquées en 1882 par M. Salomon Reinach [1] avaient mis à nu, à l'Ouest du ravin, sur une longueur d'environ 35 mètres, un mur courant du Nord au Sud, et,

1. *Bull. Corr. hellén.*, VII (1883), p. 329 et suiv. Voir ci-contre la fig. 2.

Fig. 2. — Puits-réservoir de l'Inopos (avant les fouilles de 1908).



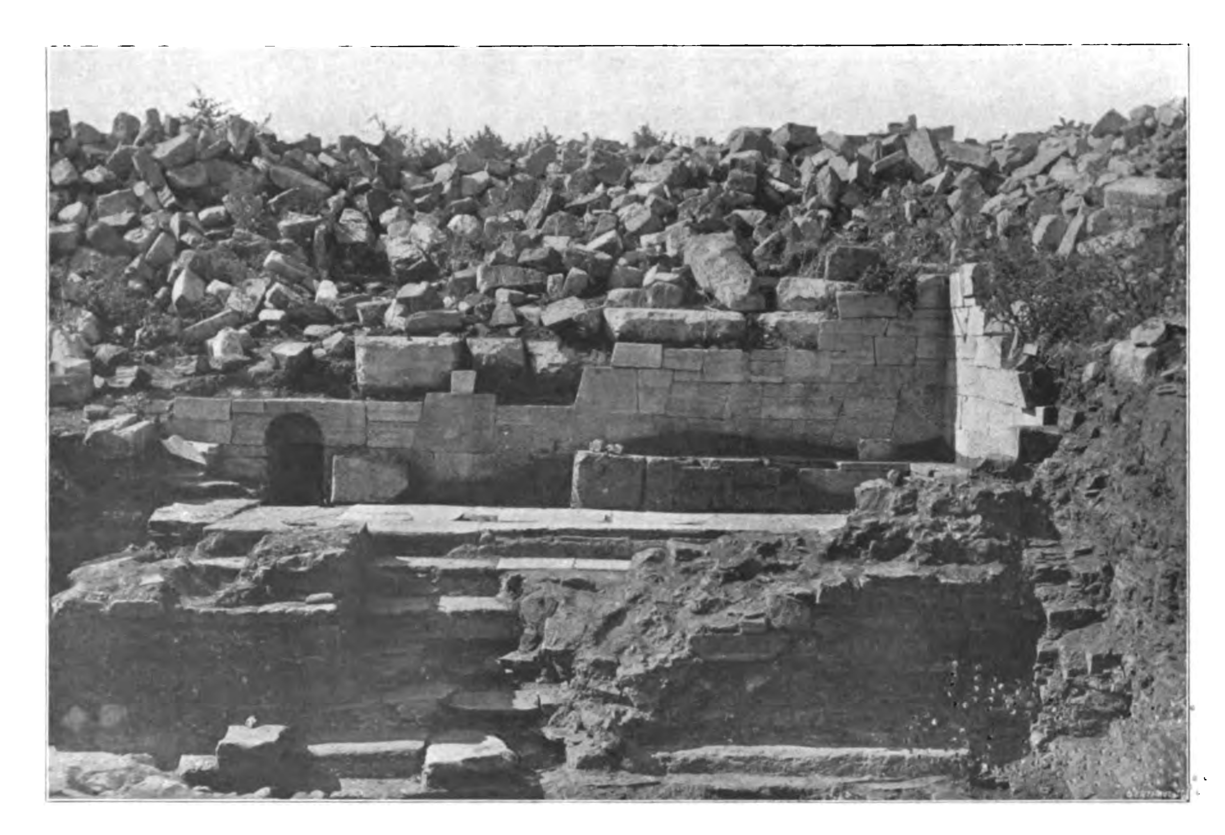
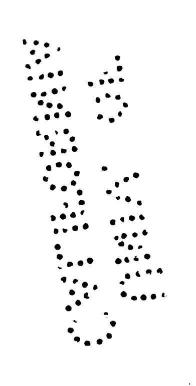


Fig. 4. — Puits-réservoir de l'Inopos après les fouilles de 1908.
(Vue prise du Sud.)



au Nord, un second mur, perpendiculaire au premier et creusé d'une ouverture béante qui donnait accès à un souterrain non exploré (fig. 2). Les travaux exécutés en juin et juillet 1908 ont démontré l'existence en ce lieu d'un *barrage* qui arrêtait le torrent avant qu'il commençât sa course vers l'Ouest, et d'un vaste *bassin* rectangulaire, creusé jusqu'au niveau de la nappe aquifère qui règne dans tout le sous-sol de l'île. Ce bassin s'alimentait par le fond, en même temps qu'il recevait et concentrait les eaux de l'Inopos; en consé-

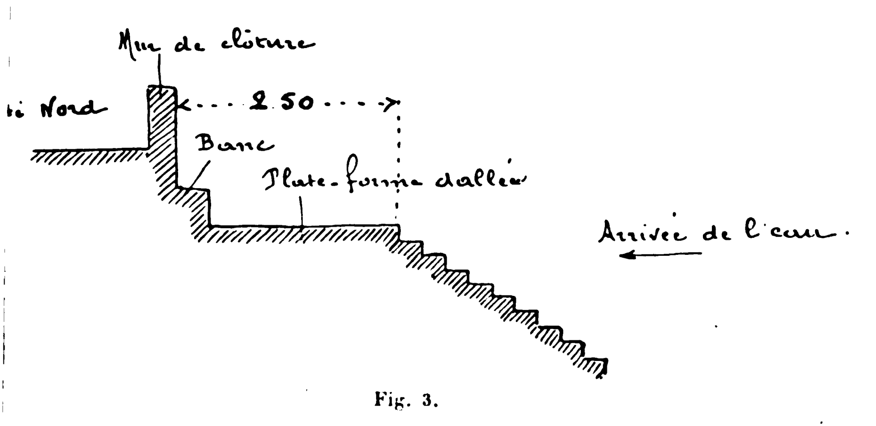


Fig. 3.

quence, il jouait à la fois le rôle de puits et de réservoir, et l'on peut indifféremment le désigner par l'un ou l'autre nom. Il servait de régulateur au débit du torrent et pouvait fournir d'eau en toute saison le quartier de la ville situé dans le voisinage. Les fouilles, encore incomplètes et qui devront être poursuivies, en laissent déjà discerner les dispositions essentielles et l'économie générale.

Le bassin, ouvert du côté Sud par où débouchait le torrent, est long d'environ 40 mètres et large de 8 mètres au minimum, de 10 au maximum; la profondeur en était d'au moins 5 mètres. Le croquis ci-joint (fig. 3) en donne le profil suivant une coupe dirigée du Nord au Sud; la fig. 4 le montre vu du Sud. Au fond, c'est-à-dire au Nord, s'élève

un mur formant barrage; il se raccorde, à l'Est et à l'Ouest, à deux autres murs perpendiculaires, qui bordent les deux talus du ravin où coule la rivière. Ces trois murs, faits de blocs de marbre blanc disposés par assises irrégulières et assemblés à joints obliques, rappellent de près ceux du Monument hypostyle et peuvent dater à peu près du même temps (fin du IIIe siècle avant notre ère). Celui de l'Est n'est conservé que sur une longueur de quelques mètres. Celui de l'Ouest, beaucoup moins élevé, se poursuit, sur 40 mètres

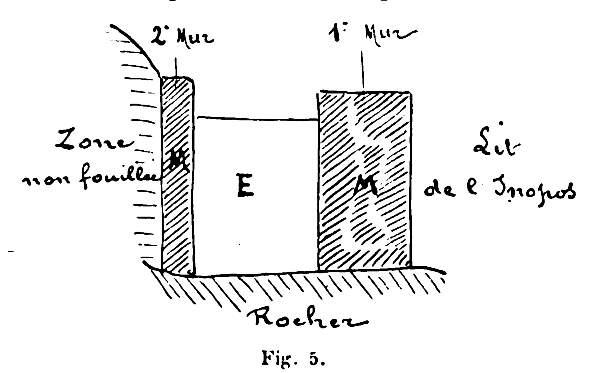


Fig. 5.

environ, jusqu'au-dessous du Kabeirion; on l'a doublé, au côté Ouest, d'un second mur parallèle, qui en est distant de 1 mètre environ ; des murettes, perpendiculaires aux deux murs (fig. 5 : E), forment de place en place liaison entre eux, en sorte que l'espace qui les sépare est divisé en une série de compartiments successifs : cette disposition pourrait, à première vue, faire croire à l'établissement d'un système de bassins qui se commanderaient l'un l'autre, mais le fait qu'il n'y a point communication entre les divers compartiments ne permet pas d'admettre cette hypothèse. On a là, bien plutôt, une sorte de mur creux, à double paroi, dressé, comme la chose se pratique encore de nos jours, pour faire obstacle aux infiltrations.

Au devant du mur de fond s'étend une plate-forme (fig. 6),

large de 8 mètres et profonde de 2 m 60, pavée de grandes dalles rectangulaires en gneiss ou en marbre. On y accédait de l'Ouest, où le seuil d'une porte semble encore en place; un banc, construit à une basse époque avec des matériaux de toute provenance, en occupe tout l'angle Nord-Est (il est

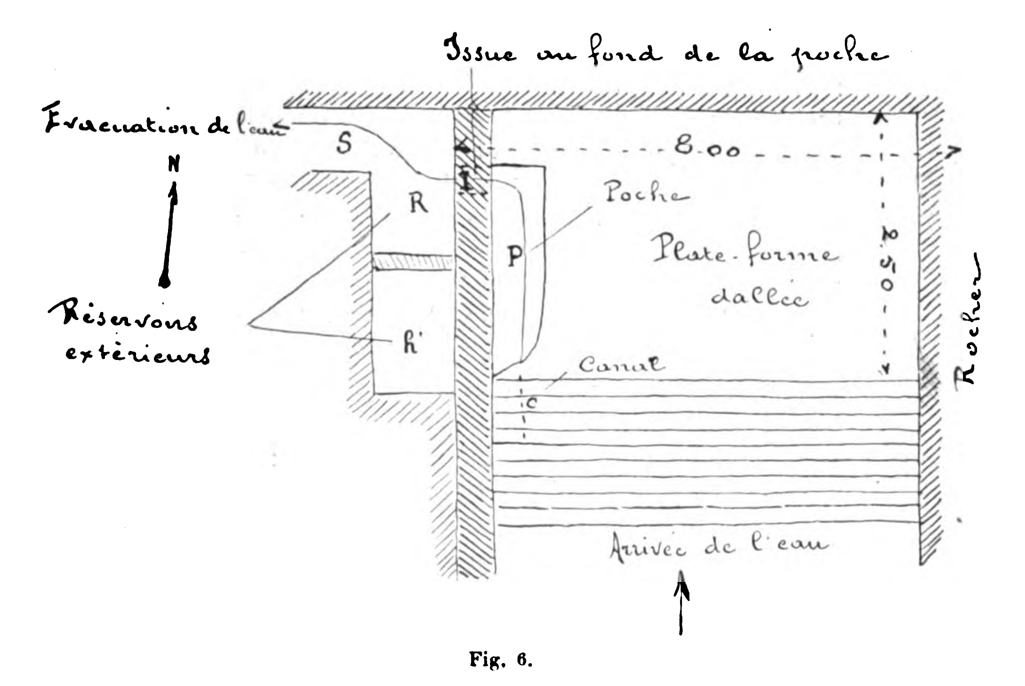


Fig. 6.

visible au côté droit de la fig. 4). Au Sud, la plate-forme aboutit à un escalier qui avait primitivement même largeur qu'elle; on en a déblayé, complètement ou partiellement, 10 marches; celles qui demeurent enfouies sous la vase sont certainement en petit nombre. Cet escalier permettait d'atteindre en tout temps la nappe d'eau et d'y puiser, quelles que fussent les oscillations du niveau. A une époque tardive, on l'avait considérablement rétréci, nous ne savons

pour quelle raison, en chargeant d'un massif en blocage les extrémités droite et gauche des marches (la fig. 4 montre, au premier plan, ce blocage, que nous avons démoli).

Telle est, dans l'ensemble, la configuration du réservoir, qui paraît d'ailleurs avoir subi, au cours du temps, plus d'un remaniement. Il reste à dire quelques mots des procédés adoptés pour l'évacuation des eaux du torrent (fig. 6). Les marches du bassin sont, de deux en deux, à leur côté gauche, percées d'un petit orifice. Chaque orifice donne accès à un canal horizontal, large en moyenne de 0 m 10, dont l'entrée pouvait être bouchée à volonté[1]. Les canaux superposés constituaient un véritable système de vannes; ils aboutissent tous à une vaste poche (fig. 6 : P), longue de 2 mètres environ, large de 0 m 75 à 1 mètre et profonde de 2 mètres, ménagée dans l'épaisseur de la maçonnerie qui supporte les marches et la plate-forme. Arrivée dans cette poche par les canaux laissés libres, l'eau s'en échappait par un conduit (fig. 6 : I), qui traverse le mur extérieur du bassin et débouche dans deux petits réservoirs (fig. 6 : R, R'). De là part un aqueduc souterrain (fig. 6 : S), dont on a dégagé l'entrée et qui se dirigeait en aval. Au cas où les eaux, très fortes, auraient atteint le niveau de la plate-forme, un complément d'évacuation avait été prévu. Le mur de fond du réservoir est percé, en effet, de cette cavité arrondie en niche, qu'avait déjà signalée M. Salomon Reinach (fig. 2 et 4). Elle aboutit à un canal couvert, creusé, à l'Ouest, le long du mur. Ce canal est aujourd'hui rompu, mais sa direction semble indiquer qu'il débouchait dans le réservoir R (fig. 6), et que le trop-plein d'eau qu'il amenait avait son échappement dans l'aqueduc S.

Ce travail de captation, assez compliqué dans le détail, mais très judicieusement conçu, n'est probablement pas le

1. Quelques orifices étaient encore bouchés au moyen de culs d'amphores en terre cuite.

seul qui ait permis aux anciens de se rendre maître des eaux torrentueuses de l'Inopos. Deux grandes excavations, comblées aujourd'hui par les alluvions, formaient un immense réservoir là même où se rencontraient les eaux de la plaine supérieure, avant de s'engouffrer dans le torrent. Elles servaient à emmagasiner les eaux en temps de crue, à les décanter et à en ralentir l'écoulement. — Dans l'état présent de l'exploration, nous connaissons donc un réservoir au lieu où le cours d'eau inaugure son régime torrentiel, et un puits-réservoir, non loin du débouché du torrent dans son bassin inférieur. Que l'étude de la partie moyenne de l'Inopos amène ou non la découverte d'autres travaux exécutés en vue du même but, il est acquis dès maintenant que les eaux de l'unique rivière de Délos ont été captées. C'est grâce aux barrages et réservoirs échelonnés le long de l'Inopos que la vallée inférieure, auparavant marécageuse et souvent inondée, a pu être desséchée, livrée aux constructeurs et transformée en quartier urbain.

III. *Fouille dans le Téménos d'Apollon.*

La fouille, complète et exhaustive, du Téménos d'Apollon, commencée dès 1904 à la demande de M. le duc de Loubat, et poursuivie durant les années suivantes, a été terminée en 1908, du mois de juin au mois d'août, par les soins de M. F. Courby. Ceux des monuments renfermés dans le téménos, qui n'avaient été que reconnus par les premiers explorateurs de Délos, sont aujourd'hui entièrement dégagés, et l'on pourra, sans plus tarder, entreprendre l'étude analytique de chacun d'eux. Je consigne ici, d'après le Rapport que m'a remis M. Courby, les observations les plus importantes que lui a suggérées l'examen des édifices sacrés.

Sanctuaire d'Artémis. — L'Artémision, enclos dans le téménos d'Apollon, mais distinct de lui, est limité, à l'Est et au Nord, par un long portique coudé d'ordre ionique; au Sud, par un édifice à abside et par la voie dallée de marbre qui mène du rivage occidental à cet édifice ; à l'Ouest, par un portique ionique, qui semble dater du courant du IVe siècle. Le sanctuaire comprenait : un grand temple, orienté du Nord-Est au Sud-Ouest ; et un temple plus petit, orienté d'Est en Ouest et dressé sur un haut soubassement de granit. Le premier temple — qui, sous le plan de M. Nénot, porte le nom d'*Artémision neuf* — est de beaucoup le plus ancien des deux. Il n'a gardé qu'une partie de ses fondations en poros. On peut affirmer qu'il a été détruit dès l'antiquité. Le second temple — appelé à tort *Artémision vieux* par M. Nénot — est un amphiprostyle tétrastyle d'ordre ionique, qui date au plus tôt du courant du IIIe siècle; toutefois, la cella, d'une construction assez grossière, qui se trouve comme englobée dans l'édifice, sans en faire partie intégrante, paraît remonter à une époque beaucoup plus reculée : il n'est pas impossible qu'il y faille reconnaître le primitif *naos* d'Artémis, antérieur même à l'érection du grand temple.

Monument à abside. — Le Monument à abside, qui avoisine l'Artémision au Sud et dont M. Nénot, dans son plan restauré, a fait par erreur une exèdre, présentait au pourtour, non un mur plein, mais une colonnade dorique dont il reste de nombreux fragments. Les colonnes étaient jointes entre elles, à mi-hauteur, par une barrière de marbre. A l'intérieur, il n'existait aucune division ; nulle part, on n'aperçoit trace de refend. Le plan ni l'élévation ne sauraient convenir à un temple ou à un « Trésor », encore moins à un *bouleutérion*, comme on l'avait parfois supposé. L'importance de l'édifice semble attestée par l'existence de la large voie qui y conduit, comme aussi par le grand nombre des monuments votifs qui l'entourent. Une étude

attentive permettra sans doute d'en démêler la destination qui, pour l'instant, nous demeure tout à fait inconnue. Ce n'est que sous d'expresses réserves qu'on peut proposer, en raison de la place qu'il occupe en avant des trois temples d'Apollon, d'y voir un autel monumental du dieu.

Oikos des Naxiens (?) — Au Nord-Est des Propylées, au Sud-Ouest du temple d'Apollon, M. Homolle, dès 1877, avait déblayé un long édifice, orienté d'Est en Ouest, divisé en deux nefs par une colonnade ionique, muni à l'Ouest d'un prodomos, et à l'Est d'un opisthodomos que portent quatre colonnes ioniques. L'exploration récente a permis de constater que l'édifice est construit en marbre de Naxos, ainsi que les monuments votifs qui en sont les plus voisins. Il est dès lors possible qu'il faille l'identifier avec l'οἶκος Ναξίων, plusieurs fois mentionné dans les archives des hiéropes, d'autant que la base du Colosse des Naxiens lui est contiguë. Cet oikos aurait été bâti dans le courant du VIe siècle ; tous les fragments d'architecture qu'on en a retrouvés (antéfixes à têtes de Gorgone, bases et chapiteaux de colonnes ioniques) dénotent le caractère très archaïque de la construction.

Monument au Nord du « Dionysion ». — Ce monument, entièrement déblayé pour la première fois en 1908, a son entrée à l'Ouest où deux seuils de portes sont encore en place. Il est divisé, du Nord au Sud, dans le sens de la longueur, par une rangée médiane de doubles colonnes accouplées ; mais les deux nefs offrent cette particularité peu explicable d'être d'inégale largeur. Un autre fait singulier est la présence, à l'angle Nord-Est, en dehors du monument et tout contre lui, d'une colonne ionique dressée sur une saillie des fondations ménagée à dessein. La colonne, toujours demeurée en place, avait été vue de tout temps, mais on n'avait point observé qu'une inscription archaïque y est gravée dans le sens de la hauteur. La lecture en est fort malaisée ; il n'est pas douteux, toutefois, que ce ne soit

une dédicace à Athéna. Il ne suit pas de là que l'édifice contigu soit lui-même consacré à Athéna, mais il semble acquis désormais que, contemporain de la colonne votive, il remonte comme elle à l'époque archaïque.

Temple d'Apollon. — Il a été fouillé jusqu'au rocher, et l'on n'a découvert au-dessous de lui aucun vestige de construction plus ancienne. On ne saurait douter que le temple, comme le Temple des Athéniens et le *Porinos neos* qui l'avoisinent au Nord, n'eût son entrée à l'Ouest : à cet égard, le plan dressé autrefois par M. Nénot est parfaitement exact. Les dessins de l'élévation publiés dans l'*Expédition de Morée* appellent peu de rectifications ; toutefois, il est certain que la frise était bordée à son sommet d'une rangée d'oves sculptées. Ce qui est particulièrement digne d'intérêt, c'est la différence d'époque qu'on observe entre diverses parties du monument. Les substructions, la krépis, les murs, la colonnade, l'épistyle et la frise datent ou de l'extrême fin du ve siècle ou des premiers débuts du IVe ; toutes les parties hautes — larmier, sima, rampants de frontons, assise de couronnement des murs — remontent au plus tôt au IIIe. Cette discordance peut s'expliquer de deux façons : ou bien l'on a procédé, au IIIe siècle, à une réfection complète des parties hautes ; ou bien le temple est demeuré inachevé et dans un état provisoire durant un siècle au moins. La seconde hypothèse, pour singulière qu'elle puisse paraître au premier abord, trouve peut-être sa confirmation dans le fait que les colonnes n'ont jamais, comme on sait, été cannelées et n'ont même point été débarrassées de leur « manteau » d'épannelage.

Comme il s'y fallait attendre après la campagne de 1907, on a mis au jour, en mainte partie du sous-sol du Sanctuaire, des restes d'habitations primitives ; ils se rattachent au même ensemble que ceux qui avaient été antérieurement rencontrés entre le *Porinos neos* et les « Trésors » ;

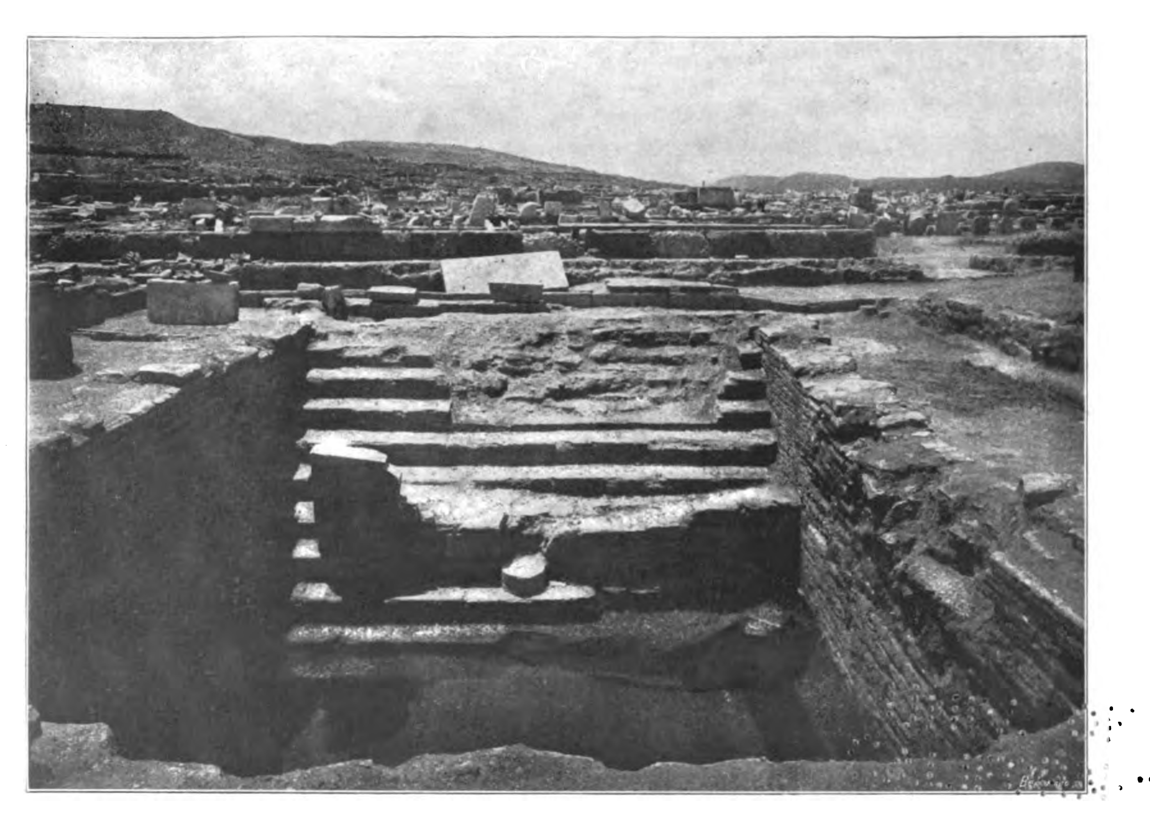
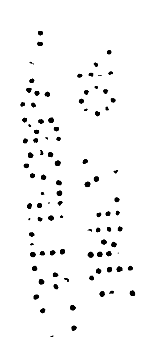


Fig. 7. — Fontaine Minoé.
(Vue prise du Sud.)



mais les ruines découvertes cette année se réduisent d'ordinaire à quelques tronçons de murailles. Les débris de vases ramassés au pied de ces murailles appartiennent aux séries mycénienne, géométriques et orientalisantes; les moins anciens sont de l'espèce dite « proto-corinthienne ».

Ceci m'amène à parler des trouvailles céramiques, singulièrement importantes, faites dans les épais remblais qui bordaient, à l'Est, le portique de l'Artémision. On a trouvé là, en grande quantité, des débris de vases archaïques, contemporains de ceux qui proviennent de la nécropole de Rhénée et qui sont conservés au musée de Mykonos. Dès à présent, on peut calculer que 60 vases environ pourront être reconstitués à peu près dans leur intégrité. Il convient de signaler : une grande prochoé de style géométrique; plusieurs amphores « de Milos » et du style de « Dragendorff » ; des fragments avec inscriptions incisées ou peintes, etc. Dans les mêmes remblais, on a recueilli quelques intailles mycéniennes et des scaraboïdes de style égyptisant.

IV. *Découverte de la Fontaine Minoé.*

En arrière et vers l'angle Nord-Est du grand Portique (antérieurement dénommé Portique d'Antigone ou Portique du Nord-Est), M. Courby a découvert une fontaine publique, de forme rectangulaire, taillée dans le roc, jusqu'à une profondeur de 7 mètres au-dessous du sol antique (fig. 7).

Elle est assez analogue, par son aspect général, au puits-réservoir de l'Inopos, qui a été décrit plus haut. On y accédait du Nord par un escalier d'une dizaine de marches, barré à sa partie inférieure d'un parapet qui ne laissait qu'une étroite ouverture vers l'angle Nord-Est. De trois côtés, à l'Est, au Sud et à l'Ouest, la fontaine était close d'un mur; au Nord, elle était précédée de six colonnes



Fig. 8. — Sacrifice à Hécate (bas-relief en bronze).

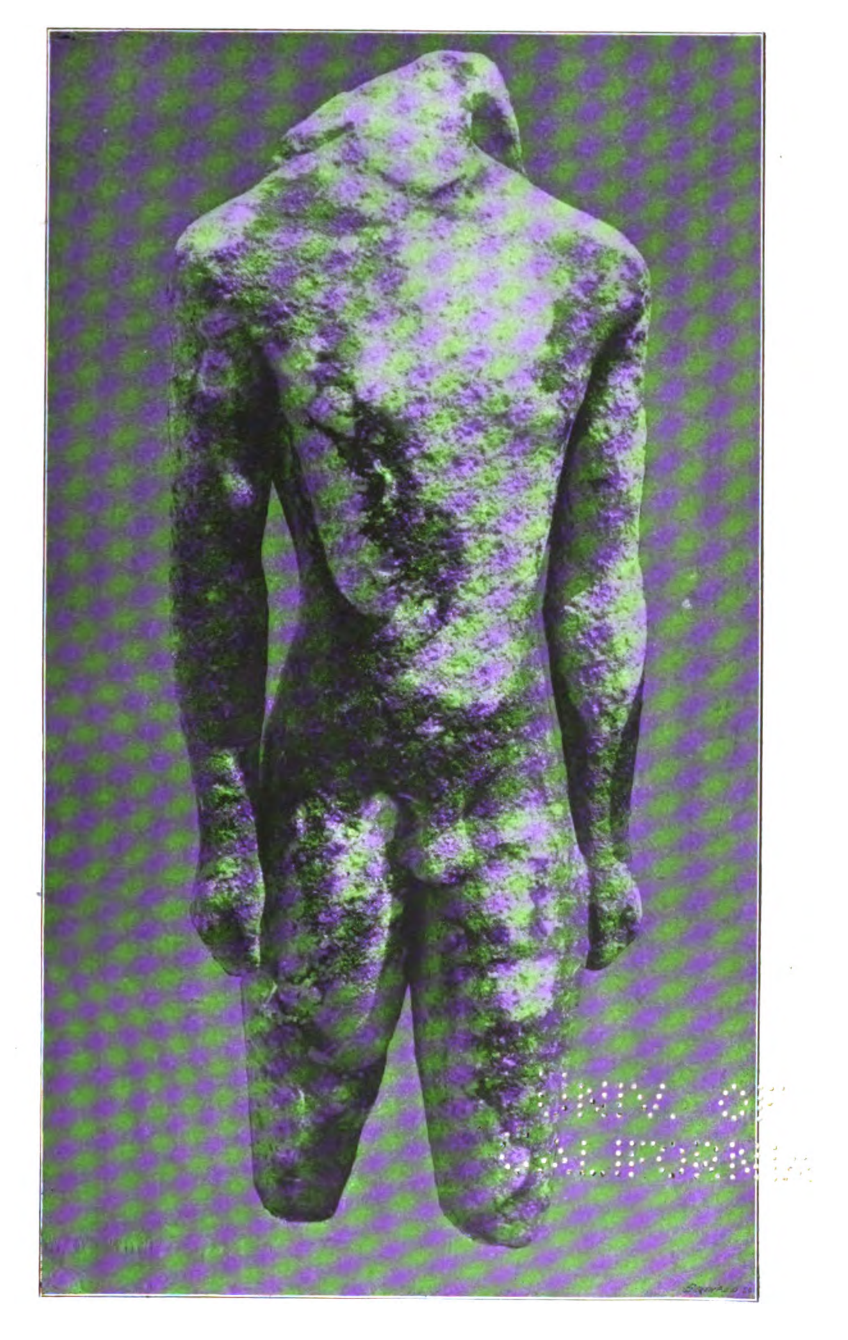


Fig. 9. — Statue archaïque (« Apollon »)

milieu de la composition; elle incline vers un autel dressé devant elle la torche qu'elle tient de la main droite et allume le feu du sacrifice. Un jeune silène souffle sur la flamme; un autre, qui suit la déesse, porte sur sa tête l'animal qu'on va sacrifier et tient de la main gauche une oinochoé. Au côté droit du relief, la statue d'Hécate se dresse sur un haut pilier. L'œuvre est de l'époque hellénistique; l'exécution, qui vaut mieux que le style, en est exacte et soignée.

Avec le bas-relief, le seul morceau considérable de sculpture découvert cette année est un torse d' « Apollon » archaïque (haut., 1 m 35) (fig. 9), que M. Leroux, en achevant le déblaiement du Monument hypostyle, a trouvé dans un puits vers l'angle Nord-Ouest de l'édifice.

Les fouilles de 1908 ont fait découvrir 72 inscriptions, nombre qui paraîtra considérable, si l'on réfléchit que les deux principales régions explorées cette année — le port et le sanctuaire — ne pouvaient promettre une récolte épigraphique bien importante. — Le seul texte qui intéresse l'histoire générale est un fragment de traité; la mention qui y est faite du roi Philippe, d'Amynandros et des Aitoliens permettra peut-être d'y reconnaître un exemplaire du traité de 208, où le roi des Athamanes servit de médiateur entre Philippe de Macédoine et la Ligue aitolienne. — La série des inscriptions financières et administratives s'est enrichie d'une quinzaine de textes, parmi lesquels il en est d'importants. Je citerai seulement un fragment des comptes des hiéropes qui étaient en charge sous l'archonte Parménion (173 avant notre ère) : il y est parlé de la κατασκευὴ τῶν στοῶν τῶν ἐν τῆι ἀγορᾶι, portiques qui, selon toute vraisemblance, doivent être identifiés avec ceux du « Tétragone » ; il en résulterait que, comme nous l'avions supposé depuis longtemps, le « Tétragone » n'était autre chose que l'Agora

de Délos. Parmi les décrets, deux au moins méritent une attention particulière. Le premier a été rendu par le Conseil et le Peuple de Délos en faveur d'un habitant de Thessalonique, envoyé dans les îles en qualité de σιτώνης du roi Démétrios (Démétrios II de Macédoine); le second, qui confère la proxénie à deux Athéniens, émane d'une ville encore inconnue où l'organisation en phylés et phratries se complique d'une subdivision en τριακάδες. — Les dédicaces sont, comme d'ordinaire, fort nombreuses. Celle qui est gravée en l'honneur de Νικόλαος Ἀγία Αἰτωλός nous fait connaître enfin le nom authentique de l'étranger qui fonda, à Délos, des jeux Νικολάεια. Une autre nous apprend que les [ἐλαι]οπῶλαι, qui avaient élevé un ναός à Héraklès (cf. *BCH*, XXIII, p. 74, n° 17), l'ont réparé en 91/90. Un Syrien de Gadara consacre une offrande à Ἄρτεμις Σωσικόλωνος; un inconnu à Ζεὺς Σαβάζιος. Un fragment trouvé près du Kabeirion complète l'inscription publiée par M. Salomon Reinach en 1883 (*BCH*, VII, p. 364, n° 14) et nomme les Kabires à côté de Poseidon. Le document le plus intéressant de cette série est la dédicace bilingue, grecque et sabéenne, qu'a bien voulu, à ma prière, publier M. Clermont-Ganneau [1], et qui accompagnait une offrande faite par des marchands minéens à leur dieu national Oddos. — Des inscriptions grecques et latines accroissent la liste déjà longue des Romains et des Italiens établis à Délos. A côté de la fontaine Minoé, s'élevait un petit monument, consacré à Vulcain par des affranchis dont tous les noms ont été conservés. Un fragment nouveau complète le catalogue de *magistreis* édité en 1906 (*BCH*, XXXI, p. 467, n° 71). Une inscription latine est relative à des travaux exécutés à l'Agora des Italiens. Deux blocs qui proviennent de l'architrave de cette même agora permettent de restituer quelques mots de la dédicace qui y était gravée. Une inscription en

1. *Comptes rendus*, 1908, p. 546-560.

l'honneur d'Hadrien a été trouvée dans le voisinage de celle où se lit le nom de Trajan (*Comptes rendus*, 1908, p. 185). — Parmi les signatures d'artistes, il faut signaler celle d'Eutychidès, gravée au bas d'un monument élevé à une jeune fille, qui avait exercé les fonctions de ὀφιέρεια d'Artémis vers 90 avant J.-C. : on tient ainsi la preuve certaine que l'activité de ce sculpteur, dont les ouvrages abondaient à Délos, se prolongea au moins jusqu'au commencement du Ier siècle.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 4 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Directeur et les Professeurs du Muséum national d'histoire naturelle informent l'Académie que l'inauguration de la statue de Lamarck aura lieu le dimanche 13 juin, à 3 heures de l'après-midi, au Jardin des Plantes. Les membres de l'Institut seront admis sur la présentation de leur médaille, et des places leur seront réservées.

M. PERROT communique, de la part de M. Gauckler, correspondant de l'Académie, la photographie d'une statuette en bronze doré, d'un type inédit, qu'il a découverte, au cours des fouilles qu'il exécutait avec MM. Nicole et Darier, sur le Janicule, dans les ruines d'un temple syrien construit aux abords du *Lucus Furrinæ*. L'idole était couchée au fond d'une sorte de cuve triangulaire en blocage, ménagée au centre d'une cella octogonale dont la forme rappelle celle des premiers baptistères

chrétiens. Dans cette cella, on devine une chapelle qui aurait été réservée à la célébration des mystères et aux initiations du culte syrien.

L'idole est engainée comme une momie. Un dragon à crête dentelée en fait sept fois le tour. Entre les circonvolutions du monstre, sept œufs de poule avaient été déposés en ligne sur la statuette. En pourrissant, ils ont éclaté. Les débris des coques ont roulé à droite et à gauche.

Par des arguments qui paraissent très dignes d'être pris en sérieuse considération, M. Gauckler cherche à démontrer qu'il ne faut pas voir dans cette statuette, comme on l'a proposé, un *Kronos* mithriaque. S'autorisant d'un texte de Macrobe, qui a vu dans le temple d'Hiérapolis deux divinités féminines entourées des replis du dragon, il reconnaît ici une Atargatis naissante, une Atargatis sortant de l'œuf dont étaient issus, dit Arnobe, les dieux syriens Hadad et Atargatis. Un fragment d'inscription latine, trouvé au même endroit, semble indiquer que la divinité orientale avait été identifiée, à Rome, par ses adorateurs occidentaux, avec *Fortuna* [1].

M. Merlin, directeur des antiquités et arts à Tunis, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Tunis, le 23 mai 1909.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

La semaine n'a pas été mauvaise pour les fouilles sous-marines ; à part quelques coups de vent, le temps a été assez favorable et des découvertes plus ou moins importantes ont eu lieu tous les jours. Nous avons déjà extrait bien des choses, car, comme je vous l'ai écrit, nos scaphandriers grecs mettent une ardeur extrême à la recherche. Naturellement, parmi les objets remontés, il y a beaucoup de pièces d'un intérêt secondaire : chapiteaux ioniques, plus ou moins bien sauvegardés ; bases de colonnes portant parfois des lettres ; fragments de meubles en bronze, en général des pieds de lits ou de sièges. Quelques-uns cependant méritent une attention spéciale ; une petite base en marbre blanc, qui porte une inscription grecque ; des débris de statues, en marbre également, un peu abi-

1. Voir ci-après.

mées malheureusement par les animaux marins, mais qui sont d'un bon style; de grandes lampes en bronze d'une extrême élégance; un buste de Minerve casquée bien conservé. La plus jolie trouvaille est une statuette en bronze, mesurant environ 0 m 60 de haut et représentant, autant qu'on en peut juger sous la croûte qui l'empâte, un hermaphrodite.

Quand les fouilles seront finies, il y aura un travail de classement et de nettoyage assez considérable à faire, et j'imagine qu'on obtiendra des résultats en rapprochant et en comparant tous les objets sortis. Pour le moment, nous sommes surtout préoccupés de continuer, dans les meilleures conditions possibles de succès, les investigations, et j'ai bon espoir que les travaux nous ménageront quelque belle surprise. Je suis décidé, puisque nous avons pu entreprendre cette campagne, à la pousser aussi loin que nos ressources nous le permettront et à employer tout l'argent que j'ai de disponible à ces explorations, que nous n'aurons peut-être pas le moyen de recommencer une autre année.

Jusqu'ici on a cherché surtout autour des colonnes ; on vient de se mettre à en déplacer quelques-unes pour fouiller dessous. Cette opération me paraît d'autant plus indiquée que les bronzes ont été presque tous trouvés, en 1907 et cette année, au même point du gisement et qu'il est relativement facile d'avoir le champ libre en cet endroit. L'expérience nous prouve d'ailleurs ce que nous pouvons attendre de ce déplacement des colonnes; c'est en soulevant un chapiteau qu'on a trouvé la statue d'hermaphrodite.

Une autre découverte a été assez curieuse : c'est celle d'une lampe en terre cuite, qui a servi à l'équipage et qui contient encore sa mèche. Il y a là pour dater le naufrage un document précieux, et la trouvaille de la mèche est amusante.

Je vais partir ces jours-ci à Mahdia et je me ferai un plaisir de continuer à vous tenir au courant de la marche de nos travaux.

Veuillez agréer, etc.

M. Joret présente quelques observations.

M. Henri Cordier a la parole pour une communication :

« L'un des derniers ouvrages de notre regretté et savant confrère M. le Dr E.-T. Hamy fut la publication de la correspondance d'Alexandre de Humboldt avec François Arago, de 1809 à 1853, qui forme le tome Ier de la *Bibliothèque scientifique* dont le second volume a paru l'année dernière après la mort de

son auteur. M. Hamy avait fait don à la Bibliothèque de l'Institut des pièces originales qui lui avaient servi à sa publication. Suivant le désir de son père, Mme Dubard-Hamy, d'accord avec la famille Laugier, fait don aujourd'hui à notre bibliothèque des lettres de Humboldt à Madame Arago, à Madame Laugier, nièce d'Arago, à Mathieu, membre de l'Académie des sciences, père de Madame Laugier, à Laugier, également membre de l'Académie des sciences, gendre de Mathieu et neveu de François Arago. Toutes ces pièces forment un dossier précieux pour l'histoire scientifique du XIXe siècle. »

M. Philippe Berger présente à l'Académie un résumé, accompagné de photographies, des découvertes (inscriptions rupestres) faites par M. Archambault en Nouvelle-Calédonie. Il prie l'Académie de s'associer à la mission que les Ministères de l'instruction publique et des colonies ont confiée à M. Archambault.

M. Homolle communique à l'Académie la lettre suivante qu'il a reçue de M. Le Tourneau :

Salonique, le 26 mai 1909.

Monsieur le Directeur,

Depuis la dernière lettre que M. Diehl a adressée à l'Académie, j'ai pu enlever l'enduit qui recouvrait les mosaïques existant encore dans cinq arcades de Saint-Démétrius.

Ces mosaïques représentent des motifs ornementaux variés pour chaque arcade. A la 2e arcade, sur un fond grisâtre, se déroule un motif régulier d'étoiles quadrilobées, tandis que le décor des 5e, 6e, 7e et 8e arcades représente sur un fond bleu foncé des feuillages et des fruits de différentes sortes, sortant de vases ou retenus par une étoffe. La note dominante de ces bandes de feuillage et de fruits est dans les verts et les bleus éteints, avec des pointes de jaune et de rouge.

Comme ces arcades se trouvent en dessous des murs revêtus de mosaïques, l'ensemble de la décoration de Saint-Démétrius se trouve ainsi très heureusement complétée.

A Eski-Djouma, une grande basilique, à trois nefs, à charpente apparente, qui doit dater du commencement du ve siècle, j'ai pu faire des sondages en différents endroits.

Ces sondages, au nombre de dix-sept sur les murs, ne m'ont décelé la présence d'aucune mosaïque, et j'ai partout atteint la brique.

Par contre, j'ai trouvé des mosaïques à toutes les arcades inférieures que j'ai sondées, comme aux arcades supérieures.

Comme je vous l'avais écrit, grâce à l'extrême amabilité de notre délégué financier, M. Steeg, et des autorités ottomanes, les travaux de restauration de cette mosquée ont été non seulement décidés, mais encore commencés immédiatement par les ingénieurs ottomans, sur un programme dressé par moi, et sous ma direction officieuse.

J'ai ainsi pu faire démolir, à la galerie des femmes, un pan de mur et d'arcade turcs et retrouver dans cette construction, où elle était englobée, la colonne byzantine en marbre qui porte l'arcade supérieure. Cette arcade est plus élancée qu'à Saint-Démétrius et a à peu près la même hauteur que l'arcade du rez-de-chaussée.

J'ai fait enlever par un de mes ouvriers l'enduit de trois arcades inférieures. J'ai trouvé de fort belles mosaïques décoratives à fond d'or, toutes variées, et d'une magnifique allure. L'une représente de fines guirlandes s'entrecroisant, l'autre comme un ramage d'œils de plumes de paon, la troisième des rinceaux de feuillage. Ce seraient probablement des mosaïques du ve siècle.

Mais le souci même de la conservation des mosaïques et aussi la confiance que m'ont accordée les autorités ottomanes m'ont décidé à arrêter là ces nettoyages et à attendre, pour les reprendre et les faire complets, que les travaux de restauration de la mosquée soient terminés et qu'on l'ait débarrassée des remplissages turcs.

Malheureusement ces travaux menacent de durer fort longtemps, et il est presque certain que je ne pourrai pas en voir la fin, et que je devrai revenir l'an prochain à Salonique pour terminer l'étude d'Eski-Djouma.

Je pense que ces renseignements seront de nature à intéresser l'Académie et je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien lui en donner communication.

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer, etc.

M. Paul Viollet communique en seconde lecture son mémoire sur l'interrogatoire de Jacques de Molai.

M. Paul Girard donne lecture d'un travail sur le mythe de Pandore dans la poésie hésiodique, notamment dans le poème qui a pour titre *Travaux et Jours*. On sait que ce poème nous

montre Pandore laissant échapper du vase, où Zeus les a enfermés, tous les maux dont souffre l'espèce humaine; elle referme le vase au moment où l'Espérance allait en sortir. Plusieurs critiques se sont demandé si c'est bien de l'Espérance qu'il s'agit ici ; il leur a paru que l'énigmatique génie resté au fond du vase ne pouvait être, lui aussi, qu'un mal, tel que l'illusion, ou l'attente du malheur. Mais il résulte de divers témoignages anciens, auxquels on n'a pas accordé toute l'attention qu'ils méritent, que le vase contenait à la fois les maux et les biens : ceux-ci retournent au séjour des dieux; ceux-là se répandent à travers le monde; seule d'entre les captifs, l'Espérance demeure. Si Hésiode ne s'est pas nettement expliqué sur ce point, c'est qu'il expose dans ce passage l'origine du mal et reproduit d'ailleurs une légende connue de ses auditeurs, qui suppléaient aisément à son silence sur le mélange, dans le vase mystérieux, des biens et des maux.

MM. S. Reinach, Maurice Croiset et Paul Viollet présentent, à la suite de cette communication, quelques observations.

M. Émile Picot annonce que la commission du prix Lagrange a décerné ce prix à M. Henri Chatelain, pour sa publication du *Mistère de saint Quentin* (Saint-Quentin, 1908, gr. in-4 à 2 colonnes).

COMMUNICATION

LA NATIVITÉ DE LA DÉESSE SYRIENNE *Atargatis*, PAR M. PAUL GAUCKLER, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Le 10 février dernier, j'ai eu l'honneur de vous annoncer la découverte que nous venions de faire, MM. G. Nicole, G. Darier et moi, dans les ruines d'un temple syrien cons-



Temple syrien du Janicule.
Fig. 1. — Statuette de bronze d'Atargatis.

truit aux abords du *Lucus Furrinae*, au Janicule, de plusieurs œuvres d'art d'un grand intérêt, et notamment d'une statuette en bronze doré d'un type inédit, où j'ai cru reconnaître l'image de la déesse *Atargatis*. Mais il m'avait été impossible de vous adresser, en même temps que ma note, une bonne reproduction de cette idole. Aujourd'hui encore, il nous est absolument interdit d'y toucher. La déesse repose toujours au fond de sa sombre et mystérieuse cachette, couchée sur le dos dans la position rituelle qu'elle y occupe depuis quinze cents ans ; et même ce n'est pas sans peine que j'ai obtenu l'autorisation de l'y faire photographier au moyen d'un appareil braqué verticalement sur elle, de haut en bas. Dans ces conditions, le meilleur cliché ne pourrait donner qu'un très médiocre résultat. Faute de mieux, l'épreuve que je prends la liberté de vous adresser ci-jointe suffira, je l'espère, à permettre à l'Académie de se prononcer, en ce qui concerne l'image divine retrouvée par nous, sur l'identification que j'ai eu l'honneur de lui proposer dès le principe, et dont je crois être aujourd'hui en mesure de démontrer l'exactitude (fig. 1).

Ainsi que vous le savez déjà, l'idole était cachée au fond d'une sorte de cuve triangulaire en blocage, ménagée au centre d'une *cella* octogonale dont la forme rappelle celle des premiers baptistères chrétiens ; dans cette cella, on devine une chapelle qui aurait été réservée à la célébration des mystères et aux initiations du culte syrien.

Au milieu de la cuve, sous *trois* tuiles *bipedales* exactement superposées, et s'encastrant dans un orifice carré de 0 m 63 de côté, qu'elles fermaient hermétiquement, était dissimulée une cavité rectangulaire, mesurant 0 m 45 de largeur, 0 m 58 de longueur et 0 m 33 de profondeur, que nous avons retrouvée intacte. Son triple couvercle l'avait merveilleusement protégée contre tout dommage. En le soulevant, nous aperçûmes au fond d'une cachette parfaitement étanche, et encore aux trois quarts remplie d'air, une

statuette en bronze doré, haute de 0 m 47, étendue dans l'axe principal de la *cella*, les pieds à l'Ouest, la tête à l'Est — dans la direction du soleil levant — sur un lit de terre grenue qui semble avoir été préalablement imbibé de quelque libation.

L'idole est engainée comme une momie. Un dragon à crête dentelée en fait *sept* fois le tour, remontant en spirale de gauche à droite, la queue serrée contre les talons en arrière, la tête appliquée contre le crâne, et dardant en avant au-dessus du front de la déesse. Entre les circonvolutions du monstre, *sept* œufs de poule avaient été déposés sur le corps, rangés en une ligne unique qui monte des pieds jusqu'au cou. En pourrissant, ils ont éclaté[1]. Les débris des coques ont roulé, pour la plupart, à droite et à gauche. Le contenu s'est étalé en omelette sur le bronze qu'il a empâté, et l'acide sulfhydrique produit par la décomposition de la substance organique a légèrement attaqué la surface du métal, dont la dorure s'est craquelée. Il faudrait pouvoir décaper le bronze, pour faire reparaître les détails de la ciselure qui nous échappent aujourd'hui. Jusqu'au moment où ce nettoyage indispensable aura été opéré, l'on ne saurait se prononcer d'une manière définitive sur l'identification de la statuette. Je ne crois pas cependant que les figures et attributs accessoires dont il pourrait révéler l'existence sur la gaine puissent être de nature à modifier sensiblement les conclusions provisoires auxquelles un examen attentif de la statuette m'a conduit, et qui me paraissent désormais assez vraisemblables pour que je me croie autorisé à vous les exposer ici.

Elles heurtent cependant l'opinion courante. L'archéologie officielle a cru reconnaître dans notre idole une divinité

1. D'ailleurs, il est probable que déjà, au moment du dépôt, il avait fallu les écraser légèrement — comme l'œuf de Colomb — pour maintenir leur globe en équilibre sur la surface convexe de la statuette.

masculine, un *Kronos* mithriaque. Je ne puis partager cet avis. La statuette représente une forme humaine, immobile et raidie dans une pose hiératique, les jambes serrées, les bras collés au corps, emprisonnée tout entière dans une étroite gaine, sorte de chrysalide qui ne laisse apercevoir à nu que le visage. Celui-ci surgit à travers un éclatement de l'enveloppe, dont les pans, rabattus à droite et à gauche de la déchirure, l'encadrent de larges oreillettes. Partout ailleurs, le modelé des chairs se devine à peine sous le fourreau rigide qui les masque. Cependant la saillie des hanches et du ventre, le développement du bassin, l'ovale délicat du visage imberbe ont un aspect tout féminin. La poitrine, il est vrai, est à peine bombée ; mais cette particularité n'a rien que de naturel, si, comme je le crois, nous nous trouvons ici en présence d'une déesse naissante, dont les seins ne sont pas formés.

D'autre part, la statue ne fait pas les gestes, et n'a aucun des attributs qui caractérisent le *Kronos* léontocéphale[1]. Rien n'autorise à y reconnaître le dieu mithriaque. C'est une divinité syrienne. J'en ai cru trouver la preuve dans un passage (déjà cité dans ma première note[2]) d'un auteur latin contemporain du sanctuaire du Janicule. Dans son traité des *Saturnales*[3], Macrobe, énumérant les diverses idoles que, de son temps encore, les Syriens adoraient à *Hiérapolis*, décrit ainsi deux statues féminines qui se dressaient à droite et à gauche de la déesse placée aux pieds d'un simulacre barbu du Soleil :

... *Hieropolitani praeterea, qui sunt gentis Assyriorum, omnes Solis effectus atque virtutes ad unius simulacri barbati speciem redigunt... ante pedes imago feminea est,*

1. Cf. Franz Cumont, *Monuments relatifs au culte de Mithra*, I, p. 75 et suiv., et II *passim*.
2. Gauckler, *Comptes rendus*, 1909, p. 116 et suiv.; G. Perrot, *Journal des Savants*, mars 1909, p. 136 et 137.
3. Macrobe, *Saturnales*, I, 17, § 67.

cujus dextra laevaque sunt signa feminarum; ea cingit flexuoso volumine draco... species feminea, Terrae imago est, quam Sol desuper inlustrat. Signa duo aeque feminea, quibus ambitur, hylen naturamque significant confamulantes, et draconis effigies flexuosum iter sideris monstrat...

Ces deux images jumelles ont donc, comme le bronze du Janicule, pour caractéristique essentielle, d'être ceintes des circonvolutions d'un dragon. Elles ne se distinguent d'ailleurs par aucun geste spécial, par aucun attribut particulier. Macrobe, exégète minutieux et précis, n'eût pas manqué de signaler ceux-ci. Nous pouvons donc supposer qu'elles étaient, comme celles de notre sanctuaire, dépouillées de tout ornement. Placées comme acolytes aux côtés de la Terre, elles jouaient sans doute un rôle analogue à celui des *dadophores* qui accompagnent Mithra [1]. Si l'on en croit le commentateur latin, elles figuraient la Nature et la Matière, tandis que les replis flexueux du dragon qui les entourait symbolisaient la marche sinueuse du Soleil à travers les constellations.

Dans ce cas, la gaine à demi éclatée qui enserre l'image féminine équivaudrait à l'œuf cosmique, lequel, en se brisant, donna naissance au Ciel et à la Terre [2]; et ceux-ci seraient figurés, l'un par le Dragon, déjà dégagé, l'autre par la Déesse en train d'éclore. Mais cette interprétation de Macrobe, spécieuse de prime abord, s'inspire trop directement de la doctrine orphique dont il semble avoir été un fervent adepte, pour pouvoir convenir absolument à une idole syrienne. Suivant la méthode syncrétique qui lui est habituelle, l'auteur explique à sa propre manière les statues qu'il décrit, et accommode à ses croyances personnelles,

1. Dans les scènes de Nativité de Mithra, les deux dadophores apparaissent parfois à droite et à gauche du dieu *saxigenus*, dont ils sont une double incarnation. Cf. Franz Cumont, *Monuments relatifs au culte de Mithra*, I, p. 161, et II, n° 69, p. 231 ; n° 235 ^{b}, 3°, p. 337.

2. Preller-Robert, *Griechische Mythol.*, I, p. 42 ; Zoega, *Abhandlungen*, p. 230 et suiv.; Franz Cumont, *op. c.*, I, p. 163.

en la dépouillant de sa couleur locale, la légende orientale qui en a fourni le sujet, et qu'il est nécessaire de rappeler ici.

Ovorum progenies dii Syri, nous dit Arnobe[1]. Les dieux syriens, c'est-à-dire *Hadad* et *Atagartis*, sont éclos d'œufs. C'est donc, sans doute, leur Nativité à tous deux que figuraient, sous des traits à peu près pareils, les deux *signa*, dits *feminea*, placés aux côtés du couple divin dans le temple d'*Hiérapolis*. *Hadad*, nouveau-né, devait naturellement avoir le visage imberbe[2]; et ses formes, encore à demi dissimulées par la coque qui avait contenu l'embryon divin, devaient facilement se confondre avec celles de sa parèdre.

Ici, d'ailleurs, la difficulté que soulève la dualité des images dans le sanctuaire d'*Hiérapolis* disparaît, puisque nous nous trouvons en présence d'un bronze unique, et qui, lui, représente certainement une femme. C'est la Divinité primordiale de la plupart des religions antiques, née à l'origine des choses de l'hymen du Ciel et de la Terre[3], et que révèrent également les Perses sous le nom d'*Ashi-Vañuhi*, les Babyloniens sous celui de *Zervan*, les Égyptiens qui l'appellent *Isis*, les Grecs qui la nomment *Tyché*, les Latins qui adorent la *Fortuna Primigenia*, les Syriens qui

1. Arnobe, I, 36. — Pour les diverses variantes de cette légende syrienne, cf. Nigidius Figulus, *Schol. Germanic.*, 81, 145, Breysig; Nigidii rel., éd. Swoboda, 126; Ampel., II, 12; Hygin. *Fab.*, 197, cités par Franz Cumont dans Pauly-Wissowa, *Real Encyclop.*, *s. v. Dea Syria*, col. 2241.

2. Le dieu solaire du temple d'*Hiérapolis* (*Kronos?*) était barbu, au dire de Macrobe, *Saturnales*, I, 17; par contre, *Jupiter Heliopolitanus* (*Hadad*) est presque toujours figuré imberbe, et engainé dans une sorte de cuirasse dont la forme rappelle celle du fourreau rigide enserrant notre statuette. Cf. René Dussaud, *Notes de mythologie syrienne*, I, § 5 et II, § 1 et § 5; Drexler, dans le *Lexikon* de Roscher, *s. v. Jupiter Heliopolitanus*, col. 1987 et suiv.; Perdrizet dans le *Dictionn. des antiq. class.* de Saglio, *s. v. Jupiter*, p. 700 et suiv.; A. de Ridder, *Monuments et Mémoires Piot*, XII, 1905, p. 67 et suiv., et pl. VII. Gauckler, *Bullett. comun.*, 1907, p. 65, note 2.

3. Franz Cumont, *l. c.*, I, p. 295; p. 151 (*Ashi Vañuhi*); p. 86, n° 4 (*Zervan*), *ibid.* (*Tyché*); p. 152 et 295 (*Fortuna Primigenia*).

invoquent *Atargatis*. Reposant sur le sein de la Terre, sa Mère[1], entourée des replis du Dragon céleste, son père, la grande Déesse syrienne éclôt de l'œuf mystique que les habitants d'*Hiérapolis* avaient recueilli sur le rivage de l'Euphrate et déposé dans leur sanctuaire.

Le sujet figuré ici rentre donc dans la même catégorie que les scènes de Nativité si fréquentes dans la sculpture mithriaque[2]. Il est traité d'une manière analogue. Dans les deux cas, un reptile monstrueux préside à l'opération. Enroulé autour du tertre d'où surgit Mithra, le python favorise l'enfantement du dieu en comprimant les entrailles de la Terre[3]. De même ici, le dragon enserrant la coque sacrée, la fait éclater peu à peu, par la contraction lente de ses anneaux qui, en se propageant de la queue à la tête, suivant le rythme propre aux reptiles, chasse de bas en haut le contenu de l'œuf, qui se vide par le sommet.

Quant au choix du sujet, il s'explique par la place spéciale qu'occupait la statuette au centre d'un local qui semble avoir été réservé à la célébration des mystères. Comme la Nativité de Mithra, celle d'*Atargatis* devait symboliser les effets de l'initiation en vertu de laquelle le

1. Dans ce cas, le lit de terre disposé sous la statuette aurait une valeur symbolique. — Remarquons pourtant que si, dans le temple d'*Hiérapolis*, la représentation figurée de la Terre se distingue des deux *signa* latéraux qui représentent, d'après Macrobe, *Hylè* et *Natura*, et que je propose d'identifier avec *Hadad* et *Atargatis*, nés de l'union des deux grandes divinités centrales (*Kronos-Hélios* et *Terra mater*), dans le temple d'*Héliopolis*, au contraire, *Hadad* et *Atargatis* incarnent eux-mêmes, du moins au dire de Macrobe (*Saturnales*, I, XXIII), le Soleil et la Terre.

2. Franz Cumont, *l. c.*, I, p. 161 et note 4, avec liste complète des monuments de cette série.

3. Franz Cumont, *ibid.*, II, n° 177 et fig. 159, p. 302 ; n° 200, p. 316 ; n° 203 et fig. 178, p. 317 ; n° 210 et fig. 183, p. 320 ; n° 213 *d* et fig. 187, p. 322 ; n° 225 *f* et fig. 201, p. 330 ; n° 231, p. 334 ; n° 276 et fig. 319, p. 398. — Comparez au serpent enroulé autour d'un *omphalos* que représentent deux sculptures récemment découvertes dans les fouilles de Délos, l'une en 1903 (Chamonard, *Bull. corr. hell.*, 1906, XXX, p. 561), l'autre en 1906 (*ibid.*, n° 9, fig. 24). Cf. Marcel Bulard, *Monuments et Mémoires Piot*, XIV, p. 62 et suiv., fig. 19 et 20.

néophyte *naissait* à la vie mystique, en dépouillant le vieil homme[1], de même que la déesse naissante se débarrassait de son enveloppe. Par suite les *sept* œufs déposés en ligne sur le bronze ne feraient pas seulement allusion au pouvoir fécondant d'*Atargatis*, divine excitatrice des germes; ils représenteraient aussi les *sept* degrés de l'initiation, correspondant eux-mêmes aux *sept* sphères planétaires[2] qui sont ici figurées sur une rangée unique en conjonction avec le soleil.

Ils sont isolés par les circonvolutions du serpent, comme les planètes sont séparées par des barrières que seule parvient à franchir l'âme de l'initié, munie du mot de passe[3], et guidée par le dieu psychopompe, le *Jupiter Angelus Heliopolitanus*[4]. Dans sa lente ascension céleste, celle-ci se dépouille « comme de vêtements »[5], à chacune de ses étapes, de quelques-unes de ses passions et de ses facultés terrestres, jusqu'à ce qu'elle parvienne au terme de sa course, qui est le huitième ciel. Là, devenue pure essence, elle est définitivement admise à jouir de la béatitude éternelle[6], et à contempler la divinité, qui lui apparaît enfin face à face comme, dans notre bronze, le visage de la déesse se découvre sans voiles au-dessus de la rangée des sept œufs.

Ainsi, toutes les particularités qui caractérisent la statuette de Janicule nous portent à l'identifier avec *Atargatis*. D'autre part, c'est à cette même déesse syrienne que paraît se rapporter un fragment épigraphique que nous avons

1. Franz Cumont, *Monuments relatifs au culte de Mithra*, I, p. 39, 309 et suiv., 316 et suiv.; *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 145 et suiv., 189 et suiv., 309 et suiv., note 54.

2. Franz Cumont, *ibid.*, I, p. 316 et suiv.

3. Arnobe, II, 62.

4. Cf. la dédicace de *Portus* adressée par le *cistiber Gaionas* à *Jupiter O(ptimus) M(aximus) Angelus Heliopolitanus :* Henzen, *Annali*, 1866, p. 135; *C. I. L.*, XIV, 24. — Comparez aux textes cités par Franz Cumont, *Les Religions orientales*, à propos des *anges* mazdéens, p. 184 et 306, note 37.

5. Franz Cumont, *Les Religions orientales*, p. 152 et 309, note 54, avec tous les textes.

6. Franz Cumont, *Monuments relatifs au culte de Mithra*, I, p. 310.

recueilli dans le sanctuaire, devant la chapelle réservée aux initiations, dans un tas de décombres en provenant. Celui-ci appartenait, ainsi que je l'ai démontré ailleurs[1], à un petit cartouche en marbre blanc, qui était probablement scellé sur le bord de la face principale de la cuve triangulaire au fond de laquelle était déposée la statuette, et qui en portait la dédicace. Voici comment se présente aujourd'hui ce texte :



Fig. 2. — Temple syrien du Janicule.
Dédicace d'une statue en bronze de la Fortune.

Je crois qu'il faut le lire ainsi : *Fortu*[*nam*] *aene*[*am*] *Iar*[*ibolo?*] *L*(*ucius*) *Lar*[*cius*...]

Dans cette restitution, dont je ne me dissimule pas l'audace, les deux premiers mots, tout au moins, sont certains. La dédicace concerne, sans aucun doute, une statue de bronze de la Fortune. Or la seule image de métal que nous ayons découverte dans le sanctuaire est celle qui était déposée dans la cuve dont le cartouche ornait le bord; et elle représente précisément *Fortuna* sous sa forme syrienne.

1. Gauckler, Le Couple Héliopolitain et la Triade solaire dans le temple syrien du *Lucus Furrinae*, *Mélanges de Rome*, 1909, p. 247 et suiv.

Atargatis, nom composé des deux mots araméens '*Athar*, *Gadê* [1], signifiait, d'après le scoliaste Simplicius, τόπον θεῶν, expression que M. Franz Cumont [2] traduit par *locum Fortunarum*. Il désigne, comme nous l'avons dit, la déesse primordiale syrienne, qui était fille du Ciel et de la Terre, comme la *Fortuna Primigenia* des Romains à laquelle elle correspond exactement [3]. On ne saurait donc s'étonner qu'à Rome on la désigne sous ce nom. Dans l'Orient hellénique, on invoquait indifféremment *Atargatis* sous son vocable indigène [4], ou sous celui de *Tyché* [5]. Parfois l'on associait ces deux appellations dans une même dédicace [6]. Les deux déesses avaient même pouvoir. Chacune d'elles était souveraine dispensatrice des biens, protectrice des germes et source de toute vie [7]. On les figurait l'une et l'autre avec des attributs identiques : un autel votif découvert en 1803 par Fea [8] au fond du sanctuaire que nous venons de déblayer, représente, au-dessus d'une dédicace à *Jupiter Heliopolitanus*, sa parèdre *Atargatis*, debout entre deux lions ; or celle-ci est drapée comme la Fortune, et, comme elle, tient un gouvernail et une corne d'abondance.

1. Τὴν Συρίαν 'Αταργάτην τόπον θεῶν καλοῦσι : Simplicius, dans Aristot., *Physic.*, IV, 641, 39 (Diels).

2. Franz Cumont, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopædie*, *s. v. Dea Syria*, IV, 2, col. 2241.

3. *Virginem dicunt alii Atargatin, alii Fortunam :* Scol. Germanic. 65 (Breysig).

4. Par exemple, à Délos : cf. Hauvette-Besnault, *Bull. corr. hell.*, VI, 1882, p. 470 à 503 ; G. Doublet, *ibid.*, XVI, 1892, p. 161, n° 20.

5. A Délos, cf. Hauvette-Besnault, *ibid.*, p. 494, n° 11.

6. A Palmyre, cf. Le Bas-Waddington, n° 2588 = de Vogüé, *Inscr. semit.*, n° 3 ; Franz Cumont, *ibid.*, *s. v. Atargatis*, II, 2 col. 1896.

7. Plutarque, *Crassus*, 17 ; Nigidius Figulus, p. 126 (Swoboda) ; Apulée, *Métamorphoses*, VIII, 15 ; Lucien, *De Dea Syria*, 32.

8. *C. I. L.*, VI, 423 = *add.*, p. 3005 ; Amelung, *Die Sculpturen des Vaticanischen Museums*, I, p. 279, et *Album*, pl. 30, n° 152 ; Huelsen, *Mitteilungen*, 1907, p. 248 ; Gauckler, *Comptes rendus*, 1907, p. 144 ; — *Bullettino comunale*, p. 66 et suiv., et fig. 5 ; — *Mélanges de Rome*, 1909, p. 251 et figure, et en appendice, p. 263, le rapport de Fea.

Il me paraît donc vraisemblable que la statuette de bronze que nous avons découverte dans le sanctuaire du Janicule représente la Nativité d'*Atargatis*. Comme telle, elle comblerait une lacune, et viendrait enrichir d'un type inédit la série déjà très variée des représentations figurées de la déesse syrienne [1].

LIVRES OFFERTS

M. H. Omont dépose sur le bureau son *Catalogue des manuscrits latins et français de la collection Phillipps acquis en 1908 pour la Bibliothèque nationale* (Paris, 1909, in-8°).

L'Académie de Berlin adresse le supplément du volume IV du *Corpus inscriptionum latinarum* (Berlin, 1909, gr. in-4°).

M. Maurice Croiset offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Masqueray, un ouvrage intitulé : *Euripide et ses idées* (Paris, 1908, in-8°). Cet ouvrage est présenté à l'un des concours de l'Académie pour l'année 1910.

M. Paul Meyer présente à l'Académie un ouvrage de M. Seymour de Ricci intitulé *A Census of Caxtons* (1 vol. in-4° formant le n° XV des *Illustrated Monographs* publiés par la Bibliographical Society de Londres, 1909). Dans cet ouvrage, M. Seymour de Ricci s'est attaché à énumérer tous les exemplaires complets ou fragmentaires des impressions de Caxton qui nous sont parvenus, faisant l'histoire de chacun d'eux, indiquant les bibliothèques où ils se trouvent actuellement et celles auxquelles ils ont appartenu.

Le travail de M. Seymour de Ricci est fait avec une excellente méthode et un soin minutieux. Il ajoute beaucoup à la Bibliographie des Caxtons que renferme le livre de W. Blades. L'ouvrage est pourvu d'excellents index.

M. Salomon Reinach offre à l'Académie, de la part de M. Saïd Boulifa, répétiteur de kabyle à l'École supérieure des lettres d'Alger,

1. Cf. R. Dussaud, *Notes de Mythologie syrienne*, IV, § 3, p. 96 et suiv.; Gauckler, *Mélanges de Rome*, 1909, p. 250, note 2.

un volume intitulé : *Textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain* (Paris, Leroux, 1909) :

« Chargé d'une mission au Maroc en 1905, l'auteur a résidé pendant quelque temps à Merrâkech et là, secondé par un indigène intelligent, il a recueilli des témoignages détaillés sur la vie de famille et les rites domestiques des Berbères. Ces textes sont publiés en transcription, accompagnés de traductions, suivis d'observations grammaticales et d'un glossaire. Le dialecte est celui de Demnat, bourgade berbère à 80 kil. à l'Est de Merrâkech, située au pied même du Grand Atlas. Les folkloristes, non moins que les linguistes, tireront profit de cette publication très consciencieuse, qui intéressera aussi les historiens du droit comparé et des religions. Je signale particulièrement les chapitres sur le mariage, sur le divorce, sur les fêtes religieuses, et une curieuse collection de contes sur certains animaux domestiques et sauvages, où paraît plusieurs fois l'idée que les animaux sont le produit de métamorphoses, considérées comme des châtiments divins de leurs péchés. »

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Paul Monceaux, un article sur des *Inscriptions chrétiennes du cercle de Tébessa*, découvertes par M. le commandant Guénin. Le texte de ces différentes inscriptions n'est pas toujours très correctement rapporté; M. Monceaux a apporté à leur lecture des corrections souvent ingénieuses.

SÉANCE DU 11 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Cagnat annonce que les fouilles sous-marines de M. Merlin à Mahdia ont donné cette semaine des résultats curieux. On a trouvé un grand nombre de marbres antiques, bas-reliefs ou fragments de statue, notamment un buste de Vénus bien conservé. Mais le plus étonnant, c'est que les scaphandriers ont ramené à la surface trois bases de marbre avec inscriptions grecques, dont une, longue de huit lignes, donnera sans doute, quand elle sera déchiffrée, des renseignements précis sur la provenance de tout ce chargement et sur la date du naufrage.

M. Philippe Berger entretient l'Académie des fouilles que poursuit la Société d'Émulation de Belfort, sur l'emplacement d'un ancien cimetière de l'époque mérovingienne, à Bourogne (Haut-Rhin)[1]. MM. Lablotier et Ferdinand Scheurer ont activement poussé les travaux cette année, et ils ont exploré jusqu'à ce jour 168 sépultures encore intactes, qui ont fourni tout un mobilier funéraire d'un rare intérêt.

M. Berger met sous les yeux de l'Académie le rapport général rédigé par M. Scheurer sur l'état des fouilles. Ce rapport est accompagné d'un plan détaillé et de la description minutieuse des objets trouvés dans chacune de ces sépultures, avec l'indication de la profondeur de chaque tombe, de son orientation, du sexe du défunt, et son numéro d'ordre correspondant à la place de la sépulture sur le plan. M. Scheurer y a joint une série de photographies, ainsi que quatre albums dans lesquels il a reproduit à l'aquarelle, avec une fidélité minutieuse, les pièces les plus intéressantes.

Les vêtements, qui étaient formés principalement de cuir et de tissus grossiers, ont disparu ; mais, l'ensevelissement ayant été fait dans le lehm, la terre a pris l'empreinte des tissus et, par suite des infiltrations, la rouille provenant des armes situées à proximité a fini par remplir les empreintes, produisant ainsi une espèce de moulage.

Parmi les armes, il faut signaler une dizaine de grandes épées à deux tranchants avec manche en bois, et un grand nombre de scramasaxes ; beaucoup d'entre eux ont encore leurs fourreaux, en bois, ou en bois recouvert de cuir, et rehaussés de clous à tête ronde, de boutons ou d'autres ornements métalliques. On trouve aussi des baudriers, de grands couteaux, quelques fers de lance, des javelines, des pointes de flèche, enfin une hache qui rappelle par sa forme celle de nos sapeurs-pompiers. Il faut donner une mention spéciale aux boucles de ceinturons. Ces boucles, qu'on trouve en grand nombre, sont en général en fer, avec des incrustations d'argent ou de cuivre présentant les dessins les plus variés. Elles sont articulées et accompagnées de leur contreplaque et d'une plaque d'arrêt. M. Scheurer a réussi avec des précautions

1. Voir *Comptes rendus*, 1907, p. 788.

infinies à les dégager de la rouille qui les recouvrait et à mettre ainsi en relief les dessins d'argent qui sont d'une grande richesse.

Les sépultures de femmes présentent aussi des boucles de ceintures, plus larges que celles des hommes ; quelques-unes sont accompagnées sous la colonne vertébrale d'une autre plaque rappelant celle que les femmes de notre temps portent en arrière de la ceinture.

Quelques sépultures ont aussi fourni un éperon isolé, placé à côté du pied gauche, suivant l'usage constant de ces populations. Enfin, on trouve assez souvent des trousses avec les garnitures, briquets, petits couteaux, poinçons, pinces à épiler.

Parmi les bijoux, outre la magnifique bague en or, ornée au milieu d'une topaze et une autre bague en argent portant un monogramme sur le chaton, et dont il a déjà été parlé l'an dernier, il faut signaler trois fibules circulaires en or ou en or plaqué, ornées de torsades en forme de filigranes et de cabochons en verre bleu ou en grenat, des boucles d'oreilles et un grand nombre de colliers. Ces colliers, dont plusieurs ont pu être entièrement reconstitués, sont formés de grains de taille et de matières très différentes : terre cuite, ambre, pâte de verre émaillée, verre uni, verre orné de dessins, cristal, pierres naturelles.

Tous ces objets ont été déposés, d'après les instructions du Ministère de l'instruction publique, au Musée de la Société d'émulation.

Ces fouilles, faites avec un soin extrême, font grand honneur à leurs auteurs, et elles aideront à préciser l'époque et le caractère de bien des objets que l'on n'avait rencontrés jusqu'à présent qu'épars dans le sol ou dans des sépultures isolées.

M. Noël VALOIS, au nom de la commission des Antiquités de la France, fait connaître, ainsi qu'il suit, les résultats du concours de cette année :

1re médaille : M. R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale.*

2e médaille : M. Labande, *Avignon au XIIIe siècle.*

3e médaille : M. Germain de Montauzan, *Les Aqueducs antiques de Lyon.*

Vu l'importance du concours, il sera demandé à M. le Ministre

une 4ᵉ médaille en faveur de M. Villepelet, pour son *Histoire de la ville de Périgueux et de ses institutions municipales.*

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1ʳᵉ mention : M. Maurice Houtart, *Les Tournaisiens et le roi de Bourges.*

2ᵉ mention : M. Joseph Girard, *Les États du comté Venaissin, depuis leurs origines jusqu'à la fin du XVIᵉ siècle.*

3ᵉ mention : M. Louis Chatelain, *Les Monuments romains d'Orange.*

4ᵉ mention : M. le chanoine Urseau, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers.*

5ᵉ mention : M. Claude Faure, *Histoire de la réunion de Vienne à la France* (1328-1454).

6ᵉ mention : M. l'abbé Petel, série de mémoires relatifs surtout aux Templiers et aux Hospitaliers dans le diocèse de Troyes.

7ᵉ mention : M. le chanoine Métais, *L'église de Notre-Dame de Josaphat.*

LIVRES OFFERTS

M. G. Perrot offre, au nom des auteurs, trois publications :

« Avec la troisième livraison, qui contient les planches 41 à 60, de : *L'art décoratif de Rome, de la fin de la république au IVᵉ siècle,* M. Pierre Gusman, un artiste bien connu de l'Académie pour ses belles études sur les peintures de Pompéi et sur la villa tiburtine d'Hadrien, achève la première série du recueil qu'il a entrepris en vue de faire connaître, par d'exactes reproductions, un art auquel on n'a pas toujours rendu justice et qui peut nous donner encore d'utiles leçons, l'art décoratif de la Rome du dernier siècle de la république et du haut empire. Chaque planche est accompagnée d'un texte, qui, en quelques lignes ou tout au plus en une page, indique la date probable du monument et sa provenance, puis en explique le sujet quand quelques éclaircissements sont nécessaires. Les monuments ont été choisis avec goût, non seulement dans les ruines et les musées de cette Italie que M. Gusman connaît comme personne, mais aussi dans

les galeries du reste de l'Europe, au Louvre par exemple et à la Bibliothèque nationale. Les phototypies sont excellentes. Par leur vigueur et par leur netteté, elles rivalisent avec l'héliogravure. On ne saurait trop désirer que la publication ait assez de succès pour que l'auteur puisse continuer à nous mettre sous les yeux, dans une nouvelle série de planches, les œuvres d'un art qui a été un peu négligé chez nous, mais qui, dans ces derniers temps, a fourni, en Allemagne et en Angleterre, la matière d'études aussi intéressantes que celles qui lui ont été consacrées par M. Wickhoff et par Mme Eugénie Strong. »

« L'étude des lettres latines a pendant trois siècles, occupé, de préférence à toute autre, l'érudition française : on peut en juger par la place qu'elle tient dans les mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions ; mais elle n'est plus aujourd'hui très en faveur. Elle a été encore représentée avec éclat, au cours du dernier siècle, par les beaux livres de Constant Martha et de Gaston Boissier ; puis, vers la fin de ce siècle, la curiosité s'est plutôt tournée vers la Grèce. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la liste des thèses présentées, dans ces dernières années, à la Faculté des lettres de Paris. Il y a donc, à ce point de vue, intérêt à signaler les deux thèses que vient de soutenir avec succès, devant cette Faculté, M. René Waltz, professeur de première au lycée d'Alger. L'une d'elles est une édition critique du *De Otio* de Sénèque ; l'autre, la plus importante des deux, est un volume de 460 pages qui a pour titre : *Vie de Sénèque* (in-8°, Paris, 1909). Comme l'indique le titre, on a là toute une biographie de Sénèque ; mais ce que M. Waltz, ainsi qu'il l'explique dans son introduction, a voulu surtout étudier, dans ce personnage célèbre, c'est moins l'écrivain et le philosophe que l'homme politique. Sénèque, de concert avec Burrhus, fut, à titre de précepteur du prince, son conseiller presque toujours écouté, pendant les premières années de son règne, pendant ce *quinquiennium Neronis*, qui avait, comme on disait, laissé au peuple romain le souvenir d'un des temps les plus heureux qu'il eût connus. Son influence fut alors prépondérante et, parmi les contemporains et les écrivains de la génération suivante, les avis furent très partagés sur l'usage qu'il fit de ce pouvoir dont il avait, sinon les apparences, tout au moins la réalité. Ces témoignages toujours écourtés, souvent contradictoires, M. Waltz les a discutés avec beaucoup de méthode et de critique. Il n'est pas toujours arrivé à la certitude ; mais il a toujours, dans les questions douteuses, rendu très probable la solution à laquelle il a cru devoir s'arrêter. Bien composé, écrit avec talent, son livre est agréable à lire. On ne saurait reprocher à l'auteur de s'être attaché à son héros. Il ne tait

pas et ne cherche point à excuser les faiblesses de Sénèque ; mais il les explique par les vices du régime. En somme, l'impression que l'on garde de cette lecture est favorable à Sénèque. Jusqu'au jour où l'autorité lui échappa, il fit à l'empire beaucoup de bien et il réussit, sinon à empêcher, du moins à retarder le déchaînement de la folie et du crime. »

M. l'abbé Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur M. Y. Le Gac, un volume de planches intitulé : *Les Inscriptions d'Aššur naṣir aplu, roi d'Assyrie* (885-860). Nouvelle édition des textes originaux, d'après les estampages du Musée Britannique et les monuments (in-8°, xxi p., 210 pl.).

« On présume bien que l'historiographe officiel de la cour d'Assyrie ne confiait, aux débuts d'un règne, le souvenir des événements accomplis, qu'à de petits monuments, cylindres, plaques ou tablettes. Il rédigeait les grandes inscriptions des Annales et des Fastes, propres à graver sur l'airain, le marbre ou de forts barillets d'argile, lorsque les prouesses royales s'étaient multipliées avec les années. La méthode de composition consistait alors à résumer ou à compiler les documents particuliers, en coordonnant les exploits militaires ou les travaux d'art, et à souder le tout au moyen de quelques mots ou phrases faisant office de *transition*.

« Annales et Fastes devenaient à leur tour des répertoires de phraséologie. S'agissait-il d'orner épigraphiquement un nouveau monument? Les rédacteurs ordinaires de sa Majesté ne se mettaient plus en frais d'invention littéraire. Ils se contentaient de puiser plus haut et de cultiver le centon. Les prologues et épilogues mêmes, qui prêtaient davantage à un peu de lyrisme original, ne sont souvent que des extraits transcrits, ou de serviles imitations.

« Du règne d'Aššur naṣir aplu, nous possédons dans ce goût une assez riche littérature, où l'historien familiarisé avec les Annales trouve peu à glaner, mais où le philologue relève encore des variantes grammaticales, stylistiques, graphiques, et se plaît à découvrir les origines et la filiation de chaque texte.

« M. Y. Le Gac ayant découvert sur les estampages du Musée Britannique, avec quelques nouveaux petits textes, une seconde rédaction des Annales d'Aššur naṣir aplu, a collationné celle-ci avec la première, et dans un volume portatif a édité l'ensemble des inscriptions de ce règne, dont les principales étaient éparses dans les ouvrages de Rawlinson et Layard. Il faut lui savoir gré de ce travail, désintéressé de sa part, utile à tous. Pourtant, j'ai le devoir d'ajouter

qu'il n'a pu voir les originaux de *quatre* pièces publiées par MM. Budge et King, et que le texte B. E. 395 (pl. 202) n'est pas du roi Aššur naṣir aplu, mais de son fils Salmanasar.

« Le même savant nous offre le catalogue raisonné, accompagné de planches, de 19 tablettes néo-babyloniennes, d'espèce juridique, conservées au Musée de Cannes qui les tient du chevalier Lycklama (in-8°, 39 p.). »

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« L'Académie sait que le plus important des manuscrits mexicains à images, le Codex Borgia, appartenant à la Congrégation de la Propagande à Rome, a été publié en facsimilé et commenté par M. le Dr Eduard Seler, aux frais de notre confrère M. le duc de Loubat. Cette publication vient d'être complétée par le troisième volume, que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie. Il contient, outre des additions, une table méthodique des matières, rédigée, sous la direction de M. Seler, par M. le Dr Walter Lehmann. On trouve dans cette table, qui remplit 147 grandes pages à deux colonnes, non seulement tous les noms propres et tous les noms d'objets qui se rencontrent dans les deux volumes publiés antérieurement, mais l'indication des motifs plastiques et des détails de coloration dont le manuscrit offre une si riche variété. Cette table sera désormais l'auxiliaire indispensable de toute étude du manuscrit Borgia et des produits similaires de l'ancien art mexicain. »

SÉANCE DU 18 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre où M. Alfred Merlin, directeur des antiquités et arts de Tunisie, annonce que, dans les fouilles sous-marines faites au large de Mahdia, on a découvert de nouveaux fragments avec inscriptions grecques et une statue en bronze représentant un faune.

M. Antoine Thomas étudie trois gloses latines du haut moyen âge qui permettent de donner l'étymologie de trois mots usités

dans les patois de la langue d'oïl : *échorter*, au sens d'*avorter* (Picardie), pain *alis*, au sens de pain *azyme* (Maine, Poitou et Saintonge) et *osane*, au sens de *buis* (Poitou et provinces voisines) [1].

M. Bréal présente quelques observations sur une des gloses commentées par M. Thomas.

Le Président annonce que M. Hülsen, correspondant de l'Académie à Rome, assiste à la séance, et lui souhaite la bienvenue.

COMMUNICATION

REMARQUES SUR TROIS GLOSES DU « CORPUS GLOSSARIORUM LATINORUM » PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

En publiant le *Corpus glossariorum latinorum* rêvé, mais à peine ébauché, par Gustav Loewe, M. le professeur Georg Goetz, de l'Université d'Iéna, a rendu un service signalé à la philologie. Les tomes II-V de ce recueil monumental ont paru, sous les auspices de l'Académie de Saxe, de 1888 à 1894 ; on attend toujours le tome I, qui doit contenir l'introduction, et dont M. Goetz a publié une substantielle esquisse dans l'article intitulé : « Lateinische Lexicographie » qu'on peut lire dans la nouvelle édition donnée par M. Georg Wissowa de l'ouvrage classique de Pauly, *Real-Enzyklopädie der klassischen Altertumswissenschaft*. M. Goetz a pour ainsi dire couronné le *Corpus* en le faisant suivre d'un *Thesaurus glossarum emendatarum* en deux volumes, dont le dernier date de 1901. Mais quelle que soit la science qu'il y a déployée, il reste

1. Voir ci-après.

encore beaucoup à faire pour mettre en pleine valeur les immenses matériaux qui se trouvent maintenant, sur la foi des manuscrits, à la disposition du public savant. Les premiers philologues qui se sont appliqués, dès le XVI[e] siècle, à l'étude et à la critique des gloses et des glossaires, étaient surtout préoccupés de démêler dans ce chaos les éléments antiques propres à préciser notre connaissance de la langue, des institutions, des mœurs du monde romain. Ce n'est qu'à une époque relativement récente que l'attention des romanistes s'est portée de ce côté, et qu'on a discerné dans le sol crevassé de cette nécropole linguistique quelques pousses nouvelles annonçant déjà la végétation vigoureuse qui devait s'épanouir dans tout l'Occident sous le nom de langues néo-latines ou romanes [1].

C'est uniquement sous ce dernier aspect que ma compétence limitée m'autorise à envisager le *Corpus glossariorum latinorum*. J'ai eu plusieurs fois l'occasion, dans mes recherches étymologiques, de mettre en lumière l'intérêt de gloses qui n'avaient pas obtenu l'attention qu'elles méritaient [2]. J'examinerai aujourd'hui trois nouveaux sujets, en

1. A signaler particulièrement l'article de M. W. Meyer-Lübke intitulé *Zu den lateinischen Glossen*, qui a paru en 1903 dans les *Wiener Studien*, XXV, 90-109.

2. Il ne sera peut-être pas inutile de donner ici la liste alphabétique des mots ou formes dont j'ai eu à m'occuper jusqu'à ce jour. La voici, aussi complète que ma mémoire me la fournit : *aliena* (*Nouv. Essais de philol. franç.*, p. 277), *amera* (*ibid.*, p. 157, et *Romania*, XXXIII, 211), *beronigario* (*Romania*, XXXVII, 435, et *Mélanges offerts à Louis Havet*, p. 506), *canapis* (*Mélanges d'étymol. franç.*, p. 50, n. 2), *caniculata* (*Nouv. Essais*, p. 200), *catanum* (*ibid.*, p. 189), *cimussa* (*Romania*, XXXIII, 217), *delerus* (*Mélanges d'étym. franç.*, p. 176, n. 1), *deliberium* (*Nouv. Essais*, p. 113), *glubare* (*Mélanges d'étym. franç.*, p. 70), *glutus* et *gutturnia* (*ibid.*, p. 84), *interruscus* (*Romania*, XXXVII, 119), *lapationes* et *lappaio* (*Mélanges offerts à Louis Havet*, p. 517), *odicus* (*Nouv. Essais*, p. 309), *peretrus* (*Mélanges d'étym. franç.*, p. 117), *pomerius* (*Nouv. Essais*, p. 125), *porcacla* (*Romania*, XXXIII, 227), *portolaica* (*Nouv. Essais*, p. 320), *posterionem* (*Romania*, XXXVII, 130), *sarminia* (*Romania*, XXXIII, 215), *trico[s]cinare* (*Mélanges offerts à Louis Havet*, p. 527).

m'efforçant de faire apparaître les fils ténus qui relient le présent au passé dans l'évolution de la parole humaine depuis l'antiquité jusqu'à l'époque contemporaine.

I

Le recueil de gloses dit *Abavus*, publié par M. Goetz d'après plusieurs manuscrits dont le plus ancien remonte au VIIIe siècle, contient la glose suivante :

exortus abortus [1].

En latin classique, *exoriri* et *aboriri* ont des sens directement contraires : le premier signifie « naître », le second « mourir avant de naître » et, au sens transitif, « mettre au monde un enfant mort ». Quel fond faut-il faire sur cette glose ? M. Goetz ne le dit pas. A première vue, et sans rechercher si l'on est en présence de substantifs ou de participes passés, on sera porté, malgré le témoignage concordant de tous les manuscrits, à corriger *abortus* en *obortus*, le verbe *oboriri* étant à peu près synonyme de *exoriri*. Cette correction est d'autant plus plausible que le même recueil contient ailleurs la glose inverse :

obortus exortus [2].

On peut se demander néanmoins si cette faute graphique ne repose pas sur un fait linguistique réel, par exemple l'attribution au verbe *exoriri* d'un sens qui appartient proprement à *aboriri*. *Aboriri* ne s'est perpétué dans l'usage vulgaire que grâce à un verbe nouveau dérivé de son supin, à savoir *abortare*, plus rarement *abortire* : de là le français *avorter*, le provençal *avortar*, l'italien dialectal *aortire*, etc. C'est un fait bien connu. Mais l'on n'a pas pris garde à

1. *C. gl. lat.*, IV, 339, 8.
2. *C. gl. lat.*, IV, 370, 28.

une curieuse particularité de la lexicographie dialectale de la France du nord. Dans la Picardie [1] et dans l'Artois, l'idée « avorter » est rendue par un verbe qui ne peut pas remonter au même type étymologique que le français courant *avorter* : ce verbe est *échorter*, qui se prononce dans certaines localités *écheurter* ou *échouarter*, pour lequel on trouve aussi les variantes *ensorter*, *enchorter*, et qui a presque partout donné naissance au substantif *échortin* « avorton [2] ».

Deux étymologies ont été proposées pour notre mot. Delboulle l'a rapproché de l'ancien français « *escors*, *escort*, ventre, giron » [3], mais avec une grande réserve, et Deseille, qui ne semble connaître que le substantif *échortin*, a pensé à l'anglais *short* « court ». Il est inutile de montrer le mal fondé de ces deux opinions. Bien que nous n'ayons pas de textes du moyen âge, l'analogie des formes picardes actuelles *échamer* « essaimer », *écherter* « essarter », etc., nous autorise à admettre une forme antérieure **essorter*, qui subsiste, avec une nasalisation, dans la variante *ensorter* : cette forme remonte clairement à un type de latin vulgaire **exortare*, employé au sens du latin classique *abortare*. Donc, selon toute vraisemblance, la vieille glose *exortus abortus* n'est pas seulement le résultat d'une erreur matérielle de scribe, mais elle est aussi le très précieux indice

1. A la Picardie se rattache une étroite bande linguistique qui appartient administrativement au département de la Seine-Inférieure, notamment la vallée d'Yères.

2. Voir Corblet, *Dict. du patois picard*, p. 378 ; Delboulle, *Gloss. de la vallée d'Yères*, p. 127 ; Deseille, *Gloss. du patois des matelots boulonnais*, p. 125 ; Ledieu, *Gloss. du patois de Démuin*, p. 77 ; Edmont, *Lexique Saint-Polois*, p. 192 ; Haigneré, *Patois boulonnais*, *Vocabulaire*, p. 216, etc. Le verbe et le substantif ne se disent que des animaux ; toutefois, M. Edmont remarque qu'à Saint-Pol le verbe s'emploie quelquefois dans le sens figuré de « ne pas réussir ».

3. En réalité *escors* (avec *o* fermé : cf. le rouchi actuel *écour*) signifie exclusivement « giron ».

d'un fait linguistique réel auquel elle permet d'attribuer une date relativement reculée.

Ce fait linguistique, quelle en est au juste la nature ? Le qualifier de « substitution de préfixe », c'est le définir matériellement, ce n'est pas l'expliquer. Bien que le latin *abortare* ait pour correspondant sémantique le grec ἐκτιτρώσκειν, la substitution de **exortare* à *abortare* dans la latinité vulgaire peut difficilement être attribuée à une influence savante de ce genre. Je crois que nous ne devons considérer que le latin lui-même. Or, quel que soit le sens propre et distinct des préfixes *ab* et *ex*, il arrive qu'en se combinant avec un même verbe simple, ils donnent naissance à des verbes composés dont le sens est très voisin, parfois même identique : *aberrare* et *exerrare*, *abhorrere* et *exhorrere*, *abscīdere* et *excīdere*, *abundare* et *exundare*, *avehere* et *evehere*, *avellere* et *evellere*, etc. Il a suffi de quelques couples de ce genre pour que l'analogie ait fait créer **exortare* à côté de *abortare*, et si nous devons nous étonner de quelque chose, c'est plutôt (étant donné le peu de vitalité du préfixe *ab* dans le latin vulgaire) de la conservation du verbe *abortare* dans la langue générale que de la naissance du verbe *exortare*, relégué par des circonstances que nous ne connaîtrons sans doute jamais dans ce coin de la Gaule où vivaient ceux que les Romains se plaisaient à appeler *extremi* ou *ultimi hominum Morini*, et dont les descendants ont encore sur les lèvres le son révélateur d'une vibration de la pensée décadente de Rome.

II

Dans un *Hermeneuma* dont le plus ancien manuscrit (Vatic. Regin. 1260) remonte au xe siècle, on lit la glose suivante :

Azima, id est alisum [1].

M. Goetz, dans le *Thesaurus glossarum emendatarum*, I, 122 (art. AZYMA), accompagne d'un point d'interrogation le mot *alisum*. M. Heraeus y voit la transcription pure et simple du grec ἄλεισον et croit que le glossateur a confondu ἄζυμα avec ζέμα [2]. Mais ἄλεισον désigne une sorte de vase et ζέμα signifie « jus, décoction » : l'idée qui s'est présentée à l'esprit de M. Heraeus n'a pas grande vraisemblance. Il est évident que le mot à forme latine *alisum* est identique à l'ancien français *alis*, dont on a plusieurs exemples dans l'emploi d'adjectif avec le sens « azyme » et qui s'est conservé jusqu'à nos jours, avec ce même sens ou un sens dérivé dans les parlers de la Saintonge, du Poitou et du Bas-Maine [3]. Au XVIe siècle, Bernard Palissy, qui était bon observateur, sinon linguiste de profession, a fort bien défini l'adjectif féminin qu'il écrit *alize* : « *Alizes*, sont les choses serrées, comme le caillou, et le pain broyé auquel n'a été donné lieu de se lever, et toutes choses qui sont si bien condensées qu'il n'y a aucuns pores apparents. » L'expression de « pain broyé », appliquée au pain azyme par Palissy, nous autorise, semble-t-il, à voir dans *alisum* une graphie relâchée de *allisum*, participe passif du verbe latin *allīdere*, qui a précisément le sens de « broyer », c'est-à-dire à accepter l'étymologie proposée sans commentaire par le regretté professeur A.-G. Van Hamel dans le glossaire qui accompagne son édition des Poésies du Renclus de Moiliens [4].

1. *C. gl. lat.*, III, 597, 14.

2. *C. gl. lat.*, VII, 435, art. AZYMA.

3. Outre l'article ALIS de Godefroy, voir Lalanne, *Gloss. du patois poitevin*, art. AGLISE, ALI et ALISE ; Jônain, *Dict. du patois saintongeais*, art. ALIS ; DOTTIN, *Gloss. des parlers du Bas-Maine*, art. ALI, ALIZÉ et ALIZOUÉ. Le mot *alis* est aussi attesté en anc. provençal au sens « azyme » (E. Levy, *Prov. Suppl.-Wörterb.*, I, 51) ; mais il ne paraît pas avoir survécu dans nos patois méridionaux.

4. *Le Roman de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens*, p. 377. En dehors de la locution *pain alis*, l'adjectif *alis* signifie couramment en ancien

Il a paru dans la revue *Pro Alesia*, numéro d'août-septembre 1907, p. 209 et s., un intéressant article intitulé : *Le pain d'Alésia*, dont l'auteur est M. A.-J. Reinach, et qu'a bien voulu me signaler mon collègue à l'École des Hautes Études, M. Isidore Lévy. Je n'ai pas qualité pour apprécier le fond même de l'article, où le jeune savant cherche à établir que la ville d'Alésia a eu le monopole de la fabrication d'une sorte de pain sacré ; je ferai seulement trois remarques sur les vers que l'écolâtre Héric (mort en 880) a consacrés au nom même de la ville d'Alésia. Voici les quatre premiers, tels que les donne M. A.-J. Reinach :

Te quoque, Caesareis fatalis Alesia castris,
Haud jure abnuerim calamis committere nostris,
Quæ quod alas proprios præpingui pane colonos
Nominis adjectu quondam signata putaris.

A mes yeux, ces vers prouvent clairement :

1° Que le nom *Alesia* (peut-être dès l'origine *Alisia*) était déjà prononcé *Alise* dans la langue vulgaire au IXe siècle ;

2° Que l'écolâtre Héric connaissait l'expression *pain alis* au sens de « pain azyme » [1] ;

3° Que les beaux esprits du temps tiraient d'une coïncidence phonétique une étymologie sans valeur réelle du nom même de la ville d'Alise.

III

Dans trois recueils différents, le mot *osanna* est glosé d'une façon assez inattendue :

français « uni, poli, délicat », et s'applique presque exclusivement à la peau et à la taille. Ce sens, que Godefroy place en tête de son article ALIS, doit être considéré comme secondaire et dérivé du sens premier « broyé, serré, compact ».

1. Remarquez le rapport d'idée qui existe entre l'expression *praepinguis panis*, dont se sert Héric, et le terme *gras-cuit*, lequel désigne, dans la langue des boulangers, le pain qui n'a pas levé (Littré, art. GRAS, 23°).

Osanna genus est ligni [1].
Osanna genus ligni [2].

La première de ces gloses se trouve dans le manuscrit 3321 du Vatican, écrit en onciales, probablement au VIIe siècle, ce qui lui assure une date relativement reculée.

Dans le *Thesaurus glossarum emendatarum*, M. Goetz sépare *osanna* « genus ligni » de *osanna* « salvifica », lequel remonte, comme on sait, par le grec ὡσαννά, à l'exclamation hébraïque *hoschiah-na*, l'*hosanna* de la liturgie chrétienne. Il reproduit, et par cela même il semble adopter l'hypothèse d'un philologue anglais, M. Nettleship, qui dénie à ces trois gloses concordantes toute valeur réelle. D'après M. Nettleship [3], ces gloses seraient issues de l'erreur de copiste connue sous le nom de « bourdon », erreur qui, comme on sait, a son point de départ dans la répétition du même mot, laquelle incite le scribe inattentif à sauter tout le texte qui se trouve entre les mots répétés. Le texte primitif devrait être ainsi rétabli :

Osanna genus [*est hymni*.
Ornus genus] *est ligni*.

Voilà qui est très ingénieux, mais très invraisemblable. Le plus ancien manuscrit (Vatic. 3321) contient effectivement, bien avant la glose qui nous intéresse, la glose : *Ornus genus arboris*. De même dans le manuscrit d'Erfurt, qui est plus récent, on lit *ornus genus ligni* à une place analogue. Il ne semble donc pas possible d'admettre une absorption de la glose *ornus* par la glose *osanna*. D'autre part, la formule : *osanna genus hymni* est invraisemblable ;

1. *C. gl. lat.*, IV, 134, 43 et V, 317, 19.
2. *C. gl. lat.*, V, 377, 34. M. Goetz aurait pu noter que cette glose a été transformée en « osanna genus ligonis » chez Papias (xe siècle) : voir l'art. OSANNA de Du Cange.
3. *Journal of philology*, XIX, 192.

si l'auteur de la glose avait eu en vue un hymne débutant par l'exclamation *osanna*, il aurait mis « hymnus quidam » et non « genus hymni ».

Le plus sage est donc de s'en tenir à la lettre des manuscrits et de demander à l'histoire du terme liturgique quelques éclaircissements sur la pensée du glossateur.

Le mot *hosanna* a servi depuis une époque que je ne saurais préciser, mais qui est antérieure à Charlemagne, à désigner le dimanche qui précède les Pâques chrétiennes et que nous appelons couramment dimanche des Rameaux [1] : la raison en est bien connue, et je n'ai pas à m'y arrêter. Il devait arriver fatalement que l'exclamation de joie *hosanna*, appliquée par une première extension au jour de fête où elle retentissait dans les cérémonies du culte, prît, pour le peuple, une nouvelle extension, et passât non seulement aux rameaux qui distinguent cette fête de toutes les autres, mais à la plante qui les produit : palmier, olivier, laurier, saule ou buis. Dans le nord de la Gaule, c'est essentiellement le buis qui a été et qui est encore mis à contribution pour la célébration de la fête des Rameaux, et par suite le buis a perdu son nom traditionnel pour prendre celui d'*osane* dans quelques cantons du Poitou et des provinces voisines [2]. La carte 186 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont nous apprend que ce mot, soit sous sa forme simple, soit sous sa forme dérivée *osanier*, est d'usage courant, au sens de « buis », dans toute la Vienne, dans le sud des Deux-Sèvres, dans l'ouest de l'Indre, dans le nord-ouest de la Creuse, dans le nord de la Haute-Vienne

1. On lit en effet dans le célèbre capitulaire *De Villis*, chap. 28 (éd. Boretius, t. I, p. 85) : « Dominica in palmis quæ *Osanna* dicitur ». Le témoignage d'Alcuin († 804) invoqué par Du Cange est sans valeur, car le *Liber de div. offic.* d'où il est tiré est une œuvre apocryphe du XIIe siècle.

2. Dès le moyen âge, on emploie *crux osannaria*, en français *crois osaniere*, au sens de *crux buxata*, en français *crois boissiee*, croix ornée de buis. Voir à ce sujet une note de G. Paris dans *Hist. litt. de la France*. XXX, 229 ; cf. *Romania*, XXII, 264 (note de Delboulle sur *buissé*).

et de la Charente. Ailleurs, on appelle le buis *des pâques*, *des pâquettes*, *des rameaux*, *des rampans*, etc., d'après les noms mêmes donnés à la fête des Rameaux, et dont le dernier, sorte de pétrification de l'expression latine *ramos palmae* « rameaux de palmier », est un audacieux défi à la botanique.

Je crois donc que la glose *osanna genus est ligni* ne doit pas être corrigée : selon le pays d'origine du glossateur, on pensera qu'il a eu en vue le palmier, l'olivier, le laurier, le saule ou le buis, dont les rameaux étaient utilisés pour la célébration du dimanche dit *Hosanna*, et on saura peut-être gré à la sémantique d'avoir réprimé les excès de la critique verbale [1].

1. D'après Du Cange (*Gloss. med. latin.*, art. DOMINICA OSANNA), le sens « rameau » appartiendrait à l'hébreu : « Porro dicuntur apud Hebræos *Osanna* termites palmae, oleaeve aut salicis alteriusve arboris, Græcis βάϊα, quos quatiebant in honorem ejus cui pompa ducebatur, quod Græci dicunt κλάδους ἐπισείειν ». Du Cange a raison, mais il s'agit de l'hébreu talmudique. Mon collègue, M. Isidore Lévy, a attiré mon attention sur l'art. HOSCHANA du *Neuhebr. und Chald. Wörterb.* de Jacob Levy (Leipzig, 1876, t. I, p. 461), où se trouve la confirmation de ce fait. Les Juifs ont donné le nom de *hoschana*, *hosiana* ou *hosana* à la branche de saule ou de myrte qui était particulièrement en usage dans les cérémonies religieuses du dernier jour de la fête des Tabernacles. Le judéo-allemand d'Alsace emploie encore aujourd'hui le diminutif *schänelich* dans ce sens. Ainsi, chez les Juifs et chez les Chrétiens, nous constatons parallèlement et indépendamment le même développement sémantique. C'est le cas de rappeler que dans la bouche du peuple des phrases entières peuvent servir à désigner certaines plantes : tout le monde connait le *Ne m'oubliez pas* ou *Plus je vous vois, plus je vous aime* (myosotis), et quelques philologues savent qu'une espèce de champignons qui poussent très serrés porte dans le créole de l'île Bourbon le nom pittoresque de *Siquisé ma sèr* « excusez, ma chère » (A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés*, 2e éd., p. 175, n. 7).

LIVRES OFFERTS

M. BABELON a la parole pour trois hommages :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie une courte biographie de notre regretté confrère le Dr E.-T. Hamy que nous avons perdu l'année dernière. Cette notice est due à M. le Dr H.-E. Sauvage, secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne-sur-Mer. M. Sauvage s'est attaché à faire revivre la sympathique figure de notre confrère, en se plaçant surtout au point de vue des souvenirs locaux. Il fut son ami dès l'enfance et l'émotion qu'il a mise dans ces quelques pages gagne le lecteur. M. Sauvage a donné en appendice la liste de toutes les publications du Dr Hamy concernant le Boulonnais. »

« J'offre également à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Georges Radet, notre correspondant à Bordeaux, une brochure intitulée : *La première incorporation de l'Égypte à l'Empire perse* (extr. de la *Revue des études anciennes*, 1909). C'est le texte de la communication faite par M. Radet au Congrès archéologique du Caire, au mois d'avril dernier. On trouvera dans ce travail un curieux indice de la valeur historique de la *Cyropédie* de Xénophon, ce roman didactique où la réalité se mêle constamment à la fiction. L'Égypte, dès le temps de Cyrus, vers 538, entra dans la mouvance de l'Empire achéménide, et c'est parce qu'Ahmasis s'ingénia à négliger ses devoirs de vassal que Cambyse dut plus tard faire la conquête définitive de la vallée du Nil. »

« Enfin, je suis chargé par notre correspondant à Winterthur, M. Imhoof-Blümer, d'offrir à l'Académie sa récente publication intitulée : *Nymphen und Chariten auf griechischen Münzen* (extr. du *Journal international d'archéologie numismatique* d'Athènes, 1908). Dans cet opuscule de 212 pages, accompagné de 12 planches, M. Imhoof a entrepris de dresser le catalogue raisonné de toutes les monnaies grecques sur lesquelles on doit reconnaître des Nymphes et des Charites. La difficulté d'un travail de ce genre consistait à caractériser comme nymphes des têtes féminines demeurées jusqu'ici incertaines ou auxquelles on a donné des noms divers, trop souvent au hasard, et injustifiés. C'est donc une revision générale des types féminins dans la numismatique grecque que M. Imhoof a entreprise. Son étude se partage en deux grands chapitres chronologiques : les nymphes

sur les monnaies grecques autonomes et les nymphes sur les monnaies grecques de l'époque romaine. Je ne puis, dans cette simple présentation, même essayer de montrer par des exemples à quels résultats intéressants a abouti cette enquête numismatique. Qu'il me suffise de dire que des monnaies de plus de 200 villes s'y trouvent étudiées et que M. Imhoof y définit et caractérise la physionomie et les attributs de 72 nymphes locales. Ce chiffre imposant suffit par lui-même à indiquer de quelle importance est le travail si consciencieux et si précis de M. Imhoof-Blümer, non seulement pour les numismates, mais pour les mythographes et pour les archéologues en général. »

M. Paul MEYER offre à l'Académie son volume intitulé : *Documents linguistiques du Midi de la France, recueillis et publiés avec glossaires et cartes. — Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes* (Paris, 1909, in-8°).

SÉANCE DU 25 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit une lettre de M. Alfred Merlin qui donne de nouveaux détails sur les fouilles sous-marines faites au large de Mahdia (Tunisie).

M. Philippe BERGER signale un ex-voto découvert à Carthage par le R. P. Delattre et qui, au lieu d'être gravé sur une stèle, l'a été sur une sorte de socle, probablement la base d'une statue.

Le R. P. Lagrange expose les résultats généraux d'une nouvelle mission dans l'Arabie du Nord confiée aux RR. PP. Jaussen et Savignac, par la Société française de fouilles archéologiques. Il insiste sur la découverte d'un temple au centre du petit royaume arabe de Lihyân qui succéda à l'empire des Nabatéens et dura jusqu'aux temps qui précédèrent l'hégire [1].

1. Voir ci-après.

MM. le marquis de Vogüé et Dieulafoy présentent quelques observations.

M. Babelon fait le rapport suivant :

« La commission du prix Allier de Hauteroche, réunie aujourd'hui, a attribué le prix à M. Eugène Cavaignac pour ses deux volumes intitulés : *Études sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle*. Tome I. *Le trésor d'Athènes de 480 à 404*. Tome II. *Le trésor sacré d'Éleusis jusqu'en 404* ».

Le Président annonce que l'Académie a nommé associé étranger, en remplacement de M. Whitley Stokes, à Londres, décédé, l'un de ses correspondants étrangers, M. Adolf Tobler, professeur à l'Université de Berlin.

M. de Mély étudie le manuscrit des *Heures d'Anne de Bretagne*, conservé à la Bibliothèque nationale. Considéré d'abord par Barbet de Jouy comme une œuvre collective sortie de l'atelier de Jean Poyet de Tours, auquel, en 1497, auraient été payées les vingt-trois premières miniatures d'un volume de *Petites Heures*, tandis que le reste aurait été exécuté postérieurement au mariage de la reine Anne avec Louis XII (1499), la découverte d'un mandement de 1507, attestant le payement à Jean Bourdichon de 600 écus d'or pour un volume de *Grandes Heures*, le fit regarder comme l'œuvre de ce dernier. On se basait, pour cette dernière attribution, sur le prix considérable, qui ne pouvait avoir été payé que pour un manuscrit unique, comme celui-là, dont le format d'ailleurs ne pouvait être celui de *Petites Heures*, enfin sur le rapprochement fait avec le manuscrit des *Heures d'Aragon*, signé IB, assurément les initiales de Jean Bourdichon.

M. de Mély explique que l'expression de celle de *Petites Heures* peut s'appliquer aussi bien à un grand in-folio, que *Grandes Heures* à un petit livre de poche, puisque c'est un terme liturgique qui désigne des prières spéciales. Le manuscrit n'est pas unique, M. de Mély apportant en effet un autre mandement de payement à Bourdichon, de 600 écus d'or également, pour un livre identiquement décrit. Enfin l'IB des *Heures d'Aragon* est en réalité IR. La question revient donc

à son point de départ. Or, au premier feuillet du volume, on voit le sigle IP (en lettres grecques), un peu plus loin DEMERSAU, enfin, à la 24e miniature, celle qui doit commencer la deuxième partie postérieure à 1499, la date de 1501.

L'étude des signatures et des marques de miniaturistes permet de rétablir les choses. L'œuvre de Bourdichon est ainsi singulièrement compromise, et de lui nous ne savons pas plus qu'en 1868.

M. DE LASTEYRIE critique la méthode suivie par M. de Mély. Il doute de quelques-unes de ses lectures.

M. le comte Paul DURRIEU insiste sur l'extrême prudence qu'il convient d'apporter à l'interprétation des inscriptions qui se rencontrent dans les miniatures du moyen âge. Ainsi M. de Mély a cru avoir trouvé, dans un manuscrit dont M. Durrieu s'était occupé avant lui (l'*Histoire du bon roi Alexandre* de la collection Dutuit), la signature d'un certain UGO DE VOSOR ; et il a plusieurs fois signalé cette prétendue découverte. Or, ce que M. de Mély pense être une signature d'artiste est tout simplement le nom de Nabuchodonosor (NABUGODENOSOR).

Quant aux expressions de *Grandes Heures* et de *Petites Heures*, dans les documents français du XVe et du XVIe siècle, elles visent toujours les dimensions matérielles du format des livres d'Heures, et non pas leur texte.

M. S. REINACH rappelle une discussion du même genre, à propos d'inscriptions tracées sur des vases grecs.

COMMUNICATION

UN SANCTUAIRE LIHYANITE,
PAR LE R. P. LAGRANGE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

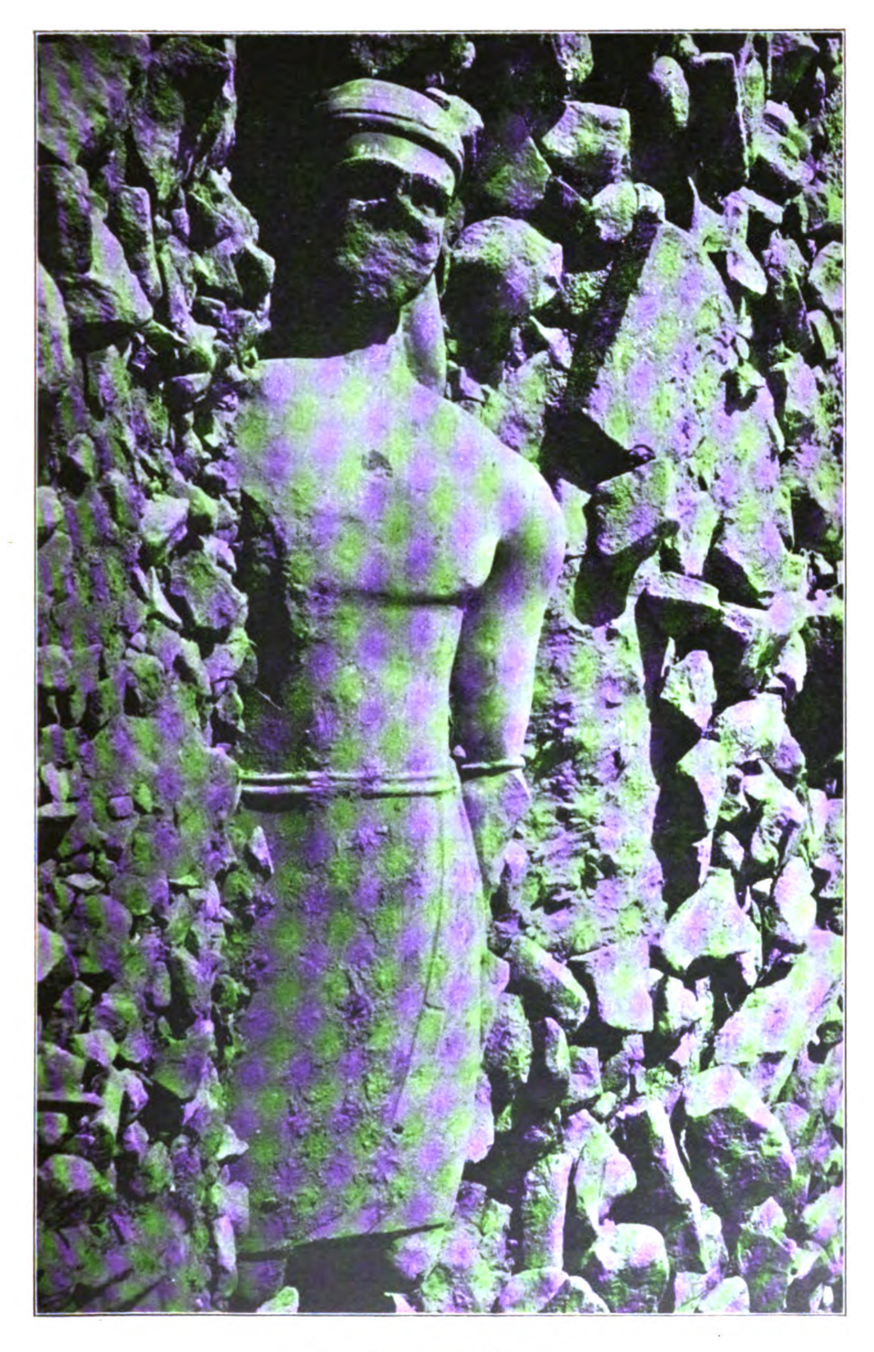
On a déjà entretenu l'Académie d'un premier voyage accompli dans l'Arabie du Nord par les PP. Jaussen et Savignac, professeurs à l'École biblique et archéologique de Jérusalem. Les résultats de ce voyage, entrepris aux frais de la Société française de fouilles archéologiques, ont été consignés dans un volume qui paraîtra prochainement aux frais et sous les auspices de la même Société. Il est, en grande partie, consacré à la description de Medaïn-Saleḥ, l'ancienne Hégra, capitale des Nabatéens, et à l'inventaire de ses monuments et inscriptions. Nos voyageurs, empêchés alors de pénétrer jusqu'à Teima et el 'Ela, ont fait ce printemps une nouvelle tentative. Ils ont pu arriver jusqu'à Teima, mais on ne leur a permis d'y passer qu'une nuit, et ils ne pouvaient insister sans compromettre gravement moins peut-être leur existence que celle de leurs hôtes. L'entrée d'el 'Ela leur a été interdite, et ils ne pouvaient songer à forcer la consigne imposée par une population particulièrement brutale et dégradée. Pour se dédommager, ils avaient organisé une expédition au célèbre pays de Madian, où nul explorateur n'a pénétré. Un jour et demi après leur départ, ils étaient rejoints par une interdiction absolue des autorités ottomanes, qui ont allégué, pour donner plus de poids à leurs ordres de retour, une prétendue dépêche du consul français de Damas.

On pourrait croire que ce sont là précautions oratoires pour voiler un échec. Et en effet, nos missionnaires sont revenus le cœur plein de regrets, tandis que, pour

ma part, au milieu des circonstances si graves que traversait la Turquie à cette époque, je remerciais Dieu de les avoir ramenés sains et saufs. Cependant le résultat positif de la seconde expédition n'a pas été moins satisfaisant que celui de la première.

Laissant à nos amis le soin de relever leurs notes à loisir, je suis seulement chargé par eux de vous indiquer un point qui prouve bien qu'ils étaient sur la bonne piste.

Je veux parler d'un site connu aujourd'hui sous le nom de Ḫereibeh, à un kilomètre environ au Nord du village d'el ʻEla, et à dix-huit kilomètres, par la voie ferrée, au Sud de Hégra. En construisant le chemin de fer, on détruit des roches qui parfois portent des inscriptions, mais on fait aussi des excavations pour se procurer du basalte, et c'est ainsi qu'on a découvert à Ḫereibeh des statues et des inscriptions sur des socles, d'ailleurs détachés des statues. Les photographies du R. P. Savignac font connaître deux statues, hautes de plus de 2 mètres, et malheureusement mutilées. L'une d'elles était presque intacte au moment de la découverte, mais les gens d'el ʻEla l'ont dégradée à plaisir, se persuadant que c'était un des anciens habitants du pays, pétrifiés pour n'avoir pas écouté la parole du prophète Saleḥ. Le style de cette statue est tout à fait particulier. Si le pagne qui la recouvre en partie rappelle plutôt l'Égypte, le bandeau qui ceint la tête, et la chevelure en paquet, descendant jusqu'au cou, sont plutôt de style assyrien. Il est probable que si l'on déblayait le sol, on trouverait des socles avec une inscription indiquant le nom de ces personnages. Ce n'est pas une pure hypothèse, car on aperçoit plus loin, à une cinquantaine de pas vers le Nord, quatre socles portant des traces d'inscriptions liḥyanites. L'une d'elles a été dégagée entièrement par nos amis et elle est assez bien conservée pour que le R. P. Jaussen ait pu en tenter le déchiffrement. En voici les éléments, sans restitution :



Statue trouvée à Hereibeh

...Cette statue, vœu.... de leur père Ḥaraḥ de Ġâbat, pour leur prospérité et leur souvenir et leur salut, l'année trente-cinq (35).... de Loudân, fils de Hannaš, roi de Liḥyân ; l'ont achevée... l'artiste et Ḥaraḥ fils... le graveur, de Biḥ....

Il est donc probable qu'il y avait là toute une série de statues placées sur des socles à dédicaces. Ce ne sont point des statues divines, mais celles des principaux personnages du lieu, à la mode de Palmyre. Cependant la mention d'un vœu implique qu'elles étaient consacrées à la divinité, comme cela se faisait par exemple en Phénicie. Il est donc très vraisemblable qu'elles ornaient le portique d'un temple, et cette conjecture est fortifiée par la présence en ce lieu d'une grande cuve en pierre, déjà aperçue par Doughty et par Euting, dont le diamètre est de 3m70 et la profondeur de 2m 15. On peut la comparer au vase d'Amathonte, un des ornements de la salle chypriote du Louvre, et sa destination a dû être la même que celle du grand récipient qui figure sur le haut lieu votif de Suse étudié ces jours derniers par M. Gautier.

Une gargouille en tête de lion prouve que le sanctuaire liḥyanite n'était pas entièrement à ciel ouvert. Il y avait là une construction, et cette construction était un temple. Évidemment les missionnaires de la Société française de fouilles ont mis la main sur un chantier qui donnerait des résultats certains et qu'il ne faudra pas hésiter à exploiter, aussitôt que les circonstances permettront de faire entendre raison aux gens d'el 'Ela. Nos amis n'ont pu passer en ce lieu que deux jours, le premier utilement employé, car on les prenait pour des employés du chemin de fer, le second sous la menace constante de brutes qui les couchaient en joue. Au soir du second jour il a fallu décamper, et rapidement.

L'intérêt de cet endroit est d'autant plus considérable que c'est un des centres, peut-être le principal, d'une civi-

lisation encore mal connue, celle du pays ou plutôt des gens de Liḥyân. Plusieurs noms de rois étaient déjà connus, mais on hésite beaucoup sur l'époque où le petit royaume a fleuri. Le nom que je citais tout à l'heure est nouveau. Mais le voyage de nos amis a fourni de plus un précieux point de repère pour dater le royaume de Liḥyan. Un graffite en écriture nabatéenne, copié à environ cinq heures au S.-O. de Teima, est ainsi conçu : משעורו מלך לח ין כתב דנה[1]. A en juger par l'aspect des lettres, cette inscription est de basse époque nabatéenne. Elle fournit la preuve que le royaume de Liḥyân se soude à celui des Nabatéens. Et Ḫereibeh ne serait-il pas la capitale du royaume arabe qui a succédé dans l'Arabie du Nord, à Hégra, la Nabatéenne, en attendant le triomphe de Médine et de la Mecque avec Mahomet ?

Je n'ai indiqué, et très rapidement, qu'un des points sur lesquels ont porté les recherches de nos amis. Il était peut-être à propos de signaler les droits qu'ils y ont acquis à la science française. Je crois pouvoir ajouter, puisque je n'entre dans leurs travaux pour aucun apport personnel, qu'ils ont fait tout ce qui était possible pour remplir correctement la mission qui leur était confiée.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« M. J. de Morgan m'a chargé de présenter à l'Académie un nouvel ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Les premières civilisa-*

1. [M. Clermont-Ganneau fait observer qu'il serait préférable de lire משעודו, avec *daleth* et non *rech*, vu l'analogie du nom arabe bien connu *Mas'oûd;* la traduction donnerait alors : « Mas'oûdou, roi de Liḥyân, a écrit cela. » Le caractère spécifique de ce nom est bien d'accord avec l'emploi de la langue nabatéenne ; ce double indice nous invite à reconnaitre dans le personnage non pas un Liḥyânite d'origine, mais un Nabatéen pur sang, devenu roi de Liḥyân dans des conditions encore inconnues.]

tions. Études sur la préhistoire et l'histoire jusqu'à la fin de l'empire macédonien (gr. in-8° de 513 pages avec figures). L'auteur, dont l'activité scientifique est non moins grande que son énergie dans les fouilles sur le terrain, a déjà publié d'importantes recherches sur l'âge de la pierre et des métaux en Égypte ; sur l'ethnographie préhistorique de l'Égypte ; sur les premiers âges de l'Arménie russe et les origines des peuples du Caucase ; on lui doit cinq volumes sur la géographie, la géologie, la paléontologie, l'archéologie et la linguistique de la Perse, et l'Académie sait que les *Mémoires de la Délégation en Perse*, dont le principal collaborateur est notre confrère le P. Scheil, sont publiés sous la direction de M. de Morgan.

« Le nouveau volume que nous devons à l'infatigable plume de ce savant peut être considéré comme un résumé des travaux que je viens de rappeler ; c'est, en quelque manière, une introduction générale à l'histoire de l'humanité, et il rappelle un peu, par une partie de son cadre, le petit livre que notre confrère, Alfred Maury, a écrit autrefois sous ce titre : *La terre et l'homme.* M. de Morgan commence par passer en revue les branches diverses de la préhistoire et l'apport scientifique et positif que, dans l'état présent des découvertes, chacune de ces branches fournit à la connaissance des origines naturelles de l'homme. Il expose et critique les hypothèses qui ont cours sur ces délicates questions ; il nous donne un tableau, tel qu'il résulte de ses propres recherches et de l'expérience de ses devanciers, de l'évolution préhistorique de l'humanité, des origines du langage, de la constitution de la famille et des groupements sociaux. Ce que les géologues appellent les phénomènes glaciaires, la flore, la faune et l'homme aux temps glaciaires, l'homme des cavernes et son industrie aux époques dites paléolithique et néolithique en Égypte, en Asie, en Europe ; l'apparition du métal, d'abord dans les riches districts miniers de l'Asie antérieure, cause de la grande révolution des temps préhistoriques et des groupements des peuples ; l'industrie céramique, la peinture ornementale qui conduit l'homme à la pictographie et de là à l'écriture : tel est le cadre général des premiers chapitres où les matières sont extrêmement condensées.

« Vient ensuite l'exposé des progrès humains qui se manifestent d'abord dans les districts voisins du golfe Persique, arrosés par deux grands fleuves, et où la vie était facile. M. de Morgan montre les autochtones sur ce sol privilégié du golfe Persique excitant bientôt la convoitise des voisins ; de là, les premières invasions et l'apparition des Sémites dans la Chaldée ; de là aussi, l'émigration de cer-

taines tribus sémitiques dans la vallée du Nil, où s'étaient déjà installées des peuplades berbères. Plus tard, les Élamites redescendent de leurs montagnes où ils avaient été refoulés, et l'élément touranien redevient pour quelques siècles maître de la Chaldée et des contrées avoisinantes. Entrant dès lors dans l'histoire documentaire et s'efforçant de fixer les bases d'une chronologie relative, M. de Morgan décrit à grands traits les invasions et les foulées des races et des peuples, l'organisation sociale, l'origine des diverses écritures, le développement des industries et des arts, de la législation, de l'idée religieuse, tour à tour sous la prépondérance égyptienne, suméro-accadienne, assyrienne et iranienne. M. de Morgan fait entrer aussi dans ses études les races occidentales, Pélasges, Hellènes, Ligures, Étrusques.

« Il ne m'appartient pas de me faire juge des données scientifiques et des hypothèses que comportent tant de problèmes aussi vastes que difficiles. Tout ce que je puis dire et ce que j'ai été heureux de constater, c'est que les théories et les conclusions de M. de Morgan sont exposées avec méthode et clarté, appuyées sur une documentation très abondante, et qu'on lit avec un intérêt soutenu cet ouvrage qui, par l'originalité de son plan, n'a pas son équivalent dans la littérature scientifique contemporaine. »

Le Gérant, A. Picard

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 2 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Président annonce à l'Académie qu'il vient d'être informé de la mort d'un correspondant, M. Charles-François-Noël Champoiseau, décédé à Paris, le 29 juin dernier, dans sa 80e année. Il fait en quelques mots l'éloge du regretté défunt, se réservant d'insérer plus tard dans le compte rendu de la séance la notice suivante :

« La carrière de M. Champoiseau — successivement vice-consul ou consul de France à Philippopoli, à Andrinople, à Janina, à la Canée, à Smyrne et autres lieux, retraité comme ministre plénipotentiaire — s'est déroulée tout entière en dehors des voies qui mènent d'ordinaire aux honneurs académiques. Il est entré dans le domaine de nos études par un coup d'éclat, par un de ces hasards heureux qui récompensent — quel-

quefois — le zèle intelligent et les efforts bien dirigés. Au temps où il était consul à Andrinople, en 1862, il eut l'idée d'entreprendre des fouilles en Samothrace. C'était le moment où la mission de M. Perrot à Thasos (1856) et la publication du « Voyage aux îles de la mer de Thrace » de M. Conze (1860) attiraient de ce côté l'attention des archéologues. Muni d'une maigre subvention, Champoiseau s'attaqua, en 1863, au versant N. de la montagne et découvrit, ensevelie sous les débris d'un édicule, la merveilleuse Victoire de Samothrace, qui est une des gloires de notre Musée du Louvre. Je n'ai pas à dire ici par quelle série de tracasseries et mesquineries bureaucratiques la statue mit un an pour arriver à Paris.

« Il manquait encore au chef-d'œuvre mutilé, dont Champoiseau avait soigneusement recueilli les fragments, le piédestal qui a permis de reconnaître son âge et sa destination. Champoiseau avait bien noté et décrit les vingt-six gros blocs de marbre gris trouvés en place ; mais c'est sans doute à Benndorf qu'est due l'identification de la Victoire de Samothrace avec l'ex-voto consacré par Démétrius Poliorcète, après la bataille navale de Salamine (306 a. Chr.), dans l'île sainte des « grands dieux Kabires ». Champoiseau du moins ne fut pas frustré de l'honneur de compléter son œuvre. Il retourna en Samothrace (août 1879) pour expédier au Louvre les puissantes assises qui, sans les précautions prises, auraient fait fléchir sous leur poids le palier de l'escalier Daru.

« Entre temps, en 1867, Champoiseau enrichit encore le Musée du Louvre de deux torses trouvés à Actium et reconnus pour être des figures archaïques d'Apollon.

« Les archéologues discutent encore sur le style et la filiation artistique de la Victoire, rivale de la Vénus de Milo ; mais ils n'ont qu'une voix pour en célébrer la beauté. A défaut du nom du sculpteur inconnu, le nom de Champoiseau restera attaché au chef-d'œuvre qu'il a rendu à la lumière. Quand on aura oublié le titre de correspondant de notre Académie, que nous lui avons décerné en 1889, et l'expression de nos regrets, on se souviendra toujours que, laborieux jusqu'en ses loisirs, Champoiseau a ajouté aux richesses d'art et au renom de la France. »

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Ch. Picard, légataire universel de Madame de Chénier :

Paris, le 30 juin 1909.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

....J'espère, ainsi que vous me le dites, ne pas m'écarter des volontés de Monsieur et Madame de Chénier, en accédant au désir de l'Académie, et je pense qu'on peut modifier le libellé du prix de Chénier en formulant ainsi les conditions :

« Madame Adélaïde-Élisa Frémaux, veuve de Monsieur Louis-« Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et « belles-lettres une somme de quatorze mille francs pour le revenu « être donné en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que « l'Académie aura reconnue la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue grecque.

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux termes de la « fondation, l'Académie pourra donner le prix à l'ouvrage qui lui « paraitra être le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature « grecque, pourvu qu'il ait été publié dans les quatre années qui « seront écoulées depuis que le prix aura été décerné. »

Veuillez agréer, etc.,

Signé : Ch. Picard.

M. Adolf TOBLER, récemment élu associé étranger, adresse à l'Académie une lettre de remerciements.

M. Noël VALOIS lit son rapport sur le concours des Antiquités de la France [1].

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait la communication suivante :

« J'ai reçu de M. l'abbé Bonnel, curé du Kef (Tunisie), l'estampage d'une inscription latine conservée chez Sidi Sakat, caïd du Kef. Elle a été trouvée entre le Kef et Mactar, dans la plaine fertile du Sers où l'on rencontre encore tant de vestiges de la colonisation romaine. Un Arabe l'a exhumée en labourant son champ et l'a remise au caïd Sidi Sakat.

« C'est une inscription métrique dont il reste 21 vers plus ou

1. Voir ci-après.



moins complets. Elle est gravée en caractères assez petits, mais d'une bonne époque et d'une belle ordonnance, sur une plaque de marbre blanc dont l'épaisseur est de 0^{m} 03, la hauteur actuelle de 0^{m} 23 et la largeur de 0^{m} 19. Il manque environ 4 ou 5 centimètres à droite, à la fin des lignes ; on ne peut pas évaluer ce qui manque à la partie inférieure.

OMNISATA·OMNIGENA·E TERRA·*exspectata resurgunt*
QVAEQVE·EFFETA·TVLIT·TELLVS·CATA·SOL*vit in arvis.*
CVNCTA IVBANT·ANIMANT VIRIDANT NEM*us, undique et imbres*
SOLLICITAE·DE·FLORE·NOVO·DE·VERE·MARI*tant.*
QVARE·CETTE·DEO·PATRIVM·DEDAM*us honorem*
SILVANO DE FONTE BOVANT CVI FROND*ea tecta.*
GIGNITVR E SAXO LVCVS INQVE ARB*usta susurrant.*
HVNC TIBI DE MŌRE DAMVS DIFFICIL*em baedum,*
HVNC TIBI DE VOCE PATRIS FALCITEN*entis.*
HAEC TIBI DE MORE TVO PINI FERAE S*unt.*
SIC MIHI SENIOR MEMORAT SA*cerdos.*
LVDITE FAVNI DRYADES PVELL*ae,*
LVDITE CANITE IAM MEO SACEL*lo*
NAIDES E NEMORE MEO COLON*ae!*
CANTET ADSVETA DE FISTVL*a*
ADSIT ET LVDO DE MORE PAT*rio*
CANTET ET ROSEA DE TIBIA . . . .
. . PREMAT BIIVGES DEVS A . . . .
. . . . . IAT BELLO DEVS HO . . . . .
. . . . VENIAS PATER . . . .
. . . . VLOTV . . . .

« Ces vers renferment une invocation au printemps et au dieu Silvain. Les circonstances de la trouvaille étant inconnues, on ne sait pas si la plaque de marbre était originairement placée au-dessous d'une statue. Nous possédons le début de cette petite poésie, car la tablette est intacte à la partie supérieure et la

lettre initiale O est plus grande que les autres ; tous les F dépassent également les autres lettres. Chaque ligne renfermait un seul vers, mais comme le marbre a été endommagé à droite, plusieurs lettres ont disparu à la fin des dix-huit premiers vers ; les trois derniers ont perdu leur commencement et leur fin. Nous n'avons donc pas la pièce dans son intégrité.

« Les sept premiers vers sont des hexamètres ; ils sont séparés des vers suivants par un signe en forme d'un trait ondulé, inséré entre les vers 7 et 8 au-dessus du mot MORE.

« Comme il arrive souvent pour ces petites poésies, la qualité des vers n'est peut-être pas toujours de premier ordre, mais on y trouve de jolies idées. On remarquera l'emploi de mots archaïques tels que *cala* (vers 2) et *cette* (vers 5), ainsi que des tournures qui paraissent spéciales au latin d'Afrique. Ce morceau, qui n'est pas banal, aura certainement du succès auprès des philologues et exercera la sagacité de plus d'un d'entre eux. M. l'abbé Bonnel a été fort bien inspiré en le faisant connaître à l'Académie ; il a droit à tous nos remerciements. J'ai accompagné ma transcription de quelques compléments provisoires. »

Au cours de la séance, M. Salomon Reinach reçoit et communique un télégramme de M. le commandant Espérandieu, annonçant la découverte d'un magnifique buste de déesse en bronze, à Alésia, dans les fouilles pratiquées sur un terrain appartenant à M. Espérandieu.

M. Cagnat, au nom de la commission de la médaille Paul Blanchet, fait connaître à l'Académie que cette médaille est décernée à M. le commandant Ordioni, pour l'ensemble de ses fouilles et de ses découvertes en Tunisie depuis quinze ans.

M. Henri Cordier fait la communication suivante :

« M. le commandant de Lacoste écrit d'Ourga (8 juin 1909), où sa mission était installée depuis trois semaines, qu'il a organisé sa caravane et que sa mission est prête à se mettre en route pour visiter les anciennes capitales des Tou-kiou, des Ouïgours (Kara Balgasoun) et des Mongols (Kara Koroum) et se rendre à Ouliassoutaï et Kobdo.

« M. le général de Beylié écrit de Saïgon, à la date du 20 mai, que son opérateur aura terminé tous les clichés de la grande galerie d'Angkor Vat le 20 juillet. »



M. Luc de Vos fait une communication sur le mode d'élection de Julien à la dignité d'empereur. On considérait jusqu'ici l'élection de Julien à la dignité d'empereur comme due uniquement à des soldats mutinés qui, la coupe à la main, avaient assiégé le palais parisien où se tenait le commandant, et lui avaient imposé le diadème, sous peine de mort immédiate. M. de Vos met en lumière à ce sujet des faits insoupçonnés, et qui sont de la plus haute importance pour l'histoire de Paris et de son Conseil municipal, et aussi pour l'histoire des Assemblées provinciales en Gaule. En donnant la traduction et le commentaire d'un texte d'Ammien Marcellin, M. Luc de Vos démontre que l'acclamation des soldats fut confirmée d'abord par décret de la Curie de la république des Parisiens, et ensuite par une Assemblée des légats de toute la Gaule réunis à Paris. Cette donnée nouvelle modifie la thèse généralement admise jusqu'ici, d'après laquelle les Assemblées provinciales, au IVe siècle, ne s'étaient pas occupées de politique. Elle jette aussi un lustre inattendu sur le passé de notre Conseil municipal qui apparaît désormais comme ayant, par sa sagesse politique et son énergique initiative, assuré à Paris le rang de capitale que lui conservèrent Valentinien Ier, Gratien et plus tard Clovis. C'est de l'élection de Julien que date pour Paris cette ère de gloire et de prospérité que les siècles suivants n'ont fait que développer. Sans les votes du Conseil municipal de Paris et de l'Assemblée provinciale, Julien serait resté isolé, impuissant, et aurait péri avant même d'avoir pu franchir les Alpes. Ce furent ces votes qui donnèrent au nouvel empereur les ressources d'hommes et d'argent nécessaires à la guerre qu'il était obligé d'entreprendre contre son rival, l'empereur Constance. La Curie parisienne, qui n'était connue jusqu'ici que par la célèbre inscription des « Nautes », se trouve maintenant en possession d'un titre de noblesse nouveau et absolument authentique [1].

M. Haussoullier fait une communication sur l'instruction primaire à Milet, d'après une inscription récemment publiée.

1. Voir ci-dessous, p. 486.

COMMUNICATION

RAPPORT
FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1909,
PAR M. NOËL VALOIS,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
LU DANS LA SÉANCE DU 2 JUILLET 1909.

La Commission chargée de juger le concours des Antiquités de la France a éprouvé, cette année, un assez grand embarras. Non que le nombre des concurrents fût beaucoup plus fort que d'habitude : vingt-quatre auteurs avaient adressé des ouvrages ou des séries d'ouvrages, et ce n'est pas la première fois que, grâce à l'heureux développement qu'ont pris les études historiques en France, la Commission est appelée à constater pareille émulation. Mais, parmi ces livres, beaucoup offraient des qualités si remarquables qu'il semblait difficile de ne pas attribuer une récompense à chacun d'eux. Neuf surtout de ces mémoires retenaient notre attention : ils avaient été soumis chacun à l'examen de trois rapporteurs, qui tous les avaient estimés dignes d'être couronnés.

A ce compte, il eût fallu tripler le nombre des médailles dont la Commission dispose. L'Académie nous est venue heureusement en aide en nous autorisant, comme elle l'avait fait déjà si fréquemment, à décerner une quatrième médaille ; mais cette libéralité reculait, ne supprimait pas la difficulté. Bien qu'aux quatre médailles nous ayons joint sept mentions, nous n'avons pu éviter l'obligation pénible de pratiquer de fâcheuses éliminations ; nous n'échappons pas au

regret d'avoir récompensé certains auteurs dans une mesure vraiment peu digne de leur mérite.

Le livre auquel est décernée la première médaille porte comme titre : *Les Origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale* (959-1033). Il a pour auteur M. Robert Parisot, professeur d'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy, et il fait suite en quelque sorte au bel ouvrage du même historien sur *le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, qui a obtenu, il y a dix ans, le premier prix Gobert de notre Académie.

Cette fois, nous sommes parvenus à l'époque de la pleine dislocation du royaume de Lothaire II, de cette Lotharingie qui était elle-même un démembrement de la monarchie franque : diminuée des *pagi* bourguignons qui constituèrent le royaume de Bourgogne jurane, amputée de l'Alsace, qui se rattachait désormais à la Souabe, la Lotharingie venait d'être encore coupée en deux pour former deux duchés. C'est l'origine, l'étendue, les caractères du plus méridional de ces deux tronçons, la Haute-Lorraine ou Mosellane, qu'a étudiés M. Parisot. Il y constate à chaque page les effets des forces dissolvantes qui, durant la fin du xe et le commencement du xie siècle, continuèrent de désagréger, d'émietter les États carolingiens.

Le travail de M. Parisot contribuera à faire remonter plus haut qu'on ne l'admettait généralement l'établissement d'une féodalité héréditaire dans cette région de l'Est de la France. Dès les premières pages de son Introduction, s'attaquant à une théorie devenue depuis longtemps classique, il prouve qu'on a distingué à tort les ducs bénéficiaires des ducs héréditaires, que les premiers, antérieurs à Gérard d'Alsace, n'ont pas été de simples gouverneurs, susceptibles d'être dépouillés à la volonté du souverain, et qu'en un mot les ducs de Lorraine purent transmettre régulièrement cette dignité à leurs descendants dès la seconde moitié du xe siècle.

Après avoir, dans un premier livre, déterminé les droits et devoirs de ces hauts personnages, l'auteur dresse la nomenclature de leurs possessions : il passe en revue tous les comtés, domaines, forteresses, abbayes dont ils jouissaient à titre d'alleux, ou sous forme de bénéfices. Enfin le feudiste, le géographe se fait, à proprement parler, historien, et M. Parisot nous retrace minutieusement le rôle politique, militaire des trois ducs de Haute-Lorraine de la maison de Bar, Frédéric Ier, Thierry Ier, Frédéric II.

Malgré la sécheresse inhérente aux travaux consacrés à cette période encore si mal connue, et bien que l'auteur néglige parfois de mettre son érudition à la portée de tous ses lecteurs, l'ouvrage de M. Parisot a été jugé excellent et, sauf de rares et bien légères imperfections, pour ainsi dire définitif. Enrichi de facsimilés, d'une carte et d'une table détaillée, il est le fruit d'études et de recherches prolongées, aussi complètes que possible. Il témoigne d'une critique avisée, de beaucoup de soin et de méthode. On n'a point relevé de texte qui eût échappé à l'auteur. La mise en œuvre judicieuse de cette multitude de renseignements patiemment réunis lui a permis de rectifier les opinions de ses devanciers sur quantité de points de détail, et même d'apporter sur des questions de haute importance des solutions nouvelles autant qu'intéressantes.

Avec M. Labande, qui obtient la deuxième médaille, nous franchissons deux siècles, et nous nous transportons dans le Midi. Le nouveau conservateur des Archives du palais de Monaco fait ses adieux, en quelque sorte, à la ville d'Avignon, où il a longtemps exercé les fonctions de conservateur du Musée Calvet, en retraçant, avec beaucoup de précision, l'histoire de cette cité pendant une partie du XIIIe siècle. C'est le sujet d'un livre soigneusement édité sous le titre : *Avignon au XIIIe siècle. L'évêque Zoen Tencarari et les Avignonnais.*

Il s'agit d'une époque où deux grands partis, celui du comte de Provence et celui de l'empereur Frédéric II, se disputaient la prépondérance sur la rive gauche du Rhône. Le saint-siège s'efforçait d'affaiblir le second, en lui enlevant ses alliés, et c'est le principal objet de la mission qu'il confia à l'évêque Tencarari. Les incidents de cette lutte étaient connus au moins dans leur ensemble. Il a fallu à M. Labande une singulière patience, une critique particulièrement sagace pour qu'il soit parvenu à tant ajouter à ce que nous avaient appris sur la même matière les travaux de MM. de Maulde, Hauréau, Paul Fournier et Élie Berger. La connaissance approfondie que possède l'auteur des Archives d'Avignon, ses investigations à Marseille, ses emprunts aux Archives du Vatican l'ont mis à même de renouveler un sujet qui paraissait à peu près épuisé.

L'histoire des mœurs du moyen âge et celle des institutions municipales profiteront grandement du travail de M. Labande. Il porte, notamment, un jugement plein de sens sur la petite révolution opérée en 1225. Il indique la portée exacte de ce mouvement et montre que le succès, en apparence démocratique, de la « Confrérie » avignonnaise ne profita guère qu'à la classe privilégiée des bourgeois propriétaires, le peuple proprement dit jouant un rôle fort médiocre dans ces incidents et se bornant, par exemple, comme il arrive assez souvent, à fournir des combattants aux deux factions ennemies. Forcément l'opposition politique de la commune aux seigneurs et à l'évêque d'Avignon revêtit, à certains jours, une forme gibeline, voire une nuance anticléricale, mais qui n'excluait pas un grand zèle religieux, quelque peu teinté d'intransigeance. Ainsi, au plus fort de sa lutte contre le clergé, la commune d'Avignon faisait jurer à ses magistrats qu'ils extermineraient les hérétiques.

Deux appendices contenant des listes de magistrats municipaux et fournissant d'utiles notions sigillographiques,

auxquels s'ajoutent encore une vingtaine de pièces justificatives et une bonne table analytique, complètent heureusement cet ouvrage remarquable.

La Commission des Antiquités de la France a toujours témoigné une faveur singulière aux travaux archéologiques se rapportant à la période gallo-romaine, et l'important ouvrage de M. Germain de Montauzan, *Les Aqueducs antiques de Lyon, étude comparée d'archéologie romaine*, qui obtient la troisième médaille, aurait peut-être été placé à un rang plus élevé encore, si le premier et le dernier chapitre, l'un résumant l'histoire de *Lugdunum*, l'autre traitant de l'administration du service des eaux, n'avaient par leur insuffisance soulevé d'assez sérieuses critiques.

Dans sa partie technique, au contraire, qui occupe les trois quarts du volume, ce livre fait honneur aux deux qualités réunies en M. de Montauzan, et qu'il est bien rare de réunir, celle d'ingénieur civil des mines et celle d'agrégé des lettres : la compétence du technicien s'ajoute à l'érudition du lettré.

Les magnifiques aqueducs que les Romains avaient construits pour alimenter d'eau la ville de Lyon ont depuis longtemps attiré l'attention des savants. Au XVIII[e] siècle, l'architecte Delorme avait déjà décrit avec exactitude le plus important d'entre eux : travail complété dans la suite par Mulsant, Flacheran, M. de Gasparin, d'autres encore. Il restait à coordonner ces diverses recherches, à en rectifier les résultats, à résoudre les problèmes de détail qu'elles n'avaient fait que poser. Le grand mérite de M. de Montauzan est de n'avoir pas seulement utilisé les constatations déjà faites, mais de s'être livré à une minutieuse enquête sur les lieux : j'ajoute que ce champ d'investigations s'étendait sur un parcours d'environ 200 kilomètres ! L'auteur a donc relevé sur le sol les traces des quatre aqueducs lyonnais, vérifié leurs cotes de niveau, leur pente, leur débit,

calculé la pression que supportaient les siphons employés pour franchir des vallées larges et profondes, estimé la force de résistance des tuyaux, en poterie ou en plomb, qui constituaient ces canalisations. Il a étudié enfin le mode de construction des aqueducs lyonnais, en le comparant à celui des plus célèbres ouvrages du même genre qui subsistent encore aux environs de Rome. Dans ces observations et ces comparaisons, il s'est aidé, non seulement de ses connaissances mathématiques, mais de tous les renseignements que pouvaient lui fournir les textes de Frontin et de Vitruve, qu'il a soumis parfois à une critique très sagace. Enfin son volume, enrichi par de nombreuses illustrations, vues, restitutions, plans, coupes ou profils, sans parler de deux cartes, est, de l'avis des juges compétents, appelé à rendre de grands services à cette branche de l'archéologie romaine.

La quatrième médaille est décernée à M. Villepelet, docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales, pour son *Histoire de la ville de Périgueux et de ses institutions municipales jusqu'au traité de Brétigny.*

Ouvrage consciencieux, solidement charpenté, qui témoigne chez son auteur d'autant de soin que de méthode. Tout au plus pourrait-on regretter que, dans un cadre restreint, une place si grande ait été laissée à la reproduction de pages entières d'historiens modernes, passages qu'il eût été facile et préférable de résumer. Mais M. Villepelet ne se contente pas de compiler les remarques de ses devanciers. C'est aux Archives nationales, c'est à la Bibliothèque nationale, dans la collection de Périgord, c'est aux Archives des Basses-Pyrénées, c'est surtout aux Archives municipales de Périgueux qu'il a puisé les principaux éléments de son excellente étude. Il a extrait de ces divers dépôts de nombreux documents, qu'il a dû habilement classer et interpréter, et dont les plus importants reparaissent à la fin du volume, sous forme de pièces justificatives.

On suit avec intérêt l'histoire de la ville, ou plutôt des deux villes de Périgueux, la *Cité* et le *Bourg*, de leur rivalité, de leurs luttes parfois sanglantes. En 1251, par sentence arbitrale, l'union des deux communautés fut conclue : de cet acte date l'établissement d'une communauté unique, dont M. Villepelet retrace les vicissitudes. Chemin faisant, il relève des traits précieux pour l'histoire générale : tels sont les détails, horribles d'ailleurs, qu'il donne, d'après des comptes municipaux, sur la persécution des lépreux de 1320-1321.

Les chapitres de la seconde partie, consacrés à l'administration municipale, aux institutions financières, charitables, militaires et judiciaires, ont une portée plus haute encore. On y rencontre beaucoup de remarques curieuses sur l'assiette de l'impôt, sur les largesses usitées à certains jours de fête, sur les divertissements, sur les précautions hygiéniques, sur la répression de l'adultère, etc. L'intérêt de ce petit volume dépasse souvent celui d'une simple monographie.

La première mention est accordée au livre de M. Maurice Houtart intitulé : *Les Tournaisiens et le roi de Bourges.*

Les dissensions qui éclatèrent au XVe siècle à Tournai tiennent une grande place dans l'histoire des règnes de Charles VI et de Charles VII : M. de Beaucourt en avait tracé déjà un tableau sommaire, qu'il appartenait à M. Houtart de compléter et de préciser. Pour ce faire, il n'a eu qu'à puiser dans les Archives du Nord et surtout dans les admirables Archives de Tournai.

Fidèle au roi de France, mais sans cesse menacée par le parti bourguignon, Tournai, ville perdue à l'extrême frontière, se trouvait condamnée par sa situation même à une diplomatie prudente, bien que courageuse. Elle résistait, mais en pliant Après le traité de Troyes, elle esquiva l'obligation de prêter serment au roi anglais, sans se brouiller

pourtant ni avec Henri V, ni avec le duc de Bourgogne. Elle garda jusqu'à la mort de Charles VI une attitude correcte, mais réservée, et, en 1422, n'hésita pas à reconnaître Charles VII. Ce loyalisme, d'ailleurs, n'excluait pas, couvrait plutôt, chez quelques-uns, le désir de maintenir et de fortifier l'indépendance de la cité. La politique tournaisienne s'éclaire constamment par le conflit des intérêts locaux, par les rivalités des factions, par le développement des institutions municipales, et c'est en quoi l'excellent livre de M. Houtart, plein de renseignements sur les choses et les hommes du pays, donne la véritable explication d'incidents dont la répercussion se fit sentir fort loin en France.

Du Nord, M. Joseph Girard nous ramène dans le Midi. Ainsi que M. Labande, auquel il a succédé en qualité de conservateur du Musée Calvet, il s'attache à l'histoire avignonnaise. Il obtient la deuxième mention pour un volume fort estimable consacré aux *États du comté Venaissin depuis leurs origines jusqu'à la fin du XVIe siècle.*

La matière lui en a été fournie par les registres mêmes de ces États, qui pour la plupart sont conservés aux Archives de Vaucluse. Il a, d'ailleurs, étendu ses recherches à la Bibliothèque de Carpentras, aux archives municipales d'une dizaine de villes du Venaissin et jusqu'aux Archives Vaticanes.

Quel était, au XIVe siècle, le gouvernement de cette petite province, acquise par le saint-siège en 1274, quel rôle y jouaient, à côté des officiers pontificaux, le haut clergé, la noblesse et les communes, tardivement émancipées, c'est ce que M. Girard explique clairement. Peu à peu l'intérêt de la défense du pays, le besoin de lever des subsides extraordinaires amènent la papauté à réunir périodiquement les trois ordres : ainsi naissent les États, et toute la première partie du livre n'est que le récit des événements, souvent tragiques, qui motivèrent leur intervention.

Leur organisation et leurs attributions sont l'objet d'une seconde partie, plus neuve encore et plus curieuse. Jusque vers le second tiers du XVIe siècle, les trois ordres, contrairement à l'usage ordinaire, y délibérèrent en commun : ils ne croyaient pas, apparemment, avoir d'intérêts opposés. Tour à tour on les voit s'occuper de levées de troupes, de perceptions d'impôts, de conclusions de traités et de correspondances avec le roi. Par la rédaction de leurs cahiers de doléances, ils contribuèrent à former les « statuts », à fixer le droit de la province. Leurs préoccupations généralement équitables et humanitaires ne sont pas moins dignes d'attention que leur animosité contre les Juifs.

En somme, cet exposé touche aux plus graves questions de l'histoire des institutions. M. Girard a eu le mérite de rapprocher constamment les usages qu'il observait dans le Comtat-Venaissin de ceux qui avaient été signalés avant lui en Provence, en Languedoc, en Béarn, dans le centre de la France, en Normandie.

Nous ne changeons guère de région avec M. Louis Chatelain, dont l'étude consciencieuse sur *les Monuments romains d'Orange* a été honorée d'une troisième mention.

Nombreuses sont les hypothèses proposées par les archéologues pour reconstituer la disposition ou la décoration du célèbre théâtre et de l'arc de triomphe d'Orange. M. Chatelain les a soumises à une critique très pénétrante ; il se rallie à l'opinion que l'arc est un monument élevé par la colonie romaine quelque temps après sa *deductio*. Pour le cirque, il est parvenu, grâce à des constatations faites dans les caves de plusieurs maisons, à en fixer l'emplacement d'une façon précise.

A cette étude des monuments d'architecture ne s'est pas bornée la patiente enquête de M. Louis Chatelain. Il a recherché les mosaïques ou fragments de mosaïques, les inscriptions, les statues, les bas-reliefs, les sarcophages,

les bronzes, les bijoux, les terres cuites, les vases, qui pouvaient provenir d'Orange, sans omettre les objets dont le souvenir seul subsiste. Cette partie de son travail est d'autant plus utile, d'autant plus méritoire que jamais il n'y eut à Orange de musée local, que la ville a laissé ses trésors se disperser de tous côtés, non seulement dans les Musées d'Avignon, de Nîmes ou de Saint-Germain-en-Laye, mais en Belgique, en Italie et jusqu'en Amérique. Tous ces objets sont décrits par l'auteur avec soin, les renseignements qu'il donne toujours pris aux bonnes sources. Cette reconstitution de la ville d'Orange est l'œuvre à peu près sans défaut d'un érudit de la bonne école.

Une reconstitution d'un caractère bien différent, celle du *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, a été opérée, avec le même soin et le même succès, par M. le chanoine Urseau, à qui nous attribuons la quatrième mention.

Il ne s'agissait plus, cette fois, de rapprocher des statues, des bronzes, des mosaïques, mais de retrouver le texte de plus de deux cents chartes comprises entre le XIe et le XIIe siècle, qui étaient transcrites jadis dans un cartulaire fameux dont l'original, mis au rebut, dépecé par les relieurs, a disparu vers la fin de l'époque révolutionnaire. En s'aidant d'une table rédigée en 1734 et d'extraits pris au XVIIe ou au XVIIIe siècle, l'auteur est parvenu à restituer le texte de cent soixante-dix de ces vénérables actes, infiniment précieux pour l'histoire de l'Anjou. Avec une précision méticuleuse, il a noté l'origine de chacun de ces fragments, indiqué les auteurs qui les ont reproduits, cités ou mentionnés. Ses interprétations, ses explications géographiques témoignent généralement d'autant de science que de méthode. Il a porté son attention d'une façon toute particulière sur la composition du chapitre d'Angers, et la connaissance qu'il a acquise des noms des principaux dignitaires l'a mis à même de proposer des dates au moins approximatives

pour beaucoup d'actes dépourvus d'indications chronologiques.

Une cinquième mention est obtenue par M. Claude Faure, ancien membre de l'École française de Rome, pour son *Histoire de la réunion de Vienne à la France* (1328-1454), qu'il eût mieux fait d'intituler peut-être : *Histoire de Vienne antérieurement à la réunion à la France.*

Le désordre qui apparaît parfois dans la composition de ce très solide ouvrage ne doit pas nous faire fermer les yeux sur ses qualités originales et sur les réels services qu'il est appelé à rendre. Rédigé surtout à l'aide de documents puisés aux Archives municipales, il fournit des notions nouvelles sur l'opposition des archevêques et des Dauphins comtes de Vienne, comme sur le développement des institutions municipales. Si l'on ne s'explique pas encore très nettement le dénouement survenu en 1450, les raisons pour lesquelles l'archevêque se décida à prêter hommage au Dauphin, on a au moins la satisfaction de s'initier à la vie de la cité viennoise ; on y assiste tour à tour à la réforme du chapitre, à la reconstruction des murailles, à des visites princières ; on recueille une foule de renseignements qui éclairent l'histoire des institutions. Ces intéressants sujets sont traités par M. Faure avec autant d'intelligence que d'érudition.

Sur les dix-neuf volumes ou brochures adressés au concours par M. l'abbé Petel, curé de Saint-Julien près Troyes, et dont la plupart remontent à une date antérieure à 1907, la Commission n'a pu retenir que huit opuscules qui, à vrai dire, forment un ensemble de près de 800 pages. Ils ont entre eux le lien d'un sujet commun, ainsi que le fera comprendre le simple énoncé des titres : *Les Templiers à Sancey, aujourd'hui Saint-Julien (Aube).* — *Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneurs de*

Sancey. — La Commanderie de Payns et ses dépendances à Savières, à Saint-Mesmin, à Messon et au Pavillon. — Le Diocèse de Troyes dans le différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel et dans l'affaire des Templiers. — La maison de Serre-lès-Monceaux. — Comptes de régie de la commanderie de Payns. — La Justice et les terres de Menois. — Bail de la commanderie de Bonlieu (Pâques fleuries 1309). C'est, en somme, une histoire des Templiers et des Hospitaliers dans le diocèse de Troyes, histoire fondée exclusivement sur des documents d'archives qui, d'ailleurs, sont pour la plupart publiés en appendices, et avec toute la correction désirable. On relève dans ces brochures maintes observations originales qui jettent de la lumière sur des points obscurs et ouvrent des aperçus nouveaux. La sixième mention a été attribuée à ce respectable ensemble.

Rien ne saurait mieux prouver la force du concours actuel que le rang que nous avons été obligé d'assigner à un autre ouvrage, très estimable, d'un érudit qui a déjà fait ses preuves. Malgré quelque impropriété de langage dans les descriptions et quelques attributions contestables, en ce qui concerne les tombes, l'étude consacrée à *l'Église Notre-Dame-de-Josaphat* par M. le chanoine Métais méritait mieux, semble-t-il, qu'une septième mention.

L'abbaye de Josaphat, au diocèse de Chartres, ruinée par la guerre de Cent ans, à moitié détruite au XVI[e] siècle, fort maltraitée au XVII[e], vendue comme bien national à la Révolution, a été complètement rasée, et un asile en occupe aujourd'hui l'emplacement. M. Métais, à qui l'on doit la publication du Cartulaire de cette abbaye, a eu la curiosité de rechercher ce que le sol pouvait encore renfermer des restes du monastère. Des fouilles bien conduites lui ont permis de reconstituer le plan d'une église bâtie en grande partie dans le second quart du XII[e] siècle, c'est-à-

dire à une époque particulièrement intéressante pour l'histoire de notre architecture religieuse. Il a joint au récit de ses fouilles et aux conclusions qu'il en a tirées plus de soixante héliotypies. Cette abondante illustration permet de contrôler la justesse des descriptions et des restitutions. Elle autorise à affirmer notamment que l'auteur a eu raison d'attribuer à la nef une date plus ancienne qu'au chœur; M. Métais ne s'est pas trompé en assignant la forme carrée à deux des chapelles qui s'ouvraient au pourtour du chœur, disposition fort rare et d'autant plus intéressante.

En résumé, trois ouvrages d'archéologie pure, dont deux se rapportent à l'antiquité; une publication ou, pour mieux dire, une restitution de cartulaire; sept autres travaux historiques relatifs au moyen-âge et attestant un effort personnel, une méthode savante : telle est, pour ne tenir compte que des livres récompensés, la contribution de 1909 à l'œuvre nationale de la recherche et de la description des « Antiquités de la France », œuvre à laquelle les ressources dont la Commission dispose ne lui permettent d'accorder que de bien modestes encouragements, mais qui continue à progresser grâce au zèle inlassable d'une troupe sans cesse renouvelée de dévoués collaborateurs.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie au nom de l'auteur, M. René Fage, un mémoire intitulé : *La « bardeyche » du clocher de Saint-Léonard et les marchés d'ouvrage de 1467 à 1473* (Limoges, in-8°) :

« Il résulte des documents publiés par M. R. Fage que la « bardeyche » du clocher de Saint-Léonard était une sorte de beffroi, un



appareil en grosse charpente, destiné à contenir, à suspendre et à faire mouvoir les cloches. Ces documents sont aussi précieux pour l'histoire que pour la philologie, et l'auteur a rendu un véritable service en les faisant connaître et en les accompagnant d'ingénieux commentaires. »

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau un mémoire dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Inscription romaine de Vendœuvres-en-Brenne* (*Indre*) (extr. des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. LXVIII).

M. Salomon Reinach offre à l'Académie, de la part de notre confrère M. le duc de Loubat, un ouvrage intitulé : *Methods and results in Mexican research*. C'est un véritable manuel d'archéologie mexicaine, publié d'abord, sous forme d'articles en allemand, par M. le D[r] Walter Lehmann, traduit en anglais, dans le présent volume, par M. Seymour de Ricci, sous les auspices et aux frais de M. le duc de Loubat. M. Lehmann, élève de M. le professeur Seler, est un excellent connaisseur des antiquités du Mexique ; son ouvrage, dans la bonne traduction qui le rend plus accessible, ne manquera pas d'exercer une influence bienfaisante sur les études d'américanisme qui doivent déjà tant aux généreuses initiatives de notre confrère.

M. Cagnat offre à l'Académie la *Table analytique du Journal des Savants* de 1859 à 1908 (Paris, 1909, in-8°).

« Cette table est due à M. J. Tissier, bibliothécaire archiviste de la ville de Narbonne, qui a apporté un soin extrême à la rédaction de l'ouvrage. J'ajoute que c'est grâce à la Commission du legs Debrousse et à l'Institut, qui a bien voulu confirmer la décision de la Commission, que nous avons pu l'imprimer. »

M. Haussoullier offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Erich Ziebarth, un volume intitulé : *Aus dem griechischen Schulwesen. Eudemos von Milet und verwandtes*. M. Ziebarth, connu par d'utiles ouvrages sur le droit grec, notamment sur le droit d'association et les fondations, avait été chargé par la Direction des musées royaux de Berlin de publier l'importante inscription de Milet relative à la fondation scolaire d'Eudémos. Le livre s'ouvre par une étude détaillée du décret milésien. Le second chapitre est intitulé : l'État et l'école; le troisième est consacré aux fondations scolaires; le quatrième, le plus long, porte un titre plus général : « Dans les écoles grecques ». C'est une sorte d'excursion dans le monde des écoles, élèves, associations d'élèves et maitres. M. Ziebarth est un guide très sûr, très

bien informé, qui connait tous les textes épigraphiques relatifs à l'école grecque. Son petit livre est une sorte de recueil qui rendra les plus grands services.

M. Paul Viollet présente, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Guillaume du Breuil. Stilus curie Parlamenti;* nouvelle édition critique par Fél. Aubert, avocat, archiviste paléographe (Paris, 1909, in-8°) :

« Nous devons à un malhonnête homme, avocat célèbre, Guillaume du Breuil, un Style du Parlement de la plus haute importance pour l'étude de la procédure au commencement du xive siècle. Souvent imprimé et même défiguré au xvie siècle, ce Style n'avait pas encore été l'objet d'un de ces travaux qui sont l'honneur de l'érudition moderne : j'entends une édition critique établie d'après le dépouillement comparatif des manuscrits, qui sont nombreux. Telle est l'œuvre patiente de M. Fél. Aubert : tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du droit français attendaient depuis longtemps cette savante publication, à laquelle M. Fél. Aubert était admirablement préparé par ses beaux travaux sur le Parlement de Paris.

« Quelques pièces fort curieuses sont publiées en appendice ; une table alphabétique très bien comprise termine le volume. »

M. Longnon présente de la part de M. Émile Rivière un opuscule intitulé : *Lieux dits et mégalithes de France.*

« Sous ce titre, M. Rivière, directeur à l'École des Hautes Études, présente les premiers résultats des recherches dont il a pris l'initiative, il y a deux ans, au Congrès préhistorique d'Autun et qu'il poursuit depuis lors dans les archives à l'aide de minutiers, de registres cadastraux et autres documents : il s'agit des noms de lieux dits qui sont de nature à évoquer le souvenir de monuments mégalithiques, tels que dolmens, menhirs, les uns disparus depuis un temps plus ou moins long, les autres encore debout, mais restés ignorés et perdus par suite pour l'étude des temps préhistoriques.

« Ces premières recherches ont déjà permis à M. Rivière de signaler dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, voire même dans Paris, le souvenir d'un certain nombre de mégalithes, désignés aux xvie et au xviie siècles sous les noms de Haute-Borne, de Pierre, de Grosse-Pierre, de Caillou ou de Gros-Caillou. »



SÉANCE DU 9 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Jean Vuillet adresse un rapport sur la mission, que l'Académie lui avait confiée, en 1908, sur les arrérages de la Fondation Garnier, pour explorer la grotte de Moriabougou [1].

M. S. Reinach, au nom de la Commission du prix de Chénier, annonce que le prix a été décerné, dans les conditions nouvelles établies avec le consentement de la famille, à M. Hubert Pernot, pour ses *Études de linguistique néo-hellénique. Phonétique et parlers de Chio.*

M. Luc de Vos continue la lecture de son mémoire sur le mode d'élection de Julien à la dignité d'empereur.

M. Théodore Reinach conteste la solidité de la thèse de M. de Vos :

« Le récit très circonstancié de l'élévation de Julien dans Ammien Marcellin s'est conservé intégralement. Comment expliquer qu'on n'y trouve aucune trace de deux faits aussi considérables qu'un concile des Gaules et l'intervention révolutionnaire du Sénat de Paris ?

« Le mot *respublica* a des sens multiples ; mais si, dans la phrase en question, il désignait la cité de Paris, il devrait être accompagné de l'adjectif *nostra*. Employé seul, *respublica* désigne soit le Trésor public, soit la république romaine, l'Empire. Le dernier membre de phrase précise le sens : une République renaissante de ses cendres, tremblant encore de la crainte d'une nouvelle invasion germanique, ne peut être que l'empire romain lui-même, et non Paris qui n'avait pas subi cette invasion.

« En somme, les fondations de la théorie ne sont pas solides,

1. Voir ci-après, p. 509.



ce qui n'empêche pas de rendre hommage à l'ingéniosité et à l'érudition que M. de Vos a déployées dans son argumentation. »

M. Cagnat ajoute quelques mots pour indiquer l'impossibilité de comprendre la phrase d'Ammien Marcellin comme le propose M. de Vos.

M. le comte Paul Durrieu rappelle que le duc Jean de Berry, frère de Charles V, possédait, entre autres animaux, des petits chiens pour lesquels il paraît avoir eu une prédilection marquée. Des images de ces petits chiens se trouvent dans deux des plus beaux livres d'Heures du duc Jean. M. Durrieu signale encore leur présence dans l'ornementation d'une belle *Bible glosée* en deux volumes qui est conservée à la Bibliothèque Vaticane au moins depuis la fin du xve siècle (*Cod. Vatic. lat.* 50 et 51). Dans cette *Bible glosée*, les petits chiens sont figurés tenant dans leurs gueules un phylactère sur lequel est écrit le mot : Alegret. Ils sont peints sur les pages qui portent encore les armoiries du duc Jean de Berry et celles du pape d'Avignon Clément VII. De la manière dont sont disposées ces doubles armoiries, on peut conclure que la *Bible* de la Vaticane, après avoir d'abord appartenu au duc Jean de Berry, a été ensuite donnée par lui au pape d'Avignon Clément VII, les deux personnages étant en relations suivies et échangeant fréquemment des cadeaux. Quant au mot d'*Alegret*, il se rapporte, suivant M. Durrieu, à un des plus fidèles serviteurs du duc, son médecin Simon Allegret, et la présence de son nom doit indiquer que, si le duc de Berry a possédé la *Bible glosée* qu'il donna plus tard à Clément VII, c'est qu'il l'avait lui-même reçue en hommage de son médecin Allegret, lequel avait, en effet, l'habitude de donner régulièrement à son maître, le duc de Berry, des étrennes consistant la plupart du temps en manuscrits.

M. Durrieu ajoute que, dans la *Bible* en question, les petits chiens sont dessinés de main de maître, avec un grand sentiment de vérité, et que le fait est intéressant à noter pour l'histoire générale de l'art, parce que le manuscrit, ayant appartenu au pape Clément VII d'Avignon, les ornements qui s'y trouvent ne sont pas plus récents que l'année 1394, date de la mort du pontife.

LIVRES OFFERTS

M. Paul Meyer présente à l'Académie les dernières livraisons parues du *New English Dictionary* publié à Oxford par les soins de Sir James A. H. Murray. Elles contiennent la fin de la lettre *M* (par M. H. Bradley), la suite de la lettre *P* (par Sir James Murray), la suite de la lettre *R* (par M. W. A. Craigie), le commencement de la lettre *S* (par M. H. Bradley). Ces livraisons continuent à paraître avec une parfaite régularité, à raison de quatre par an (1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre). La lettre *S*, dont la première livraison est datée du 1er juillet de la présente année, commence le tome VIII. Il est superflu d'insister une fois de plus sur l'excellente méthode qui préside à l'exécution de ce vaste répertoire de la langue anglaise, qui n'a de parallèle en aucune langue. La révision de toutes les épreuves par Sir James Murray garantit l'unité de l'œuvre. La lettre *P* sera terminée dans la livraison du 1er octobre, et les tomes IX et X contiendront la fin du Dictionnaire.

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Emmanuel Brunet, qui avait été chargé d'une mission officielle en Égypte, le Rapport qu'il vient d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique sur *l'organisation de l'Université musulmane El-Azhar* (extr. des *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XVIII, 1909, in-8°). On sait que c'est dans l'école de la mosquée El-Azhar, au Caire, que les étudiants musulmans de tous les pays, depuis le Maroc jusqu'aux Indes, viennent étudier et se préparer, sous la direction des *ouléma*, à devenir, eux aussi, des docteurs de la loi et les chefs religieux du monde musulman. Cette mosquée avec son Université religieuse est le centre intellectuel de l'Islam ; elle ne compte pas moins de 9.000 étudiants. Il est donc intéressant de connaître l'organisation et le fonctionnement de cette grande institution qui n'a pas sa pareille dans le monde. M. Emmanuel Brunet a pu se documenter sur ses ressources pécuniaires, la répartition des étudiants en nations, comme dans nos Universités du moyen âge, les règles et les usages auxquels ils doivent se conformer, le rôle des maîtres, le programme de l'enseignement, les livres de classe, la durée des études. On lit curieusement les 28 pages consacrées par M. Brunet à ce que j'appellerai

l'enseignement supérieur musulman qui est resté jusqu'ici fermé aux innovations modernes, mais qui paraît devoir bientôt s'ouvrir, au moins en partie, aux sciences européennes. »

M. L. Delisle offre au nom des auteurs les publications suivantes :

Léon Dorez. *Le registre des dépenses de la Bibliothèque Vaticane de 1548 à 1555 :*

« On trouvera, dans ce mémoire qui fait partie du volume récemment publié à Cambridge en l'honneur de M. John Willis Clark (*Fasciculus Ioanni Willis Clark dicatus*, Cantabrigiae, typis academicis impressus, 1909, in-8° ; p. 142-185), une histoire très détaillée de la Bibliothèque Vaticane pendant les sept années (1548-1555) de l'administration du cardinal Cervini qui remplissait alors les fonctions de bibliothécaire, sans en avoir le titre, et qui fut élu pape en 1555. C'est un chapitre de l'histoire de la Vaticane au xvie siècle que prépare M. Dorez. Je ne crois pas qu'on possède pour aucune grande bibliothèque de cette époque un ensemble de renseignements comparables à ceux que l'auteur a su tirer des registres de Cervini. »

Guesnon. *Publications nouvelles sur les trouvères artésiens:*

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un mémoire de M. Guesnon relatif à la vie et aux œuvres de cinq trouvères artésiens. Ce travail lui a fourni une nouvelle occasion de montrer avec quelle sagacité et quelle assurance il augmente nos connaissances sur la biographie de ces poètes et dissipe les obscurités des textes souvent altérés par les copistes ou les éditeurs. Chemin faisant, il a mis en relief une heureuse trouvaille de M. le professeur Suchier : le déchiffrement d'un acrostiche lui a fait découvrir l'origine de deux chansons adressées à la Roïnete Marguerite, c'est-à-dire à Marguerite de Bourbon, qui avait épousé en 1232 le comte de Champagne Thibaud, roi de Navarre depuis 1234. »

M. Delisle dépose en outre sur le bureau une notice qu'il a consacrée à *Charles de Robillard de Beaurepaire, correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure* (extr. de la « Bibliothèque de l'École des Chartes », 1909, in-8°).

SÉANCE DU 16 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le 1er semestre de 1909 [1].

M. Paul Gauckler, correspondant de l'Académie, expose les résultats des dernières recherches que, grâce au concours empressé de la Société immobilière du Janicule, il vient de reprendre, après une courte interruption, dans le sanctuaire syrien du *Lucus Furrinae*, à Rome.

Sous les ruines superposées du temple le plus récent, improvisé au temps de Julien l'Apostat, et du somptueux édifice que, deux cents ans plus tôt, le *cistiber Gaïonas* avait fait construire en l'honneur de l'avènement de Commode à l'Empire, M. Gauckler a retrouvé les restes d'un troisième sanctuaire plus ancien encore, que les particularités de son appareil permettent de dater du milieu du premier siècle de notre ère. Le culte syrien s'était donc implanté à Rome beaucoup plus tôt qu'on ne le supposait jusqu'ici, bénéficiant sans doute de la prédilection que, d'après Suétone, l'empereur Néron manifesta pour la *Dea Syria*, durant les premières années de son règne.

De ces trois édifices étagés, celui qui occupe le niveau supérieur, et qui est aujourd'hui complètement déblayé, offre dans ses dispositions architecturales un curieux mélange d'éléments païens et chrétiens; mais il présente en même temps certaines particularités qu'on ne retrouve pas ailleurs, notamment un système d'étroites meurtrières, percées à travers le double écran de la façade de l'édifice principal, et conjuguées de manière à concentrer les rayons du soleil levant sur les statues divines qui se dressaient dans les niches du fond, tandis que le reste de la nef demeurait plongé dans l'obscurité.

1. Voir ci-après, p. 492.

Les temples des deux étages inférieurs s'étendent en majeure partie dans une propriété voisine de celle qu'on fouille actuellement. Mais leurs amorces déjà reconnues permettent de se faire une idée de l'ordonnance de leur ensemble.

Très différents du monument qui les remplaça au temps de Julien, les sanctuaires construits au premier et au second siècle de notre ère paraissent, au contraire, calqués tous deux sur le même plan. Ils se composent l'un et l'autre d'un *temenos* carré, à ciel ouvert exactement orienté, et divisé en quatre compartiments égaux par deux galeries transversales qui se croisent à angles droits en son milieu, et qui sont dirigées l'une du Nord au Sud, suivant l'axe du monde, l'autre de l'Est à l'Ouest, suivant la course du soleil à travers l'espace. Au point d'intersection de ces deux artères devait se dresser jadis l'autel sur lequel on immolait les victimes; en amont, du côté de l'Occident, était installée la fontaine sacrée qu'alimentait la source des Nymphes *Furrinae*; en aval, à l'Orient, le *delubrum* réservé aux ablutions rituelles. Des murs d'amphores couchées et des alignements de jarres dressées marquent les limites et les principales divisions du sanctuaire. Toutes ces dispositions n'ont rien de romain.

Le mobilier sacré avait, lui aussi, un caractère exotique. Dans la *favissa* du temple de *Gaïonas*, parmi des milliers de fioles coniques ou piriformes à couvercle plat, qui servaient aux libations de vin, de lait et de miel, M. Gauckler a retrouvé de curieux spécimens de faïences émaillées turquoise, jaune, vert-émeraude et bleu qui semblent d'importation asiatique, et dont l'on constate pour la première fois la présence à Rome dans un monument de l'époque impériale.

Ainsi se précise et s'accuse, à mesure qu'avancent les fouilles, le caractère oriental du sanctuaire du Janicule. D'ailleurs, on ne peut plus douter aujourd'hui qu'il fût consacré aux dieux syriens : les derniers coups de pioche donnés dans les ruines viennent, en effet, de faire sortir de terre un autel votif dédié par un officier des milices équestres libéré du service, M. Helvius Rusticus *a militiis*, au *numen* de *Jupiter Heliopolitanus*, c'est-à-dire au prête-nom romain du grand Baal de Syrie *Hadad* [1].

1. Voir le cahier d'août.

Après cette lecture, MM. PERROT, DIEULAFOY, POTTIER présentent des observations.

M. DIEULAFOY insiste sur la ressemblance que le temple le plus récent présenterait avec un Atech-Gah mithriaque.

M. POTTIER conteste l'origine orientale attribuée à un certain nombre de fragments de céramique.

M. HEUZEY fait remarquer que l'orientation chaldéenne n'est pas celle que l'on trouve dans les temples du Janicule. Les Chaldéens orientaient par les angles.

M. POTTIER reprend la parole pour demander des détails sur la tête dorée de la statue de Dionysos trouvée dans les fouilles.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1909, LU DANS LA SÉANCE DU 16 JUILLET 1909.

Des publications réglementaires de l'Académie ont paru, depuis le dernier rapport (12 février 1909) les volumes suivants :

Mémoires de l'Académie. La première partie du tome XXXVIII.

Notices et extraits des manuscrits. La première partie du tome XXXIX.

Répertoire d'épigraphie sémitique, t. II, 2e livraison.

Les ouvrages en cours d'impression sont :

Mémoires de l'Académie, t. XXXVIII, 2e partie, avec les mémoires de M. de Lasteyrie sur *l'église de Saint-Philbert de Grandlieu*, de M. Foucart sur *les Athéniens dans la Cherso-*

nèse de Thrace au IVe siècle, de M. Viollet sur *les interrogatoires de Jacques de Molai, grand-maître du Temple.*

Mémoires des savants étrangers, t. XII. Pas de nouveaux articles à l'impression. Le 12 juin dernier a été distribué le tirage à part du mémoire de M. Franz Cumont sur la *Théologie solaire du paganisme.*

Notices et extraits. Tome XXXIX, 2e partie. Il va être envoyé à l'imprimerie, pour commencer cette partie, un mémoire de MM. Seymour de Ricci et Winstedt sur *des fragments de manuscrits coptes.*

Voici l'état du tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France.*

Le bon à tirer a été donné des huit premières feuilles, qui renferment une notice de M. Viollet sur *le canoniste Guillaume de Mandagot.*

Sont en pages les feuilles 9 à 36 qui renferment :

Une notice de M. Viollet sur le canoniste *Bérenger Frédol*, évêque de Béziers;

Une notice de M. Noël Valois sur le cistercien *Jacques de Thérines ;*

Une notice de M. Valois sur *Jean de Pouilli*, théologien.

Il est probable que le bon à tirer de ces articles sera donné cette année et qu'il sera possible de mettre aussitôt sous presse de nouveaux articles dus à MM. Noël Valois et Paul Meyer.

Du tome IV des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France* qui contient l'*Introduction aux actes que Henri II, roi d'Angleterre, a émis comme duc de Normandie et de Guienne et comme comte de Poitou*, le texte est tout entier tiré. Les tables, la couverture et le titre sont composés. Le volume sera très prochainement en distribution. Il ne restera plus qu'à exécuter les planches de l'atlas où les documents seront reproduits en facsimilé.

Dans une autre série des *Historiens de France*, celle des *Obituaires* et des *Pouillés*, que dirige M. Longnon, le travail de l'impression n'a pas laissé d'avancer. Si le tome IV des *Obituaires* est dans le même état qu'au mois de janvier, tout le

texte du tome III est tiré. La préface est en placards. Le volume pourra être distribué à la rentrée. — Dans la série des *Pouillés*, les feuilles 1 à 49 du tome V (*province de Trèves*) sont tirées ou en bon à tirer. L'index, en préparation, sera probablement livré à l'impression vers la fin de l'année. Pour le tome VI (*province de Reims*), aux 91 feuilles qui étaient déjà tirées en janvier sont venus s'ajouter les placards de l'index qui formera plus de quarante feuilles. L'introduction, actuellement en préparation, sera remise à l'imprimerie au mois d'octobre, et l'on peut espérer que le volume sera terminé l'hiver prochain.

Le *Corpus inscriptionum semiticarum* avance toujours lentement. Le quatrième fascicule par lequel doit s'achever le tome II de la *partie phénicienne* ne paraît pas avoir fait de progrès sensibles depuis le mois de janvier. Pour la *partie araméenne*, douze placards du prochain fascicule sont composés. La suite de la copie sera remise à l'imprimerie, en partie tout au moins, le mois prochain. Quant à la *partie himyaritique*, M. l'abbé Scheil a bien voulu, après la mort de notre regretté confrère M. Hartwig Derenbourg, accepter d'en prendre la direction. Nous ne saurions nous étonner qu'il lui faille du temps pour se mettre au courant, pour classer et pour étudier les matériaux qui devront entrer dans le premier fascicule du tome II de cette série. Nous comptons sur son zèle et sur son activité pour que cette part de notre grande entreprise scientifique ne reste pas en souffrance.

Pour la partie dont s'est chargé M. Cagnat, le recueil des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes* poursuit régulièrement son cours. Le début de la table des matières du tome I est imprimé. M. Toutain s'occupe de rédiger la suite. Le manuscrit du deuxième fascicule du tome IV, dû à M. Lafaye, est à l'impression.

M. Cagnat n'a pas imprimé une marche moins vive à la rédaction de cet *Inventaire des mosaïques* qui doit rendre possible une entreprise à laquelle songe l'Académie, celle de la publication d'un Corpus des mosaïques de l'ancienne Gaule et de l'Afrique romaine. Le premier fascicule de cet inventaire est tiré; il sera

distribué à très bref délai. Le deuxième fascicule est à l'impression.

Nos *Comptes rendus* souffrent en ce moment un retard inaccoutumé. C'est aujourd'hui seulement qu'est déposée sur le bureau la livraison d'avril; mais je tiens à dire que ce retard n'est en aucune façon imputable à M. Dorez. Il s'explique, dans une certaine mesure, par certains accidents arrivés à l'imprimerie; mais il tient surtout à la lenteur avec laquelle certains auteurs de communications remettent leur manuscrit ou renvoient leurs épreuves.

Les publications subventionnées par l'Académie continuent à témoigner de l'influence qu'elle exerce et des services qu'elle rend, lorsque, grâce au concours qu'elle prête aux éditeurs, elle permet de reproduire dans les meilleures conditions des monuments de l'art qui, sans cette aide, resteraient inédits, ou de faire paraître des ouvrages qui, destinés à un petit nombre de lecteurs, ne trouveraient pas de libraire qui se risquât à les faire imprimer. Ont été livrés, dans ces conditions, pendant le cours du dernier semestre :

Catalogue de la collection De Clercq, tome VI. *Les terres cuites et les verres.*

Catalogue du fonds tibétain de la Bibliothèque nationale. 2e partie. Index. *Bstant — Hgipur.*

Monuments et mémoires (Fondation Piot), 1er fascicule du tome XVI.

Lettres de Champollion le jeune, recueillies et publiées par Mlle H. Hartleben. Tome I. *Lettres écrites d'Italie.* Je signale à l'Académie l'importance de cette publication, qu'a provoquée et à laquelle s'est vivement intéressé notre savant confrère M. Maspero. Il en a revu, ligne après ligne, toutes les épreuves. Le volume est, dès maintenant, en distribution au secrétariat. Il s'ouvre par une excellente reproduction en phototypie du meilleur portrait que l'on ait de Champollion.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau :

1° Le fascicule du mois d'avril 1909 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1909, in-8°) ;

2° Un ouvrage que l'Académie a doté d'une souscription : *Lettres de Champollion le jeune*, recueillies et annotées par Mlle Hartleben. Tome Ier. *Lettres écrites d'Italie* (Paris, 1909, in-8°).

M. PERROT offre, de la part de M. Besnier, une *Note sur un plan des ruines de Corseul, daté de 1709* :

« M. Maurice Besnier, professeur à la Faculté des lettres de Caen, publie dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* un document qui est de nature à intéresser l'Académie, plus encore par sa provenance que par sa valeur propre. Le tome I de l'*Histoire de l'Académie*, édité en 1717 par les soins du Secrétaire perpétuel Gros de Boze, contient une notice de quelques pages sur les ruines romaines de Corseul, en Bretagne, tout près de Dinant, qui répondent à l'ancienne ville des Coriosolites. Cette notice est une transcription, un peu abrégée vers la fin, d'un mémoire que M. Le Peletier de Souzy, membre honoraire de l'Académie, avait demandé « à un ingénieur de Saint-Malo », qu'il avait prié de se transporter sur les lieux ; mais, dans les *Procès-verbaux manuscrits des séances de l'Académie*, qui sont conservés à la Bibliothèque de l'Institut, on trouve joint à une copie de ce mémoire, à la date du 12 avril 1709, une carte, à l'échelle de 1 : 4500, du site de Corseul, avec l'indication des divers restes de constructions antiques qui y étaient alors apparents. L'existence de ce plan avait été ignorée de tous les savants qui, depuis deux siècles, se sont occupés des antiquités de Corseul. M. Besnier a eu le mérite de le découvrir parmi les vieux papiers où il était comme perdu. Il en donne une réduction, obtenue par la photographie, où les légendes, malgré leur finesse, sont très lisibles. Cette carte pourra rendre quelques services à ceux qui voudraient entreprendre des fouilles sur ce terrain. »

M. H. OMONT dépose sur le bureau, au nom de M. P. Courteault, chargé du cours d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest à la Faculté des lettres de Bordeaux, le premier numéro du *Bulletin de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, revue bibliographique



d'histoire régionale paraissant tous les trois mois (première année, n° 1, juillet 1909. In-8°, 16 pages).

On y trouve le dépouillement, classé par ordre méthodique, des publications d'une vingtaine de sociétés savantes ou de revues locales ou régionales, avec les articles intéressant le Sud-Ouest parus dans d'autres revues. Quelques pages sont aussi consacrées à une chronique régionale et contribueront à faire de ce *Bulletin* le vade-mecum de l'historien et de l'archéologue du Sud-Ouest de la France.

SÉANCE DU 23 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret en date du 16 juillet 1909, qui approuve l'élection, comme associé étranger, de M. Adolf Tobler, de Berlin.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret.

M. Henri Cordier a la parole pour une communication :

« On sait qu'en partant pour la Cochinchine, M. le général de Beylié avait annoncé qu'il avait l'intention de faire reproduire par la photographie les sculptures célèbres d'Angkor Vat; ce travail devait être terminé à l'automne. Un télégramme du général de Beylié m'apprend que les photographies sont terminées. On ne saurait trop féliciter M. de Beylié de son dévouement et de sa diligence qui mettront entre les mains des travailleurs ces beaux monuments de l'art khmer ».

M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, communique les premiers résultats des fouilles personnelles qu'il fait exécuter sur le Mont Auxois, dans un terrain que lui a procuré M. le docteur Épery, ancien maire d'Alise. On a rencontré de nombreuses substructions, mais la découverte la plus intéressante est celle d'un temple de source de forme octogonale, d'où l'on a retiré des ex-voto de bronze représentant des yeux et autres organes.

Il y a une analogie complète entre ce temple et celui des sources de la Seine. D'autre part, ces deux sanctuaires et le temple de la forêt de Compiègne, exploré il y a une cinquantaine d'années, sont probablement les seuls en France qui aient fourni, en quantité, des ex-voto de bronze. M. Espérandieu signale encore et montre les originaux d'un buste de bronze, d'un manche de patère avec une dédicace à Apollon, et d'autres objets, qui font espérer de plus fructueuses trouvailles [1].

M. Pottier achève la lecture d'un mémoire sur quelques vases grecs du Louvre décorés de sujets homériques. Il montre que la composition et la chronologie de ces peintures permettent de comprendre quelle connaissance générale les industriels avaient des poésies d'Homère dans la seconde moitié du VIIe siècle et le début du VIe av. J.-C. On y peut trouver aussi un moyen d'affirmer que certains passages du texte homérique, considérés comme des additions assez tardives, par exemple dans la *Doloneia* et le *Catalogue des vaisseaux*, étaient au contraire connus dès cette époque.

M. l'abbé Scheil lit la première partie d'un mémoire de M. Édouard Naville intitulé : *La découverte de la Loi sous Josias.*

COMMUNICATION

NOTE SUR LE TEMPLE DE SOURCE DU MONT AUXOIS, PAR M. LE COMMANDANT ESPÉRANDIEU, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie les premiers résultats des fouilles que je fais exécuter, depuis quelques semaines, sur le versant oriental du Mont Auxois, au lieu dit *la Croix Saint-Charles*, dans la parcelle n° 293 de la section B du plan cadastral de la commune d'Alise.

1. Voir ci-après.

J'en profite pour remercier tout de suite M. Salomon Reinach d'avoir bien voulu, dans une précédente séance, parler de ces fouilles, et aussi pour m'excuser d'une erreur de transmission télégraphique qui a fait attribuer à l'un des objets mis au jour beaucoup plus d'importance qu'il n'en possède.

J'avais été frappé d'une remarque de M. Camille Jullian sur l'origine du nom d'*Alesia* ou d'*Alisia*, qui serait celui d'une source[1]. Pour me former un jugement sur l'exactitude de cette remarque, la pensée m'était venue de chercher à découvrir le temple que cette source, comme toute divinité éponyme, ne pouvait manquer d'avoir possédé. Divers incidents, dont le rappel serait sans intérêt, contrarièrent mon projet pendant une année. Mais les terrains, traversés par une fontaine, que je désirais acquérir, m'ayant été procurés, avec beaucoup d'obligeance, par M. le docteur Épery, ancien maire d'Alise, mes recherches purent commencer le 1er juin dernier. Elles aboutirent aussitôt. A la vérité, je dois ajouter qu'aucune inscription ne nous a donné, jusqu'ici, le nom de divinité qui nous fournirait la solution complète du problème. L'opinion de M. Camille Jullian n'est donc pas encore démontrée. Mais elle a pour elle l'existence certaine d'un temple de source sur le Mont Auxois, de quelque nom que celle-ci ait pu être désignée.

A ne s'en tenir qu'aux substructions déjà rencontrées, la forme de ce temple serait un octogone régulier de 7 m. 50 environ de côté. Cependant il se peut que nous n'ayons affaire qu'à une *cella*, et que d'autres murs, dont le déblaiement se poursuit, soient ceux d'un *pronaos* de forme cruciale. Le temple de source d'Alise serait alors comparable à celui de Sanxay[2].

De toute manière, par son plan qui s'écarte de la forme

1. *Pro Alesia*, 1907, p. 241.
2. Camille de la Croix, *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay*, p. 7 et pl. III.

ordinaire, ce temple est curieux. Mais un intérêt beaucoup plus grand lui vient des ex-voto de bronze que l'on recueille presque chaque jour dans ses ruines. La région éduenne, où le culte des eaux est encore pratiqué dans les campagnes [1], a compté aux temps païens de nombreux temples de source. Les principaux furent ceux du Mont de Sène près de Santenay, de Sainte-Sabine près de Beaune, de Massingy-les-Vitteaux près de Semur, du Mont Martre près d'Avallon, d'Essarois près de Châtillon, et surtout de la Seine près de Saint-Germain-la-Feuille. Mais, à l'exception de ce dernier, aucun n'a fourni d'ex-voto de bronze. La piété des fidèles ne s'y manifeste que par des sculptures, généralement fort grossières, représentant soit des divinités, soit des parties du corps humain rappelant les maladies pour lesquelles on se rendait à la source, soit encore les dévots eux-mêmes tenant une offrande. Par contre, il y a une identité presque absolue de forme entre les ex-voto de bronze du temple de la Seine, conservés pour une partie au Musée de Dijon [2], pour l'autre au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale [3], et ceux du temple de source du Mont Auxois. A Saint-Germain-la-Feuille comme à Alise, ces ex-voto sont constitués par de minces feuilles de métal, de 0^{m} 003 à 0^{m} 005 de long sur une largeur moindre, découpées au ciseau ou travaillées au repoussé, quelquefois avec un trou destiné à les suspendre ou à les fixer sur une paroi, et représentant des yeux, des seins et d'autres parties du corps (fig. 1). Les photographies où les meilleurs de ces objets sont reproduits peuvent me dispenser de les décrire. Il me suffira de noter la stylisation de certains d'entre eux, où l'image est obtenue par des points formant saillie d'un côté et creux de l'autre. Quant aux maladies qui ont motivé les ex-voto, aucune

1. Bulliot, *Mission et culte de saint Martin*, p. 82, 138, etc.
2. D'Arbaumont, *Catal.*, p. 146, n°s 931 à 935.
3. Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes de la Bibliothèque nationale*, p. 467, n°s 1093 à 1099.

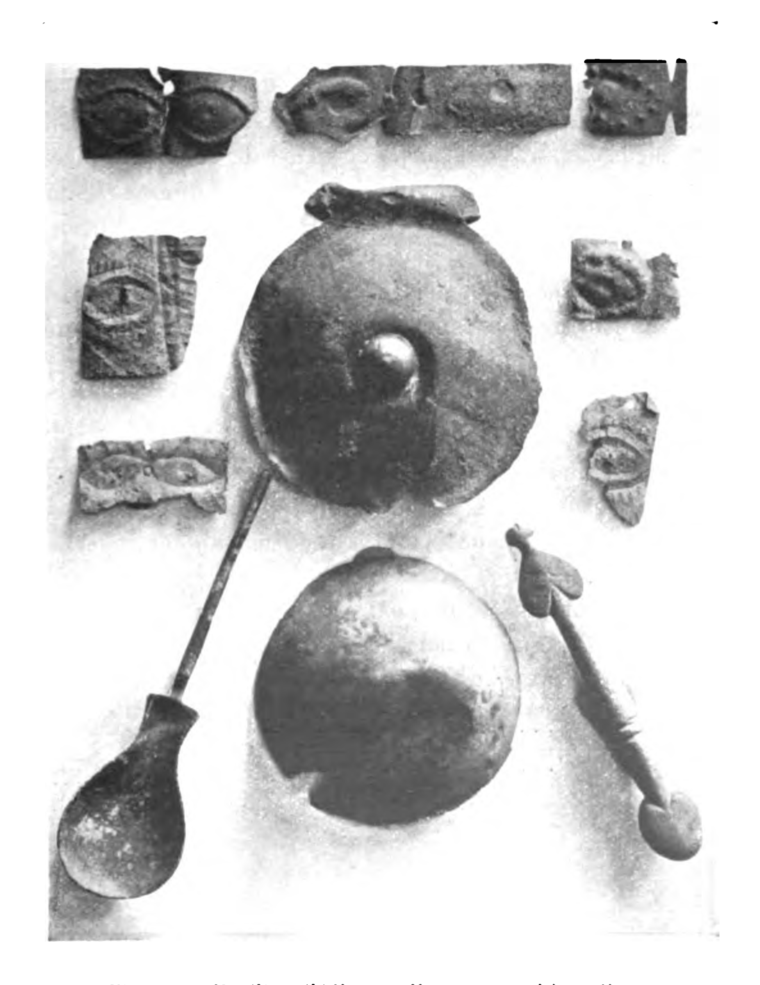


Fig. 1. — Fouilles d'Alise. — Ex-voto et objets divers.

indication précise ne nous permet d'en déterminer la nature. Il semble bien cependant que ces ex-voto rappellent parfois la cure de hernies.

Je ne m'arrête pas sur les restes de toute sorte, ferrailles, poteries, enduits peints, marbres de placage, etc., que nous avons rencontrés. Le Mont Auxois en livre sur tous les points. Mais je ne puis omettre de citer, d'abord, une tête, deux pieds séparés et un fragment de stèle de pierre commune ; ensuite, quelques débris d'inscriptions ; enfin, un petit buste, une cuillère et un troisième objet de bronze dont je ne parviens pas à découvrir la destination.

La tête et les deux pieds sont encore des ex-voto, comme en ont fourni tous les temples de source de la Bourgogne. Sur le socle qui supporte l'un des pieds est la formule :

U.S.L.M.

Le fragment de stèle offre l'image assez soignée d'une tête de personnage imberbe. Il est difficile de dire s'il s'agit aussi d'un ex-voto en forme de buste, ou de l'une de ces figurations, dont je parlais tout à l'heure, de dévots portant une offrande.

Des inscriptions recueillies, la plus intéressante a été gravée au trait, après la cuisson, sur le manche, aujourd'hui brisé, d'une patère d'argile (fig. 2). Elle est ainsi conçue :

... *s*|AC DEO APPOL (*sic*)
....|CVS POSVIT



Fig. 2. — Fouilles d'Alise.
Dédicace à Apollon et à une autre divinité.

Il est question, comme on le voit, d'une dédicace à Apollon et à une seconde divinité — peut-être la source, mais plutôt l'empereur (*Augusto*) — dont une cassure a fait disparaître le nom, par un personnage appelé *Asiaticus*, *Atticus*, ou autrement. La lacune est regrettable; mais pour si mutilé qu'il soit, ce petit texte vaut cependant qu'on s'y arrête. On savait déjà que les temples de source, surtout ceux de la région éduenne, n'étaient pas exclusifs d'autres divinités. Les temples de Sainte-Sabine, du Mont de Sène et du Mont Martre étaient consacrés à la source et à Apollon ou à Mercure[1]. Mais la découverte d'une dédicace à Apollon dans les ruines de la fontaine sacrée du Mont Auxois confirme une fois de plus le témoignage de César sur le dieu guérisseur des Gaulois[2].

Un autre fragment d'inscription est gravé, en lettres bien formées, de 0 m 04 de hauteur, sur un éclat de pierre arrondi qui paraît provenir d'une colonne. On y lit :

...M...
...RITA..

Il est possible que le groupe de la seconde ligne soit ce qui nous reste du mot [*B*]*rita*[*nnicus*], et que nous ayons affaire à un fragment de borne milliaire. Ce serait alors la première borne que l'on connaîtrait de la voie romaine qui conduisait d'Auxerre à Dijon par le plateau d'Alise.

Un troisième fragment, plus difficilement restituable, se termine, à la première ligne, par un D barré. En voici la copie :

...ET· Ð
...NE·

1. Bulliot, *Mission et culte de saint Martin*, p. 43, 157 et 257.
2. César, *Bell. Gall.*, VI, XVII, 2.

Il est gravé, en lettres médiocres de 0 m. 035 de hauteur, sur une tablette de calcaire oolithique. On pourrait songer à restituer : *Apollini et D[ironae]*[1].

Le petit buste de bronze est probablement une image d'Harpocrate ou de dieu enfant (fig. 3). L'art en est des plus



Fig. 3. — Fouilles d'Alise.
Buste de bronze.

grossiers; mais sa conservation ne laisse que fort peu à désirer. Ce qui le distingue est sa coiffure constituée, semble-t-il, par une feuille de lotus dont le pétiole apparaît sur le sommet du crâne.

La cuillère, de forme assez élégante, ne semble pas avoir été faite pour d'autres usages que ceux d'un temple. La tige en est cassée (fig. 1).

1. Cette hypothèse fort plausible m'a été suggérée par M. S. Reinach.

Le dernier objet de bronze, celui dont la destination m'échappe, mesure 0 m 075 de long. Il a l'aspect de deux cœurs réunis par une tige, renflée en son milieu, et que décorent deux rainures dessinant un anneau (fig. 1).

Indépendamment des substructions du sanctuaire octogonal de la source, les fouilles ont fait retrouver d'autres maçonneries, celles notamment d'une construction rectangulaire, de 12 mètres de long sur 6 mètres de large, où je crois reconnaître un second temple.

En 1839, Maillard de Chambure, au cours de fouilles qu'il dut bien vite abandonner, avait reconnu un temple tétrastyle dans un champ du même lieu dit *la Croix Saint-Charles*. Le plan qu'il joignit à son rapport ne permet pas de retrouver l'endroit précis où ses tranchées furent ouvertes. Mais un paysan d'Alise, M. Dumanet, né en 1823, se souvient parfaitement que le temple découvert par Maillard de Chambure, et dont il resterait quelques bases de colonnes, n'est pas celui que nous avons trouvé. Il faudrait le rechercher plus à l'Est, dans un autre champ où sa forme est d'ailleurs vaguement indiquée, en cette saison, par l'aspect des récoltes sur toute l'étendue de ses murs.

Les fouilles du temple octogonal de la source d'Alise nous ont livré une trentaine de monnaies gauloises ou romaines. Dès maintenant, il semble bien que ce temple ait existé sous Néron, et probablement à une époque antérieure; mais la date de sa destruction n'apparaît pas encore très clairement. La monnaie la plus récente est de Constant. S'il est vrai que la ville d'Alésia disparut vers la fin du IVe siècle, on peut supposer que le sanctuaire de la source subit le sort commun des autres édifices et fut incendié par les Burgondes.

M. Camille Jullian, dans l'article d'où j'ai extrait la remarque du début de cette note, a cru que la source sainte d'Alésia était celle de Sainte-Reine, qui est encore visitée par de nombreux pèlerins. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point la tradition païenne a survécu.

Mais on ne pourrait admettre sa permanence qu'à la condition de donner, aux temps païens, à d'autres sources du Mont Auxois, le caractère sacré de l'une d'elles, ou de les englober toutes dans un même culte. Près de deux kilomètres séparent, en effet, la fontaine de Sainte-Reine de celle dont le temple vient d'être mis au jour.

LIVRES OFFERTS

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Seymour de Ricci, la copie d'une lettre inédite de Champollion le Jeune à Nestor L'Hôte, découverte à la Bibliothèque nationale; c'est un document intéressant pour l'histoire de l'égyptologie française. »

Turin, le 26 février 1825[1].

Monsieur et bien cher ami,

Je vous sais un gré infini de vous être occupé de moi quelques instans; je vous remercie donc d'avoir surmonté cette douce paresse à laquelle je sacrifie moi-même trop souvent pour ne point la respecter un peu chez les autres. Croyez cependant qu'elle ne me domine pas au point d'avoir oublié notre travail sur les monuments : vous avez pu voir au contraire que dans mes publications je vous engage sous ce rapport avec le public lettré. Il faudra donc tôt ou tard, vous sacrifier, faire copier les plans des temples, m'en envoyer les cartouches et mettre définitivement la main à la pâte. L'ouvrage que nous pouvons faire est d'un trop piquant intérêt pour l'histoire en général et pour celle de l'art en particulier. — Laisserions-nous aux Anglais le soin de l'exécuter? Ce serait une honte. Songez-y donc quelquefois.

Puisque ce brave Coste est retourné en Égypte et qu'il peut mieux que tout autre nous rendre les services que nous attendrions peut-être vainement d'ailleurs, il serait bon de le prier de se procurer par la première occasion favorable les cartouches des temples de *Syène*, d'*Elethya*, des

1. Lettre de Champollion le Jeune à Nestor L'Hôte. Bibliothèque nationale, papiers de Nestor L'Hôte, t. IX (ms. fr. 20402), f. 71.

environs d'Esné, de *Táoud*, d'*Erment*, des divers monuments de *Dendera*, d'*Abydos*, de la porte de *Kons*, des ruines de *Qaou el Kebir*, d'*Aschmouneïn* et du portique de *Medamont* à Thèbes. Tout cela nous manque et completterait notre travail. Les cartouches des Oasis seraient aussi d'un bien grand intérêt, ainsi qu'une copie de l'obélisque de *Bégig* près de *Medinet el Fayyoun*. Recommandez-lui tout cela lorsque il trouvera jour à nous satisfaire. Une véritable friandise serait des dessins des Inscriptions des différents obélisques de *Sân* (Tanis) en basse Égypte; mais au moins les divers cartouches qu'on y trouve ainsi qu'à *Bahbeït* près de *Samannoud* et dans les ruines de Saïs à *Sâ-el-Hadjar*. Les cartouches des environs des Pyramides ne seraient pas non plus à négliger. Je vous indique les choses en bloc, et sans préjudice des directions plus précises que vous pourrez indiquer.

Je pars dans deux jours pour Rome; je verrai enfin les obélisques de près. Si vous avez connaissance de quelques monuments Egyptiens, dans des coins ignorés de la ville Sainte, veuillez me les indiquer, ou plutôt il me serait très agréable aussi d'être recommandé par vous à quelqu'un de l'Académie de France, soit professeurs soit élèves.

Soyez persuadé que ma première visite à Florence, où je passerai à mon retour vers la fin de mai, sera pour M. Ricci votre ami; il a déjà eu la bonté de m'offrir un gîte chez lui et je suis on ne peut plus reconnaissant de cette gracieuse invitation, que j'attribue en grande partie à votre amitié. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour lui être agréable.

Connaissez-vous des objets Égyptiens à Naples? Dans ce cas, une note de votre main me ser[ait] très utile. Je vous écrirai plus au long de Rome où je compte séjourner près de deux mois entiers si je puis. Donnez-moi de vos nouvelles en attendant et n'oubliez pas que je suis à vos ordres en tout et partout. Recevez l'assurance de mon sincère et inviolable attachement.

J. J. Champollion le jeune.

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie le fascicule II du tome III des *Mélanges de la Faculté orientale* publiés par l'Université de Saint-Joseph de Beyrouth. Ce fascicule, qui forme à lui seul tout un volume accompagné de dix planches, contient de substantiels et excellents mémoires consacrés à divers sujets intéressant l'épigraphie et les antiquités grecques et sémitiques de la Syrie : *Inscriptions arabes du Mont Thabor*, par le P. Lammens; *L'épître à Constantin* (écrit religieux druse), par les PP. Khalil et Ronzevalle; *Notes épigraphiques*, par le P. Mouterde; *La Hamâsa de Bouhtouri*, par le P. Cheikho; *Deux missions archéologiques américaines en Syrie*, par le P. Jalabert; *Notes et études d'archéologie orientale*, par le P. Ronzevalle; *Saint-Barlaam du Mont Casius*, par le P. Peeters. Le tout est suivi d'une abondante revue bibliographique qui ne compte pas moins de 121 pages en petit texte.

La publication de ces *Mélanges*, qui se succèdent rapidement, témoigne de l'activité intellectuelle qui règne dans le centre d'études créé à Beyrouth par l'initiative des PP. Jésuites. Elle fait honneur à l'érudition française en Orient, si dignement représentée d'autre part par la *Revue Biblique*, organe de l'École pratique fondée à Jérusalem par les PP. Dominicains. Ces deux œuvres, qui se développent ainsi parallèlement et se complètent l'une l'autre, méritent toutes nos sympathies et tous nos encouragements, car seules aujourd'hui ou à peu près seules devant la concurrence des puissants groupements collectifs de l'étranger, elles maintiennent dans cette terre de Syrie, où elle fut si longtemps prédominante, les glorieuses traditions et le bon renom de la science française.

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

« J'offre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la seconde livraison de ma traduction de l'*Enlèvement* [*du taureau divin et*] *des vaches de Cooley*, texte irlandais dont la première édition complète est due à notre savant correspondant, M. le Dr Ernst Windisch, professeur à l'Université de Leipzig. »

SÉANCE DU 30 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Salomon Reinach commente un texte de Vincentius, prêtre du Midi de la Gaule vers 450, d'où il résulte que l'arc d'Orange, dont la date a été si discutée, fut élevé en mémoire des victoires de Jules César sur les Marseillais et leurs alliés les Albiques. La construction de cet édifice fut ordonnée par le père de Tibère, ancien légat de César ; le nom de son fils, devenu empereur après Auguste, fut inscrit vers l'an 21 sur l'arc [1].

1. Voir ci-après.

M. Perrot présente une observation au sujet de la communication de M. S. Reinach. Il croit que l'argument allégué par son confrère, tout en offrant un très grand intérêt, ne tranche pas la question d'une manière définitive, en raison de la date tardive du texte cité, texte qui ne date que du v[e] siècle.

M. Henri Cordier donne lecture du rapport suivant de M. Jean Vuillet, chef du Service de l'agriculture à Bamako-Koulouba (Haut-Sénégal et Niger) :

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Sur la proposition de feu M. le D[r] Hamy, l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait bien voulu m'accorder en 1908, sur les arrérages de la fondation Benoît Garnier, une subvention de 300 francs, pour me permettre d'explorer la grotte de Moriabougou, où en 1907 la Mission forestière de l'Afrique occidentale française, dont je dirigeais les travaux, avait déjà trouvé des vestiges préhistoriques.

Depuis mon retour dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger, en juin 1908, diverses circonstances m'avaient empêché de me rendre à Moriabougou : dans le courant d'avril dernier, j'ai pu enfin disposer d'une dizaine de jours pour commencer les fouilles.

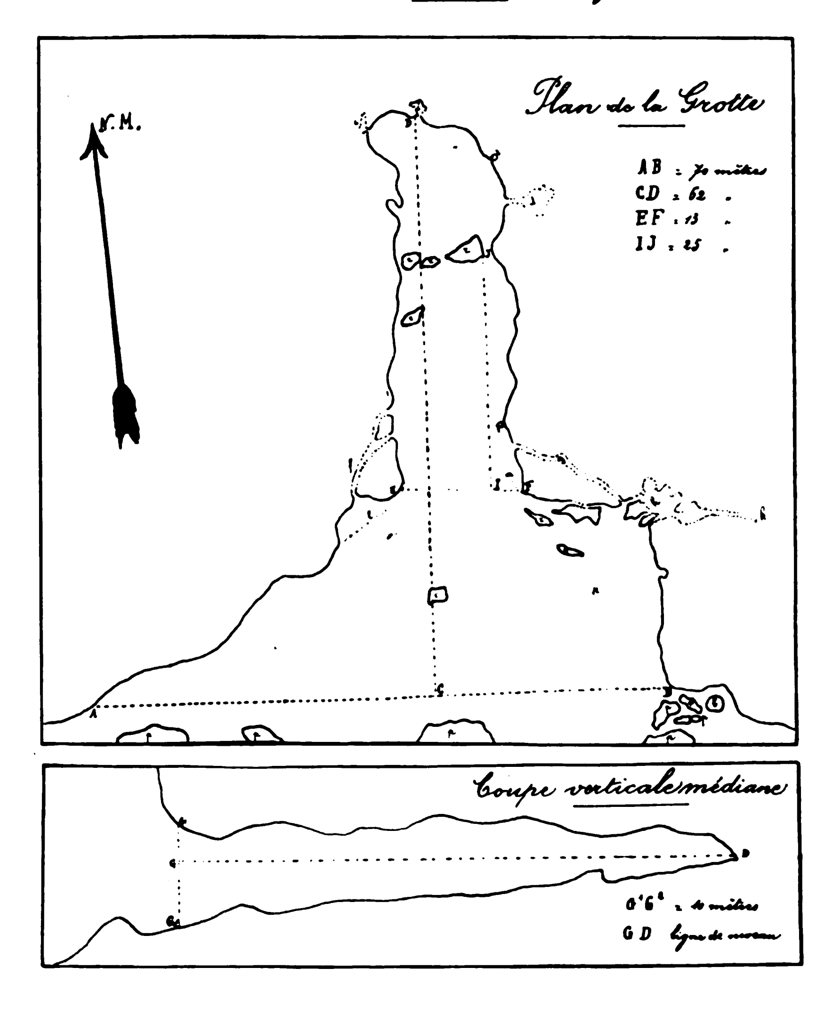
Malgré l'aide d'un fonctionnaire des Affaires indigènes, M. Constantin, je n'ai pu faire déblayer qu'une faible partie de la grotte : il nous fallait en effet compter avec la maladresse des noirs, qui eût pu causer la perte de pièces précieuses, et par suite ne faire travailler qu'un petit nombre de manœuvres à la fois, pour nous permettre de les surveiller de très près ; d'autre part, les assauts de plusieurs essaims d'abeilles, que nous n'avions pu chasser, et l'abondance de la poussière nous ont fait perdre beaucoup de temps.

Quoi qu'il en soit, nous avons pu explorer : 1° une chambre s'ouvrant sur la partie droite du vestibule (chambre désignée par la lettre *h* sur le croquis joint à cette lettre); 2° une petite chambre située au fond de la grande chambre à droite (*d*); 3° le sol du vestibule dans les régions marquées *n* et *o* sur le croquis.

Nous n'avons rien trouvé dans la chambre *h*, qui a dû être creusée à une époque relativement récente par un ruisseau formé dans un étroit boyau (*k*).

Dans la chambre *d*, nous avons par contre découvert différents instruments polis, un très petit nombre de silex taillés, des débris

Grotte de Moriabougou.



de poteries et quelques ossements, dont un os taillé à ses extrémités.

Cette chambre communique avec la chambre principale par un petit couloir dont les dimensions, mesurées après déblayement, sont : hauteur 1 m 25, largeur 1 m 30 et longueur 2 mètres. La chambre proprement dite est en contre-bas par rapport au couloir. Ses dimensions, sont : longueur 4 mètres, largeur 3 mètres et hauteur 2 m 30. Elle était presque entièrement comblée par des blocs de grès et par une terre sablonneuse détritique foncée. Nous l'avons entièrement déblayée jusqu'à la couche vierge, formée d'un sable blanc très pur.

D'autre part, nous avons trouvé, en remuant sur une profondeur de 0 m 20 à 0 m 40 le sol du vestibule, en *n* (côté droit) un grand nombre de silex grossièrement taillés, et en *o* (côté gauche) des pierres polies, des silex taillés, des débris de poterie et des ossements.

Aux points marqués par des minuscules sur le croquis sont situés :

aux *r* et aux *p*, des affleurements ou des blocs éboulés de grès;

en *f*, *g* et *k*, des couloirs;

aux *i*, des petites chambres non déblayées;

en *b*, un baobab;

en *m*, des inscriptions rupestres en rouge;

en *e*, des inscriptions rupestres tracées en creux ou avec une peinture rouge;

en *d* et en *h*, les chambres explorées;

en *n* et en *o*, les parties du vestibule explorées;

en *c*, au milieu du vestibule, un polissoir.

Le polissoir est assez curieux. C'est un bloc de grès fin et dur de 1 mètre de largeur sur 1 m 80 de longueur et 0 m 60 de hauteur. Sur cette pièce ont été creusés artificiellement deux trous cylindriques ayant, le plus grand, 0 m 13 de diamètre sur 0 m 22 de profondeur, et le plus petit, 0 m 09 de diamètre sur 0 m 11 de profondeur. De nombreuses stries marquent les places où les habitants de la grotte frottaient leurs instruments de pierre pour les aiguiser ou les polir. Les trous devaient contenir l'eau nécessaire.

Je vous prie de me permettre de vous rappeler que Moriabougou est un petit village de cultivateurs d'origine Foula, situé à 12 kilomètres environ de la gare de Nafadié, entre Nafadié et l'ancien poste de Koundou (cercle de Kita). La grotte est percée à mi-hauteur d'une falaise de grès. Les cases rondes du village se trouvent au pied de la falaise, à quelques centaines de mètres seulement de l'entrée de la grotte. Malgré la proximité du village, celle-ci n'est guère visitée par les habitants, qui la croient habitée par un génie malfaisant.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli huit photographies prises par mon compagnon[1]. Ce sont :

n° 1 : une vue de la falaise et de la grotte de Moriabougou ;

n° 2 : une vue d'ensemble de la grotte ;

n° 3 : la chambre principale vue du vestibule ;

n°s 4 et 5 : deux vues des entrées de la chambre *h*, avec le polissoir *c* au premier plan ;

n° 6 : les inscriptions rupestres rouges, situées à droite, à l'entrée de la chambre principale, à l'endroit marqué *m* sur le croquis ;

n° 7 : une vue des inscriptions en creux, à gauche de l'entrée, en *e* ;

n° 8 : un fragment de la vue précédente.

Je vous expédie un colis postal contenant les objets de pierre, des fragments de poterie et les ossements trouvés pendant nos fouilles.

Comme je vous l'ai dit plus haut, une faible partie seulement de la grotte a été explorée. Le sol ancien de la chambre principale est recouvert d'une couche épaisse de blocs de pierre éboulés et de terre sablonneuse mêlée de débris organiques, dont l'épaisseur va en augmentant rapidement de l'ouverture au fond, sous laquelle existent certainement de nombreux témoins de l'âge de pierre d'Afrique que je regrette de ne pas avoir eu le temps de ramener au jour.

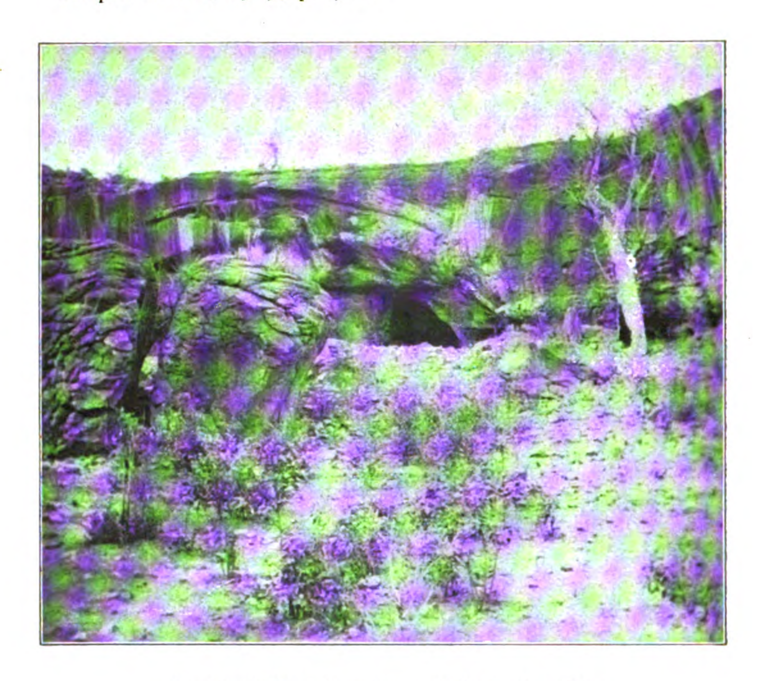
M. le Dr Hamy, qui vous avait fait partager l'intérêt qu'il portait à mes modestes recherches, n'est malheureusement plus là pour examiner les objets que je vous adresse aujourd'hui. Je serais heureux que ceux-ci fussent étudiés par M. le Dr Verneau, qui a déjà eu entre les mains les pièces trouvées par moi à Moriabougou en 1907.

Je vous prie de bien vouloir dire à l'Académie que je lui garde une profonde reconnaissance pour le grand honneur qu'elle m'a fait en daignant s'occuper de mes travaux et en me prêtant son concours pécuniaire.

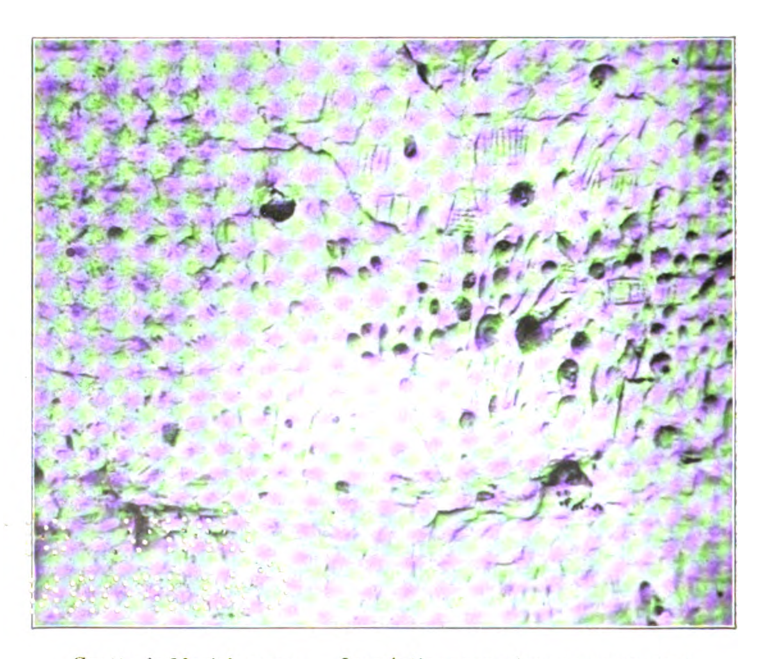
Veuillez agréer, etc.

M. Naville achève la lecture de son mémoire sur la découverte de la Loi sous Josias. Il montre par le *Livre des Rois* que le document en question (le Deutéronome), trouvé dans les fondations du temple de Jérusalem où il avait été placé (comme les Égyptiens avaient coutume de faire eux aussi pour certains chapitres du *Livre des morts*), date conséquemment au plus tard de Salomon, le premier constructeur du temple. En outre, il

1. Quatre de ces très petites photographies ont pu être agrandies. Elles seront publiées dans un prochain cahier.



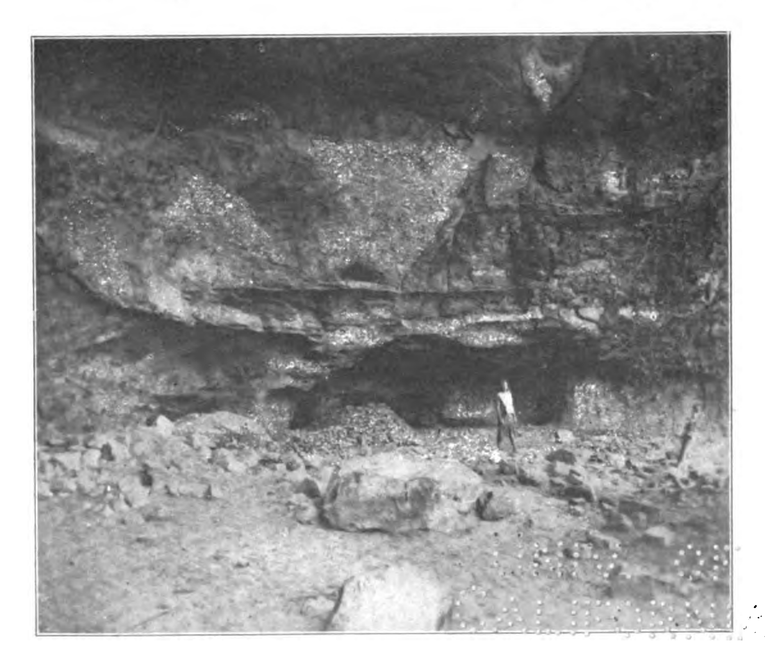
Grotte de Moriabougou. — Falaise et grotte.



Grotte de Moriabougou. — Inscriptions rupestres en creux, en *e*.



Grotte de Moriabougou. — Entrée de la chambre *h* et polissoir au premier plan.



Grotte de Moriabougou. — Entrée de la chambre *h* et du polissoir *c*.

semble que le prêtre Elkiah ne put pas lire ce document retrouvé; le *scribe royal* Schaphan dut en faire le déchiffrement au roi. M. Naville en conclut que les caractères d'écriture de la rédaction devaient être particuliers, archaïques, peut-être cunéiformes.

M. Th. Reinach présente quelques observations au sujet de la communication de M. Naville. Il ne croit pas que l'auteur de la Loi l'ait rédigée dans une langue et dans une écriture incompréhensibles pour ses compatriotes. Il ne croit pas non plus exact que le grand pontife Hilkia ne sut pas lire le livre trouvé dans le Temple. Mais surtout le Deutéronome porte en lui-même la preuve incontestable de sa relative modernité : la concentration du culte à Jérusalem, la critique déguisée des mœurs de Salomon, les censures dirigées contre certaines pratiques idolâtriques inconnues au temps des premiers rois, l'influence des idées du Deutéronome nulle chez les anciens prophètes, dominante à partir de Jérémie, tout concourt à prouver que la composition du livre n'est pas très antérieure à sa découverte. Traiter d'hypothèse les résultats désormais acquis de la critique biblique, c'est comme si l'on traitait d'hypothèse la doctrine de Galilée ou de Harvey. Ces résultats sont non seulement vrais, mais bien plus honorables pour l'antique religion d'Israël que la tradition orthodoxe : l'évolution religieuse a été un progrès, non une décadence.

MM. Dieulafoy et Clermont-Ganneau ajoutent quelques observations.

COMMUNICATION

LA DATE DE L'ARC D'ORANGE,

PAR M. SALOMON REINACH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Antoine d'Albon, archevêque de Lyon, découvrit dans un monastère ruiné de l'île Barbe un commentaire latin sur les soixante-quinze premiers Psaumes, qu'il fit imprimer et qu'il

dédia au pape Pie V en 1570[1]. D'Albon avait reconnu que l'auteur faisait grand usage de saint Augustin et proposait de l'identifier à Rufin d'Aquilée ; mais cette attribution est abandonnée depuis longtemps. L'auteur anonyme est presque certainement le prêtre gaulois Vincentius, qui souscrivit au concile de Riez en 439 ; Gennadius vante sa science des Écritures et dit l'avoir lui-même entendu donner lecture d'une partie d'un commentaire sur les Psaumes[2]. On sait que Gennadius était de Marseille et qu'il vécut pendant la seconde partie du ve siècle. Or, l'auteur du commentaire des Psaumes retrouvé par d'Albon doit être un Gaulois, puisqu'il cite l'Écriture sainte d'après la Vulgate et non d'après l'ancienne version préférée par son modèle saint Augustin ; il doit aussi être un Provençal, parce qu'il parle d'Orange et de Marseille. Le savant éditeur des œuvres de Rufin, Vallarsi, attribua le commentaire des Psaumes à Vincentius (1745) et n'a pas trouvé, que je sache, de contradicteur[3].

Dans la notice qui précède le commentaire du Psaume XV, on lit la phrase suivante, déjà relevée par Vallarsi comme un indice de la nationalité de l'auteur :

Antiquitus solebat fieri quod quando aliquis de hoste suo triumphum habebat, faciebat sibi arcum construi, qui triumphalis dicebatur, in quo describebatur illa victoria. Unde Aurasicae (sic) *in arcu triumphali Massiliense bellum sculptum habetur, ob signum victoriae Caesaris.*

Ainsi, voilà un Gaulois instruit qui, aux environs de 450, alors que rien n'était encore venu interrompre la tradition antique, affirme comme un fait connu que l'arc de triomphe d'Orange a été élevé, par ordre de César, pour célébrer sa victoire dans la guerre de Marseille. Il s'agit,

1. Réimpression dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XXI (1849).
2. Gennadius, cap. LXXX.
3. Voir Bardenhewer, *Patrologie*, 2e éd., p. 533.

bien entendu, d'un épisode de la guerre civile, non de la conquête de la Gaule. Marseille, ayant fermé ses portes à César en 49, fut assiégé par le légat C. Trebonius; la flotte marseillaise éprouva deux défaites et les indigènes des environs, *Albici* ou *Albiœci*, que les Marseillais avaient reçus dans leurs murs pour les défendre, ne réussirent pas, malgré leurs fréquentes sorties (*eruptiones*, dit César), à sauver la ville, qui finit par capituler, livrant ses armes, ses machines de guerre, ses vaisseaux, son trésor[1]. La ville de Marseille personnifiée figura dans le triomphe de César.

La décoration sculpturale de l'arc d'Orange comprend des trophées d'armes gauloises et des parties de navires qui en constituent les éléments essentiels, bien mieux en évidence que les scènes de combats entre Gaulois et Romains. C'est bien à tort qu'on a refusé d'attacher de l'importance à ces proues, agrès et ornements de vaisseaux; nous voyons maintenant qu'ils ne sont pas simplement décoratifs, mais qu'ils rappellent avec précision et en bonne place les victoires navales remportées par la flotte de César.

L'arc d'Orange était primitivement anépigraphe; plus tard, une inscription en lettres de bronze, encore reconnaissables en partie aux trous qui les fixaient, consacra l'arc à l'empereur Tibère, peut-être à la suite de la courte campagne qui mit fin à la révolte de Sacrovir et de Julius Florus[2]. La première tentative heureuse pour lire cette inscription est due à Saulcy; bien que la restitution complète n'en ait pas encore été effectuée avec certitude, les mots essentiels n'en peuvent être contestés[3]. Mais Bertrand remarqua que les caractères, rétablis en bois sur

1. César, *Bellum civile*, I, 34-36, 56-59; II, 1-22; Dion, XLI, 25.
2. Cette inscription subsistait probablement à l'époque de Vincentius; si donc il attribue l'arc à César, c'est qu'il a pour cela de bonnes raisons.
3. *Corp. inscr. lat.*, XII, 1230; Chatelain, *Monuments romains d'Orange*, p. 82 (trop sceptique).

le moulage de l'arc à Saint-Germain, débordent, à la partie inférieure, sur un listel d'oves qui décorait la frise en cet endroit ; il est donc évident que la construction est antérieure à Tibère et que l'arc devait, à l'origine, ne porter aucune inscription, ce qui s'accorde avec le fait, attesté par Vincentius, qu'il fut élevé à l'époque républicaine [1].

Si César a donné l'ordre de construire ce monument, ce n'est pas lui qui en a surveillé l'exécution. Ce travail doit être attribué au fondateur même de la Colonie d'Arausio, dite *Colonia Julia*, en mémoire de Jules César. Le père de Tibère, précepteur de César, fut chargé, dit Suétone [2], de conduire dans la Gaule plusieurs colonies, entre autres celles de Narbonne et d'Arles. Dans ce texte, Arausio n'est pas nommée ; mais il est à peu près certain que cette colonie fut établie en même temps que ses voisines, en l'an 46 avant J.-C. Parmi les colons, il y avait probablement des soldats de la deuxième légion (d'où le nom de *Colonia Julia Secundanorum*); cette légion semble avoir été en Espagne avec César [3] et peut avoir contribué, en partie, à soumettre ou à garder Marseille. Or, M. Frothingham a montré que les arcs de triomphe, dans les villes autres que Rome, commémorent souvent leur élévation au rang de colonies, en même temps que des exploits militaires [4]. Si donc le père de Tibère a fait élever l'arc d'Orange, en mémoire des victoires de César sur les Marseillais et de l'établissement de colons romains dans cette ville, on conçoit aisément que le fils de ce général, devenu empereur, et vainqueur à son tour d'une rébellion partielle de la Gaule, ait fait inscrire son nom sur l'arc élevé par son père à la gloire de son grand-oncle et prédécesseur.

1. C'était déjà l'opinion de Ménard, en 1753. Cf. Chatelain, *op. laud.*, p. 64, 80.

2. Suétone, *Tib.*, IV.

3. Voir Cagnat, art. *Legio*, dans le *Dict. des antiq.*

4. Frothingham, *Revue archéologique*, 1905, t. II, p. 116-230 ; cf. Louis Chatelain, *Les monuments romains d'Orange*, p. 85.

Quelque incroyable que cela paraisse, le texte formel de Vincentius, qui nous apprend tout ce que nous avons intérêt à savoir sur l'arc d'Orange, n'a pas encore été allégué dans la longue controverse dont ce monument est l'objet depuis le XVIe siècle. A la vérité, l'abbé Lebeuf, en 1753[1], avait cité la phrase du commentaire sur le Psaume XV; mais il l'empruntait à un manuscrit composé par Letbert ou Lietbert, abbé de Saint-Ruf à Avignon, qui vivait au XIe siècle. A son tour, dans son mémoire sur les *Monuments romains d'Orange* (1908, p. 62), M. Louis Chatelain cita le même texte d'après Lebeuf; mais il eut raison de n'y point attacher grande importance, à cause de la date tardive du commentaire de Letbert. M. Chatelain conclut (p. 85 et suiv.) : « Les auteurs qui ont écrit sur l'arc d'Orange croyaient tous éclaircir le mystère : nous ne nous flattons pas d'une telle confiance... Le caractère spécial des bas-reliefs... semble bien indiquer qu'il s'agit du souvenir d'une victoire remportée par les Romains sur les indigènes... La récente insurrection de Sacrovir et de Florus était un sujet tout indiqué... Quant aux attributs maritimes représentés sur le monument, il ne suffirait peut-être pas de rappeler qu'ils constituent un motif d'ornementation très fréquent : ils rappellent sans doute les victoires navales de César dont le souvenir était encore vivant. » Ainsi, M. Chatelain admet, avec de prudentes réserves, que l'arc a été élevé sous Tibère et que sa décoration fait allusion aux succès de ce dernier en même temps qu'aux victoires plus anciennes de César. S'il avait connu le texte de Vincentius et sa date réelle, il se serait sans doute exprimé tout autrement.

Pourtant, quatre ans avant la publication du livre de M. Chatelain, trois ans avant celle du tome Ier des *Reliefs de la Gaule romaine* du commandant Espérandieu, où les sculptures de l'art ont été, pour la première fois, reproduites

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXV (1752-1754), p. 149.

par la photographie, un savant allemand mort cette année même (1909), M. Max Ihm, avait signalé le texte de Vincentius dans une note de l'*Hermès* (1904). Mais, ignorant sans doute le débat engagé sur la date et sur la décoration sculpturale de l'arc d'Orange, M. Ihm avait surtout appelé l'attention sur l'expression rare *arcus triumphalis*, dont le passage en question offre un exemple. C'est la lecture de la note de M. Ihm qui m'a ouvert les yeux. Dès mon entrée au Musée de Saint-Germain, en 1886, je m'étais occupé de l'arc d'Orange, dont le musée est seul à posséder le moulage ; je savais que M. de Witte l'avait placé en 121 av. J.-C., Vitet à l'époque d'Hadrien, Pelet à celle de Septime Sévère, que Bertrand en faisait honneur à Marius, que peu d'archéologues, presque tous du XVIIIe siècle, avaient conclu pour l'époque de César [1]. Si cette controverse avait été familière à l'excellent philologue que fut Max Ihm, il eût ajouté quelques lignes à son article et m'eût privé du plaisir d'annoncer à l'Académie que le mystère de l'arc d'Orange, pour parler comme son dernier historien, est désormais et définitivement éclairci [2].

1. Chatelain, *op. laud.*, p. 62 : « Autant les partisans de la thèse d'Ahenobarbus étaient nombreux, autant ceux qui ont accordé à César les honneurs de l'arc sont restreints. »

2. S'il s'agissait d'une hypothèse de *cicerone*, on nous dirait que l'arc commémore la conquête de la Gaule par César ; personne n'aurait imaginé de le rapporter à un épisode relativement secondaire de la guerre civile entre César et Pompée.

LIVRES OFFERTS

M. Maxime Collignon offre à l'Académie le tirage à part d'un article qu'il a publié dans la « Gazette des Beaux-Arts » : *La peinture préhellénique en Crète et dans la Grèce mycénienne* (Paris, 1909, in-8°).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 6 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, expose le résultat de ses fouilles personnelles sur le Mont Auxois et annonce la découverte d'un sanctuaire d'Hygie ou de Déméter. Le déblaiement de ce sanctuaire a fait retrouver, dans une piscine encore en parfait état, la tête diadémée et couronnée d'épis et la main gauche, tenant un serpent, d'une statue de la déesse. On a retiré des mêmes fouilles un enfant emmailloté en bas-relief, de nombreuses monnaies, surtout d'Antonin le Pieux, des ex-voto de bronze représentant des yeux, et beaucoup d'autres menus objets, dont une lamelle de plomb qui porte une inscription celtique [1].

Le P. Scheil commence une série de communications sur la langue non sémitique des monuments de Suse. Il propose d'appeler cette langue *anzanite*, du nom de la province la plus

1. Voir ci-après.



importante de l'Empire, et qui avait donné naissance aux dynasties royales[1].

M. Bernard Haussoullier donne lecture, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, de son rapport sur les travaux de ces deux Écoles en 1908[2].

COMMUNICATIONS

UN NOUVEAU SANCTUAIRE SUR LE MONT AUXOIS, PAR M. ÉMILE ESPÉRANDIEU, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

En me faisant l'honneur de s'intéresser à mes recherches, l'Académie m'impose le devoir de lui en réserver les résultats. J'ai donc la satisfaction de lui annoncer la découverte d'un petit sanctuaire, sur le Mont Auxois, à une cinquantaine de mètres au Nord-Est du temple octogonal que je signalais il y a quinze jours. Ce nouvel édifice n'avait rien de luxueux. Il était grossièrement bâti, de forme carrée, et mesurait seulement 2 m 78 de côté. Mais une piscine monolithe, de même forme, qui en occupait toute la partie centrale, le rend curieux; sa profondeur est de 0 m 42 et sa largeur de 0 m 92. L'eau de la source sacrée, après avoir traversé le temple, était conduite dans le petit sanctuaire par une canalisation, où elle coule encore, et des tuyaux de bois dont il ne reste plus que les anneaux de fer qui les réunissaient bout à bout. Le trop-plein s'échappait, sur deux des faces, par une échancrure de la pierre ; une rigole profonde le recueillait. D'autre part, il était possible de vider complètement la piscine en débouchant une ouverture au niveau du fond. Autour de cette piscine était un dallage, retrouvé

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.



Fig. 1. — Fouilles d'Alise.
Tête et main gauche d'une statue de pierre.

en parfait état, qui en atteignait presque le bord supérieur. Des pierres remployées le constituent. Enfin, s'appuyant à



Fig. 2. — Fouilles d'Alise.
Ex-voto représentant un enfant emmailloté.

la fois sur le dallage et sur l'un des côtés de la piscine, était une statue, dont le socle, resté en place, a gardé les cram-

pons de fer qui la fixaient. L'attribution de ce sanctuaire peut prêter à discussion. Une tête de femme, de 0 m 23 de hauteur, diadémée et couronnée d'épis, et une main gauche tenant un serpent, ont été retirées de la piscine (fig. 1). Ce sont les seuls restes qui nous soient parvenus de la statue; ils peuvent caractériser Déméter ou Hygie. Ces restes nous prouvent, en outre, que la sculpture, de facture gréco-romaine, était polychrome. Le diadème a conservé la couleur verte dont il était peint; les épis de la couronne ont une teinte jaune d'or; les cheveux sont rouges. On a des représentations nombreuses d'Hygie diadémée [1]; mais ce serait, je crois, la première fois que cette déesse nous apparaîtrait avec une couronne d'épis. Aussi peut-on être tenté de songer plutôt à Cérès ou à une divinité panthée réunissant les attributs de Cérès et d'Hygie.

Les malades qui se rendaient au sanctuaire y laissaient des ex-voto dont les fouilles nous ont livré un certain nombre. La ténuité de ceux de bronze s'est opposée à leur conservation. Mais on a pu recueillir une quarantaine de débris qui proviennent de paires d'yeux. L'ex-voto le plus singulier est un enfant emmailloté, de 0 m 37 de hauteur (fig. 2). On connaît d'autres offrandes du même genre. Le Musée de Beaune en conserve trois qui comptent parmi les meilleures. Mais je ne vois guère que l'enfant couché, trouvé au Bolard près de Nuits, qui mérite davantage de fixer l'attention [2].

Les pierres remployées du dallage paraissent empruntées à quelque temple, peut-être de Jupiter, déjà ruiné lorsque le sanctuaire fut bâti. Sur l'une d'elles est, en effet, une inscription, en caractères du Ier siècle, où l'on peut lire, semble-t-il :

...LIBERALITATEM STATVAM IOVIS...

1. Salomon Reinach, *Répert. de la statuaire*, II, p. 298 à 301.
2. Émile Espérandieu, *Recueil*, III, n° 2051.

Le reste a été effacé par les pieds des fidèles. Il est d'ailleurs possible de fixer, à quelques années près, la date de la construction de ce sanctuaire. On a recueilli sous le dallage des monnaies de Trajan et, dans la rigole qui recevait le trop-plein des eaux, des moyens bronzes d'Hadrien. C'est, par suite, au début du second siècle que se placerait la construction dont il s'agit. D'un autre côté, la monnaie la plus récente, retirée de cette même rigole, est de Commode. Cependant, rien ne prouve que le sanctuaire n'ait pas existé beaucoup plus tard et que sa destruction ne doive pas être attribuée aux chrétiens ou aux Burgondes.

Les monnaies retrouvées sont au nombre d'une centaine, la plupart fort oxydées. On ne peut douter que les dévots ne les aient jetées dans la piscine, d'où elles furent entraînées par les eaux. On a recueilli aussi une quantité considérable d'épingles et d'aiguilles d'os qui paraissent indiquer que des objets de cette sorte étaient offerts à la divinité.

Le déblaiement du petit sanctuaire a retardé celui du temple octogonal. On a cependant retiré des abords de ce temple un certain nombre d'ex-voto représentant des yeux, quelques fibules dont une, plaquée d'argent, est particulièrement intéressante par sa technique, et deux inscriptions celtiques, malheureusement fort incomplètes, gravées au trait sur de minces lames de plomb. La première ne porte que le mot :

KAPOMAPO...

déjà connu, sous la forme *Caromarus*, par une inscription de Mayence où il est employé comme nom d'homme[1]. La seconde, encore plus mutilée, est ainsi conçue :

... ϽYPPA...

1. Holder, *Alt-cell. Sprach.*, col. 801.

Je profiterai de cette courte communication pour présenter à l'Académie deux fibules digitées, d'argent doré, de 0^m 085 de long, incrustées chacune de trois grenats. Leur beauté me les a fait juger dignes de cet honneur. Elles proviennent d'un sarcophage mérovingien découvert, en 1907, non loin du cimetière actuel d'Alise-Sainte-Reine. Les musées de Francfort et de Mayence en possèdent de semblables.

LA LANGUE ANZANITE,

PAR LE P. SCHEIL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le premier sujet nouveau que je désire exposer concerne la langue *anzanite*. Hâtons-nous de le dire, il n'est rien qui rappelle ici la fameuse question *sumérienne*, où tout l'effort dialectique porte sur l'existence même ou la non-existence d'une certaine langue, dans la société primitive des habitants du Bas-Euphrate.

I

Personne ne conteste et ne contestera jamais qu'en Élam, chez un peuple mélangé de Sémites et de non-Sémites, une langue non-sémitique ait existé, concurremment avec une langue sémitique, fixées l'une et l'autre par l'écriture cunéiforme dans d'innombrables documents.

*
* *

Avant d'étudier la *nature* de cette langue non-sémitique et son *extension* littéraire dans l'antiquité, il est bon de savoir d'abord quel est le nom qui lui convient le mieux — question que n'a encore, à mon avis, définie ni tranchée personne.

Il serait naïf de compter, pour nous tirer d'embarras, sur



des traités de grammaire ou de philologie comparée, exhumés par les fouilles, ou sur la bonne volonté d'un scribe nous avertissant que sa rédaction est ici en telle langue, là en telle autre. Nous serions ravis d'accepter sans discussion ces renseignements. L'arbitraire n'aurait aucun inconvénient; l'usage antique ferait loi, lors même que ces dénominations pussent nous paraître inexactes, à nous qui appelons *française* une langue qui n'est pas du tout *franque*, et qui n'est pas davantage parlée par une population exclusivement *franque*.

Plût à Dieu que par accident au moins une allusion fût échappée à nos vieux amis!... Les assyriologues, après divers tâtonnements, baptisèrent la langue non-sémitique de Chaldée, *langue de Sumer*, et la langue sémitique, *langue d'Accad*. Bien inspirés, en vérité ; car on a rencontré il y a vingt ans, dans un texte du Musée Britannique [1], la mention *lišan Šumeri* qui appelle corrélativement *lišan Akkadi*, soit : langue de Sumer, langue d'Accad. Ces deux noms sembleraient donc bien trouvés et bien appliqués aux deux langues employées par une double race qui aurait peuplé primitivement le pays du Bas-Euphrate. En Élam, rien encore de tel.

*
* *

Faute de traditions, force nous est de dénommer les langues qu'on y parlait, ou d'après des caractères intrinsèques les rattachant à des groupes connus, ou d'après la race à laquelle l'une ou l'autre est propre.

Encore que nous commencions à connaître la nature de la langue non-sémitique d'Élam, je ne crois pas l'heure venue de l'agréger à quelque famille que ce soit, morte ou

1. *Zeitschrift für Assyriologie*, IV, 434 (Bezold). *Akkadu(ša)* est employé pour désigner la langue babylonienne (*Oriental. Liter. Zeitung*, 1905, col. 270, dans un texte publié par Messerschmidt).

vivante! Nous savons avec certitude qu'elle n'est ni sémitique ni arienne. Des savants se donnent tous les jours le passe-temps de la ranger dans un groupe hétéo-mitannien, ou encore élamo-zagro-kassite, qui, avec le basque, feraient partie de la branche *caucasique*. Je défie ces chercheurs enragés de découvrir autre chose que de vagues analogies, de s'élever seulement au delà d'une simple probabilité. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui distinguent déjà dans notre langue anonyme un dialecte du Nord et un dialecte du Sud, qui redonnent la transcription de nos textes non seulement d'après les *signes écrits*, mais d'après la *langue parlée*, par le privilège qu'ils ont sans doute d'évoquer et d'interroger les mânes anciens, — comme s'il ne suffisait pas en principe que les langues mortes fussent pour l'œil et les langues vivantes pour l'oreille.

Appelons donc notre langue anonyme, du nom du peuple qui l'a employée en propre.

II

Et d'abord à ce titre, il faut rejeter hardiment les termes de *médique*, *scythique*, *médo-scythique*, qu'avaient mis en honneur les premiers déchiffreurs.

Il y eut un temps, en effet, où l'on ne se doutait guère encore que cette langue des inscriptions des rois perses qu'on voulait éviter de désigner vaguement par un numéro d'ordre : 2e *colonne*, 2e *sorte*, fût la langue propre de la dynastie régnante en Élam avant les Achéménides et d'une grande partie de sa population. Les briques de Suse étaient rares ou inédites. Même après que certains exemplaires en eurent été publiés et lus, on n'en reconnut pas du premier coup la très proche affinité avec les grands textes de la deuxième sorte, de Behistoun et de Persépolis, à cause de variations considérables et de dissemblances forcées qu'impliquent la diversité des sujets traités et une évolution

linguistique plusieurs fois séculaire. On pouvait donc croire que les Perses, ayant surtout à cœur de commémorer leurs hauts faits, dans leur langue et dans celles des grands peuples vaincus, s'étaient servis du perse, puis du babylonien qui aussi bien était parlé dans l'Élam méridional, et enfin, pensait-on, du mède ou du scythe qui était courant dans le Nord de l'Élam, du côté de l'Assyrie.

Par une erreur extrême, on semblait méconnaître l'existence, dans le passé, d'une grande monarchie dite *élamite*, dotée d'une langue et d'une littérature particulière, que les Perses se vantaient d'avoir absorbée plus qu'ils ne firent des Mèdes ou des Scythes.

On le vit à satiété, dans la suite, par les milliers de textes réunis provenant des expéditions de Loftus, Dieulafoy, de Morgan. La deuxième langue de Persépolis et Behistoun était la propre langue des monarques résidant à Suse et gouvernant l'Élam.

Aussi personne ne chercha-t-il à sauver de la caducité des dénominations manifestement impropres, sauf Oppert qui s'obstina, jusque vers 1883, en faveur du *médique*, malgré Mordtmann qui, dès 1862, avait identifié la langue de la deuxième colonne avec celle des briques de Loftus.

III

Non sans fluctuations, qui plus tôt, qui plus tard, divers savants inaugurèrent dans cette nécessité le terme de *susien*. Cette fois, du moins, on exprimait une part de vérité; c'est à Suse, en effet, dans la capitale, qu'on découvrira les principaux monuments qui sauveront pour jamais de l'oubli la langue des grands rois Kudur-Naḫḫunte, Šutruk-Naḫḫunte, Šilḫak In Šušinak, pour ne nommer que les plus illustres auteurs et promoteurs de la civilisation élamite. Et cependant il faudra encore amender cette appellation. Ceux qui parlèrent et écrivirent cette langue étaient,

par leur race, étrangers à Suse. Cette ville a été dès l'origine une ville de Sémites, chef-lieu d'une province sémitique appelée Élam, la première-née de Sem, comme le dit justement la Genèse (x-22), et restée, sous le nom de Arabistan-Khouzistan, *telle* jusqu'à nos jours.

Les plus anciens textes, et ils comptent nombreux, sur pierre et sur argile, y sont à l'origine exclusivement de rédaction *sémitique*. La culture artistique ou religieuse y est tributaire de la Babylonie. Politiquement, il ne peut être question d'émancipation pour Suse avant l'époque de Hammurabi (2.000 av. J.-C.). La conquête de Kudur-Naḫḫunte le Vieux, portant ses armes au cœur de la Chaldée, ne modifie en rien le caractère ethnique de Suse. On constate bien déjà des éléments étrangers dans le Panthéon de son culte et dans la classe régnante. Des noms comme Ḫutran tepti, Kuk Kirpiaš, Kurigugu, Addapakšu, etc., ne laissent aucun doute à cet égard. Ceux qui portaient ces noms n'appartenaient pas à la race sémitique, mais ils s'adressaient dans Suse à un peuple sémite, et ils rédigeaient leur légende en langue sémitique!

Le plus vieux texte non-sémitique trouvé en Susiane ne remonte qu'à Humbannumena, père d'Untaš Gal, vivant vers 1400 av. J.-C.

Cet Untaš Gal nous a laissé un grand nombre de formules votives. On le croyait irrévocablement affranchi de la littérature sémitique. Il n'en est rien. Nous avons de lui une légende tout entière de langue sémitique. Une seconde, inédite, fort curieuse, se compose de deux parties indépendantes, l'une non-sémitique, l'autre sémitique. La titulature, l'objet spécifique du texte, se lisent dans la langue dynastique, celle du nom royal *Untaš Gal*.

Moi Untaš Gal, fils de Humbannumena, roi d'Anzan et de Suse — au dieu Grand et au dieu In Šušinak, mes ancêtres avaient voué et construit un kukunnum. *Moi, j'ai*

restauré cet édifice. Que les grands dieux conservent à jamais l'œuvre de mes mains!

Mais voici que l'objet de l'inscription devient pratique, ordonne ou défend en s'adressant à des gens déterminés, immédiatement présents; aussitôt le ton change, et le texte s'achève en langue sémitique :

Celui qui briserait cette tablette,
la gratterait, l'emporterait,
... le nom du roi Untaš Gal effacerait,
son nom dégraderait,... que la colère
des dieux soit sur lui, et sous le soleil,
que sa race ne prospère!

D'autres rois plus récents comme *Tepti aḫar*, *Šušinak sunkik nappipena* fournissent, dans Suse, exclusivement des textes sémitiques. Si l'on excepte la cour, un certain monde officiel, certaines administrations, Suse a donc toujours été, et est toujours restée, une ville de *Sémites!*

Comprend-on, dès lors, qu'il est impossible de désigner comme *susienne* la langue propre aux non-Sémites d'Élam, et que des raisons impérieuses militeraient au contraire pour affecter ce vocable aux textes *sémitiques* de cette provenance, au dialecte particulier des Susiens aborigènes, frères des Accadiens?

IV

Quelques savants, Sayce, autrefois — Weissbach, Husing, de nos jours — ont adopté le nom d'*élamite*. Bien à tort, à mon avis. Encore un coup, si, appelé à dénommer une chose, on le fait d'après les lieux où elle existe, il convient de préférer le lieu où elle existe *proprement* et *exclusivement*. Plusieurs races et plusieurs langues pouvaient se couvrir du nom d'élamite, qui cesse dès lors d'être *spécifique*. Les

motifs qui font condamner le choix du terme *susien* font également récuser celui d'*élamite*.

Élam est d'ailleurs un mot d'origine sémitique et, à ce titre, serait mal porté par une langue non-sémitique, en dépit des Assyro-Babyloniens qui, par extension de la partie au tout, l'avaient donné à l'ensemble du pays de leurs ennemis héréditaires.

Ils l'avaient donné aussi, je pense, à cette langue non-sémitique. Nous trouvons en effet, dans quelques syllabaires ou mieux vocabulaires assyriens, certains mots traduits en langue étrangère. Le mot étranger est suivi dans ce cas du nom du pays où il est en usage, soit *SU*(*ki*), soit encore *NIM*(*ki*), c'est-à-dire *Élam*. Ainsi par exemple le mot sémitique *ilu* « dieu » est dit se traduire *nap* en *NIM*(*ki*) ou *Élam*. Ces gens du dehors ont donc pu appeler *élamite* la langue en question. Mais cette qualification, soit pour le pays, soit pour la langue particulière de ce pays, n'a jamais été ratifiée par les intéressés. Il n'existe pas un exemple, dans toute leur littérature déjà considérable et variée, il n'existe, dis-je, à aucune époque, pas un exemple d'une mention de *NIM*-(*ki*) ou *Élam*. Le pays s'appelle *Anzan-Šušun* auquel s'ajoute parfois *Ḫatamti* (trop rarement pour que nous en fassions état, bien qu'il traduise le mot *Elammat* à Behistoun). Les habitants se nomment eux-mêmes *Anzanip-Šušenip*. En dehors du monde sémitique, cette désignation *Élam* n'avait pas cours. Les Assyro-Babyloniens consignèrent d'ailleurs eux-mêmes la chose dans leurs listes, et nous tenons un de leurs vocabulaires où *An-ša-an-ki* (soit *aššan*) est donné comme le vrai nom de *Elamtu* (II Rawl. 47, 18), *Anšan* ou *Anzan* étant la partie principale et prépondérante d'une monarchie qui comprenait aussi des Sémites.

Nous l'avons établi, *médique*, *scythique*, *médo-scythique*, sont en l'occurrence des termes faux; *susien* est un terme équivoque; *élamite* est un terme non moins équivoque, bien qu'en fait les Assyro-Babyloniens aient pu l'employer.

V

Je préconise le terme de *anzanite* pour les inscriptions de la 2e colonne de Persépolis et Behistoun, et pour toutes celles en si grand nombre non-sémitiques, trouvées à Suse.

Weissbach l'avait proposé autrefois, sans le fonder beaucoup en raison, à cause de la pénurie de textes de cette catégorie, à l'époque où il publiait *die Anzanischen Inschriften*. Il l'a abandonné depuis en faveur du terme *élamite*. Je pense qu'il a eu tort de se dédire, et de renoncer à la seule dénomination qui ne soit pas entachée d'équivoque ou d'erreur.

Dès 1901, j'écrivais dans l'Avant-Propos du premier volume des textes élamites-anzanites :

« Le dualisme ethnique en Élam est un fait certain. A ce dualisme correspondent sous les plus grands règnes, dans le protocole royal, le nom double de Anzan-Suse, et dans la littérature, deux sortes de documents. Une partie de ces documents est manifestement sémitique et peut se dénommer d'après le dernier élément marqué dans le protocole royal, c'est-à-dire de *Suse*, qui fut précisément par ses origines une ville de Sémites, dans une région où prédomina sans doute toujours le génie sémitique.

« Si, à ce titre, nos inscriptions sémitiques d'Élam sont proprement des inscriptions *susiennes*, il nous reste, pour dénommer l'autre catégorie de textes, le premier élément ethnique du protocole royal, c'est-à-dire *Anzan*. Nous appellerons donc *anzanite* la nouvelle série de documents. »

En Babylonie, nous trouvons le même fait attesté dans une formule protocolaire analogue. Les rois s'intitulaient là-bas *roi de Sumer et d'Accad*, comme ici *roi d'Anzan et Susiane*. De part et d'autre, ils pensaient marquer ainsi les deux principaux éléments constitutifs de la société qu'ils gouvernaient. Accad-Susiane correspondent à des groupes

sémitiques; Sumer-Anzan, à des groupes non-sémitiques distincts l'un de l'autre.

Puisque ces mots ont eu leur destin qui ne dépend plus de nous, avons-nous le droit d'appeler plus longtemps *babylonienne* une langue que les Babyloniens eux-mêmes appelaient *accadienne*, — ou *élamite*, une langue que les Élamites eux-mêmes n'appelaient pas ainsi? D'ailleurs ce terme de *Anzan*, *Anšan*, qui nous importe tant, n'est pas sans euphonie et reflète autre chose qu'un pâle souvenir d'une histoire éphémère.

Le *patésiat* d'*Anzan* ou *Anšan* est, à l'ancienne époque, tout aussi fameux que celui de Suse; Anzan était en relations constantes, commerciales et politiques, avec les peuples du Bas-Euphrate, ni plus ni moins que Suse, — nous en avons la preuve sur cent et une tablettes. Il y eut des guerres, des mariages entre les familles princières des deux régions, aux temps des rois d'Ur. Anzan, par réaction de race, prit probablement la tête du mouvement émancipateur évinçant les Euphratéens, et fournit, pendant 1500 ans, des chefs et des souverains au nouvel état de choses. Ceux-ci porteront toujours des noms anzanites et se proclameront avec affectation rois d'Anzan d'abord, — puis de Suse. Cyrus à son tour usurpe ce titre de roi d'Anzan, et néglige tout à fait de mentionner la Susiane. Dans leurs grandes inscriptions rupestres, les Achéménides vainqueurs emploieront à bon droit, outre la langue perse, celles des deux grandes races vaincues dans ces régions, l'anzanite et la suso-babylonienne.

Ainsi, pour conclure, il existait en Élam une langue non-sémitique, que je propose d'appeler la langue *anzanite* ou *anšanite*. Elle était propre aux gens d'Anzan. Elle avait été apportée avec la cour à Suse, dans une province d'origine sémitique.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME EN 1908, PAR M. BERNARD HAUSSOULLIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU A LA SÉANCE DU 6 AOÛT 1909.

MESSIEURS,

La plus ancienne des colonies archéologiques placées sous le protectorat de l'Académie des inscriptions, l'École d'Athènes, s'est attachée avec une admirable constance et un égal succès au déblaiement de l'île de Délos. Jusqu'en ces dernières années, les fouilles de Délos constituaient une sorte de réserve où puisaient avec méthode, mais à intervalles irréguliers, des travailleurs isolés; l'incomparable école d'épigraphie et d'archéologie qu'est devenue Délos n'était pas continuellement ouverte. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Notre École française s'est concentrée dans l'île sacrée : à l'inverse des Athéniens du temps de Périclès, elle y a transporté son trésor, qu'alimentent surtout les contributions volontaires d'un généreux Associé de notre Académie, elle y déploie presque toutes ses forces. De fait, sur les sept mémoires qui nous sont venus d'Athènes et dont nous avons à vous rendre compte, six se rapportent aux fouilles de Délos.

Votre Commission, Messieurs, ne s'est pas émue de ce déplacement, qui ne deviendrait périlleux qu'à la longue. Elle sait que l'École française est tenue de mener à bonne fin des fouilles qui ont marqué une ère nouvelle dans son histoire et qui ont grandement contribué à maintenir son bon renom. Le Directeur le sent mieux que personne

et nous le félicitons d'avoir organisé le travail avec une méthode aussi sûre et aussi efficace; mais, soucieux de l'avenir et surtout désireux d'élargir l'horizon des jeunes gens dont nous avons à juger les travaux, nous avons pris, d'accord avec lui et avec le Directeur de l'enseignement supérieur, une résolution qu'il nous faut soumettre à votre approbation.

Nous proposons de rendre le mémoire facultatif pour les pensionnaires de première année.

Cette concession, dont les membres de l'École de Rome jouissent depuis longtemps, les Athéniens l'ont amplement gagnée. Quand ils arrivent aujourd'hui à se faire conférer par votre Commission le droit de cité athénienne, ils ont derrière eux et pesant lourdement sur leurs épaules un long passé de mémoires : hier encore mémoire de licence, aujourd'hui mémoire de diplôme d'études supérieures, et, dans l'année de stage, un mémoire d'épigraphie et un ou deux mémoires d'archéologie! Leur première année d'Athènes sera désormais délivrée de cette obsédante préoccupation.

L'Académie s'en rapporte à la sagesse du Directeur du soin de les guider à leurs débuts. Elle se borne à exprimer le vœu que les voyages soient remis en honneur : voyages d'initiation, mais aussi voyages de recherches. Certes nos Athéniens ne sont pas enfermés dans Délos, ils ne sont pas toute l'année attachés à la glèbe délienne, ils reprennent les chemins, plus souvent parcourus par leurs devanciers, de la Grèce continentale et de l'Asie Mineure, ils montrent en quelque sorte les couleurs de l'École française en Béotie, en Crète, à Chios; mais ce sont, à coup sûr, campagnes rapides puisqu'il n'en est pas rendu compte dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, où les seules relations de voyages de recherches sont dues aux membres étrangers de notre École.

Si la mesure que nous vous proposons a pour résultat de

faire la part plus grande aux voyages, nous nous en féliciterons hautement, pour le bien et pour l'avenir de l'École.

L'École d'Athènes en 1908 comptait six membres, trois de troisième année, MM. Pierre Roussel, Gabriel Leroux et Courby; un de seconde, M. Louis Roussel; deux de première, M. J. Pâris et Hatzfeld. Il faut joindre à ces noms celui de M. Ezio Schulhof, dont le dernier mémoire, daté de 1907, n'était jamais parvenu à l'Académie. Heureusement il se composait de deux articles du *Bulletin de correspondance hellénique*, qu'il a été facile de nous envoyer de nouveau. Il eût été regrettable que ce travail ne reçût pas la part d'éloges à laquelle il a droit.

Les deux articles de M. Schulhof sont consacrés à des *Inscriptions financières* découvertes à Délos en 1904 et 1905. Les vingt-cinq textes ou fragments qu'il publie, rapproche et commente, se rapportent presque tous à la période de l'indépendance délienne (315-166 avant J.-C.); les deux premiers seuls sont de l'époque amphictyonique. Ce sont des comptes, des inventaires, des inscriptions chorégiques auxquelles est joint l'inventaire des vases du Prytanée. On sait l'intérêt que présentent ces textes, particulièrement à Délos, et en raison même de leur très grand nombre, qui permet des rapprochements constants. Le mérite de l'éditeur consiste d'abord à établir le classement chronologique des textes nouveaux : il est ainsi amené à reviser perpétuellement et à contrôler les résultats acquis par ses devanciers, à présenter lui-même de nouvelles dates, de nouveaux cadres que reviseront à leur tour ceux qui viendront après lui. Ces recherches patientes, qui tiennent une si grande place dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, ont mis en valeur la méthode et la sagacité de plus d'un Athénien. M. Schulhof y a fait preuve de très grandes qualités, que permet d'apprécier l'étude détaillée qu'il a consacrée à la plus longue de ses inscriptions, au n° 21. Les compte et

inventaire rédigés par les hiéropes en charge sous l'archontat de Stésiléos, le compte de Stésiléos — pour employer la dénomination courante — n'a pas été découvert à Délos, mais dans la démarchie de Mykonos. M. Schulhof, qui l'a copié, étudie d'abord les travaux exécutés dans l'année. Sans s'attarder aux termes d'architecture, souvent embarrassants, il s'attache aux contrats d'entreprise, examinant le nombre et la quotité des versements, le montant de la retenue qui est d'ordinaire le dixième de la somme totale, qui en est ici le sixième. Le chapitre consacré à l'inventaire est certainement le meilleur du mémoire tout entier. S'il y a quelques réserves à faire et si l'on relève quelques traces de confusion dans l'exposé des problèmes de comptabilité que soulève le paiement des entrepreneurs, il n'y a que des éloges à décerner à la dissertation qui suit, sur les fêtes déliennes. La plus grande partie de l'inventaire est en effet remplie par l'énumération des phiales consacrées à l'occasion de fêtes : il ne mentionne pas moins de dix-neuf fêtes ou fondations; en y joignant les sept fêtes mentionnées dans une autre partie de l'inscription, on arrive au chiffre de vingt-six, le plus élevé qu'ait jamais fourni aucun texte de Délos. Si l'on considère que plusieurs de ces fêtes sont de fondation royale, on comprendra sans peine combien il importait d'en déterminer l'origine exacte. Reprenant une hypothèse de M. Homolle qui, sur ce terrain comme sur tous les autres, lui a frayé la voie, M. Schulhof prouve que les Philadelpheia, par exemple, ne sont pas à distinguer des fêtes d'Hermias, fondées par le nésiarque de ce nom en l'honneur d'Arsinoé Philadelphe. Il reconnaît dans les Soteria et les Paneia des fondations d'Antigone Gonatas. Parmi les fêtes nouvelles, citons les Attaleia, fondées par Attale I et les Philippeia, qui achèvent de montrer que Philippe V de Macédoine exerça sur Délos une sorte de protectorat. L'inscription précise encore le rôle des épistates, chargés de présider à la célébration des fêtes qui ne sont pas du ressort

de l'archonte, et d'acheter les vases qui seront consacrés en exécution des fondations.

La dernière partie du compte de Stésiléos renferme des listes de locations et de débiteurs. La liste de locations est la première où l'on trouve un renouvellement général des baux des propriétés bâties. Elle nous apprend en outre que les fermiers du temple devaient tous les ans constituer des cautions. M. Schulhof a dressé la longue liste — elle ne compte pas moins de 82 noms — des débiteurs et l'a rapprochée de la liste de Meilichidès III, antérieure d'une vingtaine d'années. On sait que certaines dettes figurent pendant plus d'un siècle dans les comptes des hiéropes, à la charge des héritiers de l'emprunteur, et qu'on peut tirer du rapprochement des noms et des chiffres des indices chronologiques.

M. Schulhof termine cet important travail par l'examen sommaire de questions chronologiques. L'inscription ne nous fait pas seulement connaître le nom de l'archonte délien Stésiléos; elle nous apprend en même temps que Stésiléos a été le successeur de Sotion et nous fournit quatre archontes nouveaux, Épikydès, Mantithéos, Philon, Timoxénos, qui doivent se placer dans le dernier quart du IIIe siècle. Réservant pour plus tard l'étude détaillée de ces difficiles problèmes de chronologie, M. Schulhof propose pour Stésiléos l'année 208.

Le travail de M. Schulhof lui fait honneur : la sûreté de la méthode, l'étendue de l'information, sa sagacité et sa prudence le classent parmi les meilleurs collaborateurs du Corpus des inscriptions de Délos.

Un autre Délien, M. Pierre Roussel, a également pris rang auprès de son ancien. Il adresse à l'Académie un article du *Bulletin de correspondance hellénique*, intitulé : *Les Athéniens mentionnés dans les inscriptions de Délos (Époque de la seconde domination athénienne). Contribution*

à la Prosopographia attica *de J. Kirchner.* Son mémoire de première année, envoyé l'an dernier, l'avait orienté vers ces recherches patientes; il avait pour objet : *Les représentants d'Athènes à Delphes à la fin du IIe et au Ier siècle avant J.-C.* La seconde domination athénienne commençant à Délos en 166 avant notre ère, M. P. Roussel était mieux préparé qu'un autre à établir ces listes qui sont éminemment utiles. On sait tous les services que rendent ces études de prosopographie. A Délos, et particulièrement dans la période de la seconde domination athénienne, elles présentent de grandes difficultés. L'incertitude de la chronologie, l'examen des règles nouvelles posées ou proposées par le savant américain W. S. Ferguson, dont le nom ne peut être séparé de celui de J. Kirchner, compliquaient singulièrement la tâche de M. Pierre Roussel.

Son mémoire est divisé en deux parties. La première comprend une nomenclature qui est proprement une contribution à la *Prosopographia* de Kirchner; la seconde, une série de discussions critiques. Un appendice contient 71 inscriptions inédites, dédicaces et catalogues, dont le plus grand nombre provient des fouilles de 1905, 1906 et 1907.

La nomenclature ne compte pas moins de 589 noms. Les sources nouvelles sont, en dehors des inscriptions inédites qui viennent d'être mentionnées, trois comptes et inventaires inédits, dont les deux premiers sont datés des archontats d'Anthestérios et de Kallistratos, le troisième est anonyme. Il y a lieu de regretter que M. P. Roussel se soit borné à puiser dans ces trois documents, négligeant de parti pris tous ceux « dont le texte n'est point établi avec rigueur et dont la date est souvent incertaine ». Mais sa tâche était assez considérable et le temps lui manquait pour reviser des copies anciennes. Sa longue liste est rédigée avec le plus grand soin, sur le modèle du recueil classique de Kirchner : même système d'abréviations, même souci de multiplier les tableaux généalogiques, lors même

qu'ils n'expriment que des liens de parenté possibles entre différentes personnes.

Les discussions critiques, qui forment la seconde partie du mémoire de M. P. Roussel, portent exclusivement sur le classement chronologique de divers fonctionnaires athéniens et déliens. C'est à l'aide des inscriptions de Délos qu'on a pu dresser la liste des archontes athéniens de la seconde partie du IIe siècle et du début du Ier : ces recherches chronologiques ont donc une grande importance. Dès ses premiers pas, cherchant à dater les catalogues qui lui ont fourni la plupart de ses noms d'Athéniens et notamment la liste des enfants qui avaient fréquenté la palestre du paidotribe Staséas, M. P. Roussel a la bonne fortune de rencontrer W. S. Ferguson sur sa route. On sait comment l'éminent chronologiste américain a été amené à observer les inscriptions de Délos et à rechercher si l'ordre officiel des tribus n'était pas suivi dans la succession de différents fonctionnaires déliens, comme il l'était à Athènes pour les secrétaires du conseil et pour les prêtres d'Asklépios. Il se trouva que la même règle était appliquée à la désignation des prêtres de Sarapis à Délos, à en juger par la liste publiée en 1882. Poursuivant ses recherches dans les sanctuaires des divinités étrangères, Ferguson en vint à formuler en ces termes une loi nouvelle : la tribu d'où était tiré, une année, le prêtre des Cabires, fournissait, l'année suivante, le prêtre de Sarapis et, l'année d'après, le prêtre d'Hagnè Aphroditè. M. P. Roussel examine une à une toutes ces propositions. Armé de textes plus nombreux ou plus corrects, il montre l'incertitude et parfois l'inexactitude de ces prétendues lois. Peu importe après tout que Ferguson, après des analyses incomplètes, ait généralisé trop vite, peu importe que ses échafaudages soient trop rapidement élevés : il a rendu service à notre auteur en lui fournissant une excellente base de discussion. M. P. Roussel étudie donc successivement le paidotribat délien, les prêtres d'Hagnè Aphroditè qu'il ne

distingue point d'Atargatis, les prêtres des Grands Dieux (Dioscures et Cabires), et les prêtres de Sarapis. Des tableaux très nets résument ses discussions : tableaux des paidotribes, des prêtres et zacores de Hadad et d'Atargatis — Hagnè Aphroditè. Enfin, comme de nouveaux noms d'épimélètes de Délos ont été révélés par les inscriptions nouvelles, il termine par un tableau chronologique des épimélètes, dont le plus ancien connu date d'une des premières années de la seconde domination athénienne.

En résumé, ces discussions critiques attestent une connaissance approfondie de l'épigraphie délienne au second et au premier siècle avant notre ère. M. P. Roussel aurait pu les abréger par endroits, et peut-être, dans certaine dédicace, tient-il trop grand compte d'une restitution incertaine, mais c'est par excès de sagesse et de prudence qu'il pèche. Il est maître de son sujet; il sera l'un des meilleurs épimélètes du Corpus de Délos.

Les quatre mémoires d'archéologie délienne sont de brèves dissertations sur des sujets qui n'ont pas tous l'attrait de la nouveauté.

M. Courby a étudié en 35 pages les *Constructions mycéniennes ou archaïques découvertes au Nord du sanctuaire d'Apollon à Délos*.

Ces constructions sont au nombre de trois. La plus ancienne et la plus importante est un tombeau construit en blocs de pierre, composé de deux fosses contiguës, perpendiculaires l'une à l'autre, la plus petite tournée vers l'Orient et ouvrant sur le dehors par une porte indiquée au moyen de deux blocs de pierre debout, de forme pyramidale, solidement engagés dans les murs bas. Une enceinte, en moellons assez mal assemblés, qui devaient être recouverts d'un parement de stuc, enveloppe les tombeaux du côté Sud par un mur en demi-cercle, du côté Nord par un mur droit, contre lequel s'applique un lourd massif de maçonnerie

grossière, revêtu aussi d'un parement de stuc. Toute l'enceinte paraît d'une autre époque, beaucoup plus récente que celle des tombes.

Dans celles-ci on a recueilli de nombreux ossements humains et plusieurs vases de style crétois ou mycénien. C'est donc un monument funéraire très ancien. Par analogie avec les tombes maintenant connues de la Crète, on peut supposer que les petits murs de maçonnerie sèche servaient de supports et de soubassements à des parois plus hautes, en argile, donnant au monument tout entier l'aspect d'une petite hutte ou cabane. L'extérieur pouvait recevoir plusieurs morts et devenir, par suite d'ensevelissements successifs, un véritable ossuaire.

Mais que signifie ce monument funéraire dans une île qui avait été soumise en 425 à une κάθαρσις, à une purification systématique de tout le matériel funéraire? Et pourquoi a-t-on pris soin d'entourer ces fosses d'un mur d'enceinte, comme si elles contenaient des reliques précieuses? Il est évident que de telles circonstances décèlent la présence d'un monument que la religion rendait inviolable.

L'explication de M. Courby est très ingénieuse et elle a pour elle toutes les vraisemblances. On adorait à Délos les Vierges hyperboréennes, venues avec Latone, d'abord au nombre de deux, puis de quatre; plus tard, les Hyperboréens envoyèrent régulièrement des ambassades sacrées, apportant des offrandes. Ces Vierges moururent dans l'île et y furent enterrées. Telle est la légende. M. Courby prend le texte d'Hérodote et l'étudie minutieusement; il montre que tous les détails de ce passage s'accordent bien avec la disposition du monument retrouvé à Délos. Les deux fosses sont les tombes sacrées; le massif de maçonnerie en arrière est l'autel sur lequel on brûlait les chairs des victimes. Le mur d'enceinte fut construit pour délimiter et protéger le lieu sacré. M. Courby aurait pu rappeler la découverte dans le Forum du tombeau de Romulus et de la

Pierre Noire qui montrent à Rome des dispositions analogues pour conserver les précieuses reliques des âges anciens.

Les deux autres constructions que l'auteur étudie sont beaucoup moins anciennes. L'une est adossée au mur du Portique d'Antigone, l'autre est située à l'angle de l'Agora des Italiens. Ce sont de petites enceintes, l'une de forme demi-circulaire, l'autre de forme triangulaire, constituées par de petits murs bas qui enferment un étroit espace, nu et vide, à ciel ouvert et sans porte. Certains détails font penser que ces monuments anciens ont été remaniés et en partie tronqués par la construction des édifices auxquels ils sont accolés. Des inscriptions ou fragments d'inscriptions les désignent l'un et l'autre comme étant des ἄβατα, et cette découverte est précieuse pour l'histoire de la religion grecque. En effet, nous connaissions par les textes littéraires et épigraphiques l'existence de l'ἄβατον, mais nous n'en avions conservé aucun. C'est un endroit dont la loi religieuse interdit l'accès d'une façon absolue; le mot s'applique surtout aux lieux frappés par la foudre. L'ἄβατον correspond donc au *puteal* des Romains. Mais les exemples déliens nous montrent qu'il avait une forme tout à fait différente.

On voit que ces petits articles de M. Courby, bien conduits et accompagnés de nombreuses planches et photographies qui en rendent la lecture claire, sont d'un grand intérêt et ajoutent un chapitre instructif à l'histoire des monuments religieux du grand sanctuaire.

C'est un problème de sculpture que cherche à résoudre M. G. Leroux. Il a soumis à un nouvel examen la statue dite *le Guerrier de Délos*, qui est conservée au musée d'Athènes et que complètent aujourd'hui des morceaux récemment découverts. Se fondant sur l'étude attentive des faits matériels, il a discuté les hypothèses émises par ses

devanciers sur l'auteur de cette statue célèbre. On sait que MM. Salomon Reinach et Wolters l'avaient attribuée l'un à Agasias, fils de Ménophilos, l'autre à Nikératos. Ces hypothèses s'appuyaient sur le témoignage d'inscriptions découvertes dans le voisinage de la statue, parmi les ruines des niches qui bordaient le côté Nord de l'Agora. S'aidant du journal de fouilles de M. S. Reinach, M. Leroux a fait une enquête approfondie sur l'emplacement où la statue a été trouvée et sur les deux bases dont l'une porte la signature d'Agasias, tandis que la seconde mentionne des œuvres de Nikératos. Il conclut que le *Guerrier de Délos* n'a rien de commun avec ces bases, qu'il n'est l'œuvre ni d'Agasias ni de Nikératos, et que l'auteur en reste inconnu. Un plan et des relevés rendent cette démonstration très claire et décisive.

M. Leroux examine ensuite des morceaux trouvés en 1906 dans le Lac sacré, c'est-à-dire non loin de la partie Nord de l'Agora, et qui appartiennent à la statue : un fragment du torse et l'épaule gauche. Ils permettent de restituer avec certitude l'attitude du Guerrier qui, du bras gauche, se couvrait de son bouclier. Mais surtout l'auteur du mémoire attire l'attention sur une tête à l'expression farouche et douloureuse, dont on ne saurait dire exactement à quelle date elle a été découverte, et qui, en 1906, a passé du musée de Mykonos à celui de Délos. M. Leroux n'hésite pas à y reconnaître la tête du *Guerrier de Délos*, comme l'avait déjà suggéré Klein (*Gesch. der griech. Kunst*, III, p. 70). En reprenant son travail pour une publication définitive, il aura à tenir compte des objections récemment formulées par M. von Bienkowsky (*Darstellungen der Gallier in der hellenist. Kunst*, Vienne, 1908, p. 32). Ce savant a en effet publié la tête du musée de Délos et la juge trop petite pour appartenir au *Guerrier*. Elle aurait fait partie d'une autre figure du même groupe. M. Leroux aurait certainement discuté la question si l'ouvrage de M. von Bienkowsky lui était parvenu en temps utile.

L'étude d'une autre tête de Gaulois, d'un style très réaliste, trouvée en 1905, complète le mémoire de M. Leroux. L'auteur prend texte de ces documents pour formuler des conclusions plus générales auxquelles on ne souscrira peut-être pas sans réserves. S'il est vrai que le *Guerrier de Délos* est bien un Gaulois et qu'il offre de réelles affinités avec les œuvres de l'École de Pergame, il ne paraît guère possible, en raison de ses dimensions, de le replacer, comme le propose M. Leroux, dans la série des figures de l'ex-voto dédié en 201 par Attale Ier sur l'Acropole d'Athènes. Il ne semble pas non plus que l'auteur apporte des arguments décisifs pour réfuter l'idée généralement acceptée que le *Gaulois mourant* du Capitole et le *Gaulois Ludovisi* dérivent de statues appartenant au grand ex-voto d'Attale Ier, consacré à Pergame en 228, et pour en placer les originaux postérieurement au règne d'Attale. A supposer que l'on repousse l'hypothèse qui en attribue la création à Épigonos, il est difficile de n'y pas voir des copies d'œuvres signées par les artistes qui ont travaillé sous Attale Ier et que mentionne Pline. Il nous paraît hasardeux de croire que les originaux de ces statues sont plus récents que l'ex-voto de l'Acropole d'Athènes. Ces réserves faites, on ne peut que savoir gré à M. Leroux d'avoir élucidé un problème très discuté et d'avoir soumis à un examen critique les questions de faits. Son travail qui écarte définitivement des hypothèses douteuses au sujet des auteurs présumés du *Guerrier de Délos* est une très utile contribution à l'étude d'une des statues les plus remarquables qu'aient mises au jour les fouilles de l'École française.

L'Agora des Italiens, le principal monument élevé par la colonie italienne de Délos, a eu l'honneur, assez inattendu, peut-être immérité, de deux mémoires. Il est vrai que le second, destiné à compléter le premier, ne compte que 24 pages.

Le premier, auquel sont joints trois plans, est l'œuvre de M. J. Pâris. Il est intitulé : *Recherches sur l'Agora des Italiens*, et divisé en six chapitres, dont l'énumération fera connaître les divers problèmes que s'est posés l'auteur et l'ordre dans lequel il les a, sinon résolus, du moins examinés.

I. État actuel. — II. Chronologie relative. — III. Le portique. — IV. Les magasins. — V. Les exèdres, niches et constructions diverses. — VI. Historique.

Le premier chapitre se borne à des indications générales sur la situation, la forme, les dimensions, les accès du monument; sur les restes qui subsistent de la construction et de la décoration : M. J. Pâris, qui en exagère peut-être l'état misérable, les juge trop peu nombreux pour permettre même un essai de restauration graphique, suffisamment complète et certaine.

Des observations sur l'appareillage et le liaisonnement des murs, sur la nature des matériaux et la qualité de l'exécution l'ont conduit à penser que le monument a été construit en plusieurs fois et modifié au cours des travaux, sans avoir été jamais achevé. Il a grandement raison de n'attribuer qu'une importance chronologique très secondaire à la qualité de la main-d'œuvre, car on a, presque de tout temps, construit très négligemment à Délos, et M. Homolle en a fait souvent la remarque. Au surplus, l'Agora des Italiens a si peu duré que les différences de date ne peuvent être que minimes et restent insignifiantes pour l'histoire de l'architecture.

En revanche, il est douteux que les magasins, comme l'affirme l'auteur, aient été ajoutés postérieurement à un plan primitif, qui n'aurait comporté que le portique quadrangulaire. Les magasins paraissent une partie constitutive du monument et une de ses principales raisons d'être. Il est bien certain au contraire, comme le remarque M. J. Pâris, que les niches et chambres destinées aux statues des bienfaiteurs ou fonctionnaires que l'association des Her-

maïstes voulait honorer, sont des emprises sur les magasins et les boutiques. L'observation la plus curieuse est relative à un « abaton », dont la conservation, jugée obligatoire pour des motifs d'ordre religieux, a déterminé dans la périphérie de l'Agora un décrochement tout à fait anormal.

La description des différentes parties de l'Agora : portique, magasins, niches et exèdres, qui remplit les chapitres III, IV et V, est très soigneusement étudiée ; les divers morceaux d'architecture qui en subsistent et qui en rendent possible, au moins partiellement, la restauration, ont été reconnus et réunis. Nous ne chicanerons pas l'auteur sur les dessins, par trop primitifs, qu'il en a donnés ; nous ne le blâmerons pas non plus de sa grande prudence, mais ne l'a-t-il pas poussée jusqu'à l'excès, en s'interdisant de proposer, même à titre provisoire, une solution sur l'aspect architectural, l'aménagement et la destination de l'édifice? Lieu de réunion d'une riche association d'hommes que rapprochaient la communauté d'origine, les liens de la religion et les intérêts professionnels, on s'était ingénié à y combiner les dispositions les plus favorables aux affaires et aux commodités des associés. C'était une bourse de commerce en même temps qu'un lieu de conversation et de repos, large développement des antiques leschés, modeste esquisse de ces luxueux établissements de confort que furent plus tard les thermes.

Pour le dernier chapitre (Historique), qui ne repose sur aucune recherche personnelle et ne renferme aucun fait nouveau, M. J. Pâris se réfère à l'étude de son camarade, M. Hatzfeld.

En somme, on ne saurait donner trop d'éloges à la conscience de l'auteur. Observateur attentif, il décrit avec soin, exactitude, minutie même ; il expose clairement les faits, dans une langue que l'on voudrait, par endroits, plus correcte. C'est de parti pris qu'il écarte les interprétations ; il

s'est mis en garde contre une curiosité plus vive, il s'est défendu les vues d'ensemble, et nous le regrettons.

Plus étroit encore est le sujet traité par M. Hatzfeld, qui nous ramène à l'épigraphie par une étude *Sur la date de l'Agora des Italiens à Délos.*

C'est une étude de prosopographie consacrée aux personnages qui ont participé à la construction du monument et dont les noms sont connus par des inscriptions susceptibles d'être datées, parfois avec une grande rigueur.

Elle se divise en deux parties : dans la première, l'auteur s'efforce, sans y réussir toujours complètement, de déterminer, au moyen des formules onomastiques, l'état civil des personnages mentionnés dans les dédicaces de l'Agora ; dans la seconde, il s'appuie sur la comparaison de tous les textes épigraphiques relatifs aux Romains et sur la reconstitution des « stemmata » pour fixer, autant que faire se peut, l'époque à laquelle vivaient les *magistri* des Hermaïstes par qui fut élevée l'Agora.

Dès 1884, se fondant sur les seules données dont il disposait alors, M. Homolle estimait que l'Agora ne pouvait être antérieure à l'année 130 avant J.-C. M. Hatzfeld propose d'abaisser cette date jusqu'aux dernières années du IIe siècle ou aux premières du Ier siècle avant notre ère. Il semble qu'il ait raison et que l'existence de cet édifice, bientôt ruiné par l'invasion de Mithridate en 88, ait été plus courte encore que ne le supposait notre confrère dans son article classique sur *les Romains à Délos*. Les calculs nouveaux, si probables qu'ils soient, ne sauraient d'ailleurs être tenus pour certains.

La recherche est bien conduite et clairement exposée, mais, encore une fois, le sujet a pu sembler un peu mince.

Aussi bien les mémoires plus ou moins considérables, plus ou moins nouveaux, dont vous venez d'entendre l'analyse, ne donnent-ils qu'une idée incomplète de l'activité

déployée par les pensionnaires d'Athènes. Sans compter les excursions dont il a été parlé plus haut et qui ne méritent qu'une mention, MM. Leroux, Courby, Hatzfeld et Pâris ont tous dirigé et surveillé quelque partie des fouilles exécutées en 1908 à Délos. MM. Hatzfeld et P. Roussel ont consacré plusieurs mois à lire et transcrire des inscriptions, inédites ou déjà publiées; M. Pâris, assisté de M. Cayeux, professeur à l'École nationale des Mines, venu en mission à Délos, et de M. l'enseigne de vaisseau Bringuier, a étudié les constructions maritimes qui sont l'une des grandes originalités de l'île. Enfin MM. Leroux et Courby, que vous avez désignés au choix de la Société nationale des Architectes pour partager la médaille annuelle, ont mis la dernière main à deux importantes études sur le *Monument hypostyle* et le *Portique d'Antigone* qui formeront les deux premiers fascicules de la grande publication projetée sur l'ensemble des ruines de Délos. L'année délienne, laborieuse et féconde, s'achève donc sur des espérances que vous accueillerez avec joie.

Un seul mémoire nous entraîne hors de Délos, celui de M. Louis Roussel. Il a pour titre : *Les inscriptions de Panamara*. Le sujet n'a pas non plus l'attrait de la nouveauté, puisque c'est en 1887 que MM. Georges Cousin et Gaston Deschamps ont commencé dans le *Bulletin de correspondance hellénique* la publication des inscriptions qu'ils avaient découvertes l'année d'avant dans le sanctuaire de Zeus Panamaros, près de Stratonicée, en Carie. Poursuivie très lentement, la publication fut interrompue en 1907 par la mort prématurée du regretté G. Cousin. M. L. Roussel recueillit sa succession et résolut de préparer l'édition définitive par une étude détaillée de la langue des inscriptions de Panamara. Des circonstances douloureuses l'ont empêché de mener ce projet à bonne fin. Rappelé en France par un deuil cruel, il n'a pu nous adresser que trois chapitres,

précédés d'une courte Introduction : le premier est un catalogue des formules, le second réunit seulement les particularités orthographiques ; dans le troisième sont notées les particularités du vocabulaire, de la langue et du style.

Nous aurions mauvaise grâce à juger M. L. Roussel sur un travail qu'il n'a ni conçu, ni rédigé en pleine liberté d'esprit. Tel qu'il se présente à nous, cet amas de fiches que n'interrompt pas un mot de commentaire ne nous laisse même pas deviner l'intérêt du sujet. Bornons-nous à rappeler aux pensionnaires d'Athènes qu'ils ne vont pas en Grèce pour s'enfermer dans leur cabinet ou dans la Bibliothèque de l'École. S'il nous faut admettre que l'étude de la langue des inscriptions de Panamara présente quelque intérêt, c'est évidemment à Paris qu'elle devait être entreprise, puisque G. Cousin a légué tous ses estampages à la Bibliothèque de l'Université de Paris. Il est vrai qu'à la demande du Directeur de l'École, les estampages de Panamara ont pris le chemin d'Athènes. Ils n'y sont jamais parvenus ; peut-être sont-ils perdus, peut-être pourrissent-ils dans quelque coin de la douane du Pirée. Zeus Panamaros n'est décidément pas favorable à l'École française d'Athènes !

Souhaitons que M. L. Roussel, auquel nous faisons volontiers crédit, publie le plus tôt possible celles des inscriptions de Panamara qui sont encore inédites. Le nombre en est assez considérable, et nous savons qu'il en est d'intéressantes.

La vie de travail n'est pas moins intense à l'École de Rome qu'à l'École d'Athènes et elle est infiniment plus variée.

Délivrés du mémoire de première année, les pensionnaires de Rome savent user de leurs loisirs. Loin de s'enfermer dans Rome, où tous ne sont pas retenus par des archives d'une richesse incomparable, ils parcourent l'Ita-

lie, visitent les champs de fouilles exploités par les seuls Italiens et en rapportent des sujets de mémoires ou d'articles. L'Italie du Nord, nous le verrons tout à l'heure, commence à les attirer plus nombreux ; les mêmes recherches les poussent en Sardaigne, mais il y a plus : l'Algérie et la Tunisie leur sont ouvertes. Beaucoup y commencent leurs études d'archéologie de plein air, pour ainsi dire ; plusieurs ont la joie d'y faire des fouilles. Les bonnes relations qui se sont établies entre notre École française et la Direction des Antiquités de Tunisie, l'alliance de Rome et de Carthage en un mot, portent les meilleurs fruits. M. A. Merlin s'est souvenu de son passage à l'École de Rome, et il faut le remercier des services qu'il ne cesse de rendre à ses jeunes camarades.

En même temps, le domaine des antiquités italiennes s'est considérablement accru. Passionnés aujourd'hui pour les études de préhistoire, les savants italiens ont poussé à fond l'exploration des nécropoles de l'Italie du Nord, où Bologne a pris rang de capitale archéologique. Nos pensionnaires de Rome les y ont aussitôt suivis et vous vous rappelez, Messieurs, les mémoires de M. Albert Grenier, dont vous avez encouragé les travaux, sur la civilisation villanovienne. La voie ouverte par M. Grenier n'a pas été abandonnée. Comme les études du moyen âge n'ont pas cessé d'être en honneur, les mémoires et articles dont nous avons à vous rendre compte se répartissent en deux groupes : I. Antiquités italiennes et romaines ; II. Moyen âge et temps modernes.

L'École comptait six membres en 1908, trois de seconde année : MM. Bourdon, Faure et Piganiol ; trois de première : MM. Colmant, de Pachtère et Laurent-Vibert. Deux membres hors cadre, MM. Préchac et Claude Cochin, leur ont été adjoints.

Il est impossible de mieux remplir son année que ne l'a

fait M. Piganiol. Le mémoire qu'il a écrit *Sur les nécropoles de l'âge de fer dans l'Italie centrale* est remarquable. L'écueil des recherches sur la préhistoire italienne est double : l'extrême abondance des publications, leur qualité médiocre ou même l'absence de relations scientifiques sur les fouilles. Avec un coup d'œil singulièrement sûr, M. Piganiol a su échapper au péril. Les documents archéologiques qu'il allègue et qu'il combine, notés par lui dans les livres ou dans les collections locales, ont été sérieusement triés ; il fait abstraction de tout ce qui est vague, douteux, dépourvu de signification précise. Ce qu'il retient est de bon aloi et autorise des rapprochements instructifs. Mais l'auteur ne s'est pas borné à rédiger ainsi des inventaires qui, publiés avec de bonnes illustrations, offriraient un grand intérêt, même après l'achèvement du vaste ouvrage que M. Montelius consacre à la protohistoire de la péninsule ; convaincu que les faits archéologiques, bien classés et bien interprétés, doivent s'accorder avec les textes historiques, il a essayé de mettre d'accord les uns et les autres. On sait que M. Montelius, plus prudent et plus timide, a refusé d'entrer dans cette voie, et qu'il se cantonne résolument sur le terrain de l'archéologie, comme M. Ettore Païs, non moins exclusivement, se tient sur celui de l'histoire ; mais de pareils partis pris ne peuvent être que des expédients provisoires, et nous devons louer M. Piganiol d'avoir cherché la vérité tout entière, sans se dissimuler que les solutions auxquelles il arrive peuvent être modifiées par des découvertes nouvelles. Une idée ingénieuse, qu'il a développée, est celle d'une double invasion de l'Italie centrale, d'abord par des populations gréco-pélasgiques, venues de l'autre rive de l'Adriatique après l'époque mycénienne, puis par les Étrusques, qui débarquèrent à l'Ouest. Comme il a soin de le rappeler, son système avait été entrevu dès 1871 par le comte Conestabile, qui admettait trois couches successives, ombro-latine, gréco-pélasgique et étrusque.

M. Piganiol pense aussi que l'opinion adoptée par lui s'accorde, en substance, avec la doctrine de Denys d'Halicarnasse, bien que cet historien grec ait fait, à d'autres éléments ethniques, une part que l'archéologie n'a pas encore confirmée. Nous prenons acte avec plaisir de la promesse que réitère M. Piganiol de reprendre avec plus de développements le travail qui fait le sujet de son mémoire et, en particulier, de mettre en valeur les vieilles légendes grecques des ports occidentaux de l'Italie. Ces études, aussi difficiles qu'attachantes, ont trouvé en lui une excellente recrue.

Les autres travaux de M. Piganiol ne méritent pas moins d'éloges. Il a été l'un des meilleurs collaborateurs des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. Observateur attentif autant qu'ingénieux, il a, dans deux articles sur le *Fornix Fabianus* et les *Origines du Forum*, exposé des vues nouvelles. Voyageur patient, il a parcouru, à plusieurs reprises, en compagnie de M. Laurent-Vibert, la région de Minturnes, poussant ses recherches jusqu'au Vulturne et au mont Massique : les différents tracés de la Voie Appienne ont été relevés, des plans ont été dressés de Sinuesse et de Minturnes, des inscriptions publiées. Enfin M. Piganiol a pu faire des fouilles en Tunisie, où il a exploré la nécropole militaire de Haïdra et découvert environ cent cinquante inscriptions inédites, parmi lesquelles d'intéressantes dédicaces à Bellone, Saturne et Ops.

M. Préchac, membre hors cadre, a repris ses études sur les monuments de la Sardaigne primitive, les tours dites *nuraghe* et les sépultures mégalithiques. Des fouilles auraient été nécessaires pour vérifier l'hypothèse à laquelle l'ont conduit ses observations sur la destination des *nuraghe* (il y reconnaît des ouvrages de fortification, des refuges contre les envahisseurs de la tribu) : M. Préchac

s'est consolé de ne pouvoir les entreprendre en préparant une thèse de doctorat sur Ménandre.

M. de Pachtère, qui a courageusement suivi les conseils et même les cours du professeur Pigorini, se dispose à prendre rang parmi les préhistoriens romains. Après un voyage d'initiation à travers les collections de l'Italie du Nord, de Suse à Bologne et Padoue, il s'est résolu à porter son effort sur la civilisation dite de Golasecca, dont il a pu étudier des restes importants au musée de Côme et dans les collections de la Suisse.

L'article qu'il a donné aux *Mélanges* sur « Salluste et la découverte du Danube » a pour objet un problème de géographie historique. Il se rattache à l'histoire des migrations humaines à travers l'Europe centrale.

Enfin M. de Pachtère a fait en Algérie un séjour de deux mois. Il a étudié sur place le règlement d'eau de Lamasba, dressé l'inventaire du musée de Guelma et préparé le recueil des mosaïques algériennes. Là comme ailleurs, il a fait preuve d'une remarquable activité d'esprit qui nous donne les meilleures promesses d'avenir.

Le moyen âge est représenté par deux mémoires de haute valeur. Avant de vous en rendre compte, peut-être ne sera-t-il pas inutile, Messieurs, de vous dire où en est l'importante publication du Recueil des Bulles papales, à laquelle collaborent tant de Romains, et qui fait si grand honneur à notre École.

Dans la première série (Bulles des papes au XIIIe siècle, jusqu'en 1304), le premier recueil (Registres d'Innocent IV) va être terminé par la publication de l'Index, que notre confrère, M. Élie Berger, mettra sous presse avant la fin de l'année. L'index formera un volume de plus de 500 pages in-4°, avec adjonction des matières et identification des noms de lieux dans la mesure du possible.

Les auteurs de la seconde série (Bulles secrètes et curiales des papes d'Avignon relatives à la France) annoncent l'envoi à l'imprimerie d'un nouveau fascicule des Lettres secrètes et curiales de Jean XXII (1317-1334).

Dans la troisième série (Analyses des Bulles communes ; époque d'Avignon), M. l'abbé Mollat a publié en 1909 le tome V des Bulles de Jean XXII. Le tome V va jusqu'en 1325.

Le mémoire de M. Claude Bourdon marque un nouveau progrès dans la série des travaux entrepris sur l'époque des papes d'Avignon. C'est une *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin, du XIIIe au XVe siècle.*

Les documents sur lesquels ont porté ses recherches sont extraits, pour la plupart, des Archives du Vatican et des Archives de Vaucluse ; il va sans dire qu'il a fait de nombreux emprunts aux recueils publiés par ses confrères sur les registres d'Avignon et au bel ouvrage du P. Denifle sur la *Désolation des Églises de France.* Au Vatican, il a dépouillé en entier *les Comptes du trésorier du Comtat-Venaissin*, conservés dans le fonds de la Chambre apostolique, soit parmi les *Collectoriæ*, soit dans la série des *Introitus et exitus.* Il nous apprend que quelques-uns de ces comptes ont été relevés, avec les bulles des papes, dans les registres dits d'Avignon. Il étudie en détail ces comptes, qui n'avaient été que mentionnés par un de ses anciens, M. de Loye, dans son *Inventaire des Archives de la Chambre apostolique.* Dans leur ensemble, les comptes utilisés par lui s'étendent entre les années 1317 et 1406.

Les bulles des papes lui ont naturellement fourni de très nombreux textes. A cet égard il cite, entre autres, trois registres des Archives de Vaucluse, à côté des collections déjà publiées par les membres de notre École. La correspondance des camériers du pape à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe est également à signaler parmi

ses sources les plus abondantes. Ses dépouillements sont si complets, qu'il a réussi à retrouver, en divers endroits, les cinq cahiers dont se composait, à l'origine, un registre de la *Collectoria* intéressant les années 1412 à 1417.

Un matériel aussi varié, étudié avec le soin le plus scrupuleux, devait nécessairement fournir un grand nombre de faits importants et nouveaux. Dans un premier chapitre, M. Faure explique comment le Comtat-Venaissin est tombé entre les mains du pape en 1274, apportant au Saint-Siège une organisation administrative due aux comtes de Toulouse et surtout à Alphonse de Poitiers. Passant ensuite à la formation territoriale du nouveau domaine pontifical, il en énumère les divers éléments, mentionne les possessions étrangères qui s'y trouvaient enclavées, les acquisitions successives faites par les papes, anciens biens des Templiers, domaine de Valréas, juridiction temporelle de Carpentras (1320). C'est dans cette ville qu'est dès lors transportée l'administration du Comtat, pour y rester jusqu'à la Révolution.

L'administration, la justice et les finances sont étudiées, dans les chapitres suivants, jusque dans leurs moindres détails. C'est le *Recteur* auquel est confié pendant une longue période le gouvernement du Comtat ; l'auteur indique son rôle, ses attributions ; il passe en revue les agents de ce haut fonctionnaire, vice-recteur, sénéchal, viguier du Comtat, cour de Venaissin, jusqu'au moment où le recteur cède la place au *Légat,* qui finit par devenir un véritable vice-roi. Puis viennent les officiers de justice, le juge-mage, le juge des appellations, le juge criminel, et leurs inférieurs. Les pages consacrées à l'énumération des délits et des peines donnent un intérêt vivant au chapitre par une foule d'exemples précieux pour l'histoire des mœurs. L'administration judiciaire des papes dans le Comtat-Venaissin a été relativement douce ; ils remplaçaient volontiers les châtiments corporels par des amendes ; cela rapportait davantage, et l'humanité y trouvait son compte.

L'administration financière du Comtat n'a pas toujours été aussi bienfaisante. Au début, les recteurs, chargés des finances comme de tout le reste, en arrivent à commettre de graves abus. L'un d'eux, un neveu de Clément V, à force de pressurer les populations, se rend tellement impopulaire que Jean XXII est forcé de lui donner une garde personnelle, pour le défendre contre la colère de ceux qu'il dépouille. C'est à ce moment que Jean XXII prend le parti d'enlever au recteur ses attributions financières, pour les donner à un fonctionnaire nouveau, le *Trésorier*; en même temps, tout le système fiscal est réorganisé. De cette réforme utile et durable sort un état de choses qui eût été satisfaisant, si les malheurs d'une époque troublée n'avaient imposé au Comtat-Venaissin, comme aux pays voisins, des charges trop lourdes. Il ne nous est pas possible de résumer ici cet excellent chapitre sur l'organisation financière du Comtat, sur les recettes et les dépenses de toutes sortes; ici comme ailleurs, les faits sont démontrés par des preuves nombreuses, précises, et absolument nouvelles.

On trouvera dans le dernier chapitre un tableau du Comtat-Venaissin et un résumé des événements depuis l'établissement du gouvernement pontifical jusqu'à la fin du grand schisme. C'est surtout au milieu du XIVe siècle que l'exposé des faits devient intéressant. Épuisé par la peste qui avait éclaté en 1348, le Comtat est ravagé pendant de longues années par les *grandes Compagnies*. Après les bandes de l'Archiprêtre viennent celles de Du Guesclin, en 1365, en 1368. Puis ce sont les routiers bretons, dont la retraite est plus d'une fois achetée fort cher, comme l'avait été celle de leurs prédécesseurs. Les papes font de leur mieux pour mettre leurs places en état de défense, mais le pays souffre cruellement, et les capitaines auxquels le Saint-Siège s'adresse pour défendre le Comtat, tels que Bernardon de la Salle, ne sont guère moins nuisibles que les routiers eux-mêmes.

Quand Charles VI, en 1398, se retire de l'obédience du pape d'Avignon Benoît XIII, on voit se produire une dernière crise, violente et longue. Les cardinaux, appuyés par la population et les États du Comtat, sont en lutte ouverte avec Benoît XIII et ses auxiliaires Espagnols. Abandonné par le pape d'Avignon, qui a quitté le pays, le Comtat est enfin replacé sous l'autorité d'Alexandre V par un administrateur habile et énergique, le vicaire-général François de Conzié. Après de longues tribulations, le pays se trouve réduit à un état lamentable, que M. Faure décrit dans ses dernières pages. Ici comme ailleurs, l'annotation établit l'exactitude des faits avec une impeccable rigueur.

Les listes de fonctionnaires et les pièces justificatives sont également dressées et publiées avec le plus grand soin.

Le mémoire de M. Faure prend place à côté des meilleurs travaux que l'École de Rome ait puisés dans les Archives du Vatican.

M. Pierre Bourdon a eu un double mérite : il a choisi un champ d'études très riche, attenant à celui qu'avait exploité l'un de ses devanciers, M. Martin-Chabot ; en sorte que les deux mémoires se contrôlent et se complètent l'un l'autre ; en outre, il a déployé dans l'accomplissement de sa tâche propre de fort remarquables qualités de patience, d'érudition, de critique et de méthode. L'importance et la précision des résultats auxquels il est parvenu font souhaiter qu'il publie prochainement, avec un très petit nombre de retouches, cette *Étude sur le régime de la Pragmatique Sanction d'après les registres d'Eugène IV*.

Le mémoire débute, comme il convient, par une bonne description et classification des registres d'Eugène IV (1431-1447), et par d'utiles notions sur le fonctionnement des différents services de la Chancellerie apostolique. M. Bourdon ne s'est pas seulement assimilé les résultats

fournis à cet égard par MM. Tangl, Gottlob, Arnold, von Ottenthal : il les a rectifiés ou complétés sur plus d'un point. Ses recherches ont porté, à la fois, sur les séries du Vatican et du Latran et sur les registres conservés aux Archives d'État.

Suit un inventaire chronologique des provisions faites par Eugène IV aux archevêchés et évêchés de France. M. Bourdon n'en compte pas moins de 74 pour la période comprise entre les années 1438 et 1447 : c'est-à-dire que le pape, en dépit de la Pragmatique Sanction, pourvut à toutes les églises qui vinrent à vaquer. Il est à remarquer que, s'il se fût contenté d'exercer les réserves inscrites dans le corps du droit, ces provisions épiscopales eussent été réduites à trois. D'autre part, les chapitres exercèrent très fréquemment leur droit d'élire : la liste provisoire que dresse M. Bourdon comprend 31 cas d'élections ou de postulations. Deux évêques seulement, Jean Michel et Jean d'Étampes, furent élus et confirmés suivant les règles de la Pragmatique, sans aucun recours au Saint-Siège : tous les autres, même ceux qui avaient obtenu leur confirmation en France des métropolitains, crurent prudent de se procurer, par surcroît de précaution, des bulles pontificales, et cela parfois en enfreignant ouvertement la Pragmatique. Ces résultats généraux sont fort intéressants : ils se complètent par des détails sur les cas particuliers de l'archevêché de Lyon et des évêchés d'Angers, du Mans, de Chartres, d'Évreux, de Conserans, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'Uzès et de Nevers.

L'étude des élections et des provisions d'abbés donne lieu aux mêmes observations : exercice très fréquent du droit d'élire, et recours au Saint-Siège, alors même que l'élu a déjà obtenu confirmation dans le royaume.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, sauf quelques exceptions très rares, tous les évêques ou abbés pourvus par Eugène IV, autant dire tous les évêques de France,

sauf deux, et la plupart des abbés, versèrent entre les mains des collecteurs ou des nonces, ou plutôt à Rome même, les droits connus sous le nom de « services communs » et de « menus services ». M. Bourdon a eu la patience de dresser le tableau des obligations contractées et des paiements effectués par les évêques et abbés de France : il est fort éloquent. Il fait ressortir, à la fois, la fermeté, l'organisation savante de la Chambre apostolique, et le peu de résistance qu'opposèrent les Français aux exigences fiscales de la cour de Rome. Les remises partielles sont nombreuses ; on constate quelques remises totales, fort peu de refus catégoriques. Il en est autrement du paiement des annates : une moitié peut-être fut versée directement à la Chambre apostolique ; mais celles dont le recouvrement était confié aux collecteurs ne furent acquittées qu'en petit nombre et avec grande difficulté. En somme, la puissante machine organisée à la curie pour la répartition des bénéfices et la perception des taxes continuait de fonctionner, malgré la Pragmatique, dans des conditions presque normales ; les résultats obtenus étaient de nature à détourner le souverain pontife de rien changer à la pratique suivie par ses prédécesseurs.

M. Bourdon prouve qu'Eugène IV avait continué de faire bénéficier la France de la réduction de moitié des « services communs » consentie, pour cinq ans, par Martin V en 1418. Il croit que, lors des négociations de concordat, en 1443, le pape et ses représentants se résignèrent volontiers à voir cette réduction consacrée par un article exprès ; mais il nous semble aller trop loin quand il conteste qu'à Nancy une longue discussion se soit élevée précisément à ce sujet entre le nonce du pape et les conseillers du roi.

Les effets de la recommandation se font sentir, à cette époque, moins en France qu'en Bourgogne. M. Bourdon signale cependant, pour les abbayes, quelques exemples de désignation royale. Le *pro quo nobis supplicavit* est fré-

quent dans les bulles ; il le deviendra encore davantage, jusqu'au moment où ce droit de désignation se transformera, pour le roi de France, en un droit de nomination véritable.

Une liste des collecteurs institués par Eugène IV en France et douze pièces justificatives complètent ce mémoire, de plus de 400 pages de texte, dont la valeur est considérable.

Pas plus que leurs camarades, MM. Bourdon et Faure ne s'en sont tenus à leur seul mémoire. Ils ont l'un et l'autre donné d'importants articles aux *Mélanges*. M. Faure y a publié un compte des réparations exécutées au palais pontifical d'Avignon sous Jean XXIII, des documents relatifs à une croisade conduite en Orient par le dauphin Humbert II, de 1345 à 1347, enfin une enquête sur l'état du Faucigny en 1339.

M. Bourdon a repris, pour le compléter, un travail sur *Le Concordat de 1516*, qui avait été récompensé par l'Académie des Sciences morales. Sans sortir de son domaine, il a publié deux articles, l'un sur *La « Grand monarchie de France » de Claude de Seyssel et sa traduction en italien*, l'autre sur *L'abrogation de la Pragmatique et les règles de la chancellerie de Pie II*. Enfin, de concert avec M. Laurent-Vibert, il a poursuivi ses recherches sur l'histoire du Palais Farnèse et découvert un compte important de 1653.

Les temps modernes n'ont compté cette année qu'un représentant, M. Claude Cochin, membre hors cadre. Attaché à l'histoire du jansénisme, M. Cochin s'est particulièrement intéressé au frère aîné du « grand » Arnauld, Henri Arnauld, qui a rempli plusieurs missions diplomatiques en Italie, au temps de Mazarin. Il a dépouillé les Archives Barberini et celles de la maison d'Este, et commencé des recherches au Vatican sur les disputes jansénistes auxquelles fut mêlé

Henri Arnauld. C'est un travail de longue haleine que M. Cochin saura mener à bonne fin.

Les travaux dont il vient de vous être rendu compte témoignent d'une remarquable activité d'esprit. Vous avez vu, Messieurs, que tout en restant fidèle à ses traditions, tout en poursuivant ses recherches singulièrement fécondes dans les archives et les bibliothèques, l'École de Rome a su étendre son domaine et créer presque une section d'études préhistoriques. Vous la féliciterez, Messieurs, de s'être ainsi enrichie sous la ferme et large direction de notre confrère Mgr Duchesne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de mai des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1909, in-8°).

M. Salomon Reinach présente à l'Académie un volume intitulé : *Antiquités égyptiennes, grecques et romaines de la collection Raoul Warocqué* (Marmont, 1909).

M. Henri Cordier présente deux ouvrages offerts par M. Édouard Naville, associé étranger de l'Académie :

1° *The Temple of Deir el Bahari*, Part VI. C'est la fin de l'ouvrage qui a été commencé en 1905 sur le grand temple de Deir el Bahari. Mariette avait déblayé le tiers de l'édifice. Les fouilles que M. Naville y avait faites pendant quatre hivers pour l'Egypt Exploration Fund ont mis complètement à découvert ce qui reste du temple. Toutes les sculptures qui se voient encore sur les murs ont été copiées par M. Howard Carter et par d'autres artistes anglais. C'est la première fois qu'un temple égyptien a été reproduit et publié en entier. Signalons dans ce volume les planches 153-154 qui représentent le transport sur un grand chaland des deux obélisques élevés par la reine Hatshepsou à Karnack; le chaland est remorqué par trois rangées

de canots à rames, et la scène nous montre le moment où l'on aborde. Le volume final contient les plans et la restauration de l'édifice. Toute cette partie est due à M. Somers Clarke qui s'est fait de l'architecture égyptienne une spécialité. Plans et restauration diffèrent sensiblement de ceux de Chipiez. Il est vrai que celui-ci ne pouvait voir qu'une petite partie de l'édifice, dont les deux tiers étaient encore sous de grandes buttes de décombres. Ce déblaiement achevé, il a été possible de refaire l'historique de la construction du temple.

2° *The funeral Papyrus of Iouiya.* Dans la belle tombe de Iouiya découverte par M. Theodore M. Davis, laquelle reproduit un magnifique mobilier, se trouvait un papyrus du *Livre des Morts* au nom de Iouiya. Ce papyrus est du genre des textes analogues de la XVIII[e] dynastie. Il est remarquable par de belles vignettes; le texte en est meilleur que n'est presque toujours celui des documents ornés de belles illustrations. Il a été publié en photographie. M. Davis a demandé à M. Naville d'en écrire l'introduction; M. Naville a décrit le papyrus et donné le catalogue des chapitres qu'il contient et dont l'un est inédit. L'intérêt de ce papyrus consiste surtout en ce qu'il est daté, puisqu'il est fait pour le beau-père du roi Aménophis III.

M. Bernard Haussoullier présente au nom de l'auteur, M. Adolf Wilhelm, et au nom de l'Institut archéologique autrichien, un volume intitulé : *Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde*, qui forme le tome VII des Mémoires (*Sonderschriften*) de l'Institut autrichien :

« M. Ad. Wilhelm est un des maîtres incontestés de l'épigraphie grecque et l'Académie n'a pas oublié la brillante communication qu'il a faite devant elle en octobre 1900. Ses longs séjours en Grèce et particulièrement à Athènes (de 1889 à 1892 et de 1894 à 1905) lui ont permis de manier, rapprocher, découvrir et restituer un nombre considérable d'inscriptions, et le présent volume est un recueil d'observations sur des textes déjà publiés ou inédits de l'Attique d'abord, de la Mégaride et du Péloponnèse, de la Grèce centrale, de la Grèce du Nord, des iles, de l'Asie Mineure, de la Thrace, du Pont et de l'Égypte.

« Les *Beiträge* ne comptent pas moins de 227 paragraphes. Quelques-uns sont très courts et tiennent en quelques lignes; les plus longs atteignent cinq ou six pages. Tous trahissent, avec de remarquables qualités de pénétration et d'ingéniosité, une connaissance approfondie des textes et de la littérature épigraphiques. La maîtrise se reconnait à la simplicité des restitutions et à l'abondance des rapprochements

qui les justifient. M. Ad. Wilhelm excelle à mettre en valeur le moindre fragment; il sait tirer parti de la plus humble dédicace, comme de l'inscription la plus connue et la plus souvent publiée.

« Il va de soi qu'un pareil recueil ne se peut résumer. Je me bornerai à appeler l'attention sur deux paragraphes, le § 16 dans la partie consacrée à l'Attique, où les textes cités sont étudiés suivant l'ordre chronologique, et le § 127. Une fois de plus, à propos d'une inscription archaïque d'Éleusis qui n'était connue que par une copie de Michel Fourmont, M. Ad. Wilhelm a été amené à prendre la défense de notre ancien confrère : deux fragments découverts à Éleusis et que M. Ad. Wilhelm a le premier reconnus confirment l'exactitude, injustement mise en doute, de la lecture de Fourmont. Dans le § 127, M. Ad. Wilhelm propose une lecture nouvelle d'un texte de Delphes qui a été présenté à l'Académie : l'inscription gravée sur le bouclier d'un des guerriers de la frise Nord du Trésor des « Cnidiens ».

« En résumé, le recueil de M. Ad. Wilhelm est une sorte de *Thesaurus* qui rendra les plus grands services aux épigraphistes. Des *Register*, très détaillés, rédigés par M. Otto Walter, y facilitent singulièrement les recherches.

« Aux *Beiträge* est joint un mémoire sur la transcription publique des actes (*Über die öffentliche Aufzeichnung der Urkunden*), p. 229-299. Ce n'est ni une dissertation, ni un chapitre de manuel d'épigraphie grecque : c'est encore un recueil d'observations, réunis en paragraphes plus étendus, mais ayant encore pour point de départ soit un texte mal compris jusque là, soit une formule, soit un mot (ἀναγραφή et ἀναγραφαί par exemple, ἀναγράψαι εἰς τὸ δημόσιον, εἰς τὰ δημόσια γράμματα, etc.). Il y avait dans l'antiquité plus d'une manière de publier un acte, et l'on n'a pas toujours distingué soigneusement ces différents modes de la gravure sur pierre ou sur bronze. M. Ad. Wilhelm s'efforce de porter la lumière dans toutes ces questions d'autant plus délicates à résoudre qu'elles semblent au premier abord plus faciles. Son mémoire, bien qu'il soit antérieur de quelques années aux *Beiträge*, forme une excellente introduction à l'étude de l'épigraphie grecque.

« D'importants *Addenda* (*Nachträge*, p. 303-328) complètent les deux parties de ce remarquable volume. »



SÉANCE DU 13 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Cagnat communique à l'Académie et commente plusieurs inscriptions inédites trouvées par M. le commandant Donau au Nord du Chott-el-Fedjedj, en Tunisie. Il résulte de leur comparaison que le pays qui s'étend au Nord-Est de ce chott était habité à l'époque romaine par une tribu berbère, que le géographe Ptolémée appelle les Νυγβηνοί et que les découvertes épigraphiques de M. Donau prouvent s'être appelés *Nybgenii*[1].

M. Chavannes commente quatre inscriptions chinoises de la province de Yun-nan dont les estampages ont été rapportés par M. le commandant d'Ollone. L'une d'elles, qui date du Ier siècle de notre ère, est le plus ancien monument épigraphique du Yunnan; elle nous montre l'influence chinoise déjà fortement implantée dans une région qu'elle s'était annexée peu de temps auparavant. Deux autres inscriptions, datées respectivement de 405 et de 458 p. C., paraissent au premier abord être de simples inscriptions funéraires à l'éloge de fonctionnaires chinois; mais, quand on les étudie de près, on s'aperçoit qu'elles parlent en réalité de chefs indigènes apparentés à la race Lolo : ces chefs, qui étaient dans une situation analogue à celles qu'occupent aujourd'hui leurs descendants, les magistrats locaux (*t'ou sseu*) du Yun-nan, recevaient du gouvernement impérial leurs titres honorifiques et leurs fonctions, en sorte qu'ils étaient assimilés à de véritables Chinois; bien plus, des généalogies artificielles les rattachaient aux plus lointains ancêtres de la race chinoise; on saisit ici sur le vif le procédé par lequel, pour des raisons politiques, l'histoire de Chine s'est trouvée modifiée de façon à englober aux époques les plus lointaines des époques où la Chine n'a en réalité pénétré qu'à des dates plus ou moins tardives. La

1. Voir ci-après.

quatrième des inscriptions relevées par le commandant d'Ollone commémore une convention conclue en l'année 971 entre des généraux du royaume Thai de Ta-li et les trente-sept tribus Ts'ouan qui devaient être des Lolos. Comme les deux précédentes, cette stèle jette quelque lumière sur les destinées des peuples indigènes de la Chine méridionale.

MM. Bouché-Leclercq, Clermont-Ganneau et Philippe Berger ajoutent quelques observations.

COMMUNICATIONS

LES Νυγέηνοί DE PTOLÉMÉE, PAR M. RENÉ CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On sait combien les renseignements donnés par Ptolémée sont malaisés à interpréter et quelle difficulté on éprouve à vouloir reporter sur une carte moderne les noms qui figurent dans ses énumérations. C'est donc une rareté et une bonne fortune de rencontrer, par ailleurs, des documents clairs et nets permettant de préciser les affirmations un peu vagues du géographe.

Or, au cours de l'énumération qu'il fait des tribus du Sud africain, il cite, dans la Libye déserte, une peuplade à laquelle les éditions donnent le nom de Νυγέηνοί[1]. Voici le passage entier[2] :

Πάλιν δὲ τῶν Κιρτησίων καὶ τῆς Νουμιδίας μεσημβρινώτεροι ὑπὸ τὸ Αὔδον ὄρος Μισουλάμοι...., ὑπὸ δὲ τοὺς Λωτοφάγους Ἐροπαῖοι, εἶτα Δόλοπες, ὑφ' οὓς Ἐρεβίδαι, ὑπὸ δὲ τοὺς Σαμαμυκίους Τιδαμήνσιοι, εἶτα Νυγέηνοί, ὑφ' οὓς Νύκπιοι.

1. Cf. sur ce passage, Tissot (*Géogr. de l'Afr.*, I, p. 454), qui le rapporte sans le discuter.

2. Ptolém., IV, 3, 6 (éd. Müller).

Toutes ces peuplades étant à peu près inconnues, il est impossible de dire, à la lecture de ce texte, avec quelque approximation, où doivent se placer les Νυγβηνοί.

M. le commandant Donau, à qui nous devons déjà la découverte de nombreux documents intéressants pour la géographie du Sud tunisien dans l'antiquité, vient de trouver en deux endroits la mention de cette tribu, et les inscriptions où son nom figure sont telles qu'il devient possible de fixer l'emplacement qu'elle occupait au début du II[e] siècle de notre ère, c'est-à-dire à une époque très voisine de Ptolémée.

La première de ces inscriptions que nous devons à M. le commandant Donau est une borne trouvée en double exemplaire au pied du Djebel-Stiah, qui borde au Nord la pointe orientale du Chott-el-Fedjed, aux environs (à 2.700 mètres à l'Est) de Henchir-Chenah; autrement dit, à une soixantaine de kilomètres à l'Ouest-Nord-Ouest de Gabès, à 15 kilomètres au Nord du Chott.

Voici exactement ce que j'ai lu sur les estampages que M. Donau a envoyés. M. Dessau les a examinés après moi et est arrivé au même résultat. Nos copies figureront au supplément du huitième volume du *Corpus inscr. lat.*, n[os] 22787 et 22788, avec cette remarque de M. Dessau : *certae lectionis sunt versus* 1-3, 7-8 ; *reliqua poene omnia non solum incertae lectionis sunt, sed ne id quidem constat quomodo inscriptiones laterum conjungendae sunt cum inscriptione anticae.*

1[re] borne (*C. I. L.*, 22787).

Côté gauche.	Face.	Côté droit.
TERMINTE	IMP NERVAE TR.	EXAVCTORTÆ
TACEINL[illegible]ES	AIANI CAES·AVG	
	DVM FORMAM M/	
	//SAM SIBI ABE[illegible]	
N//G	s /ΛAECNMEO POSTA	TAC
	//EST/// NFMIN	
	SVMVM VENRE	
	NON POTVIT	

2ᵉ borne (*C. I. L.*, 22788).

Côté gauche.	Face.	Côté droit.
//////////	EX AVCTOR	IAN ALES
ER IIE OS	VAΓ IC T	DI S
*sec*VNC*um*	*f*ORMA MISSA*m*	SIBI AB EO POS*it*

La quatrième face du monument, d'après M. le commandant Donau, portait :

//////////ΛITER · TAC

Enfin, sur la base du cippe on lisait en outre deux groupes de lettres regardant le premier l'Ouest, le second l'Est.

//IYBG TAC

Quelque singulière que soit la gravure de ces deux inscriptions il est des choses qu'on voit très nettement. Il en ressort assurément que : *ex auctoritate*, sur l'ordre de l'empereur Nerva Trajan et conformément au plan cadastral envoyé à l'opérateur, *secundum formam missam sibi ab eo*, il fut établi aux environs de l'Henchir-Chenah des bornes de délimitation (*termini*) qui marquaient la fin du territoire ressortissant aux gens de Gabès à l'Est, aux Nybg... à l'Ouest. Le renseignement figure trois fois sur ces bornes, sur la face gauche du nº 22787 : *term*(*inus*) *inte*[*r*] *Tac*(*apitanos*) *et* N[*ybg*...]; en bas de la face gauche et en bas de la face droite du même texte, enfin sur la base du cippe 22788.

Il faut ajouter à ces renseignements celui que nous donne une de ces bornes cadastrales trouvées dans la région par M. le commandant Donau et publiées par M. Toutain[1] :

« Au pied du versant méridional du Djebel-Stiah, à 5 kilom. environ de l'Henchir-Chenah, et à 6 kilom. à l'Ouest de Biar-Beloutfa, borne rectangulaire.

1. *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, XII, p. 346.

« Sur l'une des faces :

DD LXV

« Sur l'autre :

VK CCLXX
NYBG

« *D(extra) d(ecumanum), LXV ; ul(tra) k(ardinem), CCLXX. Nybg.* »

Et M. Toutain ajoute, faisant allusion aux textes transcrits ci-dessus :

« Les quatre lettres qui forment la deuxième ligne de la seconde face sont encore énigmatiques. Rapprochées d'un autre document encore inédit, dont deux exemplaires, malheureusement mutilés, ont été trouvés dans la même région, elles désignent probablement une des *gentes*, nomades ou sédentaires, qui occupaient cette partie de la province. »

De tout cela on peut conclure qu'à l'Ouest de Henchir-Chenah commençait le territoire occupé, au temps de Trajan, par les Nybg..... Il était bien tentant, malgré l'interversion des lettres B et G, d'identifier ces *Nybg*..... avec les Νυγβηνοί de Ptolémée. C'est ce que j'ai fait, sans soupçonner qu'une trouvaille postérieure viendrait donner beaucoup plus de probabilité à mon opinion.

Tout récemment, en effet, M. le commandant Donau a fait une nouvelle découverte qui vient heureusement s'ajouter aux précédentes. Depuis longtemps, il cherchait à fixer sur le terrain la direction de la route qui reliait autrefois *Capsa* à *Turris Tamalleni*. Il y était parvenu, partiellement, en relevant ou en faisant relever par les officiers qu'il a sous ses ordres les milliaires et les constructions qui la jalonnaient. Une suite de découvertes l'avait conduit jus-

qu'au Djebel-Asker [1], un des éléments de cette ligne de hauteurs qui dominent la rive septentrionale des Chotts Djeridj et Fedjedj, depuis Tozeur à l'Ouest, jusqu'à Gabès à l'Est, et auxquelles appartient le Djebel-Stiah mentionné plus haut. Cette année deux officiers, les lieutenants Sajous et Valentini, en aménageant dans cette montagne une piste qui utilise le tracé de la voie romaine, ont rencontré des documents complémentaires singulièrement intéressants.

Les renseignements recueillis jusqu'à cette année étaient les suivants :

Au XXII[e] mille de la voie, en partant de Gafsa, au point où elle va pénétrer dans la montagne, existe un fragment de borne milliaire, brisée à la partie supérieure, où on lit [2] :

LEG AV*g pr. pr.*
*ci*VITAS CAP*sens*
*iu*M · MIL · P*as*
XXII

L'inscription prouve deux choses : que nous sommes là sur le territoire de *Capsa* et que la borne a été mise en place à une date où cette ville n'était encore qu'une cité pérégrine, c'est-à-dire avant le règne d'Hadrien [3]. Qu'elle remonte au règne de Trajan, c'est ce que prouvent les textes qui vont suivre.

Au XXVII[e] mille existe un milliaire [4] au nom de Trajan dont la partie inférieure est brisée, où ne figure, par conséquent, aujourd'hui, aucun nom de cité. Le XXVIII[e] milliaire est entièrement fruste, le XXIX[e] ne contient que quelques lettres desquelles on ne saurait rien tirer; le XXX[e] n'a pas été découvert; le XXXI[e] est illisible. Enfin le

1. *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. 350 et suiv. ; 1906, p. 242 et suiv.
2. *Ibid.*, 1904, p. 355.
3. Cf. *C. I. L.*, VIII, p. 22. A cette époque elle porte le titre de municipe (n° 98).
4. *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. 248.

XXXIIe qui, lui, est établi dans la plaine, à 400 mètres des derniers escarpements méridionaux de la montagne, a fourni à M. le commandant Donau et à ses collaborateurs le texte ci-dessous, dont nous avons contrôlé, M. Merlin et moi, la lecture sur un estampage :

IMP C*aes diui*
NE*rvae f. ner*
VA *traianus*
AVG *germ. da*
CICVS PONT
MAX *trib.* POT
IX IMP IIII COS
V · P · P
L MINICIO NATA*li*
LEG·AVG·PRO PR
CIVITAS · NYBGE
NIORVM ·

XXIX

La date de l'inscription n'est pas douteuse : elle correspond à l'année 105, époque où L. Minicius Natalis exerçait le commandement de la légion et le gouvernement du territoire militaire[1].

Ce milliaire offre ceci de particulier qu'il a été établi non pas par la cité de *Capsa*, comme le XXVIIe, mais par la cité des *Nybgenii* et qu'on y lit le numéro XXIX. Comme on est là, à trente-deux milles de Gafsa, ce chiffre ne peut indiquer que la distance du point à la cité en question. Et, en effet, un mille plus loin, M. le commandant Donau a

1. Cf. Pallu de Lessert, *Fastes d'Afrique*, I, p. 178.

retrouvé quatre fragments d'une nouvelle colonne dont le texte peut être restitué ainsi :

imp. caes. diui
neruae f. ner
VA TRAIANVS
*a*VG G*e*RM DA
*c*ICVS *pont.*
*m*AX T*rib. pot.*
ix imp. iiii cos
u p. p.
l. minicio natali
L*eg. aug. pro pr.*
CIVIT*as nybge*
NIO*rum*

XXIIX

D'autre part, afin d'épuiser tous les documents relatifs à la question, il convient de rappeler que dans le Djebel-Asker, à un endroit nommé R'det-bou-Renima, lequel est situé à 27 milles de *Capsa* [1], M. le commandant Donau a trouvé en plusieurs morceaux une dédicace à une divinité dont le nom a disparu :

////////////////////// AVG SACRVM
PRO SALV*te* IMP NERVAE *traiani* CAES·AVG·GER·DACIC
SVFETIBVS·ATTICO ET FRONTONE·MASCLAE

M. Toutain a émis l'idée que les suffètes mentionnés à la dernière ligne étaient ceux de *Capsa*. C'est très probable; car à la tête des *Nybgenii*, comme de toutes les tribus

1. *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. 245. C'est à 300 mètres de cette ruine qu'a été trouvé le 27e milliaire.

africaines, devait être un *princeps* et un conseil d'*undecimprimi*[1], non des suffètes. Nous serions donc à R'det-bou-Renima sur le territoire de *Capsa*.

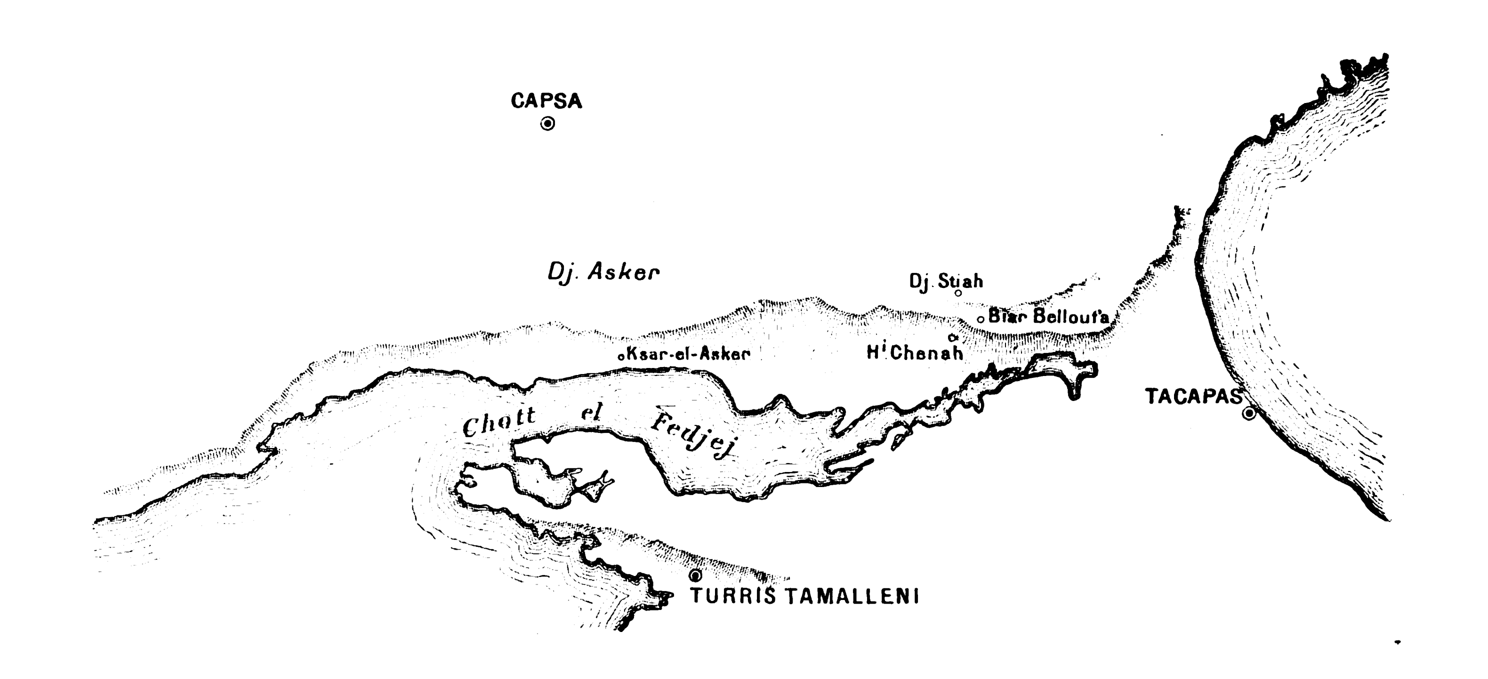
On peut tirer de toutes ces séries de découvertes plusieurs conclusions. Elles nous permettent de fixer la forme véritable du nom de la tribu appelée Νυγβηνοί par Ptolémée, l'emplacement qu'elle occupait et le point où s'élevait l'agglomération qui lui servait de centre.

1° Il est certain que le texte de Ptolémée, tel qu'il nous a été conservé, porte Νυγβηνοί; il n'y a pas dans les manuscrits de variantes à cet égard. Bien plus, dans un autre passage, à propos de l'Égypte, le même géographe cite une peuplade qu'il nomme Νυγβηνῖται[2]. Les témoignages épigraphiques sont formels en sens contraire : le mot est écrit en abrégé *Nybg.*, en toutes lettres *Nybgenii*. La forme correcte serait donc Νυβγήνιοι.

2° Le territoire de cette tribu confinait à l'Ouest à celui de Gafsa, à l'Est à celui de Gabès. De ce côté il s'étendait jusqu'au Djebel-Stiah qui le limitait, sans doute, au Nord et jusqu'à l'Henchir-Chenah, au delà duquel on entrait sur le territoire de *Tacapas*.

Vers l'Ouest, la ligne de démarcation est moins nette. Il se continuait certainement jusqu'à hauteur du Ksar-Bechri ou Ksar-el-Asker, à 1.500 mètres duquel le milliaire XXIX a été trouvé; mais peut-être se prolongeait-il au delà, le long du Chott. Il s'étendait assurément jusqu'au pied méridional du Djebel-Asker ; mais il se pourrait qu'il ait compris une partie de la montagne elle-même, puisque le XXVIIe milliaire est le dernier document qui appartienne certainement au territoire de *Capsa*. On notera cependant que, au

1. Cf. Mommsen, *Hist. rom.* (trad. fr.), XI, p. 292.
2. Ptol., IV, 7, 10. Là, non plus, les manuscrits ne présentent pas de variantes importantes ; mais on a contesté la véracité de ce renseignement qui a paru à quelques-uns un souvenir de celui qui a été donné à propos de la Libye ; cf. les notes de Müller à propos du passage.


CAPSA
Dj. Asker
Dj. Stiah
Biar Bellouťa
Hr Chenah
Ksar-el-Asker
Chott el Fedjej
TACAPAS
TURRIS TAMALLENI

dire de M. le commandant Donau, le col de l'Asker est encore actuellement un point de la limite entre les tribus de Gafsa et celles de Kebilli. Ce paraît bien être là une survivance de l'état antique.

On peut donc dire que les *Nybgenii* occupaient la partie septentrionale du Chott-el-Fedjedj jusqu'au pied des montagnes qui courent au Nord du Chott, depuis la hauteur d'Henchir-Chenah, jusqu'au Ksar-el-Asker, pour le moins, soit une bande de territoire d'une soixantaine de kilomètres, peut-être davantage.

Ils occupaient pareillement le rivage oriental du Chott, sur une superficie assez étendue peut-être ; mais ici les documents nous font défaut totalement.

3° Si l'on reporte sur la carte la distance de XXIX milles fournie par le milliaire de Ksar-el-Asker dans la direction de Telmin, on voit que la fin de la route romaine correspond précisément à ce point ; le groupement de population que ce milliaire nomme *Civitas Nybgeniorum* et la station de l'Itinéraire d'Antonin appelé *Turris Tamalleni* coïncideraient donc à peu près [1]. Il y a là, en effet, tout un ensemble de villages dispersés dans plusieurs oasis voisines, Telmin, Rabta, Mansourah, Djedida, qui, d'après M. le commandant Donau[2], représentent l'antique *Turris Tamalleni*, et qui ont toujours dû rassembler les indigènes de ces régions comme en un groupement naturel. C'est là que les *Nybgenii* avaient leur centre. Plus tard les Romains y construisirent un fortin, une « *turris* »[3], qu'ils désignèrent par le nom d'une de ces oasis, la plus importante sans doute, celle de

1. M. le commandant Donau est aussi de cet avis : « La distance donnée par le XXXII° milliaire et la direction de la voie, précisée par le XXXIII°, ainsi que par ceux que nous avions déjà trouvés dans le Chott, permet d'identifier *Turris Tamalleni* et la *civitas Nybgeniorum*. »

2. *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 297.

3. On sait maintenant que ce mot ne désignait pas forcément un ouvrage arrondi, mais simplement une construction fortifiée. Cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. 268.



Telmin. Alors l'ancienne dénomination disparut et la *civitas Nybgeniorum* fit place dans le langage courant à la *Turris Tamalleni.* C'est cet état de choses postérieur que l'Itinéraire d'Antonin nous a transmis.

La découverte de toutes ces inscriptions n'est pas sans intérêt, non plus, pour l'histoire de l'occupation militaire de l'Afrique à l'époque de Trajan; elles viennent heureusement compléter ce que l'on savait jusqu'ici.

J'ai dit ailleurs[1] que, sous ce prince, la limite méridionale extrême de la Numidie fut portée en avant et que la ligne frontière, au lieu de s'arrêter au Nord de l'Aurès, d'où elle gagnait la côte orientale par une grande voie stratégique partant de Tébessa pour aboutir à Gabès, fut reportée désormais au Sud de ce pâté montagneux. Biskra et Besseriani en formèrent, de ce côté, les deux extrémités. De Besseriani le *limes* gagnait les chotts qu'il suivait au Nord, passant par Nefta et Tozeur, et dont il coupait la partie occidentale pour s'infléchir sur Telmin et Gabès. Mais le pays entre Gafsa et Telmin, entre l'ancienne frontière et la nouvelle, était encore mal pacifié et peu sûr; d'où la nécessité de le couper par une piste stratégique, établie aux frais des deux cités dont elle traversait le territoire, sous la surveillance du légat de Numidie et, bien probablement, avec le secours de la main-d'œuvre militaire. Par là aussi étaient assurées les communications entre l'ancienne route Tébessa-Gafsa-Gabès et celle qui longeait le nouveau *limes*.

A la même époque se place une autre opération, la régularisation des territoires laissés aux tribus africaines, et des frontières qui les séparaient des cités voisines. Les bornes d'Henchir-Chenah nous apprennent que Trajan fit, par l'intermédiaire de son légat de Numidie, sans doute, délimiter le pays habité par les *Nybgenii.* Semblable opération fut exécutée pour les Musulames par L. Minicius Natalis, celui

1. *Armée d'Afrique*, p. 38 et 549.

précisément dont le nom figure sur le milliaire de Ksar-el-Asker. On possédait déjà une borne établie par lui *inter Madaurenses et Musulamios*[1]; M. le commandant Guénin a trouvé récemment, non loin de Tébessa, deux documents analogues. L'un marque la limite *inter Aug(ustum) et Musul(amios)*, c'est-à-dire entre les Musulames et une propriété impériale ; l'autre *inter Musul(amios) et Tisiben[ne]nses*, peuplade ou ville inconnue[2]. Une troisième placée en 115-116 par le légat L. Acilius Strabo Clodius Nummus indique de nouveau la limite *inter Augustum et Musulamios*[3]. Enfin, l'année suivante, le légat Sabinius Barbarus assignait *fines genti Suburburum*, dans un autre coin de la Numidie[4]. Ce ne sont pas là des faits isolés, mais les résultats d'une mesure générale nécessitée par les circonstances. Au moment où l'occupation effective des Romains s'avançait vers le Sud, il était naturel de régler l'état des terres incorporées de ce fait à l'Empire et de consacrer par un arpentage officiel l'étendue de pays dépendant de chaque ville et de chaque tribu[5].

Je rappellerai, en terminant, qu'une inscription découverte depuis longtemps à Telmin, mais aujourd'hui perdue, nous apprend que l'empereur Hadrien éleva la cité des *Nybgenii* au rang de municipe. La politique de Trajan avait porté des fruits; le pays était assez civilisé pour mériter les honneurs de la cité romaine.

1. *C. I. L.*, 1676 ; *Ann. épigr.*, 1898, 39.
2. *Ann. épigr.*, 1907, 19 et 21.
3. *Ibid.*, 20 ; cf. 1898, 39 (du même légat, *inter Madaurenses et Musulamios*).
4. *Ann. épigr.*, 1904, 144.
5. J'ai déjà signalé le fait dans les *Mélanges Boissier*, p. 162.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de juin des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1909, in-8°).

M. Chavannes présente un ouvrage intitulé : *Dictionnaire des formes cursives des caractères chinois*, par M. Stanislas Millot, lieutenant de vaisseau. Dans ce livre, l'auteur s'est proposé de faciliter aux sinologues la lecture des textes chinois tracés sous la forme cursive et abrégée qu'ils affectent souvent. Il ne s'agit pas là simplement d'une déformation vulgaire des caractères; consacrée par les autographes de personnages célèbres, l'écriture cursive est soumise à des règles fixes qu'il importe de connaitre. M. Millot s'est efforcé de reproduire le plus grand nombre possible de spécimens autorisés de caractères cursifs. Un ingénieux système de classement et une série de tableaux synoptiques permettent aux lecteurs de se servir sans trop de difficulté de ce dictionnaire qui rendra de réels services.

M. Philippe Berger présente, au nom de M. Bruston, les travaux suivants : 1° *Études phéniciennes, suivies de l'inscription de Siloé* (Paris, 1903, in-8°) ; — 2° *Inscriptions en hébreu archaïque et celles d'Eshmoun-Azar* (Paris, 1909, in-8°) ; — 3° *Études bibliques. Ancien Testament* (Paris, 1909, in-8°).

M. Cagnat présente, au nom de l'auteur, les opuscules suivants de M. Paul Monceaux : 1° *Inscription chrétienne de Tunisie* (Paris, 1909, in-8°) ; — 2° *L'épigraphie donatiste* (Paris, 1909, in-8° ; extr. de la *Revue de Philologie*).

SÉANCE DU 20 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

M. le Dr Carton lit une note sur les fouilles qu'il a exécutées en 1909 dans les thermes publics de Bulla Regia [1].

M. Cagnat présente quelques observations.

M. Cagnat, donne lecture, au nom de M. René Basset, correspondant de l'Académie, d'une note sur les inscriptions libyques d'Ifri n dellal [2].

M. Homolle communique, au nom de M. Pierre Jouguet, professeur à l'Université de Lille, une série de remarques sur l'éphébie dans l'Égypte gréco-romaine d'après les papyrus récemment découverts.

M. Bouché-Leclercq présente quelques observations.

COMMUNICATION

NOTE SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1909 DANS LES THERMES PUBLICS DE BULLA REGIA, PAR M. LE DOCTEUR CARTON.

Au cours des recherches pratiquées, il y a vingt ans, à Bulla Regia, et dont l'Académie des inscriptions et belles-lettres a publié quelques résultats dans les *Comptes rendus*

1. Voir ci après.
2. Voir ci-après.

de ses séances[1], j'avais pratiqué des sondages dans un monument que j'admettais hypothétiquement être les Thermes de l'antique cité. Dans un rapport dont M. Cagnat avait bien voulu indiquer l'intérêt, ayant signalé quelle devait être la richesse de cet édifice et son excellent état de conservation, j'exprimais l'espoir de le voir explorer méthodiquement.

Les exigences de la carrière militaire me conduisant à Dougga allaient en effet m'éloigner de Bulla Regia, et c'est seulement cette année que, personne n'ayant abordé le monument en question, j'ai pu réaliser le désir que j'avais exprimé en 1889, grâce à différentes subventions dont l'une m'a été accordée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres[2].

Les ruines de Bulla Regia paraissent, à mesure qu'on s'en approche, dominées par une énorme baie, qui s'élève à 7 mètres au-dessus d'un monticule formé de débris accumulés sur le monument auquel elle appartient. M. Saladin, qui a publié de celui-ci un plan sommaire[3], l'a rapproché des Thermes de Thélepte et de Mactar. Les sondages que j'avais pratiqués me permirent, dans mon premier rapport, de le considérer sans hésitation comme des bains publics.

Au printemps de 1909, j'abordai donc l'énorme remblai, haut de 7 à 8 mètres, avec la ferme intention de ne pas sacrifier au désir d'obtenir des résultats immédiats l'avenir de la fouille et de porter, dans ce but, les terres à distance, préférant faire de cette première campagne de fouilles, en raison du peu de fonds dont je disposais, une campagne de préparation plutôt que d'exploration proprement dite.

1. *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscr.*, 1890 : *Note sur la disposition du bûcher funéraire employé par les habitants de Bulla Regia*, par le Dr Carton.

2. Le Service des antiquités de Tunisie, l'Association française pour l'avancement des sciences et le Comité d'initiative du Nord-Ouest tunisien ont également contribué pécuniairement à ces recherches.

3. Saladin, *Nouv. archiv. des Miss. scient.* Mission accomplie en Tunisie. Oct.-nov. 1885.

J'attaquai donc le pied de la colline pour pénétrer directement, et de plain-pied, vers le centre du monument, par une tranchée qui, augmentant de profondeur à mesure qu'elle avançait, atteignit bientôt 7 mètres de hauteur. Après une trentaine de mètres, j'arrivai au mur extérieur du monument.

Mais avant d'en venir à celui-ci, je dois signaler l'intéressante superposition de débris qu'offre cette tranchée : à la partie inférieure, ce sont les restes d'habitations vandales peut-être, sûrement byzantines; puis, au-dessus, les traces de foyer, des débris de cuisine, du fumier de campements arabes, et, plus près de la surface, un cimetière musulman. Dans cette couche, accumulée par tant de générations, on a trouvé des poteries assez fines, très dures, à fond rosé portant une ornementation géométrique et florale qui forme, à tous les points de vue, une incontestable transition entre les céramiques punique et kabyle. J'en ai déjà rencontré de tout à fait semblables dans une ruine romaine de Souk el Arba [1].

Dans les couches situées au-dessus d'elles était une certaine quantité de lampes de toutes les époques, parmi lesquelles j'en citerai une chrétienne portant le chrisme avec boucle du P inversé, c'est-à-dire tourné à gauche; mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette série, ce sont les lampes de basse époque. Parfaitement conservées et de formes diverses, elles se trouvaient dans des couches distinctes. Lorsque des fouilles ultérieures m'auront permis de préciser leur situation respective, je pourrai peut-être présenter à l'Académie des observations qui permettront de préciser quelques points de cette partie encore obscure de l'histoire de la lampe.

Le premier mur auquel s'est heurté le Decauville, encore haut de 6 mètres, sur 1 mètre d'épaisseur, est parfai-

1. Dr Carton, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse.*

tement conservé et très imposant. Reposant sur des fondations en pierres de taille, il offre, au-dessus du sol, une masse de blocage dont l'uniformité est interrompue par deux larges bandeaux de pierres. Derrière ce mur s'étend une pièce de 3 m 50 de largeur, limitée du côté opposé par un autre mur, qui est en belles assises de pierres de taille jusqu'à 5 mètres de hauteur. Épais de 1 m 50, il appartient évidemment à l'ossature principale du monument. Dans le sol de cette pièce, un caniveau était rempli de poussière de charbon. Sur les deux murs parallèles, on voit très nettement une série de saillies ou de rainures courbes ayant formé l'appui de voûtes d'arêtes, dans le tympan desquelles a été ménagée une meurtrière.

Dans l'angle occidental de la tranchée, une porte très basse traversait le mur-maître. Elle a 1 m 40 de hauteur et son cintre supérieur, très surbaissé, est surmonté d'un arc de décharge. Derrière cette porte, une autre salle offre un sol revêtu d'argile durcie par le feu, où sont posés des piliers de carreaux en terre cuite, hauts de 40 centimètres, supportant de grandes dalles de même matière sur lesquelles était une mosaïque à ornements géométriques. Des traces de suie tapissaient quelques piliers et les murs de cette salle. On voit qu'il s'agit ici d'un hypocauste, constatation importante, puisque, nous donnant l'assurance qu'il s'agit de thermes, elle nous fixe dorénavant sur la destination de l'édifice.

On a trouvé ici, dans les remblais, un grand nombre de fragments d'appliques en marbres précieux, notamment en jaune antique de Chemtou, et de sculpture, notamment une base et une colonne cannelée en marbre blanc, ainsi que l'épaule et plusieurs parties d'une statue drapée. On a retiré du même endroit de ces tubes coniques en terre cuite à la base pourvue de deux bourrelets limitant une rainure dans laquelle on fixait, à distance du mur, de grandes dalles, formant ainsi un espace où circulait l'air chaud.

Étant donné l'état de conservation du monument, j'espère pouvoir arriver, au cours de fouilles ultérieures, à élucider quelques points de la disposition de l'hypocausis sur le fonctionnement desquels, d'après M. H. Thédenat, nous sommes loin d'être fixés.

Sur la paroi occidentale de la salle qui surmonte l'hypocauste, les travaux ont fait découvrir une magnifique et grande porte en pierres de taille, haute de 4 mètres, à linteau en cintre surbaissé surmonté d'un arc de décharge. Cette porte donne sur une autre pièce dont on n'a pu que commencer le dégagement. Enfin, on voit très nettement, à la partie supérieure du mur méridional de l'hypocauste, le bas des montants en pierre de taille d'une grande baie qui devait s'ouvrir à l'extérieur.

On peut, d'après ce qui précède, se faire une idée de la disposition de la partie des Thermes qui vient d'être déblayée. Sur leur façade méridionale courait une longue pièce formée d'une série de voûtes d'arêtes éclairées seulement par quelques meurtrières donnant à l'extérieur. Le sol offrait des caniveaux pleins de poussière de charbon et indiquant que le fourneau ou *præfurnium* n'est pas éloigné, s'il n'est ici même. L'extrados de cette pièce formait, en avant de la masse principale du monument, une terrasse sur laquelle s'ouvraient les baies de pièces supérieures. De ce couloir à voûtes d'arêtes on passait, par une porte très basse, dans l'hypocauste et dans la pièce située au-dessus, qui était une des salles chauffées des thermes, telles que le *caldarium*, le *tepidarium*, etc.

Mais la découverte la plus intéressante faite dans ces fouilles consiste en une inscription, trouvée au pied de la grande porte de 4 mètres, dans la pièce dont il vient d'être question. Ce texte est gravé sur un bloc de marbre, poli seulement sur la face qui le porte, ce qui indique que la pierre était encastrée dans un mur, peut-être au-dessous d'une niche. Il est renfermé dans un cartouche à queue

d'aronde et les caractères en sont serrés et très élégants. La pierre est brisée à gauche et il manque, de ce côté, environ le tiers ou le quart de l'inscription.

Hauteur de la pierre : 0 m 45; largeur : 0 m 77; épaisseur : 0 m 50.

Hauteur des lettres, l. 1, 2 et 3 : 0 m 04; l. 4 et 5 : 0 m 045.

OC·AVGGG TRACT·KART·PROC·XX·HER ADCENTENA
LIHAE ET VENETIAE PROC ARC EXP·PRAEF·COH II HIS P TRIB
OB EXPEDITIONEM FELICISSIMAM QVADOR·ET MARCOMANN
ELAE·ET ROSSIIS IVSTO PROCLIANO ET VITVLO IVLIANO FILIS
VNIVERSOS MVNICIPES SVOS ADSIDVE CONFERP DE SVO POSVERVNT

...*pr*[*oc*(*urator*) *Aug*(*ustorum*) *trium tract*(*us*) *kart*(*haginiensis*), *proc*(*urator*) *xx hereditatum ad centena* || .....] *lihae* (?) *et Venetiae*, *proc*(*urator*) *arc*(*a*..) *exp*(....). *praef*(*ectus*) *coh*(*ortis*) *ii Hispanorum*, *trib*(*unus*) || [*mil*(*itum*)....] *ob expeditionem felicissimam Quador*(*um*) *et Marcomann*(*orum*) || ....] *elae et Rossiis Justo Procliano et Vitulo Juliano fili*(*i*)*s* || ....] *universos municipes suos adsidue confer p* (?) *de suo posuerunt*.

Tous les points sont triangulaires, sauf celui entre *et* et *Rossiis*, qui a la forme d'une feuille.

Il n'y a de doute, en ce qui concerne la détermination des caractères, que pour le commencement de la seconde ligne où j'ai lu LIHAE et où le graveur s'est peut-être trompé; le texte qu'il copiait a pu porter *Cisa*LPINAE, avec ligature de PIN, la Gaule cisalpine étant voisine de la Vénétie.

Cette pierre ayant été trouvée le dernier jour des fouilles, je puis espérer en trouver le complément et je me bornerai, pour le moment, à en donner un court commentaire. Le texte a été gravé entre les années 198 à 210, sous Septime Sévère. On remarquera le martèlement du troisième G relatif à Géta dans le sigle *Auggg*.

Nous n'avons pas tous les noms du fonctionnaire dont il est question ici, mais nous voyons qu'il appartient à la famille des *Rossii*. Et ce nom vient ajouter un nouvel élément à la liste des *procuratores tractus Karthaginis*. Bulla Regia se trouvait dans le district administratif de Carthage, et il est intéressant de rappeler que le territoire de cette cité était voisin d'un domaine impérial dont le nom nous est connu, le *saltus Philomusianus*. On sait que ce dernier est au Nord du groupe très important des saltus de la région de Dougga, dont l'existence a été révélée par l'inscription relative à la *lex Hadriana de rudibus agris et iis qui per decem annos inculti sunt*, que j'ai découverte en 1893 à Aïn Ouassel.

Notre Rossius fut encore *proc(urator) xx her(editatum)*. L'expression qui suit : *ad centena...* peut n'être pas complète et se continuer dans la lacune. D'après M. R. Cagnat[1], on a commencé à désigner les fonctionnaires par leurs appointements à la fin du IIe siècle et cette mode devint générale au IIIe siècle. Il est possible que l'on se trouve ici en présence d'un texte indiquant que notre fonctionnaire appartenait à la classe des *centenarii*. Je remarquerai pourtant que, d'après le même auteur, les *proc. xx hereditatum* ne touchaient cent mille sesterces que quand ils étaient à Rome et, d'autre part, l'examen de l'inscription donne à penser qu'il exerça cette fonction en Vénétie. Mais on doit, à mon avis, faire toutes réserves au sujet de cette interprétation, en raison de la lacune qu'offre le texte. Le *cursus honorum* comprenait, on vient de le voir, une fonction exercée en Vénétie — qui est peut-être la précédente — et en même temps dans la Gaule Cisalpine ou en tous cas dans une province dont nous n'avons pas le nom, puis une autre *procuratio*, relative sans doute à la caisse de l'expédition dont il est question plus loin.

1. Saglio, *Diction. des antiq. gr. et rom.* V. *Procurator*.

On sait qu'il y eut une *cohors II Hispanorum* en Afrique, mais elle séjourna en Mauritanie. Il y en eut aussi en d'autres parties de l'empire, notamment en Germanie.

L'inscription parle ensuite d'une campagne contre les Quades et les Marcomans. Ces peuplades, on le sait, étaient établies l'une en Moravie et la seconde en Bohême. L'histoire nous a transmis le récit de plusieurs guerres entreprises par Rome contre elles, et il est intéressant de rechercher celle dont il s'agit dans notre texte.

Celui-ci fut gravé sous le règne de Septime Sévère, mais il n'y eut, à notre connaissance, aucune guerre contre ces tribus sous le règne de cet empereur. Il faut remonter jusqu'à Marc Aurèle pour en trouver.

A cette époque, les Quades, les Marcomans et les Iazyges s'étaient alliés, et avec d'autres peuplades voisines ils formèrent une vaste confédération qui, passant par les plaines de Pannonie et détruisant deux armées romaines, pénétra jusque sous les murs d'Aquilée. Marc Aurèle et L. Verus les firent reculer et imposèrent un roi aux Quades, tandis qu'un grand nombre de Marcomans furent déportés en Italie. Cette guerre se termina en 169. Quoique l'histoire ne parle pas de luttes immédiatement ultérieures, il dut y en avoir; car en 175 Marc Aurèle passa avec ces Barbares un traité dont les stipulations nous sont connues et qui était trop dur pour avoir été accepté pacifiquement.

Le 5 août 178, nouveaux troubles qui forcent Marc Aurèle à revenir sur les bords du Danube, où il meurt après vingt mois de travaux. Commode, son successeur, qu'il avait emmené avec lui, attend que ses généraux renouvellent le traité avec les Barbares pour retourner à Rome. Ici non plus, il n'est pas question de combats, mais il semble que des négociations aussi longues n'aient pu avoir lieu sans luttes plus ou moins importantes.

Si nous nous rapportons à ce qui précède, il semble que les termes d'*expeditio felicissima* n'aient pu s'appliquer

qu'à des luttes assez vives pour avoir permis d'obtenir sur les Quades et les Marcomans des avantages considérables. Il ne peut s'agir ici que des avantages dont il est question dans les traités de 175 et de 180. Et c'est, suivant toute apparence, à une campagne comprise entre les années 166 et 180 que doit faire allusion notre texte. Ceci se passait donc trente à quarante ans avant l'époque où notre fonctionnaire fut intendant du *tractus* de Carthage. Il avait alors de 20 à 30 ans et était tout au début de sa carrière. Cette campagne paraît avoir été l'origine de sa fortune, car il semble que c'est à son occasion qu'il fut appelé aux fonctions du tribunat militaire si, comme cela paraît probable, il n'y a pas place dans le texte pour la mention d'une autre fonction dans la lacune entre les mots *trib.* et *ob.*

Si cette observation est exacte, je puis ajouter que Rossius, qui fit une campagne sur les bords du Danube, qui commanda une cohorte probablement en Germanie, qui a exercé une haute fonction en Vénétie où se trouve cette ville que les Barbares avaient assiégée, a fait la majeure partie de sa carrière sur les frontières septentrionales de l'Italie, avant d'être appelé à Carthage, vers l'âge de 50 ou 60 ans, pour y exercer les fonctions d'intendant des domaines impériaux.

Je n'insisterai pas plus longuement sur ce document et je me bornerai, en terminant, à rappeler qu'en dehors de ce texte, les recherches faites à Bulla Regia en 1909 ont permis de déterminer la destination d'un de ses plus importants édifices, de découvrir une partie intéressante de celui-ci, d'en constater la richesse et l'excellent état de conservation, de fournir une série de documents relatifs à l'histoire de la céramique et à celle des lampes de basse époque et enfin, grâce aux travaux de préparation et d'avancement considérables qui ont été exécutés, d'ouvrir la voie à des recherches relativement faciles, rapides et offrant toute la sécurité possible.

COMMUNICATION

NOTE SUR LES INSCRIPTIONS LIBYQUES D'IFRI N DELLAL PRÈS D'IFIR'A (GRANDE KABYLIE),

PAR M. RENÉ BASSET, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'Académie les résultats des recherches relatives aux inscriptions libyques d'Ifri n dellal. Cet endroit est situé dans le douar des Aït Ghoubri, sur le territoire d'Ifir'a, à une demi-heure du village de ce nom, dans la commune mixte du Haut Sebaou, sous-préfecture de Tizi-Ouzou. Ces inscriptions avaient été simplement signalées dans le *Bulletin archéologique du Comité* (1900, p. 190) et dans l'*Atlas archéologique de l'Algérie* publié par M. Gsell (feuille 4, Fort National, n° 108), mais indiquées comme étant à Ifir'a et non à Ifri n dellal.

Profitant d'une excursion en Kabylie de M. Saïd Boulifa, répétiteur de langue kabyle à l'École supérieure des lettres, connu pour sa mission au Maroc et ses publications relatives au berbère, je lui recommandai de vérifier ce qu'on racontait sur cette roche, et, d'après son rapport, j'obtins pour lui, du Gouvernement Général, un subside pour une mission plus longue dont le récit détaillé doit paraître dans la *Revue archéologique*. Quelques jours de liberté, à la fin de juin, me permirent de visiter moi-même cet endroit et de me rendre compte de son importance au point de vue des études libyques.

On le nomme communément *Ifri n dellal* (la grotte du guide), mais il s'agit en réalité d'une excavation dépassant la taille d'un homme et couverte de caractères libyques dont les photographies partielles ci-jointes, dues à M. Mor-

lot, instituteur d'Ifir'a, pourront donner une idée [1]. Les caractères ne sont pas gravés comme dans les autres inscriptions libyques, mais tracés avec une sorte de pierre friable rouge qui abonde aux environs et dont j'ai rapporté des spécimens. Il est visible, à la manière dont elles sont disposées, que ces lignes ne sont pas l'œuvre d'un seul personnage. Les caractères ressemblent absolument à ceux qui nous ont été conservés dans les ouvrages de MM. Reboud, Faidherbe, Halévy, etc. Certains d'entre eux sont identiques aux caractères touaregs, mais il en est qui manquent à ce dernier alphabet. On peut estimer à 335 environ le nombre des lettres encore lisibles : il est certain que la pluie a dû effacer bon nombre de celles que ne protégeait pas suffisamment le bord supérieur de l'excavation. De la disposition des lignes, on peut admettre que quelques groupes représentent des noms propres, tandis que d'autres seraient de courtes phrases. Quelles pouvaient être ces phrases ? Je ne vois qu'une hypothèse : cette excavation devait être un lieu de dévotion, je n'ose dire de pèlerinage, soit qu'on adorât le dieu de la montagne à laquelle est adossée l'excavation, soit qu'elle fût consacrée à la divinité d'une source voisine. Mais je doute qu'on y ait vénéré une caverne, car il n'existe pas, à proprement parler, de grotte. La tradition a conservé le souvenir d'une époque où les environs, aujourd'hui dénudés, étaient couverts de forêts considérables au milieu desquelles se trouvait ce rocher. Quant aux inscriptions, les indigènes y voient, comme à l'ordinaire, des indications relatives aux prétendus trésors qui seraient enfouis en cet endroit : de là le nom d'*Ifri n dellal* (la grotte du guide ou de l'indicateur) [2].

Devant l'excavation, le sol est formé d'une quantité de

1. Il a malheureusement été impossible de les reproduire par la gravure.

2. Dans son livre : *Les Kabyles du Djerdjera* (Marseille, 1859, p. 345), le capitaine Devaux rapporte une histoire semblable de trésor trouvé également sur le territoire d'Ifir'a, à Thizi n el Bir (le col du Puits), mais elle n'a aucun rapport avec la grotte.

scories et j'y ai trouvé des fragments de minerai de fer. Cet endroit a dû servir de station à des forgerons, à une époque bien postérieure à celle à laquelle remontent les inscriptions. Pourquoi leur forge était-elle établie à cet endroit plutôt que dans un village dont les ruines existent encore aux environs ? C'est ce qu'il m'est impossible d'expliquer sinon par la proximité du minerai et du combustible : la disparition de ce dernier amena sans doute le départ des forgerons, ou les guerres civiles, la disparition de leur industrie.

Étant données les conditions dans lesquelles ont été tracés les caractères (quelques-uns sont élevés de près de deux mètres au-dessus du sol actuel), on ne peut admettre une mystification, même d'un Européen, car elle n'aurait pas passé inaperçue, en raison de la grandeur du travail et de la rareté des étrangers. Quant aux indigènes, l'écriture libyque a disparu chez eux depuis trop longtemps pour qu'ils aient eu l'idée de l'employer de nos jours dans un but qu'on ne s'expliquerait d'ailleurs pas.

Un fait permettra peut-être d'assigner à ces caractères une date approximative. Au cours de sa mission, M. Boulifa apprit qu'il y a une quarantaine d'années, on avait, en traçant un sentier, brisé une pierre dont une moitié avait disparu et dont l'autre servait de seuil à une maison du village d'Ifir'a. Il parvint à se faire remettre cette dernière (elle est aujourd'hui au Musée d'Alger) et se trouva en présence de la partie inférieure d'une stèle représentant un guerrier à cheval. La partie supérieure est perdue, mais par analogie avec celle d'Abizar (trouvée chez les B. Jennad, dans la même région), il est évident qu'elle devait contenir le haut du cheval et du cavalier avec le nom de ce dernier derrière la tête. D'ailleurs la ressemblance entre les caractères des inscriptions d'Ifri n dellal et ceux des stèles d'Abizar et de Souaura permet de conclure qu'elles sont de la même époque.

Or il semble bien que les images de ces stèles, trouvées

dans la région du Haut Sebaou, sont une reproduction d'images analogues qui existent sur certaines tombes romaines trouvées dans la partie inférieure du pays. M. Masqueray (*La stèle libyque de Souaura*, dans le *Bulletin de Correspondance africaine*, t. I, 1882-1883, p. 41), suppose avec raison que « les chefs indigènes....... auxquels Rome avait remis le gouvernement de leurs compatriotes dans les montagnes du Jurjura, aimèrent à se faire représenter avec leurs attributs par les rudes artistes de leurs villages ». On ne saurait descendre trop bas, aucun signe de christianisme ne se trouvant ni à Ifri n dellal, ni dans les stèles en question ; ni remonter trop haut, si l'on admet que ces images sont des imitations de monuments romains analogues. Il me semble donc que les inscriptions d'Ifri n dellal doivent être placées au second ou au troisième siècle de notre ère. Bien entendu, cette hypothèse est subordonnée au déchiffrement de ces caractères, déchiffrement que l'absence d'une contre-partie latine rend d'autant plus difficile, si l'on considère combien peu sont avancées les études libyques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire Perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de juillet 1909 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1909, in-8°).

SÉANCE DU 27 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Cagnat donne lecture d'une note de M. le Dr Carton sur un vase chrétien à reliefs figurés trouvé à Thélepte (Tunisie) [1].

M. Homolle communique une lettre qu'il a reçue de M. Adamantios Adamantiou, inspecteur des antiquités médiévales de la Grèce, ancien boursier du gouvernement hellénique à l'École normale supérieure. Cette lettre est accompagnée de photographies :

Monsieur,

Nommé récemment éphore des monuments historiques du moyen âge, je crois remplir un devoir envers les maîtres qui, à l'École normale et à la Sorbonne, m'ont enseigné la méthode historique, envers les membres de l'Institut de France dont la sympathie m'a dirigé et soutenu, dont l'autorité a pesé d'un si grand poids en ma faveur auprès du Ministre de l'instruction publique, en vous adressant et vous priant de soumettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un bref compte rendu sur l'organisation et les actes du service nouvellement constitué des antiquités médiévales.

Trop longtemps on a négligé chez nous les monuments de notre propre histoire nationale que l'on désignait, non sans quelque dédain, sous les noms de byzantins et de franks. C'est de la France où la grande tradition de Du Cange ne s'est jamais perdue, c'est de l'École française d'Athènes qui a toujours embrassé avec une si large vue l'étude du passé, qui s'est appliquée dans ces derniers temps avec tant de suite, de méthode et de succès au moyen âge hellénique, que nous avons appris le respect de nos aïeux et nos devoirs envers nos monuments des époques chrétienne et néo-hellénique.

Il fallait d'abord en reconnaître l'existence, en proclamer les droits, à côté de ceux de l'antiquité classique, dans laquelle on s'était trop dévotement confiné jusque-là ; la Société archéologique décida

1. Voir ci-après.

de créer un service pour la *direction et la surveillance des travaux systématiques de conservation, de restauration et d'embellissement des monuments du moyen âge*, quelque chose d'analogue à votre Service des monuments historiques. Il est aujourd'hui en pleine activité.

La condition préalable de tout travail méthodique est l'inventaire et le classement des édifices à conserver; ils se poursuivent actuellement dans toutes les régions de la Grèce.

Je vous donne ci-dessous la liste des travaux en cours les plus importants.

Mistra en a été et en devait être le centre, avec ses nombreuses églises, qui gardent encore de très beaux restes de peinture décorative; avec ses monastères, son palais, ses maisons, ses fortifications, qui offrent des types si variés de l'architecture religieuse, civile et militaire, une si saisissante image de la vie grecque au moyen âge.

Dans la ville basse, dans le quartier que l'on appelait *Brontocheion*, restauration des églises de *Saint-Théodore*, de *Saint-Jean*, de la *Péribleptos*, de l'*Evangelistria*, de l'*Afendico*, de la *Pantanassa*, de *Sainte-Sophie ;*

Dans la ville haute, déblaiement de l'église de *Saint-Nicolas*, déblaiement et aménagement du *Palais des Despotes ;*

Dans les murs d'enceinte, les tours, et un peu partout, travaux de soutènement.

Saint-Théodore est l'église la plus ancienne et l'une des plus élégantes de Mistra; elle présente un grandiose tambour à seize côtés, unique en son genre; Saint-Jean se recommande par ses peintures et la forme de son toit en croix; la Péribleptos par la façade à créneaux et à grande fenêtre trilobée de son réfectoire où sont manifestes les influences occidentales, sensibles aussi dans la Pantanassa; l'Evangelistria par son portique annexe, l'Afendico par une disposition ancienne et fort intéressante de voûtes. Saint-Nicolas est du type le plus récent des églises. Le Palais des Despotes, avec sa grande salle du Trône, avec le réseau des petites rues qui l'avoisinent, offre un spectacle que l'on chercherait vainement ailleurs.

On s'est imposé pour règle, d'abord d'arrêter et prévenir les ruines; en ce qui concerne les restaurations, de se borner aux parties essentielles des monuments et à celles dont les formes et les détails sont absolument certains, pour éviter toute erreur, toute hypothèse même, et pour mettre en valeur tout ce qui est en chaque édifice le plus caractéristique; enfin de rendre la visite et l'étude faciles en tous lieux par la commodité des accès. C'est ce qu'on entend par embel-

lissement — ἐξωραϊσμός —; il ne faudrait pas s'y tromper et croire qu'on commette la lourde faute d'enjoliver les ruines.

Dans l'Attique, la restauration de l'église de Daphni, de son monastère, de son enceinte crénelée, s'impose. Commencée il y a dix ans environ par l'architecte français E. Troump et par des mosaïstes italiens, elle doit être achevée ; pour éviter en attendant tout accident, les parties qui s'inclinaient, dans le mur méridional surtout, ont été étayées tout de suite.

Des missions d'études ont été accomplies dans les Cyclades, dans le Péloponnèse, en Acarnanie, en Phocide, dans les îles Ioniennes, des programmes de travaux tracés, pour les campagnes prochaines, des travaux préparatoires engagés. Ce sont :

à Paros, la conservation de la célèbre église de la Panaghia Hecatontapyliaris, remarquable par son ciborium, le plus ancien qui soit parvenu en entier, son baptistère, son synthronon placé dans le bèma ;

à Sikinos, la consolidation du temple d'Apollon Pythien transformé en église de la Vierge par l'aménagement du prodomos en narthex et l'imposition d'une coupole;

à Arta, « Ravenne » de la Grèce par l'importance de ses églises, la mise en train du plan général de restauration progressive;

en Phocide, la construction d'une route pour amener au monastère d'Hosios Loucas les ouvriers et les matériaux nécessaires à la conservation de l'église, la perle de la Grèce byzantine;

à Zante, la mise en valeur des peintures exécutées dans les églises au temps de la dernière renaissance artistique, dans les derniers siècles de la servitude.

Mais l'effort principal portera encore sur le Péloponnèse, avec l'achèvement de Mistra et la restauration des églises de la plaine d'Hélos, à l'embouchure de l'Eurotas, et de la plaine de Messénie. Au premier rang se placent celle d'Apidhia, signalée par M. Laurent, et celle de Samaria, déjà dessinée par les savants de l'expédition de Morée.

Enfin, et surtout, commencera l'exploration et le déblaiement de la nécropole, du château fort, de la ville et des églises de Iéraki, Iéraki, nouvelle Mistra par l'importance de ses ruines, le nombre et la beauté de ses peintures, Iéraki, étape principale de la route de Mistra, la ville des despotes à Monemvasie, l'escale des flottes impériales.

Il ne suffit pas de soutenir et entretenir les édifices, il faut aussi abriter et sauver les fragments épars d'architecture, les morceaux de sculpture, les objets de tout genre qui ont été ou peuvent être découverts : c'est donc un devoir pressant pour le Service des antiquités byzantines d'installer des musées régionaux dans les provinces et un Musée central à Athènes.

M. Millet en a constitué un excellent à Mistra, qui n'a cessé de s'accroître. A Athènes, plusieurs salles ont été, depuis une dizaine d'années, aménagées dans le Musée national, mais déjà insuffisantes et qui ne peuvent être agrandies; le Theseion sert de dépôt à tout ce qui n'y a pas trouvé place, mais ce n'est là qu'un asile temporaire. Le Conseil higouménique du monastère de Petraki vient de donner, dans Athènes même, un vaste terrain où s'élèvera sous peu le Musée chrétien qui lui manque. M. Cavvadias en a pris l'engagement, au nom de la Société archéologique, et déjà l'on possède de quoi en faire une collection de premier ordre.

On peut dire que la Grèce aura alors rempli son devoir, tout son devoir archéologique envers l'antiquité chrétienne comme envers l'antiquité classique : elle a tardé à le comprendre, mais elle a mis son honneur à réparer la faute dès qu'elle l'a reconnue et à rattraper le temps perdu.

Veuillez agréer, etc.

M. Bouché-Leclercq fait une lecture sur l'antinomie apparente qu'offre l'histoire du peuple romain, conquérant d'humeur pacifique.

COMMUNICATION

NOTE SUR UN VASE CHRÉTIEN A RELIEFS FIGURÉS, TROUVÉ A THÉLEPTE (TUNISIE), PAR M. LE DOCTEUR CARTON.

En visitant une collection particulière, j'ai eu l'occasion d'étudier un vase d'un type qui, à ma connaissance, n'a été rencontré que rarement en Tunisie. Il a été trouvé à Thélepte, probablement dans une sépulture, et vendu à son propriétaire actuel par un Arabe.

La panse a la forme de deux troncs de cône réunis par leurs bases. Une anse à côtes la relie à l'orifice. Elle a été posée négligemment et est oblique par rapport à l'axe du vase. Sur la panse s'insère un col assez long, se terminant, en haut, par un orifice, actuellement ébréché, mais qui a

été circulaire. La hauteur et la largeur du vase sont de 0 m 165. Il est en une terre d'un rouge jaunâtre, assez pâle, et assez bien cuit.

Le col a la forme d'une de ces têtes, aux traits fortement accentués, dont on ornait les récipients de ce genre. Les



lèvres sont épaisses, serrées, à coins abaissés; des plis profonds, au nombre de trois ou quatre, sillonnent verticalement les joues. Larges et écartés en haut, ils s'amincissent et se rapprochent, en bas, de ceux du côté opposé, comme pour former une espèce de fer à cheval encadrant le bas du visage. Le menton est charnu, le nez busqué, les yeux

largement ouverts et transversalement étirés, le front sillonné de rides profondes, le haut du visage encadré de lourds bandeaux qui couvrent presque entièrement les tempes, tandis qu'en arrière les cheveux sont indiqués par de larges ondulations obliques au milieu desquelles est fixée l'extrémité supérieure de l'anse.

La face inférieure de la panse est ornée de larges gouttières verticales.



Les reliefs sont répartis, sur le cône supérieur, en quatre groupes divisés eux-mêmes en deux registres que sépare, en arrière, l'anse ; en avant, une tête isolée.

En allant de la gauche à la droite d'une personne regardant le vase et en faisant face à la tête qui orne l'orifice, on voit d'abord un premier groupe composé d'un personnage vêtu d'une tunique courte, tenant de la main droite un

objet indéterminé, et de la main gauche un fouet qu'il agite; les détails de la tête sont rendus indistincts par l'usure. Ce personnage se dirige vers un homme qui lui tourne le dos, attaché à un long poteau vertical, les mains fixées en arrière et qu'un fauve, dressé vers lui, cherche à atteindre. Cet animal est assez mal représenté; mais l'allongement du museau, l'accentuation du dos peuvent faire admettre qu'il s'agit d'un ours.



Séparant cette première scène de la suivante, une ancre s'élève sur toute la hauteur de la panse, de proportions plus grandes que les personnages.

Puis deux hommes, sous un manteau très court, largement ouvert, laissant voir toute la partie antérieure du corps nu, passent à gauche. Ils sont coiffés d'un casque,

ou du moins cela paraît certain pour celui de gauche qui est, en outre, paré d'un collier. Il semble que ce dernier soutienne du bras gauche son compagnon, tandis que, de la main droite, il porte un objet recourbé, peut-être un glaive court.

Vers la limite inférieure de cette scène, et près de la tête dont il va être question, un relief assez peu net, et qui n'est



peut-être dû qu'à l'altération du vase, ressemble à un croissant renversé ou à une guirlande au-dessus d'un cercle.

Entre cette scène et la suivante, en opposition à l'anse, on voit une tête de femme, parée d'un collier formé de deux tours cylindriques dont l'inférieur porte une série de pendeloques. La coiffure est remarquable, formée, comme chez les négresses modernes, de petites tresses cachant à moitié

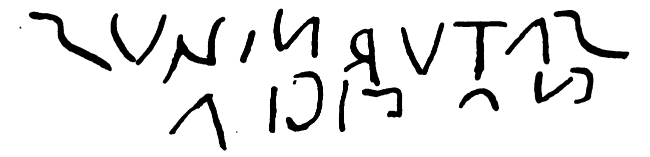
le front, tandis que, vers les tempes, deux torsades, véritables « anglaises », descendent jusqu'à mi-hauteur des joues.

Vient ensuite un lièvre de grandes proportions, occupant, comme l'ancre, toute la hauteur du registre. Il a des oreilles démesurées et bondit à droite.

Il est séparé du dernier motif par le tronc vertical d'une vigne dont les vrilles et les grappes s'étendent au-dessus de lui tandis que d'autres sont au-dessous.

Puis, c'est un cheval, qui passe à gauche, la tête abaissée, suivi par un homme ou un génie portant un objet ressemblant à une torche ou plutôt à un caducée. Derrière lui vole, fixé à son dos, un appendice représentant soit un manteau très court soulevé par le vent, soit des ailes.

Au-dessous de cette scène, on lit l'indication de l'atelier d'où sort le vase, en deux lignes, qui, formées de caractères inversés, se lisent, de droite à gauche. Les lettres ont la forme d'une cursive d'assez basse époque et sont en relief. En voici le facsimilé :



On peut lire : *Saturninus ex of(f)icin(a)*.

La première ligne est d'une lecture certaine. A la seconde, on ne voit, de l'*e* que la moitié supérieure de la haste verticale et les deux traits horizontaux supérieurs, de l'*x* que la moitié supérieure, de l'*o* qu'une petite partie de la courbe supérieure, de l'*f* que la moitié supérieure, y compris les deux traits transversaux. Les deux lettres finales ne sont représentées que par les deux premiers jambages de l'*n*. Peut-être y avait-il ligature de l'*a* et de l'*n*.

Quant à l'interprétation générale du sujet représenté sur

ce vase, il ne peut y avoir de doute : il s'agit d'une exposition de martyr dans le cirque.

Ce dernier est attaché à un poteau ; un fauve cherche à l'atteindre ; derrière lui s'avance un flagellateur. Devant ce chrétien, on a placé le symbole de l'ancre. Les deux personnages qui viennent ensuite représenteraient, d'après M. Cagnat, des gladiateurs qui serviraient ainsi à indiquer l'endroit où se passe la scène. J'avais hésité à émettre cette opinion parce que les personnages ne présentent pas très nettement les caractéristiques de leur métier. Habituellement, en effet, leurs armes sont indiquées plus clairement, et on peut s'étonner que voulant préciser son intention, le potier ne l'ait pas fait plus exactement. Mais il faut reconnaître qu'il est difficile de donner une autre explication de ce sujet.

La tête isolée ne semble pas avoir eu d'autre destination que de décorer le vase. Le lièvre, l'ancre et la vigne sont des symboles chrétiens, et le premier était, de plus, d'un emploi fréquent dans les *venationes* des amphithéâtres. Comme les gladiateurs, tout en précisant le caractère religieux et chrétien de la poterie, il aurait servi à indiquer l'endroit où se passait la scène représentée. Le cheval est aussi un animal employé dans les jeux du cirque. Mais j'éprouve quelque hésitation à admettre qu'il ait été placé ici exclusivement, comme les gladiateurs, pour expliquer qu'il s'agit ici d'un amphithéâtre. En effet, passant à droite, la tête baissée, il est bien proportionné à la taille d'un personnage qui le suit et avec lequel il semble prendre part à une scène. J'avais pensé que ce dernier tenait en main une torche. Le fait n'offrait rien qui pût surprendre. L'art chrétien a fait souvent des emprunts au paganisme, notamment en ce qui concerne les génies funéraires représentés, avec leurs torches, sur des sarcophages qui avaient reçu le corps de fidèles. Mais M. Cagnat a bien voulu me faire observer que l'objet qu'il tenait à la main ressemblait

plutôt à un caducée qu'à un flambeau et que, dans ce cas, on se trouverait en présence de l'Hermès psychopompe, du gladiateur déguisé en Hermès qui, dans les amphithéâtres, vient éprouver le mort avec un fer rouge.

En dehors des sujets représentés, d'autres constatations montrent qu'il s'agit d'un vase chrétien. Les reliefs y sont, en effet, obtenus à l'aide de procédés tout à fait identiques à ceux employés pour ceux-ci : manque habituel de proportions dans les figures, emploi pour l'obtention des détails, non du moulage, mais d'une lame ou d'une pointe à l'aide de laquelle on découpe les bords du sujet pour en accentuer le relief et on en souligne les détails de traits incisés. La manière dont les traits des gladiateurs ont été exécutés rappelle tout à fait celle des monnaies byzantines, des bulles épiscopales de Carthage et des lampes chrétiennes.

En revanche, la silhouette de ce vase rappelle celle d'une série de vases païens de la bonne époque qui ont été trouvés en Tunisie, notamment par l'expression étrange de la tête qui orne le col et qui se retrouve dans tous avec la même expression si caractéristique.

Je ne connais, d'ailleurs, qu'un petit nombre de vases de ce genre. Il en existe un dans les collections du Musée du Louvre, auquel il a été offert par M. le commandant Hannezo. Il a dû être trouvé dans la région de Sousse, où cet officier a fait de nombreuses recherches. Un autre, qui est en la possession de M. le commandant de Bray, a été découvert devant moi, par des tirailleurs, dans la nécropole de Sidi el Houi. Tous deux portent le même sujet et, autant que j'ai pu en juger en voyant le premier derrière les vitres d'une collection, ils paraissent sortir du même moule. M. Cagnat a bien voulu me dire que, lors d'une de ses missions en Tunisie, avec M. Saladin, ils avaient rapporté l'orifice d'un vase en forme de tête, semblable à celui de notre poterie. Enfin, on doit, je pense, rapprocher de cette

série le récipient que j'ai trouvé dans la nécropole païenne de Bulla Regia[1] : il représente une vieille femme tenant une œnochoé entre ses bras, et dont la figure rappelle d'une manière frappante, par la façon dont elle a été traitée, les représentations dont il vient d'être question.

Sur les deux premiers de ces vases, les représentations sont franchement païennes; il s'agit, autant que je m'en souviens, de scènes bachiques, de festins, auxquels assistent des personnages anguipèdes.

Nous nous trouvons donc ici en présence d'un vase qui semble avoir été obtenu à l'aide d'un moule ancien ou d'un surmoulage sur une poterie païenne, mais dont l'ornementation serait d'une époque bien plus basse et empruntée à ces scènes dont les chrétiens aimaient à fixer le souvenir sur leur céramique.

1. Dr Carton, *La nécropole de Bulla Regia*, fig. 30, dans le *Bull. archéol.*, 1890.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. VIOLLET fait une communication sur le colonel général de l'infanterie :

« Ce personnage considérable dans l'armée a été créé par François Ier qui a commencé, pour réaliser cette création, par se débarrasser du connétable Anne de Montmorency, grand chef de l'armée. Le connétable eût été une gêne très grande pour ce nouveau dignitaire. Amoindri et même dédoublé par Henri II qui rétablit dans ses fonctions Anne de Montmorency, le colonel général reprit sa haute situation sous Charles IX et Henri III.

« Il fut supprimé par Louis XIV. Quelques restaurations ultérieures de cette charge peuvent être signalées ; mais il s'agit alors d'un titre plutôt que d'une fonction active. »

M. Maurice CROISET lit un mémoire sur la légende primitive d'Ulysse. L'objet de ce travail est de déterminer, aussi exacte-

ment que cela est possible aujourd'hui, ce qu'était cette légende avant la composition de l'*Odyssée*. La légende d'Ulysse semble contenir un élément important de réalité historique. Elle se rattache à un peuple que l'*Iliade* et l'*Odyssée* connaissent sous le nom de Képhallènes et qui semble avoir occupé d'abord Samé (aujourd'hui Sainte-Maure), Ithaque et Zante, puis Céphalonie et une partie de l'Acarnanie. Ulysse est le représentant légendaire de ce peuple. Il peut y avoir aussi quelque élément de réalité historique dans ce qui est raconté de son père Laërte. La partie de la légende relative à ses aventures après la prise de Troie paraît postérieure à l'*Iliade*. Il en est de même de ses relations étroites avec la déesse Athéné. C'est entre le temps de l'*Iliade* et celui de l'*Odyssée* que le personnage d'Ulysse grandit et que sa légende primitive se développa. Alors furent inventés les récits relatifs à son rôle dans la dernière partie de la guerre de Troie, à ses voyages, à son retour et au meurtre des prétendants de Pénélope. Il serait possible, toutefois, qu'à cette dernière partie de la légende ait été incorporé un élément mythique plus ancien.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie au nom de l'auteur, M. C. Mauss, architecte honoraire du Gouvernement, un mémoire intitulé : *La livre de Goudéa*. Il y démontre que la livre de Goudéa a été la génératrice de celle qu'adopta Haroun er-Rachid comme poids légal de l'empire arabe. Il résulte de cette étude que le système métrique des anciens était déjà complet au temps de Goudéa.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Hamdy-bey, correspondant de l'Académie, assiste à la séance.

M. Maurice Croiset termine la lecture de son mémoire sur la légende primitive d'Ulysse.

M. Pottier présente quelques observations.

M. Antoine Thomas soumet à un examen critique la rubrique que porte dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale une harangue latine d'Alain Chartier destinée à ramener les Hussites à l'obéissance envers l'Église. On croyait jusqu'ici, en se fondant sur la rubrique, que cette harangue avait été prononcée à Prague même, en 1425, et répétée quelque temps après devant l'empereur Sigismond, alors en Hongrie. M. Thomas pense que dans cette rubrique on doit corriger deux mots inintelligibles (*unde rorata*) non pas, comme on l'a fait, en *iterum orata*, mais en *Bude perorata :* c'est à Bude, où séjournait effectivement Sigismond en 1425, et non à Prague, que la harangue du célèbre écrivain ambassadeur, a été prononcée (et non répétée) en présence de l'empereur.

M. Henri Cordier communique un mémoire sur les Musulmans en Chine.

M. Bouché-Leclercq présente quelques observations.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Saïgon, le 13 août 1909.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

L'occasion se présente pour moi de vous tenir au courant de mes projets concernant l'extension des études indo-chinoises, en vous remerciant des sentiments très aimables que vous me faites, ainsi que M. Senart, l'honneur de m'exprimer, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans votre dernière lettre du 19 juin.

J'ai été très heureux de constater que les membres de l'École Française d'Extrême-Orient, dont votre lettre me fait un éloge auquel je m'associe pleinement, continuent la tradition de leurs aînés et ne perdent pas de vue l'intérêt indo-chinois de leur mission scientifique. Sans préjudice des études chinoises, sources de toute documentation sur l'histoire de l'Empire d'Annam, je ne saurais trop les engager à continuer à s'intéresser aux questions purement annamites et aux études indianistes d'un si haut intérêt scientifique et d'une utilité si grande pour la connaissance du Cambodge, trésor d'art de notre colonie. Par le fait de l'existence de la section cambodgienne, grâce au roi Sisowath qui nous a donné le pavillon du Musée Kmer, grâce aussi à l'érudition de M. Huber qui doit se rendre, ces jours-ci, à Pnompenh, et qui trouvera au Cambodge des collaborations bénévoles et dévouées, un centre d'études pourra être définitivement organisé dans cette ville.

J'ai aussi pensé qu'il ne serait pas inutile d'attirer l'attention sur ces merveilles d'art que sont les ruines d'Angkor et j'ai suggéré aux autorités cambodgiennes l'idée de fêtes qui se dérouleraient dans le cadre magnifique d'Angkor Wat. S. M. Sisowath a accueilli cette idée avec joie et il présidera, vers la fin du mois de septembre et les premiers jours d'octobre, ces fêtes auxquelles j'assisterai. Encore que leur programme définitif ne soit pas tout à fait arrêté, il est probable que leur durée sera d'une huitaine de jours. D'abord auront lieu de grandes cérémonies religieuses : cérémonies d'offrandes aux

Comptes rendus, 1909, p. 611.



Autel découvert à Délos.
Dédicace en sabéen et en grec.



Esprits célestes et danses en présence du Roi. Les jours suivants, après les visites officielles que j'échangerai avec S. M. Sisowath et les réjouissances publiques, sera célébrée une grande fête religieuse en l'honneur des Rois qui ont régné à Angkor, suivie d'un repas solennel des bonzes et de danses royales dans la cour du temple. Des visites quotidiennes aux ruines de la contrée et l'inauguration de l'École de Pali occuperont le reste du temps.

Les fêtes d'Angkor seront la reproduction aussi exacte que possible de celles du passé. Elles mettront en lumière tout ce que la civilisation cambodgienne actuelle a conservé des traditions et des rites anciens. Le général de Beylié, dont le dévouement à la science archéologique est si connu de vous, a bien voulu s'occuper de la réalisation de ce plan et doit partir incessamment pour Angkor.

Je lui adjoins comme collaborateur le chef de mon Secrétariat Particulier, M. Despax, qui représentera le Gouvernement Général dans l'organisation des fêtes.

Je serais heureux que le rapide exposé de ce projet puisse intéresser l'Académie des inscriptions et belles-lettres et lui montrer que le Gouvernement Général de l'Indo-Chine s'efforce de répondre aux précieuses marques de sympathie qu'elle lui a données.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

A. Klobukowski.

M. Clermont-Ganneau communique la photographie de l'autel découvert au cours des fouilles entreprises à Délos par M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, grâce aux subsides de M. le duc de Loubat, associé étranger de l'Académie. Cet autel porte une double dédicace en sabéen et en grec extrêmement intéressante, dont M. Clermont-Ganneau avait donné l'explication d'après un estampage dans une communication antérieure.

L'Académie décide qu'une reproduction du monument sera gravée dans ses *Comptes rendus*, comme complément de cette communication [1].

M. Henri Cordier a la parole pour une communication :

« J'ai déjà eu l'occasion d'entretenir l'Académie du premier

1. Voir la planche ci-jointe, et ci-dessus séance du 23 avril 1909, pp. 307-317.



voyage accompli à la frontière tibétaine de la Chine par M. Jacques Bacot, qui a rapporté de Li-kiang une belle collection de manuscrits mossos déposés à l'École des Langues orientales. M. Bacot est reparti cette année. Arrivé à Saïgon au mois d'avril, il s'est mis en route par la voie ordinaire du Yun-nan pour Ta tsien lou, où devait le rejoindre son guide tibétain envoyé par la Birmanie au Tibet pour se rendre compte de l'état d'esprit des populations. Une lettre datée de Ta tsien lou, 5 juillet, m'annonçait l'arrivée dans cette ville du Tibétain, qui n'avait pu pénétrer dans la région sud-est du Tibet, but de son voyage, le pays étant en armes contre la Chine. Depuis lors, un télégramme de la fin du mois d'août annonçait que le voyageur serait à Tse-kou à la fin de septembre; il semble donc qu'il aurait été obligé de renoncer à ses projets.

« D'autre part, M. le général de Beylié m'écrit de Saïgon, le 21 août, que l'hôtel d'Angkor est sur le point d'être terminé; il aura un gérant chinois, faute d'entente avec la Compagnie Fluviale dont les prétentions étaient exagérées. La route carrossable de Siemreap à Angkor sera achevée le 10 septembre. Dans quelques jours, tous les exemplaires sur papier des clichés d'Angkor, dont j'ai annoncé l'achèvement à l'Académie, devaient être tirés et envoyés à notre Secrétaire perpétuel. On ne saurait trop louer le zèle et l'activité de M. le général de Beylié, qui va entreprendre de nouveaux travaux de débroussaillement à quatre jours au Nord de Sisophon. »

M. Edmond Pottier lit un passage d'une lettre de M. Thureau-Dangin sur une tablette d'argile provenant, dit-on, de Césarée et qui permettrait de fixer la date des tablettes cunéiformes dites cappadociennes. On peut en tirer cette conclusion importante que, dès le milieu du troisième millénaire, mille ans avant l'époque d'El-Amarna et plus de deux cents ans avant la fondation du premier royaume babylonien, l'écriture cunéiforme et, avec cette écriture, la langue akkadienne étaient employées en pays hittite.

M. Cagnat donne lecture d'un mémoire de M. Paul Fournier, correspondant de l'Académie, sur l'histoire de la juridiction ecclésiastique. La compétence des tribunaux d'église était faite

de deux éléments : les causes des clercs dont les supérieurs ecclésiastiques étaient les juges ordinaires, et les causes intéressant les laïques parce que leur objet était d'ordre spirituel ou annexe à l'ordre spirituel. Mais depuis Philippe le Bel la royauté lutta sans relâche contre les juridictions ecclésiastiques, et à la fin du XIVe siècle elle avait réussi à les réduire à sa discrétion.

M. L. Delaporte communique les photographies d'un second sceau du scribe Our-Enlil, fils de Ka-sag-ab. Le premier a été publié par le P. Scheil (*Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes*, LIII) d'après une tablette lui appartenant, et par M. Léon Heuzey dans les *Découvertes en Chaldée*, d'après une tablette du Musée du Louvre (fouilles de M. de Sarzec à Tello). Celui-ci est imprimé plusieurs fois sur deux enveloppes provenant de Tello et appartenant à M. Bessonneau d'Angers. Entre les particularités qu'il présente, on remarque un dieu assis sur le dos d'une chèvre et, devant lui, un symbole déjà connu, mais rare et inexpliqué. Au sujet de ce sceau de l'époque des rois d'Our (deuxième millénaire avant l'ère chrétienne), M. Delaporte expose l'état de la question des cylindres-cachets multiples utilisés par un même personnage.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 2e fascicule du tome XVI des *Mémoires et Monuments Piot* (Paris, 1909, in-4°).

M. Maspero présente, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Études sur l'ancienne Alexandrie*, par A. de Zogheb (Paris, 1909, in-8°) :

« M. de Zogheb n'est pas un savant de profession : c'est un de ces Alexandrins dont le nombre augmente chaque jour, qui se passionnent pour l'histoire de leur ville et qui enlèvent aux affaires des heures qu'ils consacrent à l'étude du passé. Le volume qu'il m'a prié de présenter à l'Académie contient onze études de longueur

différente, dont quelques-unes reposent sur des recherches originales, dont d'autres sont la vulgarisation des recherches d'autrui. On y trouvera telles listes, comme celle des patriarches d'Alexandrie, qui ne se rencontrent guère que dans des recueils assez rares et qui manquent pour la plupart aux bibliothèques égyptiennes. Tous les sujets abordés n'offrent pas une importance égale : le volume renferme pourtant assez de faits intéressants et bien présentés pour qu'il m'ait semblé utile de vous le signaler. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, une brochure ayant pour titre : *Découvertes mariales à Carthage, 1908-1909.*

« Ce travail fait suite au volume de notre laborieux correspondant, intitulé : *Le culte de la Sainte Vierge en Afrique.* Il contient la description des monuments représentant la Vierge Marie, ou portant son nom, découverts en Afrique et en particulier à Carthage depuis deux ans. Ce sont surtout des statuettes de terre cuite, des monnaies ou des bulles de plomb. Parmi les plus intéressants, il faut signaler un plomb de bulle, trouvée à Carthage, portant le nom de Jean, diacre des Blachernes, et un sceau de plomb, trouvé à Souk-Arrhas, avec le nom d'Arsacius, ex-consul et patrice. »

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Jean Clédat expose le résultat des recherches qu'il a pratiquées sur un point de l'isthme de Suez, au bord de la mer, et à l'Ouest du lac de Baudouin appelé par les Arabes Mahemdiah. Il pense que ce point est le Mont Casios où s'élevait un temple célèbre dédié à Jupiter. Ensuite il entretient l'Académie de ses fouilles dans la ville même, où il a dégagé du sable des thermes du Bas-Empire et un petit temple. Il termine par la relation de son exploration dans les nécropoles romaines et byzantines.

M. le comte Robert de Lasteyrie lit un mémoire sur l'architecture à coupoles en France.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le premier fascicule de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule*, publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. I. *Narbonnaise et Aquitaine*, par M. Georges Lafaye, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris (Paris, 1909, in-8°).

M. Salomon Reinach offre à l'Académie le premier volume de son *Répertoire de reliefs grecs et romains*. Tome Ier, *Les ensembles* (Paris, 1909, in-8°).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, le P. Gerste, de la Compagnie de Jésus, un volume intitulé : *Notes sur la médecine et la botanique des anciens Mexicains* et édité par les soins de notre confrère M. le duc de Loubat. L'auteur, qui a passé au Mexique dix années de sa vie, s'y est adonné avec ardeur aux études précolombiennes. Il s'est signalé, notamment, par son exploration des Casas Grandes et ses recherches chez les Tarahumaras troglodytes.

« De retour en Europe, il a publié sur les antiquités mexicaines une série de travaux auxquels sa connaissance approfondie du pays, des langues indigènes qui y sont encore parlées, des monuments qui y sont conservés et des documents contemporains de la conquête espagnole, assure une grande valeur. Celui que je présente aujourd'hui renferme des renseignements d'un rare intérêt sur certains côtés peu connus de la vieille civilisation des empires toltèque et aztèque.

« Mettant à profit ce qui nous reste du recueil inestimable de Hernandez, protomédico de Philippe II, la *Storia antiqua* de Clavigero, l'ouvrage encore inachevé du Dr del Paso y Troncoso et, surtout, le fruit de ses observations personnelles, le P. Gerste nous donne les plus curieux détails sur le degré d'avancement vraiment surprenant où en étaient arrivées la médecine et la botanique chez les anciens Mexicains. A côté de pratiques superstitieuses dont on retrouve l'analogue chez tous les peuples primitifs, ils avaient obtenu, dans l'art de guérir, des résultats remarquables, et les médecins des conquistadores n'ont pas dédaigné de faire à la thérapeutique, et

surtout à la pharmacopée des vaincus, plus d'un emprunt dont notre médecine actuelle bénéficie encore.

« La science médicale des Mexicains était intimement liée à la flore incomparable de leur pays où, grâce à l'extrême différence des altitudes, croissent à profusion les espèces les plus variées, quelques-unes douées de propriétés très actives qui n'avaient pas échappé à la perspicacité des guérisseurs indigènes. L'étude même des langues mexicaines montre avec quelle attention minutieuse on avait observé les représentants de ce riche domaine végétal. Il y a là toute une terminologie des plus ingénieuses faisant ressortir les caractéristiques des plantes, des arbres et des fleurs, et préludant en quelque sorte par son effort systématique aux classifications méthodiques de Linné et de Jussieu. On peut dire, d'ailleurs, que les Mexicains avaient la passion et le culte de la fleur. C'est ce dont témoigne abondamment leur *art*, aussi bien que leur religion, leur littérature et leur histoire. Les anciens rois du Mexique entretenaient à grands frais de véritables jardins botaniques, alors que sur ce point notre Ancien Monde était encore dans l'enfance. On cite des guerres acharnées qui ont eu pour unique objet la conquête de tel arbre rarissime.

« En terminant ce rapide aperçu du livre du P. Gerste qui se recommande au bienveillant accueil de notre Compagnie, je signalerai un fait assez piquant que j'y relève. Le Mexique a eu l'honneur de donner à l'Europe une fleur qu'on peut appeler académique ; c'est la merveilleuse fleur tachetée dite « en tête de serpent », le *coatzontecoxochitl*, qui, sous le nom de *fior del Lince*, fut adoptée par les Lincei romains comme emblème de leur docte Académie, sœur de la nôtre. »

APPENDICE

LES TROIS TEMPLES SUPERPOSÉS DU « LUCUS FURRINAE ». LETTRE AU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE, PAR M. PAUL GAUCKLER, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE [1].

Les fouilles du *Lucus Furrinae* dont j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte à diverses reprises [2], se sont poursuivies, après une courte interruption, jusqu'à la fin du mois de juin dernier. A partir du 25 avril, toutes les dépenses du chantier ont été payées par la Société immobilière du Janicule, que je suis heureux de pouvoir remercier ici du nouveau service qu'elle vient de rendre à la science, en reprenant à ses propres frais l'œuvre si généreusement subventionnée jusqu'alors par M. Henri Darier, de Genève. Durant cette dernière période de nos recherches, les travaux ont été poussés en profondeur jusqu'à la rencontre de

1. Voir ci-dessus, pp. 490-492 (séance du 16 juillet 1909).
2. Voir les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1908, p. 508 et suiv. (procès-verbal de la séance du 20 octobre) ; *ibid.*, 1909, p. 116 et suiv. (12 février) ; p. 225 et suiv. (26 mars) ; p. 419 et suiv. (4 juin). — Jusqu'au mois d'avril 1909, les fouilles ont été subventionnées par M. Henri Darier de Genève, et conduites, avec ma collaboration scientifique, par MM. Georges Nicole et Gaston Darier. A partir de cette date, j'ai été seul à les diriger. — Pour la première période de ces recherches, cf. Gauckler, La source du *Lucus Furrinae* au Janicule, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1908, p. 323 et suiv.; Gauckler, Nicole et Darier, Les fouilles du *Lucus Furrinae à Rome*. *Comptes rendus*, 1908, p. 510 et suiv.; Nicole et Darier, Le sanctuaire des dieux orientaux au Janicule, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 1 et suiv.; Gauckler, Le Couple héliopolitain et la Triade solaire dans le sanctuaire syrien du *Lucus Furrinae* à Rome, *ibid.*, p. 239 et suiv. ; Gauckler, La nativité d'Atargatis, *Comptes rendus*, 1909, p. 424 et suiv.

la couche aquifère, qui marque à cet endroit la limite inférieure de l'habitat humain [1]. Ils ont amené la découverte, sous les ruines superposées des deux temples dont nous avions déjà reconnu l'existence, des restes d'un troisième édifice analogue, plus ancien encore, que je crois pouvoir dater du milieu du premier siècle de notre ère. Ces trois étages de constructions occupent le même emplacement, sur le versant Nord du ravin où s'écoule la source du bois sacré de *Furrina* [2]. Ils ont à peu près les mêmes limites et la même orientation. Leurs terrasses remblayées coupent horizontalement le plan incliné de la colline à des niveaux différents, mais peu distants l'un de l'autre, les couches de remblais qui séparent les trois paliers ne dépassant nulle part deux mètres de hauteur.

1° Le sanctuaire le plus récent, construit selon toute apparence vers la fin du IVe siècle de notre ère, sous le règne de Julien l'Apostat [3], se divise en deux parties distinctes, séparées par un mur continu, que traverse en son milieu un escalier monumental. Au Nord, à la lisière extérieure du *Lucus*, s'étend le temple proprement dit, comprenant : au fond, la demeure du dieu *A*, où ne pénétraient sans doute que les prêtres ; au centre, l'*atrium* à ciel ouvert *B*, où se rassemblaient les fidèles ; en avant, la chapelle des mystères *C*, dont l'accès semble avoir été réservé aux seuls initiés ; le tout englobé dans une même enceinte rectangulaire, dont les côtés font presque exactement face aux

1. Pour la constitution géologique et le régime hydraulique de cette région du Janicule, cf. Gauckler, *l. c.*, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1908, p. 287 et suiv., fig. 1, 2 et 3.

2. Voir la vue générale, le plan et les coupes du *Lucus Furrinae* que j'ai publiés dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, *l. c.*, 1908, planches hors texte I, II et III.

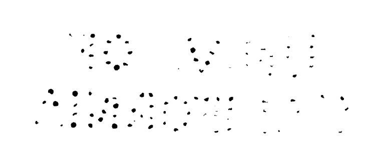
3. Pour cette date, cf. Gauckler, *l. c.*, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 245 et 261.

J.

h.

B.

posés du *L*





Photographie Danesi.

Fouilles du « Lucus Furrinae ».
Planche III. — Statue de Pharaon égyptien en basalte noir.



Photographie Danesi.

Fouilles du « Lucus Furrinae ».

Planche VI. — Bas-relief triangulaire figurant une ronde d'*Horae*.

quatre points cardinaux [1]. Cet ensemble architectural étant tout entier situé dans le domaine de la Société immobilière du Janicule, nous avons pu le déblayer en totalité, et en dresser le plan complet (voir la planche I). Il offre dans ses dispositions un curieux mélange d'éléments païens et chrétiens, orientaux et romains, dont il me faut réserver l'analyse pour une étude plus détaillée que ne peut l'être cette note [2]. Je me bornerai ici à signaler le mode particulier d'éclairage du temple proprement dit, A, dont l'originalité mérite une mention spéciale.

L'aspect de cet édifice éveille à première vue l'idée d'une basilique chrétienne. Il se compose : au centre, d'une nef presque carrée, au fond de laquelle s'arrondit une abside ellipsoïdale [3], se terminant elle-même par une grande et haute niche demi-circulaire *O*, où trônait la statue, en marbre blanc, du dieu auquel était consacré le sanctuaire, un Jupiter Syrien [4]; à droite et à gauche, de deux bas-côtés *D*, *E*, étroits boyaux que des murs pleins, percés d'une seule porte médiane, isolent presque entièrement de la nef, et qui sont

1. Pour la description détaillée de ces ruines, cf. Gauckler, Nicole et Darier, *Comptes rendus*, 1908, p. 520 et suiv.; Nicole et Darier, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 31 et suiv., avec les plans XII à XIV et le projet de restauration XV de MM. Castellino et Mazet.

2. Cette monographie, actuellement en préparation, paraîtra dans le recueil des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. — On y trouvera une étude complète des sculptures dont je dois me borner ici à publier les reproductions : le Dionysos, en marbre doré (pl. II); le Pharaon égyptien, en basalte noir (pl. III); le bas-relief triangulaire figurant une ronde d'*Horae* (pl. IV, V et VI). Ces trois objets d'art étaient cachés dans le sous-sol de la chapelle des mystères du temple le plus récent, entre l'étage supérieur des constructions superposées et l'étage intermédiaire, celui du temple de *Gaionas*. Cf. *Comptes rendus*, 1909, p. 117 et suiv.

3. Ce type d'abside en ellipse est beaucoup plus fréquent en Syrie qu'à Rome.

4. Pour cette statue, où mes deux collaborateurs ont cru reconnaître un Hadès, cf. *Comptes rendus*, *l. c.*, 1908, p. 524 et suiv., et fig. 3 ; *Mélanges de Rome*, *l. c.*, 1909, p. 48 et suiv., et fig. 26 et 27.

également, l'un et l'autre, ornés au fond d'une grande niche, de forme rectangulaire cette fois, où se dressait jadis une image divine ; en avant, d'une sorte de *narthex* que deux autres cloisons, ouvertes aussi en leur milieu, divisent en trois compartiments inégaux, un vestibule *F*, plus large que profond, qui donne accès à la nef centrale, et que flanquent deux petites chapelles carrées *G*, *H*, se faisant face en sens contraire, perpendiculairement à l'axe principal.

Le temple n'a qu'une seule porte, assez étroite, s'ouvrant sur la cour au milieu de la façade ; il n'a pas une seule fenêtre. L'on a supposé[1] qu'à l'exemple des basiliques chrétiennes à trois nefs, il recevait la lumière par en haut, de côté, par des ouvertures ménagées à droite et à gauche, au sommet des parois latérales de la grande nef, notablement surélevée au-dessus des bas-côtés. Il faut renoncer à cette hypothèse, que contredit l'examen des lieux. Internes ou externes, tous les murs de l'édifice s'élevaient au même niveau (voir la fig. 1); ils étaient d'ailleurs trop faibles pour supporter le poids d'une voûte ; ils n'avaient pu recevoir qu'une charpente unique et d'un seul tenant, qui soutenait une terrasse horizontale, ou bien un toit pointu à double pente. Au fond de l'édifice, la voûte en cul-de-four de l'abside était peut-être percée au sommet d'un *luminarium;* mais, comme elle est entièrement effondrée, il est impossible de rien affirmer à cet égard. De même, il est possible, mais nullement certain, que la partie aujourd'hui détruite du mur de façade qui surmontait la porte d'entrée fût jadis traversée par une lucarne, à laquelle devait nécessairement correspondre, dans ce cas, une seconde baie analogue, ménagée dans la cloison transversale qui séparait le *narthex* de la *cella*. Mais, de toutes façons, ces ouvertures n'auraient pu suffire à éclairer

1. Restauration de M. Mazet, *Mélanges de l'École française de Rome*, *l. c.*, 1909, planche hors texte XV.

le sanctuaire. La nef centrale recevait le jour par la porte d'entrée, dirigée vers l'Orient, et par laquelle les rayons horizontaux du soleil levant pouvaient se glisser suivant le grand axe jusqu'au chevet, illuminant d'abord sur ce parcours l'autel triangulaire *P* qui se dressait au milieu de la nef, puis la statue divine qui se profilait en arrière, en *O*, dominant le fond de l'abside [1]. Quant aux deux bas-côtés, *D*, *E*, ils restaient éternellement plongés dans une obscurité presque complète, n'étant éclairés par le soleil que le matin, et par un seul filet de lumière que laissait passer un système d'étroites meurtrières *Z*, *Z'* percées à travers le double écran de la façade [2], et conjuguées de telle façon qu'elles concentraient exclusivement les premiers rayons de l'aurore sur les statues divines qui se dressaient dans les niches du fond, tandis que le reste de la nef demeurait dans l'ombre. Cet aménagement est trop ingénieux pour être l'effet du hasard. Il a certainement été calculé d'avance, et rappelle les dispositions analogues de certains sanctuaires de l'antique Égypte. Avec d'autres détails architecturaux du même genre, que je ne puis décrire ici, il contribue à préciser le caractère solaire du plus récent des trois temples du Janicule [3].

Quant aux dépendances du sanctuaire qui le précédaient au Sud, dans la direction du ravin, nous ne possédons jusqu'ici sur elles que de très vagues indications, car elles se trouvent placées dans la villa Wurts qu'il ne nous a pas

1. Voir les vues générales du temple et de la *cella* prises dans cette direction : *Comptes rendus*, *l. c.*, 1908, p. 522, fig. 1, p. 523, fig. 2 ; *Mélanges de l'École française de Rome*, *l. c.*, 1909, p. 11, fig. 5, p. 12, fig. 6.

2. Au moment où le photographe exécuta la vue générale du sanctuaire qui a été publiée dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, *l. c.* (planche hors texte I, II), et la vue du détail reproduite dans le même article (fig. 20 de la p. 37), les meurtrières *Z* et *Z'* n'avaient pas encore été nettoyées, et étaient à peine visibles. L'on en distingue mieux les contours sur notre figure, qui reproduit une photographie exécutée trois mois après les premières.

3. Cf. Gauckler, Le couple héliopolitain et la Triade solaire dans le sanctuaire syrien du *Lucus Furrinae* à Rome, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 253 et suiv.

encore été donné d'explorer. C'est là, sans doute, qu'était installée la fontaine lustrale, où les fidèles procédaient aux ablutions rituelles avant de pénétrer dans le sanctuaire, soit en descendant dans l'*atrium B* par les trois degrés en marbre blanc de l'escalier *J*, soit en entrant directement dans la chapelle des mystères par la porte latérale *Q*; celle-ci, abrégeant le trajet, diminuait pour eux le risque de salir à nouveau leurs membres purifiés par le lavage, avant d'avoir atteint le seuil sacré que les initiés ne pouvaient franchir qu'après s'être débarrassés de toute souillure.

2° C'est aussi dans la villa Wurts que s'étend en majeure partie le temple du *cistiber Gaionas*, construit en l'an 176 de notre ère [1], et dont nous avons retrouvé les restes sous la plate-forme du sanctuaire le plus récent, à un niveau inférieur d'un mètre environ. Son enceinte coïncide, à l'angle Nord-Est, en *ax*, avec celle de l'*atrium* appartenant au sanctuaire qui l'a recouvert en le remplaçant. Mais l'orientation générale des deux édifices différant de seize degrés environ, il en résulte que leurs limites ne se confondent qu'en ce seul point, et que leurs aires, étant toutes deux rectangulaires, biaisent sensiblement l'une au-dessus de l'autre. Celle du temple de *Gaionas* s'incline davantage vers le Sud-Ouest, dans la direction du ravin. Nous n'avons pu en déblayer jusqu'ici que l'angle Nord-Est, sur un espace équivalant au quart de la superficie totale. Mais dans la zone encore inexplorée, divers sondages exécutés récemment, soit pour creuser les fondations d'un pavillon de garde en 1906 [2], soit pour restaurer l'an dernier la canalisation antique

1. Sur cet édifice et son dédicant, cf. Gauckler, *Comptes rendus*, 1908, p. 525 et suiv.; *Mélanges de l'École française de Rome*, 1908, p. 284, et note bibliographique 4, p. 323 et suiv.; *ibid.*, 1909, p. 240 et suiv.; Nicole et Darier, *ibid.*, *l. c.*, p. 28 et suiv., p. 63 et suiv. et planche hors texte XI.

2. Gauckler, Le bois sacré de la nymphe *Furrina* et le temple des dieux syriens à Rome. *Comptes rendus*, 1907, p. 134 et suiv., et *Bullettino della Commissione d'archeologia comunale di Roma*, 1907, p. 45 et suiv.

de la source des *Nymphes Furrinae* [1], ont fait découvrir plusieurs amorces des aménagements qui s'étendent sous terre, et nous fournissent dès à présent de précieux points de repère pour en reconstituer le plan.

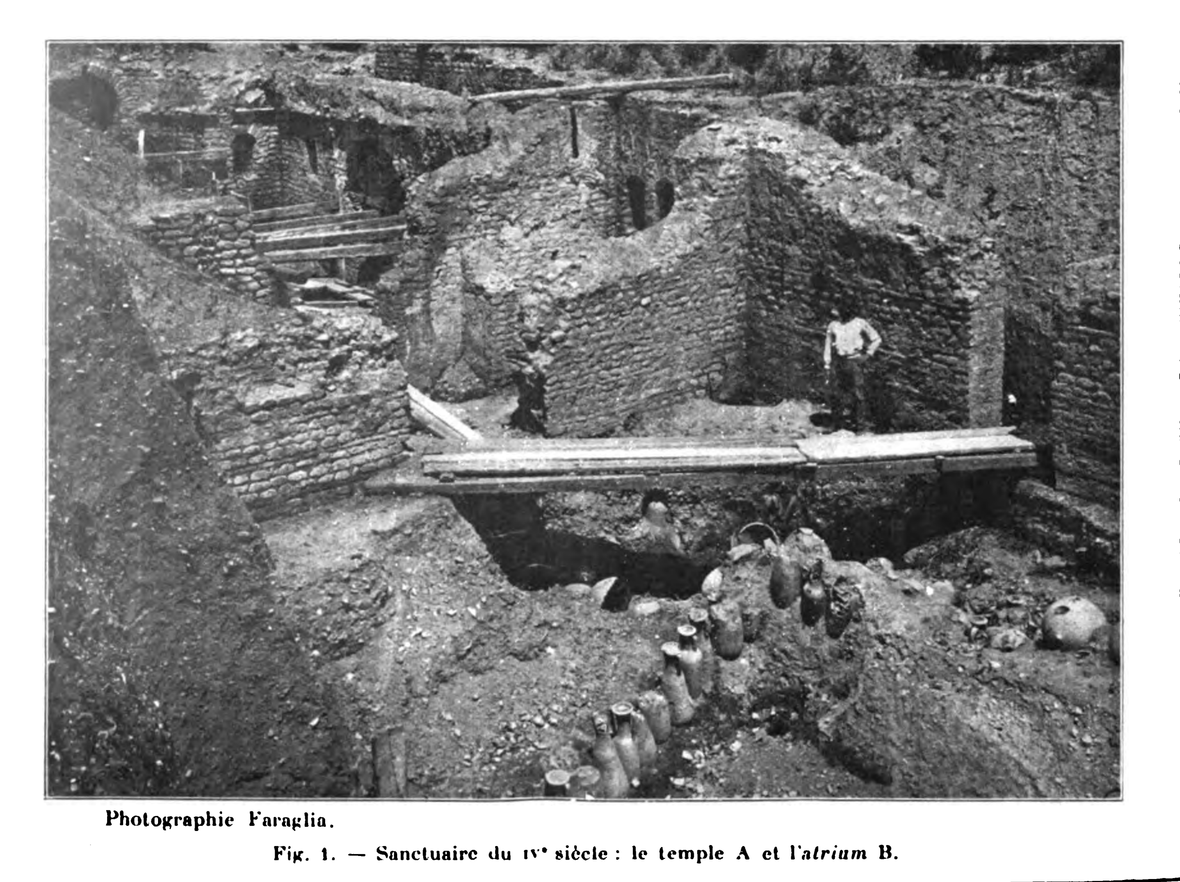
Le sanctuaire de *Gaionas*, très différent de celui qui lui succéda, se compose d'un *temenos* carré, mesurant au minimum, d'après mes premières estimations, trente-deux mètres de côté, et traversé en son milieu par deux larges artères, qui se croisaient au centre à angles droits, et qui le divisaient en quatre cadrans égaux. Les côtés du carré faisaient exactement face aux points cardinaux. Les deux artères médianes étaient dirigées, l'une du Nord au Sud suivant l'axe du monde, l'autre de l'Est à l'Ouest suivant la course du soleil à travers l'espace. Elles correspondaient donc exactement aux axes perpendiculaires *cardo*, *decumanus* de la limitation augurale [2].

La clôture du *temenos* était constituée en avant et à l'Est par un mur de soutènement rectiligne, *a b*, qui barrait transversalement le ravin et qui retenait les remblais accumulés en amont (voir la fig. 2). Ce mur, fait de moellons de tuf grossièrement appareillés, repose à sa base sur un lit de ciment de tuileaux d'une dizaine de centimètres de hauteur, qui le sépare d'une autre muraille sous-jacente, d'orientation un peu différente (environ un demi-degré), d'épaisseur plus considérable et de construction plus soignée, qui faisait partie d'un édifice plus ancien, sur lequel j'aurai bientôt à revenir [3]. Sur le versant gauche du ravin, auquel toute leur masse s'appuie, les deux môles superposés ont le même point de départ, en *aα*, au-dessous de l'angle Nord-Est de l'*atrium* du IVe siècle, et à l'aplomb du mur d'enceinte. Mais

1. Gauckler, La source du *Lucus Furrinae* au Janicule, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1908, p. 301 et suiv.

2. Saglio et Pottier, *Dict. des antiq. classiques*, s. v. *inauguratio* (A. Bouché-Leclercq), p. 436 et suiv.

3. Voir plus loin, page 641.



Photographie Faraglia.

Fig. 1. — Sanctuaire du IVe siècle : le temple A et l'*atrium* B.

pour ne pas perdre le contact avec le talus de la pente voisine, qui s'éloigne vers le Nord à mesure que le niveau s'élève, la muraille du dessus projette au dehors une amorce en surplomb qui déborde progressivement la base[1]. De ce côté, la maçonnerie se termine en arrachement sans que rien permette d'ailleurs de supposer que, jadis, elle se prolongeât plus au Nord. Par contre, du côté opposé, en *b*, nous n'en avons pas encore trouvé le bout. Elle continue en ligne droite en se dirigeant vers le Sud, et disparaît sous le sol de la propriété voisine.

Cette muraille a été écrêtée sur toute sa longueur, dès le milieu du IVe siècle de notre ère, d'une part par les fondations de la chapelle des mystères *C* qui la coupent en diagonale, de l'autre par l'esplanade de l'*atrium B*, au niveau de laquelle on la rasa. On ne peut donc plus savoir aujourd'hui quelle était sa hauteur totale. A l'heure actuelle, elle ne dépasse pas trois mètres dans sa partie la mieux conservée. A 1^m 50 au-dessus de la base, elle est traversée par plusieurs tubes de terre cuite, évasés aux deux bouts, qui se succèdent à un ou deux mètres de distance sur une ligne horizontale que dépasse seul le premier, placé à 0^m 20 plus haut. Ce sont des trous d'écoulement, ménagés pour les eaux de pluie qui ruisselaient sur la terrasse à ciel ouvert établie en amont du môle. Leur rangée marque le niveau de la plate-forme du *temenos*, qui se relevait légèrement au Nord.

De ce côté, la clôture change tout à fait de caractère. A la muraille de l'Est succèdent brusquement, sur la face Nord, d'étranges alignements d'amphores, qui paraissent avoir une origine rituelle. Il semble qu'au moment où les augures chargés de la *limitation* du temple tracèrent sur le sol les deux axes perpendiculaires et les quatre côtés de l'aire sacrée, l'on se soit servi pour le bornage, en guise de pieux

1. Voir la figure 3.

ou de piquets, *palis aut hastis*[1], de ces longues jarres de terre cuite en fuseau qui servaient à l'importation des vins de Grèce, d'Afrique ou de Sicile, et dont les Romains ne savaient comment débarrasser leurs entrepôts, dès que la moindre fêlure les rendait inutilisables. Ces vases furent fichés en terre tous au même niveau, pointes en bas, panses tangentes, et formèrent ainsi des palissades de poterie continues, délimitant avec une netteté parfaite les principales divisions du sanctuaire, l'enceinte *r s* [2], *le cardo, l m n*, et probablement aussi le *decumanus*.

Puis, quand, après avoir borné le temple, il fallut le clôturer, l'on eut encore une fois recours à un procédé analogue. Tout le long du périmètre, en deçà de l'alignement de jarres vinaires qui le jalonnaient au niveau du sol, l'on creusa un profond fossé, dont les déblais, rejetés vers le *temenos*, servirent à en exhausser le bord; puis l'on consolida l'escarpe ainsi formée en la revêtant d'une cuirasse d'amphores à huile *p q*, toutes de même grandeur et de même modèle, reproduisant uniformément le type de ces récipients trapus, pansus, presque sphériques, que la Bétique envoyait à Rome, emplis du produit de ses olivettes. Au lieu de dresser verticalement ces amphores, on les coucha cette fois en les juxtaposant toutes dans le même sens, l'orifice tourné vers le périmètre, dont leur alignement, en retrait d'un mètre, doubla dans toute son étendue le tracé; et l'on empila l'une sur l'autre, en les alternant, un certain nombre de ces rangées, de manière à former un rempart, qui devait être fort élevé jadis; car, bien qu'en partie démoli, il dépasse encore aujourd'hui, par endroits, la hauteur d'un homme. Tous ces vases étaient vides à l'origine, beaucoup le sont restés; et la vue de leurs orifices béants

1. Servius, *Aen.*, IV, 200. Cf. A. Bouché-Leclercq, *ibid.*, *l. c.*, p. 436.
2. Voir la figure 2. Cf. aussi Nicole et Darier, *l. c.*, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 29 et suiv. et fig. 9, 18, 19.

braqués tous vers le fossé donne l'impression de bouches à feu étagées aux flancs d'un vaisseau de haut bord [1].

La triple barrière que formaient sur la face septentrionale du sanctuaire la haie de jarres, la tranchée intermédiaire et la muraille d'amphores interdisait absolument de ce côté l'accès du temple. Tout au plus pouvait-on, du dehors, descendre au fond du fossé, au point où celui-ci se heurte à l'amorce du mur d'enceinte de la face Est. L'alignement de jarres s'arrête en effet en *r*, à trois mètres en amont de l'angle Nord-Est du *temenos*, ouvrant vers l'extérieur un passage qu'on ne peut guère attribuer à quelque brèche accidentelle. Il semble qu'avant de rencontrer la muraille transversale, le fossé se redressait à angle droit vers le Nord, dans une direction normale à la pente qu'il avait côtoyée jusque là. Nous avons découvert, en effet, au point *v*, juste dans le prolongement du mur Est, une jarre en fuseau appartenant à la même série que les précédentes, mais à demi couchée cette fois, et orientée du Sud au Nord, perpendiculairement à l'axe de la haie [2].

Par contre, entre le fossé et le *temenos*, il n'existait certainement aucune communication directe ; car si, à l'angle Nord-Est, l'enceinte du temple supérieur, passant au travers du mur d'amphores, en *x a*, en a entamé le sommet, les assises inférieures de ce rempart se prolongent encore aujourd'hui jusqu'à la rencontre de la muraille Est sans la moindre solution de continuité. Elles ne s'interrompent pas davantage en *m n*, à la rencontre des deux alignements de jarres bordant le *cardo*, qui se prolongeaient à l'origine jusqu'à la haie extérieure, et dont il a fallu, pour leur faire place, déplanter quelques éléments : ceux-ci furent

1. Voir la figure 4.

2. Cette jarre qu'il a fallu retirer de terre au mois d'avril 1909 pour permettre la continuation des fouilles au-dessous d'elle, apparaît encore en place sur la photographie publiée par MM. Nicole et Darier dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 27, figure 18.



d'ailleurs aussitôt remployés ailleurs, notamment pour consolider l'angle que forme le *cardo* avec les murs d'amphores; au point *m*, cinq de ces vases de renfort sont encore en place [1].

Si donc le fossé fut jamais utilisé comme chemin de ronde, il n'a pu servir en tout cas qu'à longer le temple sur la face Nord pour atteindre les constructions, encore mal déterminées, dont nous avons reconnu l'existence en amont [2]. Sur tout ce parcours, il restait absolument isolé du sanctuaire, qu'à défaut de l'écran des amphores, son niveau surélevé aurait suffi à protéger contre toute intrusion illicite, ou même tout regard indiscret. Mais il semble que, de très bonne heure, l'on en ait fait la *favissa*, le dépotoir du sanctuaire [3]. De l'épaisse couche de détritus dont on le combla peu à peu, nous avons retiré, mélangés à des monceaux de scories, de cendres, de sable à demi vitrifié, et à des ossements calcinés de quadrupèdes et d'oiseaux, d'innombrables débris d'objets votifs et de vaisselle sacrée, en terre cuite, en verre ou en métal, amphores et œnochoés, plats et patères, ampoules, pyxides, *unguentaria*, lampes, monnaies, pastilles, jetons, tessères, en un mot tout le résidu de plus d'un siècle d'holocaustes, de fêtes et de repas solennels [4]. Ce mobilier cultuel est d'une extrême abondance que je ne puis guère comparer qu'à la richesse des dépôts analogues récemment découverts en Afrique, par exemple à Dougga [5], au Bou-Kournein [6], au Djebel Djel-

1. Ils sont très visibles sur la figure 1.
2. Nicole et Darier, *l. c.*, p. 6 : « citerne antique ».
3. Gauckler, *Comptes rendus*, 1909, p. 225 et suiv., *Journal des Savants* (G. Perrot), avril 1909, p. 181 ; Nicole et Darier, *l. c.*, p. 29 et suiv.
4. Les δεῖπνα, auxquels présidait dans le temple, au temps de Commode, le δειπνοκρίτης *Gaionas* : δείπνοις κρείνας πολλὰ μετ' εὐφροσύνης, nous dit l'épitaphe de ce personnage (*C. I. L.*, VI, 32316 ; Kaibel, *Épigr.*, 589 ; *I. G.*, XIV, n° 1512 ; *Inscr. gr. ad res. roman. pertin.*, I, 235).
5. Cagnat et Gauckler, *Les Monuments historiques de la Tunisie*, I, Les temples païens, p. 82 et suiv. ; Carton, Le sanctuaire de Baal Saturne à Dougga, *Nouv. Arch. des Miss. scient.*, VII, p. 367 et suiv.
6. Cagnat et Gauckler, *ibid.*, p. 81 ; Toutain, Le sanctuaire de *Saturnus Balcaranensis* au Bou-Kournein, *Mélanges de Rome*, 1892, p. 12 et suiv.

loud [1], à El Kenissia [2], à Thuburnica [3], à Henchir es Srira [4], à Bône [5], dans les ruines des sanctuaires consacrés à Baal-Saturne ou à Tanit. Mais il était généralement peu varié, et fort modeste d'apparence. Les vases employés pour les libations de vin, de miel, d'huile ou de lait se réduisaient le plus souvent à deux fioles de terre cuite, de modèles différents, et de types caractéristiques que l'on rencontre généralement ensemble. L'une a la panse renflée en poire et la surface rugueuse, striée de la même manière que beaucoup de poteries communes d'origine orientale [6]; l'autre est cylindro-conique, de forme plus régulière et de galbe plus élégant. Toutes deux sont munies d'un couvercle plat, disque ou rondelle à peine bombée. Toutes deux se terminent en pointe à la base : pour les faire tenir debout, il fallait les enfoncer dans des segments d'os, sciés tout exprès en rondelles à sections planes parallèles, dont j'ai recueilli plusieurs spécimens, encore enfilés dans les vases auxquels ils avaient servi de support. Ces fioles, de fabrication grossière, semblent avoir été façonnées sur place, avec l'argile du Janicule [7], dans les officines rustiques qui s'étaient probablement installées aux portes mêmes du sanctuaire, achalandées par les dévots qui venaient s'y approvisionner du matériel nécessaire pour les libations et les

1. Gauckler, Le temple de Saturne et la nécropole romaine du Djebel-Djelloud, près de Tunis, *Nouv. Arch. des Miss. scient.*, XV, p. 477 et suiv.

2. Carton, *Comptes rendus*, 1905, p. 501; Le sanctuaire de Tanit à El-Kenissia, extr. des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie*, 1906, p. 27 et suiv., et planche hors texte, V.

3. Carton, *Comptes rendus*, 1907, p. 381 et suiv.

4. *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. CLXVI et suiv. (Gauckler); 1906, p. CC, CCI et suiv.; CCXXI et suiv. (Merlin).

5. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. CLXXIX et suiv.

6. Les poteries de ce genre se rencontrent fréquemment en Afrique dans les sanctuaires punico-romains.

7. Sur l'argile plastique du Janicule et les fabriques locales de poterie commune à l'époque antique, cf. Martial, *Épigr.*, I, 49, II, 49. Juvénal, Satire V, v. 345; et Gauckler, La source du *Lucus Furrinae* au Janicule, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1908, p. 288, note 4.

offrandes, avant de pénétrer dans l'enceinte sacrée. On a, en effet, découvert à cet endroit, il y a une vingtaine d'années, en perçant la tranchée du *Viale Glorioso* qui traverse à sa base le ravin du *Lucus Furrinae*, quelques débris de fours de potier [1].

D'autres vases, d'espèce plus rare, méritent aussi plus d'attention. Ils sont faits d'une terre légère, recouverte d'une glaçure à base de plomb ou d'étain, de couleur variable, jaune ou brunâtre, vert-émeraude, bleu-turquoise ou bleu foncé presque noir. Des échantillons que j'ai recueillis, aucun malheureusement n'est intact. Parmi les plus remarquables, il faut citer : une amphore ovoïde à couvercle bleuâtre dont les anses coudées, audacieusement détachées du col, semblent imitées du métal ; une coupe émaillée brunâtre ; un débris de bol vert foncé, orné de bucrânes en relief au pourtour ; un bord de *scyphos* bleu-turquoise ; une anse de cratère cannelée, large et plate, de nuance bleu foncé ; plusieurs cruches, vertes au dehors et brunes à l'intérieur ; enfin et surtout une riche série d'anses demi-circulaires, munies, au sommet de l'arc, d'une oreillette bilobée qui marque la place des trois doigts avec lesquels on tenait l'objet. Les tessons de ce dernier type sont relativement si nombreux que le modèle qu'ils reproduisent, et dont je ne connais pas d'analogue à Rome, devait être d'un usage courant dans le temple du Janicule. C'était, à ce qu'il semble, un petit seau, une *situla* dont la forme, inusitée ailleurs, correspondait sans doute, dans le sanctuaire, à quelque rite particulier. Ces vases à glaçure métallifère étaient presque tous groupés en tas, avec des cendres et des scories, dans la partie médiane et au niveau supérieur du fossé. Ils ont dû être jetés à cet endroit à la suite d'un incendie assez tardif, sinon après la destruction définitive du temple de *Gaionas*.

1. Gauckler, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, *l. c.*, appendice, p. 265 (note manuscrite de M. Lanciani, datée du 19 janvier 1888).



Nous avons trouvé dans le même amas quelques carreaux de revêtement émaillés, à demi brisés, portant des traces d'arrachement et soudés ensemble par le feu. Ces appliques en terre jaunâtre, à couverte vert-émeraude, brunâtre ou bleu foncé, que jusqu'ici l'on n'avait rencontrées dans aucune ruine romaine de l'époque impériale, semblent une lointaine imitation des briques émaillées de Babylone et de Chaldée[1]. Le type dont elles dérivent remonte à une haute antiquité. Mais les carreaux qui décoraient le temple de *Gaionas* ne peuvent guère être plus anciens que le sanctuaire lui-même. Ce sont de médiocres copies qu'exécutaient sans doute à bon marché, au second siècle de notre ère, les centres industriels de Syrie et d'Asie Mineure [2]. Elles me paraissent, en tous cas, d'importation orientale.

J'en dirai autant des vases émaillés que j'ai signalés plus haut [3]. Rien ne permet de supposer qu'ils aient été faits sur place, à Rome, ou même en Italie. Sans prétendre trancher ici le grave problème que soulève l'origine des vases émaillés dont on a constaté la présence à l'époque romaine en divers points de l'Europe occidentale [4], je me bornerai à faire remarquer qu'en dépit de sa fragilité, la poterie voyage aisément [5]. Il était plus simple et moins coûteux, pour un prêtre syrien du Janicule, de faire venir de Tarse [6], de Chypre [7] ou de Smyrne [8] les quelques vases

1. Elles présentent beaucoup d'analogie avec les carreaux émaillés, provenant des fouilles de MM. de Sarzec et Dieulafoy, qui sont exposés au musée du Louvre, dans la salle des fouilles de Perse et de Chaldée.

2. H. Mazard, *De la connaissance par les anciens des glaçures plombifères*, Paris, 1879, extrait du *Musée archéologique*, p. 14 et suiv. ; L. Heuzey, *Les fragments de Tarse au musée du Louvre*, extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1876 ; Saglio et Pottier, *Dict. des antiq. class.*, article *figlinum opus* (Jamot), p. 1131 et suiv.

3. Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, III, p. 674 et suiv.

4. Voir la liste dressée par H. Mazard, *l. c.*, p. 36 et suiv.

5. Cf. Jamot, *l. c.*, p. 1129.

6. Cf. Heuzey, *l. c.*, Mazard, *l. c.*, p. 17 et suiv.

7. Mazard, *l. c.*, p. 18.

8. S. Reinach, *Mélanges Graux*, p. 148 : Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, p. 377 ; *Catalogue des terres cuites de Myrina*, n[os] 788-807.

rituels — de fabrication courante en Orient, — dont ils pouvaient avoir besoin, que de faire imiter ceux-ci par un céramiste romain auquel il n'aurait pu assurer qu'un débouché restreint et peu rémunérateur. D'ailleurs, parmi les divers émaux dont j'ai recueilli des spécimens dans la *favissa*, il en est tout au moins quelques-uns qu'en dehors de l'Asie Mineure, de la Syrie, de la Phénicie et de l'Égypte [1], on ne parvint jamais à reproduire, par exemple, le bleu-turquoise et le bleu foncé d'aspect métallique. S'il est désormais hors de doute que, aux premiers siècles de notre ère, certains centres industriels d'Italie (Cumes) [2] et de Gaule (Vichy, Lezoux) [3] étaient arrivés à découvrir et à mettre en œuvre les procédés de fabrication des glaçures les plus communes, vertes, jaunes ou brunâtres, il me paraît non moins certain que, pour les vernis les plus fins et les nuances délicates, l'Orient hellénistique en garda toujours le secret.

Après avoir croisé la double haie de jarres dressées qui, perpendiculairement à l'enceinte, borde de chaque côté, en *l m*, *l n*, la galerie centrale du *cardo*, le mur d'amphores et le fossé se prolongeaient sans doute, d'une longueur égale à leur premier parcours, jusqu'à l'angle Sud-Ouest du *temenos*. Leur tracé passe sous le temple *A*, où nous n'avons pu le suivre encore que sur quelques mètres d'étendue.

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, I, p. 820 et suiv., III, p. 674 et suiv.

2. Cf. par exemple, la coupe conservée au musée de Sèvres, qui a été publiée par H. Mazard ; *l. c.*, p. 29 et pl. XI, 4. Les beaux vases, ayant pour la plupart appartenu à la collection Campana, qui sont exposés au musée du Louvre sous les nos 463 et suiv., sont tous de provenance incertaine. Il est possible, mais nullement démontré, qu'ils aient été trouvés en Italie ; cf. Mazard, *l. c.*, p. 38 et suiv., et pl. IX et X.

3. Cf. la liste de vases de fabrication gallo-romaine, conservés au musée de Saint-Germain et dans diverses autres collections, qui a été dressée par H. Mazard, *l. c.*, p. 44 et suiv. — Pour l'industrie céramique de l'Allier, cf. H. Mazard, *ibid.*, p. 18.

A deux mètres en arrière du *cardo*, en *p*, il rencontre un nouveau mur transversal, parallèle à celui de la face Est, construit d'une façon analogue, et qui se termine de même par une amorce en arrachement. On serait tenté de supposer que ce massif de maçonnerie rectiligne marque le retour de l'enceinte vers le Sud, et le début de la troisième face qui limitait le *temenos* en amont. Il n'en est rien pourtant, l'alignement d'amphores se poursuit vers l'Ouest, au delà ; nous ne savons pas encore où il se termine.

Quant à la quatrième face de l'enceinte, celle qui, au Sud du *temenos*, longeait le *thalweg* du ravin, il semble qu'elle reproduisait symétriquement toutes les dispositions de la clôture opposée : les travaux de jardinage, récemment exécutés de ce côté, ont fait sortir de terre, le long de son tracé probable, des amphores et des jarres identiques à celles des deux alignements décrits plus haut, et de nombreuses fioles indiquant l'existence d'une *favissa* semblable à celle du fossé Nord [1].

A l'intérieur de l'enceinte, le *temenos* devait être divisé en quatre compartiments égaux par deux artères médianes, le *cardo* et le *decumanus*, se croisant au centre à angles droits. Nous n'avons pu dégager encore qu'un seul de ces quatre cadrans, celui de l'angle Nord-Est, dont la plateforme se relevait légèrement vers le Nord. Nous n'y avons relevé aucun vestige de bâtiment quelconque. Il devait être planté d'arbustes, et constituer un bosquet.

Quant aux deux axes principaux, nous n'en connaissons guère jusqu'ici que le point de départ, au milieu des côtés Est et Nord. Je crois pouvoir identifier le *cardo* avec la bande transversale, large de quatre mètres environ, que délimitent les deux palissades de jarres, *l m*, *l n* ; perpendiculaires au

1. Cf. Gauckler, La source du *Lucus Furrinae* au Janicule, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1908, p. 288, note 4 et p. 314. Avant d'avoir découvert le sanctuaire syrien à cet endroit, j'avais attribué tous ces vases votifs au nymphée voisin.



rempart d'amphores[1]. Le *decumanus*, au contraire, semble avoir été bordé de murettes ; c'est du moins une cloison de ce genre qui le sépare du cadran Nord-Est. Au point d'intersection des deux artères, qui constituait le centre augural, la *decussis*[2] du *temenos*, se dressait sans doute, à ciel ouvert, l'autel sur lequel le prêtre immolait les victimes. Ce monument si important devait être plus soigné comme architecture que le reste de l'édifice. Il était fait de marbre blanc, si c'est à lui, comme je le suppose, qu'appartenaient les linteaux, gravés d'une inscription grecque, qui ont été découverts en 1906, tout près de son emplacement[3], et les dalles de revêtement portant une dédicace analogue, qu'on retailla au IVe siècle pour en faire les marches de l'escalier *J* nouvellement construit à proximité[4].

Quant à la fontaine sacrée qui alimentait le sanctuaire, elle était installée en amont, au sommet du *decumanus*. Son emplacement est repéré de la façon la plus précise, non seulement par le débouché de l'aqueduc de captage [1], et par l'orifice en marbre, portant la dédicace du *deipnocritès Gaio-*

1. Voir la figure.

2. Saglio et Pottier, *Dict. des antiq. class.*, s. v. *inauguratio* (A. Bouché-Leclercq), p. 436.

3. Gauckler, *Bullettino comunale*, *l. c.*, p. 49 et suiv., avec la bibliographie; Huelsen, Der Hain der *Furrinae* am Janiculum, *Mitteilungen K. D. archaeol. Instituts*, 1907, XXII, p. 239 et suiv., et figures de la p. 240. — — Un fragment de dédicace, découvert en 1803 par Fea dans un sondage pratiqué tout près de l'emplacement présumé de cet autel (que je crois avoir été précédé de degrés), mentionne des *scamna marm[orea]* qui en faisaient peut-être partie. Cf. Gauckler, *l. c.*, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 264 (Rapport de Fea, publié en appendice).

4. Nicole et Darier, *l. c.*, *Mélanges de Rome*, 1909, p. 34 et p. 71, n° 9. Le débris d'inscription martelée : ЕI... que signalent à cet endroit mes deux collaborateurs n'est pas rédigé en latin, mais en grec, et doit se lire ainsi : ЄΠ. C'est le commencement d'un mot qui terminait une longue dédicace, gravée sur deux lignes de belle hauteur. Les deux dernières lettres du même mot : ЄN apparaissent sur un autre bloc que nous avons retrouvé isolé dans le voisinage de l'autel. Il faut restituer probablement le verbe ЄΠ[OIHC]ЄN- qui terminerait bien une dédicace.

nas[2], qui furent découverts en 1906, à l'angle Nord-Ouest du pavillon construit dans la villa Wurts, mais aussi par la direction de quatre canaux rectilignes qui s'en détachent en éventail, et dont nous avons réussi à déterminer le tracé.

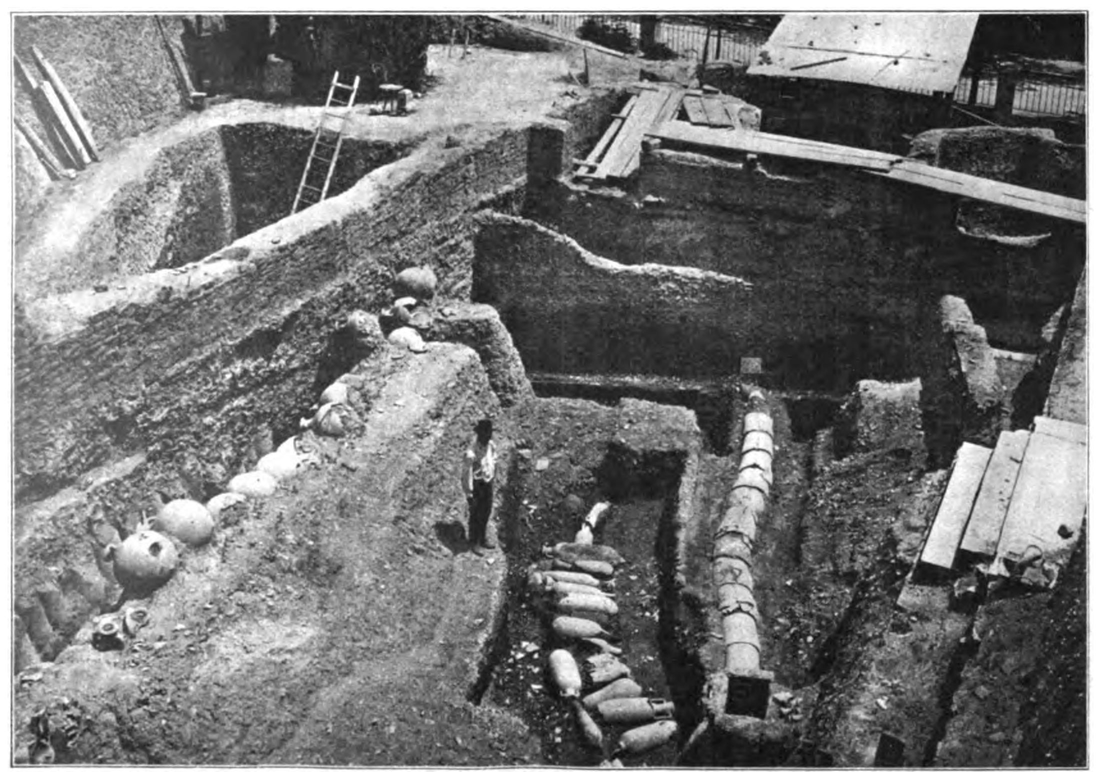
De ces conduits, les deux plus divergents desservaient le bois sacré, à droite et à gauche du *temenos*. Vers le Sud-Est, une galerie cintrée en maçonnerie de tuf, munie à la base d'une rigole rectangulaire couverte de tuiles plates, allait rejoindre au fond du ravin la source principale du *lucus*, lui portant un notable contingent d'eau pure, prélevé avant toute utilisation sur le débit de la fontaine qui servait aux besoins du temple. M. Capellino, géomètre de la Société immobilière du Janicule, a retrouvé au mois de septembre 1908 le débouché de ce conduit, si bien conservé encore qu'il a suffi de le débarrasser de la terre qui l'aveuglait pour qu'il recommençât aussitôt à fonctionner normalement. Bien qu'on n'ait pu encore remonter l'aqueduc jusqu'à son point de départ et le curer en entier, il fournit dès maintenant deux onces et demie, soit cinquante mètres cubes environ par vingt-quatre heures.

L'autre aqueduc *u t*, se dirigeait vers le Nord-Est à fleur de terre. Après avoir suivi extérieurement, au même niveau que le fossé, l'enceinte Nord du *temenos*, il se prolongeait en aval jusqu'au point où passe aujourd'hui le *Viale Glorioso*, dont le percement a fait disparaître la dernière partie de son tracé. C'est un canal rectangulaire, large de 0 m 20 et haut de 0 m 30 que recouvrent encore par endroits des tuiles plates

1. Sur cet aqueduc, cf. Gauckler, *l. c.*, *Bull. comun.*, 1907, p. 46 et note 2; Huelsen, *l. c.*, *Mitteilungen*, p. 253. J'ai indiqué l'emplacement exact du débouché et la direction probable du canal amenant l'eau de la source à la fontaine sur le plan du *Lucus Furrinae* (fouilles de 1908) que j'ai publié dans les *Comptes rendus*, *l. c.*, 1908, pl. I, p. 512, et dans les *Mélanges de Rome*, *l. c.*, 1908, pl. II du tirage à part.

2. Pour ce texte, cf. en dernier lieu Gauckler, *l. c.*, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 242, note 1, avec toute la bibliographie.





Photographie Faraglia.

Fig. 2. — Sanctuaire du IVe siècle : l'*atrium* B et la chapelle des mystères C.

Dans le sous-sol, restes superposés de l'enceinte des temples du premier et du second siècle.

mesurant 0m 30 sur 0m 45. Il occupe le sommet d'une murette haute d'un mètre environ, et faite d'une seule masse compacte de chaux, de pouzzolane et de béton, qui fut moulée dans une *forme* en charpente dont elle a conservé l'empreinte [1]. Au pied de cette murette, nous avons retrouvé les restes d'un conduit plus ancien $x\ y$, de moindre calibre, et d'orientation un peu différente, qu'elle a détruit, pour se frayer passage, au point où leurs deux tracés se croisaient, Il se compose d'un chapelet de poteries cylindriques, mesurant 0m 10 de diamètre et 0m 48 de longueur, qui s'emboîtent exactement l'une dans l'autre pour former un tuyau continu (voir la fig. 3). L'égout qu'alimentait la fontaine de *Gaionas* semble avoir fonctionné aussi longtemps que celle-ci, soit pendant un siècle et demi environ. Durant cette longue période, il n'eut à subir qu'un seul remaniement de quelque importance : vis-à-vis de l'angle Nord-Est du *temenos*, on le dota d'une vanne rustique qui retenait une partie du courant, et le détournait vers la droite par une brèche grossière pratiquée dans la paroi du canal [2]. Il fut définitivement mis hors d'usage lorsque le temple de *Gaionas*, détruit et abandonné, fut remplacé par un nouvel édifice que l'on bâtit à ses dépens. Les fondations de la nouvelle enceinte, croisant en biais l'aqueduc, le coupèrent de la source qui l'alimentait. A cet endroit, la murette fut entièrement démolie ; plus bas, l'on se contenta de la recouvrir d'une épaisse couche de remblais, sous laquelle nous l'avons retrouvée presque intacte.

Les deux conduits intermédiaires appartenaient en propre au sanctuaire, qu'ils traversaient en souterrain dans toute

1. Ce canal était à peine visible au moment où mes deux collaborateurs ont abandonné la direction du chantier. Aussi ne saurait-on leur reprocher de s'être mépris sur son véritable caractère, et d'y reconnaître un « péribole du *Lucus* de l'époque républicaine » ; cf. Nicole et Darier, *l. c.*, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 27 et suiv.

2. Voir la figure.

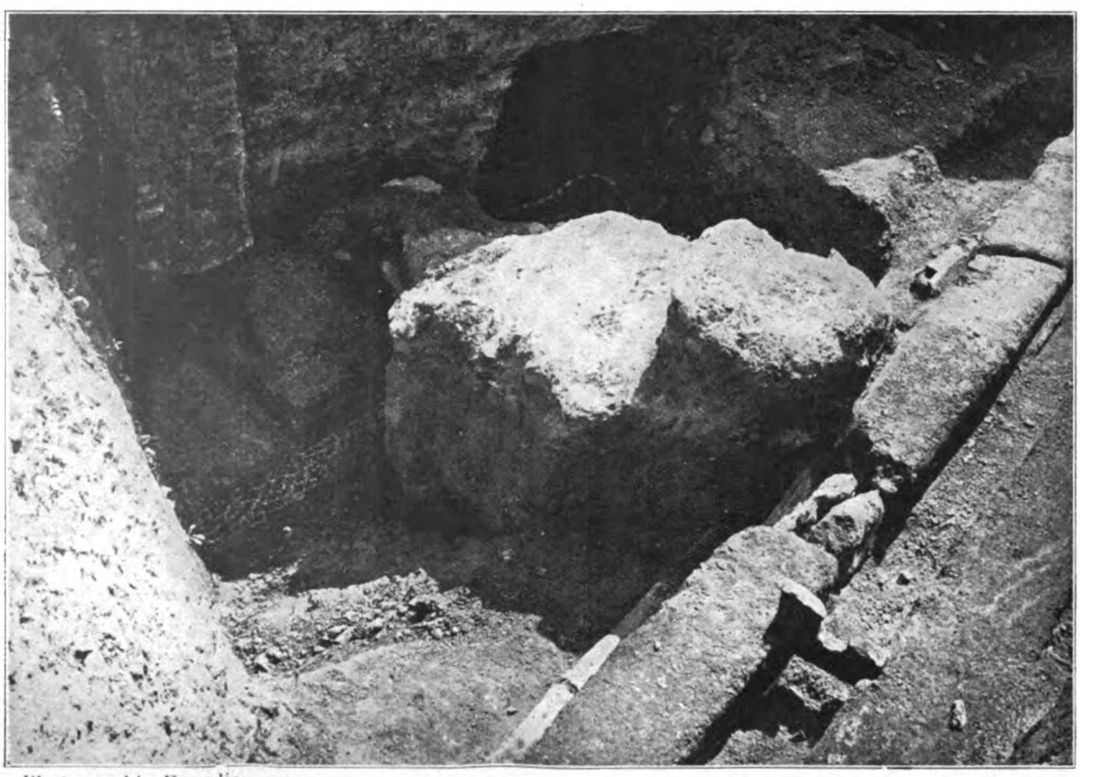

Photographie Faraglia.

Fig. 3. — Angle Nord-Est du temple du Ier siècle, et du temple de *Gaionas*, superposé au second siècle.

sa longueur, à une profondeur variable, mais généralement moindre d'un mètre. Ils étaient faits de grandes tuiles demi-cylindriques, superposées deux par deux en sens contraire, et se succédant en imbrication. L'un d'eux, *h g*, de pente assez prononcée, servait à entraîner au dehors les eaux souillées du bassin d'amont. Il traversait en diagonale le cadran Nord-Est et se déversait à l'extérieur par un large orifice carré *g*, à parements de tuiles, ménagé à la base du mur d'enceinte. Au milieu de son parcours un regard *h*, affleurant au niveau du *temenos*, permettait de surveiller le fonctionnement du canal, et d'y puiser l'eau nécessaire pour le nettoyage des locaux et l'arrosage des jardins (voir la fig. 2).

L'autre aqueduc *e f*, en tout semblable au précédent, mais de pente moins rapide, suivait presque horizontalement la direction de l'axe central. Il reliait en ligne droite la fontaine à un édicule qui lui faisait face à l'autre extrémité du *decumanus*, juste à côté de la porte d'entrée, que je crois pouvoir situer au milieu de la face Est. Nous avons réussi à dégager tout entier ce pavillon, bien qu'il fût à demi encastré dans la maçonnerie de la chapelle des mystères *C* qui le recouvrit au ɪᴠᵉ siècle. C'était, dans le temple de *Gaionas*, le local réservé aux ablutions prescrites par le rituel syrien. Il répond exactement à la définition que donne Servius [1] du *delubrum* antique : *locus est ante templum ubi aqua currit*. Ses dispositions rappellent aussi celles des réduits, de destination semblable, qui forment encore aujourd'hui le complément indispensable de tout oratoire musulman.

Il se compose de deux logettes contiguës, qui s'ouvrent l'une et l'autre à l'Ouest, sur le *decumanus* en *c* et en *d*, et qui communiquent entre elles par une porte intérieure. Les seuils sont faits de larges tuiles, dont l'une est frappée de l'estampille d'une fabrique impériale du temps de Commode

1. Servius, *Aen.*, II, 225.



ou des Sévères[1]. A gauche, un étroit cabinet, pavé d'une mosaïque tout unie, en gros cubes de marbre noir, servait sans doute de magasin. L'on y déposait le matériel employé pourles ablutions. Nous y avons retrouvé divers débris de vasques en marbre[2], en basalte, en porphyre, de cuvettes, de burettes et de vases à onguents. A droite, une chambrette carrée, pavée d'une mosaïque plus fine, à décor géométrique noir et blanc, est bordée au Sud et à l'Est par une rigole cimentée. Au sommet de celle-ci, l'aqueduc *e*, amenant l'eau de la fontaine, se déversait en cascade. Un léger ressaut, isolant les deux parties du système, suffisait à empêcher le liquide souillé de remonter le conduit, et de contaminer la source. Après avoir longé la chambrette sur deux côtés, dans la rigole au-dessus de laquelle se lavaient les fidèles, l'eau salie était évacuée au dehors par un tuyau tronconique *f*, encore en place, qui traverse en s'évasant le mur d'enceinte extérieur. Cet orifice, à l'origine, est trop étroit pour avoir pu livrer passage à des matières fécales. L'édicule que je viens de décrire ne jouait donc pas le rôle de latrines, mais seulement de lavabo. Dès qu'un fidèle avait pénétré dans l'enceinte du *temenos*, il allait dans le réduit se laver à grande eau les mains, les pieds et les parties sexuelles, s'accroupissant le long de la rigole, face au mur, à la manière musulmane. Ce n'est qu'après avoir procédé à un méticuleux nettoyage de tous ses organes qu'il pouvait s'avancer dans le sanctuaire et s'approcher de l'autel.

1. *C. I. L.*, XV, fasc. 1, p. 224, n° 762 *b*. Cf. Nicole et Darier, *l. c.*, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 29 et p. 72, n° 4.

2. L'un d'eux porte le fragment d'inscription suivante ...NVS DECEN-[*nalia*]. Il me paraît avoir appartenu à une fontaine décorative dont *Gaionas*, ou quelque autre dédicant, dota le temple du Janicule, à l'occasion du dixième anniversaire de l'avènement de Commode à l'Empire. Cf. la dédicace, datée de la même année, qui a été trouvée au même endroit, et qui est conservée aujourd'hui au musée du Capitole. *C. I. L.*, VI, 420, 30764 ; Gauckler, *Comptes rendus*, 1907, p. 142, *Bullettino communale*, p. 57 ; Huelsen, *Mitteilungen*, 1907, p. 245.

L'installation de ce *delubrum* à l'entrée du temple s'accorde avec ce que nous savions déjà de l'importance religieuse que les Orientaux en général, et en particulier les Syriens, attachaient à la pureté du corps. C'est évidemment le besoin de se procurer, en grande abondance, pour leurs ablutions rituelles, une eau vierge de toute souillure, qui décida les sectateurs de *Jupiter Heliopolitanus* à installer leur sanctuaire au fond de ce *Lucus Furrinae*, où ils avaient pu constater l'existence d'une des meilleures sources de Rome [1].

3° A quelle date ont-ils procédé à cette fondation? L'édifice de *Gaionas* a été bâti sous le règne simultané de Commode et de Marc-Aurèle [2]. Mais il n'est pas le premier temple syrien qui ait été fondé sur ce point du Janicule : il recouvre les restes de constructions plus anciennes, qui offrent avec lui tant d'analogie qu'elles avaient vraisemblablement le même caractère et ont dû jouer le même rôle.

Ces deux ensembles architecturaux s'étendent sur des plates-formes remblayées, exactement superposées à deux mètres environ de distance. Ils semblent l'un et l'autre calqués sur le même plan. Ce sont deux *temenos* à ciel ouvert, ayant même orientation, et dont les limites coïncident tout au moins à l'angle Nord-Est, le seul entièrement dégagé jusqu'ici.

A l'Est, le mur de soutènement *a b* du temple de *Gaionas* repose sur la maçonnerie de l'enceinte $\alpha\ \beta$ qui limitait du même côté le terre-plein sous-jacent. La différence d'appareil empêche d'ailleurs de confondre les deux constructions successives [3]. Celle du bas est plus épaisse, et s'élar-

1. Sur l'abondance et l'excellente qualité de cette source, cf. Gauckler, *l. c. Mélanges de l'École française de Rome*, 1908, p. 297, p. 310 et note 1.

2. La dédicace de la *mensa* est datée de la fin de l'année 176 de notre ère, la première du règne de Commode ; cf. en dernier lieu, pour ce texte, Gauckler, *l. c.*, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 241 et suiv.

3. *Vide contra*, Nicole et Darier, *l. c.*, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 28 et fig. 10. Il est impossible d'admettre, comme le sup-



Photographie Faraglia.

Fig. 1. — Enceinte Nord des deux premiers temples : mur d'amphores, superposé à une haie de jarres.

git encore au niveau du sol antique, où elle forme un ressaut de $0^{m}10$ avant de s'enfoncer dans l'argile ; c'est un massif de blocage que masque extérieurement un parement de tuiles, fragmentées en tessons triangulaires.

Sur la face Nord, le long du versant gauche du ravin, les deux enceintes sont faites, l'une et l'autre, de poteries juxtaposées ; mais celle du *temenos* inférieur étant plus rapprochée du talus qui, à mesure qu'on descend, restreint l'espace disponible au fond du ravin, se réduit à une seule rangée de jarres verticales. Celle-ci subsiste encore en partie sous le rempart d'amphores du temple de *Gaionas*, dont elle suit exactement le tracé (voir la fig. 4). Dans la partie médiane de l'enceinte en π ρ toutes les jarres sont encore en place. En aval, au contraire, on les arracha au moment de la construction du nouveau temple, et on les rejeta pêle-mêle en arrière. Nous les avons retrouvées, gisant sur le terre-plein de l'ancien *temenos*, où leur groupement allongé, en λ μ, donne l'illusion d'une seconde enceinte doublant la première, c'est-à-dire reproduisant la disposition qu'affecta réellement ensuite la bordure de l'enclos superposé (voir la fig. 2). A mon avis, l'analogie n'est qu'apparente et doit être attribuée au hasard. Par contre, la haie de jarres de la première époque était, elle aussi, bordée d'un canal ε, ζ, ς, η, θ, qui longeait, en contrebas du *temenos*, le versant gauche du ravin, pour aller desservir au delà les jardins plantés en aval. L'on en peut suivre le tracé jusqu'au *Viale Glorioso* qui, en le coupant, a fait disparaître ses restes, assez bien conservés en amont (voir le plan).

Or, la présence et la direction de cet aqueduc impliquent l'existence d'une fontaine jaillissant en arrière, précisément au point où *Gaionas* installa plus tard un bassin décoratif. L'eau qui s'en échappait coulait d'abord, à ce qu'il semble,

posent mes deux collaborateurs, que le parement de briques ait été, dans la partie supérieure du mur où le blocage apparaît à nu, « systématiquement pelé pour des remplois ».

dans un fossé rustique à ciel ouvert, formant bordure au *temenos* ; puis, deux mètres avant d'atteindre l'angle que déterminait l'enceinte en se retournant du côté de l'Est, elle s'engageait dans un tunnel, de section rectangulaire à la base, triangulaire au sommet, qui était fait, comme le canal décrit plus haut, d'une seule masse de mortier que l'on avait coulée dans une forme. Ce conduit, tout entier d'un seul tenant, est extérieurement revêtu d'un parement quadrillé de tuf, en *opus reticulatum* (voir la fig. 3). Il remonte à la même époque que le mur d'enceinte de l'Est, auquel il sert de point d'appui, et qui s'y ancre fortement à son départ, avant d'aller barrer le ravin dans la direction Nord Sud.

L'amorce du canal, en amont, jouait le rôle de ponceau. Renforcée à sa partie supérieure par deux assises de moellons de tuf soigneusement équarris, elle livrait passage à un escalier rustique γ, aux marches taillées en pleine terre, et simplement consolidées par un revêtement de pouzzolane [1]. C'est par là qu'en arrivant du Nord, l'on descendait dans le ravin, et qu'on pénétrait dans le *temenos*, en traversant une porte qui s'ouvrait en face, à l'angle Nord-Est (voir le plan).

Cet escalier fait partie du même ensemble architectural que la haie de jarres πκ, l'égout εθ, et le mur à parement de tuiles α β. Il est certainement plus ancien que les aménagements analogues du temple de *Gaionas*, car, pour installer ceux-ci, on l'a fortement ébréché lui-même. Le sanctuaire auquel il donnait accès peut être daté, d'une façon approximative, grâce aux particularités que présente l'appareil de la muraille Est, et surtout du canal adjacent. L'emploi des parements de tuiles triangulaires appliqués contre un massif de blocage fut introduit à Rome dès le Ier siècle avant notre ère, mais ne s'y est vraiment généralisé qu'à partir du règne

1. Voir la figure 3. Cf. la vue analogue, prise deux mois auparavant du même point, qu'ont publiée MM. Nicole et Darier, *l. c.*, *Mélanges de l'École française de Rome*, fig. 27.



de Néron[1]. C'est à peu près à la même époque qu'apparaît dans les constructions le mélange d'*opus reticulatum* et d'assises horizontales de tuf, dont les ruines de Pompéi[2] et d'Ostie nous offrent de remarquables spécimens, mais dont la mode fut éphémère.

L'installation du sanctuaire au fond du *Lucus Furrinae* remonte donc vraisemblablement au milieu du premier siècle de notre ère. A ce moment le culte syrien, propagé par les commerçants, les soldats et les esclaves[3], s'était déjà implanté à Rome, et y faisait des adeptes dans tous les rangs de la société, y compris les plus élevés. Il avait même conquis un moment la faveur de l'empereur, car nous savons par Suétone que Néron manifesta quelque temps une prédilection exclusive pour la déesse syrienne[4]. Ce caprice, il est vrai, dura peu, mais les sectateurs d'*Atargatis* surent, sans doute, en profiter pour obtenir l'autorisation, qui n'était alors pas prodiguée, d'ouvrir un temple au Janicule. Ce sanctuaire, relégué au delà du *pomoerium*, dut présenter d'abord, et garder longtemps, un aspect très humble, à en juger du moins par les vestiges que nous en avons retrouvés jusqu'ici. Dans cet enclos à ciel ouvert, entourant un autel et une fontaine, le rôle de l'architecture devait être réduit au minimum.

Durant une centaine d'années, le temple demeura dans le même état. Cependant, la colonie syrienne augmentait progressivement d'importance, et devait de plus en plus sentir le besoin d'un local mieux approprié à son nombre et à sa richesse. L'occasion se présenta pour elle d'obtenir l'adhésion des autorités à la construction d'un nouveau

1. Saglio et Pottier, *Dict. des antiq. class.*, s. v. *Murus* (Cagnat), p. 2058 et fig. 5203 (*opus testaceum*).

2. Cf. Mau, *Pompeï*, p. 41, fig. 14 (1re époque impériale).

3. Franz Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 127 et suiv.

4. Suétone, *Nero*, ch. LVI.

sanctuaire, lorsque Marc Aurèle eut décidé d'associer son fils à l'Empire. Dans ce prince, initié aux mystères d'Isis et de Mithra [1], la religion syrienne devait naturellement trouver un appui. Aussi est-ce en l'honneur de l'avènement de Commode qu'un Syrien romanisé [2], et muni de fonctions officielles, le *cistiber Augustorum M. Antonius Gaionas*, substitua à l'ancien *temenos* un édifice de dispositions analogues, mais beaucoup plus somptueux, qu'il fit bâtir en 176, sur le même emplacement. L'inauguration de ce temple marque pour la religion syrienne à Rome le début d'une période de prospérité, qui se prolongea aussi longtemps que dura la dynastie des Sévères. Le meurtre d'Alexandre Sévère y mit brusquement un terme. La chute de la camarilla syrienne, qui jusqu'alors détenait le pouvoir, fut pour le temple du Janicule une première cause de déclin. Désormais les offrandes s'y firent plus rares, les ex-voto plus mesquins. Il continua de végéter tant bien que mal, aussi longtemps que, à défaut de protection, il put du moins compter sur la tolérance du gouvernement impérial. Quelles que pussent être les préférences personnelles du monarque régnant, celui-ci avait trop d'intérêt à ménager le loyalisme des officiers et des soldats syriens, si nombreux alors dans l'armée romaine, pour porter la moindre atteinte à leurs croyances religieuses. Mais si, pour l'exercice du culte, le sanctuaire de *Jupiter Heliopolitanus* jouissait encore d'une liberté complète, son existence matérielle devenait de plus en plus précaire. A partir de 271 [3], la construction du mur

1. Lampride, *Commodus Antoninus*, ch. IX.

2. Des cinq textes épigraphiques découverts jusqu'ici, qui se rapportent à ce personnage, quatre le désignent simplement par le *cognomen* exotique *Gaionas*, épithète sémitique qui signifie : le magnifique. Cf. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1908, p. 305. — Le cinquième au contraire, la dédicace bilingue du musée du Capitole, lui donne les *tria nomina* et indique sa filiation à la mode romaine : *M. Antonius, M. filius, Gaionas. C. I. L.* VI, 420, 30764.

3. Cf. Homo, *Essai sur le règne d'Aurélien*, plan hors texte; Jordan-Huelsen, *Topographie der Stadt Rom*, III, pl. IX (indiquée par erreur XI).

d'Aurélien qui vint barrer le pied de la colline à une centaine de mètres en aval, écarta une partie de sa clientèle en le coupant du Transtévère. Désormais, pour y parvenir, il fallait faire un détour : l'on en désapprit le chemin. Après Constantin, les persécutions du pouvoir hâtèrent la crise finale. Elle se produisit certainement avant le milieu du IVe siècle. Qu'à cette époque le temple ait été détruit par un incendie, saccagé par des iconoclastes, ou simplement abandonné, en aucun cas il ne put survivre, après 341, aux édits de Constant et de Constance II qui prohibèrent à Rome tous les sacrifices et fermèrent tous les temples païens [1].

Bientôt après, il ressuscita, grâce au retour de faveur qu'entraîna pour la religion syrienne l'avènement à l'Empire d'un prince adorateur du Soleil, l'apostat Julien [2]. Sur les ruines toutes récentes du temple de *Gaionas* surgit un nouvel édifice qui recueillit son héritage. Mais ce troisième sanctuaire ne fonctionna que peu de temps. Avant la fin du IVe siècle il semble avoir été fermé par mesure administrative, après avoir été pillé. On le dépouilla de son mobilier; on brisa les statues dans leurs niches ; mais le monument resta debout. On se contenta d'en murer les portes et d'en interdire l'accès. Peu à peu la végétation envahit le sanctuaire déserté, les apports de la colline le comblèrent, et, en l'ensevelissant, le préservèrent jusqu'à nos jours d'une destruction plus complète.

1. Marquardt. *Le culte chez les Romains*, I, p. 140.

2. Gauckler, Le couple héliopolitain et la triade solaire dans le temple syrien du Janicule à Rome, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 256 et suiv.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 1er OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

L'Académie fixe au 26 novembre la date de sa séance publique annuelle.

Elle décide ensuite que l'exposé des titres pour une place d'associé étranger, en remplacement de M. De Goeje, aura lieu dans la séance du 29 octobre et l'élection dans celle du 5 novembre.

M. Merlin, directeur des antiquités de Tunisie, fait une communication relative aux découvertes sous-marines qui ont été effectuées, pendant les mois de mai et juin derniers, près de Mahdia, où, en 1907, des scaphandriers avaient reconnu la présence d'un navire antique sombré par 39 mètres de fond. Il énumère la série très nombreuse des objets de toute nature qui ont été sortis de la mer et présente des photographies des pièces les



plus remarquables : statuettes, appliques, fragments de meubles en bronze ; têtes, bustes, chapiteaux, candélabres, bas-reliefs en marbre ; inscriptions grecques ; ancre en plomb ; lampe en terre cuite. Il insiste sur la provenance du bateau coulé, qui avait pris son chargement en Attique, et sur la date à laquelle le naufrage a eu lieu, qu'il convient de placer vers la fin du Ier siècle avant notre ère[1].

MM. Perrot et Salomon Reinach présentent quelques observations sur les hypothèses que l'on peut envisager à propos de la manière dont s'était formée cette cargaison.

M. Haussoullier indique que trois au moins des inscriptions grecques attiques trouvées dans les fouilles viennent du Pirée. Il promet de revenir sur ces inscriptions quand il aura achevé de les étudier.

COMMUNICATION

LES RECHERCHES SOUS-MARINES DE MAHDIA (TUNISIE) EN 1909, PAR M. ALFRED MERLIN, DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS ET ARTS DE TUNISIE.

La Direction des Antiquités de Tunisie a repris, au printemps 1909, les fouilles sous-marines de Mahdia qui en 1907 et en 1908 avaient donné des résultats si remarquables et dont j'ai déjà eu plusieurs fois l'honneur d'entretenir l'Académie[2]. Grâce au reliquat de la subvention qui nous avait été accordée l'an passé sur les arrérages de la fondation Piot, à des allocations des gouvernements fran-

1. Voir ci-après.
2. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 317; 1908, p. 245 et suiv.; Merlin et Poinssot, *ibid.*, 1908, p. 386 et suiv.; Merlin, *ibid.*, p. 532 et suiv. — Voir aussi Babelon, *ibid.*, 1908, p. 610; Haussoullier, *ibid.*, 1909, p. 112-113.

çais et tunisien ainsi qu'à de généreuses libéralités particulières, les travaux ont pu, malgré leur coût élevé, se prolonger durant près de deux mois, du 3 mai au 26 juin. Ils ont été facilités au début par la présence d'un bâtiment de la Marine nationale, *la Flèche*, envoyé de Bizerte par M. l'amiral Baëhme sous les ordres de M. le lieutenant de vaisseau Morillon. M. Milos Lupis, M. l'abbé De Smet, curé de Mahdia, et M. Charles Épinat, agent consulaire de France, ont eu aussi l'obligeance de nous continuer le précieux concours qu'ils nous avaient déjà prêté en pareille circonstance l'année dernière.

Les explorations précédentes avaient permis de reconnaître à 4 kilomètres 800 du cap Africa, au Nord 54,5 Est du phare de Mahdia, la présence d'un bateau coulé par 39 mètres de fond. On avait notamment sorti de la mer des statues et des objets mobiliers en bronze, des morceaux de grands vases et des chapiteaux ioniques en marbre; on avait de plus compté une soixantaine de colonnes constituant le gros de la cargaison et réparties sur six rangées qui se succèdent du Nord au Sud. Les recherches de 1909 ont amené de nouvelles découvertes importantes et fourni des données plus précises sur la disposition du gisement lui-même[1].

Les six rangées de colonnes[2] ne se composent pas toutes d'un même nombre de fûts. Celle qui est le plus au Nord en comprend dix, dont trois sont placés au-dessus des quatre premiers à l'Ouest; la seconde, vers le Sud, en a neuf; la troisième, six, divisés en deux groupes égaux par un intervalle; la quatrième, neuf; la cinquième, dix, sépa-

1. Cf. Merlin, *Journal des Savants*, 1909, p. 374-376; voir aussi *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 420-421, p. 436, p. 442, p. 454.

2. La longueur de l'ensemble est de 32 mètres d'une extrémité à l'autre; la largeur moyenne des rangées est de 16 mètres. La cargaison, à la suite du naufrage, s'est étalée assez peu en longueur, mais beaucoup en largeur.

rés au milieu par un vide; la sixième, seize plus petits que les autres. Il nous a paru utile, malgré les difficultés de l'entreprise, d'extraire une de ces colonnes, et la Direction générale des travaux publics a bien voulu nous autoriser à profiter du passage à Mahdia du baliseur *Eugène Resal* pour tenter cette opération, qui a réussi. La colonne qui a été remontée est en marbre blanc bleuâtre veiné de gris, comme tous les chapiteaux et les blocs que nous avons eus sous les yeux. Elle mesure 3 m 95 de haut et a une forme tronconique (diam. à la base 0 m 65, au sommet 0 m 55). Bien que sa surface soit en majeure partie rongée par le séjour prolongé dans la mer, on voit qu'elle était lisse, sans cannelures. Au témoignage des scaphandriers, la plupart des colonnes du chargement seraient de la taille de celle-ci; cependant — et ce fait est confirmé par l'examen des chapiteaux — il y en aurait de plus petites, constituant la sixième rangée; quelques autres seraient plus grandes; aucune n'offrirait de cannelures.

Afin de savoir ce qu'il y a sous ces colonnes, nous en avons déplacé un certain nombre sur les flancs ouest et est du gisement. Ce travail n'a pas donné tous les résultats que nous en espérions; aux endroits occupés préalablement par les fûts qui ont été écartés, on n'a recueilli que fort peu de chose : quelques fragments de marbre ayant appartenu aux grands vases dont nous parlerons plus loin; des débris de meubles en bronze; un masque en bronze (haut. 0 m 15) ayant servi d'applique et représentant un homme à la bouche ouverte, aux cheveux épars et à la longue barbe flottante; un petit Satyre en bronze (haut. 0 m 19), dont le corps est malheureusement assez endommagé, les deux bras et le pied gauche manquant; une plaquette en bronze (long. 0 m 16; haut. 0 m 095), avec deux griffons affrontés de part et d'autre d'un cratère. En revanche, quand on creuse dans la vase au-dessous des colonnes, on ne tarde pas à tomber sur les restes du bois qui formait le corps du

bateau[1]. Généralement ce bois est complètement pourri et s'effrite dès qu'on y touche; pourtant quelques morceaux de poutres sont encore d'une certaine dimension[2]. Mais ce qu'on retire surtout, ce sont les clous en cuivre ou en fer, ainsi que les très longs rivets en bronze[3], qui reliaient entre elles les diverses pièces de la coque du bâtiment. Dans ces conditions, on doit penser que les colonnes avaient été logées à fond de cale et que les menus objets qu'on a ramassés parmi elles y ont glissé accidentellement.

Les nombreuses trouvailles que nous avons enregistrées sont survenues en dehors des colonnes. Tout autour de l'emplacement qu'elles recouvrent, c'est un amas de morceaux de marbre, accumulés sans ordre, émergeant plus ou moins de la boue et par suite plus ou moins corrodés; tout ce qui était en contact direct avec l'eau et les animaux marins est percé de mille trous[4] et a pris l'aspect d'une éponge, revêtue d'une faune et d'une flore d'un effet splendide, qui emprunte toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, depuis les teintes les plus douces et les plus délicates jusqu'aux plus foncées et aux plus violentes[5].

Sur tout le pourtour du gisement, on rencontre principalement des chapiteaux ioniques et des bases de colonnes, en marbre blanc à grosses veines grisâtres. Les chapiteaux, qui sont très abondants, sont de plusieurs dimensions :

1. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1908, p. 535.

2. Un échantillon de ce bois, que M. Bœuf, professeur à l'École coloniale d'agriculture de Tunis, a bien voulu examiner à notre intention, appartient à une essence résineuse, selon toute probabilité à l'épicea.

3. Certains ont jusqu'à 0 m 45 et 0 m 53 de longueur; cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 535.

4. Cf. ce que dit M. Svoronos à propos des statues de marbre trouvées à Anticythère (*Die Funde von Anticythera*, dans *Das Athener Nationalmuseum*, Heft 2, p. 54).

5. La plupart des pièces de marbre sont en outre tachées de plaques de rouille.

les plus grands ont un abaque de 0m 715 de côté et mesurent 0 m 64 entre la partie centrale des deux coussinets [1]; les plus petits ont un abaque de 0m 43 et en dessous mesurent 0m 40; enfin certains, intermédiaires entre les uns et les autres et dont tous les exemplaires extraits sont incomplets, ont un abaque de 0m 60; l'un de ces derniers avait les coussinets rehaussés de longues feuilles juxtaposées horizontalement de part et d'autre du baudrier. Les faces antérieures et postérieures montrent entre les deux volutes une échine ornée de trois oves, à chaque extrémité de laquelle s'étale une petite palmette.

Les bases, elles aussi, sont de plusieurs modules : les plus grandes ayant une hauteur de 0m 30 et un diamètre au sommet de 0m 80, en bas de 1 mètre; les plus petites n'ayant que 0m 14 de haut et 0m 50 de diamètre à la partie supérieure. Deux de celles-ci portaient des lettres grecques, sans doute des marques d'appareillage, ici un A, là un H.

Des tessons de terre cuite, disséminés de tous côtés, sont mêlés à ces blocs de marbre. Ils appartiennent à des vases qui sont plus ou moins bien conservés, mais rarement intacts, et qui affectent des formes et des tailles différentes [2]. Ce sont d'ordinaire de grandes amphores, mesurant dans les 0m 80 de haut, à la silhouette lourde et trapue [3]. Les unes ont une panse piriforme, qui est surmontée d'un col plus ou moins allongé et large, flanqué d'anses verticales diversement infléchies, et se termine en bas par une petite queue plus ou moins développée. D'autres sont des cylindres qui finissent en demi-sphères à leurs deux extrémités; en bas, elles aussi ont un appendice; en haut, un orifice circulaire sans col; les anses sont fixées au corps même de la

1. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 536, n° 3.

2. Cf. Svoronos, *loc. cit.*, p. 80; Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1902, pl. H et Θ, pour des vases en terre cuite, analogues à ceux dont nous parlons, qui proviennent d'Anticythère.

3. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 536, n° 1.



jarre. Ces récipients servaient aux usages journaliers du bord ; ils renfermaient l'eau, l'huile, le vin, les aliments et ingrédients dont l'équipage avait besoin pendant la traversée ; dans le fond de l'un d'eux, on remarque encore des résidus de poix. Outre ces débris d'amphores, il y a des fragments de plats, en poterie vernissée noire, avec des motifs incisés ; on a même recueilli un tout petit bol, muni d'une anse (haut. 0 m 06 ; diam. 0 m 05) [1].

D'autres pièces de céramique sont également nombreuses : ce sont des plaques en terre cuite de 0 m 47 sur 0 m 30, avec 0 m 05 — 0 m 06 d'épaisseur. Sont-ce des briques ? sont-ce des tuiles ? Bien qu'elles n'aient pas de rebord qui ait pu jouer l'office de couvre-joint, peut-être vaut-il mieux opiner pour la seconde solution, car quelques-unes d'entre elles sont munies, vers le tiers de leur longueur, de deux petites protubérances symétriques qui paraissent préparées pour les assujettir. En tout cas, une tuile faîtière, longue de 0 m 70, avec couvre-joint, a été retirée [2].

C'est au milieu de cet enchevêtrement de marbres et de fragments de terre cuite, qui s'étend sur toute la périphérie du gisement, que les fouilles ont été menées le plus activement et les principales découvertes opérées.

Sur la face orientale, celle qui regarde la haute mer, avait été extraite en 1907 une des pièces capitales de la trouvaille, l'Éros, réplique d'un original de Praxitèle, qui était légèrement engagé sous la première colonne est de la rangée nord. C'est à hauteur et un peu en dehors de cette colonne que les travaux débutèrent, avec la pensée qu'on aurait peut-être la chance de mettre au jour le bras gauche

1. Parmi les autres ustensiles ayant servi à l'équipage, on peut signaler deux petits moulins à broyer le grain, composés chacun de deux meules (haut. 0 m 32).

2. A Anticythère, on a trouvé un grand nombre de tuiles (Svoronos, *loc. cit.*, p. 78-79, nos 104-105 ; cf. Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1902, pl. Θ).



de la statue qui lui manque. Cette attente a été déçue ; mais, peu de jours après le commencement des recherches, tout près de la colonne contre laquelle avait été couché l'Éros, une masse de boue tombait dans le trou laissé béant par un gros chapiteau ionique qu'on venait de déplacer : elle enveloppait une statuette d'Éros Androgyne (haut. 0 m 50), un de nos plus jolis bronzes de cette année.

Il a même aspect général, même dimension et même destination qu'un Hermaphrodite lampadophore retiré du même endroit en 1907 [1], bien qu'il n'en soit pas un double exact. Le dieu nu et ailé est figuré en pleine course, prenant part à une lampadédromie ; dans la main gauche aujourd'hui brisée, il tenait un flambeau. La statuette est organisée pour servir de lampe : un plan oblique au dedans coupe la poitrine de façon à boucher toute communication avec le bras droit et à laisser libre l'accès de l'autre. La tête et le haut du corps formaient réservoir, le flambeau recevait la mèche qu'on allumait ; la partie postérieure du crâne, perdue maintenant [2], était mobile autour d'un axe dont on distingue les deux trous d'insertion sur la nuque et remplissait le rôle de couvercle.

Du même point proviennent beaucoup de débris de sièges ou de lits en bronze : ce sont d'abord de nombreuses pièces à profil diversement mouluré [3], ayant constitué les pieds de ces meubles ; elles étaient creuses à l'intérieur et recouvraient une armature en bois dont les vestiges sont encore adhérents au métal. Ce sont aussi les ornements qui

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 252, n° 5, et p. 386.

2. Il manque aussi presque tout le bras droit et la jambe gauche audessous du genou.

3. Certaines des pièces analogues à celles-ci, découvertes précédemment (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 253, n° 9), portent des lettres grecques, le plus souvent au nombre de quatre, qui sont soit des indications pondérales, soit des marques destinées à faciliter l'assemblage des objets en montrant ceux qui devaient s'emboîter les uns dans les autres.

soit garnissaient les faces latérales du dossier de ces lits soit soutenaient la partie de ces sièges sur laquelle on s'asseyait ; ils étaient rehaussés d'appliques dont il a sur-



Fouilles sous-marines de Mahdia.
Fig. 1. — Buste-applique représentant Athéna.

vécu quelques-unes ; têtes de cheval, de mulet, de canard qui en agrémentaient le haut ; bustes d'Artémis, avec le carquois sur l'épaule et la tunique à crevés laissant l'épaule gauche nue, qui se détachaient sur les médaillons inférieurs, ainsi peut-être qu'un petit masque de Bacchante. Ces meubles, dont il existait plusieurs exemplaires sur notre bateau étaient analogues comme forme et comme décoration à ceux qu'on a exhumés à Pompéi, à Boscoreale, à Priène, à Anticythère, etc. [1]. Nous espérons qu'il sera possible d'en restaurer un au Musée du Bardo.

Un buste-applique, du même type que ceux d'Artémis dont il a été question, mais de dimension plus grande (haut. 0 m 18), est d'une élégance toute particulière. Il représente Athéna. La déesse, dont la poitrine est revêtue d'une tunique dégageant largement la gorge et de l'égide à tête de Gorgone, porte un casque à trois aigrettes de chacune desquelles s'échappent des bandelettes qui lui retombent symétriquement sur les épaules (fig. 1).

Cette même fouille a livré également des fragments de grands candélabres en bronze. Déjà, en 1907 et en 1908, les scaphandriers en avaient exhumé [2] ; cette année, nous avons remonté un gracieux chapiteau, qui jadis couronnait le fût d'un haut lampadaire en forme de colonne, et des pieds imitant des pattes d'animaux. Il convient de réserver une mention spéciale à deux lampes à main [3], l'une à deux becs, l'autre à un seul, qui étaient faites de plusieurs pièces soudées les unes aux autres : poignée avec garde-main se recourbant en palmette, récipient circulaire, pied, qui s'étaient disjointes dans la mer et qui nous ont été rendues peu à peu, à plusieurs jours d'intervalle.

1. Cf. en particulier Ramson, *Studies in ancient furniture*, pl. VIII et suiv. ; cf. p. 81 et suiv.

2. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 253, n° 8, et p. 536, n° 2.

3. Cf. *ibid.*, p. 253, n° 7.

Enfin, pour terminer avec les objets en bronze découverts dans ces parages, je signalerai deux petites statuettes, — l'une d'Amour dansant (haut. 0^m 14), aux lignes très lourdes; l'autre de grotesque en acteur, les bras étendus, la face recouverte d'un masque à longue barbe pointue, l'organe viril apparent au-dessous de sa tunique très courte (haut. 0^m 10); — et un grand bassin demi-sphérique, dont le bord est rehaussé d'une grecque en argent incrusté.

Au même endroit que tous ces bronzes, on a sorti quelques marbres : une statuette assez médiocre d'Artémis chasseresse, à laquelle il manque la tête, les bras et la jambe gauche (haut. 0^m 50); deux statuettes d'enfant assis (haut. 0^m 45), avec le torse complètement tourné à droite, qui sont de conservation défectueuse, le visage corrodé, le bas des jambes et le bout des bras brisés. Au cours de nos recherches, nous avons trouvé plusieurs spécimens de ces enfants assis, tous fort endommagés.

D'autres marbres ont été extraits à peu de distance de ceux-là, un peu plus vers le Sud, c'est-à-dire, comme nous le dirons ultérieurement, un peu plus vers la proue du bateau. Ils appartiennent à des statues plus grandes que nature et ont en général beaucoup souffert : un avant-bras gauche avec des doigts repliés; une tête de Faune barbu, dont il ne subsiste que la moitié gauche (haut. 0^m 40); deux têtes de ces jeunes Satyres rieurs pour lesquels les amateurs avaient tant de prédilection à l'époque hellénistique. L'une de celles-ci, à laquelle est attachée la partie gauche de la poitrine, mesure 0^m 65; l'autre, aux cheveux relevés en toupet par devant entre les deux petites cornes qui émergent du front, a 0^m 47 de haut, et le côté droit du visage, qui était fait d'un morceau rapporté, n'existe plus. Ce mode d'exécution, qui utilisait pour une même œuvre plusieurs blocs de marbre rejoints artificiellement les uns aux autres, a été très fréquemment usité pour nos sculptures; le plus souvent, c'est le derrière du crâne qui est

ainsi ajouté, parfois à l'aide d'un rivet en fer. Presque toujours ces morceaux rapportés se sont détachés, mais nous en avons retrouvé qui s'adaptent avec précision à la surface plate ménagée à cet effet sur une tête ou un buste.

Une tête de femme, aux yeux levés, empreinte d'une douleur un peu théâtrale et rappelant les procédés de l'école de Pergame, était juxtaposée à celle du second Satyre. Elle est très abîmée; la base du cou est préparée de façon à s'emboîter dans un corps (haut. 0 m 47). En continuant à écarter la vase au même lieu, un plongeur ne tarda pas à déclarer qu'il apercevait une figure de femme admirablement préservée. Il fallut un certain délai pour la dégager, car elle était prise en partie sous une colonne et, de plus, deux plaques de marbre assez volumineuses empêchaient de l'atteindre, qu'il fut nécessaire de sortir tout d'abord. Nous n'eûmes point néanmoins à regretter nos efforts. Quand la première de ces plaques fut sur le pont de la sacolève, on remarqua qu'elle offrait des lettres grecques; en regardant de plus près, on reconnut que, sous les coquillages et les concrétions qui la recouvraient, il devait y avoir un texte épigraphique d'une certaine ampleur : cette constatation souleva l'enthousiasme des scaphandriers, qui étaient presque tous d'origine hellénique.

La seconde plaque, plus haute que l'autre, fut remontée avec précaution et examinée avec soin. Grand fut notre étonnement de constater qu'elle aussi présentait des lettres grecques, — cinq ou six étaient visibles, — très petites, ce qui nous permettait d'escompter une fort longue inscription.

J'ai employé de longues heures à nettoyer et à transcrire ces textes, et l'un d'eux demande encore qu'on l'étudie. Il y aura lieu d'y revenir, pour en faire ressortir tout l'intérêt, avec plus de développements que je ne puis leur en consacrer aujourd'hui. Je dirai simplement que la première de ces inscriptions est gravée sur une stèle haute de 0 m 75,

large à peu près de 0 m 35, terminée au sommet par un fronton à acrotères. Elle comprend vingt-trois lignes στοιχηδόν qui se lisent ou se restituent intégralement. C'est un décret rendu par les πάραλοι en l'honneur d'un personnage nommé Μειξιγένης [Μί?]κωνος Χολλείδης et déjà cité, comme prêtre de Dionysos, dans un décret attique antérieur à l'olympiade 114,3 (322/1 av. J.-C.)[1]. Quant à la seconde, elle se compose, au-dessous d'un bas-relief aux contours assez effacés actuellement et que surmonte un fronton à acrotères, de quatre-vingt-onze lignes et contient l'énumération de toute une série de dons faits par le δῆμος ὁ Ἀθηναίων en particulier à Ammon, sous l'archontat de Charikleidès (363/2 av. J.-C.). Malheureusement, elle est plus mutilée que l'autre : la partie droite de la stèle est totalement rongée par la mer et seul le début des lignes, un tiers environ, peut en être déchiffré (haut. 1 m 30 ; larg. 0 m 40).

L'effigie en marbre, dont le déblaiement nous a valu ces précieux documents, est en bien meilleur état que celles dont nous avons parlé jusqu'ici (haut. 0 m 70). Elle représente une femme aux traits réguliers, aux cheveux divisés en deux bandeaux ondulés et relevés sur le sommet de la tête, dont le visage légèrement penché à gauche est d'une sereine tranquillité. Si le buste est endommagé par la mer, la physionomie, protégée par la vase, est presque intacte et d'une très belle expression. La figure ci-jointe (n° 2) la montre à peu près telle qu'elle a été retirée de l'eau ; seuls quelques gros coquillages, dont l'un s'était installé au coin de l'œil gauche, ont été enlevés.

Quelques jours plus tard, à 4 ou 5 mètres de cette tête et des précédentes, on en ramassa deux autres de femmes, mais fort maltraitées par les animaux marins : de l'une (haut. 0 m 35) il ne subsiste que la moitié gauche ; de la

1. *C. I. A.*, *Suppl.*, p. 57, n° 184 *b*, lig. 16-17.



Fouilles sous-marines de Mahdia.
Fig. 2. — Buste en marbre.

seconde (haut. 0 m 40), qui a toute la face anéantie, que les cheveux noués en chignon sur la nuque.

En même temps que ce premier chantier sur le flanc est du navire naufragé, un deuxième fonctionnait sur son flanc ouest. On travaillait alternativement dans celui-ci et celui-là, car la boue remuée troublant l'eau assez vite, les scaphandriers, après quelques plongées, ne discernaient plus rien et il leur fallait aller sur un autre point pendant que le sable se déposait là où ils venaient de fouiller.

C'est de ce côté ouest, à hauteur de la rangée de colonnes la plus septentrionale, dans une position symétrique à celle où gisaient l'Éros et les objets en bronze énumérés antérieurement, qu'ont été rencontrés surtout les fragments des grands cratères en marbre, entourés de bas-reliefs bachiques, dont les explorations de 1908 nous avaient procuré des vestiges. On se souvient que, d'après certains débris de l'an dernier, nous avions conclu [1] que la cargaison comportait un double du vase Borghèse, maintenant au Louvre, et un double d'un vase qu'abrite le Campo Santo de Pise. Cette année, les recherches ont confirmé pleinement cette conjecture en nous rendant toute la série des personnages qui se retrouvent sur le vase du Louvre et la majeure partie de ceux qu'on voit sur celui de Pise. De plus, comme certaines des figures de l'un et de l'autre se répètent dans une position identique sur deux morceaux différents, il y a lieu de croire que chacun des cratères était en deux exemplaires.

Indépendamment de ces restes de vases, dont quelques-uns sont tout à fait minimes, ce même côté du gisement a fourni d'autres marbres : un torse d'homme nu (haut. 0 m 95), privé de ses bras, de sa tête et de ses pieds, entièrement mangé par derrière, mais sauvegardé par devant ; une tête de femme (haut. 0 m 50), rappelant celle qui a été décou-

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 536 et suiv.; Merlin et Poinssot, *Klio*, 1909, p. 260.



verte avec les têtes de Satyres rieurs à l'Est des colonnes ; un buste d'homme, presque informe, avec l'amorce du bras droit (haut. 0 m 59). Du même lieu provient également une colonnette en marbre, dont la base est rongée (haut. 1 m 25) et dont une moitié a disparu. Elle mérite pourtant attention, car elle porte un texte grec de treize lignes, intact en haut et en bas, mais incomplet à droite et à gauche : c'est une portion de décret émis par les πάραλοι.

Nous avons eu bientôt, toujours à l'Ouest, d'autres surprises épigraphiques ; on y a déterré en effet des lingots en plomb moulés, arrondis à la partie supérieure, plats en bas, longs de 0 m 42, hauts de 0 m 09, pesant dans les 40 kilogrammes et marqués chacun d'un timbre en creux avec lettres en relief. Trois présentent sur la face supérieure la même estampille, divisée en trois compartiments se suivant horizontalement [1] :

M PLANI L·F || *dauphin à gauche* || RVꙄꙄINI

Un quatrième offre une empreinte en deux cartouches alignés, comme les précédents, l'un au bout de l'autre :

L·PLANI·L·F·RVSSINI || *ancre* [2]

Enfin sur un cinquième est imprimé d'un seul tenant le sceau que voici :

CN·ATELLA /// F·MENE [3]

1. Sur l'un des lingots, le premier cachet est effacé et illisible.

2. Le même nom se retrouve sur deux saumons de plomb pesant chacun 35 kilogrammes, qui ont été découverts dans le Picenum (*C. I. L.*, IX, 6091) :

L·PLANI·L·F || *draco* || RVSSINI

Le premier de ces trois cachets reparait aussi sur des lingots à peu près du même poids, provenant des environs de Girgenti (*C. I. L.*, X, 8073, 3) :

L·PLANI·L·F

3. La lettre représentant le prénom du père est abîmée et ne peut être déchiffrée avec certitude.

Le même jour qu'un des premiers saumons, on a extrait un curieux chapiteau composite (fig. 3) et un bas-relief avec six personnages. Le chapiteau (haut. 0 m 75; diam. à la base 0 m 62) avait sur chacun de ses côtés, — un seul est en bon état, — en bas, des palmettes stylisées juxtaposées, et au-dessus, entre les volutes qui en occupent les angles, une tête de griffon vue de face, au milieu de deux grandes ailes recoquillées attachées chacune par une rosace (fig. 3). Un second



Fouilles sous-marines de Mahdia.

Fig. 3. — Chapiteau composite.

chapiteau du même modèle avait été trouvé auparavant sur l'autre flanc du vaisseau, mais il est très endommagé [1]; deux autres identiques étaient sortis des fouilles de l'an dernier [2], mais leurs contours sont devenus si frustes qu'il n'avait pas été jusqu'ici possible de préciser le détail des sculptures qui les ornaient autrefois.

1. On n'en a que la partie supérieure d'une des faces, avec la tête de griffon.

2. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 536, n° 3.

Le bas-relief (haut. 0 m 35; long. 0 m 56), qui était partiellement engagé sous une des colonnes du bord ouest que nous avons déplacée, représente une de ces scènes de banquet sacré bien connues, avec les images d'Asklépios et d'Hygieia [1]. A l'intérieur d'un temple figuré par deux pilastres soutenant un toit, le dieu barbu, coiffé d'un modius, un rhyton dans la main droite élevée, une coupe dans la main gauche, est accoudé sur un lit devant une table chargée de mets, auprès de laquelle se tient debout un jeune garçon nu, une patère à la main; à ses pieds, la déesse, drapée, est assise sur le même lit; trois suppliants, d'une taille plus petite que les deux principaux personnages, comme dans tous les monuments de ce genre [2], s'avancent vers le groupe divin qu'ils adorent, la main droite levée.

Enfin, il y a lieu de mentionner, parmi les découvertes survenues de ce côté, des morceaux de tuyau en plomb [3].

Les extrémités nord et sud du gisement nous réservaient aussi des objets importants. Au Nord, parmi les pièces d'architecture, chapiteaux et bases, qui sont accumulées là comme partout ailleurs sur le pourtour des colonnes, on a recueilli des bases triangulaires d'un bel effet décoratif. Elles ont 1 m 06 de haut; chacun de leurs trois panneaux est tout uni, avec un cadre plat en saillie, et sans autre ornementation qu'une ligne de perles sur l'arête qui limite deux panneaux voisins. En bas, à chaque angle, une protomé de griffon, dont la tête et les ailes sont semblables à celles des chapiteaux composites dont il a été question tout à l'heure. Ces griffons sont séparés les uns des autres par des rosaces, des palmettes et des dessins verticaux et horizontaux en S. Des motifs à registres circulaires superposés, por-

1. P. Girard, *L'Asclépiéion d'Athènes*, p. 103 et suiv.

2. De même, notre bas-relief est muni à la partie inférieure d'un appendice laissé par le sculpteur et permettant de le fixer sur un support.

3. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 253, n° 10.

tant des glands de chêne et soutenus par un ou plusieurs étages de feuilles d'acanthe, surmontaient ces piédestaux dont le sommet se termine lui-même par des feuilles d'acanthe, mais renversées. Nous ne saurions dire au juste comment ces motifs finissaient en haut : le mieux conservé, trouvé en 1907, n'a que 0 m 70 et est tout corrodé à la partie supérieure [1] ; néanmoins il n'est pas douteux que l'ensemble formait un grand candélabre en marbre. Nous possédons quatre de ces bases triangulaires, mais l'une est à ce point rongée qu'il n'en reste qu'un moignon informe avec un seul des griffons ; nous avons aussi de nombreux fragments des motifs qui les couronnaient.

Une inscription grecque, la quatrième que nous ayons à signaler, provient du même endroit. Elle est gravée sur le fût d'une toute petite colonne, haute de 0 m 27, ayant comme diamètre à peu près 0 m 15 ; lettres 0 m 02-0 m 025 :

ΝΙΚΑΣΙΩΝ
ΦΙΛΩΝΟΣ
ΦΛΥΕΥΣ

A l'autre bout du gisement, au Sud, les scaphandriers ont noté la présence, au delà des marbres qui sont de ce côté aussi en dehors des colonnes, de cinq énormes pièces de plomb, dont quatre ont l'air d'être de même taille, la cinquième étant plus grande. Une des quatre premières, pesant dans les 700 kilogrammes, semble-t-il, a été sortie au prix de grosses peines ; elle compte 2 m 45 de long [2] et se compose de deux bras, larges de 0 m 13 et longs chacun de 1 m 05, qui vont diminuant progressivement [3] et s'incurvant un peu de bas en haut à mesure qu'ils s'éloignent du rectangle [4] vide au milieu, de chaque côté duquel ils sont

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 253, n° 11.

2. La plus grande, d'après les scaphandriers, mesurerait 4 m 50 de long, ce qui paraît excessif.

3. Hauteur près du rectangle central : 0 m 21 ; à l'extrémité : 0 m 15.

4. 0 m 41 × 0 m 34 extérieurement ; 0 m 29 × 0 m 24 intérieurement.

disposés. Une barre transversale relie les deux parois du cadre central auxquelles sont appendus les bras. Ces pièces de plomb ont fait partie d'ancres, et on a déjà des spécimens analogues[1]. L'existence de ces cinq ancres à cette même place donne à penser que nous sommes là à la proue du navire.

Toutes ces découvertes que nous avons exposées succinctement, outre l'intérêt particulier qui s'attache à chacune d'elles, ont aussi l'avantage de nous apporter d'utiles renseignements sur la nature et l'origine du gisement.

En premier lieu, les fouilles de 1909 prouvent d'une façon indéniable qu'il n'y a pas, comme on l'avait dit tout d'abord[2], trois groupes d'antiquités, proches mais distincts les uns des autres : cette année, on a travaillé au même lieu qu'en 1908, et ce lieu est également celui d'où les statues de bronze ont été extraites il y a deux ans; l'un de nos scaphandriers, qui avait coopéré aux investigations de 1907, a été très net sur ce point.

Les recherches ont de plus confirmé pleinement ce qui ressortait déjà des constatations effectuées l'année dernière : nous sommes en présence d'un bateau qui a sombré. A la différence de celui qui fut englouti à Anticythère, où l'on n'avait embarqué à peu près que des pièces de choix provenant des dépouilles d'une ville, le nôtre avait une cargaison des plus disparates : il transportait

1. Cecil Torr, *Ancient ships*, pl. VIII, n°s 45-47, p. 71-72, p. 139 (ancre trouvée sur la côte de Cyrénaïque); Froehner, *Musée de Marseille, Catalogue des antiquités grecques et romaines*, p. 4-5, n° 17; cf. Magon, *Revue archéologique*, 1894, II, p. 220 et suiv. (ancre provenant de Carri-le-Rouet, près des Martigues); Fidel Fita, *Boletin de la Real Academia de la historia*, Madrid, XLVIII, 1906, p. 155 et suiv., pl. (ancres découvertes aux environs de Carthagène). Qu'il me soit permis d'exprimer ici ma gratitude à M. H. Sandars pour tous les renseignements qu'il a eu l'amabilité de me donner à ce sujet.

2. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 245.

non seulement des blocs de marbre, des colonnes, des chapiteaux et des bases, qu'on avait préparés au loin pour l'érection d'un luxueux édifice, mais des statues en bronze, des effigies en marbre, des pièces décoratives, des meubles qui avaient été rassemblés pour ce monument ou pour d'autres, et encore des inscriptions, dont l'utilisation n'apparaît pas clairement, des tuiles, des dalles en calcaire, des tuyaux en plomb, qu'on pouvait se procurer facilement n'importe où. On s'explique mal la raison pour laquelle on avait réuni ainsi tant de choses différentes sur un même vaisseau et associé des objets d'une valeur secondaire ou nulle à des œuvres d'art dont quelques-unes étaient tout à fait remarquables, dont les autres, pour être plus banales, n'étaient pas alors moins prisées des amateurs.

On n'est pas aussi surpris en revanche que le bâtiment ait coulé, car son chargement était considérable, et on se demande comment, saisi par la tempête, il aurait pu résister victorieusement à la mer et au vent avec les fardeaux extrêmement lourds qu'il avait à bord.

Pourtant, lorsqu'il disparut sur le rivage de l'Afrique, il avait déjà accompli un assez long trajet. Il est hors de doute en effet qu'il venait d'Attique, car c'est à cette contrée que nous reportent nos quatre inscriptions grecques : deux sont des décrets rendus en faveur de personnages appartenant aux dèmes de Cholleidès et peut-être d'Athmonées par les πάραλοι, c'est-à-dire par les citoyens d'Athènes qui montaient la galère paralienne, une des deux galères sacrées ; une autre, remontant à l'archontat de Charikleidès, mentionne à onze reprises le δῆμος ὁ Ἀθηναίων ; la quatrième enfin est l'épitaphe d'un homme originaire du dème de Phlyées. Il est possible que le bas-relief avec Asklépios et Hygieia ait été dérobé à l'Asklépiéion d'Athènes et que les colonnes, les chapiteaux et les bases, en marbre blanc bleuâtre sillonné de grosses veines grises, aient été taillés dans les car-

rières de l'Hymette [1], d'où on les avait tirés directement puisqu'ils n'ont jamais servi.

Mais si nous sommes en droit d'affirmer que le navire était parti d'Athènes, il est plus difficile de savoir où il se dirigeait. Il n'est pas évident que sa cargaison ait été expédiée en Afrique; le bâtiment peut avoir été poussé par le gros temps sur la côte orientale de la Tunisie actuelle alors



Fouilles sous-marines de Mahdia.

Fig. 4. — Lampe de terre cuite.

que par exemple il faisait voile vers l'Italie, en doublant la Sicile. Pour risquer une hypothèse, il convient de voir à quelle époque a eu lieu le naufrage. Celle-ci se laisse fixer avec une approximation suffisante, à l'aide d'une des découvertes faites cette année. Entre deux colonnes, on a recueilli une lampe de terre cuite dont les caractéristiques sont les

1. Le marbre de l'Hymette a exactement les mêmes particularités que le nôtre. Sur son emploi, cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités gr. et rom.*, III, p. 1601.

suivantes : récipient façonné au tour, fermé, avec un orifice à la partie supérieure et des bords inclinés, décoré de deux petits masques et de deux pastilles circulaires ; anse verticale faite de deux cordons accolés ; bec gros et court, en tête d'enclume ; facture très soignée (fig. 4). Elle est d'un type qui remonte à la fin du IIe siècle avant notre ère[1] et elle a dû être en usage, par suite, au Ier. Or cette lampe en matière commune n'a pu que servir aux besoins quotidiens de l'équipage : M. Louis Poinssot, inspecteur des Antiquités de la Tunisie, qui dirigeait les fouilles quand ce bibelot a été trouvé, a très heureusement réussi à donner de ce fait une démonstration décisive en parvenant à dégager la mèche carbonisée que la lampe contenait encore. De même, un des saumons de plomb, où le nom estampillé ne comprend pas de cognomen, est sûrement antérieur à l'Empire et nous rejette à la fin de la République[2]. Il est donc très vraisemblable que c'est au Ier siècle avant J.-C. et plus probablement dans sa seconde moitié que se produisit la catastrophe. Et peut-être, cette donnée acquise, est-il tentant de songer que le bateau naviguait vers Rome et que son chargement était réservé à une des splendides constructions publiques ou privées dont cette ville s'enrichit dans les premiers temps de l'Empire. On pourrait conjecturer aussi que cet ensemble de marbres précieux et de bronzes rares avait été réuni sur l'ordre du roi de Maurétanie Juba II pour l'embellissement de sa capitale *Caesarea*. Mais si ces diverses hypothèses sont plausibles, aucune n'entraîne la certitude, et il faut se résigner à ignorer pour l'instant, et peut-être toujours, à qui, à quelle ville, à quel pays étaient destinés ces objets qui sombrèrent non loin de *Thapsus*, sur la côte inhospitalière des Syrtes, vers le début de l'ère chrétienne.

1. Cf. Deonna, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1908, p. 144-145.

2. D'après M. Cecil Torr, une ancre en plomb, analogue à la nôtre, conservée aujourd'hui au British Museum, daterait d'environ 50 avant J.-C. (*Ancient ships*, p. 139, cf. p. 72 ; cf. Fidel Fita, *Boletin de la Real Academia de la historia*, Madrid, XLVIII, 1906, p. 157 et 161).

LIVRES OFFERTS

M. Maspero présente les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. E. Cuq : *Le droit babylonien au temps de la Ire dynastie de Babylone.* (Forme les chapitres viii-xx des *Notes d'épigraphie et de papyrologie juridiques*; Paris, 1909, in-8°, p. 245-433 :

« La présentation de cet ouvrage appartenait de droit à notre confrère le P. Scheil, mais il y est si souvent question de lui qu'il lui aurait été difficile de s'acquitter de sa tâche. Le présent fascicule contient douze études sur des points de droit babylonien : institution d'héritier, libéralités à titre particulier, exhérédation, partage des successions, procès relatifs aux hérédités, adoption, mariages, servitudes, et d'autres encore, sur lesquels on n'avait pas toujours des idées bien nettes. Je n'affirmerai pas que les solutions présentées par M. Cuq, et dont plusieurs sont regardées par lui-même comme de simples hypothèses, seront toujours et partout justifiées par les documents nouveaux qui pourront survenir; mais les hypothèses d'un homme prudent et qui sait son métier méritent d'être prises en considération sérieuse et d'être examinées avec soin. C'est du reste une chance heureuse pour les assyriologues de profession que d'avoir su gagner à leurs études un juriste versé dans la science des droits antiques. Les orientalistes ont déjà bien assez à faire de déchiffrer matériellement les textes que le hasard des fouilles leur met entre les mains, et ils ne peuvent aspirer à commenter avec une égale compétence toutes les matières qui y sont contenues. Je souhaiterais qu'un professeur de droit voulût bien suivre l'exemple de M. Cuq et faire pour l'égyptologie ce que lui fait si bien pour l'assyriologie. »

2° *Lettres et journaux de Champollion recueillis et annotés* par H. Hartleben, t. II. Lettres et journaux écrits pendant le voyage d'Égypte (XXXIe volume de la *Bibliothèque égyptologique*), 1909, in-8°, viii-490 pp. :

« Le premier volume de cette correspondance traitait avant tout de questions grammaticales et historiques ; le second, que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Académie, raconte par le menu ce qu'on peut appeler la conquête de l'Égypte même. Comme Champollion lui-même le disait, ce n'était pas un voyage qu'il entreprenait

dans une terre nouvelle, c'était le retour à son antique patrie. Du moment qu'il mit le pied sur « le sol sacré » jusqu'à celui où il se rembarqua, il retrouva et vérifia sur les monuments ce qu'il avait ébauché dans son cabinet, et l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, l'ardeur avec laquelle il se livra au travail ou l'immensité des résultats qu'il obtint. Forcé que j'étais de corriger les épreuves, j'ai dû relire et examiner ligne à ligne les quatre cents pages et plus de journaux et de notes qu'il envoya pendant ces longs mois à son frère et à ses amis. A mesure que l'Égypte se déploie devant lui, elle entre dans ses yeux et elle se révèle à lui presque sans effort : les monuments lui racontent leur histoire, celle des rois fondateurs, celle des dieux, et l'aspect même du pays, qui n'a pas changé sensiblement depuis l'antiquité, lui explique presque toujours ce qui lui était d'abord obscur dans leur témoignage. Jamais savant n'a mieux senti ni plus vivement exprimé combien la connaissance directe des lieux est nécessaire à l'archéologue et le parti qu'il peut tirer d'elle pour pénétrer dans l'esprit d'un peuple et pour reconstituer sa vie.

« Les lettres où il répandait ses impressions au jour le jour n'avaient jamais été publiées en entier : le frère aîné, demeuré à Paris et toujours attentif aux intérêts de son cadet, en avait retranché tout ce qu'il y avait de trop primesautier et de trop aggressif dans leur texte primitif. Mlle Hartleben a rétabli tous les passages supprimés ou modifiés, et elle a eu raison de le faire : il était bon de montrer quels ennuis matériels se mêlaient chez Champollion aux préoccupations scientifiques et quelles jalousies fâcheuses venaient souvent contrarier ses projets. Les journaux étaient inédits, à l'exception de quelques pages qui avaient paru en autographie dans le tome Ier des Notices manuscrites. Une partie d'entre eux paraissent être perdus : ce qui en reste, s'il répète parfois le texte des lettres, le complète très souvent de la façon la plus heureuse. Grâce à ces deux séries de documents, nous avons presque l'illusion de pouvoir assister en personne à la première exploration vraiment scientifique de l'Égypte par les égyptologues. »

M. Paul Meyer présente à l'Académie le tome douzième de la *Bibliothèque liturgique* de M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Académie (Paris, 1909, in-8°) :

« A la différence des autre volumes de la même collection, qui renferment, pour la plupart, des documents liturgiques du moyen âge, celui-ci contient les poésies religieuses, jusqu'ici inédites, d'un poète peu connu, Claude Santeul, clerc tonsuré attaché au séminaire de Saint-Magloire, mort en 1684 dans sa cinquante-septième année.

Son frère cadet Jean Santeul, poète latin aussi, et dont beaucoup d'hymnes sont entrées dans le Bréviaire de Paris, a joui d'une célébrité beaucoup plus grande. Tous deux étaient des versificateurs exercés, mais, chez l'un comme chez l'autre, la forme a plus de valeur que le fond. L'Académie se rappelle que M. Chevalier a fait récemment devant elle une lecture sur Claude Santeul et sur le manuscrit de ses poésies dont il est devenu possesseur et qui a servi pour l'édition. Cette circonstance me dispense d'en dire plus long sur cette intéressante publication. »

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Henry de Gérin-Ricard, une notice intitulée : *Découverte d'un groupe de tumuli de la fin de l'âge de bronze à la Sérignane*, Bouches-du-Rhône (Marseille, 1909, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, n° 13). Jusqu'à présent, on n'avait signalé que trois tumuli dans ce département ; la fouille exécutée à la Sérignane en ajoute cinq, qui ont été très minutieusement étudiés. Ils renfermaient des sépultures à inhumation dites *secondaires*, les squelettes ayant été ensevelis après décharnement, privés de leur tête et d'autres membres. Parmi les objets recueillis, il faut mentionner deux tranchets en bronze, analogues à ceux que l'on a souvent rencontrés dans les stations lacustres et les sépultures sous tumulus de la Bourgogne. »

SÉANCE DU 8 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Clermont-Ganneau communique et explique une très intéressante inscription hébraïque faisant partie du pavement en mosaïque d'une antique synagogue récemment découverte à Sepphoris, en Galilée. C'est une dédicace remontant aux environs du IIIe siècle et donnant le nom du personnage qui a fait exécuter le travail, Rabbi Yoûdan fils de Tanhoûm [1].

1. Voir ci-après.

M. Maspero a la parole pour faire connaître à l'Académie les travaux exécutés en Égypte au cours de l'année 1908 :

« Comme les trois années précédentes, la partie de la Nubie menacée par le relèvement du plan d'eau entre Assouan et Ouadi-Halfa a été le théâtre de nos travaux les plus importants. Déjà pendant l'hiver de 1907-1908, Debôt, Gertassi, Tafah, Dandour avaient été mis en état de résister à l'immersion : le déblaiement de Kalabchéh avait été poussé très loin. Au cours de l'hiver passé, la consolidation de Kalabchéh a été terminée; Dakkéh Gerf-Husséîn, Es-Sébouah ont été dégagés des décombres et repris en sous-œuvre, et Maharrakéh, le plus exposé à la ruine de tous nos temples, a été en partie rebâti. L'hiver de 1909-1910 verra très probablement la fin de nos grosses entreprises dans cette région. Si tout marche convenablement, notre Service aura réussi à prémunir, en trois ans, ainsi qu'il s'y était engagé, quatorze temples contre les atteintes de l'inondation, entre Philæ et Ouadi-Halfa : il nous restera à perfectionner les retouches et à reprendre tous les débris d'édifices anciens qui se trouvent épars entre les temples les mieux conservés, et ce sera l'affaire des deux années qui viendront ensuite. La copie des inscriptions a progressé par les soins de MM. Blackman, Anglais, Gauthier, Français, Rœder, Allemand, tandis que l'exploration des cimetières confiée à M. le capitaine Lyons continuait sous la direction de M. Reissner. Le résultat de tant d'efforts sera publié en temps et lieu. Pour le moment, je veux rappeler une fois de plus à l'Académie ce que notre Service doit à l'activité et à la persévérance intelligente de M. Barsanti, qui a dirigé cette campagne comme les précédentes. M. Barsanti est sans contredit le plus habile de nos officiers, et il doit à son talent d'être employé aux besognes les plus difficiles et les plus ingrates. Comme il a été toujours envoyé dans des endroits où les touristes n'atteignent pas ou n'atteignent qu'en petit nombre et qu'il est d'une modestie égale à ses mérites, il n'est pas célèbre en dehors de notre monde égyptologique. Aussi est-ce avec une joie véritable que tous ceux qui le connaissent ont appris que l'Association des architectes l'avait distingué et l'avait choisi pour être un de ses correspondants. C'est lui encore qui a dû exécuter à Philæ et à Éléphantine les quelques réparations nécessaires pour empêcher les quais antiques de s'écrouler.

« Vous savez déjà quel a été le résultat des recherches que M. Clermont-Ganneau a fait poursuivre par M. Gautier (de Lyon) dans les ruines de la ville d'Iebou (île d'Éléphantine) : j'ai inspecté à deux reprises les chantiers, et je souhaiterais que nous pussions toujours avoir sous la main des hommes aussi dévoués que M. Gautier l'a été. Les papyrus araméens qu'on espérait ont fait défaut ; force a été, cette fois encore, de se contenter d'ostraca ; mais les monuments égyptiens ont été nombreux, et le Louvre a eu pour sa part une douzaine d'admirables bas-reliefs de la XVIIIe dynastie. Nous espérons tous que l'Académie ne s'en tiendra pas là.

« L'expropriation des maisons qui masquaient la façade du temple d'Esnéh est terminée après cinq ans d'efforts, et le déblaiement du pronaos va commencer. A Thèbes, M. Legrain a conduit assez lentement la reconstitution du grand pylône de Ramsès Ier et de Ramsès II ; je me suis décidé néanmoins à lui donner ordre de commencer la consolidation de la partie sud de la Salle Hypostyle. Sur l'autre rive, M. Weigall a mené très habilement les déblaiements des tombeaux de Cheikh Abd-el-Goromah, et M. Baraize a fini, après quatre années d'un labeur très rude, le dégagement du temple et de la ville du Ramesséum. Je lui ai confié le soin de remettre en état les petits temples de Thoth près Médinét-Habou et de Déir-el-Médinéh : il s'est fort bien acquitté de cette tâche. M. Baraize marche sur les traces de M. Barsanti, et il nous promet un directeur de travaux excellent. A Sakkarah, M. Quibell a continué d'affranchir des sables le Déir Amba Jeremias, et du coup il a doublé nos collections coptes et byzantines. Il faudrait, pour être complet, rendre compte des innombrables petites fouilles qu'ont exécutées et M. Lefebvre et M. Edgar et M. Breccia et qui ont enrichi nos deux musées du Caire et d'Alexandrie, mais le temps presse : il me suffit de vous avoir indiqué en gros ce que notre Service a fait, pendant cette année écoulée, sur toute l'étendue du territoire égyptien. »

Le Président exprime à M. Maspero les félicitations de l'Académie.

M. de Lasteyrie continue la lecture de son mémoire sur l'architecture à coupoles en France.

COMMUNICATION

MOSAÏQUE JUIVE A INSCRIPTION, DE SEPPHORIS, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Il y a environ neuf ans, j'ai communiqué à l'Académie [1] une inscription juive, en caractères hébraïques carrés, contenue dans un pavement en mosaïque découvert en Galilée, à Kefr Kenna, la Cana traditionnelle de l'Évangile, et pouvant remonter aux premiers siècles de notre ère. C'était alors le seul texte de ce genre qu'on eût jamais recueilli.

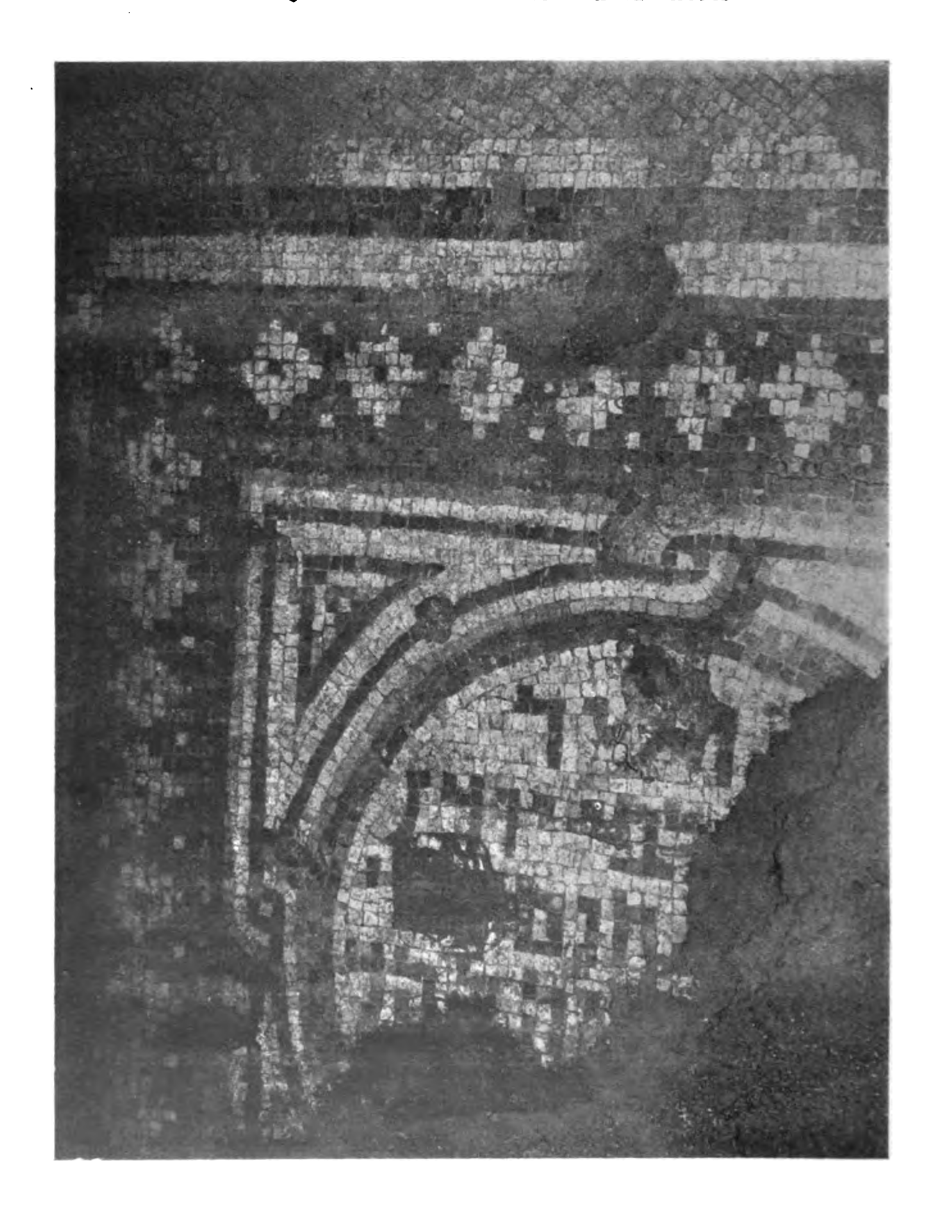
En voici un second, qui présente avec lui les plus grandes analogies. J'en dois la connaissance au P. Prosper-Marie Viaud, supérieur du couvent de Nazareth, qui aura prochainement l'honneur d'entretenir notre Compagnie des belles trouvailles d'un autre ordre qu'il a faites à Nazareth même, dans les anciens sanctuaires de l'Annonciation, et dont j'ai déjà signalé ici, il y a quelque temps [2], le rare intérêt pour l'art des Croisades.

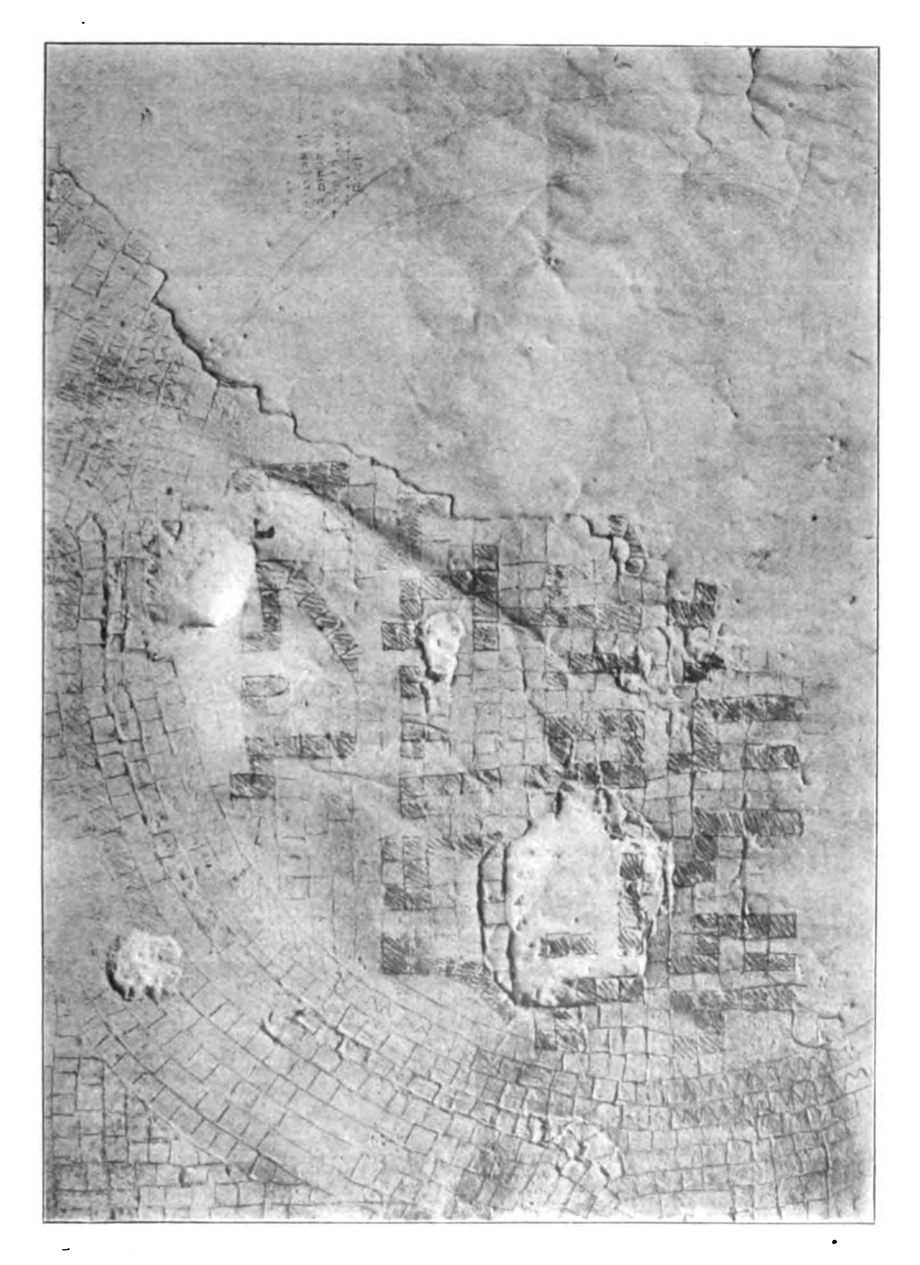
Cette nouvelle inscription hébraïque provient d'une autre ville célèbre de Galilée, Sepphoris, l'antique Diocésarée, située à environ une lieue et demie à l'Ouest de Kefr Kenna. Elle fait partie d'un grand pavement en mosaïque découvert, au cours de cet été, au Nord et tout près des ruines de l'église des Croisés dites de Sainte-Anne.

Elle est dessinée en noir, sur fond blanc, dans une sorte

1. *Comptes rendus*, 1900, p. 545; 1901, p. 852. Voir mon mémoire détaillé, *Rec. d'Arch. Or.*, IV, p. 345 et p. 372; cf. *Rép. d'épigr. sém.*, n° 251.
2. *Comptes rendus*, 1909, p. 227.







de grand médaillon circulaire bordé par un gros cordon qui s'enroule dans un cadre rectangulaire et se bouclait aux quatre extrémités des deux diamètres perpendiculaires. Cet ensemble est entouré de larges bandes ornées d'un semis de petits losanges et se raccordant à la décoration générale, sur laquelle nous n'avons pas de renseignements précis, la majeure partie du pavement ayant disparu. Les couleurs employées sont le blanc, le noir et le rouge.

Cette mosaïque semble avoir tapissé le sol d'une vaste salle rectangulaire dont la partie supérieure était entaillée dans le roc, à une profondeur moyenne de 0 m 50. Le mur-limite septentrional de l'église des Croisés passe sur ce pavement antérieur et n'a pas peu contribué à en amener la destruction. Le médaillon en partie conservé est logé dans l'angle nord-est de cette aire rectangulaire, et l'inscription est orientée de telle façon qu'il faut faire face à l'Est pour la lire. Cette disposition me donne à croire qu'il devait y avoir primitivement un motif semblable, également avec inscription, faisant le pendant symétrique, dans l'angle sud-est de la salle[1], et que cette salle avait son entrée à l'Ouest et son fond à l'Est.

L'inscription a malheureusement beaucoup souffert ; toute la partie de droite et la partie inférieure sont irrémédiablement détruites. Néanmoins, la forme régulière du champ permet d'évaluer à peu près l'étendue des lacunes, étant donné que les longueurs variables des lignes horizontales et le nombre même de ces lignes équidistantes sont fonctions géométriques du cercle où elles étaient symétriquement inscrites et dont j'estime le diamètre à $\pm$ 0 m 60.

A la photographie directe de l'original je crois devoir joindre la reproduction d'un estampage superficiel, léger gaufrage sur lequel le P. Prosper-Marie a, au moment même de la trouvaille, indiqué au crayon les cubes noirs

1. Peut-être même y avait-il, entre les deux médaillons d'angle nord-est et sud-est, un autre motif central plus important.

constituant le tracé des lettres. Ce contrôle est d'autant plus utile qu'entre ce moment et celui où la photographie a pu être exécutée, il s'est écoulé plusieurs mois et que, dans cet intervalle, la mosaïque déjà fort endommagée semble avoir subi de nouveaux dégâts.

L'essai de lecture que je propose a un caractère provisoire et comporte plus d'une réserve, car il suffit parfois d'un cube de plus ou de moins pour changer l'identité de telle ou telle lettre. En outre, la disparition accidentelle d'un cube blanc dans le fond du champ se traduisant sur la photographie par un vide noir, ces vides peuvent donner l'illusion de cubes noirs appartenant au tracé graphique. Mes restitutions s'appuient sur l'inscription de Cana qui, comme je l'ai dit, offre avec la nôtre les plus étroites affinités : même région, même matière, même paléographie, même langue araméisante, même formule et, selon toute vraisemblance, même époque, c'est-à-dire IIIe-IVe siècle de notre ère. On remarquera la distinction normale, et très nette, entre les formes respectives du *dalet* et du *rech*, ainsi que celle, qui n'est pas observée dans l'inscription de Cana, entre les formes du *hé* et du *khet*.

(ד)כיר 1

[לטב] (ר)בי יודן 2

[בר תנ]חום (בר) ? ? 3

....? ? הדהד ? 4

[.........] 5

[.....] 6

Soit en bon souvenir Rabbi Yoûdan fils de Tanhoûm fils ? (de?) ....

Le mot דכיר, correctement écrit à la ligne 1, nous montre que la graphie transposée דיכר, dans l'inscription de Cana,

est, comme on pouvait le supposer [1], attribuable à une simple erreur du mosaïste.

Les noms propres *Yoûdan* et *Tanhoûm* sont bien connus dans l'onomastique juive de cette époque. Par une coïncidence curieuse, ce dernier est aussi porté par le père du dédicant de Cana, si bien qu'on pourrait se demander si notre Yoûdan ne serait pas le propre frère de ce dernier, appelé Yôseh (=Joseph). Pour l'affirmer, il faudrait savoir si, ici, la généalogie était de même poussée jusqu'au second degré et si, dans ce cas, le nom du grand-père (בוטה) concordait également. La chose demeure dans le doute, car ce nom, s'il a jamais existé, devait se trouver au début de la ligne 4, totalement détruit, et, d'autre part, la restitution du mot בר, « fils », à la fin de la ligne 3, se heurte, notamment en ce qui concerne le *bet*, à des difficultés paléographiques [2].

Le peu qui subsiste à la ligne 4 est plein d'obscurités. Au premier abord, on serait tenté de reconnaître dans les trois avant-derniers caractères le pronom démonstratif הדה « cette », comme dans l'inscription de Cana, suivi du pronom relatif ד « que » ou « qui ». Mais il faudrait pour cela admettre que le *dalet* de הדה affecte ici, par exception, la forme propre au *rech* [3]. En outre, il devient très difficile de construire, avec ces deux éléments grammaticaux ainsi disposés, une phrase comparable à celle de l'inscription de Cana. Ce groupe final de 4 lettres est précédé de deux autres lettres dont la première (en remontant) semble bien être un *yod* et la seconde pourrait être *dalet* ou *rech*. Je me demande si l'ensemble de cette ligne et le début de la ligne 5 ne seraient pas à restituer et à lire :

1. Cf. Lidzbarski, *Ephem.*, I, p. 314.

2. L'estampage crayonné montre un cube de trop à la partie supérieure de la lettre présumée qui a beaucoup souffert et, à en juger d'après la photographie, semble avoir été depuis totalement détruite.

3. Nous en avons un exemple dans l'inscription de Cana.

4 [בוטה] (ד) יה(ב) [1] הד
5 [ה טבלה . . . . .]

fils de Bôteh, qui a donné cette mosaïque [2] ?....

Puis, dans le restant de la ligne 5 et dans la ligne 6 très courte (symétrique de la ligne 1) pouvait venir l'eulogie finale de l'inscription de Cana :

תהי לה ברכתה

Que pour lui soit la bénédiction !

Ce pavement en mosaïque dépendait vraisemblablement de quelque synagogue de Sepphoris qui, au dire du Talmud, en contenait plusieurs. On sait, d'ailleurs, que cette ville fut au IIe et au IIIe siècle de notre ère le centre officiel du judaïsme, résidence des patriarches juifs et du grand sanhédrin, jusqu'au moment où ce centre fut transporté à Tibériade. Parmi ces patriarches qui se succédaient de père en fils, le nom de Yoûdan ou Yoûdah revient à trois reprises, avec le qualificatif spécifique de *Rabbi* ou *Rabbinou*. Le patronymique de notre Rabbi Yoûdan nous empêche de reconnaître en lui l'un d'eux, mais il est permis de croire que leur homonyme, auteur de la dédicace, était un personnage d'importance vivant à cette époque où la Sepphoris juive était à son apogée. En tout cas, il paraît difficile de descendre au-dessous de l'an 352, date de la grande révolte juive qui, rudement réprimée par Gallus, beau-frère et corégent de Constance, eut pour résultat la destruction au moins partielle de ses principaux foyers : Sepphoris, Tibériade et Lydda [3].

1. La base horizontale de la lettre a pu être entièrement détruite (voir les facsimilés), et alors le ב aurait pris tout naturellement l'aspect d'un ר.

2. C'est le mot employé dans l'inscription de Cana, toutefois avec le verbe עבד « faire ». Mais ici on pourrait en supposer quelque autre concordant mieux avec le verbe יהב « donner ».

3. Il y aura lieu, toutefois, de revenir à ce propos sur un point que j'ai déjà indiqué : le rôle joué à cette époque par le comte Joseph de Tibériade, Juif converti qui, pour faire pièce à ses anciens coreligionnaires, fit construire plusieurs églises en Galilée, notamment à Sepphoris.



LIVRES OFFERTS

M. Pottier présente en ces termes une étude de MM. G. Nicole et G. Darier sur *Le sanctuaire des dieux orientaux au Janicule*, Rome, 1909, in-8° (extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XXIX) :

« L'Académie connaît déjà les brillants résultats des fouilles exécutées sur le versant nord du Janicule par M. Georges Nicole et M. Gaston Darier. Ces recherches ont été faites aux frais de M. Henri Darier, de Genève. La Société immobilière du Janicule avait courtoisement octroyé la permission d'explorer les terrains qui lui appartenaient. Les auteurs expriment aussi leurs remerciements à Mgr Duchesne qui leur a accordé l'hospitalité des *Mélanges de l'École de Rome* pour y publier leur travail, et à M. Gauckler qui les a si souvent aidés de ses conseils et de son expérience scientifique. Leur mémoire est un clair résumé de leurs fouilles, une sorte de journal et d'inventaire, qui permet de suivre pas à pas leurs opérations sur le terrain et d'embrasser d'un coup d'œil l'importance des documents retrouvés sur le sol de Rome. Les différentes questions, souvent difficiles, que soulèvent les monuments découverts sont bien mises en lumière, mais brièvement résumées, et ne débordent pas sur le reste. Les auteurs expriment sur plusieurs points importants l'opinion qui leur est personnelle et n'acceptent pas d'emblée les explications fournies par d'autres savants. On lira donc avec profit cette monographie. Elle sera la base de toute étude sur le curieux sanctuaire des dieux orientaux qui vient d'être rendu à la lumière. On doit à M. Nicole la description des ruines et des sculptures ; à M. Darier celle des documents épigraphiques et des monnaies. En rappelant que M. Georges Nicole est le fils de l'éminent helléniste de Genève, M. Jules Nicole, et qu'il a lui-même passé comme membre étranger par l'École d'Athènes, nous indiquerons suffisamment combien il était préparé pour les travaux de ce genre et quelles attaches intimes il a avec la science française. »

M. Cagnat fait hommage à l'Académie d'un nouveau fascicule des *Notes et documents publiés par la Direction des Antiquités et Arts de la Tunisie*. Ce fascicule a pour titre : *La nécropole punique d'Ard-el-Kheraïb*. Les auteurs, MM. Merlin et Drappier, y donnent le résultat des fouilles entreprises par la Direction dans cette nécropole. On y

trouvera, rédigés avec une scrupuleuse exactitude, un inventaire et des notices sur les différents objets découverts, mais aussi une préface où sont indiquées par M. Merlin, en quelques pages fort instructives, les caractéristiques des différents cimetières carthaginois d'époque successive. Ces considérations permettront de classer chronologiquement les diverses antiquités qu'on y rencontre et, par suite, d'étudier, sur des bases solides, les variations de l'art punique.

M. Cagnat offre ensuite plusieurs brochures :

1° Deux articles de M. Monceaux ; l'un est intitulé : *Cachets-amulettes du cercle de Tébessa ;* l'autre est une notice nécrologique sur M. Boissier (extrait du *Jahresbericht für Altertumswissenschaft*, tome CXLI) ;

2° Un article de M. P. Courteault, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Bordeaux, sur des *Mosaïques gallo-romaines de Taron* (*Basses-Pyrénées*).

SÉANCE DU 15 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Paul Girard donne lecture de la notice qu'il a écrite sur la vie et les travaux de M. Barbier de Meynard, son prédécesseur à l'Académie [1].

Le Président remercie M. Girard de l'hommage qu'il a rendu en termes si délicats à la mémoire de notre confrère M. Barbier de Meynard.

M. Collignon donne lecture d'une étude sur une série de statues funéraires grecques. Avec le luxe des sépultures qui s'introduit en Grèce, et surtout en Attique, au IVe siècle, l'usage se répand d'associer l'effigie du mort ou de placer autour de la tombe des figures secondaires, sculptées en ronde bosse, serviteurs, gardiens du tombeau, femmes de condition servile

1. Voir ci-après.

jouant le rôle de pleureuses et personnifiant le deuil des survivants. Ce sont tantôt des esclaves ou des suivantes, dont la statue est groupée avec celle du mort; tantôt des personnages qui semblent veiller sur le tombeau, comme les archers scythes qui décoraient une sépulture attique ; tantôt des pleureuses, dont on connaît pour l'Attique une courte série. C'est aux statues de cette catégorie que M. Collignon consacre son étude, en montrant qu'elles ont toujours gardé, dans l'ornementation sculpturale des tombeaux, une place de second rang, subordonnée à la représentation essentielle, qui est celle du défunt.



Photographie Piron

CH.-A.-C. BARBIER DE MEYNARD

1826 - 1908

Phototypie Ber…

APPENDICE

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. BARBIER DE MEYNARD, PAR M. PAUL GIRARD, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1909.

Messieurs,

Vous n'attendiez pas de moi, quand vous m'avez fait le redoutable honneur de m'appeler parmi vous, une appréciation compétente des mérites scientifiques de mon prédécesseur. M. Barbier de Meynard m'échappe par ses travaux ; il m'échappe par sa vie même, mal connue de ceux qui l'ont le plus aimé. Pour moi, des rares occasions où il m'a été donné de l'entrevoir, le souvenir qui me reste, à peu près unique, est celui de son extrême courtoisie. Je serais donc fort embarrassé de vous parler de lui comme il convient, si plusieurs d'entre vous n'avaient mis à m'instruire des diverses étapes de sa carrière, à m'éclairer sur son œuvre et sur son caractère, une complaisance qui m'a vivement touché. Et je dois beaucoup aussi à quelques personnes qui l'ont approché de près à différentes époques, collègues du Collège de France, collaborateurs à l'École des langues orientales, anciens élèves, amis de jeunesse ou des dernières années. Qu'il me soit permis de les remercier ici, et tout spécialement M. Rubens Duval, qui avait pour lui une affection datant de loin, et dont la mémoire fidèle m'a été d'un grand secours.

Barbier de Meynard (Charles-Adrien-Casimir) était né le 6 février 1826. Comme il le rappelait parfois avec un sourire, il était né en mer, dans le voisinage de Marseille, sur un bateau qui revenait de Constantinople. Les registres de l'état civil de la commune de Marseille qui contiennent son

acte de naissance omettent la mention de cette particularité [1]. Sur sa famille on a peu de renseignements. Sa mère était originaire de Thérapia. Son aïeul maternel avait exercé la médecine à Constantinople : il tenait de lui le récit du tragique assassinat de Sélim III, en 1808, qui ne s'effaça jamais de son esprit. Enfin, le dossier du Ministère des Affaires étrangères où sont consignés ses états de service lui donne pour grand-oncle M. de Magallon, ancien consul en Égypte.

Il fit ses études au « Collège royal de Louis-le-Grand », où il suivit les cours professés aux Jeunes de langues [2]. Là, tout de suite se révélèrent ses heureuses dispositions pour les langues orientales ; il y acquit une telle supériorité, qu'en 1846, à vingt ans, il était attaché comme répétiteur à cette section de boursiers d'État à laquelle il avait fait tant d'honneur comme écolier. Un peu auparavant, s'était manifesté chez lui un autre goût plus vif encore, une véritable passion pour la musique. J'ignore à quel moment cette passion commença de poindre, mais elle semble de bonne heure l'avoir pris tout entier, s'il est vrai que, dans la suite, il avouait n'être devenu un bon élève que le jour où on l'avait autorisé à travailler son piano pendant les récréations.

Ses débuts dans la carrière ne présentent pas d'incident notable. Nommé d'abord drogman sans résidence fixe (avril 1850), il est bientôt chargé des fonctions de drogman-chancelier à Jérusalem, où il a pour chef Botta, l'illustre explorateur du palais de Sargon à Khorsabad. Mais sa santé atteinte l'oblige à quitter ce poste, et il rentre en France au mois d'octobre 1851, pour devenir, après une

1. Je dois une copie de cet acte à l'obligeance de M. Michel Clerc, professeur à l'Université d'Aix et directeur du Musée Borély à Marseille.

2. Sur cette institution dont la première idée remonte à Colbert, notamment sur son histoire au XVIIIe siècle, voy. Frédéric Masson, *Jadis*, p. 67 et suiv.

courte interruption de service, surnuméraire à la Direction politique, puis attaché payé (novembre 1854) à la mission de Perse, à la tête de laquelle était M. Bourée, avec M. de Gobineau comme secrétaire. C'est le premier grand événement de sa vie. La mission se rendit par mer à Bouchir, sur la côte orientale du golfe Persique, et gagna de là à petites journées, sous un ciel torride, la capitale de l'empire persan. Barbier de Meynard résida à Téhéran un peu plus d'une année, et il y serait sans doute resté davantage, si des raisons de famille ne l'eussent rappelé au commencement de 1856. De ce séjour il rapportait une vive admiration, mêlée de réserves, pour ce brillant et paradoxal esprit qu'était le comte de Gobineau, une connaissance accrue de l'histoire et de la littérature de la Perse, et des projets de travaux dont quelques-uns ne devaient point tarder à voir le jour. Sept ou huit pages exquises, qu'il publia quatre ans avant sa mort dans le *Journal asiatique*, montrent combien, si le savant qu'il était déjà avait profité de son voyage, l'homme d'imagination, l'artiste, en avait joui. Je veux parler de la silhouette joliment esquissée d'un de ces musiciens-poètes, humble héritier de ceux pour lesquels il eut toujours une prédilection spéciale, d'un pauvre diable dont les chansons avaient charmé ses longues chevauchées, et qui mourut peu après sous le bâton, pour avoir dit d'un ministre, ancien muletier, qu'il préférait le vin de Chirâz à l'eau des sources.

La période comprise entre 1856 et 1863 fut, pour Barbier de Meynard, particulièrement féconde. C'est celle où il subit l'influence de Jules Mohl, dont, à son retour de Perse, il s'était fait l'auditeur assidu. Même il devint son collaborateur, si l'on peut dire, dans cette chaire de persan du Collège de France qu'occupait, depuis longtemps déjà, l'éminent professeur. Un jour que Jules Mohl ne parvenait pas à rendre comme il le voulait la pensée subtile du poète Hafiz, votre futur confrère lui suggéra une traduction si juste, que

Mohl en fut frappé, et que dès lors il l'associa au délicat travail d'interprétation que comportait le cours. Ce que Barbier de Meynard devait à ce maître admirable, il l'a dit en termes profondément sentis dans la leçon d'ouverture qu'il prononça le 4 décembre 1876 comme successeur de Jules Mohl au Collège de France, et il l'a répété dans la préface du septième volume de Firdousi. Fut-il des célèbres réunions de la rue du Bac, où Mme Mohl savait attirer et retenir par le charme original de sa conversation tout ce que Paris comptait alors ou voyait passer de personnages illustres [1] ? Il ne s'en est jamais ouvert à personne ; mais ce qu'il rappelle dans sa leçon d'ouverture, avec un vif sentiment de reconnaissance, c'est l'intérêt sincère que lui portait Jules Mohl et l'accueil serviable qu'il trouva toujours auprès de lui. Il semble avoir été son élève préféré. Aussi, après sa mort, était-il tout désigné pour le remplacer au Collège de France, et pour mettre la dernière main à son œuvre capitale, celle à laquelle Mohl travaillait depuis 1826, la publication et la traduction du *Schah-Nameh* ou *Livre des Rois*, d'Abou'lkasim Firdousi, le poète national de la Perse.

Cependant, Barbier de Meynard ne se contentait pas d'ajouter à ses connaissances en suivant des cours : il produisait, et, en 1861, paraissait son *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse*, ou recueil d'extraits traduits et commentés de Yaqout, auteur arabe d'un dictionnaire général de l'empire musulman, le *Mo'djem el-Bouldân*, qui est comme le répertoire de l'érudition musulmane au XIIIe siècle de notre ère. Bien que cet ouvrage ait été publié depuis intégralement dans sa forme originale, le recueil de Barbier de Meynard garde aujourd'hui encore une grande partie de sa valeur, grâce aux notes nombreuses, suggérées par des documents arabes ou persans le plus sou-

1. Sur le salon de Mme Mohl, voy. K. O'Meara, *Un salon à Paris, Madame Mohl et ses intimes* (Paris, Plon, 1886).

vent inédits, qui complètent, au bas des pages, les renseignements que donne Yaqout. En dédiant son livre à Jules Mohl, l'ancien auditeur du Collège de France affirmait hautement une gratitude que le temps ne devait point abolir.

Il appartenait, depuis 1850, à la Société asiatique, qui tint dans sa vie la place que chacun sait. Plus tard, il en sera l'un des membres les plus influents, et l'un des dignitaires, rédacteur en 1876, vice-président en 1882, président en 1892, à la mort de Renan; mais il y faisait déjà figure à l'époque lointaine à laquelle je me reporte. C'est ce qui explique qu'en 1858, Joseph Derenbourg ayant renoncé, pour se consacrer à ses études talmudiques, à la publication des *Prairies d'or* de Maçoudi, la Société ait chargé Barbier de Meynard de continuer l'œuvre. Il assuma cette lourde tâche avec Pavet de Courteille; puis, celui-ci s'étant retiré en 1864, il resta seul responsable de l'édition, qui devait avoir neuf volumes, et n'être achevée qu'en 1877. On devine la somme d'attention et de travail qu'il lui fallut fournir pour mener à bien l'établissement du texte, la traduction et l'annotation de cette compilation volumineuse, qui n'est que l'abrégé de deux ouvrages plus considérables de l'auteur arabe, et où l'on trouve de tout, de la géographie, de l'histoire, de rapides coups d'œil sur les religions et sur les races, des anecdotes, des contes populaires, avec, çà et là, quelques tableaux largement brossés, tels que ceux où se détache dans une auréole sanglante, ou sous le ciel resplendissant d'une nuit de prière, la grande figure d'Ali, fils d'Abou Talib.

Ces divers travaux sur la littérature arabe ou persane ne lui faisaient pas négliger le turc. Il y avait alors, à l'École des langues, un professeur de turc, Dubeux, chez lequel il fréquentait pendant l'été, à Meudon, en compagnie d'un ami plus jeune, son condisciple au cours de Jules Mohl, M. Firmin Rougon, aujourd'hui ministre plénipotentiaire. Reçu familièrement dans l'hospitalière maison,

que paraient de leur affabilité et de leur grâce Mme et Mlle Dubeux, Barbier de Meynard s'intéressait à toutes les questions qui touchaient aux études de son hôte, et quand Dubeux vint à mourir, en 1863, il sollicita et obtint sa chaire. C'est ainsi qu'il en devint le cinquième titulaire, et qu'il la conserva jusqu'à son dernier jour[1].

Le voilà partagé entre ses travaux personnels et son enseignement. Tout en donnant à celui-ci une grande part de son temps, il n'a garde d'interrompre ceux-là. C'est l'époque où il publie dans le *Journal asiatique* des mémoires étendus, et d'abord, en 1865, le *Livre des routes et des provinces*, d'Ibn Khordadbeh, opuscule géographique précieux pour l'histoire du khalifat abasside et de son administration. Il en donna le texte d'après un manuscrit unique, médiocrement conservé ; si plus tard M. de Goeje, avec lequel il entretenait les relations scientifiques les plus cordiales[2], en fit une édition nouvelle à l'aide de sources moins défectueuses, c'est à votre confrère que revient l'honneur d'avoir été le premier à divulguer ce curieux document. Puis se succèdent dans le même périodique *Ibrahim fils de Mehdi* (1869), le *Seïd Himyarite* (1874), les *Pensées* de Zamakhschari (1875). La publication de ce dernier ouvrage, recueil gnomique non dépourvu de saveur, n'était qu'un acheminement à celle des *Colliers d'or* du même écrivain, que Barbier de Meynard fit paraître, par les soins de l'Imprimerie nationale, l'année suivante : c'est un livre de maximes pieuses, dont la sagesse ornée jouit en Orient, au XIIe siècle, d'une prodigieuse faveur. L'auteur, très érudit, subtil commentateur du Koran, écrit dans un style qui, par sa recherche même, est fécond en leçons pour

1. Ses prédécesseurs y avaient été Venture de Paradis (1797-1799), Amédée Jaubert (1800-1847), Mac-Guckin de Slane (23 janvier-20 mars 1848), Dubeux (1848-1863).

2. Voy., sur Michael-Jan de Goeje, associé étranger de l'Académie depuis 1900, et récemment décédé, la notice de M. Bouché-Leclercq (*Comptes rendus*, 1909, p. 378 et suiv.).

la philologie arabe. Et l'on voit reparaître ici le souvenir de Jules Mohl, qui venait de mourir (4 janvier 1876). Barbier de Meynard, encore tout ému de cette perte, reconnaissant envers son « cher et vénéré maître » — ce sont ses expressions — des encouragements et des conseils reçus au cours de son dernier travail, salue, dans sa préface, cet « homme de bien » que regrettera le monde savant, mais que regretteront plus encore ses anciens élèves, qui tous, dit-il, étaient ses amis.

Au mois de mars de la même année, l'assemblée des professeurs du Collège de France le désignait pour occuper la chaire de persan[1], et vers la fin de 1878, le 29 novembre exactement, vous consacriez, Messieurs, ce choix par une distinction plus haute : vous le faisiez des vôtres, au premier tour de scrutin, en remplacement du baron de Slane ; la même séance vous donnait pour confrères M. Foucart et Charles Schefer. Ainsi Barbier de Meynard vous a appartenu trente ans, et, dans cette longue durée. vous vous rappelez quelle activité fut la sienne. Je l'ai entendu qualifier par l'un de vous d'académicien exemplaire : il faut sans doute entendre par ces mots son assiduité à vos séances et la part active qu'il y prenait, son rôle dans les commissions nombreuses et importantes dont il fit partie, l'espèce de patronage dont vous l'aviez investi à l'égard de l'École supérieure des lettres d'Alger, l'appui qu'il donna, avec votre complicité bienveillante, à diverses missions scientifiques intéressant les études musulmanes, l'autorité avec laquelle, à différentes reprises, il vous représenta, à l'étranger ou à Paris même, aux Congrès des Orientalistes ; mais je crois qu'il faut entendre aussi que, parvenu au faîte de ses ambitions légitimes, il ne s'arrêta pas de produire : je n'en veux pour preuve que le plus original peut-être de ses ouvrages, ce *Dictionnaire turc-*

1. Le décret qui le nomma, contresigné par M. Waddington, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, est du 9 mai 1876.

français dont le sous-titre, *Supplément aux dictionnaires publiés jusqu'à ce jour*, indique assez le caractère, et qui comprend deux gros volumes portant les dates de 1881 et 1886. Voilà, de l'avis des juges autorisés, le plus considérable de ses titres scientifiques avec les *Prairies d'or*, et il semble même qu'on doive placer ce travail au-dessus de la traduction de Maçoudi, par la longue et sûre expérience dont il témoigne et par le but qu'il atteint, qui est de mettre à la disposition des orientalistes un riche trésor de mots et de locutions puisés aux sources les plus diverses, et négligés des dictionnaires antérieurs.

Son labeur infatigable est attesté encore, pour cette période, par sa participation à la publication des historiens orientaux des croisades, que poursuit patiemment votre Compagnie. Le tome IV (1898), qui contient les extraits du *Livre des deux jardins*, c'est-à-dire de l'histoire des règnes de Nour ed-Dîn et de Salah ed-Dîn par Abou Chamah, érudit du XIII[e] siècle, lui est dû presque tout entier. Et, entre temps, il donnait au grand public, dans un élégant volume, la traduction du *Boustân* ou *Verger* de Sa'adi, ce moraliste persan un peu parent, par le tour d'esprit, de notre La Fontaine. Peut-être eût-il préféré traduire, du même poète, le *Parterre de roses*, où l'on voit s'égrener, dans un heureux mélange de prose et de vers, des anecdotes et des conseils, des peintures de mœurs et des souvenirs personnels. Cette œuvre de pénétrante observation et d'aimable sagesse eût mieux mis en valeur son talent de traducteur; mais Defrémery l'avait depuis longtemps rendue accessible aux lecteurs français[1]; il n'y avait pas à y revenir.

A ces graves travaux il en faut ajouter d'autres, ayant toujours pour objet les langues orientales, mais d'une

1. En 1858, Barbier de Meynard, alors simple attaché à la Direction politique, l'y avait aidé dans une certaine mesure en lui communiquant un volume lithographié à Bombay peu d'années auparavant, et contenant les œuvres complètes de Sa'adi.

nature un peu différente. Barbier de Meynard était un classique ; un certain réalisme, en littérature, l'offusquait. Et pourtant, le continuel apprêt, dans l'expression, de la pensée musulmane ne pouvait pas ne pas choquer la pureté de son goût. « Écrire comme on parle, lit-on dans une de ses préfaces, où il fait allusion, non sans ironie, à ces habitudes de style pompeux, mettre dans un livre ou dans une lettre les mots ordinaires, les tours de phrases de la conversation, c'est une profanation, un crime de lèse-rhétorique, c'est tout au moins une tentative ridicule qui condamne l'auteur au dédain et à l'oubli. » Et ailleurs il s'égaye du début obligatoire d'une de ces rhapsodies destinées à la foule, entendue lors de son voyage en Perse : « Les rossignols du jardin de l'éloquence, les plongeurs de l'océan des traditions ont brodé sur le canevas des annales l'histoire que voici. »

Ces dispositions devaient le conduire à porter son attention sur les éléments, sinon tout à fait populaires, du moins usuels, des langues avec lesquelles il était familier. Il en paraît déjà des traces sensibles dans la manière dont il composa son *Dictionnaire turc*. Vers la même époque, elles s'affirment par la publication, avec Stanislas Guyard, de trois comédies du capitaine Feth Ali Akhond-Zadé écrites en turc azèri, dialecte parlé dans toute la Perse septentrionale et dans le Caucase russe, et traduites en persan moderne par un certain Mirza Dja'far. Si, peu de temps après, Barbier de Meynard mit deux d'entre elles à la portée des ignorants grâce à une traduction française [1], il avait été guidé, en en donnant d'abord le texte persan, suivi d'un spécimen de l'original turc, par le désir de fournir aux commençants des éléments précieux d'études linguistiques que ne leur offrent pas les œuvres rédigées en langue littéraire. Du même coup, il les initiait à une littérature

1. *L'alchimiste* (*Journal asiatique*, 8e série, t. VII, 1886) et *L'ours et le voleur* (*Publications de l'École des langues orientales vivantes*, IIIe série, t. V, 1889). La troisième, non traduite par lui, a pour titre *Les procureurs*.

dramatique un peu naïve assurément, mais qui ne manque ni de psychologie ni de couleur[1].

Ce sont là les principaux travaux qu'on trouve échelonnés au cours de sa carrière académique. Il travailla, il publia presque jusqu'à ses derniers moments. En 1907, déjà miné par le mal qui devait l'emporter, il faisait paraître dans le *Journal asiatique* un long mémoire, fruit de ses lectures étendues et fécondes, intitulé *Surnoms et sobriquets dans la littérature arabe*, où il s'attachait moins à dresser de ces surnoms une liste complète, qu'à en expliquer l'origine, à en montrer les rapports avec les circonstances, les traits de caractère, les défauts physiques qui les avaient suggérés. Si l'on songe qu'en même temps il remplissait ponctuellement ses devoirs de professeur dans la chaire d'arabe du Collège de France où, sur sa demande, il avait été transféré en 1885, à la mort de son ami Guyard[2], et dans la chaire de turc de l'École des langues; si l'on note qu'en 1898 il était devenu, pour ne plus cesser de l'être, administrateur de cette École, en remplacement de Schefer, décédé, on admirera la somme de labeur et de production à laquelle il suffit dans un âge où le repos peut paraître légitime, et son activité s'offrira comme un noble exemple, dans la continuité paisible qui la caractérise, comme l'illustration parfaitement appropriée du mot de l'empereur Sévère, dont Jules Mohl avait fait sa devise : *Laboremus*.

1. Voy., à propos de ces essais de théâtre, A. Cillière, *Deux comédies turques de Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè... Introduction : Le théâtre dans l'Orient musulman* (*Bibliothèque orientale elzévirienne*; Paris, E. Leroux, 1888).

2. Décret du 9 janvier 1885, contresigné par M. Fallières, ministre de l'instruction publique. Barbier de Meynard eût volontiers gardé, semble-t-il, la chaire de persan, mais — et ceci est à son honneur — il s'était prêté de bonne grâce au transfert pour faire place à James Darmesteter, qui lui succéda, en effet, dans l'enseignement de la langue et de la littérature persanes.

Il ne m'appartient pas de déterminer la place qu'occupera Barbier de Meynard dans l'histoire des études orientales de ces cinquante dernières années. Représentant de la tradition qui réduisait l'orientalisme classique, je veux dire celui qui néglige l'Extrême-Orient, à la connaissance des trois langues fondamentales, le persan, l'arabe et le turc, conservateur dans l'ordre des travaux scientifiques comme il l'était en politique et en administration, il avait trop de clairvoyance pour n'être pas frappé des ressources d'un domaine qui ne cesse de s'accroître ; il comprenait l'importance de recherches auxquelles lui-même demeurait étranger, et les essais de tel de ses élèves sur le berbère ou l'éthiopien trouvèrent toujours en lui le plus favorable des juges. S'il fut principalement un éditeur de textes et un traducteur, pénétré, par conséquent, de la nécessité de procurer aux travailleurs avant tout des documents, le parti qu'on peut tirer de pareils secours pour entrer plus avant dans l'intimité du monde musulman, pour le mieux connaître à tous les points de vue, historique, social, moral, religieux, ne lui échappait pas ; il savait l'intérêt des matériaux qu'il livrait au public et que, faute de loisirs, peut-être aussi par une sorte de nonchalance qui était en lui, il n'éclairait souvent que d'un bref commentaire, ou de préfaces toujours claires et prestement écrites, mais qui piquent parfois la curiosité plutôt qu'elles ne la satisfont pleinement.

Et pourtant, il serait injuste et inexact de prétendre qu'il ignorait l'art de la mise en œuvre. Sa plume de fin lettré a su peindre de traits délicats et sobres la vie musulmane des premiers siècles de l'hégire dans ce qu'elle a de plus séduisant. Il avait démêlé — je cite ses propres paroles — « ce besoin de sentimentalité rêveuse qui est au fond des natures asiatiques », et les poètes, les musiciens, ces nomades pour la plupart, mais nomades d'un merveilleux talent, l'ont surtout attiré. Les portraits qu'il a tracés de quelques-

uns d'entre eux sont des modèles : tel celui de Moslim, ce « bohême insouciant qui jadis, faute de gîte, dormait sous le ciel étoilé de Bagdad, dans l'unique manteau qu'il possédât »[1]; tel encore celui du Seïd Himyarite, ce chantre inspiré des gloires de la maison d'Ali, et ce rieur, ce satirique, et ce coloriste à l'imagination puissante et pathétique, si goûté au désert. Mais rien n'égale, dans ce genre, la biographie du prince Ibrahim, fils de khalife et lui-même khalife d'un jour, frère du célèbre Haroun er-Rèchid, compositeur, chanteur, impresario, personnage de roman, mêlé à nombre d'aventures amoureuses ou guerrières, et, sur la fin de sa vie, vrai Tyrtée de Bagdad, au moment où Théophile, l'empereur de Byzance, maître de la Syrie, menace le cœur des États musulmans.

A parcourir ces études, on comprend la préférence qu'eut toujours Barbier de Meynard pour l'*Aghani* ou *Livre des chansons*, cette source inépuisable de renseignements sur les musiciens arabes et sur la société dans laquelle ils ont vécu. C'est à ce livre qu'il revenait sans cesse au Collège de France; c'est lui qui figure au programme de ses cours dès les premières années de son enseignement dans la chaire de Stanislas Guyard, et qui y reparaît en 1896 pour s'y maintenir jusqu'à la fin. Évidemment, il y avait là des textes et une époque auxquels le ramenait invinciblement son goût personnel; mais jamais à ce goût il ne sacrifia les sévères obligations de la science. Si, aux yeux des curieux d'art, la vie arabe de ces temps héroïques est un enchantement continu, une suite de fêtes où la musique et la poésie apparaissent comme la grande, l'unique affaire des khalifes, dont elles dissipent les sombres pensées, si l'imagination ignorante des profanes se laisse prendre aux vives couleurs de ces tableaux d'Orient, ce qu'un savant tel que lui apercevait dans cette féerie apparente, c'était de l'histoire, et

1. *Un poète arabe du IIe siècle de l'hégire* (Paris, 1899), p. 11.

c'est à reconstituer patiemment cette histoire qu'il a mis tout son savoir méthodique et précis. « Qu'est-ce que la vie pour moi, chante Moslim, si ce n'est aimer et succomber à l'ivresse du vin et des beaux yeux ? » Barbier de Meynard sentait tout ce que de pareils vers peuvent évoquer d'images romanesques, mais il n'a pas cédé à la tentation de s'y attarder, soucieux par-dessus tout de rendre la vérité sous ses multiples aspects, mis en garde par la justesse naturelle de son esprit contre les écarts d'une fantaisie aventureuse, persuadé d'ailleurs que les faits parlent d'eux-mêmes, confiant dans leur éloquence pour instruire le lecteur sérieux. Et c'est en se bornant à leur laisser la parole qu'il a souvent atteint aux effets les plus saisissants : je citerai comme exemple le récit, emprunté presque tout entier à Maçoudi, de la dernière soirée de Mahmoud el-Emîn, assiégé dans Bagdad par les troupes de Mamoun, et réfugié sur la rive droite du Tigre, dans son château de Khould : la nuit est splendide; la lune brille au ciel; Ibrahim, mandé, charme par ses propos la mélancolie du khalife; mais une voix se fait entendre de l'autre côté du fleuve, présageant à deux reprises la catastrophe prochaine. « Je me retirai silencieux, dit Ibrahim, et ce fut notre dernière entrevue. »

Tels se manifestent, chez Barbier de Meynard, le savant et l'écrivain. Tenterai-je maintenant d'esquisser l'homme ?

Ceux qui ne l'ont qu'imparfaitement connu, qui n'ont vu de lui que la surface, ont ignoré ce que sa nature semble avoir eu tout à la fois de simple et de complexe. Fermé, sous des dehors avenants, se livrant peu, même devant ses amis, homme du monde, sans le goût du monde, préférant aux réceptions brillantes l'entretien de quelques personnes avec lesquelles il se sentait en confiance, causeur aimable et gai aux dîners de la *Revue critique* ou chez les hôtes familiers qui se faisaient un plaisir de le recevoir à l'époque des vacances, et, avec cela, peu indulgent pour certains travers, mordant et quelquefois cruel dans la plaisanterie, très

personnel, ombrageux quand il se croyait menacé, jaloux de son autorité, de son prestige, et délicieux, s'abandonnant presque avec ceux dont il pensait n'avoir rien à craindre, dévoué à ses élèves, dont beaucoup lui font honneur, et qui lui gardent une pieuse reconnaissance, généreux et bienfaisant, mettant dans ses bienfaits cette discrétion quasi farouche qui est le signe de la vraie bonté, on comprend qu'il ait suscité, sinon des inimitiés, du moins des antipathies assez vives, et aussi des attachements profonds et fidèles, qui le suivirent jusqu'à ses derniers instants.

Il était admirablement doué pour les arts. En Perse, il avait eu pour compagnon de voyage Pasini, le peintre orientaliste, dont il appréciait le talent en connaisseur. Mais la musique surtout le ravissait; s'il la cultivait en artiste, il l'aimait encore en érudit qu'il fut toujours : le petit écolier du Collège Louis-le-Grand qui se faisait priver de sortie, le dimanche, pour pouvoir copier les partitions qu'on lui prêtait, avait fini par se former une fort belle bibliothèque musicale composée de classiques, les seuls qu'il admirât. Il fut lié avec quelques-uns de nos maîtres contemporains les plus illustres, se montrait assidu aux concerts Colonne, aux auditions de la *Schola*, pratiquait en amateur exercé la musique de chambre, et regrettait en riant de n'avoir pas de titres qui lui permissent de se porter candidat à l'Académie des beaux-arts. La musique fut certainement l'une des grandes joies, et, vers la fin, la consolation de sa vie. Elle répondait aux secrets besoins de sa sensibilité un peu féminine, qui tournait parfois à l'irritabilité dans le terre à terre des relations sociales, mais qui avait sa source dans une finesse et une aristocratie de nature éprise de beauté et d'intelligence, avec des coins de tendresse ignorés.

Les dernières années furent assombries pour lui par des deuils et par les épreuves qu'eut à traverser sa santé pré-

caire. Il avait épousé, jeune encore, une femme qu'il aimait, et qui lui rendait en dévouement et en admiration la vive affection qu'il avait pour elle. Sa mort, dans l'automne de 1903, le laissa incurablement meurtri. Auparavant, il avait perdu un fils, homme déjà, qui ne l'avait jamais quitté. Il restait seul à soixante-dix-sept ans, sans famille, à l'exception d'un parent éloigné. C'est alors qu'il rencontra à l'École des langues orientales l'amitié respectueuse d'un homme dont la modestie me pardonnera de rappeler ici tout ce qu'il fut pour lui dans cette dernière période, et tout ce que fut son entourage, une jeune femme musicienne, de jeunes enfants. M. Gaudefroy-Demombynes était, par ses fonctions de secrétaire de l'École, en rapports quotidiens avec Barbier de Meynard, et entre eux se forma un de ces liens auxquels ne fait point obstacle la différence des façons de penser et des caractères, qui tirent, au contraire, de cette différence même, des raisons de se resserrer un peu plus chaque jour. Cette intimité lui fut extrêmement douce; il en devait plus tard témoigner sa reconnaissance par un geste simple et charmant sur lequel je ne puis insister, mais dont je puis dire que s'y découvre toute la délicatesse de son cœur.

Cependant, ses forces déclinaient. En 1903, on le voit abandonner une partie de son cours du Collège de France à M. Houdas ; dans les années suivantes, il s'y fera remplacer par M. Marçais, puis par M. Demombynes. Son esprit restait entier, et son courage devant certains périls. Il avait déjà subi deux opérations graves; une troisième, à laquelle il dut se soumettre dans l'hiver de 1907, après une saison à Cauterets, s'annonçait particulièrement menaçante : il le savait, et l'affronta avec une sérénité où se montrait son dédain de la mort et des vaines manifestations. La veille, comme le secrétaire de l'École des langues prenait congé de lui, d'un air tranquille il lui dit au revoir, en lui donnant rendez-vous pour le surlendemain ; seul un

serrement de main plus significatif marqua que, dans sa pensée, cet au revoir était peut-être un éternel adieu.

L'été venu, se sentant mieux, il alla faire à Cauterets sa cure habituelle. Il en revint très changé. Le mal affreux qui devait le tuer avait fait des progrès rapides. En novembre, vous aviez, Messieurs, à élire un associé étranger : Barbier de Meynard prit part à l'élection ; ce fut la dernière fois qu'il parut à l'Académie. A partir du 10 décembre, il cessa de descendre à son cabinet.

Les crises atroces par lesquelles il passait ne lui ôtaient rien de sa lucidité. La maladie, d'ailleurs, avait des relâches, et même, en janvier, il se produisit une détente appréciable. Tant qu'il en eut la force, il réunit autour de lui ses élèves du cours de turc. Sa générosité demeurait active. La femme d'un de vos confrères avait su l'intéresser à un jeune étudiant qui se trouvait alors à peu près dénué de ressources : quelque temps avant de mourir, il lui remettait la somme convenue par laquelle il subvenait régulièrement à ses plus pressants besoins.

Depuis le mois d'octobre, il se savait perdu, et avec un grand calme il avait pris ses dispositions en conséquence, répartissant sa fortune comme il l'entendait, comme il lui semblait juste ou opportun de le faire, n'oubliant pas l'École des langues, où il fondait une bourse annuelle de mille francs, destinée à un élève de deuxième année des cours musulmans.

Rapporterai-je certains traits d'une nature particulièrement délicate ? Je ne crois pas devoir les passer sous silence, à cause de ce qu'ils ajoutent au portrait que je m'efforce de tracer.

Sur les idées religieuses de Barbier de Meynard, personne, si je ne me trompe, ne fut jamais fixé d'une manière précise. Pourtant, il croyait, avec cette indécision dans la foi plus fréquente qu'on ne le pense chez les croyants sincères. Il avait fait en 1906, à Argelès, où il venait, de Cauterets, se

reposer parfois, la connaissance du chanoine Pousset, curé archiprêtre de Notre-Dame ; tous deux trouvaient plaisir à se promener ensemble, et les choses de la religion avaient place dans leurs entretiens. Barbier de Meynard y était très novice, mais on voyait qu'il cherchait à s'en instruire, comme un homme qu'elles hantent et qui y attache plus fortement chaque jour sa pensée. Quelques visites de M. Pousset coïncidèrent avec l'opération si grave qu'il subit au début de l'hiver. Lorsque, en 1908, confiné dans sa chambre, tout espoir de guérison lui était interdit, ces visites se renouvelèrent. Il mettait à les recevoir une sorte de timidité et comme de pudeur. Un jour, il dit à M. Demombynes ce mot où se reflète tout un côté de son caractère : « Je reçois l'abbé Pousset, mais je le convertis à l'islamisme. » La vérité est qu'il trouvait à ces conversations un grand réconfort. Sa vie repassait dans sa mémoire ; il se reprochait de n'y avoir pas fait tout le bien qu'il aurait pu. « Comment faire ? demandait-il ; indiquez-moi un moyen. » L'abbé Pousset dut s'ingénier pour découvrir dans cette paroisse de Notre-Dame, qui est la moins populeuse de Paris, cinq pauvres femmes, mères de famille, auxquelles Barbier de Meynard fit parvenir par son intermédiaire un secours important. Et d'autres fois ce furent d'autres dons ; il était tourmenté d'une soif de bienfaisance.

Cependant, le terme approchait ; il fallut aborder la question des sacrements. Il ne se sentait pas prêt. « Laissez-moi, dit-il à son pieux visiteur, laissez-moi y venir de moi-même ; laissez-moi prier Dieu. » Et il obtint de la sagesse éclairée de ce prêtre, observateur attentif et confiant des drames de conscience qui se jouent dans les grandes villes, la faveur qu'il sollicitait. Le moment vint, enfin, où, rien ne le retenant plus, son visage émacié s'éclaira du désir de ce qu'il avait d'abord refusé par scrupule : l'abbé Pousset lui administra les sacrements des mourants.

Il s'éteignit dans la nuit du 30 au 31 mars 1908, ayant

gardé jusqu'à la fin toute sa connaissance, réglé les moindres détails de ce qui devait suivre, désigné la salle où il voulait que son corps fût exposé pour y recevoir les derniers hommages des élèves de l'École.

Et il se trouva que ce déshérité, ce solitaire, sur le faire-part duquel figurèrent seulement les noms de quelques amis, profondément affectés de sa perte, réalisa presque à la lettre ce vœu exprimé sous forme de conseil par un poète persan :

« Enfant, quand tu venais au monde, chacun était heureux, et toi seul tu pleurais ;

« Vis de telle sorte qu'à l'heure de ta mort, chacun verse des larmes et que toi seul tu sois souriant. »

Il laisse un nom honoré dans la science ; mais l'homme, en lui, fut, si j'ose dire, supérieur au savant : c'est ce qui me fera pardonner peut-être la place qu'occupent dans cette notice la peinture de son caractère, essentiellement original pour ceux qui surent en pénétrer le secret, et le récit de sa mort, qui fut une belle mort.

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE M. BARBIER DE MEYNARD [1]

I. Ouvrages et mémoires.

1. *Notice sur Mohammed ben Hassan ech-Cheïbani* (*J. A.*, 4e série, t. XX, 1852, p. 406-419).

2. *Tableau littéraire du Khorassan et de la Transoxiane au IVe siècle de l'hégire* (*J. A.*, 5e série, t. I, 1853, p. 169-239; t. III, 1854, p. 291-361).

1. Abréviations : *C. R. A.* = *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* ; *J. A.* = *Journal asiatique* : *R. C.* = *Revue critique d'histoire et de littérature.* — M. Lucien Bouvat, bibliothécaire de la Société asiatique, a bien voulu revoir les épreuves de cette *Bibliographie.* Je lui en adresse ici tous mes remerciements.

3. *Extrait d'une lettre adressée à M. Reinaud par M. Barbier de Meynard, attaché à la légation de France en Perse* [datée de Téhéran, 10 février 1856] (*J. A.*, 5e série, t. VII, 1856, p. 267-271).

4. *Description historique de la ville de Kazvin, extraits du* Tarikhé Guzidèh *de Hamd Allah Mustôfi Kazvini* (*J. A.*, 5e série, t. X, 1857, p. 257-308).

5. *Extraits de la chronique persane d'Hérat*, traduits et annotés (*J. A.*, 5e série, t. XVI, 1860, p. 461-520; t. XVII, 1861, p. 438-457, 473-522; t. XX, 1862, p. 268-319).

6. *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes, extrait du Mo'djem el-Bouldân de Yaqout, et complété à l'aide de documents arabes et persans pour la plupart inédits*, par C. Barbier de Meynard, ancien attaché à la légation de France en Perse, membre du Conseil de la Société asiatique; Paris, Impr. Imp., 1861, gr. in-8 de xxi-640 pages.

7. Maçoudi, *Les prairies d'or*, texte et traduction par C. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille [à partir du tome IV, 1865, par C. Barbier de Meynard], dans la *Collection d'ouvrages orientaux publiés par la Société asiatique;* Paris, Impr. Imp., 1861-1877, 9 vol. in-8.

8. *Ambassade de l'historien turc Vaçif-Efendi en Espagne* (1787-1788), traduite sur la relation originale (*J. A.*, 5e série, t. XIX, 1862, p. 505-523).

9. *Coup d'œil sur les monnaies musulmanes, par Djevdet-Efendi*, traduit sur le texte turc par M. Barbier de Meynard (*J. A.*, 5e série, t. XX, 1862, p. 183-197).

10. *Le livre des routes et des provinces, par Ibn Khordadbeh*, publié, traduit et annoté par C. Barbier de Meynard (*J. A.*, 6e série, t. V, 1865, p. 5-127, 227-296, 446-532).

11. *Ibrahim, fils de Mehdi, fragments historiques, scènes de la vie d'artiste au IIIe siècle de l'hégire* (*778-839 de notre ère*), par M. C. Barbier de Meynard, professeur à l'École des langues orientales (*J. A.*, 6e série, t. XIII, 1869, p. 201-342).

12. *Le Seïd Himyarite, recherches sur la vie et les œuvres d'un poète hérétique du IIe siècle de l'hégire*, par M. Barbier de Meynard (*J. A.*, 7e série, t. IV, 1874, p. 159-258).



13. *Les Pensées de Zamakhschari*, texte arabe publié complet pour la première fois, avec une traduction et des notes, par M. Barbier de Meynard (*J. A.*, 7e série, t. VI, 1875, p. 313-440).

14. *Les Colliers d'or, allocutions morales de Zamakhschari*, texte arabe suivi d'une traduction française et d'un commentaire philologique, par C. Barbier de Meynard; Paris, Impr. Nat., 1876, in-8 de XVII-223 pages.

15. *La poésie en Perse*, leçon d'ouverture faite au Collège de France, le 4 décembre 1876, par C. Barbier de Meynard, professeur au Collège de France; Paris, E. Leroux, 1877, in-18 de 74 pages (t. XII de la *Bibliothèque orientale elzévirienne*).

16. *Traduction nouvelle du traité de Ghazzali intitulé* Le préservateur de l'erreur, *et notices sur les extases* (*des Soufis*), par M. C. Barbier de Meynard (*J. A.*, 7e série, t. IX, 1877, p. 5-93).

17. *Le Livre des Rois*, par Abou'lkasim Firdousi, publié, traduit et commenté par M. Jules Mohl; Paris, Impr. Royale, 1838-1878, 7 vol. in-fol. [Le tome VII, achevé par Barbier de Meynard, contient une *Préface* signée de lui, datée du 14 février 1878. Cette *Préface* est rééditée en tête du tome VII de l'édition in-12, reproduisant la traduction seulement : *Le Livre des Rois*, par Abou'lkasim Firdousi, traduit et commenté par Jules Mohl, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, publié par Mme Mohl; Paris, Reinwald, 1876-1878.]

18. *Le Boustân ou Verger, poème persan de Saadi*, traduit pour la première fois en français avec une introduction et des notes par A. C. Barbier de Meynard; Paris, E. Leroux, 1880, in-18 de XXXV-387 pages.

19. *Dictionnaire turc-français, supplément aux dictionnaires publiés jusqu'à ce jour, renfermant : 1° les mots d'origine turque; 2° les mots arabes et persans employés en osmanli avec leur signification particulière; 3° un grand nombre de proverbes et de locutions populaires; 4° un vocabulaire géographique de l'empire ottoman;* Paris, 1881 et 1886, 2 vol. gr. in-8 de x-786 pages, et de 898 pages (*Publications de l'École des langues orientales vivantes*, IIe série, t. IV et V).

20. *Notice sur l'Arabie méridionale d'après un document turc* (*Publications de l'École des langues orientales vivantes*, IIe série, t. IX, *Mélanges orientaux;* Paris, 1883, p. 85-123).

21. Collaboration à la publication du *Dictionnaire des Simples*, d'Ibn Beïthâr, par le Dr Leclerc (*Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXVI, 1re partie ; Paris, 1883).

22. *Extraits du Mirât-ez-Zèmân* (*Recueil des historiens des croisades, Historiens orientaux*, t. III ; Paris, Impr. Nat., 1884, p. 511-570). [Sans signature.]

23. *Extraits de la Chronique d'Alep par Kemal ed-Dîn* (*Recueil des historiens des croisades, Historiens orientaux*, t. III ; Paris, Impr. Nat., 1884, p. 571-690). [Sans signature.]

24. *Extraits du Dictionnaire biographique de Kemal ed-Dîn* (*Recueil des historiens des croisades, Historiens orientaux*, t. III ; Paris, Impr. Nat., 1884, p. 691-732). [Sans signature.]

25. *Trois comédies traduites du dialecte turc azèri en persan par Mirza Dja'far et publiées d'après l'édition de Téhérân, avec un glossaire et des notes*, par C. Barbier de Meynard et S. Guyard ; Paris, Impr. Nat., 1886, in-12 de xx-260 pages. [Ce volume contient : 1° une *Préface* par Barbier de Meynard ; 2° des observations sur quelques particularités du persan moderne, non signées ; 3° un glossaire, suivi d'un spécimen du texte original turc ; 4° le texte persan des trois comédies, dont les titres sont : *L'Ours gendarme, les Procureurs, l'Alchimiste.*]

26. *L'Alchimiste, comédie en dialecte turc azèri*, traduite par A.-C. Barbier de Meynard (*J. A.*, 8e série, t. VII, 1886, p. 5-66).

27. *Considérations sur l'histoire ottomane d'après un document turc* (*Publications de l'École des langues orientales vivantes*, IIe série, t. XIX, *Nouveaux mélanges orientaux ;* Paris, 1886, p. 49-81).

28. *Extrait de la chronique intitulée* Kamel-Altevarykh, *par Ibn Alatyr* (suite) (*Recueil des historiens des croisades, Historiens orientaux*, t. II, 1re partie; Paris, Impr. Nat., 1887, p. 1-180). [Volume commencé par Defrémery, continué par Barbier de Meynard avec la collaboration de Stanislas Guyard.]

29. *Extraits du livre intitulé* Le collier de perles, *par Bedr-Eddyn Alaïny* (*Recueil des historiens des croisades, Historiens orientaux*, t. II, 1re partie ; Paris, Impr. Nat., 1887, p. 181-250).

30. *L'ours et le voleur, comédie en dialecte turc azèri, publiée sur le texte original et accompagnée d'une traduction*, par A.-C. Barbier de Meynard (*Publications de l'École des langues orientales vivantes*, IIIe série, t. V, *Recueil de textes et de traductions publiés par les professeurs ;* Paris, 1889, p. 103-215.]

31. *Un document turc sur la Circassie*, par M. A.-C. Barbier de Meynard (*Centenaire de l'École des langues orientales vivantes*, 1795-1895; Paris, 1895, p. 45-69).

32. *Recueil des historiens des croisades publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Historiens orientaux*, t. IV; Paris, Impr. Nat., 1898, gr. in-4 de xi-525 pages. [Collaboration de M. Houdas.]

33. *Un poète arabe du IIe siècle de l'hégire*, lecture faite au onzième Congrès des Orientalistes tenu à Paris en 1897; Paris, Impr. Nat., 1899, in-4 de 21 pages.

34. *Scènes de la vie persane, extrait du manuscrit inédit d'un voyage en Perse* (*J. A.*, 1904, t. II, p. 169-176).

35. *Une ambassade marocaine à Constantinople*, par A. Barbier de Meynard (*Publications de l'École des langues orientales vivantes*, Ve série, t. V, *Recueil de mémoires orientaux;* Paris, 1905, p. 1-29).

36. *Surnoms et sobriquets dans la littérature arabe* (*J. A.*, 10e série, t. IX, 1907, p. 173-244, 365-428; t. X, 1907, p. 55-118, 193-273).

II. Notes, comptes rendus, discours, etc.

37. *Le Gulistan ou le Parterre de roses, par Sa'di*, traduit du persan par C. Defrémery; Paris, 1858 (*J. A.*, 5e série, t. XII, 1858, p. 599-604).

38. *Lexicon geographicon*, de Juynboll; Leide, 1852-1854 (*J. A.*, 5e série, t. XIII, 1859, p. 558-561).

39. *Histoire de la campagne de Mohacz, de Kemal Pacha Zadeh*, publiée avec la traduction française et des notes par Pavet de Courteille; Paris, 1859 (*J. A.*, 5e série, t. XV, 1860, p. 438-443).

40. *Notice sur la vie et les travaux de M. X. Bianchi* (*J. A.*, 6e série, t. V, 1865, p. 175-182).

41. *La musique arabe, ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien*, par F. Salvador Daniel; Alger, 1863 (*J. A.*, 6e série, t. V, 1865, p. 558-567).

42. *Ausführliches Lehrbuch der türkischen Sprache*, par J. Goldenthal; Vienne, 1865 (*J. A.*, 6e série, t. VIII, 1866, p. 433-436).

43. *L'Arabie contemporaine, avec la description du pèlerinage de la*

Mecque, par A. d'Avril; Paris, 1868 (*J. A.*, 6e série, t. XII, 1868, p. 517-519).

44. *Praktisches Handbuch der osmanisch-türkischen Sprache*, par A. Wahrmund; Giessen, 1869 (*J. A.*, 6e série, t. XIII, 1869, p. 82-84).

45. *De contractu « do ut des » jure Mohammedano*, par L. W. C. Van den Berg; Leide, 1868 (*J. A.*, 6e série, t. XIV, 1869, p. 238-240).

46. *The Divans of the six ancient Arabic poets*, par W. Ahlwardt; Londres, 1870 (*J. A.*, 6e série, t. XVII, 1871, p. 187-192).

47. *Droit musulman, recueil de lois concernant les musulmans schyites*, par A. Querry, consul de France à Tébrîz, t. I; Paris, 1871 (*J. A.*, 6e série, t. XVIII, 1871, p. 217-220).

48. *Bibliotheca geographorum arabicorum, edidit M.-J. De Goeje;* Leide, 1870 et an. s. (*J. A.*, 6e série, t. XVIII, 1871, p. 434-443; 7e série, t. I, 1873, p. 567-579; t. XIV, 1879, p. 271).

49. *Le calendrier de Cordoue de l'année 961*, texte arabe et ancienne traduction latine, publié par R. Dozy; Leide, 1873 (*R. C.*, 1873, t. II, p. 105-106).

50. *Les colliers d'or de Zamakhschari*, texte arabe accompagné d'un commentaire et d'une traduction en turc; Constantinople, 1290 (1873) (*J. A.*, 7e série, t. III, 1874, p. 541-551).

51. *Kara-tali « la Fatalité »*, drame turc joué à Constantinople en 1872. — *Considérations sur les essais d'une littérature dramatique dans l'Orient musulman* (*R. C.*, 1874, t. I. *Variétés*, p. 70-79).

52. *Catalogus codicum orientalium bibliothecae Academiae Lugdunobatavae;* Leide, 1873 (*R. C.*, 1874, t. I, p. 209-211).

53. *Divan de Férazdak*, publié avec une traduction française par R. Boucher, 3e livraison; Paris, 1875 (*J. A.*, 7e série, t. V, 1875, p. 579-582).

54. *Le livre des locutions vicieuses de Djawâlîki*, publié pour la première fois d'après le manuscrit de Paris, par H. Derenbourg (*R. C.*, 1875, t. I, p. 257-260).

55. *Divan poetae Abu'l- Walid Moslim..*, par M.-J. De Goeje; Leide, 1875 (*R. C.*, 1875, t. I, p. 305-310).

56. *Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen*, par A. von Kremer, t. I; Vienne, 1875 (*R. C.*, 1875, t. I, p. 353-356).

57. *Lehdjè-i-osmani, Dictionnaire ottoman*, par Ahmed Véfîq Efendi; Constantinople, 1876 (*J. A.*, 7e série, t. VIII, 1876, p. 275-280).

58. *Une première année d'arabe*, par L. Machuel; Alger, 1876 (*J. A.*, 7e série, t. VIII, 1876, p. 375-377).

59. *Traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté*, par Cheref-Eddin Rami, traduit du persan et annoté par Cl. Huart; Paris, 1875 (*C. R.*, 1876, t. I, p. 155-157).

60. *Firdusii liber regum qui inscribitur Schahnameh*, publié par J. A. Vullers, t. I, fasc. 1; Leide [sans date] (*R. C.*, 1876, t. II, p. 113-116).

61. *Manuel de l'arabisant, ou recueil de pièces arabes*, par L. Machuel, 1re partie; Alger, 1877 (*J. A.*, 7e série, t. IX, 1877, p. 259-261).

62. *Chrétiens et musulmans*, étude sur la question d'Orient, la Tunisie et les autres pays soumis à l'islamisme, par H. Chalon; Paris, 1876 (*R. C.*, 1876, t. I, p. 41-42. Cf. *J. A.*, 7e série, t. IX, 1877, p. 287-288).

63. *Théorie nouvelle de la métrique arabe*, par S. Guyard (extr. du *Journal asiatique*); Paris, 1877 (*R. C.*, 1877, t. I, p. 89-94).

64. *Monnaies à légendes arabes, frappées en Syrie par les Croisés*, par H. Lavoix; Paris [sans date] (*R. C.*, 1877, t. II, p. 209-211).

65. *Avesta...*, traduit du texte zend par M. C. de Harlez, t. III; Paris, 1877 (*J. A.*, 7e série, t. XI, 1878, p. 273-275).

66. *Mille et un proverbes turcs*, recueillis, traduits et mis en ordre par J. A. Decourdemanche; Paris, 1878 (*J. A.*, 7e série, t. XI, 1878, p. 275-276).

67. *Une querelle de mots* (*J. A.*, 7e série, t. XIV, 1879, p. 271-272).

68. *Catalogue of the persian manuscripts in the British Museum*, par C. Rieu; Londres, 1879-1880 (*J. A.*, 7e série, t. XV, 1880, p. 87-90; t. XVIII, 1881, p. 557-559).

69. *Chronique d'Abou Zakaria*, publiée pour la première fois, traduite et commentée par Ém. Masqueray; Paris, 1879 (*J. A.*, 7e série, t. XV, 1880, p. 92).

70. *Manuel de la langue persane vulgaire*, par S. Guyard; Paris,

1880 (*J. A.*, 7e série, t. XV, 1880, p. 361-363. Cf. *R. C.*, 1880, t. I, p. 345-348).

71. *On the history, system and varieties of turkish Poetry*, par J. W. Redhouse; Leipzig [sans date] (*R. C.*, 1880, t. II, p. 1-2).

72. *Dictionnaire français-turc*, par N. Mallouf, 3e édition; Paris, 1881 (*J. A.*, 7e série, t. XVII, 1881, p. 85-87).

73. *Haroun Arraschid, caliph of Bagdad*, par E. H. Palmer; Londres, 1881 (*J. A.*, 7e série, t. XVII, 1881, p. 564-566).

74. *Die primitive Cultur des turko-tatarischen Volkes*, par H. Vámbéry; Leipzig, 1879 (*Revue historique*, t. XVI, 1881, p. 197-199).

75. *Le Livre de Sîbawaihi, traité de grammaire arabe*, texte arabe publié par H. Derenbourg; Paris, 1881 (*J. A.*, 7e série, t. XVIII, 1881, p. 553-557).

76. *Les origines de la société musulmane* [analyse de la communication faite sur ce sujet par M. Barbier de Meynard] (*C. R. A.*, 4e série, t. IX, 1882, p. 241-244).

77. *État militaire ottoman*, par Djevad Bey, t. I; Constantinople, 1882 (*J. A.*, 7e série, t. XX, 1882, p. 275-276).

78. *The Vazir of Lankuran..*, par W. H. D. Haggard et G. Le Strange; Londres, 1882 (*R. C.*, 1883, t. I, p. 221-225).

79. *Rapport de la Commission du Nord de l'Afrique*, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 26 janvier 1883 (*J. A.*, 8e série, t. I, 1883, p. 271-274).

80. *Notice nécrologique sur M. Dozy* (*J. A.*, 8e série, t. I, 1883, p. 526-528).

81. *Discours prononcé aux funérailles de M. Defrémery*, au nom de la Société asiatique, le 22 août 1883, par M. Barbier de Meynard, vice-président de la Société (*Institut de France*, t. LIII, 1883).

82. *Sur une mission de bibliographie et d'épigraphie musulmanes en Tunisie* [mission de MM. Basset et Houdas] (*C. R. A.*, 4e série, t. X, 1883, p. 25-28 ; t. XI, 1884, p. 10-13).

83. *Texte et commentaire d'une lettre de M. Henri Pognon sur ses découvertes dans la région du Liban* (*C. R. A.*, 4e série, t. XI, 1884, p. 412-414).

84. *Notice sur le Congrès orientaliste de Leyde*, par M. Barbier de Meynard (*C. R. A.*, 4e série, t. XI, 1884, p. 415-421).

85. *Dialogues français-persans*, précédés d'un précis de grammaire persane et suivis d'un vocabulaire persan, par A. Kazimirski; Paris, 1883 (*J. A.*, 8e série, t. III, 1884, p. 94-99).

86. *Stanislas Guyard* (*J. A.*, 8e série, t. IV, 1884, p. 385-388).

87. *Discours prononcé aux funérailles de M. Adolphe Regnier*, au nom de la Société asiatique, le 24 octobre 1884, par M. Barbier de Meynard, vice-président de la Société (*J. A.*, 8e série, t. IV, 1884, p. 566-568. Cf. *Institut de France*, t. LIV, 1884).

88. *Marabouts et Khouan, étude sur l'Islam en Algérie*, par Louis Rinn (*Journal des Savants*, 1884, p. 708-714).

89. *Rapport sur la mission accomplie par M. Basset dans le pays berbère* (*C. R. A.*, 4e série, t. XIII, 1886, p. 172-175).

90. *Rapport sur une nouvelle mission accomplie par M. Basset en Algérie* (*C. R. A.*, 4e série, t. XIV, 1887, p. 260-262).

91. *Considérations sur l'histoire de l'empire ottoman d'après un document turc*, par M. Barbier de Meynard (*C. R. A.*, 4e série, t. XIV, 1887, p. 367-369).

92. *Menoutchehri, poème persan du XIe siècle de notre ère*, texte, traduction, notes et introduction historique, par A. Kazimirski; Paris, 1887 (*J. A.*, 8e série, t. IX, 1887, p. 303-308).

93. *Le Hadhramoût et les colonies arabes dans l'Archipel Indien*, par L. W. C. Van den Berg; Batavia, 1886 (*J. A.*, 8e série, t. IX, 1887, p. 536-538).

94. *L'empereur Akbar*, par le Cte de Noer, traduit de l'allemand par G. Bonet-Maury, t. II; Leide, 1887 (*J. A.*, 8e série, t. IX, 1887, p. 538).

95. *Histoire d'Alger sous la domination turque* (1515-1830), par H.-D. de Grammont; Paris, 1887 (*R. C.*, 1888, t. I, p. 91-94).

96. *Conquête de la Syrie et de la Palestine*, texte arabe de Imâd ed-Din, publié par le Cte C. de Landberg; Leide, 1888 (*J. A.*, 8e série, t. XI, 1888, p. 306-307).

97. *Mission de M. Basset au Sénégal* (*J. A.*, 8e série, t. XI, 1888, p. 307).

98. *Catalogue of the turkish manuscripts in the British Museum*, par

C. Rieu; Londres, 1888 (*J. A.*, 8e série, t. XII, 1888, p. 351-354).

99. *Manuel pour l'étude des grammaires arabes*, par A. Goguer; Beyrouth, 1888 (*J. A.*, 8e série, t. XII, 1888, p. 355-357).

100. *Mission de M. Basset au Sénégal* (*C. R. A.*, 4e série, t. XVI, 1889, p. 80-82).

101. *With Sa'di in the Garden*, par Sir Edwin Arnold; Londres, 1888 (*R. C.*, 1889, t. I, p. 1-2).

102. *Rapport sur la mission de M. René Basset au Sénégal* (*C. R. A.*, 4e série, t. XVI, 1889, p. 228-232).

103. *Dictionnaire turc-français* en caractères latins et turcs, par R. Youssouf; Constantinople, 1888 (*J. A.*, 8e série, t. XIV, 1889, p. 194-196).

104. *Türkische Grammatik mit Paradigmen*, par Aug. Müller; Berlin, 1889 (*R. C.*, 1889, t. I, p. 261-262).

105. *Islam or true Christianity*, par E. de Bunsen; Londres, 1889 (*R. C.*, 1889, t. II, p. 381-382).

106. *Die Handschriften-Verzeichnisse der kön. Bibliothek zu Berlin*, t. VI (*Verz. der türk. Handschr.*), par W. Pertsch, 1889 (*J. A.*, 8e série, t. XIV, 1889, p. 377-380).

107. *Charles Nisard*, allocution prononcée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 19 juillet 1889, par M. Barbier de Meynard, président (*C. R. A.*, 4e série, t. XVII, 1890, p. 241-245. Cf. *Institut de France*, t. LIX, 1889).

108. *Michel Amari*, allocution prononcée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 26 juillet 1889, par M. Barbier de Meynard, président (*C. R. A.*, 4e série, t. XVII, 1890, p. 247-248. Cf. *J. A.*, 8e série, t. XIII, 1889, p. 535-536).

109. *Discours prononcé aux funérailles de M. le baron de Witte*, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 1er août 1889, par M. Barbier de Meynard, président (*Institut de France*, t. LIX, 1889. Cf. *C. R. A.*, 4e série, t. XVII, 1890, p. 250-251).

110. *Discours prononcé aux funérailles de M. Faidherbe*, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 1er octobre 1889, par M. Barbier de Meynard, président (*Institut de*

France, t. LIX, 1889. Cf. *C. R. A.*, 4e série, t. XVII, 1890, p. 302-303).

111. *Cobet*, allocution prononcée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 8 novembre 1889, par M. Barbier de Meynard, président (*C. R. A.*, 4e série, t. XVII, 1890, p. 409-410).

112. *Discours prononcé à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, le 22 novembre 1889, par M. Barbier de Meynard, président (*Institut de France*, t. LIX, 1889. Cf. *C. R. A.*, 4e série, t. XVII, 1890, p. 439-459).

113. *Discours prononcé aux funérailles de M. Pavet de Courteille*, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 16 décembre 1889, par M. Barbier de Meynard, président (*Institut de France*, t. LIX, 1889. Cf. *J. A.*, 8e série, t. XIV, 1889, p. 536-540; *C. R. A.*, 4e série, t. XVII, 1890, p. 418).

114. *Les séances de Hamadani*, avec le commentaire de Cheïkh'Abdo, texte arabe; Beyrouth, 1889 (*J. A.*, 8e série, t. XV, 1890, p. 110-111).

115. *Persische Grammatik mit Litteratur, Chrestomathie und Glossar*, par C. Salemann et V. Schukovski; Berlin, 1889 (*R. C.*, 1890, t. I, p. 322-323).

116. *Catalogue of the persian mss. in the Bodleian Library*, Part. I, par MM. Sachau et Ethé; Oxford, 1890 (*J. A.*, 8e série, t. XVI, 1890, p. 369-373).

117. *Choix de fables traduites en arabe parlé*, par Mejdoub ben Kalafat; Constantine, 1890 (*J. A.*, 8e série, t. XVI, 1890, p. 373-375).

118. *Documents musulmans sur le siège d'Alger en 1541*, publiés, traduits et annotés par René Basset; Paris et Oran, 1890 (*C. R. A*, 4e série, t. XVIII, 1891, p. 418-419).

119. *Note sur la mission épigraphique de M. Clément Huart en Asie Mineure*, par M. Barbier de Meynard (*C. R. A.*, 4e série, t. XVIII, 1891, p. 439-441).

120. *Correspondance des consuls d'Alger* (1690-1742), par H.-D. de Grammont; Alger, 1890 (*R. C.*, 1891, t. I, p. 31-32).

121. *Lettres de Bedi'ez-Zeman (Hamadani)*, avec commentaire explicatif et littéraire; Beyrouth, 1890 (*J. A.*, 8e série, t. XVII, 1891, p. 339-347).

122. *The literature of the Turks, a turkish Chrestomathy*, par Ch. Wells; Londres, 1891 (*J. A.*, 8e série, t. XIX, 1892, p. 164-169).

123. *Discours prononcé aux funérailles de M. Ernest Renan*, au nom de la Société asiatique, le 7 octobre 1892, par M. Barbier de Meynard, vice-président de la Société (*Institut de France*, t. LXII, 1892. Cf. *J. A.*, 8e série, t. XX, 1892, p. 280-286).

124. *A traveller's narrative...*, par Ed. G. Browne, t. I et II; Cambridge, 1891 (*J. A.*, 8e série, t. XX, 1892, p. 297-302).

125. *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes*, par V. Chauvin, fasc. I; Liège, 1892 (*J. A.*, 8e série, t. XX, 1892, p. 302-304. Cf. *R. C.*, 1892, t. II, p. 428).

126. *Petit dictionnaire français-arabe à l'usage des étudiants*, par le P. J.-B. Belot; Beyrouth, 1892 (*R. C.*, 1892, t. II, p. 389-390).

127. *Allocution prononcée à la Société asiatique, le 13 janvier 1893, en prenant la présidence* (*J. A.*, 9e série, t. I, 1893, p. 152-153).

128. *Texte et commentaire d'une lettre de M. Max van Berchem sur sa seconde mission en Égypte et en Syrie* (*C. R. A.*, 4e série, t. XXI, 1893, p. 216-218).

129. *Il valore metrico del grado di meridiano secondo i geografi arabi*, par C. A. Nallino; Turin, 1893 (*J. A.*, 9e série, t. I, 1893, p. 179-181).

130. *Cours gradué de lettres arabes manuscrites*, par Bel-Kassem ben Sedira; Alger, 1893 (*J. A.*, 9e série, t. I, 1893, p. 181-182).

131. Luigi Bonelli : I. *Bibliotheca Catanense di Roma;* Florence, 1892; — II. *Il libro dello Schermidore;* Rome, 1892 (*J. A.*, 9e série, t. I, 1893, p. 182-184).

132. *Umar ibn Abi Rebia, ein Arabischer Dichter*, par P. Schwarz; Leipzig, 1893 (*R. C.*, 1893, t. II, p. 70-71).

133. *Studien in arabischen Dichtern : Dr Abel's neue Mu'allaqât-Ausgabe*, par Jacob; Berlin, 1893 (*R. C.*, 1894, t. I, p. 397-398).

134. *Vocabulaire arabe-français*, par le P. Belot ; Beyrouth, 1893 ; — *Le premier livre de l'arabisant*, par J. Harfouch ; Beyrouth, 1893 (*R. C.*, 1894, t. I, p. 437-439).

135. *Recherches sur la domination arabe, le chiitisme et les croyances messianiques sous le khalifat des Omayades*, par G. von Vloten; Amsterdam, 1894 (*J. A.*, 9e série, t. III, 1894, p. 582 584).

136. *Le livre des raretés philosophiques*, par Abou Zeïd El-Ansari, publié pour la première fois; Beyrouth, 1894; — *Studien in arabischen Dichtern*, fasc. II, par Jacob; Berlin, 1894 (*R. C.*, 1894, t. II, p. 457-460).

137. *Praktisches Uebungsbuch zur gründlicheren Erlernung der osm.-türkischen Sprache*, par L. Pekotsch, 1re partie; Vienne, 1894 (*J. A.*, 9e série, t. III, 1894, p. 584-585).

138. *Ein türkisch-arabisches Glossar...*, par Th. Houtsma; Leide, 1894 (*J. A.*, 9e série, t. IV, 1894, p. 183-187).

139. *Galâl al-Dîn al-Sujûtis*, « *die Dattelrispen über die Wissenschaft der Chronologie* », par Chr. Fr. Seybold; Leide, 1894 (*J. A.*, 9e série, t. IV, 1894, p. 378-380).

140. *Chrestomathie aus arabischen Prosaschriftstellern*, par R. Brünnow; Berlin, 1895 (*J. A.*, 9e série, t. IV, 1894, p. 380).

141. *James Darmesteter*, allocution prononcée à la Société asiatique, le 9 novembre 1894, par M. Barbier de Meynard, président (*J. A.*, 9e série, t. IV, 1894, p. 519-534).

142. *Rapport de M. Barbier de Meynard, membre de l'Académie, sur l'exploration épigraphique de la Syrie septentrionale par M. van Berchem* (1895) (*C. R. A.*, 4e série, t. XXIII, 1895, p. 622-629).

143. *Supplement to the Catalogues of the persian manuscripts in the British Museum*, par C. Rieu; Londres, 1895 (*J. A.*, 9e série, t. VII, 1896, p. 182-184).

144. *Les Gnomes de Sidi Abd Er-Rahman El-Medjedoub*, par H. de Castries; Paris, 1896 (*J. A.*, 9e série, t. VII, 1896, p. 365-367).

145. *Le miroir des pays*, texte turc publié par le journal l'*Iqdam*; Constantinople, 1313 (*J. A.*, 9e série, t. VII, 1896, p. 367).

146. *Néologismes ottomans* (*J. A.*, 9e série, t. VIII, 1896, p. 178-180).

147. *La critique du langage*, par Ibn Sikkit, publiée pour la première fois par le P. L. Cheikho, S. J.; Beyrouth, 1896-97; *Les poé-*

tesses arabes, texte publié et annoté par le même, fasc. I; Beyrouth, 1897 (*J. A.*, 9e série, t. VIII, 1896, p. 539-543).

148. *Photographies d'Asie Mineure*, adressées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. de Kühlmann, directeur général des chemins de fer d'Anatolie (*C. R. A.*, 4e série, t. XXV, 1897, p. 170-172).

149. *Rapport sur le Congrès des Orientalistes tenu à Paris en 1897* (*C. R. A.*, 4e série, t. XXV, 1897, p. 515-519).

150. *Arabische Sprichwœrter und Spieler*, par L. Talqvist; Leipzig, 1897 (*R. C.*, 1897, t. II, p. 409-410).

151. *L'épopée byzantine à la fin du Xe siècle*, par G. Schlumberger; Paris, 1896 et 1900 (*J. A.*, 9e série, t. IX, 1897, p. 367-369; t. XVI, 1900, p. 373-374).

152. *Arîb. — Tabari continuatus quem edidit, indicibus et glossariis instruxit M.-J. De Goeje*; Leide, 1897 (*J. A.*, 9e série, t. X, 1897, p. 194-196).

153. *Nouvelles publications de l'imprimerie catholique de Beyrouth* (*J. A.*, 9e série, t. X, 1897, p. 373-376).

154. *Lettre de M. Barbier de Meynard*, par laquelle le Président de la Société asiatique s'associe personnellement au vœu exprimé par la Société et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, touchant la création de chaires d'orientalisme dans les Universités de province [lue par M. Senart, dans la séance du 12 février 1897] (*J. A.*, 9e série, t. XI, 1898, p. 166-168).

155. *L'abrégé des merveilles*, traduit de l'arabe par le baron Carra de Vaux; Paris, 1898 (*J. A.*, 9e série, t. XI, 1898, p. 177-182).

156. *L'Orient*, revue catholique orientale bimensuelle; Beyrouth, 1898 (*J. A.*, 9e série, t. XI, 1898, p. 345-347).

157. *Grammaire élémentaire de la langue persane*, par Cl. Huart; Paris, 1899 (*J. A.*, 9e série, t. XIV, 1899, p. 361-364).

158. *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale*, par le Cte de Gobineau, 3e édition; Paris, 1900 (*J. A.*, 9e série, t. XIV, 1899, p. 568-571).

159. *Rapport sur la mission Bonin* (*C. R. A.*, 1900, t. I, p. 397-398).

160. *Le livre des beautés et des artifices attribué à Al-Djahiz*, texte arabe publié par G. van Vloten; Leide, 1898; — *Ibrahim ibn Muhammad Al-Baïhaki, Kitâb al-Mahasin wal-Masawi*, publié par F. Schwally, 1re partie; Giessen, 1900 (*R. C.*, 1900, t. II, p. 274-277).

161. *Die Alfije des Ibn Muti*, publiée par K. Y. Zetterstéen; Leipzig, 1900 (*R. C.*, 1900, t. II, p. 341-343).

162. *A history of ottoman Poetry*, par E. J. W. Gibb, t. I; Londres, 1900 (*J. A.*, 9e série, t. XVI, 1900, p. 379-380).

163. *Précis de jurisprudence*, par Sidi Khalîl, nouv. édition, présentée par M. Barbier de Meynard à la Société asiatique, dans la séance du 9 novembre 1900 (*J. A.*, 9e série, t. XVI, 1900, p. 532-533).

164. *Tables alphabétiques du Kitâb Al-Agânî*; Leide, 1900 (*J. A.*, 9e série, t. XVI, 1900, p. 552-555).

165. *Texte et commentaire d'une note de M. René Basset intitulée : Une ancienne capitale berbère, note sur les ruines de Morat* (*C. R. A.*, 1901, t. I, p. 515-517).

166. *Kurdische Studien*, par Hugo Makas; Berlin, 1900 (*R. C.*, 1901, t. I, p. 81-82).

167. *Discours prononcé le 13 juin 1901, à la séance générale de la Société asiatique*, par M. Barbier de Meynard, président (*J. A.*, 9e série, t. XVIII, 1901, p. 5-9).

168. *El-Ahkam Es-Soultaniya*, traité de droit public musulman d'Abou'l-Hassan El-Mawerdi, traduit et annoté par le Cte L. Ostrorog, t. I; Paris, 1901 (*J. A.*, 9e série, t. XVIII, 1901, p. 391-393).

169. *Ibn Kotaïba's Adab-al-Kâtib*, publié par Max Grünert; Leide, 1900 (*R. C.*, 1901, t. II, p. 421-424).

170. *Sur une inscription turque provenant de la mosquée de Péking, traduite par M. Huart* (*C. R. A.*, 1902, p. 439-440).

171. *Expéditions des Almúgavares ou routiers Catalans en Orient*, par G. Schlumberger; Paris, 1902 (*J. A.*, 9e série, t. XX, 1902, p. 167-168).

172. *Geschichte von Sul und Schumul, unbekannte Erzählung aus Tausend und einer Nacht*, texte arabe et traduction, par Seybold; Leipzig, 1902 (*R. C.*, 1903, t. I, p. 161-162).

173. *Semitic Study Series, n. I. Selection from the annals of Tabari*, publié par M.-J. De Goeje; Leide, 1902 (*R. C.*, 1903, t. I, p. 181-183).

174. *Mémoires d'histoire et de géographie orientales, n° 3. Migrations des Tziganes à travers l'Asie*, par M.-J. De Goeje; Leide, 1903 (*R. C.*, 1903, t. II, p. 383-384).

175. *Allocution prononcée le 16 juin 1904, à la séance générale de la Société asiatique*, par M. Barbier de Meynard, président (*J. A.*, 10e série, t. IV, 1904, p. 5-7).

176. *Ibn Qotaïba. Liber poesis et poetarum quem edidit M.-J. De Goeje*; Leide, 1904 (*J. A.*, 10e série, t. IV, 1904, p. 523-530).

177. *Socin's Arabische Grammatik*, 5e édition; Berlin, 1904 (*R. C.*, 1904, t. II, p. 457-459).

178. *Die Hašimijjat des Kumait*, publié, traduit et commenté par J. Horovitz; Leide, 1904 (*R. C.*, 1904, t. II, p. 508-511).

179. *Notes sur le Congrès des Orientalistes tenu à Alger en 1905* (*C. R. A.*, 1905, p. 313-314).

180. *Mission de M. de Motylinski dans le Sahara* (*C. R. A.*, 1906, p. 538-540).

LIVRES OFFERTS

M. Maspero présente à l'Académie les deux ouvrages suivants :

1° Emmanuel de Rougé, *Œuvres diverses*, t. II (forme le tome XXIIe de la *Bibliothèque égyptologique*; Paris, Leroux, 1908, in-8°, 464 pp.) :

« Ce second volume comprend les mémoires publiés ou composés par Rougé de 1849 à 1853. Il y applique pour son propre compte les principes de critique historique et philologique qu'il avait énoncés dans ses premiers travaux, et les résultats en sont merveilleux. C'est d'abord le *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès*, qui donna le premier exemple d'un texte analysé minutieusement jusque dans ses moindres détails : l'examen de sept lignes s'y prolonge pendant deux cents pages, avec une richesse de preuves qui entraîna la conviction de l'Académie d'alors, encore sceptique en matière de

traductions hiéroglyphiques. C'est ensuite le rapport sur l'exploration scientifique des principaux musées de l'Europe, où l'histoire de l'art égyptien fut établie pour la première fois dans ses grandes lignes, et l'étude sur la statuette naophore du Vatican. Par le *Conte des deux frères*, il révéla au public étonné l'existence en Égypte d'une littérature romanesque. Par ses *Études sur l'archéologie égyptienne*, il essaya de l'initier à la connaissance des principes du déchiffrement. Il y a des parties faibles dans ces œuvres vieilles de près de soixante ans, mais peu, et les erreurs mêmes y ont parfois servi la science : l'ensemble est demeuré acquis. — Le troisième volume est sous presse, et j'espère que l'année 1910 ne se passera pas que je ne puisse le présenter à l'Académie. »

2° Yacoub Artin Pacha, *Contes populaires du Soudan égyptien, recueillis en 1908 sur le Nil Blanc et le Nil Bleu* (Paris, 1909, petit in-8°, 58 pp.) :

« Ce charmant petit volume est la suite et le complément des deux recueils de *Contes* que l'auteur a publiés depuis une vingtaine d'années. Cette fois, il a recueilli la matière de son ouvrage au cours d'une excursion qu'il fit sur le Haut-Nil pendant l'hiver de 1908-1909. Les histoires y sont simples et sans long développement. Artin Pacha les a données telles qu'il les a prises dans la bouche de ses interprètes, et elles peuvent être considérées comme l'expression même de la pensée africaine. Les notes sont sobres, mais toujours placées au bon endroit, et le style des traductions et de l'introduction a l'élégance discrète qui convient à ce genre de publications. »

SÉANCE DU 22 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient adresse à l'Académie un rapport sur les travaux de l'École pendant l'année 1909.

Renvoi à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient.

Le P. Scheil donne lecture de la notice qu'il a écrite sur la vie et les travaux de M. Hartwig Derenbourg, son prédécesseur à l'Académie [1].

Le Président remercie le P. Scheil de la fidélité du portrait qu'il a tracé de notre regretté confrère.

M. Clermont-Ganneau signale la découverte, faite à Jérusalem par le P. Germer-Durand, d'une série de vases en pierre, les uns ronds, les autres rectangulaires, dont les contenances, multiples exacts les unes des autres, semblent représenter des mesures de capacité ordonnées selon le système métrologique juif.

Voici la lettre que le P. Germer-Durand adresse à ce sujet à M. Clermont-Ganneau :

Jérusalem, le 10 octobre 1909.

Monsieur

Permettez-moi de vous faire part de quelques découvertes intéressantes que nous venons de faire dans nos fouilles de Jérusalem.

Nous avons mis à jour un moulin juif avec ses dépendances.

Le moulin proprement dit est creusé dans le roc. Il forme une chambre circulaire de trois mètres environ de diamètre. Au milieu, une maçonnerie cylindrique portait la double meule, qui a disparu, mais divers fragments ont été trouvés sur des points voisins. L'appareil se composait de deux pièces en basalte : une meule conique fixe, autour de laquelle tournait une meule biconcave, armée de deux oreilles, dans lesquelles étaient fixés des manches en bois. C'est la meule à deux, à laquelle fait sans doute allusion l'Évangile (Matth., XXIV, 41).

On peut en voir un spécimen complet au Musée Biblique de Sainte-Anne.

Une seule monnaie a été trouvée dans le moulin, c'est un très petit bronze frappé pour les Juifs par le Procurateur romain, l'an 40 d'Auguste.

A côté du moulin, il y a une autre excavation taillée dans le roc, qui ressemble à une citerne, mais l'ouverture circulaire, beaucoup plus large qu'une bouche de citerne, nous avertit que nous sommes en présence d'un silo, magasin à blé. Au delà du silo se trouve une chambre, taillée aussi dans le roc, mais accessible par un escalier

1. Voir ci-après.

d'une dizaine de marches. Dans cette chambre, sous les décombres qui la remplissaient, on a trouvé une série de petites auges rectangulaires en pierre calcaire assez grossièrement taillée, toutes différentes de grandeur. Cette particularité n'a pas manqué de piquer notre curiosité : n'était-ce pas une série de mesures pour le grain ?

Cette question nous a conduits à en éclaircir une autre.

Nous avions déjà rencontré, au cours de nos fouilles, des vases ronds en forme de cône tronqué, en calcaire dur ou en basalte, toujours différents les uns des autres, qui paraissaient aussi être des mesures, et même des étalons de mesures. Mais à quelle échelle ramener ces divers échantillons?

La Bible nomme un certain nombre de mesures de capacité : le log, le qab, le hin, l'éphah ; mais les commentateurs ne sont pas d'accord pour les évaluer. Après avoir consulté, sans résultat satisfaisant, le Dictionnaire biblique de M. Vigouroux, nous avons consulté un manuel anglais d'Oxford, le « Helps to the study of the Bible », et nous y avons trouvé ce que nous cherchions, une double nomenclature des mesures bibliques : mesures anciennes et mesures nouvelles, évaluées selon notre échelle métrique. Je ne sais pas à quelle source ces renseignements ont été puisés, mais ils concordent exactement avec la capacité des vases que nous avons trouvés, sauf une légère différence dans les fractions.

Les mesures anciennes, d'après le *Helps*, auraient été en usage avant la captivité ; les mesures nouvelles, moindres d'un tiers environ, auraient été introduites plus tard.

Toutes nos mesures appartiennent au système nouveau. Il a pour base le talent réduit de moitié, soit 21 k. 250, au lieu de 42 k. 500.

Les liquides sont évalués par *bath* et par *hin*, avec les divisions par demi et quart.

Pour les solides, l'unité est le *gomor*, dixième de l'*ephah*. La distinction entre les mesures pour les solides et les mesures pour les liquides paraît porter sur les noms plus que sur la chose, car l'échelle est la même.

Voici l'évaluation en litres :

Le *qab* correspond à peu près à notre litre, soit : 1 l. 18.

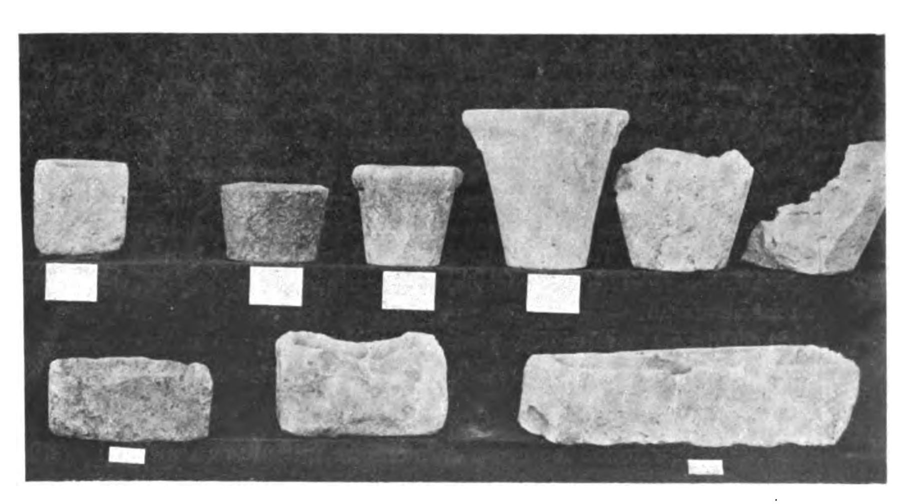
On le divisait en 4 *logs*.

Les multiples forment une progression ternaire :

Le *hin* contient 3 qabs,

Le *seah* contient 6 qabs,

Le *bath* ou *ephah*, 18 qabs.



En dehors de cette série, il y a le *gomor*, dixième du bath ou ephah, dont il est parlé souvent dans l'Ancien Testament.

Le log vaut	0 l.	295
Le qab vaut	1	180
Le hin	3	540
Le seah	7	080
Le bath ou ephah	21	250
Le gomor	2	125.

Les photographies représentent, d'une part les mesures pour les liquides, et d'autre part les mesures trouvées au moulin ou dans les ruines environnantes. Elles sont toutes basées sur le gomor ; ce sont des subdivisions par tiers ou moitié, ou des multiples. La série serait complète s'il y avait un gomor seul. Nous le trouverons peut-être.

Une coupe des mesures pour les liquides permet de comparer les contenances.

La découverte des mesures usuelles dans un moulin n'a rien de surprenant. Mais pourquoi la série des étalons, sur un autre point de nos fouilles ?

Une de nos trouvailles les plus intéressantes fut celle d'une inscription hébraïque, dont je vous ai communiqué en son temps la photographie.

Elle est gravée sur un linteau de porte de grandes dimensions, 2^{m} 50 de long, et d'un poids énorme.

Quelle que soit l'incertitude de certaines lettres, martelées jadis à dessein, le mot *Qorban* n'est pas douteux. Or c'est dans la même région que nous avons trouvé les mesures, un peu dispersées, il est vrai. Or la présence d'un Qorban, où les offrandes étaient souvent déposées en nature, explique la présence des mesures. Reste à savoir pourquoi il y avait là un Qorban avec ses accessoires.

Quoi qu'il en soit, la date des monnaies et de l'inscription nous avertissent que nous sommes dans le monde juif antérieur à la ruine de Jérusalem par Titus, et nous pouvons attribuer au même temps bon nombre de vases et de débris, jarres, urnes, vaisselles, trouvés au même niveau.

Si ces découvertes vous paraissent de nature à intéresser l'Académie, je vous serai obligé de vouloir bien lui en faire communication.

Veuillez agréer, etc.

M. Homolle donne lecture d'un mémoire intitulé : « Cnide ou Siphnos? » Rapprochant le témoignage de Pausanias des résul-

Comptes rendus, 1909, p. 725.

HARTWIG DERENBOURG

1844 - 1908

Phototypie Berthaud, Paris.



tats donnés par les fouilles, M. Homolle conclut que, comme il l'avait affirmé dès 1896, le plus riche des trésors retrouvés à Delphes est bien réellement celui de Cnide.

APPENDICE

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. HARTWIG DERENBOURG, PAR LE P. SCHEIL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 1909.

Vous avez lu, Messieurs, l'opuscule intitulé *Une famille sémitique de sémitistes, les Derenbourg*, où, suivant un penchant naturel à l'homme, l'auteur recherche ses origines. Si peu haut qu'il lui ait été donné de remonter, il a aimé peindre la chère image des ascendants, se deviner en eux, les reconnaître en soi. L'esquisse personnelle de sa vie et de ses œuvres est un hommage aux ancêtres, et le moyen légitime d'assurer pour l'avenir sa propre notoriété.

« Je n'ai pas réédité les Derenbourg, dit-il, ni prolongé la bibliographie de mes livres, brochures et articles jusqu'au commencement de 1905, pour mes confrères d'aujourd'hui seulement, mais je me suis préoccupé surtout de faciliter la tâche à mon successeur, quel qu'il soit, un ami, un indifférent ou un inconnu, en tout état de cause, condamné de par son élection à me consacrer une notice. Si je dure quelques années, je prends envers ce savant dont j'ignore jusqu'au nom, et auquel je regrette de ne pouvoir donner ma voix, l'engagement de mettre au courant, sans trop de retard, par des suppléments, la bibliographie actuelle qui lui est particulièrement destinée. »

Admirable propos que je ne saurais trop louer, Messieurs, puisque, accueilli récemment dans votre compagnie avec une bienveillance singulière, et appelé à vous présenter une

notice sur la vie et les œuvres de mon prédécesseur, je suis en termes de le faire d'après les sources les plus authentiques !

*
* *

Hartwig Derenbourg appartenait donc, comme il le disait lui-même, à une dynastie d'orientalistes. Notre pays et notre époque ont produit de ces fonds littéraires et scientifiques où les fils des Paris, des Becquerel et d'autres surent garder le haut niveau de leurs auteurs, tâchèrent du moins à s'élever où ceux-là étaient parvenus, et à soutenir la plus enviable gloire.

C'est ainsi que mon prédécesseur, en suivant le sentier de ses pères, a été appelé à recueillir l'héritage de leur caractère et de leur science.

Originaire de Dernburg au district de Halberstadt, dans la province de Magdebourg, le fondateur de cette dynastie d'orientalistes émigra, vers la fin du XVIII[e] siècle, à Offenbach, Francfort-sur-le-Mein et Mayence. Dans la première de ces villes, il publia en hébreu, une comédie morale allégorique intitulée *Yoschebê tewel* « les habitants du monde » (1789) et devint précepteur dans une famille de Mayence, puis dans une autre de Francfort. En mourant, il transmit ses goûts littéraires à deux fils, à Jakob Derenburg dont la lignée passée au protestantisme se distingue encore de nos jours, aux premiers rangs, dans des carrières libérales et politiques, en Allemagne — et à Joseph Derenburg, né à Mayence en 1811, qui a fini parmi nous, en 1895, une vie toute d'honneur et de labeur.

Nombre d'entre vous, Messieurs, ont connu personnellement cette figure douce et souriante qu'était Joseph Derenbourg. Il comptait ici autant d'amis que de confrères. Ses mérites ne sont sitôt sortis de votre mémoire, et ils le garderont à la postérité. Tour à tour hébraïsant, arabisant,

aramaïsant, sabéisant, il n'est presque point de partie des disciplines orientales sémitiques qui ne lui fût familière, et où il n'excellât. Le ciel ne lui avait d'abord pas été très clément, mais l'intempérie, loin de nuire à la culture intellectuelle, eut pour effet d'en développer extraordinairement la richesse et la qualité.

Né à Paris, le 17 juin 1844, d'un tel père, d'un de ces savants dont l'œuvre atteste qu'il possédait à la fois les meilleurs dons de l'esprit et du cœur, Hartwig affrontait l'existence sous de favorables auspices.

Il fit ses études classiques aux lycées Charlemagne et Condorcet (alors Bonaparte). Bachelier ès lettres en 1860, licencié ès lettres en 1863, il alla cueillir les lauriers du doctorat en philosophie à Göttingue en 1866. Ses maîtres d'hébreu, d'arabe et autres langues apparentées, s'appelaient, à Paris, le grand rabbin Ullmann, Joseph Derenbourg, Reinaud; à Göttingue : Ewald, Bertheau, Wüstenfeld ; à Leipzig : Fleischer et Krehl. Les signes de vocation apparurent aussitôt. On sait que de toutes les langues sémitiques, seules l'arabe et l'éthiopienne, outre le pluriel par apposition externe, en forment un autre par altération ou développement interne, appelé le *pluriel brisé*. L'Université de Göttingue ayant mis en 1866 au concours, comme sujet, d'expliquer la théorie particulière de ces pluriels — un mémoire étendu, rédigé en latin, où un arabisant parisien essayait de donner une solution du problème, fut jugé digne du prix.

Dans sa manière de grouper les phénomènes du langage, d'en scruter les raisons et l'enchaînement, se décèle en effet chez le jeune lauréat de la vivacité d'esprit, un instinct premier servi par une pensée ordonnée et réfléchie. Ce succès initial dû à des qualités natives aiguillera pour ainsi dire, définitivement, sur sa vraie voie, H. Derenbourg. La prédilection marquée qu'il en concevra pour certaines études fera de lui l'éditeur de divers traités arabes de Grammaire,

comme le livre de Sibouyah, — et dans l'enseignement des éléments de cette langue, le meilleur des initiateurs.

Rentré à Paris au printemps de 1866, il fut introduit, dans le courant de la même année, par le choix de M. Taschereau, administrateur général — au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, où la rédaction du catalogue arabe restait en souffrance depuis qu'en 1859, Michele Amari était, de l'exil, retourné dans sa patrie. Le zèle du nouveau collaborateur s'affirma durant les années 1866 et 1867 — sans que cette tâche fût capable de combler les vœux d'un cœur qui avait d'autres aspirations, ni d'épuiser l'activité d'un esprit apte à de meilleurs travaux. Il venait de pénétrer, pour n'en plus sortir, dans la carrière scientifique. Reinaud, professeur d'arabe près l'École spéciale des langues orientales vivantes, allait mourir en 1867; à Stanislas Guyard était confié en 1868 une chaire de même ordre, près l'École pratique des Hautes Études. Il fallait se créer des titres pour succéder à l'un, et ne point pâlir à côté de l'autre.

Dans le Journal asiatique parut le Dîwân de Nâbigha Dhobyânî, précédé d'une Introduction historique, suivi d'une version française, où Derenbourg traitant un texte arabe de longue haleine fournit amplement la preuve suffisante de son savoir philologique; et afin que rien ne manquât à son apprentissage, il préluda aussi à l'enseignement public, dès l'année 1869-70, en inaugurant dans la salle Gerson, à la Sorbonne, un cours libre sur la langue et la littérature des Arabes.

*
* *

Soudain en France les plus graves événements se précipitèrent, et l'avenir de la patrie même devenait incertain. Le 31 du mois d'août 1870 est la date de la démission de notre jeune homme de vingt-six ans, comme attaché à la

Bibliothèque impériale, et de son mariage avec Mlle Betty Baer, fille de Hermann-Joseph Baer, le libraire de Francfort-sur-le-Mein. De celui-ci il accepta la direction d'une succursale fondée à Paris — semblable un peu à cet 'Oumâra du Yémen qu'il nous a fait connaître, et qui, il y a sept cents ans, se prit à délaisser l'étude du droit pour une profession moins abstraite. Heureux qui peut en paix vaquer aux seuls travaux de l'esprit, et dire en toute occasion : Les Muses ne labourent ni ne filent ! — Personne ne voudra voir dans cette résolution, qui mettait Derenbourg en contact avec les réalités de la vie, l'éclipse d'un idéal ou un signe d'amoindrissement. Il y a lieu de penser que ce passage parmi les livres de comptabilité, les anciennes ou récentes éditions, ne nuisit guère à son progrès intellectuel. Ces nouvelles habitudes affinèrent chez lui le goût de l'ordre et de la méthode dans l'érudition, et étendirent notablement ses connaissances bibliographiques. Jamais, d'ailleurs, elles ne prirent l'homme tout entier, qui, inégalement partagé, eut vite fait de concilier ses doubles devoirs, et de rendre la place d'honneur à des études si chères !

On s'en aperçut bien, puisque en 1875, il fut presque simultanément chargé d'un cours de grammaire arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes, et nommé professeur de langues sémitiques au Séminaire israélite de Paris.

*
* *

La première fois, il se trouva, par l'exercice d'un enseignement pratique, mis en commerce immédiat avec des élèves, exposé de ce chef, à certaine collaboration indirecte, souvent inattendue, presque toujours impérieuse, qui sert de jauge et donne la trempe à la science des jeunes docteurs.

Entre les langues sémitiques, l'arabe possède la grammaire la plus riche, la plus touffue, aux mécanismes les plus délicats. Elle emploie, outre divers procédés qui lui appartiennent en propre, tous ceux des autres dialectes de la famille. Ensemble imposant, rude école qu'il est nécessaire de fréquenter longtemps, avant de passer maître !

Cette conviction s'affermit encore, au début du professorat, chez Derenbourg, qui, suivant toujours ses premières pentes, étudie et édite en 1875, dans cet ordre d'idées, *Les locutions vicieuses de Djawâlikî.*

On peut présumer que porté du même dessein et par le même élan, il se mit à attaquer alors, et à préparer le fameux Traité de grammaire, dit le *Livre de Sibouya.*

« Sans approcher de la perfection de la grammaire sanscrite, observe Renan dans son Histoire des langues sémitiques [1], la grammaire arabe semble au moins égale à la grammaire des Grecs, moins complète peut-être sous le rapport de la théorie des formes, mais certainement bien plus riche en considérations de syntaxe. Très défectueuse dans son ensemble, ou plutôt presque entièrement dépourvue d'ensemble et de plan, la grammaire arabe est spirituelle et subtile dans les détails, pleine de petits faits bien observés, et de vues ingénieuses jetées au hasard ».

On ne saurait mieux définir en termes généraux l'œuvre massive de l'homme d'Ispahan. Son travail d'analyse, paru au VIIIe siècle de notre ère, se montre à peu près complet; avec son exposé légèrement teinté de philosophie et de symbolisme, il suscitera plus d'une controverse, et il aura des commentateurs.

Silvestre de Sacy indiqua dès 1829 aux modernes ce *Livre des Livres.* Par un fier effort, H. Derenbourg l'éditera en 1881, d'après les manuscrits du Caire, de l'Escurial, d'Oxford, de Paris, de Saint-Pétersbourg et de Vienne.

1. P. 380-381

Grâce à lui, dans une deuxième édition due aux presses de Boulaq (1898-1899), le monde musulman aura retrouvé son plus célèbre grammairien, que la traduction de G. Jahn (1894-1900) fera connaître, en Europe, aux profanes de l'orientalisme.

Le projet d'édition du livre intitulé *Laïsa* de Ibn Khâlawaihî, sur les *Exceptions de la langue arabe*, d'après le manuscrit unique du Musée Britannique, prend évidemment date aussi dans cette période de la vie de H. Derenbourg.

Celui qui par goût et par devoir allait puiser si loin la connaissance des principes, non seulement dans les méthodes modernes, sous la direction de Reinaud, J. Derenbourg, Fleischer — mais encore, à plus haute source, chez les Orientaux eux-mêmes qu'il soumettait à notre critique, devenait incontestablement un maître accompli.

L'apprentissage qu'il s'était imposé, il le recommandait à autrui, tenant avec raison que dans le déchiffrement de langues inconnues ou peu connues, l'abord direct des textes se justifie, mais que dans toute philologie classique, la discipline grammaticale est absolument nécessaire à la base d'une formation sérieuse.

Le chargé de cours de l'École spéciale des langues orientales vivantes fut promu en titre de professeur en avril 1879, et ainsi se réalisa son rêve d'adolescent, d'occuper un jour, dans cet établissement supérieur, la chaire d'arabe illustrée jusqu'en 1839 par Silvestre de Sacy, et supprimée en 1867, à la mort de Reinaud.

*
* *

Un sort plus glorieux auquel l'orientaliste sédentaire porte envie, un espoir meilleur qu'il se plaît à nourrir et à caresser, est celui de découvrir, en fouillant les restes du passé, des documents inédits : marbres, pierres que la féconde nature n'a pas appareillés, où le génie créateur de

l'homme avait mis son empreinte, inscriptions épiques oubliées ou péries avec leur héros, argiles ou parchemins portant les grandes pensées et les confidences vulgaires des générations éteintes.

Dans un pays voisin du nôtre, l'art musulman, les lettres arabes et hébraïques fleurirent un jour. Musées et Bibliothèques y devaient recéler maintes collections d'autant plus intéressantes qu'on les connaissait moins, reliques d'autant plus sacrées que les savants indigènes y touchaient peu. Derenbourg sollicita donc et obtint en 1880 du Ministère de l'Instruction publique une mission officielle dans les Bibliothèques de l'Espagne, pour y chercher et cataloguer les manuscrits arabes.

Il reconnut noblement cette faveur en publiant la nomenclature, en deux tomes, des pièces de l'Escurial, qu'il groupa en sept sections : Grammaire, Rhétorique, Poésie, Philologie et Belles-Lettres, Lexicographie, Philosophie, Morale et Politique.

Ce lui fut tout un de rendre ce grand service aux savants, en leur ouvrant une mine nouvelle à exploiter, et de cueillir pour soi le meilleur lot. Au fond d'une caisse abandonnée, au milieu de lambeaux de manuscrits et de papiers mis au rebut, il retrouva l'autobiographie d'Ousâma ibn Mounkidh, émir syrien vivant de 1095 à 1158, qui occupa une situation considérable, à Damas et en Égypte, sous les règnes des derniers khalifes fatimites, dans les périodes qui s'étendent de la première à la troisième croisade. Comme l'a dit un de nos confrères, « la traduction et le commentaire donnés par le savant éditeur dévoilent curieusement les sentiments des Musulmans à l'égard des Croisés avec lesquels ils se trouvaient en contact durant les intervalles de paix ; nous lisons avec un vif intérêt les appréciations d'Ousâma sur les mœurs, les coutumes, la langue même des Latins ; le rôle de la femme et la constitution de la famille provoquent son étonnement, non moins

que le duel judiciaire, et les épreuves qu'imposaient aux accusés les tribunaux des chrétiens. Mille et une particularités de ce genre, présentées en relief, nous font en quelque sorte assister à la vie féodale des Francs en Syrie, vue du camp musulman[1] ».

H. Derenbourg revint souvent, avec complaisance, dans diverses études partielles, sur ce document capital. Un irrésistible attrait le ramènera aussi, vingt-cinq ans plus tard, vers l'Escurial où son âme avait tressailli la première fois, à la découverte du trésor : campagne dernière dont nous n'aurons qu'une relation posthume !

*
* *

Jusqu'à l'époque du Prophète, ce que nous appelons langue arabe était un idiome cher aux poètes du Nord et du Centre. Avec l'expansion de l'Islam, ce parler devint la langue classique du monde musulman tout entier.

Peu à peu disparurent de la Péninsule les idiomes apparentés, tels que le sabéen, l'himyarite, le minéen, etc., qui ne survivent que dans les textes monumentaux dont l'ensemble constitue l'épigraphie sabéo-himyarite.

Si les arabisants ne sont pas nécessairement des sabéisants, il n'en est pas moins vrai que, d'entre les orientalistes, c'est eux que la curiosité philologique et historique devrait le plus incliner vers ces études.

H. Derenbourg ne fit aucune difficulté de porter un égal intérêt à toutes les tribus d'Ismaël. Dès 1881, Ernest Renan l'attacha à la Commission des Inscriptions sémitiques, comme auxiliaire spécialement chargé de la partie sabéo-himyarite. Pour cette importante collaboration, celui-ci se fit la main en publiant, avec ou sans son père, plusieurs essais sur l'épigraphie du Yémen.

En 1889, parut le premier fascicule de la série, suivi

1. E. Babelon, Discours à l'occasion de la mort de H. D., p. 5.

bientôt d'un autre en 1892. Après la mort de Joseph Derenbourg, son fils redoubla ses soins officieux, et seul activa la préparation des deux fascicules parus en 1900 et 1908, qui closent un premier tome de 458 pages et 42 planches.

Peu d'œuvres auront eu une maturation plus paisible et plus régulière !

Vous savez, Messieurs, comment H. Derenbourg s'est acquitté de ce difficile et ingrat labeur, et de quel progrès lui est redevable une science encore tâtonnante, dont les adeptes restent toujours peu nombreux.

Sans doute, il ne s'agit pas d'une paléographie compliquée ; les difficultés réelles sont cette fois inhérentes à la langue propre de ces textes. Pour en tenter l'interprétation et définir le contenu, l'érudition la plus vaste en matière de philologie sémitique est d'un faible secours et peut même devenir un danger, à qui n'y joint pas quelque don d'intuition, et un grand sens critique.

Les premières traductions du plus beau texte himyarite-sabéen auront presque fatalement des parties précaires qu'on devra réformer ou assurer dans la suite. En classant et en remaniant les travaux de Halévy, Mordtmann, Glaser, Müller, Hartmann, etc. et les siens propres, Derenbourg a excellé sur ses prédécesseurs et s'est surpassé lui-même, dans ce fondamental ouvrage qui demeurera un précieux instrument de travail aux mains des orientalistes de l'avenir.

*
* *

Il advint en ce temps-là que par la mort prématurée de Stanislas Guyard, se trouva vacante la chaire d'arabe à l'École pratique des Hautes Études. Pour remplir ce grand vide, Derenbourg fut choisi, le 11 janvier 1885. S'il ambitionna cette nouvelle charge et ce pauvre bénéfice, c'est

qu'il prisait au plus haut point l'École qui, entre toutes, par son organisation et son esprit particuliers, a le don d'attirer et de s'attacher — fortement — et les maîtres et les élèves. De surcroît, une des plus douces satisfactions de sa vie aura été d'y enseigner à côté de son père qui dirigeait alors une conférence d'hébreu rabbinique, et de son vieil ami, Auguste Carrière, avec lequel il suivit jadis les cours d'Ewald.

Pendant vingt-trois ans, il chercha à faire de ses leçons le complément supérieur du programme qu'il développait à l'École des langues orientales. Par son fait, la Bibiothèque s'y est enrichie d'une nouvelle édition de l'Al-Fakhrî, histoire du khalifat et du vizirat depuis leurs origines jusqu'à la chute des Abbassides de Bagdad (632-1228), avec des prolégomènes sur les principes du gouvernement, d'après Ibn at Tiqṭaqa.

Dans la même École, section des sciences religieuses, il accepta une chaire d'islamisme, dont il fut le premier titulaire.

*
* *

Dès l'année 1885, Hartwig Derenbourg se trouvait, sinon déjà au faîte des honneurs, du moins au comble de l'activité. Le triple enseignement qu'il dispensait demeura jusqu'à la fin sa principale et plus absorbante préoccupation. De ses auditeurs, il exigeait une fidélité, une assiduité égale à la sienne, n'adoptant vraiment comme disciples que ceux qui suivaient toutes ses leçons. Loin de nous de penser à je ne sais quelle contrainte du devoir, subie par les élèves! Témoignant à chacun d'eux un complet dévouement, il était tôt payé en retour d'un sincère attachement. — On peut lire, dans les *Annuaires* de l'École pratique des Hautes Études, avec quel art il savait, d'une main réglée, faire ressortir les mérites individuels, signaler les moindres

efforts, quand il importait de soutenir et d'encourager. Grand est le nombre de ceux qui lui durent l'initiation ; ils sont disséminés par tous lieux, dans la carrière diplomatique, dans les chaires des hautes écoles, dans les missions scientifiques permanentes.

*
* *

Ses fonctions professorales et ses publications solides ne lui firent point dédaigner la Petite Presse, je veux dire ces *Recueils*, *Revues*, *Mémoires*, *Mélanges* périodiques, qui sont comme les éclaireurs et les auxiliaires de la science proprement dite. Aucune de ces personnes engageantes, exigeantes, ne s'adressa jamais à lui en vain. A des degrés divers, le *Journal des Savants*, la *Revue des études juives*, la *Revue critique*, le *Journal asiatique*, la *Revue de l'Orient latin*, la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, la *Revue archéologique*, et d'autres, ont eu part à l'avantage de sa collaboration. Si vous en tenez compte, la nomenclature de ses productions littéraires se monte, au total, à plus de 172 numéros.

Respectueux de sa propre pensée, il ne permettait pas qu'elle vît le jour sous une forme négligée. Sans prétendre être écrivain, il cherche le style — meilleur, à cet égard, que plusieurs d'entre nous qui estiment parfois indifférent de rédiger avec plus ou moins de correction, d'agrément et d'adresse. Sans doute, le style ne nous est pas à la main comme aux gens qui en font métier, — mais Derenbourg trouvait une véritable jouissance à s'efforcer d'y atteindre, ainsi qu'on peut aisément le constater, en le suivant dans les moindres articles de critique, et jusque dans les présentations d'ouvrages offerts à l'Académie.

*
* *

Il fut promu chevalier de la Légion d'honneur en février 1897, et enfin élu membre de l'Institut le 1er juin 1900, en remplacement de Maximin Deloche.

Je doute, Messieurs, qu'en aucun temps moins tiède néophyte vous ait voué une plus fervente gratitude.

« Jamais, écrira-t-il cinq ans plus tard, je n'exprimerai en termes assez chaleureux la reconnaissance que j'éprouve envers mes confrères qui m'ont accordé ce couronnement de ma carrière ! Quel vif regret pour mon cœur de ne pas voir parmi nous chaque vendredi, mon père, non plus qu'Ernest Renan et Gaston Paris, non plus que plusieurs de ceux que j'ai tant aimés », non plus que Jules Oppert (ajoutera-t-il bientôt), Jules Oppert qu'il vénérait comme un patriarche, et qui l'avait tenu tant de fois, si je puis dire, sur les fonts de votre Académie.

Il apporta à vos travaux le secours de sa haute compétence dans un domaine scientifique très ancien et très actuel, très vaste et très spécial. De sa bonne grâce aussi, il éclaira vos réunions, — avec cette douceur de mœurs qui l'avait fait triompher des obstacles de la vie et qui place aujourd'hui sa mémoire à l'abri de sentiments contraires.

Chez Derenbourg, cette affabilité universelle avait ses racines dans un optimisme tenace, héréditaire, qui ne récriminait contre homme ni chose, qui ne se rappelait du passé que le bien, et n'espérait de l'avenir que le meilleur.

Entre temps, il accordait volontiers que sa destinée était assez belle !

« Les années en s'écoulant m'ont comblé », dit-il en 1895. Il était devenu commandeur de la Couronne d'Italie ; membre honoraire de l'Académie d'histoire de Madrid, de l'Institut égyptien du Caire, de la Société d'archéologie

biblique de Londres ; membre du Conseil de la Société asiatique, du Conseil de perfectionnement de la Mission scientifique française au Maroc, du Comité central de l'Alliance israélité, du Conseil de la Société des études juives ; vice-président du Conseil d'administration de l'École de travail israélite ; membre du Foreign Board of Consulting Editors de la *Jewish Encyclopedia* ; co-directeur de la *Grande Encyclopédie* dont les trente et un volumes portent sa signature.

Une seule ombre ternit la claire sérénité de cette existence et se projette tout entière dans une phrase pleine de mélancolie : « Je n'ai ni enfant ni neveu. Avec moi s'éteindra la dynastie des Derenbourg orientalistes. » Mais ce dernier rejeton était qualifié, s'il l'eût voulu, pour rappeler qu'il est écrit au livre de Daniel : « Ceux qui auront été doctes brilleront comme la splendeur de la voûte céleste, et ceux qui auront donné la sagesse à beaucoup d'autres sont dignes de luire à jamais et à perpétuité[1] ! »

L'homme qui avait toujours eu un vif sentiment des devoirs du savant, et qui avait maintes fois gémi sur la brièveté du temps à nous commis pour les remplir, fut emporté brusquement, le 12 avril 1908, à l'âge de 64 ans, ajoutant, s'il est possible, par la soudaineté du départ, à la douleur de la dévouée compagne de sa vie, et aux regrets de ses amis.

Vous vous souviendrez longtemps, Messieurs, de son nom et de ses mérites. Pour moi, je m'estimerai heureux si aujourd'hui, sous ces traits généraux — d'où par respect pour mon sujet, je n'ai pas voulu divertir votre esprit sur trop de détails — vous avez reconnu la fidèle image de votre ancien confrère, mon éminent prédécesseur.

1. Daniel, dernier chapitre, verset troisième.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRAVAUX DE M. H. DERENBOURG[1].

1866

1. Catalogue des manuscrits arabes 883 à 1626 de l'ancien fonds, et à partir du nº 535, d'une partie des mss. du Supplément arabe de la Bibliothèque nationale; Catalogue formant les mss. 1502 à 1504 du Fonds arabe de la B. N., en 3 volumes de 350, 374 et 387 feuillets (De Slane, Catalogue, p. III et 715 *a*).

2. W. Wright, The Kâmil of Mubarrad (Leipzig, 1864, parties 1 et 2) : *Journal asiatique*, t. II, p. 259-265.

3. De pluralium linguæ arabicæ et æthiopicæ formarum omnis generis origine et indole, scripsit et Sibawaihi capita edidit H. D., parisiensis. Gottingæ, in-4º (14 et 31).

4. Ǧawâlîkî's Almu'arrab, herausgegeben von Ed. Sachau (Leipzig, 1867) : *Journal asiatique*, t. II, p. 338-345.

1867

5. Quelques observations sur l'antiquité de la déclinaison dans les langues sémitiques : *Ibid.*, p. 373-401.

6. Essai sur les formes de pluriels en arabe : *Ibid.*, p. 425-524. Tirage à part, 105 p.

7. Un abrégé du Fakhrî : *Ibid.*, t. II, p. 359-361.

8. Catalogue des manuscrits 1959 *bis* à 2287 du Supplément arabe de la Bibliothèque nationale, ms. 4505 du fonds arabe de la B. N. (86 feuillets).

9. H. Thorbecke; Antarah, ein vorislamischer Dichter (Leipzig, 1867) : *Journal asiatique*, t. I, p. 454-462. — Réimprimé dans les « Opuscules d'un arabisant », p. 1-9.

1868

10. Le Dîwân de Nâbigha Dhobyânî; texte arabe publié pour la première fois, suivi d'une traduction française et précédé d'une

1. C'est à l'obligeance et à l'exactitude de M. Moïse Schwab, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, que je dois la mise au courant et en ordre chronologique de cette liste que H. Derenbourg avait dressée lui-même presque complète et par ordre de matières.



introduction historique : *Ibid.*, t. II, p. 197-297; 361-439, 484-515. Tiré à part, p. 1869 (272 p. in-8°).

11. Eug. Prym, De enuntiationibus relativis dissertatio linguistica. Pars prior de enuntiationibus relativis arabicis agens (Bonn, 1868) : *Revue critique*, II, p. 337.8.

1869

12. La composition du Coran; leçon d'ouverture du cours d'arabe professé à la salle Gerson (Sorbonne) : *Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger*, t. VI, p. 312*b* à 318*a*. Réimprimé dans les « Opuscules d'un arabisant », p. 11-13.

13. A Rœdiger, Chrestomathia syriaca; editio altera (Halis, 1868) : *Revue critique*, t. I, p. 17-19.

14. Fleischer, Beiträge zur arabischen Sprachkunde (Leipzig, 1864, 1865 et 1867) : *Journal asiatique*, t. I, p. 107-8.

15. Sur les formes de l'infinitif arabe. Communication faite à la Société de linguistique, le 21 avril 1869, résumée dans son *Bulletin*, t. I, p. LI.

16. Notes sur la grammaire arabe : *Revue de linguistique*, t. III (1869), p. 135-156, et t. IV (1871), p. 321-337. Tiré à part : 1re partie; théorie des formes (Paris, 22, p. in-12). 2e partie, Syntaxe (P., 19 p. in-8°).

17. Imruulkaisi Mu'allaka, edidit Augustus Mueller (Halis) : *Revue critique*, t. II, p. 129-133.

18. Stanislas Julien, Syntaxe nouvelle de la langue chinoise fondée sur la position des mots, t. I : *Ibid.*, p. 145-6.

Même année, un tirage à part de Nâbigha Dhobyânî. Voir n° 10.

1870

19. Notice sur quelques imprimés arabes de Tunis : *Journal asiatique*, I, p. 152-5.

20. Hoffmann, De hermeneuticis apud Syros Aristotelis (Lipsiæ, 1869) ; *Ibid.*, p. 304-6.

21. Lettre imprimée en tête du « Dictionnaire de médecine français-arabe » par Mahmoud Rouchedy, p. XVII-XVIII.

22. J. Rœdiger, De nominibus verborum commentatio (Halis) : *Revue critique*, t. I, p. 161-3.

23. Dîvân de Ferazdak, publié avec une traduction française par R. Boucher, 1re livraison : *The Academy*, I, 216 *b*-217 *a*.

1871

24. Deux lettres de Fr. Ritschl à l'empereur Napoléon III et à Mme... [Cornu], la première datée du 14 avril 1865, la seconde sans date, probablement du même mois. Traduction française, avec le texte allemand de celle-ci, dans : *Papiers et correspondance de la famille impériale* (P., 1870-71). t. II, p. 197-201.

Pour un 2e art., « Notes sur la grammaire arabe », dans la *Revue de linguistique* en 1871, voir n° 16.

1873

25. Théodore Nöldeke, Histoire littéraire de l'Ancien Testament, traduit de l'allemand. Paris, vi-389 p. (En collaboration avec Jules Soury).

1875

26. *Morgenländische Forschungen*. Festschrift Herrn Professor Dr H. L. Fleischer zu seinem 50 jährigen Doctorjubiläum am 4 März 1874 gewidmet von seinen Schülern H. Derenbourg, etc. (Leipzig, 1875).

27. Abul Walîd Marwân ibn Djanâh (R. Yonah), the book of hebrew roots, edited by Ad. Neubauer : *Journal asiatique*, t. I, p. 556-9.

28. Le livre des locutions vicieuses de Djawâlikî, publié pour la première fois d'après le ms. de Paris : *Morgenländische Forschungen*, p. 107-166.

29. Il divano di 'Omar ben Fâred, tradotto e paragonato col Canzoniere del Petrarca per P. Valerga (Firenze, 1874) : *Revue de linguistique*, VII, p. 380-1.

1876

30. J. Barth, Ta'lab's Kitâb al-Fasîḥ (Leipzig, 1876) : *Revue critique*, t. I, p. 301-3.

31. Caspari's arabische Grammatik, 4te Auflage bearbeitet von August Müller (Halle) : *Ibid.*, t. II, p. 17-21.

32. Land, The principles of hebrew Grammar (London) : *Ibid.*, t. II, p. 369-373.

33. Abel Hovelacque. La linguistique (P., 1877) : *Journal asiatique*, t. I, p. 585-5.

34. Ernest Vinet, Art et archéologie (Paris, 1874) : *Ibid.*, t. II, p. 540.

1877

35. G. Iahn, Ibn Jaisch's Commentar zu Zamachschari's Mufassal, I u. II Heft (Leipzig, 1876-7) : *Revue critique*, t. II, p. 393-6.

1878

36. Lane, An arabic-english Lexicon, Book I, part 6 (London, 1877) : *Revue critique*, t. I, p. 57-60.

37. A. Socin, Arabische Sprüchwörter und Redensarten (Tübingen, 1878) : *Ibid.*, p. 397-9.

38. J. M. Arnold, Der Islam; aus dem Englischen : *Ibid.*, t. II, 65-66.

1880

39. Opuscules et traités d'Abou'l Walid ibn Djanâh de Cordoue, texte arabe publié avec une traduction française. Paris (cxxiv et 400 p. in-8°). — En collaboration avec Joseph Derenbourg.

40. Les noms de personnes dans l'Ancien Testament et dans les inscriptions himyarites : *Revue des études juives*, t. I, p. 56-60.

41. R. Dozy, Essai sur l'histoire de l'Islamisme; traduit du hollandais par Victor Chauvin (Leyde, 1879) : *Revue critique*, t. I, p. 146-9.

42. Ed. Sayous, Jésus-Christ d'après Mahomet (Leipzig) : *Ibid.*, p. 149-152.

1881

43. *Corpus inscriptionum semiticarum* ab Academia inscriptionum et litterarorum humaniorum conditum atque digestum. Pars prima, inscriptiones phœnicias continens (compte rendu) : *Revue des études juives*, t. III, p. 310-319; t. VIII (1884), p. 145-152.

44. Le livre de Sibawaihi. Traité de grammaire arabe par Sibouya dit Sibawaihi; texte arabe publié d'après les mss. du Caire, de l'Escurial, d'Oxford, de Paris, de Saint-Pétersbourg et de Vienne. Paris, 1881-82, 2 vol. in-8° (xliv-460 p., et ii-498 p.). — Réimprimé à Boulaq, en 1316-7 de l'Hégire = 1898 et 1899 de notre ère. — Traduit en allemand par G. Jahn : Berlin, 1894-1900.

45. Rubens Duval. Traité de grammaire syriaque : *Revue critique*, t. II, p. 433-447.

1882

46. Études sur l'épigraphie du Yémen, I et II (en collaboration avec M. Joseph Derenbourg) : *Journal asiatique*, 1882, t. I, p. 361-394; 1883, t. II, p. 229-277; 1884, t. II, p. 322-331, avec 5 héliogravures. — Voir *Erklärung*, signée Joseph u. Hartwig Derenbourg, dans la *Zeitschrift der deutsch. morgenl. Gesellschaft*, t. XXXVIII (1884, p. 152).

47. Henri Gréville. *La Juive* (Notice) : *Revue des études juives*, t. IV, p. 306-307.

48. Noms sémitiques des deux bois servant à la production du feu. Communication faite le 4 mars : *Bulletin de la Société de linguistique*, t. V, p. LXIV-LXV.

49. W. Pertsch, *Die arabischen Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Gotha*, t. III (Gotha, 1878-1881) : *Revue critique*, t. I, p. 201-211 et 221-9.

1883

50. Quatre lettres missives écrites dans les années 1470-1475 par Abou'l Ḥassan Ali, avant-dernier roi more de Grenade. Texte arabe publié pour la première fois avec traduction française : *Mélanges orientaux*, p. 1-28. — Réimprimées, sans le texte arabe, dans les « Opuscules d'un arabisant », p. 69-85.

51. Lettre du 6 juillet 1883 à M. Barbier de Meynard sur les mss. de Germain de Silésie conservés à l'Escurial : *Journal asiatique*, t. II, p. 307-8 et 550.

52. Al-Batalyoûsi : *Revue des études juives*, t. VII, p. 274-279.

53. Léon l'Africain et Jacob Mantino : *Ibid.*, p. 283-5.

54. Guillaume Postel. Travaux préparatoires pour un projet de thèse pour le doctorat ès lettres (utilisés en partie par M. Georges Weill, *De Gulielmi Postelli vita et indole* (P. 1892), 127 p. in-8°.

1884

55. Les manuscrits arabes de l'Escurial. Tome I (I. Grammaire; II. Rhétorique; III. Poésie; IV. Philologie et Belles-Lettres; V. Lexicographie; VI. Philosophie). Paris, XLIII et 527 p. gr. in-8°.

Tome II. Extrait contenant : VII. Morale et politique, offert au XII[e] Congrès des Orientalistes, session de Rome. Paris 1899, 81 p. gr. in-8° ; publié en 1903 avec des « Observations critiques sur les manuscrits arabes de l'Escurial », p. v-xxvii.

56. Les mots grecs dans le livre biblique de Daniel. Dans les « Mélanges Graux » (1884, in-8°), p. 232-244. Traduction anglaise par Morris Jastrow dans le journal américain *Hebraica*, t. IV (1887), p. 7-13.

1885

57. Les inscriptions phéniciennes du Temple de Séti à Abydos, publiées et traduites d'après une copie inédite de M. Sayce (en collaboration avec M. Joseph Derenbourg) : *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, t. I, fascic. 3, p. 81-101 avec 4 planches.

58. Les monuments sabéens et himyarites du Louvre : *Ibid.*, fascic. 2, p. 50-65, avec 4 planches.

59. Chrestomathie élémentaire de l'arabe littéral, avec un glossaire. Paris, 1885, in-18 ; 2[e] édition, 1892 (xiv-220 p.). — En collaboration avec M. Jean Spiro.

60. Leçon d'ouverture de la conférence d'arabe à l'École des Hautes Études (section des sciences historiques et philologiques). Extrait de l'*Université*, t. II, p. 51 *a*.

1886

61. Ousâma Ibn Mounkidh. Un émir syrien au premier siècle des Croisades (1095-1188). Texte arabe de l'Autobiographie d'Ousâma, publié d'après le manuscrit de l'Escurial. Paris (xii et 183 p.) gr. in-8°.

62. La science des religions et l'Islamisme. Deux conférences faites le 19 et le 26 mars 1886 à l'École des Hautes Études (section des sciences religieuses) : *Revue de l'histoire des religions*, t. XIII, p. 292-333. Réimprimées dans la « Bibliothèque orientale elzévirienne », t. XLVIII (Paris, 95 p. in-32).

63. Silvestre de Sacy (1758-1838). Une esquisse biographique : *Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft*, III (Leipzig, 1886), p. i-xxviii, avec portrait d'après Delpech.
2[e] édition, augmentée d'un Avant-propos. Paris, 1892, in-8°.
3[e] édition : Centenaire de l'École des langues orientales

(Paris, octobre 1895, 64 p. gr. in-8°), avec la reproduction du médaillon de Silvestre de Sacy par David d'Angers.

4e édition. Édition nouvelle, revue et corrigée en 1903, avec la Bibliographie de Silvestre de Sacy par Georges Salmon (Le Caire, 1904, cxvi pages in-4°), avec la reproduction de la lithographie faite par Julien Boilly.

1887

64. L'inscription de Tabnit père d'Eschmounazar : *Revue de l'histoire des religions*, t. XVI, p. 7-15.

65. Un passage sur les Juifs au xiie siècle, traduit de l'Autobiographie d'Ousâma : *Jubelschrift zum siebzigsten Geburtstag des Prof. Dr. H. Grætz* (Breslau, 1887), p. 127-130.

65 a. Note sur quelques mots de la langue des Francs au xiie siècle : *Mélanges Léon Renier*, p. 453-465.

1888

66. Yemen inscriptions, the Glaser collection in the British Museum : *Babylonian and Oriental Record*, t. I, pp. 167-180 et 195-205.

67. G. Barone, Vita, precursori ed opere del P. Paolino di S. Bartolommeo (Filipps Werdin). — Napoli (1888) : *Revue de l'histoire des Religions*, t. XVII, p. 354-5.

68. Abou Hanifâ ad-Dînaweri *Kitâb al akhbâr Attiwâl*, publié par Wladimir Guirgass (Leide, 1888) : *Ibid.*, t. II, p. 61-64.

69. W. Ahlwardt, Die Handschriften-Verzeichnisse der Königlichen Bibliothek zu Berlin. VII : Verzeichniss der arabischen Handschriften, I (Berlin, 1887) : *Revue critique*, t. I, p. 41-44.

70. R. E. Brünnow, The twenty first volume of the *Kitâb al-Aghâni* (Leyden) : *Ibid.*, t. I, p. 281-3.

71. Ousâma Ibn-Mounkidh, Préface du livre du Bâton. Texte arabe inédit, avec une traduction française, dans : A. Lanier, « Recueil de textes étrangers », p. 1-11.

1889

72. *Corpus inscriptionum semiticarum* ab Academia inscriptionum et litterarum humaniorum conditum et digestum. Pars quarta, inscriptiones himyariticas et sabæas continens : Fascic. I



(1889, fol.), p. 1-162, avec planches I-XII. — Fascic. II (1892), p. 103-174; planches XIII-XVIII. — Fascic. III (1900), p. 175-322; planches XIX-XXVII. — Fascic. IV (1908), p. 323-458; planches XXVIII-XLII.

73. Un nouveau roi de Saba sur une inscription sabéenne inédite du Louvre : Études de critique et d'histoire, par les membres de la section des sciences religieuses [de l'École des Hautes Études], 1re série, p. 93-97.

74. Al-Asma'li, Das *Kitâb al-wuhusch*, herausgegeben von R. Geyer (Wien, 1888) : *Revue critique*, t. II, p. 61.

75. Lucien Gautier, Ad-Dourra al-Fakhira. La perle précieuse de Ghazali; traité d'eschatologie musulmane (Genève, 1878), t. II, p. 61-63.

76. Th. Houtsma, Recueil de textes relatifs à l'histoire des Seldjoukides. Vol. I-II (Leide, 1886-89) : *Ibid.*, t. II, p. 22-26.

77. Vie d'Ousâma. P., 1889-1893 (x-130 p.), gr. in-8°.

1890-91

78. Catalogue des mss. judaïques entrés au British Museum, de 1867 à 1890 : *Revue des études juives*, t. XXIII, pp. 99-116 et 279-301.

79. Un sceau phénicien : *Ibid.*, p. 314-317.

80. Les monuments sabéens et himyarites de la Bibliothèque nationale; Cabinet des médailles et antiques, avec une héliogravure. P., in-18 (45 p.).

81. The himyaritic Inscription 32 of the British Museum : *Babylonian and Oriental Record*, V, p. 193-6.

1892

82. Le dieu Allah dans une inscription minéenne : *Journal asiatique*, t. II, p. 157-166.

Pour la 2e édition de la « Bibliographie de Silvestre de Sacy », en 1892, voir au n° 61.

Pour le fascic. II des Inscriptions himyarites, dans le *Corpus inscr. semit.*, en 1892, voir n° 72.

1893

83. Une épitaphe minéenne d'Égypte, inscrite sous Ptolémée fils de Ptolémée : *Journal asiatique*, t. II, p. 515-528.

84. P. Donat Vernier, Grammaire arabe (Beyrouth, 1891-92) : *Journal asiatique*, t. I, p. 537-546; suite en 1896, t. II, p. 173-7.

85. Anthologie de textes arabes inédits, par Ousâma et sur Ousâma. Tirage à part du ch. XII de la « Vie d'Ousâma » (149 p.).

86. Bibliographie des Croisades au XII[e] siècle. Table alphabétique des principaux manuscrits et des ouvrages imprimés jusqu'en 1893 : *Vie d'Ousâma*, p. 639-651, à 2 col.

87. Pinamou fils de Karil : *Revue des études juives*, t. XXVI, p. 135-138.

88. Présidence de la conférence faite par M. Jean Réville sur le livre d'Hênoch : *Ibid.*, p. I-III.

Pour l'achèvement de la Vie d'Ousâma, en 1893, voir n° 77.

1894

89. Adolphe Franck. Allocution prononcée à l'assemblée générale de la Société des études juives, le samedi 27 janvier 1894. *Ibid.* Réimprimé dans « Opuscules d'un arabisant », p. 243-256.

1895

90. Les Croisades d'après le Dictionnaire géographique de Yacout : *Centenaire de l'École des langues orientales* (P., 1895, in-4°), p. 71-92.

91. Femmes musulmanes et chrétiennes de Syrie au XII[e] siècle. Épisodes tirés de l'Autobiographie d'Ousâma : *Mélanges Julien Havet*, p. 305-316.

92. Une nouvelle inscription phénicienne de Citium : *Revue des études juives*, t. XXX, p. 118-121.

93. Le *Kitâb al-moustalhak* d'Ibn-Djanah : *Ibid.*, t. XXX, p. 298-9.

94. Nouveau mémoire sur l'épitaphe minéenne d'Égypte inscrite sous Ptolémée, fils de Ptolémée, avec héliogravure. P. (34 p.).

95. Gaston Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique. I. Les origines : Égypte et Chaldée (P., 1895) : *Ibid.*, t. XXX, p. 139-140.

96. Al-Fakhrî, Histoire du khalifat et du vizirat, depuis leurs origines jusqu'à la chute du khalifat abbaside de Bagdad (61-656 de l'Hégire = 632-1228 de notre ère), avec des prolégomènes sur les principes du gouvernement, par Ibn-at-Tiqtaqâ. Nouv.

édition du texte arabe. P. (50 et 497 p.), gr. in-8°. Une édition, calquée sur celle-ci, a paru au Caire en 1317 de l'Hégire = 1898 de notre ère, publiée par la Société pour l'impression des ouvrages arabes, en 304 p. in-8°.

Pour la 3e édition de la « Biographie » de Silvestre de Sacy, en 1895, voir n° 61.

1896

97. Version arabe d'Isaïe de R. Saadia ben Joseph Al-Fayyoumi, publiée avec des notes hébraïques et une traduction française d'après l'arabe (P., VII-150 et 116 pages in-8°). — En collaboration avec Joseph Derenbourg.

98. Le poëte antéislamique Imrou'ou l-Kais et le dieu arabe Al-Kais : *Études de critique et d'histoire*, par les membres de la section des sciences religieuses [à l'École des Hautes Études], 2e série, p. 119-123.

1897

99. *Oumâra du Yémen ; sa vie et son œuvre.* Tome Ier, autobiographie et récits sur les vizirs d'Égypte, choix de poésies (P., 1897), XVI et 400 p. gr. in-8°.

Tome deuxième (partie arabe). Poésies, épitres, biographies, notices en arabe par Oumâra et sur Oumâra (P., 1902), XVII-XXX et 401-696 p. gr. in-8°.

Tome deuxième (partie française), Vie de Oumâra du Yémen (P., 1908), 368 p. [inachevé].

La Préface de ce dernier volume est d'avril 1905.

100. Le dieu Rimmôn sur une inscription himyarite : *Semitic Studies in Memory of Alexander Kohut* (Berlin), p. 120-5.

1898

101. D. H. Müller und J. von Schlosser, *Die Haggadah von Serajevo* (compte rendu) : *Journal des savants*, p. 657-668. — Réimprimé dans les « Opuscules d'un arabisant », p. 49-68.

102. Les traducteurs arabes d'auteurs grecs et l'auteur musulman des Aphorismes des philosophes : *Mélanges Henri Weil*, p. 117-124.

103. Ibn-Khâlawaihi. Livre intitulé *Laisa*, sur les expressions de la langue arabe, par Ibn-Khâlouya, dit Ibn-Khâlawaihi; texte arabe publié d'après le ms. unique du British Museum :

Hebraica, t. XIV (1898), p. 81-93; t. XV (1899), p. 32-41 et 215-223; t. XVIII (1901), p. 36-51.

104. Études sur l'Histoire de la pédagogie en Espagne, par Paul Mellon, « l'Enseignement supérieur en Espagne » (P., 1898), 133 p. in-8°.

1899

105. Version arabe du livre de Job de R. Saadia b. Joseph al-Fayyoumî, publiée avec des notes hébraïques par W. Bacher (x-122 p.). Accompagnée d'une traduction française d'après l'arabe par J. Derenbourg et H. Derenbourg (P., 1900, xxiii-68 p.).

106. Les monuments sabéens et himyarites du Musée d'archéologie de Marseille : *Revue archéologique*, t. I, p. 1-15. Cf. *Répert. d'épigraphie sémitique*, t. I, n° 3, p. 150-160.

107. [Complément.] Nâbigha Dhobyânî inédit, d'après le ms. arabe 65 de la collection Schefer : *Journal asiatique*, t. I (1899), p. 5-55. Tiré aussi à part (55 pp. in-8°).

Pour le t. II des « Manuscrits arabes de l'Escurial », dont un extrait de 81 p. a paru en 1899, voir n° 55.

1900

108. Salomon Munk, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, par Moïse Schwab (P., 1900, in-12) : Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus*, 1900, p. 417.

Pour le fasc. III des Inscriptions himyarites, en 1900, voir n° 72.

109. [Maximin Deloche]. Académie des inscriptions et belles-lettres. Notice sur la vie et les travaux de M. Maximin Deloche, lue dans la séance du 29 novembre 1901. Paris (42 p. in-4°).

2e édition : Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de 1901, p. 871-903. Tirage à part de 34 p. in-8°.

3e édition, avec de légères corrections et un portrait, dans « Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze », t. XXIV (Tulle, 1902), p. 5-11.

4e édition, mise au courant : « Opuscules d'un arabisant », p. 255-289.

Pour la suite du « Livre dit *Laïsa* » par Ibn-Khâlawaihi, publiée en 1901, voir n° 103.

1901

110. Note sur l'étymologie de Massalia, Marseille. Dans Michel Clerc, *Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs*, p. 14-15. Extrait de la *Revue historique de Provence*, t. I (Marseille, 1901). Cf. *Répert. d'épigraphie sémitique*, I, cahier 5 (1903), p. 254-5.

111. Paul Brömle, The *Kitâb al-maksur wal-mamdûd* by Ibn-Wallâd (London, 1900) : *Journal asiat.*, t. I, p. 376-9.

112. Les manuscrits arabes de la Collection Schefer à la Bibliothèque nationale : *Journal des savants*, p. 178-200, 299-324, 374-393. — Tirage à part, 76 p. in-4°, avec addition d'un Index des titres cités (arabes).

113. A. Fagnan, L'Afrique septentrionale au XIIe siècle de notre ère; description extraite du *Kitâb al-Istibçar* et traduite (Constantine, 1900, in-8°) : Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus*, 1901, p. 36-37.

114. Œuvres complètes de R. Saadia b. Joseph al-Fayyoumi, t. V, le livre de Job (P., 1900, in-8°) : *Ibid.*, p. 76.

115. Max Seligsohn, Dîwân de Tarafa ibn Abd al-Bakri (P., 1901, in-8°) : *Ibid.*, p. 550-1.

116. Ed. Fagnan, Histoire de l'Afrique et de l'Espagne intitulée Al-Bayano'l Magrib; t. I-II (Alger, 1901, in-8°) : *Ibid.*, p. 552; 1905, p. 294-5.

117. The Jewish Encyclopedia, t. I-II (New-York, 1901, 240) : *Ibid.*, p. 635-6 et 1902, p. 553.

118. Ed. Fagnan, Annales du Maghrib et de l'Espagne, traduites et annotées (Alger, 1901, in-8°) : *Ibid.*, p. 868.

1902

119. Notice biographique sur Michele Amari (1806-1899), d'après sa correspondance : *Ibid.*, p. 209-222; 486-498; 608-622. — Revue, continuée et complétée dans « Opuscules d'un arabisant », p. 87-242.

120. Un dieu nabatéen ivre sans avoir bu de vin : *Revue des études juives*, t. XLIV, p. 124-6.

121. Nouveaux textes yéménites inédits : *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientales*, t. V, n° 4, p. 117-128, et pl. VI-VII.

Cf. *Répertoire d'épigraphie sémitique*, t. I, n° 5 (1903), p. 255-267.

122. Les continuateurs du comte Riant : Hagenmayer, Kohler, Rœhricht : *Journal des savants*, p. 339-341.

123. Al-Mostatraf par Al-Abschîhî, traduit en français par G. Rat (P., 1899-1902) : *Ibid.*, p. 397-9.

124. A. G. Ellis, Catalogue of arabic books in the British Museum (London, 1894-1901, 2 vol. in-4°) : *Revue critique*, t. I, p. 421-2.
Pour le t. II (partie arabe) de « Oumara du Yémen », voir n° 99.

1903

125. Faux et faussaires yéménites : *Journal asiatique*, t. I, p. 162-5. Cf. *Répert. d'épigraphie sémit.*, I, 5, p. 267-9.

126. Nouveaux envois du Yémen : *Revue archéol.*, t. I, p. 407-412, avec gravure phototypique. Cf. *Répertoire* (précité), I, 6, p. 344-350.

127. W. Ahlwardt. Sammlungen alter arabischer Dichter (Berlin, 1902) : *Journal des savants*, p. 68-69.

128. Discours prononcés dans la sixième séance (jeudi 9 avril 1903) de la section III (histoire des littératures) du congrès international des sciences historiques : *Atti del congresso internazionale di scienze storiche*, t. IV (Roma, 1904), p. XVI-XVIII.

129. Les trois Derenbourg. — *The Jewish Encyclopedia*, t. IV, p. 530 *b* à 532 *b*. — Restitution des articles sous leur forme primitive : dans les « Opuscules d'un arabisant », p. 293-311.

130. Louis De Clercq. Nécrologie : *Boletin de la real Academia de Historia*, t. XLIII, n° IV (Madrid, octobre 1903), p. 353-6. — Reproduit dans la *Revue internationale de l'enseignement*, t. XLVIII, n° 11 (P., novembre 1904), p. 433-435.

131. Gaston Paris. Nécrologie, avec une bibliographie ibérique de Gaston Paris : *Boletin*, *ibid.*, p. 356-360. — Reproduit dans la *Revue internationale de l'enseignement*, *ibid.*, p. 435-7.

1904

132. Dr Schapiro. Obstétrique des anciens Hébreux, d'après la Bible, les Talmuds et d'autres sources rabbiniques, comparés avec la toxologie gréco-romaine (Paris, 1904, in-8°) : Acad. des inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus*, 1904, p. 333.

Pour la 4e édition de la biographie de Silvestre de Sacy, en 1904, voir n° 61.

133. L'inscription nabatéo-arabe d'An-Namâra : *Répertoire d'épigraphie sémitique*, t. I, n° 6, p. 361-6.

134. L'« histoire des philosophes » attribuée à Ibn al-Qifti, à propos de « Ibn al-Qifti's *Ta' rih al-hukama'*, auf Grund der Vorarbeiten Aug. Muiter's herausgegeben von J. Lippert » (Leipzig, 1903 : *Journal des savants*, p. 630-9. — Réimprimé dans les « Opuscules d'un arabisant », p. 35-48.

135. Deux exemplaires à Madrid du Dioscoride arabe. Communication sur les mss. CXXV et CCXXXIII de la Bibliothèque nationale de Madrid, faite au 2e congrès de philosophie de Genève, section de l'histoire des sciences : *Mitteilungen zur Geschichte der Medizin u. Naturwissenschaften* (de Kahlbaum u. Sudhoff), t. III, n° 5, p. 477-8.

136. Notes critiques sur les manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale de Madrid. Extrait de « Hommaje à D. Francisco Codera » (Zaragoza, 1904), p. 571-618. Tiré à part (52 p. gr. in-8°).

137. Georges Perrot et Charles Chipiez. « Histoire de l'art, dans l'Antiquité » P., t. I-VIII, 1882-1904) : *Revue des Études juives*, t. VIII (1884), p. 152-7, et t. XLVIII (1994), p. 296-7.

138. Mor. Steinschneider, *Die arabische Literatur der Juden* (Francfort-s.-M., 1902) : *Journal des savants*, p. 588-9.

139. Walter Scott. Champollion le jeune et Abel Bergaigne. Propos de voyage et de table tenus dans l'Isère, au Meeting de l'Association franco-écossaise de 1903, *ibid.*, t. XLVII, n° 2 (P., février 1904), p. 145-149. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres* de 1903, p. 438, et Paul Mellon, Le 3e meeting franco-écossais (Dôle, 1904), p. 67-68 et 124-127.

140. Autobiographie d'Ousâma ; traduction française d'après le texte arabe : *Revue de l'Orient latin*, t. II (1904), nos 3 et 4, p. 327-565.

141. Tirage à part sous le titre de « Souvenirs historiques et récits de chasse » par un émir syrien du XIIe siècle. Autobiographie d'Ousâma Ibn-Mounkid, intitulée : « L'instruction par les exemples ». Traduction française d'après le texte arabe (P., 1895), VI-238 p. in-8°.

142. Traduction allemande par le pasteur Georg Schumann, précédée d'une Préface inédite en français, par H. D., intitulée : « Comment j'ai trouvé à l'Escurial le ms. de l'Autobiographie d'Ousâma » (Innsbruck, 1905), xii-287 p. in-8°.

1905

143. Premier supplément aux Monuments sabéens et himyarites du Louvre : *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientales*, t. VIII, fasc. 2, p. 33-46. Cf. *Répert. d'épigraphie sémit.*, t. II, n° 1.

144. Avant-propos (en français) à la traduction allemande de l'Autobiographie d'Ousâma par le pasteur Schumann (Innsbruck, 1905, 89 p.).

145. Le culte de la déesse Al- Ouzzâ en Arabie au ive siècle de notre ère : *Recueil de mémoires orientaux*, textes et traductions publiés par les professeurs de l'École spéciale des langues orientales vivantes, à l'occasion du XIVe congrès international des orientalistes réuni à Alger, p. 31-40. Cf. *Répertoire* (précité), II, 1, p. 1.

146. Le Commentaire arabe d'Averroës sur quelques petits écrits physiques d'Aristote. Communication sur le ms. XXXVII de la Bibliothèque nationale de Madrid, faite au 2e Congrès de philosophie de Genève : *Archiv für Geschichte der Philosophie* (de Ludw. Stein), t. XVIII, p. 250-2.

147. Un passage tronqué du Fakhri sur Abou Abd Allah-Al-Baridi vizir d'Ar-Radi Billah et d'Al Mottaki Lillah : *Festschrift* pour les 70 ans de Theodor Nöldeke (Giessen, in-8°).

148. Ibn al-Ta'âwidhi, texte arabe publié par D. S. Margoliouth. (Misr, 1905) : *Journal des savants*, p. 50-51.

149. Supplément aux bibliographies de Joseph Derenbourg : « Opuscules d'un arabisant », p. 304-9.

150. Opuscules d'un arabisant. Paris (337 p. in-8°).

151. Une inscription yéménite récemment entrée au Louvre : Académie des Inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus*, 1905, p. 235-242.

152. Schumann, pasteur. Autobiographie d'Ousâma, traduite en allemand (Innsbruck, 1905, in-8°) : *Ibid.*, 1895, p. 281.

153. M. Nicolas. Seyyed Ali Mohammed dit le Bâb (Paris, 1905, in-8°) : *Ibid.*, p. 338-9.

154. *Siâl ibn At-Ta' awîdhi.* Diwân, texte arabe publié par D. S. Margoliouth. Misr, à l'imprim. Al-Mouktataf, 1904, in-4° : *Journal des savants*, 1905, p. 50-51.

155. A. Guesnon. Talmud et Machsor. Notice sur deux mss. hébreux de la bibliothèque d'Arras. Paris, in-fol. (24 p. texte et 3 pl. en couleurs) : *Ibid.*, p. 445-6.

156. Theodore Nöldeke, *Beiträge zur semitischen Sprachwissenschaft.* Strasbourg, 1904, in-8° : *Ibid.*, p. 618.

157. O. Codrington. A Manuel of musulman numismatic (London, 1904, in-8°) : *Ib.*, 679-680.

1906

158. Bibliographie de l'Égypte musulmane : « Oumâra du Yémen », t. II (partie française), p. 6-19.

159. Jean Périer. Vie d'Al-Hadjdjâd ibn-Yousouf (41-95 de l'Hégire = 661-714 de J.-C.), d'après les sources arabes (Paris, 1904, in-8°). Forme le 151e fascicule de la « Bibliothèque de l'École des Hautes Études » (section des sciences historiques et philologiques) : *Journal des savants*, 1906, p. 54.

160. Fritz Hommel. Grundriss der Geographie u. Geschichte des alten Orients. Erste Hälfte; Ethnologie des alten Orients : Babylon und Chaldäa (Munich, 1904, in-8°) : *Ibid.*, p. 101-103.

161. Annali dell' Islam, compilati da Leone Caetani. Vol I : Introduzione, d'all' anno 1 al 6 H. (Roma, 1905, fol.) : *Ibid.*, p. 165-6.

162. J. Hirschberg. Geschichte der Augenheilkunde bei den Arabern (Leipzig, 1905, in-8°); *Ibid.*, p. 279-280. Cf. Académie des Inscript. et belles-lettres, *Comptes rendus*, 1907, p. 192.

163. Silvestre de Sacy. Grammaire arabe ; troisième édition, publiée par l'Institut de Carthage et revue par L. Machuel (Tunis, 1904-5, 2 vol. in-8°) : *Journal des savants*, 1906, p. 333-335.

164. *Idem.* : Acad. des Inscriptions, *Comptes rendus*, p. 108.

164a. Un Musicographe byzantin du VIIIe siècle. Myrtos ou Mauristos. Lettre à M. Jules Combarieu (16 mars 1906). P. 2 p. in-4°.

164b. Une charte hispano-arabe de l'année 1312 (en collaboration avec M. L. Barrau-Dihigo) : *Revue Hispanique*, t. XV (New-York et Paris, 1906), p. 765 (avec deux fac-similés).

1907

165. René Dussaud. Les Arabes en Syrie avant l'Islâm (Paris, 1907, in-8°) : *Journal des savants*, 1907, p. 333-336.

166. K. Vollers. Katalog der islamischen, christlich-orientalischen, jüdischen und samaritanischen Handschriften der Universitäts-Bibliotek zu Leipzig (Leipzig, 1906, in-4°) : *Ibid.*, 386-387.

167. W. B. Stenvenson. The Crusæder in the East; a brief history of the wars of Islam with the Latins in Syria, during the twelfth and thirteenth century (Cambridge, 1907, in-8°) : *Ibid.*, p. 569-570.

168. Discours sur la tombe d'Albert Réville : Rapport annuel de l'École pratique des Hautes Études (section des sciences religieuses), p. 30-31.

169. Louis Delaporte. Nouveaux fragments sahidiques du *Pasteur* d'Hermas : Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus*, p. 198.

170. Ed. Fagnan, En-Nojoum ez-Zâhira, extraits relatifs au Maghreb (Alger, 1907, in-8°) : *Ibid.*, p. 331-2.

170. Quatre lettres de Joseph Antonio Conde à Silvestre de Sacy, publiées en collaboration avec M. L. Barrau-Dihigo : *Revue Hispanique*, t. XVIII (New-York et Paris), 1908. Tirage à part, 25 p.

171. « Engager la lutte avec un ennemi » en sabéen. Chalon-sur-Saône, in-4° (2 p.) (Extrait de la *Revue d'Assyriologie*).

LIVRES OFFERTS

M. Leger offre de la part de l'auteur, M. Leopold Karl Goetz, professeur à l'Université de Bonn, un travail intitulé *Russkaja Pravda. Das russische Recht ; aus dem Altrussischen übersetzt mit Anmerkungen* (Bonn, Universitätsbuchdruckerei) :

« J'ai déjà signalé à l'Académie les remarquables études de M. Leopold Goetz sur la Russie du moyen âge. Le présent travail extrait d'un programme de l'Université de Bonn appartient à la même série. Il renferme la traduction des trois rédactions du code Russe connu sous le nom de Russkaïa Pravda qui remontent au XIe et au XIIe siècle. Sous sa forme actuelle, ce travail est un échantillon d'une œuvre plus considérable que l'auteur entend consacrer à l'ancien droit russe et dont j'aurai, je l'espère, l'occasion d'entretenir encore l'Académie. »

SÉANCE DU 29 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Philippe Berger communique à l'Académie une estampille relevée sur une urne cinéraire qui a été trouvée à Carthage par le R. P. Delattre. Cette estampille est formée des lettres composant le nom de Baal, et de l'initiale du mot qui sert à désigner les offrandes funéraires. Les lettres sont agencées de manière à reproduire la figure conique de la divinité, si fréquente à Carthage, que nous appelons, d'une façon peut-être un peu exclusive, Tanit, et qui représentait aussi, cette estampille le prouve, son parèdre Baal Hammon[1].

M. Perrot donne, d'après un journal de Bordeaux, des nouvelles sur les fouilles de Saint-Seurin :

« Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire, M. Camille Jullian a mis spontanément à la disposition de notre Faculté des lettres, dont il est professeur honoraire, une somme de 400 francs pour être employée à des fouilles archéologiques sur les allées Damour, dans l'ancien cimetière Saint-Seurin.

« Au cours de sa séance du 19 février dernier, le Conseil municipal, par un vote unanime, a mis pour ce même objet une

1. Voir ci-après.

somme égale à la disposition de la Faculté des lettres de Bordeaux.

« Grâce au désintéressement et au dévouement de M. Hauret, les travaux qu'il semblait impossible d'exécuter avec ces faibles allocations ont pu être entrepris.

« Sous la direction de la commission composée de MM. G. Radet, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté; P. Paris, correspondant de l'Institut, directeur de l'École municipale des beaux-arts, et P. Courteault, chargé du cours d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest, les fouilles ont commencé la semaine dernière au chevet de l'église Saint-Seurin. Elles sont activement poussées.

« Presque au niveau du sol, et sur une épaisseur d'un mètre environ, on a trouvé le cimetière des XVIIe et XVIIIe siècles. Au-dessous, on a enlevé un épais remblai. Enfin, le sol primitif, composé de sable très fin, a été rencontré, à 4 mètres seulement, à une profondeur inférieure, par conséquent, aux cryptes de la basilique.

« Dans la partie voisine de l'église, de curieuses substructions de l'époque gallo-romaine ont été relevées avec drains ou hypocaustes. Tout à côté étaient disposées des amphores domestiques qui, vers le Ve siècle, avaient servi de cercueil pour des corps de tout petits enfants. Lundi soir, on en a relevé cinq renfermant encore des ossements. Malheureusement, en arrivant à l'air, les amphores, craquelées sous la pression des terres, se sont brisées en plusieurs morceaux. Mardi, on a trouvé un peu plus bas un corps d'enfant de cinq ans environ ayant encore au doigt une bague. Ce coin devait être réservé à l'inhumation d'enfants de pauvres gens.

« Tous ces objets ont été pieusement conservés avec une foule de bibelots de moindre intérêt trouvés au milieu des terres.

« Il paraît certain qu'en poursuivant les fouilles plus près de l'église et du porche méridional, on découvrira des objets intéressants pour notre histoire locale. »

M. SENART appelle l'attention et la reconnaissance de l'Académie sur le précieux envoi qui lui a été fait par M. le général de Beylié, dont elle connaît de vieille date le zèle aussi libéral

qu'infatigable pour les études d'archéologie orientale. Profitant du commandement auquel il a été appelé en Indo-Chine, le général de Beylié a fait photographier, sous sa surveillance et à ses frais, la série complète des bas-reliefs d'Angkor Vat.

Il s'agit d'un de ces temples cambodgiens qui se composent essentiellement d'une cella centrale autour de laquelle règnent des murs qui forment le fond de longues galeries-colonnades et sont ordinairement couverts de vastes bas-reliefs. Ceux d'Angkor Vat ne mesurent pas en longueur moins de 600 mètres.

L'Académie se souvient que M. Senart l'a entretenue à plusieurs reprises, à l'occasion de la mission confiée par elle à M. Dufour, du plus ancien et du plus beau de ces monuments, le Bayon, dont tous les bas-reliefs conservés, relevés au prix de pénibles efforts par MM. Dufour et Carpeaux, sont en voie de publication par les soins de la Commission archéologique d'Indo-Chine.

Ceux d'Angkor Vat, postérieurs de trois siècles environ, sont d'une exécution sensiblement inférieure ; ils ont en revanche l'avantage de conserver un certain nombre d'épigraphes de nature à expliquer et à dater les scènes. Ces scènes, qui s'étendent à toutes sortes de sujets, forment l'illustration la plus significative de la vie cambodgienne et ressuscitent l'aspect de toute une période d'histoire lointaine. Elles caractérisent un moment important de l'art khmer. C'est en dire toute l'inestimable valeur.

Mais, non content de ce superbe présent fait à l'étude de l'archéologie cambodgienne, le général de Beylié annonce de nouveaux envois. On connaît par assez d'expériences son infatigable activité pour savoir que, avec lui, l'effet suit de près et d'ordinaire dépasse la promesse.

Il y aura lieu d'examiner ce qui, de cet énorme ensemble, devra et pourra être mis par des reproductions convenables à la disposition des travailleurs. Dès maintenant la conservation dans un dépôt public, où ils resteront à leur portée, de tous ces documents fournira aux chercheurs des ressources inappréciables.

L'Académie s'associera certainement toute entière à l'hommage reconnaissant que M. Senart lui demande la permission d'adresser en son nom à M. le général de Beylié.

M. SENART annonce ensuite qu'il a reçu de M. Adhémar Leclère, résident au Cambodge, une note qui s'appuie sur un texte de chronique récemment parvenu à sa connaissance pour établir que ce serait en 1388, et sur l'initiative d'un roi Sūryavarman, que les Khmers auraient abandonné leur illustre capitale d'Angkor (« la grande cité ») pour fixer le centre de leur domination plus avant à l'intérieur, plus loin des atteintes pressantes et souvent victorieuses des Siamois. Tout en ajournant la lecture de ce mémoire, dont la partie critique lui paraît réclamer quelque complément, M. Senart tient à en constater la conclusion générale et à prendre date au nom de M. Adhémar Leclère qui a donné de si louables exemples de laborieuse curiosité à l'égard du passé du pays où il a passé sa vie de fonctionnaire.

M. SENART signale enfin à ses confrères la présence, à la séance. de M. Paul Pelliot, revenu ces jours derniers de sa longue mission au Turkestan et en Chine, et qui a voulu venir sans aucun retard manifester sa gratitude pour les encouragements que l'Académie lui a libéralement accordés. L'Académie qui a été, de temps en temps, tenue au courant du voyage et qui a toujours témoigné un si vif intérêt aux habiles et vaillants efforts de M. Pelliot, sera sûrement heureuse de le féliciter de son bon retour et de lui donner une cordiale bienvenue. M. Senart ajoute que M. Pelliot, s'inspirant de ses sentiments de reconnaissance déférente, se met à la disposition de l'Académie pour lui soumettre, aussitôt qu'elle le lui permettra, le premier aperçu de l'expédition et des résultats qu'elle a obtenus.

Le PRÉSIDENT exprime, au nom de l'Académie, ses remerciements à M. le général de Beylié et ses félicitations à M. Pelliot pour son heureux retour.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie le volume de Mélanges qui vient d'être offert à M. DE VOGÜÉ [1], et le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

1. Voir ci-après.

Monsieur et cher confrère,

Ce livre consacre et immortalise le touchant hommage rendu par les savants de tous pays à votre haute personnalité, à votre glorieuse carrière, où il vous a été donné de représenter la France près des cours étrangères, en même temps que vous marquiez votre place, et au premier rang, dans les annales de l'érudition française. Je suis heureux, comme interprète des sentiments unanimes de nos confrères, de joindre à cet hommage les félicitations et les affectueux souhaits de notre Académie, de celle à laquelle vous appartenez depuis plus de quarante ans et que vous n'avez point délaissée en siégeant à l'Académie Française.

Ici, Monsieur, un octogénaire peut encore — le Ciel en soit loué! — faire figure de cadet. Puissiez-vous longtemps encore laisser le double privilège de l'âge et de l'ancienneté au vénérable doyen de notre Compagnie, et nous enseigner avec lui l'art de vieillir en pleine activité, en conservant tout ce qui donne du prix à l'existence et nous offrant à tous un exemple qu'il est plus facile d'admirer que d'imiter!

M. DE VOGÜÉ remercie M. le Président des paroles beaucoup trop élogieuses — dit-il — qu'il a prononcées et remercie ses confrères de l'accueil qu'ils ont bien voulu leur faire. Il est touché jusqu'au fond du cœur de ces témoignages d'estime et de sympathie qui, venant des maîtres de l'érudition française, ont pour lui une haute valeur. Ils ajoutent de nouveaux titres à la profonde reconnaissance que depuis longtemps il a vouée à l'Académie. Il ne saurait oublier que c'est à elle qu'il doit la plupart des avantages dont il a été comblé au cours de sa longue vie : c'est à elle qu'il aime à en faire remonter l'origine; le jour où elle lui a fait le grand honneur, — à lui simple amateur qui ne pouvait consacrer à la science qu'une partie de son activité, — de l'admettre au nombre de ses membres libres, elle lui a donné droit de cité dans la république des lettres et l'a poussé dans la voie où il devait rencontrer des succès dépassant de beaucoup ses espérances et ses mérites.

De tous ceux qui, à cette époque, lui ont ouvert la porte, un seul a survécu, le maître éminent qui continue, avec une admirable vaillance, à donner l'exemple des vertus professionnelles et personnelles qui ont signalé sa belle carrière et placé si haut

son nom dans l'estime publique. « M. Léopold Delisle me permettra — dit en terminant M. de Vogüé — de concentrer sur lui l'expression de la reconnaissance que je dois à l'Académie, de remercier en lui, non seulement la génération disparue qui a souri à mes débuts, mais les générations nouvelles qui veulent bien me continuer une sympathie dont il a pris l'initiative il y a plus de quarante ans, sympathie qui est la plus enviée des récompenses et l'honneur de mes vieux jours. »

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le volume qui vient d'être offert à M. de Vogüé sous ce titre : *Florilegium* ou Recueil de travaux d'érudition dédiés à Monsieur le Marquis Melchior de Vogüé, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de sa naissance, 18 octobre 1909 (Paris, Imprimerie nationale, 1909, gr. in-8°, xxviii-628 pages, avec un portrait, 16 planches hors texte et 49 gravures dans le texte).

Ce volume comprend les articles suivants : Allotte de La Fuÿe, Engil-sa, patési de Lagàs ; — E. Babelon, La chasse au lion sur des gemmes mycéniennes ; — *Max Van Berchem [1], Épigraphie des Atabeks de Damas ; — Ph. Berger, Inscriptions peintes sur urnes cinéraires à Carthage ; — C. Bezold, Akkadisch ; — A. Blanchet, La jambe humaine de Sinope ; — R. Brünnow, Die Kastelle des arabischen Limes ; — H. Cr. Butler, The Temple of Dūsharā at Si' in the Haurân : — R. Cagnat, Inscriptions africaines ; — Carra de Vaux, Sémantique de quelques noms honorifiques ; — Ch. Clermont-Ganneau, De Tyr à Pouzzoles ; — Max. Collignon, La Dame au fuseau, stèle archaïque de Thasos ; — Conti Rossini, Notes sur l'Abyssinie avant les Sémites ; — H. Cordier, Les Chinois de Turgot ; — *Fr. Cumont, Comment les Grecs connurent les tables lunaires des Chaldéens ; — *A. L. Delattre, Sceau de Jean, diacre des Blachernes ; — J. Delaville Le Roulx, L'occupation chrétienne à Smyrne ; — M. Dieulafoy, Monuments asturiens proto-romans de style oriental ; —

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux de correspondants de l'Académie.

P. Durrieu, Une vue de l'église du Saint-Sépulcre vers 1436, provenant du bon roi René ; — R. Dussaud, Nouvelle drachme nabatéenne au nom d'Obodas ; — C. Enlart, L'ancien monastère des Franciscains à Nicosie de Chypre ; — *G. Euting, Notulæ epigraphicæ ; — *P. Fournier, Les *Capitula* du Pseudo-Théodore et le *Décret* de Burchard de Worms ; — P. Girard, L'origine de l'aigrette ; — *Ign. Guidi, L'Europa occidentale negli antichi geografi arabi ; — P. Haupt, A Maccabean Talisman ; — B. Haussoullier, Requête d'un vétéran ; — Héron de Villefosse, Tablette magique de Beyrouth conservée au Musée du Louvre ; — Fr. Hommel, Zur semitischen Altertumskunde ; — Ch. Kohler, Lettres pontificales concernant l'histoire de la Petite Arménie ; — *J. Lagrange et H. Vincent, Bézétha ; — M. Lidzbarski, Ein mandäisches Amulett ; — E. Littmann, Nabatäisch-Griechische Bilinguen ; — Imm. Löw, Aramäische Lurchnamen : Frosch und Salamander ; — D. S. Margoliouth, Select Arabic papyri of the Rylands Collection ; — G. Maspero, Sur une statuette thébaine de l'époque de Thoutmósis III ; — A. Merx, Le rôle du foie dans la littérature des peuples sémitiques ; — D. H. Müller, Die Formen *qâtlal* und *quâtlil* in der Soqoṭri-Sprache ; — E. Naville, La ville de Gézer d'après une inscription égyptienne ; — *Th. Nöldeke, Der Araberkönig von Namāra ; — H. Omont, Voyages à Athènes, Constantinople et Jérusalem de François Arnaud (1602-1605) ; — Th. G. Pinches, Notes upon the Assyro-Babylonian Aramaic Dockets ; — H. Pognon, Chronique syriaque relative au siège de Mossoul par les Persans en 1743 ; — E. Pottier, Vases grecs trouvés en Perse ; — H. Reckendorf, Drei alte orthographische Rätsel ; — A. de Ridder, L'ivoire en Crète et à Chypre ; — Séb. Ronzevalle, La langue des inscriptions dites de Hadad et de Panammu ; — Ed. Sachau, Ein altaramaeischer Papyrus aus der Zeit des Aegyptischen Königs Amyrtaeus ; — A. H. Sayce, The Trees of Life and Knowledge ; — V. Scheil, Melchior, Gaspar, Balthasar ; — G. Schlumberger, Monuments byzantins inédits ; — G. Sedláček, Geographische Namen des Buches Jonas ; — É. Senart, Upās-Upaniṣad ; — Seymour de Ricci, Une inscription énigmatique ; — Fr. Thureau-Dangin, Un acte de répudiation sur une tablette cappadocienne ; — C. Torrey, The surroundings of Bethulia ; — V. Zapletal, Zur Metrik von Isaias Kap. VI ; — J.-B. Chabot, L'autodafé des livres syriaques au Malabar.

La Bibliographie de M. le Marquis de Vogüé, rédigée par M. J.-B. Chabot, occupe les pages xv à xxviii.

Quelques heures avant la séance de l'Académie, M. Clermont-Ganneau avait présenté en ces termes à M. de Vogüé, au nom de ses admirateurs et de ses amis, le recueil dont le contenu vient d'être brièvement rappelé :

« Cher et vénéré maître,

« Au nom de tous ceux qui, voués comme vous à l'étude de l'antiquité, ont eu à cœur de fêter, de près ou de loin, le jour où vous atteigniez la 80e année de votre glorieuse carrière, je suis heureux de vous offrir ce livre où chacun de nous s'est plu à présenter en quelques pages son hommage personnel au grand maître de l'archéologie orientale et de l'épigraphie sémitique.

« Dans cette gerbe de mémoires et de notes vous trouverez plus d'une fleur cueillie, plus d'un épi glané sur ces champs du passé que vous avez vous-même si brillamment découverts, ou si largement défrichés et ensemencés... C'est un peu de votre bien que nous venons vous rapporter aujourd'hui, sous la forme, pour ainsi dire, d'une dîme en nature prélevée sur le produit de vos propres terres.

« Veuillez l'accepter comme un témoignage d'affection, de respect, d'admiration et de reconnaissance pour les services inestimables que vous avez rendus et ne cessez de rendre à la science de l'histoire. Puissiez-vous — c'est là notre vœu le plus cher — la servir encore pendant de longues années! »

M. Saglio présente à l'Académie le 43e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, comprenant les mots qui vont de *Sculptura* à *Sibyllae, sibyllini libri*. Le premier article est d'un de ces jeunes savants qui nous viennent des Écoles d'Athènes et de Rome, et dont le directeur d'une publication peut se féliciter d'avoir acquis la collaboration. M. Dugas n'avait pas à faire une nouvelle histoire de l'art de la sculpture, mais, comme il convient à un dictionnaire de la vie des anciens, il a dit ce qu'était aux différentes époques le travail des sculpteurs et ce qu'ils étaient eux-mêmes au milieu de la société où ils vivaient. Le dernier article est d'un vétéran qui n'a plus à faire ses preuves: M. Hild, cette fois, abordait le sujet toujours difficile, après tant de recherches, des Sibylles et des livres Sibyllins; il y a apporté, grâce aux ressources d'une érudition très sûre, une lumière qui, comme il le dit lui-même, ne jaillit guère des documents originaux.

Ne pouvant s'arrêter sur tous les articles qui mériteraient d'être signalés, M. Saglio se contente d'en nommer quelques-uns dont les titres suffisent à indiquer l'importance; *Senatus*, de M. Ch. Lécrivain; *Scytale*, de M. Albert Martin; *Sepulcrum*, de M. E. Cahen, de l'Université d'Aix; *Servi*, que se sont partagé M. Beauchet, de la Faculté de droit de Nancy, pour les questions de droit et de législation, et M. Victor Chapot, pour tout ce qui concerne la condition et les fonctions des esclaves. M. Chapot est aussi l'auteur d'un article

Sella, où il s'est occupé de la *Sella curulis*, laissant ce qui a trait à la *Sella equestris* à M. Lafaye, très versé dans ce qui appartient à l'équitation et à l'équipement des chevaux chez les anciens. M. M. Besnier a résumé (*Sericum*) ce que l'on sait du commerce et de l'emploi de la soie.

M. Saglio remercie les membres de l'Académie, MM. Héron de Villefosse, Cagnat, Babelon, Thédenat, Pottier, qui, dans ce fascicule, ont honoré le Dictionnaire de leur collaboration.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie une brochure dont il est l'auteur : *Gargantua et la butte de Doue* (extr. de *Brie et Gâtinais*, septembre 1909).

APPENDICE

RECHERCHES ET FOUILLES AU MONT CASIOS ET AU LAC SIRBONIS, PAR M. JEAN CLÉDAT [1].

Dans la séance du 3 novembre 1905, M. Cagnat communiquait à l'Académie une lettre, adressée par moi à M. Clermont-Ganneau, où j'attirais l'attention sur un site antique, qui se trouve au bord de la mer, à 15 kilomètres environ à l'Est de l'ancienne Péluse et à l'extrémité ouest du lac Sirbonis ou de Baudouin, ainsi qu'il est désigné encore aujourd'hui.

A cette époque, j'émettais l'opinion que cette dune, qui porte le nom arabe de *Mahemdiah*, et les monuments cachés sous les sables devaient représenter l'emplacement de l'ancien mont Casios sur lequel s'élevait un temple célèbre, dédié à Zeus Casios.

Les ruines s'élèvent sur une dune de sable dont la plus grande hauteur atteint 13^{m} 30. D'après les auteurs anciens,

1. Voir ci-dessus, p. 614 (séance du 24 septembre).

il paraîtrait que, jusqu'à l'époque de Strabon et de Josèphe, il n'y ait eu que le temple ; ce ne serait que plus tard, et d'après le récit d'autres historiens, Étienne de Byzance et Ammien Marcellin par exemple, que s'édifia une petite ville, qui devint le siège d'un évêché ; dans l'industrie, elle avait acquis une certaine renommée pour avoir donné son nom à une spécialité de bois travaillé[1] et à des étoffes nommées *qassiah*[2] manufacturées dans cette ville.

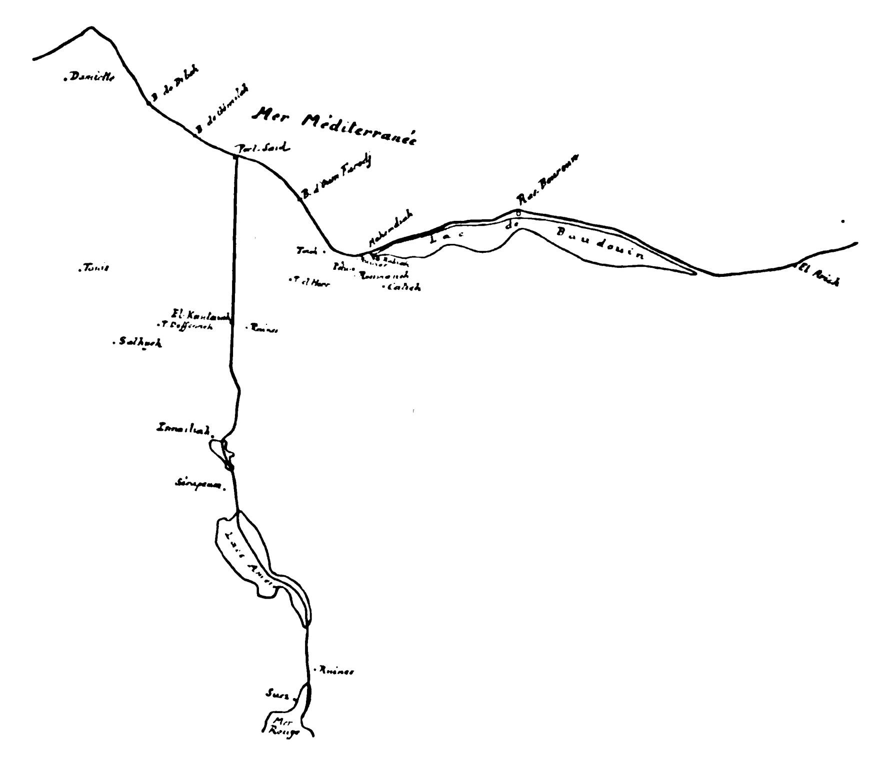
Comme on le voit, en plaçant le mont Casios au point nommé Mahemdiah, je m'éloigne assez de la thèse, ordinairement acceptée, qui veut le voir à environ 40 kilomètres plus à l'Est, en un point avancé sur la mer, qui porte le nom de *Ras-Bouroun* ; c'est là que la langue de terre qui sépare la Méditerranée et le lac a le plus de largeur. On y remarque une dune de sable très escarpée, retombant à pic du côté de la mer ; moins rapide du côté du lac de Baudouin, elle vient se perdre dans une partie profondément marécageuse, où se trouvent quelques ruines peu importantes, paraissant appartenir à une très basse époque et probablement arabes. Cette région est désignée par les Arabes sous le nom de *El-Guels*. C'est là que d'Anville, le premier ou l'un des premiers géographes qui aient cherché à identifier le lieu, a placé le mont Casios ; mais pour des raisons que j'ignore et que l'auteur n'explique pas, le temple et la ville de Casios sont portée sur sa carte à *Catieh*[3], lieu situé à plus de soixante kilomètres au Sud-Ouest de là. Cette localité, placée sur la route de Syrie, lorsqu'on va de Kantarah à El-Arish, est le campement le plus important de toute la région. Les caravanes qui s'y arrêtent y trouvent de l'eau en abondance et de nombreux palmiers pour s'y abriter. A Catieh, on voit d'immenses tells couvrant une très grande superficie de

1. Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papiri*, I, n° 55, p. 112-114 et la note.

2. Maqrizi, trad. Bouriant, p. 520.

3. D'Anville, *Géographie ancienne*, nouvelle édition, 1769, p. 193.

terrain ; ces monticules, qui atteignent jusqu'à 6 ou 7 mètres de hauteur, sont jonchés de débris de toute nature, poteries, verres, fragments de colonnes de marbre, blocs de granit, etc. Certainement ces ruines actuellement ensevelies sous les sables doivent cacher une ville importante, mais qui géographiquement ne peut être le Casios. Enfin d'autres



géographes ont également songé à rapprocher ce temple du Ras-Bouroun, dans la direction sud de ce point, mais toujours de l'autre côté du lac de Baudouin.

Cette thèse ne peut se soutenir après un examen attentif des textes fournis par les auteurs anciens, car aucun de ces points ne peut convenir aux descriptions données du

mont Casios. Je pense qu'il faut rejeter la thèse qui ne peut s'admettre et qui sépare le mont du temple. D'autre part, les descriptions données du site ne paraissent nullement se rapporter au Ras-Bouroun, mais plutôt à un point beaucoup plus à l'Ouest et qui répond beaucoup plus exactement à Mahemdiah; c'est ce qu'avait fort bien senti autrefois Rozière dans sa *Géographie comparée des côtes de la mer Rouge*, thèse qu'il a peu après rejetée, pour accepter pleinement, sans toutefois donner les raisons de ce revirement, celle adoptée par d'Anville [1].

Hérodote [2], le premier des historiens qui nous entretient du Casios et de sa situation géographique, est très affirmatif à ce sujet. L'historien nous raconte que pour aller de la mer Septentrionale à la mer Érythrée, on prend par le mont Casios et que c'est le plus court chemin. La distance de ces deux points, ajoute-t-il, est de mille stades. Maintenant, si l'on examine la carte, on verra que la côte forme dans cette région une grande baie, connue sous le nom de baie de Péluse, commençant à Damiette et se terminant au Ras-Bouroun; le point le plus profond est Mahemdiah et est par conséquent le plus rapproché de la mer Rouge.

Non moins affirmatif est le renseignement donné beaucoup plus tard par Abd-el-Rachyd el Bakouy [3] qui vivait au début du xve siècle (815 de l'hég. = 1412 de J.-C.). Cet auteur arabe nous dit que du mont Qasyoum, la langue de terre qui sépare les deux mers n'a en cet endroit que 23 heures de chemin.

Si nous prenons comme mesure le petit stade d'Hérodote, soit 10^{m} 386, et 5 kilomètres comme marche moyenne

1. Rozière, *De la Géographie comparée et de l'ancien état des côtes de la mer Rouge*, dans *Description de l'Égypte*, vol. VI, p. 288; ibid., vol. XX, p. 515.

2. Hérodote, II, 6, 158.

3. Voir *Décade égyptienne*, I, p. 286, trad. de Marcel; cf. *Description de l'Égypte*, vol. XI, p. 369.

de l'homme ou du chameau — qui est à peu près la même — nous obtenons d'une part 103 kil. 86 et de l'autre 115 kil., ce qui convient très bien à la distance qui sépare Mahemdiah de Suez, et pas du tout à celle prise du Ras-Bouroun. C'est encore, du reste, la route actuellement suivie par les Bédouins. De ces exemples fournis par ces deux auteurs qui vivaient à des époques assez éloignées, il semble ressortir que la physionomie de l'isthme s'est peu transformée, au moins depuis Hérodote.

Les notions géographiques que nous possédons au sujet de Casios nous présentent ce lieu comme étant situé à l'extrémité ouest du lac Sirbonis ; en outre, les diverses stations indiquées par les itinéraires sont les mêmes que celles employées actuellement par les Arabes allant ou revenant de Syrie à pied ou à dos de chameau ; enfin ces mêmes auteurs nous indiquent le mont Casios tout proche de Péluse, ce qui n'est pas le cas du Ras-Bouroun. Du reste, cette situation du Casios nous est indiquée, je pense, très clairement par Hérodote [1], Pline [2] et Strabon [3].

Je n'entrerai pas ici dans la discussion, trop longue, des distances données par les divers itinéraires, me réservant de reprendre cette question plus en détail, en montrant qu'il y a eu une erreur de chiffres pour la distance entre Péluse et Casios, erreur qui s'est répétée chez tous les auteurs anciens et qui a entraîné les savants modernes à placer le mont Casios au Ras-Bouroun, sans tenir compte des descriptions qui nous sont données sur ce point. Cette erreur de chiffres est d'autant plus visible que les distances indiquées pour les autres stations de la côte en allant à El-Arish se justifient sur la carte.

L'opinion que je me suis formée sur la position du mont Casios n'est pas due seulement à l'étude des textes, mais

1. Hérodote, liv. III, 5.
2. Pline, *Hist. Nat.*, V, 14.
3. Strabon, *Géographie*, XVI, 32.

encore à celle du terrain que j'ai eu l'occasion d'étudier et de parcourir à plusieurs reprises en prenant mes informations auprès des Bédouins qui habitent ces régions. Dans ces voyages, mon attention fut vivement frappée par la situation particulièrement heureuse de Mahemdiah sur le bord de la Méditerranée, à la limite extrême du lac Sirbonis et de la plaine de Péluse. De ces ruines qui surplombent la mer on jouit d'une vue merveilleuse, quel que soit le côté où l'œil se fixe ; la petite ville construite en ce lieu semblait commander, par sa position, toute la région, et barrait particulièrement la route de Syrie lorsqu'on suivait le littoral.

C'est encore grâce aux libéralités du Conseil d'Administration de la Compagnie du Canal de Suez que j'ai pu étudier le problème, et même commencer au début de cette année des fouilles sur ce site de Mahemdiah. Dans cette première campagne qui a commencé en mars pour se terminer en juin, avec une équipe d'environ soixante hommes, mes recherches portèrent sur plusieurs points. Tout d'abord, il s'agissait de reconnaître et de déblayer un monument que j'avais signalé autrefois et qui est situé à l'extrémité ouest du tell, puis de reconnaître les diverses nécropoles. Je terminai cette période de fouilles par le déblaiement partiel d'un petit temple construit à l'Est du site sur le bord de la mer.

Les édifices sont construits en briques cuites, mais le plus souvent les architectes se sont servis du gypse qu'ils avaient sous la main. Ces blocs, une fois taillés, étaient liés avec du plâtre. Ce mode de construction est très caractéristique, car on ne le retrouve employé nulle part ailleurs. Dans les autres sites que j'ai eu l'occasion de voir ou de fouiller, Péluse, Tell el-Herr, Catieh, par exemple, c'est toujours le calcaire blanc ordinaire que j'ai retrouvé. De ce fait on est conduit tout naturellement au texte de Pline[1]

1. Pline, *Hist. Nat.*, XXXI, 39, 3.

qui nous raconte que « à Gerrhes, ville d'Arabie, les remparts et les maisons sont construits avec des blocs de sel que l'on cimente en les mouillant ». Ce sel, ainsi qu'il est désigné encore de nos jours par les Arabes, n'est autre chose que notre gypse. L'examen des textes et les faits que je viens d'exposer ne seraient pas contraires à une nouvelle conjecture que je propose, c'est-à-dire que *Gerrhe* et Casios représentent une même localité. Une confusion, qui paraît tardive, s'est introduite tout d'abord chez quelques auteurs et est devenue plus évidente dans les Itinéraires. Le nom de Gerrhe lui-même sous sa forme hellénisée ne cacherait-il pas le nom indigène ?

I. Le grand édifice mis à jour est un bain public, appartenant probablement au bas empire romain; certaines parties de la construction portent des traces manifestes de remaniements qui ne peuvent descendre plus bas que le v[e] ou vi[e] siècle, c'est-à-dire au début de la période byzantine. Ces thermes sont construits en presque totalité en briques cuites de 0 m 25 × 0 m 11 × 0 m 06. Quelques parties seulement sont construites en gypse, ou bien encore en gypse et briques alternés. L'édifice formait un carré de 20 mètres de côté environ ; il est à peu près complet et dans un bon état de conservation : la mer seule a détruit une partie de la façade, dont il ne reste que les deux larges baies à colonnes qui regardaient la mer. Les dallages et les revêtements du monument étaient de marbre, ils ont été arrachés dans l'antiquité, peut-être au début de la période arabe. La porte d'entrée devait se trouver du côté ouest du bâtiment, dans l'angle gauche ; elle était précédée d'un escalier, que j'avais vu en 1905 ; on pénétrait dans un vestibule orné de colonnes et des deux baies que j'ai signalées plus haut. A droite de cette salle, appuyée au mur, était une fontaine demi-circulaire. Une porte à droite donnait accès dans les différentes parties des thermes proprement dits. Tout d'abord on entrait

dans une sorte de couloir divisé en trois parties, qui pouvait servir à la fois de vestiaire et de salle de transition entre les salles de bains et le vestibule. De là, par trois portes, on passe dans les autres parties de l'édifice ; en face, c'est le *tepidarium*, à droite et à gauche le *caldarium*, et au fond, derrière le *tepidarium*, était placé le *laconicum*. Dans l'angle sud-est du bâtiment, dans le *caldarium*, il y avait deux piscines dont une double. Actuellement, l'intérieur est stuqué ; mais dans la construction on remarque des refaçons et des fragments de marbre, qui peuvent permettre de supposer que primitivement ces piscines étaient revêtues de dalles de marbre.

L'entrée des hypocaustes était également sur la paroi ouest, dans l'angle gauche ; à droite, on y voit un gros massif de maçonnerie de 2 m 23 de hauteur et 1 mètre d'épaisseur. De la porte, large de 2 m 20, on pénétrait dans une galerie longue de 10 m 60. Sur la paroi droite est percée une autre galerie de 4 m 50 de longueur et 1 m 20 de large qui conduit à la chambre de chauffe, laquelle est située à peu près au centre des salles de bain. La chaleur était distribuée dans ce sous-sol par une série de canaux construits en briques cuites dont on suit très bien la disposition, grâce au bon état de conservation de cette partie de l'édifice.

Pendant le déblaiement, j'ai recueilli différents fragments d'architecture, des débris d'inscriptions grecques et latines sur marbre, de statuettes de terre cuite, Aphrodite orientale, Bès et Houis, avec de nombreuses lampes.

II. Quelque temps après, je déblayai en partie un petit temple rectangulaire, tétrastyle, de 9 m 60 de longueur et 6 mètres de largeur. L'entrée avait vue vers l'orient. Toute la construction, ainsi que les colonnes, est en gypse ; le sol est damé d'un mortier de plâtre et sable, qui forme un ciment assez consistant ; l'épaisseur de ce dallage est très

variable. Cet édifice, dont le déblaiement n'est pas terminé, est situé sur le bord de la mer, à l'extrémité est de la dune.

III. Les nécropoles qui entourent les ruines de Mahemdiah, du côté sud et ouest, ont été également sondées dans cette même campagne. Elles couvrent un très vaste espace de terrain. Les tombes sont placées en partie sur la dune et en partie dans la plaine. Dans cette première campagne, j'ai reconnu deux nécropoles romaines et deux nécropoles byzantines. Aucune tombe postérieure ou antérieure à ces deux époques n'a été relevée jusqu'à ce jour. Les nécropoles byzantines sont les plus rapprochées de la localité. Dans la nécropole romaine sud, j'ai pratiqué un sondage assez profond, qui m'a permis de reconnaître trois étages de tombes ; le glissement constant des sables et le danger couru par mes hommes m'ont obligé d'ajourner l'étude de cette troisième époque.

A la période romaine, comme à la période byzantine, le mode d'ensevelissement et de sépulture est le même et présente les mêmes dispositions. On ne peut les distinguer que par les inscriptions tracées sur les monuments, ou bien encore par le mobilier funéraire, peu riche en général, qui accompagne le mort.

1° Celui-ci repose dans une sorte de sarcophage sans fond, formé de dalles en gypse, inégales d'épaisseur et de dimension ; elles sont placées de telle façon que la cuve prend l'aspect du sarcophage anthropoïde. Des dalles semblables recouvrent cette sorte de cuve. Le mort repose sur le sol, et la cuve est remplie de sable. En général, ces tombes sont isolées, quelquefois groupées ensemble ; elles sont peu profondes dans le sol ; on n'y trouve aucun objet.

2° La cuve qui renferme le mort est identique ; mais les tombes, au lieu d'être isolées, sont toujours groupées ensemble devant un cippe qui affecte des formes différentes.

La forme la plus fréquente est un bloc maçonné et recouvert d'un enduit de plâtre. On y trouve encore la stèle et la pyramide reposant sur une base rectangulaire. Ces cippes ont généralement de petites niches creusées dans le haut du monument. On y trouve assez souvent une lampe, une statuette de terre cuite, ou bien encore un vase. Sur l'une des faces du monument, recouvert de plâtre, l'on traçait hâtivement le nom du défunt, ou une courte épitaphe.

3° Le monument funéraire est un véritable édifice à base carrée ou rectangulaire, surmonté d'une coupole ou d'une voûte en berceau. Ces constructions sont de deux sortes : la première est formée de deux chambres superposées ; la chambre inférieure était réservée aux morts, lesquels étaient enfermés dans un sarcophage identique à ceux signalés plus haut. Quelquefois le mort repose sur une dalle de plomb, et il est enveloppé dans une gaine de plâtre ayant l'aspect du corps humain. La deuxième chambre était réservée à la famille ; ces salles ne communiquent jamais entre elles. Dans le deuxième type, il n'y a qu'une seule chambre ; le mort est logé dans des loculi ménagés dans les parois de l'édifice, ou bien dans une cuve qui repose à même sur le sable. Pour ce deuxième type, je n'ai jamais trouvé de traces de dallage, tandis qu'il est constant dans le premier cas.

Le mobilier funéraire est généralement peu riche ; mais il faut dire que sur une centaine de tombes ouvertes, la plus grande partie avaient été violées. Les objets qui constituaient le mobilier du mort étaient placés en dehors de la tombe ou aussi au pied du cippe. On y trouve des vases en terre et en verre, des statuettes de terre cuite, quelquefois des monnaies et fréquemment des clous en fer jetés sur la tombe. Les terres cuites et les vases sont de beaucoup les plus intéressants des objets déposés près du mort. Sur le corps de celui-ci on retrouve ses bijoux : ce sont généralement des pendants d'oreilles et des bracelets en or ou en

argent ; on y trouve encore des colliers en verre imitant parfois des pierres précieuses comme l'émeraude. En outre, on a donné au mort des bijoux funéraires, diadèmes, colliers, boucles d'oreilles et bracelets, en or ou en argent ; on retrouve encore, sur certaines parties du corps, les yeux, la langue, le cœur, le pubis, des feuilles d'or très minces, coupées en losanges, triangles ou cercles, sur lesquelles est gravé à la pointe un œil.

En terminant cet exposé sommaire de mes travaux, je ne puis m'empêcher de signaler l'apparition sur un cippe d'époque romaine, du nom de KACIOC porté par un personnage qui habitait la localité. Il est intéressant de rencontrer, là et au début des fouilles, le nom même qui fait l'objet de cette communication. Si la question du mont Casios demeure encore en suspens, je crois cependant que cette première campagne l'éclaire d'un jour nouveau. Les fouilles qui vont reprendre cet hiver nous apporteront, je l'espère du moins, de nouveaux éléments d'information et peut-être, grâce à quelques textes heureux, nous pourrons définitivement apporter une solution à ce problème si plein d'intérêt pour l'histoire de l'isthme de Suez.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie que le buste de M. Henri Wallon a été placé dans le vestibule de la salle des séances.

M. Delisle a la parole pour une communication sur la paléographie des manuscrits bénéventains et des manuscrits wisigothiques :

« Un jeune américain, M. E. A. Loew, membre de l'École américaine de Rome, qui prépare un recueil de facsimilés de manuscrits bénéventains et wisigothiques, m'a demandé de communiquer à l'Académie quelques observations paléographiques, dont j'essaierai d'indiquer en peu de mots l'importance.

« M. Loew commence par définir, en termes plus précis qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, d'abord les traits caractéristiques qui sont communs aux anciennes écritures de l'Italie méridionale et à celles de l'Espagne, puis ceux qui sont propres aux écritures de chacun de ces pays.



« Les caractères communs sont la forme des lettres *a* et *t*, l'emploi de l'*ι* allongé dans des textes écrits en minuscules. Les différences s'observent dans la forme de la lettre *g* et dans les ligatures de la lettre *i* avec différentes lettres.

« Après avoir fait cette distinction, M. Loew étudie les règles que les copistes des deux pays suivaient pour figurer, dans certains cas, des lettres ou des groupes de lettres qui devaient prendre place dans les textes qu'ils avaient à reproduire. Ces règles ont pour objet l'emploi de la lettre I capitale ou allongée, et la distinction des deux formes de ligatures usitées pour unir, dans des cas déterminés, les deux lettres de la syllabe *ti*.

EMPLOI DU GRAND I ALLONGÉ DANS L'ÉCRITURE BÉNÉVENTAINE.

« Ce grand I doit être employé quand la lettre *i* sert d'initiale à un mot et qu'elle est suivie d'une lettre dépourvue de haste montante dépassant le niveau supérieur des lignes. Exemples : *Iam*, *Iecit*, *Igitur*, *Impar*, *In*, *Iob*, *Ira*, *Iter*, *Iubeo*.

« L'initiale *i* suivie d'une lettre à haste ne doit pas dépasser la hauteur des lettres dépourvues de haste. Exemples : *ibi*, *illius*, *ipse*, *iste*. Il y a des exceptions à cette règle dans quelques manuscrits du IXe et du Xe siècle.

« La même lettre *i*, dans le corps des mots, prend la forme allongée quand la syllabe où elle se trouve doit être prononcée comme notre *j*. Exemples : *maIus*, *eIus*, *huIus*, *cuIus*, *IeIunia*, *maIestate*, *conIuge*.

EMPLOI DE L'I ALLONGÉ DANS LES MANUSCRITS WISIGOTHIQUES.

« Mêmes règles que pour l'écriture bénéventaine. Toutefois, dans les plus vieux manuscrits espagnols, les copistes emploient l'I allongé au commencement des mots, même quand l'initiale est suivie d'une lettre à haste : *Ille*, *Ibant*... — La règle relative à l'I allongé qui devait être prononcé comme notre *j*, a été scrupuleusement observée en Espagne.

DOUBLE FORME DE LA LIGATURE UNISSANT LES DEUX LETTRES DE LA SYLLABE *ti*.

« A partir du xe siècle[1], les écrivains de l'Italie méridionale et ceux de l'Espagne ont figuré la syllabe *ti* de deux manières différentes, suivant qu'elle devait se prononcer *ti* ou *si*.

« Dans l'Italie méridionale, on liait la tête des deux lettres par un trait arrondi au-dessus du niveau des lignes et on prolongeait la partie inférieure de la lettre *i* par un trait tourné du côté gauche et tracé au-dessous du niveau inférieur des lignes.

« En Espagne, on se contentait de réunir la tête des deux lettres par un simple délié, et de prolonger le bas de la lettre *i* par un trait fort peu développé et tourné à gauche.

« Ainsi le copiste italien devait écrire le mot *justitia* en liant par un trait arrondi la tête des deux lettres de la troisième syllabe du mot. — Le copiste espagnol devait simplement unir par un petit délié la tête de ces deux lettres.

« Le professeur Rostagno a bien remarqué que le copiste du manuscrit bénéventain de Tacite, qui est à la Bibliothèque Laurentienne, avait observé la distinction; mais il s'est mépris sur la cause de cette distinction. Il pensait que la ligature sans trait arrondi se trouvait dans les mots où *t* est suivi d'une voyelle; mais le même manuscrit de Tacite contient les mots *hostium* et *istius*, dans lesquels les deux lettres de la syllabe *ti* sont unies par un simple délié.

« L'emploi de la ligature par un trait arrondi ou par un délié désigne à coup sûr les passages dans lesquels la syllabe *ti* doit être prononcée *si*, et nous devons transcrire ces passages par *ti*, jamais par *ci*.

« D'après ce qui vient d'être exposé, il est évident que plusieurs des règles imposées aux scribes de l'Espagne et de l'Italie méridionale avaient pour but de faciliter la lecture courante et correcte du manuscrit. A la simple vue de la ligature des lettres *ti*, on était averti de la façon dont cette syllabe devait être prononcée, *ti* ou *si*.

1. On cite même de plus anciens exemples de l'usage dont il est ici question. Il y en a des traces dans un manuscrit de la fin du VIIIe siècle, venu du Mont Cassin, le n° 7530 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

« Au sujet de la double forme de la ligature des deux lettres *ti*, M. Prou m'a rappelé une observation de feu le professeur Paoli, insérée dans la *Miscellanea di paleografia e diplomatica*, XI (*Archivio storico italiano*, 4e série, t. XVI, p. 284-288). Paoli prétend que la ligature des lettres *ti* par un trait arrondi, sous la plume de quelques scribes de chartes, spécialement à Volterra et Passignano, représente le son du *z*, et cela dès la fin du VIIIe siècle. Car dans certains mots la lettre *i* est répétée après la ligature *ti : redempt-iione*, *palat-iiolo*. Paoli a cité une charte de 968 où un même nom d'homme est écrit *Act-io* dans le texte et *Aczo* dans la souscription. Le nom du notaire d'une charte d'Arezzo de 1013 contient la ligature *t-i* répétée : *At-it-io*, ce qui ne peut guère être lu qu'*Azzo*. — Paoli a répété ses observations à propos des chartes reproduites dans les planches 29 et 36 de la *Collezione fiorentina di facsimili* (de Vitelli et Paoli).

« Quant à la distinction de l'*i* employé comme voyelle et du *j* comme consonne, ce n'est pas seulement dans l'Italie méridionale et dans l'Espagne qu'on a, au moyen âge, compris qu'il était utile de distinguer par un signe particulier la façon dont devait être prononcée une syllabe contenant une lettre susceptible de causer de l'hésitation au lecteur Il existe à la Bibliothèque nationale un psautier français, de la fin du XIIe siècle et d'origine anglaise, dans lequel le copiste a marqué un accent sur les *i* et les *u* qui devaient être prononcés comme voyelles, tandis qu'il ne mettait pas d'accent sur ces lettres quand elles étaient employées comme consonnes.

« Je n'ai pas vérifié sur les manuscrits bénéventains et wisigothiques qui sont à Paris, ni sur les facsimilés du grand recueil d'Ewald, les constatations dont M. Loew a rendu compte en termes qui m'ont paru clairs et judicieux. D'ailleurs le contrôle en avait été fait par un professeur de l'Université de Saint-Andrews, M. Lindsay, qui, dans un récent voyage, a fait preuve de son expérience paléographique par de curieuses observations sur les abréviations d'un manuscrit wisigothique conservé à Autun, celui dont quelques feuillets, volés par Libri, ont été reconnus à la Bibliothèque nationale par notre confrère M. Chatelain. »

Après un comité secret, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie vient de nommer M. Thomsen, de Copenhague, à la place d'associé étranger laissée vacante par la mort de M. De Goeje, de Leyde.

M. Édouard NAVILLE donne une seconde lecture de son mémoire intitulé : *La découverte de la loi sous Josias.*

M. Philippe BERGER montre quelle incertitude règne sur la date de la composition du Deutéronome. Il insiste sur l'intérêt que présente la conclusion à laquelle arrive M. Naville, conclusion d'après laquelle la loi retrouvée dans le temple sous Josias était écrite en caractères cunéiformes. Cette hypothèse concorde avec l'idée qu'il a récemment soutenue lui-même, dans un article inséré aux *Mélanges Derenbourg*, que le Décalogue aurait été écrit en caractères hiératiques (hiéroglyphiques ou cunéiformes) avant d'être transcrit en caractères hébraïques.

M. Théodore REINACH présente, au sujet de la communication de M. Naville, les observations suivantes :

« A l'occasion de la première lecture du mémoire, j'ai déjà rappelé à l'Académie [1] les raisons intrinsèques, tirées des dispositions législatives et des tendances religieuses du *Deutéronome*, qui ont amené la critique à dater ce livre ou tout au moins sa portion centrale (chapitres XII à XXVI) du VIIe siècle avant J.-C. Si, comme tout porte à le croire et comme le croit M. Naville lui-même, ce noyau du *Deutéronome* est identique au rouleau découvert sous Josias, il est clair que ce rouleau n'a pu être trouvé « dans les fondations » du Temple de Salomon (Xe siècle avant J.-C.). J'ajoute que cette identification n'implique pas nécessairement une « fraude pieuse ». On peut admettre, on a supposé que ce livre fut déposé dans le sanctuaire soixante ou quatre-vingts ans avant Josias (sous Manassé, par exemple), qu'il fut réellement « retrouvé » en 621, et que, se présentant sous l'apparence d'un « écrit de Moïse » (fiction littéraire que les anciens ne considéraient pas comme répréhensible), il fut, de très bonne foi, accepté pour tel par le pontife Hilkia et ses contemporains.

« Je ne reviendrai pas sur ces considérations ni sur les positions

1. Voir *Comptes rendus*, juillet 1909, p. 513.

générales de la critique moderne, que ni les surenchères hyper-critiques ni les défections hypo-critiques n'ont sérieusement ébranlée. Je veux me borner aujourd'hui à l'examen pur et simple du texte biblique d'où M. Naville croit pouvoir déduire 1° que le rouleau fut trouvé dans les fondations du Temple; 2° qu'il était écrit dans un caractère très archaïque, probablement en lettres cunéiformes.

« 1° Le livre des Rois raconte que, à l'occasion de travaux de restauration du Temple entrepris ou continués sous Josias, ce roi, ayant besoin d'argent pour payer les ouvriers, envoya recueillir les fonds, provenant de quêtes faites à cet effet parmi les fidèles, qui étaient déposés dans le trésor du Temple. C'est en remettant ces fonds au secrétaire du roi, Schafan, que le prêtre (ou grand-prêtre) Hilkia lui dit : « J'ai trouvé un livre de la Loi dans la maison de Yahveh », et il lui remit ce livre (II *Rois*, XXII, 8).

« Rien de plus, rien de moins. Pas un mot de ce récit n'implique que ce soit *sous les fondations du Temple* ou même *dans les parties en reconstruction* que le livre ait été découvert. Et pourtant ce détail, qui eût corroboré la haute antiquité du rouleau miraculeusement retrouvé, n'aurait pas manqué de frapper le prêtre non moins que le pieux annaliste, et ce dernier l'aurait sûrement consigné dans sa narration, si concise soit-elle.

« Lorsque, quelques siècles plus tard, sous le régime indiscuté du sacerdoce, fut composé, dans l'esprit le plus orthodoxe, le remaniement de l'histoire d'Israël et de Juda que nous appelons la *Chronique*, comment le chroniqueur a-t-il compris et paraphrasé la brève indication du *Livre des Rois* ? Voici ses paroles : « *Et comme ils retiraient l'argent qu'on avait apporté dans la* « *maison de Yahveh*, Hilkia le pontife trouva le livre de la « doctrine de Yahveh par Moïse. » (II *Chron.*, XXXIV, 14[1].) M. Clermont-Ganneau a fait allusion à ce texte au mois de juillet : il en a conclu avec raison que, d'après le chroniqueur, c'est dans le local, dans les coffres du Trésor sacré que le livre fut retrouvé. Déjà, il y a soixante-dix ans, le traducteur S. Cahen en avait fait la remarque : « Ainsi cet ouvrage se trouve égaré

1. Le grec n'est pas moins explicite : καὶ ἐν τῷ ἐκφέρειν αὐτοὺς τὸ ἀργύριον τὸ εἰσοδιασθὲν εἰς οἶκον Κυρίου εὗρε Χελκίας, etc.

« dans une chambre destinée à recevoir de l'argent, un gazo-« phylacium : ce qui montre qu'il n'existait pas de biblio-« thèque[1]. » Sans doute l'autorité historique de la *Chronique* est presque nulle; du moins faut-il retenir qu'aux yeux d'un interprète juif de l'an 300 av. J.-C. environ, ardemment convaincu de l'antiquité de la Loi, mais sans parti pris, le texte du *Livre des Rois* signifiait que le livre sacré avait été trouvé (et par conséquent déposé) dans le Trésor, et non point dans les fondations du Temple, où un *Code* eût été singulièrement déplacé. Il ne faut pas se montrer plus royaliste que le roi ni plus orthodoxe que le chroniqueur.

« 2° En ce qui concerne maintenant l'aspect matériel du volume, M. Naville invoque la fin du verset II *Rois*, XXII, 8, ainsi conçue : « Hilkia remit le livre à Schafan et celui-ci *le* « *lut*. » Le verbe employé, *vayiqrâ'*, de la racine *qara*, signifie, d'après M. Naville, *lire à voix haute*. Si Schafan « lit à voix haute », c'est qu'il donne lecture du livre au grand-prêtre; s'il lui en donne lecture, c'est que le prêtre lui-même ne pouvait pas le déchiffrer; si Hilkia ne pouvait pas le déchiffrer, c'est que le volume était écrit dans des caractères indéchiffrables pour les hommes, même instruits, de ce temps-là, entendez : en caractères cunéiformes.

« Le raisonnement est ingénieux, mais, pour qu'il fût probant, il faudrait que le verbe *qara* signifiât exclusivement *lire à voix haute* et que l'hébreu possédât un autre verbe pour exprimer l'idée de *lire à part soi*. Or, il n'en est rien. « Le verbe קָרָא », m'écrit un hébraïsant d'une compétence reconnue, M. Mayer Lambert, professeur d'hébreu au Séminaire israélite et à l'École des Hautes Études, « signifie aussi bien *lire pour soi* que « *lire à un autre*[2]. Les dictionnaires distinguent les deux acceptions et donnent divers exemples de la première, entre autres « *Deut.*, XVII, 19 : « le roi devra lire (*veqârâ'*) constamment le « livre de la Loi » : il ne s'agit évidemment pas pour le roi de

1. *La Bible*, traduction nouvelle... par S. Cahen. T. XVIII, p. 161 (Paris, 1839).

2. J'ajoute : comme le verbe grec ἀναγιγνώσκω par lequel la Septante rend *vayiqra* aussi bien au verset 8 (καὶ ἀνέγνω αὐτό) qu'au verset 10. De même, II *Paralip.* 34, 18.

« lire ce livre à d'autres! De même dans II *Rois*, xxii, 8, il faut « entendre que Schafan lit le livre *pour lui* : c'est le sens le « plus naturel [1]. »

« Ajoutons — c'est essentiel — que si l'annaliste avait voulu indiquer que le Secrétaire donne lecture du livre *au grand-prêtre*, comme le croit M. Naville, il n'aurait pas manqué de le dire expressément. C'est précisément ce qu'il a fait au verset 10, où le même verbe *qara* est employé, mais cette fois dans l'acception de *lire à voix haute*. « Schafan le secrétaire raconta au roi : « Hilkia m'a donné un livre, et Schafan *le lut devant le roi* : « *vayîqrâ'hou Schâphân liphnéy hammelek*. » Le rapprochement de ces deux versets, dont M. Naville a voulu tirer argument, semble condamner sa thèse : dans le second cas, le secrétaire lit *au roi*, donc à voix haute ; dans le premier cas, il *lit* tout simplement, donc à voix basse.

« Tout porte d'ailleurs à croire que le prêtre, avant de remettre le volume au secrétaire, en avait pris connaissance lui-même. S'il n'en était pas ainsi, comment eût-il pu savoir qu'il s'agissait d'un *livre de la Loi*?

« En résumé, ni l'hypothèse de la découverte du livre dans les fondations du Temple, ni celle de sa rédaction en une écriture archaïque, cunéiforme ou autre, ne me paraissent trouver le moindre appui dans le texte biblique, correctement interprété. »

M. Bouché-Leclercq résume le débat. Il indique combien il est invraisemblable qu'une loi remontant au temps de Salomon n'ait existé qu'en un exemplaire unique qui aurait été enterré et qui serait resté inconnu de tous.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Le fascicule du mois de septembre 1909 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1909, in-8°) ;

2° *La mission Pelliot en Asie Centrale* (Hanoï, 1909, in-8° ; fasc. 4

1. Et celui qu'adoptent tous les traducteurs ou commentateurs modernes que j'ai pu consulter.

des « Annales de la Société de géographie commerciale, section indo-chinoise) ».

M. Philippe Berger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Bruston, doyen honoraire de la Faculté de théologie de Montauban, un recueil de plusieurs mémoires, qui a pour titre : *Fragments d'anciens évangiles récemment retrouvés*.

« On sait quelles nouvelles sources d'informations l'Égypte nous a livrées, dans ces dernières années, non seulement pour la littérature grecque, mais pour la littérature juive et pour la littérature chrétienne primitive. Dans ce dernier ordre d'études, sans parler de la découverte capitale, mais déjà plus ancienne, de la *Didachè* ou de « l'Enseignement des Apôtres », on a retrouvé un fragment important de l'*Évangile* et un autre de l'*Apocalypse de Pierre*, réunis en un même volume avec le texte grec du livre d'Hénoch ; des fragments d'un *Recueil des Paroles de Jésus* et d'autres moins importants d'évangiles apocryphes, en particulier de l'évangile des Égyptiens.

« Ce sont ces différents textes que M. Bruston soumet à une nouvelle revision.

« Ce petit volume fait suite aux *Études phéniciennes*, aux *Inscriptions en hébreu archaïque* et aux *Études bibliques sur l'Ancien Testament* que j'ai présentées à une précédente séance.

« Dans son éloignement du centre de nos études, M. Bruston suit ainsi avec un zèle des plus fructueux pour la science toutes ces nouvelles découvertes, et il apporte à chaque nouveau texte ses corrections et ses interprétations propres.

« Si parfois ses hypothèses se ressentent de son isolement, d'autres fois au contraire elles y puisent une originalité qui a été plus d'une fois confirmée par des découvertes ultérieures. M. Bruston fait ainsi vraiment une œuvre de correspondant qui mérite non seulement les remerciements, mais les encouragements de l'Académie des inscriptions. »

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Sidi Khalil — Mariage et répudiation ; traduction avec commentaires*[1], par M. E. Fagnan. On sait que le manuel de droit musulman composé, ou plutôt compilé par Sidi Khalil au XIVe siècle, est aujourd'hui encore la base de la jurisprudence qui régit les populations arabes du rite malékite en Algérie et au Maroc. Même après les travaux estimables du Dr Perron, de Seignette et de Cherbonneau, la

1. Alger, 1909, Ad. Jourdan, 1 vol. in-8°, XIX-234 pages.

savante monographie publiée par M. Fagnan sera d'une réelle utilité. Elle nous fait mieux connaître une des parties les plus importantes, au point de vue pratique, de ce manuel classique dont le texte obscur, hérissé de commentaires et de gloses compliqués, offre de grandes difficultés d'interprétation. Grâce à ses qualités d'arabisant éprouvé et à une longue familiarité avec l'œuvre de Sidi Khalil et de ses commentateurs indigènes, M. Fagnan a réussi à nous présenter sous une forme à la fois claire et fidèle la doctrine juridique du Papinien malékite en matière de mariage. Une introduction où se trouve retracée, avec plus de détails et d'exactitude qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la vie de Sidi Khalil, de nombreuses notes explicatives et des index détaillés ajoutent encore à la valeur de cette intéressante contribution à la connaissance du droit musulman. »

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. THOMSEN, de Copenhague, récemment élu associé étranger, adresse à l'Académie une lettre de remerciement.

Le PRÉSIDENT rappelle la part qu'il a prise aux obsèques de M. WEIL et dépose sur le bureau l'allocution qu'il a prononcée.

Il est procédé à la nomination de deux commissions chargées de présenter des listes de candidats à des places vacantes parmi les correspondants étrangers et parmi les correspondants français.

Sont désignés :

Commission des correspondants étrangers : MM. SENART, COLLIGNON, LEGER, A. CROISET.

Correspondants français : MM. L. DELISLE, HÉRON DE VILLEFOSSE, Salomon REINACH, OMONT.

M. SENART a la parole pour une communication :

« L'Académie me permettra d'appeler en quelques mots son attention sur deux trouvailles d'un intérêt exceptionnel qui ont

marqué la dernière campagne du Service archéologique de l'Inde. L'occasion m'en est fournie par la première publication autorisée des documents en question que je trouve dans le récent cahier du Journal de la Société Asiatique de Londres. L'honneur en appartient à M. Marshall, le chef très distingué de l'Archæological Survey.

« Le premier est une inscription qui a été dégagée sur une stèle de Besnagar, près de Bhilsa, dans le Malwa. Depuis longtemps le général Cunningham l'avait signalée; mais on la croyait anépigraphe. Le nettoyage n'en était pas encore achevé au moment où écrivait M. Marshall. On peut espérer qu'il fournira aux neuf lignes, dès à présent reconquises, quelques additions, quelques précisions nouvelles. Même après les habiles commentaires de MM. Bloch et Fleet, elles seront les bienvenues. Il serait sans doute plus nuisible qu'utile, il serait en tous cas prématuré, d'en encombrer l'étude de nouvelles conjectures, nécessairement hâtives.

« Deux points sont du moins acquis qui donnent beaucoup de prix à ces fragments.

« D'une part ils se réfèrent au règne d'un « Mahārāja Aṃtalikita » que l'analogie des monnaies nous autorise à identifier avec le roi indo-grec Antialkidas. Il n'était jusqu'ici connu que par des monuments numismatiques; on l'avait, d'après leurs indications, placé dans la première moitié du IIe siècle avant notre ère. Cette date est confirmée par l'aspect de nos caractères qui, en tous cas, ne permettent guère de descendre plus bas.

« D'autre part, l'inscription glorifie l'érection par un certain Héliodore (fils de Dion, semble-t-il), né à Takṣaśila, d'un monument en l'honneur de « Vāsudeva, dieu des dieux ». Donc, au commencement du IIe siècle avant J.-C. l'élévation de Kṛṣṇa Vāsudeva au rang de Dieu suprême et son identification avec Viṣṇu étaient formellement établies; et il recevait à ce titre le culte religieux des Bhāgavatas, puisque le texte qualifie expressément notre Héliodore de ce titre. Voilà de longues années que je me suis efforcé de démontrer que la légende même du Buddha supposait la préexistence de la légende et de la religion populaire de Viṣṇu-Kṛṣṇa; j'ai, plus récemment, précisé cette thèse en indi-

quant des motifs de considérer le bouddhisme naissant comme une sorte de branchement d'un Yoga bhāgavatiste. Le témoignage que nous apporte cette épigraphe pour une époque sensiblement plus récente n'est assurément pas pour me surprendre ; je n'entends d'ailleurs pas en forcer les conséquences au profit de mes vues personnelles. Il me sera du moins permis de consigner avec satisfaction une donnée très intéressante pour l'histoire religieuse de l'Inde et dont la valeur se rehausse des scrupules, très étroits à mon sens, qui induisent certains critiques à rabaisser obstinément les religions populaires de l'Inde et notamment les origines du culte de Viṣṇu-Kṛṣṇa.

« Le second monument a d'abord fait quelque bruit dans le monde. Il a, dès cet été, eu la bonne fortune d'être recommandé par de grands journaux illustrés à la curiosité d'un public que nos études atteignent rarement.

« Lors de sa mission dans l'Inde, notre savant et très ingénieux compatriote, M. Foucher, avait identifié un emplacement voisin de Peshawar avec le grand stūpa de Kaniṣka décrit et célébré par les pèlerins chinois. Les fouilles récemment pratiquées par le Dr Spooner n'ont pas seulement corroboré brillamment cette opinion ; elles ont mis au jour, intact, conservant encore son dépôt primitif, le récipient de métal où avaient été enfermées, soit par le fameux chef Koushan, soit peu après lui, dans un flacon de cristal de roche, les reliques en l'honneur desquelles avait été érigé ce monument grandiose. C'est une sorte de pyxis, d'environ 17 c. 5 de hauteur sur 12 c. 5 de large ; le couvercle en est surmonté d'une statuette du Buddha, accosté de deux disciples. La frise de flamants qui tiennent des guirlandes dans leurs becs et le bas-relief d'Amours supportant des enroulements où s'encadrent des figures de Buddhas présentent, en un spécimen d'ailleurs assez médiocre, tous les caractères habituels de l'art gréco-bouddhique. Mais ce qui — outre son antiquité vénérable, outre le portrait de Kaniṣka, reconnaissable, semble-t-il, d'après les monnaies, — recommande particulièrement cette boite à notre curiosité, ce sont quatre courtes inscriptions en caractères kharoṣṭhī qui y sont tracées au pointillé. La plus grande partie en est encore déchiffrable.

« Elles ont d'abord excité un vif intérêt, vous le compren-

drez du reste, si j'ajoute qu'elles ont paru renfermer la signature de l'ouvrage dont l'auteur aurait été un Agésilas, un Grec par conséquent, qualifié d'architecte de Kaniṣka. Cet Agésilas... hélas ! me paraît fâcheusement problématique.

« La publication que j'ai seule entre les mains, ne fournit malheureusement ni facsimilé des caractères, ni plan de la façon dont les épigraphes sont disposées. C'est une lacune qui nous impose jusqu'à nouvel ordre une grande réserve ; et ce serait, dans ces conditions, présomption pure que de prétendre soumettre le texte à une discussion serrée. Tout de même, il me paraît nécessaire d'écarter un malentendu qui s'est glissé dans la première interprétation, et utile de conseiller la prudence à l'égard de déductions dont la base paraît quant à présent très fragile.

« J'ai d'ailleurs pleine confiance dans la transcription qui nous est fournie et sur laquelle nous sommes réduits à opérer. Du fragment qu'elle cote comme P. 4, elle nous donne le texte sous la forme suivante :

dasa Agiśala navakarmi Kaniṣkasa vihare Mahasenasa saṅgharame

avec cette traduction :

« Agiśalaos, le surveillant des travaux, au vihāra de Kaniṣka, dans le saṁghārama de Mahāsena. »

« Ce serait une signature au nominatif suivi d'un double locatif. Cette interprétation laisse de côté le mot *dasa* ; mais une note de M. Marshall nous apprend qu'il y voit le mot *dāsa*, « esclave » ; de cette qualification appliquée à Agésilas il rapproche le passage de la légende de saint Thomas d'après lequel l'apôtre est vendu moyennant vingt pièces d'argent au roi indien Gondopharès pour lui servir d'architecte.

« Cette façon de signer « Agesilas, esclave » peut en elle-même paraître plutôt singulière. La forme syntactique en est surtout peu conforme à l'usage ; on attendrait bien plutôt un instrumental précédé de *kṛta* ou *kārita*. Ce qui en tous cas est inadmissible, c'est d'entendre *navakarmi* au sens de « surveillant des travaux ». *Navakarma* ne peut étymologiquement se traduire que : « travail neuf ». C'est-à-dire peut-être « réfection ». J'ajoute que °*karme* ou °*karmi*, ce qui, dans ce dialecte, est tout un, ne peut guère ici, dans le voisinage immédiat de *vihare* et

saṅgharame, se concevoir que comme coordonné à ces substantifs.

« Si le nom qui le précède, *Agiśala*, était vis-à-vis de lui dans un rapport possessif, si l'on prétendait parler du « nouveau travail d'Agiśala », nous aurions *Agiśalasa*, un génitif comme *Kaniṣkasa* et *Mahasenasa*. Je doute qu'un composé *Agiśalanavakarma*, dans ce sens, satisfasse le sentiment grammatical de beaucoup d'indianistes.

« Mais, tout d'abord, est-il si probable que *agiśala* représente le grec *Agésilas*? Outre que l'*ś* palatal, au lieu du dental, est au moins inattendu, M. Marshall est lui-même obligé de suggérer que l'*i* qui devrait l'accompagner pour fournir une transcription plausible — *Agiśila* — a été oublié. C'est assurément possible. Il ne faut cependant pas perdre de vue que *Agiśala* est la forme parfaitemement normale dans le dialecte du sanscrit *agniśālā*, « sanctuaire du feu », une évocation qui ne saurait paraître dépaysée dans cette énumération de constructions et d'édifices religieux. *Agiśalanavakarma* donnerait donc : « les travaux neufs (ou la réfection) de l'agnisālā ». Mais sommes-nous en présence d'un composé? Rien n'est moins certain.

« Il était naturel que le premier mouvement fût de considérer *vihare* et *saṅgharame* comme des locatifs. Leur association avait cependant surpris déjà M. Marshall; il a été amené à supposer que le second — le saṃghārama de Mahāsena — rappellerait une dénomination ou une affectation antérieure de l'emplacement où lui aurait succédé le « vihāra de Kaniṣka ». Je ne sais si cette conjecture paraîtra à d'autres moins qu'à moi arbitraire et forcée. A coup sûr, l'intervention d'un troisième locatif *navakarmi* complique la situation. Ne serait-ce pas le cas de se demander si nous sommes vraiment en face d'une chaîne de locatifs dont nous ne voyons pas d'ailleurs de quoi ils peuvent dépendre? Les nominatifs à forme māgadhisante en *e* ne sont pas rares dans les inscriptions du Nord-Ouest.

« Il faut, d'autre part, tenir compte du mot *dasa* qu'on ne peut pas se contenter d'ignorer; or il donne une forme parfaitement correcte, non pas du nominatif singulier, mais du nominatif pluriel *dāsāḥ*. De même, *agiśālā* est également correct — pour un sanscrit *agniśālā* — comme nominatif féminin ou comme

premier membre de composition. Je ne vois aucune raison précise qui décide entre les deux partis; mais je considère comme très probable que la ligne entière doit se résoudre en une série de substantifs au nominatif : « des esclaves, un sanctuaire du feu, des réfections (ou la réfection du sanctuaire de feu), le monastère de Kaniṣka, le saṃghārama de Mahāsena » Ces nominatifs s'expliqueraient d'eux-mêmes comme apposition à *deyadharmo* de la l. 3 : ce serait la série des libéralités qu'il annonce.

« J'ajoute qu'il est a priori très douteux que cette énumération se doive grammaticalement séparer des mots... *Sarvastivadinaṃ pratigrahe*, qui constatent que les donations ont été faites en faveur « des Maîtres de la secte des Sarvastivādins ». Ils nous sont présentés comme formant la 1re ligne. C'est fort possible, et même, à mon gré, très probable; mais alors la ligne sur laquelle nous avons insisté, et qui est donnée pour la quatrième, devrait figurer au deuxième rang. Nous sommes, à défaut de moyens d'information suffisants, réduits provisoirement à des impressions a priori.

« Il est certainement très regrettable que la partie de l'épigraphe qui contenait le nom du donateur paraisse devenue illisible. On nous assure que le nom de Kaniṣka y figurait « presque certainement ». Encore faudrait-il savoir dans quelle relation exacte. Jusqu'à nouvel ordre, nous ne pouvons qu'être surpris de trouver un « vihāra de Kaniṣka » cité dans une formule de donation de Kaniṣka lui-même.

« On voit en tous cas combien nous avons besoin de reproductions soigneusement établies pour reprendre avec quelque confiance les questions que soulève soit l'interprétation de l'inscription, soit l'ordre même dans lequel s'en suivent les parties. Il est possible que l'avenir vérifie l'explication proposée à la première heure; je le souhaiterais volontiers, puisqu'elle enrichirait nos connaissances d'un fait curieux et piquant A la verité, je ne le crois guère; mais je tiens à renouveler expressément les réserves dont j'ai le devoir d'entourer des observations nécessairement un peu hâtives Il m'a semblé qu'il n'était pas inutile de manifester des scrupules, ne fût-ce que pour prévenir une attente excessive ou l'éventualite d'une trop vive déception.

Quelle que doive être la conclusion dernière des nouvelles investigations que nous sommes fondés à réclamer, il est certain que le curieux reliquaire demeurera, pour l'archéologie gréco-bouddhique, une pièce de premier ordre. »

M. Henri Cordier a la parole pour une communication :

« M. le général de Beylié est infatigable. A peine avait-il terminé les photographies d'Angkor-Vat, dont les clichés sont déposés dans le cabinet de notre Secrétaire perpétuel, qu'il se remettait aussitôt à l'œuvre. Il m'écrit de Saïgon, en octobre :

« J'ai donné des ordres pour faire commencer les travaux de déblaiement à Bantéai Chhmar, à 60 kilomètres au Nord de Sisophon ; c'est un temple du IXe siècle décrit par Aymonier dans son deuxième volume [sur le Cambodge], mais qui n'a jamais été photographié. Il y a une galerie rectangulaire, extérieure, de 500 mètres de développement, entièrement garnie de bas-reliefs dans le genre de ceux du Bayon. Malheureusement les voûtes se sont effondrées. Il va falloir reporter ces décombres à 4 mètres en arrière vis-à-vis leur ancien emplacement (pour ne pas entraver les restaurations futures). Cela fait plusieurs millions de mètres cubes de pierre à déblayer. Je pense que ce travail exigera trois mois. Je charge de la surveillance et du paiement des indigènes un officier et un sous-officier d'un poste situé à 40 kilomètres de là ; l'officier parle cambodgien ; les coolies seront fournis par un village de 160 cases situé à 20 kilomètres de distance.

« En janvier, j'arriverai avec nos photographes et tout sera liquidé en quelques jours. C'est le dernier temple de ce genre qui existe en Indo-Chine. Je donnerai les clichés à l'Institut qui possèdera dès lors les trois galeries historiques existant au Cambodge : Bayon (faite par Dufour), Angkor-Vat et Bantéai Chhmar (faites par moi). »

Le R. P. Viaud communique à l'Académie le résultat des fouilles qu'il a pratiquées à Nazareth[1].

M. de Lasteyrie pose quelques questions au R. P. Viaud.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

NAZARETH ET SES DEUX ÉGLISES DE L'ANNONCIATION ET DE L'ATELIER DE SAINT JOSEPH, PAR LE R. P. VIAUD.

Les premières fouilles faites dans ces deux églises remontent aux années 1890 et 1891 ; mais c'est seulement pendant ces trois dernières années, de 1907 à 1909, qu'elles ont été reprises et complétées.

Dans l'église de l'Annonciation, elles ont fait découvrir toute l'ancienne basilique du IVe siècle, rebâtie par les Croisés, et ont permis d'en dresser un plan complet.

Elle était parfaitement orientée, avait 30 mètres de largeur et 75 mètres de longueur totale. Elle avait trois nefs et trois absides, précédées d'une coupole et d'un transept. Le chevet des absides était à plan carré. Il ne reste plus que les arasements du mur latéral sud, de l'abside latérale sud et de l'abside centrale ; mais l'abside latérale nord, qui correspond au sanctuaire, est assez bien conservée et possède encore entière sa fenêtre en plein cintre et en forme de meurtrière. A côté, un escalier tournant est également bien conservé, ainsi que le mur latéral nord dans toute sa longueur. Ce mur possède même plusieurs de ses pilastres et de ses contreforts. Enfin le mur de façade, de 5 m 50 d'épaisseur, supporte toujours les montants de la porte et son seuil monolithe.

Le sanctuaire, situé dans la partie gauche en entrant, vers le milieu de l'église, formait un monument distinct et isolé, analogue à ceux du Saint-Sépulcre à Jérusalem et du tombeau de la Vierge à Gethsémani. Dans la nef latérale, entre les 5e et 6e piliers, s'élevait la masse rocheuse qui

contient la grotte de l'Annonciation. Contre cette grotte, mais dans la nef centrale, du 4e au 6e pilier, se voyait une chambre bâtie dont la partie inférieure existe encore et porte le nom de Chapelle de l'Ange. On y descendait par deux escaliers de six marches : l'un à l'occident et l'autre au midi. En avant de ce dernier, l'ancien sol était couvert de belles mosaïques du ve ou vie siècle, dont on a retrouvé un fragment assez considérable.

A l'Est de ce monument se voient les arasements d'un des piliers de la coupole, le mur du chœur placé sous cette coupole, et dans l'abside centrale, le blocage de l'autel majeur des Croisés.

Il faut enfin rappeler ici que la partie occidentale de la Chapelle de l'Ange, partie découverte vers 1895, est pavée d'une très belle mosaïque, du ve ou vie siècle, qui contient une inscription grecque. Dans la paroi nord est placé un tombeau dont le petit vestibule est pavé d'une mosaïque de la même époque.

Des fouilles très intéressantes ont aussi été pratiquées dans le grand salon du couvent, situé le long du mur latéral nord, mais en dehors de l'ancienne basilique. Voulant en abaisser le niveau, on enleva les deux mètres de terre et de décombres qu'il contenait, et voici ce qu'on y découvrit.

Entre les 2e et 3e pilastres de la basilique, une ouverture de 1m80, d'abord destinée à être une porte, si l'on en juge par les magnifiques piédroits romans qu'on voit à droite, a été transformée en escalier. En face de ces piédroits, dans la partie N.-E. du salon, on a mis à découvert une ancienne habitation, composée d'une chambre et d'une grotte, l'une et l'autre taillées dans le roc. C'est dans cette chambre que se trouvaient les admirables chapiteaux historiés dont les photographies ont été présentées à l'Académie, en mars dernier, par M. Clermont-Ganneau.

Cette habitation présente l'apparence d'une haute antiquité et peut donner une idée des dispositions que devaient

avoir la grotte de l'Annonciation et la Chapelle de l'Ange au temps de la sainte Famille.

L'atelier de saint Joseph est situé à 100 mètres environ, vers le Nord. L'église retrouvée est du temps des Croisés, mais semble rebâtie par eux sur les ruines d'une église précédente du ve ou vi^e siècle.

Elle avait 30 mètres de long sur 16 mètres de large. Elle possède encore son portail roman, ses trois absides à l'Orient, rondes à l'extérieur, et une grande partie de ses murs latéraux. Ces murs étaient fortifiés par des pilastres et des contreforts : l'abside centrale avait également deux contreforts.

Au centre de l'église se trouve une vasque de 2 mètres de profondeur : le fond en était en mosaïque. Mais, à côté, vers le midi, un escalier creusé dans le roc descend à un corridor qui conduit à une grotte haute et spacieuse, située sous la vasque. Cette grotte a été certainement habitée et semble très ancienne. On y a trouvé une quantité de verres magnifiquement irisés, des porcelaines de Perse, des poteries arabes avec inscriptions, etc. Tout cela, d'après l'opinion d'un savant très compétent, serait du temps de Salah ed-Din. La grotte remonterait donc au moins à l'époque des Croisades.

Tous ces objets ont été déposés dans le musée créé à l'occasion des fouilles et dont le plus bel ornement consiste dans les magnifiques chapiteaux dont nous avons parlé. Il contient aussi d'autres poteries arabes très curieuses, des céramiques vernifiées précieuses, au dire des amateurs, une assez belle collection de lampes, et des monnaies, entre autres des pièces d'argent de Bibars Bondoukdar et des gros tournois de saint Louis et de Philippe III.

LIVRES OFFERTS

M. Bouché-Leclercq offre à l'Académie le volume qu'il vient de publier sous le titre : *Leçons d'histoire romaine. République et empire* (Paris, 1909, in-8°).

M. Barth a la parole pour deux hommages :

« L'ouvrage de M. de la Vallée-Poussin : *Bouddhisme. Opinions sur l'histoire de la dogmatique* (Paris, Beauchesne, 1909), dont j'ai l'honneur de faire hommage au nom de l'auteur, n'est pas une histoire du bouddhisme, après tant d'autres. Comme l'indique le sous-titre, c'est une analyse de la dogmatique bouddhique, que M. de la Vallée-Poussin prend dans sa genèse et qu'il suit dans ses développements successifs. En nous présentant ainsi le résumé de ses longs et consciencieux travaux sur cet ensemble si complexe, il nous avertit aussitôt qu'il nous offre non pas des conclusions fermes, mais des « opinions » qui, sur bien des points, doivent rester ouvertes et sujettes à revision. Et nous devons lui savoir gré de cet avertissement d'une si franche modestie, en une matière où il a été tant dogmatisé.

« Je n'essaierai pas d'analyser à mon tour cette analyse si substantielle et parfois si touffue. Je n'en signalerai que deux points : M. de la Vallée Poussin pense pouvoir dégager une doctrine cohérente du canon bouddhique, tout en maintenant, pour le fond du moins, l'authenticité de ce canon. Je doute qu'il y ait pleinement réussi ; mais nous avons là l'effort le plus compréhensif, le plus loyal qui ait été fait en ce sens.

« Le second point que je relèverai dans l'ouvrage, c'est le parallélisme lumineux que l'auteur établit entre le bouddhisme postérieur du Mahāyāna et les religions qui constituent l'hindouisme. Ces analogies n'avaient pas encore été précisées avec cette netteté.

« Je suis chargé en outre de faire hommage au nom de l'auteur, M. Devadatta Rām-Kṛishṇa Bhandarkar, fils de notre correspondant Rām-Kṛishṇa Gopal Bhandarkar, et Assistant Superintendant de l'Archæological Survey, d'un mémoire extrait du Rapport annuel pour 1905-1906 de l'Archæological Survey of India, et intitulé *Jaina Iconography*. L'objet du mémoire est l'explication d'une stèle sculptée fragmentaire et indéchiffrable, à l'aide d'un doublet complet trouvé

par l'auteur au mont Abou. La stèle relate une consécration faite, au commencement du XIIe siècle, à un sanctuaire de Broach (Bharukaccha, l'ancien Βαρυγαζα), le Çakunikāvihāra, dont on ne connaissait jusqu'ici que son ancien nom d'Açvāvabodhavihāra, qui revient fréquemment dans le colophon de manuscrits jainas. Le célèbre sūri jaina Hemacandra a joué un rôle dans cette consécration. M. Bhandarkar a réuni tous les documents littéraires encore inédits qui jettent du jour sur le fait relaté sur la stèle. L'iconographie jaina du moyen âge est encore peu connue : aussi le document si soigneusement publié par M. Bhandarkar est-il le bien venu.

« Je dépose en outre sur le bureau, au nom de M. Cœdès et au mien, un extrait du *Journal asiatique : L'Inscription de Baksei Caṃkroṅ*, publiée et traduite par M. Cœdès, à laquelle j'ai ajouté une note sur la date. »

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« A pareille époque, l'année dernière, nous avions la douleur de perdre un de nos confrères aimé et estimé de tous, le Dr Hamy. Sa fille, Mme Dubard-Hamy, a voulu conserver la mémoire de son père dans un volume spécial, et elle m'a demandé de faire, en son nom, hommage à l'Académie du livre que je dépose sur le bureau. Il renferme une biographie du Dr Hamy, la bibliographie de ses œuvres, les discours prononcés à ses obsèques, ainsi que diverses notices ; il est orné d'un portrait et d'illustrations, parmi lesquelles quelques dessins exécutés par le Dr Hamy au cours de ses voyages. »

M. Omont dépose sur le bureau, au nom de M. René Fage :

1° *L'église de la Graulière (Corrèze)* (Caen, 1909, in-8°; extr. du *Bulletin monumental*);

2° *Le Collège d'Ussel* (Paris, 1909, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*).

« Dans la première de ces deux brochures, M. René Fage, auquel on doit de nombreux travaux historiques et archéologiques sur l'ancien Limousin, étudie l'église de la Graulière, canton de Seilhac, arrondissement de Tulle (Corrèze), dont le porche est orné de sculptures, de la fin du XIIe siècle, qui rappellent celles des porches de Beaulieu et de Moissac.

« Le collège d'Ussel ne remonte qu'au milieu du XVIIe siècle, bien que, dès 1585, Gilbert de Ventadour ait fait une donation, qui resta sans effet, pour l'établissement d'un collège dans cette ville, devenue chef-lieu de son duché; le véritable fondateur fut son petit-fils Henry de Lévy. La monographie consacrée par M. Fage à ce collège retrace

son histoire et étudie son organisation et ses transformations jusqu'à nos jours, à l'aide de documents empruntés aux Archives de la Corrèze. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le docteur Carton, un mémoire intitulé : *Fouilles exécutées en Tunisie en 1907* (extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences*, 1908) :

« C'est une étude sur l'exploration et le dégagement partiel des ruines de l'Henchir-Bab-Khalled, situées au bord de la route de Tunis à Zaghouan, à l'entrée du défilé du Djebel Oust. Les fouilles ont été exécutées sous la direction du docteur Carton et avec le concours du 4e régiment de tirailleurs. Il y a sur ce point de très belles carrières qui ont été en exploitation à l'époque romaine. M. Carton y a exploré un petit sanctuaire dédié à Mercure et des thermes dont la partie actuellement dégagée présente une piscine circulaire, une grande piscine rectangulaire avec ses dépendances et un système de deux réservoirs. Ce travail est accompagné de plusieurs phototypies et d'un plan des thermes. »

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part des éditeurs, MM. Letouzey et Ané, le fascicule XXXIV du *Dictionnaire de la Bible* publié sous la direction de M. Vigouroux. Ce fascicule s'étend du mot *Ravissement* au mot *Royaume de Dieu*.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture à l'Académie d'un décret en date du 12 de ce mois qui approuve l'élection de M. W. Thomsen, de Copenhague, à la place d'associé étranger devenue vacante par suite du décès de M. de Goeje, de Leyde.

M. Cordier, au nom de la Commission Benoît Garnier, propose d'allouer une subvention de quatre mille francs au com-

mandant d'Olonne pour poursuivre ses recherches dans le Nord de la Chine.

M. Maurice Croiset fait une seconde lecture de son mémoire sur les origines de la légende d'Ulysse.

M. Senart communique à l'Académie une lettre du commandant de Lacoste dont la mission dans la Haute Asie a reçu les encouragements de l'Académie. Cette lettre, datée de Kobdo, 27 septembre, signale notamment une visite à Karakorum et à Kara Balgassoun, capitales des Mongols et des Ouigours, et diverses découvertes archéologiques dans la région.

MM. le docteur Capitan et Peyrony communiquent à l'Académie les résultats des découvertes qu'ils ont faites, durant les vacances, en Dordogne [1].

Le P. Scheil communique une grande tablette en terre cuite, provenant de Mossoul, qui contient les Annales du roi d'Assyrie Tukulti Ninip II (889-884 [2]).

M. Viollet lit un mémoire de M. Albert Dufourcq, intitulé : *Vues nouvelles sur le décret gélasien et le pape Damase* [3].

COMMUNICATIONS

DEUX SQUELETTES HUMAINS AU MILIEU DE FOYERS DE L'ÉPOQUE MOUSTÉRIENNE, PAR MM. LE Dr CAPITAN ET PEYRONY.

Nous avons l'honneur de communiquer à l'Académie les résultats encore inédits (car nous avons voulu en réserver la primeur à l'Académie) de nos découvertes toutes récentes, dans le département de la Dordogne, de restes humains repo-

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. Voir ci-après.

sant dans des foyers indiscutablement de l'époque moustérienne, c'est-à-dire correspondant à la base du quaternaire moyen.

La première découverte a été faite par l'un de nous (Peyrony) à 5 kilomètres de Sarlat, au lieu dit le Pech de l'Aze, dans une petite grotte creusée au milieu d'une falaise abrupte, appartenant à la Compagnie d'Orléans qui a autorisé gracieusement les fouilles en ce lieu.

Il existe dans cette grotte une couche archéologique, fouillée jadis non scientifiquement. Cette couche continue sur la terrasse qui existe devant la grotte. Là, elle mesure 1 mètre environ d'épaisseur, mais elle est recouverte par 3 mètres de gros blocs calcaires et d'éboulis provenant de l'effondrement du plafond qui se trouvait devant la grotte comme une sorte d'auvent formant abri.

Lorsque nous eûmes enlevé complètement l'éboulis, la partie supérieure de la couche archéologique apparut absolument intacte. A 10 centimètres de profondeur, dans l'intérieur de la couche, nous découvrîmes le crâne d'un enfant âgé d'environ 5 à 6 ans et écrasé. Tout autour de lui, se trouvaient en abondance des ossements brisés artificiellement et des dents de bovidés, de cerfs, de chevaux, de caprins et de rennes, puis de nombreux silex taillés : pointes et couteaux-racloirs retouchés sur une face du type moustérien supérieur. Au-dessous du crâne, la couche moustérienne renfermait de belles haches du type de Saint-Acheul.

Le reste du squelette manquait, soit qu'il ait été enlevé dans des fouilles antérieures faites en avant de l'éboulis, soit que le crâne ait été seul dans les débris accumulés par les moustériens.

S'agissait-il d'un rite funéraire consistant en l'enfouissement sous un foyer du cadavre de l'enfant? ou bien ce crâne d'enfant aurait-il été abandonné dans ce foyer par les moustériens, au même titre que les débris osseux brisés

par eux pour en extraire la moelle des animaux ayant servi à leur alimentation? ou enfin le cadavre aurait-il été dévoré par les hyènes et n'en serait-il resté que ce crâne brisé? Il est bien difficile de se prononcer et l'on ne peut guère, pour le moment, que poser les questions.

La seconde découverte a été faite à 32 kilomètres à vol d'oiseau de la précédente, dans le très important gisement préhistorique de la Ferrassie, près du Bugue (Dordogne),

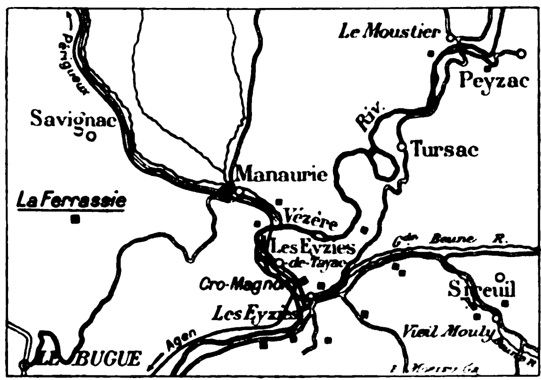


Fig. 1. — Carte des environs de la Ferrassie. Les carrés indiquent les principaux gisements et grottes préhistoriques de la région.

que l'un de nous (Peyrony) explore depuis plus de dix ans et sur lequel nous avons ensemble publié déjà plusieurs notes. Il s'agit là d'un abri considérable qui a été habité pendant fort longtemps, chaque population correspondant à une époque déterminée, ayant laissé une couche de débris provenant de son alimentation et de son industrie spéciale. Quatre couches (qui sont de bas en haut : acheuléenne, moustérienne, aurignacienne inférieure et aurignacienne moyenne) se sont ainsi superposées, différentes par leur couleur, l'industrie et la faune qu'elles contiennent. Après le dépôt de la quatrième, le plafond de l'abri s'est écroulé, et c'est entre et sur les blocs et les pierres de cet éboulis que de nouvelles populations (aurignaciennes supérieures) ont

abandonné une cinquième couche de débris de leur industrie et de la faune ayant servi à leur alimentation [1]. Au-dessus, il s'est déposé de l'humus et par-dessus une couche de pierrailles, et ainsi s'est formé un dépôt d'une épaisseur totale de 3 m 90.

On peut se rendre facilement compte sur la figure 2 de l'aspect que présentait la coupe de ce gisement avant notre découverte.

C'est entre la première et la seconde couche (en commençant par en bas), c'est-à-dire entre l'acheuléen et le moustérien, que le 17 septembre dernier, l'un de nous (Peyrony), accompagné de M. Raveau (de Bordeaux), aperçut deux os faisant légèrement saillie hors de la coupe. Ils les dégagèrent et reconnurent facilement un tibia et un fémur humains.

Nous prévînmes nos amis, les professeurs Boule, Cartailhac, Breuil, qui se rendirent à notre appel. MM. Feaux, Bouyssonie, Bardon et Raveau se joignirent à eux. Le 27 septembre, après étude soigneuse des conditions du gisement, après avoir constaté que les couches étaient absolument intactes, nous procédâmes, en leur présence et avec leur concours, à l'enlèvement successif, par tranches horizontales — correspondant à chaque niveau archéologique — et ce sur une surface de 4 mètres carrés, de l'éboulis supérieur, puis des couches archéologiques, suivant la coupe que voici :

6. Pierrailles et Humus.	1 m 20
5. Éboulis à éléments parfois volumineux. Entre et sur les éléments : dépôts aurignaciens supérieurs intercalés.	1 mètre.
4. Aurignacien moyen.	0 m 50
3. Aurignacien inférieur.	0 m 20

1. Il n'y a pas à établir ici l'exactitude de ces constatations. Nous l'avons déjà fait ailleurs dans divers mémoires.

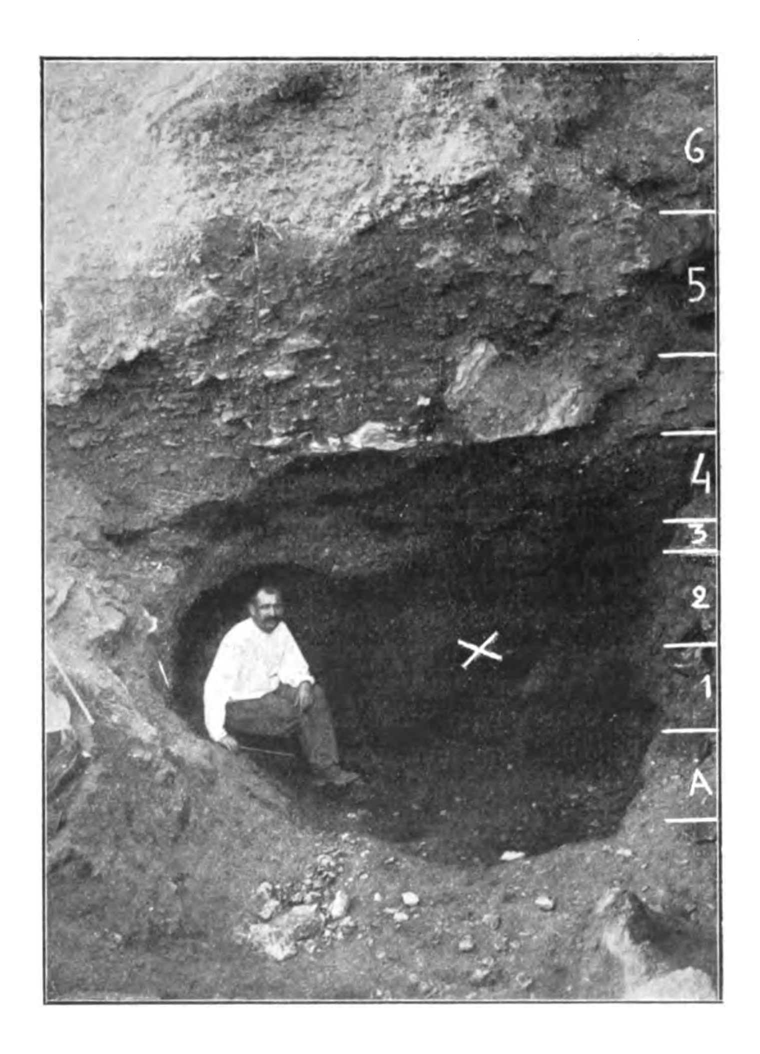


Fig. 2. — Stratigraphie du gisement au-dessus et au-dessous du squelette. — A. gravier stérile : 0 m 40. — 1. Acheuléen : 0 m 50. — 2. Moustérien : 0 m 50. — 3. Aurignacien inférieur : 0 m 20. — 4. Aurignacien moyen : 0 m 50. — 5. Éboulis ; entre et sur ses éléments : aurignacien supérieur, 1 mètre. — 6. Pierrailles et humus : 1 m 20. — × Emplacement du squelette.

2. Moustérien. } 0 m 50
1. Acheuléen. } 0 m 50

Le produit de ces fouilles fut soigneusement classé, couche par couche (très faciles d'ailleurs à reconnaître du fait de leur coloration différente). Nous pûmes ainsi recueillir un grand nombre de silex taillés, de pierres utilisées, d'os et de dents des animaux mangés par chacune des populations ayant laissé ainsi — englobés dans du sable, de la terre, des cendres — les traces de leur habitat prolongé en ce point. L'industrie et la faune de chaque zone ont des caractères différents de ceux des autres couches. Ainsi aux couteaux-racloirs et lames épaisses du moustérien succèdent les burins, les grattoirs et les lames minces bien retouchées, les lames à encoches de l'aurignacien, complètement inconnus des moustériens. De même, tandis que le bison, le cerf, le cheval (caractérisant un régime de prairies et de forêts) abondent dans le moustérien, et que le renne (caractérisant un régime de plaines glacées) y est rare, celui-ci devient plus nombreux dans l'aurignacien, alors que les autres animaux y diminuent beaucoup.

Lorsque nous eûmes ainsi enlevé toutes les couches, depuis l'éboulis supérieur jusqu'à la couche 2 (moustérienne) et celle-ci presque en totalité, nous aperçûmes trois pierres plates de 0 m 20 de côté environ, et placées l'une à l'endroit où se trouvait le crâne et les deux autres à peu près au niveau des bras. Sur toute la surface correspondant au squelette, dans la terre sableuse brun-rougeâtre de la couche archéologique, il existait, — en bien plus grand nombre que dans les autres points du même niveau — de grandes esquilles d'os d'animaux, portant sur la face extérieure des traces de martelage limitées en un, parfois en deux points, sur une surface de 2 à 3 centimètres carrés [1].

1. Nous ne pouvons nous empêcher de songer aux galets martelés de la même façon en un ou deux points dont M. du Chatellier a signalé depuis longtemps la présence dans un très grand nombre de sépultures bretonnes mégalithiques.

Un de ces os présente une série de fines entailles intentionnelles rappelant les os à encoches des niveaux aurignaciens. Peut-être lui reconnaissait-on une signification et avait-il été placé intentionnellement à côté du squelette.

Cette couche renfermait également en grand nombre de silex taillés fort bien retouchés (pointes, couteaux-racloirs et disques caractéristiques de l'époque moustérienne inférieure et des galets de quartz, servant de percuteurs ou de casseurs d'os). Les mêmes pièces furent retrouvées autour, sur et sous le squelette, mais là elles se confondaient avec celles de la couche sous-jacente, renfermant en plus des haches du type de Saint-Acheul.

Nous procédâmes alors avec la plus grande lenteur et d'infinies précautions, en commençant par les membres inférieurs, à une véritable dissection du squelette, dégageant simplement les os, mais les laissant en place. Avançant ainsi, de proche en proche, nous découvrîmes le squelette entier qui nous apparut alors (voir fig. 3) tel qu'il avait été placé en ce point par ses contemporains, les moustériens, étendu sur le dos, le tronc légèrement incliné à gauche, les jambes très fortement repliées sous les cuisses, celles-ci à demi fléchies sur le bassin, les genoux tournés vers la droite, le membre supérieur gauche le long du corps, la main gauche au niveau de la hanche gauche, le bras droit plié et la main droite à peu près au niveau de l'épaule, la tête tournée à gauche, la mâchoire largement ouverte.

Tous les os du squelette, parfois brisés par le poids énorme des terres qui le recouvraient, étaient en place, dans leurs connexions anatomiques et encore solides. Les os du pied et de la main droite seuls avaient été déplacés, probablement par un petit carnassier ou un rongeur, et ont en partie disparu.

Toutes les constatations ayant été minutieusement faites, les photographies prises, nous enlevâmes avec le plus grand

soin les os des membres. Puis, ayant creusé une rainure profonde tout autour du bassin, nous recouvrîmes les os de

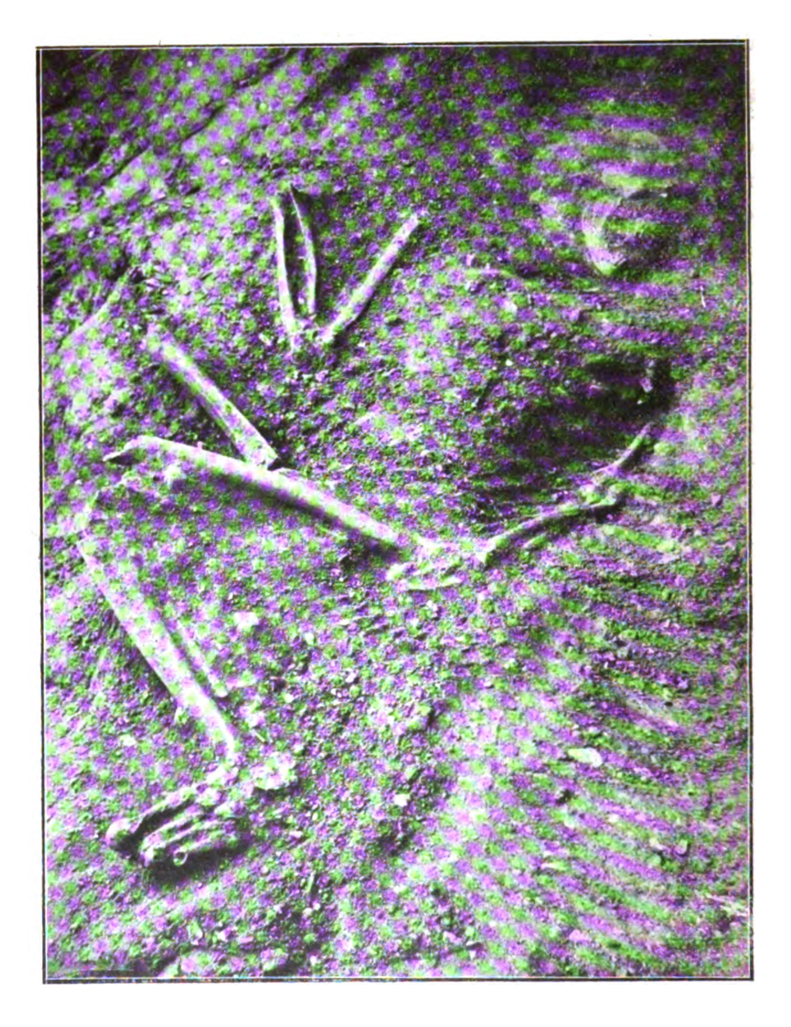


Fig. 3. — Le squelette au moment où on vient de le dégager, étendu sur la couche acheuléenne, entouré et recouvert par les dépôts moustériens.

papier d'étain, puis d'une épaisse calotte de plâtre. En creusant alors lentement au-dessous, nous pûmes faire basculer le bloc et l'enlever ainsi tout entier.

La même opération nous permit d'extraire ce qui restait du thorax, puis en troisième lieu, — et ce avec un soin tout spécial — le crâne et un large volume du terrain autour et au-dessous, le tout entouré d'une forte enveloppe de plâtre.

Ces diverses parties pourront donc être remontées sans qu'il y ait une seule parcelle égarée, puisque toute la terre les enveloppant, restera à leur contact, jusqu'au moment de la préparation dans le laboratoire. C'est la première fois que semblable méthode, identique à celle des paléontologistes, est employée pour la récolte d'ossements humains fossiles. C'est également la première fois qu'un squelette aussi ancien, trouvé en position stratigraphique aussi précise et aussi indiscutable, a pu être photographié au moment même de son exhumation et avant toute manipulation.

Nous avons, avec nos savants amis, longuement discuté sur place les conditions qui avaient dû présider au dépôt de ce corps, en ce point, au début de l'époque moustérienne. Nous avons été unanimes pour repousser l'idée d'une mort accidentelle en ce lieu, le cadavre étant resté sur place. Rien dans le terrain n'indique un effondrement à ce moment, puis il y avait là un grand abri très habité (les débris archéologiques l'indiquent) : le sujet n'a donc pu être isolé en ce point. D'ailleurs il eût été rapidement et infailliblement dévoré par les hyènes.

Nous avons pensé qu'il avait dû y avoir là un rite funéraire. Le cadavre aurait été placé en un coin de l'abri, sur une partie du sol légèrement déclive vers la paroi, et près de cette paroi. Le sol était formé par les débris usagés et les foyers des habitants antérieurs, les acheuléens. (Il a une coloration jaune, tandis que celui qui entourait le squelette est brun rougeâtre.)

Le cadavre avait eu les deux jambes ployées, suivant le même rite probablement que les squelettes négroïdes des couches inférieures de la grotte des Enfants de Menton. Les trois pierres, dont nous avons parlé ci-dessus, avaient peut-être été placées intentionnellement, l'une sur la tête et les deux autres sur les épaules. Peut-être aussi les os d'animaux martelés avaient-ils été volontairement étendus sur lui, conformément à un rite spécial. Il avait ensuite été recouvert soit de branchages, soit de peaux, peut-être d'un peu de terre et de débris formant le sol. Mais il n'avait certainement pas été enterré dans une fosse.

Protégé par le voisinage des moustériens habitant l'abri, il ne fut pas dérangé, sauf par de petits carnassiers ou des rongeurs qui dispersèrent les os du pied et de la main droite. Peu à peu, les débris usagés des habitants de l'abri (terre, cendres, éclats d'os et de silex, galets) s'étendirent sur lui, comme dans le reste de l'abri, et furent vraisemblablement étalés et foulés par le va-et-vient des habitants de la grotte. Ainsi se constitua au-dessus de lui une stratification parfaitement régulière de dépôts archéologiques, tout comme dans le reste de l'abri, et se succédant d'âge en âge, suivant l'évolution humaine en ce lieu. Sous ce linceul, pesant et immuable, ce squelette se conserva. La chute du plafond de l'abri, les dépôts meubles successifs finirent cette œuvre de conservation qui nous a permis de retrouver notre si prodigieusement vieil ancêtre, exactement dans la position où ses contemporains l'avaient mis, il y a tant et tant de siècles.

Nous avons tenu essentiellement à donner à l'Académie des inscriptions la primeur du récit de notre découverte et des photographies documentaires qui l'accompagnent. Nous ferons de même pour l'étude des squelettes et des industries concomitantes, études auxquelles nous nous livrerons dès que le délicat et long travail de réparation et de montage des pièces sera terminé.

LES ANNALES DU ROI D'ASSYRIE TUKULTI NINIP II,
PAR LE P. SCHEIL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'Académie une des plus belles découvertes qui de longtemps aient été faites en Assyrie. Il s'agit d'une grande tablette en terre cuite apportée à Mossoul, il y a quelques années, et qui, après avoir passé en diverses mains, m'a été communiquée aux fins d'étude. Après en avoir dégagé le texte signe par signe (le tout était oblitéré d'une forte couche de lait de chaux et paraît avoir été encastré dans un mur ou massif de maçonnerie), je me trouvai en présence de 147 lignes de fine écriture contenant les *Annales* du roi d'Assyrie Tukulti Ninip II (889-884) — des noms propres, des faits, des dates, c'est-à dire tout ce qu'il y a de plus précis, de plus substantiel, de plus sobre comme vérité historique.

« On savait de Tukulti Ninip II, son nom, son ascendance, les éponymes de son règne; on savait que grand guerrier, il avait porté ses armes jusqu'aux sources du Sebeneh Su, cet affluent qui verse ses eaux dans le Tigre, proche de Diarbékir.

« En fait, notre roi (nous l'apprenons aujourd'hui) a entrepris plusieurs campagnes au pays de Naïri, sur le Haut Tigre, dans le Kurdistan persan, dans la région mésopotamienne.

« On pense bien que notre document nouveau ne peut raconter *in extenso* chacune de ces expéditions. Il ne fait qu'indiquer et résumer les *cinq* premières dont d'autres tablettes formant série avec la nôtre, durent donner le récit développé. Cette fois, le but principal de l'annaliste est d'écrire avec ampleur la *sixième* campagne qui paraît avoir été la principale du règne.

« Cette campagne est circonscrite par le Tartar, le Tigre,

l'Euphrate, le Habur et le Haut Tigre, et ne comprend pas moins de quarante à cinquante étapes dont nous avons les noms, jour par jour. Plusieurs de ces stations se retrouvent

FACE

. . . .

§ 6

41. *Ina arḫi Nisan ûm 26 (kan) ina li-me* 𒁹 *Na-'-di ilu iš-tu (al) Aššur at-tum-ša ina ṣal*-li-li[1] *asak-an mid-di ištu. . . .*

42. *at-tu-muš (nâr) Tar-ta-ra e-te-bir asak-an mid-di ki-ma* (giš) NU-ŠAR mê mu-[še] kali-šu *iḫ-tu-bu. . . .te*

43. *170* 𒇽 *(meš) uḫ-tap-pi ina šêpâ ana eli...* ṣirûti... *a-ta*-lak *adu-ak. Ina 2-e ume ana eli* .....-muš

44. *mê mar-ru ka-ṛa-ši la-a u-šab-bu-u iš-tu eli nâri it-tum-muš ḫu-ri-ib-te a-[ṣa-bat]*

45. *ina eli (nâr) Tar-ta-ra asak-an mid-di 4 umê ši-di (nâr) Tar-ta-ra ir-te-di ina gir-ri-šu ša šid-di (nâr) Tar-ta-ra*

46. *9 (alap) rîmâni adu-ak ana eli pi-a-te ša (nâr) Tar-ta-ra asak-an mid-di mê iḫ-tu-bu ištu eli pi-a-te*

47. *ša (nâr) Tar-ta-ra it-tu-muš ina libbi Ḫa-ma-te eqil nam-ra-ṣi ar-te-di ina eqil Mar-ga-ni*

48. *nârê a-ta-mar bat-tu-bat-te-ši-na* 𒇽 *(meš) uḫ-tap-pi U-A (meš) ma'dûti asak-an mid-di mê kal ume u mu-še iḫ-tu-bu*

49. *a-na eli (nâr) Dig'at aq-ṭi-rib-ma maš-ka-na-a-te ša (mât) U-tu-'a-te al Qab-ra-ni-šu-nu ša šit-ku-nu eli*

50. *(nâr) Diglat ak-ta-šad diktâ-šu-nu a-duk šal-la-su-nu ma-'-ta a-sa-la ina (al) A-ṣu-ṣi asak-an-mid-di*

1. Le type romain indique les lectures douteuses.

telles qu'alors, dans les noms modernes, dans ceux conservés par Hérodote, Strabon, Pline, et surtout par Isidore de Charax dans ses Σταθμοὶ Παρθικοί.

FACE

. . . .

§ 6

41. Au mois de Nisan, 26e jour, sous l'éponymie de Na'di-ilu, je partis d'Assur et campai dans la plaine (?); de là...

42. je partis et franchis le Tartar, je campai ; pareil au jardinier, on puisa de l'eau toute la nuit ;

43. je détruisis 470 nids (?); à pied, sur de grands.... je fonçai et les tuai. Le deuxième jour,

44. je ne remplis pas mon ventre d'eaux amères. De dessus le fleuve je partis [1] donc, je pris le chemin du désert,

45. sur le Tartar, je campai. Pendant 4 jours, je descendis le long du Tartar. Sur son (mon) chemin, le long du fleuve Tartar,

46. 8 buffles je tuai. Sur les bouches du Tartar, je campai ; on puisa de l'eau. De sur les bouches

47. du Tartar je partis, et descendis en plein Ḫamate, lieux difficiles ; dans les champs de Margani

48. je découvris des canaux ; sur les deux côtés, je détruisis des nids (?), nourritures abondantes, je campai ; tout un jour et la nuit, on puisa de l'eau.

49. J'approchai du Tigre, et les villages du pays de Utu'ate, la ville de leurs tombes, sise sur

50. le Tigre, je conquis, leur tuai du monde, et pillai force butin. Dans Aṣuṣi, je campai.

1. Tout le long de ce texte, le scribe emploie la 3e ou la 1re personne, indifféremment. Nous nous en tenons à la 1re, dans la traduction.

51. *iš-tu (al) A-ṣu-ṣi at-tu-muš ûm 3 (kan) ina la-a ṣa-at pa-ni la mu-di gi-ri lib kišti ar-te-di*

52. *a-na (al) Dûr* Ɏ *Ku-ri-gal-zu aq-ṭi-rib asak-an mid-di iš-tu (al) Dûr* Ɏ *Ku-ri-gal-zu it-tum-muš (nâr) Pa-at-ti (ilu) Bêl*

53. *e-te-bir asak-an mid-di iš-tu (nâr) Pa-at-ti (ilu) Bê at-tu-muš ina (al) Si-ip-pu-ru ša (ilu) Ša-maš (al) Si-ip-pu-ru ša (ilu) Ša-maš*

54. *asak-an mid-di iš-tu (al) Si-ip-pu-ru ša (ilu) Ša-maš at-tum-ša a-na ŠAG (nâr) Pu-rat-te aṣ-ṣa-bat ina (al) Sa-la-te*

55. *asak-an mid-di iš-tu (al) Sa-la-te it-tu-muš ina pu-ut (al) Dûr balaṭi asak-an mid-di (al) Dûr balaṭi šep am-ma-te*

56. *ša (nâr) Pu-rat-te ṣa-li iš-ta (al) Dûr balaṭi it-tum-ša ina (al) Ra-ḫi-im-me ša pu-ut (al) Ra-pi-qu*

57. *asak-an mid-di (al) Ra-pi-qu šep am-ma-te ša (nâr) Pu-rat-te ṣa-li iš-tu (al) Ra-ḫi-im-me it-tum-ša*

58. *ina eqil Kab-si-te ša eli (nâr) Pu-rat-te asak-an mid-di iš-tu (al) Kab-si-te it-tum-ša ina (al) Da-ya-še-ti*

59. *asak-an mid-di iš-tu (al) Da-ya-še-ti at-tu-muš ina pu-ut (al) Id ina rîš e-ni ša ku-up-ri*

60. *a-šar (aban) uš-me-ta ša ilâni rabûti ina libbi ša-zu-ni asak-an mid-di (al) Id šêp am-ma-te ša (nâr) Pu-ra-te*

61. *ṣa-a-li iš-tu (al) Id it-tum-muš ina (al) Ḫar-bi-e asak-an mid-di (al) Ḫar-bi-e šep am-ma-te*

62. *ša (nâr) Pu-rat-te ṣa-li iš-tu (al) Ḫar-bi-e at-tum-muš ana u-sal-lim ša eli (nâr) Pu-rat-te at-ta-iš*

63. *mê mu-še kal u-me iḫ-tu-bu ḫu-ri-ib-tu ša šadi-i a-šar la-aš-šu-u ši-ḫi-it ina lib-bi ugari iṣ-ṣa-bat*

64. *ina šadi-i qaq-qar ṣu-ma-me-te asak-an mid-di iš-tu qaq-qar ṣu-ma-me-te it-tum-muš ina u-sal-lim*

51. D'Aṣuṣi je partis. Pendant 3 jours, je m'avançais à l'aventure, sans savoir le chemin, par les fourrés;

52. j'approchai de Dûr Kurigalzu et campai. De Dûr Kurigalzu je partis, et le canal Patti Bêl

53. je franchis, et campai. Du Patti Bêl, je partis, et dans Sippuru ša Šamaš (*bis*)

54 je campai. De Sippuru ša Šamaš je partis; vers la côte de l'Euphrate je me dirigeai. Dans Salate

55. je campai. De Salate je partis, en face de Dûr balâṭi je campai; Dûr balâṭi est située sur l'autre rive

56. de l'Euphrate. De Dûr balâṭi je partis et dans Raḫimme en face de Rapiqu

57. je campai. Rapiqu est située sur l'autre rive de l'Euphrate. De Raḫimme je partis,

58. dans les champs de Kabsite sur l'Euphrate je campai. De Kabsite je partis, et dans Dayašeti

59. je campai. De Dayašeti je partis, en face de Id, près la source de bitume,

60. lieu des pierres *ušmeta* (*uššipta*), où les grands dieux parlent, je campai. Id est située sur l'autre rive de l'Euphrate.

61. De Id je partis. Dans Ḫarbie je campai. Ḫarbie est située sur l'autre rive

62. de l'Euphrate. De Ḫarbie je partis, je me hâtai vers les prairies qui sont sur l'Euphrate;

63. de l'eau, la nuit et tout un jour, on puisa; je pris le chemin du désert montagneux, endroit où il n'y a pas de fourrage dans les champs;

64. dans les montagnes, lieu de sécheresse, je campai. De ce lieu de sécheresse, je partis; dans les prairies

65. *ša (al) Ḫu-du-bi-li ša eli (nâr) Pu-rat-te asak-an mid-di ištu (al) Ḫu-du-bi-li it-tum-muš ina bir-ti*

66. *(al) Za-di-da-a-ni (al) Sa-bi-ri-te asak-an mid-di (al) Sa-bi-ru-tu ina qabal (nâr) Pu-rat-te ṣa-a-li*

67. *iš-tu (al) Za-di-da-a-ni it-tum-ša ina pu-ut (al) Su-u-ri (al) Tal-bi-iš asak-an mid-di (al) Tal-me-iš*

68. *ina qabal (nâr) Pu-rat-te ṣa-li iš-tu (al) Su-u-ri at-tum-muš a-na (al) A-na-at ša* (mât) *Su-hi*

69. *aq-ṭi-rib (al) A-na-at ina qabal (nâr) Pu-rat-te ṣa-li ina pu-ut (al) A-na-at asak-an mid-di na-ḫur-tu*

70. *ša* 𒁹 *Ilu ib-ni ša-kin (mât) Su-hi 3 bilât kaspi 20 ma-na ḫurâṣi (giš) ni-ma-ti ši-ni 3 (giš) ŠA (meš) ši-ni*

71. *18 libnâte ša anaki 40 (giš) qab-la-te (meš) ša (giš) meš-kan-ni (giš) iršu (giš) meš-kan-ni 6 (giš) paššurê ša (giš) meš-kan-ni*

72. *nir-ma-ak-tu siparri (KU) lu-bul-tu (KU) kite (KU) lu-bul-tu bir-me (KU) šipât ZA-GIN GIG alpê immerê GAR (meš) KAŠ (meš)*

73. *am-ḫur-šu iš-tu (al) A-na-at it-tum-ša ina (al) Maš-qi-te asak-an mid-di iš-tu (al) Maš-qi-te it-[tum-ša]*

74. *ina (al) Ḫa-ra-da asak-an mid-di (al) Ḫa-ra-da šep am-ma-te ša (nâr) Pu-rat-te ṣa-li iš-tu*

75. *(al) Ḫa-ra-da it-tum-muš ina (al) Ka-i-li-te asak-an mid-di iš-tu (al) Ka-i-li-te it-tum-muš*

76. *ana (al) Ḫi-in-da-ni aq-ti-rib 10 ma-na ḫurâṣi li-iq-tu 10 ma-na kaspi 2 bilât anakê*

77. *1 bilat ŠIM-ŠIŠ 1 šu-ši BAD (meš) siparri 10 ma-na (šam) za-di-du 8 ma-na (aban) SIM-ZI-DA*

78. *30 ud-ra-te 50 alpê 30 imerê 14 iṣṣurê rabûti 200 immerê (meš) GAR (meš) KAŠ (meš) tibnê (še) ki-su-tu (meš)*

79. *na-ḫur-tu ša* 𒁹 *Am-me a-la-ba (mât) Ḫi-in-da-na-ya at-ta-ḫar asak-an mid-di (al) Ḫi-en-da-nu*

65. de Ḫudubili qui sont sur l'Euphrate, je campai. De Ḫudubili je partis ; entre

66. Zadidâni et Sabirite je campai; Sabirutu est située au milieu de l'Euphrate,

67. De Zadidâni je partis ; en face de Sûri (et) de Talbiš je campai ; Talmeš

68. est située au milieu de l'Euphrate. De Sûri je partis, et de Anat du pays de Suḫi

69. j'approchai. Anat est située au milieu de l'Euphrate. En face d'Anat je campai. Le tribut copieux

70. de Ilu ibni, préfet de Suḫi : 3 talents d'argent, 20 mines d'or; un trône (?) d'ivoire, 3 *pidnu* d'ivoire,

71. 18 plaques de plomb, 40 troncs de bois *meškanni*, un lit en bois *meškanni*, 6 tables en bois *meškanni*,

72. une aiguière de bronze, des vêtements, tuniques, broderies, lainage bleu sombre, des bœufs, moutons, pains et boissons

73. je reçus de lui. De Anat je partis ; dans Mašqite je campai. De Mašqite je partis ;

74. à Ḫarada je campai ; Ḫarada est située sur l'autre rive de l'Euphrate.

75. De Ḫarada je partis. Dans Kailite je campai. De Kailite je partis;

76. De Ḫindani je m'approchai. 10 mines d'or..., 10 mines d'argent, 2 talents de plomb,

77. 1 talent de myrrhe, 60 tiges (?) de bronze, 10 mines d'herbe *zadidu*, 8 mines de pierre (*šim*)*zida*

78. 30 chameaux, 50 bœufs, 30 ânes, 14 grands oiseaux, 200 moutons, des pains ; boissons, paille, fourrage,

79. tribut de Amme alaba le Hindanéen, je reçus ; je campai. Hindanu

80. *ina šep am-ma-te ša* (*nâr*) *Pu-rat-te ṣa-li ina da-ia-la-te-šu ša ḫu-ri-ib-te* IP(LU?)-UR (*meš*) *adu-ak*

81. *marê* IP(LU?)-UR (*meš*) *iṣṣurê ina qâti u-ṣab-bi-ta ina da-ia-la-te-šu ša šid-di* (*nâr*) *Pu-rat-te aialê*

82. *adu-ak marê a alê ina qâti u-ṣa-bi-ta iš-tu mât Ḫi-in-da-ni it-tum-muš*

REVERS

1. *ina šadi-i ša ŠAG* (*nâr*) *Pu-rat-te ina ka-la-pa-te ina.... parzilli...*

2. *ina* (*al*) *Na-gi-a-te asak-an mid-di iš-tu* (*al*) *Na-gi-a-te it-tu-muš ana u-sal-lim ša* (*al*) *A-qa-ar-ba-*[*ni*]

3. *aq-ṭi-rib 200 immerê* (*meš*) *30 alpê še-am* (*meš*) *tibnê GAR* (*meš*) *KAŠ* (*meš*) *na-ḫur-tu ša* 𒁹 *Mu-da-da* (*mât*) *La-qa-a-ya at-ta-ḫar*

4. *asak-an mid-di iš-tu* (*al*) *A-qa-ra-ba-ni it-tum-ša ana* (*al*) *Ṣu-up-ri at-ta-iš 200 immerê* (*meš*) *50 alpê GAR* (*meš*) *KAŠ* (*meš*)

5. *še-am* (*meš*) *tibnê na-ḫur-tu ša* (*mât*) *Ḫa-ma-ta-a-ya* (*mât*) *La-qa-a-ya at-ta-ḫar* ašar aš-ku-nu *u*(*t*)*-me at-tu-muš*

6. *ina* (*al*) *Ar-ba-te asak-an mid-di 200 immerê* (*meš*) *30 alpê GAR* (*meš*) *KAŠ* (*meš*) *še-am* (*meš*) *tibnê na-ḫur-tu ša* 𒁹 *Ḫa-ra-a-ai*

7. (*mât*) *La-a-qa-a-ya at-ta-ḫar* [*iš-tu* (*al*)] *Ar-ba-te it-tum-ša ina eqil Ka-ṣi asak-an mid-di*

8. *iš-tu eqil Ka-ṣi it-tum-*[*ša ana a*]*l Sir-qi aq-ṭi-rib 3 ma-na ḫurâṣi 7 ma-na ṣar-pu kaspi*

9. *40 ummarê siparri 1 bilât Š*[*IM-ŠIŠ* (*meš*)] x00 *im-merê* (*meš*) 140 *alpê 20 imerê 20 iṣṣurê...* [*še-am* (*meš*)]

10. *tibné* (*še*) *ki-su-tu* (*meš*) [*na-ḫur*]*-tu ša* 𒁹 *Mu-*[*da*]*-da* (*al*) *Sir-qa-a-ya at-ta-ḫar ki-*i [*ina*]

11. (*al*) *Sir-qi us-ba-ku-ni* [*na-ḫu*]*r-tu ša* 𒁹 *Ḫa-ra-a-ni* (*mât*) *La-*[*qa*]*-a-ya 3 ma-na ḫurâṣi 10 ma-na kaspi*

80. est sur l'autre rive de l'Euphrate. Dans les chasses du désert, je tuai des *IP-UR*.

81. Les petits *IP-UR*, des oiseaux je pris de mes mains. Dans les chasses le long de l'Euphrate, des daims

82. je tuai, des faons de ma main je pris. Du pays de Hindanu je partis.

REVERS

1. Dans les montagnes bordières de l'Euphrate, avec des haches, des... de fer... (je frayai un chemin),

2. dans Nagiate je campai ; de Nagiate je partis, et des prairies de Aqarbani

3. j'approchai ; 200 moutons, 30 bœufs, du blé, paille, pains, boissons, tribut de Mudada le Laqéen je reçus.

4. Je campai, et d'Aqarbani je partis, et me hâtai vers Ṣupri ; 200 moutons, 50 bœufs, des pains, des boissons,

5. du blé, paille, tribut de Hamataï le Laqéen je reçus ; de l'endroit où j'arrêtai, je partis le jour (même)

6. et dans Arbate je campai ; 200 moutons, 30 bœufs, pains, boissons, blés, paille, tribut de Harâni

7. le Laqéen je reçus. De Arbate je partis, dans les champs de Kaṣi je campai ;

8. des champs de Kaṣi je partis et m'approchai de Sirqi, 3 mines d'or, 7 mines de l'argent affiné,

9. 40 marmites de cuivre, 1 talent de myrrhe, x00 moutons, 140 bœufs, 20 ânes, 20 oiseaux, ... blé,

10. paille, fourrage, tribut de Mudada le Sirqéen, je reçus.

11. Comme je restai à Sirqi, le tribut de Ḥarâni le Laqéen, 3 mines d'or, 10 mines d'argent.

12. *30 ummarê siparri 6 bilât anakê 700 immerê (meš)* 100... *alpê 20 imerê it-ta-ḫar ina (al) Sir-qu asak-an mid-di*

13. *(al) Sir-qu šep am-ma-te [ša (nâr)] Pu-rat-te ṣa-li iš-tu (al) Sir qi it-tum-ša ina u-sal-lim*

14. *ša (nâr) Pu-rat-te* lam *(al) [Ru-um]-mu-ni-? a-šar pal-gu ša (nâr)* Ḫa-bur *ṣa-la-an-ni asak-an mid-di*

15. *iš-tu (al) Ru-um-mu-ni-*d[u] *it-tum-ša a-na [(al) Su-u-ri ša mâr Ḫa-dip-pi]-e ša eli (nâr) Ḫa-bur*

16. *aq-ṭi-rib 20 ma-na ḫurâṣi 20 ma-na kaspi 32 bilât anakê 130 bilât siparri...*

17. *ša siparrê išt-en tap-ḫu 150 šu-mi iḫ-ṣi 1 biltu (šipât) ZA-GIN....* piṣu (giš)... *biltu....*

18. *5 ma-na (šam) za-di-du 1 biltu parzilli šamnu tâbu 1200 immerê (meš)* 100 *[alpê]....*

19. *iṣṣurê rabûti 2 (šal) NIN (meš)-šu iš-tu nu-ud-ni-ši-na ma-'-di na-[ḫur-tu ša (mât) Ḫa-ma-ta]-a-ya*

20. *mât La-qa-a-ya iš-tu (al) Su-u-ri ša mâr Ḫa-dip-pi-e [at-tum-muš ana al U-sa-la-a] aq-ṭi-rib*

21. *200 immerê (meš) 30 alpê GAR (meš) KAŠ (meš) še-am (meš) tibnê [na-ḫur-tu] ..... at-ta-ḫar asak-an mid-di*

22. *iš-tu (al) U-sa-la-a it-tum-ša a-na (al) [Dûr-kat-lim-mu] ša (mât) La-qi-e [aqṭirib]*

23. *a-na si-ḫir-ti-šu alpê immerê (meš) ṣar-pu kaspi..... [ma-d]a-tu*

24. *ša (al) Dûr kat-lim-mu 10 ma-na kaspi 14 ma-na ..biltu... (šam) za-di-du*

25. *1 bilat ŠIM-ŠIŠ 100 patrê parzilli 10 kan-nu.... [lu-bul]-tu bir-me*

26. *iš-tu al Dûr kat-lim-mu it-tum-ša ina............... it-tum-ša*

27. *ana (al) Qat-ni aq-ṭi-rib na-ḫur-tu ša (mât) [Qat-na-a-ya... G]A-tu....*

12. 30 marmites de cuivre, 6 talents de plomb, x00 moutons, 100 bœufs, 20 ânes je reçus. Dans Sirqi, je campai.

13. Sirqi est située sur l'autre rive de l'Euphrate. De Sirqi je partis ; dans les prairies

14. de l'Euphrate, avant (d'arriver à) la ville de Rummuni..., à l'endroit où les canaux du Ḫabur (?) sont situés, je campai ;

15. de Rummuni*du* je partis; de Sûri de Hadippi sur le Ḫabur

16. j'approchai ; 20 mines d'or, 20 mines d'argent, 32 talents de plomb, 130 talents de cuivre....

17. de cuivre, un *tapḫu*, 150 ... sertis, 1 talent de laine bleue... blanche... talent....

18. 5 mines d'herbe *zadidu*, 1 talent de fer, de la bonne huile, 1200 moutons, 100 bœufs...

19. de grands oiseaux, 2 de ses femmes avec leurs fortes dots, [2e] tribut de Ḫamataï

20. le Laqéen. De Sûri de Hadippe (je partis, et de Usalâ) j'approchai.

21. 200 moutons, 30 bœufs, pains, boissons, blé, paille, tribut de... je reçus, je campai.

22. De Usalâ je partis, de Dûr Katlimmu de Laqî (j'approchai).

23. dans son alentour, bœufs, moutons, argent affiné (je pris). Tribut

24. de Dûr Kattlimmu : 10 mines d'argent, 14 mines.... de (*sam*) *zadidu*,

25. 1 talent de myrrhe, 100 poignards de fer, 10 vases (étoffes) brodées.

26. De Dûr Katlimmu je partis dans (X je campai, de X) je partis.

27. De Qatni j'approchai ; tribut du (Qatnéen): *x* bonne, 70...

28. *11 bilât a[naki] 50 u-da-e (meš) ša siparri........ ...100 iṣṣurê rabûti*

29. *kur-ki-e (iṣṣur) GAR (meš) KAŠ (meš) še-am (meš) tibnê..... [iš-tu (al) Qat-ni] it-tum-ša*

30. *ina (al) La-ṭi-ḫi Ša (mât) Di-ka-na-a-ya asak[an mid-di]......*

31. *a-na Ša (al) Di-kan-ni aq-ṭi-rib 3 ma-na.......... siparri*

32. *išt-en tap-ḫu ša kaspi iš-tu ša (al) Di-ka[n-ni it-tum-ša ina (al) Dug-ga-e-te asak-an mid-di] iš-tu*

33. *(al) Dug-ga-e-te it-tum-muš ina (al) Ma-[ga-ri-si asak-an mid-di iš-tu (al) Ma-ga-ri]-si it-tum-muš*

34. *ina (al) Gu-ri-e-te asak-an mid-di iš-[tu (al) Gu-ri-e-te it-tum-muš ina (al) Ta-bi-te] asak-an mîd-di*

35. *iš-tu (al) Ta-bi-te it-tum muš..................... it-tum-muš*

36. *ina (al) Na-ṣi-pi-na asak-an mid-di iš-tu....... [ina] (al) Ḫu-zi-ri-na*

37. *asak-an mid-di iš-tu (al) Ḫu-zi-ri-[na it-tum-muš ....ina (al)] ša [Tukul]ti (ilu) Ninip*

38. *a-na eš-šu-te iṣ-ba-tu-ni asak-[an mid-di].......... šade-e eqil*

39. *nam-ra-ṣi du-ru-ku šap-ša-qi..................... še ša (mât) Mu-uš-ki*

40. *at-ta-lak ina ûm 4 (kan) (al) Pi-i-ru.............. [šalla]-šu-nu*

41. *buša-šu-nu alpê-šu-nu LU ṣi-ni.................. ak-ta-šad*

42. *tidukê-šu nu a-na la me-ni...u................. alâ-ni-šu-nu*

43. *ina išâti a-sa-ra-pa [eb]urê ki[rêšu akis].......... alâ-ni-šu-nu*

44. *u-ša-aṣ-bi-su-nu biltu ma-[at-tu eli ša pa-an eli-šu-nu] aš-kun*

45. *ina gir-ri ša-ni-e-ma a aṣ.................. iš-šu*

28. 11 talents de plomb, 50 *udaé* de cuivre..... 100 grands oiseaux,

29. des oiseaux *kurkû*, pains, boissons, blé, paille.... [De Qatni] je partis ;

30. dans Latiḫi, ville Šadikanéenne, je campai...

31. de Ša (al) Dikanni j'approchai, 3 mines....... cuivre,

32. 1 *tapḫu* d'argent. De Ša (al) Dikanni [je partis, dans Duggaete je campai], de

33. Duggaete je partis; dans Ma[garisi je campai ; de Magari]si je partis; dans

34. Guriete je campai ; de Guriete je partis; dans Tabite je campai ;

35. de Tabite je partis; (à X je campai ; de X je partis)

36. dans Naṣipina je campai ; (de Naṣipina je partis), dans Ḫuzirina

37. je campai ; de Ḫuzirina je partis, dans « Ša Tukulti Ninip

38. l'a rebâtie » je campai ; vers.... des montagnes, lieux

39. escarpés, chemins difficiles...... du pays de Muški

40. j'allai : le 1ᵐᵉ jour j'atteignis Piru... ; leur butin,

41. leur avoir, leurs bœufs, leur petit bétail ; .... je conquis.

42. leurs guerriers sans nombre (je tuai), leurs villes

43. j'incendiai, les moissons, leurs vergers (je coupai).. (dans) leurs villes

44. je fis demeurer, et un tribut (lourd plus qu'auparavant) je (leur) imposai.

45. Dans une deuxième campagne.......

Le texte s'achève par un rappel bref de tous les faits de guerre du roi Tukulti Ninip, qui ont valu, dit-il, à sa cavalerie un appoint de 2.720 chevaux. Si, en effet, on entreprenait si fréquemment, dans les conditions les plus pénibles, des expéditions au Nairi, pays du Nord-Ouest, — c'est qu'on y trouvait le cheval auquel les armées assyriennes devaient leur supériorité sur celles de Babylonie.

Suit enfin un résumé des œuvres de paix, construction de palais, de machines d'irrigation, en divers lieux. Deux petits paragraphes sont consacrés aux chasses, passe-temps préféré du roi, et aux travaux du rempart au grand remblai de la ville d'Aššur.

On recommande en dernier lieu aux hommes de la postérité de respecter (nous l'avons fait), sous peine de malédiction, les tablettes royales déposées dans les fondations.

VUES NOUVELLES SUR LE DÉCRET GÉLASIEN ET SUR LE PAPE DAMASE,

PAR M. ALBERT DUFOURCQ,
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX.

Les historiens se sont souvent occupés de l'index où sont condamnés, au nom de la foi catholique, un certain nombre de livres hérétiques : bien des ombres, pourtant, nous cachent encore son origine. On voudrait tenter ici d'en dissiper quelques-unes, et, du même coup, jeter quelque lumière sur l'histoire ecclésiastique et sur l'histoire dogmatique du christianisme au temps de Damase.

I

La troisième partie du décret gélasien explique par une parole du Sauveur, *non par un décret conciliaire*, la primauté de Rome; *à cette primauté*, on insinue même que

participent en deuxième, puis en troisième ligne, *les deux autres églises pétriniennes, Alexandrie et Antioche* : Alexandrie qu'a fondée Marc au nom de Pierre; Antioche où Pierre a habité avant d'aller à Rome.

Le légat Pascasinus, lorsqu'il cite à Chalcédoine, 451, les canons de Nicée, utilise la traduction latine de pseudo-Isidore; or, cette traduction est précédée d'une préface qui utilise notre décret. M. Turner l'a indiqué; après examen des textes, je conclus sans hésitation comme lui. Il est invraisemblable, d'autre part, que notre texte soit contemporain de la crise où Rome, frappant Dioscore, a brisé Alexandrie. Il est sûrement *antérieur à cette crise*, *antérieur à 451*.

On se rappelle le canon 3 du concile de Constantinople, 381 : Τὸν μέντοι Κωνσταντινουπόλεως ἐπίσκοπον ἔχειν τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς μετὰ τὸν τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον, διὰ τὸ εἶναι αὐτὴν νέαν Ῥώμην.

C'est un décret conciliaire qui fixe le rang que l'église de Constantinople occupera dans l'Église et *c'est sa situation politique qui le justifie*; elle ne peut faire valoir ni une parole du Sauveur, ni aucune participation au privilège de Pierre. Tout porte à croire que la troisième partie du décret gélasien est une riposte formelle au canon 3 de 381.

L'hypothèse est favorisée par ce que l'on sait de l'histoire générale de ce temps : le schisme d'Antioche (362-393) manifeste l'hostilité qui sépare l'Orient de l'Occident. L'Orient capitule un moment devant la papauté [concile d'Antioche, 379], parce que désarmé par la mort de Basile et l'avènement de Gratien en Orient, l'ami d'Ambroise. Mais tout de suite les Orientaux se ressaisissent : ils captent la confiance de Théodose, qui d'abord penchait pour Rome [édit du 28 février 380], et qui les soutient maintenant [édit du 30 juillet 381] ; ils défient la papauté, à la mort de Mélèce, 381, lorsqu'ils refusent d'écouter Grégoire de

Nazianze et d'élire Paulin : la papauté, il est vrai, attaque assez sottement Grégoire de Nazianze, qui, dégoûté, démissionne et s'en va. Au même moment, ils négligent de convoquer le pape au concile de Constantinople de 381, dont ils ont donné la présidence à Mélèce (un peu avant sa mort); et ils déclarent que l'église de Constantinople a le premier rang après Rome. Damase, Ambroise, Paulin, Pierre d'Alexandrie veulent riposter par un grand concile réuni à Alexandrie; en fait, le concile se tient à Rome, 382. Mais les Orientaux, rassemblés au même moment à Constantinople, refusent ironiquement de venir [Théodoret, V, 9]; le pape prend peur. S'il excommunie les consécrateurs de Flavien, qui a succédé à Mélèce, il n'ose rompre avec l'Église d'Orient. *J'imagine qu'il avait fait rédiger notre texte sur les trois églises pétriniennes en vue du concile de 382* (Alexandrie-Rome); *qu'il voulait ôter à Constantinople la seconde place qu'elle venait de prendre pour en gratifier Alexandrie*, l'église d'Athanase et de Pierre, *le champion oriental de Rome*. Qui sait même s'il ne songeait pas à établir à Alexandrie et à Antioche « deux vicariats » analogues à ceux que l'on voit bientôt fonctionner à Thessalonique (Sirice) et à Arles (Zozime)? Ils lui eussent permis de surveiller l'Orient et de brider Constantinople.

II

Selon les versions imprimées, Mansi III, 462, Migne, P.L. 13, 374 ou Turner : *Journ. of theol. Studies*, 1900, p. 557, la première partie du décret gélasien développe trois idées : 1. le Christ a reçu les sept dons de l'Esprit qu'énumère Isaïe, XI, 1-3; 2. Le Christ a reçu des noms multiples (on en cite 22); 3. Le Christ est avec l'Esprit dans le même rapport que l'Esprit avec le Père : l'Esprit est donc à la fois l'Esprit du Père et du Fils.

J'ai trouvé une autre version dans le Cod. Monacensis

lat. 14469, folio 146r (écrit en 823). Elle parle : 1. des sept dons de l'Esprit *en général*; 2. des multiples noms du Christ; 3. *Elle revient aux sept dons de l'Esprit* qu'elle met en rapport avec sept patriarches d'Israël.

On soupçonne que, dans cette version de Munich, le second paragraphe est une interpolation (d'autant que, à la différence des deux autres, il n'introduit aucune citation de l'Écriture); dans sa teneur originale, cette version devait ne comprendre que deux paragraphes (le 1er et le 3e) et ne s'intéresser qu'à l'Esprit. Notre interpolation dérive d'une contamination du texte primitif par la version *vulgate* (ou de Paris). Le rapport de nos deux versions, c'est le rapport même de l'Esprit Saint au Verbe éternel.

La version vulgate est postérieure à Chalcédoine, parce que apparentée au livre XI (Migne) du *de Trinitate* de pseudo-Athanase; peut-être émane-t-elle du compilateur contemporain d'Hormisdas, vers 520.

De quand date la version de Munich, et ses deux paragraphes primitifs? Ni Didyme, ni Ambroise, ni Jérôme ne s'intéressent à l'Esprit Septiforme; mais il n'en est pas de même de *Grégoire d'Elvire* ni de *pseudo-Athanase*. Ces deux auteurs écrivent à la fin du IVe s. et défendent le consubstantialisme intransigeant : la version de Munich émane de leur groupe

Mais cette version établit un rapport entre chacun des sept dons de l'Esprit et un grand personnage d'Israël. Or, j'ai trouvé dans le Cod. Parisi us lat. 2175, folio 94r (du IXe s.) un court traité *de Septiformi Spiritu Sancto*, que je crois inédit. On y prend texte du passage d'Isaïe pour développer cette idée, que, *si l'Esprit septiforme a demeuré temporairement et partiellement dans les patriarches, il habitait en Jésus d'une façon permanente et totale. Jésus avait l'esprit de sagesse comme Adam, l'esprit d'intelligence comme Noé, l'esprit de conseil comme Abraham, l'esprit de courage comme Isaac, l'esprit de science comme Jacob,*

l'esprit de piété comme Moïse, l'esprit de crainte comme David. Chacune de ces assertions s'appuie d'un recours à l'histoire ou à la théologie biblique.

Ce texte est parent de la version de Munich. Comme en celle-ci, il s'agit en celui-là de l'Esprit septiforme qui a donné ses sept dons *aux mêmes sept grands personnages.* Or les idées que développe notre traité inédit présentent un caractère très net : elles rappellent la théologie de l'école d'Antioche, plus particulièrement les théories de Diodore de Tarse.

L'influence luciférienne, l'influence antiochienne, voilà donc les deux influences reconnaissables dans notre version de Munich. Or ces deux influences semblent contraires. Sur quel groupe, dans quelles circonstances, ont-elles pu concurremment s'exercer?

Je songe à l'entourage de Damase. Damase, il est vrai, était en très mauvais termes avec les Lucifériens; mais il tenait pour Paulin, qu'avait ordonné Lucifer; l'attitude dogmatique des Lucifériens dans la querelle de l'homoïousios était au fond très analogue à la sienne : il mettait pareillement l'accent sur l'unité des Trois Personnes. Ses conseillers se plaçaient sans doute au même point de vue ; ils devaient connaître, ils pouvaient utiliser les écrits des amis de Grégoire d'Elvire. — Il est certain, d'autre part, que Damase abandonna Vitalis et Apollinaire après les avoir d'abord soutenus; il subit donc, à un moment donné, et son entourage subit l'influence de l'ennemi d'Apollinaire, de Diodore de Tarse. *Un théologien de l'entourage de Damase a donc très bien pu subir à la fois les deux influences contraires dont notre texte témoigne.*

Il écrivait, j'imagine, après 377 (condamnation d'Apollinaire) et avant 384. Et, puisque nous savons qu'en 382 la cour pontificale s'occupait à réunir un important concile, puisqu'à cette même époque la question du S[t] Esprit était plus que jamais à l'ordre du jour, je propose de voir dans

le texte de Munich, tel que j'en ai restitué la teneur en deux paragraphes, un document tout à fait analogue à celui qui vise les trois églises pétriniennes, je veux dire un projet de décret préparé en vue du concile où le pape entendait riposter au concile de Constantinople de 381.

Le décret gélasien, partiellement au moins, repose sur des textes contemporains du pape Damase et rédigés dans son entourage [1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie :

1° Le tirage à part du mémoire de M. de Lasteyrie sur l'*Église de Saint-Philibert de Grandlieu* (Paris, 1909, in-4°; extr. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXXVIII, 2e partie) ;

2° *L'art et les artistes en Dauphiné, depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours*, par M. J. Roman, correspondant de l'Institut (Paris, 1909, in-8°);

3° Le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, tome IX, n° 3 ; juillet-septembre 1909 (Hanoï, 1909, in-8°).

M. Heuzey offre, au nom du colonel Allotte de La Fuÿe, le fascicule I de la deuxième partie de ses *Documents présargoniques*. 30 planches, de XXVI à LV (Paris, 1909, in-fol.).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'offrir à l'Académie, de la part de M. V. Martin Le Roy, les volumes successifs consacrés au catalogue de sa collection d'objets d'art du moyen âge et de la Renaissance. Je présente aujourd'hui le couronnement de cette belle

1. Je compte revenir avec quelque détail sur ces questions au tome IV de mon *Étude sur les gesta martyrum romains* : *Le Néo-Manichéisme et la Légende chrétienne*. Il achève en ce moment de s'imprimer chez Leroux.



publication : c'est le cinquième volume qui est consacré aux *Peintures, Miniatures et Dessins.* Le commentaire des peintures est rédigé par MM. Paul Leprieur, conservateur au Musée du Louvre, et par M. André Pératé, conservateur adjoint du Musée de Versailles; le texte explicatif des miniatures et des dessins est dû à M. André Lemoisne, sous-bibliothécaire au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. Les planches ont été exécutées, comme pour les volumes précédents, par M. Paul Dujardin, et je crois pouvoir dire que cet artiste, à qui l'on doit tant de belles reproductions d'objets d'art en photogravure, n'a rien fait de mieux que les planches de la collection Martin Le Roy. Parmi les tableaux reproduits dans le présent volume, je signalerai des primitifs italiens du xive siècle; pour le xve siècle, des œuvres de Giovanni di Paolo, de Neroccio di Bartolommeo Landi; des plateaux d'accouchées de l'École florentine ; des œuvres de Vittore Crivelli, de Marco Basaiti et d'autres de l'École de Léonard de Vinci. L'École catalane du xve siècle est représentée aussi par un chef-d'œuvre, le tableau de la légende de sainte Lucie; je remarque ensuite un tableau de l École espagnole et un choix remarquable de tableaux français, allemands flamands et hollandais de la fin du xve siècle ou du début du xvie. Les plus anciennes miniatures qui proviennent de manuscrits divers nous font remonter jusqu'au xiie siècle; je signalerai surtout les 28 feuillets d'un antiphonaire du xive siècle qui sont un remarquable spécimen de l'art de la miniature dans le Nord de la France à cette époque; le Livre d'Heures de Jeanne de France, fille de Charles VII; un dessin d'Albert Durer, etc. J'ai à peine besoin d'ajouter que les noms des collaborateurs choisis par M. Martin Le Roy donnent au texte de cette belle publication un caractère de sévérité scientifique qui en rehausse encore la valeur et la recommande aux érudits aussi bien qu'aux historiens de l'art et aux amateurs. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. le comte H.-François Delaborde, une *Étude sur la constitution du Trésor des Chartes* (Paris, 1909, in-4° de 224 pages) qui forme l'introduction au tome V et dernier, que ce savant vient de publier, de l'inventaire des Layettes du Trésor des Chartes, conservées aux Archives nationales.

« Après les travaux de Bonamy, de Dessolles, de Bordier et de Teulet, il semblait qu'il n'y eût plus rien à dire sur le Trésor des Chartes, et cependant l'étude que M. Delaborde lui a consacrée renouvelle entièrement le sujet. Les origines du Trésor des Chartes

remontent aux dernières années du XIIe siècle; c'est après la surprise de Fréteval, où les Anglais firent main basse sur les bagages de l'armée française, parmi lesquels se trouvait le chartrier royal, que Philippe-Auguste fit reconstituer ses archives et les immobilisa désormais à Paris. Dès le règne de saint Louis, elles étaient placées au Palais, près de la Sainte-Chapelle, et y devaient rester sans interruption jusqu'au début du siècle dernier. Ce sont six siècles de leur histoire, de leurs accroissements et de leurs vicissitudes que M. Delaborde a retracés avec beaucoup de sagacité et de bonheur, en nous montrant la constante sollicitude des rois pour la conservation du Trésor de leurs chartes, fondements des droits et des prérogatives de leur couronne.

« C'est surtout grâce à l'étude minutieuse des essais de classement et des inventaires faits, dès le XIVe siècle. par les premiers gardes du Trésor des Chartes, Pierre d'Étampes, Jean de Cauvres et surtout Gérard de Montaigu, que M. Delaborde a si bien et définitivement éclairci les obscurités des débuts de son histoire.

« La tâche de l'auteur n'était pas moins difficile pour la période suivante, où M. Delaborde avait à retracer la désorganisation du Trésor des Chartes et les déprédations dont il eut à souffrir aux XVe et XVIe siècles.

« Dès les premières années du XVIIe siècle, sous l'inspiration du procureur général Matthieu Molé, le Trésor des Chartes était enfin définitivement remis en ordre. Deux savants, Pierre Dupuy et Théodore Godefroy, en dressaient, de 1615 à 1630, un inventaire détaillé en huit volumes, qui sert encore aujourd'hui. Mais sur les 29.000 pièces environ conservées dans les Layettes du Trésor des Chartes, 17.000 seulement avaient été décrites dans l'inventaire de Dupuy. Le reste formait, à côté de la série des Layettes, un Supplément, dont M. Delaborde a été le premier, il y a quelques années, à rechercher les origines et à débrouiller l'histoire Grâce à lui, on possède désormais une histoire aussi exacte que complète de nos Archives, et tous les historiens en sauront un gré particulier à M. Delaborde. »

M. Max. Collignon présente, au nom de l'éditeur, M. Ch. Eggimann, les deux premières livraisons d'un ouvrage in-folio intitulé : *Le Parthénon, introduction par Maxime Collignon, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, photographies de Frédéric Boissonnas et W. A. Mansell et Co* (Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture, ancienne maison Morel, Ch. Eggimann, successeur) :

« M. Eggimann, éditeur de publications d'art, s'est proposé de

réunir, dans une série de belles planches en phototypie, tous les documents archéologiques, architecture et sculpture, qui peuvent faciliter l'étude du Parthénon. Les photographies du temple et celles des sculptures conservées à Athènes sont dues à un très habile photographe de Genève, M. Frédéric Boissonnas. Avec un goût qui révèle chez lui une réelle éducation d'artiste, il a su reproduire le temple de l'Acropole sous ses aspects les plus variés, et parfois même les moins accessibles aux visiteurs. C'est ainsi que, parmi les planches déjà parues, plusieurs donnent l'état actuel des parties hautes, notamment pour la façade occidentale, fronton et frise. Les sculptures de Londres ont été photographiées par M. W. Mansell. L'ouvrage complet comprendra, outre une nombreuse série de planches, des notices descriptives et bibliographiques, et une introduction historique. Il y a lieu de féliciter M. Eggimann d'avoir entrepris cette belle publication qui n'a pas d'analogues jusqu'ici. Elle mettra entre les mains des archéologues et des artistes un très précieux instrument d'étude, et, d'après les deux premières livraivraisons, on peut prévoir qu'elle sera digne du monument auque elle est consacrée. »

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 1909

PRÉSIDÉE PAR

M. BOUCHÉ-LECLERCQ

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs,

La tradition veut qu'à pareil jour le Président de l'Académie, transformé en rapporteur général, présente au public les auteurs des travaux que la Compagnie a récompensés et donne aussi une idée suffisante de l'état des entreprises scientifiques qu'elle poursuit ou qu'elle encourage, de la vie des établissements sur lesquels elle exerce une sorte de protectorat. C'est beaucoup demander à un discours qui doit être bref, sous peine de verser dans le genre ennuyeux, auquel d aucuns estiment qu'il appartient par définition. Cependant, je n'entends ni abréger au delà du nécessaire ni déclarer ingrate une tâche dont mes prédécesseurs se sont toujours heureusement acquittés.

Avant d'entrer en matière, j'adresse un souvenir ému à ceux que la mort nous a enlevés au cours de l'année. L'an dernier avait fait bien longue cette galerie des tombeaux; l'année 1909 a aussi malheureusement ses deuils à déplorer; mais du moins la résignation en face de l'inévitable nous a été plus facile. Je croyais même pouvoir dire, il y a aujour-

d'hui trois semaines, que les liens rompus cette année par la mort étaient à la fois moins nombreux et moins serrés; que les coups frappés par le destin avaient porté seulement dans nos alentours, et que nous n'avions pas eu de place vide dans nos rangs. Mais notre Compagnie a été soudain comme décapitée par la disparition de son doyen d'âge, du patriarche à qui elle souhaitait affectueusement l'an dernier, à l'occasion de son 90e aniversaire, de porter longtemps encore le poids des années. Elles passaient, ces années déclinantes, sans l'arracher au travail et usaient lentement son corps sans atteindre sa vive et lucide intelligence. Ce n'est pas ici le moment d'énumérer les travaux de M. Henri Weil. Ils lui ont valu une légitime renommée, consacrée par les hommages de deux générations d'érudits qui ont salué en lui le premier des hellénistes contemporains. Ce qui adoucit nos regrets, c'est la pensée que notre vénérable confrère a traversé paisiblement la vie, entouré d'affection et trouvant, dans un labeur infatigable voué à ses études de prédilection, des joies sans cesse renouvelées. La mort nous l'a ravi brusquement : l'heure était venue qu'attendait avec sérénité cette âme nourrie de sagesse antique. Henri Weil, l'homme modeste et bon, chez qui les qualités du cœur égalaient celles de l'esprit, et qui fut aussi aimé qu'estimé, laisse après lui l'exemple d'une vie justement honorée, pleine de jours et d'œuvres.

Avant ce deuil, qui nous touche de si près, nous avions perdu deux associés étrangers, M. Whitley Stokes et M. De Goeje, et trois correspondants : un étranger, M. Pischel, et deux nationaux, MM. Roschach et Champoiseau.

M. Whitley Stokes, décédé presque octogénaire, a su mener de front, au cours de sa longue carrière, les devoirs d'un administrateur de l'Inde, où il séjourna vingt ans, et les études celtiques où se complaisait son patriotisme d'Irlandais. Dès 1878, notre Académie se l'attachait comme

correspondant ; elle se l'associait plus intimement encore, au titre étranger, en 1891. M. Jan De Goeje, notre correspondant depuis 1886 et associé étranger depuis 1900, a concentré toute son activité scientifique sur l'étude de la langue et de la littérature arabes, qu'il enseignait depuis plus de quarante ans à l'Université de Leyde. Il avait acquis, en cette branche de la philologie orientale, une maîtrise reconnue de tous et on peut dire consacrée officiellement par l'Association internationale des Académies, qui lui confiait, il y a deux ans, la direction de la future « Encyclopédie musulmane ». Plus courte et prématurément terminée au cours d'un voyage dans l'Inde fut l'existence de M. Richard Pischel, professeur à l'Université de Berlin, qui, également versé dans les littératures brahmanique et bouddhique, a consacré un labeur persévérant à l'étude des langues et dialectes de l'Inde. Nous l'avions élu correspondant en 1905, et nous regrettons que l'hommage funèbre suive de si près celui que nous rendions alors à son érudition. M. Ernest Roschach, archiviste, conservateur du Musée et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, historien d'une érudition largement étendue à tout ce qui intéresse le passé du Languedoc, artiste, romancier même et poète à ses heures, est une figure originale qu'il faudrait replacer, pour lui donner tout son relief, dans la solitude peuplée de livres où il lui plut d'enfermer sa paisible existence. C'est au contraire dans la carrière accidentée des consulats que M. Charles Champoiseau a rencontré l'occasion de marquer sa place parmi ceux qui ont attaché leur nom à d'inoubliables découvertes. Il restera l'heureux explorateur qui, guidé par d'intelligentes conjectures et une sorte de divination, a rendu à la lumière, en 1863, la célèbre Victoire de Samothrace.

L'Académie adresse à tous ces disparus un dernier adieu, qui ne sera pas son dernier souvenir.

En présence d'un palmarès qui ne comprend pas moins de trente-huit noms répartis sur quatorze fondations rangées elles-mêmes d'après la date de leur institution, j'ai cru bon de déroger au mode d'exposition accoutumé, qui, alignant dans un même cadre les ouvrages entre lesquels un prix a été partagé, ne permet pas de présenter d'ensemble, situés dans l'espace et dans le temps, les résultats des travaux distingués par nos suffrages. Sans doute, adopter l'ordre chronologique et analytique des sujets traités, c'est substituer un inconvénient à un autre, l'inconvénient de disperser les étiquettes attachées aux prix et aussi les rangs attribués, dans chaque compartiment, aux auteurs couronnés ou récompensés. Mais l'ordre gradué se retrouve sur les listes officielles, et il ne s'impose pas à une revue qui n'a pas la prétention de les remplacer. Du reste, il importe peu que la distinction des rangs apparaisse moins nette : l'Académie ne partage un prix qu'entre œuvres comparables, et je dirais volontiers que, dans nos concours, tel brille au second rang qui ne s'éclipserait pas au premier.

C'est à l'époque la plus lointaine, aux origines mêmes de la civilisation chaldéenne, que nous conduit M. l'abbé H. de Genouillac avec ses traductions et commentaires des *Tablettes sumériennes archaïques, matériaux pour servir à l'histoire de la société sumérienne*. travail récompensé, — insuffisamment, est-il besoin de dire ici ce que je devrais répéter partout? — lui troisième, sur le prix extraordinaire Bordin. A longue distance dans l'ordre chronologique se placent les travaux de MM. Eugène Cavaignac et A. Vogt. En attendant que M. Jules Maurice ait achevé sa *Numismatique constantinienne*, dont l'ébauche a déjà été primée dans un précédent concours, le prix Allier de Hauteroche a été décerné à M. Cavaignac pour ses *Études sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle*, le siècle de Périclès.

Dans ces deux volumes, l'auteur a mis en œuvre jusqu'aux moindres fragments des documents épigraphiques et numismatiques qui nous sont parvenus, et l'on peut dire de ses recherches qu'elles sont aussi clairement exposées que consciencieusement approfondies.

M. l'abbé Vogt a mérité la première place sur la liste des prix Bordin. Son livre intitulé : *Basile Ier empereur de Byzance (867-886) et la civilisation byzantine à la fin du IXe siècle*, a porté la lumière dans la période jusqu'ici la plus mal connue de l'histoire byzantine. Si glorieux qu'ait été le règne du fondateur de la première dynastie macédonienne, le sujet était encore tout neuf. Pour réparer ce qu'il appelle une des plus grandes injustices de l'histoire, l'auteur a dû amasser lui-même, avant de les mettre en œuvre, les documents de toute sorte que d'ordinaire l'historien trouve déjà réunis et contrôlés. Il a su non seulement faire revivre la mâle figure du *basileus* byzantin, mais grouper autour de lui tout l'ensemble des fonctions administratives de l'empire.

Mais le centre de nos études, c'est notre histoire nationale, pour laquelle l'État a institué le concours des *Antiquités de la France*. Cette année, comme tous les ans, les concurrents ont été nombreux, et l'Académie a eu, une fois de plus, le regret de ne pouvoir récompenser tous les mérites. Même en ajoutant une quatrième médaille et une septième mention au nombre légal des distinctions dont elle dispose, elle a dû éliminer plus de la moitié des vingt-quatre ouvrages ou séries d'ouvrages soumis à son jugement. C'est que le champ ouvert aux investigations est vaste et n'a d'autres limites que celles de la France avant l'époque moderne. La période gallo-romaine a attiré l'attention de M. Germain de Montauzan, qui a étudié sur le terrain, avec l'érudition d'un archéologue et la science pra-

tique d'un ingénieur, les restes des canalisations qui alimentaient d'eau potable la ville de Lyon. Son livre : *Les aqueducs de Lyon, étude comparée d'archéologie romaine*, a été honoré d'une troisième médaille. A l'archéologie de l'époque gallo-romaine revient aussi l'étude de M. Louis Chatelain : *Les monuments romains d'Orange*, inventaire des plus consciencieux, complété par les recherches personnelles de l'auteur, auquel a été décernée la troisième mention. La première médaille appartient à M. Robert Parisot qui, lauréat du prix Gobert, en 1899, comme auteur d'une histoire du *Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, continue patiemment ses pénétrantes études sur le moyen âge lorrain. Dans *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033)*, il démontre que la féodalité héréditaire s'est implantée dans cette région de l'Est, dès la seconde moitié du xe siècle, sur les débris des États carolingiens. C'est un résultat d'importance majeure, car il réforme une théorie considérée depuis longtemps comme acquise et pour ainsi dire classique. Le titulaire de la deuxième médaille, M. H. Labande, auteur d'*Avignon au XIIIe siècle : l'évêque Zoen Tancarari et les Avignonnais*, retrace les luttes de la commune d'Avignon contre le clergé et les seigneurs, épisode curieux d'un conflit dont les véritables protagonistes sont le Pape et l'Empereur.

C'est à la même époque et un peu au delà que M. Villepelet, heureux explorateur de maint dépôt d'archives, étudie l'*Histoire de la ville de Périgueux et de ses institutions municipales jusqu'au traité de Brétigny*. Il a su condenser en un petit volume des remarques extrêmement intéressantes sur les institutions que s'est données la ville unifiée, au milieu du xiiie siècle, par l'accord des deux communes voisines, d'abord engagées dans une rivalité parfois sanglante, la *Cité* et le *Bourg*. Cet ouvrage lui a valu une quatrième médaille, votée à son intention par l'Académie.

Les autres travaux, récompensés par des mentions, se répartissent, comme les précédents, entre diverses régions de la France. A l'histoire proprement dite appartiennent le livre de M. Maurice Houtart, *Les Tournaisiens et le roi de Bourges*, qui nous montre, au cours de la guerre de Cent ans, une ville isolée à l'extrême frontière du royaume restant résolument fidèle au roi de France et se dérobant, à force d'habileté, à la mainmise du Bourguignon comme de l'Anglais; les *États du Comtat Venaissin depuis leurs origines jusqu'à la fin du XVe siècle*, par M. Joseph Girard, étude portant sur le régime relativement libéral que les papes furent peu à peu amenés à concéder à ce fief acquis par eux en 1274; l'*Histoire de la réunion de Vienne à la France* (*1328-1454*), par M. Claude Faure, réunion qui compléta pacifiquement, par l'hommage de l'archevêque au Dauphin, l'annexion déjà séculaire du Dauphiné à la couronne de France. Plus restreinte par le sujet, mais non moins laborieuse, a été la reconstitution du *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, documents perdus dont M. le chanoine Urseau a pu retrouver la substance et même, pour bon nombre (170 chartes), le texte, en rapprochant des extraits pris aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'étude consacrée par M. le chanoine Métais à l'*Église de N.-D. de Josaphat* dans le diocèse de Chartres restitue le plan d'une église bâtie à une époque de transition, dans le second quart du XIIe siècle, et intéresse particulièrement l'histoire de l'architecture religieuse. Dans le diocèse de Troyes, M. l'abbé Pétel a exploré les archives des commanderies des Templiers et Hospitaliers et consigné en une série d'opuscules, au fur et à mesure de ses découvertes, ce qu'elles nous apprennent sur l'histoire locale de ces ordres militaires.

C'est encore à l'histoire de France, mais limitée au pays messin par la volonté du testateur, qu'est réservé le prix Auguste Prost. Il a été attribué cette année à M. l'abbé

Dorvaux pour son ouvrage intitulé : *Les anciens pouillés du diocèse de Metz*. Il n'est que juste d'associer au nom du lauréat celui de M. l'abbé Bourgeat, son collaborateur pour la confection d'un excellent Atlas qui est comme le résumé graphique de l'œuvre et permet de suivre les modifications territoriales du diocèse de Metz, depuis le XVIe siècle jusqu'à l'âge moderne.

Il est un nom qui, depuis trois quarts de siècle, signale à l'attention les travaux les plus « éloquents » — au jugement de l'Académie française — et « les plus savants et les plus profonds » — au jugement de l'Académie des Inscriptions — sur l'histoire de France : le nom du baron Gobert. Cette année, le premier prix Gobert a été décerné à M. R. Delachenal, auteur d'une *Histoire de Charles V* dont il nous donne les deux premiers volumes ; le second, à M. L. Caillet, pour son *Étude sur les relations de la commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI*. L'ouvrage de M. Delachenal ajoute aux sources jusqu'ici connues des documents inédits et apporte à l'histoire du règne de Charles V beaucoup de faits nouveaux, d'appréciations personnelles, qui rectifient sur bien des points des opinions accréditées. Au mérite d'une large information, d'un sens critique aiguisé, l'auteur joint un remarquable talent d'exposition, le don du style sobre et clair, qui dégage de la masse des textes et références rejetées dans les notes les faits et les idées mis ainsi en pleine lumière. Moins soucieux de la forme et de la coordination des matières, M. Caillet, admirablement servi par des archives d'une incomparable richesse, retrace la vie agitée de la commune de Lyon à une époque où la ville était, autant que Paris, la capitale économique et morale de la France. Les appendices qui occupent plus de la moitié de ce gros volume, c'est-à-dire 330 pièces justificatives choisies avec discernement, des Tables des noms de personnes et de lieux, témoignent du labeur patient et de la conscience de l'auteur.

Dans la France du moyen âge, les institutions politiques et les institutions ecclésiastiques sont en perpétuel contact, s'adaptant les unes aux autres par une série de conflits, d'usurpations et de concessions réciproques. En ce sens, les ouvrages précités contiennent tous, qui une part, qui une parcelle, de l'histoire de l'Église. Mais c'est ailleurs qu'il faut chercher l'histoire religieuse, au sens propre du mot, l'histoire des croyances et des rites. L'hagiographie, domaine mitoyen où se rencontrent l'histoire et la légende, est représentée dans nos concours par *Les martyrologes historiques du moyen âge*, de dom H. Quentin, bénédictin de Solesmes. L'auteur, qui entend se borner à la critique littéraire, — il en avertit expressément, — analyse, pour les ramener à leurs sources premières, les compilations touffues et grossies d'âge en âge qui constituent les martyrologes de l'époque carolingienne. Cet estimable ouvrage a été honoré d'un second prix Bordin. A la suite, sur la liste des prix Bordin, se place le livre de M. P. Perdrizet, *La Vierge de Miséricorde, étude d'un thème iconographique*. L'art est ici l'expression naïve d'une foi qui se cherche un abri contre les embûches du Malin et plus encore contre les terreurs qu'inspire la Justice divine. A la vengeance d'un Dieu irrité, qui ressemble trop au Yahveh de la Bible, elle oppose le manteau largement étalé de la Vierge, sous lequel se presse, confiant et rassuré, le troupeau des pécheurs. A contempler ce « thème » cent fois reproduit, on sent quelle force irrésistible a imposé le culte de Marie aux scrupules des théologiens et presque effacé la distinction entre cette forme de l'Éternel-Féminin et la Divinité. A l'hagiographie populaire, qui trouve aussi son expression dans le drame, se rattache l'édition du *Mistère de Saint-Quentin*, qui a valu à M. Henri Chatelain le prix de La Grange. Ce monstrueux amas de scènes délayées en plus de 24000 vers donne une idée de la foi robuste et des loisirs des auteurs et spectateurs du XVIe siècle.

L'Orient est, par excellence, la patrie des religions : elles y ont gardé un tel empire, que la religion y tient lieu de patrie. Aussi tous ceux qui abordent une partie quelconque de l'histoire, de la littérature ou de l'archéologie orientales, rencontrent sur leur chemin des manifestations de la pensée religieuse. M. l'abbé A. Roussel travaille depuis une douzaine d'années à traduire l'une des deux grandes épopées héroïques et mythologiques de l'Inde, le *Ramayana de Valmiki* Cette traduction, maintenant complète en trois gros volumes, a le très grand mérite, étant donné le génie des deux langues, d'être à la fois fidèle et cependant lisible. L'Académie lui décerne le premier rang sur la liste des prix Saintour. Sur la même liste est inscrit le travail non moins opportun de M. l'abbé Fr. Martin, qui, en collaboration avec ses élèves, a traduit pour la première fois au complet, sur la version éthiopienne, *Le livre d'Hénoch*, ce legs apocryphe des rêveries messianiques dont l'influence se retrouve partout dans la démonologie juive, chrétienne, musulmane, et s'est comme installée à demeure dans l'Apocalypse de Jean. Plus absconses encore sont les théories que le mysticisme juif a accumulées dans ses Talmuds et surtout, en plein moyen âge, dans son nébuleux *Sepher Ha-Zohar*. Ce « livre de la Splendeur » est une encyclopédie chaotique extraite de la Bible par les procédés de la Kabbale, c'est-à-dire d'une espèce d'alchimie appliquée à la transmutation des textes sacrés. C'est vraiment un spectacle instructif que celui des extravagances de la raison liée par la foi à des textes dont elle torture chaque mot, chaque lettre, pour en faire sortir les révélations que Dieu — suivant la parole de Salomon au livre des *Proverbes* (25, 1) — est censé y avoir cachées. Ne pouvant récompenser l'auteur de la traduction française du Zohar, le défunt Jean de Pauly, l'Académie a voulu l'honorer, en attribuant une part des prix Bordin à M. Lafuma-Giraud, qui édite l'œuvre à ses

frais et en a déjà publié les deux premiers volumes, le tiers de cette énorme compilation.

C'est l'amas incohérent de superstitions ou survivances archaïques, confusément associées à la foi et aux rites de l'Islam, qui attire l'attention de M. E. Doutté et l'a engagé dans une série d'études dont il nous donne aujourd'hui le premier fruit dans un fort volume intitulé: *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*. L'auteur a déployé, dans ses curieuses explorations faites sur place, une patience et une sagacité dignes de tous éloges, qui justifient amplement l'attribution d'un premier prix Bordin. Il a fait de louables efforts pour introduire une ligne de démarcation entre la magie et la religion ; mais le problème est insoluble. Le récent Congrès d'Oxford a aussi agité la question et n'a pas mieux réussi à la trancher. C'est que les mots *magie* et *religion* sont indéfinissables chacun séparément, et que l'un retient toujours une partie du concept qu'on veut enfermer dans l'autre. Ce sont deux empreintes frappées sur la même médaille, et plus semblables entre elles que n'ont coutume d'être la face et le revers. Des recherches du même genre sur les *Coutumes des Arabes au pays de Moab*, rapprochées des traditions bibliques, ont valu au P. Ant. Jaussen une part du prix Saintour.

En terre musulmane, l'archéologie ne réclame pour elle que les fouilles du général de Beylié, qui, pour avoir retrouvé dans l'Afrique du Nord les ruines de la *Kalâa des Beni-Hammad*, — la capitale de ces Hammadites tolérants qui laissaient encore subsister chez eux, au XII[e] siècle, un évêché chrétien, — reçoit une part d'un des prix Bordin. La médaille Blanchet, destinée à encourager l'exploration de l'Afrique du Nord, a été attribuée à M. le commandant Ordioni, pour l'ensemble de ses fouilles et découvertes en Tunisie depuis quinze ans.

Notre horizon embrasse aussi l'Extrême-Orient, les vastes contrées où le bouddhisme, banni de l'Inde, a étendu sa propagande. Le prix Stanislas Julien, réservé aux études sur la Chine, a été décerné à M. Aurel Stein, savant sinologue anglais. Mettant en œuvre des matériaux recueillis au cours de ses voyages (1900-1901), M. Stein retrace, en deux volumes intitulés : *Ancient Khotan*, l'histoire de cette région du Turkestan oriental, rendez-vous de races diverses venues de l'Inde, du Thibet et de la Chine. Il y retrouve, comme un rayon égaré dans des ténèbres lointaines, des réminiscences de l'art hellénique, qui, poursuivant pacifiquement les conquêtes d'Alexandre, a imprimé sa marque jusque sur le type plastique du Bouddha.

Il y a aussi des fouilles à faire dans ces nécropoles qu'on appelle des bibliothèques. Un prix Saintour a été attribué à M. F. Macler pour son *Catalogue des manuscrits arméniens et géorgiens de la Bibliothèque nationale*, œuvre qui atteste chez son auteur la connaissance d'idiomes peu familiers même à la plupart des orientalistes. M. Cl. Huart s'est occupé aussi des manuscrits orientaux, mais au point de vue esthétique, dans ses *Calligraphes et miniaturistes de l'Orient musulman*. On y trouve la preuve que, dans la Perse et l'Inde tout au moins, le Coran n'a pu imposer aux artistes la défense de reproduire la figure humaine. C'est encore une branche de l'art de la décoration, analogue en dépit des différences, qu'étudie M. W. Wartmann, dans une monographie sur *Les vitraux suisses au musée du Louvre, catalogue critique et raisonné, précédé d'une introduction historique*. Les deux ouvrages ont eu part aux prix Bordin.

Les intentions du fondateur du prix Brunet ont été brillamment remplies — je devrais dire dépassées — par des travaux comme les trois volumes de la *Bibliographie*

des impressions et œuvres de Josse Badius Ascensius, imprimeur et humaniste (*1462-1535*), de M. Ph. Renouard, véritable monument élevé à la gloire de l'imprimerie parisienne; la *Bibliographie générale des Cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, où M. H. Stein a rangé alphabétiquement les titres et analysé brièvement le contenu de plus de 4500 recueils; l'étude de M. L. Nardin sur *Jacques Foillet, imprimeur-libraire et papetier* (*1554-1619*); et enfin, le très curieux inventaire, en quatre volumes in-4°, que M. C. M. Briquet a intitulé: *Les Filigranes, dictionnaire historique des marques du papier, de leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600.* Les filigranes étaient le blason des papetiers et parfois, comme ceux dont les noms sont encore en usage, des définitions du format du papier. C'est une histoire du livre que constituent ces 44000 calques prélevés, durant quarante années de patientes recherches, sur des milliers de volumes, manuscrits et registres, examinés feuille par feuille.

Ce n'est plus aux livres, dépôts matériels de la pensée, mais aux langues elles-mêmes et aux organes de la parole que MM. Pernot et Rousselot ont consacré d'intéressantes recherches. Une interprétation plus large des conditions posées par M[me] de Chénier, interprétation consentie par son légataire universel, a permis à l'Académie de décerner le prix de Chénier à M. Hubert Pernot pour ses *Études de linguistique néo-hellénique* portant sur le dialecte de Chio. M. l'abbé Rousselot continue à enregistrer, à l'aide d'instruments qui convertissent les sons en tracés graphiques, les articulations vocales dont les langues sont faites. Ses *Principes de phonétique expérimentale* en deux volumes formulent les règles auxquelles obéit inconsciemment la mélopée du langage. L'auteur d'un livre intitulé *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin*, M. A. Ernout, partage avec lui le prix Honoré Chavée.

Si l'Académie fait bon accueil aux concurrents qui viennent spontanément solliciter ses suffrages, elle s'intéresse d'une façon toute spéciale aux travaux des écoles dont l'État lui a confié le patronage et qui, à Athènes, à Rome, en Indo-Chine, restent en communication constante avec elle. On sait que, après les fouilles de Delphes, commencées il y aura bientôt un demi-siècle par M. Foucart, poursuivies, avec de bien autres ressources, et terminées sous la direction vigilante de M. Homolle, l'École d'Athènes a repris avec une nouvelle ardeur celles de Délos. A cette autre conquête scientifique, comme pionnier isolé d'abord, plus tard comme chef d'une pléiade de jeunes explorateurs auxquels il communiquait son zèle, M. Homolle a pris de même, durant vingt-cinq ans, la plus large part. Sous sa direction, grâce aux subventions du Ministère de l'instruction publique et aux libéralités passées et présentes de notre confrère M. le duc de Loubat, il a été possible d'entreprendre un déblaiement méthodique et total des ruines accumulées sur ce rocher. M. Homolle a trouvé un digne continuateur de son œuvre en M. Holleaux, le Directeur actuel de l'École, qui se donne tout entier, avec un dévouement passionné, à cette tâche aujourd'hui bien près d'être achevée. Il n'y aura bientôt plus dans l'île sainte une pierre qui n'ait été inventoriée, une inscription qui n'ait été relevée avec le soin le plus minutieux. Je ne crois pas qu'il y ait un lieu au monde où, sur un si petit espace, — guère plus de 5 kilomètres carrés — se soient entassés tant de temples, d'ex-voto, de monuments dédicatoires, de magasins et de banques, où toute espèce de cultes et toutes sortes de négoces, y compris le commerce des esclaves, aient fait tant d'affaires. Placé à mi-chemin entre l'Europe et l'Asie, le berceau d'Apollon était devenu, dans les trois ou quatre siècles qui précèdent l'ère chrétienne, un lieu de pèlerinage et un bazar cosmopolite où se vendaient pêle-mêle les faveurs des dieux, les décrets hono-

rifiques du peuple délien ou athénien et les marchandises les plus diverses. Cette vie artificielle s'est éteinte, et ce sont les traces qu'elle a laissées sur le rocher redevenu solitaire que recherche le zèle inlassable de nos Athéniens. Je ne pourrais dresser ici le bilan des travaux de l'année 1908, que nos jeunes pupilles ont étendus encore à d'autres régions. La liste en serait trop longue et je ne me résigne pas à mutiler les rapports déjà succincts du Directeur de l'École et de la commission instituée par l'Académie. Les auteurs de mémoires épigraphiques et archéologiques qui s'appellent MM. Schulhof, P. Roussel, Courby, G. Leroux, J. Pâris, Hatzfeld, L. Roussel, me pardonneront de ne citer ici que leurs noms. L'âge héroïque des fouilles est passé à Délos : bien qu'il reste encore à glaner dans le champ, la tâche la plus urgente est de publier la riche moisson de textes épigraphiques dont l'exégèse comblera mainte lacune de nos connaissances. C'est une œuvre en vue de laquelle se poursuivent des travaux préparatoires.

L'École française de Rome, sœur cadette de celle d'Athènes, n'est pas moins laborieuse. Sous l'habile et libérale direction de notre éminent confrère Mgr Duchesne, ses membres titulaires et adjoints hors cadre, MM. P. Bourdon, Claude Faure, Piganiol, Colmant, de Pachtère, Laurent-Vibert, Préchac, Claude Cochin, se sont adonnés à des recherches d'histoire ou de préhistoire, d'archéologie, de bibliographie ou de philologie, poursuivies en divers lieux, depuis la vallée du Pô jusqu'en Tunisie et Algérie, avec une conscience et une méthode que la Commission compétente a hautement appréciées.

A l'École française d'Extrême-Orient, installée à Hanoï et présentement dirigée par M. Maître, nos jeunes déportés volontaires rivalisent d'ardeur avec leurs aînés, débrouillant le chaos des langues mortes et vivantes, des écritures,

des traditions représentées par les monuments de pierre et de papier, legs d'une civilisation qui, au cours des siècles, a accueilli, combiné ou juxtaposé les apports du Cambodge, de l'Annam et de la Chine. Le *Bulletin* trimestriel que publie l'École et qui en est à sa neuvième année, ainsi que la collection en volumes des *Publications de l'École de l'Extrême-Orient*, témoignent de son activité scientifique et font honneur à l'érudition française. Je ne puis que signaler en passant, parmi les travaux des professeurs, ceux de M. Pelliot, qui, après une fructueuse exploration poursuivie au cours des années 1906-1908 dans le Turkestan et de nouvelles recherches entreprises dans le Nord de la Chine, est rentré tout récemment en France pour y prendre un repos bien mérité, rapportant de ces contrées lointaines de riches collections de monuments, de manuscrits et livres précieux, dont la valeur dépasse au centuple le montant des subventions de l'État et de l'Académie, ajoutées à celles du Comité pour l'exploration de l'Asie centrale, du Comi é de l'Asie française et d'autres Sociétés savantes ; ceux de M. Parmentier, occupé avec M. Commaille à débroussailler et consolider les ruines du grand temple d'Angkor-Vat ; ceux de M. Huber sur la philologie indo-chinoise ; enfin ceux des pensionnaires, qui étudient la littérature japonaise (M. Péri), l'histoire du bouddhisme en Chine (H. Maspero), et la géographie du Tonkin (Chassigneux).

Je n'ai parlé jusqu'ici que des ouvrages soumis au jugement et des institutions placées sous le contrôle de l'Académie. Pour les travaux de l'Académie elle-même, je me contenterai d'une simple énumération, qui peut même sans inconvénient rester incomplète. J'entends par là non pas le courant de nos occupations hebdomadaires dont mention est faite dans nos *Comptes rendus*, mais les publications que l'Académie s'est chargée d'entreprendre ou de

continuer, comme l'*Histoire littéraire de la France*, qui en est à son XXXIVe volume, le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* (Chartes, Obituaires, Pouillés), le *Recueil des Historiens des Croisades*, le *Recueil général des monnaies grecques de l'Asie Mineure*, le *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, les *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, enfin les séries des *Mémoires de l'Académie*, des *Notices et Extraits des Manuscrits*, des *Monuments Piot*. Il me suffira de dire qu'aucune de ces entreprises de longue haleine n'est restée stationnaire, et que l'Académie a conçu le projet d'y ajouter prochainement, si les moyens ne lui font pas défaut, un *Corpus* des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique romaine, ainsi qu'un *Recueil des Inscriptions byzantines*, publications laborieuses et coûteuses que le monde savant accueillera avec reconnaissance.

J'ai terminé, Messieurs. Si sommaire que soit l'esquisse que j'ai tracée avec un souci obsédant de la brièveté, elle vous montre quelle est la fonction propre qui, parmi nos institutions nationales, est dévolue à l'Académie des inscriptions. Un des sages de la Grèce, Pittacus de Mitylène, à qui on demandait : « Qu'y a-t-il de plus obscur en ce monde ? » répondit : « C'est l'avenir. » Il aurait pu ajouter : « Après l'avenir, c'est le passé. » Dans les brumes d'un passé dont la science recule de jour en jour les limites, d'intrépides chercheurs, archéologues, philologues, historiens, vont réveiller les souvenirs les plus lointains de notre espèce et faire revivre la foule grossissante d'ancêtres oubliés. « L'Humanité seule », a dit Gœthe, « est l'Homme véritable. » L'étude du passé rend à cet être collectif la conscience et la mémoire ; elle lui rappelle les étapes de son existence depuis trois ou quatre millénaires ; elle constate les progrès que son labeur a accomplis, à travers une série d'expériences diverses et dispersées, dans une lutte

incessante contre l'infirmité de sa nature, pour et contre les illusions qui l'ont tour à tour enchanté et déçu, mais ne lui ont jamais caché, ni complètement, ni longtemps, l'idéal — le Vrai, le Beau, le Bien — vers lequel tend l'effort de la civilisation. Qu'elle se poursuive en Égypte, en Assyrie, en Anatolie ou en Grèce, cette œuvre de résurrection, fût-elle inutile, — et qui voudrait le prétendre? — est assez belle pour exciter l'émulation des savants de tous les pays. Il s'est établi entre eux une lutte courtoise où les découvertes comptent comme des victoires, et qui intéresse ainsi, par surcroît, le patriotisme des nations modernes. Les conquêtes scientifiques deviennent un patrimoine commun et ouvert à tous ; mais les premiers occupants y plantent, pour ainsi dire, leur drapeau national. Il n'est pas indifférent pour nous que les fouilles de Delphes et de Délos soutiennent la comparaison avec celles d'Olympie et de Pergame : il y a de même un appoint de sentiment patriotique, tourné au profit de la science, dans le zèle avec lequel les archéologues anglais et italiens sondent à l'envi le sol de la Crète.

On sait assez, sans que j'y insiste, que, dans cet ordre d'idées, notre Compagnie, et par ses travaux et par ceux qu'elle suggère, qu'elle dirige, qu'elle encourage, a vaillamment soutenu l'honneur de la France. Sa tâche s'est agrandie depuis Louis XIV. Le grand Roi entendait l'employer à rédiger des « inscriptions » pour ses bâtiments et des devises pour ses médailles, en gardant la tradition des « belles-lettres », autrement dit, de la culture classique. Dans l'Institut créé par la Convention, — que scandalisait le protectorat royal, — réorganisé en 1803 par le Premier Consul, l'Académie des inscriptions devenait la Classe d'histoire et de littérature ancienne. La Restauration lui rendit son ancien nom et lui confia le soin de continuer l'œuvre des Bénédictins de Saint-Maur, qui avaient commencé à recueillir les documents de l'histoire nationale

et se sont acquis par là une réputation proverbiale de laborieux et consciencieux érudits. Sous ces transformations de surface, pures modifications de règlements et d'étiquettes, l'Académie est restée fidèle à sa mission. Instituée pour travailler « à la gloire du Roi », comme on disait au temps où la nation s'incarnait dans le monarque, elle continue à maintenir, dans le champ élargi de ses recherches, le renom de la France, qui, là non plus, — disons-le avec une légitime fierté, — ne le cède à aucune autre renommée.

II. JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX DU BUDGET (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon.

Aucun mémoire n'a été présenté.

L'Académie a retiré la question du concours et l'a remplacée par une *Étude historique relative au Turkestan oriental.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Les trois médailles réglementaires ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re médaille, M. R. Parisot : *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale.*

2e médaille, M. Labande : *Avignon au XIIIe siècle.*

3e médaille, M. Germain de Montauzan : *Les Aqueducs antiques de Lyon.*

Vu l'importance du concours, il a été accordé, avec l'autorisation de M. le Ministre, une quatrième médaille à M. Villepelet, pour son *Histoire de la ville de Périgueux et de ses institutions municipales.*

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re mention, M. Maurice Houtart : *Les Tournaisiens et le roi de Bourges ;*

2e mention, M. Joseph Girard : *Les États du comtat Venaissin, depuis leurs origines jusqu'à la fin du XVIe siècle.*

3e mention, M. Louis Chatelain : *Les monuments romains d'Orange ;*

4e mention, M. le chanoine Urseau : *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers ;*

5e mention, M. Claude Faure : *Histoire de la réunion de Vienne à la France (1328-1454) ;*

6e mention, M. l'abbé Pétel, série de mémoires relatifs surtout aux Templiers et aux Hospitaliers dans le diocèse de Troyes ;

7e mention, M. le chanoine Métais : *L'église de Notre-Dame de Josaphat.*

PRIX DE NUMISMATIQUE ALLIER DE HAUTEROCHE (1.000 fr.)

Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE, en faveur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne, a été décerné à M. Eugène CAVAIGNAC, pour ses deux volumes intitulés : *Études sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle.*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Le premier prix a été décerné à M. R. DELACHENAL, pour son *Histoire de Charles V*, t. I et II.

Le second prix a été décerné à M. Louis CAILLET, pour sa publication intitulée : *Rapports de la Commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

Le prix BORDIN, destiné, cette année, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, a été partagé de la manière suivante :

Mille francs à M. Albert VOGT, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), pour son volume intitulé : *Basile Ier, empereur de Byzance (867-886) ou la civilisation byzantine à la fin du IXe siècle;*

Mille francs à M. Henri QUENTIN, pour son ouvrage intitulé : *Les Martyrologes historiques du moyen âge, depuis les origines jusqu'au VIIIe siècle ;*

Cinq cents francs à M. WARTMANN, pour sa publication intitulée : *Les vitraux suisses au Musée du Louvre;*

Cinq cents francs à M. Paul PERDRIZET, pour son ouvrage intitulé : *La Vierge de Miséricorde.*

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

Le prix extraordinaire BORDIN destiné, en 1909, au meilleur ouvrage, imprimé ou manuscrit, relatif aux études orientales, a été partagé de la manière suivante :

Mille francs à M. Edmond DOUTTÉ, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, pour son ouv age intitulé : *Magie et religion dans l'Afrique du Nord;*

Cinq cents francs au général L. de Beylié, pour son volume intitulé : *La Kalâa des Beni-Hammad ;*

Cinq cents francs à M. l'abbé H. de Genouillac, pour sa publication : *Matériaux pour servir à l'histoire de la société sumérienne ;*

Cinq cents francs à M. Clément Huart, pour son ouvrage intitulé : *Les calligraphes et les miniaturistes de l'Orient musulman ;*

Cinq cents francs à M. Émile Lafuma-Giraud, pour sa traduction du *Sepher-Ha-Zohar.*

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

Le prix Brunet, destiné au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, a été partagé de la façon suivante :

Une récompense de *mille cinq cents francs* a été attribuée à la *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascensius, imprimeur et humaniste, 1462-1535* (3 vol. in-8), par M. Philippe Renouard.

Trois récompenses de *cinq cents francs* chacune aux ouvrages suivants :

1° *Les Filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier* (4 vol. in-4°), de M. A. Briquet ;

2° *Jacques Foillet, imprimeur-libraire et papetier (1555-1619)*, de M. L. Nardin ;

3° *Bibliographie générale des Cartulaires français*, de M. H. Stein.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

L'Académie a décerné le prix Stanislas Julien, destiné au *meilleur ouvrage relatif à la Chine*, à M. Aurel Stein, pour son ouvrage intitulé : *Ancient Khotan.*

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix à M. Henri Chatelain, pour sa publication du *Mistère de Saint-Quentin* (Saint-Quentin, 1908, gr. in-4°).

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Le prix Saintour, destiné, cette année, au *meilleur ouvrage relatif à l'Orient*, a été partagé de la manière suivante :

Mille cinq cents francs à M. l'abbé ROUSSEL, pour sa traduction du *Râmâyana ;*

Cinq cents francs au R. P. Antonin JAUSSEN, pour son livre intitulé : *Coutumes des Arabes au pays de Moab ;*

Cinq cents francs à M. MACLER, pour son livre intitulé : *Catalogue des manuscrits arméniens et géorgiens de la Bibliothèque nationale ;*

Cinq cents francs à M. François MARTIN, pour son livre intitulé : *Le livre d'Hénoch* traduit sur le texte éthiopien.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix de Chénier, dans les conditions nouvelles établies avec le consentement de la famille, à M. Hubert PERNOT, pour ses *Études de linguistique néo-hellénique. Phonétique et parlers de Chio.*

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

(*Pour un travail historique sur Metz et les pays voisins.*)

L'Académie a décerné le prix Prost à M. l'abbé DORVAUX, pour son ouvrage sur les *Anciens pouillés du diocèse de Metz.*

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix biennal, destiné à récompenser des travaux de linguistique, a été partagé de la façon suivante :

1° *Mille francs* à M. l'abbé P.-J. ROUSSELOT, pour son ouvrage en deux volumes intitulé : *Principes de phonétique expérimentale ;*

2° *Huit cents francs* à M. A. ERNOUT, pour son livre intitulé : *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin.*

FONDATION GARNIER (15.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

Une subvention de *deux mille francs* au commandant DE LACOSTE, pour son exploration du Grand Altaï ;

Une subvention de *quatre mille francs* à M. le commandant d'Ollone, pour poursuivre ses recherches dans le Nord de la Chine.

FONDATION PIOT (17.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

Mille francs à M. l'abbé Breuil, pour ses fouilles dans les cavernes de l'Espagne et du Midi de la France, ornées d'images peintes sur les parois;

Cinq cents francs à M. l'abbé Leynaud, pour exécuter des fouilles dans les catacombes de Sousse;

Trois mille francs à M. L.-D. Delaporte, pour la publication de son Catalogue des cylindres chaldéens, assyriens et perses de la Bibliothèque nationale;

Cinq cents francs à la Faculté des Lettres de Bordeaux, pour les fouilles qu'elle a entreprises à Bordeaux dans le cimetière chrétien primitif de Saint-Seurin.

MÉDAILLE PAUL BLANCHET

A M. le commandant Ordioni, pour l'ensemble de ses fouilles et de ses découvertes en Tunisie depuis quinze ans.

III. DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes*, par arrêté ministériel du 15 février 1909, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Boüard de Laforest (Alain de).
Romier (Lucien).
Saulnier (Eugène).
Bouvier (Pierre).
Gébelin (François).
Lécureux (Lucien).
Guitard (Eugène).
Longnon (Jean).
Béreux (Jean).
Lanco (Pascal).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang :

MM. Graziani (Paul).
Lafond (Jean).
Le Barrois d'Orgeval (Gabriel).
Salvini (Joseph).

IV. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1910, 1911, 1912, 1913, 1914 ET 1918.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1910 :

Étudier la miniature carolingienne et dresser un catalogue raisonné de ses monuments.

2° Pour l'année 1911 :

Les sources grecques et romaines de Lucain.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1912, le sujet suivant

Étude historique relative au Turkestan oriental.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours [1].

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées en 1910 aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1908 et 1909 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Le concours est annuel.

1. Voir p. 865 les Conditions générales des concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, s'il y a lieu, en 1910, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge, qui aura été publié depuis le mois de janvier 1908.

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1911, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne, qui aura été publié depuis le mois de janvier 1909.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1910, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1908 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les

plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1910*, et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient; 2° à l'antiquité classique; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1910, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1907.

En 1911, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique publié depuis le 1er janvier 1908.

En 1912, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance publié depuis le 1er janvier 1909.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ces concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

Le prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation, sera décerné :

En 1911, au meilleur ouvrage imprimé sur l'histoire ou l'archéologie du moyen âge, publié depuis le 1er janvier 1908.

Les ouvrages présentés à ces deux concours devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

Ce prix est de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Ce prix sera décerné en 1910.

Les ouvrages imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910[1].

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de La Fons-Mélicocq, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1911; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1908, 1909 et 1910, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1911.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1912, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institùt avant le 1er janvier 1912.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscrip-

1. Par décision de l'Académie du 22 mai 1908, les ouvrages manuscrits sont exclus du Concours.

tions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1910.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille francs*), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de DELALANDE-GUÉRINEAU, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1910, *au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1908, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean REYNAUD, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un carac- « tère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entière- « ment, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scienti- « fique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean REYNAUD. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1910.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1910.

PRIX LOUBAT (3.000 fr.)

M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut et de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1910.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1907.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1910, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1910, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1907 ;

En 1911, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1908 ;

En 1910, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1909.



Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1912, à un travail rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa Frémaux, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

Par suite d'un accord survenu, le 2 juillet 1909, avec les héritiers de la fondatrice du prix, il a été ajouté au programme ci-dessus la clause suivante :

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux termes de la « fondation, l'Académie pourra donner le prix à l'ouvrage qui lui « paraîtra être le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature « grecques, pourvu qu'il ait été publié dans les quatre années qui « seront écoulées depuis que ce prix aura été décerné. »

L'Académie décernera ce prix en 1914.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies à *l'œuvre la plus*

méritante concernant la ville de Paris, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1913.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste Prost, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré CHAVÉE, sera décerné, tous les deux ans, pour les travaux de linguistique. Il est spécialement affecté aux recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1911.

PRIX LEFÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la deuxième fois, en 1918.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

L'ouvrage devra être postérieur à l'année 1908.

FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. CAGNAT, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul BLANCHET, mort à Dakar (Sénégal) au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée, chaque année, à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond DROUIN a, par ses testament et codicille olographes des 10 avril 1889 et 17 janvier 1899, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui sera décerné, *tous les quatre ans*, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle

que soit la nationalité du lauréat. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné, pour la première fois, en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1910, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1909, du surplus des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme De Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme

d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus seront affectés à continuer la publication, commencée par feu M. De Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, qui devra être terminé dans un délai maximum de dix ans, les revenus devront être employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

LES PETITS CHIENS

DU

DUC JEAN DE BERRY

PAR

M. LE COMTE PAUL DURRIEU

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

L'incomparable manuscrit des *Très riches Heures du duc de Berry*, qui constitue un des trésors du Musée Condé, à Chantilly, s'ouvre par une grande peinture en possession d'une juste notoriété et maintes fois reproduite. Cette admirable page nous introduit, en quelque sorte, dans la vie intime du prince pour qui le volume a été exécuté, Jean de France, duc de Berry, frère du roi Charles V, si célèbre aujourd'hui comme protecteur des arts et amateur passionné de toutes les belles choses. Elle nous montre le duc assis dans la salle d'une de ses résidences et dînant entouré de ses serviteurs. En examinant la miniature, on y constate la présence, devant le duc de Berry, de deux petits chiens qui jouissent du singulier privilège de se promener en toute liberté sur la table de leur maître, au milieu des plats et des mets du repas.

Sur une page d'un autre livre d'Heures du duc Jean, les *Heures de Turin*, détruites, hélas! par l'incendie en 1904, un petit chien de même espèce se tenait également auprès du duc de Berry, pendant que celui-ci était occupé à prier la Vierge.

Ce détail des petits chiens accompagnant le duc n'est pas une fantaisie d'artiste ; il correspond à une réalité, en rappelant un sentiment qui paraît avoir été très accentué chez le duc Jean.

Le duc de Berry, — le fait est attesté par des pièces d'archives, — entretenait une collection d'animaux, dromadaire, autruche, ours, chamois, chiens de chasse, lévriers ; mais parmi les bêtes qu'il possédait, ce sont les « petits chiens » qui, très vraisemblablement, lui tenaient le plus à cœur. De la garde de ses petits chiens, il avait fait une charge, remplie à certaine époque par une dame, l'abbesse de Villiers. A ces favoris il donnait des noms qui, au dire de M. Jules Guiffrey, notre savant confrère de l'Académie des beaux-arts, « dénotent des personnages jouissant d'une grande considération ». L'un d'eux avait été baptisé *Lion*. Venaient-ils à se perdre ou à tomber malades? On ne reculait pas devant la dépense pour les retrouver ou les soigner. On allait, quand on soupçonnait qu'ils avaient pu être mordus par un chien enragé, jusqu'à faire les frais de les envoyer à la mer, ce qui passait alors pour avoir une vertu souveraine en pareil cas. Un jour même, le scribe qui tenait les comptes du duc enregistre gravement un don de dix sols tournois à un valet de Vierzon « à luy baillé, dit le texte, du commandement de Monseigneur, parce qu'il avoit trait [retiré] un des petits chiens de Monseigneur des chambres aesées ».

Donner au duc un petit chien, en chair et en os, était une manière de lui faire la cour. C'était probablement ce goût du duc Jean que sa femme, la duchesse de Berry, Jeanne de Boulogne, voulut flatter lorsqu'elle offrit à son mari, aux étrennes de 1413, « une salière », c'est-à-dire en réalité un surtout de table, « faicte et esmailliée en façon d'un petit chiennet ». Sans doute était-ce encore pour la même raison que déjà, aux étrennes de 1408, le duc Jean avait reçu en cadeau du duc de Bourbon un brûle-parfum

d'argent doré portant, sur une terrasse verte, et au pied d'un arbre également émaillé de vert, « un petit chien d'argent blanc ».

Ce qui est certain, en tout cas, c'est que nous ne connaissons pas seulement les petits chiens du duc de Berry par les documents écrits; nous avons aussi leurs images grâce aux enluminures des manuscrits. Ces animaux si chers à leur maître nous apparaissent ayant le poil blanc ou du moins très clair, le corps plutôt allongé, assez bas sur pattes, le front bombé, la tête à poils ras, le cou et les épaules garnis au contraire d'une épaisse crinière, la queue recourbée sur le dos et amplement fournie de poils. Par l'ensemble de leur conformation, ils pourraient faire penser aux chiens de Malte, très appréciés dès l'antiquité, mais ils rappellent surtout la race actuelle dite du « loulou de Poméranie », le « spitz » allemand, et peut-être n'est-il pas indifférent de noter qu'un des chiens du duc, répondant au nom de *Prince*, lui avait été envoyé par l'Empereur, par conséquent très vraisemblablement d'Allemagne.

J'ai déjà dit comment ces petits animaux furent représentés dans deux des livres d'Heures du duc de Berry. Un voyage que j'ai fait récemment en Italie m'a permis d'examiner un autre manuscrit, provenant également du duc Jean, et dans lequel j'ai vu réapparaître les petits chiens, avec leur type caractéristique.

Il s'agit d'une fort belle *Bible latine glosée*, en deux volumes de très grand format, conservée à Rome dans la Bibliothèque du Vatican (*Cod. Vatic. lat.* 50 et 51) et dont la possession par le Saint-Siège est établie documentairement au moins depuis l'époque du pape Nicolas V, mort en 1455.

D'après l'écriture, cette *Bible glosée* date de la seconde moitié du XIVe siècle et paraît avoir été copiée dans le midi de la France, contrée où le duc de Berry a fait, à la même époque, de fréquents et longs séjours en qualité de lieute-

nant du roi en Languedoc. En tête de chacune des grandes divisions des Livres Saints est une lettrine historiée à petits personnages. Ces lettrines sont de style français, d'un faire sec et d'un mérite ordinaire.

Un écusson peint dans la lettrine initiale du tome Ier atteste que le manuscrit a eu pour premier propriétaire illustre le duc Jean de Berry. Celui-ci a d'ailleurs inscrit à la fin de l'un et l'autre volume des notes autographes, valant *ex-libris* et ainsi conçues :

Ceste Bible est au duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou.

[*Signé*] JEHAN.

Au bas de la première page du tome Ier, où est la lettrine aux armes du duc Jean, se trouvent des ornements d'une facture toute différente de celle du reste de l'enluminure. Ce sont d'abord trois écussons armoriés, dont deux montrent les blasons du duc de Berry et de sa femme, Jeanne de Boulogne, tandis que le troisième, au centre, surmonté de la tiare, est l'écusson pontifical d'un des deux compétiteurs à la Papauté, au moment de l'éclosion du grand Schisme d'Occident, le pape d'Avignon Clément VII, de son nom propre Robert de Genève.

Puis, au-dessous des trois écussons, court une terrasse verdoyante qui porte des arbustes et des plantes animées par des oiseaux. Sur cette terrasse, devant un tertre surmonté d'un arbre, se tient fièrement comme en arrêt, et dessiné de main de maître avec un admirable sentiment de vie et de vérité, un petit chien blanc tout semblable à ceux du duc Jean. Une ample crinière de longs poils qui garnit son poitrail justifierait bien ce nom de *Lion* que le duc de Berry avait, je l'ai signalé, donné à un de ses petits chiens. De la gueule de l'animal sort une banderole sur laquelle on lit le mot *Alegret*.

La première page du tome II montre une disposition analogue. Au bas de la colonne de gauche du texte, sont pla-

cées les armoiries du Saint-Siège, soutenues par deux anges. Au-dessous de la colonne de droite du texte, deux autres anges accostent les armoiries personnelles du pape d'Avignon Clément VII. Ces armoiries surmontent les deux blasons du duc de Berry et de la duchesse Jeanne de Boulogne déjà relevés sur la première page du tome I[er]. Entre ces deux blasons est répété le même motif du petit chien blanc en arrêt devant un tertre surmonté d'un arbre et tenant dans sa gueule une banderole avec le même mot : *Alegret*. Les deux groupes d'anges, de deux mains différentes, sont d'une excellente exécution, très supérieurs aux lettrines historiées du corps du volume. Ils laissent reconnaître le style de quelques-uns des meilleurs miniaturistes employés par le duc de Berry, à la fin du XIV[e] siècle.

La première question à résoudre est l'interprétation du mot *Alegret* inscrit sur les banderoles, près des petits chiens. Avant de se lancer dans aucune hypothèse, le plus rationnel est de consulter d'abord les documents pour voir s'ils ne fourniraient pas quelque lumière. C'est, en effet, ce qui se produit. Dans plusieurs pièces d'archives, ainsi que chez les historiens, nous voyons nommé un « maître Simon Alegret », « Allegret » ou « Alligret », qui fit longtemps partie de l'entourage du duc de Berry.

Cet Alegret n'était autre que le premier médecin du duc Jean, personnage ayant une haute situation dans la maison ducale, tout dévoué à son maître, que le duc, de son côté, ne cessa de combler de ses bienfaits et dont le souvenir est encore rappelé de nos jours, dans la cathédrale de Bourges, par une chapelle ornée de superbes vitraux.

Ce point fixé, il faut expliquer la présence simultanée, sur la *Bible glosée* du Vatican, des blasons du duc de Berry et des armoiries pontificales du pape d'Avignon Clément VII (Robert de Genève). Cette réunion, en une même page de manuscrit, d'écussons appartenant à deux personnages qui n'avaient pas entre eux de liens intimes de parenté, mais

qui furent contemporains et se sont connus — ce qui est justement le cas ici, — est un fait qui s'est plusieurs fois reproduit et dont j'ai pu préciser la signification par la discussion d'une série d'exemples. Elle symbolise un don de livre fait par le porteur d'un des blasons au titulaire de l'autre blason.

Dans la Bible du Vatican, une prééminence marquée est accordée aux armoiries de Clément VII par rapport à celles du duc de Berry. Cette prééminence indique que c'est le pontife qui a été le bénéficiaire du don.

Un don fait par le duc de Berry au pape Clément VII d'Avignon est d'ailleurs chose toute naturelle. Les deux personnages avaient entre eux des rapports très suivis. Plus d'une fois, le duc Jean vint rendre visite au pontife à Avignon. Et si le duc de Berry fit des cadeaux à Clément VII, les inventaires ducaux sont là pour nous montrer que le pape ne demeura pas en reste vis-à-vis du prince français. C'est, en effet, à des libéralités de Clément VII que le duc de Berry a dû la possession de divers objets. Parmi ceux-ci figurait notamment une *belle Bible*, exécutée en Italie et richement illustrée de miniatures de style italien. Le sort actuel de cette belle Bible, que le duc de Berry détenait encore à sa mort en 1416, est inconnu; mais les descriptions des inventaires attestent que sa transmission, par voie de cadeau, du pape au duc, y était constatée d'après le système que j'ai énoncé tout à l'heure, c'est-à-dire par la juxtaposition des armoiries des deux personnages, Clément VII et le duc Jean. Cette belle Bible, de caractère italien, faisait donc, en quelque sorte, la contre-partie de la *Bible glosée* du Vatican, qui est d'origine française, la première étant passée du pape au duc, et la seconde du duc au pape.

Pourquoi maintenant rencontrons-nous le nom du médecin Alegret, tracé sur des banderoles tenues par les petits chiens, sur les mêmes pages qui portent les armoirie ducales et pontificales? La solution de ce problème se

trouve, je le crois, dans l'observation d'un fait d'ordre général.

Les armoiries jouent un grand rôle dans les manuscrits de luxe exécutés ou importés en France dans les deux ou trois derniers siècles du moyen âge. Je viens de dire comment il arrive, par exemple, qu'elles soient employées à symboliser un don de livre. Mais pour qu'on pût mettre des blasons sur un volume, encore fallait-il que le personnage dont on avait à rappeler le souvenir possédât des armoiries. Or, à partir de la fin du XIVe siècle, on vit, en France, arriver à la fortune et aux plus hautes positions administratives des hommes nouveaux qui sortaient des basses classes et n'avaient pas de blasons héréditaires; et ces personnages eurent ou même quelquefois firent faire de très beaux manuscrits. Comment procéder dans ce cas? On tourna la difficulté en substituant tout simplement le nom du personnage aux emblèmes héraldiques qui ne pouvaient être employés, et pour cause. Parfois, on raffina en dissimulant le nom sous un anagramme auquel on s'efforça de donner l'apparence d'une *devise*; mais, dans d'autres cas, on se contenta de mettre le nom en clair.

Ceci indiqué, il me paraît plus que probable que le nom d'*Alegret*, inscrit au bas des premières pages des deux volumes du Vatican, est l'équivalent, sous la forme roturière, des doubles armoiries du pape et du duc. Sa présence en pareil endroit doit indiquer que si le duc de Berry a été possesseur du manuscrit qu'il devait ensuite donner au pape d'Avignon, c'est qu'il l'avait lui-même reçu en don de son médecin, maître Simon Alegret.

Les documents, étudiés dans leur ensemble, sont de nature à justifier pleinement l'hypothèse.

Des sentiments de grande cordialité régnaient, en général, au XIVe et au XVe siècle, dans les maisons des princes français. Mais nulle part peut-être ces sentiments ne furent aussi marqués que dans l'entourage du duc Jean de Berry. Si le duc payait grassement ses familiers, ceux-ci lui

offraient en retour des cadeaux et surtout lui donnaient des étrennes à chaque 1er janvier. Quelques-uns d'entre eux ne craignaient même pas de mettre une certaine pointe de malice dans leurs hommages. Aux étrennes de l'année 1411, trois artistes de merveilleux talent que Jean de France avait su s'attacher sur le déclin de sa vie, Pol de Limbourg et ses frères, offrirent à leur protecteur un volume richement recouvert d'une reliure en velours blanc munie de deux fermoirs d'argent doré, émaillés aux armes ducales. Un tel cadeau était fait pour flatter les goûts du bibliophile passionné qu'était le duc de Berry. Mais, quand il voulut ouvrir le livre, il constata qu'il n'y avait là, si vous permettez d'employer une expression vulgaire, qu'une attrape, et que, sous le velours blanc et les fermoirs dorés, il ne se trouvait qu'un simple morceau de bois taillé en forme de livre.

Parmi les familiers du duc Jean, le médecin Simon Alegret fut précisément un des plus assidus à donner des étrennes à son maître. Il y a malheureusement de graves lacunes dans la série des comptes et des inventaires du duc de Berry, et ces lacunes existent spécialement pour la période qui nous intéresserait le plus à propos de notre Bible glosée, c'est-à-dire l'époque où le duc de Berry et le pape d'Avignon Clément VII étaient tous deux en vie (1378-1394). Mais, pour toutes les années où les renseignements existent, nous voyons revenir régulièrement la mention des cadeaux donnés par Alegret à son maître au moment des étrennes. Généralement, ce sont des livres et le plus souvent des ouvrages concordant par leurs sujets avec la situation personnelle d'Alegret à la cour du duc, c'est-à-dire des livres traitant de médecine. Cependant, parmi eux, figure aussi en 1415 un *Psautier glosé*. Si Alegret a offert au duc, en 1415, un *Psautier glosé*, il a tout aussi bien pu lui faire hommage, à une époque plus ancienne, de la *Bible glosée* du Vatican, dans laquelle son nom se trouve répété sur les banderoles tenues par les petits chiens entre les blasons du duc Jean.

Il nous reste à nous demander si Alegret n'a pas eu une pensée particulière en confiant, en quelque sorte, dans la *Bible glosée* du Vatican, la garde de son nom à ces petits chiens blancs chers au duc de Berry.

Une hypothèse se présente à l'esprit. On sait qu'au moyen âge le chien était l'emblème de la fidélité. Il intervient, avec ce caractère, dans les monuments de l'art plastique. On le voit, notamment, couché sous les pieds des gisants dans toute une série de statues funéraires. Mais un exemple me paraît surtout frappant, parce qu'il est fourni également par l'enluminure d'un manuscrit.

Trente ans environ après la mort de Jean de France, en 1445, une de ses arrière-petites-nièces, Marguerite d'Anjou, épousait le roi d'Angleterre Henri VI et quittait la douce terre de France pour passer dans l'île anglaise. Un des plus illustres personnages de la cour d'Angleterre était alors John Talbot, comte de Shrewsbury, que l'on a souvent surnommé « l'Achille anglais », noble et héroïque guerrier à qui les Anglais, durant leur occupation d'une partie du royaume des Fleurs de Lys, avaient donné le titre de maréchal de France, qui combattit contre Jeanne d'Arc et devait mourir glorieusement sur le champ de bataille de Castillon. A l'occasion du mariage de Marguerite d'Anjou et de son arrivée en Angleterre, Talbot voulut faire un cadeau à sa nouvelle reine, et il lui offrit un riche et grand manuscrit, conservé actuellement au Musée Britannique dans le fonds provenant de la couronne d'Angleterre (Royal ms. 15. E. VI). Ce manuscrit, connu sous le nom de « Shrewsbury Book », renferme la copie d'une série d'œuvres littéraires, toutes écrites en français. Dans un prologue rimé, Talbot explique à la reine que, s'il a combiné ce genre de cadeau, c'est

Afin que vous y passez temps
Et, lorsque parlerez anglois,
Que vous n'oubliez le françois.

Au début de ce manuscrit est placée une miniature qui montre Talbot, en costume de chevalier de la Jarretière, présentant le livre à Marguerite d'Anjou. Or, dans cette miniature, Talbot est suivi d'un chien qui s'avance délibérément, la queue en trompette, et semble vraiment prendre part à la scène. Que le chien soit ici introduit comme une allusion à la fidélité, la chose ne paraît pas douteuse. Dans la langue française du xv[e] siècle, Talbaut était un nom de chien, comme Tayaut, Miraut, Clabaut. Jouant sur le mot, le grand guerrier avait pris pour cimier un chien avec cette devise : « Talbot our good dogge » (Talbot notre bon chien), voulant dire par là qu'il était, suivant le commentaire d'un des historiens de Charles VII, « le chien de l'Angleterre et de ses souverains, leur défenseur et leur gardien fidèle ».

On s'explique donc l'intervention du chien dans la scène de l'offre du manuscrit de Talbot à la reine d'Angleterre, et l'allusion qui en découle. S'il en est ainsi, ne peut-on pas penser que nous avons un cas analogue dans la manière dont le nom d'Alegret nous apparaît sur la *Bible glosée* du Vatican ? En faisant figurer les petits chiens du duc Jean de Berry en tête des deux volumes, le médecin Alegret aurait trouvé un ingénieux moyen à la fois d'affirmer sa fidélité à son maître et d'amuser celui-ci en plaçant sous ses yeux, jusque dans un manuscrit aussi grave qu'une Bible, l'image de ses petits favoris à longue crinière.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

WILLIAM-HENRY WADDINGTON

PAR

M. GEORGES PERROT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

I

C'est il y a bien longtemps, au mois de janvier 1862, que je rencontrai, pour la première fois, à Beyrouth, en Syrie, William-Henry Waddington. J'avais, pendant le printemps, l'été et l'automne de l'année précédente, exploré le centre et le nord de l'Asie Mineure, en compagnie de MM. Edmond Guillaume, architecte, et Jules Delbet, docteur en médecine. Il nous restait quelque argent. Nous avions décidé de visiter, avant de rentrer en France, la Palestine et l'Égypte.

C'était de Beyrouth que nous devions partir pour l'excursion qui nous conduirait à Jérusalem par la côte de Phénicie et par la Galilée. Nous y trouvâmes installés, dans l'hôtel où nous descendîmes, Waddington et mon cher confrère M. de Vogüé. Ils arrivaient du Haouran et ils se pré-



W.-H. WADDINGTON

1826 - 1894

Phototypie Berth.

paraient à repartir pour la Syrie septentrionale. Entre voyageurs qui aimaient tout du voyage, jusqu'à ses fatigues et à ses risques, la liaison fut bientôt faite. Ces messieurs s'intéressèrent à nos découvertes et nous entretinrent des leurs. On causait sous la vérandah de l'hôtel, pendant le jour, et le soir, autour de la table hospitalière du consul général, le comte Bentivoglio. Du pays que nous allions parcourir, MM. de Vogüé et Waddington savaient tout, les chemins, les moyens de locomotion, les meilleurs ou, pour mieux dire, les moins mauvais gîtes. Ils nous tracèrent notre route et nous en marquèrent les étapes. Ils nous aidèrent à organiser notre caravane, à nous assurer, outre les tentes et les chevaux nécessaires, chevaux de selle et chevaux de bât, les services d'un drogman qui avait la réputation d'être l'un des plus intelligents et des plus honnêtes de sa corporation.

Un matin, après avoir serré la main à nos aimables commensaux, nous montions à cheval, pour gagner la Judée en longeant l'âpre côte de la Phénicie. L'hiver suivant, à Paris, j'allai renouveler connaissance avec Waddington et je trouvai encore près de lui le plus cordial accueil. J'y répondis par une affectueuse déférence dont je ne me suis jamais départi à son égard. Plus âgé de six ans, il avait sur moi une avance marquée. Aucun souci de carrière ne l'avait retardé. Très jeune, il s'était consacré tout entier à ces études de numismatique, d'épigraphie et d'archéologie auxquelles je n'avais pu m'initier qu'à Athènes, après ma sortie de l'École normale. Dès 1858, il écrivait dans les revues savantes. En 1863, il me faisait l'effet d'un homme d'une autre génération. C'était comme un maître que je l'abordais.

J'étais alors occupé à mettre en ordre les résultats de ma mission d'Asie Mineure. Au cours de ce travail, je ne cessai pas de solliciter les avis de ce sûr conseiller. Si, pour les inscriptions latines que j'avais rapportées, je

m'adressais à la science si profonde de Léon Renier, c'était Waddington que je consultais pour les inscriptions grecques. Quand il m'arrive parfois de rouvrir et de feuilleter mon *Exploration archéologique de la Galatie, de la Bithynie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont*, j'y ressaisis, dans plus d'une page, la trace d'un concours qui m'a aidé à résoudre maint difficile problème.

En 1868, Waddington avait été nommé membre ordinaire de l'Académie. Ce fut lui qui, neuf ans plus tard, quand il jugea l'heure venue, prit l'initiative de m'engager à solliciter les suffrages de ses confrères. Il avait préparé le terrain par l'intérêt qu'il me témoignait. Ma candidature une fois posée, il en assura le succès par une exposition de titres où il mit une netteté d'esprit et une vigueur de paroles qui entraînèrent le suffrage de quelques indécis.

En me donnant l'espérance de rencontrer ici chaque semaine celui qui m'avait présenté à la Compagnie, mon élection semblait devoir resserrer encore le lien qui m'unissait à ce juge indulgent de mes premiers travaux. Les circonstances en décidèrent autrement. Appelé successivement à plusieurs ministères importants, puis retenu à l'étranger, pendant dix ans, par une grande ambassade, Waddington ne fit plus à nos séances que de rares apparitions. Notre intimité parut ainsi se relâcher; mais, chaque fois que nous nous revoyions, la conversation reprenait, aussi confiante qu'autrefois. Elle revenait comme d'elle-même aux beaux et aventureux voyages de jeunesse, puis à ces recherches d'érudition auxquelles le député, le ministre, le diplomate ne s'était jamais résigné à dire un adieu sans retour.

J'avais toujours regretté qu'aucune occasion ne se fût offerte à moi de payer ma dette de reconnaissance au savant de premier ordre et surtout à l'ami. Cette dette n'était d'ailleurs pas seulement la mienne. C'était aussi, ce me

semble, celle de l'Académie, que Waddington a honorée, comme érudit, par des travaux qui, aujourd'hui même, n'ont rien perdu de leur valeur, et que, comme ministre, il a dotée de plus amples ressources. On aurait pu s'attendre à ce que le soin de rappeler les services ainsi rendus ne me fût pas laissé par mon vénéré prédécesseur. Celui-ci avait vu Waddington à l'œuvre, dans toute la première ferveur de son activité scientifique. Plus tard, il avait siégé avec lui, d'abord à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, et presque sur les mêmes bancs. Je ne sais pourquoi M. Wallon n'a pas fait figurer l'image de Waddington dans la galerie de ces portraits qu'il a tracés devant vous, année après année, d'un pinceau si fidèle. Cet oubli, je n'en saisis pas la raison ; mais, oserai-je le dire ? j'en suis presque heureux, puisque c'est lui qui me met aujourd'hui en situation de rendre un public hommage à une mémoire qui m'est restée chère.

II

Comme suffirait à l'indiquer le nom que portait notre confrère, nom auquel, dans sa famille et parmi ses amis, on avait gardé sa prononciation d'outre-mer, Waddington était d'origine étrangère. Il avait dans les veines du sang hollandais et du sang anglais, ce qui, pour un sociologue très féru d'atavisme, pourrait expliquer ce qu'il y avait chez lui, au premier moment, d'apparence flegmatique et d'un peu froid dans l'abord. Son arrière-grand-père maternel, Henry Sykes, était né à La Haye ; sous Louis XVI, il vint s'établir à Paris, comme joaillier ; son magasin était au Palais-Royal. Quand les débuts de la Révolution arrêtèrent le commerce des bijoux, Sykes, pour employer ses capitaux, eut l'idée de se tourner vers l'industrie. Dans les premiers mois de 1792, à Saint-Rémy-sur-Avre, non loin de Dreux, il fonda une des premières filatures et un des

premiers tissages de coton qui aient été établis en France. Ce fut comme l'embryon d'où naquit tout le groupe de ces usines qui, éparses les unes auprès des autres dans la fraîche vallée de l'Avre, appartiennent encore aujourd'hui, après plus d'un siècle écoulé, aux descendants du fondateur. On avait commencé avec une centaine d'ouvriers; on en occupe, à l'heure actuelle, près de treize cents.

La fille unique de Sykes avait épousé, en 1788, un Anglais, William Waddington. Quelques années après, éclatait, entre la France et l'Angleterre, cette guerre qui, sans autre interruption que la courte trêve de la Paix d'Amiens, dura jusqu'en 1814. D'un pays à l'autre, les communications étaient coupées. Cependant Sykes se faisait vieux et tous les intérêts de la famille étaient engagés dans l'affaire de Saint-Rémy. Au risque d'être pris pour un agent des Bourbons et, comme tel, d'être emprisonné, peut-être fusillé, le fils aîné de William Waddington passa le détroit dans une barque de pêcheur et vint débarquer à Morlaix. De là, non sans peine, il réussit à gagner Saint-Rémy. Quand son aïeul mourut en 1813, il put continuer à conduire l'usine qui avait prospéré, grâce au blocus continental.

Après la chute de l'Empire, William Waddington vint prendre en main l'administration de tous ces établissements et, dès 1816, en récompense des services qu'il avait rendus à l'industrie, il recevait des lettres de grande naturalisation. Son fils, le père de notre confrère, prit sa place en 1818 et, au cours de sa gestion, l'importance de l'affaire s'accrut encore par l'ouverture d'une fonderie de fer et d'autres ateliers de filage et de tissage. Les salaires payés aux ouvriers répandaient l'aisance dans la vallée, et la fortune de la famille ne cessait de s'accroître.

Né à Saint-Rémy, le 11 décembre 1826, l'enfant qui, quarante ans plus tard, devait devenir notre confrère, entrait dans la vie sous d'heureux auspices. Ce fut à Paris, au

collège Saint-Louis, qu'il commença ses études en élève laborieux, qui était toujours à la tête de sa classe ; mais il ne les y acheva pas. Je me demande si notre savant confrère était bachelier ès lettres. Après sa seconde, il fut expédié en Angleterre. On devine comment ses parents furent amenés à prendre ce parti. Les Waddington de Saint-Rémy étaient devenus de très bons Français ; mais ils ne laissaient pas d'être fiers de se rattacher, par un tout proche ancêtre, à la nation qui, sans jamais perdre courage, avait tenu tête, pendant une quinzaine d'années, au puissant empereur. La branche française de la famille entretenait des relations très intimes avec la branche anglaise. Père, mère et enfants, tous les Waddington de France lisaient et parlaient l'anglais. Un adolescent élevé dans ce milieu pouvait, sans se trouver dépaysé, passer d'une école française à une école anglaise. Celle-ci avait d'ailleurs, aux yeux d'un père très avisé, un incontestable avantage. Elle lui paraissait plus apte que l'un de nos collèges à faire de son fils un homme, dans le large et vrai sens du mot. Cette vertu, elle la devait à la grande liberté qu'elle laissait aux jeunes gens, au sentiment de la responsabilité qu'elle développait chez eux, et à la place qu'elle réservait, dans la vie scolaire, aux exercices physiques, à tous ces jeux de force et d'adresse où nos éducateurs d'alors ne voulaient voir qu'un plaisir et un luxe d'oisifs.

Le jeune homme entra, comme pensionnaire, au collège de Rugby. Rugby dispute à Eton l'honneur d'élever les fils de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie anglaise. De Rugby, Waddington passa, avec une *scholarship* ou bourse d'études, à l'Université de Cambridge. Ce qui lui avait valu ce privilège, c'était le succès avec lequel, en quittant le collège, il avait subi ses examens de sortie. A l'Université, comme à Rugby, il se distingua par son application et par la curiosité de son esprit. Il n'eut donc pas de peine à y obtenir ce que l'on appelle les *honneurs* (*the honours*),

ces mentions auxquelles n'aspire que l'élite des étudiants.

Les Universités anglaises ont toujours compté, parmi leurs maîtres, de très bons hellénistes ; les lettres grecques y sont plus en faveur que les lettres latines. Waddington apprit là plus de grec qu'il n'aurait pu le faire, à cette époque, dans un collège ou auprès d'une faculté française ; mais, tout en étudiant à fond Homère et Sophocle, Hérodote et Thucydide, il ne se désintéressa d'aucun des sports auxquels se livrait avec ardeur, autour de lui, la jeunesse universitaire. Cricket, foot-ball, tennis, il était de toutes les associations. Il fit partie d'une de ces équipes de rameurs qui, entraînées pendant de longs mois, se disputent tous les ans, sur la Tamise, au-dessus de Londres, le prix, passionnément désiré, d'une course où Oxford lutte contre Cambridge. Tout fut profit, pour le jeune Français, dans cette transplantation et dans ce régime. Si les leçons de doctes maîtres lui assurèrent la facile intelligence de textes que plus tard il aurait à étudier et à commenter, ces cinq ou six ans passés à Rugby et à Cambridge eurent pour lui un autre avantage ; il y gagna de se faire un corps souple et vigoureux. Presque jusqu'à la veille de sa mort, Waddington conserva l'habitude du cheval. Il était excellent cavalier. L'Angleterre avait d'ailleurs mis sur lui une empreinte qui ne s'effaça jamais. Dans sa manière de se vêtir et dans toute sa tenue, il garda toujours quelque chose des allures d'un parfait gentleman d'outre-Manche. Il avait même, en parlant le français, un léger, très léger accent anglais. Ses adversaires politiques ont eu parfois la sottise de lui en faire un crime.

A vingt-deux ans, Waddington quittait l'Université ; il rentrait en France. Les études auxquelles il avait pris un goût très vif ne l'avaient point préparé à entrer dans les affaires. Les siens surent très vite qu'ils n'auraient point à compter sur lui pour continuer l'œuvre industrielle de la famille. A son défaut, ses frères s'en chargeraient. Quant à

lui, toute liberté lui était laissée d'arranger sa vie à sa guise. Il avait gardé le meilleur souvenir de son séjour à Cambridge. Il songeait à y retourner, à y solliciter une *fellowship*, une de ces pensions viagères dont l'Université dispose ; il en aurait profité pour entreprendre quelque travail d'érudition et de critique. S'il avait persisté dans cette idée, il aurait peut-être été conduit, par la force des choses, à reprendre la nationalité anglaise.

Ce qui changea le cours de ces vagues projets, ce fut un mouvement de cœur. En 1850, il épousait M[lle] Lutteroth. Celle-ci, comme son mari, professait la religion réformée. Elle appartenait, par sa famille et par son éducation, à cette fraction du protestantisme français où la vie religieuse est le plus intense, où l'on donne le plus de son âme, de son temps et de sa fortune aux œuvres de propagande et de charité. Jeune fille, à dix-huit ans, elle avait écrit et publié, sans nom d'auteur, un livre naïf et sincère, qui a pour titre : *Jeanne de Vaudreuil*. C'est l'histoire d'un ménage où les deux époux, qui s'adoraient, deviennent presque étrangers l'un à l'autre quand le mari cesse de croire à l'Évangile, puis se rapprochent et retrouvent l'affection première lorsque, sous le coup d'une cruelle épreuve, l'incrédule revient à la foi chrétienne. Au dire de tous ceux qui l'ont connue, M[lle] Lutteroth était une personne charmante, très intelligente et très cultivée, qui promettait une femme d'une rare distinction. Ce qui témoigne de l'empressement qu'elle mit tout d'abord à s'associer aux curiosités et aux goûts de son époux, ce fut le plan adopté pour le voyage de noces.

A Cambridge, l'étudiant avait trop lu de grec, il avait trop fréquenté le Fitz-William Museum et, à Londres, les galeries du Musée Britannique pour ne pas éprouver un vif désir de voir la Grèce. Le jeune couple partit donc pour l'Orient. Le voyage dura neuf mois (1850-1851). Les indications éparses dans les articles et les mémoires publiés plus

tard par Waddington permettent de rétablir au moins les grandes lignes de l'itinéraire. On commença par la Grèce propre, par Athènes et ses environs; puis on traversa l'Archipel et l'on alla débarquer à Smyrne. Dès lors, le voyage prit un nouveau caractère. Avant de se mettre en chemin, Waddington avait lu les rares relations que l'on possédait d'expéditions entreprises dans la péninsule anatolienne par des explorateurs soucieux d'y relever les traces qu'avait pu laisser sur ce sol la vie des sociétés antiques. Dès qu'il eut commencé à parcourir les rivages de cette Ionie où se pressaient jadis tant de cités fameuses, Waddington constata combien il lui serait facile de beaucoup ajouter au trésor des textes lapidaires à l'aide desquels on pouvait espérer reconstituer l'histoire de ces contrées. Avec ce souci de l'exactitude la plus minutieuse qu'il a toujours porté dans tous ses travaux, il s'imposa de transcrire sur les marbres et d'estamper toutes les inscriptions qu'il rencontrait sur son chemin. Cette tâche, il s'en acquitta sur la côte occidentale et méridionale de l'Anatolie, depuis l'Ionie jusqu'à la Pamphylie et la Lycie. Il pénétra aussi dans l'intérieur; il parcourut les hautes terres de la Phrygie et de la Phrygie Épictète, de l'Isaurie et de la Pisidie.

Chemin faisant, il se laissa tenter par une autre recherche. « La passion des médailles », écrit-il dans son premier ouvrage, « ou, si l'on veut, l'amour de la numismatique transforma en une véritable chasse aux médailles un voyage que j'avais commencé avec des visées d'archéologue. Quand j'ai trouvé des monnaies dans un endroit, je me suis décidé à y passer plusieurs jours et je n'ai jamais quitté une ville sans avoir à peu près épuisé la source. »[1]

Comment ce goût lui vint, on le devine, pour peu que l'on ait voyagé, à petites journées, en Grèce ou en Anatolie. A chaque halte, on voit arriver à soi des paysans qui

1. *Voyage en Asie Mineure au point de vue numismatique* (Paris, Rollin, 1853, in-8°, 156 pages, 11 planches), p. 1-2.

apportent au *milord franc*, comme ils disent, avec toute sorte de débris, ferraille, fragments de vases peints et de terres cuites, des monnaies de tout pays et de tout âge, sous français et autrichiens, sequins de Gênes et de Venise, minces pièces byzantines aux effigies étriquées, deniers romains. C'est un plaisir, en attendant le repas de midi ou celui du soir, que de remuer du doigt tout ce fouillis, d'en dégager les pièces intéressantes, les monnaies d'or et d'argent frappées par les cités autonomes, celle des princes successeurs d'Alexandre et ces monnaies de bronze que les villes grecques continuèrent d'émettre, au temps de l'Empire, pour la circulation locale, monnaies dont les types et les légendes fournissent à l'histoire tant de données utiles.

La bourse bien garnie de Waddington lui permettait de ne pas regarder à la dépense. On sut bientôt que, partout où il passait, il prenait volontiers tout ce qu'on lui présentait ; les apports affluèrent. L'éducation scientifique du voyageur était déjà trop avancée pour qu'il ne se rendît pas compte de l'intérêt qui s'attache à une exacte notation des provenances. Il s'astreignit donc à indiquer, avec précision, sur l'enveloppe de chaque pièce, en quel endroit il l'avait acquise. Encouragé par quelques trouvailles dont il devinait l'importance, il ne se contenta bientôt plus d'attendre les offres des villageois. Arrivait-il dans une ville, il se hâtait de faire une descente dans la boutique de ces orfèvres qui fabriquent là les rustiques bijoux dont se parent les femmes. Ces artisans achètent, au poids du métal, pour les fondre, les vieilles pièces d'or et d'argent. Quand on se trouve leur rendre visite avant que le creuset ait tout réduit en lingot, on fait souvent chez eux de vrais coups de partie. Waddington eut plusieurs fois cette chance. Ainsi piqué au jeu, il ne cessa pas, pendant tout le temps que dura sa promenade par monts et par vaux, de grossir son butin. Quand il rentra en France, il y rapportait plusieurs centaines de pièces, toutes acquises sur place et soigneuse-

ment étiquetées. Ce fut le premier noyau de sa belle collection.

Au moment du retour, tout semblait sourire dans la vie à l'heureux voyageur. Dans les textes lapidaires et dans les monnaies dont il s'était assuré la possession, il allait trouver la matière de travaux qui lui feraient honneur. Sa jeune femme avait bien supporté les fatigues de ces traversées et de ces chevauchées. Ce long tête-à-tête avait rendu plus étroite encore l'union des âmes. Un coup imprévu vint mettre à néant tous ces espoirs de bonheur. Deux ans après son mariage, Mme Waddington donnait un fils à son mari, mais mourait des suites de ses couches.

L'orphelin fut recueilli et élevé par ses grands-parents, M. et Mme Lutteroth. Le père chercha dans l'étude une application de l'esprit qui le préservât de plier sous le poids de la douleur. Dès 1853, il publiait son *Voyage en Asie Mineure au point de vue numismatique*.

Trop de numismates, parmi ceux mêmes qui avaient formé leur collection alors qu'ils séjournaient en Grèce ou en Turquie, n'avaient accordé qu'une faible attention à ce que l'on peut appeler le gisement des monnaies. Il leur avait suffi de mettre la main sur quelques pièces à fleur de coin ou de pouvoir enregistrer quelques types et quelques noms de villes jusqu'alors inconnus. Ils avaient pris les pièces comme elles venaient ; ils les avaient mises en cartons sans leur demander sur quels points on les trouve le plus nombreuses et en dehors de quelles limites on ne les rencontre plus que par exception. Toutes ces questions, Waddington, dès le début de sa campagne, les posa aux monnaies dont il se rendait acquéreur. « Lorsqu'on trouve, dit-il, dans les ruines d'une ville un grand nombre de monnaies de bronze, surtout de petit module, c'est une preuve presque certaine que c'est cette ville-là qui les a fait frapper. De plus, j'ai constamment remarqué, chose du reste assez naturelle, que, sur les ruines d'une ville ancienne, presque

toutes les monnaies locales que l'on m'apportait, étaient plus ou moins usées par la circulation, tandis que celles des villes voisines ou éloignées étaient en fort bon état. »

Dans une suite de courts chapitres dont chacun signalait quelques faits nouveaux, Waddington montre, par plus d'un exemple, quels résultats lui ont donnés des observations de ce genre. C'est ainsi qu'il a pu fixer à Ghirmé la position, jusqu'alors très douteuse, de Cremna, l'une des plus importantes cités de la Pisidie[1]. Il avait recueilli là dix monnaies de Cremna, tandis qu'il n'en a trouvé nulle part ailleurs. C'est par le même procédé qu'il a réussi à découvrir, près de *Surk*, le site d'une autre ville pisidienne, Selgé. Dans plus d'un cas, les inscriptions inédites qu'il a copiées concourent avec les monnaies qu'il a ramassées à rendre vraisemblables ou certaines les déterminations qu'il propose. Pour la lecture des légendes et la comparaison des types, Longpérier l'avait aidé des conseils de son expérience consommée; mais c'est bien à Waddington qu'appartient la méthode, qui avait alors son originalité. Cette méthode, c'est celle qu'il s'imposera le devoir de suivre jusqu'à la fin de sa vie, dans tout ce qu'il écrira sur la numismatique et dans les achats par lesquels il ne cessera d'enrichir sa collection. Waddington avait le goût trop fin pour n'être pas très sensible à la beauté d'un type et à la fraîcheur du modelé de l'image. Ce n'était pourtant pas comme de purs objets d'art qu il considérait les monnaies. Il n'avait pas non plus la monomanie du collectionneur de profession. Il n'était pas de ceux qui acquièrent à tout prix une pièce rare pour l'enlever à quelque rival. Lorsque, dans une vente, il poussait, sans compter, une pièce très haut cotée, c'était surtout pour le renseignement qu'elle fournissait, pour le parti qu'en pourraient tirer l'historien et le géographe. Toute monnaie était pour lui un document.

1. *Voyage*, p. 99.

Les juges compétents avaient déjà discerné, dans ce premier essai, toutes les qualités qui devaient faire la valeur des travaux de notre confrère. Il débutait à peine et déjà dans les questions qu'il aimait à traiter, son avis faisait loi. Il était devenu un des collaborateurs les plus assidus de la *Revue de numismatique*. A deux reprises, en 1862 et 1867, il réunit en volumes la plupart des articles qu'il avait donnés à ce périodique, en y ajoutant quelques autres mémoires qui avaient paru dans l'*Athenæum français*, et dans la *Revue archéologique*[1]. Le premier de ces recueils témoignait déjà du consciencieux effort que le savant avait fait pour se mettre en mesure d'approfondir et de discuter tous les problèmes que soulevait le monnayage si complexe de l'antique Asie Mineure. Cet helléniste s'était mis à étudier les langues sémitiques. Dans ce domaine de la science où il était un nouveau venu, il avait très vite acquis une compétence incontestée. C'était ce que démontraient les deux mémoires qui ont pour titre : *Observations utiles sur les monnaies à légendes araméennes des satrapes perses* et *Comparaison de l'alphabet phénicien et de l'alphabet araméen de l'Asie Mineure*. Il n'était d'ailleurs pas un seul des articles ainsi groupés qui ne jetât quelque jour sur les obscurités d'un passé dont bien des détails nous échappent. L'historien grec ou romain ne songeait pas à garder le souvenir de maintes particularités dont, aujourd'hui, nous aimerions à être instruits ; aussi la curiosité moderne s'ingénie-t-elle à suppléer au silence des textes littéraires en tirant parti des monuments figurés, des inscriptions et des monnaies. Ce que celles-ci peuvent apprendre à qui sait les interroger, nous en avons un

1. *Mélanges de numismatique et de philologie*, 1862, in-8, Rollin et Feuardent, 114 pages, 8 planches.

Même titre, 2ᵉ série, 1867, 172 pages, 8 planches.

Tirés à un très petit nombre d'exemplaires, ces deux volumes sont aujourd'hui d'une extrême rareté, presque introuvables.

exemple par l'article intitulé *Thémistocle, despote de Magnésie*. On sait ce qu'il y a d'incertitudes et de contradictions dans ce que les anciens racontent des dernières années de Thémistocle, alors que celui-ci, banni d'Athènes, fut allé chercher un refuge dans les domaines du roi dont il avait détruit la flotte à Salamine. Est-il rien qui témoigne mieux de l'accueil qui lui fut fait par Xerxès que ce beau statère d'argent, frappé à Magnésie, où se lit en toutes lettres la légende Θεμιστοκλέους? Thémistocle bat monnaie à son nom, comme ces tyrans des villes de la Carie auxquelles l'administration perse ne refusait pas ce même privilège [1].

Si une pièce unique apporte ainsi parfois la curieuse révélation d'un fait ignoré, l'étude de toute une série de monnaies fournit souvent des données d'une importance plus grande encore. Il y a telle dynastie, puissante en son temps, que mentionnent à peine les auteurs classiques; les monnaies seules permettent de rétablir la suite de ses princes. C'est par elles que l'on arrive à savoir jusqu'où s'étendait leur royaume et combien de temps il a duré. C'est un modèle en ce genre que le mémoire qui a pour titre : *Numismatique et chronologie des rois de Characène* [2].

III

Waddington avait conservé de son expédition d'Asie Mineure un trop cher souvenir pour résister à la tentation de reprendre la mer, de débarquer à nouveau dans l'un de ces ports que nos pères appelaient les *Échelles du Levant*. On connaît le vieux proverbe : « Qui a bu boira. »

1. Voir dans ce même recueil l'article intitulé *Hécatomnos, roi de Carie.*

2. Voir aussi, dans cette seconde série des *Mélanges*, l'article *Sur la chronologie des rois du Pont et du Bosphore et des princes d'Olbia.*

On pourrait dire, avec autant de raison : « Qui a voyagé voyagera. » Le vent soufflait d'ailleurs, en ce moment, aux grands voyages, aux explorations scientifiques qui avaient pour objet de faire mieux connaître les terres classiques, d'en relever et d'en exhumer les monuments. De Saulcy avait, dix ans auparavant, étudié la Palestine. Renan venait de remplir en Phénicie, avec un brillant succès, la mission que lui avait confiée le gouvernement impérial, et celui-ci décidait aussitôt l'envoi de deux nouvelles missions, l'une en Thessalie et Macédoine, qui était confiée à MM. Heuzey et Daumet, l'autre en Asie Mineure, que j'étais chargé de diriger. Libre de tout lien, possesseur d'une fortune indépendante, Waddington ne sollicita aucun secours officiel. Il partit à son heure et voyagea par ses propres ressources. Son projet était d'explorer tout l'arrière-pays de la Syrie, limitrophe du désert qui sépare cette contrée du val de l'Euphrate.

L'étude des relations antérieures et les renseignements qu'il avait pris l'avaient convaincu que c'était là une terre presque inconnue. Le voyage ne laisserait pas d'y présenter des difficultés et même des dangers; mais il promettait une ample moisson d'inédit. C'était à peine si quelques Européens avaient effleuré les bords de cette région réputée presque inaccessible ou s'ils l'avaient traversée à la hâte. Ce qu'ils en avaient entrevu avait suffi à leur apprendre que, là où l'on ne rencontrait plus que quelques groupes clairsemés de Druses farouches et de Bédouins inhospitaliers, il y avait eu autrefois de grandes villes et nombre de bourgs très populeux, toute une civilisation qui avait eu six ou sept siècles de vie et de prospérité, depuis que les armes des légions avaient commencé à faire régner sur ces frontières la paix romaine jusqu'à la conquête arabe et à la victoire de l'islamisme.

Ce fut en 1860, à l'automne, que Waddington repartit pour l'Orient. Il commença par faire à Smyrne et à Ephèse

un séjour d'où il emporta nombre de copies d'inscriptions inédites; puis il vint débarquer à Beyrouth. Il employa le printemps, l'été et l'automne de 1861 à explorer l'oasis de Palmyre, le Haouran et le Ledja. Émerveillé de tout ce qu'il trouvait dans cette région, il sollicita le concours du marquis de Vogüé, avec lequel il s'était lié à la Bibliothèque nationale, dans ce Cabinet des antiques dont l'un et l'autre étaient des hôtes presque journaliers. M. de Vogüé avait déjà voyagé en Palestine, d'où il avait rapporté les matériaux de son bel ouvrage sur les églises de la Terre sainte; il était aussi très versé dans la connaissance de l'hébreu et des langues apparentées à l'hébreu. Waddington ne pouvait souhaiter un collaborateur qui fût mieux préparé à lui prêter, en cette occurrence, un cordial et utile concours.

M. de Vogüé répondit à cet appel. En décembre, il rejoignait Waddington à Beyrouth. Celui-ci était venu y mettre quelque ordre dans ses notes, ses copies et ses estampages. La saison se prêtait mal à une reprise immédiate du voyage dans l'intérieur. Sous cette latitude même, en pays montueux, elle a ses surprises et ses rigueurs. Ces mois d'hiver, aux courtes journées, on en trouva un utile emploi. Renan, deux ans plus tôt, avait formé le projet d'explorer, après la côte phénicienne, l'île de Chypre, cette annexe historique de la Phénicie; mais le temps lui avait manqué pour entreprendre cette étude. Sur les sommes qui lui avaient été allouées, quelques fonds demeuraient disponibles. Ce reliquat, il le remit à M. de Vogüé; celui-ci se chargerait d'exécuter la partie du programme qui était restée en souffrance. Afin de remplir cette tâche, Waddington et M. de Vogüé s'embarquèrent pour Larnaca, en janvier 1862. Ils étaient accompagnés d'un jeune architecte, dessinateur très habile, M. Duthoit. Trois mois après, MM. Waddington et de Vogüé repartaient pour la Syrie, laissant à Cypre Duthoit, auquel était confié le soin d'expédier en France les monuments recueillis. C'est à cette rapide

tournée que le Louvre doit les pièces les plus importantes des riches suites de sculptures cypriotes qu'il possède. La récolte épigraphique n'était pas moins abondante et moins intéressante. Elle comprenait huit inscriptions phéniciennes, dont trois historiques, et une centaine d'inscriptions grecques. Il y avait aussi onze inscriptions cypriotes. C'est ainsi que l'on désigne des textes où les mots du dialecte grec de l'île ont été écrits au moyen d'un alphabet où chaque caractère représente une consonne suivie d'une voyelle.

Au printemps, MM. de Vogüé et Waddington repartent pour le Haouran. Ils revoient ce qui avait déjà été aperçu et noté, parfois un peu à la hâte, l'année précédente. M. de Vogüé n'est pas seulement un érudit ; c'est aussi un artiste. A chaque arrêt, son libre et fidèle crayon fixe l'image d'édifices qui, sans ses exacts croquis, n'auraient été connus que par de vagues descriptions ou par de médiocres clichés. La photographie n'avait pas encore appris à se plier aux nécessités de courses qui ne comportent qu'un bagage très simplifié. Grâce à la connaissance que Waddington avait du terrain, on complète le réseau des itinéraires antérieurs ; on pénètre jusqu'au fond du Ledja, dans des défilés que n'avait encore traversés aucun voyageur européen, et l'on recueille une très riche suite des inscriptions rupestres du Safa.

C'était sous pavillon anglais, cette année comme l'année précédente, que cheminait la petite caravane. Le consul de France avait prêté les mains à cet arrangement. Ce qui en avait suggéré l'idée, c'était l'état du pays. Les massacres de Syrie avaient eu lieu deux ans auparavant, en 1860, et c'était la France qui, pour y mettre fin, avait envoyé en Syrie un corps de débarquement. Les Druses du Liban avaient été les principaux auteurs de ces pillages et de ces tueries. Ceux d'entre eux qui se sentaient le plus compromis dans ces violences s'étaient réfugiés dans le

Haouran. Supportant avec impatience cet exil qui se prolongeait, ils étaient fort mal disposés pour les Français. S'ils avaient soupçonné la vraie nationalité des deux voyageurs, ils se seraient certainement opposés à leur passage ; peut-être même leur auraient-ils fait un mauvais parti.

Réveillant pour moi, à ma prière, les souvenirs de ces années lointaines, M. de Vogüé m'a dit combien, au cours de cette campagne, il avait admiré l'intrépide voyageur qu'était alors Waddington. Ni cette année, ni l'année précédente, il n'avait fait appel, pour organiser, conduire et nourrir sa caravane, aux services d'un de ces courriers auxquels s'en remettent de ces soins les touristes ordinaires. De son voyage d'Asie Mineure, il avait retenu un peu de turc ; il en savait assez pour se faire comprendre des deux *zaptiés* ou gendarmes albanais qui l'accompagnèrent dans toutes ses courses. Ces Albanais, j'en ai moi-même fait plus d'une fois l'épreuve, doivent à leur orgueil de race et aux fonctions qu'ils sont accoutumés à remplir un geste impérieux et un accent d'autorité qui ne manquent guère leur effet, en Turquie d'Asie comme en Turquie d'Europe. Quand on les traite bien et qu'on leur fait confiance, on obtient d'eux presque toujours une fidélité qui va jusqu'au dévouement.

C'était par l'intermédiaire de ses deux gardes du corps que Waddington transmettait ses ordres au cuisinier, ainsi qu'aux *moukres* ou muletiers dont il avait loué les bêtes. Son oreille s'était, d'ailleurs, assez habituée aux sons rauques de l'arabe pour qu'il pût avoir tout au moins le soupçon de ce qui se disait ou se tramait autour de lui dans cet idiome. Cette demi-intelligence de la langue du pays lui fut fort utile en plusieurs circonstances. La première année surtout, il s'était trouvé, à plusieurs reprises, engagé dans d'assez mauvais pas ; il s'était vu menacé par des chefs hostiles, à mines de bandits, et par les foules qu'ils avaient

ameutées ; il s'était tiré d'affaire à force de sang-froid et d'énergie. Ce qui était pour beaucoup dans l'ascendant qu'il avait sur ses hommes, c'était sa prodigieuse endurance. Quelque longue qu'eût été l'étape, sous le soleil ou sous la pluie, il ne paraissait jamais fatigué. Lorsque le vent, soufflant en tempête, arrachait les piquets de la tente et qu'il fallait se réfugier chez l'habitant, M. de Vogüé ne dormait pas ; les piqûres de mille ennemis invisibles le tenaient éveillé jusqu'au matin ; il enviait alors le sommeil profond de son ami. Celui-ci se réveillait aussi dispos que s'il avait passé la nuit à Paris, dans son lit.

Pour la seconde fois, à la fin de l'automne, Waddington rentrait à Beyrouth, ses carnets tout couverts de notes précieuses et de copies d'inscriptions. Au flanc des chevaux de bagages se balançaient, pleins d'estampages soigneusement roulés, ces longs tubes de fer-blanc que nous appelions, en Grèce et en Asie Mineure, des *ténékiés* [1].

Après deux ans de ce rude voyage, Waddington était décidé au retour. Il se voyait là, dans les matériaux amassés, pour bien des années de travail. Quant à M. de Vogüé, il prenait le parti de rester quelques mois encore en Orient, pour étudier les curieux édifices que Waddington avait aperçus au passage, dans les montagnes qui se trouvent entre Antioche, Alep et Apamée, sur la rive droite de l'Oronte. C'étaient les restes de toute une civilisation chrétienne, que de nombreuses inscriptions dataient du IVe au VIIe siècle. On y sentait naître un art nouveau, celui que

1. La seule carte par laquelle on puisse se faire une idée de la position et du caractère des districts parcourus par MM. Waddington et de Vogüé est celle que ce dernier a donnée en tête du chapitre Haouran de sa *Syrie centrale* (in-4°, Paris, Baudry, 1866-1867, t. I), sous ce titre : *Région du Centre*. Dans ce même volume, à la suite de l'*Introduction*, on trouvera une carte intitulée : *Carte d'ensemble*, où sont tracés tous les itinéraires des deux associés. Une troisième carte, *Région du Nord*, offre la topographie de la contrée où, pendant la troisième année de l'exploration, M. de Vogüé a opéré seul avec Duthoit.

l'on appelle l'art byzantin. Waddington conduisit jusqu'à Alep son compagnon d'aventures ; ce fut là que l'on se sépara, au printemps de 1863. Nous ne suivrons pas M. de Vogüé dans cette dernière campagne, qu'il fit avec M. Duthoit. Des recherches et des études qu'elle représente devait naître un livre qui n'est pas un des moindres titres d'honneur du cher et respecté confrère dont nous avons fêté, il y a un mois, l'active et robuste vieillesse.

Le 20 février 1863, M. de Vogüé, en son nom et au nom de son compagnon de route, exposait à l'Académie les principaux résultats de l'exploration qui venait de s'achever[1]. Il ne distinguait pas et nous ne saurions non plus distinguer ici entre ce qui ressortissait à la première campagne, à celle que Waddington avait faite tout seul, et ce qui se rapportait à la seconde, à celle dont M. de Vogüé avait partagé les fatigues et les découvertes. Ces résultats, à les prendre ainsi dans leur ensemble, étaient vraiment considérables. Les deux voyageurs avaient abordé les versants oriental et méridional du Djebel el Haouran, dont, jusqu'alors, on ne connaissait guère que les districts les plus voisins de Damas; ils avaient poussé leurs courses jusqu'à *Oum el Djemal* et étudié là, vers le sud de Bostra, des ruines situées au milieu du désert, qu'aucun Européen n'avait encore décrites. Dans le Haouran même, ils avaient trouvé quelques édifices, en très petit nombre, antérieurs à la conquête romaine ; mais ce qu'ils avaient surtout constaté, c'était la transformation profonde que cette conquête avait fait subir à toute la région. Alors s'y étaient partout élevés, comme par enchantement, des temples, des arcs de triomphe, autour desquels s'étaient groupées des maisons construites en grands matériaux, maisons dont beaucoup, là où le site se trouve être inhabité, sont encore debout. Il n'y manque guère que les portes et les toits. On a là,

1. *Comptes rendus des séances de l'Académie*, 1863, p. 24-28.

sauf la différence du cadre de nature et des dispositions architecturales, à peu près la même impression qu'à Pompéi, celle d'un passé sur lequel le temps n'a presque pas eu de prise. Ici, comme dans le reste de l'empire, c'est au cours du second siècle, du siècle des Antonins, que le pays paraît avoir été le plus prospère et le plus peuplé ; mais, bien avant ce temps, certains cantons s'étaient déjà ouverts à l'influence de la civilisation hellénistique. A *Siah*, il avait suffi de quelques fouilles pour dégager un temple du temps des Agrippa avec des inscriptions bilingues, grecques et araméennes ; on avait retrouvé là un piédestal sur lequel était inscrite la dédicace d'une statue élevée à Hérode le Grand.

C'était sur ces contrées auparavant presque inexplorées que MM. Waddington et de Vogüé avaient fait porter leur principal effort ; cependant ils s'étaient fait aussi un devoir d'examiner ensemble certains édifices qui étaient déjà très connus, mais dont la destination ou l'âge étaient encore très discutés. C'est ainsi qu'ils étaient allés visiter, au delà du Jourdain, ces ruines d'*Araq-el-Emir*, où l'on a reconnu un palais fortifié, longuement décrit par Josèphe, qui paraît avoir été construit avant le règne même des princes asmonéens. Les monuments de Jérusalem avaient surtout attiré leur attention. Avertis par des controverses récentes, ils avaient étudié l'enceinte du *Haram-ech-chérif* et ses diverses portes, les tombeaux de la vallée du Cédron et ceux auxquels on avait voulu donner le nom de *Tombeaux des rois*. Les conclusions auxquelles cette enquête les avait conduits concordaient avec les vues qu'avaient présentées sur ces mêmes sujets Renan et l'architecte qui l'accompagnait. Elles étaient presque de tout point contraires aux assertions de Saulcy, ce savant qui a surtout servi la science par les réfutations que ses hypothèses aventureuses ont provoquées.

On ne saurait représenter par des chiffres la somme de

toutes les données neuves et précises que fournissaient tant d'observations marquées au coin de la plus judicieuse critique; mais la riche récolte des textes lapidaires se prêtait au calcul. Il y avait environ sept cents inscriptions grecques et latines du Haouran et des districts adjacents, qui permettaient de rétablir toute l'histoire de cette contrée, la province d'Arabie des Romains, depuis le règne d'Agrippa jusqu'aux premières années de l'hégire. Vingt textes étaient en écriture et en langue araméenne. Aux roches tendres du Safa, on avait emprunté cinq cents de ces graffites, pour la plupart votifs, qui, par l'alphabet et par le caractère de la langue, tiennent de très près aux inscriptions dites himyaritiques, à celles de l'Yémen. Les ruines grandioses de Palmyre, depuis le XVIIIe siècle, avaient été souvent visitées, admirées et décrites. Malgré leur médiocre exactitude, les relevés qui avaient été publiés de ces édifices donnaient une assez juste idée du style de cette fastueuse architecture; mais c'était en vain que les érudits avaient signalé aux touristes l'intérêt que présenterait un recueil des inscriptions éparses dans l'oasis de Tadmor. Ce recueil, aucun voyageur n'avait pris la peine de le dresser. MM. Waddington et de Vogüé, les premiers, répondirent à cette invitation ; ils avaient transcrit cent cinquante textes palmyréniens. Enfin, ils rapportaient la collection complète des inscriptions arabes qui se lisent sur les édifices de Damas, d'Alep, de Jérusalem et d'autres villes de la Syrie. Cette collection comprenait plus de quinze cents numéros [1].

1. D'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir notre correspondant, M. Max Van Berchem, le savant éditeur du *Corpus inscriptionum arabicarum*, beaucoup des matériaux recueillis par Waddington ont déjà été mis à profit par les arabisants; mais tous n'ont pas encore été utilisés. Waddington avait communiqué à Sauvaire, consul de France à Jérusalem, le recueil qu'il avait formé des inscriptions arabes de la Syrie; Sauvaire avait copié et complété ce recueil. En ce qui concerne Jérusalem, M. Van Berchem possède le recueil Sauvaire, qu'il a contrôlé et complété lui même à diverses reprises. Il renferme environ 200 numéros et paraîtra prochainement dans le *C. I. A.* Pour ce qui est de Damas, M. Van Ber-

IV

Les textes en langue sémitique transcrits par les deux voyageurs devaient attendre longtemps l'heure de trouver leur place dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*; mais, en revanche, des circonstances favorables permirent à Waddington de s'employer sans retard à livrer au public les textes grecs et latins que renfermaient ses portefeuilles. Un membre de notre Académie, Philippe Le Bas, avait, en 1843 et 1844, rempli en Grèce et en Asie Mineure une mission de laquelle il était revenu très riche de précieux matériaux. C'était, pour le paysage, pour l'architecture et pour la sculpture, les beaux dessins de l'habile artiste qui l'accompagnait, M. Landron. C'était des centaines de textes épigraphiques, textes inédits, textes mieux transcrits qu'ils ne l'avaient été par les premiers éditeurs. Le Bas avait bien voyagé. Ses copies et ses estampages étaient exécutés avec soin. A son retour en

chem possède aussi le recueil Waddington, qui lui avait été transmis, il y a seize ans, par Sauvaire; il comprend plus de 800 numéros. Les copies dont il se compose sont, pour la plupart, l'œuvre d'indigènes. Comme valeur documentaire, elles sont très inégales et ne doivent être employées qu'avec précaution; mais ce qui en fait le prix, c'est qu'un grand nombre de ces textes avaient déjà disparu en 1883, quand M. Van Berchem travaillait à Damas; les copies de Waddington, bonnes ou mauvaises, sont dès lors tout ce qui nous en reste (voir Van Berchem, *Épigraphie des Atabeks de Damas*, dans *Mélanges de Vogüé*, 1909, p. 92). Sauvaire avait transcrit et revisé toutes ces copies. Quant aux textes recueillis dans le Nord de la Syrie, où Sauvaire n'a point travaillé, M. Van Berchem avait, en 1893, avant de partir pour ce pays, demandé à ce sujet quelques informations à notre confrère. De Londres où il était encore, Waddington avait écrit à M. Van Berchem pour lui annoncer son prochain retour à Paris et pour lui dire que tous ses carnets seraient à sa disposition (21 mars 1893); mais M. Van Berchem ne put alors aller à Paris et, quand il y vint l'année suivante, Waddington était mort. Ces carnets, où se trouveraient, d'après la lettre de Waddington, les textes transcrits à Homs, à Hamat, à Alep, à Bostra et dans quelques autres sites de la même région, doivent se trouver encore dans les papiers laissés par Waddington.

France, il obtint que l'État fît tous les frais de l'ouvrage intitulé : *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* (in-folio et in-quarto) ; mais cette publication, il la poursuivit avec une lenteur désespérante. Lorsqu'il mourut, en 1860, les planches avaient paru, gravées d'après les dessins de Landron ; mais il était à peu près impossible d'en tirer aucun parti, faute d'éclaircissements qui en indiquassent le sujet. C'est seulement en 1888 que notre confrère M. Salomon Reinach, toujours en quête de services à rendre aux savants, donna, avec une nouvelle édition de ces gravures dans un format plus commode, une *Explication des planches* qui ne fut point sans lui coûter beaucoup de peine. Quant à la partie du recueil dont la rédaction incombait à Philippe Le Bas, elle n'était guère plus utilisable, dans l'état où il la laissait. Les textes qu'il avait recueillis ou qui lui avaient été communiqués par d'autres voyageurs, il les avait reproduits, en caractères épigraphiques, jusqu'au numéro 1898 (Jérusalem) ; mais il n'avait donné qu'une très faible partie du *Commentaire* : il n'avait expliqué qu'une cinquantaine des inscriptions de l'Ionie. Il n'avait de même imprimé que quelques pages de l'*Itinéraire*.

C'était un chagrin pour les amis de ces études que de voir échouer ainsi une entreprise qui avait pu paraître, au début, pleine de promesses. Ce regret, personne ne l'éprouvait plus vivement que Léon Renier, l'ami de Le Bas, auquel il venait de succéder, comme bibliothécaire en chef de l'Université. Pour ne pas laisser l'œuvre en souffrance, il eut l'heureuse idée de s'adresser à Waddington. Il lui proposa de reprendre le travail commencé. Les voyages et les travaux antérieurs de Waddington l'avaient préparé d'avance à remplir la tâche qui venait s'offrir à lui. Il l'accepta sans hésiter et l'on ne tarda point à reconnaître que, chez lui, l'épigraphiste était à la hauteur du numismate.

Parmi les documents qu'il allait entreprendre d'expliquer, il retrouvait de vieilles connaissances, les inscriptions qu'il avait, en 1851, copiées lui-même en Asie Mineure. Il les avait, à son retour, toutes remises à Le Bas, qui les avait insérées dans son recueil de textes. Pour les provinces syriennes, Le Bas n'avait presque rien donné. Le commentaire allait porter là sur toute une suite de textes nouveaux. On allait y voir paraître les inscriptions qui, en 1861, 1862 et 1863, avaient été transcrites en Syrie et dans l'île de Cypre, par Waddington, Duthoit et M. de Vogüé. Enfin, pour l'Asie Mineure, des recherches récentes permettraient de beaucoup ajouter aux matériaux jadis réunis par Le Bas.

Waddington, sans perdre de temps, s'était mis à l'œuvre. Datée de janvier 1863, la première livraison qu'il donna de son commentaire était précédée d'un court avertissement. Il y classait d'après leurs origines les divers groupes de textes que comprendrait le recueil et qu'il se proposait d'expliquer; il indiquait, en quelques mots, la méthode qu'il comptait suivre. Cette méthode, il l'appliquait, dans cette livraison même, à l'analyse de la curieuse série des inscriptions qui ont trait au droit d'asile que possédait le temple de Dionysos, à Téos, en Ionie [1]. Pour régulariser l'exercice de ce droit, nombre de villes de la Grèce continentale et de la Grèce insulaire avaient conclu avec Téos des traités dont les clauses ne sont pas exactement pareilles, d'une pièce à l'autre. Ces différences et le droit d'asile lui-même, considéré dans son principe et dans ses applications, fournissent à l'épigraphiste la matière de beaucoup d'observations des plus intéressantes. Il en est de même d'une autre série, de celle des inscriptions qui se rapportent au long débat engagé entre Priène et Samos; les deux villes n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur la délimitation de leurs frontières [2].

1. T. III, 2e partie, p. 28-42, nos 60-85.
2. *Ibid.*, p. 73-79, nos 189-207.

C'était une tâche plus difficile encore que Waddington entreprenait lorsque, bientôt après, il s'attaquait à un document célèbre, à cet *Édit du maximum* par lequel l'empereur Dioclétien avait, en 301 de notre ère, tenté de fixer les prix de toutes les denrées et de tous les salaires [1]. Le préambule et plusieurs chapitres de l'édit se lisaient, à Stratonicée, en Carie, sur le marbre d'un mur antique, et il avait été retrouvé ailleurs d'autres fragments plus courts de ce même décret. Tous ces fragments, Waddington les rapproche; il réussit à reconstituer ainsi une grande partie du texte de l'édit. Dans le commentaire, il avait à fixer le sens exact des termes de métier qui abondent dans ces listes, termes rares, pour lesquels les dictionnaires ne donnent le plus souvent que de vagues équivalents. Pour arriver à plus de précision, il s'est adressé aux gens spéciaux et, grâce aux renseignements ainsi obtenus, il est, presque toujours, arrivé à une solution satisfaisante. C'est de même, en économiste très judicieux, qu'il dresse le compte des valeurs que la chancellerie impériale avait cru pouvoir assigner aux différents ordres de travaux. Les rapports qu'il établit entre ces valeurs et les comparaisons qu'il institue à ce propos entre le passé et le présent prêtent à des conclusions qui ne laissent pas de jeter un jour très vif sur les mœurs du temps, sur les maux dont souffrait la société à laquelle prétendait s'imposer cette étroite et vaine réglementation [2].

Ce commentaire de l'édit, Waddington le publiait, en tirage à part, au mois de janvier 1864. A lui seul, ce

1. Tome III, 2e partie, p. 145-191, n° 536.

2. Le travail de Waddington a singulièrement facilité la tâche des deux savants, Mommsen et Hugo Bluemner, qui, après lui, ont reproduit et commenté ce même texte (Mommsen, *Edictum Diocletiani de pretiis rerum venalium; Der Maximaltarif des Diocletian*, erlæutert von H. Bluemner. 1 vol. in-8°, Berlin, 1893). Le dernier mot sur cette inscription célèbre a été dit, cette année même, par H. Bluemner, dans le long article intitulé : *Edictum Diocletiani*, qu'il a fourni à un récent volume de l'*Encyclopédie Pauly-Wissowa*.

mémoire aurait suffi à fonder la réputation d'un antiquaire, dans le plus large sens du mot; il venait d'ailleurs s'ajouter aux titres que son auteur s'était déjà créés par de nombreux articles publiés dans les plus estimées de nos revues savantes. Le 12 mai 1865, Waddington était nommé membre ordinaire de l'Académie, en remplacement du comte Beugnot.

Après comme avant son élection, Waddington continua de donner tous ses soins à la publication du *Voyage archéologique*. Avec les *Additions aux inscriptions d'Asie Mineure* (n°s 1522 à 1825), son rôle d'exécuteur testamentaire était terminé. De la succession que Le Bas avait laissée vacante, il avait liquidé toute une part, celle qu'il avait accepté de prendre à son compte. Du cadre dont il disposait, il allait faire, désormais, un autre usage. Ce serait son propre bien qu'il offrirait au lecteur, dans le reste du volume, des textes tout neufs, le butin de ses campagnes syriennes. En 1870, le travail était achevé. Les textes avaient paru, imprimés en caractères épigraphiques, à la suite de ceux que Le Bas avait jadis édités (t. III, 1re partie), et le commentaire en avait été poussé jusqu'à son terme (t. III, 2e partie, n°s 1826-2871). Par tout ce qu'il exposait de faits jusqu'alors insoupçonnés, il ouvrait à l'historien des espaces où son regard n'avait pas pénétré jusqu'alors; il lui révélait des dynasties et des civilisations que l'histoire avait presque complètement ignorées.

Ces découvertes, Waddington tint à ce qu'elles ne fussent pas comme perdues dans un ouvrage à divisions multiples qui faisait, dès cette époque, le désespoir des bibliothécaires; les livraisons nouvelles du *Voyage archéologique* avaient peine à rejoindre, sur les rayons, leurs aînées, vieilles de plus de vingt ans. Il publia donc, mais à trop peu d'exemplaires, un tirage à part de cette partie

du volume sous ce titre : *Inscriptions grecques et latines de la Syrie* [1].

On aurait pu s'attendre à voir Waddington, sa tâche d'épigraphie ainsi achevée, revenir à cette numismatique qui avait eu ses premières amours et qui devait avoir ses dernières pensées ; mais il s'était trop vivement intéressé à cette région du monde antique où l'avaient conduit et comme acclimaté les curiosités de sa jeunesse pour consentir à s'en détacher avant d'avoir épuisé toutes les notes qu'il avait réunies, chemin faisant, sur l'histoire de ces contrées. Il voulut donc donner comme épilogue à son commentaire un travail d'ensemble qu'il intitula : *Fastes des provinces asiatiques de l'empire romain depuis leur origine jusqu'au règne de Dioclétien*. Un premier chapitre, *Les gouverneurs des provinces et les règles de l'avancement*, réunit certaines indications générales que le lecteur devra avoir toujours présentes à la pensée, de quelque province qu'il s'agisse. Dans un second chapitre, l'auteur expose comment a été constituée et comment s'est développée la grande province d'Asie, puis quel morcellement lui ont fait subir les réformes de la tétrarchie. Vient ensuite ou plutôt devait venir la liste de tous les proconsuls d'Asie, depuis P. Licinius Crassus (131 avant Jésus Christ). Sous le nom de chacun des proconsuls sont groupés tous les témoignages qui le concernent, ceux

1. Paris, Didot, 628 pages (plus de 3.000 inscriptions). Ce tirage à part, daté de mars 1870, est précédé d'un avertissement de 7 pages qui ne se trouve pas dans le grand recueil ; mais il y manquait une table par ordre de matières, qui permît à l'historien de tirer du recueil tout le parti qu'il comporte. Cette lacune a été comblée par un patient érudit, l'abbé Chabot, aujourd'hui l'un des dévoués auxiliaires qui aident l'Académie à poursuivre l'entreprise du *Corpus inscriptionum semiticarum*. Après avoir réuni à cet effet 10.000 fiches, M. Chabot a donné dans la *Revue archéologique* un *Index alphabétique et analytique des inscriptions grecques et latines de la Syrie publiées par Waddington* (*Revue*, 1896[1], p. 213-228 ; 1896[2], p. 95-100, 230-242, 346-369). Je ne crois pas que l'on puisse imaginer un index mieux composé et plus complet.

des auteurs classiques, ceux des inscriptions et ceux des monnaies.

Ce travail promettait d'être un chef-d'œuvre en son genre, un modèle de sobre et sûre érudition. Par malheur, il n'a point été terminé. Il s'arrête au milieu d'un mot, au bas de la page 744, au proconsulat de L. Egnatius Victor Lollianus, sous le règne d'Alexandre Sévère[1].

Si Waddington n'alla pas jusqu'au bout de la tâche qu'il s'était proposée, la faute en fut surtout à la politique, cette maîtresse jalouse qui n'admet point de partage ; mais on est tenté de chercher aussi une des raisons de cet avortement dans le choix même du recueil où se poursuivait ce travail. Le *Voyage archéologique* était né sous une fâcheuse étoile. Son destin rappelle celui de cette princesse des contes de Perrault qui voit accourir autour de son berceau, empressées à la combler de leurs dons, toutes les fées bienfaisantes; mais il en était une, vieille et acariâtre, que l'on avait négligé d'inviter. Elle n'en vient pas moins à la fête, et c'est pour se venger de cet oubli, que dans sa colère, elle jette à la nouveau-née un mauvais sort qui suspend sur sa tête les plus cruelles menaces et annule tous les bénéfices des présents conférés. Philippe Le Bas était bien vu du pouvoir, comme fils d'un conventionnel, sous la monarchie de Juillet et sous la seconde République. Sous le second Empire, pour rester en faveur, il n'avait eu qu'à laisser le prince se souvenir de l'avoir eu quelque temps pour précepteur, au château d'Arenenberg. Un très large crédit avait été ouvert au budget pour imprimer l'ouvrage et pour rémunérer de leur peine auteur et dessinateur; il y restait inscrit, malgré des retards qui auraient pu, ce semble, pro-

1. Waddington donna de ces Fastes, en 1872, une édition in-8°, qui est un peu moins incomplète. On y trouve en entier l'article de L. Egnatius Victor Lollianus, plus des notices sur les huit proconsuls suivants ; mais, là aussi, l'exposition s'interrompt au milieu d'une phrase, dans la notice consacrée à Numius Æmilianus Dexter, qui gouverna la province sous le règne de Gordien (p 272 et n° 181).

voquer plus d'un sage ministre à perdre patience et à arrêter les frais. Le plan du recueil était d'ailleurs bien conçu, et, après la mort de Philipe Le Bas, on avait eu la chance inespérée de lui trouver à point nommé, comme collaborateurs posthumes et continuateurs de son œuvre, des érudits tels que Waddington et que notre confrère M. Foucart. Celui-ci s'était chargé de compléter et d'expliquer les inscriptions de la Grèce propre (t. II, 2e partie). Nous savons tous avec quelle compétence, partout reconnue et proclamée, il avait commencé à s'acquitter de cette tâche. Il n'a été, comme le fut Waddington, ni député, ni sénateur, ni ministre, et pourtant, après avoir publié les inscriptions du Péloponnèse et de la Mégaride, après avoir abordé la Béotie, lui aussi il est resté en chemin, au milieu d'une phrase, dans le commentaire d'une inscription d'Orchomène (p. 234). Nous ne saurions nous y méprendre : c'était le destin du *Voyage archéologique* de n'être jamais achevé.

Alors même qu'il travaillait avec l'ardeur la plus soutenue à son commentaire des inscriptions de la Syrie, Waddington avait voulu se conformer à un ancien usage qui paraît, chez nous, tomber un peu en désuétude. C'était la règle, jadis, que tout nouvel élu payât sa dette à l'Académie en lui soumettant un essai destiné à celui de ses recueils qui est la représentation traditionnelle de son activité scientifique. Dès 1866, Waddington lisait à la Compagnie son *Mémoire sur la chronologie de la vie du rhéteur Ælius Aristide*[1].

Le terrain sur lequel se plaçait notre confrère en étudiant la vie d'Ælius Aristide, né à Smyrne, c'était cette province romaine d'Asie où il avait, en quelque façon, élu domicile. Le livre qui l'y ramenait une fois de plus, c'était les Ἱεροὶ λόγοι ou *Discours sacrés* d'Aristide, sorte de journal ou d'autobiographie où le rhéteur retrace longue-

1. *Mémoires de l'Académie*, t. XXXI, 1867, p. 203-268.

ment tous les épisodes d'une neurasthénie dont il a souffert pendant dix-sept ans. Il énumère, l'un après l'autre, tous les temples et tous les oracles auxquels il a été successivement demander une guérison qui se faisait toujours attendre; il décrit tous les traitements qu'il a subis, tous les remèdes qu'il a pris, avec une docilité qui ne se lassait jamais, jusqu'au jour où, à Smyrne, une dernière apparition d'Asklépios acheva de lui rendre la santé.

Je ne sais rien de plus fastidieux pour qui ne chercherait là que l'amusement du récit; mais de ces pages diffuses, plus d'un spécialiste saura extraire des renseignements qui ne seront pas dépourvus d'intérêt. L'historien de la médecine et surtout le neurologiste y recueilleront de curieux détails sur une thérapeutique dans laquelle tout n'était peut-être pas imposture ou superstition. Il pouvait y avoir là, par endroits, le pressentiment confus, suggéré par une longue expérience, des méthodes que la science moderne appliquera au traitement des maladies nerveuses. Pour ma part, j'ai tiré jadis, d'un de ces discours, des données assez précieuses qui m'ont aidé à me faire une idée des dimensions et de l'aspect d'un grand temple dont j'avais étudié, à Cyzique, les substructions imposantes. C'est autre chose encore que Waddington a cherché et trouvé dans ce fatras. Aristide, par les allusions qu'il multiplie à maints événements contemporains bien connus de ses lecteurs, date ses pérégrinations et les divers séjours qu'il a faits dans les temples des dieux guérisseurs. Ces allusions, Waddington s'en sert pour discuter et pour résoudre des problèmes de chronologie qui ont leur importance. C'est ainsi qu'il arrive à fixer la date de plusieurs proconsuls d'Asie et celle, si controversée, du martyre de saint Polycarpe. Malgré l'austérité du sujet et la rigueur des déductions, le mémoire, écrit avec soin, est d'une lecture agréable.

Aussitôt qu'il fut entré à l'Académie, Waddington s'y était fait une belle place par la variété de ses connaissances

et par sa puissance de travail. Quand Renan vint demander à la Compagnie d'entreprendre le *Corpus inscriptionum semiticarum*, Waddington fut l'un de ceux qui soutinrent la proposition avec le plus de chaleur et qui s'employèrent le plus utilement à la faire aboutir. La décision de préparer le plan du recueil fut prise dans la séance du 1er février 1867, et Waddington fit partie de la Commission qui fut chargée du travail préliminaire. Le plan que celle-ci proposait fut exposé à l'Académie le 17 avril suivant, par un rapport de Renan, et adopté séance tenante. Huit jours après, on nommait la Commission définitive, celle à qui incomberait la tâche de passer à l'exécution. Elle était ainsi composée : MM. de Saulcy, Mohl, de Longpérier, Renan, de Slane, Waddington.

Malgré le zèle du promoteur de l'entreprise, plus de dix ans devaient s'écouler avant que parût la première livraison du *Corpus*. Ce n'était pas une petite affaire que de réunir des textes aussi dispersés que ceux qui devaient entrer dans ce recueil. Il fallut trouver partout des correspondants, envoyer des missionnaires en Tunisie et jusqu'en Arabie. La mort vint frapper dans les rangs de la Commission ; puis ce fut la guerre et les deux sièges de Paris qui interrompirent cette préparation laborieuse. Celle-ci, Waddington avait été détourné par la politique, depuis 1870, d'y prendre une part active ; mais ce fut la politique qui lui permit, lorsque les rédacteurs du *Corpus* furent enfin prêts à commencer la publication, d'assurer à l'Académie les ressources extraordinaires dont elle avait besoin pour supporter le poids d'une entreprise qui s'annonçait comme devant être aussi coûteuse qu'elle était utile et honorable.

Toutes les occupations, tous les travaux dont nous venons de faire le compte n'avaient pas empêché Waddington de collaborer à la grande édition des œuvres de Borghesi qui, sur l'initiative de Léon Renier, avait été entreprise aux frais de Napoléon III. Il avait même accepté de publier

à lui seul les fastes consulaires; mais la publication fut interrompue par les événements de 1870, et quand, plus tard, notre Académie décida de la reprendre et de l'achever, Waddington vaquait à d'autres soins. Ce fut notre confrère M. Héron de Villefosse qui porta tout le poids de ce travail et qui eut l'honneur de le conduire à bonne fin.

Au cours des années qui précédèrent la guerre franco-allemande, l'activité scientifique de Waddington s'exerçait dans tous les sens, répondait à tous les appels. Quand, en 1868, Victor Duruy fonda l'École des hautes études, Waddington prêta un concours empressé à la mise en œuvre de cette idée féconde. Il devint directeur d'une des sections de cette école qui, tout en ne disposant, alors, que d'une toute petite salle dans l'ancienne bibliothèque de la Sorbonne, a, depuis quarante ans qu'elle existe, travaillé si efficacement à la diffusion des bonnes méthodes et au progrès des études d'histoire et de philologie. La situation de Waddington, dans le monde de l'érudition, était alors considérable. Il était en relations suivies avec tous les savants de l'Europe, qui le traitaient avec les égards les plus marqués. Il ne cessait pas d'augmenter cette collection des monnaies de l'Asie Mineure qu'il avait commencée par les trouvailles et les achats de son premier voyage. Rapporteur, à l'Académie, de plusieurs Commissions importantes, telles que la Commission de l'École française d'Athènes, il y prenait souvent la parole, pour y donner des nouvelles archéologiques et pour y commenter des monuments qu'il présentait. Il se tenait au courant de toutes les fouilles qui s'exécutaient dans les contrées qu'il avait lui-même explorées, la Grèce, la Syrie et l'Anatolie. Par une large souscription, il aida l'architecte Wood à publier le beau volume où sont exposés les résultats des fouilles par lui faites, de 1863 à 1874, sur le site d'Éphèse. Les inscriptions découvertes au cours des travaux étaient communiquées à Waddington à mesure qu'elles sortaient de terre. C'est surtout d'après les

notes fournies par Waddington que Wood a rédigé les traductions qu'il donne des textes épigraphiques[1].

V

Ces travaux d'ingénieuse et patiente érudition, Waddington allait s'en déprendre au moment même où il s'y sentait arriver à une pleine maîtrise et où ils lui donnaient toutes les jouissances de curiosité vivement intéressée et d'amour-propre satisfait qu'il avait pu en espérer. Ce furent les élections de février 1871 qui lui ouvrirent les portes du Parlement, mais elles ne le jetèrent pas dans la politique par un coup de surprise. Il n'avait pas attendu l'*année terrible* pour laisser voir qu'il avait le goût et l'ambition de cette carrière. Son mariage lui avait légué la gestion d'une terre importante, située dans l'Aisne, qui devait être l'héritage de son fils. Il s'était, de ce fait, créé là des relations sur lesquelles il crut pouvoir assez compter pour se présenter à la députation dans ce département, en 1865, comme candidat de l'opposition. Il avait échoué; mais cet échec même l'avait mis en vue. L'Empire libéral lui avait fait des avances. Waddington avait accepté de faire partie d'une Commission de décentralisation que présidait Odilon Barrot.

Tout le temps de la guerre, Waddington le passa dans sa propriété de l'Aisne, en pays occupé par l'ennemi. Il y fit preuve d'un patriotisme et d'un courage tranquille. Plusieurs fois, il risqua sa liberté, peut-être même sa vie,

1. Au moment où cet ouvrage venait de paraître, Waddington m'en donna un exemplaire et m'entretint à ce propos du concours qu'il avait prêté, sous une double forme, à l'entreprise de Wood. Wood, dans les dernières lignes de sa préface, témoigne d'ailleurs du service que lui a rendu cette précieuse collaboration (*Discoveries at Ephesus*, in-8°, 1877, p. IX). Dans son Mémoire sur Ælius Aristide, Waddington se sert d'une inscription inédite que Wood lui avait communiquée (p. 210).

en fournissant aux jeunes gens du pays les moyens d'aller rejoindre, en dehors de la zone envahie, les corps de troupes auxquels ils appartenaient. Aussi, le 8 février, près de soixante-dix mille suffrages l'envoyaient-ils siéger à l'Assemblée nationale. A Bordeaux, puis à Versailles, il prit tout de suite position parmi ceux qui soutenaient le plus résolument la politique de M. Thiers. L'un des premiers, il s'inscrivit à ce groupe du centre gauche qui a été le vrai fondateur de la République. Son titre de membre de l'Institut, la distinction de sa personne et la netteté de son esprit l'avaient tout d'abord signalé à l'attention de ses collègues; aussi s'empressa-t-on de le faire entrer dans la Commission qui devait préparer une des lois auxquelles l'Assemblée attachait le plus d'importance, celle qui donnerait aux corps élus du département une indépendance et une liberté d'action qu'ils n'avaient pas eue jusqu'alors. On espérait réveiller ainsi l'âme endormie de la province, rendant celle-ci plus maîtresse de ses destinées, moins esclave des émeutes et des révolutions parisiennes. Waddington prit une part active à l'élaboration du projet. Il y avait introduit des dispositions qui, par leur hardiesse, effrayèrent M. Thiers; elles lui paraissaient désarmer outre mesure le pouvoir central. Il fallut, sur plus d'un point, céder aux désirs du chef de l'État. Malgré ces atténuations, cette loi, dont Waddington fut le rapporteur devant le Parlement, demeure, au témoignage d'un grave historien, notre confrère M. Hanotaux, « une des meilleures lois organiques qui aient été édictées par la troisième République »[1].

Tels furent, à l'Assemblée nationale, les débuts de Waddington. Il importait d'indiquer avec quelle sûreté de jugement et quelle décision ce nouveau venu fit ses premiers pas sur un terrain où quelque hésitation lui aurait peut-

1. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 41.

être été permise ; mais nous ne saurions nous astreindre à suivre Waddington dans toutes les péripéties et tous les incidents de sa vie publique. C'est ici le savant qui nous intéresse, plutôt que le parlementaire et que l'homme d'État. Nous avons pourtant le devoir de montrer que le temps qui nous fut ainsi dérobé n'a point été du temps perdu.

Depuis le mois de février 1871 jusqu'en janvier 1894, à la veille même de sa mort, Waddington n'a pas cessé d'appartenir au Parlement, d'abord comme député à l'Assemblée nationale, puis comme sénateur de l'Aisne. Pendant ces vingt-trois ans, il a été cinq fois ministre, trois fois à l'Instruction publique et deux fois aux Affaires étrangères, la seconde fois avec la présidence du Conseil [1]. Il n'a pu occuper de si hautes situations sans mettre quelque chose de sa pensée et de sa volonté dans les événements dont est faite la trame de l'histoire des vingt premières années de notre République. Qu'il s'agît de politique intérieure ou de politique extérieure, Waddington ne craignit jamais de s'engager à fond, là où beaucoup d'autres, parmi les plus intelligents et les plus brillants, tergiversaient et voulaient voir venir. Pour donner la mesure de cette fermeté calme, qui fut parfois très hardie sans grands mots ni jactance, il suffira de rappeler quelques épisodes des luttes parlementaires et diplomatiques où Waddington, sans être jamais chef de parti, combattit dans les premiers rangs, la visière levée, pour la défense de ce qu'il croyait être le salut et l'avenir de la France.

On n'a pas oublié le long débat qui se poursuivit, au sein de l'Assemblée nationale, pendant quatre ans, entre

1. Voici la liste des ministères de Waddington, avec l'indication de leur durée :

Instruction publique, 18-24 mai 1873. — 9 mars-12 décembre 1876. — 12 décembre 1876-mai 1877.

Affaires étrangères, 13 décembre 1874-4 février 1879. — 4 février-28 décembre 1879.

ceux, d'une part, qui voulaient et qui ne pouvaient pas faire la monarchie, et, d'autre part, ceux qui comprenaient la nécessité de sortir du provisoire, de donner son vrai nom et une organisation régulière au gouvernement de fait que les circonstances avaient imposé au pays. On aurait pu s'attendre à voir Waddington témoigner plus de goût pour la royauté constitutionnelle que pour l'avènement d'un régime démocratique. C'était du côté de la monarchie que semblaient devoir le faire pencher son éducation anglaise, sa fortune, et ce qu'il y avait d'un peu aristocratique dans toutes ses allures, son dédain de la foule et du bruit ; mais il s'était convaincu, par de rapides et mûres réflexions, que, dans l'état de la France et des partis, toute tentative de restauration monarchique risquait d'entraîner la guerre civile et peut-être la guerre étrangère. Une fois qu'il fut arrivé à cette conviction, avec plusieurs de nos confrères, Jules Simon, Léon Say, Édouard Laboulaye et Wallon, il ne cessa de pousser, par une propagande incessante et par ses votes, à la solution qui finit par triompher de toutes les résistances. Il fut, avec Dufaure et Laboulaye, un des cinq membres de la gauche que la majorité monarchique avait laissé entrer, comme à regret, en décembre 1873, dans la *Commission des Trente*, chargée d'élaborer les lois constitutionnelles. Avec Laboulaye, il reçut de ses collègues le mandat de procéder à une étude théorique des différentes Constitutions de l'Europe et de l'Amérique. Ces enquêtes n'étaient que des moyens dilatoires ; mais le moment vint où toutes ces finesses ne furent plus de saison ; il fallut céder. Inutile de dire que Waddington fut de ceux qui votèrent l'amendement Wallon ; à une voix de majorité, la République avait ainsi possession d'état. Quelques mois après, le 25 février 1875, il votait, avec quatre cent vingt-cinq de ses collègues, la Constitution républicaine. Le 30 janvier 1876, le département de l'Aisne l'élut sénateur.

Waddington avait été titulaire du portefeuille de l'Instruction publique dans le dernier Cabinet de M. Thiers, qui n'eut que cinq jours de vie. Il le redevint, dans le cabinet présidé par Dufaure, et le resta, dans celui que forma Jules Simon. Ce poste, il l'occupa ainsi pendant seize mois consécutifs, mais dans des conditions que rendaient très précaires les dispositions du maréchal et celles de la majorité du Sénat d'alors. Il a pourtant laissé là sa trace, moins par ce qu'il a pu réaliser durant son passage aux affaires que par les idées qu'il a lancées et auxquelles il a accoutumé les esprits. Ces idées, plusieurs de ses successeurs n'ont eu qu'à les reprendre, mieux servis par les circonstances, pour opérer des réformes dont ils ont eu l'honneur. Dans le discours qu'il prononça, lors de la réunion des Sociétés savantes, pendant les vacances de Pâques 1876, il exposa tout un programme, où il indiquait à grands traits ce qu'il se proposait de faire, pour les trois ordres de l'enseignement public, si le temps et les moyens lui en étaient donnés.

Pour ce qui était de l'enseignement supérieur, ce qu'il avait en vue, c'était la constitution de quatre ou cinq grands centres universitaires sur lesquels se porterait tout l'effort de l'État, auxquels iraient toutes ses libéralités. Chacun d'eux serait largement pourvu par l'État de maîtres et de livres, de collections et de laboratoires. Grâce à l'ampleur de ces ressources et au prestige qu'elles lui vaudraient, il attirerait à lui un grand nombre d'étudiants, presque tous ceux de la région où il aurait été institué, dans une de nos grandes villes, ancienne capitale de province. C'est le plan que M. Léon Bourgeois fit sien en 1892 et que le Sénat refusa d'adopter. Cet échec, beaucoup de bons esprits l'ont alors déploré. Peut-être, tout en restant partisans du principe que posait Waddington, n'exprimeraient-ils pas aujourd'hui des regrets aussi vifs. La conception toute différente qui a prévalu offrait des

dangers qui sautent aux yeux. Nous avons quinze Universités. On pouvait craindre que plusieurs d'entre elles, ayant pour siège des villes de second ordre, ne manquassent d'étudiants. L'État, obligé de partager ses dons entre trop de parties prenantes, ne serait point en mesure de prêter à aucun de ces groupes un concours vraiment efficace, qui lui permit de lutter avec quelque chance de succès contre la concurrence et l'attrait du centre parisien. Que ces défauts du régime adopté se soient fait sentir sur certains points, on ne saurait le nier ; mais d'autre part, ce régime a eu ses avantages, qui deviennent de jour en jour plus sensibles. Maintes villes, touchées du privilège qui leur était conservé, ont fait des sacrifices méritoires pour loger et pour outiller leur Université. Ces Universités provinciales ont su, par endroits, s'adapter avec souplesse aux besoins du milieu où devait s'exercer leur action. Par des enseignements spéciaux bien organisés, elles ont su aider les cultures et les industries locales à se développer dans des conditions meilleures, ou bien, comme l'ont fait par exemple Grenoble et Nancy, elles ont profité de leur situation géographique pour attirer à elles les étudiants étrangers. Des initiatives heureuses ont été prises là où, quelques années plus tôt, rien ne donnait à prévoir cet essor de vie intense et d'activité féconde.

Dans ce discours, le ministre parlait peu de l'enseignement secondaire. Il ne pouvait pourtant point ne pas se souvenir de l'éducation qu'il avait reçue en Angleterre et, d'un mot expressif dans sa conclusion, il demandait, pour nos lycées, « de l'hygiène et de l'espace ». On a beaucoup fait, depuis lors, pour répondre à ce souhait, et peut-être reste-t-il quelque chose à faire encore. Sur les progrès que doit réaliser l'enseignement primaire, il insiste davantage encore. Il dit quelles sont, à ce sujet, les intentions du gouvernement. Celui-ci se propose

d'engager une vaste entreprise de constructions qui permettra d'ouvrir l'école à tous les enfants ; « on s'acheminera ainsi vers l'obligation et la gratuité, qu'il ne peut être encore question de décréter, dans l'état présent des choses. Il faut en attendant, ajoute-t-il, augmenter largement le nombre des instituteurs et créer de nouvelles écoles normales. » L'année suivante, le 29 janvier 1877, il soumettait à la Chambre un projet de loi destiné à faciliter et à étendre l'application de la gratuité à l'instruction primaire. Un mois plus tard, dépôt d'un autre projet. C'était celui qui instituait ce que l'on a appelé la *caisse des écoles.* Cent vingt millions seraient mis, par annuités, à la disposition des communes qui voudraient élargir et aménager leurs bâtiments scolaires, ou en construire de neufs, mieux appropriés à leur destination. Le coup de surprise du 16 mai 1877 ajourna la prise en considération du projet. C'était un autre ministre qui devait le faire aboutir.

Lorsque le maréchal de Mac-Mahon se fut soumis à la volonté du pays clairement exprimée par le résultat des élections, Waddington entra dans le Cabinet républicain du 13 décembre, où Dufaure était président du Conseil. Il y prit le portefeuille des Affaires étrangères. Celui-ci allait lui fournir l'occasion de représenter avec dignité son pays dans les conseils de l'Europe et de former les premiers nœuds d'une entente qui devait, à bref délai, assurer à la France, dans le bassin même de la Méditerranée, la conquête d'un vaste et fertile territoire, première compensation des pertes que lui avait fait subir le traité de Francfort.

La guerre entre la Russie et la Turquie s'était terminée, le 8 mars 1878, par le traité de San Stefano. L'Autriche s'était jointe à l'Angleterre pour en déclarer les conditions trop dures pour la Turquie et vraiment inacceptables par l'Europe. La Russie s'était résignée à soumettre le traité à un congrès de diplomates qui se réunirait

à Berlin, sous la présidence du prince de Bismarck. La France, après quelques hésitations, avait accueilli l'invitation qui lui avait été adressée de s'associer aux délibérations du Congrès. Waddington y fut délégué, comme premier plénipotentiaire français. Il y prit tout d'abord et il y garda une attitude qui, sans rien sacrifier de nos intérêts, était conforme aux vieilles traditions de la France; celle-ci n'a jamais manqué au devoir de prendre en main la cause des faibles et des opprimés. Il obtint aisément que, pour la première fois, fût inscrite dans un traité européen la reconnaissance du droit séculaire que possédait la France d'être, dans toute l'étendue de l'empire, la protectrice officielle du clergé catholique latin, c'est-à-dire des membres de ce clergé qui ne sont pas sujets ottomans; mais il dut beaucoup insister pour que le Congrès accordât à la Grèce la rectification de frontières qu'elle sollicitait, en raison de la neutralité qu'elle avait gardée pendant la guerre. Si les espérances de la Grèce furent trompées, du côté de l'Épire, au moins obtint-elle, en Thessalie, un agrandissement notable. Larissa et sa plaine fertile lui furent adjugées. Ce ne fut pas non plus sans peine que notre plénipotentiaire, dans le même esprit, amena la Roumanie à prendre l'engagement de mettre fin à l'oppression qu'elle faisait peser sur les israélites domiciliés dans son territoire. Elle promit de leur accorder la nationalité roumaine et l'égalité des droits. Cette promesse n'a d'ailleurs été que très imparfaitement tenue.

Avocat désintéressé de causes que n'auraient point songé à plaider ceux que leurs âpres convoitises avaient groupés autour de la table du Congrès, notre plénipotentiaire sut pourtant, le moment venu, mettre à profit la rivalité de toutes ces ambitions pour prendre des sûretés au nom de la France. S'il ne stipula point pour elle d'avantages immédiatement réalisables, il saisit fort à propos l'occasion de

préparer les revanches du lendemain. Il mit de belles cartes aux mains de son gouvernement, le laissant libre de choisir son heure pour jouer la partie.

Le Congrès touchait à sa fin ; on allait se séparer dans cinq jours, lorsque fut soudain communiquée à Waddington la convention qui avait été élaborée et signée dans le plus grand secret entre l'Angleterre et la Turquie. Celle-ci cédait à l'Angleterre l'île de Cypre. Waddington vit dans le secret ainsi gardé sur cette cession une sorte de trahison ; il s'en expliqua très vivement avec le premier plénipotentiaire anglais, lord Beaconsfield. Pour le calmer, celui-ci lui dépêcha son adjoint, lord Salisbury. La conversation s'engagea. Lord Salisbury présenta, de l'accord qui venait d'être conclu, des explications plus ou moins spécieuses ; il parla de l'Égypte et de la Syrie, assurant que l'Angleterre se montrerait soucieuse de n'y point contrecarrer la politique française ; puis il jeta dans l'entretien le mot de Tunisie. « Vous ne pouvez », dit-il, « laisser Carthage aux mains des barbares. » A cette ouverture imprévue, Waddington ne put se défendre de marquer quelque surprise. Sans insister davantage, Salisbury ajouta : « Faites là-bas ce qui vous paraîtra bon [1]. »

Notre ministre comprit aussitôt l'importance de ces paroles. Celui qui les avait prononcées n'était là que le mandataire de l'homme d'État qui venait de faire reculer la Russie et qui avait alors derrière lui toute l'Angleterre, dont il avait flatté et satisfait l'orgueil ; c'était un blanc-seing donné à la France dans la Méditerranée. Il se hâta donc d'informer son gouvernement et il lui soumit le projet d'une motion qui serait déposée sur la table du Congrès pour se faire garantir par toute l'Europe la liberté d'action

1. Nous suivons ici le récit que M. Hanotaux a donné de cet épisode du Congrès. Collègue de Waddington dans la représentation de l'Aisne, ancien ministre des Affaires étrangères, M. Hanotaux a été mieux placé que personne pour savoir de première main ce qui s'est dit et écrit entre Waddington et lord Salisbury.

que promettait l'Angleterre. Il croyait pouvoir compter sur l'adhésion empressée du prince de Bismarck. A tort ou à raison, le conseil des ministres jugea cette démarche inopportune. Le silence fut donc gardé devant le Congrès; mais, aussitôt qu'il fut de retour à Paris, notre ministre des Affaires étrangères ne manqua point d'écrire à son collègue anglais pour lui rappeler ce qui s'était dit à Berlin. Celui-ci ne fit aucune difficulté pour reconnaître l'exactitude de ces souvenirs; il confirma par écrit les assurances données de vive voix quelques semaines plus tôt.

Se sentant ainsi couvert, Waddington, dès le mois d'octobre 1878, prémunissait l'Italie contre la tentation d'avoir des visées sur la Tunisie; essayer d'y prendre pied, ce serait marcher à un conflit avec la France. Lorsque, en mars 1881, le cabinet Ferry, moins timide que ses prédécesseurs, se résolut à agir en Tunisie, les lettres échangées entre Waddington et lord Salisbury sortirent du portefeuille où elles avaient dormi pendant trois ans. Elles servirent à prouver aux plus craintifs que l'on ne s'engageait pas à la légère dans l'entreprise qui devait avoir de si heureux résultats.

Le 27 décembre 1879, le ministère dont Waddington était le chef avait donné sa démission. Waddington ne devait plus entrer dans aucune combinaison ministérielle. Le pouvoir irait désormais à des hommes qui professaient des opinions plus avancées que ne l'étaient celles de ce républicain conservateur. Il continua du moins à prendre une part très active aux travaux et aux discussions du Sénat, où il était très considéré et très écouté. Le 25 juillet 1882, il y prononçait un discours qui fait honneur à son patriotisme et qui atteste en même temps la sûreté du coup d'œil de l'homme d'État.

C'était au moment où la ridicule insurrection d'Arabi paraissait triompher dans cette Égypte qui était, depuis quelques années, sous la tutelle effective de l'Angleterre

et de la France. L'Angleterre nous conviait à une action commune, à une action navale et militaire qui, après avoir dompté la révolte et dégagé le Khédive, rétablirait le contrôle à deux, ce que l'on appelait alors le *condominium*. Le Gouvernement français hésitait. Il proposait une intervention limitée à la protection du canal de Suez. L'opposition se refusait à toute intervention, sous quelque forme qu'elle se présentât. Waddington soutint la demande de crédits, tout en regrettant que le ministère ne demandât pas et n'osât pas davantage. Sa parole, nette et sobre, était d'ordinaire un peu froide. Il était plutôt ce que les Anglais appellent un *debater* qu'un orateur. Ce jour-là, l'émotion qu'il éprouvait et la sincérité de sa conviction le firent atteindre à l'éloquence.

Je voudrais pouvoir vous lire tout son discours. Il commençait par y rappeler les soins qu'il avait pris, pendant qu'il était aux Affaires étrangères, pour que la France n'eût pas une part inégale dans le contrôle à deux. Il montrait quel profit l'épargne française et l'influence de la France avaient tiré du régime qui venait d'être ainsi remis en question; puis, rappelant les souvenirs que lui avaient laissés ses longs séjours en Orient, rappelant le Liban, pacifié et organisé par la France, après les massacres de Syrie, il expliquait qu'un pays tel que la France ne peut se dispenser d'avoir une politique étrangère, une politique dont les grandes lignes lui ont été tracées par les générations antérieures et dont elle ne saurait s'écarter sans courir le risque de déchoir du rang qu'elle occupait dans le monde civilisé. « Si, comme moi », dit-il à ses contradicteurs, « vous aviez habité l'étranger, vous comprendriez que, dans la vie d'un grand peuple, dans son histoire passée, dans son présent et son avenir, tout se tient; que, le jour où son prestige est atteint, le jour où, dans l'Orient à moitié barbare, on croira que la France n'ose plus venger ses enfants lorsqu'ils ont été massacrés, que la France d'aujourd'hui n'ose plus sou-

tenir les droits qu'elle tient de ses ancêtres et qu'elle a religieusement conservés, jusqu'à présent, dans le Levant, que ce jour-là nous serions bien près d'une grande humiliation. Voici ce que l'on dira de nous à l'étranger : Quel que soit le gouvernement établi par les Français, il finit toujours par amoindrir la position extérieure de la France. L'Empire a perdu l'Alsace et la Lorraine; la République est en train de perdre la Méditerranée. »

Ces fortes paroles portèrent coup. Par deux cent cinq voix contre cinq, le Sénat vota les crédits; mais il n'en fut pas de même à la Chambre. Parmi les députés, il y en avait beaucoup qui n'avaient jamais franchi d'autre frontière que celle de leur circonscription électorale. Aucune étude, aucun voyage ne les avait préparés au sentiment de ces nécessités, de ces solidarités historiques devant lesquelles le Sénat s'était incliné par des suffrages presque unanimes. Il aurait été facile de réfuter les sophismes par lesquels on les trompa ; mais il ne se trouva personne pour plaider la bonne cause devant cette assemblée avec la chaleur et l'autorité qui l'auraient peut-être fait triompher. Les ministres qui proposaient d'agir semblèrent se désintéresser eux-mêmes du succès de leur requête, et, le 28 juillet, par quatre cent cinquante voix contre soixante-quinze, la Chambre repoussa la demande de crédit. L'Angleterre n'exprima que pour la forme le regret d'être privée du concours qu'elle n'avait pu se dispenser de solliciter. Nous faisions son jeu; nous lui laissions les mains libres. Elle se hâta de bombarder Alexandrie et, le 12 septembre, à Tell-el-Kebir, lord Wolseley mettait sans peine en déroute l'armée d'Arabi.

Ce qui s'est passé depuis lors, on le sait. Cette situation que nous avions volontairement sacrifiée, nous l'avons toujours regrettée et nous n'avons jamais pu la reprendre. Nous avons vainement essayé de disputer à l'Angleterre quelques-uns des fruits d'une victoire que nous lui avions nous-mêmes procurée. Il en est résulté des malentendus et

des froissements continuels. On a même été, une fois, tout près de la guerre. Nous avons, depuis lors, renoncé à l'Égypte. L'avenir seul pourra dire si les avantages qui nous ont été promis en échange de cette renonciation valent le prix dont nous les avons payés; mais ce qui est certain, c'est que le bras de Waddington s'est dressé, à l'un des tournants de notre histoire, pour montrer le droit chemin. Le Parlement, s'il avait déféré à ses conseils, aurait épargné à notre politique une faute grave, une faute dont les conséquences ont pesé lourdement sur la politique des dernières années du XIXe siècle.

Waddington avait donné là une nouvelle preuve de sa clairvoyance. Ceux mêmes qui ne votaient pas toujours avec lui savaient lui rendre justice. On désirait lui confier un grand poste diplomatique à l'étranger. Tout concourait à paraître le désigner pour cette haute fonction. Les deux ans qu'il avait passés au Quai d'Orsay et la part qu'il avait prise au Congrès l'avaient mis en rapport avec presque tous les diplomates de l'Europe. Sa fortune personnelle l'aiderait à supporter le poids d'une représentation à laquelle est souvent loin de suffire le traitement officiel. On savait de plus quel secours il trouverait, pour remplir la partie mondaine de sa tâche, dans la présence à ses côtés d'une femme intelligente et distinguée, qui saurait rendre sa maison agréable. Il s'était remarié en 1874; il avait épousé une Américaine, Mlle Mary King[1], qui appartenait à l'une des familles les mieux posées de New-York et que de longs séjours en Europe avaient déjà familiarisée avec la meilleure société européenne.

On lui offrit donc, au commencement de 1883, l'ambassade de Vienne, où notre confrère, M. le marquis de Vogüé, avait laissé des souvenirs qui étaient encore présents à

1. Le grand-père de Mme Waddington, Rufus King, avait été deux fois ministre des États-Unis près la cour d'Angleterre. Son père, Charles King, était président du Columbia College à New-York.

*

toutes les mémoires. Waddington déclina l'offre qui lui était faite. Protestant, bourgeois de naissance et d'habitudes, il craignit de ne pas se sentir très à l'aise dans ce milieu très catholique et très aristocratique, où l'étiquette régnait en souveraine maîtresse. Peu de jours après, on lui demandait d'aller, en mai, représenter la France aux fêtes du couronnement de l'empereur Alexandre III, à Moscou. Il accepta cette mission. Grâce au goût des fournisseurs parisiens auxquels on s'adressa pour la carrosserie et pour la cavalerie, pour le service de table et pour les toilettes, l'ambassadeur extraordinaire de la République française fit très bonne figure dans cette foule de personnages titrés et chamarrés dont beaucoup appartenaient à des familles princières [1]. On admira surtout les carrosses qui conduisirent au Kremlin, en grande pompe, l'ambassadeur et sa suite. C'était ceux mêmes que, dix ans plus tôt, en octobre 1873, des royalistes trop pressés avaient fait exécuter par la maison Binder, en vue de l'entrée solennelle du comte de Chambord dans sa bonne ville de Paris [2]. On serait curieux de savoir ce qu'ils sont devenus après avoir servi la République. Attendent-ils encore, au fond de quelque remise, l'heure d'une restauration monarchique?

Au mois de juillet de cette même année, notre confrère Tissot était contraint, par la maladie qui devait l'emporter bientôt après, de quitter l'ambassade de Londres. Avant de se démettre, il avait proposé au ministre d'alors, Challemel-Lacour, de lui donner Waddington pour successeur dans ce poste de confiance. Londres était alors avec Berlin le

1. Sur les préparatifs de cette ambassade, sur les réceptions que l'ambassadeur donna dans le palais loué à Moscou pour la circonstance, sur le caractère des fêtes impériales et les émotions qu'elles suscitèrent dans les âmes (l'empereur Alexandre II était mort victime d'un attentat anarchiste), voir les détails intéressants que donne M[me] Waddington dans le livre qu'elle a publié en 1905 sous ce titre : Mary King Waddington, *Letters of a diplomat's wife* in-8°, Smith, Elder and C°, London).

2. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 209, note 2.

poste où il y avait à traiter les affaires les plus délicates et qui exigeait de son titulaire les plus rares qualités de sens et de mesure. Mieux peut-être qu'aucun autre membre de notre corps diplomatique, Waddington connaissait les hommes et les choses de l'Angleterre; il en parlait la langue comme la sienne propre. Il crut pouvoir, dans cette situation, être utile à son pays, et il se laissa nommer.

Pendant dix années, il ne cessa de veiller, avec la conscience scrupuleuse qui le caractérisait, sur les intérêts dont il avait la charge; mais, malgré l'estime que personne ne lui refusait, malgré la confiance qu'il inspirait par sa droiture et sa franchise, il eut, au cours de cette longue gestion, bien des heures difficiles. Plusieurs des principaux hommes d'État de l'Angleterre, dans l'un et dans l'autre des deux grands partis qui se disputent là le pouvoir, étaient ses amis personnels; mais les sympathies privées qui lui étaient acquises ne pouvaient empêcher que, par l'effet des tiraillements qui se produisaient au Caire, les relations entre l'Angleterre et la France ne fussent alors, par moments, très tendues. L'ambassadeur avait à solliciter des concessions qu'il n'obtenait pas toujours, à transmettre au Quai d'Orsay des explications et des demandes qu'il sentait devoir être mal accueillies par son chef hiérarchique et par l'opinion française. On était alors très loin encore de l'entente cordiale.

En Angleterre, personne n'en voulait à Waddington de la ténacité patiente avec laquelle il exposait les vues et soutenait les réclamations de son gouvernement; mais on n'était pas toujours aussi juste pour lui en France. C'était parfois à lui que certains journaux s'en prenaient de l'insuccès d'une négociation qui avait été mal engagée à Paris. Dans leur légèreté, ils allaient jusqu'à reprocher à l'ambassadeur de trop bien savoir l'anglais. Ils accusaient d'être plus Anglais que Français l'homme qui avait préparé l'acquisition de la Tunisie et qui avait lutté avec passion pour pré-

venir l'abandon de l'Égypte. Il y avait d'ailleurs autre chose dans ces attaques qui ne laissaient pas d'être sensibles à celui qu'elles visaient. Il y avait les impatiences d'ambitieux qui croyaient pouvoir aspirer à cette belle ambassade et qui savaient mauvais gré à Waddington de détenir si longtemps ce poste très envié. Dans ces conditions, Waddington finit par éprouver quelque lassitude. Au printemps de 1893, il demanda son rappel et revint s'établir à Paris, dans le joli hôtel qu'il avait acquis près de l'Arc de l'Étoile, rue Dumont-d'Urville, au moment de son second mariage.

Avant qu'il quittât Londres, la haute société anglaise avait tenu à lui témoigner en quelle estime elle le tenait. Des hommes politiques de tous les partis s'étaient donné rendez-vous au banquet qui lui fut offert à Mansion house. Jamais pareille démonstration n'avait été faite, dans des circonstances analogues, en l'honneur d'un étranger. Plusieurs discours, empreints de la plus franche cordialité, y furent prononcés. Waddington y répondit avec émotion, en rappelant les souvenirs de sa jeunesse passée en Angleterre.

VI

Aussitôt que l'on avait su Waddington résolu à rentrer en France, la Compagnie du Canal de Suez s'était empressée de le nommer un de ses administrateurs. C'était lui marquer que l'on n'avait pas oublié l'effort qu'il avait fait pour conserver l'Égypte à la France. Il gardait d'ailleurs son mandat de sénateur et il comptait, l'année suivante, en solliciter le renouvellement. Le conseil de la Compagnie et les séances de la haute assemblée occuperaient une part de son temps ; mais cette activité tout extérieure lui laisserait, avec la liberté d'un esprit affranchi du poids des grandes responsabilités, bien des heures, dont il pourrait

disposer à son gré. Ces heures ainsi reconquises sur les soucis et les tracas des affaires, il les consacrerait aux études qui lui rappelaient les premières joies du travail solitaire et de la recherche scientifique.

Ces études d'archéologie, d'épigraphie et de numismatique, notre confrère n'avait pas cessé d'en avoir le regret et comme la nostalgie, dans son cabinet de ministre, dans les salons de son ambassade. Alors même qu'il était le plus étroitement mêlé aux luttes politiques, de 1871 à 1879, il s'appliquait à se tenir au courant ; il recevait, il parcourait les revues savantes, françaises et étrangères, qui traitaient des matières sur lesquelles avait porté sa curiosité de savant. En même temps, il mettait à profit les hautes situations qu'il occupait pour amener l'État à favoriser, par un concours de plus en plus libéral, les progrès de l'érudition française. C'est ainsi qu'en 1877 il obtenait du Parlement la fondation d'une chaire *d'épigraphie et d'antiquités grecques* au Collège de France. Ce nouvel enseignement fut confié à M. Foucart, qui devait, un an plus tard, devenir notre confrère. Dans ce même Collège, celui *de l'épigraphie et des antiquités romaines* avait été inauguré en 1861 par Léon Renier. On sait tout ce que les historiens ont gagné, chez nous, à se laisser initier, par des maîtres aussi éminents, aux méthodes de la science épigraphique. Celle-ci a mis à leur disposition, pour l'analyse des institutions et la peinture des mœurs du passé, des documents qui, jusqu'alors, étaient restés pour eux comme non avenus. Quand, par aventure, ils n'en ignoraient pas l'existence, ils ne savaient pas où les prendre ni comment s'en servir.

Alors qu'il était ministre ou en passe de le devenir, c'était seulement de loin en loin que l'on voyait Waddington assister à une de nos séances hebdomadaires ; mais, aussitôt qu'il eut pris possession du ministère de l'Instruction publique, il saisit avec empressement l'occasion de

donner à notre Compagnie une preuve sensible de l'attachement qu'il lui gardait.

La préparation du Recueil des inscriptions sémitiques avait été reprise, après la guerre, par une Commission que Renan échauffait de son ardeur. D'amples matériaux avaient été réunis et classés. Ils avaient été distribués dans des cadres dont Waddington avait concouru jadis à arrêter le dessin. Il s'agissait maintenant de commencer l'impression du texte et l'exécution des planches. Étant données les règles que les éditeurs s'étaient imposées pour obtenir une très fidèle reproduction des monuments originaux, les frais seraient trop élevés pour que l'Académie pût nourrir l'espérance de les imputer sur ses ressources ordinaires.

Pour la tirer d'embarras, il suffit d'une lettre que, le 28 octobre 1876, le secrétaire perpétuel, M. Wallon, écrivit au ministre, son confrère. Le budget de 1877 était déjà voté par les Chambres; mais celles-ci, sur la proposition du ministre, accordèrent un crédit supplémentaire de vingt-quatre mille francs qui permit d'envoyer sans retard de la copie à l'imprimerie et des photographies à l'héliogravure. L'année suivante, un crédit de la même somme fut porté au budget. Il y a toujours figuré depuis lors. Il a formé la dotation permanente du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

Entre le moment où il quitta le palais du Quai d'Orsay et celui où il partit pour l'hôtel d'Albertgate, Waddington essaya de revenir aux recherches d'érudition. On le revit à l'Académie. Il m'y entretint une fois, je m'en souviens, des travaux qu'il avait sur le métier. Il insista beaucoup auprès de M. Babelon pour que celui-ci fît revivre la *Revue numismatique*, qui avait cessé de paraître depuis 1877. Il lui promit, pour le cas où cette suggestion serait accueillie, le concours le plus actif. Il suivit avec beaucoup d'intérêt les fouilles que l'École française d'Athènes faisait

à Myrina, en Éolide, par les soins de MM. Pottier et Salomon Reinach. C'était grâce à ses relations personnelles avec la famille Baltazzi, propriétaire de la nécropole, que ces fouilles avaient pu être entreprises en 1880 ; mais notre confrère était encore, vers ce temps, trop engagé dans la politique active pour pouvoir prêter une attention soutenue à la discussion de problèmes tels que ceux qui nous occupent.

Très influent au Sénat, il venait d'y mener la campagne qui aboutit au rejet par cette assemblée d'un projet de rétablissement du scrutin de liste que Gambetta n'avait pas fait voter sans peine par la Chambre des députés. Dans des journées qui se dépensaient ainsi en conversations et en démarches, en séances de commission et en discours à la tribune, il n'y avait guère place pour le travail de cabinet. Aussi n'arriva-t-il jamais qu'à donner un seul article à cette revue dont il avait souhaité et provoqué la résurrection. C'est le mémoire, d'ailleurs fort important, qui a pour titre : *La numismatique de l'Isaurie et de la Lycaonie.*

A travers tous ces embarras, un seul labeur avait conservé la vertu d'arracher notre confrère à ses préoccupations quotidiennes. Il poursuivait sans relâche l'accroissement de sa collection, toujours guidé par le désir de retrouver et de restituer une à une les pages perdues d'une histoire qui était toute à refaire. Il accueillait donc tout marchand levantin qui venait, de Smyrne ou de Constantinople, lui offrir quelque pièce curieuse et, par lui-même ou par un intermédiaire muni de ses pouvoirs, il suivait toutes les ventes de monnaies, où qu'elles se fissent, à Paris ou à Londres, à Vienne ou à Berlin. Dans tous ses achats, il laissait percer la pensée que les suites ainsi formées reviendraient un jour, de manière ou d'autre, à ce Cabinet de la Bibliothèque nationale où s'était décidée sa vocation et auquel l'attachaient tant de chers souvenirs. « N'achetez pas telle pièce », disait-il souvent au conservateur du Cabinet, « je l'achète. »

Ces pièces, il ne se contentait pas, comme l'eût fait un simple amateur, de les ranger dans ses cartons. A mesure qu'elles y entraient, chacune d'elles devenait l'objet d'une description circonstanciée, qui l'amenait souvent à remanier tout le classement d'une série. Ainsi se continuait lentement l'élaboration du *magnum opus*, du catalogue méthodique des monnaies de l'Asie Mineure. Alors même qu'il paraissait le moins s'appartenir, il trouvait moyen de faire tourner au profit de son étude favorite des devoirs qui semblaient le vouer à la dissipation la plus stérile. Son ambassade d'apparat, en Russie, lui fournit l'occasion d'examiner à fond, au point de vue qui l'intéressait, les médailles des musées de Saint-Pétersbourg, de Stockholm et de Copenhague. Il disait en riant que les conservateurs avaient peine à cacher leur satisfaction, quand il leur annonçait son prochain départ. Sans doute, ceux-ci étaient flattés de l'intérêt qu'un connaisseur aussi compétent témoignait à la collection qu'ils avaient en garde; mais ces visites qui commençaient dès le matin et qui ne se terminaient qu'à la nuit tombante dérangeaient toutes leurs habitudes. Il en fut de même, plus tard, en Angleterre. Aidé par le chef du département, le savant numismate Barclay Head, Waddington avait procédé tout d'abord à une révision attentive de toutes les séries des pièces de l'Asie Mineure que possédait le Musée Britannique. Puis il était allé en Écosse, à Glasgow, soumettre à la même critique une partie des suites d'une collection célèbre, le Musée Hunter. Là, comme ailleurs, ce n'était pas sans quelque impatience que les employés du cabinet se résignaient à la longueur des séances que leur imposait l'assiduité de cet illustre visiteur. C'était le moment où, en France comme en Angleterre, dans les ateliers et dans les mines, les ouvriers commençaient à s'agiter pour que la loi intervînt à l'effet d'abréger leur journée de travail. « La journée de huit heures », s'écriait à ce propos quelqu'un de ceux qui, en raison de leur office, avaient

dû tenir compagnie à notre confrère, « les ambassadeurs sont maintenant seuls à ne pas la réclamer ! »

Pendant toute la durée de son séjour en Angleterre, Waddington, sauf au cours des villégiatures de quelques semaines qui l'appelaient et le retenaient, vers l'automne, en des châteaux amis, n'a pour ainsi dire pas laissé passer un jour sans travailler à son catalogue, sans y faire quelque addition ou correction. Il avait toujours été de ceux qui savent assigner un utile emploi à chacune des heures trop brèves dont nous permettent de disposer le sommeil et la satisfaction des besoins matériels. Sa vie à Londres était des plus régulières. Voici le tableau que m'en a fait un de ses anciens collaborateurs, qui a gardé le meilleur souvenir des années qu'il a passées auprès de ce chef qui le traitait en ami [1].

Quelque temps qu'il fît, c'était par une promenade à cheval que l'ambassadeur commençait sa journée. Bientôt de retour à l'ambassade, il dépouillait le courrier, il lisait les journaux, il prenait note des affaires qu'il aurait à traiter lui-même et envoyait à ses secrétaires le reste des papiers. Après son déjeuner, il ne manquait jamais de venir à la chancellerie ; après avoir signé les pièces préparées dans la matinée, il s'adossait à la cheminée et il s'entretenait avec son personnel des affaires en cours et de la politique du moment, de ses plus récents incidents. C'était là, pour quelques-uns de nos jeunes diplomates, une agréable surprise. Cette confiance mutuelle et cette intimité, ils ne l'avaient pas vu régner au même degré partout où ils avaient servi. Ils tiraient d'ailleurs un grand profit de ces libres causeries. Était-il, pour quelqu'un qui débutait dans la carrière, meilleures leçons que celles qui lui étaient ainsi offertes par l'expérience d'un observateur qui avait été si bien placé pour beaucoup voir et pour tout bien voir ?

1. M. Jusserand, aujourd'hui ambassadeur de France aux États-Unis.



Une partie de l'après-midi était prise par les visites au Foreign Office et autres courses indispensables. Quant aux visites purement mondaines, elles n'étaient pas du goût de notre confrère et on ne lui savait pas mauvais gré de s'en dispenser. La fin de la journée, il la consacrait à ses chères monnaies grecques, et il en faisait autant de la soirée, quand il n'avait personne à dîner ou qu'il n'était point obligé de répondre à quelqu'une de ces invitations qui ne se refusent pas. Au sortir de table, il allait s'installer dans une toute petite pièce du second étage où son médaillier voisinait avec son manuscrit et avec quelques recueils spéciaux. L'ambassadeur, alors, s'évanouissait. C'était le membre de l'Institut qui, tout en fumant sa longue pipe en bois de jasmin, prolongeait sa veille jusque vers minuit. Chaque soir, une ou plusieurs pages venaient s'ajouter au livre en préparation. C'est ce dont témoignait le patient érudit dans une lettre qu'il écrivait, le 17 juillet 1889, à notre confrère, M. Salomon Reinach : « Mon grand ouvrage sur les monnaies de l'Asie Mineure », lui disait-il, « a beaucoup avancé cette année et je pense que le manuscrit sera achevé pour la fin de l'année, si je ne suis pas trop dérangé par les événements politiques... ; mais la dernière main ne peut être mise à mon ouvrage que quand je rentrerai dans la vie privée. Il est possible que, grâce aux boulangistes, cela m'arrive bientôt. S'ils réussissent, ce que je ne crois pas encore, je donnerai ma démission immédiatement. L'Asie Mineure en profitera [1]. »

Voici qui atteste encore combien l'œuvre depuis si longtemps commencée approchait alors de son terme. Vers ce même temps, il avait été question, à l'Académie de Berlin, d'entreprendre la publication d'un recueil des monnaies de

1. J'emprunte ce fragment de lettre à la courte et substantielle notice que notre confrère, M. Salomon Reinach, a donnée, en 1887, sur la vie et les travaux de Waddington, dans le *Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Altertumswissenschaft.*

l'Asie Mineure ; mais, avant de rien décider, on avait voulu savoir si Waddington, devenu ministre et ambassadeur, persistait dans l'intention qu'il avait souvent manifestée d'éditer ce même recueil. S'il n'avait pas abandonné cette idée, ne se faisait-il pas illusion en s'imaginant que la politique lui permettrait d'aboutir ? Où en était le travail ? C'était ce qu'on se demandait à Berlin. Mommsen, qui allait à Londres consulter des manuscrits, fut chargé de tirer la chose au clair ; il était très lié avec Waddington. Accueilli à l'ambassade en vieil ami, il fut invité à dîner pour le jour même et, avec cette brusque franchise qui ne s'attachait pas aux ménagements, il se hâta de poser la question qui le préoccupait. Pour toute réponse, Waddington l'emmena dans son cabinet, le fit asseoir à sa propre table, étala devant lui tous ses manuscrits et partit à ses affaires. Mommsen passa tout l'après-midi à examiner ces dossiers. Quand son hôte vint le retrouver à l'heure du repas, le premier mot qu'il lui dit fut : « L'Académie de Berlin ne donnera pas suite à son projet. »

Il eût été facile, dès lors, à notre confrère de mettre au net certains chapitres et d'éditer une première partie du catalogue. La réputation du savant, que celle du politique avait un peu fait oublier, y aurait gagné une sorte de renouveau ; mais Waddington ne connaissait point l'amour-propre d'auteur et ses impatiences de publicité. Dans tout ceci, il n'avait en vue que les intérêts de la science. Chaque année lui apportait des faits nouveaux ; en se pressant, il se serait condamné d'avance, pour la fin de son livre, à la surcharge d'un supplément volumineux. Son ambition, c'était que le recueil, quand il paraîtrait, fût au courant, de la première à la dernière ligne, que partout il y fût tenu un compte exact du résultat des plus récentes découvertes. C'était s'exposer, il ne l'ignorait pas, à ne point lier lui-même sa gerbe ; mais, aux amis qui l'avertissaient de ce risque, il répondait : « Peu m'importe. J'ai,

dès maintenant, conduit mon œuvre assez loin pour que, le jour où je viendrais à manquer, elle pût encore être utile. La compléter et la mettre au point, un autre y pourvoirait. » Waddington a eu raison de penser que son travail, le travail de toute une vie, ne serait point perdu. Cette tâche dont il confiait ainsi l'achèvement à la bonne volonté d'un collaborateur inconnu, c'est l'Académie qui a revendiqué le devoir de s'en charger. Par les soins de nos confrères Ernest Babelon et Théodore Reinach, la Description des monnaies de l'Asie Mineure sera publiée telle que son auteur aurait souhaité l'offrir aux juges compétents. Le manuscrit de Waddington fait le fond du recueil dont deux fascicules ont déjà paru; le troisième est sous presse[1]; mais, grâce au zèle éclairé des deux éditeurs et au concours empressé qu'ils ont trouvé partout, auprès des conservateurs de musées comme chez les particuliers qui possèdent des monnaies antiques, toutes les pièces récemment découvertes viendront prendre leur place dans les séries que Waddington avait établies avec une connaissance si approfondie de la matière et un jugement si sûr. En acceptant cet héritage, l'Académie a voulu tout à la fois rendre un service signalé aux études dont elle a le haut patronage et honorer la mémoire du confrère qu'elle avait perdu au moment même où il semblait lui revenir pour prendre une part active à ses discussions et à ses travaux.

A l'automne de 1893, Waddington s'était réinstallé dans son hôtel de la rue Dumont-d'Urville, avec sa collection et avec ses livres. Il avait repris le chemin du Cabinet de la

1. *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fondation Piot). Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, commencé par feu W. H. Waddington, membre de l'Institut, continué et complété par E. Babelon, membre de l'Institut, Th. Reinach, docteur ès lettres. Tome premier. Premier fascicule, *Pont et Paphlagonie*, accompagné de 28 planches, 1904. Deuxième fascicule. *Bithynie (jusqu'à Juliopolis)*, accompagné de 35 planches, 1908, Paris, Leroux, in-4°. Le troisième fascicule, qui comprendra la fin de la Bithynie, complètera le tome Ier.

Bibliothèque nationale ; il promettait des articles à la *Revue numismatique* ; il se disait prêt à entreprendre prochainement la publication de son catalogue. Par malheur, sa santé, jusqu'alors si robuste, avait commencé à s'altérer pendant les derniers temps de son séjour en Angleterre. Au lendemain du retour en France, les symptômes inquiétants s'accusèrent. Président, depuis près de vingt-cinq ans, du conseil général de l'Aisne, il avait tenu à demander aux électeurs sénatoriaux du département de lui renouveler un mandat qui expirait avec l'année courante ; mais il ne voulut pas prendre la peine d'aller assister aux réunions préparatoires des membres de ce collège. « Là-bas, on me connaît depuis assez longtemps », répondait-il aux instances de ses amis qui le pressaient de se déplacer et de payer de sa personne. La vraie raison de ce refus, c'était la fatigue qu'il éprouvait ; mais cette abstention laissa le champ libre à ceux qui, au profit de son concurrent, se faisaient les échos des faux bruits qui avaient couru sur l'insuccès de son ambassade à Londres. Le premier dimanche de janvier 1894, le scrutin lui donnait pour successeur un obscur industriel du pays. Cette méconnaissance des services rendus et cette ingratitude de ses concitoyens lui portèrent un coup sensible. La maladie de foie dont il souffrait s'aggrava rapidement. Il s'alita pour ne plus se relever. Le 13 janvier, il s'éteignait doucement, à l'âge de soixante-sept ans.

VII

Tous les discours qui furent prononcés aux obsèques témoignent de la profonde estime que notre confrère avait su inspirer à tous ceux qui avaient été rapprochés de lui soit par la communauté des études, soit par les incidents divers de sa carrière politique. M. Paul Meyer lui rendit hommage au nom de l'Académie et Léon Say au nom

du Sénat. Dans le discours de Léon Say, on sent vibrer partout l'accent d'une douleur toute personnelle, d'une sympathie qui se laisse entraîner jusqu'à l'admiration. Dès la première heure, en 1871, Léon Say et Waddington avaient combattu et vaincu sous le même drapeau, ils avaient toujours fait partie des mêmes ministères; ils avaient, dans les derniers temps, souffert des mêmes caprices de l'opinion. Léon Say n'était pas de ces orateurs qui enflent la voix et qui exagèrent; on pouvait cependant craindre qu'il ne mît, dans cette oraison funèbre, une affectueuse partialité; mais écoutez Spuller qui parlait, comme ministre de l'Instruction publique, au nom du gouvernement. Spuller n'appartenait pas au même parti que Waddington et Léon Say; il était le plus fidèle ami de Gambetta, auquel Waddington avait fait échec, dans une circonstance mémorable. Voici pourtant de quelle façon, à la fin de sa harangue, il définit le caractère et le rôle de l'homme public que fut Waddington :

« Parmi les fondateurs de la République en France — et Waddington est un de ceux-là — personne n'a eu des intentions plus droites, un patriotisme plus élevé, une âme plus passionnée pour le bien public, une conscience plus sévère et plus pure. C'est un devoir pour quiconque, sous le politique, le diplomate et l'administrateur, cherche l'homme, de s'incliner avec respect et d'adresser un dernier salut à Waddington, grand serviteur de la patrie. »

Si c'est bien la voix même de l'impartiale histoire que l'on croit entendre dans le jugement ainsi porté sur la vie et les actes du député à l'Assemblée nationale, du sénateur de l'Aisne, du négociateur de Berlin, de l'ambassadeur à Londres, n'y a-t-il pas lieu, pour nous, d'imposer silence à certains regrets que nous n'avons pas toujours pu nous défendre d'exprimer, en public comme dans le particulier? Sans doute, si les circonstances ne l'avaient pas jeté dans la mêlée des partis, les études auxquelles il avait paru tout

d'abord se donner tout entier y auraient beaucoup gagné. Tout ce qu'il avait commencé, il l'aurait terminé à loisir. Par l'achèvement de ses *Fastes* et par celui de la description des monnaies de l'Asie Mineure, il serait arrivé à explorer en tous sens et à défricher par un profond labour tout le sol du domaine dont il avait, dès ses débuts, pris si hardiment possession. Il aurait ainsi restitué, ville par ville, et presque année par année, toute l'histoire de cette terre privilégiée qui, après avoir donné à la Grèce ses premiers artistes, ses premiers poètes, ses premiers historiens et ses premiers philosophes, est devenue, quand elle eut perdu son indépendance, une des provinces les plus riches et les plus civilisées de l'empire romain. C'eût été là, pour quiconque s'intéresse à ce lointain passé, une précieuse acquisition. Ce large programme n'a pas été rempli tout entier. Si ce n'est pas sans quelque chagrin que nous sommes réduits à le constater, nous n'en avons pas moins le droit de proclamer que Waddington, considéré comme savant, a laissé une œuvre dont la très grande valeur ne saurait être méconnue.

Intrépide et infatigable voyageur dans des régions d'un accès difficile, Waddington, par ses découvertes, a singulièrement enrichi l'épigraphie de l'Asie Mineure, et il a créé celle de la Syrie. Avant lui, c'était à peine si, pour toute cette vaste contrée, on avait quelques inscriptions, trop rares, d'ailleurs, pour se prêter un mutuel secours; ses carnets en ont fourni des centaines qui s'expliquent les unes les autres ; mais notre confrère n'a pas été seulement, comme le fut son devancier, un excellent copiste. Tous les textes auxquels il s'est attaqué, qu'il les eût transcrits lui-même sur les marbres ou qu'il les eût reçus d'autres mains, il les a interprétés avec la même maîtrise. A de rares exceptions près, les érudits qui, jusqu'alors, s'étaient essayés à expliquer des inscriptions antiques, n'avaient pas su garder là l'exacte mesure. A propos d'un texte de

quelques lignes, et parfois même de quelques mots, ils s'attardaient à reprendre et à exposer dans le dernier détail toute l'histoire d'un personnage, d'une cité ou d'une institution ; un peu plus, ils auraient remonté jusqu'au déluge. Au contraire, Waddington s'attache à ne rien dire qui ne soit absolument nécessaire à l'intelligence du texte qu'il présente au lecteur. Ses commentaires ne valent pas seulement par l'intérêt des faits qu'ils nous révèlent. Ce sont des modèles de précision et d'élégante sobriété. Ils inaugurent ainsi une méthode dont la tradition ne se perdra point à l'Académie. Notre École française d'Athènes y restera fidèle, grâce aux leçons que M. Foucart donne aux apprentis épigraphistes dans cette chaire du Collège de France dont la fondation est due à l'initiative de Waddington.

Waddington n'a pas été moins éminent comme numismate que comme épigraphiste. Les mémoires qu'il a publiés ont éclairci bien des obscurités, apporté la solution de maints problèmes difficiles ; mais, cette science qu'il aimait tant, il l'a mieux servie encore par les sacrifices qu'il s'est imposés pour former son admirable collection des monnaies de l'Asie Mineure. Celle-ci comprenait, à sa mort, plus de sept mille pièces, cent cinquante d'or, quinze cents d'argent, le reste de bronze. Dans ses achats, Waddington s'était toujours appliqué à combler les vides que présentaient les séries correspondantes du médaillier de la Bibliothèque nationale. C'eût été pour celui-ci un vrai désastre que de voir lui échapper ce précieux complément de ses suites. Aussi, dès que l'héritage fut ouvert, des négociations furent-elles engagées avec ses détenteurs par nos confrères, M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale, et M. Xavier Charmes, qui était, au ministère de l'Instruction publique, directeur du secrétariat et de la comptabilité. Les demandes de la famille étaient très modérées. Ces pièces rares, si elles avaient été disper-

sées au feu des enchères, auraient certainement atteint des prix supérieurs à ceux qui leur étaient attribués dans l'estimation générale faite par M. Babelon. Un rapport de celui-ci avait signalé l'importance de l'acquisition projetée. Le ministre d'alors, Alfred Rambaud, sut la faire comprendre à la Commission du budget, dans les deux Chambres, et la loi de finances promulguée au *Journal Officiel*, le 29 juin 1897, portait inscription d'un crédit de 421000 francs qui assurait à l'État français la propriété de ce trésor.

Par les soins de notre confrère M. Babelon, les milliers de pièces que Waddington avait patiemment rassemblées sont venues se fondre dans l'ensemble des anciennes séries. Chacune d'elles a pris, dans les cartons du médaillier, la place que lui assignaient son origine et le classement adopté; mais la collection se survivra, dans sa richesse et dans son unité, grâce à l'*Inventaire sommaire* qui en a été publié, en 1897, par M. Babelon[1].

La France, si les soucis du présent et la préoccupation de l'avenir ne la rendent point indifférente à son passé, ne saurait donc oublier de sitôt le nom de William-Henry Waddington. Diplomate avisé, par les garanties qu'il a prises au Congrès de Berlin, il a préparé l'annexion de la Tunisie; il a facilité ainsi une conquête qui, si elle ne nous a pas consolés de la perte des chères provinces que la guerre nous a violemment arrachées, nous a du moins rappris à compter sur l'indestructible vitalité de notre peuple et sur sa force d'expansion; mais la France ne mesure pas sa grandeur seulement à l'étendue des terres qu'elle occupe. Si elle tient à se faire une belle place dans l'effort que tentent à l'envi toutes les nations policées pour mettre en valeur les portions encore inexploitées ou mal exploitées du champ de la planète, il y a une autre part de son patrimoine héré-

1. E. Babelon, *Inventaire sommaire de la collection acquise par l'État en 1897 pour le département des médailles antiques de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1897, in-8, 576 pages, XXXI planches.

ditaire dont elle ne tire pas moins gloire : je veux parler de ces bibliothèques et de ces musées où, depuis plusieurs siècles, des princes amis des choses de l'esprit et des administrateurs intelligents ont réuni et groupé dans un ordre savant les manuscrits, les livres et les œuvres d'art, les monuments des civilisations mortes et ceux que les sociétés contemporaines légueront aux générations futures comme l'expression de leurs sentiments et de leurs pensées. Bien que le public n'en connaisse guère le chemin, notre Cabinet des antiques est un des plus riches et des plus illustres de ces dépôts où se conserve, entouré de soins pieux, tout ce legs du passé. Comme les mémoires du comte de Caylus, de l'abbé Barthélemy et du duc de Luynes, la mémoire de Waddington y restera en honneur tant que les numismates, pour suppléer aux lacunes de la tradition littéraire, y viendront étudier les types et déchiffrer les légendes de ces légères rondelles de métal où les républiques et les monarchies d'autrefois ont gravé les images de leurs dieux et de leurs rois, où elles ont inscrit plus d'une date et commémoré plus d'un événement que, sans le secours de ces monnaies, l'histoire eût été condamnée à toujours ignorer.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1909

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, invite l'Académie à procéder, dans sa prochaine séance, à la désignation de deux candidats à la chaire de roumain, vacante à l'École des langues orientales vivantes par suite de l'admission à la retraite du titulaire, M. Émile Picot.

L'Académie procèdera à cette désignation dans sa prochaine séance.

M. Cagnat communique de la part de M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, la lettre suivante, que celui-ci a reçue de M. Albertini, membre de l'École française d'Espagne :

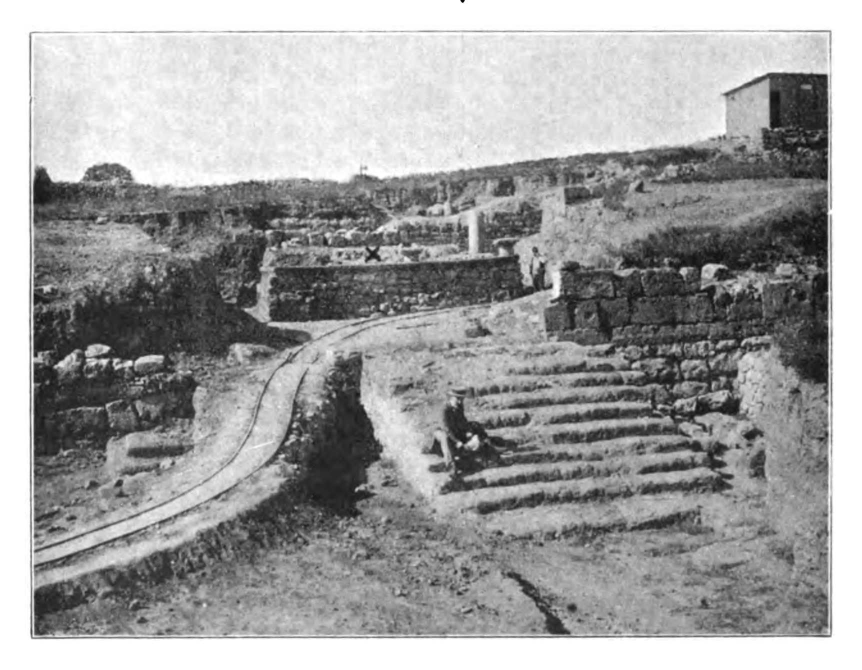
Je dois à l'amabilité de M. Puig y Cadafalch, membre de la *Junta de Museos* de Barcelone, de pouvoir vous envoyer la photographie





1. Fouilles d'Ampurias. — Statue d'Esculape.

d'une statue découverte à Ampurias dans les derniers jours d'octobre. Les fouilles dont la « Junta de Museos » a pris l'initiative ont donné dans les deux campagnes de 1908 et de 1909 beaucoup de résultats intéressants : la topographie d'Emporiae est dès maintenant assez claire pour qu'on y reconnaisse la δίπολις de Strabon (III, 4, 8), les *duo oppida* de Tite-Live (XXXIV, 9) : la ville grecque, dans une enceinte réduite, au bord de la mer, la ville ibérique plus vaste, à quelque distance de la côte, toutes deux agrandies et fondues en une seule



2. Fouilles d'Ampurias.
(La croix indique l'endroit où les recherches se poursuivent.)

agglomération à l'époque romaine. L'annuaire de l'*Institut d'Estudis Catalans* exposera bientôt d'une façon complète les résultats acquis jusqu'à présent.

En même temps qu'elles éclairent les textes anciens relatifs à Emporiae, les fouilles enrichissent les collections du musée municipal de Barcelone. C'est là que j'ai pu voir, grâce à l'obligeance de M. Puig y Cadafalch et de M. Bofarull, directeur du musée, la statue

récemment découverte. C'est une figure masculine, haute de 2m 20, en marbre d'Italie. Elle représente probablement Esculape, à en juger par le type de la tête et par l'attitude. Le dieu est vêtu d'un manteau qui est jeté en biais sur la poitrine, de la hanche droite à l'épaule gauche; les pieds sont chaussés de sandales. La statue a été trouvée en deux morceaux, dont la ligne de jonction suit à peu près sur la poitrine le rebord du manteau; ceux qui ont vu les deux fragments avant qu'ils fussent replacés l'un sur l'autre m'ont affirmé qu'il ne s'agissait pas d'une cassure accidentelle, mais que la statue avait été, à l'origine, faite en deux parties. Ce qui tend à confirmer cette opinion et à faire croire que dans l'atelier d'où la statue est sortie deux ouvriers distincts ont été chargés de la fabrication des deux morceaux, c'est l'évidente différence de valeur entre le haut et le bas : les draperies sont traitées beaucoup plus habilement que la tête, qui est banale et d'exécution assez négligée. C'est un bon spécimen, en somme, de la sculpture d'époque impériale en province.

Le nez manque et les deux bras sont incomplets; mais des nouvelles toutes récentes d'Ampurias annoncent que d'autres fragments viennent d'être retrouvés. Ils n'ont pas encore été expédiés à Barcelone. On signale aussi la découverte d'une statuette féminine. Les fouilles, qui devaient être interrompues au 1er novembre, ont été prolongées en raison de ces trouvailles. La photographie ci-jointe montre l'endroit où les recherches se poursuivent, pour quelques jours encore : ce sont des constructions situées à l'intérieur de l'enceinte grecque; les deux fragments de la statue ont été trouvés dans une citerne, creusée derrière le mur que j'ai marqué d'une croix rouge.

Si d'autres résultats sont obtenus, je compte être en mesure de vous en faire part.

M. Cagnat insiste à ce propos sur l'importance que présente l'ensemble des nouvelles créations espagnoles pour lesquelles l'Université de Bordeaux s'est associée à sa sœur l'Université de Toulouse. On sait que l'Espagne est extrêmement riche en documents de toute nature; les ruines antiques y sont très nombreuses; ses musées, ses bibliothèques sont pleins de trésors encore peu connus et dignes de tenter la curiosité des érudits : il s'agit, d'accord avec les Espagnols, d'explorer ces ruines fécondes et de les faire connaître au monde savant, non point par des missions fugitives, comme on en a envoyé jusqu'à présent, mais par un effort patient et méthodique, tel qu'on peut en attendre d'une école permanente, comme est notre École

d'Athènes ou notre École de Rome. Pour le moment l'École d'Espagne ne dispose encore que de trois places, assez maigrement rétribuées; M. Paris, que ses travaux et ses belles découvertes en Espagne désignent naturellement pour présider à toutes ces recherches archéologiques, espère pouvoir développer bientôt l'œuvre si intéressante récemment entreprise, si les pouvoirs publics veulent bien lui venir en aide. Il mérite que ses vœux soient promptement réalisés; ce sera tout profit pour la science.

M. Camille JULLIAN a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie, de la part de M. de Gérin-Ricard, président de la Société de statistique de Marseille, l'inscription suivante, tout récemment découverte aux abords de la ville d'Hyères en Provence :

GENIO VICINIAE·
CASTELLANAE·OL
BIENSIVM·L·RVPILVS
IACCHVS·D·D·C·S

« L'importance de cette incription ne vous échappera pas. Elle confirme que c'est près d'Hyères que se trouvait ce *castellum* d'Olbia, dont il est souvent question chez les géographes anciens. Elle nous fournit un second exemple de *vicinia* dans le sens de collectivité, le premier se trouvant dans une inscription de Trèves (*C. I. L.*, XIII, 3652) que m'a signalée M. Cagnat. Sur notre inscription, *castellana* me paraît indiquer seulement la nature ou l'espèce du *vicus* au génie duquel l'inscription était consacrée. On aperçoit, au-dessus du bloc de marbre qui la porte, la partie inférieure de la statuette du génie. Le monument semble être, et c'est aussi l'avis de M. Cagnat, de la fin du IIIe siècle. »

M. HOMOLLE communique la lettre suivante de M. Le Tourneau :

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien annoncer à l'Académie que je suis revenu de ma mission à Salonique, après

avoir relevé les mosaïques de Saint-Georges, les anciennes églises de Yacoub Pacha, de Kasandjilar Djami, de la Transfiguration, de Sankié-Djami; après avoir découvert de très belles mosaïques à Eski-Djouma, et mis en train les travaux de consolidation et de nettoyages de cette mosquée, exécutés aux frais du Gouvernement turc pour lui rendre son ancien aspect de basilique byzantine; après avoir vérifié les travaux exécutés à Sainte-Sophie; et surtout après avoir étudié à nouveau Saint-Démétrius et les admirables mosaïques qui y avaient été découvertes et en avoir découvert moi-même.

L'Académie a eu connaissance, pendant mon séjour à Salonique, par deux lettres de M. Diehl, qui était venu sur place étudier avec moi les détails des mosaïques, des travaux que nous exécutions.

Je rapporte de ma mission une série très complète de photographies, des plans et des aquarelles qui donnent une idée, que je crois très exacte, des mosaïques.

Tous ces documents me permettront, si l'Académie le veut bien, de lui présenter, en collaboration avec M. Diehl, une étude plus approfondie de ces admirables mosaïques.

M. Homolle donne ensuite communication d'une lettre de M. Émile Bourguet, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. Un récent séjour de M. Bourguet à Delphes lui a permis de proposer une nouvelle restauration de la chambre où trente-sept statues de bronze avaient été consacrées par Lysandre et les Lacédémoniens après la bataille d'Ægos-potamoi.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre quelques résultats de l'étude qu'un récent séjour à Delphes (août-octobre 1909) m'a permis de faire sur la niche d'Ægos-potamoi.

I

MM. Pomtow et Bulle ont accepté et confirmé l'opinion que vous aviez exprimée d'abord, et leur minutieux article de 1906 a démontré que la grande chambre, à droite de la Voie sacrée, devait avoir contenu les trente-sept statues de bronze, dédiées par Lysandre et les Lacédémoniens pour perpétuer la gloire d'Ægos-potamoi. Depuis lors, trois savants, MM. Trendelenburg, Poulsen et Karo ont, pour des raisons diverses, repoussé cette identification. D'après eux, en

résumé, on ne doit pas corriger le texte de Pausanias : du moment que l'ex-voto des Arcadiens est à droite de la Voie, celui des Lacédémoniens est ἀπαντικρύ, en face, par conséquent à gauche.

Je ne discuterai pas ce texte une fois de plus. On peut, me semble-t-il, persister à placer l'ex-voto de Lysandre à droite de la Voie, en arrière et au-dessus des Arcadiens, sans être obligé d'admettre les corrections ἀναντικρύ ou ἄναντα, qui ne sont guère satisfaisantes en effet. Si l'on parvenait à démontrer que l'offrande des Lacédémoniens doit être replacée dans la grande chambre rectangulaire, l'erreur de Pausanias ou d'un copiste serait évidente. Je ne sais si les éléments nouveaux que m'a fournis l'étude des ruines ne mettront pas sur la voie d'une solution définitive. En tous cas ils précisent les données indispensables du problème.

L'argument à mon sens le plus grave contre l'attribution aux Lacédémoniens de la grande niche a été développé tout dernièrement par M. Karo avec une force singulière[1]. S'appuyant sur une ancienne observation de Furtwängler, il a étudié très exactement la construction des soubassements de la niche et la manière dont ils sont liés au monument des Arcadiens qui s'étend au pied et en avant de celle-ci. Il a très bien vu qu'une assise de ces soubassements — c'est la septième en partant du haut, et en comptant celle des dalles du pavage —, est « ravalée au niveau de l'assise correspondante des Arcadiens et *repose en partie* sur l'assise inférieure de ceux-ci ». M. Karo ajoute : « il n'y a qu'une explication rationnelle (de cette particularité), c'est que la niche fut construite après le monument des Arcadiens ». Comme nous avions fait de notre côté, M. Replat et moi, la même observation, mais pour en tirer, je l'avoue, la conclusion précisément inverse, je dois insister sur un fait qui a pu être expliqué de deux manières opposées. Je ne discute pas d'autres cas analogues, je ne cherche pas à savoir si ailleurs on a inséré des assises d'un monument plus récent *sous* des assises d'un monument plus ancien. Je m'en tiens à ces mots, soulignés par M. Karo lui-même : la septième assise de la façade de la niche *repose en partie* sur une assise du soubassement des Arcadiens. Il faut seulement préciser un peu plus encore et ajouter un détail essentiel : c'est déjà le premier bloc de cette assise qui ne repose pas tout entier sur l'assise inférieure des Arcadiens. Du côté de l'Est, face à

1. M. Karo, qui avait déjà exposé ses idées sur la grande chambre dite de Aegos-potamoi *BCH*, XXXIII (1909), p. 219-237, vient de reprendre quelques points de détail dans un article qui doit paraître dans le *Bulletin* de 1910 (*BCH*, XXXIV, p. 187-211). Je dois à l'obligeance de M. Karo d'avoir eu plus tôt connaissance de ses très intéressantes observations.

l'inscription du taureau de Corcyre, la construction est fort bien jointoyée et la liaison parfaite entre les deux bases : les figures *Ath. Mitt.* XXXI (1906), p. 469 et pl. XXIV[c] le montrent nettement. — Mais à son autre extrémité, du côté Ouest, ce même bloc ne porte plus du tout sur le conglomérat des Arcadiens. Non seulement la saillie antérieure de ce bloc, en avant du mur de la niche, est moins forte à l'Ouest qu'à l'Est, mais encore, cette saillie ne se prolongeant pas jusqu'en bas du bloc, il y a là un vide qui était rempli avec de la terre. Dans cette partie qui ne devait pas être vue, les deux bases ne sont plus liées l'une à l'autre. Il me paraît difficile dans ces conditions de soutenir que l'on a élevé la grande niche quand le monument des Arcadiens existait déjà. Si l'on avait voulu bâtir par derrière ce monument et s'appuyer sur lui, il eût été invraisemblable que l'on choisît à dessein le premier bloc de l'assise, de telle sorte qu'il ne reposât pas tout entier sur l'assise inférieure du monument déjà existant. C'est le contraire qui me semble rationnel : on a inséré le bloc de la troisième assise des Arcadiens (à compter du haut) sous le bloc de coin de la septième assise de la niche. Le travail que l'on a dû faire est bien moins considérable qu'il ne paraît d'abord, parce que la face antérieure de cette niche n'était pas complètement aplanie, ce bloc de coin n'avait pas partout la même saillie : on n'a eu à établir une liaison parfaite qu'à l'extrémité Est, à l'endroit où cette liaison était vue.

Nous sommes alors forcés d'admettre que, au moment où l'on est venu appliquer le monument des Arcadiens contre le soubassement de la niche, le niveau de la Voie sacrée était d'au moins 0^{m} 70 plus haut qu'il n'est aujourd'hui. Cette assise en soubassement, avec ses saillies inégales, ne fut sans doute pas vue entre la fin du v[e] siècle et 369.

La réfection de la Voie sacrée en ce point, avec une pente plus forte, a eu lieu en même temps que la construction de la base des Arcadiens.

II

M. Poulsen a eu raison d'insister sur le système particulier de fondation que présente le coin Nord-Ouest de la grande niche. Le soubassement de conglomérat y est plus haut de 0^{m} 16 que dans la partie antérieure, il forme comme une petite terrasse de 5^{m} 02 de longueur (et non pas 4^{m} 02 comme le dit M. Poulsen) sur 3^{m} 93 de profondeur. L'idée de M. Poulsen qui voulait placer dans ce coin le cheval de bronze dédié par les Argiens, n'a pas trouvé, je crois, beaucoup de

partisans. Sans parler d'autres objections aussi fortes, le fait seul que ce soubassement ne s'arrêtait pas au massif rectangulaire, mais qu'il se continuait (ce que M. Poulsen a très bien vu) le long du mur du fond avec une profondeur réduite à 1 m 14, aurait dû suggérer naturellement l'idée que massif et banquette soutenaient la même offrande. Si même la partie orientale de la niche n'était pas presque entièrement démolie, on s'attendrait à trouver là un second massif, exactement symétrique de celui de l'Ouest. Et on aurait eu raison de s'y attendre : ce second massif a existé en fait. La banquette de soubassement continue le long du mur du fond sur une longueur de 9 m 86, mais là, un bloc de conglomérat tourne brusquement, à angle droit, perpendiculairement au mur du fond. Si, de la ligne qui indique la direction nouvelle suivie par le soubassement, on mesure jusqu'à la muraille *ancienne* de la niche à l'Est, on obtient exactement 5 m 02, la même mesure qu'à l'Ouest.

En fouillant le dépôt de pierres qui est de l'autre côté de la Voie sacrée, M. Replat y a trouvé une pierre d'assise en calcaire de Saint-Élie. La hauteur en est de 0 m 292, c'est la hauteur des piédestaux des navarques. Un des coins est cassé, mais on est sûr que les quatre faces latérales étaient préparées à joint : le même bandeau poli, la même partie dégrossie au-dessous que sur les piédestaux, en tenant compte des variantes dans les mesures que l'on a déjà relevées et qui n'ont rien de surprenant dans une construction à laquelle plusieurs mains ont travaillé en même temps. Si j'ajoute que cette dalle a sur la face supérieure deux scellements dont l'un peut avoir servi à fixer un pied de statue, on comprendra toute l'importance de cette découverte. Nous avons la preuve matérielle que les deux massifs symétriques, réunis par la banquette, ont supporté plusieurs assises, dont la dernière, celle des piédestaux de 0 m 29 de hauteur, arrivait à 1 m 15 ou 1 m 20 au-dessus du soubassement et portait les statues.

Il en résulte que l'arrangement proposé par M. Pomtow — les vingt-huit statues contre le mur du fond et ses deux retours Est et Ouest — est inacceptable ; que les statues, dont nous sommes sûrs que deux pouvaient être portées par un seul piédestal, étaient groupées sur les deux massifs et sur la banquette du fond avec plus de variété et de liberté qu'on ne le supposait jusqu'ici. Je reviendrai tout à l'heure sur quelques-uns de ces piédestaux pour lesquels j'ai pu compléter et parfois modifier les publications antérieures. Quand les dessins de M. Martinaud seront publiés, on verra, mieux que dans une description, l'aspect tout nouveau que prend la grande chambre, avec le développement de base considérable que lui donne l'avancée des deux massifs. — Comme on l'a déjà noté, les dalles

de pavage conservées dans la partie Ouest ne sont pas en place. il se peut que M. Pomtow ait eu raison, suivant fidèlement en ce point Pausanias, de disposer les neuf statues principales sur un socle en avant de la banquette du fond et moins élevé. Ce n'est pourtant pas la restitution que j'adopterais.

J'arrive à ce qui modifie le plus l'aspect extérieur de la chambre que je n'ai jamais hésité — on en voit maintenant les raisons — à attribuer aux Lacédémoniens. MM. Poulsen et Karo avaient tous deux remarqué une dalle à l'extrémité Ouest du monument, et M. Karo y avait reconnu les traces distinctes d'une colonne, la marque circulaire et les trois trous de scellement. On ne pouvait pas affirmer qu'elle fût en place, et il semblait qu'il n'y eût aucun parti à tirer de cette pièce unique. Mais M. Replat en a trouvé, dans ce même dépôt dont j'ai parlé, cinq autres, entières ou brisées, sur lesquelles la trace circulaire ou les trous de scellement d'une colonne sont aisément visibles. La hauteur de ces dalles n'est pas toujours la même, la différence peut aller jusqu'à deux centimètres : de 0^{m} 245 à 0^{m} 265. On sait de reste qu'il n'y a pas dans toute la niche deux pierres exactement semblables. Les inégalités — de deux centimètres au maximum — que pouvait présenter le soubassement de conglomérat étaient compensées par les inégalités correspondantes des dalles du pavage. Ici encore, c'est un dessin d'architecte qui permettra de saisir d'un coup d'œil le nouvel aspect que donnent à la niche ses huit colonnes en façade sur la Voie sacrée. Les colonnes avaient vingt cannelures et à la base un diamètre de 0^{m} 742. Les pierres à la surface desquelles la trace circulaire a été conservée doivent être insérées entre les dalles de pavage de la première rangée, en bordure de la Voie. M. Martinaud est arrivé, par des calculs très minutieux, à établir que les entre-colonnements allaient en augmentant de l'Ouest à l'Est[1]. C'est un nouvel exemple de ce fait que les Grecs accommodaient les proportions et équilibraient les parties de leurs édifices d'après les conditions particulières du terrain : ici la pente de la Voie sacrée est assez rapide, le socle de la niche s'élevant du côté Ouest à 0^{m} 60 environ, du côté Est à trois mètres. On a espacé les colonnes davantage à mesure que la plate-forme semblait s'élever au-dessus du niveau de la Voie sacrée[2].

1. [Après avoir reçu cette lettre, M. Homolle a bien voulu me signaler un exemple tout semblable ; on vient d'établir (Πρακτικά, 1908, p. 225) que les distances des Caryatides de l'Erechtheion, d'axe en axe, ne sont pas identiques, mais correspondent à 1^{m} 672, 1^{m} 655, 1^{m} 745.]

2. Les distances d'axe en axe sont, en allant de l'Ouest à l'Est : 2^{m} 68, 2^{m} 75, 2^{m} 80, 2^{m} 85, 2^{m} 90, 2^{m} 95, 2^{m} 985.

Le dialogue de Plutarque *de Pythiae oraculis* attribue la très belle patine du bronze aux qualités de l'air de Delphes : l'exemple d'où part la discussion de physique, ce sont précisément les statues des navarques. Or il n'y a pas là un mot qui empêche d'admettre la restitution proposée. Les interlocuteurs ne parlent jamais que de l'action de l'air. L'un d'eux dit même en termes formels (p. 395 D) : « toutes les fois que, des quatre éléments — feu, terre, air, eau —, un seul et unique, l'air, est en contact avec le bronze... » Ce n'est pas, me semble-t-il, une subtilité excessive que de conclure : du moment que l'eau ne pouvait toucher le bronze des navarques, c'est que les statues étaient sous un toit. Ce toit était porté par la colonnade maintenant retrouvée.

III

Je termine par quelques détails sur les piédestaux des navarques. M. Pomtow avait reconnu que deux fragments métriques faisaient partie du même bloc, la base de l'amiral Arakos, mais la restitution de l'épigramme à laquelle M. Röhl a collaboré est, pour plusieurs raisons, inadmissible.

Il était déjà difficile de croire, pour ne citer que ce seul mot, que l'on eût employé, dans des vers en l'honneur de Sparte, la forme attique λεώς. Aussi à la fin du vers 2 n'est-ce pas un **Σ** mais un **N** que l'on voit très distinctement; d'où, si l'on accepte l'insertion du nom d'Arakos au début, la restitution presque obligatoire

[τὰν Ἀράκου κ]ρηπῖδ' ἐστεφάνωσ[εν Ἴω]ν,

c'est le même poète de Samos qui a composé l'épigramme en l'honneur de Lysandre. Je ne propose pas aujourd'hui de complément pour les trois autres vers, mais la construction de toute l'épigramme telle que M. Röhl l'avait conçue est renversée par ce seul fait que la signature du poète se trouve à la fin du premier distique.

En second lieu, un fragment de piédestal que M. Colin avait déjà songé à rapprocher des autres à cause de l'écriture, porte les lettres suivantes tout près du bord gauche :

ΘΙΟΣ
ΜΑΧΙΔΑΟ
ΤΩΝ

Le commencement des lignes était sur une autre pierre à gauche.

La forme éolienne du patronymique au génitif ne permet pas le doute sur l'origine du personnage. Plutarque (*Lys.*, 15) appelle Ἐρίανθος l'amiral béotien dont le nom est transmis ailleurs sous la forme Ἐριάνθης. On est sûr maintenant de la fin du nom et l'on écrira [Ἐριάν]θιος, formé comme Μελάνθιος, Χρυσάνθιος, etc... Le texte n'est pas écrit στοιχηδόν, et l'on sait que PI sont souvent plus serrés que les autres lettres : il est donc quasi certain qu'aux lignes 2 et 3 il ne manque que quatre lettres. J'ai hésité d'abord pour le patronymique entre [Ἀρχε]μαχίδαο et [Λυσι]μαχίδαο ; mais Thucydide, parlant des deux béotarques thébains de 424, appelle l'un d'eux (IV, 91) : Ἀριανθίδου τοῦ Λυσιμαχίδου. Je n'hésite pas à reconnaître en lui l'amiral béotien d'Ægos-potamoi, qui était originaire de Thèbes. Il peut subsister un doute sur la première lettre de son nom[1], A ou E, il n'y en a pas sur l'identité du personnage et le nom de son père.

Après [Βοιω]τῶν à la ligne 3, j'ai cru distinguer des traces de lettres, mais la surface de la pierre est sillonnée de veines et de crevasses en tous sens, je n'ose rien affirmer. Il m'a semblé sur l'estampage lire ναύαρχος en lettres plus petites et plus serrées : revenu devant la pierre, je ne déchiffrais plus rien. Que le nom commun se soit trouvé à la fin de la ligne 3 ou au commencement de la ligne 4, il faut supposer ἡγεμών ou στρατηγός si l'on repousse le complément ναύαρχος. Il reste certain que nous avons un fragment du piédestal de l'amiral béotien, et c'est un élément de plus pour le groupement des piédestaux que ce fait prouvé d'un nom et d'une statue chevauchant sur deux pierres.

C'en est encore un autre que la réunion de deux statues sur un même piédestal. Vous aviez affirmé que les fragments des deux piédestaux d'Aiantidès de Milet et de Théopompos de Mélos appartenaient au même bloc. M. Trendelenburg a accepté ce rapprochement, mais MM. Pomtow, Bulle et Karo l'ont combattu avec énergie. Je ne discute pas toutes leurs raisons, par exemple l'inconvénient que voit M. Pomtow à placer sur le même piédestal (de 1 m 18 de large) deux statues qui seraient ainsi trop rapprochées et qui ne sont pas du même artiste. Il faudra bien admettre que les deux statues étaient près l'une de l'autre, l'argument décisif est fourni par le texte épigraphique, postérieur de 120 ans environ, qui est gravé sur les deux fragments. Une lecture plus exacte de ce texte m'a convaincu que

1. Je veux dire : il peut y avoir doute sur la manière dont son nom était écrit à Delphes : Ἐριάνθιος ou Ἀριάνθιος. Cf. Ἀρεθούσιος et Ἐρεθούσιος.

les lignes, en particulier les trois dernières, étaient sensiblement moins longues que ne l'a cru M. Pomtow, qu'il manquait environ 10 centimètres entre les deux fragments, et que les lettres **XONTOΣ** sur le fragment de droite à 9 cm. 2 du bord supérieur étaient bien la fin de la ligne 4 qui, sur le fragment de gauche, est également à 9 cm. 2 du bord supérieur.

Lettres (Ξ) et interl. 9-10 mill.

Δελφοὶ ἔδωκαν......................
αὐτῶι καὶ ἐκγό[νοις προξενίαν, προμαντείαν,]
ἀτέλειαν πάντ[ων, ἀσυλίαν, καὶ τἆλλα]
ὅσα καὶ τοῖς ἄλλο[ις προξένοις. Ἄρ]χοντος
Δεξίπ(π)ου, βουλευόν[των]
[Ἴ]σ[ω]νος, [Δ](α)[μέα], Νικί[α].

Les cassures des deux fragments ne coïncident pas, puisqu'il manque entre eux, comme je l'ai dit, une dizaine de centimètres; mais, en arrière de la face antérieure, les veines blanches du calcaire se continuent d'un fragment sur l'autre [1].

La réunion de deux statues sur un même piédestal vient compléter les éléments que nous avons réunis et grâce auxquels la niche d'Ægospotamoi, avec sa colonnade et ses deux massifs latéraux, prend un aspect tout différent de celui qu'on lui a donné jusqu'ici.

Veuillez agréer,

M. Clermont-Ganneau communique au titre de la correspondance une découverte faite à Bettir, à 11 kilomètres de Jérusalem, et transmise par les PP. Jaussen et Vincent, de l'École biblique française de Jérusalem. Il s'agit d'une mosaïque très remarquable, renfermant quatre inscriptions grecques, en quatre médaillons différents, sur un pavement ornementé de poissons, de fruits et de fleurs, semés dans d'élégants entrelacs.

L'Académie prend date de cette découverte, et inscrit dans l'ordre voulu une communication plus détaillée qui sera faite ultérieurement sur ce sujet par le P. Séjourné [2].

1. Je ne reviens pas sur le piédestal anonyme où est gravée une inscription postérieure d'environ 150 ans. M. Pontow avait cru pouvoir y reconnaître, non sans hésitation, un décret de proxénie : je montrerai ailleurs (*BCH*, XXXIV, 1910, p. 231) qu'il faut y lire une dédicace de cinquante bœufs offerts à Apollon par une κώμα des Lacédémoniens.

2. Voir ci-dessous, p. 975.

M. Joulin fait une communication sur les âges protohistoriques dans le Sud de la France et dans la Péninsule hispanique. L'étude des stations disséminées dans toutes les parties des deux contrées conduit aux conclusions suivantes. Les Celtes, en possession de la civilisation du Hallstatt, étaient répandus dans le Sud de la France et dans la Péninsule dès la fin du VI[e] siècle. Les campements, villes et villages et leur situation géographique, l'absence dans les vestiges de tout mélange avec ceux de la civilisation du bronze, indiquent que l'arrivée des hommes du fer a eu tous les caractères d'une véritable invasion, imposant la nouvelle civilisation aux populations bronzières des deux pays. On doit donc admettre, en restituant aux textes d'Hécatée et d'Hérodote toute leur valeur, que le domaine celtique s'étendait, au V[e] siècle, sur presque toute l'Europe occidentale. Les mêmes établissements démontrent que la conquête a été suivie de la fondation dans les diverses régions, de groupements politiques semblables aux nations du Centre et de l'Est de la Gaule, qui ont essaimé en Italie et en Allemagne, au commencement du IV[e] siècle. Jusqu'à cette dernière époque, l'industrie hallstattienne est restée partout la même, dans les armes, les parures et les ustensiles. Toutefois, des relations avec les pays grecs se manifestent par quelques imitations de l'industrie fictile indigène, par des importations d'objets grecs archaïques, et, sur le littoral méditerranéen, par des enceintes imitées des murailles grecques. Les sépultures sont des deux rites; au Sud, l'incinération est le plus souvent suivie.

A la fin du V[e] siècle, il s'est produit, dans tout le domaine celtique, une transformation industrielle complète. Les objets hallstattiens disparaissent pour faire place aux nouveaux types d'armes et de parures, dits de la Tène. Dans la zone au Nord des Alpes, cette transformation a été attribuée principalement au travail intérieur de la civilisation celtique; l'influence hellénique apparaît toutefois dans des monnaies imitées de pièces grecques et dans des objets importés. Au Sud de la France et en Espagne, le contact des colonies phocéennes et puniques a donné un tout autre caractère à la nouvelle industrie. Les produits de la Tène se rencontrent rarement, et la plupart des éléments de la civilisation parvenus jusqu'à nous, installation des

villes et leurs défenses, armes, parures, céramique, monnaies, art et décorations, nécropoles, etc., sont helléniques, qu'il s'agisse d'objets importés des colonies ou des pays grecs, ou faits dans les régions barbares par des Grecs ou par des indigènes formés par eux. Les monuments de la plastique et de l'art industriel recueillis dans la Péninsule et surtout dans le Sud, permettent en outre de constater que les sujets et compositions, les procédés et figurés sont empruntés à toutes les périodes de l'art grec et principalement à l'art archaïque. Ces motifs et figurations se trouvent souvent mélangés d'une manière anachronique dans le même objet ; ils y sont réunis à des ornements géométriques barbares, qui remontent parfois à la période hallstattienne. Cette imitation des habitudes grecques a été en croissant pendant deux siècles jusqu'au début de la conquête romaine (218). On la retrouve quatre-vingts ans après dans les régions hispaniques indépendantes et dans le Sud de la France ; tandis que les produits italiens ont remplacé les objets grecs dans les pays soumis dès la première heure. Au siècle suivant, la conquête de la Narbonnaise fait disparaître les produits celto-grecs, non seulement dans la province romaine, mais aussi dans l'Aquitaine restée indépendante jusqu'à l'entière soumission des Gaules.

Les caractères de la civilisation de la Tène dans le Sud, si différents, en apparence du moins, de ceux du Nord, conduisent à rapprocher les documents recueillis dans l'un et l'autre groupe celtique. Si les éléments de la comparaison manquent pour les agglomérations et les oppida du Nord et pour de nombreux produits industriels, la décoration des parures et des ustensiles présente des témoins importants d'influences semblables à celles relevées dans les régions du Sud. Des compositions ou sujets, des motifs, des figurés sont également empruntés aux trois périodes de l'art hellénique, avec prédominance de l'art archaïque. On peut donc espérer que de nouvelles recherches feront reconnaître l'influence hellénique dans d'autres éléments de la civilisation des contrées du Nord.

La Grèce a exercé sur le développement de la civilisation celtique à ses diverses périodes, une action qui a varié suivant les régions et les courants commerciaux. C'est ainsi qu'elle s'est

manifestée, avant le VIe siècle, par les relations des contrées du Nord avec les colonies ioniennes du Pont-Euxin et les populations des péninsules balkanique et italique; et, dans toutes les régions, du VIe au IIe siècle, par des relations avec la Haute Italie et les colonies phocéennes du littoral méditérranéen. C'est à cette dernière influence que l'on doit rapporter la longue survivance des traditions archaïques dans les œuvres plastiques et dans l'art industriel. On peut enfin remarquer que la transformation de la civilisation du Hallstatt a coïncidé avec les entreprises d'Athènes dans le bassin occidental de la Méditerranée et la grande période d'activité des colonies phocéennes.

M. Paul Frédéric Girard, professeur à la Faculté de droit de Paris, lit une étude sur la date de la codification de l'édit prétorien faite sous Hadrien par le célèbre jurisconsulte Salvius Julianus.

Cette codification a été faite sous Hadrien, par conséquent entre 117 et 138. Mais on n'est pas arrivé jusqu'à présent à lui assigner sûrement une date plus précise. M. Girard pense que cette date peut être enfermée dans un intervalle plus étroit par la combinaison de trois procédés.

En premier lieu, la codification a été faite avant l'an 129, date du sénatus-consulte Juventien : car Julien ne connaît pas encore ce sénatus-consulte dans le livre 6 de son grand ouvrage de droit, de ses *Digesta*, qu'il a écrits après avoir codifié l'édit, comme on l'a déjà conjecturé, mais comme M. Girard le prouve par divers arguments.

En second lieu, elle a été faite à un moment où Hadrien était présent à Rome; car Justinien dit, dans la constitution Δέδωκεν, § 18, qu'Hadrien l'a appuyée dans un discours qu'il prononça à Rome; or, Hadrien n'a été à Rome que pendant trois périodes de son règne, en 118-121, en 125-128 et en 134-138.

Enfin, la dernière période étant exclue par l'antériorité du sénatus-consulte Juventien de 129, le choix entre les deux autres est commandé, pour les années 125-128, par l'observation qu'avant de codifier l'édit, Julien a dirigé l'école des Sabiniens, comme collègue ou plus probablement comme successeur d'Aburnius Valens qui ne peut avoir été appelé à diriger cette école avant la fin de l'an 121.

M. Girard finit en montrant que la date de 125-128 ainsi obtenue est celle qui s'accorde le mieux avec la carrière de Julien telle qu'elle est connue par l'inscription de Souk-el-Abiod d'après laquelle il procéda sans doute à ce travail en qualité de questeur du prince.

LIVRES OFFERTS

M. Barth offre de la part de l'auteur, M. Devadatta R. Bhandarkar, fils de notre correspondant Ramkṛishṇa G. Bhandarkar, le mémoire qu'il vient de publier dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, sur l'origine des Rājpouts Guhilots :

« Le clan rājpout des Guhilots, qui a fourni de nombreuses dynasties à l'Inde occidentale, se dit Sūryasaṃçin, de la race du Soleil; la branche la plus illustre, celle des Sīsodiyas, qui est représentée aujourd'hui encore par rāṇas d'Udaypour, présente une généalogie qui la rattache directement à Rāma. Mais à côté de cette généalogie universellement acceptée, il en est une autre, dont le souvenir ne s'est pas encore entièrement perdu, qui fait de l'ancêtre éponyme des Guhilots un brahmane originaire de Weḍnagar en Gujurāt, membre de la classe des brahmanes Nāgars, encore actuellement très répandue dans l'Inde occidentale. Et c'est cette dernière tradition, bien qu'elle ne soit attestée explicitement en épigraphie qu'à une époque assez tardive, au xe siècle, et plus tardivement encore dans la littérature, que M. Bhandarkar admet, avec une très grande vraisemblance, comme la seule authentique.

« Comment expliquer que ces brahmanes aient pu être acceptés comme des kshatriyas authentiques au vie siècle, à une époque où, depuis longtemps et théoriquement du moins, les barrières entre les castes supérieures étaient considérées comme infranchissables? En réunissant un grand nombre de faits et d'indices, M. Bhandarkar arrive à une explication dont il admet lui-même le caractère plus ou moins hypothétique, mais qu'il a su rendre infiniment plausible. Les brahmanes Nāgars auraient été les prêtres d'une de ces hordes d'aventuriers d'origine étrangère qui, au ve et au vie siècle, envahirent

l'Inde à la suite des Huns Ephthalites et que, grâce aux travaux de MM. Jackson, Hœrnle et Bhandarkar lui-même, on trouve à l'origine de la plupart des dynasties rajpoutes. On conçoit très bien que, dans ces temps troublés, parmi ces envahisseurs encore imparfaitement hindouisés, certaines de leurs familles sacerdotales aient embrassé la carrière militaire et soient devenues des *brahmakshatrins*, appellation qui est d'ailleurs restée dans la langue.

« Je n'ai pu esquisser ici, et encore très sommairement, que le contour de ce mémoire, qui n'a que 21 pages, mais où chaque phrase apporte parfois toute une série de faits peu connus, souvent inédits, et qui, avec une méthode impeccable, éclaire d'un jour nouveau les débuts de l'histoire médiévale de l'Inde. »

M. G. Perrot offre, au nom de l'auteur, *Theodor Benfey, zum Andenken für seine Kinder und Enkel* (als Handschrift gedruckt), von Meta Benfey (1 vol. in-8°, 444 pages).

« Cet ouvrage, comme son titre l'indique, n'a pas été livré au public. C'est une biographie destinée seulement à la famille et aux amis d'un grand érudit, mort il y a plus d'un demi-siècle. Il se compose surtout de lettres écrites par Benfey soit aux siens soit aux savants avec qui il était en relations d'études; on y trouve aussi des lettres qui lui sont adressées; il y en a, pour ne citer que deux de ses correspondants, de Guillaume de Humboldt et d'Eugène Burnouf. Le livre a été écrit par Mme Benlow, née Benfey; si, malgré la résolution qu'elle avait prise de le réserver à un cercle très étroit, elle m'a chargé d'en offrir un exemplaire à notre Compagnie, c'est en souvenir des encouragements que l'Académie avait donnés aux travaux de son père. Celui-ci ne faisait que débuter dans les recherches de linguistique indo-européenne où il s'est si fort distingué par la suite, quand l'Académie lui accordait le prix Volney. Plus tard, elle l'inscrivait au nombre de ses correspondants étrangers. Dans ces correspondances pieusement recueillies par une personne bien placée pour en saisir l'intérêt, ceux de nos confrères qui s'occupent de l'histoire des études orientales trouveront plus d'un détail curieux à relever. »

M. Philippe Berger a la parole pour divers hommages :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Caspar René Gregory, le savant professeur de l'Université de Leipzig, le 3e volume de sa critique du texte du Nouveau Testament (*Textkritik des neuen Testaments*, t. III, Leipzig, Henrichs, 1909). J'ai signalé, en présentant les deux premiers volumes, il y a une dizaine d'années, l'im-

portance capitale de ce travail pour l'établissement du texte du Nouveau Testament.

« Le long intervalle qui sépare ce volume des précédents n'est pas imputable à M. Gregory. La seconde partie de son travail devait avoir pour objet « l'Utilisation de la Critique du texte ». L'annonce de la publication toujours différée de M. Hermann von Soden sur les sources du Nouveau Testament, travail qui devait renouveler le sujet, a obligé M. Gregory à laisser de côté cette partie de son ouvrage, et il s'est borné à donner, dans ce troisième volume, ses conclusions, avec des tables très complètes, qui ont une grande valeur, venant d'un esprit aussi exact.

« Ces conclusions, pour être brièvement indiquées, n'en sont pas moins intéressantes. M. Gregory tient pour démontré par ses premiers volumes que le texte du Nouveau Testament grec, ce monument capital de la langue et de la littérature grecques aux premiers siècles de notre ère, n'a pas subi de modifications importantes et qu'il est resté sensiblement le même depuis l'an 350 jusqu'à l'an 1500, c'est-à-dire jusqu'à la Renaissance.

« Tel qu'il est, le livre de M. Gregory fait, pour le texte grec du Nouveau Testament, ce qu'a fait pour le texte de la Vulgate un savant, trop tôt enlevé à la science, et dont je n'ai pas besoin de rappeler le nom à notre Académie. C'est à lui bien plus qu'à moi qu'il aurait appartenu de présenter la *Textkritik* de M. Gregory. »

« Dans le même ordre d'études, je suis aussi chargé de présenter à l'Académie *L'Évangile de Marc, essai d'une introduction critique* par M. Maurice Goguel (un vol. in-8° formant le 22e volume de la *Bibliothèque des hautes études, section des sciences religieuses*).

« Ce volume est une preuve du degré d'acuité, je dirai presque de subtilité auquel peut arriver la critique quand elle s'attaque à un texte. Il n'est pas sans analogies sous ce rapport avec les *Évangiles synoptiques* de M. Loisy ; non pas que M. Goguel s'en soit inspiré, son travail est antérieur ; mais tous deux s'inspirent des procédés de dissection de l'école critique allemande.

« Leurs conclusions toutefois sont assez différentes. M. Goguel place la composition de l'évangile de Marc vers l'an 65, c'est-à-dire à une époque où les souvenirs évangéliques étaient encore vivants, et il pense qu'il a été écrit sinon par un témoin oculaire, du moins à l'aide des souvenirs d'un témoin oculaire, peut-être de l'apôtre Pierre.

« Je suis de son avis. Quand on lit les premiers chapitres de l'évangile de Marc, l'impression dominante du récit est ce grand cri

de délivrance qui accompagne l'apparition de Jésus et s'attache à ses pas. Partout où il entre, il sème la guérison, et il est suivi par la reconnaissance des foules. C'est même dans ce fait bien plus que dans des subtilités théologiques qu'il faut chercher la pensée inspiratrice de l'évangéliste, et cette note est celle, sinon d'un témoin oculaire, du moins d'un homme vivant assez près des événements pour en avoir conservé l'impression vraie.

« Le tort de la critique allemande, dont l'influence est prédominante dans l'étude du Nouveau Testament, est peut-être de tenir trop peu compte du sens littéraire, qui est nécessaire pour comprendre un auteur et le situer dans son vrai milieu. De là les différences considérables que l'on trouve souvent entre les conclusions de deux hommes également savants.

« Je souhaite que M. Goguel, tout en en conservant la méthode rigoureuse, sache de plus en plus porter dans ses travaux cette vue claire et large des faits qui a toujours distingué la science française. »

M. Philippe Berger, en présentant un volume intitulé *Mélanges Hartwig Derenbourg, 1884-1908* (Paris, Leroux, 1909, in-8°), s'exprime ainsi :

« Après avoir eu l'honneur, il y a quelques années, de présenter à l'Académie les titres de Hartwig Derenbourg, j'ai aujourd'hui la mission plus douloureuse, mais non moins honorable, de déposer sur son bureau, de la part de Madame Derenbourg, le volume de Mélanges que les amis et les élèves d'Hartwig Derenbourg ont dédié à la mémoire de notre regretté confrère.

« On y trouvera les noms des savants les plus éminents dans les études arabes et sabéennes, les noms de vieux amis, et ceux de nombreux élèves. M. Derenbourg, en effet, n'était pas seulement un savant jouissant de la haute estime de ceux qui sont les maîtres les plus autorisés dans les études auxquelles il se livrait, il était un ami fidèle qui a conservé intactes jusqu'à la fin les amitiés qui avaient orné sa jeunesse ; il a été surtout un véritable maître, se préoccupant de l'avenir des études arabes après lui. Contrairement à d'autres qui estiment que tant qu'ils sont là cela suffit, il s'est appliqué à former des élèves dont plusieurs sont devenus des maîtres. M. Maspero a très bien rendu ce caractère de l'homme et du savant dans les pages qui ouvrent ce volume. Il ne faut pas oublier non plus la notice bibliographique qu'y a jointe M. M. Schwab, et qu'il a faite non seulement avec sa science, mais avec son cœur.

« Ce volume complètera très heureusement le portrait que notre confrère M. Scheil a tracé en traits si élevés de Hartwig Derenbourg.

Il nous laissera une image durable de l'estime, de l'affection et de la reconnaissance dont était entouré celui qui a été pour quelques-uns d'entre nous un ami, pour tous un excellent confrère. »

M. Bernard Haussoullier présente, au nom de l'Académie des sciences de Berlin et au nom des auteurs, MM. Carl Fredrich et Fr. Hiller von Gaertringen, deux nouveaux fascicules du recueil des *Inscriptiones Graecae*, les fascicules V, ii, et VIII du vol. XII, qui est consacré aux îles de la mer Égée, Délos non comprise.

« Le fascicule VIII, édité par M. C. Fredrich, un des épigraphistes attachés aux fouilles de Milet, renferme les inscriptions des îles de la mer de Thrace (*Inscriptiones insularum maris Thracici*), Lemnos et Imbros, Samothrace, Thasos, Skiathos, Peparethos, Ikos et Skyros. L'île de Thasos, où des voyageurs français, MM. G. Perrot, Miller, Salomon Reinach, pour ne citer que nos confrères, ont fait de si utiles séjours, fournit à elle seule près de la moitié des textes du fascicule. On sait que M. Miller a pu en rapporter un grand nombre à Paris et qu'ils forment une des séries les plus intéressantes du Musée du Louvre.

« Le fascicule V, ii, édité par M. Fr. Hiller von Gaertringen, complète la publication des inscriptions des Cyclades; il renferme les inscriptions de Ténos et, en outre, l'Introduction, les Addenda et les *Indices* du fascicule tout entier (*Inscriptiones Teni insulae et totius fasciculi Indices*). M. Hiller von Gaertringen a dû attendre en effet les résultats des fouilles entreprises au sanctuaire de Poseidon et d'Amphitrite par deux membres belges de notre École d'Athènes, MM. Hubert Demoulin et Paul Graindor. Ces fouilles ont été très fructueuses et le recueil de Ténos ne compte pas moins de 200 textes, dont plusieurs fournissent de précieux renseignements sur l'histoire des Cyclades. M. Hiller von Gaertringen les a mis à profit dans une Introduction générale (*de Cycladum rebus*), à laquelle sont joints sous la rubrique *Testimonia et notae* (p. xi-xx) les textes littéraires ou épigraphiques, transcrits ou résumés, qui permettent de tracer à grands traits l'histoire des Cyclades. Dans le chapitre suivant (*de Cycladum situ*), chacune des îles a sa notice. Cette Introduction, qui représente une somme de travail considérable, rendra les plus grands services aux épigraphistes et aux historiens.

« Le développement donné dans les derniers fascicules des *Inscriptiones Graecae* aux introductions et notices historiques témoigne d'une préoccupation nouvelle qui fait honneur au directeur de cette grande publication, M. U. von Wilamowitz-Moellendorff. J'ajouterai que depuis le mois de juillet 1902, où il a pris la présidence de la

Commission épigraphique de l'Académie de Berlin, M. von Wilamowitz n'a pas fait paraître moins de six fascicules. Trois ont été édités par son collaborateur M. Hiller von Gaertringen, qui a de plus rédigé les *Indices* de deux autres. Ces deux savants ont droit à toute notre reconnaissance. »

M. le comte Durrieu offre à l'Académie, de la part de l'auteur, deux opuscules de M. Fournier-Sarlovèze (extraits de la *Revue de l'Art ancien et moderne*). Le premier de ces opuscules intitulé *Le buste de Gauthiot d'Ancier*, est consacré à l'étude critique d'une précieuse terre cuite polychromée, datée de 1538, qui est conservée au Musée de Gray. M. Fournier-Sarlovèze discute la paternité du buste et propose, avec vraisemblance, de l'attribuer à un sculpteur originaire de Gray, Claude Arnoux, dit Lulier. — Le second opuscule concerne *Quelques Primitifs du centre de la France*. Depuis longtemps on connaît par les documents deux artistes vivant à la fin du xv[e] siècle qui portaient les noms de Jean et de Jacquelin de Montluçon ; et Curmer reproduisait déjà, il y a plus de cinquante ans, une miniature d'un livre d'Heures de la bibliothèque de l'Arsenal qui porte en toutes lettres la signature de Jean de Montluçon et qui a été maintes fois citée depuis lors. M. Fournier-Sarlovèze a repris l'examen du livre d'Heures de l'Arsenal, dont il a eu le mérite de découvrir la première provenance, ignorée jusqu'ici. Il en a rapproché d'autres œuvres exécutées dans la même région et vers la même époque : d'une part, les miniatures d'un livre d'Heures aux armes de la famille Comeau; d'autre part, deux peintures sur panneaux de très grand intérêt, un polyptyque de la *Vie de la Vierge*, existant dans l'église Notre-Dame de Montluçon, et un triptyque de l'*Annonciation* fait pour Jean de La Tour d'Auvergne et sa femme la princesse Jeanne de Bourbon-Vendôme. Le travail de M. Fournier-Sarlovèze, établi sur des bases solides, déduit avec prudence et sens critique, et dénotant en même temps un très fin appréciateur en matière d'art, constitue une importante et excellente contribution à l'histoire de la peinture française au temps de Charles VIII et de Louis XII.

M. Havet offre, de la part de l'auteur, un ouvrage de M. Henri Gœlzer, professeur à la Faculté des lettres, fait avec la collaboration de M. Alfred Mey, professeur au lycée Charlemagne. L'ouvrage forme le tome XXVI de la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres* ; il a pour titre : *Le latin de saint Avit, évêque de Vienne* (450 ? — 526 ?) :

« M. Goelzer est connu par de remarquables travaux sur la grammaire latine et plus particulièrement sur la langue des bas siècles ; il

publiait, il y a vingt-cinq ans, une grande *Étude sur la latinité de saint Jérôme*. Il a choisi cette fois un écrivain des temps mérovingiens, qui, à cause de sa date, semblerait devoir écrire un latin très néologique et de tendance romane, mais qui au contraire, étant de famille illustre et ayant reçu une forte éducation rhétorique et grammaticale, parvient à être à peu près classique au point de vue de la langue, quoique son style soit terriblement fatigant. M. Gœlzer, avec une rare patience, a relevé dans saint Avit ce qui le rapproche des autres prosateurs de la décadence aussi bien que ce qui constitue pour lui une originalité. Loin de grossir artificiellement son butin de curiosités grammaticales, il expose lui-même avec bonne grâce sur quels points le lecteur sera « surpris et déçu » ; le lecteur sérieux, — le livre n'en aura pas d'autres, — sentira combien sa surprise est instructive.

« Malgré son classicisme relatif, Avit laisse échapper des tournures qui auraient étonné Cicéron : *tibi tollere* « t'enlever » (quelque chose), *loquebatur sibi* « il se parlait à lui-même », *uento et mari silentium iubeat* « qu'il ordonne le silence au vent et à la mer ». Si la langue très littéraire qu'écrit Avit porte les traces de l'influence du latin vulgaire, c'est surtout, selon l'estimation de M. Gœlzer, dans certaines confusions de modes et de temps.

« L'ouvrage est d'une étendue considérable : il a 730 pages sans compter la table et le précieux *Index*. Il est divisé en deux portions légèrement inégales. La grosse moitié porte le titre de *Syntaxe*, lequel s'explique de lui-même. La petite moitié a pour titre *Style* ; c'est là que sont étudiés le vocabulaire religieux et le vocabulaire juridique, les mots nouveaux et les mots grecs, les archaïsmes et les poétismes, les formations en *-bilis* ou en *-mentum*, les adjectifs pris substantivement, l'expression de la réciprocité, l'emploi des fréquentatifs, les alliances de mots et jeux de mots, l'abus de la métaphore et de l'antithèse, les imitations, etc. — Partout, les citations ont l'ampleur nécessaire pour prévenir toute méprise.

« Le livre de M. Gœlzer rendra de grands services parce que c'est un répertoire très riche et facile à consulter. Peut-être aura-t-il aussi une utilité indirecte : à ceux qui seraient tentés d'étudier quelque autre écrivain de date byzantine ou mérovingienne, il offre un modèle excellent et un plan tout tracé. »

M. Dieulafoy, en présentant, au nom de l'auteur M. Eduardo Poirier, un volume intitulé : *Chile en 1908* (Santiago, 1909, in-8°), dit :

« La langue de terre qui. sur plus de 4.300 kilomètres, constitue le Chili était, au commencement du siècle dernier, un pays pauvre,

déshérité, abandonné par sa métropole. A la période de révolution qui suivit la guerre de l'Indépendance, une administration sage et la découverte des mines de salpêtre firent succéder une ère de prospérité merveilleuse et de richesse telle que, de 1885 à 1907, en vingt-deux ans, la population est passée de un à trois millions d'habitants. La contrée est sillonnée aujourd'hui par plus de 5.000 kilomètres de chemins de fer; de magnifiques édifices publics et privés, des usines, des ateliers s'élèvent à Santiago, à Valparaiso et dans les autres grandes villes de la République.

« On conçoit que les Chiliens éprouvent une juste fierté à constater les progrès vraiment miraculeux et l'état extrêmement florissant du pays et qu'ils aient profité d'une occasion solennelle pour dresser l'inventaire de leur fortune intellectuelle et matérielle. Cette occasion s'est présentée l'année dernière, lors de la réunion, à Santiago, du premier congrès scientifique panaméricain, et l'inventaire est consigné dans un ouvrage de M. Eduardo Poirier, intitulé : *Chile en 1908*.

« Ce livre fort de 750 pages grand in-4°, orné d'illustrations nombreuses, contient d'abord en résumé l'histoire, la géographie physique, la géologie, la flore, la faune du Chili. L'auteur a condensé ensuite tous les renseignements de nature à faire connaître l'état politique, scientifique, industriel, commercial et agricole du pays. Enfin, des appendices sont consacrés aux progrès accomplis dans les mathématiques, la physique, la chimie, la géologie, la minéralogie, l'anthropologie, l'art de l'ingénieur, la médecine, la pharmacie, l'hygiène, la charité, le droit civil et le droit criminel, l'organisation des bibliothèques publiques.

« L'intérêt de cette immense et laborieuse enquête est considérable. Malheureusement, le Chili est un pays de civilisation moderne et, sauf un chapitre consacré à la littérature, notre Académie n'y trouvera pas de travaux qui correspondent à ses occupations habituelles.

« Dans ce chapitre, le premier de la quatrième partie (p. 327 et suiv.), M. Eduardo Poirier nous apprend qu'il n'existe pas de littérature chilienne indigène et que les Araucaniens n'écrivaient pas, bien que doués d'un tempérament d'orateurs et de poètes. La littérature chilienne est donc une annexe de la littérature espagnole. Au XVIe siècle, dès la conquête, elle est représentée par des historiens et des poètes qui sortent presque tous des rangs de l'armée. Ce sont Pedro de Valdivia, Ercilla, l'auteur célèbre du poème épique « La Araucania » (1543 ?), que Voltaire plaçait à côté de l'*Iliade;* Góngora de Marmolejo, un historien; Pedro de Oña, un second poète épique; Alvarez de Toledo, un chroniqueur; Pancho Millaleubu, un inconnu caché sous ce pseudonyme, qui a écrit une épopée burlesque inti-

tulée : « La Tucapelina ». Puis, viennent nombreux les historiens du XVIIe et XVIIIe siècle, qui conduisent jusqu'à la révolution.

« Je me serais étendu davantage si je n'eusse craint d'empiéter sur des terrains qui ne nous appartiennent pas ; mais après avoir lu « Chile en 1908 », je propose du moins à l'Académie, à qui est adressé cet ouvrage, d'en féliciter et d'en remercier le très éminent auteur. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom des auteurs, MM. Antonin Mallat et le docteur J. Cornillon, un volume ayant pour titre : *Histoire des eaux minérales de Vichy*, t. I (1909, 814 p. et 56 pl. hors texte) :

« L'ouvrage débute aux temps préhistoriques. Cette première page de l'histoire de Vichy est fort obscure ; elle devient plus vivante à l'époque romaine où nous voyons se développer autour des sources chaudes une ville industrielle et commerciale d'une véritable importance, desservie par de grandes voies qui la mettaient en communication avec les principaux points de la Gaule. On a retrouvé à Vichy d'éloquents témoins de la pratique médicale des anciens : restes de thermes, piscines, gobelets ayant servi aux malades, ex-voto de différents genres. Des inscriptions y constatent la présence de soldats qui venaient demander aux eaux bienfaisantes la guérison de leurs maux ; d'autres monuments nous montrent que des étrangers y accouraient de fort loin et qu'ils y trouvaient des temples consacrés aux dieux de leur pays. Une curieuse statuette en bronze d'un excellent travail, appartenant aujourd'hui au Musée du Louvre, y a été recueillie il y a une vingtaine d'années : elle représente un malade accroupi, tenant à la main le gobelet réglementaire ; la goutte l'a mis dans un piteux état. Les auteurs ont rappelé et reproduit tous ces monuments en les éclairant par des observations intéressantes.

« On ne possède pas de documents sur les eaux de Vichy au moyen âge ; c'est seulement pendant la seconde moitié du XVIe siècle qu'on retrouve la mention de ces bains. Les sources minérales n'étaient alors exploitées par personne ; quiconque voulait prendre les eaux pouvait le faire sans aucune entrave. On se baignait dans les anciennes piscines romaines. Le premier établissement thermal ne fut construit que sous Louis XIII : depuis lors il se développa sans cesse et se transforma suivant les besoins de chaque époque jusqu'à la construction du nouvel établissement, qui est un des plus élégants et des plus somptueux édifices de France et de l'étranger. On trouvera dans le présent volume beaucoup de détails sur ces différentes installations, avec la reproduction des dessins et des gravures qui en conservent le souvenir. On y trouvera aussi des

documents très copieux sur la physiologie et la médication de Vichy depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours. »

M. Noël Valois offre à l'Académie le second volume de son ouvrage : *La crise religieuse du XV[e] siècle. Le Pape et le Concile, 1418-1450* (Paris, 1909, in-8°).

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire de roumain vacante à l'École des langues orientales vivantes par suite de l'admission à la retraite du titulaire. M. Émile Picot.

M. Mario Roques est présenté en 1[re] ligne par 34 voix sur 34 votants.

M. Lazare Sainéan est présenté en 2[e] ligne par 24 voix contre 5 bulletins blancs sur 29 votants.

L'Académie est consultée pour savoir s'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Weil. Elle décide, par 24 oui contre 3 non, qu'il y a lieu de le remplacer.

L'exposé des titres des candidats aura lieu dans la séance du 21 janvier prochain.

M. Chavannes a la parole pour une communication :

« Du 24 septembre au 4 octobre 1909, de grandes fêtes ont été célébrées dans les ruines d'Angkor, en présence de M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, et de S. M. Sisowath, roi du Cambodge. Le but de ces solennités était de bien montrer à la population des provinces récemment cédées par le Siam que leur incorporation au Cambodge était définitive et qu'elle ne faisait d'ailleurs que rattacher le présent à un long et glorieux passé. En même temps, la création d'une école de pâli

à Angkor était destinée à favoriser le développement intellectuel du clergé bouddhiste et à enrayer le mouvement qui portait jusqu'ici les prêtres cambodgiens à aller faire leurs études à Bangkok. Enfin la publicité donnée aux cérémonies d'Angkor a eu l'avantage d'attirer l'attention des touristes et des archéologues sur les merveilleux débris de l'art khmer qui peuvent être maintenant visités sans grande difficulté. Telles ont été les raisons politiques et scientifiques qui ont provoqué les fêtes sur lesquelles M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine attire l'attention de l'Académie par l'envoi d'un rapport et de divers articles de journaux. »

Avant d'ouvrir le comité secret où doivent être discutées les propositions en vue de la prochaine élection de correspondants étrangers, le Président prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Vous n'ignorez pas que, si nous avons à pourvoir à la vacance de quatre places de correspondants étrangers, bien que la mort et les promotions n'aient fait que trois vides en 1909, c'est que nous n'avons pas connu à temps tous les ravages de la meurtrière année 1908. Je saisis l'occasion qui m'est offerte de réparer un oubli involontaire dont la responsabilité — d'ailleurs légère à porter — incombe à l'entourage de M. Adolf Kirchhoff, notre correspondant depuis 1895, décédé à Berlin le 27 février 1908, dans sa quatre-vingt-troisième année. Vous penserez sans doute comme moi qu'il convient que le nom de l'illustre défunt ne soit pas absent de nos Comptes rendus et reçoive l'hommage tardif mais sincère de notre souvenir.

« Né à Berlin le 6 janvier 1826, M. Kirchhoff n'a pas quitté, pour ainsi dire, sauf pour deux courts voyages en Grèce (1876 et 1879), la ville où il fit ses études universitaires, où il fut près de vingt ans professeur au gymnase de Joachimsthal, ensuite à l'Université, et membre de l'Académie Royale des Sciences. On retrouve dans ses multiples travaux l'influence exercée sur lui par ses maîtres, qui s'appelaient Boeckh, Lachmann et Bopp, ces représentants de l'âge héroïque, comme il disait, se classant lui-

même dans la génération, moins glorieuse à son gré, des épigones.

« Épigraphiste, linguiste, philologue et humaniste, il emprunta tour à tour ou simultanément à ces trois disciplines les instruments de ses recherches sur les civilisations antiques. Dès ses débuts, il fit preuve d'une maturité précoce. En collaboration avec Aufrecht, il étudia les monuments de la langue ombrienne, particulièrement les célèbres Tables Eugubines, dans un ouvrage en deux volumes : *Die umbrischen Sprachdenkmäler*, publiés de 1849 à 1851 ; puis, il déchiffra les « runes » scandinaves ou gothiques et fit paraître en 1851 *Das gothische Runenalphabet*. Dans le texte en langue osque de la Table de Bantia (*Das Stadtrecht von Bantia*, 1853) il reconnut un code municipal, engageant ainsi contre Th. Mommsen, qui y avait vu un traité entre Rome et la ville apulienne, une lutte courtoise et finalement victorieuse. La tâche qui lui incomba de continuer le *C. I. G.* de Boeckh tourna son activité du côté de l'épigraphie grecque. Kirchhoff donna en 1859 le recueil des inscriptions chrétiennes (*C. I. G.*, IV, 2) et se livra à des études préparatoires d'où sortit le mémoire intitulé : *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets* (1863), ouvrage plusieurs fois réédité (1867, 1877, 1887), qui fit époque et servit de base à toutes les recherches ultérieures. Enfin, il prit la direction d'une vaste entreprise scientifique, la publication d'un *C. I. A.*, dont il rédigea le premier volume (1873), complété plus tard (1877, 1887, 1891) par de copieux suppléments.

« Mais l'épigraphie ne l'absorbait pas tout entier. L'élève de Lachmann, le philologue et humaniste, conserva toute sa vie le culte de la littérature grecque. On lui doit notamment une édition de Plotin (1856) que E. Zeller déclare « extrêmement méritoire », où Kirchhoff rétablit l'ordre chronologique des morceaux arbitrairement classés par Porphyre ; un commentaire du traité de Xénophon, *Ueber die Schrift von Staat der Athener* (1873), qui le conduisit à étudier de près l'administration des finances d'Athènes au siècle précédent (1875) ; une édition d'Eschyle (1880), et quantité de dissertations, actuellement éparses, sur la composition de l'*Odyssée* (1869) dont il s'occupa toujours avec prédilection, sur Hésiode, Hérodote (2e éd., 1878), Thucydide,

chez qui il recherchait l'*Urkunden-Material* (1895), etc., apportant ainsi aux études littéraires le secours de l'histoire, renouvelée elle-même par l'étude des documents épigraphiques.

« Ce grand travailleur fut un homme modeste, d'un commerce sûr, consolé par des amitiés fidèles dans sa vieillesse solitaire. L'Académie associe l'expression de ses regrets aux témoignages unanimes qui honorent sa mémoire. »

LIVRES OFFERTS

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

« Je présente à l'Académie le volume intitulé : *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France.* L'auteur de ce volume est notre savant confrère M. Léopold Delisle. C'est le tome Ier d'un ouvrage qui comprendra trois volumes. Celui-ci est l'introduction ; il sera suivi d'un recueil de facsimilés et d'un volume contenant le texte imprimé des actes. Le recueil de facsimilés est in-folio et ne tardera pas à paraître. La copie du volume contenant les pièces existe, mais M. Delisle a quelques collations en projet et ne livrera sa copie à l'imprimerie que lorsque ces collations seront terminées. »

M. Héron de Villefosse, au nom de M. Ch. Jacotin de Rosières et Ulysse Rouchon, offre à l'Académie un travail intitulé : *Les trésors de Lapte et de la Chapelle-Laurent.*

Il s'agit de deux importantes trouvailles de monnaies gauloises faites en 1908 dans le département de la Haute-Loire et qui ont été malheureusement dispersées. La première comprenait environ 200 pièces d'or, du type arverne, dont le Musée du Puy n'a pu recueillir que treize exemplaires. Une portion importante de cette trouvaille a passé au Musée de Cluny. La plupart des pièces de la seconde trouvaille ont été vendues ou données ; plusieurs portent le nom du chef arverne *Pictilos.*

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau une brochure dont il est l'auteur : *Notes épigraphiques*, XXXV à XXXVIII (extr. de la *Revue épigraphique*, 1909).

M. Homolle présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Gustave Mendel, et de la part de l'administration des Musées impériaux ottomans, le *Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines du Musée de Brousse* (Athènes, Sakellarios, 1908, vi-189 pages, 3 planches hors texte et nombreuses figures) :

« Le Musée de Brousse, inauguré en 1904, construit aux frais du vilayet, organisé par Azmi-Bey, directeur de l'instruction publique du vilayet, est un témoignage nouveau de l'activité de notre confrère Hamdi-Bey qui de Constantinople rayonne dans tout l'empire ottoman.

« Le catalogue de M. Mendel, qui comprend 435 numéros, laisse en dehors la section musulmane, mais il embrasse tous les monuments plastiques et épigraphiques depuis les origines préhelléniques jusqu'à la fin de la civilisation byzantine : en pierre, marbre, terre cuite, verre et métaux. A part un bas-relief archaïque de Cyzique, qui a son pendant à Constantinople et qui est une œuvre ionienne de première valeur, les sculptures n'ont pas une importance considérable. Mais la suite des bas-reliefs funéraires présente une variété de types tout à fait intéressants : personnages debout ou assis, cavaliers, banquets funèbres, et en particulier stèles représentant une porte. A noter aussi quelques fragments de sarcophages du type de Sidamara.

« La série chrétienne et byzantine, à côté du reliquaire de saint Trophime, offre une belle collection de dalles sculptées — dalles de revêtement ou de parapets —, des chapiteaux, une vasque à reliefs et inscriptions.

« La céramique débute avec Troie et se prolonge jusqu'aux basses époques.

« Ce qui fait la valeur de cette collection, c'est moins, à de rares exceptions près, la qualité individuelle des pièces que leur groupement, leur caractère régional et leur provenance certaine.

« M. Mendel les décrit sobrement, en quelques traits précis et bien choisis ; il les éclaire par des comparaisons abondantes et topiques, quelquefois par de véritables petits mémoires archéologiques, enfin par une illustration nombreuse et très bien exécutée.

« S'il a pu y réussir, il le doit pour une bonne part à l'École française d'Athènes qui a accueilli dans le *Bulletin de correspondance hellénique* le catalogue de Brousse, et à M. Holleaux qui a donné tous ses soins à une exécution parfaite.

« En présentant l'année dernière ici même le catalogue des figurines de terre cuite du Musée de Constantinople, je louais le zèle, la science, le talent de M. Mendel ; celui d'aujourd'hui mérite en tout

les mêmes éloges; et bien des Musées de France, de Paris même, pourraient envier une publication semblable à celle du Musée de Brousse. »

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

M. Camille JULLIAN fait la communication suivante :

« Je reçois de M. Courteault, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, la note suivante :

« Les fouilles faites par la Faculté au cimetière chrétien de Saint-Seurin, fouilles entreprises avec le généreux appui de l'Académie des inscriptions, viennent de donner un premier et très heureux résultat. C'est la découverte de la nécropole du IVe siècle, et, parmi les premiers tombeaux mis au jour, celui d'un soldat romain.

« Voici son épitaphe, qui se lit sur une plaque de marbre encastrée dans le couvercle d'un sarcophage :

ICIACITFLAINVSDENVMERONAT (pour *Mattiacorum*)
TIACORVMSENIORVMQVIVIXST
ANNVSQVARAGINTAETQVI
NQUEETDISMISITGRANDE
CRUDILITEVXSORIETFILISIVIS

« C'est la première épitaphe connue d'un contemporain et d'un compatriote d'Ausone et de Paulin de Nole. Et ce début nous donne à tous de grands espoirs de découvertes prochaines. »

Le PRÉSIDENT fait part à l'Académie du décès de M. Krumbacher, correspondant étranger, et s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« Nous pouvions espérer que le nécrologe de l'année 1909 était clos et qu'aucun nom ne viendrait s'ajouter à cette liste funèbre. Cet espoir est déçu. Une mort prématurée a frappé, le 12 de ce

mois, M. Karl Krumbacher, professeur à l'Université de Munich, notre correspondant depuis 1900.

« Né à Kürnach (Bavière) le 23 septembre 1856, il avait à peine dépassé l'âge de 53 ans; il a été enlevé à la science au moment où, s'il n'eût ambitionné que la renommée, il eût pu ménager ses forces, qui, prodiguées dans un labeur incessant et acharné, ont fini par le trahir. Dès le début de sa carrière scientifique, signalé par la publication des *Beiträge zur Geschichte der griechischen Sprache* (1884), il avait choisi sa tâche, celle qu'il poursuivit sans arrêt, marquant chaque étape par des œuvres originales, solidement assises sur l'étude de documents jusque-là inexploités. Il s'agissait d'explorer des régions dédaignées par les philologues classiques, un domaine qu'il compare lui-même à une « forêt vierge ». Admirateur enthousiaste de la Grèce, il ne voulut pas admettre que son génie se fût complètement éteint au moyen âge, et que sa langue, en subissant les transformations qui sont la condition même de la vie, eût tout perdu de sa beauté première. Un voyage qu'il fit en Grèce et en Asie Mineure (1884-1885), voyage dont il a laissé un attachant récit (*Griechische Reise*, 1886), le confirma dans son philhellénisme.

« Il se voua donc, avec une ardeur qui ne s'est jamais refroidie, à l'étude du grec byzantin et du grec moderne. Là, tout était à faire ou à reprendre par la base : aucune bibliographie servant de guide provisoire; les textes imprimés sont rares et peu sûrs; « il n'y avait de salut que dans les manuscrits ». Krumbacher n'hésita pas; il parcourut les bibliothèques de l'Europe, rapportant de ses excursions une abondante moisson d'extraits et de collations, complétant son enquête par un dépouillement méthodique de toutes les publications relatives au sujet, rendues pour lui accessibles par sa connaissance de la plupart des langues européennes, y compris le russe. Le fruit de ce prodigieux labeur fut la *Geschichte der byzantinischen Litteratur von Justinian bis zum Ende des oströmischen Reiches*, ouvrage publié en 1890, amené à sa perfection dans une seconde édition (1897). Ce monument, taillé à même la « matière brute », fait époque dans l'histoire de la philologie et suffirait à garantir de l'oubli le nom de son auteur.

« Pour continuer l'œuvre, approfondir encore et étendre le

champ des recherches, Krumbacher fit appel à des collaborateurs enrôlés et guidés par le maître. En 1892, nommé professeur à l'Université de Munich, où il inaugurait un enseignement nouveau, il fonda la *Byzantinische Zeitschrift*, pourvue en 1898 d'un organe complémentaire, le *Byzantinisches Archiv*. La direction de la Revue lui imposa un travail absorbant qui ne ralentit pas sa production scientifique. D'année en année se succèdent des mémoires sur les proverbes grecs du moyen âge (*Mittelgriechische Sprichwörter*, 1893; *Die Moskauer Sammlung mittelgriechischer Sprichwörter*, 1895), sur *Michael Glykas* (1895), *Kasia* (1897), Romanos (*Studien zu Romanos*, 1899; *Miscellen zu Romanos*, 1907), sur l'acrostiche dans la poésie sacrée (*Die Akrostichis in der griechischen Kirchenpoesie*, 1904), sur les services que la photographie peut rendre à l'érudition (*Die Photographie im Dienste der Geisteswissenschaften*, 1906), sans compter quantité d'articles dont il a réuni un choix dans un volume intitulé *Populäre Aufsätze*, le dernier qui soit parti de sa main. Avait-il le pressentiment de sa fin prochaine en dédiant ce recueil « aux Grecs ses amis de jeunesse » (*meinen griechischen Jugendfreunden*) et en datant du 23 septembre 1909, jour anniversaire de sa naissance, une préface où il fait un retour sur sa vie passée ?

« En parlant de ses amis, il pensait sans doute aussi aux inimitiés que lui avaient attirées ses doctrines philologiques. Il se heurta, en Grèce même, à une barrière hostile faite de malentendus et de passions patriotiques exaspérées, prêtes à tout, même à l'émeute dans la rue. Ce savant pacifique, qui n'a jamais écrit une ligne désobligeante pour les personnes, se vit contraint de répondre à des injures par des démonstrations. Dans un mémoire académique d'une facture magistrale, *Das Problem der neugriechischen Schriftsprache* (1902, 226 pp. 4°), Krumbacher a pris nettement parti pour les « vulgaristes », c'est-à-dire pour ceux qui considèrent la langue dite « puriste » (καθαρεύουσα), langue artificielle, incomprise du peuple, comme un obstacle à la régénération intellectuelle, morale, politique même, de la Grèce moderne, et veulent lui substituer la langue populaire, seule capable de puiser la vie dans le réservoir de forces qu'est l'âme d'une nation. On sait avec quelle chaleur

de conviction, quelle verve, mordante au besoin, Krumbacher a défendu cette cause, qui fut la sienne dès l'origine. Ses derniers articles (1908-1909) ont été des avertissements adressés aux auteurs d'un projet de « nouveau *Thesaurus* de la langue grecque », projet qu'il juge présomptueux et inexécutable.

« Maintenant, cette voix s'est tue pour toujours. En rendant un hommage attristé à la mémoire de notre correspondant, nous avons au moins la consolation de penser que nous n'avons pas trop attendu pour honorer de nos suffrages le bon ouvrier de la science désintéressée, l'homme aimable et discret que nous avons vu de temps à autre s'asseoir parmi nous, trouvant ici l'accueil le plus cordial et le plus sympathique. Son nom restera dans nos archives, et il restera plus que son nom dans nos souvenirs. »

A la suite d'un comité secret, le Président annonce, en séance publique, que MM. Fr. Delitzsch, professeur à l'Université de Berlin; Steenstrup, professeur à l'Université de Copenhague; Holder, conservateur de la Bibliothèque de Karlsruhe; Sir James Murray, à Oxford, sont élus correspondants étrangers de l'Académie.

LIVRES OFFERTS

M. Delisle a la parole pour un hommage :

« C'est en souvenir de mes amicales et anciennes relations avec Hartwig Derenbourg que la veuve de ce très érudit et très regretté orientaliste m'a fait l'honneur de me charger de présenter à l'Académie un volume auquel l'auteur a travaillé pendant de longues années et qu'une mort prématurée l'a empêché de publier. Il est intitulé : *Oumara du Yémen, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1909, in-8°). C'est la partie française et le complément d'un texte arabe de premier ordre, qu'il avait eu la gloire de découvrir à l'Escurial et dont il a jadis donné une édition qui aurait suffi pour lui assurer une des premières places parmi les orientalistes contemporains.

« Oumara, dont l'autobiographie a servi de base au nouvel ouvrage de notre éminent confrère, est un personnage considérable, qui méritait d'être présenté au public français pour lui faire connaître de première main l'état de la société musulmane en Égypte sous les prédécesseurs de Soliman et du temps d'Amauri, roi de Jérusalem. »

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« A notre dernière séance, j'avais une funèbre nouvelle à vous annoncer. J'ignorais alors qu'un nouveau deuil, survenu la veille, m'obligerait à rouvrir aujourd'hui le nécrologe pour y inscrire le nom d'un autre correspondant, M. Ludwig Friedländer, décédé le 16 décembre, dans sa quatre-vingt-sixième année.

« Ce vétéran des études classiques passa la plus grande partie de sa vie à Kœnigsberg, où il était né le 16 juillet 1824, où il fut « habilité » en 1847, privat-docent à l'Université en 1852, professeur « ordinaire » en 1858. Ses premiers travaux furent consacrés aux anciens grammairiens, éditeurs et commentateurs d'Homère, comme Nicanor (1850), Aristonicos (1853), à l'histoire de « la Critique homérique de Wolf à Grote » (1853). Dans le domaine de la philologie, Homère fut toujours le centre de ses études, comme l'attestent de nombreuses dissertations publiées de 1853 à 1861, et même plus tard, en 1873, dans des Revues ou sous forme de « programmes » universitaires.

« Mais déjà il se sentait attiré du côté où il devait asseoir sa réputation. Dès 1852, il publiait un mémoire « Sur le sens artistique des Romains à l'époque impériale », puis un autre (1856), « Sur les jeux de gladiateurs » à la même époque. Il préludait ainsi à la composition du grand ouvrage auquel son nom

restera attaché, les *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von August bis zum Ausgang der Antonine.*

« Les trois volumes de la première édition parurent de 1862 à 1871. Avant même qu'elle fût achevée, en 1865, l'auteur donnait une édition remaniée du premier volume, et depuis lors, d'édition en édition, — la septième aujourd'hui, — l'ouvrage est devenu le livre indispensable, l' « épée de chevet », comme disaient nos pères, de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la société romaine durant les deux premiers siècles de l'Empire. Il eut même, à sa seconde édition, le dangereux honneur d'être librement traduit, c'est-à-dire indiscrètement défiguré, par un pédant qui prétendit l'accommoder au goût français. Ce n'est pas seulement un répertoire inépuisable de faits, prélevés sur les textes et les monuments, rangés sous une série de rubriques qui constituent à elles seules une analyse logique des divers aspects de la vie extérieure et intérieure de la société — y compris la religion et la philosophie. L'auteur en a voulu faire, comme l'indique le titre même du livre, et il en a fait réellement des « tableaux » dessinés et peints de main de maître. Tous ceux qui ont touché après lui aux mêmes sujets lui ont rendu hommage, et nul ne l'aurait mieux loué ici que M. Boissier, qui, en 1902, le recommanda à vos suffrages.

« De ce long commerce avec les auteurs de l'époque, dont il avait dû contrôler les témoignages souvent suspects, Friedländer rapporta des études complémentaires, philologiques, critiques, chronologiques, qui trouvèrent place soit dans les *Appendices* de son livre, soit dans des éditions commentées qu'il donna des œuvres de Martial (1886), de Pétrone, avec traduction de la *Cena Trimalchionis* (1891), de Juvénal (1895).

« En 1892, Friedländer quitta sa ville natale, sans doute pour chercher un climat plus doux, et vint se fixer à Strasbourg. Il y passa ses dernières années dans la situation un peu exceptionnelle d'un professeur titulaire en congé, autorisé à enseigner la « philologie classique » dans une autre Université.

« C'est là qu'il s'est éteint, il y a huit jours. Il fut de ceux auxquels une longue vie a permis de donner la mesure de leurs talents. Il sut concentrer ses efforts et joindre l'utile à l'agréable dans une œuvre de haute et sereine impartialité, qui a rectifié

bien des préjugés, et dont l'heureuse influence n'est pas restée confinée dans le cercle restreint des érudits.

« J'adresse, au nom de l'Académie, un salut respectueux à la mémoire de notre vénérable et regretté correspondant. »

L'Académie décide de tenir sa prochaine séance le 31 décembre.

M. Delitzsch, récemment élu correspondant étranger, adresse, par télégramme, à l'Académie, ses plus chaleureux remerciements.

A la suite d'un comité secret, le Président annonce, en séance publique, que sont élus correspondants nationaux de l'Académie :

M. Michel Clerc, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, conservateur du Musée Borély, à Marseille;

Le R. P. Ronzevalle, professeur à l'Université de Beyrouth;

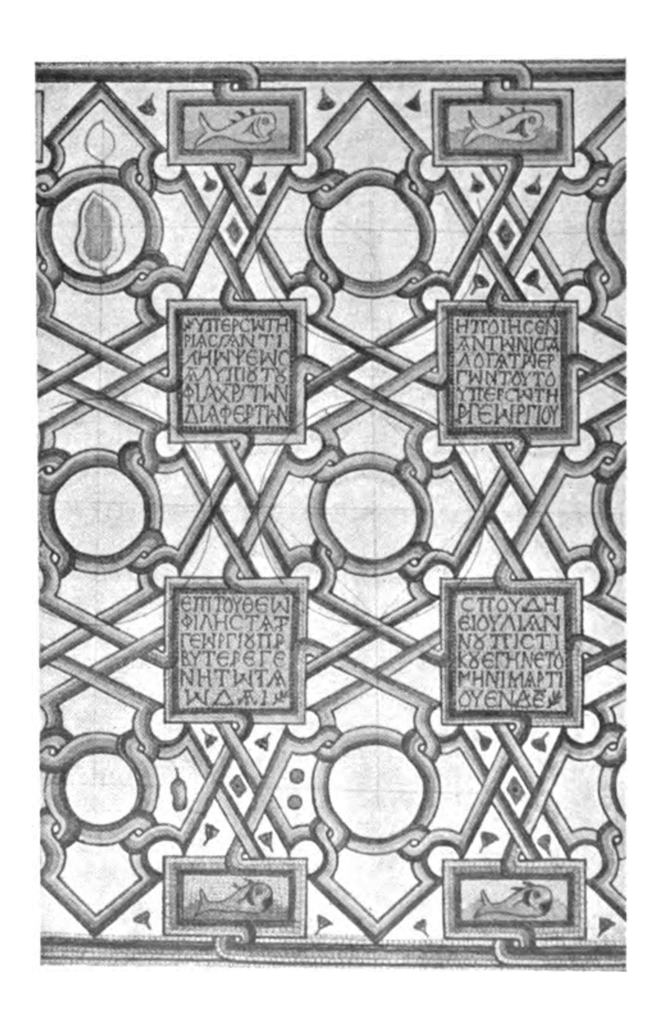
M. le général de Beylié, à Saïgon.

M. Clément Huart, professeur à l'École des langues orientales, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, communique le résultat de ses recherches sur les poésies arabes, antérieures à l'islamisme, de Sélâma ben Djandal. Il en a retrouvé le recueil dans un manuscrit de la mosquée de Sainte-Sophie à Constantinople, tracé par un célèbre calligraphe arabe du XIe siècle, Ibn-Bawwâb. Ces poésies roulent sur des récits de combats, des descriptions de chevaux de course. On y voit que les Bédouins, à cette époque, risquaient toute leur fortune sur un cheval, comme les Européens du XXe siècle. Sélâma paraît avoir été chrétien. L'intérêt de son œuvre est considérable pour la lexicographie arabe.

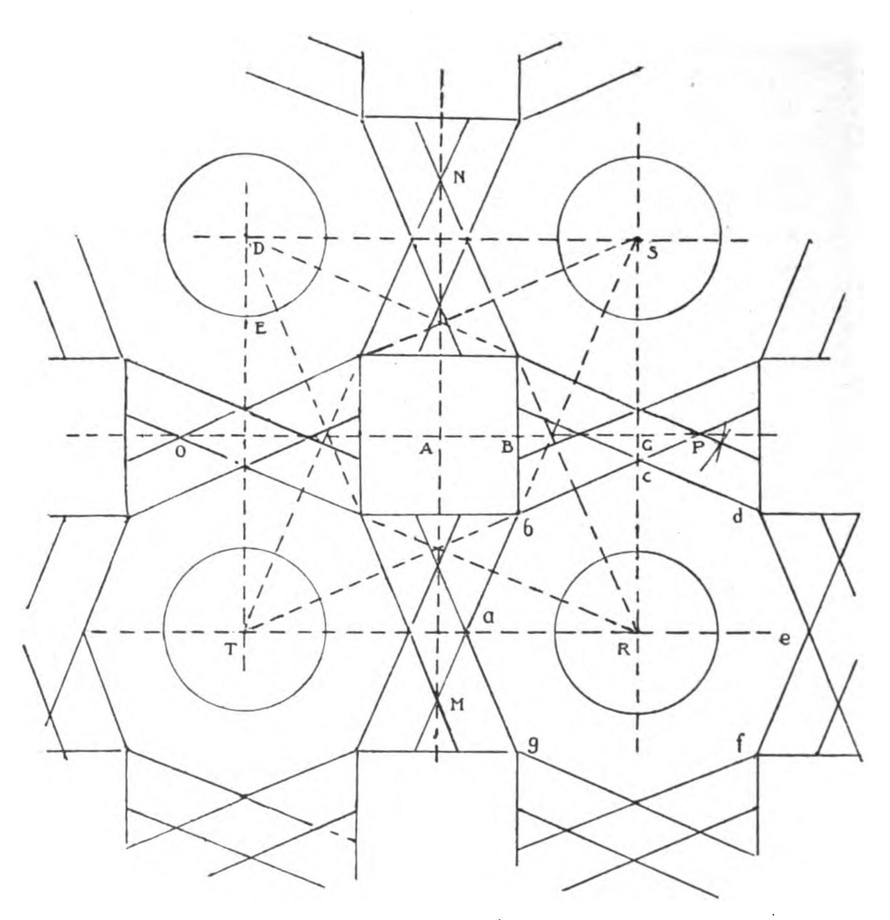
Le R. P. Séjourné fait une communication sur une mosaïque de style arabe avec inscriptions grecques trouvées à Bettir près de Jérusalem.

M. Dieulafoy présente, au sujet de cette communication, les observations suivantes :

« La date fixée par le R. P. Séjourné (VIIe siècle) pour la mosaïque me paraît exacte, mais la qualification de style arabe donnée au



Mosaïque trouvée à Bettir, près de Jérusalem.



Épure commune de la mosaïque de Bettir et des broderies de vêtements figurés sur les bas-reliefs sassanides de Tag-è Bostan.

dessin est contestable. Dans la période préislamique, les Arabes ont peu construit; et l'on sait, par l'exemple des tombeaux nabatéens relevés à Médâin-Saleh, sur la route de Jérusalem à Médine, que les architectes qu'ils employaient usaient d'un style influencé à la fois par l'Orient iranien et l'Occident gréco-romain. Si des combinaisons géométriques analogues à celles de la mosaïque étudiée par le P. Séjourné ont été relevées dans les édifices musulmans, ce n'est donc pas que la mosaïque ait été composée d'après un dessin arabe, mais parce que les ornemanistes musulmans se sont au contraire inspirés de thèmes hellénistiques semblables à celui qui vous a été présenté. Cette conjecture est d'ailleurs vérifiée. Le tracé de la mosaïque est établi sur des combinaisons de damiers et de cercles que l'on retrouve brodées sur la tunique de Chosroës II et des seigneurs perses, dans les bas-reliefs de Tag-è Bostan. Il suffit, quand on établit l'épure commune de la page 977, de choisir les lignes dessinant des octogones a b c d e f g de préférence à celles qui caractérisent les étoiles à huit pointes M R P S N D O T, pour passer de l'un à l'autre schéma. Mais si le schéma eût été tracé par un Oriental, il n'eût comporté que des droites. L'introduction des courbes et des entrelacs qui donnent tant de grâce à la mosaïque est sûrement due à un dessinateur grec. Cette modification est de tous points analogue à celle que les Espagnols firent subir aux thèmes géométriques importés chez eux par les Musulmans.

Description de l'épure de la page 977.
Carré du damier directeur D S R T :

$$AC = \frac{TR}{2}$$

$$AB = \frac{2}{3} BC$$

$$DE = AB$$

Octogones a b c d e f g du tracé de la mosaïque.
Étoiles à huit pointes M R P S N D O T utilisées dans le tracé des broderies.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois d'octobre 1909 des *Comptes rendus* des séances de l'Académie (Paris, 1909, in-8°).

M. Henri Cordier offre à l'Académie son *Catalogue des albums chinois et ouvrages relatifs à la Chine conservés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1909, in-8° ; extr. du *Journal asiatique*).

M. Camille Jullian dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Éléments de linguistique romane*, par M. E. Bourciez, professeur à l'Université de Bordeaux (Paris, 1910, in-8°).

SÉANCE DU 31 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

A propos du procès-verbal M. Dieulafoy présente une observation sur la communication faite dans la dernière séance par le P. Séjourné au sujet d'une mosaïque avec inscription trouvée à Bettir près de Jérusalem [1].

M. Chavannes informe l'Académie que M. le commandant de Bouillane de Lacoste a rapporté, de sa récente expédition en Mongolie, des estampages des trois principales inscriptions de la région de l'Orkhon. Pour l'inscription de Kul tegin (732 ap. J.-C.), le texte chinois seul a pu être estampé parce que le texte turc est maintenant encastré dans la maçonnerie du petit édicule que le gouvernement chinois a fait récemment élever pour abriter la stèle. Cet estampage du texte chinois pourrait fournir un

1. Voir ci-dessus, p. 975.

excellent moulage. Pour l'inscription de Bilgä kagan (735 ap. J.-C.), les trois fragments du texte chinois qui ont été relevés par M. de Lacoste permettent de rectifier sur quelques points de détail la lecture qui a été donnée de ce texte; on peut établir notamment que les lignes de l'inscription comptaient 40 (et non 39) caractères. Enfin, si les estampages fragmentaires de l'inscription de Kara balgassoun (IX[e] siècle) ne peuvent guère améliorer l'interprétation qui en a été publiée, du moins n'est-il pas sans intérêt de posséder la reproduction fidèle de quelques parties de cette stèle qui est d'une grande importance pour l'histoire du manichéisme.

Il est procédé au scrutin pour le renouvellement du bureau.

M. POTTIER est élu président; M. OMONT, vice-président.

L'Académie procède à la nomination des Commissions annuelles. Sont élus :

COMMISSION DES TRAVAUX LITTÉRAIRES : MM. Delisle, Bréal, Senart, Paul Meyer, d'Arbois de Jubainville, Alfred Croiset, de Lasteyrie, Clermont-Ganneau.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : MM. Delisle, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, Paul Viollet, de Lasteyrie, abbé Thédenat, Valois.

COMMISSION DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME : MM. Heuzey, Foucart, Paul Meyer, Homolle, Collignon, Cagnat, Chatelain, Haussoullier.

COMMISSION DU PRIX GOBERT : MM. Paul Meyer, Longnon, Viollet, Durrieu.

COMMISSION DU PRIX BORDIN (*au meilleur ouvrage relatif aux études orientales*) : MM. Senart, Ph. Berger, Barth, le P. Scheil.

COMMISSION DU PRIX LOUIS FOULD : MM. de Lasteyrie, Collignon, Saglio, Durrieu.

COMMISSION DU PRIX STANISLAS JULIEN : MM. Senart, Barth, Chavannes, Cordier.

COMMISSION DU PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU : MM. d'Arbois de Jubainville, Longnon, Valois, Durrieu.

Commission du Prix Jean Reynaud : MM. Delisle, Senart, P. Meyer, A. Croiset, Babelon, Bouché-Leclercq.

M. Pottier rend compte des fouilles de Montlaurès, près de Narbonne, poursuivies par M. Rouzaud depuis plusieurs années et subventionnées en 1908 par l'Académie. Les dernières études faites sur le terrain ont montré que Montlaurès était un *oppidum* composé de petites habitations très rustiques groupées sur les pentes d'une acropole et dans la plaine environnante. On a recueilli un mobilier d'un caractère primitif et barbare, mais mêlé de poteries grecques qui forment l'intérêt principal de la découverte et qui montrent l'activité des relations commerciales entre la Gaule et la Grèce dès le VIe siècle, et surtout pendant le IVe et le IIIe siècles avant notre ère [1].

COMMUNICATION

LES FOUILLES DE MONTLAURÈS.

NOTE DE M. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'attention de l'Académie a déjà été appelée depuis plusieurs années sur l'intérêt des fouilles conduites à Montlaurès par M. H. Rouzaud, ancien député, ancien maître de conférences à la Faculté des sciences de Montpellier, actuellement percepteur à Narbonne [2]. Une subvention de mille francs lui fut accordée sur les Fonds Piot pour entreprendre une exploration méthodique de l'emplacement. Les travaux ont été exécutés aux mois d'avril-mai 1908 ; l'Académie et le Musée du Louvre m'avaient fait l'honneur de me déléguer pour examiner l'ensemble des découvertes et en préciser les résultats scientifiques. Avec l'assentiment de

1. Voir ci-après.
2. *Comptes rendus Acad. inscript.*, 1905, p. 136, 283 ; 1907, p. 260.

M. Rouzaud, la plus grande partie des antiquités recueillies au cours de ces nouvelles fouilles a pu être transportée à Paris, afin d'y être plus commodément étudiée et soumise à des comparaisons avec la collection céramique du Louvre. Je donnerai ici les conclusions essentielles de ce travail, qui doit prendre place ultérieurement dans une publication spéciale, avec planches, que compte faire l'auteur des découvertes.

Le premier fait à établir et le plus important, c'est que Montlaurès, situé à 4 kilomètres à l'Ouest de Narbonne, n'est pas une nécropole, comme on l'avait cru tout d'abord à cause de l'abondance des cendres, des ossements et de certaines formes de récipients creusés dans le roc : les cendres sont des résidus de foyers; les ossements proviennent toujours d'animaux et jamais de restes humains; les récipients creusés dans le roc sont sans doute des auges ou des abreuvoirs. Montlaurès prend donc l'aspect beaucoup plus intéressant d'un habitat antique et d'une acropole dont le sommet, haut d'environ 56 mètres, domine toute la plaine environnante jusqu'à la mer et dont les flancs et le pourtour, comprenant environ 1.500 mètres de circuit, ont pu recevoir deux ou trois centaines de petites habitations. Le reste de la ville pouvait s'étendre dans la plaine, qu'ont recouverte les alluvions de l'Aude. Les grandes encoches taillées dans le roc et en certains endroits contiguës, séparées les unes des autres par une paroi de rocher, ne sont pas des sépultures, mais bien plutôt les fondations des maisons qui s'élevaient par dessus ces sortes de caves ou de celliers et qui étaient sans doute construites en bois ou autres matériaux fragiles et vite disparus [1]. C'est le contenu, le résidu de ces « fonds de cabanes », comme on dit dans l'archéologie préhistorique, que M. Rouzaud a

1. C'est ce qu'avait déjà supposé un des membres de la Société archéologique de Narbonne, M. Thiers (*Congrès archéologique de France*, 1907, p. 274).

exploré pendant huit ans, et que nous avons fouillé avec lui l'an dernier.

Ce premier point posé, la seconde constatation est que Montlaurès nous offre la juxtaposition de deux civilisations complètement distinctes et, si l'on peut dire, opposées. D'une part, une vie misérable et pauvre, dans des réduits étroits, avec un outillage très peu perfectionné, des meules à broyer le grain de forme primitive, des outils de pierre ou de corne, peu de métal, pas d'armes, une poterie locale encore grossière et sauvage, mêlée aux spécimens de cette céramique peinte géométrique et encore mystérieuse qu'on appelle « les vases ibériques » ; d'autre part, les apports de la civilisation grecque en plein épanouissement, une série considérable de vases attiques décorés de figures peintes, des débris de coupes et de vases à boire en très grand nombre. Cette industrie grecque s'impose avec autorité, elle envahit la petite cité barbare ; mais on ne voit pas qu'elle influence ni qu'elle stimule l'industrie indigène qui reste à côté d'elle primitive et routinière : ce sont deux mondes qui se coudoient sans se confondre. Le nombre assez important des monnaies atteste aussi une circulation commerciale active.

Troisième fait : il nous a été assez facile de déterminer, grâce à la céramique, à quelle époque et pendant quelle période le contact fut le plus fréquent entre ces barbares et les Grecs. La découverte, en 1864, du beau vase à figures noires (amphore attique du VIe siècle), aujourd'hui au Musée de Narbonne et signalé par M. Rouzaud [1], est restée jusqu'à présent isolée. Cependant la collection de M. Rouzaud contient quelques fragments de vases et de cols d'amphores que l'on pourrait rapporter encore à cette période. Nous-même nous avons trouvé dans les fouilles un petit tesson à figures noires, de style très négligé, qui serait plutôt du

1. *Comptes rendus Acad.*, 1905, p. 136 ; Rouzaud, *Notes et observations sur le pays Narbonnais*, 1905, p. 15.



ve siècle que du vi^e^. Les poteries à figures rouges de la première moitié du ve siècle manquent complètement. L'immense majorité des fragments appartient à la fin du ve, au ive et au iiie siècle. La série est très complète qui va des figures peintes du style libre aux figures de décadence, puis aux poteries noires à palmettes estampées de la fabrication campanienne, et au décor à retouches blanches de la série dite de Gnathia. Pas un seul fragment du style d'Arezzo, c'est-à-dire de l'époque gréco-romaine du iie et du i^er^ siècle, ce qui semble indiquer que le site avait cessé d'être habité dans le cours du iie siècle. Au contraire, les poteries sigillées sont très nombreuses dans le sol de Narbonne et de la région placée entre cette ville et la mer ; près de l'étang de Bages on en ramasse des fragments à poignées, en même temps qu'on y recueille des monnaies romaines de l'époque impériale. C'est une confirmation de l'idée déjà émise par M. Rouzaud, qu'après l'occupation romaine, les habitats indigènes de l'Ouest furent dévastés et ruinés et la population reportée du côté de l'Est et de la mer.

Tels sont, dans les grandes lignes, les résultats des fouilles de Montlaurès. On voit qu'ils intéressent vivement l'histoire de la Gaule ancienne, et en particulier celle de la province Narbonnaise sur laquelle nous avions fort peu de renseignements avant l'époque romaine. Actuellement nous pouvons faire dater du vi^e^ siècle avant notre ère nos premiers documents sur la vie de ces populations et entrevoir leurs conditions d'existence. Nous y découvrons un fait capital que les récits anciens sur la fondation de Marseille et sur la colonisation des côtes d'Ibérie nous permettaient d'entrevoir, mais sur lequel nous n'avions pas encore d'informations aussi précises et aussi palpables : c'est l'influence grecque si ancienne, si intense et si prolongée. Avant les trouvailles de M. Rouzaud à Montlaurès, avant les fouilles de M. Clerc et de M. Vasseur à Marseille, de M. Joulin à Toulouse, de M. Siret et de M. Schulten

en Espagne, nous ne savions pas à quel point les Grecs avaient répandu leurs produits dans le fond occidental du bassin méditerranéen. C'est une addition notable à l'histoire de nos origines nationales. Déjà M. Clerc, dans son étude sur les *Explorations phocéennes* [1] et notre confrère, M. Camille Jullian, dans son grand ouvrage sur l'*Histoire de la Gaule* [2], ont signalé l'intérêt des découvertes de Montlaurès à cet égard.

Je n'entreprendrai pas ici de discuter les questions ethnographiques qui se rattachent à notre sujet, ni à quelle race appartenaient les indigènes ainsi mis en contact avec les Grecs. Qu'il me suffise de rappeler que, d'après Hécatée de Milet, Hérodote et Aviénus, dès le VIe siècle les Ligures avaient formé à l'embouchure de l'Aude le royaume des Élésyques, avec Narbonne pour capitale, et que ce royaume florissant fut fortement troublé, entre 500 et 400 av. J.-C., par l'invasion des Ibères qui s'installèrent peu à peu dans le pays, refoulant les Ligures ou se mêlant à eux; Narbonne tomba en leur pouvoir [3]. Il est remarquable que cette période de guerre coïncide justement avec le moment où les importations commerciales des Grecs s'arrêtent ou se font très rares. Ce serait une explication fort plausible de la lacune que nous constatons dans la série céramique. Si les échanges reprennent au contraire avec une grande intensité à la fin du Ve et pendant le IVe siècle, c'est que cette époque correspond à ce que M. Jullian a appelé l'empire de Marseille, entre 450 et 250 [4], alors que la grande colonie phocéenne, devenue l'entrepôt de toutes les marchandises grecques, les répand tout le long des côtes de la Gaule et de l'Ibérie

1. *Revue des Études anciennes*, 1905, p. 335.

2. I, p. 215 et 279, notes; II, p. 331, note 3; cf. *Revue Études anc.*, 1905, p. 389.

3. H. Rouzaud, *Notes et observations*, 1907, p. 9; C. Jullian, I, pp. 182, 266, 277, etc.

4. Ibid., I, pp. 383 et suiv.

septentrionale, ou les fait même remonter par la vallée du Rhône jusqu'au cœur des pays celtiques[1].

Maintenant nous passerons rapidement en revue les différentes catégories d'antiquités découvertes à Montlaurès, afin d'en préciser les caractères.

Habitations. — Les dimensions de ce que nous avons appelé les celliers des petites habitations ligures sont médiocres. Les plus grands mesurent un peu plus de 7 mètres de large sur 7 mètres de profondeur avec des parois taillées dans le roc de 3 mètres de hauteur. Les moyens ont 6 mètres de large sur 4 mètres de profondeur, avec des parois hautes de 0 m 50 à 1 mètre ou 1 m 20. On distingue parfois le seuil d'une porte, large d'environ 0 m 80, qui devait donner sur l'extérieur, du côté de la pente de l'acropole, et qu'on pouvait fermer avec une claie. Dans l'intérieur de la chambre, sur une des parois de tuf, on constate quelquefois la présence d'une petite niche, sorte de *loculus*, ayant environ 0 m 45 de diamètre sur 0 m 45 de profondeur, dans laquelle on pouvait déposer une cruche d'eau ou de vin, dont le fond s'emboîtait solidement dans cette cavité. Dans une de ces niches, nous avons retrouvé encore en place les débris d'une jarre d'argile.

Dans trois ou quatre maisons nous avons constaté qu'un des angles du rectangle était occupé par un grand *dolium* de terre cuite rougeâtre, encastré dans le sol ou dans un grossier dallage de pierres (hauteur, environ 0 m 60 à 0 m 75; diamètre à l'ouverture environ 1 mètre). Une petite banquette de pierres sèches venait buter contre le récipient et en assurait encore la solidité. Sans doute on montait sur cette espèce de degré pour verser ou pour puiser dans le *dolium*, qui pouvait contenir soit des liquides soit aussi des matières sèches, car un de ces grands vases n'avait pas de

1. Voy. sur les fouilles de M. Piroutet dans le Jura, *Rev. arch.*, 1909, I, p. 193.



fond et le rebord inférieur, régulièrement entaillé (ouverture de 0 m 40 de diamètre), reposait directement sur le dallage. Près d'une de ces jarres on a recueilli une meule à broyer le grain, en pierre de lave, et un outil en forme de hache ou de marteau en pierre polie.

Plusieurs tranchées ont fait remarquer la présence de restes de fours, en terre à brique pilonnée, avec de fortes traces d'incinération et une épaisse couche de cendres ; la construction totale mesurait environ 1 m 60 de large sur 0 m 80 de haut.

En deux ou trois points de l'acropole, nous avons remarqué auprès et en dehors de ces chambres une cuve taillée dans la pierre qu'on prenait autrefois pour les restes d'un sarcophage, mais qui a dû servir d'auge pour les animaux. Une de ces auges est à peu près carrée (0 m 80 sur 0 m 70 ; profondeur 0 m 20) ; on voit encore dans le pays des récipients analogues, à la porte des fermes, pour abreuver les bêtes.

Sur les pentes du monticule, les habitations paraissent serrées les unes contre les autres et en général contiguës ; la paroi qui les sépare est elle-même taillée dans le roc et mesure environ 0 m 50 à 0 m 70 d'épaisseur. En deux endroits ce mur mitoyen est entaillé de marches d'environ 0 m 45 de haut qui forment un escalier de quatre ou cinq degrés, faisant communiquer le palier inférieur, où se trouvait le cellier, avec le palier supérieur où se trouvait l'habitation elle-même. Sur les flancs en pente raide de l'acropole, les petites huttes devaient former des zones circulaires séparées par une étroite ruelle, une sorte de chemin de ronde dont on peut encore mesurer en certains points la largeur (environ 1 mètre à 1 m 50). Une voie plus importante (2 à 3 mètres de large sur 20 mètres de long) conduisait du côté sud, où se trouvent les sources d'eau potable, jusqu'au sommet du mont qui présente aussi plusieurs traces d'importantes habitations avec de larges banquettes taillées dans le roc[1].

1. M. Thiers (*op. laud.*) a signalé la ressemblance de cette disposition

En bas, du côté de la plaine environnante, les « fonds de cabanes » apparaissent au contraire plus disséminés. On ne les reconnaît actuellement qu'à la présence de cendres dans la terre, mais, après avoir exploré un de ces emplacements, on ne doit pas s'attendre à trouver tout à côté une autre maison. C'est ce qui rend les fouilles de Montlaurès très difficiles et très étendues. Toutes les encoches situées sur les flancs de l'acropole ont été depuis longtemps vidées et fouillées ; la chute des terres, ravinées et glissant avec les pluies, les a mises à nu et l'on n'y peut plus rien recueillir. C'est en bas, au pied du mont et sous les terres amoncelées, qu'on a chance de rencontrer des restes d'habitations. Mais là on ne peut procéder que par sondages exécutés un peu partout, et une fouille exhaustive exigerait beaucoup de temps et beaucoup d'argent.

Voici l'énumération des objets qui constituaient le mobilier très simple et souvent fort primitif de ces habitations.

Objets de ménage et de cuisine. — Meules en pierre noire volcanique, soit avec la forme ancienne des broyeurs à frottement, soit en larges disques épais avec trou central ; outils de pierre en forme de marteaux ou de haches polies ; nombreuses pierres à aiguiser ; cornes de cerf taillées comme des manches d'instruments ; aiguilles en os et en bronze ; clous de bronze ou de fer ; lampes de terre cuite, portant encore les traces de la calcination du bec ; fusaïoles ou pesons de fuseau en terre cuite.

Objets d'alimentation. — Ossements d'animaux, surtout de porcs, de bœufs, de chèvres, de cerfs ; coquillages, surtout des moules et très peu d'huîtres (qui sont surtout fréquentes à l'époque romaine) ; poissons, quelques dents de dorade très reconnaissables (genre de poisson encore très recherché dans le pays).

des habitats figures avec ceux du mont Sipyle en Phrygie (Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, V, p. 61, 62, fig. 30 à 33).

Armes. — Très peu d'objets sont sûrement attribuables à cette catégorie : une lame de fer (couteau?) ; une pointe de bronze (qui pourrait être une pointe de flèche ou de javelot); deux amas de cailloux roulés (qui ont pu être employés comme balles de fronde ?).

Bien que le métal soit rare dans les objets fabriqués, il faut pourtant noter la présence de très nombreux minerais de fer amassés près des habitations, comme si on se préparait à les utiliser : dans une tranchée nous en avons recueilli une masse qu'on peut évaluer à 60 ou 80 kilogrammes.

Objets de toilette. — Anneaux de bronze (bagues ?); petits disques de bronze (miroirs ?); rebords de vases en bronze; bouts de spatules en bronze; une perle d'ambre.

Monnaies. — J'ai reçu une note détaillée de M. Rouzaud sur les monnaies qui constituent une des parties les plus importantes de sa collection et qu'il a patiemment récoltées une à une dans les terres de Montlaurès, ce qui exclut l'idée d'un trésor d'ensemble. Il a su qu'antérieurement à l'année 1855 un plein boisseau de vieilles monnaies avait été recueilli à Montlaurès[1] et dispersé ensuite dans des collections particulières ; c'est encore une preuve de l'importance des relations commerciales dont ce site fut le théâtre. Parmi les pièces de la collection Rouzaud, le plus grand nombre porte la légende NERENCN, qu'il interprète NERENCOINON, monnaie des confédérés Nérènes, ou habitants de Naro, ancien nom de Narbo. M. Jullian avait déjà noté, dans son ouvrage sur la Gaule[2], l'attribution encore incertaine à Narbonne des monnaies à la légende NERENCN. Les remarques de M. Rouzaud rendent cette hypothèse encore plus plausible. Le tableau si instructif qui accompagne sa note et que je mets sous les yeux de l'Académie contient les empreintes des monnaies trouvées par lui et rend très frappante l'abondance des pièces de ce

1. Voir sa note du *Bulletin de la Comm. arch. de Narbonne*, 1905.
2. II, p. 378, note 1.

type, comparées à celle des cités et peuplades voisines : on peut donc les considérer comme les produits de la frappe indigène de Narbonne. Voici l'énumération des différents types recueillis : Nérènes, 28 : Volques, 14 ; Lougostalètes, 5 ; chefs indigènes, 5 ; Arvernes, 1 ; incertaines, 3. — Marseille, 9 ; Emporion, 5 ; Baléares, 2 ; Romaines, 3.

Poteries. — La poterie est l'élément qui mérite le plus d'attention, 1° parce qu'elle représente les trouvailles les plus nombreuses, 2° parce qu'elle renseigne sur la vie commerciale du pays, 3° parce qu'elle fournit les meilleurs repères chronologiques.

A. Poteries locales ou régionales. — Nous avons déjà parlé des grands vases en forme de *dolium*. La terre en est rougeâtre, grossière et épaisse ; au-dessous de l'embouchure, une forte saillie striée simule une cordelette nouée autour du récipient. D'autres vases, façonnés aussi à la main, moins épais et en terre noire, sont décorés de la même manière ; la surface est parfois striée « au peigne », par incisions parallèles, ou bien creusée de sillons assez profonds, avec des anses petites, en saillies percées d'un trou central. On croirait que ces poteries datent de l'époque d'Hissarlik ou du néolithique ; pourtant elles sont ramassées avec les autres et je ne les crois pas plus anciennes. C'est une fabrication locale, presque sauvage, qui a pu se continuer jusqu'à l'occupation romaine.

Ce même *bucchero*, perfectionné, a produit une poterie grise, mieux épurée, polie et faite au tour, ornée de zones de cercles et de dessins gravés en lacis qui ne manquent pas de finesse et d'élégance. Des fragments tout à fait pareils ont été trouvés aux environs de Marseille par M. Vasseur.

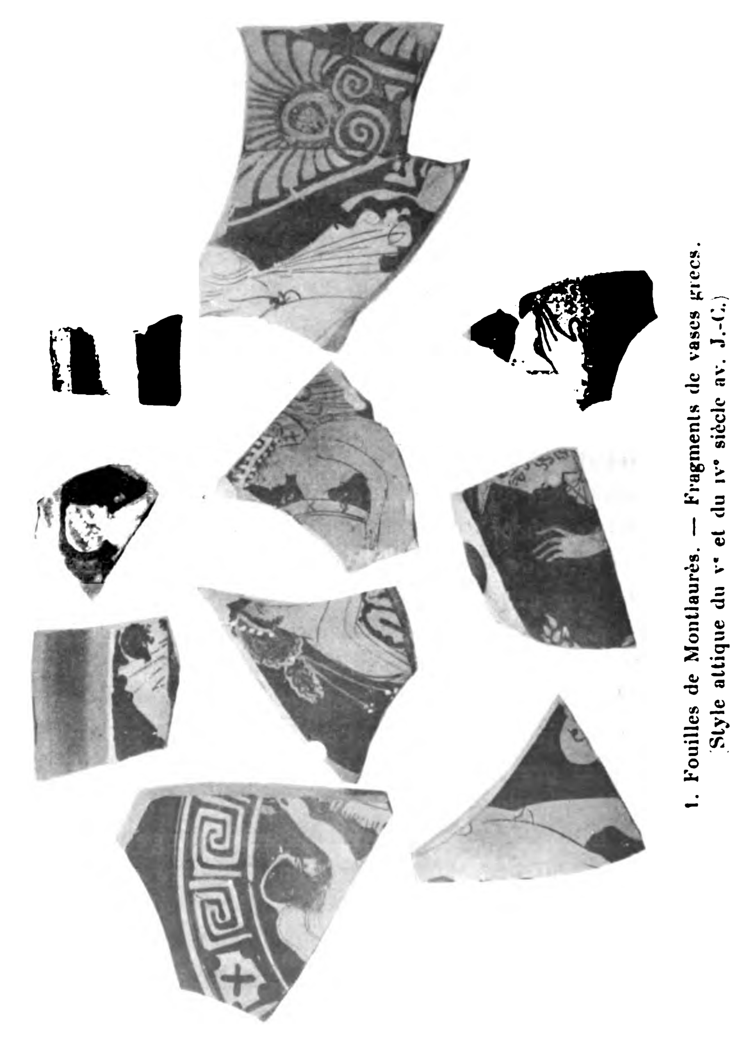
Avec une terre jaune clair, plus rarement rouge, on a fabriqué un grand nombre de jarres ou amphores communes, munies de deux anses courtes et verticales, le fond allant en se rétrécissant et terminé par un gros bouton rond, des

marmites à embouchure ronde sans anses ou avec de petites anses horizontales, de grandes cruches ou œnochoés, etc. Une terre rosée, bien lévigée extérieurement et prenant un aspect blanchâtre, porte en noir brun, souvent jauni, le décor des vases appelés « ibériques » : cercles concentriques, groupes de traits ondulés verticaux, larges bandes circulaires, etc. Parfois ce décor brun est rehaussé de bandes rouges, détail également connu dans la catégorie ibérique. Nous ne savons pas encore quel était le centre de fabrication de ces poteries. Étaient-elles fabriquées sur place, ou importées d'Espagne? Venaient-elles de quelque grand centre méditerranéen? La question est à l'étude. Mais il est important de noter que l'argile des vases dits « ibériques » n'est pas la même à Montlaurès et en Espagne. Il semble donc qu'il y ait eu divers ateliers. Autre point important : il résulte des fouilles de M. Rouzaud, comme de celles qui ont eu lieu aux environs de Barcelone, que *ces poteries se rencontrent constamment mêlées à des vases grecs du IVe et du IIIe siècle*, que rien par conséquent en permet de leur attribuer une origine mycénienne, comme on l'avait d'abord pensé, et que si ce style géométrique curviligne peut remonter à des origines lointaines, il est indubitable qu'on le pratiquait encore dans les bas temps helléniques et jusqu'au moment de l'occupation romaine[1].

B. Poteries grecques importées. — 1° Vases attiques à figures noires ; quelques rares spécimens dont nous avons parlé plus haut. 2° Vases attiques à figures rouges. Pas de spécimens de la fin du VIe ni de la première moitié du Ve siècle ; très nombreux exemples de la fin du Ve et du

1. Sur cette question de chronologie, cf. *Journ. des Savants*, 1905, p. 583-585 ; C. Jullian, *Rev. Études anc.*, 1907, p. 272. Nous devons ajouter cependant que dans sa toute récente publication, *Scripta Minoa*, pp. 96 et suiv., M. Arthur Evans s'est prononcé résolument en faveur d'un contact direct entre l'Espagne et la Crète de Minos, et qu'il assigne, comme M. Pierre Paris, une origine mycéno-crétoise aux poteries dites ibériques.

IVe siècle. 3° Vases attiques à vernis noir lustré, à décor estampé en godrons et à palmettes incisées; très belle



1. Fouilles de Montlaurès. — Fragments de vases grecs. (Style attique du ve et du IVe siècle av. J.-C.)

technique du IVe siècle et du IIIe. 4° Poteries dites campaniennes, à vernis noir de qualité inférieure, avec décor

d'incisions ou de palmettes estampées, style du IIIe siècle. 5° Poteries de l'Italie méridionale avec décor en rouge appliqué par dessus le noir; style du IIIe siècle. 6° Poteries dites de Gnathia, avec décor en feuillages blancs sur fond noir, style du IIIe et IIe siècle.

Tous les fragments recueillis sont extrêmement petits, étant des détritus de la vaisselle brisée dans les maisons.



2. Fouilles de Montlaurès. — Fragments d'un vase grec. (Amazone. — Coupe attique de la fin du Ve siècle.)

Aussi est-il très difficile, la plupart du temps, de reconnaître les sujets qui décoraient les vases. D'ordinaire nous n'avons conservé qu'un bras, une tête, un morceau de draperie, un personnage isolé, rarement deux personnages groupés (voir fig. 1). Parmi les débris trouvés dans nos tranchées, nous citerons comme scène mythologique recon-

naissable la représentation d'un homme nu renversé, luttant contre une femme, qui appartenait certainement à l'épisode connu d'Orphée tué par les Ménades. Dans la collection de M. Rouzaud, on remarque une jolie peinture d'Amazone à cheval (voir fig. 2), un Eros ailé, un curieux fragment de Silène renversé et pris, semble-t-il, dans un piège de chasseur, etc. En général, comme il est naturel dans la céramique de cette période, on croit reconnaître surtout des conversations de personnages drapés ou des scènes de toilette féminine. Les œuvres de style très soigné sont rares. C'est de la fabrication courante, souvent négligée. Pourtant il faut mettre à part, dans la série des vases à vernis noir, quelques spécimens d'une exécution parfaite et d'un lustre vraiment admirable.

Quant aux formes des vases, pour la même raison de mutilation, on ne peut pas toujours les identifier, mais on constate avec certitude que les vases à boire, en particulier la coupe et le skyphos, sont bien plus nombreux que les vases récipients, amphores, œnochoés, cratères, etc. En certains endroits les débris d'anses ou de pieds de coupes se sont rencontrés en quantité surprenante. Dans la tranchée n° IX, sur un espace de huit à dix mètres carrés où nous avons remué environ quinze à vingt mètres cubes de terre, on a ramassé plus de *deux cents* fragments de vases grecs, parmi lesquels soixante-trois anses ou morceaux d'anses de coupes. Ce fait donne une idée de l'abondance vraiment extraordinaire des poteries grecques qui avait trouvé place dans cette petite cité barbare.

Aussi la dernière question qui se pose, à propos de ces poteries, est de savoir pourquoi les Grecs les transportaient en telle quantité dans ces parages, et ce qu'ils venaient y chercher en échange. On ne peut faire à ce sujet que des conjectures. Ou bien les navires athéniens sont allés jusque là dès le VIe siècle, ce qui serait un fait historique tout nouveau. Ou bien, ce qui paraît beaucoup plus probable,

les produits attiques étaient vendus à des intermédiaires, à des commerçants fréquentant ces parages, en particulier aux Phocéens qui, après les avoir entreposés à Marseille, les répandaient le long des côtes. Les richesses naturelles des pays avoisinant les Pyrénées étaient les minerais, les bois de construction, les salaisons et le poisson séché pour l'exportation; de grands établissements de pêcherie existent encore aux environs de Narbonne dans les étangs qui bordent la mer[1]. En important leurs poteries, les Grecs ne pouvaient manquer d'introduire en même temps dans ces régions les denrées qui se rattachent à la fabrication des vases, c'est-à-dire leurs vins et leurs huiles, dont la vaisselle peinte était l'accompagnement obligé[2].

Nous ne terminerons pas sans dire l'accueil très sympathique que nous avons trouvé à Narbonne auprès de toutes les personnes qui s'intéressent aux recherches historiques, entre autres auprès des membres de la Société archéologique de Narbonne qui sont venus visiter nos fouilles. Mais nous devons, en particulier, nos plus vifs remerciements au propriétaire du domaine de Montlaurès, M. Roussignhol, qui a bien voulu nous donner gracieusement, à M. Rouzaud et à moi, toutes les facilités nécessaires pour explorer cette intéressante station.

1. Voy. C. Jullian, I, p. 407 ; et l'article *Salsamentum* (Besnier du *Dict. des antiquités* de Saglio. La grande quantité de jarres et de récipients communs que l'on rencontre à Montlaurès pourrait peut-être avoir servi à contenir du poisson salé.

2. Voy. C. Jullian, II, p. 330-331 et note 3.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau l'Album des planches 1 à 488 de la publication de la *Mission archéologique dans la Chine septentrionale* par M. Édouard Chavannes, membre de l'Académie.

M. Camille Jullian offre à l'Académie son *Histoire de la Gaule*, tome III : *La conquête romaine et les premières invasions germaniques* (Paris, 1909, in-8°).

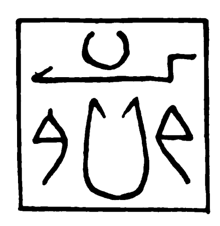
M. Cagnat dépose sur le bureau le deuxième fascicule de l'*Inventaire des mosaïques* de la Gaule, publié sous les auspices de l'Académie. Il remercie ses auxiliaires, MM. Lafaye et Blanchet, du zèle qu'ils ont apporté à préparer la publication.

APPENDICE

SUR UNE EMPREINTE CÉRAMIQUE DE CARTHAGE PORTANT LE NOM DE BAAL[1], PAR M. PHILIPPE BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai reçu du P. Delattre la copie d'une marque céramique d'un intérêt très particulier. Elle est imprimée sur une anse d'amphore, dans un carré de 0m025 de côté. En me l'envoyant, notre dévoué correspondant l'accompagne des mots suivants :

« Le caractère qui se lit à droite est un *d* et non un *b*; celui de gauche au contraire est bien un *b*. Quel nom se cache sous ces cinq lettres? Sont-ce des initiales? Je vous serais reconnaissant de me dire ce que vous en pensez. »



Le nom qui se cache sous ces cinq lettres, je vais le dire tout de suite, c'est le nom de Baal.

Tout d'abord je dois faire une légère réserve au sujet de la lecture du P. Delattre. Les deux lettres placées à gauche et à droite dans le carré 𐤁𐤁 ne sont pas un *b* et un *d*; ce sont deux *b* adossés; malgré une très légère différence de forme, je n'ai aucun doute à ce sujet. Ces deux lettres flanquent à gauche et à droite une figure dans laquelle il est

1. Voir ci-dessus, p. 756.

facile de reconnaître à première vue l'image conique de la divinité que nous sommes habitués à désigner, d'une façon un peu conventionnelle, du nom de Tanit. On distingue aisément la tête, les bras et le corps, surmonté d'un rudiment de corselet, que nous rencontrons fréquemment, indiquée d'une façon plus complète, sur les stèles puniques.

Rien n'est plus fréquent, sur les anses d'amphores, que les marques céramiques portant l'image divine accostée d'une lettre, le plus souvent un ou un ; parfois des deux à la fois. Les inscriptions elles-mêmes nous en offrent plus d'un exemple[1]. J'ai proposé de lire ces abréviations B(aal) et T(anit). Ici les deux *b* placés à gauche et à droite de l'image divine ont évidemment le même sens.

Ces deux adossés rappellent par leur disposition deux objets, d'un usage incertain, qui figurent quelquefois sur les ex-voto à Tanit, en particulier sur un ex-voto anépigraphe que nous avons reproduit dans le *Corpus*, au n° 395.

Il y a plus, et l'image divine est elle-même formée de la juxtaposition de plusieurs lettres, ainsi que l'a très bien vu le P. Delattre. En effet, en examinant attentivement la barre transversale qui représente les bras de Tanit, on s'aperçoit que les deux extrémités ne sont pas pareilles ; celle de gauche est tronquée, et la cassure, ou ce que l'on pourrait prendre pour tel, n'est pas le résultat d'un accident. C'est l'extrémité supérieure du *lamed* dont l'autre bras forme la queue. Il suffit de redresser la lettre qui est couchée pour s'en convaincre. De même la tête est formée par un *aïn* o. Nous obtenons ainsi les trois lettres, dont la réunion forme le nom de Baal.

Reste la lettre qui forme le corps de l'insecte ou si vous aimez mieux de l'image divine. Eh bien, là encore nous avons une lettre punique dont la lecture ne laisse place à

1. *C.I.S.*, I, nos 395, 396, 400, 436, 437.

aucun doute, l'interprétation seule en est plus difficile : c'est un *teth* = 𐤈. Comment faut-il l'expliquer ? J'avoue que je n'en sais rien. La lettre *teth* est d'un usage très rare en hébreu. En phénicien, nous ne la rencontrons guère que dans le mot qui figure en tête de toutes les épitaphes et désigne une offrande funéraire. Faut-il l'expliquer de cette manière? Je n'ose pas l'affirmer. Le fait que cette légende est tracée sur une urne cinéraire rend la chose assez plausible. Un moment, je m'étais demandé si l'on ne pourrait pas y voir deux *tav* néopuniques ligaturés par en bas, ce qui nous donnerait l'abréviation du nom de T(ani)t par la première et la dernière lettre. Mais il serait peu vraisemblable de trouver deux lettres néopuniques mêlées à des lettres puniques parfaitement tracées, sans compter que la ligature serait faite à contresens. Le *teth* est trop clairement tracé, et quel qu'en soit le sens, il faut le prendre pour tel.

Quoi qu'il en soit de cette dernière lettre, le sens des autres est certain, et il faut y voir le nom de Baal.

Nous avons eu l'occasion de signaler ailleurs les déformations symboliques de l'image divine. Sous sa forme la plus simple, elle rappelle de très près la croix ansée des monuments égyptiens, c'est-à-dire le triangle ou le cône sacré, surmonté d'un anneau de suspension : Peu à peu, la tête se surmonte du croissant renversé qui indique le sexe de la divinité ; à la barre transversale s'ajoutent deux appendices figurant les bras ; puis il y pousse des pieds ; enfin la déesse se revêt d'une robe avec un corset et des volants, et nous obtenons ainsi la succession suivante de figures dont chacune accentue davantage le caractère symbolique de l'*icôn* :

Ici, nous n'avons pas une déformation symbolique, mais une déformation graphique ; et ce sont les lettres dont se compose le nom de Baal qui se groupent de façon à former l'image du dieu.

Cette association de l'image divine et du nom de Baal, si étroite que les deux se couvrent et ne font qu'un pour ainsi dire, est très instructive. Elle nous prouve que l'image divine que l'on rencontre sur tous les monuments de Carthage ne représentait pas seulement Tanit, mais aussi le dieu Baal, son parèdre. Je n'ai pas cessé de le soutenir, mais il n'était pas inutile d'avoir un monument qui nous en apportât la preuve écrite[1].

1. Les caractères des pages 998, 999 et 1000 ont été obligeamment prêtés par l'Imprimerie nationale.

PÉRIODIQUES OFFERTS

Analecta Bollandiana, tome XXVIII, fasc. I et II (Bruxelles, 1909, in-8°).

Anales del Museo Nacional de Mexico, tome I, nos 1 à 8 (Mexico, in-8°).

Annales du Commerce extérieur, année 1908, fasc. 8 à 12; année 1909, fasc. 1 à 5 (Paris, in-8°).

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1909 (Épinal, in-8°).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology, vol. XII, n° 4; vol. XIII, nos 1 et 2 (London, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1908, fasc. 9 à 12; 1909, fasc. 1 à 6 (Roma, in-8°).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1908 et 1909, nos 92 à 106 (Firenze, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, septembre-décembre 1908; janvier-août 1909 (Paris, in-8°).

Boletin da Real Associação dos architectos civiles et archeologos portuguezes, tome XI, nos 8 à 12; t. XII (Lisbonne, 1908, in-8°).

Bulletin monumental, 73e vol., nos 1 à 4 (Paris et Caen, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique d'Agram, t. XI, 1909 (Zagreb, in-8°).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1908, nos 8 à 12; 1909, nos 1 à 8 (Clermont-Ferrand, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), tome VII, 2e livraison (Béziers, in-8°).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, année 1908, nos 8 à 12; année 1909, nos 1 à 7 (Moulins, in-8°).

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, janvier-juin 1909 (Angoulême, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, janvier-décembre 1909 (Brive, in-8°).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, juin-décembre 1908; janvier-octobre 1909 (Cracovie, in-8°).

Bulletin de la Diana, avril-décembre 1908; janvier-mars 1909 (Montbrison, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Procès-verbaux, juin-décembre 1908 (Chartres, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, livraisons 11 et 12 de 1907 et 1 de 1908 (Quimper, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône, année 1908 (Vesoul et Paris, 1908, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, n° 80 (Langres, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, n° 38 (Toulouse, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1909, 1er et 2e semestres (Narbonne, in-8°).

Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie, 1908 (in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er et 2e trimestres 1909 (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Provence, année 1908, n° 12 (Marseille, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, septembre-décembre 1908 ; janvier-juin 1909 (Périgueux, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de la Picardie, année 1908, 3e et 4e trimestres; année 1909, 1er, 2e et 3e trimestres (Amiens, in-8°).

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 1908, n° 17; 1909, n° 5 (Saint-Pétersbourg, in-8°).

Bulletin mensuel de l'Office du Gouvernement tunisien, n° 20, 15 juillet 1909 (Paris, in-4°).

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, 1907, 2e semestre (Sousse, in-8°).

Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, années 1908 et 1909, nos 28 à 42 (Saint-Valéry-sur-Somme, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1908 (Auxerre, in-8°).

École française d'Extrême-Orient. *Bulletin*, janvier-décembre 1908 ; juillet-septembre 1909 (Hanoï, in-8°).

École française d'Athènes. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1909, avril-décembre (Paris, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1908, août-décembre ; 1909, janvier-juillet (Paris et Rome, in-8°).

Greater Light (The), vol. X, nos 1 à 12 (Philadelphia, in-8°).

Journal Asiatique, 1908, septembre-décembre ; 1909, janvier-février (Paris, in-8°).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, tome V, n° 1 (Paris, in-8°).

Journal of the Royal Institute of British Architects, vol. XVI, n°s 11 à 15 (London, in-8°).

Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 1909, n° 1 (Trier, in-8°).

Machriq (Al), Revue catholique orientale, novembre à décembre 1908; janvier à novembre 1909 (Beyrouth, in-8°).

Mitteilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abteilung, t. XXXIII, fasc. 4 (Athènes, in-8°).

Pro Alesia. Revue mensuelle, juillet-décembre 1908; janvier-juin 1909 (Paris, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, vol. XXII, n° 1 (London, in-8°).

Proceedings of the Society of biblical archaeology, vol. XXX, parts 8 à 12; vol. XXXI, parts 1 à 6 (London, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXIX, fasc. 2 à 7 (Edinburgh, 1908, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society, held at Philadelphia, n°s 190-191 (Philadelphia, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, 1908 (Edinbourg, in-8°).

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, vol. II, 1908-1909, fasc. Ier, mars 1909.

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, vol. XVII, fasc. 4; vol. XVIII, fasc. 1 à 3 (Roma, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, septembre-décembre 1908; janvier-juin 1909 (Madrid, in-8°).

Revue africaine, n°s 270 à 274 (Alger, in-8°).

Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence, juillet-août-septembre 1909 (Alger, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Georges Perrot et Salomon Reinach, membres de l'Institut, septembre-décembre 1908; janvier-août 1909 (Paris, in-8°).

Revue bénédictine, novembre-décembre 1908; janvier-juillet 1909 (Paris, in-8°).

Revue biblique internationale, publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain de Saint-Étienne de Jérusalem, n°s 5 à 6, 1908; n°s 1 à 4, 1909 (Paris et Rome, in-8°).

Revue des études juives, n° 112, 1909 (Paris, in-8°).



Revue historique et archéologique du Maine, 1908, 1er et 2e semestres (Mamers et Le Mans, in-8°).

Revue savoisienne, 1908, 2e, 3e, et 4e trimestres; 1909, 1er et 2e trimestres (Annecy, in-8°).

Revue sémitique, novembre-décembre 1908; janvier-septembre 1909 (Paris, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de MM. Jean Réville et Léon Marillier, mars-décembre 1908 (Paris, in-8°).

Revue du monde musulman, vol. VI, n° XI, novembre 1908 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques, livraisons 169 à 172 (Paris, in-8°).

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften; philosophisch-historische Klasse, année 1908 (Wien, in-8°).

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften, année 1909 (Berlin, in-8°).

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, année 1908, fasc. 3 (Saint-Omer, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, 3e et 4e trimestres 1908; 1er trimestre 1909 (Paris et Orléans, in-8°).

Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser-Orden, tome XXIX, fasc. 4; tome XXX, fasc. 1 à 2 (Berlin, in-8°).

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, Jahrg. XXVII, Heft 1 (Trier, in-8°).



TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

CAHIER DE FÉVRIER

CAHIER DE MARS

CAHIER D'AVRIL

CAHIER DE MAI

CAHIER DE JUIN

CAHIER DE JUILLET

CAHIER D'AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE

CAHIER D'OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE

CAHIER DE DÉCEMBRE

ERRATA

P. 205, l. 7, *au lieu de* : Mohalhil, *lire* : Monakhkhal ibn Yashkour.

P. 205, l. 8-9, *lire* : le texte exact des deux vers se trouve dans le *Kitâb al Aghânî*, tome XVIII, p. 154, lignes 21-22.

P. 205, l. 24-25, *au lieu de* : un vers, *lire* : un passage.

P. 205, l. 25, *au lieu de* : dix, *lire* : plusieurs.

P. 205, l. 28, *ajouter en note* : Le texte de ce vers — donné par Ḥamdânî (éd. Müller, I, 230) — est altéré, et la traduction en est fautive.

P. 213, l. 11, *au lieu de* : lit un mémoire, *lire* : fait une seconde lecture de son mémoire.

P. 218, l. 7 et 11, et p. 219, l. 6, *au lieu de* : Gernez, *lire* : Gernet.

P. 275, l. 24, *au lieu de* : Sexius, *lire* : Saxius.

P. 500, l. 22-23, *au lieu de* : de 0 m 003 à 0 m 005 de long, *lire* : de 0 m 03 à 0 m 05 de long.

P. 516, l. 11, *au lieu de* : précepteur, *lire* : questeur.

P. 581, l. 4, *au lieu de* : Bella Regia, *lire* : Bulla Regia.

P. 592, l. 33, et p. 593, l. 4, *au lieu de* : Souaura, *lire* : Souama.

P. 611, n. 1, *au lieu de* : et ci-dessus..., *lire*, et Comptes rendus de 1908, p. 504 et 546.

P. 756, n. 1, *après les mots* : Voir ci-après, *ajouter* : p. 997.

P. 827, l. 15, *au lieu de* : Jean de Cauvres, *lire* : Jean de Cœuvres.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

